





Digitized by the Internet Archive
in 2017 with funding from
Getty Research Institute

LE
CORRESPONDANT



PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., 1, RUE D'ERFURTH.

LE
CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE

RELIGION — PHILOSOPHIE — POLITIQUE

— SCIENCES —

LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

TOME CINQUANTE-NEUVIÈME

DE LA COLLECTION

NOUVELLE SÉRIE — TOME VINGT-TROISIÈME

PARIS

CHARLES DOUNIOL, LIBRAIRE-ÉDITEUR

29, RUE DE TOURNON, 29

1863

LE

CORRESPONDANT

LES FINANCES DE LA FRANCE

EN 1862 ET 1863

I

L'appel de M. Fould au ministère des finances a été signalé dans les colonnes mêmes de ce Recueil à la fois comme l'aveu d'une situation très-embarrassée, et comme le symptôme d'un retour aux principes trop longtemps méconnus d'une administration régulière.

Les antécédents du nouveau ministre disposaient à la confiance. A la différence de son prédécesseur immédiat, il n'était pas improvisé ministre par un simple décret. Initié de bonne heure aux affaires de banque, il s'était familiarisé, dans les assemblées parlementaires, avec toutes les questions que soulève la gestion de la fortune publique. Ministre des finances en 1850, M. Fould s'était honoré en soutenant devant l'Assemblée législative, au nom du président de la République, la loi qui restituait à la maison d'Orléans son patrimoine

séquestré ; dix-huit mois plus tard, lorsqu'un décret présidentiel réunissait ce même patrimoine au domaine public, il avait volontairement quitté le ministère des finances ; nommé ensuite ministre d'État et de la Maison de l'empereur, il avait su, disait-on, défendre les ressources de la liste civile contre des entraînements puissants et presque irrésistibles ; on ajoutait qu'en 1860, blâmant la disproportion chaque jour croissante des dépenses de l'État avec ses revenus, il avait, plutôt que de s'associer davantage à une politique financière dont il comprenait les dangers, résigné un poste envié et chèrement rétribué. Il n'avait pas, il est vrai, une répulsion instinctive pour des expédients souvent ingénieux, parfois un peu risqués. Au milieu de la crise de 1848, plusieurs membres du Gouvernement provisoire avaient même pu se méprendre sur ses intentions au point de croire qu'il leur proposait la suspension des arrérages de la dette nationale¹. M. Fould avait opposé un démenti formel à ces accusations dont le souvenir s'effaçait d'ailleurs devant l'impression favorable produite par les circonstances mêmes qui le rappelaient au ministère des finances.

Jusqu'alors en effet, les organes du Gouvernement n'avaient eu d'autre tactique que d'opposer aux démonstrations les plus nettes, aux preuves les plus concluantes de la mauvaise administration de la fortune publique, des dénégations passionnées et absolues, comme si pour faire disparaître les déficits il suffisait d'en contester l'existence. La presse cherchait-elle à éclairer le Gouvernement et le pays sur les embarras du Trésor, et l'inefficacité du contrôle législatif, elle était découragée par les rigueurs administratives². On pouvait donc craindre ou un complet aveuglement ou une sorte de parti pris, quand *le Moniteur* publia l'exposé où M. Fould, après avoir accusé les dangers de la situation, concluait en ces termes :

« En étudiant la question financière il est facile de prévoir, qu'à moins d'UN CHANGEMENT DE SYSTÈME, nous nous trouverons bientôt en présence d'embarras très-graves. »

Cette constatation sincère d'un mal jusqu'alors imperturbablement nié, cette appréciation exacte des conséquences inévitables de la persistance dans de funestes errements était, à nos yeux, le préliminaire d'améliorations sérieuses ; aussi n'avons-nous ménagé nos éloges ni à M. Fould ni au Gouvernement. Toutefois, le

¹ Voir au *Moniteur* du 22 avril 1849, pages 1480, 1481, 1482, le débat très-animé qui s'éleva à ce sujet, dans l'Assemblée constituante, entre M. Achille Fould et MM. Goudchaux, Ledru-Rollin, Marrast et Crémieux, le 21 avril 1849.

² Quelques jours avant la publication du rapport de M. Fould, M. Eugène Forcade recevait un avertissement pour avoir apprécié la situation du Trésor comme le futur ministre des finances.

changement de personnes n'avait d'importance qu'autant qu'il impliquerait un changement de conduite, nous nous sommes donc réservé une entière liberté pour juger la parfaite conformité des actes de M. Fould avec son programme et nous avons successivement soumis à un examen impartial, les modifications apportées aux conditions du contrôle législatif et les combinaisons imaginées pour la réduction de la dette flottante, le redressement du budget de 1862, et la préparation du budget de 1865.

Il nous semblait d'une part que quelques-unes des dispositions du sénatus-consulte qui a consacré les principes recommandés par le nouveau ministre, n'étaient pas assez claires, et d'autre part, que l'administration ne se préoccupait pas assez de chercher la base de l'ordre financier dans une juste proportion entre la recette et la dépense. Nous espérions que le Corps législatif, par sa fermeté et sa vigilance, se montrerait digne des prérogatives qui lui avaient été restituées et surtout de celles auxquelles il lui était permis d'aspirer encore. Aujourd'hui, nous ne nous bornerons plus à exprimer des craintes ou des espérances, nous avons tous les éléments nécessaires pour asseoir un jugement définitif sur le système de M. Fould. Depuis nos derniers articles, *le Moniteur* a publié divers documents dans lesquels M. le Ministre des finances, aussi rassuré sur sa gestion qu'il était alarmé sur celle de ses prédécesseurs, s'efforce de démontrer que le but est atteint. La plupart des organes de la presse ont accueilli ces documents par un concert de louanges que troublent à peine quelques voix dissonantes. A les entendre, M. Fould a sauvé le pays d'une véritable crise, il a restauré le crédit public, il fera non-seulement la fortune de la France, mais encore, dans un avenir prochain, celle de chaque Français. Penseur profond, grand écrivain, orateur éloquent, il s'est presque élevé à la hauteur d'une institution, et sa retraite serait une calamité nationale ¹.

Ces témoignages, même sous une forme plus discrète, ne peuvent nous arrêter longtemps, car les combinaisons de M. Fould ont été mises à une épreuve décisive, celle des faits et des chiffres. S'il résulte de cette épreuve que la participation du Corps législatif à la fixation des dépenses publiques est devenue plus réelle, que les prescriptions constitutionnelles ont été plus respectées, que des économies ont été réalisées, qu'un frein a été mis à la dépense, nous nous plairons encore à en féliciter M. le Ministre des finances, mais si, sous des formes un peu différentes, nous voyons toujours les mêmes promesses aboutir

¹ Voir les journaux financiers et surtout un article signé du secrétaire de la rédaction du *Journal des Débats*, du 28 mars 1865, qui restera le modèle du genre admiratif.

aux mêmes mécomptes, nous serons contraint de reconnaître que M. Fould a été moins habile ou moins heureux à combattre le mal qu'à le décrire, et que son système ne conjure pas les embarras dont il nous a rendu le service de signaler la gravité.

II

Le budget de 1862 avait été évalué primitivement :

| | |
|--|---------------|
| En recettes, à. | 1,974,070,028 |
| En dépenses, à. | 1,969,769,031 |
| | <hr/> |
| Et présentait, par conséquent, un excédant de recettes de. | 4,000,997 |

Quoique l'évaluation des dépenses dépassât de 89 millions celle de l'exercice précédent, elle était déjà, en raison de l'atténuation préméditée de certains calculs, considérée comme insuffisante, dès la session législative de 1861. Le budget rectificatif devait donc combler ces lacunes, et pourvoir simultanément aux besoins qui s'étaient révélés depuis le commencement de l'exercice.

L'exposé des motifs du sénatus-consulte du 31 décembre 1861, avait en quelque sorte déterminé les règles qui présideraient à la rédaction du budget rectificatif. « Si les crédits du budget primitif doivent être augmentés, y lisons-nous, les plus-values que pourront présenter les recettes serviront de limite et de mesure à ces augmentations. » Néanmoins il avait été reconnu qu'il était impossible de faire une application trop stricte de ces règles à l'exercice 1862 dont le budget rectificatif était pour ainsi dire la liquidation du régime antérieur, la transition forcée entre le passé et l'avenir. Aussi les crédits présentés par le Conseil d'État au Corps législatif, s'élevaient-ils à plus de 186 millions, et quelque sévère, qu'eût été, au dire de la commission choisie par le Corps législatif, l'examen de ces crédits, il n'avait abouti, en dernière analyse, qu'à une réduction de 154,000 fr. Pour faire face à cette augmentation de la dépense que nous jugions excessive, on comptait sur la plus-value des impôts, sur la création de taxes nouvelles, et sur des ressources accidentelles considérables, dans lesquelles figuraient des annulations espérées pour un chiffre

de 35 millions. Malgré le concours de ces diverses ressources, le budget rectificatif se serait encore soldé par un déficit d'environ 16 millions, si M. Fould, mû, suivant la commission du budget, « par des considérations tout à fait étrangères aux préoccupations budgétaires, n'était venu assurer à l'exercice des annulations nouvelles pour une somme de 35 millions, » en changeant le mode de paiement de la rente 3 p. 100, et en rejetant sur l'exercice suivant le paiement de la moitié du dernier semestre. Grâce à cette combinaison, l'exercice 1862 devait laisser un excédant de 10 millions environ, applicable à l'atténuation des découverts, quand la nouvelle de l'échec de Puebla déterminait le Gouvernement à réclamer pour l'expédition du Mexique une dernière allocation de 15 millions, qui portait à 200 millions le chiffre du budget rectificatif des dépenses. Quoique M. O'Quin, rapporteur de la commission, eût estimé quelques jours auparavant à 10 millions l'excédant des recettes, il affirma, dans un rapport supplémentaire, que les « ressources de l'exercice 1862 permettraient de pourvoir à cette dépense sans détruire l'équilibre du budget rectificatif. »

Le Conseil d'État et le Corps législatif s'accordaient pour envisager avec une parfaite sécurité les éventualités du dernier semestre de 1862. « Votre commission, lisons-nous dans le rapport de M. O'Quin, compte qu'aucune dépense ne viendra s'ajouter, pendant l'année courante, à celle que vous venez de voter, et qu'à moins de circonstances extraordinaires que rien n'autorise à prévoir, les crédits demandés seront, selon la déclaration du M. le Ministre sans portefeuille Baroche, le *dernier mot* de l'exercice. » La solennité de cette déclaration ne suffisait pas à nous rassurer au même degré que la commission ; nous nous rappelions le sort de plus d'une prédiction de ce genre, et nous écrivions dès le 25 juin : « L'équilibre du budget rectificatif n'existe donc déjà plus aujourd'hui, et nous avons même la triste certitude de voir le budget de 1862 se solder par un découvert d'au moins 5 millions. Il convient d'ajouter que, pendant les six derniers mois de l'année qui restent à courir, il se trouvera exposé à des chances diverses, c'est-à-dire, à l'augmentation de la dépense et à la diminution des recettes. L'expédition du Mexique prend des proportions telles qu'il est impossible d'affirmer que les allocations nouvelles suffiront... D'ailleurs, il importe de se rappeler que le budget rectificatif ne donne pas nécessairement le dernier mot de la dépense, et qu'il peut être redressé lui-même par un budget complémentaire¹. »

La marche des événements semblait confirmer nos appréhensions. Chaque jour nous entendions parler des développements

¹ Correspondant du 25 juin 1862.

de l'expédition du Mexique. De nouveaux armements commencèrent au mois d'août et se complétèrent en septembre. Le nombre des navires armés temporairement était augmenté de trente parmi lesquels figuraient douze vaisseaux. L'armée de mer voyait ses cadres s'élargir pour donner place à 4,746 matelots et à 5,857 soldats d'infanterie de marine, recrutés à grand'peine¹. L'armée de terre ne restait pas en arrière : son effectif, arrêté au mois de juillet à 17,000 hommes et à 2,500 chevaux, était porté à 28,000 hommes et à 5,000 chevaux. Nous devons supposer que ces armements exigeraient une grande augmentation de dépenses et par conséquent l'ouverture de crédits supplémentaires, mais comme le *Bulletin des lois* ne publiait point les décrets de virement au moyen desquels ces crédits pouvaient être fournis, nous nous attendions à la convocation prochaine du Corps législatif, quand des gens bien informés annoncèrent que M. le Ministre des finances devançant l'époque habituellement choisie par ses prédécesseurs, allait publier un rapport des plus rassurants sur la situation financière. Ce rapport, daté du 6 octobre, parut en effet le 9, au moment même où la spéculation concentrait toutes ses forces pour porter à des cours très-élevés les fonds publics et les valeurs industrielles, il fut salué par la presse financière comme le *manifeste de la hausse*².

D'après M. Fould, le Trésor n'avait plus à faire face au découvert d'au moins 5 millions qui ressortait implicitement du rapport de la commission du budget; on pouvait compter, au contraire, sur un excédant

¹ Le ministre de la marine ne pouvant remplir les cadres de l'infanterie de marine, demanda au ministre de la guerre une augmentation de 2,400 hommes pour le contingent de l'année. Mais cette demande n'eut point de suite, le département de la guerre ayant déjà disposé de toutes ses ressources. Dans cette situation, le ministre de la marine a été contraint d'ouvrir des engagements pour l'artillerie et l'infanterie, en même temps qu'un certain nombre de militaires libérables restaient sous les drapeaux. Enfin le contingent de la classe 1861, incorporé dès le mois d'octobre dernier, est venu compléter l'effectif.

² « Le rapport de M. Fould est venu avec un heureux à-propos montrer au public la véritable situation de nos finances et les bases sérieuses sur lesquelles doit s'établir, en ce moment, l'estimation de notre crédit. » (*Semaine financière* du 11 octobre 1862.)

« Le rapport de M. Fould est venu confirmer les esprits déjà prévenus en faveur du mouvement ascensionnel. » (*Journal des Chemins de fer* du 11 octobre 1862.)

« On trouvera plus loin le texte de ce document, dont la publication était attendue depuis quelques jours déjà. On présentait généralement qu'il serait très-rassurant, et il a, en ce point, nous le proclamons hautement, justifié toutes les prévisions. » (*Journal du Crédit public* du 11 octobre 1862.)

« L'assurance que nous donne M. Fould sera accueillie avec joie et reconnaissance par le pays, et, à ce point de vue, on peut dire que ce rapport ministériel est un *manifeste de hausse*. » (*Le Conseiller, gazette des Chemins de fer* du 11 octobre 1862.)

de 16 millions « pour pourvoir aux mécomptes qui pouvaient survenir dans les derniers mois de l'année. » Et parmi ces mécomptes il n'était évidemment possible de ranger les éventualités de la guerre du Mexique qu'autant que l'envoi de nouveaux renforts deviendrait nécessaire. Si les départements de la guerre et de la marine se bornaient aux dépenses qu'ils avaient engagées au vu et au su de tout le monde, l'excédant de 16 millions serait acquis.

M. Fould était tellement tranquille, qu'il envisageait même sans la moindre inquiétude un avenir plus éloigné. « La réalisation de nos espérances écrivait-il, nous garantira en 1863, contre les suppléments de dépenses auxquelles donnera lieu l'expédition du Mexique. »

Huit mois auparavant M. Fould disait au Sénat : « Par le sénatus-consulte qui vous est proposé nous avons la certitude qu'il ne sera plus *rien ajouté aux chiffres des découverts*. » Le rapport du 9 novembre exprimait la même certitude avec plus d'autorité encore puisque l'on devait la croire basée sur des faits accomplis. Les prévisions les plus favorables semblaient dépassées : « Grâce aux réductions qui ont été consenties et à quelques ressources spéciales, il est permis de compter sur un résultat satisfaisant et infiniment meilleur que je ne l'espérais moi-même dans le principe... L'année 1862 n'ajoutera donc rien, nous pouvons l'espérer, au chiffre des découverts antérieurs... *L'année 1862 ne présentera pas de déficit*. »

En présence d'affirmations aussi formelles le doute n'était plus permis; nous éprouvions une satisfaction patriotique à voir démentir avec tant d'assurance nos pressentiments fâcheux. Mais malheureusement M. Fould s'était trompé et nous avait fait partager son erreur; ceux qui croyaient que depuis le départ de MM. Magne et Forcade de la Roquette les illusions n'avaient plus cours au ministère des finances étaient exposés à un prochain et cruel désenchantement. En effet, un second rapport publié au *Moniteur* du 28 décembre déconcerta singulièrement les calculs et les appréciations du premier¹. « Il ne m'était pas encore possible à cette époque, disait M. Fould, d'évaluer avec une suffisante précision la somme à laquelle s'élèveraient les dépenses pour toute l'année 1862. » Il résultait donc d'un dernier examen qu'il n'y avait plus à espérer un excédant de 16 millions dans les recettes, que les dépenses de l'expédition du Mexique à elles seules exigeaient un supplément de 24 millions, qui, joint à une somme de 11 millions nécessaire pour remboursement de primes à l'exportation des sucres, mettait un nouveau découvert de 35 millions à la charge du Trésor.

¹ On a su depuis que ce rapport n'était que l'extrait de l'Exposé de la situation de l'empire présenté au Sénat et au Corps législatif, au début de la session.

Le rapport glissait très-rapidement sur les procédés à l'aide desquels les dépenses si tardivement révélées avaient été couvertes. Le ministre de la guerre avait pourvu par des virements temporaires aux plus urgentes des dépenses impérieuses qui lui incombaient. Quant au ministre de la marine il avait soldé les siennes au moyen de traites sur le Trésor. Nous remarquerons en passant que M. Fould établissait une distinction peu fondée entre les actes de ses deux collègues car il résulte de documents officiels produits ultérieurement, que le ministre de la guerre et le ministre de la marine ont l'un et l'autre engagé les dépenses sans crédit ouvert, soit par décret de virement, soit par une loi ¹.

D'ailleurs M. Fould ne paraissait pas douter de la légalité des traites créées en dehors des crédits alloués au département de la marine, le vote du Corps législatif devant intervenir en temps utile pour imputer le payement des traites sur le crédit qui lui serait demandé dès les premiers jours de la session. Les prescriptions et l'esprit du sénatus-consulte du 31 décembre étaient donc respectés. « Ce n'est pas, ajoutait-il, au sein d'une assemblée animée de sentiments aussi patriotiques que l'on contestera LE DROIT dont le gouvernement a usé dans des circonstances que personne ne pouvait prévoir et qui ne permettaient aucuns retards. »

Là encore M. Fould se trompait; non-seulement le droit dont le gouvernement avait usé devait être contesté dans les deux Chambres, mais l'administration elle-même a reconnu qu'elle avait dépassé les limites de ses pouvoirs en réclamant une sorte de bill d'indemnité.

« L'année 1862, le rapport du 28 décembre a raison de le dire, a mis à l'épreuve la plus rigoureuse et la plus décisive les règles financières établies par le sénatus-consulte du 31 décembre 1861. » Cette épreuve n'est guère de nature à nous inspirer confiance dans l'efficacité des modifications apportées au contrôle législatif. L'action gouvernementale, nous nous plaignons à le reconnaître, n'a ressenti aucune gêne, et M. Fould ne s'est exposé à aucune contradiction lorsqu'il a constaté « que l'abandon de la faculté d'ouvrir des crédits par décret n'a point privé le gouvernement d'un moyen d'action indispensable, que les garanties les plus fortes dont l'Empereur a cru devoir entourer les finances publiques, même au prix d'une de ses prérogatives n'ont pas préjudicié à la bonne expédition des affaires... et que le sacrifice généreux qu'a fait l'Empereur d'un pouvoir exercé par les gouvernements précédents n'a

¹ Voir le rapport de M. Segris, sur les derniers crédits supplémentaires de l'exercice 1862.

compromis en rien la marche des affaires. » Si la prérogative impériale est restée intacte, celle infiniment plus restreinte du Corps législatif a été moins respectée.

La création de traites par les ministres de la guerre et de la marine, en dehors des crédits votés, a procuré au gouvernement les mêmes ressources que les décrets d'ouverture de crédits supplémentaires en l'affranchissant plus complètement encore peut-être de tout contrôle. L'illégalité de cette mesure est évidente. M. Casabianca, dans son rapport au Sénat sur les derniers crédits supplémentaires de 1862, a vainement plaidé la constitutionnalité des traites, en fortifiant l'argumentation du rapport du 28 décembre 1862 de l'autorité du décret du 31 mai 1862 sur le règlement général de la comptabilité publique, comme si les décrets destinés à faciliter l'application des lois pouvaient en altérer le principe. Le gouvernement a eu raison de ne pas accepter le concours d'une argumentation aussi compromettante, et M. le marquis d'Audiffret s'est fait l'interprète de l'opinion générale en réfutant en ces termes les subtilités du rapporteur : « Si nous acceptons une pareille opinion, nous pourrions nous exposer aux abus d'un moyen de trésorerie très-ingénieux. »

Il est donc incontestable que l'administration est sortie des voies constitutionnelles; elle ne peut s'en justifier en invoquant la force majeure, car les développements donnés en août et septembre 1862 à l'expédition du Mexique n'ont pas constitué un de ces faits soudains que la sagesse humaine ne pourrait prévoir, et les suppléments de crédit nécessaires pouvaient être alloués, soit par des virements, soit, si les virements étaient impossibles, par une loi émanant du Corps législatif convoqué en session extraordinaire.

Les *virements*, dans la pensée de M. Fould, sont en quelque sorte la cheville ouvrière de notre système financier pendant l'intervalle des sessions. C'est à eux que chaque ministre doit demander les ressources extraordinaires dont il a besoin, et la latitude est grande, puisqu'on peut se servir non-seulement de *virements définitifs*, et sur économie, mais encore de *virements temporaires* en empruntant les fonds indispensables aux services qui peuvent attendre la restitution de ressources équivalentes d'un nouveau vote des Chambres.

Les ministres ordonnateurs et le ministre des finances sont profondément divisés sur les conditions légales du virement temporaire. Le droit de virement peut-il être exercé lorsque tous les crédits d'un ministère sont engagés, quoique les dépenses n'aient pas été entièrement soldées? Telle est surtout la question sur laquelle le dissentiment est le plus accentué. Nous constatons, dans un précédent numéro, que l'opinion, qui considérait le droit de virement comme épuisé par le seul fait de l'engagement des dépenses, paraissait

dominer dans les régions officielles, nous exprimions toutefois le regret de ne point trouver la consécration de cette solution dans le texte même du sénatus-consulte. Le rapprochement des deux derniers discours de MM. Fould et Magne montrera combien ce regret était fondé.

« Eh bien, messieurs, je dois vous dire pourtant comment le Gouvernement a vu les choses... Il a pensé que lorsque le crédit d'un chapitre était couvert par des dépenses engagées, le ministre créateur de la dépense avait épuisé ses pouvoirs et ne pouvait pas se servir d'un même crédit pour faire une nouvelle dépense d'un ordre différent; qu'en un mot, le même crédit ne pouvait servir deux fois à deux chapitres. A tort ou à raison, c'est ainsi que le sénatus-consulte a été interprété. » (Discours de M. Magne, *Moniteur* du 7 mars 1865.)

« Lorsqu'il arrive que tous les crédits sont engagés, mais que les paiements ne doivent s'effectuer qu'à une époque éloignée, il est possible d'appliquer ces crédits aux dépenses imprévues et urgentes; de nouvelles ressources sont ensuite demandées au Corps législatif pour être restituées aux exercices qui auraient été momentanément découverts. » (Discours de M. Fould, *Moniteur* du 25 mars 1865.)

Il est inutile d'insister sur la gravité de pareilles dissidences au point de vue gouvernemental. Depuis ces deux discours, il est vrai, un incident dont M. Magne n'avait pas la responsabilité, a fait ressortir davantage la divergence existant entre M. Fould et lui sur les questions de finances et, après avoir commencé par l'offre de la démission de M. Fould, s'est terminé par l'acceptation de celle de M. Magne. Mais l'ancien ministre sans portefeuille, aujourd'hui membre du conseil privé, ne parlait pas seulement en son nom personnel, il était plus que l'écho de ceux que M. Fould arangés vaguement « dans le camp des administrateurs, les hommes qui ont connu et pratiqué le régime antérieur, qui ont éprouvé combien il y avait d'accommodements avec ses rigueurs et qui sont naturellement enclins à en regretter les facilités¹ ». Il interprétait, ainsi qu'il l'a dit hautement et sans recevoir de désaveu, le sénatus-consulte au nom du gouvernement, il exprimait notamment la pensée des ministres de la guerre et de la marine, comme le démontre le rapport de la commission chargée de l'examen des nouveaux crédits supplémentaires de 1862.

Cette commission avait mis les organes de l'administration en demeure de s'expliquer catégoriquement.

¹ Discours de M. Fould au Sénat, *Moniteur* du 25 mars 1865.

« Est-il bien certain, leur demandait-elle, qu'aux mois d'août et de septembre 1862 le virement fût en réalité absolument impossible? que huit mois à peine après l'ouverture de l'exercice, les chapitres si largement dotés des ministères de la guerre et de la marine, mis en réquisition un peu rigoureuse, se fussent refusés à fournir, par voie de virements provisoires, leurs suppléments de crédits aux dépenses nouvelles de solde et d'entretien des troupes, des hommes embarqués et des navires à la mer qu'allait entraîner l'augmentation de l'effectif de nos troupes au Mexique... alors surtout que plusieurs chapitres de ces ministères comprennent des services qui ne se liquident et ne se payent que dans l'année qui suit l'ouverture de l'exercice et même plus de dix-huit mois après? »

A ces questions, il a été répondu : « que le virement n'est possible au profit d'un chapitre devenu insuffisant, pour pourvoir à l'entretien imprévu d'un service, qu'autant qu'il y a économie ou excédant momentanément disponible sur un autre chapitre, que tous les chapitres de ces ministères se trouvaient tellement engagés qu'ils se refusaient à tous virements sérieux, et qu'on eût couvert une irrégularité pour aboutir à une autre. »

Le désaccord était donc absolu entre M. Fould, d'une part, et ses collègues, MM. le maréchal Randon et Chasseloup-Laubat, de l'autre : rien ne nous autorise à penser que la retraite de M. Magne ait mis fin à un dissentiment aussi radical que justifié de la part des ministres ordonnateurs. En effet, l'administration ne peut que perdre à l'extension des virements provisoires. Son crédit est entièrement lié à la corrélation exacte qui existe dans l'opinion publique entre chaque dépense engagée et les ressources qui lui sont affectées en propre. Si cette corrélation est détruite, si, en raison du délai qui peut s'écouler entre l'accomplissement et la liquidation de la dépense, les sommes affectées au paiement de créances déjà constatées reçoivent un autre emploi, le crédit de l'État est compromis. D'un autre côté le trésor public ne se trouverait pas mieux de la pratique des virements que recommande M. Fould, et le laisser aller des ministres ordonnateurs, loin d'y trouver un frein, pourrait ne plus connaître de limites.

M. Fould, il est vrai, pense différemment, et invoque toutes les garanties que présentent pour les virements l'examen préalable du Conseil d'État, l'avis du ministre des finances et enfin le décret de l'Empereur. Or, à l'exception de l'avis du ministre des finances, ces garanties existaient déjà avant le sénatus-consulte du 31 décembre 1861, et nul mieux que M. Fould n'en a démontré l'insuffisance. Le Conseil d'État est rattaché par trop de liens à l'administration pour devenir le juge de ses actes. Les ministres et leurs principaux chefs de service prennent part à ses travaux et y constituent presque

la majorité. Aussi, ce corps n'a-t-il empêché aucun des virements qui ont donné lieu à de si justes critiques, son contrôle n'étant, en définitive, que le contrôle de l'administration par elle-même. Quant à l'intervention du ministre des finances, il est impossible d'en préjuger l'efficacité. Si le ministre tient plus à son portefeuille qu'à son avis, de grands efforts ne sont pas nécessaires pour vaincre ses résistances. Pour un Colbert combien de Pontchartrain, de Chamillard et même de Terray ont été investis du contrôle général des finances !

Mais, disent les apologistes du nouveau système, il reste encore une garantie plus efficace, c'est l'examen du Corps législatif, qui, dès l'ouverture de la session, est saisi de la demande des crédits supplémentaires destinés à restituer aux chapitres des divers ministres les ressources que des virements provisoires en ont détournées.

« Est-il une dépense, disait récemment M. Segris, qui dans de telles conditions ose s'introduire dans nos budgets sans le caractère d'urgence, d'imprévu, d'absolue nécessité qui seul peut la justifier ? Cela est impossible, et si jamais un ministre, ce que je ne puis supposer, se laissait aller à engager une dépense nouvelle en dehors de ces conditions, en lui procurant des ressources par un virement même provisoire au dépens de ses services votés, je vous laisse à penser qu'elle serait sa position devant la Chambre lorsqu'il se présenterait pour réclamer un bill d'indemnité. Non ! cela est désormais impossible. Voilà le résultat du sénatus-consulte.

« M. JAVAL. Il faudrait que la Chambre usât de ses droits¹ ! »

Sans nous arrêter à l'interruption de M. Javal dont la portée cependant ne saurait être méconnue, nous ferons remarquer que M. Segris s'est complètement mépris sur la situation respective de la Chambre et des ministres ordonnateurs. D'abord la Chambre saisie de la demande de nouveaux crédits, destinés aux chapitres privés de leurs ressources par les virements provisoires, est, en tout état de cause, pour ainsi dire, obligée de les accorder. Si, en effet, elle approuve le virement, elle en votera naturellement la sanction implicite ; si elle le condamne, elle sera, sous peine de consentir à la désorganisation des services momentanément dépouillés, contrainte de leur restituer les crédits dont ils ont besoin. On peut donc, sous ce rapport, affirmer que la situation est toujours celle que caractérisait si bien M. de Morny en disant qu'avant les décrets du 24 novembre 1860 le Corps législatif était placé *entre un acte insensé et une soumission regrettable*.

Quant aux difficultés prédites par M. Segris au ministre qui,

¹ Séance du 6 mars 1865, *Moniteur* du 7.

après avoir abusé du droit de virement, se présenterait devant la Chambre pour réclamer un bill d'indemnité, elles sont purement imaginaires, puisque la responsabilité ministérielle n'existe pas, qu'en aucun cas les ministres n'ont à se présenter devant la Chambre pour y rendre compte de leurs actes, et que ces actes sont expliqués par les ministres sans portefeuille, dont la parole sert à défendre le système de leurs collègues et au besoin à le combattre, comme une expérience récente l'a prouvé. S'il en était autrement, si les ministres avaient accès dans les Chambres, alors l'argumentation de M. Segris aurait une grande valeur, et les inconvénients du système des virements définitifs et surtout provisoires trouveraient un correctif sérieux dans la responsabilité ministérielle.

En l'absence de ce correctif l'administration a eu raison de ne pas recourir aux virements, mais elle a eu tort de ne pas convoquer le Corps législatif en session extraordinaire, comme la constitution lui en imposait l'obligation.

Le recours à une convocation extraordinaire paraît avoir rencontré une répugnance invincible dont il importe de rechercher la cause. D'après le rapport du 28 décembre 1862, « les ressources disponibles et l'arrivée déjà prochaine de l'époque habituelle de la session rendaient inutile une convocation extraordinaire du Corps législatif. » Or, M. Fould était alors évidemment peu édifié sur les motifs qui ont empêché l'appel du Corps législatif, puisqu'il résulte des documents émanés des ministres de la guerre et de la marine que les ressources disponibles manquaient, et que l'engagement des dépenses a eu lieu dans les mois d'août et de septembre, à une époque encore éloignée de celle de l'ouverture habituelle de la session législative. Les véritables raisons sont indiquées dans le rapport de la commission des derniers crédits supplémentaires de 1862. « La clôture de la session était encore récente, ont dit à la commission les représentants du Gouvernement; il ne s'agissait pas, à proprement parler, d'une dépense nouvelle, mais du développement d'une situation à laquelle le Corps législatif avait déjà concouru par des votes patriotiques de subsides; *une convocation extraordinaire n'eût pas manqué de jeter une émotion fâcheuse dans le pays, où les imaginations auraient pu aller au delà du vrai, et une telle émotion eût aggravé une situation déjà malheureusement atteinte par la crise industrielle*¹. » Ces lignes, si différentes de celles que nous avons lues dans le *manifeste de la hausse*, forment un contraste fâcheux avec les sentiments qu'exprimait, un an plus tôt, le rapport du sénatus-consulte. « Envisageons à présent le cas de guerre, écrivait M. le Président du

¹ Rapport de M. Segris.

« Sénat. C'est alors que le rôle du Corps législatif prendra un caractère important et élevé. Les représentants de la nation convoqués pour les subsides extraordinaires uniront leur patriotisme à celui de nos braves soldats, ils animeront une juste cause par l'expression du *sentiment public*, et l'ennemi sera à demi vaincu quand il saura que la France marche avec l'Empereur. »

Sans attribuer les lenteurs de l'expédition du Mexique à l'inobservation des règles de la comptabilité législative, nous regrettons sincèrement qu'on ait autorisé certains doutes en reculant devant l'épreuve complète d'institutions qui devaient rendre le Corps législatif un peu moins étranger à la politique du Gouvernement. Il nous déplait surtout de ne pas trouver dans les procès-verbaux de la Chambre, en dehors de la protestation de cinq députés de l'opposition, le plus vague indice qui nous permette de supposer que le Corps législatif ait compris l'atteinte portée à ses attributions.

Apprécions maintenant les résultats de l'application du système de M. Fould au point de vue de la marche de la dépense. Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

| | | | |
|---|---------------|---|----------------------|
| Le budget primitif de l'exercice 1862 s'élevait à | 1,969,000,000 | } | 2,269,000,000 |
| Il s'est accru, 1 ^o des crédits ouverts par décrets pour fonds de concours et des reports de l'exercice 1861 | 65,000,000 | | |
| 2 ^o Des crédits ouverts pendant la session de 1862. | 200,000,000 | | |
| 3 ^o Des crédits complémentaires votés pendant la session de 1863. | 35,000,000 | | |
| Or, d'après le compte provisoire du budget de 1861, les crédits de cet exercice ont atteint le chiffre de | | | <u>2,235,000,000</u> |
| Ce qui constitue, pour 1862, une différence, en plus, de | | | 34,000,000 |

et comme sur les crédits ouverts en 1861, 2,207,000 fr. seulement ont été employés, la différence serait de 62 millions, si la totalité des crédits de 1862 est absorbée.

L'usage des virements est devenu plus fréquent. « Malgré le concours de circonstances défavorables, disait M. Fould, en janvier 1863, les virements qui sont devenus nécessaires ne s'élèvent pour tous les départements ministériels qu'à 14 millions. » Ce n'était évidem-

ment là qu'un premier aperçu qui n'avait même pas d'exactitude approximative, car l'exposé du projet de loi des suppléments du crédit de 1865 indique un chiffre bien supérieur. « Jusqu'ici, y lisons-nous, les virements de l'année 1862 ne dépassent guère 19 millions. » Ce dernier chiffre, publié le 31 mars 1865, est lui-même provisoire et peut encore s'augmenter.

La comparaison des crédits supplémentaires et extraordinaires donne :

| | |
|---------------------|---------------|
| Pour 1861 | 552 millions. |
| Pour 1862 | 300 millions. |

Soit une différence en moins, pour 1862, de 52 millions.

Mais il importe de rappeler que les évaluations du budget de 1862 dépassaient de 89 millions celle du précédent exercice, et que par conséquent il y avait lieu de s'attendre à des suppléments moins élevés. D'ailleurs, si les suppléments de 1862 sont inférieurs à ceux de 1861, ils sont plus considérables que ceux de 1860, qui se sont élevés à 291 millions. Nous empruntons ce dernier chiffre à un *Communiqué* dans lequel M. le ministre de l'intérieur, répondant aux apologistes outrés de M. Fould, prouve que le sénatus-consulte du 30 décembre 1861 a laissé la situation financière ce qu'elle était : « L'épreuve de 1862, y lisons-nous, aura eu l'avantage de mettre en évidence la modération avec laquelle le souverain faisait usage de sa prérogative.... La similitude de ces résultats n'a rien qui doive étonner. Le sénatus-consulte n'a pas pu avoir pour effet de supprimer les causes de dépenses extraordinaires¹. »

M. Fould cependant repousse cette assimilation, et, quoiqu'elle se base sur des chiffres incontestables, il n'en persiste pas moins à soutenir la supériorité pratique de son système dont il attribue l'insuccès à la guerre du Mexique seule. « Or, dit-il, aucun système de finances régulier (et le sénatus-consulte ne fait pas exception) n'est établi en prévision de l'état de guerre². » Sans prendre le contrepied de cette proposition, comme nous pourrions le faire en nous prévalant d'autorités considérables³, nous croyons qu'en règle générale

¹ Communiqué adressé par le ministre de l'intérieur le 30 mars 1865 au *Journal des Débats* et à la *Patrie*. Ce Communiqué qui reprochait des excès de zèle à ces deux journaux, a été suivi du passage de M. Magne, du ministère sans portefeuille au conseil privé.

² *Moniteur* du 25 mars 1865.

³ « Les finances d'un grand État devaient, suivant l'Empereur, offrir les moyens de faire face aux circonstances extraordinaires, et même aux vicissitudes des guerres

rale il est de toute nécessité de faire la part des éventualités de guerre. Cette nécessité est surtout impérieuse lorsque la guerre, au lieu d'être un accident dans la vie d'un peuple, devient une sorte de tradition, lorsque les armements pour les destinations les plus diverses se succèdent et quelquefois même s'entre-croisent et se combinent. Dans ce cas, sous peine de méconnaître de tout point le caractère et les exigences de la situation, chaque budget doit faire une très-large part à la guerre qui est un événement prévu.

M. Fould lui-même a fait trop bonne justice des allégations de force majeure et d'événements fortuits, à l'aide desquelles ses prédécesseurs s'efforçaient d'expliquer les déficits pour s'étonner beaucoup de ne pas nous trouver plus indulgent que lui-même. Ce n'est pas que nous entendions soit approuver à un degré quelconque le principe de l'expédition du Mexique, soit en dissimuler les conséquences fâcheuses pour le Trésor. En dehors des considérations politiques qui nous paraissent condamner cette expédition, et qui sortent du cadre dans lequel nous avons entendu renfermer notre examen, il nous sera permis de la regretter comme une nouvelle cause d'embarras pour le Trésor. Nous sommes obligé en effet de reconnaître qu'indépendamment des 85 millions portés au compte de 1862, elle lèguera aux exercices suivants des charges très-lourdes ; qu'elle a singulièrement amoindri les immenses approvisionnements accumulés dans nos arsenaux ; qu'elle prive notre flotte, le cas échéant, du concours immédiat d'un grand nombre de vaisseaux de guerre transformés en transports, qu'elle a même déjà entraîné la perte totale de quelques navires équipés à grands frais tels que *le Chaptal* et *la Lance*, et de graves avaries pour plusieurs autres.

M. Fould ne se sent pas découragé, il croit que sans son système la dépense aurait été beaucoup plus forte, et sa conviction paraît notamment se fonder sur le rapprochement de la demande de 25 millions de crédits supplémentaires, pour l'exercice 1862, et des ordonnances royales qui, en 1840, ont accordé au ministre de la guerre plus de 500 millions.

« Trois cents millions ! s'est-il écrié. Voilà donc les dépenses, qui, sur la simple appréhension d'une guerre, pouvaient être engagées en dehors de toute prévision budgétaire et sans le concours des Chambres sous un régime dont on dit regretter les garanties. En présence de ces faits et de ces chiffres est-on bien venu à manifester de si vives alarmes, parce qu'une guerre réelle, une guerre coûteuse,

les plus acharnées sans qu'on fût obligé d'avoir recours à de nouveaux impôts dont l'établissement est toujours difficile. » *Des Idées napoléoniennes*, par le prince Louis-Napoléon Bonaparte.

dont les proportions ont tout à coup changé, a entraîné des dépassements de crédit pour 25 millions¹, » etc.

Nous nous demandons comment M. Fould a pu songer à comparer deux époques si dissemblables. Au mois d'août 1840, après vingt-cinq années d'une paix générale, le ministère, surpris par la menace d'une coalition des quatre grandes puissances contre la France, a dû, en l'absence des Chambres, devant lesquelles il était responsable, solliciter du souverain l'ouverture des crédits nécessaires pour faire face à d'aussi graves éventualités. Au mois d'août 1862, avec l'état militaire préparé par les campagnes de Crimée et d'Italie, le Gouvernement impérial a augmenté de 11,000 hommes et de 2,500 chevaux l'effectif de l'expédition du Mexique. La dissemblance des deux situations n'a pas besoin de démonstration : nous ajouterons qu'alors même que les ministres de la guerre et de la marine mériteraient les accusations de laisser aller lancées contre eux par les amis de M. Fould, il est difficile d'admettre que les chiffres de 1840 eussent jamais été atteints.

Y a-t-il lieu d'ailleurs de s'étonner autant de la modicité du chiffre de la dépense? si 25 millions ont paru suffisants, c'est que la loi des crédits supplémentaires, votée quelques mois auparavant avait déjà alloué 58 millions, ce qui, pour l'exercice 1862, donne un total de 85 millions. En outre, quoique ce chiffre de 85 millions paraisse le seul qui doive peser sur cet exercice, représente-t-il complètement la dépense effectuée en 1862? L'exercice 1863 ne sera-t-il pas chargé de la liquidation d'engagements qui, à proprement parler, ne lui appartiennent point? Nous manquons des éléments nécessaires à la solution de cette dernière question, sur laquelle le doute ne semblera déplacé à personne, car les chiffres qui servent de base à nos raisonnements comme à ceux de M. le Ministre des finances sont toujours les chiffres du rapport du 28 décembre 1862. Or, à cette époque, les départements de la guerre et de la marine ne connaissent avec certitude les opérations financières de l'expédition du Mexique que jusqu'aux premiers jours de novembre. Il ne serait pas dès lors trop téméraire de penser que, du 1^{er} novembre au 1^{er} janvier suivant, des traites nouvelles ont pu être créées dont l'imputation pourra se faire sur l'exercice 1863.

Il est donc impossible d'indiquer, même approximativement, la proportion dans laquelle l'application, fort incomplète d'ailleurs, du sénatus-consulte, a atténué les frais de l'expédition du Mexique, et nous en sommes réduit, sur ce point, aux allégations purement arbitraires de M. Fould.

¹ *Moniteur* du 25 mars 1863.

M. le Ministre des finances ne s'est pas contenté d'affirmer que son système avait diminué les charges de la guerre ; fidèle aux traditions de ses prédécesseurs, il a fait le calcul des résultats qu'il se serait cru en droit de constater si la guerre n'avait pas éclaté. Nous pourrions nous dispenser certainement de discuter ce calcul fondé sur une hypothèse, mais un grand nombre de journaux l'ayant pris au sérieux, il importe d'en rechercher la valeur.

« Sans les 85 millions que cette guerre a exigés, cet exercice, traversé par tant d'incidents et de circonstances fâcheuses, se serait soldé avec un excédant de recettes de près de 50 millions. En réfléchissant à ce fait, vous trouverez sans doute que les efforts du gouvernement n'ont pas été complètement infructueux ¹. »

Quoiqu'il ne s'agisse que d'un excédant hypothétique, nous serions peut-être moins disposé à en contester l'importance, s'il était dû uniquement au progrès normal des revenus publics. Ce progrès, il est vrai, a été sensible. D'après les résumés officiels, les impôts et revenus indirects ont produit 53 millions et demi de plus qu'en 1861. Cette augmentation a été neutralisée, dans une certaine mesure, par l'accroissement des dépenses corrélatives. Ainsi, pour n'en citer qu'un seul exemple, la plus-value obtenue dans les droits de douane sur l'importation des sucres coloniaux et étrangers a été plus que compensée par l'augmentation des drawbacks ou primes à la sortie, dont le montant a dépassé les prévisions budgétaires de 21 millions et demi ². Si nous portions cette

¹ Discours de M. Fould, *Moniteur* du 25 mars 1865.

² Les charges qui résultent pour le Trésor de l'élévation du montant des Drawbacks, sont une des conséquences de la légèreté avec laquelle notre législation douanière a été modifiée à coups de décrets depuis 1860. La loi du 28 juin 1856, dans un double intérêt de protection pour la marine marchande et la raffinerie française, autorisait la restitution, à la sortie des sucres raffinés, des droits payés sur les sucres bruts, importés directement par navires français, de pays hors d'Europe. La prime payée à la sortie, est calculée sur un rendement fixé par la loi elle-même, et comme ce rendement légal, qui est d'environ 76 kilogrammes de sucre raffiné pour 100 kilogrammes de sucre brut, est inférieur au rendement réel qui atteint au moins 86 pour 100, et quelquefois même 90, cette différence constitue une véritable prime de 10 à 14 pour 100 que le Trésor paye aux raffineurs. La loi du 25 mai 1860 avait laissé subsister cet état de choses, mais un décret impérial du 24 juin 1861, l'a singulièrement altéré, en admettant, au bénéfice du Drawback, les sucres étrangers importés par navires étrangers de pays hors d'Europe. Cette innovation a profité aux raffineurs qui ont vu leur prime d'exportation s'accroître pour les sucres de cette dernière catégorie, de la restitution de la surtaxe de pavillon et qui, après avoir exporté de 50 à 51 millions de kilogrammes, en 1860 et en 1861, ont livré au commerce étranger, en 1862, 78 millions de kilogrammes, soit 54 pour 100 de plus. Cet avantage acquis à une certaine classe d'industriels ne saurait compenser les pertes qui en sont résultées pour nos colonies, la marine nationale et le

somme en compte, comme il conviendrait de le faire pour déterminer avec précision l'accroissement normal des impôts, le boni réellement acquis au Trésor ne serait plus que de 51 millions de francs, et décroîtrait encore par des opérations analogues sur les autres branches du revenu public.

Les anciens impôts, dans les conditions de progrès que nous venons de décrire, ne pouvaient assurer à l'administration les ressources dont elle avait besoin, elle a dû se procurer en faisant successivement appel au crédit, à l'augmentation des taxes, aux expédients de trésorerie, environ 190 millions dont voici le détail :

| | |
|---|--------------------|
| Obligations trentenaires | 55,000,000 |
| Liquidation d'une créance sur l'Espagne | 25,000,000 |
| Indemnité chinoise. | 10,000,000 |
| Ajournement de la moitié du dernier semestre de la rente | 55,000,000 |
| Consolidation des fonds de la dotation de l'armée | 42,550,000 |
| Ajournement du paiement à faire à la Banque. | 5,000,000 |
| Augmentation des droits de timbre, d'enregistre- ment et de la taxe des sucres | 37,500,000 |
| Total. | <u>489,850,000</u> |

C'est avec le concours de ces ressources accidentelles que l'on aurait obtenu un excédant de 50 millions, si la guerre du Mexique n'avait pas éclaté. Or, nous ne pensons pas qu'un excédant de recettes uniquement dû à des ressources accidentelles soit un résultat

Trésor. Il est inutile d'insister sur la stagnation du commerce des sucres coloniaux. Quant à la marine marchande, les chiffres suivants indiquent suffisamment l'influence du décret du 24 juin sur son développement.

IMPORTATION DES SUCRES BRUTS ÉTRANGERS.

| | Navires français. | Navires étrangers. |
|------|-------------------|--------------------|
| 1861 | 87,512,894 k. | 8,558,594 k. |
| 1862 | 64,875,821 | 65,762,815 |

Les premiers mois de l'exercice 1865 présentent des résultats analogues, les importations sous pavillon français diminuent en raison de l'augmentation des importations sous pavillon étranger. Le Trésor, acquitté, en primes de remboursement, environ 40 millions de francs au lieu de 49 portés au budget primitif. Sans médire de l'industrie des raffineurs, nous trouvons une pareille protection contraire aux intérêts généraux du pays. Une loi votée, dans les derniers jours de la session,

éminemment favorable. Ne serait-on pas plutôt autorisé à dire que, réduit à ses propres ressources et privé de recettes accidentelles, l'exercice 1862 eût laissé un découvert de 224 millions, ou, abstraction faite des frais de la guerre du Mexique, au moins de 141 millions ?

III

Le budget de 1863 ne nous paraît pas destiné à un sort très-différent de celui de ses devanciers. L'administration avait à choisir entre des économies importantes et l'allocation de crédits plus considérables aux services publics, elle n'a pas cru à la possibilité des économies, et le Corps législatif, tout en professant une opinion opposée, lui a accordé tout ce qu'elle demandait.

| | |
|---|-------------------|
| Le budget a été calculé en recettes à . . . | 2,072,783,405 fr. |
| — en dépenses à . . . | 2,064,423,362 |

Il se solde, par conséquent, avec un excédant de recettes de , 8,360,041 fr.

L'évaluation des dépenses dépasse de 94 $\frac{1}{2}$ millions celle du budget précédent. « Malgré cet accroissement apparent de dépenses, disait M. Fould dans son rapport du 20 janvier 1862, je ne crains pas d'affirmer que le budget de 1863 présentera, en définitive, une économie réelle et considérable sur l'exercice précédent, car le chiffre des dépenses ordinaires acquiert, dans le budget de 1863, un *caractère limitatif* qu'il n'a eu et qu'il ne pouvait avoir dans aucun des budgets antérieurs au sénatus-consulte du 31 décembre. »

Cependant, les organes du Gouvernement n'allaient pas jusqu'à

a élevé le taux du rendement légal à 79 et 82 pour 100, suivant la qualité des sucres, et a décidé, en même temps, que le Drawback, ne comprendrait plus que la moitié de la surtaxe de pavillon. Nous approuvons ce commencement de réparation et surtout la forme sous laquelle il a eu lieu, car nous aimerions à ne plus voir des questions aussi importantes tranchées par simples décrets.

prétendre que l'exercice 1863 n'aurait pas, lui aussi, son budget rectificatif; mais, à les entendre, autant, dans une année de transition comme 1862, les allocations devaient être forcément larges, autant dans l'avenir elles seraient restreintes, leur limite extrême étant celle des excédants de recettes assurés. Nous nous permettions alors d'exprimer quelques doutes sur le prétendu caractère limitatif assigné désormais au budget primitif; les faits et les chiffres vont dire ce que valaient ces doutes.

La rédaction du budget rectificatif de 1863 est fort habile. Sa forme et ses divisions offrent la plus stricte application de la méthode adoptée pour le budget primitif. Nous y trouvons le budget ordinaire et le budget extraordinaire. Dans le budget ordinaire, comme la dépense est en quelque sorte forcée, et détermine le chiffre de la recette, elle marche en première ligne. Puis, il est fait état tant des ressources qui assureront les crédits du budget ordinaire que de toutes celles dont l'administration pourra disposer, et tout ce que n'absorbe pas le service ordinaire forme la recette du budget extraordinaire. C'est alors seulement et dans les limites de cette recette que la dépense extraordinaire est réglée.

L'application de cette méthode ingénieuse à la loi des crédits supplémentaires, a un défaut grave, elle est peu conforme à la vérité de la situation et elle méconnaît la pensée à laquelle chaque ministre obéit en demandant les crédits dont son département a besoin. Il est impossible en effet d'admettre que l'administration se préoccupe uniquement de pourvoir aux besoins du service ordinaire avant de déterminer la part que les ressources réalisées lui permettront de laisser au service extraordinaire. Ainsi, dans le service ordinaire du ministère de la guerre nous avons remarqué des crédits supplémentaires pour la publication d'un ouvrage intitulé *Campagne de l'empereur Napoléon III en Italie*, et pour la reconstruction de la buanderie de l'hôtel des Invalides. Au budget extraordinaire figurent les crédits destinés aux expéditions du Mexique, et de Cochinchine en même temps qu'à l'armée d'occupation en Italie. Or, le simple bon sens se refuse à croire que si une différence s'est faite dans l'esprit du ministre de la guerre, elle ait été en faveur des dépenses de la première catégorie, et qu'il se soit dit : Assurons d'abord la publication de la *Campagne de l'empereur Napoléon III en Italie* et la reconstruction de la buanderie de l'hôtel des Invalides; puis, s'il reste de l'argent, nous pourrions aux frais de la guerre du Mexique, etc. Nous ne nous arrêterons donc pas à une classification qui dissimule les charges du Trésor plus qu'elle ne les réduit et nous examinerons successivement dans leur ensemble la dépense et la recette du budget rectificatif.

| | |
|--|--------------------------|
| L'ensemble des crédits supplémentaires s'élève à | 114,506,592 ¹ |
| Si nous ajoutons cette somme à celle des augmentations déjà votées dans le budget primitif, pour maintenir aux évaluations un caractère limitatif et qui est de | 94,000,000 |
| <hr/> | |
| Nous trouvons que les prévisions du budget primitif de 1862 sont dépassées de | 208,506,592 |
| Or, le budget rectificatif de 1862, voté à la fin du mois de juin de l'année dernière et qui devait faire face aux besoins extraordinaires d'une période de transition, atteignait seulement le chiffre de | 200,000,000 |
| <hr/> | |
| Il y aurait donc déjà, pour 1863, une différence en plus de | 8,506,592 |

qui prouverait à elle seule que nous n'entrons pas précisément dans la voie des économies.

C'est ce que n'admet pas l'exposé des motifs du budget rectificatif qui se contente d'opposer les chiffres des crédits supplémentaires de 1863 à ceux de 1862, et triomphe de leur infériorité qu'il est cependant obligé d'expliquer par l'élévation relative des allocations du budget primitif de 1863.

La commission du Corps législatif s'est associée à l'enthousiasme du Conseil d'État. « Rendons toutefois au Gouvernement, a-t-elle dit,

¹ Ces 114,506,592 fr. se décomposent ainsi :

| | |
|--|--|
| Lois diverses | 5,675,000 » |
| Budget rectificatif. { au budget ordinaire. 19,821,066 » } 108,831,592 » | { au budget extraordinaire. 89,010,526 » } |
| <hr/> | |
| Total égal. | 114,506,592 » |

Nous ne portons ni dans la dépense ni dans la recette 1° une somme de 18,812,459 représentant l'accroissement obligatoire de la dotation de l'amortissement par suite de la conversion de la rente 4 1/2, parce que, en raison de la suspension de l'amortissement, cette somme ne figure dans la comptabilité que pour ordre, tant en dépenses qu'en recettes; 2° 424,933 fr. 67 c. afférents pour 157,520 f. au budget des ressources spéciales, pour 15,826 fr. 10 c. à certains services spéciaux, et pour 281,587 fr. 57 c. aux restes à payer sur les exercices clos; ces allocations figurent aussi pour ordre au budget rectificatif.

la justice de déclarer que dans la rédaction du budget de 1865, *il n'a pas dévié de son système d'économie*; la modération des demandes de crédits dont vous êtes saisis est la preuve la plus efficace de la sincérité de ses intentions à cet égard. Un examen scrupuleux de ces propositions nous a montré qu'elles se renferment dans la limite des besoins les plus stricts des divers services. Aussi n'avons-nous eu à réclamer qu'une réduction minime sur les propositions du projet de loi¹. » Le montant de ces réductions, en effet, n'est que de 310,000 de fr., et la commission nous paraît s'être fait des illusions sur leur réalisation définitive, au moins en ce qui concerne une somme de 500,000 fr. destinée au rétablissement du câble télégraphique sous-marin entre la France et l'Algérie. « La commission, lisons-nous dans le rapport de O'Quin n'a pas méconnu la nécessité de faire face à la dépense dont il s'agit, elle y a même trouvé un caractère d'urgence qui l'a déterminée à l'inscrire en entier au budget rectificatif. Mais en même temps elle a demandé sur le chiffre total une réduction de 500,000 fr. espérant que l'administration pourrait trouver, dans quelques économies sur les crédits qui lui sont alloués pour travaux neufs, le moyen de la compenser. » Des amendements ainsi formulés et aussi peu justifiés, ne sont guère de nature à lier l'administration et à relever l'autorité du corps législatif qui, après une demi-heure de discussion, a voté les crédits supplémentaires de 1865.

Le budget rectificatif donne lieu aux mêmes observations que le budget primitif. Nous y trouvons des crédits importants affectés à des dépenses dont des décrets de virements ont posé le principe².

Nous [devons encore constater l'établissement de nouveaux emplois dont l'utilité était au moins contestable. Ainsi, le décret qui a établi la procédure orale et la publicité des débats devant les conseils de préfecture, a eu pour résultat la création d'un président de conseil de préfecture de la Seine, au traitement de 25,000 fr. Une nouvelle chambre a été instituée à la cour impériale de Paris, comme s'il n'eût pas été préférable de distraire les parties du ressort les plus éloignées pour les attribuer à d'autres cours moins occupées, ou de diminuer le nombre des conseillers dont la présence est nécessaire pour la validité d'un arrêt. Cette augmentation incessante des emplois nous rappelle une belle parole de M. Royer-Collard : « Il s'agit véritablement de savoir, disait-il en 1819, si

¹ Rapport de M. O'Quin.

² Par exemple, un décret de virement a ouvert un crédit de 152,000 francs, pendant l'exercice 1865, pour la construction d'une église, d'un presbytère et d'une mairie à Vichy, sur lesquels 25,000 fr. seulement ont été employés. La dépense totale, engagée par ce décret de virement, est évaluée à 650,000 francs et s'impose en quelque sorte, pour l'avenir, au vote du Corps législatif.

la société appartient aux fonctionnaires ou si les fonctionnaires appartiennent à la société. C'est là une vieille question qui se débat depuis le commencement du monde. »

La tendance à élever les allocations des travaux improductifs n'a pas diminué. Nous en citons comme preuve un supplément de 250,000 francs, attribué à l'établissement thermal d'Aix en Savoie, qui a déjà obtenu sur les exercices 1860, 1861 et 1862 un ensemble de crédits s'élevant à 700,000 francs, et qui figurait au budget pour 39,500 francs.

Enfin la guerre exige toujours des crédits considérables. Les déclarations les plus solennelles faisaient espérer que l'effectif général de l'armée n'excéderait pas 400,000 hommes au 1^{er} janvier. « D'après les ordres formels de Votre Majesté, disait, le 20 janvier 1862, M. Fould, des réductions successives devront le ramener pour le 1^{er} janvier 1865 au chiffre limitatif de 400,000 hommes, ce nombre pourra être dépassé *tout au plus* de 15,000 hommes employés temporairement à protéger les intérêts français qui seraient engagés hors du territoire. » Ces prévisions ne se réaliseront pas puisque au commencement de l'exercice actuel, l'effectif était évalué à 420,000 hommes, non compris 4,000 auxiliaires.

En présence des éventualités de l'expédition du Mexique, les allocations supplémentaires demandées par la guerre et la marine peuvent-elles dès aujourd'hui être considérées comme suffisantes? Nous aurions aimé à rencontrer soit dans l'exposé des motifs, soit dans les développements qui l'accompagnent, le calcul d'ensemble des crédits supplémentaires affectés à l'expédition du Mexique, ou même les éléments de ce calcul, mais M. le Ministre de la marine n'a pas cru devoir communiquer au Conseil d'État et aux Chambres des tableaux analogues à ceux que M. le Ministre de la guerre a fait dresser, et dans lesquels les dépenses de chaque service sont exactement réparties entre les différentes expéditions dans lesquelles la France est simultanément engagée. Cette réticence a provoqué les justes réclamations de la commission qui, en constatant les explications qu'elle a reçues, exprime le désir qu'à l'avenir ces explications « ne soient pas réservées à la commission du budget et trouvent place dans les documents imprimés distribués à tous les membres de la Chambre, pour qui *elles sont un élément essentiel d'appréciation.* » Les éclaircissements si tardivement transmis par le ministère de la marine ont d'ailleurs jeté peu de lumière sur la situation, et la commission s'est déclarée hors d'état de préciser un chiffre : nous ne pouvons donc reproduire que des évaluations approximatives, en estimant de 64 à 66 millions, la totalité des crédits ouverts pour la guerre du Mexique.

L'exposé des motifs indique les principes qui ont servi de base aux calculs officiels. « La fixation, y lisons-nous, a ici un caractère forcé d'incertitude. Le Gouvernement n'a voulu compter ni sur les chances les plus heureuses, ni sur les hypothèses les plus défavorables ; confiant dans le succès prochain de nos armes, il a dû établir des calculs dans la pensée que nous approchions de la période la moins coûteuse de l'expédition. » Un examen sommaire établit péremptoirement qu'en arrêtant le chiffre du budget rectificatif le Gouvernement s'est écarté de la réserve dont il proclamait la nécessité et n'a envisagé, au point de vue financier, que les chances les plus heureuses. Ainsi les frais de construction du chemin de fer de Vera-Cruz à Chiquihuite sont évalués seulement à 4,500,000 francs tandis que la commission suppose que la dépense atteindra de 5 à 6 millions, non compris la dépense du matériel qui doit être faite par une compagnie que l'on ne nomme pas et dont, par conséquent, il nous est impossible d'apprécier les ressources. Le ministère de la marine, de son côté, a demandé des crédits beaucoup moins élevés que ceux effectivement dépensés pendant l'exercice précédent. Le nombre des vaisseaux de tout rang affectés à l'expédition est réduit de 80 à 52, et l'effectif général des marins de 13,795 hommes à 7,935.

L'administration est donc restée complètement en deçà de la vérité en prévoyant que les dépenses de la guerre du Mexique pour l'année 1863, ne dépasseraient pas 64 ou même 66 millions. Aux premiers jours de novembre 1862, il ne faut pas l'oublier, la dépense de l'exercice courant s'élevait déjà à 83 millions de fr., quoique, pendant les six premiers mois de l'année, les proportions du corps expéditionnaire et des armements maritimes eussent été relativement minimales. Or il nous semble difficile qu'avec un effectif de 34,000 Français et de 4,000 auxiliaires, et avec les armements maritimes qui sont la conséquence d'une guerre engagée à trois mille lieues de nos côtes, la dépense puisse se restreindre dans d'aussi étroites limites, même en se prononçant pour l'hypothèse la plus favorable et la plus généralement admise, celle de succès militaires rapides et décisifs devant Puebla et Mexico. Car, dans cette hypothèse, il resterait encore à exécuter le programme développé dans la lettre de l'Empereur au général Forey, et aux termes duquel l'entrée de nos troupes à Mexico doit être suivie de l'organisation d'un gouvernement provisoire, qui consultera le peuple mexicain sur le régime politique à donner au pays, et provoquera la convocation d'une assemblée élue d'après la loi mexicaine, le tout avec le concours du général en chef, qui aidera le nouveau pouvoir à introduire dans l'administration, et surtout dans les finances, cette régularité dont la France offre le meilleur modèle ; car il s'agit moins, peut-être,

de tirer satisfaction des torts éprouvés par nos nationaux, que d'opposer une barrière infranchissable aux envahissements de la race saxonne en régénérant la race latine au Mexique. Si, comme il y a tout lieu de le craindre, le peuple mexicain est assez mal inspiré pour ne pas se prêter de très-bonne grâce à l'exécution de ce projet grandiose ; si nous sommes obligés de maintenir dans chaque petite ville une garnison, pour empêcher les populations de rétablir ou de laisser rétablir le pouvoir de Juarez, ainsi que cela s'est déjà vu à Tampico, à Jalapa et dans toutes les villes de l'État de Vera-Cruz, que nous avons successivement occupées et évacuées, le double des crédits actuellement alloués suffirait à peine pour faire face aux dépenses de l'exercice. Aussi l'exposé des motifs a-t-il raison d'admettre « que les prévisions de dépenses du budget extraordinaire doivent subir des modifications considérables. »

A l'aide de quelles ressources le Trésor pourvoira-t-il aux besoins qui se révéleront en cours d'exercice ?

Les suppléments de recettes portés au budget rectificatif s'élèvent à 114,600,797 fr. qui se décomposent ainsi :

| | |
|---|-------------|
| Excédant du budget voté. | 8,560,041 |
| Plus-value des contributions directes. . . | 2,591,000 |
| Vente d'un terrain provenant des Invalides. . . | 560,000 |
| Plus-value sur les impôts et revenus indirects. . . | 79,627,500 |
| Id. sur les produits de l'Algérie. . . | 200,000 |
| Id. sur les produits divers. | 1,856,772 |
| Annulations en fin d'exercice. | 20,000,000 |
| A prendre sur le reliquat du fonds affecté aux travaux contre l'inondation. | 1,205,484 |
| Total. | 114,600,797 |
| L'ensemble des crédits ouverts étant de. . . | 114,506,592 |

Il y aurait un excédant de recette de moins de 100,000 francs. Quoique M. Fould ait dit dans son rapport du 6 octobre, « que l'équilibre de 1863 restait assuré, » quoiqu'il ait réitéré cette affirmation le 28 décembre, en déclarant que l'excédant de recettes permettait « de compter, dans tous les cas, que l'équilibre du budget de 1863 ne serait pas troublé, » nous craignons fort que l'exercice actuel ne laisse un découvert considérable. Autant l'aggravation des charges nous paraît certaine, autant l'augmentation des recettes portées au budget rectificatif semble improbable à l'administration elle-même. « Si les prévisions de dépenses du budget extraordinaire, dit l'exposé des motifs du budget rectificatif, doivent subir

ainsi des modifications considérables, les recettes au contraire, par leur nature même, ne sont susceptibles d'aucun accroissement naturel, comme le produit des impôts indirects.»

Il se pourrait même que toutes les augmentations prévues ne soient pas complètement atteintes. Ainsi la plus-value des impôts indirects sur les évaluations primitives est fixée à 78 millions. Or l'excédant obtenu en 1862 sur ces mêmes évaluations est de 53 millions et demi. Rien jusqu'ici n'indique que ce dernier chiffre doive être dépassé. Nous nous attendions à trouver quelques éclaircissements sur ce point dans l'état comparatif des recettes du premier trimestre publié au *Moniteur* du 15 avril dernier. Mais cet état, en indiquant un progrès de 12,604,000 fr. sur la période correspondante de 1862, omet un détail indispensable pour l'appréciation de la question, détail que fournissaient les états des précédents trimestres, il ne déduit pas de la plus-value les augmentations de taxes résultant de la loi du 2 juillet 1862. Cette sorte de réticence peu faite pour relever l'autorité des documents officiels, nous réduit à n'exprimer ici que des conjectures. Le montant des augmentations ayant été calculé à 34 millions, pour le premier semestre de l'exercice, nous évaluerons en toute sûreté au moins à 15 millions la part du premier trimestre dans ces augmentations. Il convient donc pour comparer le premier trimestre de 1863 avec celui de l'année précédente, de tenir compte de ces 15 millions, et comme la plus-value n'a été que de 12 millions et demi, nous sommes obligé de constater une diminution de 2 millions et demi pour les trois premiers mois de 1863. On serait par conséquent, tout au plus, autorisé à compter sur le maintien du chiffre acquis en 1862, et l'augmentation des revenus indirects serait de 53 millions et demi, et non de 78.

L'administration espère se procurer plus d'un million et demi par l'établissement, à dater du 1^{er} juillet prochain, 1° d'un droit de timbre de 50 centimes, par cent francs, du montant de la valeur nominale, sur les titres des fonds publics étrangers circulant en France ; 2° d'un droit de timbre de 20 centimes sur les récépissés dont les chemins de fer seront contraints, sous peine d'amende, de faire la délivrance à ceux qui leur remettront des colis.

La proposition et le vote de ces taxes nouvelles remplissent assez mal la promesse formelle de M. Fould, dans son rapport du 6 octobre, que le budget ne comprendrait pas de dispositions pouvant entraîner une aggravation d'impôts. On s'est efforcé, en ce qui concernait les récépissés, de démontrer qu'il ne s'agissait pas d'un nouvel impôt, que les lettres de voiture étaient déjà assujetties au timbre de dimension de 50 centimes, que l'usage de ces lettres, au grand préjudice du Trésor, devenait chaque jour moins fréquent, et que les

récépissés offrant presque les mêmes garanties, tout le monde gagnerait à la nouvelle mesure, l'industrie des chemins de fer une sécurité plus grande dans ses rapports avec le commerce, celui-ci un véritable dégrèvement, et le Trésor la rentrée dans une partie de ses droits. Mais ces explications sont loin d'être concluantes, ni les chemins de fer ni le commerce ne réclamaient une pareille protection, il est au contraire certain que les exigences de la fiscalité apporteront de grandes gênes aux transports d'une valeur minime par les voies ferrées, et favoriseront les entreprises concurrentes qui ne sont pas astreintes à la délivrance des récépissés timbrés.

Les annulations en fin d'exercice sont évaluées à 20 millions. Elles avaient été portées à 55 millions dans le budget rectificatif de 1862. La commission avait vainement déclaré « que des annulations dont on ne peut que très-arbitrairement calculer l'importance ne sauraient équivaloir à une ressource assurée. » M. Fould avait maintenu le chiffre de 55 millions dans son rapport du 6 octobre. « En les évaluant à ce chiffre, disait-il, nous restons dans la moyenne des années précédentes. » Là encore les événements ont démenti les prévisions de M. Fould. « Pour 1861, les annulations définitives sont de 26 millions de francs... Les annulations de 1862 ne différeront sans doute que peu de celles de 1861 *et ont été justement évaluées à 20 millions de francs.* C'est également à cette somme que nous évaluons celles de 1863 pour atténuer d'autant la somme totale des crédits ouverts¹. » Les mécomptes de 1862 ne rendent point les organes de l'administration moins confiants. Ils affirment le chiffre de 1863 avec la même assurance qu'ils avaient affirmé le chiffre de 1862. « Ce procédé, d'après le document que nous venons de citer, ne saurait être considéré comme un expédient ingénieux imaginé pour dissimuler les difficultés d'une situation embarrassée; c'est simplement la substitution des faits qui se réalisent aux prévisions du budget. Quand on veut se rendre un compte exact de la situation, et que l'on prend en considération toutes les circonstances nouvelles qui sont venues augmenter les dépenses, ce serait vouloir se donner une apparence plus défavorable que la réalité que de négliger les circonstances inévitables qui doivent à leur tour les diminuer¹. » Le chiffre de 20 millions est évidemment plus modéré que celui qui figurait au précédent budget rectificatif, il pourrait pourtant n'être pas atteint; l'usage des virements est l'âme du régime financier de M. Fould, et quoique le chiffre exact de ceux qui ont été opérés en 1862 ne puisse nous être donné, nous savons qu'il a déjà dépassé celui de l'année pré-

¹ Exposé de motifs des crédits supplémentaires de 1863.

cédente de plusieurs millions. Il est donc impossible, au moment où nous écrivons, de préciser le montant des annulations de crédit.

Ainsi la réalisation des recettes du budget rectificatif est loin de présenter une exactitude égale à celle des dépenses. Au moment du vote, un excédant de recette de moins de cent mille francs était prévu, mais cet excédant est déjà insuffisant pour couvrir le dernier crédit de 1,400,000 fr. alloué quelques jours plus tard aux victimes de la crise cotonnière. Il a été dit, il est vrai que ce nouveau crédit serait pris sur l'indemnité due par la Cochinchine. Nous croyons, quant à nous, que cette indemnité dont nous entendons parler pour la première fois, sera, si elle est jamais payée, largement absorbée par les dépenses de nos établissements de l'extrême Orient.

Dès aujourd'hui, le budget des dépenses de 1863 rectifié atteint le chiffre de 2,180,000 francs, soit, 20 millions de moins seulement que le chiffre probable de la dépense de 1862, et nous avons le regret d'affirmer que l'exercice se soldera par un découvert qui, en raison des affaires déjà engagées et dont il eût été sage de prévoir le développement, pourra prendre des proportions considérables.

IV

L'examen du budget de 1864 serait prématuré, au moment même où nous constatons le remaniement presque total qu'ont reçu ou que recevront en cours d'exercice les budgets des années précédentes. Nous nous contenterons seulement d'indiquer quelques chiffres.

| | RECETTES | DÉPENSES |
|--|---------------|---------------|
| Budget ordinaire. | 1,780,487,986 | 1,775,144,001 |
| Budget sur ressources spéciales. | 221,954,123 | 221,954,123 |
| Budget extraordinaire | 108,015,256 | 108,015,000 |
| Total. | 2,110,457,345 | 2,105,093,560 |

| | |
|---|-------------------|
| Les recettes étant de | 2,110,437,345 fr. |
| Et les dépenses étant de | 2,105,095,360 |
| | <hr/> |
| Il y avait un excédant en recettes de | 5,343,985 fr. |
| Si maintenant nous comparons le chiffre gé- | |
| néral de la dépense | 2,105,095,360 fr. |
| A celui qui avait été prévu pour 1865 | 2,064,000,000 fr. |

nous trouvons une augmentation de 40 millions qu'il convient de réduire à 15, l'amortissement, véritable dépense d'ordre, figurant dans ce chiffre pour 25 millions.

Sur l'augmentation de 15 millions, 7,422,000 francs, soit la moitié, reviennent encore aux ministères de la guerre et de la marine, si richement dotés déjà par les précédentes lois de finances. M. Fould a parlé en fort bons termes au Sénat des dangers du système d'é-mulation qui porte les divers États de l'Europe à augmenter leurs dépenses militaires, et a exprimé l'espoir que de telles dépenses iraient en diminuant. Ces paroles ont été fécondes en bons résultats, mais ce n'est malheureusement pas encore au profit des contribuables français. En effet, dans son exposé du budget de 1865-1864, M. Gladstone, chancelier de l'Échiquier, s'est autorisé des paroles de M. Fould pour annoncer aux contribuables anglais un dégrèvement de plus de 80 millions de francs. « Les déficits financiers, a dit M. Gladstone, sont devenus comme la règle dans tous les pays. La France a fait de grands efforts pour y échapper, mais bien qu'elle ait déployé une grande énergie et beaucoup de talent dans ce but, il reste à savoir jusqu'à quel point ses efforts seront couronnés de succès. L'Italie, dont la fortune et les destinées sont encore dans la balance, augmente malheureusement sa dette d'année en année avec une rapidité qui doit faire trembler ses meilleurs et ses plus fidèles amis. Voilà ce que nous voyons à l'étranger.... Je crois pouvoir dire aussi, en mon nom et au nom de mes collègues, après avoir lu les éloqu岸tes paroles du ministre des finances de France, que nous sommes heureux de soumettre *un plan qui diminuera sensiblement les charges du peuple*, si cette diminution est accueillie et interprétée dans d'autres pays comme l'acceptation amicale d'un défi amical, et si nous pouvons espérer que ce que nous proposons, ce que le Parlement approuvera, servira de provocation inoffensive mais puissante à des actes et à des tendances analogues dans d'autres pays¹. »

M. Fould doit s'estimer heureux de voir ses paroles produire de

¹ Séance de la Chambre des communes du 16 avril 1865.

tels effets de l'autre côté du détroit, mais nous sommes convaincu qu'il attacherait plus de prix encore à obtenir des succès aussi réels dans son propre pays.

La commission a obtenu du Conseil d'État des réductions qui s'évaluent :

| | |
|--|----------------------|
| Pour le budget ordinaire, à | 1,472,500 fr. |
| Pour le budget extraordinaire, à | 1,700,000 |
| Soit, en totalité, à | <u>3,172,500 fr.</u> |

Les plus importantes de ces réductions frappent les ministères de la guerre et de la marine; elles pourraient toutefois ne pas être maintenues en cours d'exercice, car elles sont aussi peu motivées que la réduction proposée au budget rectificatif de 1863 pour le ministère de l'intérieur¹ et ne résultent nullement de l'appréciation raisonnée des crédits réclamés pour chaque service. D'après la commission, « le ministère de la guerre, comme celui de la marine, offrent des détails si spéciaux, qu'il lui était difficile de les apprécier tous ou de modifier les services sans s'exposer à nuire à leur bonne organisation. Convaincue que des réductions sont possibles sur les divers crédits du département de la guerre, elle s'est arrêtée à la pensée de demander une réduction d'un million sur l'ensemble du budget ordinaire, sauf à la répartir suivant les services. » Nous nous expliquons parfaitement que le conseil d'État, qui, repoussait systématiquement les réductions proposées sur un chapitre déterminé, se soit montré plus disposé à accepter des amendements qui gêneront si peu l'administration, et nous ne voyons pas dans cet acte de condescendance facile un grand sujet de triomphe pour le Corps législatif.

La commission du budget de 1864 juge la situation excellente, mais il importe de remarquer que l'équilibre n'est maintenu qu'à l'aide, 1^o de la suspension de l'amortissement; 2^o d'aliénations de biens domaniaux jusqu'à concurrence de 12 millions; 3^o d'un prélèvement de 6 millions sur les réserves accumulées des fonds de non-valeurs, et 4^o de l'atténuation des évaluations des dépenses du budget extraordinaire, inférieures, en chiffres ronds, de 13 millions à celles de 1863, atténuation motivée uniquement par l'absence de ressources, et non par la réduction des dépenses, et qui par conséquent donnera lieu en cours d'exercice, à l'ouverture de crédits supplémentaires².

¹ Voir plus haut, page 27.

² « On peut espérer que cette diminution ne sera que provisoire et que le place-

Il faudra donc, malgré les promesses de M. Fould, recourir encore une fois au crédit ou à l'augmentation des impôts non-seulement pour restituer au budget extraordinaire ce qui lui a été enlevé, mais pour lui procurer les crédits importants destinés à des éventualités telles que l'occupation des États pontificaux, de la Cochinchine, les expéditions du Mexique et de Chine ¹.

Quelle est la situation du Trésor? A quel chiffre s'élève la dette flottante? Nous comptons trouver la réponse à ces questions dans le rapport de la commission du budget de 1864. Mais ce document ne contient sur ce point aucun des éclaircissements que nous fournissaient les précédents rapports ². La commission s'est montrée, cette année, moins curieuse, en même temps que les organes de l'administration étaient plus discrets dans leurs communications, et le rapporteur se contente d'exprimer la plus entière confiance : « Quant à la dette flottante elle-même, dit-il, son chiffre est *sans doute* loin d'atteindre celui auquel il s'était élevé et aucune inquiétude ne saurait exister à cet égard. » Lors de la discussion du budget, M. Picard a inutilement demandé des renseignements plus précis. On lui a répondu en rappelant, le chiffre de la dette flottante au 1^{er} janvier consigné dans l'Exposé de la situation de l'empire. En l'absence des éléments d'appréciation sur lesquels nous avions dû compter, nous nous bornerons à remarquer que le compte courant du Trésor à la Banque n'a jamais roulé sur des chiffres aussi bas que ceux qui résultent des derniers bilans mensuels, ce qui n'est pas l'indice d'une situation de trésorerie très-brillante.

ment avantageux de s bois dont l'aliénation sera ordonnée, l'atténuation ou le remboursement des frais de l'expédition du Mexique permettront de restituer au budget extraordinaire de 1864 tout ou partie. »

¹ La commission s'était préoccupée de faire rentrer dans les cadres du budget une partie de ces dépenses aussi normales que beaucoup d'autres qui y figurent, et notamment celles de la Cochinchine. « Mais elle a cru reconnaître que dans ce pays nous sommes, *pour ainsi dire*, encore en état de guerre, et que notre établissement y est trop récent pour que de sérieuses prévisions budgétaires puissent être assises actuellement. » L'administration a promis de présenter l'aperçu de ces dépenses dans le budget de 1865. Nous croyons qu'elle aurait pu commencer dès à présent, car il est vraisemblable que l'année prochaine nous serons, de ce côté encore, pour *ainsi dire en état de guerre*. »

² Le rapport de M. Alfred Leroux sur le budget de 1863, indiquait le montant de la dette flottante au 20 mai 1862,

V

L'exposé que nous venons de mettre sous les yeux de nos lecteurs aura, nous l'espérons, le mérite de leur permettre de porter sur la situation financière du pays et sur l'administration de M. Fould, un jugement dont les chiffres et les documents officiels sont en quelque sorte la base.

M. Fould poursuivait un double but, il voulait d'abord alléger immédiatement les embarras du Trésor, il se proposait ensuite d'en prévenir le retour, en mettant un frein à la progression des dépenses.

Pour atteindre le premier de ces résultats, il avait à choisir entre un appel au crédit et des expédients de trésorerie, il a préféré les expédients.

Par la conversion de la majeure partie des rentes 4 1/2 p. 100, il a obtenu une soulte de 157 millions, qui ont compensé jusqu'à due concurrence les découverts de l'exercice 1861¹. Mais cette soulte n'a été acquise qu'au prix de la renonciation au bénéfice des réductions successives de la dette inscrite, et loin de tenir les promesses faites en son nom, la conversion a eu pour conséquence un déclassement fâcheux de nos fonds publics, déclassement que M. le ministre des finances considérait, au mois d'octobre dernier, comme arrivé à son terme, et dont les bilans mensuels de la Banque constatent la persistance.

M. Fould a consommé l'aliénation à vil prix du reliquat des rentes sardes, remises à la France après le traité de Zurich, que M. Forcade de la Roquette, son prédécesseur, n'avait pu vendre² ;

Il ne s'est pas opposé au traité qui a réduit à 25 millions, payés immédiatement, la créance de 118 millions sur l'Espagne, léguée

¹ M. Fould avait affirmé il y a peu de mois que la soulte de la conversion compenserait le découvert de l'exercice 1861, il s'est encore trompé sur ce point car la soulte a produit 157 millions, et le projet de loi des comptes de 1861 évalue le découvert à 164,903,165 fr.

² Il nous est difficile de dire la part qui revient à M. Fould dans celles de ces ventes qui se sont consommées en 1861, les explications du *Compte rendu général des finances* sur ces opérations étant infiniment trop laconiques; il ressort toutefois de ce document que la solde de ces rentes a été négociée par M. Fould dans les premiers mois de 1862, pour 13,499,999 fr. 65 centimes.

au gouvernement actuel par ses devanciers à titre d'atténuation des découverts;

Ils s'est procuré 35 millions, en rejetant sur l'année 1863 la charge du paiement de la moitié du dernier trimestre de l'ancienne rente 5 pour 100;

Il a diminué la partie exigible de la dette flottante en doublant le cautionnement des agents de change ;

Enfin, moins réservé que MM. Magne et Forcade de la Roquette, il a usé de la clause du traité conclu en 1857 avec la Banque de France, qui ménageait une précieuse ressource pour les temps de crise, en obligeant la Banque à prêter sans intérêt à l'État une somme de 60 millions, remboursable à l'expiration de son privilège.

Tous ces expédients ne constituent pas, à proprement parler, un système financier, et ne méritent guère l'admiration qui leur a été prodiguée sous tant de formes, car ils n'ont presque tous apporté un soulagement momentané à nos embarras, qu'au détriment de l'avenir.

Les découverts antérieurs à l'exercice 1862, en y comprenant le prêt de 40 millions fait à l'industrie en 1861, ont été réduits à environ 875 millions.

M. Fould a-t-il également réussi à prévenir le retour des embarras qu'il avait voulu conjurer dans le présent? Ici encore les chiffres répondent. L'année 1862 laisse un découvert d'au moins 35 millions, qui, sans les nombreuses ressources accidentelles énumérées plus haut, eût atteint un chiffre plus élevé. La dette flottante doit donc faire face à un découvert de 910 millions, découvert dont l'actif du Trésor ne présente plus d'autre contre-partie que la créance des 40 millions prêtés au commerce; en effet, nous ne faisons aucun fond sur l'indemnité que le Mexique pourra nous promettre, mais ne nous payera certainement jamais; et nous nous étonnons que M. Fould, qui a fait si bon marché de la dette parfaitement liquide de l'Espagne envers la France, attache tant de prix à l'hypothèse d'une dette à reconnaître de la part du Mexique.

Enfin l'exercice 1863 en dehors de toute crise ou d'événements imprévus peut ramener le montant des découverts au chiffre dont M. Fould indiquait, il y a un peu plus d'un an, les dangers, car la progression de la dépense a malheureusement suivi la même marche qu'avant le sénatus-consulte du 31 décembre 1861, et justifie de tout point l'interprétation donnée par M. Haussmann au programme de M. Fould, lorsque, dès les derniers jours de 1861, ce fonctionnaire affirmait qu'il s'agissait « d'alimenter et non de tarir la source de ces dépenses fécondes, qui depuis dix ans ont changé la face du pays, doublé sa richesse accru et en même temps les revenus du Trésor public. »

L'échec de M. Fould démontrerait-il l'impossibilité absolue d'atteindre le but qu'il s'était proposé? Nous ne le croyons pas, et lorsque nous jetons les regards sur ce qui se passe en Angleterre, nous persistons à penser, que l'économie n'est pas indigne du gouvernement d'un grand peuple. Si depuis dix ans la France a traversé de terribles épreuves, l'Angleterre n'a pas été plus épargnée. Après avoir partagé avec nous les charges de la guerre de Crimée, elle a subi et surmonté dans les Indes une révolte générale, les travaux sont encore aujourd'hui presque entièrement suspendus dans les districts manufacturiers du Nord, trois années successives de stérilité ont aggravé les misères de l'Irlande, enfin le commerce avec les États-Unis est presque interrompu. Cependant, grâce à l'habileté des hommes d'État et à la vigilance du Parlement, les finances britanniques n'ont jamais été plus prospères. D'après l'exposé de M. Gladstone, l'année 1862-1863 se solde par un excédant de recettes de plus de 30 millions, employé, jusqu'à concurrence de 25 millions, à l'atténuation de la dette flottante. Les recettes présumées de l'exercice 1863-1864 dépassent de près de 98 millions les dépenses prévues. Deux parts sont immédiatement faites de cet excédant considérable : l'une, 12 millions et demi, reste à la disposition du gouvernement pour les éventualités de l'exercice; l'autre, notablement supérieure, soit 84 millions et demi, est rendue aux contribuables par voie de dégrèvement des impôts les plus lourds.

Dans un de ces moments d'audace dont la presse officieuse a seule le privilège, un journal a été jusqu'à dire : « M. Gladstone nous étudie et nous copie. » La copie, il faut le reconnaître, a singulièrement effacé le modèle. Car, si de ce côté du détroit on vante l'économie, de l'autre on la pratique. *Le Moniteur* a constaté avec une entière franchise l'immense succès de l'exposé de M. Gladstone en Angleterre; nous lui prédisons un résultat analogue en France, le jour où il annoncera la réalisation des promesses de M. Fould.

Mais comment ce but sera-t-il atteint? M. Fould, dans des lignes que nous citions, au commencement de ce travail, a fait la réponse : « En étudiant la question financière, il est facile de prévoir, qu'à moins d'un changement de système, nous nous trouverons bientôt en présence d'embarras très-graves. » Or, le système n'a subi que des modifications peu importantes, et le danger signalé avec tant d'autorité par M. le Ministre des finances est toujours imminent. Nous croyons donc rendre un véritable service au Gouvernement et au pays en rappelant les conditions déjà indiquées par nous dans ce Recueil comme celles du système qui pourra seul rétablir l'équilibre financier si profondément altéré.

Il ne suffit pas de préconiser les bienfaits de l'économie et de s'é-

lever contre les excès de la dépense, il faut surtout se mettre énergiquement à l'œuvre et s'attaquer aux causes du mal.

Arrêter les empiétements d'une centralisation énervante et ruineuse, simplifier des formalités administratives plus vexatoires que tutélaires, supprimer les emplois inutiles, réduire les traitements trop élevés, régler le cumul de ces traitements quelle qu'en soit l'origine, laisser à l'industrie privée les entreprises dont elle peut se charger, consacrer aux travaux d'embellissement les seuls excédants disponibles des travaux productifs, entreprendre les travaux productifs eux-mêmes avec mesure, éviter les changements trop brusques et les innovations irréfléchies : telles sont les conditions essentielles de la réalisation d'importantes économies, en même temps que d'une meilleure organisation des services civils. Mais, ces économies ne sont pas les plus considérables, et celles qui soulageraient notablement le budget doivent être prises sur les énormes crédits alloués aux ministères de la guerre et de la marine. L'abandon de la politique inquiète qui, en moins de quatre ans, a conduit successivement nos légions en Italie, en Chine, en Cochinchine, en Syrie et au Mexique, la diminution de l'effectif de nos troupes, la réduction des cadres, la discontinuation de travaux de défense complètement inutiles, puisque personne n'est assez mal avisé pour songer à nous attaquer, auraient le double avantage de diminuer les charges du pays et de donner à l'Europe entière les garanties pacifiques dont M. Fould et le Gouvernement ont si hautement reconnu la nécessité.

Ces résultats ne seront atteints qu'autant que la gestion de nos finances sera placée sous le contrôle constant de l'opinion publique et sous la surveillance souveraine de la législature. La nécessité de ce contrôle et de cette surveillance est aujourd'hui généralement admise en théorie, mais il importe de s'entendre sur les conditions sans lesquelles ni l'un ni l'autre ne sauraient exister.

Le contrôle de l'opinion publique ne peut s'exercer utilement qu'au moyen de publications fréquentes et accessibles à tous, destinées à éclairer la marche des revenus et des dépenses de l'État, et la situation de la trésorerie. Les publications faites jusqu'à ce jour, il faut le reconnaître, sont complètement insuffisantes. Si *le Moniteur* insère assez régulièrement le tableau des recettes d'une partie de l'exercice comparées avec celles des exercices précédents, il garde le silence sur l'état de la dépense et sur la situation de la trésorerie. Il faudrait que des bulletins mensuels, comme ceux de la Banque de France et de nos grands établissements de crédit, missent au jour les recettes de chaque mois et la situation de la trésorerie ; que des bulletins trimestriels donnassent sur les dépenses,

des aperçus analogues à ceux qui sont publiés par l'administration anglaise, que des documents aussi importants que le rapport annuel de la Cour des comptes fussent insérés au *Moniteur*, que les publications officielles ne présentassent plus des lacunes qui paraissent calculées pour décourager l'étude, il faudrait enfin que la discussion des actes de l'administration n'entraînât d'autres périls pour les journaux, que ceux d'une répression judiciaire.

Quant à la surveillance législative, c'est elle qui a donné au crédit français ses bases les plus solides, c'est à son affaiblissement que sont dus les embarras présents, c'est de sa reconstitution qu'il faut attendre le retour d'un équilibre réel. Mais elle ne peut rendre au pays d'aussi grands services qu'autant qu'elle sera entièrement souveraine dans la sphère où la constitution l'appelle à s'exercer. Cette souveraineté existera réellement si l'administration est pénétrée d'une sorte de respect instinctif à l'endroit de la prérogative parlementaire, et si la législature s'applique avant toutes choses à fortifier ce respect en se montrant la gardienne jalouse de ses propres privilèges. « Pour que la législature ressente et inspire de pareils sentiments, écrivions-nous, il y a un an, il est nécessaire qu'elle soit entièrement indépendante de l'administration, et qu'à ses propres yeux, comme à ceux de tous, elle ne relève que des électeurs qui en ont choisi les membres. Si le Gouvernement exerçait une influence exclusive dans les élections, il n'aurait pas, il est vrai, l'inconvénient de lutter contre une opposition parfois un peu vive ; mais il aurait renoncé au concours qu'une force différente et indépendante de la sienne peut seule lui assurer, et se serait privé d'un contrôle sérieux et tutélaire.¹ »

A la veille des élections générales nous n'ajouterons rien à ces lignes qui sont en accord parfait avec les paroles sensées par lesquelles M. de Morny a clos les travaux du Corps législatif aujourd'hui dissous : « Un gouvernement sans contrôle et sans critique, a-t-il dit, est comme un navire sans lest ; l'absence de contradiction aveugle et égare quelquefois le pouvoir et ne rassure pas le pays. »

HENRY MOREAU.

¹ *Correspondant* du 25 juin 1862.

ROYER-COLLARD

La Vie politique de M. Royer-Collard, ses discours et ses écrits, par M. de Barante, de l'Académie française. Deuxième édition. 2 vol. in-18, Didier.

M. de Chateaubriand, écrivant sous le premier Empire, célébrait le charme des lettres pour ceux que la fortune a trahis dans leurs convictions ; il retraçait les consolations que l'on trouve, lorsqu'on ressent du spectacle des hommes ou des choses de son temps une impression trop amère, à évoquer les souvenirs et les gloires des âges évanouis : « Les muses qui nous permettent de choisir notre société, disait-il, sont d'un puissant secours dans les chagrins politiques. Quand vous êtes fatigué de vivre au milieu des Tigellin et des Narcisse, elles vous transportent dans la société des Caton et des Fabricius. »

Ces consolations sont de toutes les époques : il n'est pas d'épreuves dans la vie publique qu'elles ne puissent alléger. A travers toutes les vicissitudes le commerce des lettres a gardé sa douceur. Cependant nous sommes plus favorisés que ne l'étaient les contemporains de M. de Chateaubriand. Comme eux, nous pouvons, s'il nous plaît, nous réfugier dans l'antiquité ; nous pouvons demander à Tacite ou à Cicéron, à Juvénal ou à Virgile une satisfaction à nos colères ou un baume à nos blessures. Comme eux, nous pouvons nous élever vers les hauteurs sereines du dix-septième siècle ; nous pouvons puiser à toutes les sources où ils se sont eux-mêmes désaltérés ; mais d'autres nous sont ouvertes qu'ils ne possédaient pas. Nous avons de plus qu'eux leurs propres exemples et leurs propres écrits.

Il s'est formé dans ce siècle une sorte de littérature qui s'accorde intimement avec l'esprit de notre temps : il a passé parmi nous des hommes dont les destinées ont précédé et comme annoncé les nôtres. Ces révolutions qui se précipitent sous nos regards, et qui emportent dans leurs flots tant de tristes débris de la dignité humaine, d'autres, avant nous, les avaient connues. Ces libertés, que nous regrettons pour notre sécurité comme pour notre propre honneur, d'autres avant nous les avaient désirées, réclamées, conquises. Cette justice universelle, cet empire souverain du droit que notre inquiétude errante cherche en vain derrière les perspectives orageuses ou mornes de l'avenir, d'autres, avant nous, les avaient revendiqués. Toutes ruinées que semblent être les maximes dont ils s'inspiraient, leurs accents ne sont pas tombés tout entiers : ils s'élèvent encore, ils retentissent à nos oreilles. C'est à nous de les écouter et de les recueillir. La littérature politique a pris naissance parmi nous : elle offre à quiconque l'interroge un fonds de préceptes et de modèles propres à guider les intelligences et à raffermir les courages. C'est quelque chose, même quand on est vaincu, de se sentir en pleine harmonie avec tout ce qu'ont inspiré de plus grand le génie ou le bon sens de l'humanité : c'est quelque chose d'opposer aux contradictions de la fortune le suffrage des plus éminents citoyens d'un pays, et de reconnaître son âme, si humble qu'on puisse être, dans les plus illustres voix que la patrie ait entendues.

Il comptait au premier rang, parmi ces voix illustres, l'admirable écrivain que nous avons nommé, Chateaubriand. Que de leçons dans cette vie ! Quand on se représente le plus éclatant génie de ce siècle réduit à faire des traductions dans son grenier d'émigré ; quand, de retour en France où ses chants ont rappelé la religion, on le voit élever contre le meurtre d'un prince infortuné sa protestation solitaire, travailler obscurément pour l'immortalité, sous l'avidité surveillante d'une police barbare et d'une critique servile, qui songerait à se plaindre ? Et quel exemple en même temps pour la dignité politique ! Les défauts ne manquent pas à cette merveilleuse nature : les petites s'y rencontrent, mais vous n'y apercevrez pas l'ombre d'une bassesse, et, si sévère que vous soyez pour l'homme, il y a toujours un point sur lequel vous le trouverez irréprochable : c'est l'honneur. Comme la note en résonne dans ses écrits et dans ses actes ! C'est par là qu'en dépit de ses fautes, il demeure éternellement cher à toute âme bien née : c'est par là, n'en doutez pas, c'est par cet invincible attachement à l'honneur qu'il mérite l'outrage de ces plumes prostituées au succès, de ces plumes pour qui rien n'est sacré des grandeurs tombées, pas même le souvenir des flatteries qu'au jour du triomphe, elles leur prodiguaient.

Il était aussi de ces voix illustres, le philosophe éminent, le puissant orateur, le mâle caractère que M. de Baranté vient de faire revivre dans un grave et beau récit. Le premier éloge qu'inspire l'histoire de M. Royer-Collard, est contenu dans ce mot si simple et si expressif : c'était un homme. *Esto vir!* On ne voit pas que l'idée de subordonner ses démarches à un motif d'ambition ou de crainte se soit jamais offerte à son esprit. Avant la Restauration qui révéla sa gloire, il avait connu la Révolution et l'Empire : en tout temps il est demeuré invariablement fidèle aux maximes qui inspirèrent sa parole, à l'alliance de l'ordre et de la liberté. A le voir, à l'entendre, on pouvait se demander si la cause qu'il défendait était victorieuse ou vaincue. Tant son langage, en quelque circonstance que ce fût, était assuré ! Tant il portait dans ses regards, sur son front, dans son geste je ne sais quel air de domination inviolable !

On serait en peine de dire quel rôle il jouerait de notre temps ; quelle serait aujourd'hui son opinion sur les choses et sur les hommes. Il était sévère dans ses jugements. Sous la monarchie représentative, à une époque où les institutions faisaient de l'honneur un principe de gouvernement et l'imposaient à tous, il avait sur des personnages, qu'il pouvait estimer sans partager leurs vues, des paroles terribles. L'amitié n'avait aucune prise sur ses convictions ; la fidélité était pour lui une raison de ne pas les taire : il redoutait de paraître dépendre du pouvoir, comme d'autres trembleraient de paraître le contredire. Ses discours ne sont qu'une déduction forte et serrée de principes supérieurs, qu'un commentaire, parfois inexact mais toujours élevé, de la Charte royale. Il semble, à le lire, que ce n'est pas une pensée personnelle qu'il exprime : devant ce raisonnement impérieux, devant cette généralisation puissante, cette précision dogmatique, ces théories affirmées avec une solennité altière, vous croiriez entendre, non pas un homme, mais une doctrine, non pas un député ordinaire, mais le rapporteur juré de la loi politique.

Prenez donc un tel homme avec ses qualités maîtresses, avec ses défauts mêmes, témoins orgueilleux d'une haute nature. Faites-le comparaître en présence de notre époque ! Introduisez-le dans une assemblée législative. La mollesse contemporaine soutiendra-t-elle l'âpre liberté de cette parole ? Le voilà qui apprécie un projet de loi et il proclame d'avance qu'on ne l'observera pas : « Votre loi, sachez-le, sera vaine, car la France vaut mieux que son gouvernement¹. » Quelle nouveauté ! Quel scandale ! Et quel ne serait pas à lui-même son étonnement si l'on ne répondait à ses arguments que par un

¹ Tome II, page 295.

appel à sa complaisance ou par des reproches à son hostilité, si, pour toute réfutation, il s'entendait accuser d'esprit de parti? Le voyez-vous marchant droit aux principes, écartant d'une main dédaigneuse les amplifications banales, disant de la spécialité du budget qu'elle n'est « qu'une affaire de probité, » de la liberté de la presse qu'elle est « une nécessité sociale, le principe nécessaire de la liberté politique, » et, sans prendre souci des protestations effarées, dépouillant ces systèmes, ces plans, ces entreprises, pour mettre à nu leurs conséquences, leurs périls, ou leur témérité?

Ce n'est point à des rapprochements de ce genre que doit se borner l'étude de ce grand caractère. Il convient d'examiner comment il s'est formé, quelle énergie les épreuves ont ajoutée à son tempérament naturel, par quels degrés il s'est élevé dans la défense des libertés publiques jusqu'à mériter que son nom en devienne l'un des plus imposants symboles. Il faut voir enfin quelles étaient les idées de M. Royer-Collard sur les conditions du gouvernement.

La vie politique de M. Royer-Collard a déjà été jugée dans ce recueil. Nous n'essayerons pas de revenir sur des appréciations que nous ne pourrions qu'affaiblir en cherchant à les renouveler. Nous laisserons de côté les opinions particulières de M. Royer-Collard sur tel ou tel projet de loi, sur tel ou tel ministère pour ne nous arrêter qu'aux grands traits de sa carrière et de sa doctrine.

Né en 1763, à Sompuis, au sein d'une famille qui mettait dans les pratiques de la religion une austérité rigoureuse, élevé tour à tour au collège de Chaumont, dont son oncle, l'abbé Collard, était supérieur, et dans l'établissement que tenaient à Saint-Omer les Pères de la doctrine chrétienne, M. Royer avait puisé dans les leçons de sa jeunesse les enseignements qui devaient assurer ses croyances et imprimer à son âme virile sa vraie direction. En 1787, il plaidait sous les auspices de Gerbier sa première cause devant la grand'chambre du Parlement. Il avait alors vingt-quatre ans. Six années plus tard, et quelles années! l'avocat au Parlement était devenu l'orateur de la section de la Fraternité : il demandait en son nom le rétablissement des lois à la Convention, et se rendait digne d'être, après la mort des Girondins, l'objet d'un mandat d'arrêt. Il se réfugia en Champagne. On le vit, comme un simple paysan, conduire la charrue ; tout en suivant le sillon, il faisait quelque lecture. Déguisé, mais non changé, il envisageait l'avenir avec calme ; et qui sait ce que le caractère de l'homme public n'a pas dû à cette vie menacée et tranquille du « laboureur de Sompuis? »

Cependant l'alerte était de tous les instants : il avait à l'écurie un cheval tout sellé, afin de se dérober aux poursuites, si l'on apercevait un gendarme. C'est ici que se présente la scène mémorable où

madame Royer désarma par sa fière attitude l'agent envoyé pour arrêter son fils : « Le procureur syndic du district, raconte M. de Barante, était en relations, non-seulement officielles, mais familières avec quelques membres du Comité de salut public. On lui écrit de rechercher le citoyen Royer qui était sans doute réfugié dans les environs de Vitry. Il vint trouver madame Royer, qu'il n'appela point citoyenne, et lui dit quelle mission il avait reçue ; elle était dans une chambre meublée avec une extrême simplicité, sans autre décoration qu'un grand crucifix. Elle l'écouta avec tant de dignité et de courage qu'il se sentit frappé de respect, et lui promit d'ignorer que son fils fût réfugié dans la maison ; puis, il écrivit au Comité de salut public que le citoyen Royer n'était certainement pas caché dans le district de Vitry. « J'étais venu, disait-il, avec le projet de sauver son fils sans exposer ma tête ; à présent je monterais pour elle sur l'échafaud. »

Cette scène, déjà saisissante sous la plume sobre et ferme de M. de Barante, fut encore marquée, si nous avons bonne mémoire, par quelques incidents dignes d'être conservés. Il y eut entre la mère de M. Royer et l'envoyé de la Convention un échange de paroles, où celui-ci, évoquant tout à coup l'image de Cornélie, témoigna lui-même à sa noble interlocutrice l'impression qu'elle produisait sur lui. Nous nous rappelons avoir recueilli ce récit de la bouche d'un éminent écrivain qui prépare, lui aussi, une vie de Royer-Collard, et ce souvenir nous fait désirer vivement que M. Villemain ne tarde pas davantage à nous donner, avec cette émouvante peinture, son œuvre tout entière.

L'année suivante, Robespierre tombait. La France commençait à respirer. Il s'en fallait pourtant que la mort de ce monstre eût rendu l'empire à la justice. La tyrannie était moins sanglante, mais non moins arbitraire. La mission de M. Royer-Collard eut bientôt à se dessiner : ce fut sur un détail que sa voix se fit d'abord entendre.

Il n'est pas rare de rencontrer des hommes qui sont tout de feu pour les circonstances décisives : il faut à leur ardeur un coup de foudre, une catastrophe ; à ce prix, ils se vantent de ne rien craindre et de tout oser. Jusque-là, ils se tiennent immobiles ; dédaigneux des luttes secondaires, ils attendent toujours ces grands moments qui ne viennent jamais. Ils laissent ainsi s'accumuler peu à peu des difficultés qu'ils eussent au début aisément renversées, et trouvent encore dans les périls, qu'a fait naître leur incurie, un prétexte pour la prolonger. Facile et funeste erreur ! Les petites pratiques font les grandes vertus ; c'est dans les résistances de chaque jour que se forme l'indépendance. Sachez donc sur quel objet porta la première réclamation adressée au gouvernement par M. Royer-Collard : sur la somme de huit livres que les administrateurs du département de la

Marne avaient arbitrairement imposée à la commune de Sompuis ! Dans ce modeste débat, Royer-Collard voit engagés tous les principes d'une société libre ; il n'hésite pas à les invoquer.

Disons en quelques mots l'origine du conflit :

Au mois de septembre 1796, les administrateurs du département de la Marne avaient requis la commune de Sompuis de conduire à Metz cinq mille pesants d'armes ou de munitions, et d'acquitter les frais de la force armée qui avait dû contraindre à l'obéissance les habitants du canton. Tout en protestant contre la réquisition, la commune, dans l'intérêt de l'ordre public, avait consenti à s'y soumettre ; mais elle refusait de payer la somme de huit livres, fixée comme sa part dans l'acquittement des frais de la force armée.

« Quant aux frais d'envoi de la force armée, écrivait la commune par la plume de M. Royer-Collard, sans examiner si les soussignés avaient dû être considérés comme refusant ; attendu que cette mesure tient à une habitude révolutionnaire ; qu'il est temps que les administrateurs cessent de l'employer et les administrés de la souffrir ; attendu que, selon un principe trivial, toute peine doit être prononcée par une loi et appliquée par un jugement, et que les soussignés ne reconnaissent aucun de ces caractères dans la lettre du président de l'administration dont il leur a été donné lecture ; attendu enfin que leur résolution unanime à cet égard ne compromet en rien le service public et que, vu la modicité de l'objet, elle ne peut être attribuée qu'au zèle avec lequel ils défendent toujours les droits qui constituent la liberté civile, les soussignés certifient n'avoir pas payé la somme de huit livres fixée par le président de l'administration, pour leur portion des frais de la force armée. »

M. Royer-Collard ne s'en tint pas à cette déclaration. Les administrateurs du département l'avaient, comme de juste, trouvée fort inconvenante. Dans un langage qui n'a point tout à fait passé de mode, ils avaient accusé les réclamants de porter atteinte à l'ordre établi, de renverser les principes sociaux, etc. Voici quelques extraits de la réponse que Royer-Collard envoya à l'un d'entre eux, M. de Branges. Il serait à désirer que ce style-là, lui aussi, fût immortel.

Le mandataire de Sompuis commençait par se dénoncer comme l'auteur du texte de l'arrêté pris par la commune : « C'est moi, monsieur, qui ai rédigé la déclaration des cultivateurs de la commune de Sompuis ; les principes qu'elle renferme sont les miens ; j'en avoue les conséquences, je consens à encourir seul la responsabilité qu'on y voudra attacher. Comme il m'est démontré que, de votre côté, vous êtes le rédacteur de l'arrêté pris par le département contre cette déclaration et de la lettre au président de l'administration du canton, c'est à vous que je crois devoir adresser ma réponse. »

Il rappelait alors les droits que les cultivateurs de Sompuis avaient entendu maintenir, et, abordant la réponse de l'administrateur, il en retranchait préalablement, comme il le lui disait « les imputations vagues, l'appel aux principes de l'ordre social que vous nous accusez de subvertir, le prétexte de la défense générale, l'attestation de votre zèle et de votre droiture éprouvée, etc., *c'est-à-dire tout ce qui ne signifie absolument rien.* » Cette exécution faite, il discutait le système du fonctionnaire. Nous ne pouvons tout reproduire ; citons seulement ce passage dans lequel M. Royer-Collard réfute ceux qui, pour alléger la marche du gouvernement, voudraient le soustraire au contrôle législatif. « Ne dites pas qu'en exigeant l'intervention du Corps législatif, nous le faisons succomber sous la multitude et la minutie des détails ; ne dites pas que nous sommes *les ennemis du gouvernement dont nous entravons la marche* ; il est utile, monsieur, il est patriotique d'entraver la marche des agents du gouvernement, lorsqu'ils s'écartent des sentiers de la loi, et la constitution n'a pas cru qu'il y eût rien d'indigne de la majesté législative dans tout ce qui se rapporte au maintien des droits politiques et civils, puisqu'elle a voulu que le législateur seul prononçât sur les opérations des assemblées primaires, que seul il autorisât un emprunt d'un écu à la plus petite commune, etc. Tant elle a élevé d'enceintes autour de la liberté et de la propriété ! Tant elle les a fortifiés contre les entreprises de l'autorité exécutive ! »

Enfin il terminait par ces lignes dont l'amère fierté jette sur notre histoire intérieure un jour mélancolique. « Je sais, monsieur, que vous avez déjà calomnié mes motifs et mes intentions ; je crois que vous les calomnierez encore. Peut-être le ferez-vous avec succès : je suis seul, je vis dans une obscure solitude et vous disposez de toutes les forces morales de l'administration dont vous êtes membre ; les liens de la dépendance ou ceux de la reconnaissance vous attachent une nombreuse clientèle qui reçoit de vous ses opinions et ses haines. Mais l'opinion publique n'appartient ni à l'autorité, ni aux partis, elle est tôt ou tard la conquête de la vérité et de la raison. Rien ne m'impose moins que les formes menaçantes dont vous vous êtes revêtu ; les sanctions ministérielles que vous avez demandées et que vous obtiendrez sans doute, ne m'imposeront pas davantage. La pensée ne reçoit point de chaînes, et les actions ne reçoivent que celles de la loi. Ce n'est pas moi que la nature a condamné à caresser les pieds du fort, et, s'il est des hommes dont la constante habitude soit de prendre poste derrière les événements et d'ajouter ensuite aux poids de la balance le poids de l'épée du vainqueur, je ne suis point de ces hommes. »

Au mois d'avril 1797, M. Royer-Collard fut élu député de la Marne

au conseil des Cinq-Cents : il n'y prit qu'une fois la parole. Le premier discours de celui qui devait plus tard combattre un regrettable projet de loi sur le sacrilège, fut en faveur du clergé. L'objet de la discussion était de savoir si l'on proclamerait la liberté des cultes, et si en conséquence les lois, qui prononçaient la déportation ou la réclusion contre les prêtres insermentés, seraient abolies. M. Royer-Collard soutint la cause de la liberté que son ami Camille Jordan avait déjà revendiquée, au nom de la commission, dans un rapport célèbre. Le député de la Marne annonçait, dès cette époque, les qualités qui devaient distinguer son talent : c'était bien cette forte éloquence concentrant dans une argumentation rigoureuse sa flamme puissante. Il faisait voir, avec une admirable logique, que dans un pays libre, tout citoyen a droit aux mêmes garanties, et que les refuser aux ecclésiastiques, c'était non-seulement aller contre tous les principes du gouvernement, mais encore outrager la conscience de la France qui redemandait ouvertement ses vieux autels : il prouvait que l'intérêt était d'accord avec le devoir pour appuyer le projet de loi, et partant de là pour montrer dans la justice la plus utile conseillère « Représentants du peuple ! s'écriait-il, entre tous les moyens d'action et de salut que vous a confiés sa volonté souveraine, c'est à la justice que vous accorderez la préférence ; gardiens de l'ordre social, c'est la justice que vous placerez entre les intérêts discords et les passions rivales ; hommes d'État, vous vous emparerez encore de la justice comme du plus profond des artifices et de la plus savante des combinaisons politiques ; par elle vous pacifierez le présent et vous conjurerez l'avenir ; par elle vous relèverez l'opprimé, vous épouvanterez l'oppresser. Aux cris féroces de la démagogie invoquant l'audace et puis l'audace, et encore l'audace ; représentants du peuple, vous répondrez enfin par ce cri consolateur et vainqueur, qui retentira dans toute la France : la justice, et puis la justice, et encore la justice ! »

Cette justice, dont il arborait avec confiance l'image au-dessus de tant de ruines, cette justice était bien loin de prévaloir. L'arbitraire, c'est-à-dire « l'audace » régnait : les événements successifs, par lesquels dut encore passer la fortune de la France, naquirent de ses œuvres et prolongèrent son empire. Ici les détails manquent sur la destinée de M. Royer-Collard : on le voit entrer en relations avec la royauté exilée ; puis, au bout de quelques années, il disparaît dans le silence, et ce n'est qu'en 1811 que nous le retrouvons ouvrant à la Sorbonne son cours de philosophie. Il signala cette entrée tardive et un peu inattendue dans l'Université impériale par un acte d'indépendance ; il refusa aux instances de M. de Fontanes de rien mettre dans son discours d'ouverture à l'éloge de l'Empereur.

Qu'avait-il fait cependant jusqu'à cette époque? Quels étaient ses sentiments? Que pensait-il de ce gouvernement redoutable à la France comme elle l'était elle-même à l'Europe? S'il en avait, ainsi qu'on doit le croire, l'opinion qu'il a souvent exprimée plus tard, quelles étaient ses impressions devant un affermissement que tout semblait seconder? Eut-il ses heures de découragement? Se laissa-t-il aller à désespérer de ses convictions, en les sentant comme exilées dans un monde qui, les jugeant vaincues, ne les comprenait pas? Ou plutôt, tout en contractant peut-être aux spectacles que ses regards eurent à subir, ce dédain des hommes qui marquait ses discours, ne se préparait-il pas, dans ses longues méditations, à défendre un jour ces nobles maximes, qu'une apparente défaite ne l'empêchait pas de croire réservées au triomphe? C'étaient elles qu'il soutenait en relevant le spiritualisme dans l'enseignement, en montrant quels liens unissaient la politique et la philosophie.

La rentrée des Bourbons fut pour ses doctrines une victoire : de la chaire philosophique la Charte faisait passer le spiritualisme dans le gouvernement.

Les relations de M. Royer-Collard avec la famille royale dataient de la fin du siècle précédent. On a remarqué que la liberté de la presse, quelque temps respectée par le Directoire, avait donné rapidement la prééminence aux feuilles royalistes : pour les réduire au silence, il fallut la supprimer. Cette disposition des journaux indiquait le mouvement qui se produisait dans la nation. Le désir de goûter quelque repos, après ces grands bouleversements, la soif d'une sécurité que le crime avait tarie, le besoin de sentir les intérêts couverts par une garantie inviolable, s'agitaient au fond des cœurs. M. Royer-Collard, aussi fermement attaché à la société nouvelle qu'ennemi des maximes révolutionnaires, partageait ces sentiments : voulant le droit partout rétabli, il fut naturellement conduit à désirer le retour du principe qui semblait, dans ses antiques fondements, offrir le soutien le plus sûr à l'ordre renaissant. Lié avec quelques-uns des serviteurs les plus dévoués du roi, il reçut de Louis XVIII la mission de former un comité chargé d'éclairer ce prince sur l'état intérieur du pays. Il accepta cet office, mais en y mettant une condition. Deux classes d'hommes correspondaient avec les Bourbons : les uns, estimant que le roi devait être le roi de la France et non le roi d'un parti, avaient à cœur de se tenir au courant des idées de la patrie, d'interroger ses vœux, ses intérêts, ses penchants, et de les faire connaître à Louis XVIII ; ils cherchaient en même temps à nouer des relations avec les personnages considérables de l'opinion *modérée*, comme on disait alors, afin de préparer dans ces rapprochements mutuels la réunion de la France et du souverain. Les autres, à qui s'abandonnait l'âme confiante de

Monsieur, dédaignaient pareil soin : la disposition du pays, les changements accomplis dans la société, les concessions à faire, les ménagements à garder, c'étaient là pour eux autant de préoccupations vaines : d'une présomption égale à leur impuissance, ils berçaient de chimères folles l'esprit des princes, rêvant une armée imaginaire qui leur soumettrait absolument la France. M. Royer-Collard, qui n'appartenait pas, on l'a déjà compris, à cette seconde classe d'agents, avait stipulé que le conseil du roi n'aurait avec elle aucun rapport, et que les noms des membres qui le composaient seraient, aussi bien que leurs actes, enveloppés du plus profond secret. La condition fut exactement observée pendant quatre ans, et le conseil, en plus d'une rencontre, fut à même de servir utilement Louis XVIII. Mais ce prince ayant voulu, pour se délivrer des obsessions, que son conseil se réunît à l'agence de Monsieur, le comité crut devoir donner sa démission. La note où il exposait ses motifs, note rédigée par M. Royer-Collard, contenait ces avertissements : « En adressant à Monsieur l'hommage de leur profond respect et l'expression de leurs regrets, les membres du conseil royal regardent comme un dernier devoir de lui déclarer que si, malgré tant de funestes expériences, on persiste à former des rassemblements d'agents inconnus les uns aux autres et sans autre lien commun que l'influence d'une direction éloignée, ces prétendus agents seront infailliblement ce qu'ils ont été jusqu'à ce jour, des intrigants en discorde, étrangers à la grande scène des affaires, sans considération personnelle et sans capacité, dont la correspondance mensongère ne servira qu'à entretenir des illusions profitables pour eux, mais bien nuisibles aux intérêts du roi. Comme c'est la force des événements et des choses qui a produit et conduit la révolution, c'est la même force qui peut seule l'arrêter ou la détruire. Tous les plans qui ne s'appuient pas sur cette force, qui n'ont pas pour unique objet de l'employer lorsqu'elle existera, ne sont que des intrigues impuissantes, qui ne tardent pas à devenir la pâture de la police et le scandale de l'opinion. Les vrais royalistes ne peuvent y prendre aucune part. »

Le roi eut de nombreuses occasions d'éprouver la justesse de ces observations. De retour en France, il garda le souvenir de l'inexactitude des renseignements que lui avaient transmis les hommes ainsi caractérisés par M. Royer-Collard, et il en conçut une défiance durable contre la faction qu'ils représentaient.

Ce fut véritablement avec la Restauration que s'ouvrit la carrière politique de M. Royer-Collard. Entré à la Chambre des députés en 1814, il y siégeait encore en 1839, toujours désigné par les mêmes électeurs, et pouvant dire à ceux qui lui conservaient si fidèlement leur mandat : « Je suis g... de cette persévérance de vos suf-

frages qui me donne en quelque sorte en spectacle à mon pays dans ces jours d'instabilité universelle. »

Sa vie est dès lors dans ses discours : peu porté à l'action, il met dans sa parole sa passion profonde. Il a gravé en fortes maximes les règles du régime représentatif. Toutes ses opinions ne résisteront pas au temps ; plusieurs sont déjà tombées. Mais, sur les principes essentiels, il méritera toujours d'être consulté. Comme ces vieux publicistes que la diplomatie invoque dans les discussions internationales, il sera pour l'avenir un des docteurs justement autorisés du droit politique.

Peut-être quelques-uns lui refusent-ils cette louange, sous prétexte qu'il rappelle l'odieux souvenir du gouvernement parlementaire.

Bien que l'absence de ce gouvernement se fasse parfois sentir plus qu'on ne le souhaiterait, il a contre lui un préjugé assez répandu. A parler franchement, la forme et le nom seraient de peu de conséquence, si l'on devait voir assuré d'une autre façon ce que ce nom suppose, ce que cette forme était destinée à garantir : nous voulons dire le contrôle indépendant et sérieux du pouvoir, seul fondement de la liberté politique. Qu'on imagine un autre moyen de procurer ce contrôle ! Il nous paraît malaisé que les inconvénients, attribués au régime parlementaire, ne se reproduisent pas sous une forme différente. La responsabilité ministérielle, par exemple ! Comment s'y soustraire ? Nous lisons dernièrement, dans une ingénieuse étude, un modèle de constitution, ou, comme disait l'auteur, un projet « d'Edit, » dans lequel était accordé à la Chambre, non pas le droit d'adresser des interpellations au ministère, mais celui de présenter au « roi » d'humbles doléances sur toutes les matières étrangères aux délibérations législatives. Croit-on avoir évité de la sorte la responsabilité ministérielle et par suite les changements de cabinet ? De deux choses l'une : ou le roi accueillerait les « doléances » de la Chambre, et on comprendrait mal que le même ministère consentit à suivre un système diamétralement contraire à celui qu'il aurait jusque-là pratiqué ; ou le roi les repousserait absolument. Mais si les députés périodiquement réunis renouvelaient chaque année les mêmes plaintes, si leurs successeurs se les appropriaient à leur tour, le gouvernement ne serait-il pas obligé de céder, sous peine d'allumer un de ces conflits qui d'ordinaire ne profitent qu'aux factions ?

Parlera-t-on après cela de la nécessité de rendre la prérogative du souverain plus puissante qu'elle ne l'est en Angleterre, d'affaiblir la centralisation, ou de réformer l'ancien mode de suffrage ? Ces modifications ne sont nullement incompatibles avec ce gouvernement parlementaire qu'on distingue bien à tort du régime représentatif

sincèrement entendu. La décentralisation n'a-t-elle pas trouvé des défenseurs parmi les plus fermes soutiens de ce gouvernement? M. Royer-Collard fut lui-même un des premiers à la réclamer, et, d'accord avec l'immortel auteur de *la Monarchie selon la Charte*, il a savamment établi les différences qui devaient marquer le caractère de la prérogative royale en France et en Angleterre.

Quelles étaient donc les doctrines politiques de M. Royer-Collard? Que voulait-il? Pour le faire mieux ressortir, disons d'abord ce qu'il ne voulait pas.

Ce qu'il ne voulait pas, c'était l'arbitraire. Il le repoussait, non-seulement dans la marche générale du gouvernement, mais encore dans tous les détails, dans tous les recoins de l'administration. « Le vice radical de la loi, s'écriait-il un jour, ... c'est qu'elle fait scandaleusement entrer l'arbitraire dans notre droit public. Qu'importe qu'il soit divisé, dépecé, transposé. Il n'est bon ni honorable nulle part, ni sous aucun déguisement. »

L'arbitraire affecte des traits bien divers : ce qu'on peut dire pour le caractériser, c'est qu'il existe partout où le gouvernement se contrôle lui-même. Cela se rencontre, soit que le gouvernement tienne seul les rênes du pouvoir, soit qu'il ramène en sa main les ressorts cachés des institutions qui ont pour objet apparent de le réglementer. Un tel régime a ses avantages : il va plus vite, il agit en secret, il fait plus de choses. Seulement, il ne souffre pas la médiocrité; s'il n'est infallible, c'est le pire des gouvernements, et il n'y a malheureusement pas d'exemple qu'il soit infallible.

Il ne peut pas l'être. Bossuet parle quelque part de la terrible tentation qu'exerce sur un mortel la pensée de n'avoir rien au-dessus de sa tête. Voilà le péril du régime arbitraire : un homme jeté au faite du pouvoir, sans aucun frein pour contenir ses passions excitées de toutes parts! Que serait un tel homme dans la vie privée? Que sera-t-il dans le gouvernement, avec cet espace immense offert à son activité, tenant à la merci de ses fautes le sort de tout un peuple? S'il se trompe, nul ne l'avertit : il est seul armé, il parle seul; il étend sur ses actes, comme une nuit épaisse, le silence universel, et sous les regards muets qui l'entourent, il finit par se persuader qu'il n'est pas vu, qu'il est invisible.

Le moindre des inconvénients de l'arbitraire, tel que le signalait M. Royer-Collard, c'est sa perpétuelle instabilité. Rien de fixe, rien de sûr, rien de réglé; les principes écartés, il n'y a plus que des expédients, et l'intérêt, devenant l'unique loi, pousse au jour le jour, suivant l'occasion, le bien et le mal dans le gouvernement. Dès qu'il croit voir un gouvernement côtoyer cet abîme, Royer-Collard l'arrête; il l'avertit qu'il est « dans une voie de perdition, » et que ne dût-il pas

aller jusqu'au bout, « le premier pas est dangereux ; » car il suffirait pour « corrompre la morale publique¹. »

Tel était le régime que ne voulait pas M. Royer-Collard. Il lui arrive souvent de le peindre : il démêle les secrètes maximes qui le conduisent ; il les met en plein jour pour les flétrir : « La loi, dit-il, ne peut pas tout. La puissance de la loi est limitée souverainement par le droit, par la justice, par le respect de l'humanité... L'utilité considérée en elle-même ne légitime rien ; l'utilité est chose commune à l'homme qui a des droits et des devoirs, et à la brute qui n'en a pas². » Il ne porte si haut le gouvernement représentatif que parce qu'il y voit « la justice organisée, la raison vivante, la morale armée³. »

Il personnifiait en deux formes ces deux principes opposés de gouvernement, la justice et la force : celle-ci dans la souveraineté populaire, celle-là dans l'hérédité monarchique.

Son premier grief contre la souveraineté populaire, c'est qu'à ses yeux, elle manque de sens moral. Il exige qu'un gouvernement soit ordonné de telle manière qu'il ait besoin d'avoir raison, et que toutes ses institutions conspirent pour lui imposer et pour rendre visible en lui la justice. A la souveraineté du peuple, il reproche, au contraire, de réduire la vérité politique à un nombre, et ce nombre une fois acquis n'importe comment, d'en faire aux mains des gouvernements un titre pour légitimer toutes les iniquités, une arme pour écraser tous les droits. « Le dogme fatal de la souveraineté des peuples, dit-il quelque part, et son épouvantable résultat ! » Il appelle ainsi les gouvernements qu'elle a suscités, et bien qu'il sache distinguer entre des régimes fort différents, il ne lui pardonne guère plus les uns que les autres. On pouvait attribuer à l'entraînement qui suivit les Cent-Jours ces paroles si amères : « Le gouvernement impérial, une des plus grandes corruptions qui aient été exercées sur la nature humaine... » Et pourtant, au lendemain de la révolution de Juillet, alors que par une étrange alliance la mémoire de Napoléon était relevée au nom de la liberté, on entendait M. Royer-Collard porter sur l'Empire un jugement qui, sous une expression plus douce, n'était pas au fond moins sévère. « Rappelez vos souvenirs, disait-il... quels sont les crimes publics auxquels la souveraineté du peuple n'ait pas présidé ? A quelle divinité barbare a-t-on immolé plus de victimes humaines ? je ne confonds point l'Empire avec ces temps funestes ; je sais ce que nous lui avons dû, et je lui en garde une sincère reconnaissance. Cependant, pour avoir été glorieux et à quelques égards bienfaisant, l'Empire n'en a pas moins été un monstrueux despotisme,

¹ Tome II, page 517.

² *Ibid.*, page 516.

³ *Ibid.*, page 465.

tempéré seulement par les lumières supérieures du despote. Eh bien, messieurs, aucun des gouvernements révolutionnaires qui l'ont précédé, ne s'est autant appliqué à émaner de la souveraineté du peuple et ne lui a rendu autant d'hommages, hommages qu'elle n'a point repoussés; car, dès que l'anarchie lui manque, c'est dans le despotisme qu'elle va se précipiter ¹. »

M. Royer-Collard opposait à la souveraineté du peuple l'hérédité monarchique. La Restauration appuyée sur la Charte, tel était, tel fut toujours, après comme avant 1830, son idéal de gouvernement. Il a donné du principe de la légitimité de belles définitions, les mieux faites assurément pour frapper les esprits. Si parfois en l'invoquant il laissait voir une sorte d'émotion grave, il n'avait pas coutume de s'isoler dans une sentimentalité vague qui n'eût touché que les convertis. Il visait à convaincre les adversaires, les indifférents, la masse flottante du pays, et c'était à l'intérêt général, aux droits de tous qu'il rattachait la cause de la monarchie; on connaît ce passage: « La légitimité est l'idée la plus profonde à la fois et la plus féconde qui soit entrée dans les sociétés modernes: elle rend sensible à tous dans une image immortelle, le droit, ce noble apanage de l'espèce humaine, le droit sans lequel il n'y a rien sur la terre qu'une vie sans dignité et une mort sans espérance. La légitimité nous appartient plus qu'à aucune autre nation, parce qu'aucune race royale ne la possède aussi pure, et aussi pleine que la nôtre, et qu'aucune autre aussi n'a produit un si grand nombre de bons et de grands princes ². »

Entre la légitimité et la liberté, il désirait voir s'établir une alliance indissoluble; il les regardait comme étant l'une à l'autre également indispensables. « Il y a pour les institutions de chaque peuple, disait-il, des principes ou des conditions nécessaires. Ainsi, la monarchie légitime et la liberté sont les conditions absolues de notre gouvernement, parce que ce sont les besoins absolus de la France. Séparez la liberté de la légitimité, vous allez à la barbarie: séparez la légitimité de la liberté, vous ramenez ces horribles combats où elles ont succombé l'une et l'autre. »

La liberté, pour lui, c'était la Charte. Il s'attachait au texte constitutionnel pour en faire sortir les institutions et les principes propres à garantir les droits réciproques du gouvernement et des citoyens. Les deux Chambres, la spécialité du budget, l'inamovibilité de la magistrature inspirèrent tour à tour, et à des époques très-diverses, quelques-uns de ses discours les plus admirés.

Les événements nous ont portés bien loin des théories de M. Royer-

¹ Tome II, page 466.

² *Ibid.*, p. 30.

Collard sur les conditions de l'électorat. En aucune question peut-être il ne professa des maximes aussi absolues. Il regardait la qualité d'électeur comme une fonction et non comme un droit ; à ce titre, il ne voulait la voir conférée qu'à des citoyens réputés capables, et, cherchant dans la quotité de l'impôt la présomption de cette capacité, il fixait à trois cents francs la contribution que devrait payer tout électeur.

Ce chiffre, la Charte l'avait indiqué. M. Royer-Collard se flattait d'interpréter exactement la loi fondamentale, et il l'opposait avec une confiance superbe à ses adversaires. Il oubliait dans quelles circonstances la Charte avait été promulguée.

Jusqu'en 1814, les assemblées primaires, formées dans chaque canton des citoyens qui y étaient domiciliés et qui y jouissaient des droits politiques, avaient nommé les électeurs. Ceux-ci à leur tour, réunis au chef-lieu du département, présentaient une liste de candidats, sur laquelle le Sénat choisissait les membres du Corps législatif. Telle était l'organisation en vigueur au retour des Bourbons. Le Sénat l'avait maintenue dans la constitution qu'il s'était avisé de rédiger entre le départ de l'Empereur et la rentrée de Louis XVIII. Il avait seulement abdiqué entre les mains des électeurs le droit de choisir les députés. C'était à ce mode d'élection que se référait la Charte dans son article 40. Lorsqu'elle disait : « Les électeurs qui concourent à la nomination des députés ne peuvent avoir droit de suffrage, s'ils ne payent une contribution directe de trois cents francs et s'ils ont moins de trente ans, » elle n'entendait pas changer l'origine du droit électoral, et la placer dans l'impôt ; mais elle fixait les conditions auxquelles les électeurs, qu'auraient nommés ou que nommeraient à l'avenir les assemblées primaires, pourraient désormais exercer leur mandat.

Était-il indifférent de rompre les liens qui rattachaient les électeurs à leurs concitoyens, et de faire dépendre leur titre, non plus du vœu public, mais du taux de leur fortune ? M. de Barante ne le cache pas : les promoteurs de la loi de 1817, qui fit prévaloir l'opinion de M. Royer-Collard, voulaient exclure du scrutin et les classes populaires et les influences qu'ils jugeaient nuisibles. C'était à la classe moyenne qu'ils remettaient les élections. Il est vrai que la classe moyenne résume en définitive les destinées d'une nation ; mais ce n'est point une raison pour qu'elle en dispose exclusivement. De tels privilèges n'aboutiraient qu'à la reléguer, comme toutes les castes, dans un isolement aussi fatal à sa prépondérance qu'à son esprit politique.

Le système de la droite, plus conforme à la Charte, était, à notre avis, plus habile et plus juste. La commission de 1816 partait de ce prin-

cipe que pour assurer la stabilité des institutions nouvelles, il convenait d'associer la nation tout entière à leur sort et que, ces institutions étant *représentatives*, tous les intérêts, toutes les classes du pays devaient autant que possible être *représentés*. Dans ce but, elle conservait deux degrés d'élections : les assemblées d'arrondissement, composées de tous les citoyens âgés de vingt-cinq ans et payant cinquante francs de contribution (le chiffre pouvait être abaissé) nommaient les électeurs de département, qui devaient eux-mêmes élire les députés.

« Ce serait supposer à la France plus d'indifférence qu'elle n'en a et ne doit en avoir sur l'exercice du plus précieux de ses droits, disait M. de Villèle, rapporteur de la commission, que de croire pouvoir dispenser au hasard l'élection des députés, sans autre base que celle d'une division territoriale arbitraire et sans aucun égard à la population et aux contributions qui doivent toujours être les indicateurs du nombre des députés à élire, puisque ces deux données sont prises dans les intérêts qu'ils sont plus particulièrement appelés à défendre... Seraient-ils bien les députés des départements et exprimeraient-ils bien réellement l'opinion de la France, ceux à la nomination desquels n'aurait concouru qu'un aussi petit nombre de citoyens? Cette espèce de privilège exclusif, accordé aux contribuables payant trois cents francs d'impositions directes, est-il dans nos mœurs actuelles, est-il d'accord avec le système de gouvernement représentatif que nous sommes appelés à consolider par la loi qui vous est soumise en ce moment?

« Il a paru, au contraire, à votre commission que plus sera grand le nombre des Français qui participeront à la nomination des députés, plus la Chambre sera ce qu'elle doit être pour remplir la place qui lui est assignée par la Charte, mieux elle portera au roi la véritable expression de l'opinion publique, et plus elle exercera sur la France entière l'influence qui lui est nécessaire pour seconder les vues du gouvernement et faciliter des sacrifices commandés par l'intérêt de l'État. »

Ce projet rencontra dans M. Royer-Collard un adversaire inflexible. Et quelle raison élevait-il contre lui? Il était amené par la pente de ses arguments à faire le vide autour de la Chambre des députés, à méconnaître, lui qui en d'autres circonstances l'exposa si bien, son vrai caractère. Il appelait « fausse et trompeuse » cette dénomination de gouvernement représentatif que la droite donnait au régime fondé par la Charte, et il ne craignait pas d'avancer que pour être justifiée, elle devrait entraîner la nécessité du mandat impératif. Comme si, à le prendre dans son acception la plus ordinaire, le mandat lui-même n'était pas souvent un plein-pou-

voir donné de confiance ! En refusant à la Chambre son titre légitime, M. Royer-Collard la réduisait à n'être plus qu'une assemblée des notables. Il ôtait toute portée au droit de dissolution et d'appel à la nation, que ce titre seul rendait explicable.

Des principes que posait l'éminent orateur se dégagent sans doute une idée vraie et une crainte très-fondée : cette idée, c'était que la Chambre devait représenter beaucoup plus les intérêts et les droits que les volontés et les personnes ; cette crainte, c'était de voir la multitude, avec ses passions aveugles et violentes, envahir l'arène électorale, y devenir, non l'interprète du pays, mais l'instrument des factions et donner alternativement le triomphe aux deux fléaux que les factions amènent après elles, à l'anarchie ou au despotisme. L'opinion de la droite n'était nullement contraire à ces vérités. Loin de faire naître le péril que redoutait M. Royer-Collard, elle tendait plutôt à le conjurer par de sages tempéraments. Elle assurait la prééminence aux suffrages les plus éclairés du pays, sans prononcer contre aucune classe une de ces exclusions qui trop souvent suscitent dans l'avenir des réactions irréflechies.

L'Angleterre fournit un exemple de l'esprit qui devrait animer une loi sur les élections, lorsqu'elle nous montre les universités d'Oxford et de Cambridge envoyant des députés au Parlement. Un État qui réunirait en groupes ses divers membres, qui remplacerait par la solidarité hardie et féconde de l'association l'égoïsme impuissant des volontés individuelles, aurait peut-être trouvé les meilleurs éléments du suffrage électoral. Le Corps législatif sortirait alors des corporations multipliées dans le pays, comme l'intérêt général des intérêts particuliers. Une pareille organisation n'est pas seulement l'œuvre de la loi : elle dépend aussi du temps et des mœurs. En déplorant son absence, la commission de 1846 essayait par son projet d'y suppléer : à la place d'électeurs isolés elle tentait de créer des assemblées, des associations électorales. Elle ne livrait pas le suffrage à la foule ; mais elle ne le réservait pas non plus à une seule classe. En appelant tous les citoyens au soin de désigner, non les députés, mais les électeurs, elle ne leur demandait pas de se prononcer sur des noms ou sur des questions que la plupart dans leur ignorance n'eussent examinés que par le regard d'autrui ; elle les mettait en face d'hommes que tous connaissaient et d'intérêts locaux que tous pouvaient comprendre. Elle confiait, comme le voulait M. Royer-Collard, le droit de nommer les députés à des électeurs réputés capables ; mais le jugement de ces électeurs, sanctionné d'avance par le suffrage des assemblées primaires, apparaissait revêtu d'une toute autre autorité que s'il n'avait dû son titre qu'à la feuille des contributions.

Si dégagé qu'il fût des erreurs du dix-huitième siècle, M. Royer-

Collard se ressentait de l'habitude que cette époque avait prise de traiter par des théories les affaires publiques. « Pour faire une bonne loi sur les élections, disait-il un jour, il faudrait être à mille lieues au-dessus de la terre. — Pardon, lui répondait un homme dont il fut un des premiers à présager la gloire, il me semble, au contraire, qu'on ne saurait être assez près de la terre pour y prendre ses racines; il faudrait pénétrer jusque dans ses entrailles! » Ces paroles peignent la différence entre les deux systèmes. Ils étaient tous deux en garde contre les passions populaires; seulement le premier inclinait, dans cette appréhension, à isoler du pays le corps électoral, tandis que le second commençait par l'y rattacher.

On n'a jamais mieux expliqué du reste que ne l'a fait M. Royer-Collard la nécessité et la mission d'une Chambre élective : dans le passage qu'on va lire sont comprises toutes les raisons qui exigent non-seulement une représentation nationale, mais encore la plénitude de la liberté politique.

« A cette question : *Pourquoi y a-t-il une Chambre élective?* il faut répondre : Il y a une Chambre élective dans l'intérêt de la nation, afin que ses vœux et ses besoins soient connus et ses droits respectés, et que la liberté politique vienne au secours de la liberté civile, dont elle est la seule garantie efficace. Il y a une Chambre élective dans l'intérêt du gouvernement, afin que la confiance, qui est le principe des élections, monte jusqu'à lui et lui concilie une obéissance plus prompte et plus facile. Enfin, il y a une Chambre élective dans l'intérêt de la nation et du gouvernement tout ensemble, afin que les longues erreurs et les longues injustices, qui sont le principe des discordes civiles et des révolutions, ne s'amassent point dans le corps social, mais que la société tout entière et toutes les vicissitudes aperçues ou ignorées qui s'opèrent en elle, retentissent sans cesse au sein du gouvernement et sollicitent sans cesse son attention, et qu'ainsi le gouvernement, averti jusqu'à l'importunité, soit forcé à la vigilance, à la prudence, à la prévoyance; qu'il soit un avec la nation et qu'il ne vieillisse point avec elle. Que ne pourrais-je point ajouter, messieurs ! Il suffit de dire que c'est la Chambre élective qui constitue les gouvernements qu'on appelle représentatifs; heureuse institution qui, bien comprise et franchement acceptée, devient le plus ferme rempart de la royauté héréditaire, et la digue la plus sûre contre les révolutions, dans le mouvement qui emporte les sociétés modernes. »

Pour remplir la mission que Royer-Collard lui assigne, il faut que la Chambre soit pleinement indépendante : le premier gage de cette indépendance, c'est la liberté des élections. Deux ans ne s'étaient pas écoulés depuis l'avènement de la Charte, que l'esprit public en était venu, sous l'influence des institutions représentatives, à refuser à l'adminis-

tration toute part dans les élections. Un ministre, signalé par les saillies imprévues de sa parole, M. de Vaublanc, avait imaginé de porter à la tribune l'idée que le gouvernement devait diriger le scrutin : « Dans un gouvernement monarchique, disait-il, tous les pouvoirs doivent être subordonnés et dépendants. Or quel pouvoir plus important que le pouvoir électoral? Quel pouvoir serait plus dangereux pour la couronne s'il abusait de son influence? » On n'était pas encore assez mûr en ce temps-là pour s'accoutumer à ces doctrines; ce ne fut dans toute l'assemblée qu'une impression de stupeur : « Sans distinction d'opinion ou de parti, rapporte M. de Barante, il n'y eut peut-être pas un député qui ne crût rêver en entendant de telles paroles prononcées par un ministre. »

Avec la liberté des élections, M. Royer-Collard réclamait pour l'entière indépendance des Chambres la liberté de la presse. « Personne n'ignore aujourd'hui que, pour les sociétés éparses sur de vastes territoires, qui ne se réunissent jamais dans une liberté commune, la libre publication des opinions individuelles par la presse n'est pas seulement la condition de la liberté politique; mais qu'elle est le principe nécessaire de cette liberté, puisqu'elle seule peut former au sein d'une nation une opinion générale sur ses affaires et ses intérêts. »

La liberté de la presse a subi le sort des puissances vaincues : ses apologistes les plus exagérés sont devenus ses plus acharnés détracteurs. Tel que la loi de 1819 n'eût pas satisfait trouve que la licence des journaux dépasse aujourd'hui toutes les bornes. Avec cette classe de raisonneurs la discussion serait superflue. Mais il est d'autres esprits, peut-être parmi nos lecteurs, qui, voulant l'ordre dans le pays, s'éffrayent au seul nom de la liberté de la presse. Qu'ils daignent y réfléchir ! Trouveraient-ils mauvais qu'on pût soutenir en toute sécurité les droits du Saint-Siège, et se sont-ils sentis rassurés par les rigueurs qui ont frappé tant de fois ses défenseurs? Non, sans doute : ils estiment que de tels coups ont été mal dirigés, et ils n'ont pu réprimer un murmure chaque fois qu'ils les ont vu porter. C'est-à-dire que, s'ils repoussent la liberté pour les opinions contraires, ils l'admettent, ils la réclament pour leurs propres doctrines. De cette liberté-là, tout le monde en veut : mais on commence par la refuser à ses adversaires, et on s'étonne que ceux-ci, devenus les plus forts, vous appliquent votre propre système en persécutant vos doctrines. On s'écriera peut-être, dans cette extrémité, qu'il vaut mieux supprimer absolument la presse, afin que l'erreur se taise en même temps que la vérité. L'expérience serait à faire : reste à savoir si elle est possible, et si la suppression des écrits supprimerait l'erreur dans les gouvernements. Il est fort probable qu'on aurait seulement donné à l'erreur le

droit de s'imposer sans phrases, et que pour être exécutée en silence, la vérité n'en souffrirait pas moins.

Mais les gouvernements, que gagneraient-ils eux-mêmes à ce régime? Notre siècle a connu le temps où la presse était esclave, où les journaux du pouvoir avaient seuls la parole, dissimulant en vain sous l'effronterie de leur langage l'attache de la servitude. Quel profit en ont retiré le gouvernement et la société? Celle-ci, après quelques années d'aveugle confiance, après avoir accueilli indistinctement tout ce que des voix stipendiées débitaient à son oreille, en est venue — l'irrécusable témoignage de M. Thiers l'a mis en évidence — à ne plus voir dans ces pompeuses annonces qu'une épouvantable déception, et, se punissant d'un excès par un autre, elle s'est jetée sur les bulletins de l'étranger, les acceptant plutôt, même lorsqu'ils mentaient, que les organes de son gouvernement, même lorsqu'ils disaient vrai. Celui-là, étourdi par une toute-puissance dont il était à la fois la seule lumière et le seul frein, a fini par se persuader tout ce qu'il faisait répéter à ses agents : il s'est confié dans cet assentiment universel dont il évoquait le fantôme au-devant de ses entreprises ; et puis, éveillé tout à coup par le cri des événements, il a regardé autour de lui. Il a senti ses illusions s'évanouir comme une vaine fumée ; il a interrogé ces pensées dont il se disait maître, il les a vues se détourner de la sienne ; et seul, déchu de ses rêves, accablé sous cet abandon qu'il n'avait soupçonné qu'à la dernière heure, il lui a fallu s'écrier : « On ne nous croit plus ! »

Non, loin de nuire aux gouvernements, la liberté de la presse ne les sert pas moins qu'elle ne sert les peuples. Si elle leur suscite des difficultés, elle leur fournit des inspirations ; si elle les contraint d'entendre des voix étrangères, elle prête à leur voix plus d'autorité ; si elle dénonce leurs abus, elle en prépare et en publie la ruine ; si elle leur fait rencontrer dans la prospérité une obéissance moins servile, elle leur réserve, aux conjonctures critiques, des conseils plus éclairés et de plus fermes courages. Le dévouement naît de l'indépendance.

Elle est belle, cette délibération de 1819 qui fit entrer dans la loi les principes de la liberté de la presse. On ne saurait trouver dans une assemblée plus de zèle que n'en montrèrent les Chambres de cette époque pour associer en une équitable alliance des droits opposés, pour faire aux exigences du gouvernement et à la sécurité du pays une part également juste. Mais ce qui domine encore la conduite du législateur, c'est l'attitude du ministère. Il est le premier à prévoir et à demander les garanties nécessaires à la liberté de la presse : il est le premier à prendre en main la cause des citoyens contre les empiétements de l'administration. Voyez, par exemple, la discussion qui s'élève sur le projet de loi relatif à la diffamation : les fonctionnaires peuvent-ils prétendre à l'inviolabilité qui

couvre les particuliers, et doit-on interdire contre les uns et les autres la preuve des faits diffamatoires? C'est l'opinion qui a prévalu dans le décret organique de 1852. En 1819, non-seulement le ministère ne pensait pas à la soutenir; mais il la repoussait hautement, et cette exception, qui semble tout d'abord défavorable au fonctionnaire, il la réclamait comme indispensable à son honneur. Il voulait que contre lui, et contre lui seul, le diffamateur fût admis à donner ses preuves. « Il est une exception (à l'interdiction de la preuve), disait le garde des sceaux, M. de Serre, que réclame hautement la liberté publique. C'est le cas où l'imputation s'adresse aux dépositaires ou aux agents de l'autorité, et où elle concerne les actes ou les faits de leur administration. La vie privée des fonctionnaires n'appartient qu'à eux-mêmes; leur vie publique appartient à tous. C'est le droit, c'est souvent le devoir de chacun de leurs concitoyens de leur reprocher publiquement leurs torts ou leurs fautes publiques. L'admission à la preuve est indispensable. La censure, sachant qu'elle sera dans l'obligation de prouver, en aura plus de mesure et plus de dignité. Le droit reconnu de dire la vérité fera punir plus sévèrement la calomnie et l'injure contre les hommes revêtus du pouvoir, et ceux-ci, à leur tour, seront d'autant plus fermes dans la ligne du devoir, que si leurs méfaits ne peuvent échapper à un impartial jury, au jugement du pays, ils trouveront aussi dans ce tribunal le vengeur certain de leur honneur offensé. »

On éprouve une noble jouissance à voir le gouvernement d'un grand peuple porter si haut le sentiment de l'honneur, et « loin d'appeler, comme le disait encore M. de Serre, le mystère et les ténèbres, » provoquer autour de lui la lumière, dans la magnanime confiance qu'elle n'éclairera rien que de digne et de national. M. Royer-Collard, adhérant à l'opinion du garde des sceaux, la développa dans un éloquent commentaire.

La presse reconnue libre et mise à l'abri de la prévention, il s'agissait d'établir à qui reviendrait le soin de réprimer ses écarts. M. Royer-Collard, d'accord aussi avec le ministère, estimait que ce devait être au jury. Il fondait cette doctrine sur le caractère mobile des délits de presse : il faisait remarquer que ces délits suivaient dans leurs variations les opinions et les circonstances; qu'un écrit, factieux aujourd'hui, pouvait ne plus l'être demain, et que, dans l'impossibilité où l'on se trouvait de déterminer d'avance les signes de la culpabilité, il fallait confier ce discernement à l'arbitraire du juge. Mais comment avec l'arbitraire éviter l'oppression? Par le choix du tribunal? L'autorité dont je critique les actes, sera-t-elle conviée à décider si j'ai dépassé la mesure? Imposerai-je à une volonté humaine un tel excès de vertu que je la fasse

juge dans sa propre cause ? M. Royer-Collard n'admettait pas même la justice ordinaire : il voulait un tribunal qui représentât, entre l'accusé et le pouvoir, la société, et qui, indépendant comme elle, se renouvelât aussi avec elle, en un mot, le jury.

Cette opinion, que M. Royer-Collard soutenait dès 1817, le ministère, avons-nous dit, l'avait adoptée en 1819. Il n'est pas sans intérêt d'entendre le chef de la magistrature exposer lui-même les raisons, qui le portent à soustraire les délits de presse à la juridiction des tribunaux.

« ... Quelles sont les connaissances nécessaires dans ces sortes de jugements ? disait M. de Serre. Ce sont précisément, messieurs, celles qu'ont naturellement les jurés. A qui s'adressent en effet les écrivains punissables ? Sur quels esprits veulent-ils faire impression ? N'est-ce pas sur le public qu'ils se proposent d'agir ? Qui donc mieux que ce même public, c'est-à-dire que le jury qui est tiré de son sein, pourra juger si cette impression qui constituerait le crime a été cherchée ou produite, et jusqu'à quel point elle a pu l'être ? Qui, mieux que ce public, c'est-à-dire mieux que le jury, décidera d'après cette impression, si la publication déférée à la justice a réellement le caractère de la provocation et de la diffamation ? Croyez-le, messieurs, les connaissances des jurés en cette matière seront peut-être préférables à celles des hommes qui font leur étude spéciale du texte et de l'application des lois, parce que ces hommes, vivant plus séparés des hommes, se faisant de leur cabinet ou du Palais une espèce de monde particulier, moins mêlés, en un mot, à ce public et plus étrangers à sa manière de sentir et de prendre les choses, sont moins à portée d'apprécier des publications dont le crime ou l'innocence consistent dans les impressions qu'elles ont produites ou qu'elles ont dessein de produire sur le public.

« Mais ce qu'il faut surtout chercher dans les jugements des délits politiques, c'est une impartialité et une indépendance telles, que chacun les demanderait pour soi-même s'il devait être accusé et jugé sur une accusation portée contre lui par le pouvoir. Sur ce point, le gouvernement peut se rendre justice à lui-même, et doit la rendre à la magistrature française ; mais la conviction du gouvernement n'est pas tout en pareil cas, il faut que le public la partage. Or, le public, messieurs, est-il pleinement convaincu qu'un juge de tribunal correctionnel, qu'un conseiller même de Cour royale, malgré son inamovibilité, n'ait rien à espérer du gouvernement, ni par conséquent rien à en craindre ? Et, s'il conserve quelque doute à cet égard, s'il soupçonne qu'il puisse y avoir lieu pour eux à l'espérance ou à la crainte, quelque peu fondés que soient ses soupçons, lorsqu'il s'agit d'une cause où le pouvoir sera intéressé, n'altéreraient-ils pas cette

confiance dans la parfaite indépendance et la parfaite impartialité du juge, confiance qui doit être inaccessible à la plus légère atteinte, et cela d'autant plus, messieurs, que les corps de magistrature sont eux-mêmes des pouvoirs et qu'en prononçant sur les attaques portées contre le pouvoir, ils sont, à un certain point, juges dans leur propre cause? »

Ces paroles, tombant de la bouche d'un garde des sceaux, repoussaient d'elles-mêmes le soupçon d'irrévérence envers la magistrature. M. Royer-Collard n'était pas moins à l'abri d'un tel reproche. Il craignait d'engager la magistrature dans les questions politiques, et, songeant à ce renouvellement incessant de l'opinion qui devait être, à son avis, l'âme des jugements de presse, il estimait à la fois impossible et périlleux de le faire entrer dans les habitudes judiciaires. Qui, mieux que lui, comprenait d'ailleurs la mission de ce grand corps? Qui l'avait portée plus haut! Qui avait revendiqué en un plus beau langage l'indispensable privilège de la magistrature, l'inamovibilité?

« ... Lorsque le pouvoir, chargé d'instituer le juge au nom de la société appelle un citoyen à cette éminente fonction, il lui dit : Organe de la loi, soyez impassible comme elle. Toutes les passions frémiront autour de vous ; qu'elles ne troublent jamais votre âme. Si mes propres erreurs, si les influences qui m'assiègent et dont il m'est si malaisé de me garantir entièrement, m'arrachent des commandements injustes, désobéissez à ces commandements, résistez à mes séductions, résistez à mes menaces. Quand vous monterez au tribunal, qu'au fond de votre cœur il ne reste ni une crainte ni une espérance ; soyez impassible comme la loi. — Le citoyen répond : Je ne suis qu'un homme, et ce que vous me demandez est au-dessus de l'humanité. Vous êtes trop fort et je suis trop faible ; je succomberai dans cette lutte inégale. Vous méconnaissez les motifs de la résistance que vous me prescrivez aujourd'hui, et vous la punirez. Je ne puis m'élever toujours au-dessus de moi-même, si vous ne me protégez à la fois et contre moi et contre vous. Secourez donc ma faiblesse ; affranchissez-moi de la crainte et de l'espérance ; promettez que je ne descendrai point du tribunal, à moins que je ne sois convaincu d'avoir trahi les devoirs que vous m'imposez. — Le pouvoir hésite : c'est la nature du pouvoir de se dessaisir lentement de sa volonté. Eclairé enfin par l'expérience sur ses véritables intérêts, subjugué par la force croissante des choses, il dit au juge : Vous serez inamovible. »

M. Royer-Collard avait-il tout dit cependant? Cette inamovibilité, dont il rendait la raison si sensible, était-elle un rempart suffisant contre les dangers qu'il appréhendait? Pénétré du même respect que

lui pour la magistrature, nous ne croyons pas qu'on puisse jamais craindre de se montrer trop scrupuleux lorsqu'il s'agit d'assurer en elle cette indépendance qui est son premier titre à la vénération des peuples. Nous interrogeons les grands hommes qui l'ont illustrée; nous nous rappelons la sollicitude glorieuse avec laquelle ils cherchaient à retrancher leur ministère dans une région inaccessible à toutes les influences, et il nous semble qu'aucun d'eux ne nous désavouerait, si, continuant, autant qu'il est en nous, la forme qu'employait M. Royer-Collard, nous prêtions ce langage au juge placé en face du gouvernement.

« Vous m'avez conféré l'inamovibilité : c'est sans doute une garantie salubre, et je me sens plus indépendant sur mon siège, vous sachant impuissant pour m'en faire descendre. Mais, si vous vous êtes en ma faveur dessaisi de votre droit, je vois encore dans vos mains des armes redoutables. S'il ne vous est pas donné d'exciter mes craintes, vous êtes libre encore d'allumer mon ambition. Si vous ne pouvez m'intimider par vos menaces, vous pouvez me séduire par vos promesses. Vous pouvez faire luire à mes regards l'espoir d'un avancement qu'il m'est naturel de souhaiter. Si je suis à l'abri d'une révocation, je ne suis point à l'abri d'une disgrâce. Je suis homme : soutenez donc encore une fois ma faiblesse, protégez-moi contre vos faveurs, comme vous m'avez protégé contre vos vengeances. Dispensez-moi de recourir à vous pour obtenir mes fonctions ou pour les voir s'élever. Laissez à mes collègues, à mes pairs, la faculté de vous présenter eux-mêmes ceux qu'ils jugent dignes de votre choix. Reposez-vous sur la magistrature du soin de veiller à sa propre dignité, et de former ou de renouveler ses rangs, sous votre approbation souveraine, comme il convient à son honneur et à la justice. Demeurez sans crainte. Vous n'aurez pas abdiqué tous vos moyens d'influence. Vous ne vous serez point hélas ! désarmé tout entier ! »

Nous touchons ici au vice général de notre organisation, à cette centralisation excessive qui ramène aux mains du pouvoir toutes les forces du pays, et qui, née sous la dictature, est fatale à la liberté. M. Royer-Collard a présenté sur ce régime des considérations qui en résument tous les périls. Il a montré, au faite de notre société, un État tout-puissant, plus fort que cet État des anciens jours que Louis XIV personnifiait en lui-même, ne trouvant plus autour de lui les franchises qui arrêtaient celui-ci, ayant gardé, sous des formes différentes, la plupart de ses privilèges, encore perfectionnés, comme les armes de guerre, par l'art moderne ; il a montré que dans un pays « où les magistratures étant abolies, il n'y a plus que des fonctionnaires, » où « le pouvoir a fait la conquête du droit et s'est enri-

chi des dépouilles de la société, » il a montré que dans un tel pays, tout se réduit à l'antagonisme illusoire de l'individu et du gouvernement, l'individu seul, impuissant, égoïste et inerte, le gouvernement, devenu légion, agissant, parlant, régnant par des milliers d'agents, qui, justiciables les uns des autres, sont tous également responsables devant lui, et n'ont tous que sa volonté « pour unique règle et pour unique loi. »

« Le ministère, disait-il dans le temps même où dominait la Charte, le ministère a formé les collèges électoraux ; qui votera dans ces collèges ? Tous les électeurs admis sans doute ? Non, ce sera pour un très-grand nombre le ministère. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est lui ; c'est sa prétention publique, officielle, raisonnée. Le ministère vote par l'universalité des emplois et des salaires que l'État distribue, et qui tous, ou presque tous, directement ou indirectement, sont le prix de la docilité prouvée ; il vote par l'universalité des affaires et des intérêts que la centralité lui soumet ; il vote par tous les établissements religieux, civils, militaires, scientifiques, que les localités ont à perdre ou qu'elles sollicitent ; il vote par les routes, les canaux, les ponts, les hôtels de ville ; car les besoins publics satisfaits sont des faveurs de l'administration, et, pour les obtenir, les peuples, nouveaux courtisans, doivent plaire. En un mot le ministère vote de tout le poids du gouvernement. C'est le gouvernement qu'il fait peser en entier sur chaque département, chaque commune, chaque profession, chaque particulier. Et quel est ce gouvernement ? c'est le gouvernement impérial qui n'a pas perdu un seul de ses cent mille bras, qui a puisé au contraire une nouvelle vigueur dans la lutte qu'il lui a fallu soutenir contre quelques formes de liberté, et qui retrouve toujours au besoin les instincts de son berceau, la force et la ruse. Et ce gouvernement sera le patrimoine de tous les ministères, quels qu'ils soient, habiles ou incapables, loyaux ou infidèles, serviteurs du roi ou des partis, et ce sera le plus mauvais et le plus malintentionné qui en abusera davantage...

« ... Le mal est grand, messieurs ; il est si grand que notre raison bornée sait à peine le comprendre, et qu'elle est hors d'état d'en apercevoir toutes les conséquences, qui cependant, par la force invincible des choses, se font jour, s'amassent et déjà nous accablent. Le gouvernement représentatif n'a pas été seulement subverti par le gouvernement impérial, il a été perverti ; il agit contre sa nature. Au lieu de nous élever, il nous abaisse ; au lieu d'exciter l'énergie commune, il relègue tristement chacun au fond de sa faiblesse individuelle ; au lieu de nourrir le sentiment de l'honneur, qui est notre esprit public et la dignité de notre nation, il l'étouffe, il le proscrit, il nous punit de ne savoir pas renoncer à notre estime et à celle des

autres. Vos pères, messieurs, n'ont pas connu cette profonde humiliation; il n'ont pas vu la corruption placée dans le droit public, et donnée en spectacle à la jeunesse étonnée, comme la leçon de l'âge mûr.

« Voilà où nous en sommes descendus; le mal, il est vrai, n'éclate nulle part davantage que dans les élections, mais il n'en vient pas; il vient, je l'ai déjà dit, de la société dissoute, et du pouvoir monstrueux et déréglé qui s'est élevé sur la ruine de toutes les institutions. Une société sans institutions ne peut être que la propriété de son gouvernement; en vain on lui écrira quelque part des droits, elle ne saura pas les exercer et ne pourra pas les conserver. Peu d'années ont suffi pour *divulguer ce fatal secret*. Aussi longtemps que la société sera dépourvue d'institutions gardiennes de ses droits, et capables de rendre un long gémissement quand elle sera frappée, le gouvernement représentatif n'est qu'une ombre. »

Nous nous sommes laissés aller à passer en revue avec M. Royer-Collard les principaux objets du gouvernement. C'était le meilleur moyen d'honorer sa mémoire. Le philosophe politique beaucoup plus que l'homme d'État est à interroger dans M. Royer-Collard. Il pose les principes généraux; s'il en déduit, avec une logique parfois outrée, les conséquences, il excelle du moins à donner le ton: il provoque l'esprit à la réflexion, et ce devait être pour ses auditeurs un sujet d'orgueil que de voir leurs pensées confuses prendre sur ses lèvres une forme si belle. On pourrait extraire de ses discours une foule de maximes, qui ne suffiraient pas sans doute à diriger un gouvernement ou une société, mais qui, comme les antiques devises, leur rappelleraient toujours un grand précepte ou un grand exemple.

Nous ne voulons pas cependant terminer cette étude, sans considérer, après les admirables inspirations de l'orateur, les fautes du politique. La gloire de M. Royer-Collard est assez haute pour n'avoir pas à redouter cet examen, et nous trouvons d'un autre côté quelque profit à le faire, car les critiques qu'il soulève s'adressent pour la plupart au caractère français. On peut croire paradoxale cette comparaison de M. Royer-Collard avec ses concitoyens, et il aurait eu probablement lui-même grand'peine à l'admettre. Il se serait sans doute fort étonné, avec son air rigide, son regard dédaigneux, son assurance doctrinale, si on lui eût fait entendre que cette humeur changeante et précipitée, dont nous avons si souvent éprouvé les inconvénients, ne lui était pas étrangère. On se serait moins trompé qu'il ne l'eût pensé.

Ce que nous regrettons tout d'abord dans la conduite politique de M. Royer-Collard, c'est sa roideur. La conciliation entre l'ancienne société et les intérêts nouveaux, la nécessité de faire à ceux-ci leur

part, sans rompre avec des traditions nationales, et de placer la royauté, non comme un obstacle, mais comme un guide, à la tête d'une société en marche, l'avènement même de la démocratie et le soin de la contenir, sans la comprimer, ce sont là des vérités que M. Royer-Collard a vues, pénétrées et en quelque façon promulguées. S'est-il aussi bien rendu compte des transactions qu'à travers tant de périls et devant le flot des passions ennemies se devaient mutuellement les défenseurs de la royauté? Il souffrait mal la contradiction; il tournait en oppositions radicales des dissidences secondaires; il retirait ouvertement son concours à des ministres pour qui il ressentait affection et confiance, et cela parce que d'accord avec lui sur les principes, ils ne suivaient pas sa pensée dans toutes ses nuances. Il en venait à dire en face d'un cabinet que dirigeait M. de Serre : « Voilà six ans que la France n'est pas gouvernée! » Et ce ministère, qui était alors si difficile à porter et dont il jugeait avec tant d'amertume la gestion chez les autres, il refusait d'en prendre pour lui-même la responsabilité. L'habitude de dogmatiser lui faisait méconnaître les exigences de la vie pratique; s'il a magnifiquement enseigné les lois du gouvernement représentatif, il ne s'est point toujours assez rappelé qu'on ne saurait sans danger les pousser à l'extrême. La politique n'est pas plus que la vie humaine une géométrie inflexible : il est des conjonctures que le législateur n'est pas tenu de prévoir, et devant lesquelles les ménagements de l'homme doivent retirer quelque chose à la rigueur de la loi.

M. Royer-Collard se jugeait du reste avec une louable clairvoyance, lorsqu'il déclinait, malgré les instances de ses amis, le poids d'un ministère. C'était un homme de méditation plus que de gouvernement, mieux fait pour la théorie que pour l'application, et plus capable encore de donner des conseils que de les exécuter : il savait mieux découvrir le mal d'une situation qu'en trouver le remède, et se serait moins entendu à réparer les fautes commises qu'à les juger. D'un regard plus profond qu'étendu, sa pensée semblait s'être tracé à elle-même ses propres limites, et si elle se développait dans cet espace avec une majesté souveraine, elle ne le franchissait guère pour voir ce qui s'agitait au delà.

Tel était aussi, dans une certaine mesure, le caractère de l'école à laquelle son nom est demeuré lié : école de doctrines imposantes et dignes, noblement signalée par la force du raisonnement et la hauteur morale, couvrant sous de majestueux dehors des résolutions parfois timides, plus correcte que supérieure dans l'action politique, ennemie des aventures, mais trop portée, pour s'en garder, à se tenir immobile, peu ouverte sur les grands horizons des affaires extérieures et inclinant à resserrer l'initiative de la France par le sage

désir de ne pas l'égarer. L'esprit, proprement dit, de la Restauration manifestait, à ce point de vue, une activité plus vigoureuse et plus hardie. Cette fermentation féconde, qui se produisait sous son élan dans toutes les sphères, qui renouvelait l'histoire, la philosophie, les lettres, les arts, la Restauration la portait dans le gouvernement. A l'intérieur il n'est guère de réforme dont nous goûtions aujourd'hui les bienfaits, qu'elle n'ait entreprise : il n'est guère de liberté, dont nous regrettons l'absence, qu'elle n'ait favorisée. Les discussions des deux Chambres, la presse, le jury, le crédit public, l'indépendance garantie de la magistrature, la loi du recrutement datent de son règne. Au dehors, elle relevait peu à peu la France des désastres de l'Empire : elle mettait la main à tous les problèmes qui sollicitaient le monde, et ses conseils, propagés par la triple influence de sa dynastie, de ses institutions et de sa diplomatie, reprenaient possession de leur antique prépondérance. Des projets immenses se formaient. M. Royer-Collard avait jugé la guerre d'Espagne avec une défiance un peu étroite : il n'avait vu en elle qu'une manœuvre de parti, et il s'était pris à douter de la réponse que l'armée ferait à l'appel de la monarchie. La guerre d'Espagne, accomplie malgré l'Angleterre et sous le feu d'une presse demeurée libre, avait eu pour effet au contraire de montrer à l'Europe la fidélité de l'armée et de grandir ainsi l'ascendant moral de la Restauration. La délivrance des chrétiens d'Orient, voués depuis cette époque à tant de calamités, s'élevait comme une arrière-pensée toujours présente au delà de toutes les combinaisons, et la gloire soudaine, qui jaillit de l'affranchissement de la Grèce et de la prise d'Alger, ne fit qu'éclairer le but vers lequel s'acheminait l'effort de la France.

Ce n'était point sur cet ordre de conceptions que se fixaient les méditations de M. Royer-Collard. A part la guerre d'Espagne, on ne voit pas qu'il ait pris une seule fois la parole sur les questions de politique étrangère. Sa tâche était au dedans : elle fut d'ailleurs assez belle, et nous le trouvons placé au faite qui lui convenait, lorsque nous voyons ce grand défenseur des libertés publiques proposé par la Chambre et choisi par le roi Charles X pour présider ces délibérations parlementaires dont sa gloire toute seule eût suffi à perpétuer le souvenir.

Avouons-le pourtant, c'est dans cette défense des libertés publiques, c'est dans ces discours prononcés sur la politique intérieure que se découvre le trait qui fut la faiblesse de M. Royer-Collard : nous voulons parler de cette mobilité, toute française, hélas ! qui le porta, suivant les temps, à soutenir avec la même rigueur de termes des doctrines diamétralement opposées. Personne n'ignore qu'il y eut sous la Restauration deux périodes dans la carrière législative de M. Royer-

Collard, l'une où il défendit les droits de l'autorité royale, l'autre où il s'attacha surtout à revendiquer les principes de la société moderne qu'avait proclamés la Charte : conduite bien explicable, si la nature de son esprit ne l'avait poussé à ériger des mesures passagères en règles absolues, et à prononcer des exclusions là où il n'y avait à faire que des distinctions. On sait quel fut le plus éclatant exemple de ces variations : on sait quels furent tour à tour ses jugements sur la prétention que manifesterait un parlement d'imposer un ministère à la couronne. Il disait en 1817 : « Le jour où le gouvernement sera à la discrétion de la majorité de la Chambre ; le jour où il sera établi en fait que la Chambre peut repousser les ministres du roi et lui en imposer d'autres qui seront ses propres ministres, et non les ministres du roi, ce jour-là, c'en est fait, non pas seulement de la Charte, mais de notre royauté, de cette royauté indépendante qui a protégé nos pères, et de laquelle seule la France a reçu tout ce qu'elle a jamais eu de liberté et de bonheur ; ce jour-là, nous sommes en république. » En 1829, il votait l'adresse dite des 221.

Hâtons-nous de reconnaître que ceux qui relevaient ces changements avec le plus d'amertume, avaient eux-mêmes pour un but contraire encouru semblable reproche. Cette prétention d'imposer un ministère au roi avait pris naissance dans la Chambre de 1816. Ceux qui la combattaient en 1829 chez M. Royer-Collard l'avaient émise alors contre Louis XVIII, et avaient vu M. Royer-Collard dénoncer leur conduite, qu'il devait plus tard imiter. D'où venaient ces contradictions? Était-ce de la mauvaise foi? A Dieu ne plaise! Des deux côtés la sincérité était égale. Il y avait là, même chez les plus éminents, un peu d'inexpérience, et aussi cette tendance de la nature humaine qui nous conduit trop souvent à mesurer notre zèle pour les principes sur le profit que notre cause en doit retirer.

Cette tendance, nous n'avons aujourd'hui que trop de raisons de la signaler : elle s'est développée sous des formes que n'avaient pas connues, pour leur honneur, les hommes donc nous parlons. A quelle époque en effet a-t-on plus audacieusement professé cette maxime, que les intérêts font et défont les droits, et que ceux-ci ne sont à respecter qu'autant qu'ils nous servent? A quelle époque a-t-on vu une génération désertier avec plus d'éclat des croyances qu'elle avait plus bruyamment exaltées, du jour où il lui a paru que leur abandon ne nuirait qu'à ses adversaires? Cependant les leçons n'ont pas manqué à ces tristes défaillances. De tous ceux qui ont répudié la liberté, combien n'ont pas été contraints, à un moment donné, de la regretter pour eux-mêmes! Vous étiez fatigués du tumulte des discussions législatives : vous les accusiez de mettre le trouble dans vos affaires, et vous rêviez, après avoir réclamé peut-être la peine de mort contre

les ministres de 1850, un État où la volonté souveraine n'eût à craindre ni les empiètements des Chambres, ni l'indiscrétion des journaux. Vous avez été servis à souhait. Tout ce que vous désiriez, vous l'avez obtenu. Mais quoi ? Vous vous plaignez ! Voilà, dites-vous, une guerre engagée sans qu'on nous ait demandé notre avis ! Et quel besoin en avait-on ? N'avez-vous pas décidé vous-mêmes que de pareilles consultations n'entraînaient que des lenteurs, et tant que vos intérêts se sont bien trouvés de ce régime, n'y avez-vous pas applaudi ? Et vous, qui n'aviez point soupçonné que la prospérité de vos forges eût quelque chose à démêler avec la liberté, je vous vois tout pensifs, parce qu'un traité de commerce a jeté les fers anglais sur la place où vous dominiez seuls. Ah ! cette fois, ne vous plaignez pas des bavards. Ils n'y ont été pour rien ; non pas que certains économistes n'aient cherché à suppléer par l'arrogance de leurs dithyrambes à l'absence des délibérations parlementaires ; mais ils n'ont eu qu'à célébrer eux-mêmes le fait accompli, préludant au triomphe de la liberté commerciale par l'oubli des premiers principes de la liberté politique.

Que vous dirais-je enfin, à vous qui avez à cœur le triomphe de l'Église ? Vous ne vous étiez pas sentis rassurés par des institutions qui vous avaient procuré la liberté des conciles, la liberté de l'enseignement et l'expédition de Rome. Vous avez salué les événements qui ont refoulé dans la retraite les hommes dont l'éloquence vous avait tant de fois servis et vengés, vous les avez oubliés, évités, dédaignés, heureux encore lorsque votre ardeur à vous dispenser de la reconnaissance que vous leur deviez n'a pas été jusqu'à les outrager. Et maintenant, vous vous étonnez que les choses ne se soient pas exactement passées comme vous les aviez prévues ! Oh ! je le crois sans peine, ce n'était pas pour que le Pape en fût réduit aux extrémités qui l'accablent, ce n'était pas pour voir dissoudre la société de Saint-Vincent de Paul que vous demandiez un gouvernement fort, et quand vous vous félicitez des droits de l'administration sur la presse, vous n'aviez pas imaginé qu'ils pourraient s'exercer un jour sur les feuilles que vous aimiez. Vous n'aviez pensé qu'aux feuilles que vous n'aimiez pas. C'est très-naturel, mais ce qui ne l'est pas moins, sachez-le, c'est que le privilège d'aujourd'hui devienne l'exception de demain. On n'est jamais fondé à se plaindre d'être frappé des mêmes armes qu'on a autorisées contre ses adversaires. Le meilleur moyen d'assurer pour soi-même la liberté et la justice, c'est de les revendiquer pour autrui.

Ni M. Royer-Collard, ni les hommes avec qui il se trouvait en lutte, n'auraient mérité qu'un tel langage leur fût adressé. S'il convient de faire voir, par l'extrémité du mal, quelles conséquences peut entraîner une trop grande mobilité, il importe de conserver aux

variations de chacun leur vrai caractère. Les fautes du parti ultra-royaliste, les extravagances de quelques-uns de ses membres, n'autorisent pas l'injustice à son égard. On ne saurait oublier que M. de Chateaubriand s'y rattachait dans l'origine et que M. de Villèle en est issu. S'il a fini par chasser l'un du ministère et par y compromettre l'autre, s'il a successivement écarté du gouvernement tous les hommes qui auraient pu servir le trône, il ne manquait pourtant ni d'intentions libérales, ni d'activité réformatrice. Trop fermé à l'esprit du temps, négligeant avec une déplorable insouciance les ménagements nécessaires vis-à-vis d'un pays, qui fonde si promptement sur des apparences sa confiance ou ses alarmes, il revêtait de formes surannées des idées très-applicables, moins ennemi de la liberté politique qu'étranger à la société moderne.

Mais ce qui brillait en lui et ce que ne connaissent pas un grand nombre de ses détracteurs, c'était un vif sentiment d'indépendance. Il n'y avait là nulle basse ambition, nulle complaisance sordide; des passions violentes, quelquefois injustes, mais désintéressées. M. de la Bourdonnaye n'était pas plus tôt entré au ministère, qu'il se hâtait d'en sortir, parce qu'il ne s'y sentait pas assez maître, et c'était souvent en un langage presque séditieux que les ultra-royalistes témoignaient leur dévouement.

Pour M. Royer-Collard, il modifia son langage, suivant que ce parti lui sembla monter ou décroître. Il avait donné beaucoup à la royauté, tant que sa confiance était restée aux hommes qui dirigeaient le pouvoir; il donna plus à la Charte, quand sa confiance se fut retirée. Il eut le tort de ne pas assez tenir compte des périls que des factions irréconciliables suscitaient aux Bourbons, et dans cette opinion même, qu'il jugeait avec raison funeste, de ne pas distinguer les hommes qui cherchaient à la modérer, et dont les tentatives, plus fermement soutenues, auraient peut-être réuni autour du trône des forces misérablement divisées. Toutefois, parmi les raisons qui inspiraient les changements de M. Royer-Collard, il en est une familière à tous les mortels, et dont les rois doivent garder souvenir : c'est que, quoi qu'on fasse, la confiance publique est pour les gouvernements la première puissance. Existe-t-elle, les actes les plus téméraires sont longtemps excusés; est-elle absente, le soupçon dénature les démarches les plus innocentes. Grand motif pour les princes de consulter, avant tout, dans le choix de leurs conseillers, les sentiments de leur pays. Le seul nom de leurs ministres en dit souvent plus qu'un programme.

M. Royer-Collard vit avec une patriotique douleur la révolution de Juillet. Il ne quitta point le poste qu'il occupait à la Chambre depuis tant d'années. Il prit deux fois la parole sous le nouveau gou-

vernement, en faveur de la pairie héréditaire et pour la défense de la liberté de la presse. Il ne méconnaissait pas les effets d'une politique qui se dévouait à rétablir l'ordre au dedans et à maintenir la paix au dehors. Mais il contemplait d'un regard incrédule et triste cette œuvre laborieuse; il n'espérait guère le succès, et même en donnant à de grands exemples une juste admiration, il ne cachait point son regret du passé. Dans le magnifique éloge qu'il prononça sur la tombe de M. Casimir Périer, on remarqua ces paroles : « Devenu homme d'État et chef du Cabinet dans une révolution *qu'il n'avait point appelée, et je l'en honore...* » Il écrivait à un ami : « Je ne m'entends pas avec le présent... je n'avais de vocation libérale qu'avec la légitimité. » M. de Barante, à qui s'adressaient, croyons-nous, ces confidences, dit lui-même avec une fidèle simplicité : « Sa vraie patrie était la Restauration. »

Par la chute de la Restauration, M. Royer-Collard voyait mis à l'écart un des principes sur lesquels il avait compté pour l'établissement de l'ordre. L'ordre, à ses yeux, c'était la conciliation de l'autorité et de la liberté; elle lui semblait réalisée par un gouvernement qui fondait l'autorité sur l'hérédité monarchique et la liberté sur la Charte. « Quand on désespère de résoudre le problème de la conciliation de l'ordre et de la liberté, disait-il, on prononce contre les nations qu'elles sont condamnées à l'inévitable alternative du despotisme ou de l'anarchie. Je n'ai en aucun temps accepté ce désolant arrêt; je l'accepterai bien moins aujourd'hui que la seule existence de notre gouvernement suffit pour détruire son autorité. »

L'un des malheurs de notre temps, c'est que ces deux principes, dont M. Royer-Collard proclamait l'intime et nécessaire alliance, on s'est accoutumé à les séparer, à les poser comme distincts ou même incompatibles. Sur cette première distinction on en a bâti une autre; il a paru qu'on ne pouvait représenter tout ensemble l'autorité et la liberté, et cette opinion, trop souvent encouragée par ceux qui auraient eu le plus d'intérêt à la désavouer, a fait naître les défiances là où l'union devait s'accomplir. Combien pourtant ont soutenu la liberté, parmi ceux qu'on lui supposait hostiles! Combien l'ont trahie, de qui elle semblait n'avoir rien à craindre! Et l'autorité, à son tour, n'a-t-elle pas trouvé de puissants appuis dans des rangs qui excitaient ses inquiétudes?

Pour avoir donné à l'autorité le prestige d'une antique origine, les Bourbons n'en ont pas moins promulgué la Charte, c'est-à-dire la liberté. L'ancienne monarchie, qui ne suscite dans l'esprit de quelques-uns que le fantôme des castes nobiliaires, n'en a pas moins élevé la bourgeoisie, et ce n'est que par un abus de langage, dont tous ses dé-

fenseurs ne sont pas innocents, qu'elle a pu être représentée comme contraire au progrès des sociétés modernes. D'un autre côté, les hommes qui tentèrent, au lendemain de 1830, de fonder un gouvernement, ont fourni de leur dévouement à la cause de l'ordre des preuves mémorables. Ils n'ont pas réussi, comme le leur avait prédit M. Royer-Collard ; mais leurs revers ne sauraient faire oublier leurs actes.

Rien n'est donc moins justifié que ces classifications arbitraires. Ce serait vouloir une irremédiable scission que de les entretenir. Par là, les uns et les autres iraient contre le but qu'ils se proposent. Loin d'être inconciliables, l'autorité et la liberté ne subsistent qu'unies : ce ne sont pas deux plantes rivales, ce sont les branches d'un même arbre. La liberté, c'est le contrôle de la société sur le pouvoir ; l'autorité, c'est le contrôle du pouvoir sur la société. Dans le pouvoir ou dans la société, l'absence de frein est un égal fléau, le nom seul diffère. Dans la société, on l'appelle l'anarchie ; dans le pouvoir, l'arbitraire. Tous ceux qui ont à cœur de combattre l'une ou l'autre de ces deux formes doivent joindre leurs efforts, et se dire que sous des termes divers leur entreprise est la même.

C'est là le dernier enseignement que nous a laissé M. Royer-Collard. Sa mémoire n'est pas restée à l'abri des luttes que nous répudions. Suivant qu'on a envisagé son attachement à la monarchie légitime ou ses sentiments pour la Charte, on l'a rangé dans l'un ou l'autre des deux camps. La vérité, prouvée par le témoignage de M. de Barante, c'est que ces deux camps pour lui n'en faisaient qu'un ; c'est qu'il n'a jamais cessé d'unir dans ses convictions deux forces, dont la rupture semblait à sa lointaine prévoyance le plus grand des malheurs, la réconciliation le plus sûr gage de l'avenir.

C'est en 1840 que se termine la carrière politique de M. Royer-Collard. A cette époque, il fit ses adieux à ses électeurs et déclina leurs suffrages. Il prit encore quelque part aux travaux de l'Académie. Puis il se replia peu à peu sur lui-même, il éleva sa pensée vers les méditations religieuses ; comme les magistrats des anciens temps, il s'imposa le devoir de mettre un intervalle entre les derniers bruits de la vie publique et le silence du tombeau.

Deux lettres qu'il adressait au plus ancien compagnon de sa vie, à M. Becquey, font voir quelles étaient, à ce moment, les dispositions de son âme ; ce grand esprit, si fier devant les hommes, si hautain devant la force, si indépendant des puissances de la terre, si attaché à la liberté de conscience comme à la liberté politique, avait été simplement s'agenouiller au pied de *ce tribunal de miséricorde qui justifie ceux qui s'accusent*. Il raconta lui-même à M. Becquey l'impression qu'il en avait rapportée :

« Quand j'ai reçu votre lettre, lui écrivait-il le 14 juillet 1841, je descendais mon escalier pour aller rue Cassette ; vous savez comment on y est reçu. J'y suis retourné avant-hier, et, dans ce second entretien, tout s'est accompli de part et d'autre. J'ai été sincère ; je n'ai rien retenu, rien déguisé, rien accommodé à ma vanité. Je ne triomphe pas, je n'en ai pas sujet, mais j'en éprouve une véritable satisfaction. J'ai fait tout ce qui dépend de moi ; je suis rentré dans l'ordre pour n'en plus sortir. »

C'était encore de ce sujet qu'il s'entretenait, deux mois plus tard, avec son ami : « Je comprends bien, mon cher ami, que vous ne soyez pas content de vous ; car je ne le suis pas de moi. Nous avons été trop loin et trop longtemps dans la mauvaise voie pour rentrer amoureusement dans la bonne. Toutefois, je prends confiance dans la résolution que nous avons prise et dans laquelle nous persisterons de vivre dans l'ordre, soumis, repentants, reconnaissants et renvoyant l'irréparable à la Miséricorde. »

Comme à tous ceux que la Providence veut élever plus haut, les grandes douleurs ne furent pas épargnées à M. Royer-Collard. Sa seconde fille, après une vie de souffrances endurées avec une admirable piété, lui fut enlevée. Peu de temps après, sa fille aînée, madame Andral, tombait gravement malade ; ces épreuves confirmèrent son âme en ruinant sa santé.

Avec le même sang-froid qui avait en tant de conjonctures signalé son courage, il pressentit et détermina en quelque sorte l'heure de sa mort. Un jour, c'était en 1845, on le vit arriver à sa terre de Chateauxvieux, au milieu d'une foule immense accourue pour le recevoir : « Je viens mourir, dit-il au curé ; j'ai pris mes précautions avant de partir : j'ai mis ma conscience en bon ordre, en entreprenant ce voyage dans l'état de santé où je suis, je savais très-bien ce que je faisais. »

Dès le lendemain, en effet, la maladie se déclarait ; elle prenait aussitôt un caractère désespéré. M. et madame Andral partirent en toute hâte pour aller le rejoindre. Leur fils, Paul Andral, de qui le beau talent et le noble caractère devaient se déployer sous nos regards, les accompagnait.

Laissons maintenant parler M. de Barante ; laissons-le nous raconter les derniers moments de Royer-Collard. Il met à les peindre un style si vrai, si naturel, si expressif, qu'on ne résiste pas à l'émotion ; il semble qu'on assiste soi-même à ces scènes admirables.

« M. Andral monta dans la chambre du malade : « Monsieur, lui dit M. Royer, je vais mourir et je tâche de m'y préparer. Je veux être administré et recevoir le saint viatique, pendant que Dieu me laisse encore la liberté de ma pensée et la complète disposition de

moi-même. Les traditions de ma famille m'ont appris que l'esprit de la Religion est de ne pas attendre la dernière heure, mais de s'y préparer, aussitôt que le danger se montre, en recevant l'extrême-onction. Je désire recevoir aussitôt après le saint viatique. Suis-je en danger de mort, quoique le moment ne paraisse pas encore devoir être très-prochain ? » M. Andral gardait le silence. Après un instant, M. Royer ajouta : « Monsieur, c'est une réponse sérieuse que je vous demande ; je suis préparé à tout. Que la volonté de Dieu s'accomplisse. »

« A cette interpellation faite d'un ton d'autorité imposante, mais calme, M. Andral vit bien qu'il ne pouvait se taire. — « Monsieur, si aucun accident ne survient, nous pouvons espérer que Dieu vous réserve des jours dont lui seul connaît le nombre ; mais lui seul sait les suites que pourrait avoir un accident.

« — C'est bien, » reprit M. Royer, et il ajouta avec le même calme : « Est-il probable qu'en employant la journée de demain à me préparer, j'aurai autant de force après-demain à cinq heures du matin ? » — M. Andral répondit que « si les vomissements s'éloignaient, il y avait lieu d'espérer que les forces se relèveraient. » M. Royer ajouta : « — Ne dites pas le moment à ma fille, que j'ai laissée si affaiblie. »

« Lorsque madame Andral fut admise dans la chambre, il la reçut avec tendresse et s'entretint longtemps avec elle ; mais il lui fallait souvent s'interrompre ; des intervalles de silence étaient nécessaires pour ne pas provoquer les spasmes et les vomissements.

« Le surlendemain, à cinq heures du matin, M. Royer reçut les sacrements ; il n'avait pas voulu que madame Royer et madame Andral fussent présentes. Il craignait leur émotion. Son petit-fils, Paul Andral, assistait seul à cette triste cérémonie. Il accomplit ce dernier devoir avec un grand sentiment de piété, répondant lui-même à toutes les prières, ainsi que son petit-fils, à qui il donna sa bénédiction. « Soyez chrétien, lui dit-il ; ce n'est pas assez, soyez catholique. Il n'y a de solide dans ce monde que les idées religieuses : ne les abandonnez jamais, ou, si vous en sortez, rentrez-y. »

« Il demanda au curé de réciter les prières des agonisants : « Il ne faut pas, dit-il, trop attendre pour méditer ces belles prières. Je veux les repasser sans cesse en moi-même et m'en pénétrer. »

« Après un long intervalle de repos et de recueillement, il demanda sa fille. Elle le trouva si calme et sans souffrance qu'elle eut un instant d'espérance. La journée se passa ainsi. M. Andral s'en applaudissait, mais avec réserve et sans sécurité....»

Vers le milieu de la nuit, M. Royer-Collard fut pris d'une défaillance ; le matin, les grandes souffrances avaient reparu. Elles ne parvinrent pas à lui arracher une plainte. Toujours maître de lui-

même, il se faisait répéter, encore une fois, les prières des agonisants, les suivant avec une attention que ne troublait aucune angoisse, s'arrêtant aux passages dont il était touché, implorant du ciel, non pas le soulagement de ses douleurs, mais la force de les supporter avec patience, répondant au curé qui lui demandait une bénédiction pour l'assistance en pleurs, agenouillée dans sa chambre : « Ce n'est pas à moi de donner une bénédiction ; c'est moi qui demande la bénédiction de Dieu ! » et, les lèvres collées sur un crucifix qui avait appartenu à sa mère et qui avait reçu le dernier soupir de sa fille, faisant paisiblement son entrée dans ces régions éternelles que son âme, depuis plusieurs années, avait pris coutume de contempler.

La fin d'un grand chrétien couronnait dignement la vie d'un grand citoyen.

CHARLES DE LACOMBE.

MAURICE ET EUGÉNIE DE GUÉRIN

Maurice de Guérin, nouvelle édition. — *Eugénie de Guérin*, journal et lettres publiées par M. Trébutien. Nouvelle édition. Didier, 35, quai des Augustins.

I

Il y a trente-cinq ans de cela, et il me semble que c'était hier. Une sorte d'intimité, d'émulation amicale s'était établie entre les élèves *forts* des collèges de Saint-Louis et de Stanislas, sous l'influence de deux excellents maîtres dont la mémoire nous est restée chère, MM. Thuilier et Michelle. On se rencontrait, le dimanche et le jeudi, au Luxembourg, ce jardin classique des amitiés juvéniles et des sonneries littéraires. On se prêtait Chateaubriand, Lamartine, Walter Scott, Victor Hugo, et quelquefois, hélas! Béranger. On échangeait à demi-voix des confidences, des hémistiches dont les vieux marronniers ont fidèlement gardé le secret, des projets de travail ou d'avenir qui ont avorté, mais que l'on aime encore, comme ces enfants morts-nés qui n'ont existé que pour leurs mères. — On se montrait de loin, serré dans sa redingote brune pincée à la taille, qui en faisait le *dandy* du quartier latin, Alfred de Musset, dont les vers inédits se chuchotaient déjà dans les groupements; plus loin, reconnaissable à ses cheveux crépus et

à ses grandes enjambées, Alexandre Dumas courant aux répétitions de *Henri III* : Jouffroy, Damiron, les Deschamps, les Dévéria, toutes les jeunes célébrités de cette époque et de ce quartier ; celui d'entre nous qui reconnaissait le premier ces grands hommes entourés d'une auréole préventive, celui qui pouvait en obtenir l'apparence d'un salut, l'ombre d'un sourire, devenait à son tour un personnage aux yeux de ses camarades, et s'illuminait d'un reflet de gloire.

Je me vois encore remontant l'allée qui débouche sur la rue de l'Ouest, parcourant une ruelle à peine ébauchée, pleine de terrains vagues et d'informes bâtisses, et arrivant rue Notre-Dame-des-Champs, devant la porte du collège que dirigeait alors l'abbé Auger. Un soir d'été, on me montra dans la cour un élève, à peu près de mon âge, dont la pâle et mélancolique beauté, le regard triste et doux, me frappèrent. Il ne jouait pas, il ne lisait pas, il semblait rêver : pendant que notre conversation bruyante, se ressentant à la fois de l'âge que nous avions et de celui que nous voulions avoir, discutait pêle-mêle les chances du concours général et les chefs-d'œuvre secrètement apportés du cabinet littéraire, il se tenait à l'écart, non par fierté ou par dédain, mais parce qu'il était de ceux qui trouvent, parfois sans la chercher, la solitude au milieu des hommes. Bien qu'il fût des premiers de sa classe et désigné comme lauréat, on devinait que ces couronnes, auxquelles notre présomption puérile attachait tant d'importance, lui causeraient peu d'émotion et peu de joie : son idéal était en lui-même, ou dans des horizons lointains où il avait laissé la meilleure partie de lui-même. Du fond de cette cour retentissante, il le poursuivait, il lui parlait, il l'entendait, assez distinctement pour en être absorbé, assez confusément pour que ce vague, ce mélange de lumière et d'ombre, ces alternatives d'aspiration et d'impuissance devinssent peu à peu son état normal et son supplice. Cette poursuite où il y a eu plus d'élan que d'effort et plus d'effort que de force, ces facultés exquisées, mais incomplètes et rendues presque stériles par le sentiment même de cette différence entre leur propre imperfection et la beauté de leur rêve, ce devait être là sa vie tout entière, le principe de ses intimes souffrances, sa faiblesse et son charme, le secret de ses défaillances, de sa mort prématurée et de sa gloire posthume. Ce jeune homme était Maurice de Guérin.

Treize ans plus tard, lorsque madame Sand publia *le Centaure* et le fit précéder de quelques pages sur le jeune inconnu qui venait de mourir, ce nom réveilla mes souvenirs, mais il n'y entra pas assez avant pour s'y graver ; car la vie, une fois qu'elle a pris ses courants, ressemble à ces fleuves rapides dont les bords s'enfuient à mesure que nous les descendons, et qui effacent sous le tableau qu'ils nous montrent le tableau qu'ils viennent de nous montrer.

Vingt années s'écoulèrent encore. Ce n'est qu'en 1860, lorsque des mains pieuses et dévouées recueillirent les *reliques*¹ de ce mort si vaillamment disputé à l'oubli, — que le nom de Maurice de Guérin, recommandé au public par des critiques éminents, prit réellement pied dans le monde des lettres, auprès des lecteurs délicats, les seuls auxquels il dût prétendre et dont il eût désiré les suffrages. Cette première édition en deux volumes, dont tous les détails, même matériels, révèlent le zèle passionné de la plus intelligente amitié, a bravement essuyé le premier feu des publications rétrospectives, où s'établissent parfois de telles disproportions entre l'illusion des amis et le jugement des indifférents, et pour lesquelles il n'y a guère de milieu; ou un second linceul plus froid que le premier, un second cercueil mieux scellé que l'autre, ou un commencement d'immortalité. Aujourd'hui la partie semble définitivement gagnée, et la nouvelle édition n'est plus qu'un bulletin de victoire : il serait injuste de constater cet heureux résultat sans témoigner notre reconnaissance et nos sympathies à ceux qui ont honoré dès le premier jour et fidèlement gardé ces *reliques*. Nous leur devons, non pas seulement une douce et bienfaisante lecture, une œuvre désormais classée parmi les meilleures, mais une résurrection véritable, la mise en lumière d'une figure qui allait s'éteindre dans les ombres éternelles et que contempleront avec une fraternelle tendresse les esprits malades, blessés, lassés de combattre ou fatigués sans combat : nous leur devons la rentrée de Maurice de Guérin dans cette vie intellectuelle où ses douleurs, sa résignation, son talent si longtemps ignoré et son succès tardif, seront d'un bon exemple et d'un bon conseil. Les amis de Maurice ont été pour sa gloire ce que sont pour le noyé les sauveteurs qui ne se laissent pas décourager par les apparences de l'asphyxie. Assurément, sans leur persévérance, leur soin infatigable, leur foi robuste en celui qui n'était plus, ces *reliques*, pulvérisées peu à peu et tamisées par la main du temps, auraient fini par se disperser au vent comme des cendres refroidies. Qu'ils reçoivent donc les remerciements de tous les amis de la saine littérature, de ceux surtout dont la jeunesse s'est trouvée, ne fût-ce qu'un moment et à la légère, en contact avec celle de Maurice de Guérin ! Leurs noms ne peuvent plus être séparés du sien : les noms de M. Trébutien, de M. Raynaud, de M. François du Breil de Marzan, de tous ces hommes si honorables qui ont rivalisé de dévouement pour le vivant et de fidélité au mort, demeureront inscrits sur la pierre du monument, sur le socle de la statue.

Je ne sais pourtant si je me trompe, mais il me semble que le plus vrai coopérateur de Maurice de Guérin, c'est sa sœur Eugénie, et que

¹ Dans la première édition, les écrits de Maurice de Guérin s'appelaient *Reliquiæ*.

l'on n'a pu bien connaître et bien apprécier le frère que depuis que la sœur nous a été révélée. D'habitude, lorsque l'on découvre qu'un ouvrage que l'on croyait n'avoir qu'un auteur en a deux, l'admiration diminue envers celui qui en avait eu d'abord tout l'honneur. Ici, c'est le contraire. Ce qu'il y avait d'inachevé dans cette œuvre, d'indéfini dans cette destinée, s'est complété et éclairé de tout ce que nous ont appris les effusions familières de ce suave génie domestique, de cette âme aimante, interceptée par l'amour fraternel. On peut croire aujourd'hui que Maurice de Guérin a eu deux âmes, ou que cette âme a eu deux expressions presque simultanées : l'une plus orageuse, plus expansive, moins réglée, plus désireuse de se créer une forme et un art ; l'autre plus pure, plus religieuse, plus inconsciente, mieux imprégnée de résignation et de prière, mais offrant toutes deux d'étonnantes ressemblances, toutes deux marquées d'un même sceau de poétique tristesse, incessamment renouvelée et adoucie par les pensées du ciel et les images de la nature. Une lumière discrète et lactée, la lumière des soirs d'automne, s'est faite sur cette figure aisément effrayée des vivacités du grand jour, à mesure que se levait et montait à l'horizon la chaste étoile, confidente du rêveur et consolatrice de l'affligé. Aussi ne comprendrions-nous pas que l'on essayât d'établir des comparaisons ou des préférences entre Maurice et Eugénie, entre le naturel délicieux, l'exquise négligence de la sœur, et l'art un peu plus apparent, un peu plus recherché du frère. On ne peut que les étudier, les admirer et les aimer ensemble. Tout ce qui aurait l'air d'un parallèle apprêté, que dis-je ? d'une étude trop littéraire, ferait, selon nous, dissonance en un sujet où il faut s'abandonner, sans souci d'esprit et de style, à ce cours limpide, tapissé de fleurs agrestes et sauvages, où la critique proprement dite doit abdiquer pour faire place à je ne sais quelle assimilation intime avec ces secrets de poésie, de souffrance et de tendresse. Pour moi, je l'avoue, si j'ai tant tardé à parler de ces deux livres ou plutôt de cet unique livre en deux volumes, c'est que je ne pouvais l'ouvrir sans être saisi d'une douloureuse ivresse, qui, en rendant la sensation plus vive, rendait l'analyse plus difficile. Il me semblait que c'était quelque chose de moi-même qui se réveillait dans ces souvenirs, qui s'agitait dans ces existences, qui se brisait sur ces lits de mort. Tous ces commencements de Maurice de Guérin, ces camarades qui, devenus plus tard ses amis, offraient aux incertitudes de sa vie une hospitalité de quelques semaines, ces espérances si vite traversées par d'impitoyables mécomptes, tout ce tableau d'une jeunesse pauvre, inquiète, sujette à se tromper sur sa vocation et ses aptitudes, tristement arrêtée à l'embranchement de deux routes dont l'une conduisait à Dieu et l'autre rejetait vers le monde, tout cela redevenait mien, tandis que j'en évo-

quais les visions et les fantômes. Je les avais vécues, ces années de désordre extérieur et de trouble moral qui réagissaient sur les intelligences les plus droites et ébranlaient les convictions les plus fortes : cette *mal'aria* intellectuelle dont souffrait Maurice de Guérin, j'en avais ressenti les atteintes. Dès lors, comment juger ce que l'on ne peut détacher de soi ? Comment rendre appréciables et distinctes pour le lecteur des impressions où se confondent la part de l'auteur et la mienne ? Maintenant, arrivé le dernier, trop tard, après des maîtres illustres et d'ingénieux disciples, j'ignore si je n'aurai pas le malheur de répéter ce que d'autres auront mieux dit : ce que je sais du moins, c'est que jamais sympathie plus profonde n'aura été exprimée avec une sincérité plus cordiale. Ceci n'est pas une étude dans la régulière et savante acception du mot : c'est une suite de notes marginales, interrompant çà et là une lecture passionnée, dictées par une émotion qui se continue en s'exprimant, écrites au bas de ces pages humides avec un complet oubli de cet art que Maurice de Guérin a possédé à son insu en se croyant incapable de l'atteindre, et dont sa sœur Eugénie n'a pas eu besoin pour nous émouvoir et nous charmer.

II

On se souvient d'une belle page que nous avons déjà citée et que M. Sainte-Beuve, inspiré par Chateaubriand et sa sœur Lucile, par René et Amélie, a écrite à propos « de ces sœurs d'hommes de génie « ou seulement distingués, de ces *génies femmes* qui sont ou restent su-
 « périeurs, meilleurs moralement, poétiquement, que le grand homme
 « lui-même. Les hommes, ajoutait-il, à un certain jour, font leur
 « métier d'hommes ; ils sortent du nid paternel : ils se prennent à
 « tous les buissons.... Les femmes, si elles restent ce qu'elles doivent
 « être, gardent le foyer, et aussi, dans toute sa délicatesse, elles y
 « gardent le culte de l'idée première, de l'idéal (s'il y a poésie) ; elles
 « sont comme les prêtresses domestiques de cette chose sacrée que
 « nous allons dissipant, dépensant, exploitant... elles restent fidèles
 « avec religion, avec discrétion et mystère ; elles ont un dépôt jusqu'à
 « la fin, et accroissent plutôt de leurs larmes le premier trésor... »
 On ne saurait mieux dire, et je n'ai pu me défendre de cette réminiscence, m'empêcher de transcrire encore une fois ces lignes en songeant à René et à Amélie, à Maurice et à Eugénie de Guérin, aux

similitudes et aux différences. Eugénie et Maurice, c'est René, c'est Amélie, mais purifiés, dédoublés, pour ainsi parler ; en ce sens que leur tendresse fraternelle, vive chez Maurice, profonde et finalement absorbante chez sa sœur, laisse le champ libre à un autre sentiment que le jeune de Guérin a éprouvé deux fois (sans compter une pure et poétique amitié), qu'Eugénie était digne et capable de connaître, qu'elle a peut-être regretté vaguement et désiré avant les années de renoncement et de complet sacrifice, si l'on en juge par deux ou trois passages de son journal, par quelques involontaires échappées d'imagination et de cœur. Il existe encore d'autres différences, et, sauf le génie, éclatant et robuste chez Chateaubriand, incomplet et maladif chez Maurice de Guérin, plus accentué et de plus haute race chez Lucile que chez Eugénie, ces différences sont toutes à l'avantage du modeste couple de Gaillac et du Cayla. Chez ce Maurice si admirablement doué en dépit de ce qui lui manque ou de ce qu'il croit lui manquer, on chercherait vainement une ombre d'orgueil ou de vanité. Ce n'est ni un ennui superbe, ni le sentiment d'une supériorité hautaine, ni même *le vague des passions* qui l'arrête au seuil de la vie et le fait reculer devant ses difficultés et ses luttes : non, c'est d'abord une disposition malade où les souffrances du corps réagissent sur les résolutions de l'âme ; c'est ensuite le sens si fin, — craintif à force de finesse exquise, — d'un art supérieur, d'une beauté idéale, désespérant d'égaliser jamais, dans l'œuvre accomplie, le sentiment intérieur ; c'est enfin, pourquoi ne le dirions-nous pas ? la pauvreté ; rude compagne dont on peut dire, comme de la solitude, sa sœur, qu'elle fortifie les forts et affaiblit les faibles ; la pauvreté, qui n'est pas le trait le moins touchant de ces figures, le détail le moins émouvant de ces existences ; qui n'a pas arraché à Maurice un anathème, à Eugénie une plainte, mais qui a pesé sur l'ensemble de leur destinée, décidé de la direction de leurs sentiments ou de leurs pensées, et laissé la trace de ses meurtrissures dans bien des pages de leur journal et de leurs lettres. Nous allons essayer tout à l'heure d'étudier de plus près cette pauvreté, d'indiquer les effets particuliers de cette disproportion visible entre une médiocrité de fortune souvent poussée jusqu'à la gêne, presque à la détresse, et les dons de l'intelligence, du cœur et de la naissance. Pour le moment, et afin de mettre un peu d'ordre dans nos impressions et nos réflexions, nous diviserons la vie si courte de Maurice de Guérin en trois phases : la sortie du collège avec tous les sujets d'irrésolution, d'anxiété, de tristesse, qui le saisirent au début et firent pleurer dans leur berceau ses plus jeunes espérances ; l'épisode qui mit Maurice en contact, en communication intellectuelle et familière avec celui de nos contemporains illustres qui convenait le moins à sa nature et qui devait exercer

sur lui la plus fâcheuse influence ; et finalement les années de travail et de déclin qui ont si rapidement penché vers la mort et qui nous ont légué, dans le journal de Guérin, assez de beautés pour nous apprendre ce qu'il aurait pu faire dans des conditions meilleures. Ces trois phases, nous les suivrons à la piste dans les pages du livre, qui nous aideront ainsi à recomposer la physionomie de Maurice en touchant à sa littérature. Le journal d'Eugénie, mis en regard de celui de son frère, sera pour nous quelque chose de semblable au chœur des tragédies antiques, qui alternait avec les héros du drame, représentait la part de l'humanité compatissante et souffrante, et exhalait des accents de douleur, de sagesse et de pitié, pendant que le principal personnage se débattait contre la passion ou succombait à la fatalité. Les enseignements qui ressortent de ces souvenirs et de cette lecture, les leçons, les exemples dont nous avons tous à nous faire l'application sévère, couronneront naturellement notre travail et en formeront la conclusion morale.

III

C'est en 1828, encore au collège, à dix-huit ans, à cet âge radieux où tout devrait être enthousiasme, espoir, joie et soleil, que Maurice de Guérin débute dans le rude apprentissage de la vie. Dès l'abord cette vie du dehors, non moins que sa vie intérieure, se distribue, nous allons dire se déchire en deux parts : l'une pour le bercail, pour ce foyer du Cayla, où il reste présent par le souvenir, où il laisse un génie familier, sans cesse occupé à évoquer son image, à l'aimer, à le deviner, à le traduire d'instinct, où le retiendrait cette partie de lui-même qui aspire au calme, aux douceurs de la famille, à la contemplation sereine des beautés de la nature, et qui, atteinte d'une lassitude anticipée, d'un commencement ou d'un presentiment de souffrance physique, voudrait se borner et se recueillir dans ce coin du monde ; l'autre, que Paris attire tout en l'effrayant, que tourmente le désir intellectuel, plus impérieux pour certaines âmes que le désir grossier, qui veut entrer dans le mouvement d'idées, s'y faire un nom, y essayer une œuvre, mais qui s'y trouve en face de deux dangereuses conseillères, l'hésitation et la rêverie. La lettre de Maurice à M. l'abbé Buquet, alors préfet des études au collège Stanislas, cette lettre, la première en date, est aussi le pre-

mier document qui nous renseigne sur cette enfance et cette adolescence, sur les circonstances extérieures ou intimes qui ont pu expliquer cette organisation, cette vie et cette mort. « Vous connaissez ma naissance ; elle est honorable, et voilà tout ; car la pauvreté et le malheur sont héréditaires dans ma famille, et la plupart de mes parents sont morts dans l'infortune. Je vous le dis, parce que je crois que cela peut avoir influé sur mon caractère. » — Et plus loin : « Retiré à la campagne avec ma famille, mon enfance fut solitaire. Je ne connus jamais ces jeux ni cette joie bruyante qui accompagne nos premières années... Mon orgueil... est plus sensible à un mépris qu'à toute autre injure ; mais, à côté de ce vice, la Providence a placé un sentiment aussi fort, aussi profond : c'est le sentiment de ma misère et de mon néant... » Nous pourrions citer toute cette lettre, dont chaque trait nous semble caractéristique. Les tristes confidences qui s'y épanchent, les sentiments douloureux qui s'y exhalent, nous livrent déjà Maurice tout entier. Plus tard, ils s'exprimeront avec plus d'art ; le paysagiste supérieur, l'imagination trempée dans les profondeurs d'un naturalisme saturé d'idéal, y ajouteront leurs vives ou délicates couleurs : mais la note primitive restera la même ; le cœur, l'esprit et le corps souffriront des mêmes contrastes ; la plainte intérieure ne se taira plus. Bien des passages de cette lettre nous reportent à René, aux premiers volumes des *Mémoires* de Chateaubriand : c'est René amoindri, familiarisé, descendu de ce trône de nuages et de rayons que lui ont élevé l'orgueil et le génie ; René en retard déjà d'un quart de siècle, arrivant dans une société nouvelle qui a eu le temps de se reconnaître et de se classer, ayant désormais à se débattre, non plus seulement contre les grandes catastrophes, les grands orages et *le démon de son cœur*, mais contre la gêne, les nécessités de la vie matérielle, le besoin de gagner son pain de chaque jour, les réalités d'un temps où le *chacun chez soi*, *chacun pour soi* commence à prévaloir. Remarquons, en effet, que pour le René véritable la pauvreté a existé sans doute, qu'elle s'est assise à son foyer, qu'elle l'a suivi dans son exil, et les *Mémoires* nous disent de quelle étreinte affamée elle pressa, une nuit, le jeune émigré, dans la populeuse solitude de Londres. Mais elle ne compte pas dans l'ordre de souvenirs, de sentiments et de pensées, dans le monde poétique où René nous transporte : dans la vie réelle, grâce à l'effort, à la faculté de résistance d'une vigoureuse nature, elle a été un aiguillon plutôt qu'un obstacle. Le génie, en l'effleurant de son aile, en a presque fait une Muse ; et, trente ans après, en regardant en arrière, en la contemplant debout à l'entrée de sa route, il a pu confondre son cri de détresse avec les voix mélodieuses qui avaient tant de fois chanté à son oreille.

Ici rien de semblable : l'atmosphère poétique s'est dissipée : tous les angles de la réalité se dessinent. Maurice de Guérin inaugure et personnifie une variante de la pauvreté, que notre siècle devait produire ; cette pauvreté qui, se combinant avec les avantages de la naissance, en acquiert plus d'amertume et leur imprime je ne sais quelle mélancolique ironie. Il y a eu de tous temps, dans la société française et l'ancien régime, des nobles ruinés : mais leur ruine même faisait partie de leur noblesse, laquelle, demeurée un privilège, une puissance, leur assurait des indemnités réelles ou au moins des dédommagements de vanité. Aujourd'hui l'ancienneté de race, chez les gentilshommes pauvres, n'est qu'un embarras ou une humiliation de plus. S'il s'y mêle quelques préjugés de caste, quelques scrupules qui ont aussi leur dignité et leur grandeur, elle est un obstacle à l'établissement des filles ; elle condamne à l'isolement et au célibat (témoin cette admirable Eugénie !) des créatures d'élite, prédestinées peut-être aux joies de l'amour chaste et de la maternité. S'il s'y ajoute, chez les jeunes gens, des facultés plus studieuses que fortes, plus contemplatives qu'actives, elle fait de leur avenir un problème et de leur vie un contre-sens ; elle paralyse tout ce qu'ils ont par tout ce qui leur manque ; elle rend leurs qualités moins efficaces et leurs défauts plus nuisibles. Supposez que Maurice de Guérin fût né plébéien ; suivant toute vraisemblance, il eût été plus âpre à la lutte, mieux préparé aux difficultés et au combat, plus naturellement porté au travail, mieux préservé de ces amollissantes influences, de cet air énervant, tout imprégné de langueur et de paresse, que l'on respire dans les familles nobles et déchues. Supposez, au contraire, que, noble et pauvre, il eût reçu du ciel un esprit ordinaire, peu d'imagination, une organisation robuste, un tempérament d'homme d'action, il avait à sa portée l'asile naturel de la pauvreté embarrassée d'un blason : l'épaulette et le régiment étaient là pour consoler et effacer sa déchéance dans leur vaillante égalité. Tel qu'il fut, avec ses délicatesses, ses défaillances, cette parcelle de génie dont on s'est à peine douté de son vivant, ces signes de race, visibles encore à travers les dégoûts et les misères d'un surnuméraire de répétiteur ou de professeur, Maurice de Guérin nous apparaît comme une des plus intéressantes victimes de cet ensemble de contradictions et de difficultés, créées par la société moderne à tous ceux qui ne s'adaptent pas, avec une précision mathématique ou une heureuse souplesse, à tel ou tel de ses compartiments. Ne soyons pas injuste envers notre temps : il a multiplié les moyens d'instruction, les ressorts de l'intelligence, les récompenses offertes au travail et au talent ; il a grossi la somme de bien-être à laquelle peuvent prétendre les forts, les laborieux et les habiles. Mais, par cette diffusion

même, par l'accroissement des prétentions et la multiplicité des prétendants, par le déclasserment universel, il a rendu plus difficile le choix des divers états, plus facile l'erreur ou l'indécision sur l'emploi de nos aptitudes, plus nombreuses ces physionomies où se révèle le malaise des vocations manquées, péniblement tiraillées par le contraste de ce que l'on aurait pu faire avec ce que l'on fait. Maurice de Guérin, on le sait, eut un moment l'idée d'être prêtre. Après la carrière militaire, nous n'en connaissons point qui lui eût moins convenu que le sacerdoce ; non pas, Dieu merci ! que l'on doive attacher trop d'importance aux vacillations de sa foi dans les courants d'air parisien, ni prendre trop au pied de la lettre les plaintes voilées de sa sœur sur ce sujet délicat ; mais parce que le prêtre, à notre époque, ne saurait se passer de bien des qualités que Maurice de Guérin n'avait pas : l'énergie, la persévérance, une pieuse hardiesse, une habileté légitime, le don incessant de se répandre au dehors, de forcer les volontés et les consciences ; dons naturels ou acquis, auxquels se serait constamment refusée la timidité délicate de cet esprit toujours prêt à se replier en dedans avec son rêve. Ne quittons pas ces douloureux préludes sans rendre hommage à la modestie, à la résignation, à la patience de Maurice au milieu de ces premières épreuves : c'est par là qu'il se détache le plus et le mieux de son superbe ancêtre de Combourg. Ce jeune homme qui a du sang noble dans les veines, et qui doit bien, au moins de temps à autre, pressentir ce qu'il vaut, ce qui pourrait un jour sortir de son cerveau ébloui des rayonnements du beau, ce jeune homme trouve tout simple de traverser Paris à pied pour courir après de maigres répétitions qui se dérobent, de passer par les rebutantes fonctions de professeur suppléant qui font de cette exquise sensitive la cible des écoliers moqueurs et sans pitié, d'habiter une de ces mansardes, un de ces greniers, où, quoi qu'en dise un poète spirituellement épicurien, on est rarement bien à vingt ans. Il accueille comme un bienfait de la Providence et des hommes un traitement de quatre cents francs, la promesse d'une petite place, tout ce qui lui permet d'attendre des temps meilleurs, sans mourir précisément de faim. *Et nunc, reges, erudimini!* Et maintenant, roitelets de la littérature, instruisons-nous et frappons-nous la poitrine, nous que blesse un pli de rose, nous qui, au milieu des douceurs d'une vie molle et sûre du lendemain, croyons, comme Sganarelle, que tout soit perdu si un sarcasme de petit journal fait saigner notre amour-propre, si notre brevet de grand homme est ajourné de quelques saisons, si un mécompte, souvent mérité, vient déjouer nos ambitions et passer au crible nos vanités. Et ce pauvre Maurice de Guérin, écrivant à l'abbé Buquet, s'accusait d'orgueil ! Quel progrès nous avons fait depuis trente-cinq ans !

Mais la tristesse de ces commencements allait être adoucie, — je ne dis pas égayée — par l'étoile-sœur. Dès sa seconde lettre (octobre 1828), Maurice s'ouvre à Eugénie ; il s'accuse et s'excuse auprès d'elle de ce qu'il appelle ses distractions, sa froideur, son défaut apparent de confiance ; symptômes qui ne sont pas rares dans ces relations de jeune frère à sœur aînée, où l'étourderie et l'extrême sécurité prennent aisément les airs et le *sans-façon* de l'indifférence : il lui propose cette correspondance qui a si souvent affermi le courage de l'un, apaisé les inquiétudes de l'autre. Nous regrettons de ne pas avoir la réponse d'Eugénie, qui dut être un hymne de remerciement et de tendresse. C'en est fait, voilà les deux instruments qui s'accordent pour vibrer à l'unisson, ou, ce qui vaut mieux, pour faire chacun sa partie et réaliser par les différences mêmes une suprême harmonie. Maurice dira tout à cette Minerve du foyer domestique qui n'a pas besoin de se déguiser en Mentor et garde les grâces sérieuses de son sexe ; il lui racontera ses sensations, ses impressions, ses lectures, ses espérances, ses mécomptes, les petits bonheurs et les chagrins de sa vie ; ils échangeront leurs idées sur la littérature ; la littérature, cet amour passionné de Maurice, et qui ne serait pas moins vif chez Eugénie, si elle ne le tempérerait à force de piété et de sagesse. Car c'est encore là un des traits caractéristiques de la génération à laquelle ils appartiennent : cet amour ardent, inné, de la littérature, qui se respirait avec l'air ; si tenace, que, chez les survivants, même les plus éclopés, il a résisté à tout, même aux désenchantements et aux déboires. Les jugements littéraires, essayés à cette date et pendant les années suivantes, n'ont rien de bien saillant. Citons cependant quelques lignes d'Eugénie sur M. Victor Hugo, lignes si vraies alors, qu'elles sont vraies encore aujourd'hui : « Quel homme que Hugo ! Je viens d'en lire quelque chose : il est « divin, il est infernal, il est sage, il est fou, il est peuple, il est roi, « il est homme, femme, peintre, poète, sculpteur, il est tout ; il a « tout vu, tout fait, tout senti ; il m'étonne, me repousse et m'en- « chante. » Voilà l'impression de l'artiste. Voici le jugement de la femme : « Ces génies ont des laideurs qui choquent l'œil d'une « femme : je déteste de rencontrer ce que je ne veux pas voir, ce qui « me fait fermer bien des livres : *Notre-Dame de Paris*, que j'ai sous « la main cent fois le jour, ce style, cette Esméralda, sa chevette, « tant de jolies choses me tentent, me disent : lis, vois. — Je « regarde, je feuillette ; mais des souillures, par-ci par-là, sur ces « pages, m'arrêtent : plus de lecture, et je me contente de regarder « les images. »

Ce souvenir du grand poète nous amène à parler des vers de Maurice et d'Eugénie de Guérin : nous sommes d'autant plus pressé de

nous acquitter de cette partie de notre tâche, et nous serons d'autant plus bref, qu'ayant à évoquer deux figures si naturellement originales, nous devons glisser sur le côté le moins original de leur physionomie et de leur œuvre. Sans doute il serait facile de récolter, dans le bagage poétique du frère et de la sœur, quelques vers charmants, quelques fleurs dignes d'une anthologie chrétienne. Mais rien ou presque rien ne s'y élève au-dessus de ces qualités courantes, que l'on remarquait alors chez bien des poètes, oubliés aujourd'hui, et qui formaient comme le regain des riches moissons romantiques. Cet Hippolyte de la Morvonnais, l'hôte et l'ami de Maurice de Guérin, cet aimable châtelain du Val, dont le souvenir tient une si grande place dans ces pages et dont le veuvage fit deux âmes veuves, avait écrit, lui aussi, sous le titre de *Thébaïde des grèves*, un volume de poésies qui avaient leur mérite et qui pourtant n'ont pas survécu. A ce nom nous pourrions en ajouter cinquante, à peu près de la même date, que Lamartine et Victor Hugo conduisaient à leur suite, en guise de cortège, et que, une fois arrivés, ils congédièrent. Maurice et Eugénie de Guérin, s'ils n'avaient écrit que leurs vers, ne se détacheraient pas de ce cortège rentré désormais dans la foule anonyme et dans l'ombre. C'est la triste condition de la poésie, non-seulement de n'avoir pas de degrés du médiocre au pire, mais encore de ne pouvoir faire vivre ce qui n'est pas supérieur, ce qui n'arrive pas à son heure, ce qui ressemble au voisin. La part du lion s'y fait d'une manière bien plus exclusive encore que dans la fable. Le génie prend tout, et les miettes mêmes, laissées au talent, lui tombent peu à peu des mains.

Deux raisons particulières diminuent d'ailleurs à nos yeux la valeur, réelle pourtant, des vers de Maurice et d'Eugénie de Guérin. Ils sont écrits, surtout ceux de Maurice, d'après un système qui n'a réussi qu'une fois, dans *les Consolations* de M. Sainte-Beuve (et encore !) dont *les Pensées d'Août* ont démontré le vice radical, et qui consiste à laisser la poésie terre à terre, au ras du sol de la prose, sans autres béquilles qu'une césure insuffisante et une rime pauvre. On se figurait, dans cette petite succursale du romantisme en pénitence, qu'il suffisait de l'idée ou du sentiment poétique pour triompher de cette pauvreté d'ajustements et se faire reconnaître comme un prince déguisé ; l'on oubliait que la poésie française est une reine dont les sujets, aisément portés à la révolte, exigent qu'elle se montre à leurs regards dans toute sa magnificence. A cette erreur d'optique s'ajoute un trait de physionomie littéraire. Il ressort d'une lecture attentive de ces deux volumes que ce qui, chez le frère et la sœur, a été spontané, naturel, instinctif, *inconscient*, est infiniment supérieur à ce qu'ils ont prémédité, travaillé, à ce qui était déjà ou

pouvait être, pour le public et pour eux, de la littérature. Ils appartenaient, — Eugénie principalement, — à l'heureuse race de ces génies dont la grâce suprême est de s'ignorer, qui ne sont jamais plus complets que quand ils s'ignorent, et qui perdent une partie de cette grâce lorsque, avertis tout haut ou tout bas de ce qu'ils valent par les autres ou par eux-mêmes, ils font des barrages aux libres courants de leur pensée, et recherchent, sans le trouver toujours, cet art qu'ils avaient trouvé sans le chercher. Maurice de Guérin est un artiste qui ne *se sait* pas encore. Tempérament d'homme de lettres, affaibli et mitigé par les délicatesses de sa nature, il ne croit pas encore avoir fait acte d'écrivain ; il va et vient, avance et recule sur sa voie comme le chien sur la piste ; il se regarde comme bien éloigné du but, comme incapable de réaliser son rêve ; il se dénonce comme un songeur impuissant, tourmenté de visions stériles, damné de l'idéal, supplicié de ce beau, de cet exquis, dont le sentiment le poursuit sans cesse et lui échappe toujours : il s'apprête à ciseler des bas-reliefs antiques que l'on dirait retrouvés parmi les marbres d'Éleusis, mais qui nous causeront, après tout, plus de surprise que d'émotion ; — et, en attendant, il écrit des lignes telles que celles-ci :

« J'ai visité nos primevères : chacune portait son petit fardeau de neige et pliait la tête sous le poids. Ces jolies fleurs si richement colorées faisaient un effet charmant sous leurs chaperons blancs. J'en ai vu des touffes entières recouvertes d'un seul bloc de neige ; toutes ces fleurs riantes ainsi voilées, et se penchant les unes sur les autres, semblaient un groupe de jeunes filles surprises par une ondée et se mettant à l'abri sous un tablier blanc. »

Ou celles-ci, qui, dans un bien étroit espace, renferment tout Maurice de Guérin :

« Si l'on pouvait s'identifier au printemps, forcer cette pensée au point de croire aspirer en soi toute la vie, tout l'amour qui fermentent dans la nature, se sentir à la fois fleur, verdure, oiseau, chant, fraîcheur, élasticité, volupté, sérénité ! Que serait-ce de moi ? Il y a des moments où, à force de se concentrer dans cette idée et de regarder fixement la nature, on croit éprouver quelque chose comme cela. »

Et cent autres passages que nous avons notés, et qui nous ravissent. Maurice, *en attendant qu'il soit écrivain*, et peut-être désespérant de le devenir, écrit à son insu des pages charmantes qui resteront comme l'expression, parfaite déjà, de sa lutte inégale, mêlée de prostrations et d'ivresses, avec la nature et avec lui-même.

On le voit, dans ces années de tâtonnements juvéniles où Eugénie n'apparaît que dans les lettres de son frère, où rien n'était décidé, ni la vocation, ni l'avenir, ni le talent, bien des indices nous révèlent

déjà Maurice de Guérin. Nous reconnaissons le pli imprimé à cette âme par la mélancolie moderne, compliquée de souffrances personnelles ; le *don* qu'une fée consolatrice a mêlé, dans son berceau, aux mystérieux maléfices ; le rayon qui s'échappe incessamment de cette imagination malade, riche de sa pauvreté et appauvrie par sa richesse, pour aller se poser, tantôt sur le front d'une jeune fille ou d'une jeune femme, tantôt sur les splendeurs visibles ou le sens intime d'un paysage, tantôt sur la *chambrette* d'une sœur qui le lui renvoie plus pur, plus ressemblant aux rayons célestes. Une crise allait avoir lieu dans la vie de Maurice ; crise qui semblait devoir être fortifiante et salutaire, et qui, à ce moment de son existence, d'après ce que nous connaissons de ces dispositions intérieures, ne pouvait avoir et n'eut en effet que de funestes conséquences : nous voulons parler de son séjour à la Chênaie.

IV

Il manquera toujours quelque chose, au point de vue de cette équité à laquelle ont droit les hommes égarés, à ceux qui n'ont pas connu et vu de près M. de Lamennais pendant les années qui s'écoulèrent entre sa levée de bouclier ultramontaine de 1828 et sa rupture définitive avec l'Église. Débarrassé de ces malentendus, de ces confusions de drapeau et de parti qui, aux premiers temps de la Restauration et du *Conservateur*, avaient dû le représenter comme un prédicateur d'intolérance, un *ultra* de fanatisme religieux et politique ; rendu à sa vraie nature, mais sans que l'esprit d'opposition eût encore entamé ou compromis le prêtre, accepté par la révolution comme un conciliateur possible entre la tradition antique et la société nouvelle, salué comme un sauveur, comme un apôtre, par ce groupe de jeunes et généreuses intelligences que le naufrage de la monarchie ne rattachait que plus étroitement à la planche sacrée, M. de Lamennais, dans la plénitude de sa force et de son génie, au milieu de ces disciples dont la plupart sont devenus des hommes illustres, eut là une de ces phases radieuses qui, pour les esprits orgueilleux, rendent plus tard les mécomptes plus poignants, les tentations plus dangereuses, les chutes plus profondes. Tout contribuait à augmenter le prestige et le charme, même l'austère et pittoresque beauté de cette retraite de la Chênaie où il recevait ses

jeunes amis, où ces vives imaginations alternaient entre la prière, l'étude, la causerie et les spectacles de la nature, sans cesse animées et aiguës par la parole du maître. Si, dans les conseils de la Providence et son infinie miséricorde, le mal peut être compensé par le bien, il y a un fait à constater qui balancerait bien des égarements et des fautes. A cet instant décisif de la jeunesse du dix-neuvième siècle, à ce point de rencontre entre deux mondes dont le choc s'aggravait d'une révolution, M. l'abbé de Lamennais a été cause que des jeunes gens qui étaient tout à fait de leur temps, qui venaient d'être témoins et à demi victimes du discrédit incroyable où, par suite de fatales méprises, la religion était tombée dans les collèges, dans les écoles, dans le monde des lettres, dans tous les centres de vie intellectuelle, ont eu le courage de remonter cette pente, de réagir contre leurs voisins et contre eux-mêmes, de se dire franchement chrétiens et de faire le signe de la croix à deux pas de ces multitudes qui menaçaient d'abattre les croix et de saccager les églises. Puis ceux-là, à leur tour, en ont appelé et attiré d'autres ; le groupe primitif a pris des proportions plus considérables, et une renaissance religieuse est sortie, en définitive, de ce qui semblait devoir assurer le triomphe de l'idée contraire.

Ce prestige, cette autorité, cette influence, on ne saurait les nier : on les retrouve encore vivants dans le souvenir de tous ceux qui ont touché, de près ou de loin, à ce cénacle : ils affirment que le génie du lieu n'était pas moins remarquable par la grâce que par la force, par la séduction que par l'éclat. Nous les croyons, mais il y a quelque mérite à les croire, lorsque l'on n'a, comme nous, connu et approché que le Lamennais des derniers temps : il fallait un prodigieux effort de bonne volonté et de conjecture, pour comprendre quel avait pu être l'attrait de ce petit vieillard bilieux et morose, dont les erreurs et les angoisses semblaient s'être écrites sur son front jauni, comme sur du parchemin ; toujours pressé de se taire, d'échapper à la conversation, de se saisir d'un échiquier ou d'un damier comme d'une barrière contre une curiosité importune ou contre ses propres pensées. Voilà ce qui nous a parfois rendu injuste envers M. de Lamennais, et ce qu'il convient de rappeler, d'abord pour s'exhorter à la justice, ensuite pour constater ce que ses nouvelles opinions et ses nouvelles amitiés avaient fait de cette grande figure et de ce beau génie.

Maintenant, comment cette influence, bienfaisante, en dépit de tout, pour plusieurs, fut-elle, selon-nous, mauvaise pour Maurice de Guérin ? En indiquer les raisons, c'est revenir à l'étude de ce caractère dont on doit se pénétrer pour bien apprécier le livre : car ce livre est une âme : descendre dans l'une, c'est voir clair dans l'autre.

Maurice ne fut pas compris à la Chênaie. Qu'on relise les deux pages douloureuses qui vont du 23 juin au 4 juillet 1833, qu'on recueille sur le vif ces témoignages, ces tressaillements d'amputé : « Je sens bien que je suis une pauvre créature qui ai peu d'esprit »... « J'ai tant pâti dans mon âme, que je devrais être à l'épreuve des piqures d'épingle, s'il en était de l'âme comme du corps qui s'endurcit aux coups comme le fer sous le marteau »... « J'ai reçu le coup de grâce : me voilà bien et dûment atteint et convaincu »

On comprendra ce que dut souffrir ce jeune homme de vingt-trois ans, lorsqu'aux premières confidences d'un talent qui ne péchait assurément pas par excès de présomption il fut répondu par une fin de non-recevoir, et cela non pas de la part de ces esprits médiocres dont la vulgarité console, en pareil cas, notre vanité froissée, mais auprès d'un auditoire d'élite, parmi des hommes dont le moindre avait de quoi encourager par ses suffrages ou désespérer par ses dédains un timide débutant littéraire. C'est que M. de Lamennais et ses disciples, parvenus à ce moment extrême où l'intimité et la confiance se tendaient avant de se rompre, où l'orage grondait derrière la toile pendant qu'on essayait, sur la scène, de se soumettre et de se calmer, ne comprenaient alors et n'aimaient que l'action. Les projets les plus excessifs s'ébauchaient dans ces têtes qui se débattaient contre le pressentiment d'une crise imminente, d'une rupture possible. Qu'était-ce, à cette heure inquiétante, qu'un rêveur, un artiste, un chercheur, vase de la plus fine pâte, mais fêlé et bon à se briser sous cette main impatiente du frein, dans ce cliquetis d'armures ? Cette première tentative de Maurice de Guérin pour passer, en petit comité, du rêve à l'œuvre et du travail intérieur à un commencement de publicité, fut donc condamnée sans être jugée, ni peut-être écoutée. Le secret ravage qui dut en résulter dans cette âme où la goutte amère s'étendait et creusait en dedans comme une goutte d'huile sur une étoffe de soie, avons-nous besoin de le dire ?

Ce n'est pas tout, et nous arrivons ici au point délicat qui a le plus ému les personnes pieuses, attachées à Maurice de Guérin et à sa mémoire par des liens de parenté ou d'amitié. Nous le traiterons en toute sincérité, en invoquant le *non ignara mali* du poète. L'esprit, l'imagination et le cœur de Maurice avaient été complètement subjugués et fascinés par M. de Lamennais, M. *Féli*, comme aimaient à l'appeler ses disciples par une abréviation familière, pleine de tendresse et de bonhomie. Quand sonna l'heure de la révolte, les intelligences actives, militantes, eurent leur choix à faire, et nous devons dire, à leur honneur, que le choix fut vite fait. Mais les rêveurs, les contemplateurs, ne pouvaient marcher d'un pas aussi rapide et aussi ferme. Les athlètes, les lévites furent sur leurs gardes,

et se retinrent à temps sur la roche à pic. L'artiste, qui s'était remis du soin de sa conscience entre des mains plus fortes que les siennes, dont la foi s'était entretenue et réchauffée à ce foyer de chaleur et de lumière, ne pouvait s'accoutumer à voir si promptement le rebelle dans le guide et l'hérésiarque dans le prêtre. Pendant qu'Eugénie, dans sa foi solide et simple, la foi du charbonnier changé en hermine, comprend le péril, mesure la chute et ne parle plus de M. de Lamennais que comme les anges fidèles durent parler des anges révoltés, Maurice hésite : il s'en prend à la cour de Rome, à tel ou tel évêque ; il ne peut se résoudre à penser que l'homme en qui il croit s'égare et que la vérité n'est pas du côté du génie. « M. Féli, dit-il, m'a mené dans la vie neuf mois durant, au bout desquels le fatal carrefour s'est rencontré. L'habitude de vivre avec lui faisait que je ne prenais pas garde à ce qui se passait dans mon âme. » Sa correspondance, notamment du 10 janvier 1854, jusqu'au lendemain de la publication des *Paroles d'un Croyant*, porte la trace de cette hésitation douloureuse, trop explicable chez un jeune homme en qui l'impression était plus forte que la réflexion, qui, même dans le recueillement de la Chênaie, avait passé par tant d'alternatives d'adoration et d'abattement, et qui, en perdant le principal moteur de son exaltation pieuse, croyait voir les étoiles pâlir et le ciel se voiler. S'il y eut quelques lacunes dans la vie chrétienne de Maurice de Guérin, si plus tard, à Paris, il s'éloigna momentanément de la pratique religieuse, ce dont ne nous permettent pas de douter maints passages des lettres de sa sœur, c'est là qu'il faut en chercher le secret. Ce fut là aussi, on le sait, la préoccupation constante d'Eugénie, le sujet de ses reproches adoucis par des redoublements de tendresse. Ce souci nous semble plus naturel que celui qui consisterait à se demander s'il y a ou s'il n'y a pas des vellétés de panthéisme dans le talent, dans les pages les plus *réfléchies* de Maurice de Guérin. Nous laisserons à de plus savants que nous cette grave question, fort importante s'il s'agissait d'un philosophe, mais moins sérieuse chez un poète. Si c'est être panthéiste que de reprendre les types antiques, de les retremper dans la lumineuse vapeur des théogonies païennes et de la poésie grecque, comme un sculpteur enfouirait sa statue dans une terre consacrée par les traditions mythologiques ; si c'est être panthéiste que de s'enivrer des beautés de la nature, au point d'y perdre un moment le sentiment de sa *personnalité*, de les sentir s'infiltrer dans son imagination comme les fumées du vin s'infiltrèrent dans le cerveau, et d'en être possédé comme la sibylle et la bacchante étaient possédées par leur dieu, je crains que bien des rêveurs, bien des artistes, peintres, sculpteurs, poètes, paysagistes, n'aient à encourir le même reproche. Mais n'est-ce pas confondre

le tempérament avec la doctrine, l'effet subi avec le système cherché, la poursuite d'un idéal entrevu à travers les objets extérieurs et les mystérieux symboles avec la déperdition volontaire de la divinité dans le sein de la nature? Pour moi, je m'en rapporte à Maurice de Guérin lui-même, et je le retrouve tout entier (en ce qui concerne ce soupçon de panthéisme) dans ces deux beaux passages où il exprime éloquemment sa pensée :

« Abjurons le culte des idoles, tournons le dos à tous les dieux de l'art, chargés de carmin et de fausses parures, à tous ces simulacres qui ont des bouches et ne parlent pas. Adorons la nature franche, naïve et point du tout exclusive. Mon Dieu, peut-on faire des poétiques en face de l'ample poésie de l'univers? Le Seigneur vous l'a faite, votre poétique; c'est la création. Comptez-vous en savoir plus long que lui? »

Et ceci, plus significatif encore : « Oh! c'est un beau spectacle à ravir la pensée, que cette immense circulation de vie qui s'opère dans l'ample sein de la nature; de cette vie qui sourd d'une fontaine invisible et gonfle les veines de cet univers. Obéissant à son mouvement d'ascension, elle monte de règne en règne toujours s'épurant et s'ennoblissant, pour faire battre enfin le cœur de l'homme, qui est le centre où ses mille courants viennent aboutir de toutes parts. Là, elle est mise en contact avec la Divinité; là, comme sur l'autel où l'on brûle l'encens, elle s'évapore, par un sacrifice ineffable, dans le sein de Dieu (30 mars 1833). » — Et la suite qui nous semble admirable, mais que nous ne citons pas, parce qu'elle est légèrement empreinte de mysticité. Remarquez que, lorsque Maurice de Guérin écrivait cette page, digne d'un penseur et d'un artiste de premier ordre, il avait à peine vingt-trois ans. Remarquez aussi que c'est trois mois après cette [date, dans son *Journal*, riche déjà d'autres pages non moins belles, que Maurice se traite « de pauvre créature sans esprit » et qu'il constate, avec une résignation amère, l'échec littéraire subi devant les hôtes de la Chênaie. N'y a-t-il pas, dans ce seul rapprochement, l'image, en raccourci, de ce talent et de cette vie? Des choses délicieuses, écrites d'instinct, échantillons involontaires et provisoires d'un art qui se gâterait peut-être en s'accusant trop; la poursuite de cet art : devant soi, l'obstacle ou le dédain, exagéré par l'intime mécompte; l'esprit et le cœur souffrant de cet essai refoulé et se repliant sur eux-mêmes avec leur blessure.

C'est ici le moment de dire quelques mots des deux fragments qui se détachent en relief dans l'ensemble des écrits de Maurice de Guérin, et dont l'un, *le Centaure*, publié en 1840 par madame Sand, a été, pour ainsi dire, achevé par la publication de *la Bacchante*, retrouvée plus récemment. Ces deux morceaux, le pre-

mier surtout, ont réuni des suffrages, soulevé des admirations devant lesquelles nous devons nous incliner ; il sied d'ailleurs, toute réserve à part, de savoir gré au *Centaure*, malgré le peu de bruit qu'il fit à sa naissance, d'avoir maintenu dans le souvenir de quelques initiés le nom de Maurice de Guérin, et contribué à préparer la mise en lumière du nom et de l'œuvre. Nous croyons pourtant que la critique gagnerait, s'il était bien convenu, une fois pour toutes, qu'un homme vieilli sous le harnais littéraire acquiert, au bout d'un certain temps, en matière de goût, son franc parler, et a le droit de heurter sans scandale des admirations qu'il ne partage pas. Bien des servitudes de lieu commun et de parti-pris disparaîtraient peu à peu de la littérature. Par exemple, un Français, admirateur de Molière, de Voltaire et de le Sage, ne serait plus forcé d'avoir l'air de se pâmer aux comédies de Shakspeare, et pourrait avouer que ces prétendus trésors de poésie, de fantaisie, de gaieté et de grâce, comparés à *Gil-Blas*, à *Zadig* ou aux *Femmes savantes*, lui font exactement l'effet d'une cruche de grosse bière de la Cité, mise en regard de nos crus les plus exquis de Bordeaux ou de Bourgogne. Nous confesserions que lord Byron nous semble monotone, *Wilhelm Meister*, illisible ; *le Second Faust*, incompréhensible, etc., etc., et, chacun de nous y mettant du sien, on allégerait sensiblement le cahier des charges des admirations exotiques ou indigènes. Assurément, *la Bacchante* et *le Centaure* n'ont pu être écrits par un homme ordinaire. Il y a là une fougue de naturalisme, une puissance d'évocation des personnages primitifs et de leurs rapports avec la jeunesse de la terre, dignes d'être méditées par les poètes et les érudits. Nous sommes prêts à reconnaître, avec de bons juges, que jamais on ne poussa plus loin et plus profondément la faculté d'interprétation des forces les plus mystérieuses de la nature. Mais enfin, sans répéter pour la millièème fois le mot du géomètre assistant à une tragédie de Racine, n'est-il pas permis, après une semblable lecture, de se dire : Qu'est-ce que cela prouve ? — A quoi bon ? — et : où me mène-t-on ? Si, comme on l'a dit, *la Bacchante* et *le Centaure* n'étaient, dans la pensée de l'auteur, que des fragments, des pierres d'attente d'une composition très-vaste, probablement écrite dans le même ton, et si nous avions eu sept ou huit cents pages, dans le genre des phrases suivantes, que je cueille au hasard : « Mon sein, ayant recueilli les esprits du Dieu étendus sur la plaine, en avait conçu un trouble qui poussait mes pas et agitait mes pensées comme des flots rendus insensés par les vents... Quand son sein par la persuasion de la nuit se rangeait au calme universel, sa voix sortait dans les ombres, paisible et longtemps soutenue comme le chant des Hespérides à l'extrémité des mers... Bacchus fait reconnaître l'enivrement de son haleine à tout

ce qui respire et même à la famille inébranlable des Dieux. Son souffle, toujours renouvelé, court par toute la terre, nourrit aux extrémités l'ivresse éternelle de l'Océan, et, poussé dans l'air divin, il agite les astres qui se décrivent sans cesse autour du pôle ténébreux... » Il aurait fallu, pour aller jusqu'au bout, une intensité de souffle naturaliste et mythologique dont nous nous déclarons totalement privé : il n'y aurait rien eu de changé ; la littérature française eût compté un livre ennuyeux de plus, et nous eussions demandé que l'on nous ramenât aux carrières de Dumoustier et de Chompré.

Toutefois, nous ne saurions être insensible à ce grand style de bas-relief antique, et nous attacherions plus de prix à cette œuvre d'art de Maurice de Guérin, si nous ne possédions désormais Maurice de Guérin lui-même : car c'est là-dessus qu'il faut insister : les pieux éditeurs de ces deux volumes si aimables et si vrais sont arrivés, à force de réussir, à un résultat auquel ils ne s'attendaient guère, et dont nous sommes loin de les blâmer : ils ont tué *le Centaure* en ressuscitant l'auteur. Jamais nous n'avions compris mieux qu'en lisant Maurice et Eugénie, que l'art est un enfant, et que les enfants, qui font tout avec grâce, deviennent pourtant moins gracieux quand on les regarde. Cette différence que nous avons déjà signalée entre les poésies et le *Journal* ou les lettres, nous la rappelons à propos du *Centaure* et de *la Bacchante*. Nous avons, d'une part, la vie, la physionomie, l'âme, le battement du cœur, le sang de la veine, le trait de la figure, deux créatures de Dieu, douées toutes deux d'une étincelle du feu divin, se réveillant de leur premier sommeil, se soulevant de leur tombeau pour nous dire ce qu'elles ont pensé, senti, aimé, pleuré, souffert ; nous avons, de l'autre, l'œuvre savante, mais morte, dont le talent le plus délicat ne saurait déguiser les côtés artificiels : notre choix n'est pas douteux, et l'on ne peut nous en vouloir de nos préférences.

V

Il est temps de revenir ou d'arriver à Eugénie de Guérin ; nous ne la séparerons plus, dans cette étude, de son frère : il lui appartient et se relie à elle, pendant les cinq dernières années qui vont de la sortie de la Chênaie jusqu'à la date funèbre du 19 juillet 1859. Ils s'unissent,

non pas par un échange régulier de lettres, en manière de demandes et de réponses, mais par ce journal d'Eugénie, dont l'épigraphe : « Je me dépose dans votre âme, » exprime à peine cette plénitude d'absorption d'un cœur dans un autre cœur ; par ces communications intimes et familières de tous les intérêts, de tous les sentiments, de toutes les idées. Les lettres de Maurice sont les grands événements du Cayla. Invisible et présent, suivi du regard dans son exil parisien ou dans ses haltes chez ses amis, chéri, caressé, interrogé, regretté, exhorté, encouragé, doucement grondé, Maurice est la madame de Grignan de cette Sévigné de province et de campagne ; mais avec cette différence que cette tendresse vigilante et passionnée n'a pas besoin, on le sent, de l'éloignement et de l'absence pour n'être ni refroidie ni troublée. Eugénie a des mots, des tours, des jets à la Sévigné ; elle est plus peintre que l'illustre marquise, chez laquelle le sentiment du paysage ne se révèle que par éclairs et dans ses rapports avec les vivacités de l'esprit : mais, plus triste, plus mortifiée, reléguée dans l'ombre, enfermée dans un cadre étroit, mère-sœur, ce qui n'a pas les splendeurs de la vraie maternité, privée de cette honnête joie que l'on a justement signalée comme un des charmes les plus irrésistibles de madame de Sévigné, entourée de personnes destinées à ne laisser aucune trace dans le monde, la sœur de Maurice ne peut être comparée à la mère de madame de Grignan. Ce qui, chez l'une, a toute la valeur d'un tableau historique, relevé par des grâces inimitables, se réduit forcément, chez l'autre, à un tableau de genre et d'intérieur. Dans cet intérieur pourtant, quelle suavité, quelle délicatesse de touche ! quelle harmonie entre ces objets modestes qui en forment l'ameublement et dont ne saurait se passer la ménagère, et le rayonnement du dedans et du dehors ; le ciel en haut, la campagne à hauteur d'appui, et là-bas, voilée des brumes du lointain, la pâle et poétique figure qui anime tout ! On en a tant cité, que nous n'en citerons rien, bien que l'on y rencontre à chaque pas de ces bonheurs d'expression, de ces détails exquis, de ces images faites d'un rayon de soleil ou d'une goutte de rosée, de ces beautés naturelles qui viennent on ne sait d'où, qui semblent avoir été posées là, pendant le sommeil d'Eugénie, par une fée ou un ange. Cette jeune fille qui a été obligée de se vieillir vite pour mettre mieux d'accord son visage, ses sentiments et sa destinée, qui épluche des herbes et raccommode des draps en lisant saint Augustin et Bossuet, qui quitte Lamartine et Victor Hugo pour courir à son pot-au-feu et pétrir une galette dont une part est réservée aux pauvres, elle a le *don*, ce don que rien ne remplace, qu'il est plus facile de reconnaître que de définir, qui fait les vrais artistes, les vrais poètes, et qui sert comme d'instrument aux mélodies inté-

rieures de ces âmes charmantes. Ce serait, en effet, par une image musicale que nous voudrions essayer d'exprimer le dialogue entre Maurice et Eugénie de Guérin, ce dialogue que la mort même n'a pu interrompre, puisque, par une fiction touchante, la sœur continue d'écrire « à Maurice mort, à Maurice au ciel. » — Je me les figure comme deux chanteurs doués d'une voix délicieuse, à la fois homogène et distincte, si bons musiciens, qu'il leur est impossible de chanter faux, si bien habitués à chanter ensemble, que leurs voix se marient sans se ressembler, et que, en se séparant l'un de l'autre, ils conviennent d'une heure où ils recommenceront à distance leur *duo* avec la certitude de ne pas se tromper et de ne pas perdre l'accord. La fraternité des deux génies se marque à la fois, nous l'avons dit, dans les similitudes et dans les différences. Maurice est poursuivi par une arrière-pensée d'art, de poésie, de littérature, qui doit nécessairement jouer dans sa vie un plus grand rôle que dans celle de sa sœur : il n'est pas sûr de savoir exprimer son rêve, mais il a son rêve : il se méfie de ses moyens d'exécution, mais il ne perd pas de vue son but : il se demande si sa vocation ne le trompe pas, mais il est certain qu'elle le tourmente. La contemplation de ce qu'il peint, l'expression de ce qu'il sent, la réflexion de ce qu'il pense, sont, chez lui, plus immédiates. Habitant Paris, mêlé au mouvement intellectuel, fréquentant des lettrés, se retrouvant, à la campagne, au sein des beautés de la nature, au milieu d'esprits distingués ou d'âmes presque aussi poétiques que la sienne, il vit de plain-pied avec les objets et les idées dont il compose son miel ; il n'a qu'à regarder devant lui, en lui et autour de lui, et voilà sa page écrite. Eugénie, l'autre abeille, est enfermée, souvent dans sa *chambrette*, quelquefois dans sa cuisine : elle est retenue, fixée au sol par l'aile ou par la patte. Il faut que la fenêtre s'ouvre, que le fil se casse, pour qu'elle puisse s'envoler, dans l'azur, vers le rayon ou la fleur. La facilité de cet élan, le naturel de cet essor, la légèreté de ce coup d'aile, la promptitude avec laquelle elle monte de l'objet matériel le plus vulgaire au sentiment le plus élevé ou à l'image la plus vive, voilà ce que nous ne nous lassons pas d'admirer. Comparons un moment les deux procédés, pour donner une plus exacte idée des différences ; voici Maurice :

« Comme un enfant en voyage, mon esprit sourit sans cesse à de belles régions qu'il voit en lui-même et qu'il ne verra jamais ailleurs. J'habite avec les éléments intérieurs des choses, je remonte les rayons des étoiles et le courant des fleuves jusqu'au sein des mystères de leur génération. Je suis admis par la nature au plus retiré de ses divines demeures, au point de départ de la vie universelle ; là, je surprends la cause du mouvement et j'entends le premier chant des êtres

dans toute sa fraîcheur. Qui ne s'est pas surpris à regarder courir sur la campagne l'ombre des nuages d'été? Je ne fais pas autre chose en écrivant ceci. Je regarde courir sur le papier l'ombre de mes imaginations, flocons épars sans cesse balayés par le vent. Telle est la nature de mes pensées et de tous mes biens intellectuels, un peu de vapeur flottante et qui va se dissoudre. Mais de même que l'air se plaît à condenser les émanations des eaux et à se peupler de beaux nuages, mon imagination s'empare des évaporations de mon âme, les amasse, les forme à son gré, et les laisse dériver au courant du souffle secret qui passe à travers toute intelligence. C'est là mon bonheur d'instinct, bonheur fluide et mobile, qui souvent se fond sous mes baisers et se dissipe dans mes embrassements... »

Toute cette note du 10 décembre 1854 est écrite de ce style souple, ondoyant, mystérieux comme ce monde visible ou invisible où Maurice se plongeait avec tant de frayeur et de délices. Qui ne voit que cette inspiration coule de source, que l'auteur de cette page peut avoir encore ses retours de défiance et de lassitude, mais qu'il est artiste consommé, maître de sa pensée et de sa langue? Maintenant voici la sœur : chez elle, le souffle a moins d'ampleur et de portée. Tout est dans le trait, dans le détail, et surtout dans le contraste de la petitesse du point de départ avec la beauté du voyage.

« C'est plaisir de trotter dans ces parfums d'aubépine, et d'entendre les petits oiseaux qui chantent par-ci par-là, dans les haies. Rien n'est charmant comme ces courses du matin au printemps, et je ne regrette pas de me lever de bonne heure pour me donner ce plaisir. Bientôt je me lèverai à cinq heures. Je me règle sur le soleil, et nous nous levons ensemble. L'hiver, il est paresseux : je le suis, et ne sors du lit qu'à sept heures. Encore parfois le jour me semble long. Cela m'arrive lorsque le ciel est nébuleux, que je suis triste et que j'attends un peu de soleil ou quelque chose de rayonnant dans mon âme. Alors le temps est long. Mon Dieu ! trouver un jour long, tandis que la vie tout entière n'est rien ! C'est que l'ennui s'est posé sur moi, qu'il y demeure, et que tout ce qui prend de la durée met de l'éternité dans le temps... »

« ... Dieu seul peut consoler : le cœur, quand il est triste, n'a pas assez de secours humains, qui plient sous lui, tant il est pesant de tristesse : il faut à ce roseau d'autres appuis que des roseaux. »

« ... Les communications du cœur sont douces, et je m'y laisse aller aisément. Cela d'ailleurs me fait du bien et me décharge l'âme du triste. Quand une eau coule, elle s'en va avec l'écume, et se clarifie en chemin. Mon chemin à moi, c'est Dieu ou un ami, mais Dieu surtout. Là je me creuse un lit et m'y trouve calme. »

« ... Hier s'est passé sans que j'aie pu te rien dire, à force d'occupations, de ces trains de ménage, de ces courants d'affaires, qui emportent tous mes moments et tout moi-même, hormis le cœur qui monte dessus et s'en va du côté qu'il aime... »

« ... J'avais tort, tant mieux ! je craignais que ce ne fût toi !... »

« ... Voilà sous ma plume une petite bête qui chemine, pas plus grosse qu'un point sur un *i*. Qui sait où elle va ? de quoi elle vit ? Et si elle n'a pas quelque chagrin au cœur ? qui sait si elle ne cherche pas quelque Paris où elle a un frère ? elle va bien vite. Je m'arrête sur son chemin ; la voilà hors de la page : comme elle est loin ! je la vois à peine, je ne la vois plus. Bon voyage, petite créature ; que Dieu te conduise où tu veux aller ! Nous reverrons-nous ! T'ai-je fait peur ? Je suis si grande à tes yeux sans doute ! Mais peut-être, par cela même, je t'échappe comme une immensité... »

Il faut nous arrêter, et nous nous apercevons un peu tard à quel point nous avons manqué à notre résolution de ne rien citer. Mais il n'était pas inutile de rassembler quelques traits épars pour nous aider à recomposer la physionomie. On l'a vu, malgré ses perfections chrétiennes, Eugénie de Guérin a sa part du mal de famille : elle parle de son ennui, que nous appellerions, nous, la mélancolie bien permise à une imagination d'élite, à une âme supérieure, à un cœur aimant, forcés de se renfermer dans le ménage, de vaquer à des soins vulgaires, de renoncer à l'amour et au bonheur. Mais que tout cela est réglé, contenu, purifié, ramené à l'affection fraternelle qui supplée aux autres, offert en sacrifice journalier au divin consolateur qui domine tout ! La plainte, la tristesse, le regret, chez Eugénie, n'existent pas, ou, s'ils existent, il faut les deviner, et on craint de profaner en devinant : si le cœur a saigné, tout le sang a coulé au dedans, et s'y est consacré comme dans un calice : pas un mouvement de révolte, pas un murmure. Cette jeune fille qui lit Leibnitz et dont la prose fera un jour l'étonnement des connaisseurs humiliés, savez-vous quel serait son souhait, souhait qu'elle n'espère pas réaliser, tant il lui semble ambitieux ? d'avoir une petite bibliothèque religieuse et choisie, telle que pourrait se la procurer, après trois mois d'épargne, le plus humble curé de village. C'est pour elle le *hoc erat in votis*. Elle est pauvre, et son temps se passe à consoler, à secourir plus pauvre qu'elle, à visiter les malades, à essuyer les larmes, à ensevelir les morts. Pas un mendiant ne frappe à sa porte sans que sa porte ne s'ouvre, sans qu'une main douce et discrète ne serve au déshérité la soupe et le pain, assaisonnés d'une bonne parole, d'une fortifiante prière. Elle exerce, sans emphase et sans dégoût, les fonctions les plus rebutantes de la sœur de charité. Sœur de charité ! Elle l'est, elle voudrait l'être auprès de l'absent, du malade qui lui est plus cher

que le reste du monde, qui parfois se dérobe, lui cache son mal, mais qu'elle devine et qu'elle rappelle timidement aux sources de certitude et de paix. Quant aux heures passées aux pieds des autels, au contentement, à l'apaisement intérieur, sans cesse renouvelés auprès du vieux prêtre qui devait sans doute admirer plutôt qu'avertir, à la partie plus essentiellement chrétienne et pratique de cette existence et de cette âme, le livre en est plein : mais nous n'en parlons pas, de peur de dépasser les limites que nous nous traçons d'ordinaire et de teindre d'une nuance trop mystique cette étude morale et littéraire. C'est sur ce fond solide et sacré que s'appuie le génie de mademoiselle de Guérin : si elle possède une supériorité sur son frère, c'est celle-là. En dehors de toute préoccupation religieuse trop exclusive, il nous semble que ses écrits perdraient de leur charme, même purement profane et poétique, que l'originalité de sa figure s'amoindrirait si elle était moins pieuse, si cette rêverie, cette sensibilité, ce don du style, cette délicatesse de pensée, cette faculté d'arrêter au passage les images de la nature et de les parer de ses couleurs, si tout cela n'était attiré vers le ciel comme l'aimant vers le pôle, si « ce beau vase athénien » ne se remplissait, à toute heure, « des fleurs du Calvaire. » Dans cette âme virginale qui se découpe en blanc sur l'azur comme la cime de la Jungfrau, on aime tout, jusqu'à cette ingénuité provinciale et charmante qui confond, parmi les amitiés de Maurice, l'or pur avec le clinquant, et les catholiques à corset avec les catholiques à cilice.

Nous avons dit par quels côtés Maurice de Guérin nous semblait meilleur que René. Que serait-ce, si nous comparions Eugénie de Guérin à l'Amélie poétique ou à l'Amélie véritable? Tout le monde sait et Chateaubriand rappelle, en maint endroit de ses *Mémoires*, que Lucile mêlait à son génie des bizarreries d'humeur et de caractère, des transitions brusques de l'expansion la plus tendre à la méfiance et à l'effroi, qui désespéraient ses amis, et qui, s'accroissant de plus en plus, finirent par donner à sa mélancolie naturelle les apparences d'une vraie folie. Il y avait dans cette âme troublée quelque chose de tragique : on eût dit que les orages de sa vie et de son temps l'avaient à la fois illuminée et foudroyée. Chez Eugénie, au contraire, quel bon sens ! quelle rectitude ! quelle netteté d'esprit à côté de cette richesse d'imagination et de cette vivacité de sentiment ! Comme tout est à sa place dans cette existence et dans cette âme, même cette piété fervente qui ne distrait pas un moment la ménagère, même cette affection fraternelle qui, tout en se passionnant, garde toujours sa nuance, ne change jamais de caractère ni de langage ! Lorsque tant de femmes pures, mais exaltées, commettent dans les épanchements de leur cœur des confusions innocentes, et, empor-

tées par le besoin d'aimer, font parler la dévotion, l'amitié, les tendresses de famille comme parlerait un amour romanesque, Eugénie se garde bien de ces exagérations alarmantes qui attristent ou font sourire. Elle est chrétienne avant d'être sœur, et nous ajouterions volontiers que cette sœur, qui a toutes les vigilances, toutes les attentions, toutes les délicatesses, toutes les inquiétudes d'une mère, sait mieux aimer qu'une mère. Elle n'a pas ces jalousies maternelles, qui se désolent et s'irritent à l'idée de ne plus régner sans partage dans un cœur qu'elles veulent tout entier, de voir une personne étrangère y prendre d'autorité la première place, et qui, acharnées à disputer leur trésor, réussissent à faire trois victimes. Les succès de Maurice, le bonheur de Maurice, tout ce qui peut rendre à cet exilé, à ce déshérité sa part des biens et des joies de ce monde, voilà tout ce qu'elle veut, fallût-il se sacrifier, vivre loin de lui, n'être plus que la seconde dans son affection et dans sa vie. Aussi, quel accueil pour Caroline, pour la jeune et belle créole qui va réparer auprès de Maurice cette série de souffrances et de mauvais sorts, devenir sa femme, lui faire connaître tout ensemble les douceurs d'une meilleure fortune et d'un amour partagé ! Comme Eugénie l'aimera ! Comme elle l'aime ! quelle sérénité et quel charme elle répand sur cet épisode suivi de si près du dénouement funèbre, que, dans l'ensemble de ces souvenirs, le mariage de Maurice, la jeune et souriante figure de Caroline ne nous apparaissent qu'à travers un nimbe et comme un rêve de plus, la dernière vision de ce cerveau condamné à se nourrir et à se tourmenter de ses songes !

Ce n'est qu'après la mort de Maurice qu'Eugénie reprend ses droits et redevient la première : sur son tombeau, elle n'a plus de rivale. L'aimable vision a passé, entre un sourire et une larme, sans qu'on ait même à se demander si une douleur éternelle est possible aux cœurs de vingt ans. Il ne reste plus que cette vierge chrétienne, cette sœur-mère, penchée sur ce journal où elle persiste à causer avec le mort comme elle causait avec le vivant. Voilà l'image finale, désormais gravée en traits ineffaçables dans la mémoire des lecteurs de ces deux volumes qui font du bien, qui pourraient en faire plus encore. Les lectures tristes ne sont pas toujours bonnes. A côté d'un enseignement salutaire sur les déceptions de la vie, elles placent des conditions de découragement pour les facultés actives de l'âme. Ici ce péril n'est pas à redouter, ou du moins il est atténué d'avance par les correctifs les plus salutaires. Ce qu'il peut y avoir, en pareil cas, de dangereux, c'est l'exaltation du sentiment personnel, l'exagération de la valeur de l'individu, mise en regard des petites misères du résultat, des misères subies, des dédains de la société, des injustices du sort. Sans être sûrs de valoir autant que celui qui a souffert, ni

d'avoir souffert autant que lui, nous sommes naturellement enclins à le faire juge du débat que nous élevons sans cesse entre notre médiocrité et notre orgueil, à lui demander notre échelle de proportion entre ce que nous voudrions être et ce que nous sommes. Maurice de Guérin, si nous savons le lire, nous donnera une leçon contraire. Il amoindrira du même coup l'estimation de notre valeur en nous faisant songer à la sienne, et le ressentiment de nos mécomptes en nous forçant de regarder les siens. En présence de tant de résignation et de modestie, de ce mélange de privations, de pauvreté, de souffrance physique, intellectuelle et morale, si doucement supportées, nous craindrons ou nous rougirons d'exagérer nos griefs; les griefs de l'individu offrant à la société ce qu'il appelle son travail, son dévouement et son talent, et ne jugeant pas qu'elle l'estime assez cher ou qu'elle le récompense assez tôt. Quant à Eugénie, son souvenir, sa vie, ses écrits, ce qu'elle a mis de son cœur, de son imagination et de son âme dans le journal adressé à son frère, tout cela doit être un baume pour bien des sœurs qu'a eues et qu'a laissées dans le monde cette sœur incomparable, pour des existences mortifiées, sacrifiées comme la sienne, enfermées dans un étroit horizon, condamnées au célibat et à la solitude par des considérations de fortune ou de famille, forcées de mener de front ou de contrarier les unes par les autres les aspirations poétiques et les vulgarités du ménage. Cet antagonisme tant de fois signalé, où il est si facile, même à l'esprit le plus juste, de trop pencher à droite ou à gauche, qui a été, surtout en province, la cause première de tant de chagrins, de ridicules et de fautes, et qui, si exactement qu'elles se surveillent, donne à celles qui sont ou qui se croient ses victimes je ne sais quoi d'aigredoux, de factice et de *pincé*, nous ne l'avons vu nulle part plus complètement vaincu que chez Eugénie de Guérin. Elle l'a recouvert de tant de simplicité, de charité, de piété, elle a caché les soudures sous des fleurs si fraîches et si naturelles, qu'il a disparu, et qu'il faut s'en avertir sans cesse pour ne pas l'oublier tout à fait. Cette abnégation du cœur et du génie dans le célibat et le ménage, je ne connais pas de spectacle plus touchant, d'exemple plus instructif et de meilleure leçon.

Ces deux noms, ces deux volumes, que nous venons de lire et de relire, sont donc désormais sûrs de vivre, et rien ne leur manquera, ni les récompenses académiques, ni les suffrages et les sympathies des lecteurs d'élite. Est-ce assez? L'élite, c'est le petit nombre, et c'est le grand nombre que nous voudrions convier à jouir et à profiter des sucs bienfaisants de cette littérature, si étonnée de renaitre et de prospérer à deux pas de *Salammô* et des *Misérables*. Nous voudrions, en un mot, que ces deux livres devinssent populaires, et nous

croions qu'ils ne peuvent pas l'être sous leur forme actuelle. S'il est vrai, comme de bons juges inclinent à le penser, que le seul défaut que l'on puisse reprocher au volume d'Eugénie de Guérin soit un peu de monotonie, si l'on nous accorde qu'en dehors de toute question d'art, *la Bacchante* et *le Centaure* ne soient pas absolument nécessaires à la moralisation des masses, à l'édification des vieilles filles et à l'instruction des jeunes gens, si on convient enfin que les vers d'Eugénie et même de Maurice ne contribueront que pour une part minime à leur immortalité, on nous pardonnera peut-être de souhaiter tout bas que le frère et la sœur soient réunis plus intimement encore, que les deux volumes n'en forment plus qu'un, portatif et à bon marché : ce volume pénétrerait peu à peu dans les ateliers et les mansardes ; pour beaucoup de gens, il serait préférable à un livre de piété proprement dit ; il deviendrait le *manuel* des maltraités, des dédaignés, des incompris, des blessés, des malades, des incomplets, des esprits qui se plaignent de leur misère et des cœurs qui ne savent que faire de leurs richesses.

Pour nous, qui exprimons timidement ce souhait, nous n'avons pas besoin qu'il se réalise pour être déjà tout acquis à Maurice et à Eugénie de Guérin. Ils comptent dorénavant, non-seulement parmi nos prédilections littéraires, mais parmi nos conseillers, nos confidents et nos amis. Eh ! ne suffit-il pas de vivre et de vieillir pour être obligé de partager ses amis en deux groupes ; ceux qui restent et ceux qui ne sont plus ; ceux qui continuent et termineront avec nous le voyage, et ceux qui se sont arrêtés aux premières haltes, fatigués ou frappés ? Ceux-là s'éloignent de plus en plus de nous, à demi perdus déjà dans l'ombre qui gagne de proche en proche et s'allonge sur nos pas : et cependant il y a des moments où il nous semble que nous les voyons, que nous les entendons encore : leur pâle visage passe devant nos yeux ; le murmure de leur voix revient à notre oreille. C'est au nombre de ces amis disparus, réfugiés pour nous dans une vie idéale, que nous rangerons Eugénie et Maurice de Guérin. En les lisant, nous nous figurons que nous les avons connus ; en les connaissant, nous sommes sûr de les avoir aimés. L'illusion de cette amitié se confond avec l'émotion de cette lecture. Qui n'a vu et admiré, au moins dans la gravure, *la Françoise de Rimini* d'Ary Scheffer, cette poétique toile qui nous montre Francesca et Paolo douloureusement enlacés et fuyant ensemble à travers les ombres dantesques ? La poitrine de Paolo est percée et saigne encore ; Francesca se serre contre lui comme pour cacher sa blessure : ce ne sont plus deux corps, ce sont deux âmes. Ce tableau nous revient en mémoire au moment où nous essayons, en finissant, de nous rendre compte des impressions que nous laissent Maurice et Eugénie. Eux aussi, ils s'envolent, doucement

enlacés, vers les régions immortelles. Mais le lien qui les unit, ce n'est pas un amour coupable; c'est la plus pure et la plus étroite fraternité du sang, de la tristesse et du génie. Maurice est blessé à la poitrine; mais cette blessure ne lui vient pas du poignard d'un offensé; elle lui vient de ces ennemis dont nous ne sommes pas tous morts, mais qui nous ont tous frappés ou effleurés dans l'ombre : le doute, la pauvreté, le dégoût de notre œuvre, l'impuissance à réaliser notre rêve, le tourment de l'idéal, cet aigle toujours prêt à déchirer de son bec et de ses serres ceux qui essayent de caresser ses ailes. Sa sœur se presse contre lui pour cacher sa plaie; mais, plus heureuse que Francesca, elle sait que cette plaie n'est pas incurable et va se guérir au ciel. Telles qu'elles sont, ces deux figures deviennent nos patronnes. Nous détestons tout ce qui ressemblerait à l'exagération d'un sentiment vrai : nous n'aimons pas davantage cette manie, habituelle à une certaine école, d'enluminer d'expressions mystiques la langue littéraire : et cependant, en songeant à notre faiblesse et à notre misère, nous serions bien tenté de dire : *Sœur Eugénie! Frère Maurice!* priez pour nous!

ARMAND DE PONTMARTIN

LA FIANCÉE DE LESUEUR

I

En 1640, un matin, un homme d'une soixantaine d'années dînait seul dans une grande salle située au dernier étage du Louvre. Cet homme était d'apparence robuste, large d'épaules, d'une taille un peu au-dessus de la moyenne, et que l'âge n'avait point courbée. Sur ses traits fortement accentués et beaux encore malgré leurs rides, on lisait la décision, la confiance, la bonne opinion de soi-même, et, en même temps, quelque peu d'égoïsme et de duplicité. Ses yeux vifs et perçants annonçaient l'esprit, sinon le génie. Ses vêtements, riches et neufs, appartenaient aux modes de tous les pays. Entouré d'une large robe de chambre telle qu'en portaient à cette époque les fidèles croyants de Constantinople, il avait des babouches turques, un haut-de-chausses français, le col nu, la tête couverte d'un de ces petits bonnets ronds et noirs que Raphaël a immortalisés en s'en coiffant pour le portrait que nous avons de lui.

Ce costume témoignait d'une grande science de la vie. Tout y était calculé en vue du bien-être et d'un certain effet d'ensemble assez original. Point de galons, de broderies, de rosettes ni de panaches.

Bien que la température ne fût pas froide au dehors, une immense cheminée, revêtue de fonte à l'intérieur, envoyait une chaleur douce dans la salle. D'épais papiers feutrés couvraient les murs, des rideaux

de damas vert ornaient les fenêtres, de magnifiques tapis de Perse et d'Aubusson s'étendaient somptueusement sur le parquet. Un mobilier luxueux encadrait et faisait ressortir, sans les écraser, mille objets d'art abandonnés aux hasards du plus beau désordre. Des tableaux terminés étaient rangés ou accrochés, tandis que d'autres, en voie d'exécution, attendaient sur des chevalets. Partout traînaient des pincesaux, des palettes, des gravures, des dessins, des statues, des bras, des jambes et des torsos moulés en plâtre, des mannequins, des habillements. Les yeux étaient réjouis par une multitude de verroteries, de faïences, de vases, de flacons, de flambeaux, coudoyant des coupes, des drageoirs, des aiguères d'or ou de vermeil, riches cadeaux des seigneurs de la cour. L'ambre, l'agate, la topaze, toutes les pierres précieuses, s'entassaient dans des armoires de chêne sculpté, à fermoirs de fer finement ciselé.

On était chez maître Simon Vouet, premier peintre du roi Louis XIII. Une vieille servante se tenait debout près de l'artiste.

— Dépêchons, Maxelende, dépêchons, dit-il ; j'attends une femme pour une séance.

— A notre âge, monsieur, il y aurait folie de courir trop vite, répliqua-t-elle en femme qui a son franc parler. Dinez tranquillement. A table on ne vieillit pas.

La recommandation était inutile. Vouet suivait le précepte d'Horace : il se hâtait lentement. Son diner, à vrai dire, demandait à être apprécié dignement et n'eût pas été désavoué par le cuisinier de Sa Majesté. L'artiste venait de faire honneur à un faisan doré dont la farce, conception à la fois savante et pleine d'imagination, aurait pu braver, par ses complications hardies, la critique du maître queux royal. Vouet savourait à présent, et l'un après l'autre, quantité de petits plats délicats, bisques, pâtisseries fines, crèmes parfumées, biscuits au safran et au girofle, le tout arrosé d'un charmant vin de dessert, le malvoisie, vin célèbre alors et dont on ne récolterait pas aujourd'hui de quoi noyer le moindre pair d'Angleterre.

Le moment était venu pour les légers propos. Aussi la vieille Maxelende, femme de charge plutôt que servante, entama la conversation sur un ton de familiarité qui parlait en faveur de ses services passés.

— Je suis content de vous, dit-elle ; l'estomac ne faiblit pas.

— Il est vrai que je ne suis pas dégoûté comme notre auguste sire.

— Laissez-le faire. Il est toujours malade, le cardinal aussi ; mais croyez-moi, ne suivez pas cette vilaine mode, restez bien portant envers et contre tous.

— J'y tâcherai, la vieille, dût le Poussin en crever de dépit.

— Vous attendez donc quelqu'un ?

— Oui.

— Je vais vite desservir. Est-ce un modèle ordinaire ?

— Non.

— Une femme titrée ?

— Non.

— Une duchesse ?

— Mieux que cela.

— La reine ?

— Mieux encore.

— Qui donc ?

— Une jolie femme.

— Ah ! je vous reconnais. Vous êtes peintre, toujours peintre, et rien que peintre. L'idée d'avoir devant vous une belle femme vous fait tout oublier. Que ne peignez-vous plutôt des dames de la cour ? Elles sont quelquefois laides, mais elles payent bien.

— Tu radotes, la bonne. Toute ma vie j'ai peint, à en avoir mal au cœur, des laideurs titrées, blasonnées et écussonnées. En Angleterre, en Turquie, à Venise, à Rome, à Gênes, à Paris, j'ai fait le portrait de tant de guenons empanachées, que l'idée du beau idéal m'aurait échappé pour toujours si elle n'était éternellement clouée dans le cerveau de tout artiste véritable. A ce métier, j'ai gagné des monceaux d'or. Je suis premier peintre du roi, logé au Louvre, bourré de pensions, écrasé de bien-être. Le luxe pousse tellement autour de ma vie, qu'il étouffe mon génie comme le lierre fait d'un ormeau. De temps à autres il faut que je me secoue et me dégage de ces chaînes. Je suis las d'ôter des années aux femmes, sur des toiles adulatrices, et de leur ajouter des grâces qu'elles n'ont pas. L'art a horreur des mensonges. Il lui faut les eaux vives et salutaires de la vérité. Je veux, ne fût-ce qu'une fois par hasard, me trouver face à face avec une femme qui a plus de beautés que je n'en saurais peindre, plus d'expression que les Vierges divines et immortelles de Raphaël. Je suis vieux, dit-on, et gâté par les travaux faciles. Ce sont mes rivaux qui disent cela, mais je me sens assez de vigueur pour les écraser tous. Nous verrons si mon cœur est glacé, s'il ne peut plus communiquer à ma main cette sûreté d'inspiration qui nous élève, nous autres artistes, au-dessus des grands de la terre, car ils passent et nos œuvres restent. Cette femme va venir. Je prierai Dieu, j'évoquerai mon passé. Ou je ne suis plus qu'un peintre abâtardi, un valet de cour, ou cette femme vivra éternellement, comme la Fornarina et la Joconde.

— Quel enthousiasme !

— Va en bas guetter cette fille. Amène-la discrètement, sans que personne l'aperçoive. Envoie-moi Lesueur. Lesueur seul, entends-tu ? Il travaille à l'atelier avec mes autres élèves.

— J'y vais. Buvez un coup. Ceci est préparé par moi.

La vieille tendit au peintre un verre plein d'une boisson composée de vin blanc, de safran, de miel et de musc. Le peintre Vouet avala d'un trait ce mélange, se promena d'un air rajeuni et congédia Maxelende.

II

On ne peut passer à côté d'une question d'art sans s'y arrêter un instant. Il faut donc dire quelques mots de Simon Vouet bien qu'il soit, comme le Pérugin, moins célèbre par lui-même que par ses élèves. Mais, de son vivant, il resta constamment à la tête des peintres français, et le Poussin, qui résida presque continuellement à Rome et à l'étranger, n'effaça la gloire de Vouet que lorsque ce dernier ne fut plus de ce monde pour y disputer la première place.

Né en 1582, Simon Vouet ne reçut que de médiocres leçons de son père, peintre aussi. Une organisation admirablement douée fit apprécier le jeune artiste, dès l'âge de quatorze ans. Le baron Harlay de Sancy, nommé à l'ambassade de la Porte, l'emmena avec lui à Constantinople. Admis avec la légation à une audience solennelle d'Achmet I^{er}, il en fit ensuite, de souvenir, un portrait frappant de ressemblance. Depuis Apelles chez Alexandre, un fait semblable ne s'était guère présenté. Il prouvait au moins une incomparable facilité et une grande puissance d'observation. Vouet fit tolérer et aimer les portraits dans un pays où la religion défend de reproduire sur la toile le visage humain, et même les animaux. Mais il s'ennuya en Turquie, vint à Venise et y fit de nouvelles études en s'inspirant de Paul Véronèse. De Venise il se rendit à Rome où il peignit plusieurs grands tableaux dans la manière du Caravage. Ainsi Vouet, avec une précieuse faculté d'assimilation, dérobaux grands maîtres leurs plus remarquables qualités.

Rappelé en France par Louis XIII, il gagna tous les suffrages par ses compositions fortes et savantes. Mais ses succès inouïs et les innombrables travaux qui lui furent commandés eurent une influence fâcheuse sur son talent. Vouet fut peut-être le père de ces *faiseurs* qui forment, de nos jours, une armée si envahissante en littérature et en peinture. Il fit des affaires et non plus des tableaux. Son coloris devint terne, il négligea totalement le clair-obscur et la perspective. Et en-

core, les seigneurs de la cour étaient trop heureux quand il daignait peindre lui-même.

Aujourd'hui, à plus de deux siècles de distance, les œuvres de Vouet nous apparaissent comme une forêt étouffée sous sa propre fécondité. Le culte de la France pour toutes ses gloires sauve à peine de l'oubli la *Présentation au Temple*, la *Salutation angélique*, le *Martyre de Sainte Catherine*, une *Réunion d'artistes*, la *Charité romaine*, le *Christ au tombeau*, la *Sainte Famille*, tableaux qui portent encore l'empreinte de la première manière, grande et savante, de Simon Vouet.

Quand elle entra dans l'atelier ordinaire de peinture, pour obéir à l'ordre qu'elle venait de recevoir, la vieille Maxelende trouva les élèves au complet. Perrier, Lebrun, Lesueur, Mignard, Dufresnoy, et d'autres dont les noms sont restés obscurs, travaillaient en silence.

— Eustache Lesueur, dit-elle, maître Vouet vous demande.

Un jeune homme d'un air noble et simple, d'une physionomie spirituelle et distinguée, leva la tête.

— Moi ! dit-il doucement.

— Oui, vous... dans son atelier particulier.

La vieille se retira, laissant la porte ouverte pour la sortie du jeune peintre.

Mais une rumeur sourde passa dans l'atelier comme un souffle d'orage.

— Encore des faveurs !

— Et toujours pour lui !

— L'atelier secret où il va être admis ne s'ouvre que pour le roi, les princes et les grandes dames.

— Je n'y ai jamais pénétré, moi ; et pourtant je suis le premier élève de maître Vouet... par ancienneté.

Pendant ce temps, Lesueur mettait tranquillement en ordre ses couleurs et ses pinceaux.

— Puis il se disposa à s'éloigner.

Mais un jeune homme beau et ardent, Lebrun, quitta brusquement son chevalet et vint barrer le passage à son condisciple.

— Tu n'iras pas ! dit-il en se croisant les bras.

— Et pourquoi ?

— Parce que je ne le veux pas.

— Il y a donc deux maîtres chez Simon Vouet ?

— Non ; un seul. Mais il n'y a que des élèves après lui ; et, entre nous, point de faveurs !

— Allons, Lebrun, songe à ce que tu dis. Ne donnes pas raison à ceux qui te reprochent la violence de ton caractère.

— Oh ! tu n'es pas violent, toi. Tu flattes, tu es humble, doux et insinuant ; aussi es-tu le préféré. Quand tu as fait quelque tableau, et que le maître le vend bravement comme de lui, tu ne dis rien, tu baisses la tête, et tu n'as pas le légitime orgueil de revendiquer la gloire acquise par ton œuvre. Va, doucereux compagnon, va caresser ton maître et mendier sa protection. Mais pas devant nous ! Si le maître a des leçons à donner, qu'il les donne ici. Nous y avons droit, nous sommes tous égaux.

— Ah ! Lebrun, j'aime ton talent, laisse-moi donc continuer aussi à aimer ta personne.

— Je ne te demande pas d'amitié, pas plus que je ne t'en accorde.

— Eh bien, soit ! Mais si ce n'est plus un ami qui me parle, retire-toi, fais-moi place. Maître Vouet m'appelle, je dois obéir.

Lesueur s'avança avec fermeté, mais Lebrun lui saisit les deux bras, et, le repoussant avec fureur croissante :

— Tu resteras parmi nous, cria-t-il.

Lesueur se dégagera vivement de cette étreinte. Il s'était contenu jusqu'alors. Il avait répondu doucement à des paroles agressives. Mais la douceur, chez lui, n'allait pas jusqu'à la faiblesse. Il n'était pas d'une nature à céder à l'intimidation. Il s'avança donc résolûment vers Lebrun, qui l'attendait de pied ferme, bien décidé à ne pas le laisser passer. Une rixe devenait imminente. Tous les élèves quittèrent spontanément leurs chevalets et s'interposèrent. Plusieurs d'entre eux prirent hautement le parti de Lesueur, dont le caractère fier et modeste avait su gagner des sympathies nombreuses. Quelques-uns, mais en minorité, appuyaient Lebrun. Celui-ci, orgueilleux et jaloux, vociférait au milieu de ses compagnons, et sa voix puissante dominait le tumulte.

En ce moment, Vouet parut.

Il se fit un grand silence.

— Qu'y a-t-il donc ? demanda Vouet d'une voix sévère.

Chacun se tut. Lebrun lui-même baissa les yeux.

— Maître, dit Mignard après un instant, Lesueur et Lebrun discutaient un point de peinture assez scabreux. Ils se querellaient quand vous êtes arrivé, mais ils allaient s'embrasser. Voilà tout.

— C'est bien. Vous avez de l'esprit, Mignard ; vous ferez fortune en cour. J'ai besoin de vous, Lesueur ; pourquoi ne venez-vous pas ?

— J'y vais, maître.

— Allez m'attendre ; et, une autre fois, obéissez plus vite qu'aujourd'hui.

Le jeune peintre s'éloigna.

— Ah ! murmura Lebrun entre ses dents, celui qui me débarrasserait de lui m'ôterait une rude épine du pied¹.

— Que dites-vous, Lebrun ? demanda Simon Vouet d'une voix ferme.

— Je dis... que vous avez une préférence pour Lesueur, et que, cette préférence, nous la méritons tous.

Le premier peintre du roi étendit la main vers la porte avec un geste plein de noblesse.

— Que ceux qui ne sont pas contents, dit-il, sortent de chez moi à l'instant même.

Puis il prit Lebrun par le petit bout de l'oreille, comme on fait pour un enfant mutin, et le ramena en souriant à son travail.

— Tu es jaloux, ajouta maître Vouet ; c'est le fait d'un vrai artiste, et ce sentiment-là enfante les grandes œuvres. Mais nous ne sommes pas des guerriers, nous autres : nous ne tuons pas nos rivaux, nous les surpassons. Ainsi faut-il faire. Voyons ton tableau. Tu as là un Jupiter admirable. Il a du feu, de la majesté. Jamais Lesueur n'a rien fait de pareil. Je reconnais tout de suite le maître des dieux. Mais ta Minerve est un peu molle. Cela m'étonne de toi, si accentué d'habitude. Attends, il ne manque que quelques coups de pinceau.

Simon Vouet, qui avait intérêt à ménager un de ses élèves les plus productifs, se mit à peindre, tandis que Lebrun, sensiblement radouci, le regardait faire d'un air flatté et respectueux.

Lesueur était allé dans l'atelier particulier. A peine s'y trouvait-t-il, lorsque la vieille Maxelende y fit entrer, avec toutes sortes de précautions pleines de mystère, une jeune fille d'une rare beauté.

III

En apercevant cette jeune fille, Lesueur recula de surprise. Il mit la main sur ses yeux comme pour échapper à un spectacle douloureux et se soustraire à une désolante réalité. Il resta à l'écart, dans l'ombre, perdu dans ses souvenirs, anéanti par une consternation voisine de la stupeur, et retenu aussi par une certaine prudence qui lui mon-

¹ Quelques années plus tard, en allant fermer les yeux de Lesueur, qui mourut veuf à trente-huit ans, dans sa retraite chez les Chartreux, Lebrun laissa échapper cette épouvantable parole.

trait le danger de laisser éclater ses impressions tant que la vieille Maxelende était encore là.

Lesueur connaissait la belle visiteuse qui venait d'arriver, et voici comment il l'avait connue.

Un an auparavant, en se promenant seul dans les rues de Paris, le jeune peintre vit un jour sortir d'une maison de mince apparence un cercueil porté par deux hommes. Il se découvrit et s'arrêta. Les deux hommes se mirent en marche, et derrière eux s'avança une pauvre fille misérablement vêtue. Elle était seule. Le pur ovale de son visage semblait creusé par les privations et la souffrance. Mais le visage, malgré sa pâleur, resplendissait d'une beauté surhumaine. Ses yeux bleus, brûlés par les larmes, avaient une transparence profonde au travers de laquelle rayonnait une âme pure, aux prises avec une douleur infinie. La lumière du jour caressait doucement les cheveux blonds et nus de cette jeune fille et se plaisait à lui former comme une auréole de martyre. Lesueur demeura immobile. Jamais son cœur d'artiste n'avait rêvé une personnification plus complète, plus saisissante de la douleur. Puis tout à coup ce désespoir que sa force même emportait au-dessus de la terre, se montra sous un aspect plus touchant, et aussi plus navrant. La jeune fille jeta autour d'elle un long regard désolé comme pour implorer l'assistance de quelqu'un et ne pas rester seule dans ce moment suprême. Personne ne s'avança. La pauvre délaissée eut un mouvement qui fit mal à voir. La débile humanité reprit ses droits; la jeune fille ne put se défendre d'une sourde colère contre le sort et d'un accès de mépris pour ceux qui la laissaient dans un tel abandon. Lesueur avait été frappé d'admiration comme artiste; comme homme, il fut pris d'une tendre pitié. Malgré la tristesse misérable de ce convoi, malgré l'indigence des vêtements de l'orpheline qui accompagnait sa mère à l'asile des morts, il s'approcha et suivit le cercueil, faisant ainsi l'aumône d'un soin pieux à cette pauvre créature qui lui était inconnue. A l'église, il vida sa bourse entre les mains des mendiants en leur disant : Priez pour les morts. Au cimetière, séparée à jamais de sa mère, la jeune fille tomba évanouie. Il la releva, la consola par sa présence, et ne la quitta qu'à la fin du jour, après avoir pourvu à tout comme un bon frère eût pu le faire pour une sœur.

Il apprit que cette jeune fille se nommait Alice, et qu'elle était sans parents et sans ressources.

Depuis ce jour, une vive affection naquit dans l'âme de Lesueur. Son talent se fortifia et s'épura à cette flamme. Mais, modeste et réservé comme l'était le jeune peintre, il n'avait pas encore parlé de son amour. La manière dont il avait connu Alice donnait à cet amour une teinte fraternelle, presque religieuse. Lesueur alla voir souvent la

jeune orpheline dont il était d'ailleurs la seule joie. Alice, à l'insu d'elle-même, éprouva bientôt pour lui une tendresse exclusive, une sorte de culte. Elle aima avec d'autant plus de force, qu'elle n'espérait rien de cette affection, qu'elle s'attendait à la voir rompre un jour ou l'autre. Ignorant les véritables sentiments de Lesueur, Alice cachait et berçait son amour avec cette ardeur fiévreuse d'une jeune mère qui prodigue de préférence ses caresses et ses larmes à l'enfant que la science a condamné. Une des suites les plus cruelles du malheur, c'est qu'il laisse après lui le doute, l'inertie résignée, la défiance, et ces irrésolutions qui sont l'éternelle plaie des âmes qui ont longtemps souffert. Une fleur demi-brisée par l'orage n'a plus la force de relever la tête pour renaitre à la bienfaisante chaleur du soleil.

Telle était la jeune fille que Lesueur trouva dans l'atelier particulier de Simon Vouet.

Dès que Maxelende se fut éloignée, Lesueur s'avança vers Alice et lui prit les deux mains par un brusque mouvement.

— Est-ce vous ? dit-il. Est-ce bien vous ? Que venez-vous faire ici ?

Elle le regarda et le reconnut. Malgré le ton sévère et la vivacité de l'interpellation du jeune peintre, la physionomie d'Alice s'éclaira d'un rayon subit.

— Ah ! dit-elle, que je suis heureuse de vous voir ! En arrivant, j'étais toute tremblante, mais, à présent, je n'ai plus peur.

— Que venez-vous faire ici ? répéta Lesueur.

— Je vais vous le dire. J'ai longtemps hésité, mais vous n'étiez pas là pour me conseiller. Voilà quinze jours que je ne vous ai vu.

— Oui, quinze jours qui m'ont paru une éternité. Mais d'importants travaux me retenaient. Je n'ai pu bouger.

— Vous êtes donc l'élève de M. Vouet ?

— Oui.

— Et vous ne me l'aviez pas dit !

— Que pouvais-je vous dire ? Je ne suis qu'un pauvre peintre n'ayant pour lui que l'avenir. J'attendais, avant de vous faire connaître ma position, qu'elle fût assurée, solide, et digne d'être partagée.

Cet aveu involontaire que les circonstances arrachaient subitement à Lesueur empourpra d'un rouge vif les yeux d'Alice.

— Ah ! dit-elle, que je suis contente d'être venue.

Puis elle baissa les yeux, toute confuse de ce qu'elle avait dit.

— Je craignais encore, ajouta le jeune peintre, je craignais ce qui est arrivé : qu'en passant près du Louvre vos regards, malgré vous, ne se portassent de ce côté, que l'idée ne vous prit de me demander d'entrer, qu'un autre que moi ne vous vît, ne vous connût.

En écoutant ce langage que son cœur accueillait comme un hôte longtemps attendu, la jeune fille ne songeait plus à l'objet de sa visite,

— Vous ne savez pas, dit-elle... J'ai tant de choses à vous raconter ! Je ne suis plus dans la maison de cette mercière pour laquelle je travaillais. Elle m'a congédiée.

— Pourquoi ?

— Parce qu'un seigneur de la cour, qui venait souvent acheter des rubans, m'a remis un billet. Était-ce ma faute ?

— Ce n'est là qu'un malheur très-réparable... Vous viendrez chez moi.

— Chez vous !

— Dans ma famille... qui sera la vôtre.

— Il m'aime ! pensa Alice.

Et elle continua d'oublier totalement maître Vouet.

Lesueur ne tarda pas à le lui rappeler en la questionnant.

— Voilà ce qui s'est passé, dit-elle. M. Simon Vouet, un homme respectable et, de plus, peintre du roi, m'a offert cinq pistoles pour faire mon portrait. Il a prétendu que j'étais belle (est-ce vrai ? vous ne me l'aviez jamais dit) et qu'il ferait de moi une superbe sainte Vierge.

— Oui, vous êtes belle, Alice, et si je ne vous l'ai pas encore dit, c'est que je voulais être le seul à le penser, le seul à le savoir. Écoutez-moi bien. Vous n'êtes coupable que d'imprudence, et je suis plus coupable encore, car j'aurais dû veiller sur vous. Vous ne saviez pas ce que vous faisiez en venant ici. Maître Vouet ne vous a pas menti. Il peindra votre visage. Puis, après, il aura l'idée de faire de vous une nymphe, une muse, une déesse. Il trouvera beaux vos cheveux, et vos cheveux se dérouleront devant lui. Il admirera vos bras et vos épaules, il vantera votre taille, et alors...

— O mon Dieu !

— Vous serez chez lui.

— Emmenez-moi, mon ami, emmenez-moi.

— Venez.

Simon Vouet se montra à la porte au moment où les deux jeunes gens allaient la franchir, et tous les deux s'arrêtèrent.

— Où allez-vous donc ? demanda le vieux peintre.

Alice, toute tremblante, se serra contre Lesueur et lui dit tout bas :

— Protégez-moi.

Le jeune homme lui pressa la main et répondit :

— Ne craignez rien.

IV

— Maître, dit Lesueur, cette jeune fille est celle que vous attendiez ?

— Oui, mon fils. Avoue qu'elle est charmante.

— Tenez-vous beaucoup à ce qu'elle vous serve de modèle ?

— Si j'y tiens ! Jamais je n'en ai rencontré de plus beau. Pressons-nous. Commençons la séance. Où est donc Maxelende ? Elle servira de femme de chambre à cette jolie enfant.

Alice frissonna. Lesueur s'avança résolûment vers Simon Vouet.

— Maître, dit le jeune peintre, cette jeune fille est ma fiancée ; dans quelques jours elle sera ma femme.

— Ah ! sornois ! dit Vouet en riant, voilà donc le secret de ta sagesse.

Puis, réfléchissant que ses projets allaient être très-probablement contrariés, la bonne humeur du vieux peintre se rembrunit, et, s'adressant à Alice :

— Est-ce bien vrai ? dit-il. Vous allez vous marier ?

La jeune fille s'inclina en signe d'assentiment, sans trop dissimuler la joie que lui causait cette perspective.

— Peste, la belle, reprit Vouet, vous n'avez pas perdu de temps, ma mie. Vos grâces font merveille. A peine arrivée chez moi, vous y pêchez un mari.

— Nous nous connaissons depuis longtemps, s'empessa de répondre le jeune peintre.

— Et vous voulez vous épouser. Mais quelles sont vos ressources ? Toi, Lesueur, tu n'es pas encore assez fort pour voler de tes propres ailes. Vous, la belle, vous ne me paraissez pas cousue d'or et de rubis. Il faut raisonner prudemment avant d'entrer en ménage. Je parle sciemment, moi ; j'ai été marié deux fois.

Le vieux peintre ôta son bonnet et salua ce double souvenir.

— Mais, continua-t-il, si j'ai pris femme deux fois de suite, c'est que j'étais en position de le faire. Cela me donnait même une consistance que ma fortune ne démentait pas. Il est bon qu'un artiste de ma sorte puisse répondre à l'occasion aux invitations princières ou royales : C'est impossible, je dine en famille. Mais vous n'en êtes pas

encore là, mes enfants. Lesueur, qu'apportes-tu à la communauté?

— Le courage.

— Et vous, quelle est votre dot?

— Ma tendresse.

— C'est joli, c'est très-joli. Avancez donc, que je vous voie, l'un enthousiaste, ne doutant de rien, l'autre rougissante, timide et pourtant décidée. Vous êtes à peindre tous les deux. O naïve jeunesse! Additionnez l'un et l'autre toutes vos richesses, et vous marierez ensemble la faim et la soif. C'est de la folie, et jamais je n'y prêterai les mains.

Cette logique attristait les deux jeunes gens, qui restèrent muets. Vouet continua vaillamment à discourir, car il ne se dissimulait pas qu'un mariage lui ôterait la libre disposition d'un trésor dont il avait su discerner le prix. Voulant concilier ses intérêts avec ceux de son élève, qui lui était fort utile et qu'il aimait réellement, le vieux peintre prit Lesueur à part et lui dit à l'oreille :

— A quoi bon te marier, mon fils?

Puis, s'adressant à Alice, il lui glissa ces mots :

— Vous avez une fortune dans vos jolis yeux, ma fille. Ne les affublez donc pas du bandeau de l'amour.

Le vieux peintre crut sans doute avoir suffisamment édifié les deux jeunes gens. Changeant de ton, il dit tout à coup :

— Après tout, cela m'est égal. Mariez-vous demain matin si vous voulez, mais, aujourd'hui, travaillons.

— Maître, je vous l'ai déjà dit, cette jeune fille est ma fiancée.

— Eh bien, répliqua le peintre impatienté, vous devez être fier que je reproduise ses traits. Approchez, mon enfant.

— Ne bougez pas, Alice.

— Vous me résistez! dit le peintre du roi en fronçant le sourcil.

— Ah! reprit Lesueur avec feu, vous connaissez mon respect, mon dévouement, ma docilité à exécuter vos ordres. Dans tous les travaux commandés par Son Éminence le cardinal-duc, dans ceux faits précédemment aux hôtels de Bullion et de Bretonvilliers, j'étais là, avide de vous satisfaire, travaillant sans relâche, commençant dès le jour, cessant le dernier, sans me plaindre, sans rien demander, sans autre espoir que celui d'être utile à votre gloire, à votre fortune, et de vous dédommager ainsi de tout ce que je vous dois. Si j'ai acquis des titres à votre estime, à votre amitié, accordez-moi la première grâce que je vous demande. Qu'Alice ne soit pas confondue avec ces filles vulgaires qui servent à faire revivre les divinités païennes.

— Vous oubliez que des princesses m'ont servi de modèles, que la reine...

— Eh! qu'importe? Il est des personnes qui peuvent tout se per-

mettre. Mais une femme qui n'a que son honneur pour tout bien ne doit pas y laisser porter la moindre atteinte.

— D'ailleurs, dit Alice avec fermeté, pour reproduire mes traits, il faut mon consentement. Je l'avais donné hier, je le refuse aujourd'hui.

Le vieux peintre se mordit les lèvres. Mais, avec un ton de bonhomie qui faisait honneur à son empire sur lui-même, il répliqua :

— Vous êtes une honnête fille, la belle, et toi, Lesueur, tu es un brave et loyal garçon. Pardonne à ton vieux maître l'épreuve où il a mis ton amour. As-tu pu croire que je voulais t'attrister ? Vous êtes dignes l'un de l'autre, mes enfants. Et si je fais le portrait d'Alice, ce sera pour en faire cadeau à son mari le jour de ses noces.

Vouet, sincère ou non, fut touché du vif mouvement de reconnaissance que firent naître ces dernières paroles. Lesueur vit avec une joie profonde sa tendresse placée sous la protection de son maître. Alice, tremblante jusqu'alors, ne put se défendre d'un peu de coquetterie en écoutant l'offre du premier peintre du roi. Bientôt Vouet, avec la mobilité d'impressions d'un artiste, s'abandonna tout entier au plaisir de s'oublier soi-même et de songer uniquement à faire le bonheur des autres. Sa longue habitude de la vie, sa science de tourner les difficultés lui avaient fait trouver facilement un biais pour contenter son caprice de peintre. En voyant la fierté des deux jeunes gens se montrer à la suite de sa dernière proposition, Vouet, pris par son amour-propre, fut enchanté de l'avoir faite et d'avoir contenu une colère qui l'eût infailliblement privé des bons services de Lesueur.

— Quand vous commencerez mon portrait, dit Alice en souriant, j'aurai soin de me faire belle, de me parer mieux qu'aujourd'hui.

— Non, non, dit Lesueur, je veux vous avoir telle que vous êtes d'habitude, telle que je vous ai connue... et aimée, ajouta-t-il plus bas.

— Telle que vous voici, dit Vouet. Il n'y a rien à changer à votre habillement.

Puis, attirant Lesueur à quelque distance, il lui expliqua, en considérant Alice avec attention, la façon dont il comptait entreprendre son œuvre. La jeune fille s'y prêta de bonne grâce et se tint immobile, dans une attitude modeste où perçait cependant la joie intime de se sentir admirée. Tout à coup Vouet, avec une vivacité de jeune homme, vint à elle, la prit par la main et la fit asseoir.

— Il y a en vous, dit-il, une expression touchante, rayonnante, incomparable, une expression que vous n'aviez pas hier. Vos yeux, quoique baissés, parlent. Votre sourire a je ne sais quoi d'ineffable. On dirait que le bonheur est en vous comme un ardent foyer, et

qu'il anime chacun de vos traits en leur communiquant une chaleur lumineuse.

Le peintre cherchait en lui-même la cause de ce changement si favorable à la beauté d'Alice. Un instant il eut l'idée que l'orgueil de se voir peindre par lui la faisait resplendir ainsi. Mais, si bien ancré que fût l'amour-propre de l'artiste, il n'était pas assez aveugle pour s'attribuer une pareille transformation. Un éclair traversa soudain l'esprit de Vouet.

— Hier, dit-il brusquement, vous ne vous saviez pas aimée ?

— Non, répondit Alice simplement.

— Quand avez-vous appris que vous l'étiez ?

— Il n'y a qu'un instant.

— C'est bien, ne bougez plus.

Le vieux peintre roula un chevalet avec une sorte de véhémence inspirée, plaça une toile dessus, puis, saisissant les mains de Lesueur et les lui secouant rudement :

— Cette femme, dit-il, n'a jamais été aussi belle ; elle ne le sera jamais autant. Je vais faire un chef-d'œuvre.

Puis, traçant des lignes d'une main ferme :

— Viens ici, dit-il à Lesueur, et profite. Tout sera en harmonie dans ce portrait. Rien à changer aux vêtements. Leur simplicité même ajoute à l'effet d'ensemble. Les bras sont l'un sur l'autre. C'est la manière italienne, mais je m'en éloigne un peu en ne laissant paraître qu'une main. Elle ne se montre ni ne se cache. Elle est là à la suite d'un mouvement irréfléchi et naturel. La figure est de trois quarts. Le regard est perdu dans l'espace. Le regard en face, comme celui de la Joconde, ne vaudrait rien. Donne-le seulement aux coquettes, aux femmes qui ne sont que femmes. Mais quand tu découvriras de la pensée sur un front, de la tendresse passionnée dans les plis du sourire et un rayon divin dans les yeux, fixe-les sur un point qui ne soit pas d'autres yeux. Une vierge ne doit pas regarder les hommes en face pendant des siècles.

Des coups frappés à la porte interrompirent Simon Vouet.

V

— Au diable l'importun ! s'écria le peintre.
Puis, posant un instant son crayon :

— Si c'était le roi ! ajouta-t-il.

On frappa de nouveau.

— Le roi ne frappe pas ainsi, poursuivit le peintre en reprenant son travail. Excepté pour lui, je ne suis pas visible. Lesueur, va me débarrasser de ce fâcheux.

Lesueur sortit de l'atelier et tira la porte derrière lui afin de ne pas laisser pénétrer le visiteur. L'élève de maître Vouet aperçut un jeune seigneur de bonne mine qui le salua courtoisement.

— Monsieur, dit le nouveau venu, pourriez-vous me conduire auprès du premier peintre de Sa Majesté ? Ce n'est pas vous, je suppose ?

— Pas encore ! cria une voix railleuse dans l'escalier.

Lesueur leva la tête et reconnut Lebrun.

— Pas encore... reprit le visiteur sans se détourner ; c'est bien ainsi que je l'entends, et votre jeune âge seul m'a empêché de croire, en vous voyant, que vous ayez obtenu cet honneur.

— Maître Vouet travaille, dit Lesueur en s'inclinant un peu pour répondre à cette politesse.

— Je n'ai nullement l'intention de le déranger. Si je croyais qu'il dût interrompre un seul instant pour moi ses glorieux travaux, je me retirerais à l'instant même.

— Maître Vouet n'est pas visible, cria la voix ; il peint Vénus.

— Merci du renseignement, dit le visiteur en se détournant.

— S'il avait le bonheur de vous approcher, continua la voix, il voudrait peindre Mars.

— Eh ! monsieur, il paraît que vous êtes ambitieux de vous mêler à la conversation. Il y a une heure que j'écarquille les yeux pour vous débusquer. Descendez donc, qu'on vous voie.

— Ainsi ferai-je. Et ce sera non pas pour être vu, mais pour avoir l'honneur de vous envisager. Comment se porte monsieur le comte du Chalard ?

— Eh ! mais, c'est M. Lebrun ! un joyeux compagnon que je suis ravi de retrouver céans.

— Tout le bonheur est pour moi, cher comte. Il m'est arrivé quelquefois de faire le gentilhomme en votre compagnie ; je serais charmé que vous vinssiez faire le peintre en la mienne.

— Hélas ! monsieur, je n'ai pas ce talent, comme Sa Majesté, et je serais fort en peine s'il me fallait faire, avec des couleurs et des pinceaux, le portrait des belles dames de ma connaissance.

— A chacun son métier, mon cher comte. Mais je divine, à vos paroles, que vous avez toujours de nombreuses amours en tête.

— Amours, oui. Nombreuses, non. En tête n'est pas juste ; c'est au cœur qu'il faut dire. Ah ! mon cher Lebrun, vous êtes bien heureux.

Vous avez la peinture pour vous distraire des femmes, moi, je n'ai que mon épée, et elle est oisive présentement.

— De sorte que les dames vous possèdent tout entier?

— Une, rien qu'une! Je suis constant, depuis trois semaines, comme le berger Hylas, de l'*Astrée*.

— Peste! cela m'étonne.

— Et moi aussi. Mais que faire? Devant l'amour, ce n'est pas comme devant l'ennemi; il n'y a pas moyen de se défendre.

— Et quelle est la belle qui s'est ainsi rendue maîtresse de votre cœur? Quelque dame de la cour?

— Point.

Le comte regarda un instant Lesueur, qui attendait poliment la fin de l'entretien.

— Vous pouvez parler devant lui, dit Lebrun qui comprit ce regard. Bien que Lesueur, mon collègue en peinture, ne soit pas d'humeur entreprenante auprès des femmes, son âge vous est un sûr garant de l'intérêt qu'il porte à votre flamme amoureuse.

— Le lieu me semble mal choisi pour une confidence.

— En effet, mon cher comte, et j'ai honte de vous recevoir sur un escalier. Montez donc, s'il vous plaît. Ce sera un grand honneur pour moi que de vous présenter à tous mes amis.

— Et vous pourrez attendre agréablement maître Vouet, si toutefois vous en avez le loisir, ajouta Lesueur, qui fit mine de rentrer.

— Un mot encore, répondit le gentilhomme qui ne quittait pas la porte des yeux. Demeurons ici, Lebrun, si vous le trouvez bon. J'ai un peu, en amour, le flair des chiens de noble race. En ce moment, je crois sentir mon gibier, et je veux rester en arrêt.

Puis s'adressant directement à Lesueur :

— Monsieur, dit-il, je n'ai pas l'honneur de vous connaître, souffrez que je m'autorise de la présence de votre condisciple Lebrun, qui vient de me nommer à vous, et que je considère cela comme une présentation. Nous sommes ici trois jeunes gens; or, quand ils n'ont pas intérêt à se nuire, et qu'aucune rivalité ne les rend ennemis, les jeunes gens cherchent naturellement à s'entr'aider. Voulez-vous qu'en deux mots je vous apprenne ce dont il s'agit.

— Faites, monsieur.

— Eh bien, je suis amoureux passionné d'une belle fille que j'ai connue dans la boutique d'une mercière chez laquelle j'allais souvent acheter des rubans.

— Ah! dit Lesueur, qui se souvint de ce qu'Alice lui avait raconté.

— J'ai vainement fait parvenir à cette fille des billets musqués et

signés de mon nom. Elle n'a pas daigné y répondre. Elle a même disparu de chez cette brave femme de mercière, et j'ai été plusieurs jours sans savoir où la prendre. Bref, j'errais par la ville comme un pauvre daim portant dans son flanc une flèche mortelle...

— Amoureux à ce point-là, cher comte ! dit Lebrun.

— Oui, je l'avoue. Je suis ensorcelé de telle sorte, que je n'ai pu trouver d'astrologue qui osât me promettre ma guérison. On m'a conseillé d'oublier cette cruelle, et le plus sûr moyen était de me distraire en marchant contre les ennemis du roi. A cette fin, j'étais venu ce matin au Louvre pour savoir si je ne trouverais pas une occasion favorable d'acheter un régiment. J'étais dans la cour, entre le pont-levis et le pont dormant, en train de causer de cette affaire avec quelques gentilshommes de mes amis, lorsque je l'aperçus, elle, la belle fille, conversant avec un archer d'un air adorablement naïf et embarrassé. Elle s'enfuit à mon approche et disparut. « Où va cette personne ? dis-je à l'archer. — Chez maître Vouet. Je viens de lui indiquer le logis du premier peintre de Sa Majesté. » Voilà ce qui m'amène.

En regardant Lesueur, le comte fut surpris de lui voir une physionomie froide et sérieuse.

— Ma présence vous déplairait-elle, monsieur ? demanda le gentilhomme avec une nuance presque agressive qui tranchait sur le ton de politesse cordiale qu'il avait eu jusqu'alors. Je me suis confié à vous comme vous auriez pu vous confier à moi en semblable occurrence. Je ne crois pas vous offenser en vous avouant ma flamme pour une fille qui est vraisemblablement un de vos modèles. Souffrez donc que je passe, monsieur. Le premier peintre du roi est dans cette salle, à ce qu'on m'a dit. Je suis gentilhomme, et ma visite ne saurait lui être importune ; au besoin, je lui commanderai des tableaux pour mon manoir.

— Monsieur, dit Lesueur, je vais vous parler avec une franchise égale à la vôtre.

— Gageons que cette fille est votre maîtresse.

— Non, monsieur. Cette jeune fille est digne de vos respects. Je sais que vous la poursuivez depuis quelques jours, et je suis bien aise de m'expliquer avec vous à ce sujet. Cette jeune fille, monsieur, n'est pas faite pour occuper vos loisirs. Je l'aime, et elle sera ma femme.

— Comme vous y allez ! Vous épousez vos modèles, vous autres peintres ; est-ce par économie ?

— Ma fiancée n'est point un modèle d'atelier, monsieur ; maître Vouet fait son portrait, il est vrai, mais en ma présence, et pour me l'offrir le jour de mes noces.

— Soit ! Puisque j'ai un rival, je suis ravi de le connaître. Ange ou sorcière, modèle de peintre ou modèle de toutes les vertus, cette femme me plaît et je veux le lui dire. Au moins, si elle vous choisit, ce ne sera pas sans m'avoir vu.

Le comte fit un mouvement pour écarter Lesueur qui lui barrait le passage. Mais Lebrun, après avoir écouté cette altercation, s'élança fièrement devant le gentilhomme et se croisa les bras en le regardant.

— Pour l'honneur de la peinture française, dit-il, ne touchez pas à mon camarade, sans cela, mon cher comte, vous auriez devant vous deux ennemis au lieu d'un.

— Qu'il se défende ! répondit le comte un peu hors de lui, et en portant la main à la garde de son épée.

— Un duel, tant que vous voudrez ! dit Lebrun.

Puis frappé d'un idée subite, il s'écria :

— Attendez, il y a à l'atelier tout un arsenal. Je vais donner une épée à Lesueur et l'armer chevalier.

L'endroit où ils étaient formait un petit corridor assez spacieux conduisant de l'escalier à la salle où se trouvaient Vouet et Alice. On pouvait, à la rigueur, se mettre en garde dans cet espace étroit, et s'y battre.

Mais Lesueur ne laissa pas à Lebrun le temps de s'éloigner.

— Reste, dit-il, je ne me battraï pas ici.

Lebrun s'arrêta.

— Vous ne vous battez pas, dit le comte avec ironie, mais alors...

— Pas ici ! pas dans la maison de mon maître.

— Vous cherchez des délais ! Sauriez-vous que j'ai déjà un duel pour aujourd'hui ? Espérez-vous laisser à un autre le soin d'une besogne... un peu dangereuse.

— Tout de suite, monsieur, tout de suite ! Je suis à vos ordres. Oui, cela ne peut ni s'éviter ni se retarder. Vous ne reculez devant rien, vous compromettez cette jeune fille, vous la perdriez au moins de réputation. Il faut que je la délivre de vous. Vous l'avez insultée pas vos paroles ; je l'ai souffert. Je me flattais de vous faire renoncer à vos projets en vous disant qu'elle est ma fiancée. Ce mot ne vous arrête pas. Dès lors, il n'y a plus à balancer. Je n'ai jamais cherché les duels. A peine sais-je manier l'épée. Mais ma cause est juste et je n'hésite pas. Veuillez m'attendre une minute en bas, monsieur. Oh ! rassurez-vous ; je ne serai pas longtemps. Mais je hais le scandale et je serais honteux d'en causer chez mon maître ; je vais donc, sous un prétexte quelconque, l'avertir que j'ai à sortir.

— Soit, mon jeune Raphaël. Enchanté de vous voir en si bonnes

dispositions. Quand j'en aurai fini avec vous, je m'occuperai de la belle.

Le comte s'approcha de Lebrun et lui dit tout bas :

— Il paraît brave, mais cela va-t-il durer ? Viendra-t-il ?

— Soyez tranquille, mon cher comte ; s'il n'y allait pas, c'est moi qui irais vous retrouver.

— Pour l'honneur de la peinture française ?

— D'abord. Et ensuite pour celui de me mesurer avec vous.

Le comte du Chalard serra la main de Lebrun, et s'éloigna en disant à Lesueur :

— A bientôt. Je vous attends en bas, sur le quai.

— Veux-tu que je sois ton second ou ton témoin ? demanda Lebrun.

En faisant cette question, des sentiments divers se peignirent sur son visage. Lesueur y lut la bravoure, la confraternité, mais aussi, et en même temps, l'envie, la joie mal dissimulée, le ressentiment, et même une secrète espérance d'être débarrassé d'un rival.

— Je te remercie, dit-il ; j'ai deux amis dévoués que j'emmènerai avec moi.

Il était trop agité pour calculer sa réponse, et il la regretta presque en voyant Lebrun, profondément blessé, s'éloigner froidement.

Lesueur, contenant ses émotions, revint près d'Alice et de Vouet.

— As-tu renvoyé cet importun ? dit celui-ci tout en travaillant avec ardeur. Qui était-ce ? Regarde un peu mon dessin.

— C'est superbe.

— Tu ne l'as pas regardé.

Le vieux peintre haussa les épaules avec mépris, en murmurant :

— Et ces jeunes gens osent s'appeler des artistes !

Lesueur jeta les yeux sur la toile, non pour admirer, mais pour se convaincre que Vouet s'occupait exclusivement du portrait et s'absorbait, selon son habitude, dans son œuvre. Le jeune homme résolut de laisser là Alice pendant qu'il irait se battre. Il ne pouvait ni l'emmener, ni confier son aventure sans perdre de temps. Dans une vieillesse déjà assez avancée, les mœurs de Vouet étaient pures ; Lesueur ne l'ignorait pas. En outre, le peintre du roi venait de renoncer à reproduire les traits d'Alice pour autre chose que pour un portrait. La façon dont il l'avait commencé semblait un sûr garant de sa parole. Lesueur, du reste, n'avait pas à balancer. On l'attendait.

— Il m'est survenu une affaire importante, dit-il ; il faut que je sorte.

— Bah ! En ce moment ?

— Oui. Je ne puis tarder.

— Seras-tu longtemps absent ?

— Une heure ou deux.

— Va, mon fils, et dépêche-toi.

Alice considéra Lesueur avec inquiétude, mais sans oser l'interroger.

— Vous nous laissez... dit-elle.

Puis elle réfléchit qu'un mot de plus serait une offense pour Vouet, qui venait de se montrer d'une bonté si paternelle, et elle garda le silence.

— Viens donc voir mon esquisse avant de t'en aller, dit Vouet.

Mais Lesueur, ému, agité, était déjà parti.

— Ah ! s'écria le vieux peintre avec dépit, comme Alexandre le Grand, je laisserai des héritiers, mais je n'aurai pas de successeur.

VI

Lesueur, en s'éloignant, avait jeté sur Alice un long regard plein de tendresse, mais triste comme un dernier adieu. Le jeune peintre n'hésitait point à se battre, il marchait au rendez-vous en croyant accomplir un impérieux devoir, celui de protéger une femme aimée, mais il ne pouvait se défendre d'une secrète appréhension sur l'issue de cette rencontre. Cette appréhension n'ôta rien à son courage, mais Lesueur calcula que, s'il était tué, Alice resterait seule, et dans une très-précaire situation de fortune.

— Ma mort, pensa-t-il, recommanderait de toutes les façons Alice à maître Vouet, et s'il a quelque amitié pour moi, si je lui ai rendu quelques services, il les reconnaîtrait en veillant sur celle qui serait presque ma veuve.

Dans ces moments d'exaltation qui précédaient l'instant où il allait risquer sa vie, Lesueur se flattait plus facilement de trouver chez autrui les bons sentiments dont son âme était pleine. Il avait besoin, d'ailleurs, de placer au-devant de lui des espérances fortifiantes et non des craintes qui l'eussent paralysé. Son seul tort, tort bien pardonnable à cette heure d'anxiété brûlante, fut de ne pas admirer suffisamment l'ébauche de son maître. Vouet ignorait les causes qui jus-

tifiaient cette distraction. Peut-être même n'en existait-il pas pour lui de valables. Il est cruel de songer à quoi tiennent les résolutions, bonnes ou mauvaises. Mais le fait est que le vieux peintre, piqué au vif de la froideur de son élève, se repentit sur-le-champ de la condescendance qu'il venait de lui témoigner. Il considéra avec une longue attention Alice qui, fort distraite elle aussi, regardait encore la porte par où Lesueur venait de disparaître.

— Je suis un sot, pensa Vouet. Heureusement, promettre et tenir sont deux.

Il se leva, s'approcha de la jeune fille, et, en homme habile qui connaît toutes les tactiques pour attaquer l'esprit des femmes, il se mit à lui parler de Lesueur en le calomniant doucement. Le brusque départ du jeune peintre donnait prise aux commentaires fâcheux. Vouet ne s'en fit pas faute, et laissa entendre qu'Alice avait probablement une rivale. C'était une supposition mal fondée. Vouet le savait bien. La régularité de mœurs de son élève, son assiduité au travail, lui étaient bien connues. Mais la jeune fille souffrait cruellement de ces discours et les écoutait sans répondre. Que pouvait-elle dire, en effet ? Lesueur venait de lui avouer sa tendresse et de traiter Alice comme une fiancée, mais n'aurait-elle pas eu l'air de s'emparer trop avidement de ce titre en défendant le jeune peintre comme une femme défend son mari ? Plus encore que ces réflexions, sa timidité naturelle arrêta Alice.

— Ne songez-vous plus à mon portrait ? dit-elle comme pour supplier Vouet de cesser cet entretien.

Le peintre se tut un instant. Il était lui-même embarrassé pour aborder la question qui le préoccupait.

— Écoutez, la belle, dit-il brusquement, je vous ai donné cinq pistoles pour poser devant moi. Tout salaire veut être gagné.

— Oh ! je vous les rendrai, répliqua-t-elle vivement.

— Ce n'est pas cela que je vous demande. J'ai promis une *Thémis* à Sa Majesté, une *Pallas* au comte d'Harcourt, une *Madeleine* repentante à monseigneur l'archevêque de Paris. Il me faut un modèle. Les miens sont défectueux, incomplets ou trop connus. J'en trouverai un en vous, incomparable et sans défauts. Laissez-moi voir vos bras et vos épaules. Il n'y a rien là dont une honnête femme doive rougir.

— Ah ! monsieur, oubliez-vous ce que vous avez promis toute à l'heure ?

— Je prends tout sur moi. Lesueur sait bien que la peinture ne déshonore pas, elle immortalise.

— Eh bien, quand Lesueur sera là...

— Ah ! vous êtes fine, la belle, et vous pensez encore à me bernier. Écoutez-moi. Voulez-vous une dot ? Je suis riche, vous l'aurez. Vou-

lez-vous que Lesueur obtienne ma survivance? C'est tentant, cela.

— Laissez-moi partir, monsieur.

— Oh! je jure Dieu que cela ne sera pas. Vous êtes cent fois plus belle en m'implorant. J'ai enfin rencontré une expression vraie, une attitude parlante, un visage d'où le sentiment déborde en rayons saisissables. C'est ma gloire éternelle que j'ai devant les yeux! Et je la verrais s'échapper, fuir! Non, non. Je vous retiendrai, la belle, et malgré vous, s'il le faut.

Mais Alice, voyant que les prières ne suffisaient plus, s'élança vers la porte et dit avec fermeté :

— Je veux sortir.

— Si vous faites un pas de plus, s'écria le peintre, Lesueur ne rentrera jamais chez moi; j'en fais le serment.

Elle s'arrêta.

— Je le chasserai, ajouta Vouet.

Elle tomba à genoux et son visage se baigna de larmes.

— Madeleine! Madeleine! dit le vieux peintre en la contemplant.

— Ah! dit-elle en se relevant, manquerez-vous à votre promesse parce qu'un homme n'est plus là pour vous la rappeler?

— La fière Junon gourmandant les dieux! reprit le peintre.

Il frappa sur un timbre, et la vieille Maxelende parut.

— Ferme la porte, dit-il.

Puis, lui montrant Alice éplorée, immobile de frayeur, il glissa quelques mots à l'oreille de la servante.

— Surtout, ménage-la, reprit-il; cette enfant est un agneau sans tache. Elle a peur de son ombre. Découvre-lui un peu les bras et les épaules, tout en l'amusant par de bonnes paroles.

Maxelende conduisit doucement Alice dans un coin, essuya les larmes qui coulaient des yeux de la jeune fille, la complimenta sur l'honneur qui lui était réservé, honneur qu'elle partageait avec la reine de France et les dames de la cour les mieux titrées. La brave femme endoctrina la pauvre Alice, endormit sa pudeur révoltée, et lui arracha bientôt comme un consentement muet. La jeune fille troublée, se croyant en proie à quelque mauvais rêve auquel il lui était impossible de se soustraire, semblait avoir perdu le sentiment de ce qu'elle faisait, et laissa la vieille Maxelende lui découvrir les bras.

— Savez-vous que vous êtes une petite merveille? dit la servante. Il n'y a pas là de quoi être honteuse. Ces beaux bras ronds et blancs ne rougissent pas de se montrer. Et, vous-même, voyez-vous grand mal à les prêter à quelque déesse?

Par un mouvement rapide, Maxelende fit légèrement glisser la robe sur la poitrine d'Alice.

— Ah ! dit la vieille en reculant, j'en suis tout éblouie.

Comme si elle eût été brusquement réveillée, Alice poussa un cri. Elle croisa les mains sur son sein chaste et pur, dont les voiles s'écartaient pour la première fois, et tomba sans connaissance.

Vouet se rapprocha et réprimanda Maxelende.

— Ma foi, monsieur, dit celle-ci un peu dépitée, les anges ne l'auraient pas touchée plus délicatement que je ne l'ai fait. On n'a jamais vu une mijaurée pareille. Elle m'a l'air de faire un peu trop de simagrées. Je vais lui jeter un verre d'eau à la figure, et vous la verrez bien vite revenir à elle.

— Non, dit Vouet, donne-lui ce flacon à respirer, et emmène-la si elle l'exige. Il y aurait péché à désoler ainsi les gens.

La vieille allait obéir, lorsque trois coups frappés distinctement et à intervalles réguliers, retentirent à la porte.

Vouet tressaillit.

— Ne réponds pas, dit-il en tremblant de tous ses membres.

Mais une voix brève et impérieuse cria distinctement :

— Le roi !

Vouet courut ouvrir sans plus songer à rien. Maxelende, tout effarée, mais plus avisée pourtant, secoua brusquement Alice, en lui disant :

— Le roi ! venez donc malheureuse. S'il vous voyait !

La pauvre fille n'entendait plus rien.

— Attendez, dit la vieille à Vouet, gagnez du temps. Sans cela nous sommes perdus.

Elle saisit Alice sous les bras et la porta évanouie dans l'embrasure d'une fenêtre. Elle jeta à la hâte une draperie sur elle, et la cacha derrière les larges plis d'un rideau de damas.

VII

— Que faisiez-vous donc, maître Vouet ? dit Louis XIII en entrant d'un air soupçonneux et mécontent.

— Sire, je...

Vouet, embarrassé, se contenta de saluer à plusieurs reprises.

— Dois-je attendre, quand je viens chez mon premier peintre ?

— Sire, reprit Vouet, qui retrouva sa présence d'esprit, il y a ici des tableaux...

— Ah! oui, des indécences, des académies, comme vous dites. Ne sauriez-vous vous piquer de moralité, messieurs les peintres? Tournez-moi tout cela contre le mur, je vous prie.

Louis XIII baissa les yeux et alla un instant près de la fenêtre pour voir couler l'eau, tout en sifflant une fanfare de chasse. Vouet et Maxelende frémirent; Sa Majesté très-chrétienne, en s'approchant des vitres, faillit marcher sur le corps d'Alice étendue. Par bonheur le roi, dont la démarche indiquait un esprit distrait et ennuyé, ne s'occupait point de ce qui était dissimulé sous la draperie qui lui faisait obstacle et que ses pieds évitèrent instinctivement de heurter.

Le peintre et sa servante s'empressèrent de dérober aux regards les tableaux mythologiques dont la vue aurait pu blesser la prudence de Louis XIII.

Puis Maxelende se retira.

— Sire, dit Vouet, me voici aux ordres de Votre Majesté.

— Attendez donc! répondit le roi en se détournant. Je ne pensais plus à vous, maître Vouet. Vous m'avez dérangé. Je m'intéressais au sort d'un pauvre chien qu'on vient de jeter dans la Seine, une pierre au cou. Il m'a paru ressembler à celui que j'ai dessiné dernièrement¹. La pauvre bête aura-t-elle l'intelligence de se dégager? J'ai envie d'envoyer un piqueur. Bah! ce n'est sans doute pas un chien de race. Et puis, il est peut-être enragé. En ce monde il ne faut pas avoir de bonté, car on en est toujours dupe.

Vouet trembla encore. Il avait aperçu un des bras d'Alice, et ce bras touchait presque à la botte de Louis XIII.

— Sire, dit le peintre en reculant pour attirer le roi, plaît-il à Votre Majesté que je lui donne une leçon de pastel? Ou plutôt, Votre Majesté daignera-t-elle examiner les travaux en cours d'exécution dans mon grand atelier?

— Au milieu de vos élèves? Ce sont des goguenards. Restons ici.

— Votre Majesté a-t-elle en vue quelque nouveau portrait?

— Moi! je ne sais... Combien en ai-je fait déjà?

— Trois. Celui de madame la duchesse de Luynes...

— Il est détruit?

— Non, sire; je n'oserais... il est là.

— Malgré mes ordres! Je vous avais dit de le brûler.

— Ah! sire, comment ne pas vous désobéir? Que penserait de moi la postérité si j'anéantissais un chef-d'œuvre, un chef-d'œuvre royal? Souffrez qu'en faveur du mérite de l'ouvrage, je vous demande grâce pour ce portrait.

¹ Ce dessin à la plume, authentique de Louis XIII, se trouve à la bibliothèque de la rue de Richelieu.

— Brûlez, monsieur, brûlez. La duchesse de Luynes ! une coquette !... Et ensuite, quels sont les autres ?

— Mademoiselle de la Fayette.

— Oh ! celui-là... Et puis ?

— Mademoiselle de Hautefort.

— Parlons d'autre chose. Il fait aujourd'hui un abominable temps J'ai dû décommander ma chasse. Je suis resté une heure ou deux dans mon cabinet des armes, où j'ai permis à quelques gentilshommes de venir me faire leur cour. Mais ils sont tous les mêmes. Ils ne m'approchent que pour me solliciter. Je les ai renvoyés au cardinal. Il les connaît, lui. Il a soin de ne pas gorger d'argent et de placer ceux qui profiteraient de nos faveurs royales pour tramer avec ma mère, ma femme ou mon frère des complots contre ma personne et l'État. Puis, j'ai joué au billard. Mais mes courtisans sont insupportables ; ils ne se défendent pas. Au moins, quand je cours un cerf, l'animal ne s'inquiète pas si c'est le roi qui le poursuit, et se sauve tant qu'il peut. Mais que faire un jour de pluie ? On n'a pas même la ressource de lancer un faucon. Je m'ennuyais tellement, que je suis venu vous voir.

Contre son habitude, Louis XIII parlait avec une sorte d'animation, et se battait les flancs pour oublier de longues heures d'ennui. Aux yeux du roi Vouet avait d'ailleurs une grande qualité : il ne s'occupait que de peinture. Tout ce qu'on pouvait lui dire sur les intrigues politiques, sur les scandales de la cour, entrait par une oreille et sortait par l'autre. Aussi le roi, sombre et taciturne presque toujours, aimait à venir dans l'atelier de Vouet se délasser d'une contrainte perpétuelle. Louis XIII parlait alors de lui-même et des autres avec la plus entière franchise. Plusieurs fois, avant de prendre confiance, il avait interrogé son premier peintre sur des faits que le roi venait de lui raconter un instant auparavant. Soit oubli réel, soit grande adresse et connaissance approfondie du caractère de Louis XIII, Vouet répondait comme s'il ne se fût souvenu de rien. Il se faisait raconter. les mêmes anecdotes trois ou quatre fois, et montrait ensuite, ou savait feindre la plus complète ignorance sur tout ce qui était en dehors de la peinture. Louis XIII choisissait volontiers ses amis, ou plutôt ses premiers domestiques, parmi les gens que leur insuffisance ou leur antipathie rendait impropres à la politique et aux intrigues. Ce qui plaisait en outre beaucoup au roi chez Vouet, c'était sa jalousie excessive contre le Poussin. Louis XIII s'amusait à faire de ce dernier la bête noire de son premier peintre. « Si je l'appelais au Louvre, disait-il souvent, vous seriez bien attrapé. » A ces mots, Vouet entrait dans les colères les plus plaisantes. Le sang lui montait au visage, ses yeux lançaient des éclairs, il bondissait d'indignation. Il s'écriait qu'il est

très-facile de changer un ministre, un général d'armée, mais qu'on ne pourrait jamais le remplacer, lui, Simon Vouet¹.

Ainsi Louis XIII montrait, jusque dans les bagatelles, les travers, les défauts, la sornoserie provenant d'une éducation détestable. Quand on songe à la manière dont il fut élevé, on lui sait encore plus de gré du bon sens dont il a toujours fait preuve, de la hauteur où il a placé la France, non pas précisément par lui-même, mais en comprenant et en sanctionnant de son autorité royale les vues du cardinal de Richelieu. Louis XIII enfant fut dissimulé, colère, obstiné, sans épanchements. Mais sa mère, la Florentine, la Médicis sans cœur, sans entrailles, la femme vouée aux horribles mystères de l'astrologie, le fouettait encore impitoyablement lorsqu'il était déjà roi depuis deux années. On cite plusieurs enfants, et parmi eux le fils du maréchal de Boufflers, sous Louis XIV, qui moururent de honte et de chagrin après un traitement pareil. Louis XIII ne mourut pas, mais il devint défiant et mélancolique. Ses traits, nobles et beaux, prirent une expression à la fois vague et dure. Le cœur et les sens ne s'éveillèrent point chez lui. Il n'aima ni les femmes, ni le vin, ni le jeu, trois défauts éminemment français et qui apportent souvent avec eux des qualités charmantes ou grandioses. Sa seule passion fut la chasse. On s'est étonné de cette pruderie chez un roi. Sa femme, Anne d'Autriche, avant de mettre au monde un rejeton de l'arbre royal, l'a taxée d'une façon insultante. A cette accusation, à ces sarcasmes amers, Marie de Médicis devait sourire d'une manière étrange, et songer que son fils « mourrait dans l'année, » selon la prédiction périodique des astrologues, prédiction dont ils ne se faisaient pas faute, car c'était la meilleure, la plus douce flatterie à adresser à cette bonne mère. Elle devait aussi largement récompenser le médecin Bouvart, qui, dans les premiers temps du règne de Louis XIII, fit au roi, dans l'espace d'un an, quarante-sept saignées, et lui administra, toujours dans la même année, deux cent douze médecines et deux cent quinze remèdes. Le jeune homme survécut à ce régime maternel. La Providence envoya à ce pauvre roi débile qui se cramponnait à la vie un homme pour soutenir son éternelle enfance, un instrument pour le protéger contre sa mère qui voulait sa mort, contre sa femme qui préférerait son frère à lui, contre son frère qui convoitait sa couronne, contre les armées étrangères et les seigneurs de sa cour qui ambitionnaient de se partager son royaume. On a accusé Louis XIII d'avoir détesté Richelieu. Sans doute on peut poser en principe général que la faiblesse n'aime pas la force, que la médiocrité n'aime pas le génie. Mais, à part ces révoltes de l'orgueil humain, Louis XIII fit preuve, en employant le car-

¹ Voir les Biographies et les Mémoires du temps.

dinal envers et contre tous, d'une grande sagacité et d'une abnégation bien rare chez un roi. Si le monarque disait du mal de son ministre, s'il le tournait parfois en ridicule, c'est qu'une abdication de tous les instants est douloureuse et se soulage volontiers par de petites intempérances de langage. Il n'existe pas, à ce qu'on prétend, de grand homme pour son valet de chambre. Or Louis XIII n'était guère que le valet de chambre politique de Richelieu, et il faut bien pardonner au serviteur couronné d'avoir dit un peu de mal de son maître.

— Voyez donc, Vouet, voyez donc cette volée de passereaux, dit tout à coup le roi avec animation.

— En effet, sire.

— Ah! les vilains braillards! Que n'ai-je mes pies-grièches et mes émérillons! Quel carnage!

— Votre Majesté désire-t-elle que d'un coup d'arquebuse?...

— Fi! ceci est trop mince gibier. Étant enfant, je passais toutes mes journées à lancer mes oiseaux chasseurs contre les passereaux du Louvre et des Tuileries. Quels cris, quel tapage! C'était récréatif comme une grande bataille. Et les combats de coqs! Et les luttes des taureaux contre les bouledogues! Je ne m'ennuyais pas dans ce temps-là. Je savais que faire quand il pleuvait.

— J'ai eu l'honneur de proposer à Votre Majesté une leçon de pastel.

— Toujours des leçons! Il me semble que je suis d'âge à passer maître.

— Bien certainement, sire. Mais Votre Majesté travaille à de si rares intervalles!

— Je veux faire un portrait.

Fier de son heureuse idée, le roi s'éloigna brusquement de la fenêtre sans apercevoir Alice. Vouet profita de ce moment pour recouvrir le bras de la jeune fille qui avait fait un mouvement, et ramener sur elle un large pan de rideau.

— Votre Majesté me comble de joie, s'écria le vieux peintre un peu rassuré.

Puis il ajouta mentalement :

« Notre bon sire sera bien vite fatigué et s'en ira. Que la sainte Vierge me protège! »

Et reprenant tout haut, avec un grand air d'empressement :

— Un portrait! dit-il. Quelle faveur pour mon humble logis! Daignerez-vous ordonner, sire, que je fasse avertir quelque dame de la cour?

— Gardez-vous-en bien. Si je viens ici seul, c'est que je veux y être seul.

— Un de mes élèves?

— Un espion.

— Cependant, sire... — que Votre Majesté excuse ma franchise — pour faire un portrait il faut...

— Un original; de même que pour faire un civet il faut un lièvre. Nous savons cela, maître Vouet. Faites querir un de mes chiens. Mais non. Ces bêtes-là remuent toujours. Vous ne possédez pas quelque perruche, quelque oiseau tranquille et sédentaire?

— Non, sire.

— Il faut donc y renoncer. Adieu.

« Enfin ! pensa Vouet qui respira plus librement. Il s'en ira. »

Puis il ajouta tout haut :

— Demain, sire, si Votre Majesté daigne me faire visite, j'aurai soin de mander une personne discrète...

Mais le roi se retourna.

— Par Dieu, dit-il d'un ton d'amabilité affable, j'ai mon affaire sous la main. A défaut d'un chien ou d'un oiseau quelconque, je vais vous peindre.

— Moi!

— Vous-même. Ce sera plaisant. Les souverains font reproduire leurs traits par leurs peintres ordinaires, moi je veux peindre mon peintre.

VIII

Vouet fit une piteuse mine, mais il n'y avait pas à répliquer. Il apporta au roi sa boîte à pastel, où des crayons de toutes les couleurs se trouvaient préparés. Puis il présenta à Sa Majesté une grande feuille de papier tendue sur un cadre en bois. Pendant ces apprêts, Vouet bâtit dans sa tête une fable pour s'en servir dans le cas assez probable où Alice reviendrait à elle. Il projeta de dire au roi que la jeune fille était un modèle, et qu'elle s'était endormie de lassitude après avoir posé pendant plusieurs heures.

« Et Lesueur? pensa le vieux peintre. Il ne va sans doute pas tarder à rentrer. Que lui dirai-je? Je ne le recevrai pas ici; voilà tout. »

Mais ce souci ne préoccupa Vouet qu'accessoirement. L'essentiel était de ne pas se perdre dans l'esprit du roi.

— A quoi songez-vous donc? dit Louis XIII. Vous avez un visage de conspirateur. Tenez-vous immobile et souriez.

Malgré ses talents de courtisan, Vouet avait la physionomie d'un homme qui voit s'allumer autour de lui les flammes d'un bûcher.

— Mettez-vous de profil, ajouta le roi ; ce sera plus facile.

Le peintre se tourna en poussant un grand soupir.

Louis XIII se mit à l'œuvre avec une confiance royale. Il traça d'une main ferme une grande ligne dont les sinuosités imitaient, à s'y méprendre, un front, un nez, une bouche.

— Ne bougez pas, surtout, dit-il au peintre qui suait à grosses gouttes. Conversons un peu. Cela vous donnera une figure plus riante. Savez-vous que le cardinal est désolé ? Il ne se console pas de la mort du P. Joseph.

— Ah !

— Quand il était à l'agonie, ce bon P. Joseph, on avait épuisé tous les remèdes connus et inconnus pour prolonger son existence. Rien ne réussissait. « Attendez, dit le cardinal, s'il y a encore de la ressource, je vais le guérir. » Il entra chez le malade en lui criant : « Père Joseph, réjouissez-vous, vivez ; Brisach est à nous ! » La nouvelle de cette victoire fit plus que tous les médicaments. Le malade, qui ne pouvait se remuer l'instant d'auparavant, se leva sur son séant et les deux amis s'embrassèrent.

— Voilà de grands cœurs et des hommes qui aiment passionnément leur pays. Votre Majesté est bien heureuse d'avoir...

— Ne me répondez donc pas. Ce n'est point le moment de faire un discours. Ces beaux sentiments n'ont pas empêché le P. Joseph de trépasser. Le cardinal se console par un faste un peu insolent pour un ministre que je puis disgracier selon mon bon plaisir. Combien croyez-vous qu'il dépense par an ? Ne me répondez pas. Quatre millions ! Il ne doit pas regretter son évêché de Luçon, le plus pauvre de mon royaume, si pauvre qu'il n'y avait pas une chambre où l'on pût faire du feu. Venez voir vos traits, Vouet ; je vous le permets. M'entendez-vous ?

Vouet n'entendait pas et restait frappé de stupeur devant une complication inattendue. Alice, qu'une impression de froid avait fait revenir à elle, entr'ouvrit le rideau qui la cachait et apparut aux yeux du peintre. Le roi, heureusement, ne put la voir, absorbé qu'il était par son travail. Confuse et tremblante, la jeune fille se replongea bien vite sous les draperies qui l'abritaient. Sa frayeur, ses alarmes augmentèrent encore quand l'entretien, qu'elle ne pouvait se dispenser d'écouter, lui apprit la présence du roi. Elle n'osa plus faire un mouvement et retint son souffle, de peur d'attirer l'attention.

— A quoi songez-vous donc ? dit Louis XIII. L'honneur que nous vous faisons vous fait perdre la tête. Venez là. Donnez-moi votre avis. Et soyez sincère.

— Ah! sire, c'est... magnifique, dit Vouet en se rapprochant.

— Vous vous reconnaissez ?

— Comme dans un miroir. Et si Votre Majesté daignait me permettre... là, un coup de crayon... pour adoucir...

— Ne touchez à rien. Où serait le mérite de mon œuvre si vous y aviez travaillé? Allez reprendre votre attitude et causons. Vous qui avez habité Rome, vous devez connaître une singulière histoire sur le cardinal.

— Non, sire.

— Je vais vous la dire. Souriez un peu, je vous prie, et toujours de la même manière. Votre sourire est tellement changeant, que je ne puis parvenir à le saisir. Le reste est d'une ressemblance frappante. Écoutez mon histoire. Vous en rirez malgré vous. Les canons de Trente ne permettent pas de sacrer un évêque âgé de moins de vingt-cinq ans. Richelieu trouva moyen de se faire sacrer à vingt-deux. Le pape s'informa s'il avait l'âge. Il répondit affirmativement, puis après, quand la cérémonie fut faite, il demanda pardon à Sa Sainteté de lui avoir menti. Le pape s'écria :

— *Questo giovane sarà un gran furbo*, dit Vouet à qui la contrainte et la mauvaise humeur firent oublier sa prudence ordinaire.

— Vous saviez l'histoire ?

— Non, sire, à moins que ce ne soit Votre Majesté...

— Vous me la donnez belle ! Je ne connaissais que la traduction française : « Ce jeune homme sera un grand fourbe. » Quand je verrai le cardinal, je rirai bien à ses dépens. Je lui dirai que vous m'avez raconté cette anecdote.

— Ah! sire, je vous en supplie!... sa colère est terrible.

— Restez donc en place. Le cardinal n'a peur que des bons mots; je le régalerai de celui-là de votre part. Son Éminence ne craint ni balles, ni boulets, ni pluie, ni Dieu, ni diable. Le pauvre homme n'a pas deux mois à vivre, et il sera damné après sa mort, ne croyant pas au diable. Y croyez-vous, maître Vouet?

— Si j'y crois!...

— Venez ici.

L'artiste s'approcha vivement. Une secrète et involontaire espérance lui restait. Il se disait qu'un miracle s'accomplirait peut-être en sa faveur, par l'intercession du grand saint Luc, l'unique peintre canonisé, auquel il était bien facile, avec un peu de bonne volonté, de guider du haut des cieux la main royale. Mais l'espérance de Vouet fut de courte durée. Louis XIII avait très-bien pu faire les portraits de mesdemoiselles de la Fayette et de Hautefort, de madame la duchesse de Luynes, et d'autres encore, à la condition d'avoir son maître pour collaborateur. Livré à son propre talent, le roi ne produisit qu'une

ébauche assez informe, mieux réussie, pourtant, que les dessins au charbon tracés sur les murs par les écoliers de nos jours.

— Qu'en pensez-vous ? dit-il bravement.

Vouet n'eut pas le courage de complimenter. Furieux de se voir ainsi travesti, il laissa échapper une grimace significative, et, oubliant Alice, Lesueur, le roi, il s'enfuit avec colère pour ne pas voir ce désolant spectacle dont il faisait tous les frais :

— Vous vous sauvez ! dit Louis XIII un peu courroucé.

— Non, sire... permettez... j'entends dans mon atelier comme une sorte de tumulte. Mes élèves sont des démons quand je ne suis pas là pour les régenter. Souffrez que j'aille voir ce qui se passe.

— Faites, répondit le roi qui se contenta de cette excuse.

Vouet s'éloigna en courant. Il suffoquait.

IX

Dès qu'il fut seul, Louis XIII ne tarda pas à s'ennuyer. N'ayant plus son modèle, il ne put continuer son travail et se mit à fureter partout. Il toucha les faïences, les coupes, les drageoirs, les aiguères, et d'autres objets précieux dont l'art du ciseleur avait triplé la valeur de la matière première. Il regarda même un à un les tableaux qu'il avait fait retourner contre le mur.

« Je commets là une mauvaise action, pensa-t-il en hésitant un peu ; mais péché caché est à moitié pardonné. »

Puis, enhardi par la solitude, et discutant en lui-même son cas de conscience avec une subtilité fort à la mode à cette époque, il fit ce beau raisonnement :

« Il ne faut pas, dit-on, jeter les yeux sur certains tableaux capables d'engendrer des pensées coupables. Mais lesquels sont sans danger, lesquels sont pernicious ? Je vais examiner avec soin les œuvres de mon premier peintre, pour savoir quelles sont les toiles dont la vue est permise. »

Ses scrupules ainsi apaisés, Louis XIII inspecta tout sans rougir. Il s'arrêta même à un carton contenant ces estampes d'après Vouet : *Vénus et l'Espoir arrachant des plumes aux ailes de l'Amour*, *Mercure et les Grâces*, *l'Enlèvement d'Europe*, *Iris coupant les cheveux de Didon*. Pendant ce temps, Alice se croyant seule parce qu'elle n'en-

tendait aucun bruit, fit un mouvement derrière le rideau qui la cachait. Le roi se retourna, ferma vivement le carton, et cria :

— Qui va là ?

La jeune fille n'eut garde de répondre à cette voix impérieuse et se blottit sous ses voiles.

Mais Louis XIII, comme tout bon chasseur, savait discerner et interpréter les moindres bruits. Il s'approcha de la fenêtre où il avait vu quelqu'un remuer, et, sans balancer, sans se tromper, il écarta d'une main assurée le rideau et la draperie qui recouvraient Alice. En la voyant, il recula, il ferma les yeux comme devant un éblouissement, et s'écria :

— Qui êtes-vous ?

— Grâce, sire, grâce ! dit Alice qui tomba à genoux en ramenant sur sa poitrine à demi nue un des pans du damas.

Le roi paraissait si irrité, que la première parole d'Alice fut pour demander grâce. Son attitude suppliante adoucit un peu Louis XIII, qui, toujours soupçonneux cependant, ajouta d'un ton rude :

— Vous m'espionniez ?

— Dieu m'en garde, sire !

Cette invocation à Dieu, faite sur un ton de grande sincérité, rassura un peu le roi. Cependant il resta cloué à la même place, les yeux fixes. Tremblante comme une feuille, muette et confuse, Alice attira à elle la lourde étoffe qui lui avait servi d'abri, et se déroba entièrement aux regards de Louis XIII. Ils restèrent ainsi un instant sans parler, le roi immobile et attentif comme à un affût, la jeune fille se cachant comme une biche traquée. Impatienté et curieux, le roi voulut bientôt éclaircir ce mystère, et vint agiter doucement les lourds plis du damas.

— Montrez-vous, dit-il ; si vous n'avez point de méchant projet, vous n'avez rien à craindre.

Puis, se reprenant presque aussitôt :

— Non, non, ajouta-t-il, ne vous montrez pas. Parlez-moi d'où vous êtes. Vous m'entendez ?

— Oui.

— Je vous entends aussi. Comment vous nomme-t-on ?

— Alice.

— Vous connaît-on au Louvre ? avez-vous des répondants ?

— Je viens ici pour la première fois.

— Dans quel but ? soyez véridique, ou je vous ferai punir comme sorcière.

— Maître Vouet m'a payée pour le laisser faire mon portrait.

— Ah ! je comprends.

La voix de Louis XIII perdit son accent sévère et saccadé. Il cessa de

croire à quelque mauvais dessein, car l'explication de la jeune fille était vraisemblable et rendait sa présence toute naturelle.

— Je vous jure, sire, reprit Alice, que je ne soupçonnais pas ce que l'on attendait de moi. Sans cela je ne serais pas venue.

— Et vous eussiez agi en fille sage et avisée.

— Maître Vouet m'a tant répété qu'il souhaitait seulement de reproduire mes traits! J'étais même, par moments, un peu fière, car j'avais affaire au premier peintre de Votre Majesté.

— Ah! maître Vouet vous a attirée par trahison! vous êtes donc bien belle?

Alice ne répondit pas.

— Mais enfin, continua le roi, si Vouet a exigé plus qu'il n'était convenu, vous pouviez refuser.

— Ah! sire, j'ai prié, j'ai pleuré; tout a été inutile. Une femme s'est emparée de moi. Honteuse, demi-morte, j'ai perdu connaissance. Je ne sais plus ce qui s'est passé. Sans doute, quand vous êtes arrivé, on m'a portée derrière ce rideau.

— Probablement. Consolez-vous; je ne vous ai pas vue.

— En revenant à moi, j'ai entendu quelques mots qui m'ont appris que Votre Majesté était ici. Un instant après, on a fermé une porte. J'ai écouté longtemps; aucun bruit ne parvenait plus à mes oreilles: je me suis crue seule et me suis levée pour aller reprendre, derrière un paravent, quelques vêtements que la vieille femme y a, je crois, jetés.

— Si ce que vous dites est vrai, maître Vouet est bien répréhensible. Je le chasserai du Louvre. Le Poussin est habile, je le ferai venir à la place de Vouet.

— Ah! sire, je ne demande pas cela. Maître Vouet est peintre; l'amour de son art le rend excusable, et je vous supplie de lui pardonner. D'autant mieux que, grâce à vous, je ne serai pas retenue. Votre présence me préserve, et je pourrai sortir librement du Louvre.

— Je vous le promets. Mais ne bougez pas encore, car je vous verrais.

Louis XIII eut un instant l'idée de se retirer. Mais il réfléchit qu'il ne convenait pas de laisser la jeune fille seule. Une autre raison retint le roi. Il trouvait qu'Alice possédait une voix bien douce, et il se plaisait à causer avec elle. Cette aventure avait même secoué le lourd ennui que Louis XIII portait habituellement sur ses épaules, par-dessus son manteau royal.

— Maître Vouet va revenir, dit-il. Je vais lui signifier que je vous prends sous ma protection. Mettez-vous en état de paraître devant nous. Vous m'avez compris?

— Oui, sire, mais...

— Mais quoi?...

— Puis-je aller chercher?...

— Allez. Je fermerai les yeux.

Mais, craignant sans doute qu'une tentation ne les lui ouvrit, Louis XIII ajouta aussitôt :

— Non restez. Je vais vous donner moi-même ce qui vous manque.

Le roi alla prendre derrière le paravent ce que demandait la jeune fille. Il ne put s'empêcher de sourire en se voyant ainsi chargé de vêtements féminins. Mais sa gravité royale réprima bien vite ce court accès de gaieté, et il s'écria d'un ton bourru :

— Or ça, la belle, qui me garantit que vous n'irez pas vous vanter partout d'avoir eu un roi de France pour femme de chambre?

Un rire frais et sonore fut la réponse d'Alice. A présent qu'elle n'avait plus peur, elle s'amusait du côté plaisant de sa situation.

— Riez, répliqua le roi brusquement, mais avec un accent assez enjoué. Votre hilarité me prouve que je fais un métier de vilain, un métier ridicule. Vous n'aurez pas vos hardes.

— Ah! sire...

— Vous ne les aurez pas.

Alice avait de l'esprit, comme en ont toutes les filles dans les circonstances critiques.

— Sire, dit-elle de sa voix la plus caressante, comment oserais-je me vanter des services désintéressés de Votre Majesté? C'est un honneur dont je serai fière mais dont je garderai le secret. Pour dire que vous avez eu la bonté de me passer courtoisement mes hardes, il faudrait avouer auparavant que je les avais quittées.

— C'est juste. Tenez. Ne craignez rien. Je n'ai pas les yeux au bout des bras. Habillez-vous en toute sécurité. Je vais regarder les gravures.

Un instant après, Alice put abandonner sa retraite. La confusion récente de la jeune fille, ses émotions, ses terreurs, ajoutaient un charme de plus à son visage, où brillait encore un vif incarnat. Elle

s'avança avec une grâce timide et jeune vers son libérateur. Comme elle faisait mine de s'agenouiller, Louis XIII lui prit les mains et l'en empêcha glamment.

— Ah! sire, dit-elle avec élan, je sais aujourd'hui tout ce que le cœur d'un roi renferme de bonté.

Mais la contenance de Louis XIII fut froide et un peu gênée. Intimidée par ces apparences glaciales, Alice garda le silence. A présent qu'elle était sortie d'embarras et n'était plus surexcité par le péril, elle se trouvait mal à l'aise d'être ainsi en conversation avec le roi de France et de Navarre. Elle eût préféré sa solitude habituelle et paisible dans son modeste logis. Louis XIII l'engagea à rester ; elle resta. Mais elle ne put se défendre de penser à Lesueur. Que faisait-il? Pourquoi ne revenait-il pas? Le roi, lui aussi, s'absorbait dans ses réflexions. Il s'intéressait vivement à Alice et il n'osait lui demander si elle était roturière, tellement il redoutait de voir cet intérêt diminuer. Il devinait que la jeune fille n'était pas de bonne famille, aussi ne l'interrogeait-il pas à ce sujet. S'il continuait à lui parler, à la regarder, c'est qu'Alice était jolie au plus haut degré, et que la beauté accomplie valait presque, même en ce temps-là, un titre de noblesse. Cependant Louis XIII n'était pas, en amour, niveleur comme son petit-fils Louis XV, aussi luttait-il vaillamment contre une de ces émotions intimes, invincibles, qui rapprochent les distances et confondent les rangs. Pour faire cesser des silences fréquents et qu'Alice ne se permettait pas de rompre, il lui dit tout à coup :

— Venez donc voir mon travail.

Elle s'approcha et s'écria avec conviction :

— Ah! c'est maître Vouet!

— Vous le trouvez ressemblant? dit le roi visiblement charmé.

Puis il ajouta d'un air de défiance :

— Vous êtes comme tous ceux qui m'entourent : vous me flattez.

— Ah! sire, je l'ai reconnu tout de suite. Mais, à vrai dire, mon opinion n'a pas de portée. Je ne suis qu'une ignorante.

— Non pas. Vous avez de l'esprit et du goût. Pour vous montrer que je sais apprécier vos qualités, je veux vous faire don de ce dessin.

— A moi, sire!

— Ce sera un souvenir de cette journée, que je n'oublierai pas non plus. Mais, en retour, je prétends que vous m'accordiez une faveur : la permission d'assister aux séances nécessaires pour votre portrait. Ne m'avez-vous pas dit que Vouet devait le faire? Oh! soyez tranquille; il n'entreprendra rien au delà. Je lui parlerai.

Alice, un peu surprise, ne savait que répondre au roi. Mais celui-ci était accoutumé à voir ses simples souhaits se transformer en ordres,

sans qu'il eût besoin de les répéter deux fois. Aussi il poursuivit le cours de ses idées et dit à Alice :

— Avez-vous de l'ambition ?

— Oh ! non, sire.

— J'en aurai pour vous. Je commencerai par vous tirer des mains de tous ces peintres qui sont plus païens que chrétiens. Vous resterez vertueuse toute votre vie ; et, pour vous y aider, je vous marierai à quelque gentilhomme vieux et laid afin que votre cœur n'ait point de part à cette union. Nous le reléguerons en province et, comme vous serez titrée, vous viendrez à la cour. Chaque jour il vous sera loisible de m'approcher. Vous assisterez à mes chasses. Quand il pleuvra, nous passerons notre temps à quelque jeu honnête, le volant ou les cartes. Vous me direz vos chagrins, je vous dirai mes peines. On glosera un peu sur votre élévation. Mais que m'importe ? Je suis le roi. Vous me plaisez. Vous êtes petite, svelte, mignonne, accorte. Vous ne paraissez pas avoir une de ces santés rougeaudes qui sont des humiliations perpétuelles pour ceux qui, comme moi, sont toujours maladifs. C'est dit. Je me charge de vous. Dès demain je vous présenterai un mari de mon choix.

— Ah ! sire, dit Alice qui écoutait ces paroles avec un étonnement de plus en plus marqué, je ne puis accepter.

— Pourquoi ?

— Je ne suis pas libre, répondit Alice qui considérait la promesse de Lesueur comme un engagement formel.

— Avez-vous des parents ? Ils se réjouiront de votre fortune. Ne tremblez pas. Parlez-moi avec franchise. S'il existe des obstacles, je les briserai. Rien ne résiste à notre volonté royale.

— Je suis orpheline, sire.

— Eh bien, qui vous arrête ?

Alice fut sur le point de raconter ingénument son amour pour Lesueur, sans soupçonner qu'elle pouvait irriter le roi et changer en courroux sa bienveillance. Mais Vouet rentra au moment où la jeune fille allait faire cet aveu.

— Que Votre Majesté me pardonne, dit le vieux peintre. Je l'ai laissée seule ; mais mes élèves me feront damner. Je viens d'apprendre que l'un d'eux a été se battre en duel, celui qui m'est le plus utile.

— Lesueur ! cria Alice agitée par un pressentiment sinistre.

— Oui, Lesueur. Ah ! vous voilà, vous. Excusez la présence de cette jeune fille, sire. C'est...

— Nous savons qui elle est. Un duel ! comme des gentilshommes. Et vous me dites cela, à moi ! Tâchez au moins que le cardinal n'en sache rien. Vous savez qu'il est inflexible.

— C'est pour se battre qu'il nous a quittés, pensa Alice.

Sa réserve habituelle disparut. La jeune fille se tourna vers Vouet, les yeux fixes, le front pâle, la bouche crispée, et lui dit d'une voix altérée :

— Monsieur Lesueur s'est battu ! Mais il n'est pas blessé ? Il n'est pas tué ? Répondez, répondez-moi, de grâce.

— Est-ce que je le sais ?

— Quel est son adversaire ?

— Le comte du Chalard.

— Ah ! Je comprends tout. Comme il m'aime ! se dit Alice.

Louis XIII avait écouté avidement ce court dialogue. Alice était encore en proie à ses douloureuses pensées, lorsque le roi la toucha du bout des doigts et lui dit d'un ton bref et dur :

— Que vous importe ce duel ? Pourquoi vous trouble-t-il ainsi ? Ne mentez pas. Que vous est le comte du Chalard ? Que vous est ce Lesueur ?

— C'est son fiancé, dit Vouet.

Le roi se pinça les lèvres, et, s'adressant au peintre avec une colère mal contenue :

— Sachez où l'on s'est battu, dit-il. Apprenez-moi l'issue de ce duel. Si le comte est vainqueur, qu'il aille en paix. Si votre Lesueur vit encore, qu'on me l'amène. Vous entendez ? Allez ! Allez donc !

Et le roi poussa Vouet dehors.

« Que signifie ceci ? pensa le peintre. Sa Majesté s'intéresse donc à quelqu'un, ou à quelque chose ? »

XI

Louis XIII ferma la porte et revint vers Alice en se mordant les lèvres jusqu'au sang.

— Malheureuse fille, lui dit-il, vous êtes comme les autres, vous avez un amant.

— Et c'est pour moi qu'il s'est battu ! s'écria Alice qui ne songeait qu'au danger couru par Lesueur.

— M'écoutez-vous ? reprit le roi. Vous l'aimez donc bien, cet homme ?

— Ah ! sire, je n'aime que lui.

— C'est pour lui que vous me refusiez tout à l'heure?...

— Oui.

— Pour lui que vous renonciez à un rang, à la fortune?

— Oui.

— A ma tendresse?

— A votre tendresse, sire?

— Faites donc l'innocente! Ne m'avez-vous pas deviné?

— Ah! sire, si vous saviez....

— Assez. N'allez-vous pas me faire le récit de vos amours? Vous m'avez trompé. Que voulaient dire vos doucereuses paroles? Vous étiez, pardieu! bien fondée à faire la prude et à vous plaindre de Vouet, vous qui ne rougissez pas de vous mettre en un état pareil, pour un homme. Vous voilà plus morte que vive parce que votre amant se bat.

— Mon fiancé, sire. Ah! maître Vouet ne revient pas.

— Il n'est que votre fiancé, ce Lesueur?

— Oui, sire. Et si vous connaissiez toutes les raisons que j'ai de le chérir!...

— Je vous dispense de me les apprendre. Il faut l'oublier.

— Lui!

— A cette condition, j'oublierai moi-même ce dont vous venez de m'instruire.

— Maître Vouet ne revient pas. Vous lui aviez pourtant ordonné de se hâter.

— Ah! vous m'offensez. Vous ne songez....

— Pardon, sire, pardon! Il est blessé peut-être, il rend le dernier soupir. Il m'appelle, et je ne suis pas à ses côtés.

— Parlons de lui, puisque vous y tenez si fort, dit le roi avec un sombre regard.

— Oui, sire, parlons de lui, pour faire passer plus vite cette heure funeste. Il est si bon, si tendre, et en même temps si dévoué, si respectueux.

— C'est dommage. Car, s'il n'est pas mort, il mourra.

— Que dites-vous?

— Pleurez-le à votre aise. Je n'en éprouverai aucun dépit. Je vous suis tellement indifférent, que vous ne pouvez m'accorder une seule minute d'attention. C'est bien. A partir de ce moment vous me devenez complètement indifférente aussi. Les femmes sont toutes d'indignes créatures. Il y a longtemps que je le sais, et j'ai été bien malavisé de vouloir chercher en vous une exception. Mais vous vous êtes jouée de moi, la belle; il faut que vous soyez punie. Je vous châtierai, vous et votre complice. Il se bat en duel; priez Dieu qu'il y meure, sans quoi vous aurez le chagrin de le voir décapiter en place de Grève.

— Dieu puissant! En place de Grève! Ah! sire, vous voulez m'effrayer.

— Ne connaissez-vous pas les règlements sur le duel?

— Il est si facile de fermer les yeux.

— Non, certes. Le cardinal est sévère. Il n'oublie pas que son propre frère a péri en combat singulier.

— Le cardinal ne saura rien.

— Il saura tout, et je ne pourrai empêcher...

— Ah! sire, vous êtes roi.

— Vous vous en souvenez, à présent.

— Un peintre n'est pas un duelliste. Vous couvrirez Lesueur de votre clémence souveraine.

— En place de Grève! s'écria le roi que ces supplications irritaient davantage. Je le livrerai au cardinal. Il n'a pas épargné le comte de Boutteville, qui appartenait à une branche des Montmorenci; il ne ménagera pas votre peintre.

Puis, s'approchant d'Alice et la regardant dans les yeux, Louis XIII laissa éclater un rire nerveux, strident.

— Ah! ah! dit-il, vous tremblez. Je vous fais peur.

La jeune fille se redressa et resta calme dans une immobilité de marbre.

— Non, répondit-elle froidement, vous me faites horreur.

— Je lui fais horreur! Comme à la reine ma femme! s'écria le roi avec de nouveaux éclats de rire qui indiquaient une sorte de démence.

— Vous êtes impitoyable, dit Alice avec un désespoir morne et résigné. Plus je vous implore et plus vous vous montrez cruel. Il en est toujours ainsi pour moi. Tout à l'heure maître Vouet a été aussi inflexible que vous l'êtes. Je suis folle de supplier. On me flatte, on me loue, mais c'est du bout des lèvres, et je trouve partout des cœurs de bronze. Ma destinée est maudite. Ma mère est morte de misère. Moi-même je cherche ma vie au hasard et je ne rencontre que des insultes. Je n'avais qu'un ami, un seul, et je lui ai porté malheur. Je le perds auprès de vous en voulant le sauver. Si son adversaire ne le tue pas, ce sera vous qui le tuerez. Vous le livrez au bourreau comme un criminel. Faites-le donc, sire; vous le pouvez, vous êtes roi. Et moi qui croyais que la royauté c'était la clémence! Je suis lasse de prier et lasse de la vie. Il m'est si difficile de vivre, et si facile de mourir!

La colère du roi était tombée peu à peu et faisait place à une tendre pitié.

— Reprenez courage, dit-il; je ne veux pas vous briser comme un frère roseau. J'en ai le pouvoir, cependant; sachez-le. Voulez-vous sauver la vie à ce peintre?

— Comment ?

— Vous renoncerez à le revoir.

— Une trahison !

— Il se consolera.

— Est-ce que je me consolerais, moi, si je le perdais !

— Il faut donc, à ce compte, que ce soit moi qui me résigne à l'abnégation ? Eh ! par Dieu ! je suis le roi et je n'aime pas qu'on me résiste. Vous me feriez croire, à l'instar de ma mère, de ma femme, de mon frère, du cardinal, que je ne suis qu'un pauvre sire sans sceptre ni couronne, qu'un triste moribond n'ayant plus la force de faire exécuter sa volonté. Obéissez à mon désir : épousez un gentilhomme de ma cour, promettez-moi d'être assidue auprès de ma personne, et je vous donne ma parole royale que ce peintre aura la vie sauve. Je ne vous demande pas de forfaire à l'honneur. C'est une amie que je souhaite pour oublier auprès d'elle les hypocrites et les traîtres.

— Lesueur vivra ?

— Oui, je vous le jure.

— Il vivra pour m'accuser, pour me maudire.

— Vous le protégerez.

— Le protéger, moi ! Et vous croyez qu'il accepterait ma protection, sachant que je suis parjure et méprisable ! Ah ! sire, vous le jugez donc bien lâche ? Ah ! malheureuse, au moment où je songe à le trahir, il est peut-être mort pour moi !

— Si vous me bravez, ajouta le roi d'une voix sourde et implacable, vous le tuez.

La porte s'ouvrit.

Vouet fit entrer Lesueur le premier et s'avança ensuite. Lebrun, Mignard, d'autres élèves, la vieille Maxelende et deux ou trois domestiques se pressèrent curieusement à la porte, où la présence du roi les arrêta.

— C'est ce Lesueur ? demanda le roi en considérant le jeune peintre.

— Oui, sire ; Votre Majesté m'ayant ordonné de le lui conduire...

Alice resta à l'écart, sans perdre Lesueur des yeux. D'une main elle s'appuyait sur un fauteuil, et de l'autre elle comprimait les battements de son cœur. Vainement elle se résignait à mourir. Sa jeune nature se révoltait, et le danger que courait Lesueur faisait passer des frissons rapides, de subites défaillances dans tout le corps de la jeune fille. Elle n'osait regarder le roi. Elle devinait qu'il était résolu à se venger, à répandre le sang faute de n'avoir pu satisfaire un caprice. Devant cette sombre résolution de Louis XIII, elle hésitait, elle s'interrogeait, elle se demandait s'il n'était pas de son devoir de se sacrifier

pour sauver les jours du jeune peintre, sauf à mourir ensuite, accablée du poids de son mépris.

— Monsieur Lesueur, dit Louis XIII froidement, vous ne bougerez de cette salle jusqu'à ce qu'un capitaine aux gardes se soit saisi de votre personne. Vouet, vous me répondez de lui. Il est notre prisonnier.

Alice couvrit son visage de ses mains, et tomba à genoux en murmurant :

— En place de Grève !

— Eh bien, dit le roi tout bas en la relevant, consentez-vous ?

XII

Une douloureuse émotion s'empara de tous les assistants.

— Prisonnier ! s'écria Lesueur. Pourquoi ?

— Vous venez de vous battre, dit Louis XIII.

— Non, sire.

Le roi fit un mouvement de surprise. Alice se rapprocha pour mieux entendre. Elle n'osait encore espérer. Quant à Vouet, son visage expressif témoigna d'un étonnement mêlé de crainte lorsque le roi parla de faire Lesueur prisonnier. Mais, à la surprise de Louis XIII après la réponse du jeune peintre, Vouet fut ravi de voir que celui-ci allait se tirer d'un mauvais pas.

— Que me disiez-vous donc, maître Vouet, reprit le roi d'un ton sévère, en m'apprenant que ce jeune homme avait un duel ? Que signifiaient vos sottises paroles.

— Sire, je croyais...

Et, s'adressant à son élève, le vieux peintre ajouta :

— Mais parle donc. Explique-toi.

— Sire, dit Lesueur, je devais me battre en effet.

— Avec le comte du Chalard ?

— Précisément.

— Eh bien ?

— Le comte m'attendait en bas, sur le quai, il y a deux heures. J'allai le rejoindre, et il m'engagea à me procurer deux témoins ; lui-même devait en trouver au Louvre, parmi des gentilshommes de ses amis. Il avait, me dit-il, un premier duel sur les bras, et les deux

rencontres auraient lieu l'une après l'autre. Rendez-vous fut pris. Quand j'arrivai avec mes témoins, je vis le comte percé d'un grand coup d'épée et étendu sans mouvement. Son premier adversaire avait réclamé la priorité, et l'avait tué.

— Ainsi, vous ne vous êtes pas battu ?

— Non, sire.

— Vous le jurez ?

— Je le jure, et mes témoins peuvent le certifier.

— Ah ! dit Alice, il est sauvé.

— Pas de prison ! pas de procès ! s'écria Vouet qui ne se connaissait pas de raison pour dissimuler sa joie. Viens m'embrasser, mon fils.

Il ouvrit ses bras à Lesueur, qui s'y précipita.

— Ah ! s'écria le roi, je ne me vengerai donc sur personne !

Puis, tournant sa colère contre son peintre, il lui dit :

— Maître Vouet, je vous charge d'écrire en mon nom au Poussin et de lui mander que je l'appelle à ma cour pour y prendre votre place. Vous entendez ? Vous écrirez vous-même en bon camarade.

Le vieux peintre resta frappé de stupeur.

Il balbutia quelques paroles sans suite et se jeta aux pieds du roi.

Mais Louis XIII se retira sans ajouter un seul mot, tandis que les élèves de Vouet se reculaient pour livrer passage au roi et s'inclinaient profondément devant lui.

— J'en mourrai ! s'écria le vieux peintre.

Chacun s'empressa autour de lui.

— Courage ! maître, dirent les élèves. Vous êtes le plus fort, le plus habile. Nous sommes là pour travailler avec vous.

— Non..., fuyez-moi. Je suis en disgrâce, je suis un pestiféré. Toi, Lesueur, emmène ta femme ; va... et travaille seul.

— Je ne vous abandonnerai jamais, répondit le jeune homme. Disgracié ou non, vous êtes mon maître et je vous appartiens.

Lesueur tint parole, et ce noble exemple fut suivi. Parmi les élèves du peintre, aucun n'eut l'ingratitude de le quitter. Tous redoublèrent de zèle et de déférence. Mais l'artiste était frappé au cœur. Le Poussin mandé, revint à Paris peu de temps après, à la fin de cette année 1640, et Vouet mourut le 5 juin 1641.

Tant que vécut son maître, Lesueur se consacra presque exclusivement à lui. Le jeune homme fit venir dans sa famille Alice, jusqu'à son mariage avec elle, au commencement de l'année 1642. Il l'épousa, disent les biographes, « quoiqu'elle fût pauvre et qu'il n'eût lui-même d'autre ressource que son travail, ni d'autre recommandation que son talent. »

La vie artistique de Lesueur appartient à l'histoire. On l'a surnommé, peut-être à tort, le Raphaël français. Son âme seule créa son génie et son goût. Il ne doit ni l'un ni l'autre à Raphaël.

Une nomenclature de ses œuvres serait superflue. Elles se distinguent toutes par leur disposition grande et simple, par la justesse de l'expression, la vérité et la grâce naturelle des attitudes, le jet noble et aisé des draperies, et encore par une délicatesse infinie de correction, une grande suavité de ton, une science profonde du clair-obscur.

Lesueur est un de ceux dont on aime à parler et que l'art cite avec orgueil. En lui, on respecte l'homme et on admire l'artiste.

HIPPOLYTE AUDEVAL

LA POLOGNE ET SES FRONTIÈRES

Que veut la Pologne ? que voulait-elle hier ? que veut-elle encore aujourd'hui que la petite armée de Langiewicz s'est transformée en mille détachements insaisissables ? que voudra-t-elle demain, et toujours ? Elle veut se reconstituer dans son ancienne indépendance et dans ses anciennes limites. Elle n'acceptera jamais aucune transaction avec la Russie ; les concessions moscovites, elle les subira peut-être ; mais, toutes les fois qu'elle pourra trouver des armes, elle les saisira pour réclamer ses droits. Quant à la jeunesse enthousiaste qui vient de lever le drapeau de la guerre de l'indépendance, jamais elle ne l'inclinera devant les promesses de la Russie.

La Pologne n'a déjà que trop souvent fait la douloureuse expérience de ce que vaut la parole moscovite ; elle a été trop de fois trahie et trompée, pour qu'elle puisse avoir un seul instant confiance dans la loyauté ou dans la générosité de ses oppresseurs. Au congrès de Paris, l'ambassadeur russe n'a-t-il pas demandé que la question polonaise fût écartée, sous l'ingénieux prétexte que son maître désirait ne pas être devancé dans ses généreuses intentions envers la Pologne, et voulait se réserver intact, pour le jour de son couronnement, le bonheur de rendre aux Polonais les libertés de 1815¹ ? Mais qu'a fait l'empereur Alexandre depuis son avènement ? S'il a été libéral, il ne l'a été qu'envers les paysans des seigneurs russes, et sa première parole aux Polonais a été un arrêt désespérant : « Tout ce que mon

¹ Voir la dépêche du comte Clarendon au vicomte Palmerston. Paris, 15 avril 1856.

père a fait est bien fait, et mon règne sera la continuation du sien. » On sait jusqu'où a été la tyrannie de Nicolas.

Il est vrai que, depuis deux ans, on a beaucoup parlé des réformes que l'on voulait accorder aux Polonais. Mais c'était bien plus pour abuser l'Europe que pour améliorer véritablement leur sort. Le génie russe, ce grand pharisien de la civilisation, trompait l'Occident et poursuivait avec une habileté machiavélique, et sous le couvert de concessions illusoire, la destruction de toutes les forces vitales de la Pologne.

L'œuvre ne s'accomplissait plus par la violence et au grand jour, comme du temps de Nicolas ; mais, pour se faire en silence, elle n'en était pas moins destructive. On voulait faire de la Pologne un pays russe, on voulait y étouffer à jamais l'esprit national ; pour deux années d'une patience et d'une résignation dont l'héroïsme paraissait au-dessus des forces humaines, la Pologne n'a obtenu que quelques concessions sans valeur réelle, mais qu'on décorait de noms pompeux, et qu'on violait ouvertement dès qu'elles gênaient le pouvoir. En revanche, la dissolution de la société agronomique, l'exil du comte André Zamoïski, qui ne put revoir sa femme mourante à Varsovie, l'arrestation violente et l'emprisonnement des maréchaux de Podolie, l'enrôlement de vingt-cinq mille recrues choisies par la police dans l'élite de la jeunesse étaient des résultats certains qui atteignaient profondément le pays. Varsovie possédait autrefois une riche bibliothèque. Elle contenait des ouvrages précieux, d'anciennes chroniques et tous les souvenirs chers à la nation : l'empereur Nicolas la fit saisir et transporter à Pétersbourg. Son fils vient de promettre à la ville de Varsovie qu'il lui restituerait les volumes qui sont en doubles. Cet exemple peut nous apprendre ce qu'il y a à espérer en Pologne de sa générosité.

Pendant que l'on n'entendait parler en Europe que de ces prétendues réformes que l'on élaborait à Pétersbourg, avec une lenteur calculée, la population polonaise était poussée à bout par des provocations incessantes. Le recrutement arbitraire, cette odieuse mesure, qu'on a appelée conscription, par cette hardiesse du mensonge qui est une des forces de la politique russe, a fait éclater le désespoir des jeunes gens de Varsovie. Le journal officiel les a lâchement insultés, et ceux d'entre eux qui l'ont pu se sont échappés pour courir aux armes. Où sont-elles donc ces réformes que la Russie avait accordées à la Pologne ? Quelle est la valeur de garanties et de concessions qui peuvent avoir pour corollaires des actes aussi tyranniques ? Les dénonciations de la police, dans l'empire russe, restent éternellement supérieures à la légalité, et, au-dessus de toutes les constitutions, planeront toujours l'arbitraire et le bon plaisir du tsar.

Est-ce pour Mazzini, comme on a d'abord voulu nous le faire croire, que les Polonais bravent tous les jours une mort certaine? A qui espère-t-on persuader que le drapeau levé en Pologne contre la Russie n'est pas le drapeau national, et que ces bandes d'insurgés héroïques qui réclament leur patrie sont au service de la révolution cosmopolite, épouvantail dont on abuse pour troubler nos idées? Par notre inertie n'abandonnons pas à la révolution la cause polonaise, et ne permettons pas que ce soit elle qui défende la justice et parle au nom du droit des gens. Qu'on ne prononce même pas ce mot de révolution, en parlant des efforts surhumains que font aujourd'hui les Polonais! Ce qu'ils demandent, c'est une restauration; c'est de leur côté qu'est le droit, le patriotisme, la générosité et la lettre même des traités, car ceux de 1815, dans leurs concessions restreintes, n'ont pas été observés. Du côté de la Russie, au contraire, c'est la tyrannie, la violation du droit des gens, la violation même des droits de la guerre; le soldat russe achève les blessés après que la bataille est finie; il pille les chaumières et les châteaux, massacre les populations inoffensives; et le gouvernement impérial répand les proclamations les plus incendiaires, persécute les prêtres catholiques, excite par l'appât des terres le paysan qui ne possède pas contre le seigneur qui possède, après avoir entravé les généreuses intentions de l'aristocratie polonaise dans la question de l'émancipation; il voudrait organiser une jacquerie générale, allumer la guerre sociale, sans heureusement y réussir, et n'essaye qu'à faire étouffer ceux qui vivent de la vie de l'esprit par la masse inerte de la couche inférieure d'une population maintenue à dessein dans l'ignorance. N'est-ce pas là la stratégie révolutionnaire des démagogues de la pire espèce? Qui donc, de la Pologne ou de la Russie, a violé l'ordre moral? de quel côté est le droit et de quel côté la révolution?

L'aristocratie tout entière s'est jetée dans le mouvement. Ces bandes insaisissables qui tiennent en échec toute l'armée russe sont composées de jeunes gens appartenant à d'anciennes familles, et les blessés, à Cracovie, sont soignés par les plus grandes dames de la Pologne qui, à la nouvelle des premiers combats, sont accourues pour donner leurs soins à leurs compatriotes et remplir journellement dans les hôpitaux, que leur dévouement a improvisés, la noble fonction des sœurs de charité.

Osera-t-on encore répéter que la cause de la Pologne n'est plus nationale en Pologne, et que la noblesse l'a désertée?

Mais quelle peut être l'issue de la lutte engagée? Les milliers de volontaires qui affrontent aujourd'hui les bataillons moscovites ne se sont pas donné la peine de se poser à eux-mêmes cette question. Ils ont couru aux armes, non pour vaincre, mais pour mourir. La vic-

toire, ils l'attendent de Dieu. On les a appelés au nom de la patrie, et ils marchent. Ils savent que leur patrie ne peut revivre que par un sacrifice incessant de vies polonaises. Ils veulent que leur sang crie vers le ciel et vers l'Europe que la Pologne n'est pas soumise. Ils savent que si leurs pères et leurs grands-pères n'avaient pas bravé la mort dans une lutte impossible comme celle qu'ils soutiennent aujourd'hui, il y a longtemps qu'on eût, en Europe, cessé de croire à la Pologne.

N'allez pas demander à ces hommes d'accepter les concessions de la Russie, car ils ne vous comprendraient pas; et, de son côté, l'empereur Alexandre a déclaré qu'il ne pouvait rien accorder avant que les insurgés aient déposé les armes au pied de son autocratie. Ce que son amour réserve à la Pologne, ce qu'il espère lui accorder quand il aura fait massacrer des milliers de Polonais, on peut maintenant le deviner : quelques réformes administratives, mais rien qui rende à la Pologne une existence nationale. Une amnistie vient d'être promise à ceux qui déposeront les armes, amnistie pleine d'embûches comme toutes celles que donne la Russie et pas un insurgé n'a déserté son poste.

Mais, quelles que soient les nouvelles promesses que l'empereur Alexandre réserve aux Polonais, ce n'est que Varsovie et le territoire restreint que l'on appelle arbitrairement royaume de Pologne, qui puissent espérer d'y participer; et une fois encore, ce que veulent les insurgés qui peuplent toutes les forêts de l'ancienne Pologne, c'est la Pologne telle qu'elle était jadis, la Pologne de leurs pères. « Mais cette Pologne, a dit au Sénat M. de la Guéronnière, cette Pologne où la retrouverait-on, au milieu des transformations qu'a subies l'Europe centrale? Quelle en serait l'étendue? Comment la délimiter sur les traces effacées d'un peuple qui, passant à travers ses frontières ouvertes, s'est répandu tantôt au nord jusqu'à la Baltique, tantôt au midi jusqu'à la mer Noire, qui s'est incorporé tour à tour la Silésie et l'Ukraine, et dont le territoire, élastique en quelque sorte, s'étendant et se resserrant, s'est prêté à toutes les combinaisons de la politique, selon la fortune de la race vaillante qui l'occupait? Cette Pologne, c'est un rêve! Il n'y a de point fixe que le grand-duché de Varsovie ¹. »

Cette phrase n'est qu'un enchaînement d'erreurs historiques. L'ancienne Pologne, la grande Pologne, comme l'appelle ailleurs ²M. de la Guéronnière, la seule vraie, du reste, la seule qui ait un sens, rien de plus facile que de la retrouver : il suffit de jeter les yeux sur toute

¹ Discours de M. de la Guéronnière au Sénat; *Moniteur* du 18 mars 1865.

² Même discours.

carte de l'Europe avant 1772. De 1386 à 1772, pendant une période de quatre siècles, les frontières de la Pologne ont fort peu varié, moins que celles de la plupart des autres pays de l'Europe; le peuple polonais ne s'est pas répandu tantôt au nord, tantôt au midi; les vicissitudes du temps ont parfois modifié ses frontières, mais la nation polonaise a toujours occupé d'une manière stable le même territoire.

Il est inutile, pour la question que nous cherchons à étudier, de suivre dans tous ses détails l'histoire de la Pologne au moyen âge, alors que, morcelées, les autres nations de l'Europe n'avaient pas encore trouvé leur équilibre. A la fin du dixième siècle, un roi de Pologne, Boleslas le Grand, de la dynastie des Piast, et dont le rôle peut se comparer à celui que Charlemagne eut en France, régnait sur un vaste royaume; la ville de Kiev lui payait un tribut. Sous ses successeurs, ce royaume fut divisé entre les princes de sa maison; il n'y eut plus que des ducs de Pologne, comme il y eut des ducs de France. Au commencement du quatorzième siècle, l'unité fut rétablie par le roi Ladislas (Lokietek, ou le Bref). C'était plus tard qu'en France; mais la civilisation moderne a marché d'Occident en Orient, et la Pologne ne connut le christianisme que de longues années après nous. Son unité, à partir de cette époque, ne fut plus entamée. Ladislas eut pour successeur Casimir le Grand; après lui monta sur le trône un roi du même sang que saint Louis¹; vint ensuite la grande dynastie des Jagellons, puis Étienne Batory, un des plus beaux caractères de l'histoire; et, vers la fin du dix-septième siècle, un simple gentilhomme était assis sur le trône de Pologne, quand l'Europe effrayée se crut soudainement reportée aux temps de Charles Martel. Les Ottomans avaient pénétré jusqu'au cœur de l'Allemagne; ils assiégeaient la capitale de l'empire romain germanique; Vienne se croyait perdue, l'Empereur avait fui; le croissant de Mahomet allait briller au sommet des tours de Saint-Étienne: Charles Martel, ce fut alors Sobieski; à la tête des armées de la Pologne, il sauva Vienne et rassura l'Europe.

Il serait heureux aujourd'hui pour la Pologne que l'on connût mieux sa belle histoire. Nous ne la jugeons guère que d'après les quelques années de troubles qu'elle a expiées par de si longues souffrances, troubles fomentés par l'or, les intrigues et la violence des trois puissances copartageantes, qui, depuis longtemps, couvaient leur proie. Un peu d'indulgence ne serait que justice envers le peuple qui a été l'initiateur des idées modernes, l'émule des républiques de l'antiquité, et qui, dès le quinzième siècle, avait réalisé ce que tant

¹ Louis de Hongrie, père d'Hedvige, reine de Pologne, descendait de Charles d'Anjou.

de gens ambitionnent aujourd'hui, le gouvernement de la nation par la nation, joint au profond respect de la monarchie et à un chevaleresque dévouement pour la personne du souverain. Est-il un autre peuple en Europe où il ne se soit jamais trouvé une main parricide pour oser lever le fer contre la poitrine de ses rois ?

Mais revenons aux quelques modifications qu'ont subies les frontières de l'ancienne Pologne; elles n'ont pas eu une très-grande importance et sont du reste aisées à suivre.

Commençons par le nord. Sous les premiers Piast, le royaume de Pologne s'étendait jusqu'à la Baltique. Au commencement du treizième siècle, un ordre de chevaliers-moines quittant la Terre sainte, l'ordre Teutonique fut appelé par les Polonais pour les aider à soumettre les Prussiens ou Prousses, dont le territoire s'étendait à l'est de la Vistule sur les côtes de la Baltique; on devait partager les conquêtes. La Poméranie polonaise ou Pomérellie, à l'ouest de la Vistule, appartenait à la Pologne. L'ordre Teutonique se donna la mission de convertir les Prussiens, qui n'étaient alors qu'une réunion de peuplades païennes; il y employa le fer et le feu, atteignit bientôt à une grande puissance, soumit tout le territoire des Prousses, s'attaqua aux autres peuplades païennes du Nord, et tourna enfin ses armes contre la Pologne. Son ambition et ses excès ne connurent plus de bornes, il fut plusieurs fois excommunié par les papes; il envahit la Pomérellie; de longues guerres et de terribles batailles eurent lieu entre les chevaliers Teutoniques et les Polonais. L'Ordre fut vaincu et se reconnut vassal de la Pologne en 1466, par le traité de Thorn. La Pologne était déjà rentrée depuis plusieurs années dans la possession directe de la Pomérellie et de la ville de Dantzig. En 1525, l'ordre Teutonique fut sécularisé, son dernier grand-maitre, Albert de Brandebourg, ayant embrassé le luthéranisme et s'étant marié; la portion de la Prusse sur la rive droite de la Vistule, à l'est, fut alors érigée en duché et cédée à Albert comme fief de la Pologne et devant lui faire retour en cas d'extinction de la descendance masculine des ducs de Prusse. Tout le reste de la Prusse, ou ancienne Poméranie polonaise (Pomérellie), sur la rive gauche de la Vistule à l'ouest, continua de faire partie intégrante du royaume de Pologne sous le nom de Prusse royale, c'est-à-dire appartenant à la couronne de Pologne, ou occidentale, par opposition à la Prusse ducale ou orientale. Le duché de Prusse se trouvait ainsi enclavé dans les terres polonaises. Cet état de choses dura sans aucune modification territoriale jusqu'en 1772¹.

¹ Le vasselage du duché de Prusse cessa en 1657; il fut alors reconnu État indépendant par la Pologne, qui pourtant n'accorda au souverain de Prusse le titre de

Ainsi, sauf l'envahissement passager de l'ordre Teutonique au quatorzième siècle, la Pologne ne quitte pas le littoral de la Baltique.

Vers le sud, la frontière polonaise subit aussi quelques fluctuations. Les Polonais, en lutte continuelle avec les Turcs, s'avancèrent jusqu'à la mer Noire¹ ; les Turcs, pendant quelques années seulement, occupèrent Kamienietz, la capitale de la Podolie. Mais, laissant de côté les vicissitudes momentanées de la guerre, on peut dire que pendant les quatre derniers siècles de son existence, la Pologne, contournant la Moldavie, eut d'une manière stable sa frontière du midi à une trentaine de lieues de la mer Noire, à la hauteur de la petite ville de Balta, qu'on peut facilement retrouver sur les cartes modernes. Quant à la Silésie, prétendre que la Pologne se l'est incorporée, c'est renverser étrangement les faits ! La race slave s'étendait, dans les temps les plus reculés, jusqu'à l'Elbe, où Charlemagne rencontra des Slaves. Peu à peu le germanisme repoussa cette race jusqu'à l'Oder, et le duché de Silésie ne fut définitivement séparé de la Pologne qu'au quatorzième siècle. Ce qu'il faut dire, c'est que l'Allemagne s'est incorporée la Silésie. Les Polonais, du reste, n'ont jamais réclamé la Silésie, et ne pensent ni ne penseront jamais à le faire. Ils ne redemandent pas les pays qu'ils ont occupés aux différentes époques de leur histoire, ni ce que les vicissitudes des temps ou de la guerre leur ont donné ou enlevé ; ils redemandent leur pays tel qu'il était la veille de l'inique partage de 1772 ; on ne saurait trop le répéter.

Passons maintenant à l'Ukraine. L'Ukraine avec Kiev sa capitale, appartenait, dans le quatorzième siècle, au grand-duché de Lithuanie. En épousant Hedvige, et en montant sur le trône de Pologne (1386), le grand-duc de Lithuanie, Jagellon, réunit son duché et toutes les provinces qui en dépendaient, l'Ukraine entre autres, au royaume de Pologne. Que de provinces la France a ainsi acquises par d'heureux mariages ! C'est là un droit incontestable et incontesté. Depuis 1386, le grand-duché de Lithuanie avec toutes ses dépendances, et l'Ukraine comme le reste, ne cessa pas un instant de faire partie intégrante de la Pologne. Kiev, il est vrai, avec la portion de l'Ukraine qui s'étend à l'orient du Dniéper, fut cédé aux Russes en 1678, à la suite d'une guerre malheureuse pour les Polonais, mais le reste de l'Ukraine, à l'occident du Dniéper, continua de faire partie de la Pologne, et ce fleuve lui servait encore de frontières à l'époque du second partage.

roi qu'en 1762. Voir la lettre du roi de Prusse, Frédéric II, en remerciement de ce que la république de Pologne l'avait reconnu roi, avec serment de gratitude et d'affection. D'Angeberg, *Recueil des traités, conventions, etc., concernant la Pologne*, p. 27. Frédéric II se saisit de la Prusse polonaise en 1772. — V. le *Correspondant* de mars 1863, p. 458 et suiv.

¹ Aux quatorzième et quinzième siècles.

M. de la Guéronnière termine sa malheureuse excursion dans l'histoire de Pologne par ces mots : « Il n'y a de point fixe dans l'histoire de Pologne que le grand-duché de Varsovie. »

Le duché, et non pas le grand-duché, de Varsovie n'a aucune racine historique, aucune signification ethnographique nationale ou autre. C'est le produit des conquêtes de l'armée française sur la Prusse ; et le nom de duché de Varsovie, qui fut inventé alors, n'avait jamais existé auparavant. Le duché de Varsovie a été constitué le 9 juillet 1807, puis modifié et étendu en 1809; pour un point fixe, c'est bien promptement varier. Il comprenait, comme on le sait, le palatinat de Posen et le district de Cracovie. Est-ce à dire que M. de la Guéronnière, en votant au Sénat l'ordre du jour, ait voulu engager le gouvernement français à sommer la Prusse de restituer Posen, et l'Autriche Cracovie ? Le duché de Varsovie n'était au reste destiné, dans la pensée de Napoléon I^{er}, qu'à servir de noyau à une nationalité complète : telle est du moins l'opinion de l'empereur Napoléon III¹.

Qu'on ne persiste donc plus à ne voir la Pologne que dans le petit royaume de 1815. Il y a des Polonais sur le Niémen, la Bérésina et le Dniester aussi bien que sur la Vistule ; car on ne peut admettre qu'il soit permis de restreindre ou d'étendre, selon ses intérêts, des mots dont le sens est manifeste, et les bourreaux de la Pologne, en clouant son nom sur sa croix, se sont chargés d'en fixer à tout jamais la valeur. Ils ont eux-mêmes appelé leur crime l'*acte du partage de la Pologne*, et cette Pologne qu'ils ont morcelée s'étendait du Dniéper à l'Oder. La Russie en a pris sa large part, qui consistait précisément dans ces mêmes provinces qu'elle dit aujourd'hui ne pas être polonaises ; car les territoires dont Alexandre I^{er} a composé le royaume de 1815 avaient été primitivement partagés entre la Prusse et l'Autriche. La Russie a pu s'adjuger par la violence ce qui ne lui appartenait pas, mais elle n'a pu enlever ni au sol ni aux habitants leur qualité de Polonais.

« Surtout, messieurs, point de rêveries, » disait l'empereur Alexandre II aux Polonais étonnés lors de sa première visite à Varsovie. Et l'on dit au Sénat français, en parlant de la patrie de Sobieski : « Cette Pologne, c'est un rêve ! » Un rêve, ce *magnifique peuple*, cette nation qui occupa pendant onze siècles le centre de l'Europe ! un rêve, cette noblesse héroïque dont les mille poitrines furent des frontières naturelles qui abritèrent toute la chrétienté, et contre lesquelles vinrent se briser les hordes barbares des Mogols et les armées musulmanes !

¹ « La Pologne, cette sœur de la France, toujours si dévouée, toujours si magnanime, peut espérer une prochaine résurrection, car l'Empereur érige le duché de Varsovie, qui doit servir de noyau à une nationalité complète. » *Œuvres de Napoléon III*, t. I, p. 147.

un rêve, l'armée qui sauva Vienne! un rêve, les légions polonaises qui firent toutes les campagnes de l'Empire! un rêve, cet antique Sénat de Pologne qui proclamait la liberté de conscience l'année même de la Saint-Barthélemy! Boleslas le Grand, Hedvige, Jagellon, Ladislas de Varna, Sigismond I^{er}, Sobieski, Copernic et Kosciuszko, n'étiez-vous pas tous les fils d'une même patrie qui s'étendait du Dniéper à l'Oder? Dix siècles d'histoire sont là pour témoigner de la Pologne!

Les artifices de la Russie ont porté leurs fruits; elle pratique depuis longtemps l'art perfide de substituer à la vérité des apparences trompeuses et des mots équivoques qui égarent l'opinion.

M. Guizot, dans une de ses leçons sur l'*Histoire de France*, a fait remarquer le danger des mots qui, demeurant immobiles à travers les siècles, s'appliquent à des faits qui changent et servent à consacrer des mensonges qui deviennent ensuite une source infinie d'erreurs. Le nom de la Russie est un de ces mensonges, et il est devenu une source infinie d'erreurs et de calamités, car c'est sur son nom que la Russie prétend aujourd'hui fonder des droits antérieurs et imaginaires sur les provinces orientales de la Pologne, Lithuanie, Volhynie, Podolie et Ukraine, comme ayant fait partie d'un ancien duché de Russie ou Ruthénie¹, fondé au neuvième siècle mais tombé en dissolution et conquis par les Tartares mogols au treizième et disparaissant alors du nombre des États, duché dont la capitale, Kiev, avec la Podolie, la Volhynie et l'Ukraine, appartient à la Pologne dès le quatorzième siècle (1586); tandis que ce ne fut que vers la fin du quinzième que les grands-ducs de Moscou s'arrogèrent dans leur chancellerie le titre de tsars ou grands-ducs de Russie², la Lithuanie, Volhynie, Podolie et Ukraine faisant depuis plus d'un siècle déjà partie intégrante de la Pologne, et ayant continué d'en faire partie jusqu'au deuxième partage de 1795.

Mais ce titre de tsar de toutes les Russies, les ducs de Moscou étaient seuls à se le donner et n'étaient connus dans toute l'Europe que sous le nom de ducs de Moscovie. Que l'on cherche dans les historiens et géographes de tous les pays, dans les correspondances diplomatiques des quinzième, seizième et même dix-septième siècles, on n'y verra jamais le nom d'un grand-duc de Russie ou celui d'un État russe, mais toujours le nom de duc ou tsar de Moscou, et le nom de Moscovie en géographie comme dans le langage politique.

¹ Pour distinguer de l'empire russe moderne l'ancien duché de Russie, fondé au neuvième siècle et disparu au quatorzième, on emploie généralement le nom de Ruthénie.

² Selon Karamsin, le titre de grand-duc de toutes les Russies aurait été porté pour la première fois par Siméon, grand-duc de Moscou, mort-en 1553.

Tsar de toutes les Russies n'était donc qu'un titre sans aucune valeur, comme le prouvent du reste plusieurs traités. Dans celui de Polanow (1654), entre Wladislas IV, roi de Pologne, et Michel III Fédérovitch, grand-duc et tsar de Moscovie, on lit, article IV : « Le roi de Pologne reconnaît le grand-duc Michel Fédérovitch pour tsar autocrate de toutes les Russies moscovites, sans que ce titre puisse lui donner un droit quelconque aux Ruthénies ¹, qui appartiennent *ab antiquo* à la Pologne. »

Catherine II fit, en 1764, par l'organe de son ambassadeur, la déclaration suivante : « On redoute souvent ce qui n'est pas à redouter, et c'est ainsi que l'on a cru voir un danger dans ce titre : *Impératrice de toutes les Russies*. Afin que tous connaissent et voient l'esprit d'équité et les dispositions bienveillantes de l'impératrice de toutes les Russies envers la sérénissime république de Pologne et le grand-duché de Lithuanie, nous déclarons, en réponse à la réclamation qui nous a été adressée, que sa Majesté Impériale, notre auguste souveraine, en prenant le titre d'impératrice de toutes les Russies, n'entend s'arroger aucun droit, soit pour elle-même, soit pour ses successeurs, soit pour son empire, sur les pays et les terres qui, sous le nom de Russie ou Ruthénie, appartiennent à la Pologne et au grand-duché de Lithuanie; et reconnaissant leur domination, elle offre plutôt à la sérénissime république de Pologne une garantie en conservation de ses droits, de ses privilèges, aussi bien que des pays et terres qui lui reviennent de droit ou qu'elle possède actuellement, et elle promet de la soutenir et de la protéger toujours contre quiconque tenterait de les troubler ² »

Quant au titre de tsar, ce n'était nullement celui qu'avaient porté les anciens grands-ducs de Kiev ou de Russie. Ils avaient toujours été appelés princes ou ducs, kniaz ³, et ce fut sur un mot mal écrit, sur une faute de copiste, que s'appuya Pierre le Grand ⁴ pour prendre le titre d'empereur. C'est Karamsin, l'historiographe de l'empire

¹ C'est-à-dire Volhynie, Podolie et Ukraine.

² D'Angeberg, p. 24.

³ Welikij Kniaz, grand-prince ou grand-duc.

⁴ Dans un traité en lui-même assez curieux, entre Vasili IV Ivanovitch et Maximilien I^{er}; il s'agissait déjà d'un partage de la Pologne, qui devait être envahie à la fois par les troupes moscovites et par les troupes impériales. Vasilij devait s'emparer de la Lithuanie, et Maximilien I^{er} des provinces prussiennes de la Pologne. Filon, *Histoire du XVI^e siècle*, t. I^{er}, p. 457. Voici ce que dit Karamsin : « Ce traité, rédigé en langue russe, fut traduit en allemand à Moscou, et on *substitua* le mot *Kaiser* (empereur) à celui de tsar. L'original allemand de cette pièce intéressante est conservé dans nos archives. Il servit à Pierre le Grand de *preuve légale* que déjà ses ancêtres avaient pris le titre d'empereur et que la cour d'Autriche les avait reconnus dans cette haute dignité. » (Karamsin, t. VII, p. 69.)

russe et l'ami d'Alexandre qui l'affirme. Ce que valent les titres que prirent les grands-ducs de Moscou, on peut en juger du reste par ceux que se donnaient Ivan IV, qui s'intitulait tsar de toutes les Russies et de plusieurs autres contrées du Nord et de l'Orient¹, et Michel Fédérovitch, qui terminait une longue énumération de titres, dont quelques-uns étaient imaginaires, par ceux-ci : Roi d'Allemagne et empereur de tout le Septentrion². Il n'est pas jusqu'aux Turcs qui n'aient reproché à la Russie ses mensonges. Voici ce que dit un manifeste turc de 1769 : « Personne n'ignore que la Russie est arrivée à un si grand degré de puissance par le mensonge... » Et plus loin : « La Russie a répandu les mensonges les plus odieux contre la Pologne, et cela uniquement afin de trouver une occasion de la soumettre à son empire³. »

Mais si la Moscovie n'était pas et ne pouvait pas être la Russie, si la substitution du nom est flagrante, qu'elle était, aux quatorzième, quinzième, seizième et dix-septième siècles, la Russie proprement dite? C'est le pays appartenant aujourd'hui à l'Autriche et appelé du nom nouveau de Galicie. Ce pays forma jusqu'en 1772 un des palatinats de Pologne, le palatinat de Russie. Il porte en géographie le nom de Russie rouge; cet adjectif, *rouge*, dans les langues slaves, implique une idée d'excellence, la Russie rouge, c'était comme si l'on eût dit « la Russie par excellence. »

L'opinion publique, égarée par la persistance des prétentions russes, ignore ce qu'il faut penser des droits que la Russie prétend avoir à la possession des anciennes provinces polonaises ne faisant pas partie de ce qu'on appelle aujourd'hui le royaume de Pologne. On ne sait pas trop, par exemple, que décider à propos de la Podolie; or, tous les raisonnements qu'on applique à la Podolie, on peut également les appliquer à la Galicie. Ces deux provinces qui ont eu même origine et la même fortune historique furent réunies en vertu des mêmes droits et à la même époque à la Pologne, (1540); et tout le monde sait parfaitement que la Galicie n'est pas un pays moscovite, que la Russie de Pierre le Grand, de Catherine et de Nicolas ne peut y avoir aucune espèce de droit; l'Autriche le savait, elle n'oublia pas de s'en prévaloir en 1772, et réclama aussi la Podolie⁴.

La politique de Catherine et de ses successeurs a obscurci la question polonaise au point de vue historique avec une telle persévérance, qu'à force de le répéter, la Russie est parvenue à accrédi-ter dans le

¹ Dans une lettre à Bajazet. (Karamsin, t. VI, p. 290).

² Bibliothèque impériale, coll. Dupuy, vol. CLVIII, p. 184.

³ D'Angeberg, p. 77. Réponse de la Turquie au manifeste russe du 3-14 mars 1769

⁴ Voir la pièce indiquée ci-dessus dans Loyko.

monde cette opinion fautive, que si ses droits sur le royaume de Pologne, tel qu'il a été délimité en 1815 par l'empereur Alexandre, ne datent que des traités de Vienne, elle a, sur les autres provinces de l'ancienne Pologne, des droits antérieurs et d'une autre nature ; et qu'en incorporant ces provinces, c'est-à-dire la Volhynie, la Podolie, l'Ukraine et la Lithuanie, à son empire, elle n'a fait que rentrer dans son bien, c'est là une prétention injustifiable et contre laquelle les Polonais n'ont cessé de protester.

Il est nécessaire, pour éclaircir cette question, d'aller chercher des témoins dans les faits d'une époque reculée et de se reporter aux premiers temps de l'histoire de la Russie.

Dans la seconde moitié du neuvième siècle, des aventuriers partis de la Scandinavie vinrent débarquer sur les côtes du golfe de Finlande, et se répandirent dans toute la partie orientale des pays slaves, employant la violence et l'artifice pour soumettre les populations et s'emparer des villes.

Leur domination¹ s'établit rapidement des bords de la Baltique à la mer Noire et s'étendit même vers l'est, en dehors des pays slaves, aux environs du Volga, sur des peuples asiatiques auxquels, dit Karamsin, on peut donner le nom général de Finnois, et qu'il appelle ensuite des Finnois-Russes². Ces étrangers étaient les Normands, ces hardis pirates qui se livraient au pillage de toute l'Europe. Les Normands étaient connus dans tout l'Orient sous le nom de Varègues ; la Baltique s'appelait la mer des Varègues. Ceux qui débarquèrent sur les côtes de Finlande étaient plus particulièrement désignés sous le nom de Ross ou Russes, de la province de Rosslagen, qu'ils habitaient en Scandinavie. Toute la partie des pays slaves conquise par eux fut appelée la Russie, ou plus exactement les Russies.

Il est essentiel de bien déterminer quelles étaient les limites des pays slaves au neuvième siècle, au moment de l'arrivée des pirates normands. Les Slaves s'étendaient alors de la vallée de l'Elbe à la grande vallée du Dniéper³. Leurs frontières du côté de l'Orient sont les seules qui nous intéressent ; on peut les déterminer approxi-

¹ Les conquêtes des Varègues, dans l'espace d'un siècle, s'étendirent à l'ouest, de Novogorod et de Kiev jusqu'à la mer Baltique, la Dvina, le Boug et les monts Krapaks, et au sud jusqu'aux cataractes du Dniéper et au Bosphore cimmérien ; elles s'étendirent à l'orient et au nord jusqu'à la Finlande et au pays des Tchoudes, qui comprenait les gouvernements actuels d'Archangel, de Vologda, de Viatka, et touchait aussi à la Mordva et à la Bulgarie orientale. (Karamsin, t. I^{er}, p. 291.

² Kar., t. I^{er}, p. 42 et 48.

³ Lelewel et Karamsin sont entièrement d'accord sur les limites orientales des pays occupés par la race slave au neuvième siècle.

vement par une ligne imaginaire répondant à peu près au 50° degré de longitude et partant de l'extrémité du lac Ladoga, pour venir aboutir à la pointe O. de la Crimée ; cette ligne reste constamment en dehors des fluctuations des frontières slaves, sans pourtant s'en éloigner beaucoup. L'établissement le plus oriental des Slaves vers le nord était la ville de Novogorod, république commerçante, dont le territoire s'étendait aux alentours du lac Ilmen ; la race slave prenait ensuite la grande vallée du Dniéper à son origine et la suivait jusqu'à la mer, s'étendant au loin sur la rive gauche de ce fleuve, et couvrant tout le pays arrosé par ses affluents orientaux. Au delà, c'est-à-dire à partir de la vallée du Don ou plus exactement du Donetz, un de ses affluents, il n'y avait plus de Slaves : c'était l'Asie qui commençait. Les anciens, on le sait, regardaient le Don comme étant la limite entre l'Europe et l'Asie : division parfaitement logique, basée sur la distinction des races, tandis que la division des géographes modernes, celle de l'Oural, est purement arbitraire, car ce sont des peuples de même race et de race asiatique qui ont habité constamment les deux versants de la chaîne peu élevée de l'Oural. Entre l'Oural et la mer Caspienne s'étend une plaine immense ; c'est par là que l'Asie a vomi sur l'Europe toutes ces terribles invasions de nations barbares qui en ont été le fléau, tandis que les nations européennes, la race de la civilisation, sont arrivées en Europe par l'Asie-Mineure et l'Hellespont. Pour les Slaves, le fait est maintenant avéré, et c'est à la vallée du Don que se sont rencontrés les deux courants opposés.

La race slave qui s'étendait, au nord des Carpathes¹, de la vallée du Dniéper à la vallée de l'Elbe, comme nous venons de le dire, était fractionnée en un grand nombre de tribus portant des noms différents ; mais rien ne venait rompre l'unité de la race ; il n'y avait ni Slaves du midi, ni Slaves du nord, ni Slaves orientaux, ni Slaves occidentaux. Karamsin² reconnaît avec Nestor que les Slaves établis sur le Dniéper étaient les mêmes Slaves que ceux des bords de la Vistule, que ceux du Dniéper portaient le nom de Polaniens comme ceux de la Vistule, que toutes ces tribus parlaient une même langue, la langue slave ou slavonne, adoraient les mêmes dieux, et se faisaient remarquer par leur amour de la liberté et un indomptable penchant pour l'indépendance, ce caractère commun à toute la race slave. Le peuple avait, dans ces tribus, une grande part au gouvernement et désignait lui-même ses

¹ Nous n'avons pas ici à nous occuper des Slaves du Danube et de l'Adriatique.

² Un grand nombre de Slaves de même origine que les Lekhes, qui peuplaient les bords de la Vistule, s'établirent sur les rives du Dniéper, dans le gouvernement de Kiev, et prirent le nom de Polaniens, à cause de la beauté de leurs champs. (Kar., t. 1^{er}, p. 47.)

chefs, qui portaient les noms de Kniaz, de Voïévodes ou de Joupanes¹. Ainsi, unité de race, d'origine, de langue, de mœurs, de religion, parmi toutes les tribus slaves, du Dniéper à l'Elbe; il faut ajouter aussi union politique. Karamsin dit qu'il y avait eu de tout temps entre elles une « étroite liaison » et que dans le moyen âge elle fut encore resserrée par la célébrité de plusieurs temples où les Slaves se rendaient de différentes contrées pour interroger leurs dieux et se concerter sur les affaires d'un intérêt général. C'était là, continue l'historien, qu'à des époques marquées, les plus âgés et les plus considérables de la nation se rassemblaient pour tenir des espèces de diètes².

Les Normands varègues, tombés au milieu de ces tribus slaves, presque toutes adonnées à l'agriculture et d'un caractère pacifique, n'y furent les initiateurs d'aucun progrès, n'y apportèrent aucun des bienfaits de la civilisation. Une fois le chemin ouvert, les bandes d'aventuriers s'étaient succédé rapidement, se partageant le pays comme du butin le lendemain d'une bataille, et reprenant sans cesse les armes pour s'arracher mutuellement leur part. De là des querelles sanglantes auxquelles les populations ne prenaient qu'un médiocre intérêt, des guerres civiles incessantes tant que dura la domination des Varègues, et une série de perfidies et de crimes inouïs dans aucune autre histoire. Ayant trouvé les villes toutes bâties, les conquérants s'en étaient emparés, avaient adopté la religion des Slaves et oublié Odin pour adorer Perkun. Ils apprirent la langue des Slaves. « On sait, dit le plus ancien chroniqueur des Russes, Nestor, que la langue ruthène et la langue slavonne ne sont qu'une même langue, que ce nom de Ruthène nous a été donné par les Varègues, et qu'au paravant nous n'étions connus que sous le nom de Slaves³. » Ainsi les Russes ne forment pas une nationalité à part; ce sont des Slaves qui reçoivent de leurs conquérants un nom nouveau, et l'élément varègue a peu d'influence sur la masse du peuple et ne modifie pas sensiblement l'élément slave.

Quand plus tard vint la civilisation, ce fut de Constantinople. Le premier prince varègue qui se fit baptiser, saint Vladimir, s'était au paravant déterminé à se faire mahométan; mais il changea d'idée quand on lui parla de la circoncision et de l'abstinence du vin⁴; ce furent les pompes du culte grec, ses éclatantes cérémonies et les suaves odeurs des parfums qui décidèrent ce prince barbare à adop-

¹ Karamsin, t. I^{er}, p. 87 et 89.

² *Ibid.*, p. 90.

³ « Les Polaniens qui se trouvaient parmi les Slaves n'avaient pas non plus d'autre langue. »

⁴ Kar., t. I^{er}, p. 260.

ter le rite grec préférablement à tout autre ¹. Presque tous les métropolitains des Russes furent des Grecs, et leur Église releva de Constantinople jusqu'à la chute de l'empire d'Orient, et même jusqu'au dix-septième siècle. La liturgie et la traduction des livres saints adoptées par les Russes leur vint des Slaves occidentaux, de saint Cyrille et de saint Méthode, que l'Église catholique compte au nombre de ses saints. Les Varègues n'ont donc apporté aux Slaves que leur nom, leurs conquêtes, leurs dissensions et leurs crimes.

Selon les chroniqueurs, ce fut en 850 qu'eut lieu la première incursion des Normands, Varègues ou Russes, dans les pays slaves. Ils vinrent à Novogorod, en furent chassés, y revinrent quelques années après, en 862. Les institutions républicaines étaient en vigueur à Novogorod; les partis politiques s'y disputaient le pouvoir: un de ces partis appela les Varègues à son secours; tel est du moins le récit de Nestor. Le chef de la seconde expédition portait le nom de Ruryk. Il resta à Novogorod et y domina jusqu'à sa mort. Il est probable que la république, en appelant les Varègues, voulut avoir une armée pour la défendre, et que Ruryk et ses successeurs y furent considérés comme des chefs militaires, car Novogorod conserva ses institutions républicaines jusqu'à sa complète destruction par un tzar moscovite au seizième siècle. Karamsin dit qu'à partir de Yaroslav le Grand (1018), les princes qui régnèrent à Novogorod étaient obligés de s'engager par serment envers les citoyens à conserver dans leur intégralité les lois qui les protégeaient: et que le peuple appuyé de l'autorité de ces lois, se croyait libre dans le choix de ses propres souverains.

Pendant que Ruryk dominait à Novogorod deux chefs varègues, Ascold et Dir, qu'il avait emmenés avec lui, entreprirent une expédition contre Constantinople. Mais ils rencontrèrent sur leur route la belle ville de Kiev, bâtie sur le Dniéper, et, s'en étant emparés, ils s'y fixèrent.

Ruryk laissa en mourant un fils en bas âge, Igor, sous la tutelle d'un chef varègue nommé Oleg. Igor et Oleg descendirent le Dniéper avec une troupe nombreuse de Varègues et prirent Smolensk. Ils avaient formé le dessein de s'emparer de Kiev et d'en chasser Ascold et Dir; « mais l'idée pénible de combattre des compatriotes, » dit Karamsin ², décida Oleg à employer la ruse. Ascold et Dir furent attirés à une entrevue et massacrés. Telle fut la sanglante origine de la principauté de Kiev et de la puissance russe, fondée et conservée par les armes, la violence et la perfidie. Kiev fut regardée comme la pre-

¹ Karamsin, t. I^{er}, p. 265.

² Kar., t. I^{er}, p. 153.

mière des villes de la Russie, et le titre de grand-duc ou *Kniaz* ¹, porté par ceux qui y dominaient comme donnant des droits de suprématie sur les autres principautés qui bientôt s'élevèrent dans tout le pays russe, car la descendance de Ruryk se multiplia avec une extrême rapidité, et chacun des princes de son sang voulut avoir un petit État. De là de continuel remaniements de territoires, soit à la mort des grands-ducs, soit à la suite des guerres de familles incessantes parmi ces princes. Ni la monarchie ni l'unité de l'État ne parvinrent à s'établir. La suprématie des grands-ducs de Kiev ne fut le plus souvent qu'illusoire : « Tous ces Varègues que les princes avaient amenés avec eux, dit Karamsin, les regardaient plutôt comme des compagnons d'armes que comme des souverains ; ils étaient venus en Russie plus pour commander que pour obéir ². »

La période qui s'écoula depuis l'arrivée d'Igor à Kiev jusqu'à la mort de Yaroslav le Grand, son arrière petit-fils (1054) est regardée comme l'âge d'or de la Russie. Alors commença la décadence, dont on peut juger par ce que fut l'âge d'or lui-même. Igor périt assassiné. « Pressé par l'avidité, aveuglé par la soif de l'or, » ce sont les expressions de Karamsin, il exerçait sur ses sujets de continuelles exactions. Une des tribus slaves, réduite au désespoir et « voyant qu'il n'y avait pas d'autre ressource que de tuer le loup qui allait immoler le troupeau à sa rage, » (Nestor) se révolta et massacra le grand-duc. Sa veuve Olga entreprit de le venger. Elle offrit sa main au chef de cette tribu ; celui-ci envoya vers elle des ambassadeurs : les uns furent enterrés vivants, les autres précipités dans l'eau bouillante ; puis, au milieu d'une fête, elle fit périr 5000 Drevliens, c'était le nom de la tribu révoltée, et livra leur ville aux flammes.

À l'avènement du petit-fils d'Igor, Yaropelk, Karamsin fait remarquer que déjà le pouvoir monarchique n'existait plus dans l'État et que Yaropelk n'avait aucune autorité sur les apanages de ses frères. Ce Yaropelk, à peine sur le trône, commença par tuer son frère Oleg pour lui enlever son apanage ; son second frère Vladimir, effrayé, s'en fuit en Scandinavie, puis en revint avec une nombreuse armée de Varègues ; ce fut une nouvelle conquête de la Russie. Vladimir mit le siège devant Kiev ; ne pouvant y entrer, il proposa à son frère Yaropelk de conclure la paix ; il y eut une entrevue entre les deux frères ; des assassins apostés se jetèrent sur Yaropelk et le massacrèrent ³.

¹ Les traducteurs de Karamsin se servent du mot prince pour traduire *kniaz*. Tous les chroniqueurs qui ont écrit en latin disent *dux*.

² Kar., t. I^{er}, p. 292.

³ « Ce fut par un forfait et avec le secours des Varègues que Vladimir usurpa le souverain pouvoir. » (Kar., t. I^{er}, p. 250.)

Vladimir fut alors grand-duc, se fit chrétien et fut canonisé. Saint Vladimir laissa douze fils qui tous eurent des apanages; nouvelles usurpations, nouveaux fratricides, nouvelles exécutions sanglantes. C'est quelque chose d'effrayant que la perpétuité du crime dans la race de Ruryk; on la retrouve plus tard, aux quinzième et seizième siècles, sur le trône de Moscou. Un des douze fils de saint Vladimir, après avoir dépouillé ses autres frères, fut obligé d'abandonner à l'un d'entre eux le pays russe à l'est du Dniéper. Il parvint ensuite à régner seul à Kiev et sur toute la Russie. Ce fut Yaroslav le Grand. L'unité de l'État russe ne dura qu'un instant, et les enfants d'Yaroslav se partagèrent sa succession.

« C'est ici, dit Karamsin, que commencent les malheurs de la Russie. Funestes époques, stériles en actes glorieux, pleines de désordres et de calamités, et signalées par de continuelles guerres civiles entre les nombreux souverains, dont les ombres teintes du sang de leurs sujets infortunés passent sous nos yeux dans l'obscurité des siècles¹. » Nous n'avons pas à aborder ici cette triste histoire; ce ne fut qu'une suite de querelles, de rivalités, de perfidies, de désordres, de crimes, de violence, d'anarchie, dont l'histoire d'aucune autre nation ne peut offrir d'exemple. La Russie n'eut bientôt plus de chef². Le peuple n'était pour rien dans ces guerres. Les querelles des princes l'intéressaient peu; parfois il chassa les tyrans dont les crimes dépassaient toute mesure et prit parti pour ceux qui l'épargnaient, mais ce furent presque toujours des étrangers qui servirent d'auxiliaires aux princes Rurykovitchs dans leurs guerres fratricides au milieu des pays slaves. Jusqu'à Yaroslav le Grand, on avait vu sans cesse intervenir de nouvelles bandes de Varègues appelés de la Scandinavie; la garde des princes était toujours composée de Varègues, et c'étaient les Varègues qui faisaient en temps de guerre la principale force de leur armée; mais, dans cette seconde période, la Scandinavie cessa de fournir des soldats mercenaires, les princes russes allèrent chercher leurs auxiliaires parmi les tribus de barbares qui séjournaient entre les bords de la Caspienne et ceux du Volga ou du Don, tels que les Petchénègues, les Polovtzes ou les Bulgares orientaux; et ces féroces mercenaires, trahissant presque toujours ceux qui les souloyaient, ne s'occupaient qu'à dévaster la Russie. Plus tard on verra les ducs de Moscou se servir des Tartares pour se jeter sur l'Occident. C'est toujours l'Asie dont les princes russes se servent pour opprimer l'Europe.

¹ Kar., t. II, ch. iv.

² Depuis la mort de Vsevolod Georgievitch (1093), la Russie n'eut plus de chef. (Kar., t. III, p. 237.)

Épuisée enfin par toutes ces discordes, morcelée en petites principautés, la Russie s'affaissa d'elle-même : aucun système, ni monarchique, ni féodal, ni fédératif n'était parvenu à s'établir. L'État russe ne fut, à vrai dire, qu'une oligarchie anarchique de petits princes souverains qui enlaçaient dans le réseau de leur domination tout l'orient du pays slave et les contrées septentrionales du Volga, qu'habitaient des peuplades de race asiatique. Kiev perdit sa suprématie et son importance politique : toutes les provinces de la Russie occidentale, dit Karamsin, eurent des souverains particuliers et indépendants¹, et les chefs de ces États prirent le titre de grands princes relativement aux petits princes apanagés qui se trouvaient sous leur dépendance².

Alors arrivèrent, au treizième siècle, les Mogols. Ils prirent la ville de Kiev et la brûlèrent, en 1240. On sait les dévastations que les Mogols exercèrent pendant deux siècles et demi sur tout l'orient de l'Europe. Toutes les principautés varègues furent en butte à leurs coups ; ils ravageaient sans cesse la Russie et prélevaient des tributs onéreux sur les villes et sur les princes. Pendant toute cette période des dévastations mogoles, l'État russe fondé par les Varègues, la Russie slavo-normande, tomba dans une complète dissolution, disparut ; presque toutes les familles princières de la race de Ruryk s'éteignirent, et les fractions de cette Russie éteinte, se séparant de l'élément impur et non slave, de ces pays du Volga que Karamsin a si judicieusement appelés finnois-russes, obéirent à une loi naturelle, et allèrent, à la fin du quatorzième siècle, s'unir au grand État slave, la Pologne, où ils trouvèrent un abri contre la tyrannie des Mogols.

Rien que de normal dans cet événement, qui s'accomplit sans secousse et sans violence ; rien que de conforme à la nature même des choses. L'élément étranger, l'élément russe ou normand, était venu, par la conquête, se superposer à l'élément slave, mais ne l'avait pas profondément modifié. L'autorité politique des Varègues ou Normands ayant disparu, il ne resta plus qu'un pays slave qui se réunit à l'autre fraction du pays slave, dont il avait été séparé par la conquête étrangère, pour ne plus former alors qu'un seul État, un État slavo-polonais ; il y retrouva ses anciennes mœurs, et un système politique national solidement établi. Les descendants des Polaniens du Dniéper se rapprochèrent ainsi des Polaniens de la Vistule, et de même que les anciennes tribus slaves du Dniéper se rendaient dans les temples de l'Occident pour s'y réunir en diète et conférer des

¹ Kar., t. III p. 353.

² *Ibid.*, t. III, p. 238.

affaires d'un intérêt général, de même les palatins et les nonces de Russie (ou Ruthénie) vinrent siéger aux diètes de Pologne ; ce ne sont plus les prêtres de Perkun qui président ces assemblées nationales, mais le sénat polonais, qui reçoit dans son sein les sénateurs ruthéniens.

Il faut maintenant rechercher quelles étaient à l'est les frontières de l'État slavo-polonais le lendemain de l'union de la Russie (Ruthénie) avec la Pologne. Au sud, elles s'étendaient au delà du Dniéper, remontaient extérieurement la vallée de ce fleuve, et venaient rejoindre le territoire de la ville libre de Novogorod, alors sous le protectorat de la Pologne. Ce sont identiquement les mêmes frontières que l'on trouve avoir été celles des pays slaves la veille de l'arrivée de Ruryk. On peut donc affirmer cette vérité historique, géographique et ethnographique de la plus haute importance, que la réunion de la Russie (Ruthénie) à la Pologne, au quatorzième siècle, n'a été autre chose que la reconstitution de l'unité slave rompue par la conquête des Normands-Varègues, unité qui a duré quatre siècles, jusqu'à ce qu'elle ait été de nouveau brisée par Catherine II.

Cependant, une partie du pays dominé par les Varègues resta en dehors de ce mouvement général qui faisait refluer toute la Russie (Ruthénie) vers l'Occident, vers la Pologne. C'était le pays non slave du Volga, le pays finnois-russe. Là, parmi des tribus ouraliennes, toutes de race et de langue asiatiques, et n'appartenant pas à la famille des Indo-Européens ou Aryens, « sous un ciel rigoureux, au milieu de forêts profondes et d'un peuple plongé dans l'ignorance¹ », s'élevait une principauté varègue déjà puissante, la principauté de Souzdal et Vladimir (plus tard la Moscovie), entre le Volga supérieur et l'Oka, un de ses affluents. C'est là, et non pas à Kiev ni à Novogorod, qu'a pris naissance l'empire russe, « cette petite goutte d'eau devenue océan, » a dit un auteur moderne, ce géant constrictor qui devait unir dans l'étreinte de son autocratie la moitié de l'Asie à la moitié de l'Europe. Cette principauté de Souzdal et de Vladimir eut pour fondateur, au milieu du douzième siècle, Georges Dolgorouki (*Longue-Main*), le plus jeune des huit fils de Wladimir Monomaque, grand-duc de Kiev. Cet État formait une Russie nouvelle, une Russie asiatique qui était comme étrangère à la Russie slavo-normande, et qu'il est même inexact d'appeler Russie, car Karamsin dit qu'à cette époque le nom de Russie désignait spécialement la Russie méridionale, c'est-à-dire les pays qu'arrosent le Dniéper et le

¹ Kar., t. II, p. 527.

Dniester. La Russie méridionale était un État slavo-normand, la principauté de Souzdal, et Vladimir fut un État finnois-normand. Dans le désir de dissimuler aux yeux de l'Europe l'origine finnoise de leur nation, quelques historiens moscovites supposent que le pays de Souzdal n'était qu'un vaste désert où il n'y avait pas d'habitants, et qu'il fut peuplé par des colons ruthéniens du Dniéper ou du Volkof¹, c'est-à-dire Slaves. Mais Karamsin, s'appuyant sur l'autorité des chroniqueurs, dit positivement que le premier prince de Souzdal, Dolgorouki, ainsi que son fils, André Boholubski, propagèrent la religion chrétienne dans leur État, qu'ils y amenèrent des missionnaires, y firent bâtir des églises, et qu'ils sont célèbres pour avoir civilisé les parties orientales de l'ancienne Russie et préparé le nord-est de la domination des Varègues à devenir le cœur de l'empire russe. Or, s'il n'y avait eu que des colons slaves dans ce pays de Souzdal, il n'y aurait eu besoin ni de les convertir ni de les civiliser, car depuis longtemps tous les Slaves étaient chrétiens; et s'il n'y avait eu que des forêts et pas d'habitants, Georges et son fils auraient-ils fait venir des missionnaires pour convertir les arbres?

En 1147, Dolgorouki, prince de Souzdal, jeta les fondements de la ville de Moscou sur les terres d'un seigneur qu'il fit saisir et noyer dans un étang; mais ce ne fut qu'en 1528 que les ducs de Souzdal et Vladimir prirent le titre de ducs de Moscou².

Cette principauté de Souzdal et Vladimir sur la Kliasma³ se signala, dès son origine, par son hostilité contre la Russie méridionale, où régnait la branche aînée des Monomaques. Dolgorouki et son fils n'eurent qu'une ambition, celle de détrôner les princes de Kiev et d'usurper le titre de grands-ducs de Russie. De son côté, la Russie méridionale nourrissait une haine profonde pour les princes de la Kliasma; ayant été une fois appelé à combattre Dolgorouki, jamais le peuple de Kiev, dit Karamsin⁴, ne prit les armes avec autant de plaisir. Dolgorouki fit de nombreuses expéditions contre Kiev; il fut le fléau de la Russie méridionale (Ruthénie); il arrivait toujours à la tête de « ses amis, les féroces Polovtzes, » peuplades qui étaient venues du fond de l'Asie s'établir entre la Caspienne et le Don, et la principauté de Kiev était horriblement ravagée⁵. Enfin Dolgorouki finit par renverser du trône le prince légitime, et porta pendant les deux dernières années de sa vie, à Kiev, le titre de grand-duc de Russie. Mais sa mémoire

¹ La ville de Novogorod était bâtie sur les bords d'une rivière appelée Volkof.

² Vladimir avait été jusque-là la capitale de la principauté.

³ Rivière qui se jette dans l'Oka, non loin du Volga.

⁴ Kar., t. II, p. 517.

⁵ Karamsin, t. II, ch. XII et XIII.

y fut maudite¹. Le peuple de Kiev, dit Karamsin, haïssait tellement Dolgorouki, qu'à la nouvelle de sa mort, il se précipita sur son palais, le saccagea et massacra presque tous les boïars de Souzdal, qu'il avait amenés avec lui. Les Kievienens ne voulurent pas que son corps reposât dans leurs murs, et on le fit enterrer hors de la ville².

Le fils de Dolgorouki, André, fut alors obligé de se retirer dans la principauté de Souzdal. Il avait hérité de l'ambition de son père et de son aversion pour la Russie méridionale. Il n'aspirait qu'à s'emparer de la principauté de Kiev et à usurper le titre de grand-duc de Russie. Il renouvela l'alliance avec les Polovtzes et recommença la guerre. Il finit par s'emparer de Kiev en 1169, et détrôna Mscislas Yzaslavitch, petit-fils du grand-duc de Kiev Mscislas Théodore le Grand, fils aîné de Monomaque. La malheureuse capitale de la Russie fut traitée en ville prise d'assaut, livrée pendant trois jours au pillage. André l'abandonna à toutes les fureurs de son armée. « A sa honte éternelle, dit Karamsin, le vainqueur oublia qu'il était Russe. » Les gens de Souzdal, aussi barbares que leurs auxiliaires de la Caspienne, furent sans pitié. Ces païens se jetèrent sur les couvents et sur les églises, enlevèrent les vases sacrés, les images, les ornements, les cloches même. Toute la ville fut dévastée.

André ne séjourna pas à Kiev; il en donna le gouvernement à son frère, Gleb, d'abord, puis à un de ses fils, qui bientôt en fut chassé; la branche aînée des Monomaques put alors remonter sur le trône de Kiev. Quant à André, il fut assassiné dans sa principauté, et le peuple de Souzdal, à la nouvelle de sa mort sanglante, fut comme ivre de joie³. Les princes de Souzdal essayèrent encore à plusieurs reprises, pendant la fin du douzième siècle, d'intervenir dans les affaires de la Russie⁴; mais, à partir du commencement du treizième siècle, selon la déclaration même de Karamsin⁵, il y eut une séparation complète entre la principauté de Souzdal et Vladimir et la principauté de Kiev; et les descendants de Dolgorouki n'eurent plus aucun pouvoir sur les pays du Dniéper. On ignore même, ajoute l'historiographe russe, quel descendant de saint Vladimir y dominait alors.

Ainsi ce fut dans la seconde moitié du douzième siècle que les princes de Souzdal, plus tard princes de Moscou, usurpèrent, et pour quelques années seulement, la couronne et le titre de grands-ducs de

¹ « Le peuple de Kiev, maudissait la mémoire de Georges. » (Kar., t. III, p. 354.)

² Kar., t. II, p. 848.

³ Karamsin, t. III, p. 31.

⁴ Nous avons déjà fait remarquer que le nom de Russie désignait, à cette époque, les pays du Dniéper et du Dniester, et nullement ceux du Volga.

⁵ Kar., t. IV, p. 206.

Russie; et dès le commencement du treizième siècle, tout rapport avait déjà cessé entre eux et la Russie. Ce ne fut donc que par des usurpations passagères, survenues pendant cette période de cinquante années, que les princes de Souzdal et Vladimir eurent quelque suprématie de fait et non de droit sur la Russie slave du midi, à laquelle ils devinrent aussitôt après complètement étrangers; et ce ne fut que six siècles plus tard, et par le fait du partage de la Pologne, que les Holstein-Gottorp, successeurs des Romanof, qui avaient eux-mêmes succédé aux descendants de Georges Dolgorouki, purent, à la fin du dix-huitième siècle, repasser le Dniéper. Les fils de Dolgorouki continuèrent de régner dans leur Russie asiatique du Volga.

Ce n'est pas une exagération que d'appeler asiatique cette Russie nouvelle, cette Russie septentrionale où dominait la race de Georges Dolgorouki. « Les Russes, a dit Mirabeau, ne sont Européens qu'en vertu d'une définition déclaratoire de leur souveraine. » Catherine II crut en effet pouvoir, par un ukase, trancher une question d'histoire et d'ethnographie; et elle fit jeter en prison et persécuter plusieurs historiens russes qui ne partageaient pas ses idées sur l'origine de la Russie et n'avaient pas écrit dans le sens de la nouvelle histoire officielle élaborée dans la chancellerie impériale. Le Tsarisme croit pouvoir régner sur le temps, comme il règne sur l'espace; heureusement, la vérité finit toujours par sortir de prison.

Ce qui amena la chute de l'oligarchie des Rurykovitchs, l'invasion des Mogols, devint l'occasion de la future puissance des grands-ducs de Moscou. A l'apparition des hordes de Gengis-Khan, les princes varègues s'unirent pour essayer de résister à l'invasion; il y eut une grande bataille sur les bords de la Kalka, au nord de la mer d'Azof, en 1224; les princes de Souzdal et Vladimir n'y parurent pas; leur principauté fut peu à près envahie par les Mogols; ils se soumirent, se courbèrent sous le joug, acceptèrent la tyrannie des Mogols, se firent même les ministres de leurs cruautés et de leurs exactions; ils marchaient à la suite des Khans ou Tsars mogols, combattaient contre les Ruthènes, et sévissaient contre ceux qui voulaient se soustraire à la tyrannie de la Horde. Les habitants de Novogorod ayant une fois refusé de payer l'impôt aux Tartares, le duc de Souzdal se rendit dans leur ville et fit couper le nez et les oreilles aux principaux citoyens. C'était au camp de la Horde que les successeurs de Dolgorouki allaient recevoir l'investiture du Tsar mogol, qui les élevait et les déposait à son gré, et d'un mot les faisait périr. Ils le prenaient pour arbitre dans leurs querelles de famille; les Mogols protégeaient les plus humbles et leur rendaient le service de condamner à mort leurs compétiteurs. Un prince souzdalien convoitait-il l'apanage d'un de ses parents, il le dénonçait comme suspect auprès de la Horde, qui sévissait et récom-

pensait le dénonciateur des dépouilles de sa victime. Pour prix de leur soumission, ces princes furent confirmés par les Mogols dans le titre de grands-ducs de Souzdal et Vladimir, et ensuite dans celui de grands-ducs de Moscou, qu'ils prirent en 1328¹.

Ce furent ces mêmes grand-ducs de Souzdal et Vladimir, devenus grands-ducs de Moscou, qui, au départ des Mogols, à la fin du quinzième siècle, usurpèrent le titre de souverains de toutes les Russies, alors que depuis trois siècles tout rapport avait cessé entre la principauté de Souzdal et Vladimir et les pays du Dniéper, et que la Russie (Ruthénie) avait, en tant qu'État, totalement disparu depuis longtemps, depuis 1320.

Voyons maintenant comment furent réunis à la Pologne les débris de la Russie slave (Ruthénie), tombée, comme nous l'avons dit, en dissolution et envahie par les Tartares-Mogols.

Une des principautés varègues, le duché de Halitch (aujourd'hui Galicie), avait résisté avec assez de succès à la tyrannie des Mogols. Le grand-duc de Halitch descendait d'un fils aîné de Vladimir Monomaque; les princes de Souzdal ne représentaient que la branche cadette; Kiev ayant perdu son importance, la suprématie sur les autres principautés ruthènes devait donc appartenir de droit au duc de Halitch avec le titre de grand-duc de Kiev, s'il eût voulu le prendre; mais il se contenta de la possession effective de la capitale de la Russie et de la plupart des principautés qui relevaient autrefois du duché de Kiev. Le duché de Halitch, sous Daniel Romanovitch, vers la moitié du treizième siècle, s'étendit sur les rives du Dniester et du Dniéper, et des Karpathes et de l'embouchure du Danube jusqu'à la Bérésina, au nord, comprenant, outre ce qu'on appelle aujourd'hui la Galicie, les provinces de Podolie, d'Ukraine et de Volhynie. Daniel fut couronné roi de Russie (Ruthénie) par un légat du pape Innocent IV, en 1246.

Pendant tout le cours du treizième siècle, le rôle le plus important en Russie appartint aux ducs de Halitch, et tous les princes de la Russie slave les reconnurent pour leurs chefs. A la première apparition des Tartares, ce fut le duc de Halitch (Mscislas) qui marcha à leur rencontre; ce fut lui qui rassembla les princes ruthènes à Kiev², qui leur fit prendre les armes et qui livra la bataille de la Kalka; quoiqu'elle ait été perdue et que l'armée de Mscislas ait été en grande partie détruite, les Mogols, cependant, se retirèrent et disparurent pour quelques années. La Russie se crut sauvée. Les princes de Souzdal et Vladimir, comme nous l'avons déjà fait remarquer, ne vinrent pas combattre à la Kalka, Karamsin dit même que Georges, qui régnait

¹ Sous Ivan Kalita, Moscou devint la capitale du grand duché.

² Kar., t. III, p. 284.

alors à Vladimir, « vit peut-être avec un certain plaisir la défaite de Msciaslas de Halitch, dont la gloire et les triomphes avaient excité sa jalousie¹. » On voit que, même en face des plus grands dangers de la Russie méridionale, l'aversion que nourrissaient contre elle les princes de Souzdal ne se démentit pas un instant.

Les Tartares revinrent et menacèrent Kiev². Daniel Romanovitch, duc de Halitch (celui qui fut couronné roi de Russie par le pape), y accourut aussitôt pour organiser la résistance ; il confia la défense de la ville à un de ses boïars nommé Démétrius, pendant que lui-même allait chercher des secours en Hongrie et en Pologne. Kiev fut pris, et le duché de Halitch en partie ravagé ; mais les barbares furent arrêtés par les Polonais à la grande bataille de Lignitza³. La Russie rouge eut encore à souffrir des incursions des Tartares, mais put néanmoins conserver son indépendance. Daniel consacra sa vie entière à lutter contre l'invasion mogole.

A sa mort, son État fut de nouveau partagé entre sa famille. Il y eut le duché de Halitch ou de Russie proprement dite (Russie rouge ou Galicie, dont la Podolie n'était qu'une dépendance) et le duché de Volhynie. Cependant une certaine unité continua d'exister dans les États de Daniel Romanovitch⁴. Une petite-fille de Daniel, restée sa seule héritière, épousa le duc de Mazovie, dont elle eut un fils, Boleslas, qui succéda à son père dans le duché de Mazovie, et posséda celui de Halitch du droit de sa mère. Celui-ci étant mort sans enfants, Casimir le Grand, roi de Pologne, se trouvait être son héritier. Le duché de Halitch et les terres qui en dépendaient échurent donc à la couronne de Pologne. Il y eut à Léopold (Lemberg) une assemblée de seigneurs polonais et russes (ruthéniens), et la réunion de la Russie rouge à la Pologne fut unanimement votée ; elle a duré jusqu'aux partages.

Le duché de Halitch n'était pas alors aussi étendu que du temps de Daniel Romanovitch. La Lithuanie lui avait enlevé une partie de ses provinces.

Pendant que les ducs de Moscou subissaient le joug des Mogols, on avait vu grandir subitement du côté de la Baltique un nouvel État, qui avait également entrepris d'arracher à la tyrannie de la Horde d'Or les débris du grand-duché de Kiev. C'était le grand-duché de Lithuanie. Les Lithuanes étaient une tribu païenne qui occupait un

¹ Kar., t. III, 293.

² En 1240.

³ En 1241.

⁴ Les petits-fils de Daniel, André et Léon, portaient le titre de princes de toutes les Russies, de Galicie et de Vladimir ou Volhynie. — (Kar., t. IX, p. 259.)

territoire extrêmement restreint entre le Niémen et la Wilia, un de ses affluents. Il est impossible de remonter dans leur histoire au delà du milieu du treizième siècle ; les commencements en sont fort incertains ; elle acquiert une grande importance dans les premières années du quatorzième siècle. Ce peuple fut tiré de son inaction et de son obscurité par les attaques des convertisseurs allemands de l'ordre Teutonique, qui firent des incursions sur son territoire et le ravagèrent. Les Lithuanes où Lithuaniens leur opposèrent une résistance énergique ; autour d'eux se groupèrent d'autres peuplades païennes, et le paganisme devint la cause de l'indépendance, la cause nationale. Les ducs de Lithuanie atteignirent bientôt à une grande puissance. Après avoir défendu leurs frontières occidentales contre l'ordre Teutonique, ils se retournèrent contre les Tartares, à l'est, les arrêtèrent et leur livrèrent de fréquentes batailles. Le héros de cette race fut Gedymin ; son fils, Lubart, épousa la fille du duc de Volhynie, qui n'avait pas d'enfants mâles¹, et la Volhynie fit alors partie du duché de Lithuanie. Gedymin livra en 1320 une grande bataille au duc de Kiev², et aux Mogols, que celui-ci avait appelés à son secours, et entra en vainqueur à Kiev. Le peuple le reçut avec joie et le salua comme grand-duc de Russie³.

Ainsi disparut la dernière trace de la domination des Varègues dans la partie orientale des pays slaves, qui ne garda d'eux que le nom.

Le grand-duché de Lithuanie se trouva comprendre alors une immense étendue de pays, depuis la Samogitie, au nord, jusqu'au cours méridional du Dniéper. L'extension subite des États de Gedymin, la rapidité de ses conquêtes, pourraient ne prouver que son ambition et le succès de ses armes ; mais le nouvel État fondé par lui se maintint dans son intégralité ; les Tartares ne purent l'entamer, toute la Russie slave fut délivrée du joug des Mogols, et le peuple ruthénien paraît avoir été satisfait de sa nouvelle condition, puisqu'il ne fit aucune tentative pour se séparer de la Lithuanie. C'est là une preuve que les conquêtes de Gedymin avaient une autre raison d'être que la force des armes, et qu'elles répondaient aux aspirations de l'époque et aux besoins du pays. Les princes de la race de Ruryk n'avaient pas su protéger contre les Mogols les peuples qu'ils gouvernaient. Les ducs de Souzdal et Vladimir s'étaient faits leurs esclaves

¹ Elle était petite-fille de Daniel Romanovitch. Comme nous l'avons dit, le duché de Halitch et de Volhynie fut séparé à la mort de Daniel ; mais Halitch paraît avoir continué de posséder une certaine suprématie sur la Volhynie.

² Kojalovicz. *Histoire de la Lithuanie*, p. 259.

³ Gedymin porta à partir de ce moment le titre de grand-duc de Lithuanie et de Russie, et tous les Jagellons, rois de Pologne, ont aussi porté ce titre.

les plus soumis, et demandaient en mariage les filles des Mogols. Les ducs de Halitch avaient tenté de généreux efforts, mais ils n'étaient pas assez puissants pour protéger toute la Russie. Les Lithuaniens, nation éminemment guerrière, étaient seuls capables de défendre la Ruthénie contre les Mogols ; et la nécessité de résister aux Mogols est le mobile de toute l'histoire des pays orientaux de la race slave, au treizième et au quatorzième siècle. Ce fut le puissant mouvement de réaction contre l'invasion mogole qui entraîna dans un même mouvement vers l'Occident toutes les anciennes principautés varègues.

Il est à remarquer combien les ducs de Souzdaï et Vladimir (plus tard ducs de Moscou) sont étrangers à tout ce qui se passe dans la Russie méridionale. Ils n'ont aucune part aux trois grands événements de la bataille de la Kalka, de la prise de Kiev par les Mogols, et ensuite par Gedymin ; ils ne paraissent même pas : depuis le milieu du treizième siècle, dit Karamsin, les annalistes de Souzdaï prennent si peu d'intérêt au sort de Kiev, de la Volhynie, et de la Galicie, qu'ils n'en font aucune mention ¹.

Les Lithuaniens ayant conquis toute la Ruthénie ou Russie slave, se firent eux-mêmes Ruthéniens, comme il arrive toujours quand les vainqueurs sont moins nombreux que les vaincus ; et c'était du reste la cause ruthénienne que les ducs de Lithuanie avaient embrassée. On ne parla plus que ruthénien à la cour des ducs de Lithuanie. Casimir le Grand, roi de Pologne, avait, comme nous l'avons dit, succédé aux ducs de Halitch, et il voulut faire valoir des droits à leur héritage tout entier ; et il y eut à ce sujet des guerres entre la Pologne et la Lithuanie, sous Casimir et sous Louis de Hongrie, son successeur. Au milieu de ces contestations, le nom des grands-ducs de Moscou ne fut pas même prononcé. Elles cessèrent naturellement quand la Lithuanie se réunit à la Pologne.

Ainsi, l'œuvre de Ruryk n'existant plus, la Ruthénie s'étant trouvée livrée à elle-même, étant dominée par cette nécessité de résister aux Tartares mogols, s'était agglomérée (dans les treizième et quatorzième siècles) autour de la Pologne, d'une part, et de la Lithuanie de l'autre. Divisée, elle tendait à se réunir. Telle fut la raison d'être du grand événement de la fin du quatorzième siècle, le mariage de Jagellon, duc de Lithuanie, avec Hedvige, reine de Pologne. Toute la Russie slave se trouva par là incorporée dans son ancienne unité à la république slave de Pologne, en devint partie intégrante, fut animée du même esprit et du même patriotisme.

Ce fut pour tout le nord de l'Europe un événement fécond en

¹ Kar., l. IV, p. 257.

grands résultats, que cette union du grand-duché de Lithuanie et Russie à la Pologne, effectuée à la fin du moyen âge, à cette époque où les peuples modernes, atteignant leur puberté, s'engageaient dans les voies différentes où les appelait la Providence. Cette union fut légitime, et par la commune origine des deux peuples, et par la façon dont elle s'accomplit, et par le but auquel elle tendait. Ruthéniens et Polonais étaient Slaves; les deux pays, en se rapprochant, agirent dans la souveraineté de leur indépendance; il n'y eut violence ni d'un côté ni de l'autre, et la Pologne, en s'assimilant la Lithuanie, prit la dynastie lithuanienne, l'assit sur le trône des Piast et lui demeura fidèle jusque dans ses derniers rejets.

La Pologne et la Lithuanie avaient la même cause, les mêmes intérêts à défendre et les mêmes ennemis à combattre; c'étaient, outre l'ordre Teutonique, les Mogols d'abord, et puis les Turcs. Séparées ou rivales, elles eussent fini par succomber. Unies, elles purent résister victorieusement. L'histoire est pleine de la lutte de la Pologne contre les Turcs. La dynastie des Jagellons s'y dévoua. Ce fut la nécessité de rassembler contre les Turcs toutes les forces de l'Europe orientale qui fit donner la couronne de Hongrie à Ladislas, fils de Jagellon, déjà roi de Pologne, et en l'acceptant il déclara ne la prendre que pour mieux combattre les Turcs; il s'avança en vainqueur jusqu'à Varna; il avait obtenu un traité avantageux, quand on le força à livrer une bataille; il la perdit, et le roi de Pologne fut retrouvé le lendemain parmi les morts. Son arrière-neveu, Louis, roi de Hongrie, se fit tuer, lui aussi, en combattant les Turcs, à Mohacs.

Un des plus fiers représentants du génie lithuanien, Witold, le cousin du premier Jagellon, eut toute sa vie la passion de combattre les Mogols. Il alla, entouré d'une foule de seigneurs polonais, jusque sur les bords de la Vorskla (1399) se mesurer avec Ediga, un des plus redoutables lieutenants de Tamerlan.

En s'unissant, c'était donc comme à une destinée providentielle que préludaient la Pologne et la Lithuanie; leur union fut profitable à l'Europe, et si en devenant Polonais, Lithuaniens et Ruthéniens n'avaient pas doublé les forces de la Pologne, la Pologne eût-elle pu accomplir sa mission, eût-elle pu lutter contre les Turcs?

Et maintenant à quel but tendait la Russie en s'emparant frauduleusement, à la fin du dix-huitième siècle, des provinces orientales de la Pologne? Assurer les *profits* de l'Empire, comme l'écrivait Catherine, et *influer* directement sur l'Europe. Quelle a donc été la mission de la Russie depuis qu'elle est intervenue dans les affaires européennes? Peut-être celle de tenir la France en échec, après avoir étouffé la vie d'un peuple libre. Ni dans l'industrie, ni dans le commerce, ni

dans les arts, ni dans la politique, ni dans la science, la Russie n'a contribué aux progrès de notre siècle.

D'après ce que nous avons précédemment exposé, la Pologne avait donc, sur ces trois provinces, la Podolie, la Volhynie et l'Ukraine, un double droit, par les ducs de Halitch d'un côté, et par les ducs de Lithuanie de l'autre; et ces droits remontent à 1540 et à 1586. Quant aux grands-ducs de Lithuanie, jamais ils n'avaient aucune espèce de lien avec les grands-ducs varègues de Kiev.

Ainsi, rien de vague dans l'ancien territoire de la Pologne, rien d'insaisissable dans son histoire. Des étrangers, les Normands varègues, arrivent au neuvième siècle, fondent un État à Kiev, et leur domination s'étend sur toute la partie orientale des pays slaves; à l'époque des Mogols, cet État tombe en dissolution, les princes varègues disparaissent, et ces pays slaves viennent alors se réunir à la Pologne, par le fait de mariages et de conquêtes¹, et aussi, il faut insister sur ce point, en vertu de l'assentiment des populations. La réunion du duché de Halitch à la Pologne fut décidée dans une grande diète convoquée à Léopol, où les boïars de Halitch siégèrent à côté des palatins polonais, et l'union de la Lithuanie et de la Pologne fut deux fois solennellement confirmée, une première fois à la diète de Horodlo (1415), puis une seconde, à la diète de Lublin (1569), où les sénateurs et députés de tous les palatinats de Pologne, de Lithuanie et de Russie (Ruthénie) déclarèrent solennellement et à l'unanimité, en vertu d'un mandat spécial des populations qu'ils représentaient, que les deux pays de *Pologne* et de *Lithuanie* ne faisaient qu'un seul et même peuple, les deux États, qu'une seule et même république, une, identique et indivisible à perpétuité, gouvernée par un même roi².

C'est là un fait remarquable dans l'histoire de Pologne que cet assentiment unanime et constant des populations. C'était, du reste, une conséquence nécessaire de la forme du gouvernement polonais. Le roi n'était considéré que comme le chef de la République; il n'y avait aucun lien monarchique qui unit et retint le peuple; son unité ne pouvait résulter que du consentement de la volonté nationale. Il n'y a pas, du reste, de peuple moins conquérant que le peuple polonais, quoiqu'il ait été presque constamment en guerre. Mais, la guerre, la Pologne ne l'a faite que pour repousser l'invasion et pour défendre

¹ Aucun de ces pays n'avait été conquis par la Pologne, les conquêtes avaient été faites par les Lithuaniens, antérieurement à l'union de la Lithuanie et de la Pologne, et non pas sur les ducs de Moscou, comme on veut souvent le faire croire, mais sur les ducs de Halitch et les tartares Mogols.

² Voyez : *Volumina legum regni Poloniæ*, t. II, p. 91. Acte de la confirmation de l'union de la Pologne et de la Lithuanie, art. 4.

son territoire, contre les Allemands, contre l'ordre Teutonique, contre les Turcs et contre les Moscovites. L'idée de conquête était tellement contraire au génie du peuple polonais, qu'il existait une clause dans sa législation par laquelle le roi ne pouvait garder l'armée sous les armes hors des frontières du royaume au delà de trois mois; ce terme passé, les gentilshommes étaient tous libres de quitter le roi et l'armée et de revenir dans leurs foyers; tous les frais d'une guerre hors frontières étaient à la charge du trésor royal; le trésor de la république ne devait pas y concourir ¹.

Il n'a donc aucune espèce de fondement, cet argument favori des Russes modernes qui consiste à prétendre qu'ils ont des droits sur les provinces prises par Catherine II à la Pologne parce que ces provinces ont été, disent-ils, conquises par la Pologne sur leurs ancêtres. L'examen des faits prouvant la fausseté de ces assertions, on peut répondre aux Russes :

1° Que la conquête constitue, sous certaines conditions, un droit reconnu par le code du droit des gens, et qu'une conquête qui remonte au commencement du quatorzième siècle, qui a été validée par l'assentiment des populations, et par une possession effective des pays conquis pendant plus de quatre siècles (1520 à 1793), est légitime s'il en fut ;

2° Que les provinces conquises par les Jagellons n'ont pas été reconquises par les Russes modernes, mais ravies par l'acte de félonie du partage de la Pologne, félonie inadmissible en droit, quand bien même la Russie eût eu d'anciens titres à faire valoir ;

3° Que les provinces orientales de l'ancienne Pologne, que détiennent les Russes, n'ont pas été conquises par les Polonais, mais par les grands-ducs Jagellons de Lithuanie, avant qu'ils ne devinssent rois de Pologne ;

4° Que ces provinces n'ont pas été conquises par les ducs de Lithuanie sur les ancêtres des Russes d'aujourd'hui, les ducs de Moscou, qui n'y avaient aucun droit, mais sur les ducs de Halitch (Galicie) et sur les Tartares mogols; qu'elles échurent en grande partie à la Pologne et à la Lithuanie par des mariages, et que la plupart des États modernes ne se sont pas constitués autrement ;

5° Que les Varègues, venus de la Scandinavie, étant étrangers aux Slaves et s'étant établis chez eux par la conquête, les Lithuaniens et les Polonais avaient sur eux l'immense avantage d'être aborigènes; que les princes varègues n'ayant pas su défendre leurs États contre les Mogols, la conquête des grands-ducs de Lithuanie se trouvait par là parfaitement légitimée, et qu'il est difficile de comprendre pour-

¹ *Articuli Henriciani. Volumina legum Poloniæ, t. II, 142.*

quoi les Varègues, ayant eu le droit de conquérir ces pays au neuvième siècle, les Lithuaniens n'auraient pas eu le droit de les conquérir à leur tour, au treizième et au quatorzième siècle ;

6° Que ce fut le duc de Lithuanie qui, à partir de cette époque, porta le titre de duc de Russie, porté auparavant par les ducs de Halitch, et non par les ducs de Moscou, qui ne prirent ce titre de souverains de Russie, pour la première fois, que vers 1492.

On peut donc tenir pour certain que les Russes détiennent les anciennes provinces de la Pologne qui ne sont pas comprises dans le petit royaume de 1815, aussi injustement que ce petit royaume lui-même, et que toutes les portions de l'ancienne Pologne ont un droit égal à leur indépendance ; et il est impossible de regarder Catherine comme ayant eu des titres dynastiques quelconques à la succession de saint Vladimir, parce qu'elle était Holstein-Gottorp, et nullement de la famille de Ruryk, parce que la couronne des princes de Souzdal et Vladimir, qu'elle a portée, n'était pas celle des ducs de Kiev, et que les ducs de Souzdal ne pouvaient avoir aucun droit sur les fiefs des ducs de Kiev, le droit féodal ne connaissant pas les liens personnels, mais seulement les liens territoriaux, et enfin parce que les princes de Souzdal et de Moscou n'ont jamais pris possession des provinces contestées, et que, en eussent-ils pris possession, il y aurait eu interruption de possession depuis plus de cinq siècles du côté des Russes, et possession effective et ininterrompue pendant quatre siècles du côté de la Pologne.

Le traité de Polanov prend ici une grande importance, puisqu'il a été conclu à l'extinction de la race de Ruryk par le premier des Romanof montant sur le trône des anciens ducs de Moscou ; et par ce traité le premier Romanof a déclaré qu'il reconnaissait n'avoir aucun droit sur les Ruthénies (ou Russies) possédées *ab antiquo* par la Pologne.

Quant à Alexandre II, le partage de la Pologne effectué par les trois cours copartageantes étant une iniquité flagrante, la détention de la matière même du délit par la couronne impériale de Russie depuis 1772, 1793 et 1795, ne peut constituer aucun droit, les protestations de la partie lésée n'ayant pas discontinué, le peuple n'ayant pas ratifié son annexion à la Russie.

Le système historique inventé et exploité par les Russes jusqu'ici prétendait établir un droit dynastique imaginaire qu'auraient eu les ducs de Moscou et leurs successeurs, les Romanof et les Holstein-Gottorp, sur tout ce qui avait appartenu à des princes quelconques de la famille de Ruryk, qui s'était multipliée à l'infini ; nous venons de prouver par l'examen des faits la fausseté d'une pareille prétention ; mais à présent on paraît changer de système. On a beaucoup parlé

en Europe, depuis quelques années, de la cause des nationalités ; les Russes, qui ne sont jamais les derniers à suivre la mode, se sont faits aussitôt les défenseurs rétroactifs des nationalités, et l'on cherche à nous prouver maintenant, dans de spécieuses dissertations, que depuis le jour où le fils du premier prince de Souzdal, Boholubski, est venu mettre à feu et à sang Kiev, la cité sainte des Russes, le berceau de l'empire varègue, les Russes n'ont eu rien de plus cher que le droit des nationalités ; c'est au nom de ce droit, sans doute, qu'ils ont marché avec les armées des Mogols contre les villes ruthènes et les ont aidés à assiéger Smolensk¹ ; qu'Ivan III et Ivan IV ont noyé dans le sang de leurs habitants les malheureuses villes slaves de Pskof et de Novogorod, cet autre berceau de l'empire depuis deux ans ; que Repnin, par les ordres de sa maîtresse, fit faire des massacres de Polonais en Ukraine ; et c'est pour la cause des nationalités, enfin, qu'ils ont livré la Pologne à la Prusse et à l'Autriche, qu'ils lui ont enlevé toutes ses provinces orientales à la fin du siècle dernier, et Varsovie en 1815, afin de faire rentrer au giron de la patrie moscovite des peuples infortunés, orphelins depuis quatre siècles, les allaiter du doux breuvage de l'autocratie, et leur faire goûter les paternelles caresses du knout. Le partage de la Pologne fait et justifié au nom des nationalités, ce n'est qu'une monstrueuse bouffonnerie ! On dira bientôt que Catherine a partagé la Pologne pour une idée !

Mais que faisaient les grands-ducs de Moscou pendant que les peuples slaves s'unissaient dans une union fraternelle sous le sceptre constitutionnel des grands-ducs de Lithuanie et de Russie, les Jagellons, élus roi de Pologne, et s'y abreuyaient de libertés ? Ils continuaient à se courber sous le joug des Mogols ; ils recevaient d'eux l'investiture de leur duché ! « Un seul mot des Khans, dit Karamsin, suffisait pour faire tomber dans la Horde la tête de nos princes². L'impôt onéreux qu'ils levaient au nom du tsar mogol sur leurs propres sujets, ils étaient obligés d'aller eux-mêmes le présenter à la Horde. « Le grand-duc, dit M. Filon dans son *Histoire de l'Europe au seizième siècle*, conduisait le tribut à pied devant le représentant de la Horde d'or ; il se prosternait devant lui ; il lui présentait une coupe pleine de lait ; et, ce qui est un excès d'ignominie à peine croyable, s'il en tombait quelques gouttes sur le cou du cheval de l'envoyé tartare, le grand-duc était obligé d'y appliquer les lèvres. »

Tels furent les débuts des empereurs de Russie.

¹ En 1540, sous Ivan Kalita, grand-duc de Moscou : « Tout semblait annoncer que les troupes coalisées des Mogols et des princes russes allaient anéantir d'un seul coup la puissance de Smolensk. » — Kar., t. IV, p. 298.

² Kar., t. V, p. 450.

Ce fut au quinzième siècle seulement que les grands-ducs de Moscou parvinrent à secouer le joug des Tartares mogols, qui avait pesé sur eux pendant plus de deux cents ans; ils sortirent de cette longue oppression imbus du génie tartare, ils sortirent autocrates de leur servitude; au camp de la Horde ils avaient appris le plus abject servilisme, et en même temps la plus cruelle tyrannie, et comme ministres des khans tartares, avaient habitué leurs sujets moscovites à leur obéir aveuglément et à tout supporter. Les Tartares mogols disparurent, mais l'habitude de l'obéissance absolue demeura, et les grands-ducs de Moscou se mirent à commander en leur propre nom à la manière des Tartares; ils prirent le titre de tzars, ce nom terrible qui, pendant plus de deux siècles, avait été l'effroi de leurs sujets et que les Slaves donnaient aux khans mogols. Il ne resta plus rien alors de l'ancienne Russie. Sur les bords du Dniéper, le peuple prenait une part assez active au gouvernement et les affaires importantes se réglaient le plus souvent dans l'assemblée des citoyens; sur les bords du Volga, ce fut le despotisme qui seul décida de tout. La loi en vigueur dans la Ruthénie était la loi normande, loi douce n'admettant guère que des peines pécuniaires. En Moscovie, les châtimens devinrent terribles; pour certains crimes les coupables étaient enterrés vivants, leur tête seule sortait de terre et on les laissait lentement mourir dans cet affreux supplice.

Karamsin dit que les anciens Russes libres étaient trop fiers pour supporter des châtimens corporels; en Moscovie, on frappait les boïars comme des esclaves. « Ce fut alors, dit l'historiographe russe, que Moscou vit pour la première fois un supplice inconnu à nos ancêtres. A dater de cette époque, l'on commença à donner le knout aux personnes mêmes de la plus haute distinction accusées de quelque crime contre l'État: et c'est aux Mogols que nous devons l'introduction d'un châtiment si avilissant pour l'humanité¹. »

Au moment de leur délivrance, au quinzième siècle, les ducs de Moscou ne possédaient pas une lieue de l'ancien territoire slave, et leur domination s'étendait uniquement sur les pays finnois-russes, et sur les débris de la grande Horde des Tartares, qui avait été détruite; ce furent les Tartares qui firent la principale force de leurs armées; ce fut avec des Tartares qu'ils se jetèrent, au quinzième siècle, sur les provinces orientales de la Pologne pour les ravager, avec des Tartares qu'ils vinrent soi-disant rendre à ces provinces la nationalité russe. Toutes leurs richesses, les ducs de Moscou les tenaient des Tartares mogols. « Il est curieux de remarquer, dit Karamsin, que le joug des Tartares servit à grossir le trésor des grands princes, » (des ducs de

¹ Kar., t. V, p. 430.

Moscou)¹. C'est qu'en parcourant leurs propres provinces pour lever sur leurs sujets l'impôt déjà si lourd qu'il fallait payer aux Mogols, ils le doublerent, afin d'en garder la moitié pour eux, et comme on croyait que le chiffre exorbitant de l'impôt avait été fixé par les Mogols, personne n'osait résister. L'ancien système ruthénien était la division de l'État entre les princes apanagés. Les ducs de Moscou trouvèrent le système de l'unité préférable ; et comme ils étaient les plus forts, ils dépouillèrent les princes leurs voisins et leurs parents² en les faisant périr, et souvent de la manière la plus cruelle. Ainsi, dans la Moscovie, rien qui rappelle aucun des caractères de l'ancienne Russie ; la Moscovie doit tout aux Tartares ; elle a trouvé son type et son modèle dans la Horde des Mogols. Croit-on que nous nous laissions aller à l'exagération ? Qu'on veuille bien écouter Karamsin :

« L'ancien ordre de l'État fut changé, dit l'historien officiel de l'empire russe ; tout ce qui pouvait rappeler les anciens droits dont avaient joui les citoyens fut restreint et disparut. Les princes (les ducs de Moscou), qui à la Horde rampaient aux pieds des Khans, en revenaient pour exercer le pouvoir tyrannique qu'ils recevaient de ces chefs suprêmes ; dans aucune ville, à l'exception de Pskof et de Novogorod, on n'entendit plus la cloche du Vetché ou assemblée du peuple, cette voix du suprême pouvoir national, souvent séditieuse, mais toujours chère aux descendants des Slaves russes. Les droits de nos anciennes cités n'était plus l'apanage des villes modernes, et Moscou, Tver, qui s'élevèrent sous les Mogols, ne purent en jouir³. »

Karamsin dit ailleurs, sous ce titre⁴ : « *Suites de notre asservissement*. — Nous remarquerons qu'avec plusieurs autres sentiments élevés, qui jadis avaient fait la base de notre caractère, on vit s'affaiblir en nous le courage, alimenté surtout par l'orgueil national ; tandis qu'autrefois nos princes n'avaient connu d'autres lois que leur épée, ils recouraient alors aux plus lâches artifices, aux plus viles dénonciations. Les marchands, et jusqu'aux vagabonds mogols, se conduisaient à notre égard comme avec des esclaves. Quelle devait être la suite naturelle de cet état de choses ? L'avilissement moral du peuple. L'orgueil national s'anéantit parmi les Russes ; ils eurent recours aux artifices, qui suppléent à la force chez des hommes condamnés à une obéissance servile. Dmitri institua la peine de mort comme le seul moyen d'épouvanter le crime. Dès le quatorzième siècle, la potence était déjà le supplice réservé aux voleurs. Ce fut le

¹ Kar., t. V, p. 457.

² Les princes de Tver, de Rezan, etc.

³ Kar., t. V, p. 451.

⁴ T. V, 447-450.

joug des Tatars qui introduisit parmi nous les punitions corporelles : si nous avons vu des crimes dans notre histoire ancienne, les temps dont nous parlons nous présentent des traits bien plus forts de la férocité des princes et du peuple ; car, en s'emparant des âmes, le sentiment de l'oppression, la crainte, la haine impriment aux mœurs un caractère sombre et farouche. Les circonstances servent toujours à expliquer les qualités morales d'un peuple. Cependant, comme l'effet dure souvent plus longtemps que la cause, les petits-fils, bien que vivant dans d'autres circonstances, ont quelques restes des vertus ou des vices de leurs aïeux, et il se pourrait même que le caractère actuel des Russes conservât quelques-unes des taches dont l'a souillé la barbarie des Mogols. »

Les trois premiers tzars moscovites indépendants, Ivan III, Basili, et Ivan IV furent des monstres de perfidie et de cruauté : les deux Ivan tuèrent leurs fils de leurs propres mains. Ivan III fut le premier qui se fit appeler tzar ; Ivan IV fut surnommé le Terrible. Il n'y a pas d'horreurs qu'il ne commit ; il fit périr ses sujets par milliers, sans autre motif que son bon plaisir, inventa des supplices extraordinaires, exerça de ses mains le métier de bourreau, comme plus tard Pierre le Grand. Sous son règne, il y eut sept grandes persécutions. Il fit dévorer un archevêque par des chiens ; les députés d'une ville s'étant présentés devant lui, il ordonna à ses serviteurs de verser de l'esprit de vin sur leurs barbes et leurs chevelures, y fit mettre le feu et prit grand plaisir à les voir flamber. Il était encore tout jeune ; ce furent je crois ses débuts. Les boïars moscovites qu'il faisait empaler mouraient en s'écriant : « Grand Dieu, protège le tsar ! » « Car, dit Karamsin, ils regardaient le pouvoir souverain comme celui de Dieu même¹. »

Les atrocités commises par Ivan IV ne sont pas seulement le fait d'une nature sauvage et d'un caractère sanguinaire ; le Néron moscovite fut un grand politique, c'était tout un système de gouvernement qu'il inaugura : faire adorer le tsar comme un représentant de Dieu sur la terre et régner par l'épouvante : La terreur devint l'âme de la Russie.

Un des boïars d'Ivan avait échappé par la fuite à ses persécutions ; Ivan IV lui écrivait : « Pourquoi, malheureux, veux-tu perdre ton âme comme un traître en sauvant par la fuite un corps périssable ? Si tu es vraiment juste et vertueux, comme tu le prétends, pourquoi n'avoir pas voulu mourir par les ordres de ton maître et mériter ainsi la couronne du martyr ? heureux celui à qui la mort peut procurer le salut de l'âme ! » Cette même pensée, que c'est une action sainte

¹ Kar., t. VII, p. 208.

de périr innocent sur un échafaud, si tel est le bon plaisir du maître, et par dévouement au despotisme, elle existe encore aujourd'hui chez les Russes. Voici ce que dit Karamsin, après avoir raconté en détail dans le septième volume de son histoire les cruautés d'Ivan. Karamsin écrivait il y a quelques années, et son livre eut le plus grand succès auprès de ses compatriotes : « Parmi les cruelles épreuves accumulées par le destin sur la Russie, après les calamités du système féodal, soustraite à peine au joug des Mogols, elle avait dû se voir encore la proie d'un tyran ! Elle le supporta et conserva l'amour de l'autocratie, persuadée que Dieu lui-même envoyait parmi les hommes la peste, les tremblements de terre et les tyrans. Au lieu de briser entre les mains d'Ivan le sceptre de fer dont il l'accablait, elle se soumit au joug destructeur pendant vingt-quatre années, sans autre soutien que la prière et la patience, afin d'obtenir dans des temps plus heureux Pierre le Grand et Catherine II. *Comme les Grecs aux Thermopyles*, d'humbles et généreux martyrs périssaient sur les échafauds pour la patrie, la religion et la foi jurée, sans concevoir même l'idée de la révolte¹. »

Nous n'avons pas rappelé les atrocités commises par Ivan IV dans le but d'évoquer contre la mémoire des anciens tsars une légitime indignation. Toutes ces horreurs appartiennent à un triste passé et ne sont plus de notre temps. L'empereur Alexandre II ne ressemble en rien à Ivan. On dit même qu'il est naturellement bon, et pourtant quelles ne sont pas les cruautés que commettent aujourd'hui les Russes en Pologne ! Mais pour bien comprendre la Russie moderne, il est nécessaire de l'étudier à ses débuts et de connaître le règne d'Ivan IV, parce qu'il est comme l'exorde de l'histoire de la Russie, et contient en germe tout l'avenir de l'empire russe.

Ivan prétendait descendre de César-Auguste ; il était petit-fils d'une nièce du dernier empereur d'Orient, Paléologue, et portait dans ses armes l'aigle à deux têtes des empereurs grecs ; il fonda l'autocratie et jeta la première base du pouvoir spirituel des tsars². Il disait que lui et l'empereur des Turcs étaient au-dessus de tous les monarques de l'Europe. Il détruisit la ville de Novogorod. Ce fut la première conquête des Moscovites vers l'Occident, le premier pas des tsars vers l'Europe.

C'est à Novogorod, comme on le sait, que s'étaient d'abord arrêtés les Varègues. Cette ville fut longtemps gouvernée par des princes de la famille de Ruryk, et recouvra ensuite son indépendance. Riche, peuplée, florissante, son commerce s'étendait au loin. Elle faisait

¹ *Histoire de l'empire russe*, par Karamsin, t. IX, p. 557.

² Karamsin, t. VI, p. 253.

partie de la Hanse, c'était une ville libre ; ce titre suffisait pour attirer la colère d'Ivan. Il marcha à la tête d'une armée contre Novogorod, prépara sa victoire par d'incroyables perfidies qu'il serait trop long de raconter, et les horreurs commises à Novogorod sous sa direction dépassent toute idée. Il suffira de dire qu'après avoir massacré toute la population, hommes, femmes et enfants, il fit aussi venir le bétail et le fit tuer sous ses yeux. Novogorod, disent aujourd'hui les Russes, est le berceau de la Russie. Ils eurent l'idée ingénieuses d'y célébrer l'année dernière le millième anniversaire de la fondation de leur empire. Novogorod, si puissante dans le moyen âge, n'est plus qu'une ville sans importance, peu connue de l'Europe. Les premiers tsars l'ont à tout jamais ruinée.

Il faut qu'on le sache bien, la question polonaise n'est pas seulement une question de nationalité ; c'est plus encore : c'est la révolte de la conscience humaine contre la violation de tout ce qu'il y a de plus sacré en ce monde. Les Russes ne pourraient avoir raison de la Pologne qu'en la traitant comme Ivan IV a traité la ville libre de Novogorod ; mais l'énergique résistance des insurgés et bientôt, espérons-le, l'intervention de l'Europe, ne le permettront pas.

Entre le génie russe et le génie du peuple polonais il y a une antipathie que rien ne pourra vaincre ; ce sont les deux extrêmes. Ce qui domine chez les Polonais et chez tous les Slaves depuis les temps les plus reculés comme de nos jours, sur les bords de la Vistule comme chez les Serbes et au Monténégro, c'est l'amour des libertés politiques. Les anciens Slaves n'étaient qu'une agglomération de communautés agricoles qui se régissaient elles-mêmes. La théorie philosophique de l'État a primé de bonne heure, sur les bords de la Vistule, l'idée du droit monarchique. On sait qu'en Pologne l'égalité politique fut poussée jusqu'à ses dernières limites. Ce qui domine, au contraire, dans le caractère du peuple moscovite, c'est l'obéissance passive, la résignation absolue à tous les ordres du pouvoir, quels qu'ils soient, l'anéantissement du citoyen et de l'individu. Cette soumission aveugle à l'autorité, ce culte de la tyrannie ne sont-ils pas la meilleure preuve que les Russes modernes ou moscovites ne sont pas Slaves, ou que du moins les Ruthéniens qui se sont répandus sur les bords du Volga ont cessé d'être Slaves, en se mélangeant à des peuples de race différente, en subissant, sous l'implacable domination des Mogols, une longue servitude de deux siècles ?

Toute fusion entre les Russes et les Polonais est donc une idée qu'il faut repousser bien loin ; c'est une chimère dont l'Europe, fatiguée des convulsions périodiques de la Pologne, voudrait se bercer, mais dont la réalisation est impossible et le sera toujours, tant qu'il y aura des Polonais sur les terres où ont régné les Jagellons. Ce n'est

pas comme Polonais seulement et pour leur nationalité que les Polonais luttent contre la Russie : c'est comme hommes et pour défendre les droits de toute créature faite à l'image de Dieu ; c'est pour échapper au tsarisme. Nous avons déjà beaucoup cité Karamsin, et c'est à dessein que nous ne nous sommes appuyés de l'autorité d'aucun autre historien, polonais ou étranger, afin qu'on ne pût nous accuser de partialité. Nous allons encore citer quelques lignes de lui, ce seront les dernières : elles expliqueront mieux que nous ne saurions le faire ce que c'est que l'autocratie moscovite, le tsarisme. Voici ce qu'il dit en parlant d'Ivan, le terrible destructeur de son peuple : « Ayant enfin pénétré le secret de l'autocratie, Ivan devint comme un dieu terrestre aux yeux des Russes, qui commencèrent dès lors à étonner les autres nations par leur aveugle soumission à la volonté de leur souverain. » Dès que Karamsin eut publié son histoire, Alexandre I^{er}, comme récompense, le fit nommer conseiller d'État.

Un empereur russe, d'ailleurs, fût-il l'équité en personne, ne pourrait concilier ce qu'exige de lui son peuple avec la réparation que demande la Pologne. C'est une plaisanterie que de prétendre qu'il soit indifférent à la puissance de la Russie de posséder ou non la Pologne. Les Russes ont toujours l'espoir de la soumettre en l'écrasant. Pour eux, renoncer à la Pologne, c'est renoncer à Constantinople, c'est renoncer à l'Europe, c'est être refoulé du côté de l'Asie. C'est peut-être en Asie, du reste, que la Providence appelle la Russie : il y aurait de ce côté, pour elle, une grande mission civilisatrice à accomplir. Mais pour que les Russes le comprennent, il faudra qu'ils y soient forcés ; et jamais ils ne renonceront de leur plein gré aux traditions de la politique de Pierre le Grand et de Catherine.

Il n'y a donc pas de transactions possibles entre la Pologne et la Russie ; mieux vaut voir les choses telles qu'elles sont, et aborder les questions franchement, quelque redoutables qu'elles puissent paraître, que de se laisser tromper par de dangereuses illusions. Nous sommes, du reste, profondément convaincus qu'il y a dans la vérité elle-même des solutions inattendues, et que la justice réserve des surprises providentielles à ceux qui ont en elle une foi sincère.

Toutes les concessions que l'empereur de Russie pourra faire à la Pologne, tous les semblants de constitutions dont il dotera quelques parties de l'ancien domaine polonais ne serviront de rien, et la question restera toujours la même. Les Polonais n'accepteront de compromis que s'ils ne peuvent ravoïr le tout qui leur appartient. L'épuisement amènera peut-être quelques instants de répit, mais la lutte recommencera toujours. Les Polonais, du reste, le disent eux-mêmes assez haut pour qu'on puisse les en croire : dans les concessions qui leur seront faites ils ne chercheront que de nouvelles ar-

mes pour combattre ; et par là ils ne se montreront pas ingrats, ils ne seront que conséquents avec eux-mêmes et fidèles à leurs droits. Si l'on nous prend tout notre bien, nous tiendrons-nous pour satisfaits si celui qui nous a dépouillés nous en restitue le tiers ou le quart ? Si un homme nous frappe et nous terrasse, mais sans nous tuer tout à fait, loin de le bénir pour le peu de vie qu'il nous aura laissée, ne le maudissons-nous pas pour le mal qu'il nous aura fait ?

On parle souvent d'excitations que la Pologne reçoit d'amis imprudents. Mais nous ne pouvons pourtant pas dire que le droit ne soit pas le droit ! Ce n'est, au reste, qu'un prétexte dont on se sert pour faire taire les voix sympathiques qui veulent s'élever en faveur de cette nation généreuse.

Les Polonais ont engagé deux duels à la fois, l'un contre la Russie, qu'ils voudraient vaincre, l'autre contre l'Europe qu'ils voudraient émouvoir. Ils veulent nous lasser de la vue de leurs souffrances : qui se fatiguera plus tôt, eux de mourir, ou nous de rester témoins impassibles de leur martyre ? Mais c'est bien mal les connaître que de croire qu'ils aient besoin d'être excités. Ils savent ce que valent les sympathies de ceux qui ne peuvent rien, et savent par cœur le commencement de tout discours officiel sur la Pologne ; ils en savent aussi la fin.

On vient du reste, il nous semble, de faire une épreuve décisive. Il est impossible d'avoir été, pendant les deux dernières années, plus officiellement découragés que ne l'ont été les Polonais : et pourtant ils se sont fait massacrer dans les rues de Varsovie, et depuis trois mois ont déclaré la guerre à toutes les armées de la Russie. Croit-on qu'ils soient assez naïfs pour courir à une mort certaine sur des articles de journaux ou sur le discours d'un orateur de l'opposition ? Mais n'y a-t-il pas aussi une certaine manière de ne pas encourager les Polonais qui encourage la Russie à les massacrer ?

C'est en eux-mêmes que les Polonais trouvent des excitations, et dans la justice de leur propre cause ; ils en trouvent aussi dans les mille voix de la conscience européenne, qui leur répètent sans cesse que le partage de leur patrie est une iniquité ! Tout ministre qui commence son discours aux Chambres en proclamant que les Polonais ont les sympathies de tous les honnêtes gens et de justes droits à faire valoir, les excite bien plus, quelle que soit la conclusion de son discours, à courir aux armes, que ne peuvent le faire les plus belliqueux articles des volontaires de la presse. Tout homme de cœur, si vous lui dites qu'il a le droit pour lui, luttera, même sans espoir, contre la violence qui l'opprime, sans vous demander s'il peut compter sur votre appui ; et qui osera jamais dire que le droit est du côté des Russes ? Les Polonais se font tuer pour une idée, et cette idée s'ap-

pelle Patrie ; car il y a pour les nations comme pour les hommes, le point d'honneur, il y a cette protestation de la faiblesse humaine contre la violence, cette sainte révolte de l'âme contre la force brutale, les combats sans espoir de vaincre, le martyr.

Des excitations ! les Polonais en trouvent dès qu'ils mettent le pied sur le sol d'une nation indépendante ; le bonheur d'autrui leur fait regretter le bonheur qu'ils ont perdu ; ils envient le soldat qui peut aller se faire tuer à l'ombre de son drapeau ; ils envient le père de famille qui peut vivre et mourir paisible auprès de ceux qu'il aime et sur le sol qui l'a vu naître ; ils envient le plus humble des citoyens, qui peut s'intéresser au progrès de son village. Des excitations ! les Polonais en trouvent dans tous les livres où il est parlé de droit, de justice, de patrie, d'honneur national ; ils en trouvent encore dans ces quelques mots : « La Pologne, cette sœur de la France, ¹ » écrits par le prince Louis et publiés par l'empereur des Français.

La lutte terrible que les Polonais soutiennent contre la Russie est engagée maintenant sur tous les points de l'ancien territoire de la Pologne, en Samogitie, sur les rivages de la Baltique, au nord, comme en Podolie, sur les bords du Boh, au sud, en Ukraine, sur la rive droite du Dniéper, comme dans le palatinat de Kalisch, sur la frontière de Silésie. L'insurrection a elle-même tracé les frontières historiques et légitimes de la Pologne. La lutte a déjà duré quatre mois, et les gouvernements de l'Occident n'ont fait jusqu'ici que louvoyer dans la politique des notes inutiles et des vaines protestations.

¹ *Œuvres* de Napoléon III, t. I, p. 147.

M^{GR} BAUDRY

ÉVÊQUE DE PÉRIGUEUX ET DE SARLAT

L'Église toute entière, le clergé de France en particulier, ont fait récemment, en la personne de Mgr Baudry, évêque de Périgueux et de Sarlat, une de ces pertes vraiment irréparables dont la gravité mérite l'honneur d'une attention religieuse.

Ce n'est pas seulement dans les rangs du clergé que cette mort a soulevé d'immenses regrets ; de si grandes espérances de diverse nature s'attachaient à la pieuse et savante personne du vénéré prélat, que le coup qui les a ruinées a retenti dans des régions très-différentes, et arraché à des esprits séparés par les opinions politiques, ou même par les convictions religieuses, le même accent de douleur.

Ceux qui ont eu l'honneur, dans les derniers temps surtout, d'approcher Mgr Baudry, comprendront la diversité des regrets qui s'attachent à sa mémoire. Subitement arraché à la paix, au silence, à l'obscurité de la vie religieuse, jeté sans préparation apparente dans la vie publique, appelé à prendre, par ses avis, une part active aux événements les plus graves de ces dernières années, placé enfin sur un siège épiscopal, pressé par conséquent de déployer tout à coup des aptitudes et des ressources ignorées de tous et de lui-même jusqu'alors, Mgr Baudry a étonné non-seulement ceux qui ne le connaissaient point encore, mais ses amis même et ses admirateurs

par la soudaine variété de ses forces. Au sortir de sa cellule, il s'est trouvé de plain-pied, et fort à l'aise, sur le terrain des plus hautes affaires, des controverses les plus graves, des difficultés pratiques les plus délicates; et sans hésitation, sans roideur, tout naturellement, tout simplement, l'humble directeur du séminaire Saint-Sulpice, s'est trouvé capable d'exceller partout, d'être compétent en toutes choses, et de faire dire à quiconque est venu réclamer son conseil : « Cet homme est spécialement éclairé sur cette matière. » Aptitudes merveilleuses, qui, développées par l'exercice, et surtout par la grâce divine, pouvaient rendre un jour, et dans des circonstances dignes d'elles, d'incomparables services à l'Église et à la France.

Les personnes du monde, et elles sont nombreuses, qui ont eu l'occasion d'éprouver par elles-mêmes les impressions que je viens de dire, et de découvrir avec stupéfaction les inépuisables ressources de science, de décision pratique, de fermeté administrative que cachait l'extérieur modeste de Mgr Baudry, n'apprendront pas sans intérêt comment s'est formée cette riche nature, et quelle sorte d'éducation lui a été donnée dès le commencement.

Mgr Baudry est sans réserve un élève des séminaires; il a reçu dès son enfance l'éducation ecclésiastique, et toute sa jeunesse s'est formée à l'école de Saint-Sulpice. Que d'hommes, en nos jours, chez lesquels le nom seul d'un séminaire ne réveille qu'une idée froide, morne, stérile; l'idée d'une sorte de prison, dans laquelle une centaine de pauvres jeunes hommes sont formés par des vieillards à mépriser la raison, à contredire la nature, à se passer de la science, à détester la liberté, à former des conjurations et des complots contre leurs contemporains, leur pays et leur siècle? Si ces hommes séparés de nous par des ignorances intéressées, et des malentendus séculaires, pouvaient connaître la nature, je dirais volontiers la qualité des âmes qu'abritent le plus souvent ces murs paisibles, entourés à plaisir de sombres mystères par une impiété romanesque, ils auraient, je pense, pitié de leurs propres fantômes, et se reprocheraient d'avoir perdu tant d'années à calomnier ce qu'ils ignorent. Mgr Baudry fut, dès le commencement, une de ces âmes à la fois douces, graves, ardentes, emportées comme par instinct vers les idées généreuses, que la règle ecclésiastique, tempérée par la charité intelligente et paternelle des supérieurs, laisse se développer dans le bien librement, mais non sans direction et sans sauvegardes.

Il était né le 1^{er} novembre 1817, à la Turmelière, commune de Montigné, d'une famille vénérable et honorée de tous. Son père avait fait la guerre de Vendée. Quand la religieuse province se leva pour

protester qu'il y avait encore en France un sang prêt à être versé pour Dieu et le roi, cet homme de cœur partit, et s'attacha à M. d'Autichamps qu'il suivit dans tous les hasards de cette guerre héroïque. Une de ses filles entra au Carmel, elle est aujourd'hui supérieure des carmélites de Nantes. Charles-Théodore Baudry, l'un de ses fils, fut de bonne heure appliqué aux études ecclésiastiques, d'abord dans le petit séminaire de Beaupréau, puis au grand séminaire de Nantes.

Nous devons à d'intimes communications des détails touchants sur l'enfance du jeune séminariste. Il aimait avec une sorte de passion prophétique le silence et les grands horizons. Pour se satisfaire dans ces deux amours, le jeune enfant prenait quelque livre sérieux, et s'en allait au loin dans le domaine paternel; puis il avisait quelque grand arbre antique, et, avec l'agilité d'un petit campagnard, il montait au faite, et s'installait dans les branches et se cachait dans le feuillage de son vieil ami. Il passait là des journées entières, lisant, rêvant, priant, allant du livre à l'horizon, de l'horizon à Dieu, jusqu'au jour où il ne monta plus sur les arbres, et « dit adieu aux montagnes, aux vallées, aux fleuves, aux ombrages inconnus pour se faire dans sa cellule, entre Dieu et son âme, un horizon plus vaste que le monde¹. »

Le séminaire de Nantes était alors dirigé par un prêtre éminent en sainteté, et dont le nom est resté entre tous comme un type de douceur et de piété sacerdotales. Nous voulons parler de M. de Courson. Le vénérable supérieur n'eut pas de peine à deviner les trésors que cachait « la nature un peu sauvage du jeune Vendéen, » et, ses études à peine terminées, il le fit entrer dans la compagnie de Saint-Sulpice. Mgr Baudry s'y appliqua d'abord à l'étude spéciale et à l'enseignement de la philosophie. Grand admirateur de Malebranche, mais admirateur averti et sagace, il sut prendre dans les vues profondes de notre illustre métaphysicien français tout ce que pouvait accepter la tradition philosophique des Pères et la doctrine de l'Église. Une foule de jeunes esprits s'enflammèrent pour cet enseignement, qui, dépassant les lignes étroites des programmes, et nullement satisfait des banales et stériles dissertations trop souvent en usage sous le nom de philosophie, s'attachait, avec une sincérité passionnée, aux problèmes les plus intéressants de la connaissance humaine et à la nature même de l'âme, à sa vie intérieure, à ses relations avec le monde et avec Dieu. Un des plus ardents et des plus remarquables disciples de M. Baudry, aujourd'hui professeur de dogme à la Faculté de théologie de Paris, M. l'abbé Hugonin, devait donner plus tard une expression de la doctrine du maître dans un ouvrage qui a pour titre :

¹ P. Lacordaire, *Lettres à des jeunes gens*.

Ontologie ou étude des lois de la pensée, et dans lequel le savant et modeste auteur a écrit ces lignes, également honorables pour le disciple et pour le maître : « C'est à M. Baudry que nous devons tout ce qu'il y a de bon et d'utile dans ce livre. »

Lorsqu'en 1845, M. de Courson fut appelé à prendre, comme Supérieur général, la direction de la compagnie de Saint-Sulpice, il ne put consentir à se séparer de son fils spirituel ; il se hâta de l'appeler à Paris, au séminaire de Saint-Sulpice, et lui confia la chaire de théologie dogmatique, puis celle de théologie morale. Bientôt, M. de Courson ayant quitté ce monde, M. Carrière, le nouveau supérieur général de Saint-Sulpice, honora M. Baudry d'une confiance égale à celle de son premier père, et, comprenant que toutes les qualités de son esprit l'appelaient à ne point quitter les régions les plus élevées des sciences théologiques, il lui donna la direction du grand cours, c'est-à-dire d'un enseignement supérieur établi pour les élèves qui, ayant terminé leurs études de théologie, veulent approfondir les points principaux d'une science dont ils ne possèdent encore que les lignes générales et les données élémentaires. C'est là que M. Baudry put vraiment déployer les ressources de sa haute intelligence, et mettre à profit la vaste érudition que lui avait acquise une lecture quotidienne, assidue et laborieuse des Pères de l'Église et des scolastiques.

On vit alors se produire à Saint-Sulpice un phénomène rare entre tous et dans tous les ordres de la pensée, aux temps où nous vivons ; je veux dire qu'on vit *un maître* entouré de *disciples*. Je ne dis pas un professeur entouré d'élèves ; je ne dis pas un parleur qu'on admire, qui distrait pendant une heure et qu'on oublie ; je ne dis pas même un savant auquel on va dérober avec insouciance et ingratitude les résultats de ses recherches : tout ceci se voit dans nos écoles. Mais je dis un maître vénéré, recherché, adoré, entouré avec passion par les nouveaux venus joyeux de posséder à leur tour ce que d'autres avaient aimé avant eux, entouré avec persévérance par les anciens, inséparables de leur cher professeur, et surmontant tous les obstacles que la distance crée fatalement entre les hommes, pour le rechercher, le retrouver et lui répéter : « Nous vous écoutons, maître, parlez ! » Qui dira de quels éléments se compose cette profonde et réelle filiation intellectuelle ? Il est plus facile de la sentir en soi et de la constater au dehors que de la définir. Demandez à un élève de M. l'abbé Noirod ce qu'il tient de son maître ? Peut-être ne saura-t-il pas le définir. Cependant il vous dira qu'il se sent *disciple*, et avant même qu'il vous l'ait dit, vous l'aurez vu. Tels sont les vrais maîtres : esprits puissants et rares, qui ne renvoient pas sans un signe l'âme qu'ils ont touchée, mais qui lui laissent comme une marque de leur passage, contre laquelle ni le temps, ni l'oubli, ni les passions mêmes,

ni le mal, ne peuvent rien faire pour l'effacer ! Puissance de l'esprit : puissance du cœur aussi, et de la volonté ! car tout vrai maître est directeur, et tout vrai disciple aime et obéit autant qu'il apprend. Qu'il était sincère dans les disciples de M. Baudry, cet abandon de l'âme toute entière à la direction intellectuelle et morale de celui qu'ils appelaient avec une vénération tendre « le Père Baudry ! » Comme ils revenaient à lui toujours, sans cesse, de loin ! Comme ils sentaient sans se plaindre, mais plutôt avec une sorte de joie filiale, le besoin qu'ils avaient de ses conseils pour leurs études, de sa direction pour leur conduite ! Jaloux des plus jeunes, qui, dans l'intérieur du séminaire, et par droit premier, possédaient le maître et recevaient son enseignement, les anciens élèves se consultèrent un jour, et résolurent de demander à M. Baudry de leur rendre, une fois au moins par semaine, le bonheur de l'entendre. Le vénéré supérieur de Saint-Sulpice ne refusa rien à un si touchant désir, et, chaque vendredi, après les fatigues d'une journée diversement laborieuse, la petite cellule de M. Baudry fut envahie par une société d'ecclésiastiques parmi lesquels on pouvait compter plusieurs membres de la haute administration diocésaine, tous charmés de se taire le soir devant le maître qu'ils aimaient, après avoir eux-mêmes porté la parole sacrée une partie du jour. Douces réunions, silences admirateurs, chère cellule ! vous ne quitterez le souvenir d'aucun de ceux qui vous ont connus ! Les plus humbles détails demeureront dans leur mémoire comme un parfum touchant du passé. Quel empressement pour arriver au début même de la conférence, et n'en rien perdre ! quel embarras mêlé d'une douce gaieté pour placer dans la petite cellule tous les auditeurs ! quelle difficulté de se procurer une chaise aux dépens des cellules d'alentour ! et puis quelle attention et quel recueillement quand M. Baudry commençait le discours sur un ton humble et embarrassé, disant d'ordinaire : « Messieurs, je suis vraiment confus de « parler devant vous sur le grand sujet qui nous occupe. C'est moi « qui devrais ici vous écouter. Il n'y en a pas un de vous qui ne « parlât beaucoup mieux que moi sur cette matière.... » Et comme personne ne répondait, si ce n'est par un sourire d'incrédulité silencieuse, au regard aimable et inexprimablement fin que le P. Baudry promenait lentement sur l'assemblée : « Allons, messieurs, reprenait-il, puisque vous le voulez, commençons... »

Il commençait alors ; indiquait à grands traits les contours principaux de sa pensée, puis pénétrait tout à coup dans les profondeurs du sujet, quitte à être suivi ou laissé en chemin et retrouvé plus tard par tel ou tel de ses auditeurs, éblouis de la lumière ou fatigués de la continuité du vol. M. Baudry parlait d'abord lentement, presque pesamment, et avec une sorte d'impassibilité théologique, étrangère,

ce semble, à toute émotion. Cependant, même alors, celui qui eût observé son regard plein de feu eût été frappé du contraste étrange que présentait tant de rigueur scolastique avec l'ardeur contenue de ce regard enflammé. Mais bientôt, tout à coup, au premier choc d'idées, c'était la flamme qui devenait maîtresse. La parole vibrait alors, incisive, ardente, émue ; l'œil étincelait, la main tremblait ; ce pâle et austère visage s'illuminait d'éclairs, de sourires, de ravissements inattendus ; nul n'en pouvait douter, c'était bien la grande éloquence qui remportait la victoire et triomphait de toutes les résistances que semblait lui opposer sa victime. Lutte sublime ! le plus beau spectacle qu'une âme humaine puisse donner de sa grandeur, après le spectacle de sa vertu !

L'humble directeur de Saint-Sulpice pris en flagrant délit d'éloquence, et convaincu, sans excuses ni défenses possibles, d'être orateur, dut accepter une mission nouvelle que lui imposa, en 1860, S. Em. le cardinal Morlot, alors archevêque de Paris, de grave, pieuse et douce mémoire. Il lui fut demandé de prêcher la retraite ecclésiastique du diocèse de Paris. M. l'abbé Icard, lui aussi directeur de Saint-Sulpice, partagea fraternellement le fardeau de M. Baudry, et joignit à l'éclat de ses hautes méditations sur le sacerdoce, le bienfait d'entretiens plus familiers sur les devoirs des ecclésiastiques. Cette retraite eut un grand retentissement ; mais depuis quelque temps déjà, la paix de la petite cellule était troublée. La réputation de science et de sagesse de M. Baudry avait passé les frontières de Saint-Sulpice, et l'austère humilité qui veille pour les défendre, n'avait pu empêcher qu'un rayon du dehors ne pénétrât jusqu'à lui.

Ce n'était encore qu'un rayon de renommée, mais ardent déjà, et tel qu'on y pouvait pressentir les premiers feux de la célébrité selon le monde. Des hôtes inattendus sollicitaient l'honneur d'être accueillis, et demandaient au pieux prêtre sa direction et ses conseils pour les plus graves affaires de la controverse générale ou de la vie politique. La pauvre cellule, qui n'avait guère reçu jusqu'alors que les visites des jeunes élèves du séminaire, s'étonnait d'entendre maintenant de bien autres confidences ; et dans l'étroit corridor qui la précède, on ne voyait plus seulement se promener quelque jeune lévite récitant son chapelet, mais d'illustres personnages moins habitués à faire antichambre debout, dans un escalier, qu'à accorder ou à refuser de solennelles audiences.

Une première tentative fut faite au commencement de l'année 1860, pour décider M. Baudry à accepter l'évêché de Vannes. Cette tentative fut absolument repoussée : aucune influence d'aucun genre ne put triompher des résistances de l'humble prêtre, fidèle en ce

point à un usage déjà deux fois séculaire de la docte et modeste compagnie de Saint-Sulpice. Les répugnances invincibles que M. Baudry manifesta dans ce moment peuvent nous faire mesurer la gravité des motifs qui le décidèrent, une année plus tard, à changer de conduite ; ces motifs furent, nous le savons, de la nature de ceux qui, pour un prêtre, seront toujours des ordres ; et ce n'est trahir aucun secret que de rappeler, comme étant connue d'un grand nombre, l'insistance personnelle que mit à cet égard le vénérable cardinal Morlot.

Nommé le 30 janvier évêque de Périgueux, et, peu de temps après, ayant reçu de Rome l'institution canonique, Mgr Baudry partit pour son diocèse dont il voulut presque aussitôt prendre entièrement possession. Déjà fort affaibli par de longues années d'enseignement, visiblement consumé par les flammes intérieures d'une pensée trop forte pour les organes qui la portaient, épuisé par les devoirs d'une vie sédentaire dont il avait accepté avec une rigueur extrême toutes les obligations, souffrant, épuisé, déjà malade, il ne put se vaincre assez pour se reposer d'abord ; mais entraîné, par son âme, il se jeta pour ainsi dire sur le champ de bataille, comme ces guerriers blessés qui sentent que la vie s'échappe, et qui donnent en un seul moment tout le sang qui leur reste. Ce qu'il accomplit dans sa première visite pastorale fut prodigieux, et surtout désolant ; car il fut évident dès lors que les forces du pieux évêque trahiraient demain son zèle, et que, dans le prodige même de son énergie momentanée, on devait déjà voir le signe suprême d'une ardeur qui consumait tout l'aliment avant de s'éteindre.

C'est à peine si le diocèse de Périgueux et de Sarlat a vu passer dans ses églises la douce et austère figure de Mgr Baudry. Nous sommes assurés cependant qu'il ne l'oubliera point, et que les enseignements tombés de ses lèvres ou de sa plume demeureront gravés dans la mémoire de tous. Les trop rares mandements qu'il a eu l'occasion d'adresser à ses fils spirituels resteront longtemps dans leurs mains comme des témoignages authentiques de sa doctrine, de son zèle pastoral, de son amour pour l'Église et de son attachement à la chaire de Saint-Pierre ⁴. Nul n'oubliera les paroles qu'il adressait, en des jours de suprêmes inquiétudes, aux fidèles du diocèse dont il prenait possession : « L'Église et son chef vénéré vivent de la même

⁴ Parmi les œuvres que, durant le temps très-court de son épiscopat, Mgr Baudry a fondées à Périgueux, nous remarquons celles de l'Adoration perpétuelle, du Denier de saint Pierre, des Missions diocésaines et des Écoles ecclésiastiques. (Voir le court et touchant mémoire écrit peu de jours après la mort de Mgr Baudry, par M. l'abbé de Las Cases, vicaire général de Périgueux et ami de l'illustre prélat, et qui a pour titre : *Quelques mois sur l'épiscopat de Mgr Baudry.*)

« vie, tressaillent des mêmes joies, souffrent des mêmes douleurs :
 « l'indépendance de la chaire apostolique est l'indépendance de
 « l'Église, l'indépendance du monde ; et quand cette indépendance
 « semble menacée, les évêques se lèvent pour la défendre et la con-
 « solider. Admirable spectacle, nos très-chers frères, qui console
 « nos cœurs dans les temps de douloureuse angoisse que nous traver-
 « sons ! Fixons plus que jamais avec amour nos regards sur notre
 « Père bien-aimé : au sort de cette grande et sainte victime sont atta-
 « chées les espérances et les craintes de tous les enfants de l'Église.
 « Témoignons à notre saint Pontife d'autant plus d'amour et de dé-
 « vouement que sa douleur est plus amère et sa résignation plus
 « sublime. Sa double royauté a été méconnue : des enfants égarés et
 « coupables ont voulu se soustraire à son autorité. Ils reviendront,
 « nous en avons l'espérance ; ils comprendront qu'en repoussant
 « cette couronne, ils ont repoussé leur gloire. Et toi, ville éternelle,
 « à laquelle les pontifes rois que Dieu t'a donnés ont procuré plus
 « de grandeur que n'en rêvèrent jamais pour toi tes Césars, tu sau-
 « ras un jour que ta prospérité, ton bonheur et ta paix sont dans
 « ta soumission à tes pontifes !

« ... Pour vous, ô saint pontife Pie IX, que toute l'Église regarde en
 « ce moment, ô chef, ô pasteur, ô Père, quelle parole vais-je envoyer
 « à votre cœur en ce moment, où pour la première fois tombe de
 « mes lèvres le langage épiscopal ? Quel accent vais-je donner à cette
 « parole ? O père de nos âmes, rien dans vos malheurs ni dans vos
 « angoisses ne nous demeurera jamais étranger !

« Puissent ces prières et ces espérances arriver jusqu'au cœur de
 « celui qui est en ce monde la fidèle et vivante image du Christ, et
 « qui, vraiment prêtre, c'est-à-dire à la fois victime et pontife, ne
 « cesse de souffrir et d'intercéder pour les hommes ! Puissent-elles
 « lui porter, au milieu de ses amertumes et de ses angoisses, un peu
 « de consolation et de soutien, en lui montrant dans les rangs de
 « l'épiscopat français, une tendresse filiale et un dévouement de
 « plus ! »

Le dernier mandement que le savant évêque put adresser à son diocèse a été écrit, on peut le dire, dans les angoisses de la mort. C'est cet écrit qu'il faut lire si l'on veut connaître l'implacable courage de ce grand esprit aux prises avec les défaillances de son corps. Le mandement de l'évêque de Périgueux pour le carême dernier, est un traité complet et admirable sur l'Église : « Entre tous les dogmes
 « que Dieu a révélés au monde, » dit Mgr Baudry, « il n'en est point
 « de plus utile à connaître que le dogme de l'Église. » Il n'en est pas
 non plus, l'évêque de Périgueux le savait bien, de plus contesté en
 nos jours, et autour duquel les passions impies aient accumulé plus

de malentendus, de calomnies, de confusions et de négations. Le pieux évêque expose d'abord la place qu'occupe l'Église dans le plan divin ; il montre la beauté de sa constitution ; l'éclatante évidence des signes qui font reconnaître la véritable Église, et les devoirs qu'impose à toute âme humaine la connaissance de ces signes divins. Cette exposition faite, il aborde la région des erreurs accumulées contre le dogme de l'Église. Il rencontre le protestantisme, et s'efforce de dissiper les nuages de sa défiance et de son hostilité. Mais il sent alors toute la difficulté terrible d'un tel travail, et dans la douleur de ne pouvoir atteindre les chères âmes égarées qu'il voudrait ramener au bercail, il laisse échapper de son cœur des accents trop admirables pour que nous résistions au bonheur de les redire :

« Hélas ! s'écrie-t-il, nous ne pouvons parler cœur à cœur à ceux
 « que nous voudrions éclairer : des luttes malheureuses nous ont
 « divisés ; elles ont causé je ne sais quel éloignement que l'on ne peut
 « faire disparaître sans effort. Pensée douloureuse pour notre âme !
 « Je parlerai, et ma parole ne pénétrera point jusqu'aux cœurs que
 « je voudrais éclairer : si quelqu'un y prête en passant une oreille
 « distraite, son âme prévenue par les pensées d'un zèle qui n'est pas
 « selon Dieu, par un préjugé ancien ou par une amertume secrète,
 « n'en retirera qu'un triste sentiment de répulsion ou d'indifférence.
 « Ah ! que je voudrais donc m'entretenir cœur à cœur avec eux, et,
 « comme le dit l'apôtre saint Jean, « *os ad os loqui!* » Mon Dieu !
 « quelle douleur vous mettez parfois au cœur de vos pontifes ! L'illus-
 « tre et saint évêque de Nazianze, le docte Grégoire, s'adressant un
 « jour à son peuple, s'écriait, la tristesse dans l'âme et les larmes dans
 « les yeux : « O mes frères, plaignez-moi, car tout ce que je puis vous
 « donner, c'est ma parole, et ce don de ma parole, c'est trop peu pour
 « mon amour. » Et nous, pasteur et père d'âmes que nous ne connais-
 « sons pas, nous ne pouvons pas même leur donner notre parole,
 « elles ne la recevront pas vivante, elles ne l'auront pas pleine et
 « entière avec l'ensemble des développements qui la rendraient
 « féconde.

« Mais bientôt après, le saint évêque de Nazianze, se reprochant à
 « lui-même son découragement, ajoutait : « Ah, la parole, c'est beau-
 « coup, c'est le verbe du cœur ; quand cette parole est la parole du
 « cœur de Dieu, tombée dans le cœur de son ministre, elle est vrai-
 « ment un don merveilleux, et celui qui la dispense peut s'estimer
 « bien heureux. »

« Nous n'avons ni la science ni la sainteté de l'illustre pontife de
 « Nazianze, mais animé du même sentiment, qui est celui du sacer-
 « doce catholique, nous voudrions, nos frères bien-aimés, quoique
 « séparés de vous, entretenir avec vous ce commerce intime de la

« parole, de la parole de la foi dont l'Apôtre disait : *« Vivus est enim sermo Dei et efficax et penetrabilior omni gladio ancipiti. »*

« Notre consolation, séparé de vous comme nous le sommes, sera donc de vous adresser, par ces lettres, quelques paroles de notre cœur : nous les confions à la conduite des saints Anges, et nous invoquons sur elle, et sur ceux à qui elles sont destinées, l'action miséricordieuse de la providence de notre Dieu ! »

Cependant, si amères que soient les résistances protestantes, Mgr Baudry en connaissait de plus implacables et de plus douloureuses : ce sont les résistances de l'âme révolutionnaire, ce sont les soupçons cruels, les méfiances injurieuses, les ardentes colères qu'elle oppose à l'appel de cette grande société spirituelle qui porte cependant, et qui porte seule dans le monde, l'arche de la paix, du bonheur et de la liberté de peuples.

L'évêque va droit à cette pauvre âme blessée, trompée, enivrée de calomnies sacrilèges, et il lui parle le seul langage capable de rendre à notre siècle le bienfait de la confiance en Dieu et en son Église, c'est-à-dire, en même temps que le langage de la réprobation pour ses erreurs et ses injustices, celui du respect pour les aspirations légitimes des hommes, et d'une sympathie sincère et loyale pour les principes constitutifs des sociétés modernes. Il lui montre que, loin de condamner ces principes, l'Église les accepte en les purifiant, et qu'il n'y a rien d'incompatible entre la doctrine catholique et les maximes de notre droit public. « On nous objecte, dit Mgr Baudry, les actes du Saint-Siège. Si c'était le lieu de les examiner, nous verrions que, loin d'être en opposition avec les libertés civiles sagement entendues, ils en sont le plus solide appui. Qu'on y distingue avec soin la fausse liberté du mal, ou l'indifférence à l'égard de la loi morale, d'avec cette liberté sociale qui déclare le citoyen exempt de la contrainte que voudrait exercer contre lui la société civile pour lui imposer des croyances, et on aura fait disparaître la confusion qui donne naissance à la plupart des objections qu'on dirige sans cesse contre nous.

« Il ne faut pas se lasser de le répéter : entre l'Église catholique et les âmes honnêtes, il ne peut y avoir ici qu'une confusion de mots ; il est impossible qu'il y ait une cause réelle à des dissentiments sérieux. »

Paroles bienfaisantes autant que justes et sages ! telles que si elles étaient seules répétées, seules écoutées parmi nous, la victoire serait trop assurée pour la vérité ! Aussi l'ennemi de Dieu, ne le souffre-t-il point, et impose-t-il aux défenseurs de la doctrine catholique le double fardeau de combattre sans cesse au dehors l'erreur qui la repousse, et de se séparer au dedans, par un acte conti-

nel de vigilance et d'énergie, des esprits excessifs qui la défigurent et la compromettent.

Pieux et savant évêque de Périgueux, illustre et cher maître, nous avons besoin de vous dans les périls de ce double combat! Qui nous rendra vos exhortations ardentes, vos prédictions pleines d'espérance, vos encouragements dans les heures douteuses, vos conseils de théologien, de prêtre, de père et d'ami? Qui nous rendra la flamme de votre regard pour nous relever de l'abattement, l'étreinte brûlante et fiévreuse de votre main pour nous rappeler à l'heure de la fatigue « qu'on a toute l'éternité pour se reposer; » la bénédiction de cette main sacerdotale pour mettre la paix dans nos âmes, et leur faire sentir qu'après avoir combattu selon ses forces, on a le droit de se reposer tranquillement sur le cœur de Dieu?

C'est la place divine où lui-même s'est reposé.

Après les longueurs et les langueurs cruelles d'une maladie douloureuse, mais qu'on sentait fatale, et les ennuis d'un long exil loin de son cher troupeau, le pieux évêque de Périgueux, sentant venir sa fin, voulut mourir dans son diocèse, parmi ceux que Dieu lui avait confiés au jour de sa consécration.

Un scrupule, comme en connaissent les vrais serviteurs de Dieu, avait affligé son âme dans son exil: il se reprochait d'occuper un siège épiscopal sans pouvoir s'acquitter de tous les devoirs de sa charge, et un jour, vaincu par ce regret, il avait envoyé sa démission et au Saint-Père et à l'Empereur. Cette démission ne fut acceptée ni à Paris ni à Rome; et si la Providence ne rendit pas à l'humble prélat les bienheureuses fatigues de l'apostolat, elle lui accorda du moins la grâce de mourir évêque au milieu de son troupeau.

Il s'est fait rapporter mourant à sa ville épiscopale, y a reçu, plein de sérénité, les adieux de ses amis et de ses fils spirituels, a demandé en grande tranquillité de cœur la suprême communion du corps et du sang de Jésus-Christ, et après de cruelles souffrances supportées avec force, il s'est endormi sur le cœur du Sauveur des hommes en prononçant gravement et tendrement son nom adoré: « *O mon Jésus!* »

L'abbé HENRI PERREYVE.

MÉLANGES

LES FONDATIONS UNIVERSITAIRES

ET LA CONFISCATION BUREAUCRATIQUE AU PARLEMENT BELGE

La chambre des représentants de Belgique vient de terminer une discussion longue, laborieuse et passionnée sur les fondations libres en faveur de l'enseignement public et au profit des boursiers. Cette loi ne stipule pas uniquement pour l'avenir, mais réagit sur le passé, et bouleverse des institutions sanctionnées par le temps et par divers gouvernements.

Ce projet de loi, déposé par le ministère actuel dans la séance du 10 novembre, a donné lieu à des débats agités dans les sections de la Chambre, puis à une controverse animée dans la section centrale, composée de MM. de Lidekerke, Nothomb, de Pitteurs-Niegasts (membres du parti conservateur), et Bara, rapporteur, Sabatier, et Van Humbeeck (membres du parti libéral). Elle siégeait sous la présidence de M. Thercau, également libéral, et l'un des vices-présidents de la Chambre.

Il n'est pas besoin que nous expliquions longuement la nature des fondations de bourses en matière d'enseignement. Ce sont des dons, des générosités provenant de la libéralité des particuliers, et ayant reçu des pouvoirs publics une consécration qui, sous certaines conditions réciproques, en fait des personnes civiles.

Elles existent donc en vertu d'un droit, et le caractère d'immortalité dont elles sont revêtues dure autant que le but pour lequel elles sont fondées. Ce sont des établissements d'utilité publique, ayant le double caractère d'une propriété privée et d'une chose publique. L'état en est le gar-

dien et le tuteur ; il veille à ce que les conditions mises par le fondateur soient respectées et le but de la fondation accompli.

La plupart des fondations existent en vue d'une charité matérielle ou en vue de l'instruction, c'est-à-dire de la bienfaisance intellectuelle. La vieille civilisation, si riche de dotations de tous les genres en faveur des grands besoins sociaux, avait, en matière d'enseignement, créé de nombreuses fondations en Belgique. On sait que l'ancienne et célèbre université de Louvain, l'une des gloires de la civilisation catholique, a été créée par la liberté, et qu'il en est de même de celle qui a été de nouveau fondée en 1834 par le concours des évêques et des catholiques de Belgique.

Sept à huit cents bourses en faveur des études de théologie, de philosophie, du droit canon, de la médecine, pour les humanités, le droit, la chimie, etc., et représentant un revenu qui peut, sans exagération, être estimé à un demi-million de francs au moins, avaient échappé à la main-mise nationale en 1795, et le roi Guillaume, en 1818, 1825 et 1829, avait, par divers arrêtés, rétabli, confirmé, et restauré ces diverses fondations, conformément aux actes anciens de fondation, et à leurs chartes, autant que les changements survenus dans la société le permettaient. Il disait, en effet, dans l'article 3 de son arrêté de 1818 :

« L'administration de tous les biens, bois et rentes mentionnés dans les « articles précédents, et généralement de tous ceux qui proviennent des « fondations de bourses que l'on pourra découvrir dans la suite, sera ren- « due, autant que possible, à ceux qui ont été nommés à cet effet dans les « actes de fondation. Les dispositions de ces actes seront, autant que faire « se pourra, scrupuleusement observées dans tous les points. »

Ainsi le roi Guillaume, répudiant toute idée de confiscation ou de modification de ces institutions placées sous la sauvegarde des lois, s'était noblement et scrupuleusement incliné devant le droit.

Cette situation ne fut pas modifiée par la révolution de 1830. Une circulaire de M. Rogier confirma en tous points le système du roi Guillaume, et rendit un solennel hommage à la liberté et aux droits acquis.

Il n'est pas inutile d'ajouter que les administrations particulières de ces fondations rendaient tous les ans, tant sous le rapport de leur gestion que sous celui de la collation des bourses aux ayants droit, des comptes qui étaient soumis à l'examen des députations permanentes de chaque province, — ce qui équivalait pour la France aux conseils de préfecture. Un relevé de douze années, fait par un membre éminent du sénat belge, a prouvé que ces comptes n'avaient soulevé, ni de la part des députations permanentes, ni de la part des institués, la moindre réclamation.

Telle était donc la situation de cet important intérêt, d'autant plus digne de respect pour son passé et pour le présent, d'autant plus digne d'encouragement pour l'avenir, que la liberté d'enseignement la plus absolue est l'une des maximes fondamentales de la constitution belge.

Pendant, rien n'a pu le sauver de la haine avide et de l'esprit de convoitise calculée du parti prétendu libéral.

Le ministère actuel, transformant en loi certaines menaces qu'avait fait entendre dès 1857 M. Frère-Orban, alors membre de l'opposition, actuelle-

ment ministre des finances, a posé nettement un acte de spoliation, et réalise ainsi, dans toute sa crudité, une mesure révolutionnaire. La loi du 13 novembre, votée par la Chambre dans la séance du 11 mai, après un débat d'un mois, est, selon les énergiques expressions de M. Nothomb, « astucieuse dans sa forme, violente dans son fond. »

Elle supprime toutes les administrations particulières, pour en concentrer les pouvoirs dans les mains de neuf commissions provinciales, nommées par les députations permanentes, et émanant par conséquent des majorités politiques; elle ôte à tous les collateurs à titre successif, le droit de collation, pour le conférer aux commissions provinciales, et ne le laisse subsister que dans les familles. Cependant, ici même, ce n'est qu'un titre précaire, puisque ce n'est plus en vertu d'un droit, mais par une concession adroite, destinée à éviter à la spoliation commise actuellement un caractère trop outrageant, que les membres des familles conserveront leur droit de collation.

Enfin, pour l'avenir, les fondations ne pourront jamais être faites spécialement en faveur d'un établissement libre, mais bien en faveur de l'enseignement public, et tandis que la liberté d'enseignement est proclamée en théorie, elle est méconnue en fait, et on lui ravit un droit dont jouissent les particuliers et les institutions libres d'enseignement en Hollande, en Angleterre et en Amérique! Ce même système existe depuis 1859 pour les fondations de charité; seulement, pour celles-ci, le sénat n'a pas admis la rétroactivité, et la loi nouvelle ne stipule que pour l'avenir.

Cette législation despotique, arbitraire, opposée à toutes les traditions de la liberté et aux exigences sociales, faisait dire à M. Dechamps: « Il n'est pas une législation étrangère, pas une, même celle de la Turquie et de la Chine, qui ne soit supérieure à la nôtre. » Et, comme on l'interrompait, l'éloquent orateur s'écria: « Eh bien! je suis prêt, mes amis sont prêts, il n'en est pas un seul dans les rangs pressés de la minorité qui est devant vous, qui ne soit disposé à accepter n'importe laquelle des législations de ces pays que vous voudrez nous accorder. Répondez, voulez-vous nous en accorder une? » Mais on ne répondit pas à M. Dechamps.

Quels sont donc les hommes, quel est le parti, et le ministère qui a proposé et fait triompher cette loi d'iniquité, « cette loi malhonnête, » au dire du bouillant M. Dumortier, cette loi irréfléchie dans ses dispositions, et qui inaugure dans la législation belge le principe de la rétroactivité, principe réprouvé et condamné par les juristes de tous les temps, par les législateurs les plus éminents!

Ce parti et ce ministère, c'est le parti et le ministère prétendu *libéral*, ce sont ceux qui, avec un assurance orgueilleuse et une fatuité doctrinale, se vantent d'être les depositaires des maximes libérales, les apôtres de la liberté, et ses plus fidèles amis!

Vaine prétention!

Hommes de la violence en 1857, alors qu'ils provoquèrent une révolution sans barricades qui a profondément altéré en Belgique l'autorité et le respect de la constitution, ils ont été les hommes de la violence légale en 1862.

Leur rationalisme religieux et politique n'engendrant dans les âmes et dans les cœurs le sentiment d'aucun de ces nobles sacrifices et de ces puissantes générosités qui constituent la liberté générale sous sa forme la plus admirable, grâce à l'expression et au concours de la liberté individuelle, ils n'ont qu'une préoccupation : supprimer les manifestations de l'initiative personnelle chez leurs adversaires, ou l'étouffer sous des dispositions législatives impitoyables. Dans leur système, l'État suffit à tout, la loi sondera tous les besoins sociaux, et la spontanéité humaine doit fléchir sous une réglementation universelle.

Le budget dispensateur de tous les bienfaits, confié aux mains de majorités politiques dont la permanence doit être garantie par des lois électorales étroites et ingénieusement combinées, fait régner l'absolutisme gouvernemental en haut et le servilisme en bas de la société.

Dans cet ordre d'idées, il n'y a plus dans une nation que des fonctionnaires, des contribuables et des subsidiés, et un pouvoir qui répartit au gré de ses intérêts et de ses passions les richesses d'un abondant budget.

Système funeste, qui tue l'esprit de la liberté, et qui pendant qu'elle subsiste en apparence dans les formes extérieures d'une constitution, n'y vit plus en essence, et ne présente aux yeux de l'investigateur attentif qu'un corps sans âme !

Quel but poursuivait donc le ministère et le parti libéral dans ce cas spécial ?

Celui de décomposer la nature et l'application des bourses d'études. Ces fondations émanent, en effet, presque toutes d'évêques, de chanoines, de doyens, et elles ont été inspirées aux laïcs par des motifs de piété, avec l'intention formelle de donner aux boursiers un enseignement religieux et conforme aux doctrines de l'Église catholique. C'est cette situation qu'il fallait modifier

Les administrateurs et collateurs fidèles aux lois de chaque institution et à leur esprit, perpétuaient avec un scrupuleux respect la pensée du fondateur.

Aucune plainte n'avait été élevée contre leur administration.

Mais ce n'était pas le compte du parti libéral et du ministère. Il a trouvé qu'il serait plus commode, sous le faux prétexte du respect pour la liberté de l'institué et du boursier, de détourner les bourses de leur but, de violer la pensée du fondateur et de conférer, par les mains et l'intermédiaire des commissions provinciales, la bourse d'étude sans aucune condition.

La loi qui a été votée dans la séance du 18 mai atteint ce but et renverse les notions élémentaires du droit, blesse profondément la justice, méconnaît le droit de propriété, brise les droits acquis, et constitue, selon l'expression d'un orateur de la droite, « un véritable sacrilège légal. »

Quant à nous, spectateurs attentifs des luttes politiques des partis qui divisent le parlement belge, de leur attitude comme de leurs tendances, ce n'est pas sans douleur que nous voyons une fois de plus le parti dit libéral se conduire d'une manière indigne du nom de libéral, et qui constitue pour lui désormais une véritable usurpation. La liberté n'est plus entre

ses mains qu'un instrument de pouvoir, « *instrumentum regni* » et ses déclamations dissimulent à peine les coupables empiètements qu'il fait sur son terrain.

Mais la mesure sera bientôt à son comble, et les plus aveugles sauront en mesurer les progrès.

L'abus de la centralisation, les gros budgets, l'ingérence du pouvoir dans tous les intérêts, sa redoutable omnipotence opposée à tous les effets de la liberté, provoqueront une réaction inévitable et que nous souhaitons prochaine.

Le peuple belge, cette noble et libre nation, n'aura pas conquis sa nationalité, après tant de siècles de souffrances et d'épreuves, pour laisser succomber sa constitution sous les sophismes captieux et la logique haineuse d'avocats rhéteurs qui n'ont d'autre culte que celui d'une politique positiviste et matérielle. Qu'il ne s'endorme pas cependant ! le mal a fait des progrès redoutables.

Il menace d'en faire de nouveaux. Le découragement, l'indifférence pourraient à la longue se glisser dans toutes les classes de la nation, la division, le mécontentement pourraient étouffer les élans de son patriotisme ! Ce serait là un danger suprême.

La violence des tyrans est infiniment moins dangereuse pour la liberté que la conspiration lente et tenace des légistes ! Mais si l'attitude du parti prétendu libéral a été de nouveau pour nous une amère déception, nous sommes heureux de pouvoir rendre un hommage sincère, et impartial dans sa sincérité, aux catholiques, qui, dans cette occasion, ont été à la fois libéraux dans toute l'acception du mot, et conservateurs véritables. La cause du droit, de la saine liberté et de la justice, le respect pour la propriété, pour tous les grands principes sociaux et civils, ont trouvé en eux d'éloquents, d'énergiques défenseurs.

Les discours qu'ils ont prononcés, les amendements qu'ils ont présentés respirent l'amour du droit et du devoir, et expriment admirablement le but et la portée de la civilisation moderne : « la liberté en tout et pour tous. »

P. S. Nous avons déjà parlé des éloquents discours du comte de Liedekerke, de MM. Nothomb, Kervyn de Lettenhove, Dumortier, et autres orateurs de la droite : nous donnons aujourd'hui la péroraison de celui par lequel M. Schollaert, que l'on peut regarder comme le représentant de l'université de Louvain et de la jeunesse catholique et vraiment libérale en Belgique, a signalé son entrée dans la Chambre :

« Messieurs, j'appartiens et j'ai appartenu pendant toute ma vie à cette école à la fois religieuse et libérale que le P. Lacordaire, le comte de Montalembert, le duc de Broglie, Berryer et vingt autres esprits illustres, venus de tous les points de l'horizon, ont fait connaître et respecter en Europe.

« L'esprit de cette école (les anciens de cette Chambre qui ont aidé à fon-

der notre nationalité doivent s'en souvenir), l'esprit de cette école inspirait la majorité du Congrès national et excitait en elle ces sentiments de conciliation et de tolérance qui resteront sa plus belle gloire.

« Réconcilier l'Église et la civilisation moderne, créer une sainte et féconde alliance entre la religion et la liberté, rapprocher le principe chrétien du principe démocratique, telles étaient les tendances de mes maîtres, tel était le but de leurs efforts; telle aussi est la cause pour laquelle j'ai lutté longtemps entre les deux camps qui divisent la Belgique, inclinant tantôt à droite et tantôt à gauche, mais tendant constamment des deux côtés une main amie et désarmée et n'ayant d'autre ambition que de devenir entre les deux partis un trait d'union et une cause de rapprochement.

« On ne cède pas impunément à des illusions de ce genre !

« Méconnu, refoulé, presque toujours mal compris, j'ai dû apprendre à mes dépens combien il est plus difficile de servir un principe, que d'emboîter le pas derrière un drapeau, dans les rangs d'un parti discipliné !

« Mais, grâce à Dieu, la persévérance ne m'a pas manqué, et j'affirme qu'aujourd'hui comme au temps jadis la liberté n'a pas de partisan plus convaincu ni l'Église d'enfant plus fidèle que moi.

« Ceux qui me connaissent, comme ceux qui daignent me juger sur les écrits sérieux auxquels j'ai attaché mon nom, ceux-là savent que j'affirme la vérité et je n'ai pas de leur part un démenti à craindre.

« Après la bourrasque et les malentendus de 1850, un homme illustre, qui m'honorait de son amitié et qui daignait parfois oublier sa grandeur pour me donner des conseils et s'occuper de mon avenir, me recommanda la retraite : « Vous avez pu vous tromper, me disait-il, mais vous n'avez pas failli. Quittez les préoccupations de la vie publique, réfugiez-vous dans la famille, mais ne soyez pas oisif. Étudiez comme si vous pouviez être appelé demain dans les conseils de votre pays. Surtout sachez attendre votre heure. Si cette heure doit sonner, si Dieu veut encore se servir de vous, il saura bien lâcher le flot qui doit vous emporter. Alors cédez, car nul n'a le droit de se refuser à son pays. »

« Celui qui me parlait, non dans ces termes, mais dans cet esprit, était le P. Lacordaire !

« Je suivis ces conseils. Je vécus pendant douze années dans la retraite, presque dans la solitude, me livrant à des travaux qui faisaient ma consolation alors et qui sont ma force aujourd'hui.

« Enfin ce flot, dont m'avait parlé mon glorieux et vénérable maître, vint jusqu'à moi et m'emporta.

« Jamais les portes de cette Chambre ne se sont plus largement ouvertes !

« J'arrive parmi vous appuyé sur une majorité qui n'a pas été atteinte à Louvain depuis longtemps, et qui semble à elle seule commander le respect.

« Que vous dirais-je de plus, messieurs ?

« J'aime ma religion et j'aime mon siècle, comme les aimait le grand homme que Dieu m'avait donné pour guide, pour ami et pour consolateur.

« Messieurs, le jour où le P. Lacordaire avait été reçu à l'Académie française, la jeunesse des écoles, que sa parole avait enivrée, vint se presser autour de lui. Il leur parla pour la dernière fois de Dieu et de la liberté, et comme s'il avait pressenti sa fin prochaine, il s'éloigna en disant à ceux qui l'entouraient : « J'espère mourir fervent catholique et libéral « impénitent. »

« Permettez-moi, messieurs, de prendre pour mon compte ces nobles paroles, qui ont été recueillies par M. de Montalembert, dans une occasion récente et solennelle.

« En les répétant ici, je fais mieux que vous donner un programme, je vous ouvre mon âme. »

Le Secrétaire de la rédaction :

P. DOUHAIRE.

REVUE CRITIQUE

I. *Histoire de la langue française*, par M. É. Littré. 2 vol. — II. *Dictionnaire de la langue française*, par le même. Premières livraisons. — III. *Histoires modernes*, par M. Baignères. 1 vol. — IV. *Les demi-dots*, par M. H. Audeval. 1 vol. — V. *Les Courbezons*, scènes de la vie cléricale, par M. F. Fabre. 1 vol. — VI. *Journal d'un Voyage à Paris, en 1657-1658*. 1 vol. — VII. *Le Cyclope d'Euripide*, par M. J. Autran.

I

Charles Nodier estimait que le premier livre d'un peuple serait, s'il était bien fait, le dictionnaire de sa langue. Mais il s'en fallait qu'il regardât comme tels les livres qui ont cours chez nous sous ce titre, même celui qui, dans l'espèce, est revêtu du caractère officiel ; il les poursuivit au contraire toute sa vie de ses critiques et de ses moqueries. Le fait est que rien n'est moins digne du premier rang parmi les livres dont notre langue s'honore, que les malheureux vocabulaires qui lui sont consacrés. Leur moindre défaut est de traiter le français comme s'il datait d'hier et de n'être bons — et encore ! — qu'à donner le sens des termes et des locutions du jour ; à peine savent-ils la langue de Corneille ; quant à celle de Montaigne, c'est de l'hébreu, et à plus forte raison celle de Froissart, de Joinville, du *Roman du Renard* et de la *Chanson de Roland*. Cependant la langue que nous parlons n'est pas autre, au fond, que celle que parlaient nos pères, et il est triste que nous ne puissions, à tout instant, rétablir la filiation de notre idiome avec le leur et rentrer ainsi en relations familières avec eux. C'est là le principal service que serait appelé à nous rendre un dictionnaire comme se le figurait Nodier ; il devrait, pour cela, contenir à la fois le passé et le présent de notre langue, tenir registre exact des mots et des locutions qu'elle a employés aux différentes époques de son existence et définir soigneusement le sens dans lequel, à chacune de ces époques, elle les a entendus, afin, non-

seulement, de rétablir l'unité rompue de l'idiome, mais d'en éclairer par le rapprochement les périodes successives.

L'Académie, dit-on, fait quelque chose de semblable; mais l'Académie abuse du privilège des immortels, qui est de ne pas se presser. Nos arrière-neveux peut-être jouiront de son travail.

Heureusement en voici venir un autre qui, s'il est mené à bonne fin, comme tout le fait espérer, pourra sinon remplacer (il n'en a pas la prétention), mais nous permettra d'attendre avec patience l'œuvre solennelle des Quarante. M. Littré vient de se décider à livrer au public le dictionnaire dont on sait qu'il s'occupe depuis longues années, et ce dictionnaire, dont les premières livraisons ont paru, est principalement conçu au point de vue de l'histoire de notre langue. Il ne la ressuscite pas tout entière; ce n'est pas le répertoire de tous les mots qui ont été en usage chez nous aux différentes époques de notre histoire; mais c'est l'histoire de tous ceux dont se sert notre époque. Nous reviendrons tout à l'heure sur le plan que l'auteur s'est tracé. Signalons tout de suite ou plutôt rappelons les titres qu'a son entreprise à la considération publique.

M. Littré est sans contredit un des premiers philologues de ce temps. Des publications de nature très-variée et toutes fort remarquables ont prouvé qu'il connaît à fond les langues et les littératures de l'Europe ancienne et de l'Europe moderne. Sans le préoccuper exclusivement, la langue et la littérature française, ont été, de sa part, l'objet d'études assidues et très-neuves. Publiées successivement et sans ordre, ces études ont été, dans ces derniers temps, réunies et coordonnées par l'auteur sous le titre d'*Histoire de la langue française*¹. Elles forment l'introduction naturelle de son *Dictionnaire* et sont par conséquent à relire en ce moment.

Les vues que M. Littré y expose sur l'origine et le développement de notre langue diffèrent très-souvent de celles qui ont cours dans le monde et dans les écoles. Cela ne doit pas surprendre. Il n'y a pas longtemps qu'on étudie notre idiome à ses vraies sources et qu'on suit dans cette étude une méthode scientifique. Longtemps on y a porté des idées préconçues, des systèmes faits d'avance. Tel était, par exemple, celui qui, sous prétexte que les arts nous seraient venus d'Italie, voulait aussi en faire venir notre langue. A entendre les partisans de ce système, l'italien aurait été l'intermédiaire entre le latin et le français, et celui-ci n'aurait été à l'origine que la corruption d'une corruption. M. Littré fait bonne justice de cette assertion dénuée de preuve et que tout contredit; il montre que toutes les langues romanes, l'italien, l'espagnol, le français (langue d'oïl et langue d'oc) sont nées en même temps, d'une transformation naturelle, logique, régulière (et non d'une corruption, soit dit en passant), de la langue des Romains. Il y a

¹ *Histoire de la langue française*, études sur les origines, l'étymologie, la grammaire, la versification, etc., au moyen âge. 2 vol. in-8°. Didier, édit.

entre ces idiomes, non pas un rapport de filiation, mais un rapport de confraternité; toutes ces formations sont contemporaines, semblables par le fond et par les tendances, différentes par les conditions locales. A un certain point, on peut considérer l'italien, l'espagnol, la langue d'oc et la langue d'oïl comme quatre grands dialectes qui ont reçu leurs caractères spécifiques par l'empreinte des lieux, des circonstances et des antécédents. Aussi n'ont-elles pas, même à leur origine, l'irrégularité qu'on leur suppose et ne furent-elles rien moins, en naissant, qu'un barbare et indigeste patois. Non, dans chaque localité, la langue latine fut démontée d'après des procédés réguliers et qui se ressemblaient en beaucoup de points. Il y avait sans doute des irrégularités, mais elles n'étaient pas telles que les nouveaux idiomes pussent être appelés barbares. Ce qui était barbare, c'était le latin d'alors, parce qu'il ne suivait plus ses propres règles, et était en désaccord avec ses analogies intimes. Au contraire, le roman de France, pour ne parler que de lui, se faisait ses règles, sa grammaire, ses analogies propres.

Du reste, le lien avec le latin ne se rompait point. Dans les langues romanes en effet un fond ancien subsiste et d'autant plus apparent qu'on les considère plus près de leur origine. « Il fut un temps, dit M. Littré, où une certaine trace de ces *cas* qui avaient été la pierre d'achoppement des populations romanes se faisait remarquer. On n'est pas allé subitement d'une langue pourvue de cas à une langue sans cas, et l'abolition a été graduelle, au moins pour le vieux français. Celui-ci, ainsi que le provençal, distingue très-nettement le sujet du régime. La marque du sujet est une *s* tirée de l'*s* de la deuxième déclinaison latine, car il semble que, pour les esprits en qui périssait le sentiment du vieux latin, toutes les déclinaisons se soient réduites à celle-là. La marque du régime est l'absence de cette *s*. Au pluriel, c'est l'inverse, car le pluriel ayant *domini* et *dominos*, l'*s* manque au sujet pluriel et se retrouve au régime. » Ce reste de déclinaison qui était loin de suffire avait encore d'autres formes dont quelques-unes étaient déterminées par l'accent latin. Il faut lire ces détails curieux dans l'ouvrage de M. Littré. On l'a combattu sur ce point, nous le savons, mais sans l'ébranler, et, à notre avis, sa théorie reste une féconde et solide découverte.

La conservation d'une déclinaison fut le caractère singulier de la langue d'oïl et ce qui la constitua en véritable intermédiaire entre le latin et la langue moderne. Cette déclinaison subsista jusqu'à la fin du treizième siècle où, comme on sait, des transformations si nombreuses et si graves s'opèrent dans notre pays. Le quatorzième siècle est un grand point de partage dans l'histoire de notre idiome et de sa littérature comme dans l'histoire de notre régime politique et religieux. Des guerres terribles mêlent alors le nord et le midi de la France, brisent les ressorts de notre vieille organisation politique, et amènent la domination de l'étranger. Le pays après cent ans de déchirements, sort de cette crise, mais tout changé. A la France féodale succède la France royale, au vieux français, le français moderne. Il y eut

là, ajoute M. Littré, une image de ce qui se passa dans le cataclysme de l'empire romain ; et, de même que le latin ne fut pas régulièrement transmis à une forme ultérieure, de même le vieux français ne fut pas régulièrement transmis à l'état analytique vers lequel il tendait. La langue eut encore une époque critique qui dura deux siècles. Nous regrettons que M. Littré n'ait pas raconté avec détail cette seconde transformation qui se termina par l'enfantement du grand siècle dont il ne nous appartient pas de médire, mais dont il faut reconnaître que le produit, si brillant qu'il ait été, n'est pas sans de graves défauts. Combien plus riche, plus poétique, plus régulière, plus harmonieuse dans ses éléments et mieux construite dans sa grammaire que celle que nous a faite la période monarchique, était la langue de la période catholique et féodale tuée par le quatorzième siècle ! Ce n'est pas nous qui le disons, on nous suspecterait, c'est M. Littré. Le savant philologue ajoute, et ce qui en est venu à notre connaissance n'est pas pour le démentir, que la littérature qui se servit de cette langue eut une beauté, une grandeur, une splendeur fascinatrice ; qu'elle captiva toute l'Europe qui se mit à l'imiter, et que, « comme dans un brillant et solennel banquet, la coupe de notre poésie fit le tour des peuples unis alors par tant de liens. » (*Histoire de la langue française*, I. 255.) La littérature et la langue de notre second âge ont eu leur fortune aussi, mais combien moins éclatante et moins longue !

L'originalité du Dictionnaire de M. Littré est d'embrasser ces différents âges de notre langue et d'en présenter à la fois l'usage actuel et l'usage ancien. Expliquons-nous. D'après ce que nous venons de dire, on pourrait croire que le Dictionnaire de M. Littré offre une nomenclature complète de tous les mots auxquels, dans le cours de sa durée, notre langue a accordé droit de bourgeoisie, et qu'il peut ainsi servir à la lecture de nos vieux auteurs aussi bien qu'à celle des nouveaux. Il n'en est rien ; M. Littré n'a pas entendu faire une œuvre archéologique, et n'a pas inscrit dans son Dictionnaire les mots tombés en désuétude. Ce n'est pas pour ceux qui déchiffrent les chartes, les diplômes, les chroniques et les poèmes du moyen âge qu'il a travaillé ; les lecteurs auxquels il a pensé, c'est vous, c'est moi, c'est le premier venu qui veut se rendre compte des termes qu'il emploie. Son point de départ est le français d'aujourd'hui ; les mots, les locutions qu'il explique sont les locutions et les mots usités en ce temps-ci. Sa nomenclature est celle de l'Académie, augmentée des termes usuels des sciences, des arts et des métiers de la vie pratique que l'Académie n'a pas admis. Seulement, après avoir expliqué les différentes significations dans lesquelles ces locutions et ces mots sont employés aujourd'hui, M. Littré fait leur histoire, et expose, à l'aide de citations empruntées aux auteurs de chaque siècle, les acceptions dans lesquelles ils ont été pris, depuis leur apparition dans notre langue jusqu'à l'époque présente. Donc, lorsqu'il a défini un mot, qu'il en a donné l'étymologie et exposé, dans l'ordre logique et à

l'aide d'exemples, les diverses acceptions, qu'il en a indiqué et figuré la prononciation et discuté, lorsqu'il y a lieu, les difficultés grammaticales que présente son emploi, M. Littré le fait suivre d'un choix de textes qui montrent quel en était l'emploi dans les siècles antérieurs à l'époque classique.

L'idée de cette addition historique a été suggérée à l'auteur par ses études sur la vieille langue française. « Je fus si frappé, dit-il, des liens qui unissent le français moderne au français ancien, j'aperçus tant de cas où le sens et les locutions du jour ne s'expliquent que par le sens et les locutions d'autrefois, tant d'exemples où la forme des mots n'est pas intelligible sans les formes qui ont précédé, qu'il me sembla que la doctrine et même l'usage de la langue restent mal assis s'ils ne reposent sur leur base antique. »

C'est là une innovation excellente, qu'avait au surplus indiquée Furetière au dix-septième siècle. Loin de la blâmer ou de la taxer d'inutilité, comme nous l'avons entendu faire, nous reprocherions presque à M. Littré d'en avoir usé avec trop de réserve. Peut-être, en se bornant à une suite chronologique de textes, n'atteint-il pas toujours en effet le but qu'il se propose. Souvent l'acception particulière du terme ne ressort pas suffisamment de la citation seule; un mot de commentaire ou d'explication serait nécessaire pour la faire comprendre. Ce n'est, du reste, ici qu'une remarque faite en passant. Notre intention a moins été de discuter en ce moment l'œuvre qu'entreprend M. Littré, que d'indiquer le système dans lequel elle est conçue et de montrer sur quelles bases elle repose. Le temps viendra de l'examiner quand l'auteur y sera entré plus avant. Quelques erreurs, quelques imperfections qu'on puisse y relever, on ne saurait nier que personne aujourd'hui, chez nous, n'avait plus autorité que M. Littré pour entreprendre ce grand travail.

II

L'étude de la société contemporaine a pris chez nous une forme dont on abuse un peu, mais qui plaît néanmoins : c'est celle du roman. Le roman de mœurs est en effet le plus cultivé en ce moment, c'est le genre que choisissent de préférence les jeunes gens. Sur vingt débutants littéraires, il y en a quinze qui commencent par là — à Paris du moins, car, en province, c'est encore par les vers que l'on fait son entrée dans les lettres.

Bien que leurs auteurs manquent, en général, de la première condition du genre, à savoir l'observation attentive et réfléchie du jeu des passions, ces essais ne sont pas à dédaigner; ils peuvent ne pas avoir une grande

valeur objective, mais au point de vue subjectif, ils ont leur prix. Ils offrent dans leur ensemble un des symptômes les plus importants de l'époque, celui où l'on peut le mieux étudier les dispositions de la génération qui arrive. Elle s'y peint mieux en effet que le monde qu'elle cherche à peindre: Aussi est-ce elle-même, nous voulons dire ses aspirations, ses rêves, son idéal qu'il y aurait surtout intérêt à étudier là.

Hélas! faut-il le dire? ce que l'on y trouverait le moins, c'est la jeunesse. La fraîcheur manque en général à ces compositions dont ce devrait être l'attribut, ce semble; elles ont un je ne sais quoi d'avancé qui distingue les plantes écloses dans une atmosphère artificielle. On dirait une moisson hâtive sur laquelle un vent aride a passé; çà et là seulement, avec des traces de maturité précoce, certains épis offrent encore des fleurs.

Les *Histoires modernes* de M. Arthur Baignères¹ sont au nombre de ces épis. Il y a là une expérience du monde qui contraste avec l'âge de l'auteur, mais en même temps une générosité de sentiments qui le rappelle. Il est évident que M. Baignères ne goûte pas la société qu'il peint, et que, tout en prenant, comme artiste, une sorte de plaisir à en tracer le tableau, comme homme, il la méprise. Des femmes perdues de coquetterie; des jeunes gens corrompus par l'oisiveté; des ménages divisés où l'épouse trahie ne rêve que repréailles, et ne s'en tient pas au rêve; des intérieurs où il n'y a que rires à la surface et que rugissements au fond: voilà le monde où nous introduit M. Baignères, écume brillante et empoisonnée des sociétés vieilles qui a donné elle-même son unique raison d'être, il y a deux mille ans, dans les vers du poète:

Nos..... fruges consumere nati.

Au début, avec *Jean-Joseph Chatterlin*, nous sommes dans la maison d'un membre de l'Institut, architecte ou peintre, nous ne savons plus, mais cela importe peu, car ce n'est pas du bonhomme qu'il s'agit, c'est de sa femme, beauté sur le retour, mais d'autant plus âpre aux regains du cœur. Elle a une fille adorable dont Chatterlin s'est épris, en artiste qu'il est, avec une passion d'autant plus profonde qu'elle succède à des engagements d'atelier où le cœur n'a jamais été pour rien. La mère qui connaît cette passion l'exploite à son profit, et, sans avoir intention de donner jamais sa fille au peintre, la lui fait pourtant espérer, afin de le fixer auprès d'elle et d'en orner tout au moins son salon, car on ne saurait dire qu'il n'y ait pas au fond de son cœur quelque autre honteux mystère. Ce salon hanté par les célébrités du palais Mazarin, a une physionomie à part très-spirituellement saisie. Le soir il réunit les patriarches de l'art, au milieu desquels trône la maîtresse du lieu, Madame Verdonnier. C'est une femme qui, aux qualités

¹ 1 vol. Collection Hetzel.

solides de l'intelligence, joint un esprit brillant, plein de saillies heureuses, toujours alimenté par le butin que lui rapporte son observation. Par malheur, l'âme n'est pas aussi belle que l'esprit : elle ressemble à ces étoffes dont la surface est de velours et la trame de coton. Agissant autrement qu'elle ne pense, elle admire la morale sans la pratiquer, elle vante la passion sans l'éprouver. Elle a passé la quarantaine sans que l'embonpoint, ce traitre ennemi, soit venu la surprendre ; ses mains admirables se sont conservées pures de formes et elle en fait le plus gracieux accompagnement de ses paroles. « Qui ne l'a pas vue jouer de ses petits doigts agiles tout en causant, ignore ce qu'il peut y avoir de physionomie spirituelle dans une main, » observe finement M. Baignères. Autre est la société du matin ; c'est la partie féminine de l'Institut qui y domine. Le premier jour que Chatterlin fut reçu, il vit entrer deux dames, portant l'une et l'autre un nom illustre dans l'art, l'une celui d'un peintre, l'autre celui d'un musicien. « Ces dames, dit M. Baignères, n'étaient point mariées sous le régime de la communauté ; Chatterlin s'en aperçut vite. Les maris avaient gardé pour eux la distinction et le mérite. Il fallut écouter une longue tirade sur les cheminées de l'Institut qui ne marchaient point. Des cheminées on passa aux fumistes ; Chatterlin apprit qu'un bon fumiste était chose rare. La femme du musicien, elle, avait à se plaindre des symphonies plus que des cheminées. Son mari ne voulait pas composer pour le théâtre, et il n'y a que les opéras qui rapportent. « Cependant, ajouta-t-elle, mon mari a besoin d'argent, il aime la dépense. Je ne connais personne qui use comme lui. » Chatterlin apprit que le musicien ruinait sa famille par ses prodigalités de souliers. Madame Verdonnier avait l'air de s'intéresser à la décadence des fumistes et aux maigres revenus des symphonies. Chatterlin, moins habitué à se contraindre, se leva brusquement malgré les supplications de madame Verdonnier.

Ces traits d'observation satirique sont fréquents dans les nouvelles de M. Baignères, mais ils n'en dissimulent pas toujours le vide. Aussi, quelque esprit qu'il mette à peindre les exploits du monde à la mode, nous l'engageons à ne plus s'en faire l'historiographe. Ce n'est pas dans de tels sujets qu'il peut donner sa mesure. S'il n'avait écrit le *Chevalier de la joyeuse figure*, son talent de romancier ferait encore question pour nous. Il y a bien toujours ici un peu de manière, mais du moins les personnages sont vrais et les situations saisissantes. Sophie et son séducteur sont bien de notre époque. L'auteur a voulu leur aliéner toute sympathie et il y a réussi. Mais a-t-il réussi à rendre M. Auroyer, l'époux trahi, aussi intéressant qu'il le pense ? Nous ne le croyons pas. L'honnête et malheureux musicien nous touche quand nous le voyons s'attacher à une jeune fille sans fortune, prendre pour réciprocity d'affection ce vague désir du mariage qui est au fond du cœur de toute femme, s'épuiser de travail pour lui faire la vie honorable et douce ; il nous émeut profondément lorsque, convaincu de sa honte, il

lutte entre le sentiment de l'honneur outragé et l'amour qu'il garde encore pour celle de qui lui vient l'outrage. Mais il nous répugne quand nous le voyons, sans que sa femme ait témoignée le moindre regret, sans qu'elle soit tombée à ses genoux, la ramener au domicile conjugal et souffrir qu'à ses côtés, elle pleure l'homme qui l'a séduite et délaissée. C'est de la part de l'époux défaut de dignité et non effort de courage, comme le prétend M. Baignères. Au lieu de s'élever par cette abnégation, le malheureux Auroyer s'avilit. M. Baignères a manqué de mesure en traçant ce caractère. Il y a là quelqu'un pourtant qui a le sentiment de ce que la circonstance exige : c'est la mère d'Auroyer qui eût voulu que, sans bruit, sans éclat, sous un prétexte facile à trouver, son fils laissât sa femme chez son père où elle s'était enfuie d'abord s'offrant de se charger de l'éducation de son enfant. C'était dans cette idée qu'il fallait prendre la conclusion de la nouvelle, si l'on voulait que la moralité en fût saine. Mais malheureusement la moralité n'est pas ce qui semble le plus occuper M. Baignères dans la conception de ses récits. C'est un tort. La doctrine de l'art pour l'art est jugée, et M. Baignères, qui est jeune, fera bien de ne pas s'attacher à cette vieillerie romantique. Sans doute une œuvre d'imagination ne saurait être une thèse et le sermon en roman n'est pas de notre goût. Mais si nous n'aimons pas qu'on mette la morale dans la fiction, nous tenons à ce qu'elle en sorte.

III

Comme les *Histoires modernes*, de M. Baignères, les *Demi-dots* de M. Audeval⁴, sont un début, croyons-nous, et aussi une étude de la société parisienne. Avec plus de largeur dans le dessin, plus de fermeté dans l'exécution, c'est le même genre de peinture, une œuvre de l'école de Balzac. Il est impossible, en effet, de ne pas reconnaître dans les *Demi-dots* une inspiration de *Mercadet*.

Toutefois la ressemblance est plus dans les situations que dans les caractères. Mercadet dans Balzac agiote par goût ; d'Héricet, chez M. Audeval, spéculé par nécessité. Le premier a la passion des affaires, il s'y jette avec bonheur, et trouve d'après jouissances dans les péripéties terribles où elles le précipitent. D'Héricet, lui, n'est *faiseur* qu'à la suite, par la fatalité d'une situation qu'il ne s'est point faite de plein gré, et il souffre amèrement de la vie d'expédients où, par suite, il se trouve engagé. Architecte de son état, né avec des goûts distingués, d'Héricet s'est marié jeune et avant que sa posi-

⁴ 1 vol. in-12, collection Hetzel.

tion fût faite, à une jeune fille habituée au luxe et qui n'a eu qu'une *demi-dot*. De là ses maux. Les demi-dots, voyez-vous, c'est la source de la moitié au moins des malheurs domestiques de notre temps ; mieux vaudrait pour les filles à marier n'en avoir pas du tout.

« Dans notre temps où chacun veut briller et jouer au plus fin, les demi-dots, dit d'Héricet, ont acquis des proportions immenses et des variétés infinies en se montrant partout, dans toutes les classes, dans tous les esprits. Le négociant qui intéresse son gendre dans son commerce, le ministre qui donne une place, l'ouvrier qui enseigne son état, le médecin qui promet sa clientèle, le directeur de journal qui offre de produire un jeune homme riche mais avide de publicité et le chef de division qui assure de l'avancement rapide à un employé, le général qui garantit les mêmes avantages à un capitaine, les prétendus riches qui proposent une rente : tous ces gens-là et bien d'autres, exploitent les demi-dots pour marier leurs filles. »

Ce fut avec promesse d'une rente que d'Héricet s'embarqua dans la carrière du mariage avec la fille unique de M. et de madame de Morande, couple honnête et considéré, dont la fortune assise sur des immeubles construits semblait offrir les plus solides garanties. Mais lesdits immeubles étaient grevés d'hypothèques et le couple honorable trop habitué à son bien-être pour être capable d'en rien retrancher. La rente fut donc supprimée le jour où arriva un enfant. Alors parut l'abîme caché sous les fleurs du contrat. Vains furent les efforts de d'Héricet pour n'y point tomber. Accusé d'impéritie parce qu'il échoue dans ses efforts pour s'arrêter sur la pente où il glisse, il se voit abandonné par sa femme qui se retire chez un vieil oncle égoïste, laissant sa fille unique à ses parents qui s'efforcent de l'élever dans le mépris de leur gendre. Mais ils ont affaire à un nature supérieure. Ernestine d'Héricet aime son père et sait le lui faire comprendre malgré la surveillance qu'on exerce sur elle. C'est là ce qui soutient le pauvre architecte et lui donne le courage de reconstruire incessamment l'édifice croulant de sa fortune.

Il est accablé sous les ruines d'au moins vingt projets écroulés quand s'ouvre l'action du roman. Mais il a vu du fond du précipice sa fille lui sourire et le cœur lui est revenu. C'est d'ailleurs le moment où vient de sonner le branle-bas des démolitions de Paris. L'ère des architectes s'ouvre. Un hardi spéculateur à qui d'Héricet est nécessaire, parce qu'il n'est pas en position de se montrer aussi exigeant que d'autres, est sur le point de l'associer à une affaire gigantesque ; mais le spéculateur exige une condition, c'est que d'Héricet lui donnera la main de sa fille. Or d'Héricet qui connaît le personnage et le méprise, répugne d'autant plus à cette sorte de marché qu'il s'est pris d'amitié pour un jeune et modeste employé qui aime Ernestine et en est aimé. Cependant sa détresse est affreuse ; il ne la dissimule que grâce aux inventions ingénieuses de son domestique, personnage original et amusant

espèce de Caleb, au désintéressement près, qui, confiant en l'étoile de son maître; qu'il aime d'ailleurs, spéculé sur lui comme d'autres sur les terrains à bâtir, et lui prête à gros intérêts de quoi attendre tant bien que mal l'heure de sa fortune, sur laquelle d'ailleurs il n'a pas le moindre doute.

Cette situation terrible qu'aggrave d'instant en instant l'épuisement des économies du domestique, les reproches des parents, les brutales exigences du banquier amoureux d'Ernestine et le dévouement de la jeune fille pour son père dont l'isolement la navre et sous le toit duquel elle vient habiter le jour même où sa détresse touche à une catastrophe, M. Audeval l'a retracée, cette situation avec un grand art et une grande énergie. Les caractères sobrement esquissés au début s'accroissent à mesure que les événements se précipitent; la froide insensibilité du couple Morande, l'orgueilleuse impudeur du banquier Faury, le dur égoïsme de l'oncle Louvet, se développent sans effort dans toute leur laideur. C'est un vrai drame où les rôles se soutiennent à merveille, même celui de l'oncle Louvet qui paraît se démentir à la fin, mais qui ne fait que se confirmer en réalité, car la résolution par laquelle le vieux marchand retiré vient tout sauver, loin d'être un bon mouvement de cœur, n'est encore qu'un habile calcul.

La morale à tirer de là, la voici; c'est d'Héricet qui la formule quelque part dans le langage d'un homme qui a d'autres soucis que ceux du style : « A voir les déceptions et les malheurs qui résultent des mariages, tels qu'ils se font aujourd'hui, on se demande s'il ne serait pas plus sage en même temps que plus digne d'exposer franchement sa situation, afin de partir d'un point réel et non imaginaire et de ne pas faire fausse route. »

Il y a de l'observation dans ce roman et le style en est remarquablement ferme. Mais il appartient à un genre où nous regrettons de voir s'engager la jeunesse. Il ne lui va pas de scruter les mystères honteux du cœur : elle y perd sa poésie et risque de s'y fausser l'esprit. Aussi tout en constatant le mérite de sa première œuvre, félicitons-nous M. Audeval d'avoir tenté, comme il le fait aujourd'hui même ici, une autre voie que celle des *Demi-dots*.

IV

Avec M. Fabre, autre plume toute neuve aussi, plus vigoureuse que déliée peut-être, mais d'une trempe à part, nous quittons Paris et sa vie raffinée et passons en province. *Les Courbezons*¹ du jeune écrivain nous transportent à quelque deux cents lieues de la capitale, au fond d'un pays plus inconnu que la Chine, dans les Cévennes, régions pittoresques et perdues

¹ *Les Courbezons*, scènes de la vie cléricale, par Ferdinand Fabre. in-12. Hachette.

que la littérature a entrevues à peine et qu'elle a mal exploitées. Grand est le contraste qui nous attend, mais non tel qu'on pourrait l'imaginer. Il ne faudrait pas se figurer en effet qu'aux savantes corruptions de Paris vont succéder les naïves vertus des champs. Rien ne prête moins à l'églogue que la vie des Cévennes. Vices et vertus, tout, dans ces montagnes, a l'âpreté du sol. Telle est même la sauvage rudesse du peuple, que ceux qui ont essayé de la peindre se sont crus obligés d'en adoucir les teintes. Le premier, dans son roman, M. Fabre a osé rendre les mœurs des Cévenols dans leur rustique crudité. C'est un réaliste décidé, mais non un adepte fanatique de l'école du laid. Comme bien des artistes et des écrivains de notre temps, M. Fabre croit qu'il y a de la poésie en tout, et que l'art consiste à la faire jaillir directement des objets, sans les arranger d'après les procédés d'élimination de l'école classique. Il ne recule pas devant la difformité, mais il ne la recherche pas systématiquement, exclusivement, et lorsqu'il la peint, c'est toujours pour en tirer un effet moral. Qu'il atteigne toujours ce but et que, pour y atteindre, il ne force pas les moyens, c'est une autre question. La mesure est un don rare, surtout dans la jeunesse. Elle a manqué, selon nous, à M. Fabre dans la création de ses deux principaux personnages, Pancol et l'abbé Courbezou.

Celui-ci est bien le plus tendre, le plus compatissant, le plus charitable cœur de prêtre que l'on puisse trouver, mais l'esprit le moins capable de régler, de contenir, de guider dans les voies de la prudence les élans irréflechis de son dévouement. On s'attendrit à le voir en quête de bonnes œuvres à faire et y sacrifier son bien et sa fortune personnelle; mais on s'impatiente et l'on s'indigne presque de le retrouver, malgré les embarras où il s'est jeté, malgré la misère où il a réduit par ses fondations imprudentes sa sœur et sa vieille mère, malgré les sévères avertissements de l'autorité épiscopale, toujours prêt à recommencer. Fils d'une villageoise aisée restée veuve avec deux enfants, une fille et un fils, l'abbé Courbezou était au séminaire de Montpellier lorsqu'éclata la révolution; il passa en Espagne où il fut ordonné prêtre et rentra en France bien avant le concordat. Nommé, à cette époque, curé d'un village dont l'église avait été ruinée, il voulut la relever à ses frais, avec accompagnement d'école et d'hospice, et s'y ruina, lui, sa sœur et sa mère, et, pour récompense, fut destitué et envoyé dans un poste inférieur par l'administration épiscopale que scandalisaient les poursuites judiciaires dont le pauvre homme était devenu l'objet de la part des entrepreneurs. Même imprudence dans sa nouvelle cure, avec cette circonstance aggravante que c'est sans avoir de quoi y faire face, qu'il contracte de nouveaux engagements. Aussi tous ses pouvoirs lui sont-ils retirés cette fois, et dix ans entiers, réfugié à Montpellier sans fonctions, il vit avec sa mère des quarante sous que lui donne par jour l'hôpital pour ses honoraires de messe.

Est-ce le lieu de faire le procès à l'absolutisme épiscopal? Nous regret-

tons autant que M. Fabre que les tribunaux ecclésiastiques soient tombés en désuétude et, pour la dignité de l'épiscopat lui-même, nous en souhaiterions le rétablissement; mais nous doutons que, lors même qu'ils auraient existé, l'abbé Courbezon eût trouvé grâce devant eux. En vérité, le zèle est chez lui trop peu doublé de sagesse. Là n'est pas le type du saint, comme l'auteur donne à l'entendre. La sainteté n'est pas une monomanie pieuse. Aussi n'est-ce point quand il se jette à l'aveugle dans ses constructions d'églises, d'hôpitaux et d'écoles et s'impose tant d'amers sacrifices pour les mener à fin sans y pouvoir réussir, que le bon prêtre nous touche le plus; c'est lorsque replacé, après dix ans d'expiation, à la tête d'une paroisse, il devient le père des orphelins, le protecteur des veuves, le refuge des malheureux, et, au risque de compromettre ses plus chères œuvres (car il en entreprend toujours), refuse d'aider dans leurs convoitises ceux de ses paroissiens dont l'aide lui serait nécessaire à lui-même.

D'ailleurs, à partir de ce moment, l'abbé Courbezon n'est plus que le centre autour duquel roule l'action du roman; les grands rôles sont à deux paysans qui se disputent la main d'une riche héritière. Il y a beaucoup d'originalité dans ces deux caractères. L'un, Fumat, dit l'*Avocat*, à cause de sa connaissance des affaires et d'une certaine habileté de parole, investit adroitement la place et cherche au moyen de l'abbé Courbezon à s'y ménager des intelligences. Mais le second, plus hardi, s'y est déjà jeté. Celui-ci est Pancol, dit le *Sanglier*, par allusion à sa grossièreté, à sa taciturnité, à son humeur farouche. Sa mère, une veuve qui n'a que lui pour enfant, a voulu en faire un *monsieur* et y a dépensé en vain sa fortune. Pancol est rentré au village après avoir tout mangé. Pour lui refaire une fortune, sa mère a entrepris de le marier à sa cousine, la jeune héritière que convoite Fumat, et s'autorisant de son titre de tante, est allée s'installer sous le toit de celle qu'elle a entrepris de faire épouser à son fils. La lutte est donc engagée, et c'est un adversaire terrible que cette vieille paysanne qui, ne pouvant mieux, a juré de faire du moins son fils riche. Le Sanglier aurait pu être un obstacle, car il semblait n'avoir pris aux écoles où il avait passé que des habitudes de débauche. Mais un matin il a remarqué sa cousine et il en est tombé sauvagement épris. Du jour au lendemain ses habitudes changent; à la débauche succède la sobriété, à la paresse le travail acharné: sa mère lui a dit que c'était l'unique moyen d'obtenir sa cousine. Malheur donc à qui prétendra la lui disputer. L'idée ne lui en vient pas sans lui arracher d'épouvantables menaces. Sa mère du reste est là qui attise incessamment sa fureur et, comme un génie infernal, lui souffle les plus sinistres résolutions. Aussi Fumat persistant dans ses desseins, malgré les menaces du Sanglier est-il trouvé un matin le crâne ouvert et l'épine dorsale brisée sur les rochers de Pierre-Brune. Tout le monde, dans le pays, a reconnu à la manière dont le malheureux Avocat a été lancé, la redou-

table main du Sanglier, mais personne n'en souffle mot et la justice en est pour ses frais d'enquête.

Ce meurtre pourtant n'avait en rien avancé les affaires du Sanglier. Fumat disparu, un autre rival surgit. C'est le bon Dieu lui-même dans la personne de l'abbé Courbezon. Le bruit se répand en effet que Séveraguette, la jeune héritière, a formé le projet de se faire religieuse et de consacrer ses biens à doter les hospices et les écoles que l'incorrigible curé rêve d'élever. « Séveraguette prend le voile ! » s'écrie d'une voix étranglée le Sanglier — « Séveraguette donne son bien aux mendiants ! » rugit sa mère. Et après un sinistre intervalle de silence une conversation s'établit entre eux à voix basse. Le résultat fut une rencontre le soir avec le curé et une sommation à lui faite d'avoir, comme confesseur, à obtenir de la Séveraguette qu'elle épouserait son cousin Pancol et lui apporterait l'intégrité de ses biens. Quelle fut la réponse ? on le présume. Que se passa-t-il ? on ne le sut jamais bien ; mais l'abbé Courbezon rentra tard, les vêtements déchirés et si ému qu'il se mit au lit et n'en sortit plus. Or, dans la journée, on retira du gouffre d'où s'échappe la rivière de Pierre-Brune à l'endroit où avait péri Fumat le corps tout meurtri du Sanglier et à quelques pas plus loin celui de sa mère dont les mains crispées et pleines de ses cheveux gris semblaient indiquer qu'elle s'était noyée de désespoir. Ceux qui cherchaient une explication à ces faits faisaient remarquer que, quoique âgé de plus de soixante ans, l'abbé Courbezon était de force à défendre sa vie. « En effet, il était petit et trapu, dit M. Fabre, ses mains noueuses et son cou extraordinairement court, s'adaptant à de grosses épaules rebondies, annonçaient une force herculéenne. Ses pieds articulés à de puissantes chevilles, grâce à une chaussure très-grossière, paraissaient si longs, si plats, si nerveux, qu'il était impossible de rêver une base plus solide à ce lourd monument de chair. Quoique très-épais de toute sa personne, l'abbé Courbezon avait néanmoins l'allure preste et agile » Il se pouvait donc, ajoutait-on, que le Sanglier se fût, contre son attente, attaqué à plus fort que lui et s'en fût trouvé mal.

Voilà en résumé le sombre drame qui se développe dans *les Courbezon*. Il est saisissant d'intérêt et d'une énergie de couleur qui va parfois jusqu'à la brutalité. Il ne nous semble pas cependant que rien y dépasse les limites de la nature. La manie de bâtir n'est point incompatible chez l'abbé Courbezon avec son zèle et son désintéressement d'apôtre ; cet inconcevable besoin de remuer la pierre qui reprend toujours le saint homme est, selon nous, un charmant trait de caractère. Quant à la mère du Sanglier, c'est moins une femme, il est vrai qu'une bête fauve. Elle se fait, par deux fois, pour son fils un idéal dont rien ne saurait la détourner et pour la réalisation duquel elle ne recule pas même devant le crime. Mais ces types de mères ne sont pas rares dans les villages. « On ne saurait croire, dit avec raison M. Fabre, à quel degré d'intensité arrivent les sentiments et les idées chez les paysans : on dirait que cette intensité est en raison directe de leur dureté. » N'est-il pas

vrai d'ailleurs que même hors de la rude condition de la vie des champs, il y a trop de mères qui ne sont pour leurs enfants (qu'on nous passe le mot) que des femelles !

A cette mère sauvage, M. Fabre a d'ailleurs opposé la mère chrétienne dans la personne de la maman Courbezon, respectable matrone qui se dépouille aussi pour son enfant, mais pour l'aider dans les fondations où il s'est jeté avec plus de zèle que de prudence; et qui, tout en se sacrifiant n'abdique point les droits de remontrance que lui donnent son âge et sa dignité de mère.

Si donc il y a dans le roman de M. Fabre de l'exagération par endroits et çà et là quelques intentions de critique insuffisamment justifiées, l'inspiration en est élevée, le sentiment franchement chrétien. Il faut savoir gré à *la Bibliothèque des chemins de fer* de s'en être enrichie. Ses choix ne méritent pas toujours autant d'éloges.

V

Il y a un peu plus de deux cents ans (c'était à l'entrée de l'hiver de 1757), deux jeunes gentilshommes étrangers entraient à Paris où ils venaient perfectionner leur éducation. Ils étaient de la Hollande et s'appelaient MM. de Villers. Leur famille était une des plus considérables des Pays-Bas; un de leur oncle avait été quelque temps auparavant ambassadeur auprès de la cour de France où il avait laissé de bons souvenirs. C'est sous ses auspices que ces jeunes voyageurs se présentèrent. Ils furent reçus dans le meilleur monde et fort goûtés, paraît-il. C'étaient des esprits cultivés et sérieux, disposés à mettre à profit leurs relations dans une ville qui passait dès lors et qui était, en effet, la plus policée du monde. Aussi observaient-ils avec soin et tenaient-ils exactement note de tout ce qu'ils voyaient. Leur journal, retrouvé il y a quelques années dans la bibliothèque de la Haye par M. Faugère, le savant éditeur de Pascal, a été publié¹ il y a quelques mois. Ce journal écrit par MM. de Villers pour eux-mêmes, sans préoccupation du public et moins encore de la postérité, est un document d'histoire assez curieux. La conformité de plusieurs des récits faits par les jeunes voyageurs avec ceux des écrivains français du temps est une garantie de leur exactitude pour le reste. Tout d'ailleurs porte, dans leurs notes, l'impression de l'honnêteté et de la bonne foi.

Ces notes, écrites en excellent français, attestent que, dès cette époque,

¹ *Journal d'un voyage à Paris en 1657-1658*, publié par M. A. P. Faugère. 1 vol in-8°. — Benjamin Duprat, édit.

notre langue était un élément essentiel de l'instruction dans les hautes classes de la société européenne. Cela était vrai, surtout du Nord, où s'étaient réfugiés beaucoup de protestants français qui avaient conservé, comme cela se vit cent cinquante ans plus tard dans l'émigration royaliste, l'usage exclusif de l'idiome national et en avaient répandu le goût. Les rapports de l'étranger avec nous n'étaient pas d'ailleurs aussi rares à cette époque qu'on pourrait le croire; on voyageait un peu moins qu'aujourd'hui, mais on voyageait mieux. L'attention qu'on accordait à un pays était en proportion de la difficulté qu'on avait à y parvenir. Rien ne ressemble moins à l'étude superficielle que font de notre pays et de nos mœurs les touristes actuels d'au delà de la Manche ou du Rhin, que les consciencieuses observations de nos deux Hollandais du dix-septième siècle. Notées rapidement et sous l'impression des faits qui les ont provoquées, ces observations ont un caractère frappant de vérité, et, dans leur simplicité, ne manquent pas de couleur. Elles complètent, sur plusieurs points, la peinture de Paris au temps de la régence d'Anne d'Autriche, et quand elles ne remplissent pas les vides du tableau, elles y ajoutent des lumières ou des traits nouveaux.

Soixante ans s'étaient passés depuis que Paris, centre de la Ligue, avait transigé avec le protestantisme et consenti à la liberté du culte réformé; cependant la tolérance n'était pas telle que les protestants ne subissent bien des vexations, bien des dénis de justice de la part de l'autorité, et que, à certains jours, quand ils se rendaient un peu trop ostensiblement à leur prêche, ils ne fussent insultés par le menu peuple, nos voyageurs en furent eux-mêmes témoins.

C'était un souvenir affaibli de la Ligue.

Les souvenirs de la Fronde, plus rapprochés, étaient aussi plus vifs, car ils éclatèrent un jour, entre autres, en plein soleil, au beau milieu du pont Neuf, alors le centre du mouvement de Paris, à la vue de la fille de Gaston d'Orléans.

Le roi n'ignorait pas cette popularité de la famille d'Orléans. Aussi cherchait-il tous les moyens de plaire. Il se montrait charmant avec tout le monde. Nos voyageurs ne tarissent pas sur son affabilité, sa courtoisie, son attention extrême à ne blesser personne. Ils rapportent de lui un trait qui peint du même coup et la solennité de l'étiquette du Louvre et la bourgeoise simplicité des mœurs hollandaises. Il y avait alors à la cour de France un plénipotentiaire de Hollande, appelé Gentillot, venu pour la ratification de nous ne savons quel traité. Se trouvant à l'audience de Louis XIV au moment où l'on annonça que Sa Majesté était servie, le brave homme s'avança pour se mettre à table, comme, sans doute, il aurait trouvé naturel que le fit chez lui un étranger qui se serait trouvé avec lui au moment où sa cuisinière aurait servi le potage. Mais il n'en était pas ainsi à la cour de France. Louis XIV, remarquant l'impolitesse naïve de l'ambassadeur et

ne voulant point l'humilier, se retira, afin de lui donner le temps de voir son erreur.

Ces grandes façons du roi, jointes au luxe de sa cour, émerveillent nos voyageurs. Ils ne reviennent pas de leur admiration pour la richesse de la décoration des appartements où l'or et la soie se déroulent, où les galeries sont éclairées par des lustres de cristal, tandis que dans leur pays on en est encore, pour le luminaire, aux « chandelles fichées dans des chandeliers de cuivre. »

Comme au début de tous les règnes, Paris était plein de fêtes; la cour et la ville s'y ruiaient. MM. de Villers en décrivent plusieurs; et il résulte des détails où ils entrent qu'à côté de beaucoup de raffinement il y avait encore beaucoup de grossièreté dans les mœurs du grand monde :

« Le 19 (janvier 1658) il y eust grand bal, grand régal et belle comédie chez le duc de l'Esdiguières. Il traita six belles dames, et entre autres la vefve du marquis de Sévigny (madame de Sévigné), à qui l'on dit qu'il en veut. La salle estoit éclairée de trente-six lustres de cristal de douze bougies chacun, et toutes les chambres très-proprement et richement ornées. Le roy fut, à l'heure du bal, masqué à la portugoise, aussi bien que Monsieur et quelques autres seigneurs de la cour. Sa Majesté menoit mademoiselle Argencourt, et Monsieur la petite et gentille Rivière Bonœil. Les autres furent les chevaliers d'honneur de mesdames de Navailles, de Comminge et la fameuse mademoiselle du Fouillou. Au sortir du Louvre, on délibéra où l'on iroit auparavant faire monstre des habits, et Monsieur dit qu'il falloit aller chez Mademoiselle; mais le roy voulut qu'on allast chez la comtesse de Soissons, disant qu'il ne vouloit point passer le pont; ce qui fust aussitost remarqué. M. de l'Esdiguières receut fort bien cette belle bande portugoise qui ne sentoit point du tout la synagogue et lui donna une superbe collation. *Elle ne fut pas finie, et le roy estoit à peine sorti qu'on commença à jouer des mains et à piller tout, jusqu'à ce que l'on assure qu'il fallust remettre quatre ou cinq fois de la bougie aux lustres, et qu'il en cousta pour ce seul article plus de cent pistoles à M. de l'Esdiguières.* »

Une femme étrange fut un instant l'héroïne de ces fêtes. Nous voulons parler de la reine Christine de Suède, qui arriva à Paris précisément à l'époque où MM. de Villers y étaient. Leur journal contient sur le séjour en France de la bizarre fille de Gustave-Adolphe des particularités très-curieuses.

Malgré ses mœurs et ses façons de sultane, Christine n'en fut pas moins de plusieurs des divertissements et des fêtes de la cour et de la ville. Le jeune roi les aimait à la passion, ces fêtes, et c'était, croyait-on, un sûr moyen de se recommander à lui que d'en donner. Les seigneurs s'y ruinaient donc, ceux en particulier qui avaient à se faire pardonner la part qu'ils avaient eue dans la Fronde. Ces dépenses qui épuisaient les der-

nières ressources de la noblesse, faisaient le compte de la royauté. Elles faisaient aussi celui des voleurs, qui, malgré les efforts d'une police fort active et fort intelligente, au dire de nos deux étrangers, s'embusquant au coin des rues non encore éclairées détroussaient les imprudents qui se rendaient aux assemblées avec leurs riches parures sans se faire bien accompagner. Le *journal* de MM. de Villers est plein de ces attaques nocturnes des *tire-chapes*, comme aussi des exécutions qui s'en faisaient d'une façon, à ce qu'il paraît, très-expéditive. Ces exécutions étaient les récréations habituelles des oisifs, et nos voyageurs s'en donnaient souvent le plaisir, avec les gentilshommes de leur connaissance, aux carrefours de la croix du Trahoir et de la rue de l'Arbre-Sec.

Paris leur en offrait de plus délicats, qu'ils recherchaient, hâtons-nous de le dire à leur honneur, avec plus d'empressement : c'étaient ceux de la conversation. Causer était déjà le goût dominant de la société en France. Déjà s'ouvraient ces salons qui devaient avoir une si grande influence sur le développement de notre littérature et de notre civilisation. MM. de Villers les fréquentaient assidûment. Ils en signalent les habitués, et il est piquant de rencontrer dans le nombre les femmes, alors toutes jeunes, qui devaient illustrer leur siècle, madame de Sévigné entre autres et madame de la Fayette.

« L'après-dînée, nous allâmes voir la marquise de la Fayette, qui est logée dans notre voisinage chez le sieur de Saint-Pont, son oncle. C'est une femme de grand esprit et de grande réputation, où une fois du jour on voit la plupart des polis et des bien-disants de cette ville. Elle a été fort estimée lorsqu'elle étoit fille et qu'on la nommoit mademoiselle de la Vergne, et elle ne l'est pas moins à présent qu'elle est mariée. Enfin, c'est une des plus précieuses du plus haut rang et de la plus grande volée. »

Que de renseignements curieux sur la vie du grand monde au début du règne de Louis XIV nous pourrions encore extraire du volume publié par M. Faugère, si l'espace ne nous manquait ! Nous ne pouvons mieux faire que d'y renvoyer nos lecteurs.

VI

Un critique d'art observait l'autre jour, à l'occasion de l'exposition de peinture, et s'en réjouissait, que de tous côtés on revient à l'étude de l'antique. Le fait est sensible en effet, mais ne se manifeste pas seulement dans l'art où, soit dit en passant, il ne se produit point par son meilleur côté : la littérature en témoigne aussi. Plusieurs œuvres importantes attestent ce retour et nous en avons signalé quelques-unes ici, notamment la nouvelle et savante édition d'André Chénier, véritable œuvre de scoliaste grec, et cette belle traduction en vers de Térence par M. de Belloy, œuvre de poète

qu'un autre poëte a voulu se donner la joie de publier. L'occasion reviendra d'apprécier ce Tércence dont M. AuTRAN à tenu à honneur de se faire le Lélius et le Scipion. Mais voici que lui-même, émule de son ami, M. AuTRAN s'essaye à faire passer dans notre poésie les plus rares fleurs de la poésie grecque. Pour son début, car c'en est un, nous voulons le croire, quoique le discret poëte, en cela bien différent de plus d'un de ses confrères que nous pourrions nommer, ne dise rien de ses projets ultérieurs ; pour son début, disons-nous, M. AuTRAN nous donne l'une des curiosités les plus délicates du théâtre d'Athènes, le *Cyclope* d'Euripide¹. Cette pièce curieuse est, comme on sait, le seul vestige qui nous reste d'un genre aimé des Grecs et précieux pour l'étude de leurs mœurs. Ce genre est désigné dans Euripide sous le nom de *drame satyrique*, non qu'il fût précisément consacré à la critique des travers et des ridicules sociaux, mais parce que les satyres, ces suivants mythologiques de Bacchus, en étaient les acteurs obligés. Ces sortes de pièces entraient nécessairement dans la composition des spectacles officiels qu'aux Dionysiaques l'édilité athénienne donnait au peuple. Dans les concours qui s'établissaient à cette occasion, chaque poëte devait produire une trilogie (trois drames tirés d'une fable commune) et un drame satyrique s'y rattachant d'une façon plus ou moins directe. C'était, comme plus tard, au moyen âge, la *Farce* après le *Mystère*, ou comme aux beaux jours du théâtre classique, la comédie après la tragédie. Seulement le drame satyrique n'était ni une comédie ni une farce proprement dite, quoiqu'il s'y montrât çà et là un trait de critique et un grain de bouffonnerie. Qu'était-ce au fond ? On a écrit là-dessus des dissertations d'autant plus nombreuses que les éléments de discussion le sont moins. Le *Cyclope* doit-il être considéré en effet comme le type absolu du genre ? C'est une question. Mais ce sont les érudits que cela regarde. Pour nous, à quelque catégorie qu'il faille le rapporter, ce morceau est un chef-d'œuvre de style. Euripide y a déployé tout son art, et il a trouvé dans M. AuTRAN un interprète heureux. Le vers du poëte français est d'une ciselure peut-être moins constante que celui du poëte grec, mais il en a bien la largeur et le mouvement onduleux. Comme l'auteur, le traducteur passe avec aisance de l'accent tragique au ton familier. Voyez ce monologue de Silène captif chez les Cyclopes et racontant, dans une invocation à Bacchus, sa mésaventure avec Polyphème :

Déjà nous approchions du sombre cap Malée,
 Lorsqu'un vent d'Orient, né dans un noir berceau,
 Vers les rocs de l'Etna poussa notre vaisseau,
 Et vint nous échouer à cette île sauvage
 Dont les cyclopes seuls occupent le rivage.
 Captifs, nous habitons la maison de l'un d'eux.
 Polyphème est le nom de ce maître hideux.
 Nous qui chantions jadis dans ton joyeux cortège,
 Nous gardons le bétail d'un pasteur sacrilège.

¹ *Le Cyclope* d'après Euripide, par Joseph AuTRAN. in-8°. Chez Michel Lévy.

Mes fils, jeunes encore, mènent dès le matin
 Les brebis qui s'en vont au loin brouter le thym ;
 Moi, je reste au logis, moins ingambe à mon âge,
 Je vis près du géant, chargé de son ménage,
 Balayant la caverne, ayant soin de pourvoir
 Aux herbes de la crèche, à l'eau de l'abreuvoir,
 Et, le dirai-je enfin ? quand il se met à table,
 Obligé de servir ce maître épouvantable !
 Travaille donc, travaille, ô pauvre serviteur ;
 Prends ce râteau de fer malgré sa pesanteur,
 Et, pendant que le maître est absent de sa grotte,
 Ratisse le pavé, frotte, malheureux, frotte !

Mais voici les Satyres captifs de Polyphème qui ramènent ses troupeaux ;
 comme la mélancolie de leur chant du soir s'exprime bien dans ce chœur :

Où vas-tu donc, chèvre indocile ?
 Et toi, qui te rappelle ailleurs ?
 Dans ces déserts de la Sicile
 Ne cherchez pas des lieux meilleurs.
 Ici n'avez-vous pas l'ombrage,
 N'avez-vous pas le vert fourrage
 Et l'eau courante du lavoir ;
 Et dans l'obscur bergerie,
 Vos nouveau-nés dont la voix crie,
 Impatients de vous revoir ?

.
 Mais nous, ici, quel joug nous presse !
 Tristes captifs, humbles vaincus,
 Adieu la joie, adieu l'ivresse,
 Adieu les thyrses de Bacchus !
 Nous n'irons plus, cimes lointaines,
 Danser au bord de vos fontaines,
 Mêlant la lyre et le tambour ;
 Ni d'une ardeur que rien ne lasse
 Suivre les nymphes du Parnasse
 Avec les ailes de l'Amour.

Çà et là pourtant, ce vers si limpide se ternit — notre langue y est si portée ! — d'une expression métaphysique ou se tache d'un lieu commun. Tel est ce passage où Ulysse nous montre l'affreuse cuisine du Cyclope :

Nous venons tous d'entrer dans ce sinistre lieu.
 Aussitôt de ses mains il allume du feu,
 Nourrissant le brasier du bois d'un si grand chêne
 Que trois forts chariots le traineraient à peine ;
 Ensuite, sur la roche, en face du bûcher,
 Il se fait de feuillage un lit pour s'y coucher.
 Puis un vase écumant, digne des sacrifices,
 Reçoit les flots de lait qu'il trait de ses *génisses*.

 Quand tout fut préparé dans l'horrible cuisine,
 Il saisit deux des miens, et plongea tout d'abord
 Le premier dans l'eau chaude, *élément de sa mort*.

Les *génisses*, pour les vaches, tradition de l'école de Delille, sont ici un terme d'autant plus malheureux que quand les animaux dont il s'agit portent ce nom, ils ne donnent pas de lait. Pourquoi ne pas employer le mot propre ? Le mot chaudron dont le poète se sert deux vers après est-il plus noble ? Quant à l'eau qui est l'*élément de la mort* du malheureux satyre, cela se condamne de soi-même, et si une telle expression se trouve à pareille place, ce ne peut être que par l'effet d'une distraction. Ces distractions du reste sont rares dans l'étude charmante de M. Autran, et, pour les trouver, il faut un peu de bonne volonté. Critique n'en manque guère ! Peut-être y aurait-il aussi à noter, particulièrement dans les chœurs, des libertés grandes prises avec le texte. Mais bien qu'il s'y entende, M. Autran ne s'est pas imposé une fidélité littérale pour le grec. Il a fait ici œuvre de poète et non de traducteur, ce qui est autre chose.

P. DOUHAIRE.

P. S. Quelques réclamations nous ont été adressées au sujet de notre dernière *Revue critique*. Nous nous empressons d'y faire droit.

D'une part, M. Ivan Golovin, que nous avons cru pouvoir ranger parmi les partisans des doctrines politiques de M. Herten et du *Kolokol*, nous écrit que nous sommes dans l'erreur à cet égard. Tout en trouvant qu'il y a du vrai dans le socialisme, M. Ivan Golovin proteste contre la qualification de socialiste que nous lui avons donnée. « Je suis un homme de lettres, dit-il, et non un conspirateur. Pour moi, vivre, c'est penser. Il m'est indifférent que ce soit Pierre ou Jacques qui règne en Russie ; tout ce que je demande, c'est qu'on y gouverne conformément aux lois de l'équité. Quant à la cause polonaise, il y a vingt ans que je la sers avec fidélité et honneur. Je ne brigue pas pour mon pays le bien d'autrui. Je ne vois pas une conquête pour la Russie dans la Pologne, mais une spoliation. »

Cette protestation honore trop M. Ivan Galovin, pour que nous ne nous hâtions pas de lui en donner acte.

D'un autre côté, M. Dentu, le célèbre éditeur du Palais-Royal, s'est cru atteint par ce que nous avons dit du livre de M. Michelet intitulé aujourd'hui *la Pologne* et qui s'appelait il y a trois ans *la Russie* : « Cette petite supercherie de titre serait indigne de M. Michelet, disions-nous, le mois dernier ; ce ne peut être qu'une affaire d'éditeur. » Bien qu'il ait compris, quant à lui, l'ironie de cette phrase, M. Dentu tient à ce que le public ne se trompe pas sur le sens de ces paroles et nous prie de déclarer que, simple dépositaire, et non pas éditeur du livre en question, il est étranger à la transformation qu'on lui a fait subir, et qu'il laisse à M. Michelet l'honneur de cette petite habileté commerciale. Nous nous rendons volontiers au désir de M. Dentu, quoique bien convaincu que personne ne s'est mépris sur le sens de la phrase dont il s'est ému.

P. D.

L'ÉVÉNEMENT DU MOIS

SCRUTIN DES 31 MAI ET 1^{ER} JUIN

25 Mai 1865.

I

Si la Chambre qui va naître était une princesse et que la presse fût une des fées convoquées autour de son berceau, nous savons bien quel présent nous voudrions y déposer. Ce ne serait ni l'éloquence, ni le coup d'œil politique, ni la sage curiosité de tout savoir, ni le plus rare courage de tout dire, ce serait un don qui contient tous ceux-là et qu'un jurisconsulte romain, écrivant un siècle après la chute de la république, appelait tristement *res inestimabilis*, la liberté. Pour l'obtenir, nous avons, on l'a vu, commencé par demander au gouvernement de renoncer à l'usage des candidatures officielles. Était-ce donc une prétention si difficile à satisfaire, et, comme on a osé le dire à la Chambre, une question d'Empire? Nul besoin d'abord d'en occuper le Sénat ni le Corps législatif, puisque ni la constitution ni aucune loi n'ont admis, ni permis cette grave innovation. Ce qu'une circulaire ministérielle a jadis établi, une nouvelle circulaire pouvait l'effacer et le rendre à l'oubli. Il n'y avait donc qu'à signer du nom de M. de Persigny une lettre aux préfets, absolument contraire à celle qui est affichée en ce moment dans les quarante mille communes de France. Ce n'eût pas été la première fois, M. le ministre de l'intérieur le sait, que nous eussions pris plaisir à louer le libéralisme de ses promesses.

Qu'on nous permette de le dire, on eût mieux fait de nous ménager une fois de plus cette trop rare satisfaction que de céder aux obsessions intéressées des préfets qui veulent garder une sorte de main-mise sur les députés

et aux terreurs plus intéressées encore des candidats qui se rendent la justice de voir qu'ils ne pourraient être nommés sans la pression administrative. Sait-on d'où vient la force secrète du reproche qui s'élève de toutes parts en ce moment contre l'intervention du pouvoir dans les élections? C'est qu'au fond tout le monde est d'accord, ceux qui en profitent comme ceux qui en souffrent, pour y reconnaître tous les caractères d'un abus. Le bon sens public s'est prononcé. Ce n'est pas notre faute s'il en est venu à redouter que, de la part des autorités et sur les gens de la campagne, recommander puisse se confondre avec commander. Ce n'est pas notre faute s'il se refuse à comprendre que la dépendance préalable du candidat soit le gage assuré de l'indépendance future du député. N'est-ce pas un journal officieux qui reprochait hier aux candidats patronnés de 1857, poursuivis aujourd'hui comme ennemis dans une trentaine de circonscriptions, d'avoir mordu la main qui les avait élevés? La science étymologique, qui mène le monde plus souvent qu'elle n'en a l'air, veut qu'élire, *eligere*, signifie choisir. Choisir librement son candidat, puis voter librement pour le candidat librement choisi, voilà deux actes qui n'en font qu'un, l'élection libre. En ce pays de logique à outrance, cette logique élémentaire ne pouvait manquer de s'imposer à tous les esprits. Même dans la circulaire où il maintient contre notre avis le régime électoral de 1852, M. de Persigny n'est pas parvenu à se soustraire aux impérieuses raisons qui finiront par le détruire. De toutes les élections qui ont valu au chef actuel du gouvernement ce titre d'élu du peuple que son ministre se plaît à rappeler, quelle est en effet celle qui semble avoir gardé le plus de relief? Quelle est celle qui permet de dire aujourd'hui « qu'avant de rallier autour de lui toutes les forces vives de la nation, l'Empire avait été enfanté dans la chaumière du peuple? » N'est-ce pas la première, celle du 10 décembre 1848? Or, le 10 décembre 1848, le prince Louis-Napoléon était-il candidat officiel? Bien au contraire, il était candidat de l'opposition; le gouvernement le combattait, et il combattait le gouvernement; les journaux officieux disaient de lui ce qu'ils disent aujourd'hui de tous ceux qui n'ont pas été faire apostiller leur candidature chez M. de Persigny, et les feuilles indépendantes avaient pour le défendre plus de liberté qu'elles n'en ont en ce moment pour défendre nos candidats. Voilà l'histoire d'hier, voilà ce qui assigne à cette élection un rang et une valeur à part dans la série des scrutins qui ont fait l'Empire. Aujourd'hui, non-seulement l'Empire est fait, mais il est glorieux, prospère, inébranlable, M. de Persigny le déclare et le démontre. Tout est donc au mieux de ce côté, et la nation, provoquée d'ailleurs en plus d'une circonstance par celui auquel elle a remis la souveraineté, n'a plus qu'à penser à un autre candidat qui attend son tour depuis douze ans, la liberté.

Les dernières raisons derrière lesquelles on se retranche ont été cent fois réfutées. Tous les régimes, nous dit-on, ont cherché à influencer sur le corps électoral, et aucun encore— excepté toutefois la république de Février

— ne s'est trouvé en face d'un corps de 10 millions d'électeurs. A cet argument par récrimination que M. Baroche ne se lasse pas de répéter et que M. de Persigny n'a complètement voulu ni dédaigner ni reproduire, la réponse est vraiment trop facile. S'il y a eu, ce que nous ne nions pas, des abus de ce genre sous les régimes précédents, il y avait dans la loi constitutionnelle des garanties pour les électeurs contre lesquelles le gouvernement ne pouvait rien. Ces garanties s'appelaient notamment la liberté de la presse, le droit de réunion électorale, le droit d'initiative des députés, la responsabilité des ministres. Vous, vous renouvez l'abus et vous supprimez les garanties! Rendez-nous tout ce qui nous manque, et refaites, si vous l'osez, la circulaire si justement reprochée à la République et dont M. Jules Favre se défend si mal.

Nous ne serions pas étonné, d'ailleurs, qu'on n'essayât de trouver dans le passé de plus hautes autorités, et d'élever un de ces jours au rang de thèse historique ce commode système de faire conduire les électeurs au scrutin par la main du gouvernement. Dans un chapitre détaché de ses *Études sur l'histoire romaine*, que publie la *Revue contemporaine* du 15 mai, M. le président Troplong, recherchant les causes des réformes proposées par les Gracques, nous promet de nous montrer bientôt par quel art secret et persévérant les patriciens avaient réussi à « diriger les élections et à les soustraire au vent orageux de la démocratie. » Nous lirons ce travail dans le but sincère de nous instruire, ne doutant pas qu'après avoir rappelé les abus de la période républicaine, son auteur saura nous montrer ce que devint sous les empereurs le vieux droit des comices. Disons en attendant que rien de ce qui nous est permis de savoir sur ce point d'histoire n'est venu contredire encore le jugement unanime jusqu'à nos jours des honnêtes gens sur cette double époque. Sans prétendre déflorer un sujet réservé aux savantes investigations de M. le président du Sénat, nous savons déjà qu'une des conditions légales de toute candidature à Rome était d'avoir comparu en personne devant le consul chargé de présider l'assemblée, et de se faire inscrire sur une liste qui restait ouverte un certain nombre de jours. Contre le refus du consul, le candidat avait le recours au sénat, et contre la décision du sénat le recours au peuple, qui restait toujours maître d'inscrire tel nom qu'il voulait sur ses tablettes. Pour briguer les faisceaux consulaires, il fallait en outre être âgé de quarante-trois ans et, depuis Sylla, avoir passé par les charges de prêteur et de questeur. Les démarches personnelles se multipliaient, comme aujourd'hui, au gré de chacun. La plus originale était, croyons-nous, l'usage adopté par les candidats de rester, pendant trois *nundines* ou marchés de suite, debout sur un petit monticule où ils pouvaient être facilement aperçus de tout le monde. Bien que des lois sévères eussent été rendues à diverses époques pour protéger le scrutin contre la vénalité et la violence, il est trop vrai que les comices ne furent souvent, surtout dans les derniers temps de la république, qu'un

marché de votes ou une bataille. Rien, au contraire, de plus calme et de plus régulier que les comices de l'époque qui vint après celle-là. Plus de brigues des candidats et de leurs amis, plus de réunions préalables, plus de déclamations et d'atroupements sur le forum, plus d'étendard déployé sur le Janicule, plus de partis arrivant en armes à l'assemblée du Champ de Mars. La consigne avait remplacé la liberté. Par le même décret qui déférait au vainqueur de Pompée la dictature pendant dix ans, le sénat lui avait donné le droit de disposer, à titre personnel, de toutes les dignités auxquelles on n'arrivait jusque-là que par le vote des centuries. Plus modéré parce qu'il se sentait plus responsable, César n'avait pas accepté dans son entier cette honteuse abdication du peuple-roi. Hors la nomination des consuls qu'il voulut bien consentir à garder, les autres charges de l'État furent attribuées par moitié entre ses créatures qu'il désignait pour candidats et les candidats du peuple. Une double liste de noms était donc dressée et les citoyens devaient choisir, en nombre égal, dans l'une et dans l'autre. L'une et l'autre, en effet, avaient à subir l'épreuve d'un scrutin dérisoire.

Ainsi naquit la coutume des candidats de César, qui devinrent, quelques années plus tard, les candidats de l'empereur. Suétone a pris soin de nous conserver la formule par laquelle le gouvernement d'alors faisait connaître aux électeurs les noms sur lesquels ils étaient priés de voter : « *Cæsar dictator illi tribui : Commodo vobis illum et illum ut vestro suffragio suam dignitatem teneant* ¹. César, dictateur, à telle tribu : Je vous présente tels et tels, afin qu'ils tiennent leur dignité de votre suffrage.» Octave trouva moyen de simplifier encore ce procédé déjà si correct. Tout en affectant de vouloir rétablir le suffrage dans sa pureté démocratique, tout en décrétant indigne de toute magistrature le candidat convaincu d'avoir usé de brigues, tout en se plaisant à venir en personne présenter sa liste, supplier les tribus et voter lui-même comme un simple citoyen, il finit, comme c'était logique, par supprimer la liste du peuple et ne plus admettre que ses seuls candidats. C'était reprendre la seconde moitié du sénatus-consulte refusée jadis par le divin Jules. Son successeur devait supprimer les comices eux-mêmes et décréter que les droits des citoyens ne seraient plus exercés désormais que par le sénat, leur représentant naturel. On se souvient, grâce à Tacite, du jour où l'ami de Séjan lassé de ne rencontrer aucune contradiction dans cette assemblée avilie, avait pris la parole pour exhorter d'autres candidats que les siens à produire leurs titres : discours, dit le sévère historien, qui voilait une servitude d'autant plus hideuse qu'elle se revêtait d'une plus grande apparence de liberté. « *Speciosa verbis, re inania aut subdola, quantoque majore libertatis imagine tegebantur tanto eruptura ad infensius servitium* ²! »

Ces précautions prises vis-à-vis de l'histoire, nous revenons à la circulaire

¹ Suetonii, *Cæsar*, 45.

² Taciti *Annalium* lib. I, 81. (Édition Fr. Dübner.)

de M. de Persigny et nous avouons humblement que sous le régime arbitraire et mal défini qui pèse sur les journaux, nous ignorons quels sont nos droits vis-à-vis d'un document de cette espèce. S'il en fallait juger par le silence à peu près unanime de nos confrères, ces droits seraient plus que modestes. Devant un discours de l'Empereur, nous oserions peut-être invoquer la responsabilité écrite dans l'article 5 de la constitution ; mais des ministres qui ne sont constitutionnellement responsables que devant le chef de l'État, comment les discuter ? Je vois bien un décret du 24 novembre 1860 instituant des ministres qui parlent pour défendre des ministres qui ne parlent pas, mais je ne vois nulle part et pour personne le droit reconnu de les attaquer. Que l'opinion publique qui en est resté aux anciens usages parlementaires, profite de cette circonstance pour s'initier au véritable esprit des institutions impériales. Il n'y a plus aujourd'hui de Cabinet représentant un système d'idées, de tendances, d'actes qui lui soient propres et l'emportant avec lui dans la retraite. Il n'y a, comme on ne cesse de nous le répéter dans les documents officiels, qu'une seule chose vraie, réelle, permanente : le gouvernement de l'Empereur. M. de Persigny quittant le ministère de l'intérieur après les élections, comme on le dit beaucoup, laisserait intact ce gouvernement d'où sont sorties toutes les mesures bonnes ou fatales, depuis les décrets de réforme jusqu'à la dissolution des conseils de Saint-Vincent-de-Paul. Sous la dernière monarchie parlementaire, l'opposition avait inventé le mot de *pensée immuable* pour blâmer l'action personnelle du roi sur son conseil des ministres. Aujourd'hui la pensée immuable c'est le gouvernement, et l'opposition n'a rien à dire, car c'est en même temps la constitution. « L'administration, dit nettement la circulaire du 8 mai, pourrait-elle être dans les élections autre chose que l'instrument de la pensée de l'Empereur ? »

Nous admettons donc sans conteste le tableau de la situation présente, tracé par la plume enthousiaste de M. de Persigny. Qu'il nous soit permis seulement de regretter cette expression de *régime des rhéteurs*, employée pour désigner au mépris public un régime qui a fait le charme et l'honneur des générations dont nous sommes nés, et au milieu desquelles nous vivons encore. Veut-on savoir en quel style certains écrivains officieux traduisent ce sobriquet : « L'Empire, disait le lendemain *la Nation*, écoute les bavards ; les bavards ont du bon ; il faut les écouter, faire profit de leurs avis, de leurs conseils, de leur opposition en toute chose ; mais il ne faut pas les mettre au pouvoir, ni même autant que possible dans les assemblées où ils feraient perdre le temps. » Voilà comment les journaux familiers accueillent la rentrée aux affaires des hommes des anciens partis et préparaient les voies au manifeste de M. le Ministre de l'intérieur contre la candidature de M. Thiers ! Ne se croirait-on pas revenu aux premières années de l'Empire, alors que la moindre aspiration vers ces réformes libérales que l'empereur devait spontanément accorder et M. de Persigny spontanément ap-

plaudir, passait pour une manœuvre de factieux? Singuliers et tristes temps où l'esprit public prenait plaisir à s'accuser et se dégrader lui-même, où les intérêts cédaient au besoin brutal de s'en prendre aux orateurs, aux journalistes, aux professeurs, aux poètes, aux philosophes, du mal et surtout de la peur qu'on avait eue! Au moins les animaux malades de la peste choisirent-ils celui d'entre eux qui semblait le moins suspect de littérature! Rhéteurs, cela est bientôt dit; mais encore ne peut-on pas envoyer des *turcos* au Corps législatif! Il faut nécessairement choisir des hommes qui aient quelques idées en politique et quelque talent pour les faire prévaloir. La tribune est une de nos gloires nationales. Qu'on fasse, comme on l'entendra, la part du bien et du mal dans son action, toujours est-il qu'elle a porté plus loin et plus haut que le canon, la parole et les lois de la patrie. Respect à cette chaire de droit libéral, dont nous ne sommes tous, ministres et journalistes, que les écoliers plus ou moins reconnaissants! On peut oublier ses premiers maîtres, mais il est odieux de les mépriser.

Un autre point plus délicat à la fois et plus utile à toucher, c'est l'exclusion officiellement prononcée contre une partie des députés qui avaient manifesté par un vote, il y a trois ans, leur dévouement aux droits du Saint-Père. Nous avons été les premiers, nos lecteurs le savent, à publier leurs noms et à demander au gouvernement les raisons secrètes de cet ostracisme. Il nous semblait que c'était là poser dans les termes les plus inquiétants, la question de Rome devant les électeurs et devant la nouvelle Chambre. Voici ce que veut bien nous répondre M. de Persigny : « Il est contraire à la vérité d'attribuer l'attitude du gouvernement vis-à-vis de plusieurs candidats au souvenir de certaines discussions. Quelques députés seulement dans le nombre de ceux qui ont voté contre l'avis du gouvernement, lors d'une circonstance importante, n'ont plus le patronage officiel; *mais leur vote n'est entré pour rien dans la résolution qui les concerne, et j'affirme, quant à moi, que jamais je n'ai eu la pensée de rechercher des votes inspirés par des scrupules de conscience.* » Devant un tel langage, toute insistance de notre part risquerait de paraître non-seulement illégale, mais déplacée. Il nous sera permis seulement de déplorer que sur 91 députés qui ont eu le courage de donner publiquement leur adhésion à la noble attitude du Saint-Père, il s'en soit trouvé à peu près un tiers qui, pour d'autres actes législatifs dont il n'est pas facile de trouver trace au *Moniteur*, aient mérité d'être traités en ennemis du gouvernement.

Reste aux électeurs à prendre un parti. Vont-ils demeurer fidèles aux mandataires qu'on leur recommandait si chaudement, il y a six ans, ou vont-ils les sacrifier aux nouveaux favoris de MM. les préfets? A leur place nous nous déciderions, non d'après les avis actuels de l'administration, mais d'après ses avis d'autrefois, et surtout d'après les principes solennellement promulgués par elle-même pour justifier son intervention dans le

scrutin. Sa prétention, hautement proclamée à la tribune par M. Baroche et rappelée par M. de Persigny, c'est, on l'a vu, que les candidats officiels doivent être avant tout les candidats de l'opinion publique. C'est à ce signe certain que l'administration les reconnaît et où elle prend le droit de les désigner elle-même au choix des électeurs. Eh bien ! voilà une règle de conduite donnée par le gouvernement lui-même, et qui permet aux plus timides de se passer par occasion la fantaisie d'un vote d'indépendance qui ne soit pas un vote d'opposition ! Si cette déclaration est sincère, elle invite en effet chaque électeur à se faire à peu près ce raisonnement : « Supposons que l'administration reste neutre et que le pays soit livré à lui-même ; supposons que M. de Persigny n'ait écrit ni sa circulaire du 8 mai, ni sa lettre du 21, que M. le préfet n'ait pas décrété le nom sur lequel nous devons voter, que M. le maire consente à nous laisser en paix, que MM. les gardes-champêtres veuillent bien continuer leur chasse aux hannetons, plus utile en cette saison que la chasse aux électeurs, M. X..., qu'on nous recommande si vivement serait-il nommé ? » Si, loin de pouvoir conclure que M. X... serait nommé, on est forcé de reconnaître qu'il n'aurait pas même songé à se porter candidat, alors il est du devoir de tout électeur qui a pris au sérieux les paroles officielles de voter contre un nom que le suffrage universel, laissé maître de lui-même, n'aurait pas prononcé. Même raisonnement pour les collèges où se présente un des députés exclus. L'exclusion doit avoir été prononcée tout d'abord par les électeurs. Pour qu'on soit dispensé de lui rester fidèle le 31 mai prochain, il faut qu'on puisse se dire que le pays s'était séparé de lui avant le gouvernement, et que quand bien même celui-ci eût persisté à le garder sous son patronage, le pays lui aurait refusé ses voix. Est-ce l'avis des électeurs de MM. Keller, Lemercier, Flavigny, Mortemart, Ancel, d'Andelarre, et tous les autres ? Aucun de ces honorables députés, n'aurait-il été réélu s'il eût été officiellement présenté ? Alors leur exclusion est justifiée. Dans le cas contraire, les électeurs qui se prononceraient pour le sentiment de l'administration contre le sentiment de la circonscription, se mettraient en opposition directe avec la théorie du gouvernement sur l'action à laquelle il prétend dans le mouvement électoral. Les nouvelles candidatures proposées sont officielles, soit ! Mais les déclarations si souvent répétées de MM. Baroche et Persigny, sont officielles aussi, et il faut prendre garde de ne pas réunir dans le même acte, aux dangers de la plus basse courtoisannerie, ceux de la plus insolente contradiction.

S'il nous était imposé de passer en revue tous les épisodes de la lutte légalement engagée depuis le 10 mai dernier, les pages de ce recueil n'y suffiraient pas et nous serions sûr de fatiguer la patience de nos lecteurs. A

peine pourrions-nous en signaler la tendance générale et les incidents principaux. Le plus notable, et j'ajoute tout de suite le plus heureux de ces incidents, c'est la détermination prise par M. Thiers et M. Berryer d'accepter les candidatures qui leur ont été si cordialement et si obstinément offertes. Pourquoi ces deux illustres parlementaires ont-ils hésité si longtemps? C'est le secret de leur conscience. Disons seulement que leur résolution a été applaudie de tous comme un noble triomphe de leur patriotisme. Que les temps sont changés autour de ces grands cœurs restés les mêmes! L'idée ne serait certainement venue à personne, il y a quinze ans, qu'on pût songer à former une assemblée élective sans MM. Thiers, Berryer et tant d'autres dont le pays garde les noms et regrette le silence.

..... Comment sans Hippolyte,
Des héros de la Grèce assembla-t-il l'élite?

Il paraît, s'il en faut juger par les invectives de leurs journaux, que les héros de la Grèce actuelle se seraient parfaitement passés de voir réapparaître au milieu d'eux ces demeurants du régime constitutionnel. Les voilà candidats, seront-ils députés? Ils le sont déjà! Le sentiment public les a nommés d'acclamation dès le premier jour, et la lettre que M. de Persigny vient d'adresser au préfet de la Seine n'a d'autre but que d'empêcher ce premier scrutin moral de se transformer en scrutin définitif. C'est un moyen violent comme tous les moyens *in extremis* et qui, soit qu'il réussisse, soit qu'il échoue, comme nous l'espérons, portera le dernier coup au système déjà si ébranlé des candidatures officielles. Assurément la France n'entend pas se priver plus longtemps de l'assistance de ses plus grands et de ses meilleurs esprits. Puisqu'on a rouvert ou tout au moins entr'ouvert la porte aux rhéteurs le 24 novembre 1860, elle peut bien se donner le noble plaisir de voir M. Billault à côté de M. Thiers et de mesurer les divers commissaires du gouvernement à la taille de M. Berryer. De telles candidatures engagent le pays entier et non les partis; de tels candidats ne courent, pour ainsi dire, aucune chance personnelle. Ils peuvent dire comme M. de Montalembert, l'un d'eux, vient de dire aux électeurs du Doubs et des Côtes-du-Nord : « Si vous ne me nommez pas, vous ne me ferez ni tort ni peine. Si vous me nommez, vous vous ferez, par cet effort d'indépendance, autant d'honneur que vous m'en ferez à moi-même. » Parler ainsi aux électeurs, c'est laisser pressentir comment on parlerait plus tard en leur nom.

A côté de ces noms, il en est un que le pays a appris à connaître dans les jours de crise et qu'il s'attendait à voir surgir dans quelque collège du Poitou ou de la Bretagne. De tous nos amis, M. de Falloux est celui qui a le plus persévéramment et le plus hautement opiné pour l'action électorale. On n'ignorait pas que, pour un caractère de cette trempe, la parole n'est qu'une forme de l'action et l'exemple une suite naturelle du conseil. Aussi l'admi-

nistration de Maine-et-Loire s'est-elle hâtée de détruire, autant qu'il dépendait d'elle, le terrain de sa candidature naturelle, condamnant ainsi M. de Falloux à un genre de lutte que le cruel état de sa santé lui rendait absolument impraticable. Nous avons voulu espérer jusqu'au dernier jour que le patriotisme des électeurs parviendrait à triompher des obstacles habilement accumulés, et nous avons, en tout cas, reçu mission de déclarer que « ne pas se trouver derrière M. Berryer, ne pas offrir de nouveau à M. Thiers cette communauté d'efforts qui a porté des fruits dont l'Église se souvient, sera pour l'ancien ministre de l'instruction publique et des cultes le plus douloureux des sacrifices. »

Nous n'avons, on le sait, ni le goût ni l'habitude de nous mêler, pour les envenimer, aux querelles d'intérieur du parti démocratique. Chaque opinion a les siennes, et le gouvernement n'en est pas plus exempt que l'opposition, comme vient de le prouver la violente polémique survenue entre *le Constitutionnel* et *la France*, qui s'est terminée par un avertissement infligé au journal des sénateurs. On sait que, *le Siècle*, *l'Opinion nationale* et *la Presse* se sont entendus avec MM. Jules Favre, Olivier, Picard et Darimon députés sortants de Paris, pour former une liste où MM. Havin et Guérout se sont réservé chacun une circonscription. Sur neuf places à donner, cela en faisait déjà six de prises; les trois autres ont été offertes à M. Édouard Laboulaye, qui a su se retirer noblement devant M. Thiers en gardant intactes ses doctrines politiques, à M. Jules Simon et à M. Pelletan. Cette capitulation, car c'en est une, a été reprochée aux quatre avec vivacité par *le Temps*, avec violence par *le Courrier du Dimanche*. Ces deux journaux ont eu raison au fond contre un comité qui ressemble trop à une société d'assurance mutuelle pour l'élection de ses membres. Ils demandaient un accord sérieux des partis sur le terrain de la liberté, on leur a donné une coalition pour le succès. Si nos informations sont prises à bonne source, il paraîtrait que les quatre ont été victimes d'une première manœuvre qui a été de leur part une fausse manœuvre. Se défiant, non sans raison, du *Siècle* et de *l'Opinion nationale*, ils auraient cherché d'abord à créer sous l'autorité de M. Carnot, un comité directeur qui leur permit ou de s'imposer à ces deux journaux ou de se passer d'eux. Vingt-cinq membres désignés au scrutin de liste par quelques centaines de démocrates choisis dans chaque circonscription devaient arrêter les noms des neuf candidats. Or, cette élection au premier degré aurait donné, assure-t-on, de tels résultats, que les politiques du parti jugèrent prudent de ne pas passer outre. Il y avait à craindre, en effet, que les quatre fussent écartés comme modérés et remplacés ou tout au moins avoisinés par des noms contre lesquels la bourgeoisie de Paris aurait marché au scrutin comme elle marchait aux barricades, il y a quinze ans. Pas moyen de rien entreprendre avec des gens qui n'ont pas l'air de se douter qu'au lieu de délégués des corporations ouvrières, il y a depuis douze ans des sénateurs au Luxembourg. Repoussés de ce côté, les quatre

se sont retournés vers la seule force publiquement organisée dans la démocratie, les journaux. Là, ils ont trouvé des directeurs peu scrupuleux, qui leur ont dit : Vous venez chercher notre publicité, vous l'aurez ; mais vous prendrez en même temps notre personne. Rien pour rien ! Sans nos journaux votre candidature ne pénétrerait pas dans les masses ; sans vos noms à côté des nôtres, vos amis ne manqueraient pas de répéter contre nous ce que vous avez dit vous-mêmes en plus d'une circonstance et ce que vous pensez probablement encore. Unissons-nous pour réussir ! Nous vous offrons ce que nous avons, le grand nombre ; vous nous apportez ce qui nous manque, la considération politique dans notre parti. Voilà le marché dont les quatre ont eu raison de ne pas se vanter dans leur consciencieux compte rendu ! *Le Courrier du Dimanche* s'en indigne, *le Temps* s'en afflige, *les Débats* n'en disent rien, et M. de Girardin s'amuse chaque soir à l'illuminer des fusées de sa polémique.

Nous ne quitterons pas ce sujet des candidatures de Paris sans parler de celle qui nous intéresse, nous pouvons le dire, à titre personnel. M. Cochin n'est pas seulement pour *le Correspondant* un catholique et un libéral, c'est un des meilleurs noms de notre recueil, un de ses collaborateurs les plus assidus, un conseil, un ami. Il nous est doux aujourd'hui de pouvoir parler de lui à son insu, dans ces pages mêmes qu'il a si souvent animées de son merveilleux esprit. D'une famille toute parisienne, dont il a justement rappelé les titres de noblesse municipale, parlementaire et charitable, on l'a vu administrer, il y a peu d'années, l'arrondissement où il se présente, et compter déjà comme un des maires de Paris à l'âge où beaucoup ne comptent pas encore comme citoyens. Libéral d'instincts, de traditions et de doctrines, largement doté d'intelligence et d'activité, rompu dès sa première jeunesse à la pratique et à la discussion publique des grands intérêts, depuis la direction des œuvres charitables jusqu'aux affaires des compagnies de chemins de fer, M. Cochin a, de l'avis des meilleurs juges, tout ce qu'il faut pour devenir, en peu de temps, ce qu'on appelle un député influent. Les électeurs de la sixième circonscription le voudront-ils ? Nous espérons beaucoup de leur zèle et de la popularité si bien acquise de notre collaborateur. Si tant de titres n'avaient fait depuis longtemps de M. Cochin le représentant naturel des quartiers de la rive gauche, M. Prévost-Paradol sait bien pour qui auraient été nos votes et combien il nous eût été agréable de lui payer en un jour les services qu'il a rendus comme écrivain à la cause de la liberté. Mais, le seul tort que nous ayons entendu reprocher jusqu'à ce jour à notre candidat étant d'être un sincère et fervent chrétien, nous avouons n'avoir jamais songé au besoin de lui trouver des compétiteurs.

En dépit des libertés exceptionnelles que la loi assure aux candidats pendant cette période de vingt jours ⁴, la presse indépendante n'en sortira pas

⁴ Art. 10 de la loi du 16 juillet 1850.

sans de graves blessures. Les avertissements ne lui sont pas plus ménagés qu'en temps ordinaire. Une feuille excellente et courageuse, le *Journal de Rennes*, vient même d'être suspendue pour un mois. Que dire de cette façon de se débarrasser de l'avocat pendant que la cause se plaide, sauf à lui rendre la parole quand elle sera jugée? Il paraît qu'elle ne s'est pas trouvée du goût des Bretons, qui poussent avec une vigueur que le succès couronnera, la candidature de notre honorable ami M. Audren de Kerdel, dans l'arrondissement de Vitré et de Fougères. C'est ce même collègue, on s'en souvient, auquel on expédia, il y a quatre ans, un candidat officiel, étranger au pays, mais pris dans la maison même de l'empereur. « Vous pourrez valider une telle élection, dit M. de Flavigny, après avoir révélé à la Chambre les faits monstrueux allégués par M. Lebesch de Champsavin, vous ne la réhabilitez pas! » Cette sévère parole, qui ne put enlever le vote du Corps législatif, ne paraît pas avoir effrayé non plus les nombreux collègues de M. Dalmas qui se partagent avec le député sortant d'Ille-et-Vilaine les charges d'intérieur du palais des Tuileries. *L'Indépendance belge* d'hier citait quatorze chambellans ou familiers à divers titres de la maison de l'empereur, que les préfets sont en train de transformer en ce moment en élus du suffrage universel. On a peine à concevoir ce parti pris de l'administration en face d'une loi organique, qui déclare, pour la première fois, qu'aucun fonctionnaire ne peut faire partie du Corps législatif¹. En vain croit-on répondre à tout en prétendant qu'un chambellan n'est pas un fonctionnaire parce qu'il n'exerce aucune part de la puissance publique et qu'il est payé, non sur les fonds du budget, mais sur les fonds de la liste civile, lesquels ne proviennent pas probablement du budget. La distinction valable peut-être en droit strict n'est que puérile en fait. Si un président de cour, un général en activité, un ingénieur en chef ont paru au législateur trop suspects de dépendance, pour être chargés du mandat électoral, que sera-ce du fonctionnaire de cour qui ne doit sa position qu'à la seule faveur du souverain, qui vit dans son palais et qui va se trouver en face de lui comme serviteur au sortir d'une séance où il aura dû, comme député, voter contre son gouvernement? S'il suffit de servir l'État dans le poste le plus élevé ou le plus humble pour être tenu en dehors de l'enceinte législative, n'a y-t-il pas un *a fortiori* de bonne foi et d'évidence contre ceux qui servent la personne même du chef de l'État?

Notre avis sur cet abus, plus irritant qu'on ne se l'imagine, est non-seulement celui de tous les politiques, il est celui des commentateurs les plus accrédités de nos codes. « Comme les incapacités sont de droit étroit, dit M. Bathie dans son remarquable *Traité pratique de droit public*, le jurisconsulte ne peut que constater la lacune, en émettant le vœu qu'elle soit comblée, soit par une loi nouvelle, soit par l'adop-

¹ Art 29 du décret organique du 2 février 1852.

tion d'un usage qui serait de bonne politique. Le gouvernement s'honorait en usant de son action sur les employés de la maison de l'empereur pour établir une incompatibilité de fait ; car ce serait déclarer, d'une manière significative, que la constitution doit être pratiquée avec sincérité non-seulement dans sa lettre mais dans son esprit¹. »

Si nos listes d'opposition n'ont pas l'honneur de compter des chambellans par douzaines, elles ont du moins des noms illustres et respectés d'orateurs, d'écrivains, de grands serviteurs du pays. Rien qu'à les comparer avec les listes officielles, on se prend à déplorer que l'administration soit d'un côté, mais on comprend que l'élan de l'opinion soit de l'autre. Que ne peut-on faire pour les députés ce que l'empereur vient de faire pour les tableaux et ouvrir au public, à côté du Corps législatif officiel, le Corps législatif des exclus ! C'est à celui-là que nous promettrions la vogue et l'autorité. On n'y verrait plus peut-être MM. Belmontet, Granier de Cassagnac, Calvet-Rogniat, docteur Pamard, Latour-Dumoulin et tant d'autres illustrations créées de la main des préfets ; mais on y pourrait entendre MM. Thiers, Berryer, Odilon Barrot, Montalembert, Dufaure, Marie, Casimir Périer, Lanjuinais, Rémusat, Barthélemy Saint-Hilaire, Saint-Marc-Girardin, Gustave de Beaumont, sans parler de tant d'autres que nous oublions et notamment des courageux orateurs de la dernière Chambre, que M. de Persigny a juré d'écarter de la nouvelle.

C'est à ce glorieux état-major des vieux partis que pensait M. de Persigny, lorsqu'il écrivait aux préfets peu de jours après sa rentrée au ministère, le 6 décembre 1860 : « Beaucoup d'hommes honorables et distingués des anciens gouvernements, tout en rendant hommage à l'empereur pour les grandes choses qu'il a accomplies, se tiennent encore à l'écart par un sentiment de dignité personnelle. *Témoignez-leur les égards qu'ils méritent, ne négligez aucune occasion de les engager à faire profiter le pays de leurs lumières et de leur expérience*, et rappelez-leur que s'il est noble de conserver le culte des souvenirs, il est plus noble d'être utile à son pays. » Ainsi faisait-on à la France l'honneur de lui parler sous la première et salutaire inspiration des décrets du 24 novembre. Aujourd'hui cet appel ayant été entendu et le serment constitutionnel prêté par ces hommes honorables et distingués, M. de Persigny vient les traiter d'*ennemis déclarés de l'empire et de l'empereur*. Est-ce une tentative d'intimidation sur le corps électoral ? Il faudrait bien mal connaître, pour en attendre quelque succès, le caractère français et surtout l'esprit de Paris. Quand M. le Ministre s'anime à ce point contre le régime parlementaire, il nous force à lui rappeler que la liberté de la défense n'est pas en rapport avec

¹ *Traité théorique et pratique du droit public et administratif*, par M. A. Batbie, ancien auditeur au Conseil d'État, professeur suppléant à la Faculté de droit de Paris. (T. III, p. 385)

la liberté de l'attaque. Nous n'avons pas à prendre vis-à-vis de ce régime le rôle officiel de ministres sans portefeuille; mais nous avons à nous inscrire en faux contre ces aveugles détracteurs. Que demande après tout ce mouvement électoral contre lequel on se roidit si fort en ce moment? Il demande trois choses : la liberté, l'économie, la paix. Or, ce sont là précisément les biens inestimables que la France a dû, pendant 57 ans, au gouvernement de la tribune et de la presse. *Agitation stérile de la parole*, nous dit-on — agitation, soit, mais stérile, non. Si nous sommes réduits à les réclamer aujourd'hui, c'est qu'apparemment nous les avons perdus. Que ce soit en grande partie par notre faute, nous ne pensons pas à le nier; mais, en tout cas, ce n'est pas à notre profit, et l'empire, qui a dû commencer par s'appeler la dictature, ne s'est-il pas solennellement engagé à nous rendre les libertés que nous avons aimées jusqu'à en abuser.

On attendra longtemps si l'on attend, comme c'est la thèse favorite de M. de Persigny, que les partis aient entièrement disparu. A entendre les écrivains officieux il ne s'agirait cependant que de traverser en paix les six années du Corps législatif qui va être nommé : « En 1870, a écrit M. Granier de Cassagnac, époque à laquelle expireront les pouvoirs de la nouvelle Chambre, *le personnel des anciens partis déjà vieux et usé, sera décrépité et oublié.* » Voilà à quelle hauteur de vues savent s'élever les Montesquieus issus des scrutins officiels. Quelques hommes de moins dans le monde politique, quelques vieillards illustres à conduire à leur dernière demeure, et le règne de ces rares génies est à la fin établi, et c'est le tour de ces braves cœurs qui trouvent que les anciens vivent trop longtemps et ne leur cèdent pas la place assez vite! « Les morts seuls ne reviennent pas, » disait Barrère à la Convention. Barrère se trompait, les morts dont il parlait sont revenus pour accuser leurs bourreaux. Qu'on ne se berce pas de vaines espérances, les morts que souhaite si délicatement le fougueux député du Gers, ne s'en iraient pas non plus tout entiers. Leur disparition ne serait point la marque providentielle des grands changements qu'on se plaît à rêver. Il n'est pas temps encore de répéter avec Cinna parlant de son aïeul Pompée :

Dieu devait cet honneur aux mânes d'un tel homme,
D'emporter avec eux la liberté de Rome !

La liberté ne tient pas à l'existence de quelques hommes. Elle est immortelle. Elle a été la force et l'honneur des générations qui s'en vont, elle est déjà l'espoir et la vie des générations qui arrivent. Rien ne se fera de grand que pour son service et de durable que par sa vertu. On la croit oubliée, dédaignée, impossible; on pense n'avoir plus qu'à mener son deuil et à se consoler par le vague espoir d'une résurrection lointaine, et tout à

¹ *La Nation* du 10 mai. M. Granier de Cassagnac qui a besoin dans ce moment de toutes les forces de l'autorité pour lutter contre le fils de M. Lacave-Laplagne doit commencer à comprendre qu'en droit politique comme en droit civil, les enfants succèdent aux pères.

coup elle se relève, elle secoue les cœurs engourdis et rétablit son empire comme s'il n'avait jamais subi d'interruption.

Est-ce à dire que nous espérons la voir sortir rayonnante du scrutin du 1^{er} juin? Nous sommes loin de vouloir propager cette illusion. Attendons peu des élections, cela est sage; mais attendons beaucoup du mouvement électoral. Ce n'est pas en vain que le pays aura entendu une fois encore les accents de la liberté et que les générations nouvelles se seront retrempees dans le feu des passions généreuses. « Miracle ! écrit-on de Marseille à propos de la candidature si populaire de Berryer, nos jeunes gens prennent de l'ardeur et se mettent en campagne comme s'ils avaient 60 ans ! » En voilà encore dont il faudra peut-être attendre la mort avant que nous soyons jugés dignes de la liberté !

Quant à la Chambre qui doit sortir de ce mouvement, elle aurait dépassé de beaucoup la mesure de nos espérances, si nous lui devions un jour, comme le demande une des circulaires les plus sensées et les plus éloquentes qu'il nous ait été donné de lire : *La parole rendue à des ministres sérieux, une spécialité plus précise dans les votes du budget, une économie plus réelle dans les dépenses, une plus grande extension des libertés locales, quelque adoucissement enfin aux servitudes de la presse, servitudes qui dépassent toute mesure et paralysent les meilleures aspirations*¹.

Pour réaliser les principales parties de ce séduisant programme, pour reprendre une à une les franchises dont nous avons si longtemps jouie et que nous avons trop cru à jamais inviolables dans nos mains, six ans ne seront pas de trop ni le concours assidu de tous les talents et de tous les courages. Mais le premier effort doit venir du pays; il faut qu'il soit fait le 31 mai et le 1^{er} juin prochain. Tout va dépendre de ces deux journées. Ce qu'elles seront et ce qu'elles feront, l'avenir le sera et le fera. Subordonnées, elles donneront la subordination; libres, elles donneront la liberté. Pour que la liberté puisse être le couronnement promis de l'édifice, il faut l'avoir mise d'abord dans les fondements. Rome éleva sa tête au-dessus de toutes les nations; mais Tite Live nous apprend que cette tête avait été trouvée en creusant les premiers remparts du Capitole.

LÉOPOLD DE GAILLARD.

¹ Circulaire du marquis de Vogué aux électeurs de la première circonscription du Cher.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

AVIS. — Les tables du tome LVIII^e paraîtront avec la prochaine livraison.

SEPT ÉVÊQUES

DEVANT LE CONSEIL D'ÉTAT

Toute la France a lu l'écrit intitulé : « *Réponse de plusieurs Evêques aux consultations qui leur ont été adressées relativement aux élections prochaines.* » Cet écrit était signé de trois Archevêques et de quatre Evêques français ¹. Il avait pour but de dissuader les électeurs catholiques d'émigrer à l'intérieur, en s'abstenant de prendre part au scrutin électoral.

En soi, le conseil donné par les signataires ne mérite que des éloges. On a souvent fait au clergé le reproche de s'être appliqué trop exclusivement à prêcher les vertus privées et d'avoir paru négliger l'enseignement des devoirs de la vie publique. Sous ce rapport, la consultation des sept Evêques est donc d'un patriotique exemple. Leur langage a été d'ailleurs d'une mesure parfaite, d'une sagesse exquise, d'une modération irréprochable. Aussi, dans toute la presse,

¹ NN. SS. les archevêques de Cambrai, de Tours, de Rennes, et NN. SS. les évêques de Metz, de Nantes, d'Orléans et de Chartres.

l'écrit dont nous parlons ne rencontra que des louanges. Dans le public, l'approbation fut unanime et universelle.

La *Réponse aux consultations* avait paru le 25 mai 1865. Le 2 juin, c'est-à-dire le lendemain des élections, on lisait au *Moniteur* une lettre de M. le Ministre des cultes qui déclarait l'écrit des sept Évêques doublement répréhensible : 1° comme contraire aux obligations de l'épiscopat; 2° comme constituant un excès de pouvoir vis-à-vis de l'État.

Suivant le Ministre, chaque Évêque a bien le droit de donner des consultations aux fidèles de son diocèse; mais, s'il fait connaître son avis par la voie des journaux, un pareil procédé pourrait être considéré comme une véritable entreprise contre *la liberté* et la compétence des autres Évêques.

D'autre part, il y aurait excès de pouvoir vis-à-vis de l'État, « nos lois ne permettant pas à des Évêques de mettre en délibération commune les mémoires à consulter recueillis dans leurs diocèses respectifs, et de former ainsi *une espèce* de concile particulier, qui usurpe le droit de distribuer dans les journaux des consultations politiques à tout l'Empire français. »

Depuis, Mgr l'Archevêque de Tours ayant rendu publique sa victorieuse réponse au document dont on vient de lire l'analyse, la consultation des sept Évêques et la lettre de Mgr l'Archevêque de Tours au Ministre des cultes ont été déférées au Conseil d'État pour cause d'abus.

On ne peut se dissimuler la gravité d'un tel acte.

En effet, interdire aux Évêques de France tout acte collectif, n'eût-il que deux signatures, n'est-ce point la négation radicale de la notion même de l'Église? Car, enfin, l'Église, ce ne sont pas des individualités épiscopales parquées chacune dans son diocèse. L'Église enseignante, c'est le corps épiscopal. La vie de l'Épiscopat, c'est d'agir en corps. S'il est interdit à un Évêque de s'entendre avec son voisin

sous peine d'abus, l'Épiscopat peut bien respirer encore, mais il ne vit plus. Il y a encore des Évêques, il n'y a plus d'Épiscopat. Et, s'il n'y a plus d'Épiscopat, il n'y a plus d'Église. Cela nous paraît sans réplique.

Comment donner le nom d'Église à une communion chrétienne dont les chefs seraient maintenus dans un tel isolement les uns des autres, qu'ils ne pourraient faire connaître qu'ils sont d'accord sur un point controversé, sans en avoir obtenu la permission du Ministre des cultes? La principale attribution de ce Ministre serait-elle donc d'être constitué le mainteneur de la dislocation épiscopale?

Les choses n'ont jamais été entendues de la sorte. On invoque l'article IV de la loi du 18 germinal an X. Que porte cet article?

« Aucun concile national ou métropolitain, aucun synode diocésain, aucune assemblée délibérante n'aura lieu sans la permission expresse du Gouvernement. »

Est-ce là toute la loi?

Oui, c'est toute la loi.

Qu'y a-t-il à en induire contre les sept Évêques?

Lisez Portalis sur cet article IV : « Les Évêques, dit-il, sont partout juges de la foi ; mais il ne faudrait point conclure de là qu'il y a un concile partout où il y a une assemblée d'Évêques... *Des Évêques particuliers qui se donnent un rendez-vous commun pour conférer ou écrire sur une matière, ne font point un corps d'Évêques.* » Voilà ce qu'écrivait, sur l'article IV de la loi de germinal an X, Portalis, qui l'avait rédigée. Portalis ! j'en citerais un autre, si j'en connaissais un dont l'autorité pût être moins suspecte à M. le Ministre des cultes.

« Nous ne discuterons point, poursuivait-il, les actes des assemblées du clergé de France dans les deux siècles qui ont précédé la Révolution ; nous observerons seulement, avec le P. Thomassin, qu'elles ne s'attribuaient point à elles-mêmes l'autorité des conciles ; *qu'elles ne faisaient point de commandement aux Évêques ; qu'en un mot elles n'exerçaient point la juridiction canonique.* »

Telle est la vraie doctrine. Les sept Évêques n'ont point empiété sur les droits de leurs collègues, puisqu'ils n'ont fait aucun commandement, ni aux Évêques, ni aux fidèles. Ils n'ont point empiété

sur l'État, puisqu'ils n'ont point fait ni prétendu faire un acte de juridiction quelconque; ils ont donné un conseil, voilà tout.

Il est vrai qu'ils l'ont donné en commun. Mais, on vient de le voir, « *des Évêques particuliers qui se donnent un rendez-vous pour conférer ou écrire sur une matière, ne font point un corps d'Évêques.* »

Des Évêques qui échangent des lettres, forment encore moins une ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE.

Où s'arrêtera-t-on en effet dans cette voie? Mgr l'Évêque d'Orléans a publié naguère un avertissement à la jeunesse et aux pères de famille sur les attaques dirigées contre la religion par quelques écrivains de nos jours. Supposons que tous les Évêques de France eussent individuellement et successivement adhéré à cet avertissement: ira-t-on jusqu'à dire qu'ils auraient ainsi formé *une espèce de concile*?

Si Mgr l'Archevêque de Cambrai, dont la signature se lit en tête de la consultation des sept Prélats, avait signé seul cette consultation, y aurait-il abus? Apparemment non. Si les six autres Prélats eussent fait individuellement connaître au public qu'ils étaient de l'avis de Mgr de Cambrai, y aurait-il eu abus? Y aurait-il eu *concile*? Y aurait-il eu *assemblée délibérante*? Et pourtant, entre cette consultation individuelle de Mgr de Cambrai, confirmée par les adhésions pareillement individuelles des six autres Prélats signataires de cette consultation, et le document dénoncé au Conseil d'État par M. le ministre des cultes, il n'est pas aisé de saisir une différence. Dans l'un comme dans l'autre cas, il s'agit de sept Évêques qui sont tombés d'accord sur un écrit inoffensif, et cela *sans s'être assemblés ni même vus*. Veut-on qu'aucun Évêque ne puisse adhérer publiquement à l'écrit d'un autre Évêque, ni même à son avis purement verbal, sans l'autorisation du Gouvernement? Est-ce là une des *libertés* de l'Église gallicane?

Puis, voyez la conséquence. Pour ôter aux Évêques le droit de conférer ensemble par correspondance, on est amené à entamer leurs droits de citoyens.

En effet, faut-il ou non s'abstenir de prendre part aux élections? C'est là, on le voit, une question purement civique. En donnant leur avis sur ce point, les sept Évêques n'ont donc nullement accompli

un acte de leur fonction épiscopale; ils n'ont point fait là un acte qui puisse être qualifié *canonique* à un degré quelconque. Évidemment non, mais ils ont fait acte de civisme. Ce qu'ils ont dit là, sept savetiers citoyens avaient le droit incontesté de le publier et de le signer collectivement. Il se trouve que sept Évêques ne le peuvent point. Il faut donc poser en thèse que leur droit de citoyen est diminué par leur qualité d'Évêques. On a dit qu'ils ne devaient point prendre cette qualité. Pourquoi cela? Est-ce que sept académiciens n'auraient pas eu le droit de publier la consultation des sept Prélats et de la signer collectivement, en ajoutant à leurs noms leur titre de membres de l'Institut?

Qu'y a-t-il à répondre à cela? Nous ne le voyons pas. Car soutenir avec M. Guérault que les Évêques ne sont plus citoyens, ou du moins ne sont plus des citoyens indépendants, par cela seul qu'ils reçoivent un traitement de l'État, cela ne supporte pas l'examen. Outre que le traitement des Evêques n'est qu'une INDEMNITÉ décrétée par l'Assemblée constituante et formellement stipulée dans le Concordat de 1801, est-ce que les membres de l'Institut ne reçoivent pas un traitement? Est-ce qu'en l'acceptant ils entendent aliéner leur indépendance de citoyens? Est-ce qu'en inscrivant ce traitement au budget de l'État, on a entendu acheter leur indépendance?

Nous nous reprocherions d'ajouter un seul mot.

Nous dirons seulement que la sûreté de l'État est pleinement désintéressée dans la question. Car, de deux choses l'une: Ou l'écrit collectif qui serait publié par des Évêques sera sans danger pour la paix publique, comme celui qui vient d'être déféré au Conseil d'État, et, en ce cas, pourquoi l'empêcher? Ou il en sera autrement, et alors il constituera un délit et les tribunaux en feront justice. Quelle raison peut donc avoir M. Rouland pour réduire les Évêques à l'isolement et à l'impuissance? Peut-être la trouverait-on en cherchant bien.

Le Secrétaire de la rédaction.

P. DOUHAIRE.

L'INSURRECTION CHINOISE

SES DÉBUTS ET SON ÉTAT ACTUEL

The Chinese and their rebellions, by T. Meadows. — *The Taeping rebellion in China*, by com. Lindsay Brine. — *L'Empire chinois*, par l'abbé Huc.

I

« Depuis que nous mettons en oubli les saintes traditions de nos ancêtres, le ciel nous abandonne ; ceux qui regardent attentivement la marche et les tendances des événements, ceux qui observent combien est grand l'égoïsme des magistrats, et combien est profonde la dépravation du peuple, éprouvent un sombre et douloureux pressentiment : c'est que nous sommes à la veille d'un immense bouleversement. Comment s'opérera cette révolution pressentie par un grand nombre ? L'impulsion viendra-t-elle du dedans ou du dehors ? Nul ne le sait ; personne ne saurait le prévoir. Ce qu'il y a de certain, c'est que, depuis quelques années, la dynastie a perdu la protection du ciel, le peuple n'a plus que des sentiments de colère ou de mépris pour ceux qui le conduisent ; la piété filiale n'existant plus parmi nous, il faut que l'empire s'écroule ! » Ainsi parlait, en 1846, l'un

des mandarins que M. l'abbé Huc eut l'occasion d'entretenir pendant le cours de son intéressant voyage à travers la Chine. « Il était d'un âge très-avancé, ajoute le spirituel missionnaire; nous ne fûmes donc pas étonné de lui trouver l'humeur un peu inquiète et grondeuse; le vieillard d'Horace est cosmopolite. » Entre les deux il y a toutefois cette différence que le mandarin prophétisait sans s'en douter. Trois ans après éclatait la révolution qui bouleverse encore l'empire du Milieu. Quant aux causes qui ont amené la catastrophe, venues à la fois du dedans et du dehors, elles ne sont pas autres que celles dont s'affligeait le clairvoyant vieillard. La corruption du gouvernement et la corruption des mœurs l'ont préparée; l'infusion des idées européennes au sein de cette société chinoise qui jusqu'alors s'en était si bien défendue, a terminé l'œuvre d'une dissolution maintenant irremédiable.

Grâce aux travaux des RR. PP. Jésuites, des Rémusat, des Klaproth et des Pauthier, personne n'ignore plus aujourd'hui sur quelles bases repose l'édifice social des Chinois. On sait que l'empereur est souverain absolu. Aussi le nomme-t-on très-justement *Tien-dze*, Fils du Ciel. Il ne relève en effet que du ciel. Mais, si grande que soit son autorité, il ne l'absorbe pas; il la délègue à ses ministres, qui transmettent leurs pouvoirs aux officiers de leur gouvernement administratif, lesquels jouissent d'une autorité que surveillent les mandarins placés au-dessus d'eux. Ces divers fonctionnaires se recrutent uniformément à la suite de concours où tous sont admis à se présenter, et où le seul mérite ouvre la carrière administrative.

L'unique contre-poids au système parfaitement autocratique que nous venons d'esquisser est une sorte de conseil privé dont les censures peuvent atteindre jusqu'aux actes de l'empereur, qui ne saurait les mépriser sans s'aliéner la nation entière, ainsi que cela s'est vu plusieurs fois. C'est moins ce faible contre-poids pourtant qui a limité l'autorité du gouvernement chinois, et a donné au principe tout patriarcal qui lui sert de base sa prodigieuse durée, que l'excessive probité avec laquelle l'empire a presque toujours été administré depuis près de trois mille ans, ainsi que la confiance généralement justifiée des Chinois dans cet empereur qu'ils considèrent avec raison comme leur *père et mère*. Cette probité disparaissant, tout devait s'écrouler du même coup. C'est ce qui eut lieu lorsque la dynastie tartare remplaça sur le trône la longue série des dynasties chinoises, et substitua ses caprices aux principes moraux qui étaient toute la constitution du gouvernement de l'empire du Milieu.

Les conquêtes sont rarement favorables aux peuples qui les subissent. Sans parler des événements de discorde inhérents à toute invasion, et que la présence des Tartares au milieu des Chinois n'a cessé

d'entretenir parmi eux¹, l'infériorité des vainqueurs par rapport aux vaincus ne pouvait manquer d'amener dans les institutions nationales, des changements importants. La plus grave de leurs innovations fut surtout l'introduction irrégulière, dans l'administration de l'empire, de gouvernants incapables. Sous eux, tout s'altéra, depuis le système d'examens qui, pendant si longtemps, n'avait laissé les fonctions publiques qu'aux plus dignes de les exercer, jusqu'à l'estime toute filiale que les Chinois avaient toujours témoignée pour ceux qui tenaient leurs destinées entre leurs mains. La vénalité des grands s'étendit aux petits ; bientôt tout fut à l'encan, depuis les emplois de la cour jusqu'à ceux des plus infimes tribunaux de province. En vain quelques vieux Chinois austères et formés aux principes anciens, cherchèrent-ils à s'opposer au mal, celui-ci ne fit que s'aggraver ; et le jour vint où pas un membre de cette grande et intelligente nation ne fut irrémédiablement gangrené.

Tandis que les hautes classes donnaient au peuple le spectacle de toutes les corruptions, celui-ci profitait rapidement de l'exemple. Alors s'étendirent sur ce corps chinois, autrefois si sain, les hideux ulcères dont les voyageurs nous ont raconté les redoutables progrès.

Qui n'a entendu parler, avant la révolte, de cette association de gueux qui avait son siège à Péking, et dont le chef, également reconnu par l'État, portait le titre de *roi des mendiants*? Disposant d'une véritable armée, divisée par escouades et par bataillons, le roi des mendiants était au cœur même de l'empire une puissance avec laquelle l'autorité légitime traitait d'égal à égal. Il répondait de la conduite de ses sujets en guenilles, et c'est à lui qu'on s'en prenait lorsqu'il régnait parmi eux des désordres trop criants ; en revanche, à des jours fixes il était autorisé à mettre en campagne ses nombreuses phalanges et à les envoyer demander l'aumône, ou plutôt, marauder aux environs de la capitale.

Ceci se passait à Péking. Ailleurs, dans les provinces, pas une ville importante qui ne renfermât dans son sein toute une population d'êtres croupissant dans le vice et la misère, et toujours disposés à s'enrôler, à la première occasion, sous la bannière du vol et du brigandage.

« Le jeu a tout envahi en Chine, dit M. l'abbé Huc, tous les rangs,

¹ En dépit des efforts faits par Kiang-hi et Kien-long pour assimiler leur race à la race subjuguée, cette dernière ne s'est jamais confondue avec l'autre. L'histoire de Chine, depuis 1640 jusqu'à nos jours, atteste le fait par la suite non interrompue de rébellions qu'elle rapporte, et par le nombre de sociétés secrètes qu'elle énumère, foyers ordinaires de ces révoltes.

tous les âges de la société. Les hommes, les enfants, tout le monde joue.» Il en était de même de l'ivrognerie. Les lois chinoises prohibent cependant la fabrication de l'eau-de-vie et du vin, sous prétexte qu'on doit ménager le grain avec le plus grand soin dans un pays où tous les travaux et toutes les industries de l'agriculture suffisent à peine pour nourrir ses nombreux habitants. Mais il en était de ces lois à peu près comme de celles qui interdisent le jeu ; elles n'étaient nullement observées. Il suffisait de payer les mandarins, et tous les obstacles se trouvaient levés.

On sait la malheureuse passion des Chinois pour l'opium ? Le gouvernement fit d'abord une loi pour en défendre l'usage, puis enfin déclara la guerre aux importateurs. Il y a dix ans, la contrebande introduisit néanmoins en Chine pour cent-cinquante millions de francs d'opium. « Dans toutes les villes, écrivait en 1846 l'abbé Huc, on étale publiquement les pipes, les lampes et tous les instruments nécessaires aux fumeurs. Les mandarins sont eux-mêmes les premiers à violer la loi et donner le mauvaise exemple au peuple. Pendant notre long voyage en Chine, nous n'avons pas rencontré un seul tribunal où on ne fumât l'opium ouvertement et impunément. »

Mais l'opium, la débauche, le jeu et l'ivrognerie sont surtout des vices particuliers aux grandes villes ; le village chinois n'en avait pas moins à subir sa part de misère. Dans les plus fertiles provinces, il n'était pas d'année où, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, il ne mourût de faim ou de froid une multitude effrayante d'individus. Il suffisait pour cela qu'une inondation, une sécheresse, un accident quelconque vint à compromettre la récolte. On voyait alors se former de grandes bandes qui s'en allaient, hommes, femmes et enfants, tous ensemble, chercher, dans les villes et dans les villages un peu de nourriture, de quoi soutenir encore quelques instants leur misérable existence. Plusieurs d'entre eux tombaient d'inanition et mouraient avant d'arriver au lieu où ils espéraient trouver quelques secours, et il n'était pas rare de rencontrer leurs cadavres étendus dans les champs et le long des sentiers.

Malgré les efforts de la charité publique et privée, plus insuffisante encore en Chine que partout ailleurs, il en était peu parmi les survivants de ces malheureux qui, les jours meilleurs revenus, retournaient au travail ; les plus courageux émigraient ; les autres, et c'est le plus grand nombre, faits désormais à la misère et corrompus par les vices qu'elle traîne à sa suite, allaient grossir cette armée immense de redoutables vagabonds qui pullulait dans les grandes villes chinoises.

On ne saurait donc s'étonner de la rapidité avec laquelle s'est propagée la révolte sur un sol si bien préparé à tous les désordres. Au

reste la révolution qui accompagna la substitution de la dynastie des Taï-tsings à celle des Mings sur le trône de Péking et plaça la Chine sous le joug tartare, avait produit dans le pays une agitation qui n'a jamais disparu. Comprimées par ses premiers empereurs, les insurrections ont recommencé à se faire jour sous l'efféminé Kia-King (1796-1820) et se sont multipliées sous ses successeurs dans une proportion remarquable. L'une des révoltes survenues du temps de ce dernier souverain a même une parenté très-grande avec celle qui devait porter plus tard un coup si funeste à sa dynastie. Formée par des mécontents associés aux nombreux pirates que les côtes de la Chine ont toujours eu le privilège d'entretenir, elle fut même sur le point de renverser l'empereur. Son chef s'était arrogé le titre de *San-hoang, triple empereur, c'est-à-dire empereur du ciel, de la terre et des hommes*. Soixante-dix de ses affidés occupèrent le palais impérial pendant plusieurs jours. Ces rebelles appartenaient à une société secrète dont on fait remonter l'origine à la conquête, la *Société du Nénuphar* ou *Pe-lian-kao*.

Cette Société a disparu depuis, ou plutôt s'est transformée et a changé de nom; elle se nomme aujourd'hui la *Société de la Triade*. Comme son aînée, elle avait pour but le renversement de la dynastie tartare. Aussi les empereurs l'ont-ils toujours poursuivie avec un acharnement qui lui a donné la fortune de tous les opprimés : elle a puisé de nouvelles forces dans la persécution, et ce n'est pas sans raison que depuis cinquante ans les vice-rois lui ont attribué les désordres survenus dans leurs gouvernements, et le succès de la levée de boucliers de 1849. Le fait est qu'à cette époque on énumérait en Chine, après la Triade, une quantité prodigieuse de sociétés secrètes fonctionnant ostensiblement, et parmi lesquelles celles du Soleil, de la Courte-Épée, de l'Honneur éclatant, de l'Origine du nuage blanc, du Lis bleu, du Lis blanc, du Bonnet jaune, de la Tête de veau, du Thé sans mélange, s'étaient acquis une assez grande notoriété. Toutes, il n'est pas besoin de l'ajouter, se sont d'abord ralliées à la rébellion des Taï-pings, dont ils furent les soldats les plus redoutables; elles opèrent aujourd'hui pour leur propre compte dans l'ouest et le nord-est de l'empire.

II

C'est au fond de la province de Kouang-tong, dans un humble hameau situé à trente milles de Canton, qu'est né le chef de l'insurrec-

tion chinoise. Le commandant Brine représente sa famille comme digne et vénérée. Son père, dit-il, était particulièrement connu dans le pays pour sa probité et sa haute sagesse, et on le consultait dans les affaires exigeant un arbitre expérimenté et délicat. Pauvre comme ses concitoyens, le brave homme tirait ses modestes revenus de l'élevage d'un petit nombre de porcs, de la vente d'un peu de volaille et de la culture de quelques champs de riz. Il avait déjà deux fils et une fille lorsque naquit, en 1815, l'enfant qui devait lui donner une si singulière illustration. Ce dernier, qu'il nomma Hong, montra dès son plus jeune âge le goût de l'étude et une intelligence peu commune; on l'envoya à l'école à l'âge de sept ans. Sa remarquable aptitude à apprendre les classiques et la rapidité de ses progrès furent merveilles; aussi son père aimait-il à entretenir ses amis des talents précoces de son jeune fils. Malheureusement, la pauvreté de sa famille ne permit pas à Hong de poursuivre ses études avec toute la régularité nécessaire. Ne lui fallait-il pas gagner la nourriture de chaque jour? si bien qu'à seize ans, qui est la période la plus importante de la vie d'un étudiant chinois, il se vit contraint de consacrer son temps aux travaux dont vivaient ses frères. On sait peut-être qu'en Chine il n'est pas nécessaire d'avoir subi les épreuves des examens et d'être gradué pour être magister. L'enseignement y est libre sans restriction; chacun peut tenir école sans que le gouvernement intervienne en aucune façon. L'intérêt qu'un père doit naturellement porter à l'éducation de ses enfants est, dit-on, une garantie suffisante pour le choix du maître. Les concitoyens du jeune Hong, qui déjà s'étaient cotisés pour lui permettre de continuer ses études, profitèrent de cette faculté que leur laissait la loi sur l'enseignement, et pour lui venir en aide, le nommèrent maître de l'école de leur village, en joignant à ce titre un petit traitement, qui lui procura les moyens de continuer ses études. C'est alors que Hong ajouta à son nom ceux de Siou-tsiouen, *élégant et parfait*.

Les premiers examens de Hong avaient eu lieu à Houa, le lieu de sa naissance; il passa les seconds à Canton, où il atteignit un rang élevé, sans toutefois obtenir le grade de bachelier, objet de son ambition. Ceci se passait en 1833. La ville était alors peuplée d'étrangers, les uns attirés par le motif qui y avait conduit Hong-siou-tsiouen, les autres pour assister à ces solennelles épreuves. L'un de ces derniers devait avoir sur la destinée du jeune Hong une singulière influence. Il lui remit un paquet contenant neuf exemplaires d'un ouvrage intitulé : *Bonnes paroles pour l'exhortation du siècle*. Comme on l'apprit par la suite, cet homme était un Chinois converti par le docteur Morrison, et par lui employé à distribuer les petits traités (tracts) que les missionnaires anglais et américains répandent sur tous les points

du globe avec une si abondante profusion. Quant à l'ouvrage même, il émanait d'un indigène nommé Liang-a-fah, converti par le docteur Milne au collège de Malacca, et auquel la propagande protestante doit plusieurs petits traités où se trouvent cités plusieurs chapitres de l'Écriture sainte. Ces ouvrages, qui ne nous sont connus que par la critique qu'en a faite le docteur Medhurst, sont diffus et d'un style incorrect. Quoiqu'ils dussent pour ce motif choquer un lettré chinois, Hong emporta néanmoins le cadeau qu'on lui avait fait; mais il ne paraît pas qu'il en ait pris, dès ce moment, une connaissance sérieuse; car nous le voyons se remettre à l'étude des classiques chinois avec une nouvelle ardeur.

Quatre années s'écoulèrent, au bout desquelles Hong se présenta sans plus de succès que la première fois aux examinateurs cantonnais. Était-il réellement indigne, ou bien faut-il attribuer ce second échec à une absence d'équité chez ses examinateurs? Cette dernière supposition n'a rien qui doive surprendre, lorsqu'on sait que depuis un certain nombre d'années les suffrages des examinateurs sont vendus aux plus offrants. Les bacheliers qui, faute de ressources pécuniaires, ont été repoussés des emplois publics et végètent en des occupations inférieures à leur mérite sont même fort nombreux en Chine; et il n'est pas douteux que la plupart de ces hommes, si profondément atteints dans leur existence par suite de la dégénération du système des examens, n'aient été les premières recrues de l'insurrection. Quoi qu'il en soit, il est invraisemblable que pour son compte Hong-siou-tsiouen n'en ait pas voulu beaucoup de son échec à ses juges. Ce qui est hors de doute, c'est que cet insuccès ébranla fortement la santé du jeune homme, qui revint chez lui malade. Il eut alors une série de visions, dont l'une surtout lui laissa une impression profonde. Un certain nombre d'hommes jouant de divers instruments de musique l'avaient transporté dans un pays enchanté. Après avoir traversé des lieux resplendissants de lumière et s'être lavé de toutes ses souillures, il pénétra dans une assemblée de vieillards. Un de ces sages, plus vénérable et plus majestueux encore que les autres, vêtu d'une robe noire, occupait, dans une attitude imposante, la place la plus élevée. Aussitôt qu'il eut aperçu Siou-tsiouen, il versa des larmes et dit : « Tous les êtres humains sont produits et soutenus par moi; c'est de moi qu'ils reçoivent leur nourriture et leurs vêtements; mais pas un d'entre eux n'a un cœur pour se souvenir de moi. Ce qui est pire encore, ils acceptent mes présents pour en faire honneur au démon; ils se révoltent contre moi et allument ma colère. Ne les imite pas! » Ces mots prononcés, le vieillard remit d'abord une épée à Siou-tsiouen, en lui recommandant d'exterminer les démons, mais de faire grâce à ses frères et sœurs; un sceau pour détruire les mau-

vais esprits, et un fruit jaune qui lui parut délicieux. Il lui donna ensuite pour mission de combattre les méchants, et, l'attirant au dehors, il lui fit *contempler* la perversité des habitants de la terre. Siou-tsiouen obéit, et vit en effet la dépravation et le vice parvenus à un tel degré, que ses yeux se fatiguèrent à les regarder... En sortant de cet état d'extase, il se rendit près de son père, et, lui faisant un profond salut, s'écria : « Le vieillard d'en haut exige que tous les hommes se rangent de mon côté, et que tous les trésors coulent vers moi. »

Cette vision, dans le goût des visions du chef de la religion mormonne, avec lequel Hong-siou-tsiouen a plus d'un point de contact, n'est pas la seule que rapporte son biographe¹ d'après le propre récit de l'illuminé chinois. « Pendant quarante jours, ajoute-t-il, il ne cessa de voir un homme d'âge moyen, qui lui apprenait à se conduire, l'accompagnait dans ses pérégrinations à travers les pays les plus éloignés, où il allait à la chasse des mauvais esprits, et l'aidait à les exterminer. Quand le délire s'emparait ainsi de lui, il parcourait sa chambre de l'air d'un soldat engagé dans une bataille, et criait sans cesse : « Tuez, tuez les démons. » D'autres fois, se croyant empereur de la Chine, il se livrait, avec cette certitude, à toutes sortes de divagations politiques et religieuses. Puis, lorsqu'il était harassé de fatigue, à force de parler, de chanter, de courir et de combattre, il retombait sur son lit. Aussi fut-il bientôt connu dans toute la contrée sous le nom du *Fou*. »

La santé de Hong se rétablit cependant, et de ces accès de folie il ne lui resta que le souvenir de ses extases, qu'il racontait à qui lui en demandait le récit. C'est à cette époque que le petit paquet de *Traité religieux* qu'il avait rapporté de Canton attira l'attention d'un autre maître d'école de ses amis nommé Lih, et qui plus tard devait jouer un rôle considérable dans l'insurrection. Il en conseilla la lecture à son ami, qui ainsi que Lih fut frappé de ce qu'ils contenaient. « Il y trouva la clef de ses propres visions, dit le biographe que nous venons de citer, et comprit que le vénérable vieillard assis sur l'estrade la plus élevée, et qui devait être l'objet de l'adoration de tous, était Dieu le Père, et que l'homme d'âge moyen qui l'avait instruit et assisté dans ses combats contre les démons était Jésus, le Sauveur du monde. » Hong crut s'éveiller à la suite d'un long rêve, et se réjouit d'avoir trouvé la véritable voie vers le ciel, avec l'espoir certain d'une vie et d'un bonheur éternels.

La nécessité du baptême leur étant aussi révélée, les deux amis se

¹ M. Hamberg, missionnaire de la Société évangélique de Bâle, et auteur des *Visions of Hung-tsin-tsouen*.

baptisèrent réciproquement, suivant le rit indiqué par les *tracts*. Ils renversèrent ensuite leurs idoles et firent disparaître les tablettes de Confucius, placées dans les salles d'études de toute école chinoise. Entièrement adonnés à la réforme, Hong et Lih ne s'occupent plus dès lors que de la conversion de leurs concitoyens. Ce furent d'abord des voisins, Hung-jin et un autre maître d'école, nommé Fong-Youn-San, qui s'engagèrent dans la nouvelle foi, et avec lesquels les deux amis se rendent dans le Kouang-Si, où ils baptisent une centaine de paysans.

Qu'était alors la doctrine ?

« Quand la congrégation se réunissait pour adorer Dieu, rapporte M. Hamberg, les hommes et les femmes étaient séparés. Tous chantaient un hymne à la louange de Dieu ; puis un discours était prononcé sur son infinie miséricorde et sur les mérites de Jésus-Christ ; on exhortait les assistants au repentir de leurs péchés, à servir Dieu de toute leur âme, à renoncer enfin à l'idolâtrie. Si ce sermon apportait la conviction dans leur âme, et si quelques-uns exprimaient le désir d'entrer dans la société, on leur conférait le baptême sans plus de préambule, et de la manière suivante : deux lampes allumées et trois tasses de thé étaient placées sur une table ; les néophytes lisaient une confession de leurs péchés, qu'on livrait aux flammes, l'élément purificateur par excellence. Ils promettaient ensuite de ne jamais adorer les mauvais esprits, de ne pas s'abandonner à la pratique du mal et de ne pas violer les commandements de Dieu. Cette promesse faite, les néophytes s'agenouillaient, et l'officiant versait sur leur front quelques gouttes d'eau, en prononçant ces paroles : « Purification des anciens péchés, dépouillement du vieil homme et régénération. » Les convertis prenaient le thé, se lavaient la poitrine et la région du cœur ; et on leur donnait diverses formules de prières dont ils devaient se servir le matin, le soir et avant les repas.

Si les membres de la congrégation priaient en commun, ils s'agenouillaient de manière à avoir la tête tournée du côté par lequel la lumière entrait. Ils fermaient les yeux, et l'un d'eux récitait la prière au nom de l'assemblée. Enfin, dans les grandes solennités, aux mariages, aux enterrements et au premier de l'an, on offrait en sacrifice des animaux qui étaient ensuite consommés par ceux qui assistaient à la cérémonie.

Il ne paraît pas toutefois, malgré ces rites, que la doctrine de Siou-tsiouen fut parfaitement définie à cette époque ; car peu de temps après ses premiers succès nous le retrouvons à Houa, et plongé dans l'étude des *tracts*, tandis qu'un de ses disciples, plus sûr de lui-même, parcourt le Kouang-si, où il organise cette *Société des adoreurs de Dieu* qui devait former plus tard le noyau de la rébellion.

Enfin, désireux d'éclaircir tous ses doutes, Siou-tsiouen prend le parti, en 1847, de se rendre à Canton, où il savait trouver un missionnaire anabaptiste américain nommé Roberts, auquel il exprima le désir d'être instruit dans la religion chrétienne. Il remit à ce missionnaire une sorte de mémoire, où il racontait comment il avait reçu le don des « bonnes paroles, » sa maladie et ses visions, qui l'avaient, ajoutait-il, confirmé dans sa nouvelle foi. Il demandait à être baptisé. M. Roberts pensa qu'il avait d'abord besoin d'être instruit, et le garda, pour ce motif, deux mois, pendant lesquels, de l'aveu de son maître, Hong étudia avec ferveur et tint une conduite exemplaire. Malheureusement le jeune néophyte était pauvre, fort pauvre; poussé par quelques-uns de ses condisciples, qui ne le voyaient pas sans jalousie, il demanda un secours pécuniaire à son maître. Le missionnaire, souvent exploité, sous prétexte de religion, par les adroits Chinois, refusa net. Il parut se déterminer, en outre, à refuser dès ce jour le baptême à Siou-tsiouen. Repoussé par les chrétiens comme il l'avait été par les examinateurs, Hong retourna dans son district, où l'attendait la société des adorateurs de Dieu, grossie et grossissant toujours sous la direction de Fong-Youn-San.

Ainsi finit pour le prophète chinois la première période de son étonnante carrière, celle de l'étude. Mais, avant de le suivre dans la seconde, qu'il nous soit permis de définir ce que sa doctrine allait remplacer.

Il n'y a point, à proprement parler, de religion parmi les Chinois. En dépit du nombre prodigieux de temples, de pagodes et d'oratoires qui, il y a douze ans, s'élevaient sur tous les points de l'empire du Milieu, le peuple chinois était le peuple le plus sceptique de la terre; et, en y regardant d'un peu près, il était facile de se convaincre que ces manifestations extérieures n'étaient que le résultat d'un usage, d'une vieille habitude, et nullement un indice d'un sentiment pieux ou d'une idée religieuse. Les annales des Chinois attestent toutefois qu'à diverses époques ils se sont vivement préoccupés de plusieurs systèmes religieux qui, après de nombreuses vicissitudes, ont fini par s'acclimater dans l'empire, et existent encore aujourd'hui, du moins nominalement. Ce qu'on nomme en Europe *religion d'État* n'existe donc pas en Chine; tous les cultes y sont tolérés. Dans le nombre, trois religions principales sont admises et considérées comme également bonnes. La première et la plus ancienne est celle que l'on nomme *jou-Kiao*, « la doctrine des lettrés, » et dont Confucius est regardé comme le réformateur et le patriarche. Elle a pour base un panthéisme philosophique qui a été diversement interprété, suivant les époques, et qui n'est plus aujourd'hui que l'expression la plus accomplie du positivisme. Pour sa part, l'État n'en a conservé, comme institution

civile, que le culte rendu aux génies du ciel et de la terre, des étoiles, des montagnes et des rivières, ainsi qu'aux âmes des parents morts : c'est la religion extérieure des officiers et des lettrés qui aspirent aux charges administratives ; mais à leurs yeux cette sorte de culte n'est qu'une institution sociale, sans conséquence, et dont le sens peut s'interpréter de différentes manières. Ce culte ne connaît pas d'images et n'a pas de prêtres ; chaque magistrat le pratique dans la sphère de ses fonctions, et l'empereur lui-même en est le patriarche.

Tout en laissant le peuple libre d'avoir les idées religieuses qu'il lui plaît, le chef de l'État croit même devoir l'inviter de loin en loin à ne croire à aucune religion. Ainsi Tao-Kouang, quelque temps avant son avènement au trône, adressa au peuple une proclamation dans laquelle, passant en revue toutes les religions connues dans l'empire, y compris même le christianisme, il finit par conclure que toutes sont fausses et que l'on ferait bien de les mépriser toutes indistinctement.

La seconde religion des Chinois a de nombreuses analogies avec celle de Confucius ; seulement l'existence individuelle des génies et des démons y est mieux reconnue. Les prêtres et prêtresses de ce culte, voués au célibat, pratiquent la magie, l'astrologie, la nécromancie et mille autres superstitions. On les nomme *tao-sse*, ou « docteurs de la raison, » parce que leur dogme fondamental, enseigné par le fameux Lao-tze, est celui de la raison primordiale qui a créé le monde.

Le bouddhisme est la troisième religion des Chinois. Ils la nomment la *religion de Fô*, par une transcription incomplète du nom de Bouddha ; mais ses sectateurs, comme les Tao-sse, se sont abandonnés à de telles superstitions, que les deux cultes sont aujourd'hui extrêmement déconsidérés.

Quant aux Chinois convertis par les missionnaires catholiques ou protestants, la quantité en était déjà considérable lorsque éclata la révolte ; les Chinois à demi convertis, et qui devaient fournir tant d'adeptes et de soldats au nouveau prophète, étaient plus nombreux encore ; ce sont eux, en effet, que Siou-tsiouen entraîna tout d'abord, et qui les premiers formèrent cette *Congrégation des adorateurs de Dieu* dont les principes, admis en Europe comme étant ceux du véritable christianisme, firent pousser ce grand cri de pieuse allégresse qui vibre encore au fond de quelques esprits.

Le jour s'est fait depuis sur la doctrine des Tai-pings, grâce aux ouvrages qu'ils ont eux-mêmes publiés, et où nous la voyons apparaître aussi nettement qu'il est permis de le désirer. M. Meadows, le meilleur critique du christianisme chinois, divise ces ouvrages en trois catégories. Dans la première il classe les productions

essentiellement religieuses, et qui émanent d'Hong-siou-tsiouen même. Ils ont été écrits avant que leur auteur ne songeât au rôle qu'il a rempli plus tard. Ce sont pour la plupart des reproductions de traductions protestantes de l'Ancien et du Nouveau Testament. Les secondes racontent les visions et les prétendues révélations de Dieu ou du Christ, dont elles mentionnent les fréquentes descentes sur la terre. Celles-ci émanent surtout des disciples d'Hong-Siou-tsiouen, Hiang-siou-tsing, et Siaou-tchaou-koueï, qui se disaient tous également inspirés de Dieu, et dont le but, moins élevé que celui de leur maître, a été de le pousser dans la voie militante.

La dernière catégorie des ouvrages dont nous parlons est à la fois politique et administrative.

Hong-siou-tsiouen admet les trois personnes divines; sa notion de la Trinité en général et des trois personnes qui la composent n'en reste pas moins très-incomplète et très-fausse. « Le Dieu auguste et suprême, dit-il, est seul Dieu; lui seul est le Seigneur suprême, ou Père saint, céleste, ou Père omniscient, et omniprésent. » Mais, trop imbu du confucianisme pour l'avoir complètement répudié, Hong se souvient malheureusement aussi du premier Dieu qu'il ait connu, du Dieu de Confucius, unique et tout-puissant, créateur et régulateur de l'univers. Ce dernier déborde ici sur le Dieu des chrétiens. C'est ainsi que, au sien, Hong prête à la fois une forme humaine et des attributs humains, et cela, non point, comme on l'a dit, pour l'opposer au panthéisme des classes lettrées de la Chine, mais certainement avec une entière bonne foi. Hong, nous l'avons dit, a complètement manqué d'instruction religieuse; si chrétien qu'il soit, c'est encore ce confucianisme, étudié par lui si longtemps, qui domine dans son esprit. Loin même de chercher à détruire une doctrine par l'autre, il s'efforce de les marier, en essayant de prouver à grands renforts de citations puisées dans la littérature historique et sacrée de la Chine, ainsi que dans la Bible, l'anthropomorphisme de son Dieu.

« La seconde personne de la Trinité (est le Fils aîné de Dieu); nul dans les cieux et sur la terre ne le dépasse en grandeur; cependant il n'est pas Dieu; il n'est pas père; il n'est pas Seigneur suprême; il est le Sauveur du monde, Saint et Seigneur, la première et la plus haute des créatures de Dieu; » mais une créature qu'aucun passage des livres tai-pings ne donne le droit de considérer comme co-éternel au Père. Il est simplement le Frère aîné céleste de tous les hommes. Quant à l'Esprit-Saint, à peine si on le trouve cité dans une prière que rapporte M. Meadows: « Nous louons et glorifions l'Esprit-Saint comme la sainte intelligence; les trois personnes comme formant par leur union le vrai Dieu. »

L'ignorance où sont les Tai-pings de la nature de la Trinité, est

égale, on le voit, à leur erreur sur la nature des trois personnes qui la forment. D'autres absurdités devaient découler, et découlent en effet, de cette base mensongère sur laquelle repose le christianisme chinois, ou plutôt le *Tai-pingisme*, suivant l'expression de M. Meadows. Ainsi au second rang des créatures, au-dessous du Frère aîné céleste, Hong-siou-tsiouen s'est placé en qualité de *second fils du Père céleste*. Ce rapprochement entre lui et Dieu donna d'abord lieu, paraît-il, à diverses méprises impies, car dans une proclamation, Hong a cru devoir définir plus nettement sa qualité de *Prince céleste*. « Que les troupes dorénavant, en s'adressant à Nous, dit-il, Nous appellent simplement Seigneur; elles ne doivent pas Nous donner le titre de Suprême; ce serait offenser le Père céleste, qui est seul suprême; elles ne doivent pas Nous donner le titre de Saint; ce serait encore offenser le Père céleste et le Frère aîné céleste, qui, seuls sont saints. »

La trace de la philosophie chinoise se retrouve dans la croyance des Tai-pings à la bonté originelle et à la pureté parfaite de la nature humaine. A leurs yeux, le mal naît sur la terre des efforts du « serpent démon » qu'ils identifient à Yeun-lo-ouang, qui est le Pluton des superstitions du bas peuple chinois. Ils adoptent d'ailleurs les faits consacrés par les saintes Écritures, à savoir : la création du monde en six jours, le déluge, la remise du Décalogue, l'intervention divine en faveur des Israélites, la venue de Jésus-Christ dans le monde, sa mission bienfaisante, sa mort sur la croix, le soleil obscurci à son crucifiement, sa résurrection, son ascension au ciel. Ils leur ont pris également le dogme de l'immortalité de l'âme, inconnu au confucianisme. Ils croient à une vie future, où les méchants recevront un éternel châtiement, et les bons une récompense également éternelle.

Les erreurs et les superfétations que nous venons de voir dénaturer si singulièrement le christianisme tai-ping, ces erreurs appartiennent au fond même du dogme; il en est d'autres qui faussent non moins sa morale, et particulièrement le maintien de l'institution barbare de la polygamie. Faut-il s'en s'étonner? pas plus qu'on ne peut être surpris des notions vagues qu'ont les Tai-pings de la Trinité, de sa consubstantialité et de son égalité. Les seuls maîtres de Hong, nous l'avons dit, ont été les *tracts*; or il a rencontré la polygamie dans l'Ancien Testament, et n'en a pas trouvé la réprobation expresse dans l'Évangile. Il en est de même de l'esclavage.

A côté de ce maintien d'une coutume réprouvée des vrais chrétiens, le Tai-ping a donné à certains règlements émanant uniquement de lui toute la valeur de lois religieuses. Il considère l'usage du tabac et celui de l'opium comme des péchés, et punit de mort ceux qui les commettent. Quant au rituel de la nouvelle religion, il a peu

changé depuis sa fondation ; et il est à peu près le même aujourd'hui que lorsque Hong recrutait ses premiers adhérents. Le prêtre et le temple lui manquent encore ; et sans doute lui manqueront toujours.

Comme l'a remarqué très-justement M. Rabutaux¹, ce christianisme-là est proprement un christianisme chinois. Il est tel, en effet, qu'il devait sortir d'un esprit chinois, nourri dans l'étude des lettres chinoises, et s'appliquant avec bonne foi, dans la solitude et sans guide, à l'étude de nos livres sacrés, et de traités inspirés par les opinions d'une communion chrétienne qui met surtout en relief le texte de l'Ancien Testament. Nous n'y saurions voir, pour notre compte, avec M. l'abbé Huc, qui, d'ailleurs, écrivait à une époque où l'on n'avait à ce sujet que des renseignements fort incomplets, aucune trace de l'islamisme ; mais nous croyons que M. Meadows le définit avec plus de justesse : un monothéisme confucien, spiritualisé par l'addition de deux notions qui lui manquent, un Dieu et une vie éternelle, empruntées au christianisme. C'est là un symbole assurément bien mal déterminé ; mais s'il renferme des éléments impurs, « n'a-t-on pas quelque raison, dit M. Rabutaux, d'en faire retomber la responsabilité sur l'ardeur avec laquelle les missionnaires protestants répandent au milieu de populations mal préparées à le recevoir un livre qui ne saurait être, sans de grandes précautions, sans des commentaires indispensables, abandonné avec sécurité à des lecteurs inexpérimentés, qui leur offre une image si peu fidèle des sociétés chrétiennes, qui leur présente le tableau d'une civilisation si différente de la nôtre et où sont répandues à pleines mains des idées si étrangères au monde moderne ? » M. Meadows démontre à son tour très-bien que Hong-siou-tsiouen a pu légitimement fonder sur ces textes, mal interprétés par lui, sa foi aux visions, aux révélations spéciales, aux manifestations divines de tout genre et à presque toutes les erreurs que son enseignement propage.

« Quoi qu'il en soit, ajoute M. Rabutaux, à qui nous voulons laisser tout le bon sens de sa réflexion, ne serait-ce pas pour la Chine, si le christianisme grossier des Taï-pings triomphait, un grand progrès et un rapide acheminement vers des doctrines plus pures, que la substitution du monothéisme à l'idolâtrie des classes inférieures, que la notion d'un Dieu personnel et d'une âme immortelle, mise à la place de l'athéisme officiel des classes éclairées, transformé dans la pratique de la vie en un déisme vague ou en un panthéisme obscur ? Et ne serait-ce pas un événement d'une incomparable portée que celui qui rallierait à ces grands principes un vaste empire, dont la

¹ Article *Taï-ping-wang*, dans l'*Encyclopédie moderne*.

population atteignait, au recensement de 1852, le chiffre de plus de 530 millions d'habitants, à peu près la moitié de celle du monde entier ! »

Au reste, les nouveaux chrétiens ne donnent point leur dogme comme parfait, et, à ce titre, ils ont su mériter l'indulgence de tous ceux qui ont étudié avec quelque soin la révolution chinoise. Ils ont l'intuition de toutes les erreurs que contient leur théologie, et ces erreurs les inquiètent. Ils appellent à eux les dépositaires de la parole divine, leurs « frères en Jésus, » et les adjurent de leur expliquer ce qu'ils ne sauraient comprendre d'eux-mêmes. A peine installé à Nanking : « Par suite des nombreuses affaires publiques qui ont absorbé mon attention, écrit le Taï-ping-ouang à M. Roberts, ce même missionnaire dont il fut pendant quelque temps l'élève, je n'ai pas eu assez de loisir pour donner matin et soir des instructions à mon peuple. Mais j'ai promulgué les dix commandements dans l'armée et dans le reste de la population, et je leur ai enseigné à prier matin et soir. Ceux qui comprennent l'Évangile sont peu nombreux. C'est pourquoi j'ai cru bien faire en vous envoyant ce message pour vous souhaiter la paix et vous prier, mon frère aimé, si vous n'êtes pas disposé à m'abandonner, de venir et d'amener beaucoup de frères, afin de propager l'Évangile et d'administrer le sacrement du baptême. Nous obtiendrons ainsi la vraie doctrine. Plus tard, quand mon entreprise sera heureusement terminée, je répandrai la doctrine par tout l'empire, afin que tous puissent retourner au Seigneur et adorer seulement le vrai Dieu. C'est ce que mon cœur désire sincèrement ¹. »

Encore aujourd'hui, un étranger va-t-il visiter les Taï-pings, ils l'accueillent comme un frère, et c'est sur les choses de la commune croyance qu'ils le questionnent. « Ils désirent que les enfants soient catéchisés, dit l'un d'eux, qu'il y ait une église dans chaque hameau de vingt-cinq familles, et que, le jour du sabbat, tout le monde soit tenu d'assister au service divin. Le Taï-ping l'a décrété ; mais quels décrets peuvent s'exécuter dans ce pays en feu ? »

¹ « Lorsqu'on m'introduisit près du Taï-ping-ouang, dit M. Roberts, dans le récit qu'il a donné de cette entrevue, je fus étonné de voir un personnage d'une aussi grand mine. La stature d'Hong-siou-tsiouen est élevée et sa taille bien prise, de belles moustaches noires relèvent admirablement la beauté de ses traits, sa voix est agréable. Nous nous entretenmes exclusivement de matières religieuses. Sa théologie, je dois l'avouer, ne me paraît pas très-correcte ; mais je ne négligeai aucune occasion d'en corriger les erreurs. »

III

Si le gouvernement chinois laisse ses administrés libres de suivre la religion qu'il leur plaît, il a toujours sévi rigoureusement contre les sectes qui, sous le manteau d'une croyance, ont cherché l'agitation du pays. C'est à cette cause, essentiellement politique, et non au fanatisme religieux que l'on doit attribuer les persécutions dont notre religion a si longtemps été l'objet en Chine. Voyant le christianisme apporté chez eux par les Européens, les Chinois se sont persuadés que c'était pour les étrangers un moyen de se faire des partisans, afin de pouvoir, à un temps donné, s'emparer plus facilement de l'empire. Bien que ce ne soit pas là le but cherché par les missionnaires, les Chinois, on l'avouera, si l'on jette les yeux sur la situation actuelle de leur pays, n'avaient point tout à fait tort en supposant cette fin aux efforts des propagateurs de notre foi. Aussi l'empereur Young-Tching, en proscrivant la religion chrétienne, lorsqu'il succéda à son père, l'illustre Khang-hi, qui l'avait protégée, nous paraît-il avoir agi, au point de vue chinois, avec une extrême sagesse. « Vous prétendez, dit-il aux PP. Jésuites qu'il renvoyait, vous prétendez que votre loi n'est point une fausse loi, je le crois; les fausses lois sont celles qui, sous prétexte de porter à la vertu, soufflent l'esprit de révolte, comme fait la loi de Pe-lian-kao (secte du Nénuphar blanc). Mais que diriez-vous, si j'envoyais une troupe de de bonzes et de lamas dans votre pays pour y prêcher leur loi? Comment les recevriez-vous?... Vous voulez que tous les Chinois se fassent chrétiens; votre loi le demande, je le sais bien; mais en ce cas-là, que deviendrions-nous? les sujets de vos rois? Les chrétiens que vous faites ne reconnaissent que vous; dans un temps de troubles, ils n'écouteront d'autre voix que la vôtre. Je sais bien qu'actuellement il n'y a rien à craindre; mais quand les vaisseaux viendront par mille et dix mille, alors il pourrait y avoir du désordre¹... »

Cette dernière prévision s'est réalisée. Mais par la faute de qui?... Sage peut-être à l'époque où Young-Tching parlait ainsi, la conduite du gouvernement chinois a cessé de l'être dès le jour où cette civilisation dont la Chine a, pendant si longtemps, été fière à juste titre a

¹ *Lettres édifiantes*, t. III, p. 361.

été surpassée par celle de l'Occident. Alors il eût fallu donner franchement dans le courant, et renverser ces orgueilleuses barrières qui empêchaient, il est vrai, les Européens de voir ce qui se passait en Chine, mais cachaient aussi aux derniers empereurs chinois ce qui se passait au delà. Hier encore ils pensaient comme en 1724. « D'après tout ce que nous avons pu remarquer durant notre long séjour en Chine, dit le sagace observateur que nous avons déjà cité, M. l'abbé Huc, il est incontestable que les chrétiens sont considérés comme les créatures des gouvernements européens. » L'insurrection s'est chargée de détromper l'administration chinoise sur les hommes tout en justifiant ses prévisions sur les résultats de la propagande chrétienne.

L'attitude de cette administration, par suite des défiances qu'elle nourrissait contre toute secte inconnue, fut donc aussi hostile au christianisme chinois qu'elle l'avait été au christianisme européen. En voyant les adorateurs de Dieu détruire les idoles et intervenir dans les affaires religieuses de leurs voisins, le gouvernement s'inquiéta. Fong-youn-san et un autre cheffurent arrêtés sous l'accusation de rébellion. Le dernier mourut en prison; quant à Fong-youn-san, on finit par le renvoyer, non sans qu'il eût promis de ne plus quitter son village. Hong-siou-tsiouen, effrayé, regagna de même le foyer de sa famille, où il demeura dans l'inaction pendant sept mois, aidant ses frères à conduire les buffles sur les montagnes. Mais bientôt, honteux de son immobilité, il retourna dans le Kouang-si, où il trouva Hiang prophétisant au nom de Dieu, et Siaou au nom de Jésus-Christ. « C'était alors, dit le commandant Brine, un homme de trente-sept ans, de mœurs austères et de manières réservées, regardé comme un être tout à fait supérieur à ses adhérents par ses adhérents eux-mêmes, et qui tous lui avaient voué un respect et une soumission absolus. »

Le motif qui arma la réforme religieuse et lui donna le caractère d'une révolution est raconté de différentes manières; les uns l'attribuent à la mort d'un jeune iconoclaste qui, poursuivi par un mandarin ennemi des Adorateurs de Dieu, fut jeté en prison, où il périt de faim et de mauvais traitements. Suivant Mgr Chauveau, qui rapporte une des versions qui avaient cours dans le Kouang-si, en 1850, elle aurait pour cause la révolte de marchands d'opium¹. D'après M. Rabutaux, les Anglais ayant détruit, à la fin de 1849, une flotte montée par deux mille pirates environ, ceux qui la montaient parvinrent à s'échapper, pénétrèrent dans la contrée du sud-est, où

¹ Lettre de Mgr Chauveau, évêque de Sébastopolis. *Annales de la Propagation de la foi*, année 1854.

ils se firent bandits, en s'associant avec des *Kih-keas* autres bandits qui vivaient déjà dans un état d'hostilité continuelle avec les autorités chinoises. Sur ces entrefaites, la guerre s'étant déclarée entre ceux-ci et les *Pen-ty-sen*, ou anciens possesseurs du sol, dont les *Kih-keas* sont pour ainsi dire que les tenanciers, les *Kih-Keas* furent battus. Or, comme beaucoup d'entre eux appartenaient à la nouvelle religion, ils vinrent nécessairement se réfugier près de leurs coreligionnaires, qui prirent les armes. D'ailleurs, nous l'avons dit déjà, à l'époque où se forma l'armée de la révolte, la Chine pullulait de bandits de toute espèce. Pour leur part, le Kouang-tong et le Kouang-si en regorgeaient. La *Gazette de Péking*, de 1848 à 1852, n'est pleine que du récit des désordres dont ces deux provinces étaient le théâtre. Dans le Kouang-si principalement, des bandes nombreuses d'hommes armés sillonnaient le pays, allant de village en village, pillant indistinctement la maison du pauvre et les greniers publics.

Quant à la répression, elle était nulle. L'empereur s'en étonnait. Les généraux, impuissants à apaiser ces troubles, prétendaient volontiers que cela n'était pas possible, et que, depuis la dernière guerre avec l'Angleterre, il n'y avait plus d'autorité en Chine, partant plus d'armée capable de la faire respecter. Au fond, rien n'était plus sensé. En dévoilant au peuple l'infériorité du gouvernement chinois, cette guerre lui fit verser sur ses chefs le suprême mépris qu'il avait jusqu'alors réservé pour les *barbares occidentaux*. D'un autre côté, les divers engagements avec les Anglais avaient réduit à néant la puissance des *tigres tartares* et des *braves* chinois, dont il avait toujours été de tradition d'exalter le courage. Ceux-ci avaient fui avec une facilité qui dénotait toutefois plus de bon sens que de lâcheté; car avec leurs flèches et leurs fusils à mèches ces pauvres soldats n'étaient guère en état de tenir tête aux canons anglais. Ils s'étaient donc dérobés, et, comme le remarquaient les généraux manchoux, beaucoup avaient déserté et s'étaient faits voleurs.

Ce ne fut qu'un an après le premier éclat de la révolte, le Kouang-si étant en feu, que l'empereur eut connaissance de la désorganisation de son empire et put en mesurer toute l'importance. Voici de quelle façon. Vers la fin de 1850, les notables de la province, inquiets de la tournure que prenaient les choses, envoyèrent l'un d'eux, nommé Hotah, à Péking, pour informer le gouvernement de ce qui se passait. Admis devant le tribunal des censeurs, il raconta qu'au commencement de 1849 une révolte avait éclaté dans le district de Na-ning-fou; que les révoltés s'étaient emparés de sa capitale; qu'après avoir pillé plusieurs villes en remontant vers le nord, ils avaient mis à sac la considérable cité de Liou-tchao-fou, et qu'au moment où il parlait, ils étaient campés non loin de Kouei-linn, chef-lieu de

cette province. Il ajouta que ces révoltés portaient généralement les cheveux longs, contrairement à la mode imposée par les Tartares aux Chinois, et que sur leurs longs drapeaux on lisait cette inscription : « Nous rendons la justice au nom du ciel; » et cette autre : « Roi dompteur des Tsings. » D'un autre côté, les autorités interrogées répondaient, pour faire excuser leur faiblesse : « Hong-siou-tsiouen est un homme d'un caractère dangereux; il suit les principes de l'ancienne stratégie. Au premier moment, il cache ses troupes, il les démasque, les fait avancer, puis avancer encore un peu, jusqu'à ce qu'il déploie tout à coup l'ensemble de ses forces. Il obtient constamment deux victoires pour une défaite, car il met en pratique les théories de Sin-Pin. Nous avons pu nous procurer un de leurs livres, dans lequel se trouve décrite l'organisation de leur armée. Ce système est celui de Sse-ma, de la dynastie des Chou, » etc.

Cette lettre date d'avril 1851. La vérité est que depuis que les Tai-pings tenaient la campagne, ils avaient organisé une armée régulière, bien disciplinée, et instruite comme ne l'était pas l'armée impériale. Ils obtinrent donc de rapides succès sur ces braves de l'empereur, pris à l'improviste, d'ailleurs si déconsidérés, que le peuple ne les désignait plus que sous le nom pittoresque et railleur de *tigres de papier*.

Le Kouang-si maîtrisé, les rebelles commencèrent leur ascension vers le nord (1851); deux ans plus tard, ils sont devant Nanking. Là, dans une proclamation aux habitants, Hiang, résumant les griefs des Chinois contre les Tartares, les accuse de tous les maux dont souffre son pays. Après leur avoir reproché d'avoir dépouillé les Chinois de leur coiffure nationale, en les forçant à se raser la tête et à ne porter qu'une longue queue « qui les assimile aux animaux; » de s'approprier toutes les richesses et tous les honneurs pour ne laisser aux indigènes que la misère et l'abjection; d'avoir corrompu l'administration de la justice, altéré la sincérité des examens et fait métier et marchandise de toutes les fonctions publiques, il ajoute : « C'est pourquoi, moi, Hiang, général, en exécution des ordres qui me sont parvenus, j'ai marché avec mes troupes afin de punir les oppresseurs. Aussitôt qu'une ville est prise, je mets à mort le mandarin rapace et le juge vénal, mais je respecte le plus humble citoyen. Vous pouvez donc vaquer sans crainte à vos affaires. Il importe cependant que les riches tiennent en réserve des provisions pour nos troupes, et qu'ils versent en nos mains le montant de leurs contributions dont il leur sera fourni des reçus qui serviront à les faire rembourser plus tard. Dès que Nanking nous appartiendra, il sera pris des mesures pour la tenue des concours, suivant les antiques coutumes de la Chine. Les temples et les monastères des prêtres de Bouddha et de

Tao seront donnés aux pauvres. Quant aux prêtres de ces faux dieux, nous les chercherons pour les mettre à mort.» Des menaces analogues s'adressaient aux Tartares, qui, là comme partout, furent rigoureusement exécutées. La ville prise, vingt mille de ces derniers se laissèrent égorger sans résistance.

Cette victoire fut surtout importante pour les rebelles, non pas parce que Nanking était la seconde ville de l'empire, mais l'ancienne capitale des Mings et le chef-lieu de la Chine méridionale. C'était pour eux un centre qui allait donner un caractère tout à fait sérieux à leur entreprise. Hong-siou-tsiouen le comprit fort bien ; et, tandis que ses lieutenants promenaient ses étendards jusqu'à trente lieues de Péking, jusqu'à Tien-tsin, il établissait nettement l'origine de la dynastie nouvelle dans sa personne et organisait l'*Empire céleste de la paix universelle*.

Ce désir d'organiser n'était pas venu à Hong en prenant Nanking, la *Capitale céleste*. Après son entrée à Young-gnan, en novembre 1851, on l'avait vu déjà se donner le titre de *Tin-ouang*, empereur céleste, et de *Tai-ping-ouang*, empereur de la paix universelle. Dans des proclamations datées de la même époque, il avait assigné à ses lieutenants le rang qu'ils devaient occuper désormais près de lui et le rôle qu'ils auraient à remplir. Foug-youn-san, son ancien compagnon, avait été nommé roi du Sud ; Hiang-siou-tsing, le prophète, le mari de sa sœur aînée, roi de l'Est et premier ministre d'État ; Siaoutchaou-kouéi, également son beau-frère, le même qui, dans ses transports extatiques se croyait inspiré par Jésus-Christ, roi de l'Ouest et second ministre d'État ; Foug-youn-san, roi du Sud ; Ouéi-tching, roi du Nord, et Chi-ta-kah, roi assistant. Aux rois de l'Est et de l'Ouest avait également été décerné le titre de premiers généralissimes ; ceux du Sud et du Nord remplissaient des fonctions analogues. Le premier commandait l'avant-garde, le second l'arrière-garde. Le roi assistant n'avait pas d'emploi dans l'armée : il devait siéger constamment à côté du Tin-ouang, et l'aider à régler les affaires de la cour et l'administration de l'empire. De tous ces généraux, deux seulement existent encore aujourd'hui ; les rois de l'Ouest, du Sud, du Nord et de l'Est sont morts, les deux premiers sur le champ de bataille, les seconds dans le conflit sanglant issu de leurs mutuelles rivalités. Ils ont été remplacés par le *Tchong-ouang* (roi fidèle), le *Ngan-ouang* (roi de la félicité), le *Fou-ouang* (roi de la tranquillité), et Chi-ta-kah, aujourd'hui généralissime. De plus leur chef a placé près de lui, sur le trône, un de ses fils, âgé de quinze ans, qui publie déjà, sous le nom de prince héritier, des décrets et des édits.

Au-dessous de ces personnages viennent les ministres d'État, les directeurs généraux, les directeurs, les préteurs, les régulateurs, les

inspecteurs, les généraux, les généraux de division, les colonels, les capitaines, les lieutenants et les brigadiers, si toutefois on peut adapter des noms européens à des offices essentiellement chinois. Les directeurs généraux forment une espèce de conseil supérieur des opérations militaires; les préteurs constituent la justice militaire; les régulateurs veillent aux approvisionnements de l'armée; les inspecteurs distribuent les châtimens et les récompenses. Les autres sont purement et simplement des soldats. Le général commande à cinq généraux de division (13,125 hommes); le général de division à cinq colonels (1625 hommes); le colonel à cinq capitaines (525 hommes); le capitaine à quatre lieutenants (104 hommes); le lieutenant à cinq brigadiers (25 hommes). Cette organisation de leur armée est ce que les Tai-pings ont le mieux réussi. Il faut remarquer aussi qu'ils défendent à leurs soldats le tabac, l'opium et le jeu, et qu'ils punissent le pillage et le viol. « Que vos mœurs soient pures, dit le règlement. Abstenez-vous de fumer du tabac ou de l'opium et de boire du vin. Soyez justes et doux... Observez la distinction entre le camp des hommes et celui des femmes; que les hommes ou les femmes ne se donnent pas la main les uns aux autres. » Et plus loin : « Les hommes et les femmes appartenant à l'armée ne doivent pas entrer dans les villages pour se procurer du riz et le manger; ils ne doivent pas détruire les habitations du peuple, ni piller les objets précieux ou des médicaments dans les boutiques des particuliers. » Ailleurs : « Il ne faut pas enlever de force le thé ou le riz cuit aux marchands qui les colportent de côté et d'autre... » Ces conseils ne sont malheureusement pas toujours écoutés.

Suivant M. Meadows, l'armée du prince céleste comptait, lorsqu'elle prit Nanking trente ou quarante mille vrais croyants, originaires du Kouang-si et du Ho-nan, auxquels il ajoute un égal nombre d'adhérens, recrutés en passant dans le Hou-nan et le Hou-pé. Nanking, Yang-tchou, Koua-tchou et Chin-kiang avaient fourni un contingent de cent à deux cent mille individus, hommes et femmes. Comme au Dahomey, les femmes aussi sont organisées militairement dans l'armée du Tai-ping; elles forment une division forte de treize à quinze mille femmes, commandée par des officiers de leur sexe. C'est M. de Bourboulon qui nous a révélé ce fait, en voyant à Nanking le le service fait par dix mille de ces étranges soldats.

Doué d'un esprit plus mystique et plus contemplatif qu'épris d'action, le rôle de Hong-siou-tsiouen disparaît dès lors de la scène. Retiré au fond de son palais, qu'il a peuplé de concubines, il ne songe plus qu'à composer des odes et des traités religieux. Quant au gouvernement, Hiang-siou-tsing en a pris le fardeau. C'est ce même Hiang qui, avec Siaou-tchaou-koueï, avait le plus contribué à trans-

former la secte des Adorateurs de Dieu en une bande de rebelles, et cette bande en l'armée qui lui avait donné l'empire. Il prétendait être l'organe des volontés de Dieu le Père, de même que Siaou affirmait servir d'intermédiaire entre Jésus-Christ et les hommes. Pour ce motif, Hong lui témoignait un grand respect, et obéissait volontiers à ses inspirations. Et certainement est-ce sous l'influence de ce charlatan, bénévolement comparé à Swedenborg par M. Meadows, que le symbole du christianisme chinois a dégénéré en un anthropomorphisme vers lequel il n'avait que trop de tendances à s'abaisser.

Mais Hong n'était pas un si délicat casuiste qu'il s'aperçût de cette oblitération de la vraie doctrine, qu'il n'a d'ailleurs jamais parfaitement connue. Pour lui Hiang était réellement l'intermédiaire de la Divinité ; et, en cette qualité, il lui avait conféré le titre de consolateur ou de Saint-Esprit. Toutefois Hiang abusa un peu trop, paraît-il, de la crédulité de Hong. Tout patient qu'il était, celui-ci finit-il par se lasser des réprimandes, ou, ce qui semble plus vrai, finit-il par découvrir un jour quelque complot de l'ambitieux roi de l'Est ? On l'ignore encore. Ce qui est certain, c'est que, soupçonné d'avoir conspiré contre son souverain, un matin, lui et ses officiers furent trouvés morts, les uns tués à coups de lance, les autres décapités. Peu de temps après, c'est le roi du Nord, Oueï-tching, qui succombait à son tour sous l'accusation très-justifiée de haute trahison.

Ces divisions intestines n'empêchaient point l'insurrection de se propager, et les armées rebelles de poursuivre leurs conquêtes. Victorieux dans tout le Midi, ou à peu près, les Tai-pings songèrent à s'emparer des ports du littoral, tels que Ning-po et Shang-haï, où les Européens possèdent de vastes concessions. Possesseurs de ces importants marchés et des districts environnants, ils se créaient d'abord des revenus réguliers en confisquant à leur profit les produits de la douane, et ensuite acquéraient sûrement une existence politique en forçant les Européens à entrer en relations avec eux. Ceux-ci apprirent bientôt, que les rebelles s'approchaient de Shang-haï pour en chasser les Tartares. Sur les pacifiques et industriels Chinois de cette ville tout européenne cette nouvelle eut l'effet d'un coup de foudre. L'inquiétude ne fut pas moindre parmi les Européens, dont un grand nombre confondaient alors et confondent encore volontiers les Tai-pings avec les diverses bandes de rebelles qui parcourent la Chine concurrement avec les armées du Tin-ouang. Or, ils se souvenaient qu'en 1853, Shang-haï avait été surprise par cinq cents membres de la société de la Courte-Épée. Ils ne pouvaient oublier non plus les faits désastreux qui avaient accompagné et suivi cet événement. Quarante mille impériaux, rapporte le R. P. Pingre-

nom¹, vinrent aussitôt assiéger la place, qu'ils bloquèrent pendant dix-huit mois sans pouvoir s'en emparer, se contentant de brûler les faubourgs, de piller les villages environnants, et de tirer des milliers de coups de canon inoffensifs. Enfin deux officiers de marine français, commandant *la Jeanne d'Arc* et *le Colbert*, cédèrent aux instances des Européens que fatiguaient cette petite guerre; un matin, ils débarquèrent deux cent cinquante hommes et firent dans la ville une brèche, par laquelle rentra l'autorité chinoise. « Les lâches ! s'écrie à ce propos le R. P. Pingrenom en parlant des impériaux, ils ont eu peur; sur neuf mille hommes commandés pour entrer dans la ville quelques centaines de soldats seulement obéirent à l'ordre qu'ils avaient reçu; mais, au lieu de combattre, ils se sont mis à piller. Les Français, restés seuls sur la brèche et trop peu nombreux pour prendre possession de la place, se sont retirés en perdant douze des leurs, après avoir tué trois cents ennemis et blessé bien davantage. Ils ont néanmoins continué à cerner la ville, et quelque temps après, l'insurrection s'est terminée par la fuite ou le massacre des rebelles. Cette affaire a donné aux Chinois une haute idée du courage des Européens; le chef de l'armée impériale pleurait en voyant les douze Français morts, et il disait : « Comment ! des étrangers se font tuer pour nous, et nos soldats ne sont bons à rien ! »

Les souvenirs de ces violences n'étaient point faits pour engager les Européens à observer une neutralité qui menaçait de suspendre indéfiniment leurs relations commerciales². Toutefois, lorsque le taou-tai de Shang-haï, Ho, s'adressa au consul anglais, M. Alcock, et à sir G. Bonham pour obtenir le secours des forces dont ils disposaient, les agents britanniques répondirent nettement qu'ils resteraient étrangers à la querelle, tant que le besoin de protéger la sécurité de leurs nationaux ne les contraindrait pas à intervenir.

Sir G. Bonham, il est vrai, connaissait les Taï-pings un peu mieux que la plupart des négociants de Shang-haï. Lors de l'occupation de la ville par les membres de la société de la Courte-Épée, il s'était rendu à Nanking, désireux de se faire une idée un peu exacte de ces rebelles sur lesquels se répétaient les versions les plus contradic-

¹ *Annales de la Propagation de la foi*, année 1856.

² Lorsque nous parlons des intérêts matériels que peuvent avoir les Européens en Chine, nous entendons désigner surtout ceux des Anglais et des Américains. Eux seuls ont des capitaux considérables engagés sur le marché chinois. Quant à nous, qui ne comptons guère dans ses ports plus d'une cinquantaine de navires marchands, lorsque les Anglais y font entrer par an une moyenne de mille quatre cents bâtiments, et les Américains cinq cents, ce sont moins des nécessités commerciales qui nous y retiennent que des motifs religieux et politiques.

toires. A la fin de 1853, il s'embarqua donc, avec M. Meadows⁴, interprète, sur l'*Hermès*, de la marine royale, et aborda bientôt au siège même de l'insurrection.

Les chefs rebelles reçurent avec courtoisie le gouverneur de Hong-kong et son interprète, et leur assurèrent qu'ils voulaient vivre en paix avec les étrangers, « leurs frères cadets, » et qu'en conséquence ceux-ci pouvaient aller, venir et commercer sur leur territoire comme en pays allié. Ils ajoutèrent qu'ils ne faisaient la guerre qu'aux Tartares. Pendant ce temps M. Meadows avait solennellement de longues conférences avec les Tai-pings les plus éclairés, avec ceux qui connaissaient le mieux leur propre histoire, et recueillait les éléments du solide et remarquable ouvrage qu'il devait publier quelques années après.

Une mission française, conduite par M. de Bourboulon, succéda à la mission anglaise, qui fut bientôt elle-même suivie de l'expédition de la *Susquehannah*, ayant à bord M. Mac-Lane, ministre américain; ces deux visites, de même que celle du *Rattler* et du *Styx*, portant sir James Bowring, qui vint ensuite, furent bienveillamment accueillies par les Tai-pings, qui répétèrent aux représentants de la France, des États-Unis et de l'Angleterre ce qu'ils avaient déjà dit à sir G. Bonham.

La dernière de ces visites avait lieu en 1854. Plusieurs années s'écoulèrent, pendant lesquelles les Tai-pings, guerroyant autour de Nanking, délaissèrent Shang-hai, autant que les Européens, déjà lancés dans leur entreprise contre les impériaux, oublièrent les rebelles.

Ce n'est qu'en 1858 que nous retrouvons des steamers remontant le Yang-tse. Lord Elgin venait alors de signer le traité qui devait être sitôt rompu; il voulait juger par lui-même quels étaient, sur les rives de ce fleuve important, les ports les plus avantageux à ouvrir, d'après la convention de Tient-sin. Monté sur le *Furious*, suivi de la *Retribution*, du *Cruiser*, et précédé des canonnières la *Dove* et la *Lee*, l'ambassadeur anglais s'engagea sur le Yang-tse. Mais autant les Européens qui l'avait précédé à Nanking avaient montré de réserve, autant lord Elgin prit plaisir à déployer la morgue particulière à sa race. Reçu devant Nanking par quelques coups de canon, de même que sir G. Bonham, M. de Bourboulon, M. Mac-Lane et sir J. Bowring, lord Elgin ne voulut point prendre cette attaque pour ce qu'elle était, c'est-à-dire pour la méprise de subalternes ignorants; il fit pleuvoir sur les forts une averse de boulets et d'obus qui les eurent bientôt détruits. Le fait est que les navires anglais, ainsi que celui qui avait porté sir G. Bonham, servaient officieusement d'avant-

⁴ Depuis consul à Shang-hai. C'est le même qui a écrit sur les Tai-pings le livre dont nous avons donné le titre en tête de cet essai.

garde à la flotte impériale ; il était donc permis aux artilleurs rebelles de les confondre avec les jonques ennemies qui les suivaient. Mais l'escadre de lord Elgin avait une préférence à l'égard des impériaux que ne dissimule point le narrateur de cette glorieuse expédition, M. L. Oliphant, secrétaire de l'ambassade. Ce témoin raconte également plusieurs faits qui donnent aux implacables représailles des Anglais un caractère d'une brutalité réellement sauvage. Ainsi, à quelque distance de Nanking, ayant aperçu des rebelles qui pointaient sur eux le canon d'un petit fort, « la *Retribution*, dit M. Oliphant, envoya une bombe habilement dirigée au milieu du fortin, ce qui fit sauter tout le bâtiment et envoya les membres de la garnison qui avaient survécu sur le flanc de la montagne ; leur chef, frappé de terreur, courait à pied et roulait à tout moment dans sa fuite précipitée, tandis que les vêtements éclatants de ses soldats flottaient au vent dans leur course à sa suite. *Ce spectacle amusa tellement les matelots, qu'ils eurent de la peine à rester debout auprès de leurs canons, tant ils riaient.* Un peu plus loin, ce sont des bombes envoyées dans une foule considérable, *principalement composée de soldats rebelles,* » mais parfaitement inoffensifs. A Ngan-king, après avoir décrit le bombardement de deux forts, M. Oliphant ajoute : « La batterie fut bientôt réduite au silence, et, après avoir essayé notre portée sur quelques-uns des bâtiments publics de l'aspect le plus imposant, au centre de la ville, après avoir lancé une bombe ou deux dans les rues par manière d'avertissement, nous laissâmes derrière nous Ngan-king. »

Il y a quelque chose de plus révoltant que l'orgueil de la force, dit à propos de cette expédition M. Rabutaux, c'est la fatuité cynique de la force. Au reste, la Chambre des communes a blâmé ces actes, et lord John Russell s'est presque associé à ce blâme en ne les défendant pas.

IV

La première tentative des Tai-pings sur Shang-hai n'était qu'une menace ; la seconde eut lieu à l'époque où les alliés se préparaient à la campagne du Peï-ho. Les rebelles venaient alors de s'emparer de Hang-tcheou, qui domine toute la vallée du Yang-Tse, et menaçaient Sou-tcheou, le point le plus important de la province par ses relations avec les Européens. Lorsqu'on apprit que Sou-tcheou

venait d'être définitivement pillée, et que ses faubourgs avaient été brûlés, tant « par les rebelles que par les impériaux réunis à leurs adversaires dans cette œuvre de destruction ¹, » les alliés, on le conçoit, durent se trouver fort embarrassés. Il ne paraît pas d'ailleurs (en dépit des visites dont nous venons de parler, et des nombreux écrits déjà publiés sur les Taï-pings) qu'ils fussent alors (mai 1860) bien exactement renseignés, tant sur la nature de l'insurrection que sur les chefs qui la conduisaient. Nous en trouvons une preuve assez évidente dans la relation que nous venons de citer, et qui semble avoir été l'opinion générale des chefs des troupes alliées. « Les rebelles avançaient, dit cette *Relation*, mettant tout à feu et à sang sur leur passage, suivant le principe de leur organisation, qui paraît être celle d'une véritable jacquerie. On les disait divisés en quatre bandes, sous les ordres de deux chefs, qui s'intitulaient les lieutenants du Taï-ping-ouang, le problématique empereur de la dynastie des Mings. Chaque bande, distincte par la couleur de sa bannière, avait reçu la mission spéciale : la bannière noire, de tuer ; la rouge, d'incendier ; la blanche, d'assurer les vivres, et la jaune, de procurer l'argent nécessaire à la solde. » Ces contes, répandus à dessein par les subtils Chinois, sans doute pour provoquer les alliés à une résistance qui deviendrait pour eux une protection, et acceptés comme des vérités, eurent tout l'effet qu'on en attendait. Le taou-taï, ou intendant de Shang-haï, poussait d'ailleurs vivement les alliés à une démonstration. De concert avec les ministres de France et d'Angleterre, un plan de défense fut organisé par les soins de M. le général Montauban, dont les préparatifs rencontrèrent d'autant moins d'entraves que la ville s'était complètement vidée. Dans leur terreur, les habitants avaient émigré pour se retirer de l'autre côté du fleuve ou sur les jonques qui couvraient le Wampoo. Six cents hommes et quatre pièces d'artillerie, tirés des deux corps expéditionnaires, furent envoyés à Sin-zou, gros village situé à la jonction des routes de Shang-haï et de Woosung, tandis que l'amiral Charner dirigeait cent marins et une canonnière vers la tête de la rade. Les rebelles se retirèrent, mais non sans s'étonner de cette démonstration ; car ce n'est pas complètement d'eux-mêmes qu'ils avaient résolu cette attaque ; et plus tard, on sut que plusieurs des Européens de Shang-haï la leur avaient conseillée. C'est qu'alors comme aujourd'hui, en Chine comme en Europe, deux opinions très-différentes existaient sur les rebelles. Les uns, qui ne voyaient en eux que le meurtre et le pillage, se refusaient à tous pourparlers ; les autres, parmi lesquels figuraient la plupart des missionnaires et les

¹ *Relation de l'expédition de Chine en 1860, rédigée au dépôt de la guerre.* Paris, 1862.

Européens éclairés, désiraient au contraire qu'on s'entendit avec les Tai-pings, dont l'entreprise leur paraissait, après tout, beaucoup plus intéressante que le maintien du *statu quo* politique et religieux pour lequel combattaient les impériaux. Ceux-ci étaient allés visiter à Soutchao le Roi fidèle, *Tchong-ouang*, qui y commandait. Lih les avait reçus avec une politesse inattendue et même un fraternel empressement. « Nous adorons le même Père céleste et le même Frère aîné céleste, leur dit-il; quelle difficulté pourrait exister entre nous? » Ils revinrent charmés de l'accueil, et cherchèrent à gagner les chefs alliés à la cause de l'insurrection chinoise. Aucun de ces derniers n'avait malheureusement de pouvoir discrétionnaire. Chargés de maintenir intactes les concessions européennes, ils ne pouvaient voir au delà des ordres qu'ils avaient reçus. Quand les proclamations répandues dans la ville, en juillet 1860, par les agents du Roi fidèle, leur apprirent que celui-ci se disposait à investir la ville, ils prirent aussitôt leurs mesures, en faisant connaître leurs intentions au chef rebelle par l'ultimatum suivant :

« Ayant appris que des bandes armées étaient près de Shang-haï, nous, commandant des forces militaires et navales de S. M. l'Empereur des Français à Shang-haï, faisons savoir, par la présente, que la ville de Shang-haï, ainsi que les établissements étrangers y attenants, sont occupés militairement par les forces de S. M. l'Empereur des Français et de son alliée la reine de la Grande-Bretagne. Les commandants avertissent, en conséquence, tous ceux que cela peut concerner que si des partis armés quelconques viennent attaquer ou s'approchent des positions occupées par eux, ils seront considérés comme ennemis par les forces alliées et traités en conséquence. »

Assurément c'était rompre par ce procédé le principe de non-intervention jusqu'alors observé; et en France comme en Angleterre les représentants des deux pays ont eu à essuyer à ce propos plus d'une critique. Après trois années écoulées sur ce fait, et quand nous pouvons envisager la question d'un œil plus calme, nous ne saurions ne pas tenir compte des complications au milieu desquelles agissaient les Anglo-Français. « Tendre la main aux rebelles au moment où nous allions obtenir du gouvernement mandchou des concessions sérieuses, dit l'un d'eux, M. René de Courcy, dans un travail qui a toute la valeur d'un document officiel, c'eût été en quelque sorte amoindrir l'importance de nos conquêtes diplomatiques en ajoutant de nouveaux dangers à tous ceux qui menaçaient la dynastie des Tsings, et peut-être créer de grands embarras aux ambassadeurs qui négociaient à Tien-tsin. Permettre que les bandes du *Tchong-ouang* s'emparassent de Shang-haï ou les repousser par la force, c'était placer notre commerce entre la bienveillance impuissante de l'un des

partis et le ressentiment de l'autre, c'était l'engager dans la voie des incertitudes et des hasards, et nous priver gratuitement des bénéfices d'une neutralité qui avait au moins l'avantage de ménager l'avenir. En interdisant à nos nationaux, par un avis officiel de leurs consuls, toute partialité effective, en faisant savoir aux rebelles que nous n'entendions les traiter ni comme nos amis, ni comme nos ennemis, mais que nous ne pouvions tolérer qu'ils livrassent nos établissements aux horreurs de la guerre civile, on crut sans doute leur ôter l'espoir du succès, arrêter leur marche sur Shang-haï sans provoquer imprudemment leur vengeance et conjurer en partie les périls que l'on redoutait. La notification des commandants alliés au chef des Taï-pings, envoyée le 16, ne lui parvint malheureusement que le 21.

Le 17, l'incendie des villages voisins de la ville annonça l'approche des rebelles : une bande de rôdeurs pillait l'Orphelinat des Pères Jésuites de Zi-Kaoué, et massacrait l'un d'eux, le R. P. Louis¹. Le jour suivant, une courte lutte s'engageait entre eux et les Impériaux, qui prirent la fuite, entraînant les rebelles, qui pénétrèrent avec eux jusque dans les faubourgs. Enfin, le 19, ces derniers cherchent à s'introduire dans les concessions européennes; mais là ils trouvent une résistance qui les arrête. Revenus à l'assaut le lendemain, ils sont refoulés de nouveau. Ce même jour, le *Hong-Kong* et le *Nemrod*, qui avaient été chargés, quelques jours auparavant, de porter à Lih la notification des alliés, rentraient à Shang-haï, sans avoir pu accomplir leur mission. Ce n'est donc que le 21, comme nous venons de le dire, qu'a été remis au chef taï-ping, alors établi à Zi-Kaoué, l'ultimatum anglo-français. Le général Taï-ping y répondit sur-le-champ. S'appuyant sur les démarches faites près de lui par plusieurs négociants et missionnaires de Shang-haï, il prétendit n'avoir eu d'autre but, en suivant leurs conseils, que de venir se joindre à ses coreligionnaires de l'Occident. Il s'étonnait donc de l'accueil qu'il en avait reçu et qui était si loin de celui auquel il s'attendait. Faisant appel à leur commune croyance, il ajoutait qu'il serait heureux de resserrer les liens spirituels qui déjà devaient unir les Européens aux Taï-pings, en les établissant nettement par un traité d'amitié et de commerce. Néanmoins, doutant un peu, après les événements qui venaient de se

¹ Plus tard, le Roi céleste a expliqué ce meurtre en disant que ce missionnaire portait des habits chinois et qu'il était rasé à la mode du pays, ce qui était vrai, et qu'en conséquence il avait été confondu avec les Chinois impériaux. Il témoigna beaucoup de regrets de cette méprise, et ajouta qu'il n'avait pas attendu la réclamation des alliés pour faire justice, et que déjà le coupable avait été condamné à mort et exécuté aussitôt après. La même rigueur avait présidé au jugement des soldats qui avaient tiré sur l'escadre de lord Elgin : on les avait décapités.

passer, de voir les Européens lui donner entière satisfaction : « Mais, disait-il en terminant, si vous osez entreprendre des hostilités et donner lieu à des difficultés, mes soldats se précipiteront comme un torrent, mon commandement sortira de mes lèvres fort comme une montagne; attendons le jour, et nous verrons qui sera le vainqueur ou qui sera le vaincu. »

Le Roi fidèle s'en tint heureusement à cette menace fanfaronne. Après avoir fait afficher sur les portes de l'Orphelinat la défense de piller, il leva son camp et se retira avec ses troupes.

C'est à quelque temps de là que Lih reçut la visite de M. Roberts, l'ancien précepteur d'Hong-siou-tsiouen. « Lih, raconte M. Roberts, ne pouvait comprendre la conduite des alliés, dont les armes combattaient les impériaux dans le Peï-ho et les protégeait à Shang-haï. » Les accusations portées contre la rébellion par les marchands anglais dont le commerce d'opium se trouvait arrêté par les édits des Tai-pings et adoptées en Europe, irritaient particulièrement le Roi fidèle. « Il revint plusieurs fois sur ce que les Anglais et les Français avaient l'intention de faire à son égard. Ceci était un sujet critique et délicat duquel je ne pouvais donner une explication satisfaisante. Je lui dis seulement que je pensais que leur devoir était de maintenir une stricte neutralité; que la solution dépendait de la tournure qu'allaient prendre les affaires à Péking; que, dans tous les cas, on se montrerait plus sévère pour eux, si même on ne décidait pas à les attaquer. A cela, il devint grave et pensif et me demanda s'il n'y aurait pas quelque moyen pour correspondre avec les rois engagés dans la question; je lui répondis qu'il y en avait, quoique indirects, mais que s'il voulait écrire une lettre aux ambassadeurs, je la traduirais, et qu'elle serait non-seulement publiée à Shang-haï, où les plénipotentiaires la verraient, mais quelle serait aussi envoyée aux États-Unis, en France et en Angleterre, par la voie des journaux, de sorte que non-seulement la reine d'Angleterre, l'empereur des Français et le président des États-Unis la liraient, mais que leurs peuples, dont l'opinion aurait beaucoup de poids dans l'affaire, pourraient en prendre connaissance. »

Lih consentit immédiatement à suivre l'avis du missionnaire et à écrire cette lettre qui établit, suivant M. Roberts, les vrais sentiments des Tai-pings.

« Lih, le roi fidèle, général en chef des forces impériales de
« la dynastie Tai-ping aux plénipotentiaires et ambassadeurs en
« Chine,

Salut.

« Instruit, pour l'avoir entendu dire depuis longtemps, que vos

« honorables pays, suivent plus particulièrement le système religieux
 « qui a été publié depuis plus de mille huit cent soixante ans, je pré-
 « sume que vos honorables pays obtinrent de bonne heure une pleine
 « évidence de cette merveilleuse doctrine et la propagèrent dans tout
 « l'Occident. Qu'elle est excellente ! Mais notre vrai et saint Seigneur,
 « Tin-ouang, dans l'année 1848, fut enlevé au ciel par un messager
 « céleste, et eut une entrevue avec le Père céleste et le plus âgé
 « Frère céleste, qui lui ordonnèrent de prêcher la vraie doctrine dans
 « tous les pays..... Quoi qu'il y ait un espace de temps considérable
 « entre l'époque où vous avez reçu le céleste système et celle à
 « laquelle il nous est parvenu, nous avons néanmoins le même sys-
 « tème de culte et en avons suivi les principes comme vous-mêmes.
 « Maintenant le peuple chinois de l'empire du Milieu connaît la vraie
 « doctrine : mais quand je considère que nous en avons été privés
 « pendant des milliers d'années, je ne puis m'empêcher de le re-
 « gretter amèrement. Maintenant, elle s'est largement étendue et s'im-
 « prime de plus en plus dans l'esprit du peuple chinois, et elle est
 « observée dans ses rites. Tout cela s'est accompli par la puissance
 « divine, car ce n'est pas un pouvoir humain qui aurait pu faire
 « de telles choses.

« J'ai préparé pour vos honorables compatriotes ce manifeste et
 « cette explication sincère, dans l'intention d'aplanir des difficultés,
 « et pour que nos rapports ne ressemblent pas à une navigation dans
 « des mers inconnues, ou à l'ascension d'une montagne rude et escar-
 « pée. Le poisson habite la profondeur des eaux et l'oie sauvage les pays
 « éloignés; leurs sons mutuels et leurs paroles sont difficiles à entendre
 « à une aussi grande distance. Il faut nous rapprocher les uns des
 « autres, afin de nous comprendre. Le soin d'augmenter mon armée
 « et mes nombreuses affaires m'ont empêché, de mon côté, de faire
 « comme je l'aurais désiré.

« Pendant cette année, et comptant sur le secours du ciel, j'ai
 « réussi à m'emparer de Sou-tcheou et de Han-tchou; maintenant
 « il me serait agréable que des missionnaires de tous les pays vins-
 « sent enseigner mon peuple et lui faire connaître les vrais prin-
 « cipes de l'Évangile; si cela pouvait arriver, je m'en réjouirais au
 « delà de toute expression, désirant que ceux qui suivent la même
 « doctrine n'aient plus qu'un seul cœur. La publication de cette
 « céleste doctrine deviendrait bientôt générale et le droit chemin
 « serait frayé; avant peu de temps tout le pays, jusqu'à ses frontières,
 « même les plus reculées, pratiquerait le culte du Christ, et le pro-
 « pagerait sans limites. Ne serait-ce pas vraiment un magnifique et
 « glorieux résultat?...

« Pourquoi douter et craindre avant de connaître mes desseins ?

« Si vous pouviez connaître mes raisons et mes plus secrètes pensées, vous verriez que je considère avec la même bienveillance vos honorables pays et le mien propre. Si vraiment vous nous avez repoussés sans connaître réellement mes intentions, je ne suis pas disposé à vous chercher querelle à ce sujet, que je n'ai, du reste, pas examiné bien à fond, parce que dans le moment de ma visite quelques-uns de mes officiers, qui avaient dressé leurs tentes à trois ou quatre milles de là, me firent prévenir que Ka-hing était en danger; j'ai dû alors rassembler précipitamment mes troupes et m'éloigner pour voler à son secours. Ces faits se rapportent à ma première visite à Shang-häi.

« Je prie maintenant les honorables pays dont les nationaux possèdent et exploitent des comptoirs commerciaux à Shang-häi de remarquer que leurs établissements, malgré notre présence dans les environs et dans les districts de la soie, ont continué tranquillement leurs affaires durant les trois dernières années. Pourquoi alors ne pas continuer sur le même pied que par le passé? Je suis tout disposé à traiter avec les commerçants étrangers sur les règlements qui régissent la douane et d'après les conditions qui ont été faites antérieurement, agissant complètement sur les mêmes bases; je n'ai certainement pas l'intention d'augmenter les droits, au contraire, parce que notre céleste dynastie suit le même culte céleste que vos honorables pays, et que je désire qu'on puisse dire que nous tous qui sommes sous le ciel appartenons à la même famille et que nous nous traitons en conséquence. Je supplie donc votre honorable pays de considérer attentivement toutes ces choses et de prendre meilleure opinion de nous... »

V

Le manifeste que nous venons de reproduire n'est pas le seul que les Tai-pings aient eu l'occasion d'adresser aux Européens; à peu de chose près, tous émettent des principes analogues aux déclarations du Roi fidèle. Nous n'en sommes pas moins restés sourds aux vœux des rebelles chinois. N'est-ce pas parce que nous avons un peu trop assimilé la révolution tai-ping aux révolutions que nous sommes habitués à voir en Europe?

On reproche aux Taï-pings d'avoir détruit sans édifier. Qu'auraient-ils mis à la place de ce qu'ils ont renversé? Ils ne veulent rien du régime ancien et ne savent rien du gouvernement de cette Europe dont ils attendent tout, à laquelle ils demandent une règle comme ils lui ont demandé sa religion. Si nous en croyons M. de Courcy, nos idées auraient même commencé à se faire jour dans le chaos de l'administration taï-ping. « Un des ministres d'Hong-siou-tsiouen, écrivait ce diplomate en 1861, le *Roi Kan* (Kang-ouang)⁴, non content de lui proposer l'interdiction de la vente des spiritueux et de l'opium, le châtiment de l'infanticide et l'abolition de la maxime désolante qui fait peser sur le fils la responsabilité du crime de son père, vient de lui recommander publiquement des institutions dont le patronage honorerait les souverains éclairés de l'Europe : — l'émancipation graduelle de la presse fonctionnant sous un contrôle intelligent et libéral, l'abolition légale et définitive de toutes les distinctions offensantes pour les nations étrangères, l'établissement d'un réseau de grandes routes et d'un service de postes actif et périodique, la création d'hospices et de diverses associations de bienfaisance, la fondation de tout un système d'encouragements pour les grandes entreprises industrielles qui ont renouvelé en cinquante ans la face de l'Europe, » etc.

Mais, remarquons-le, depuis que ceci est écrit, c'est-à-dire depuis deux ans, il ne paraît pas que les Taï-pings aient fait de grands progrès dans le sens indiqué par M. de Courcy. Le capitaine Blakiston, qui, on le sait, a remonté le Yang-tse de son embouchure à Ping-Shan, et visité les rebelles dans les provinces qu'ils possèdent depuis les débuts de l'insurrection, y a vainement cherché les traces d'une organisation quelconque. Partout, au contraire, il n'a vu que du sang et des ruines. C'est la perpétuité de ce désordre qui a évidemment dicté la conduite des Européens résidant en Chine, lorsque les Taï-pings sont venus, il y a six mois, inquiéter de nouveau les concessions que nous possédons sur la côte.

On se souvient que repoussés de Shang-haï, les rebelles se rejetèrent sur Ning-Po, dont ils s'emparèrent. Plusieurs mois s'écoulèrent, après lesquels leur présence dans la ville en rendant le séjour impossible aux Chinois et intolérable aux Européens, les amiraux Hope et Protet entreprirent contre les envahisseurs la campagne pendant laquelle périt le brave amiral français. Les rebelles, chassés malgré leur courageuse résistance, se sont alors repliés sur Nanking.

⁴ Ce Kan-ouang, ou roi du Bouclier, figure à la cour du Taï-ping depuis 1858. Il se nomme Hang-jing. « C'est, dit M. Forrest, un officier de la plus haute distinction, il a fait de profondes études dans les missions. »

Ces sévères leçons profiteront-elles aux Taï-pings, et verront-ils dans le dégoût que nous inspirent leurs désordres une exhortation à adopter une conduite plus conforme aux idées dont ils se disent les représentants? Oubliant au contraire les dernières sympathies qui peuvent encore les rattacher à la civilisation chrétienne, nous envelopperont-ils dans leur haine pour les Tartares? On ne pourrait que redouter cette transformation de l'esprit qui a longtemps animé les rebelles; car une lutte avec eux serait d'autant plus interminable que l'insurrection chinoise, loin de se trouver affaiblie par quatorze années de combats, voit chaque jour s'accroître sa redoutable importance.

Devenus moins imprudents, peut-être ne chercheront-ils plus à inquiéter désormais les intérêts qui nous retiennent sur le sol chinois, et, prenant leur parti de notre indifférence, cesseront-ils d'attaquer nos concessions, trop bien gardées pour souffrir beaucoup de leurs tentatives? C'est ce que l'on suppose généralement en Europe, en dépit des expéditions dirigées cet hiver contre les alliés par les Taï-pings.

Les Anglais paraissent surtout décidés à résister. Les capitaux qu'ils ont engagés dans le commerce du thé, de la soie et de l'opium sont trop considérables, en effet, pour qu'ils lâchent ainsi pied devant les rebelles. Ils se fortifient donc, forment des troupes chinoises à Canton, à Ning-po, à Shang-haï, à Tien-tsin, et commandent même dans cette dernière place des régiments tartares.

La France imitera-t-elle son alliée, en cherchant à s'installer en Chine d'une façon aussi réelle que s'efforce de s'y établir la Grande-Bretagne? Ce que l'on peut affirmer, c'est qu'elle ne saurait abandonner une région qu'enserrent si étroitement les frontières russes de la Sibérie amouïrienne, où les Américains cherchent si activement à faire prédominer leur prépondérance, et pour laquelle l'Angleterre rêve peut-être les destinées qu'elle a faites aux Indes orientales. Bien qu'elle ait peu d'intérêts commerciaux à protéger en Chine, la France en a cependant; le sol chinois, d'ailleurs, n'a-t-il pas toujours été le théâtre de prédilection de ses missionnaires, qu'un grand nombre d'entre eux parcourent en ce moment? Elle doit donc à son culte, au respect de son influence et aux exigences des intérêts matériels qu'elle ne peut manquer d'y avoir un jour de se maintenir dans l'empire du Milieu.

Quant à la lutte engagée entre les Taï-pings et les impériaux, nul n'en saurait encore prévoir le dénouement. L'insurrection, en tous cas, ne paraît pas disposée à mettre de sitôt bas les armes. Plus que jamais fidèle au programme écrit sur ses bannières¹, elle accomplit

¹ «Mort aux Mandchoux, rétablissement d'une dynastie chinoise, abolition de l'idolâtrie, conversion de la Chine à la religion chrétienne.»

rigoureusement la mission qu'elle s'est choisie. « Pour que le succès en soit plus certain, écrit le correspondant de la *Revue maritime et coloniale*, dès qu'un territoire est conquis, le Taï-ping-ouang y fait disparaître les moindres vestiges de l'ancien ordre de choses : il bouleverse les divisions actuelles de l'empire, change les noms des localités, détruit même les liens du sol natal chez les nouveaux sujets, en les envoyant dans une province autre que la leur. Introduceur d'idées nouvelles, il lui faut un royaume nouveau. »

Mais, si d'un côté la rébellion montre une persévérance à toute épreuve, si elle possède des chefs habiles et d'audacieux soldats, enfin si elle a pour elle le peuple ; de l'autre, les impériaux disposent du prestige de l'autorité légitime, de l'appui de l'aristocratie chinoise et de l'alliance des Européens. C'est le secours que leur ont prêté ces derniers qui leur a permis de se maintenir dans les villes du littoral méridional de l'empire. Conserveront-ils ces divers avantages ? Il est permis d'en douter, car au sein du gouvernement la corruption est la même qu'il y a dix ans, et, dans l'armée, la faiblesse et l'incapacité sont aussi flagrantes. Il nous faut donc regretter dans l'insurrection taï-ping le peu d'ordre qu'on y voit ; elle seule était capable de régénérer la Chine de Confucius et de Khang-hi, et peut-être de faire de la nation chinoise la nation la plus importante de toute l'Asie, et de sa race, la race la plus influente du vaste bassin qui s'étend du Japon à la Californie, de la côte orientale d'Afrique aux rivages des impuissantes républiques du Sud-Amérique !

LÉON RENARD.

UN ÉPISODE

DES

MASSACRES DE SEPTEMBRE

I

Il est, dans les journées de Septembre, un épisode qui n'a pas laissé un souvenir aussi émouvant que celui des massacres de l'Abbaye et de la Force, et qui cependant mérite d'être étudié par l'historien : c'est le massacre des prisonniers de la haute cour d'Orléans¹.

Ces prisonniers, à la fin d'août 1792, étaient au nombre de cinquante-trois. Les principaux d'entre eux étaient :

Le duc de Cossé-Brissac, ci-devant gouverneur de Paris, colonel des Cent-Suisses, et en dernier lieu commandant général de la garde constitutionnelle de Louis XVI, poursuivi pour avoir, disait-on, fomenté parmi ses soldats un esprit *incivique* et *contre-révolutionnaire* ;

¹ Le principe d'une haute cour nationale, destinée à juger les crimes de haute trahison avait été inscrit dans la constitution de 1791, art. 1^{er} du chap. III. Des décrets spéciaux de l'Assemblée législative étaient nécessaires pour renvoyer devant cette juridiction les prévenus d'attentat et de complot contre la sûreté de l'État.

M. Delessart, ancien ministre de l'intérieur, puis des affaires étrangères, que Brissot, en mars 1792, avait fait renvoyer devant la haute cour, quelques jours avant l'avènement du premier ministère girondin ;

M. d'Abancourt, ministre de la guerre pendant les dix derniers jours qui avaient précédé la catastrophe du 10 août, et qui, le soir même de cette journée, avait été décrété d'accusation pour avoir retenu à Paris une partie du régiment des gardes suisses que l'Assemblée législative avait voulu éloigner ;

M. Étienne Larivière, juge de paix de la section de Henri IV, que l'on accusait d'avoir voulu porter atteinte à l'inviolabilité des représentants du peuple, parce qu'il avait lancé un mandat d'amener contre les trois députés Chabot, Bazire et Merlin.

L'Assemblée avait également déféré à la haute cour vingt-huit officiers du régiment de Cambrésis, alors en garnison à Perpignan, et sept bourgeois et artisans de la même ville, accusés d'avoir voulu livrer la citadelle aux Espagnols. Il ne s'agissait, en réalité, que d'un tumulte de garnison causé par l'indiscipline qui, à cette époque, s'était glissée dans tous les rangs de l'armée. Ces officiers, bourgeois et artisans avaient été amenés, dans des charrettes, de Perpignan à Orléans, au cœur de l'hiver de 1791 à 1792 ; ils attendaient depuis huit mois les résultats d'une procédure qui, à la fin d'août, était à peine commencée.

Les quelques autres prisonniers étaient aussi peu coupables, mais plus obscurs.

Le jury attaché à la haute cour, et qui était formé d'un juré élu dans chaque département, avait prononcé, quelques jours avant le 10 août, plusieurs acquittements. Les démagogues de la capitale n'avaient pas manqué de s'élever contre ces décisions. Aussitôt après leur triomphe, ils demandèrent à l'Assemblée que cette juridiction fût détruite, et que les prisonniers d'Orléans fussent transférés à Paris pour y être jugés par le tribunal du 17 août.

Cette injonction, déjà faite plusieurs fois au nom de la Commune, fut renouvelée, le 25 août, avec une nouvelle insistance et d'un ton plus impérieux encore que d'habitude.

Le surlendemain, 25 août, Gensonné vint, au nom de la commission extraordinaire, proposer une espèce de transaction entre les passions de la rue et les règles de la justice. Il rappela le caractère tout exceptionnel du tribunal du 17 août, son jury purement local, le champ borné de ses attributions. Loin de songer à dessaisir la haute cour des procès pendants devant elle, il la déclara seule compétente en matière de crimes d'État et ajouta qu'on ne pouvait, sans violer tous les principes, soustraire les accusés à leurs juges naturels et priver la nation

du droit qu'elle avait de participer à leur jugement. Toutefois il demanda le renouvellement des hauts jurés, parce que, disait-il, l'opinion publique s'était modifiée depuis leur élection, et qu'il fallait dès lors les remplacer d'après le principe qui avait déjà été adopté pour la création du tribunal du 17 août, c'est-à-dire constituer les vainqueurs juges des crimes imputés aux vaincus.

L'Assemblée adopta sans discussion le projet de la commission extraordinaire, et en même temps chargea le ministre de la justice d'envoyer à Orléans deux commissaires s'assurer de l'état des procédures, inspecter les prisons et pourvoir à leur sûreté.

Le décret conservait la haute cour et par conséquent ne pouvait convenir au meneurs de l'Hôtel de Ville; ils étaient donc d'avance résolus de n'y avoir aucun égard. Comme ils avaient des complices dans le ministère aussi bien que dans l'Assemblée, ils avaient été avertis, avant la législature elle-même, du projet préparé par la commission extraordinaire. Le 24 août, la veille même du jour où Gensonné lisait son rapport, ils dépêchèrent cinq à six cents *patriotes* armés de sabres et de fusils et munis d'une somme de six mille livres prise dans la caisse communale; ces *patriotes* devaient être censés partis de leur propre mouvement pour s'opposer à l'exécution d'un prétendu complot royaliste qui n'aurait tendu à rien moins qu'à forcer les prisons d'Orléans et à enlever les accusés. Par une tactique qui leur était habituelle, les démagogues prêtaient à leurs adversaires leurs propres intentions.

La bande, qui avait été recrutée dans les diverses sections de la capitale, était commandée par le fameux Fournier l'Américain. Elle n'était, du propre aveu de son chef, qu'un ramassis de voleurs.

Déjà, depuis quarante-huit heures, elle avait quitté la capitale, rançonnant, pillant les communes qu'elle traversait. Des autorités parisiennes, les unes ignoraient, les autres feignaient d'ignorer le but de l'expédition.

Cependant, à la nouvelle du brusque départ d'une force armée qu'aucune autorité officielle n'avait requise, la commission extraordinaire s'émut et demanda des explications. Nous ignorons dans quels termes elles furent données. Quant au résultat, il fut tel qu'on devait l'attendre de la faiblesse de la Législative. Une fois de plus, l'Assemblée courba la tête; non-seulement elle accepta le fait accompli, mais elle le légalisa en ordonnant l'envoi immédiat à Orléans d'une force armée destinée, disait le décret du 26 août, à veiller à la garde et à la sûreté des prisonniers.

II

Le premier décret (celui du 25 août) avait chargé le ministre de la justice d'envoyer à Orléans deux commissaires pour examiner les procédures commencées. Le choix de Danton tomba sur Dutail et Léonard Bourdon. Ils avaient des instructions ostensibles et des ordres secrets. Ils devaient, avant tout et sur tous les points, se concerter avec Fournier, en route depuis la veille. Ce qui le prouve, c'est que, partis en poste le 25 au soir, par conséquent avant que le décret du 26 ne fût venu régulariser la marche des *patriotes parisiens*, Dubail et Bourdon s'arrêtèrent à Lonjumeau, qui avait été la première étape de Fournier. Ils restèrent plusieurs heures en conférence avec celui-ci, et, quoiqu'il dût avoir la bourse encore assez bien garnie des deniers pris indûment dans la caisse de la ville de Paris, quoiqu'il dût être pour eux, commissaires du pouvoir exécutif, en flagrant délit de rébellion, ils lui remirent un nouvel à-compte de six cents francs, puis remontèrent en voiture¹.

Ce n'était pas au ministre de la justice, mais au ministre de l'intérieur qu'il appartenait de pourvoir à l'exécution du décret du 26, relatif à l'envoi d'une force armée à Orléans. Roland aurait pu diriger sur le Loiret des gardes nationaux choisis avec soin, et mettre à leur tête un homme de cœur, muni des pouvoirs nécessaires pour ranger sous ses ordres les détachements déjà en marche. Mais ce ministre, qui se croyait inflexible parce qu'il était rogue, inaccessible à la crainte et aux entraînements parce qu'il se plaisait à se représenter sans cesse comme tel, subissait, sans qu'il s'en doutât, l'influence de son audacieux et habile collègue. Danton lui persuada qu'il n'avait rien de mieux à faire que de suivre l'exemple que venait de lui donner la représentation nationale, d'admettre le fait accompli, de délivrer à Fournier une commission qui l'investit régulièrement de l'autorité dont il s'était emparé et lui donnât le commandement offi-

¹ Dubail était secrétaire de la section du Théâtre-Français, dont Danton avait été longtemps président. Léonard Bourdon était tout-puissant dans la section des Graviillers, et, depuis le 10 août, il était son représentant dans le sein de la Commune insurrectionnelle; de plus, l'un et l'autre appartenaient au tribunal du 17 août, Dubail en qualité de juge, Bourdon en qualité de greffier.

ciel des détachements marchant sur Orléans, aussi bien de ceux qui seraient envoyés en vertu du décret de l'Assemblée.

Fournier attendait tranquillement à Étampes le brevet de général de l'armée parisienne, que ses amis de l'Hôtel de Ville lui avaient promis. Il lui fut apporté par les chefs de la deuxième bande, partie de Paris le 26 août au soir. Ces chefs étaient Bécart, commandant du bataillon de Popincourt, et le fameux Lazowski, commandant des canonniers de la section du Finistère. Cette bande vécut en chemin, comme celle qui l'avait devancée, aux dépens des communes et des particuliers, au moyen de réquisitions qui furent plus tard fort contestées par ceux même qui les avaient faites.

Le 30 août, l'Américain arrivait à Orléans. Il y était reçu avec les plus grands honneurs par la municipalité et le département, qui croyaient voir en lui et en ses compagnons les vrais représentants de la garde nationale parisienne. Fournier, aussitôt après avoir fait vérifier par les autorités orléanaises sa commission signée *Roland*, envoie ses bandes prendre possession des deux prisons affectées aux prisonniers de la haute cour, Saint-Charles et les Minimes.

Les volontaires parisiens s'emparent de tous les postes, pénètrent dans les chambres, exercent sur les prisonniers les plus grandes brutalités, en blessent même quelques-uns. Ayant inspiré à tous ces malheureux une *terreur salutaire*, ils organisent le pillage, font main basse sur l'argenterie et les autres valeurs portatives. Léonard Bourdon est là, approuvant tout par sa présence, et prenant les noms des prisonniers pour savoir si le compte des individus qu'on a promis de lui livrer se retrouve exactement.

Cette première expédition faite, Fournier et ses deux lieutenants, Bécart et Lazowski, posent des sentinelles à tous les guichets, à toutes les portes, dans tous les corridors, avec la consigne d'opposer un refus formel à quiconque, sous n'importe quel prétexte, demanderait à communiquer avec les prisonniers.

Cette consigne est exactement suivie. Un homme énergique essaye cependant de la forcer. Gilbert-Bonnet, huissier audiencier de la haute cour, se présente aux Minimes le 1^{er} septembre et déclare qu'il doit signifier à certains accusés divers actes de procédure; l'entrée lui est brutalement refusée. A force d'insistance, il parvient, à travers six cordons de sentinelles, jusqu'à un des officiers de Fournier, le somme de le laisser pénétrer dans la prison, et, sur son refus, lui demande son nom pour verbaliser. « S.... n.. de D..., lui répond brusquement l'officier sans-culotte, si tu ne te retires pas promptement, je te ferai consigner de manière que tu ne feras jamais de pareilles questions. » Gilbert-Bonnet court à l'hôtel de ville, où il trouve Fournier à la tête d'un détachement de canonniers parisiens;

il lui demande de donner des ordres pour que lui, huissier de la haute cour, puisse pénétrer dans les prisons et y accomplir les actes de son ministère. Mais Fournier s'emporte et crie d'une voix tonnante : « S.... n.. de D... (il paraît que c'était ainsi que commençaient tous les discours de ces scélérats), je n'ai aucun ordre à donner. Quand ces sacrés gueux auront tous la tête coupée, on fera le procès après. Je n'entends pas les chicanes; tu peux t'aller faire f..... Ni toi ni d'autres n'entreront jamais dans les prisons tant que je serai à Orléans avec mon armée. » Gilbert-Bonnet ose demander au général son nom, quoiqu'il le sache fort bien. Mais Fournier lui réplique : « Retire-toi, te dis-je, sans d'autres raisons, si tu ne veux passer un mauvais quart d'heure. »

Menacé par les sicaires de l'Américain, l'huissier de la haute cour est obligé de faire retraite. Mais, poussant aux dernières limites sa courageuse persistance, il dresse procès-verbal de tous ces faits et le notifie au général dans la personne, à la vérité, d'un de ses sup-pôts, car il n'eût pas été possible d'obtenir une seconde audience du terrible chef de l'armée parisienne.

III

Fournier, Bécard, Lazowski règnent en maîtres souverains dans Orléans. Sur la place du Martroy, les canonniers de la section du Finistère stationnent avec pièces chargées et mèches allumées. Cependant les maratistes de la localité et, à leur tête, le tailleur démagogue nouvellement élu maire, Lombard-Lachaux, traitent de leur mieux leurs amis parisiens et marseillais. Le dimanche 2 septembre, ils leur donnent une fête civique : drapeaux, lampions, musique, banquet, chansons, harangues, tonnes défoncées, rien n'y manquait.

Pendant qu'on buvait et qu'on chantait à Orléans, les massacres commençaient à Paris. Le soir même de cette journée néfaste, peu après que le vieux Dussaulx eut annoncé à ses collègues que la députation envoyée à l'Abbaye n'avait pu faire entendre la voix de l'humanité aux assassins, l'Assemblée législative paraît se ressouvenir des accusés qu'elle a elle-même envoyés par-devant la haute cour. Désespérant de sauver les prisonniers qui se trouvent à deux pas d'elle, elle veut au moins faire acte de bonne volonté en faveur de ceux du Loiret qui, au moins, ne sont pas directement sous la main

de la Commune insurrectionnelle. Elle commence à entretenir les liens étroits qui rattachent le brusque départ de Fournier et de sa bande aux effroyables exécutions dont Paris est depuis quelques heures le sanglant théâtre. Elle espère que son intervention pourra encore sauver les malheureux que, sans le savoir, elle a livrés aux assassins envoyés par les dictateurs de l'Hôtel de Ville. Il faut à tout prix rappeler la troupe indisciplinée dont, par son malencontreux décret du 26 août, elle a sanctionné la mission improvisée ; mais il faut aussi lui dissimuler la méfiance qu'elle inspire. Au nom de la commission des vingt et un, Gensonné apporte un projet de décret qu'on adopte et qu'on expédie à Orléans par un courrier extraordinaire.

Le décret était adressé aux deux grands procureurs de la nation qui remplissaient auprès de la haute cour les fonctions de ministère public. Ils le reçoivent le 3 septembre, dans l'après-midi, et s'empresent de convoquer à l'hôtel de ville d'Orléans les autorités municipales et départementales, les deux commissaires du pouvoir exécutif, les commandants de la force armée. Fournier se fait longtemps attendre ; il arrive enfin avec les cinq ou six individus à figure rébarbative qui composent son état-major. On le fait entrer seul dans la salle du conseil, où se trouvait déjà M. Dulac, commandant de la garde nationale d'Orléans. Lecture est faite à haute voix du décret rendu la nuit précédente par l'Assemblée, et dont le préambule, malgré ses formes vagues, faisait clairement connaître sous quelle douloureuse impression il avait été rédigé :

« L'Assemblée nationale, considérant ce qu'exigent les circonstances actuelles, la sûreté des personnes détenues dans les prisons
« de la haute cour nationale à Orléans, et la nécessité de rappeler
« promptement les gardes nationales parisiennes pour partager avec
« leurs frères d'armes le service extraordinaire que la sûreté de la
« capitale et le salut de la chose publique exigent ;

« Considérant que la Convention nationale pourra seule déterminer
« les changements qui devront être apportés aux articles constitu-
« tionnels qui ont fixé l'organisation du tribunal de la haute cour
« nationale et le lieu où elle doit siéger, à la distance de trente mille
« toises de la ville où le Corps législatif tient ses séances ;

« Considérant enfin que le château de Saumur présente tous les
« moyens de sûreté pour la garde des prisonniers, et n'exige pas le
« concours d'une force armée considérable :

« L'Assemblée nationale, après avoir décrété l'urgence, décrète ce
« qui suit :

« ART. 1^{er}. Les personnes détenues dans les prisons de la haute cour
« nationale seront, à la diligence des grands procureurs de la nation

« et des commisaires envoyés par le pouvoir exécutif à Orléans, « transférées sur-le-champ dans les prisons du château de la ville de « Saumur.

« ART. II. Les commandants de la garde nationale d'Orléans et de la « garde nationale parisienne actuellement à Orléans seront tenus « d'assurer le transport des prisonniers par une escorte suffisante.

« ART. III. Les gardes nationales qui se sont rendues de Paris à Or- « léans se retireront sans délai au sein de la capitale et viendront « partager le service extraordinaire auquel les citoyens de Paris vont « se dévouer pour le salut de la patrie et la défense de la capitale. »

Le décret lu, on en donne copie aux deux commandants, que l'on invite à fixer le nombre d'hommes rigoureusement nécessaire à l'escorte des prisonniers. Fournier demande à conférer de cet objet important avec ce qu'il appelle son état-major. Pendant ce temps, les commissaires civils et les grands procureurs de la nation écrivent au ministre de la justice pour lui accuser réception de ses dépêches et l'assurer de tout leur zèle à les faire exécuter.

A peine le courrier est-il remonté à cheval que Fournier rentre dans la salle du conseil, suivi de son lieutenant Bécard. Il s'explique d'une manière évasive sur le nombre d'hommes dont il a besoin ; mais Bécard, moins dissimulé, répond brutalement : « Tous ces détails sont inutiles, l'armée de Paris ne se divisera point, telle est sa volonté et celle de ses chefs, aucun décret n'y fera rien. » Fournier, loin de désavouer son lieutenant, déclare à son tour qu'il ne consentira pas à partager sa troupe, et, comme on le presse de justifier cette résolution, il salue la compagnie en annonçant qu'il va se mettre à table, étant, dit-il, à jeun depuis le matin. Cette impertinente sortie avait un autre motif. Fournier, craignant qu'on ne prit contre lui quelque mesure de rigueur, voulait rassembler ses hommes et se préparer à toutes les éventualités.

Bientôt on entend battre la générale ; on vient avertir les autorités restées à l'hôtel de ville qu'il se forme des groupes menaçants du côté des prisons, et que les volontaires parisiens courent aux armes, non pour s'opposer à ce mouvement, mais pour combattre les troupes régulières si elles viennent à se montrer. Ordre est aussitôt donné à la garde nationale d'Orléans, à la gendarmerie et aux troupes de ligne composant la garnison de se tenir prêtes à marcher au premier signal. Mais, avant d'en venir aux dernières extrémités, les grands procureurs veulent s'assurer de l'état des choses, et, entraînant avec eux Bourdon et Dubail, ils se rendent sur la place du Martroy, où leur présence suffit à intimider les rôdeurs de nuit qui s'y sont rassemblés. De là, s'étant dirigés vers l'endroit que l'armée parisienne a

choisi pour point de ralliement, ils la trouvent rangée en bataille à l'entrée des rues Bannier et d' Hilliers, les canonniers à leurs pièces, les fusiliers formant des groupes près de leurs armes en faisceaux, tous la tête échauffée et plus mal disposés que jamais à entendre le langage de la raison. Aussi, quand Pellicot et Garran-Coulon veulent porter, de groupe en groupe, des paroles de paix et rappeler aux volontaires les devoirs que leur impose le décret de l'Assemblée nationale, on ne leur répond que par des éclats de rire, des menaces et des huées. L'Américain, tranquilisé par les dispositions qu'il a prises, paraît devant les magistrats et les engage à le suivre à sa demeure; ils y trouvent trois ou quatre individus qui se donnent pour les députés de la section du Finistère et se prétendent chargés de ramener leurs frères dans la capitale. « Quelques mots prononcés par ces émissaires à l'oreille du commandant font frissonner les deux magistrats, quoiqu'ils ne les entendent qu'à moitié. »

Sans doute les envoyés des démagogues parisiens avaient conseillé à Fournier de dissimuler par une feinte obéissance les projets sinistres qu'ils lui avaient communiqués. Aussi se laisse-t-il ramener sans peine à l'hôtel de ville par Garran-Coulon et Pellicot. Là, il se déclare prêt à obéir au décret; il ira à Saumur, mais avec tout son monde: c'est le vœu de son armée. Céder sur ce point, fait-il observer, c'est le moyen de se faire mieux obéir pour tout le reste; d'ailleurs, dans l'état d'effervescence où se trouve le pays, il ne faut pas, suivant lui, moins de douze cents hommes suivis de six pièces de canon, pour transférer sûrement les prisonniers. Il ne demande à la garde nationale d'Orléans qu'un détachement de deux cents volontaires. M. Dulac déclare qu'il fournira un détachement aussi nombreux que l'on voudra, et qu'il ne dépendra pas de lui que la loi ne soit fidèlement exécutée. On se résigne à accepter les conditions imposées par Fournier, mais on lui fait promettre solennellement de conduire les prisonniers sains et saufs à Saumur. L'Américain jure tout ce que veulent les magistrats et se retire. Aussitôt les grands procureurs de la nation et les autorités départementales s'occupent de faire préparer, sur la route de l'Ouest, les étapes du convoi et de sa nombreuse escorte. Une somme de quinze mille francs, empruntée à la commune, est portée à Fournier pour les besoins du voyage.

Pendant tout le reste de la nuit du 3 au 4, on cherche à rassembler des moyens de transport. Les entrepreneurs ordinaires avaient caché leurs chevaux et leur matériel, craignant de ne les revoir jamais s'ils les confiaient aux patriotes parisiens. Garran-Coulon et Pellicot sont obligés de remettre à la municipalité des réquisitions en forme pour l'autoriser à s'emparer, de gré ou de force, des chevaux et voitures des particuliers, même de ceux de la poste, si cela est nécessaire.

L'heure du départ avait été fixée à cinq heures du matin. Déjà depuis la veille les rumeurs du dehors, quelques propos échappés aux gardiens, avaient averti les prisonniers que leur sort allait changer. Mais que devaient-ils devenir? C'est ce qu'aucun d'entre eux ne savait. On parlait vaguement de Saumur, de Paris, d'un prompt jugement qui les rendrait bientôt à la liberté.

Plusieurs, dans l'incertitude du sort qui leur est réservé, passent la nuit à rédiger leurs testaments, à écrire à leurs amis, à leurs proches, à mettre leurs affaires en ordre. Fournier va de chambre en chambre, se présentant à tous comme un protecteur bien résolu à les défendre contre les périls qui pourraient les menacer.

Il y avait dans les prisons de la haute cour des gens fort riches, comme le duc de Brissac; ils aimaient, même en ces tristes demeures, à s'entourer d'un luxe qui leur rappelait leur vie heureuse et les consolait de la liberté absente, et étaient pourvus de vaisselle magnifique, de somptueux habits, de bijoux précieux. Toutes ces richesses, par les soins des affidés de Fournier et de Bourdon, sont enlevées et jetées pêle-mêle dans des malles. Les fourgons, que l'on a mis en réquisition, reçoivent quelques-unes de ces malles; d'autres, *sans doute par inadvertance*, sont transportées en ville, dans les logements particuliers des chefs de l'expédition.

Les effets mis en sûreté, on s'occupe des prisonniers eux-mêmes, on les rassemble dans les cours, on leur lie les mains, on les entasse sur des chariots. Bécard s'est chargé des vingt-huit détenus qui se trouvent à Saint-Charles; Fournier s'est réservé ceux des Minimes, MM. de Brissac, Delessart, d'Abancourt, Larivière et plusieurs officiers supérieurs du régiment de Cambrésis. Le concierge de la prison se fait donner par l'Américain une décharge de prisonniers qu'il vient de lui remettre, et demande timidement si dans cette décharge il doit indiquer leur destination. — Eh bien, répond Fournier après quelques hésitations, mettez Saumur. — L'attitude embarrassée du commandant de l'armée parisienne fait réfléchir les grands procureurs de la nation. Ils sentent se réveiller toute leur méfiance et s'approchent de l'Américain qui cherche en vain à les éviter. A force de supplications, ils lui arrachent de nouveau la promesse qu'il ira à Saumur. Cela fait, il saute à cheval, pique des deux et devance les magistrats sur la place du Martroy; il y trouve son lieutenant avec les prisonniers amenés de la prison de Saint-Charles. Aussitôt que Bécard aperçoit la tête du convoi que conduit Fournier, et sur un signe probablement convenu d'avance avec lui, il donne à sa troupe l'ordre de s'ébranler et s'engage par la rue Bannier dans la direction de Paris.

Le détachement de la garde nationale d'Orléans, que Dulac avait

convoqué, reste immobile ; mais de ses rangs sortent quelques individus isolés qui grossissent la troupe parisienne, à laquelle se joint un certain nombre de soldats du régiment de Berwick gagnés au complot et qui se sont échappés de leur caserne.

A la nouvelle que les prisonniers sont entraînés sur la route de Paris, les deux grands procureurs, Garran-Coulon et Pellicot se font jour à travers la populace qui encombre la place du Martroy, parviennent à rejoindre Fournier et Bécard qui ont pris la tête du cortège, leur rappellent courageusement leurs promesses violées, la loi méconnue et les effroyables suites que peut avoir leur désobéissance. L'Américain leur répond qu'il sait ce qu'il a à faire et continue son chemin. Aucune résistance n'est plus possible. Les magistrats rentrent à la maison commune pour verbaliser. Ils reçoivent les protestations des chefs de la garde nationale d'Orléans, des officiers et d'un certain nombre de soldats du régiment de Berwick, qui, drapeau en tête, viennent témoigner à la municipalité la douleur qu'ils éprouvent de la défection de quelques-uns des leurs.

IV

Le 5 septembre, à huit heures du matin, l'Assemblée nationale recevait communication de la dépêche que les grands procureurs lui avaient envoyée par un courrier extraordinaire pour l'avertir de ce qui s'était passé à Orléans. Quelques heures après, sur le rapport de Vergniaud, elle adoptait un décret qui chargeait le pouvoir exécutif de prendre, dans l'intérêt de la loi, toutes les mesures qu'exigeraient les circonstances et notamment d'envoyer deux commissaires au-devant de la force armée commandée par Fournier. Ce décret était accompagné d'une proclamation également rédigée par Vergniaud ; on y rappelait leurs devoirs aux soldats mutinés, et on leur ordonnait de rétrograder non-seulement jusqu'à Orléans, mais encore jusqu'à Saumur.

Ces mesures, cependant bien peu sévères, inquiétèrent les meneurs de l'Hôtel de Ville ; ils firent nommer par la Commune d'autres commissaires, qui, eux aussi, devaient aller au-devant de l'armée de Fournier, sous prétexte que cette armée, composée d'enfants de Paris, ne pourrait qu'écouter avec déférence des magistrats de la cité venant joindre leurs exhortations à celles des délégués du pouvoir

exécutif. Roland, tombant encore une fois dans les chausse-trapes que son collègue Danton ne cessait de placer sous ses pas, accepta les envoyés de la Commune comme des auxiliaires utiles et leur donna des pouvoirs identiques à ceux dont il avait revêtu son propre représentant.

Les commissaires arrivèrent à Étampes quelques heures avant les bandes que l'on avait décorées du nom d'armée parisienne.

Cette armée, qui méritait si peu ce nom, marchait dans un affreux désordre, maraudant tout le long du chemin, et, à chaque halte, se livrant à toutes sortes d'excès.

Aussitôt que les commissaires furent avertis de son approche, ils allèrent la recevoir à l'entrée d'Étampes et, après un roulement de tambours, l'un d'eux lut à haute voix, devant le front des bataillons, le décret du 5 et la proclamation rédigée par Vergniaud. Cette pièce d'éloquence fit naturellement très-peu d'effet sur les officiers et encore moins sur les soldats. Aussitôt après cette lecture, les agents de la Commune, se répandant dans les rangs, prêchèrent tout haut la soumission et tout bas la désobéissance.

Fournier et sa troupe séjournèrent deux jours à Étampes. Ce retard dans une marche d'abord précipitée serait difficile à comprendre, si les rapports des commissaires ne nous révélaient l'arrivée, durant la nuit, d'un émissaire de la Commune, chargé de faire modifier l'itinéraire projeté et de diriger les prisonniers non plus vers Paris, mais sur Versailles.

Quel était le motif de ce changement d'itinéraire? Les organisateurs des massacres avaient pu s'apercevoir que la population parisienne sortait de sa stupeur et pouvait s'opposer au renouvellement des massacres. Ils résolurent donc de transporter ailleurs le théâtre de leur dernier exploit.

Quatre lieues séparent Versailles de Paris. Rien n'était donc plus facile que d'y envoyer les assassins à la solde du comité de surveillance; en dirigeant sur cette ville les prisonniers que l'on avait hautement annoncé vouloir conduire dans la capitale, on paraissait, jusqu'à un certain point, obtempérer au décret de l'Assemblée.

Les deux journées que Fournier eut l'air de perdre à Étampes donnèrent aux organisateurs des massacres le temps de faire concorder l'arrivée des prisonniers à Versailles avec un nouveau dimanche, jour, il faut le remarquer, presque toujours choisi pendant la Révolution pour tous les mouvements populaires.

La masse des volontaires que commandait Fournier, et auxquels celui-ci ne pouvait, sans se compromettre, expliquer tout haut les motifs du contre-ordre qu'il venait de recevoir, fit d'abord la plus vive opposition au changement d'itinéraire. On craignit à plusieurs

reprises une sédition parmi ces troupes indisciplinées. Il fallut que les commissaires de la Commune jurassent de marcher avec l'armée parisienne jusqu'à Versailles, en ajoutant que, là, justice serait faite.

Les prisonniers étaient assez bien traités depuis leur départ d'Orléans. Si parfois les sentinelles, placées près des chariots aux diverses haltes, les insultaient, et, dans la franchise de l'ivresse, leur prédisaient le sort qui les attendait, les officiers affectaient pour eux une sympathie hypocrite, cent fois plus odieuse que la brutale rudesse des soudards et des vauriens qu'ils avaient sous leurs ordres. Fournier surtout se montrait, non-seulement humain, mais prévenant à l'égard des prisonniers. Il leur procurait, à chaque couchée, de la paille fraîche ; à chaque repas, de bons vivres ; il ne cessait de leur faire entendre des paroles presque amicales. Ainsi parvint-il à capter leur confiance, et même à devenir le dépositaire de leurs secrets, de leurs derniers bijoux et de leurs valeurs de portefeuille. Pendant les deux jours que le funèbre convoi séjourna à Étampes, il redoubla pour eux de soins ; il les visita dans le couvent abandonné qui leur servait de prison ; il leur expliqua, à sa manière et à son avantage, la cause des tumultes dont le bruit et les clameurs étaient parvenus jusqu'à eux ; il se posa comme leur protecteur et leur ami.

Ces malheureux gisaient sur la paille, qu'on avait étendue à la hâte dans de grandes salles toutes nues, sans meubles et sans lits. Ils étaient garrottés et semblaient de vils animaux que l'on mène à la boucherie, mais dont on prend soin cependant, afin qu'ils arrivent en bon état entre les mains de ceux qui doivent les égorger.

Fournier avait accordé à ces infortunés une suprême faveur, il leur avait permis d'écrire à leurs proches et à leurs amis et avait autorisé les gardes qui veillaient sur eux à desserrer les liens qui retenaient leurs mains captives. Mais, de peur qu'ils ne tentassent de s'échapper, on n'en déliait que quelques-uns à la fois. Ils se passaient de main en main les trois ou quatre plumes que l'on avait mises à leur disposition. Aussitôt que l'un d'eux avait fini sa lettre, on le garrottait de nouveau et on *débouclait son voisin*.

Ces prisonniers n'étaient pas tous, comme on pourrait le croire, également découragés. Ceux qui avaient le pressentiment du sort qui les attendait l'envisageaient avec assez de fermeté pour cacher leurs appréhensions à leurs compagnons d'infortune et leur épargner les inutiles anxiétés d'une trop longue agonie. Tel, qui venait d'écrire son testament et d'adresser ses suprêmes adieux à ses amis les plus chers, tendait en souriant la plume à son impatient voisin, à qui il tardait de faire partager à sa mère ce que son insouciance lui laissait encore d'espoir. Tous innocents et presque tous jeunes, la plupart se

rattachaient avec tant d'ardeur à la vie, qu'ils ne demandaient pas mieux que de s'aveugler sur le danger de leur position et se prenaient à croire aux propos équivoques par lesquels Fournier et ses confidants cherchaient à les endormir. Ils ne soupiraient qu'après des juges et espéraient en trouver là où on les menait. Ils se louaient des soins dont les entourait le général de l'armée parisienne, et surtout de la promesse solennelle qu'il leur avait faite d'envoyer immédiatement leurs lettres à destination.

Mais Fournier, infidèle à sa parole, inaccessible à toute pitié, garda cette correspondance dont il avait accepté ou, pour mieux dire, extorqué le dépôt, et l'envoya au comité de surveillance. Ces dernières volontés des mourants, regardées comme sacrées dans tous les pays, à toutes les époques, furent soustraites par une infâme trahison aux familles auxquelles elles étaient adressées; et cependant, dans ces épanchements des affections les plus légitimes, on ne trouve aucune trace des prétendus complots que l'on accusait ces infortunés d'avoir noués avec les ennemis de leur patrie; on y reconnaît, au contraire, des gens sûrs d'eux-mêmes qui ne se plaignent que des lenteurs de la justice, qui se fient à leurs bourreaux et parlent de leur délivrance ou de leur mort prochaine sans affectation, sans amertume, avec l'inimitable accent de l'innocence.

V

Dans certaines régions gouvernementales on savait si peu ce qui se passait, que Pétion faisait placarder dans la soirée du 8, sur les murs de Paris, une proclamation ainsi conçue :

« Nous invitons tous nos concitoyens, les bons *patriotes composant le peuple*, à faire en sorte que les prisonniers d'Orléans (maintenant à Arpajon), si absolument il est impossible qu'ils ne vinssent point à Paris, y arrivent au moins sains et saufs. Tous les bons citoyens se réuniront ensuite pour veiller à ce qu'il ne s'échappe des prisons aucun des prisonniers. Nous nous en rapportons à la sagesse et au génie du peuple sur ce grand objet. »

Pendant que Pétion annonçait dans ce style embarrassé et sentimental l'arrivée des prisonniers à Paris, Roland écrivait la lettre suivante aux administrateurs du département de Seine-et-Oise :

« On m'annonce, messieurs, que les prisonniers d'État, ci-devant détenus à Orléans, doivent arriver dimanche matin à Versailles. Je vous prie de faire toutes les dispositions pour qu'ils puissent être déposés en sûreté dans les prisons de votre ville, et en même temps pour qu'il soit pourvu tant au logement et à la subsistance de ces prisonniers qu'à celle de la nombreuse garde qui leur sert de cortège, et des commissaires de Paris chargés de veiller à leur conservation. Le nombre de ces personnes étant à peu près de quinze cents, vous sentez la nécessité de prendre sur-le-champ les mesures convenables à cet égard. Je ne puis trop recommander à votre sollicitude, messieurs, les précautions les plus sages pour préserver de tout événement les prisonniers qui, étant sous le glaive de la loi, méritent tous les égards de l'humanité. »

Dans ces temps malheureux, les honnêtes gens étaient obligés de cacher les intentions les plus louables sous les formes les plus brutales et quelquefois les plus injurieuses pour ceux même qu'il s'agissait de sauver. La municipalité de Versailles fournit ce jour-là un exemple frappant de cette terrible nécessité. Voici les considérants de l'arrêté qu'elle prit, à la réception de la lettre de Roland, pour affecter au logement des prisonniers qu'on lui annonçait les bâtiments de l'ancienne Ménagerie, située à moitié route entre Versailles et Saint-Cyr :

« Considérant que Versailles renferme en ce moment cinq à six mille hommes des diverses parties du département pour se former en bataillons de volontaires ; que, depuis plusieurs jours, des hommes pervers cherchent, par des instigations perfides, à égarer le civisme des citoyens pour les porter à des exécutions sanglantes ; que si, jusqu'à ce moment, les magistrats sont parvenus à déjouer ces manœuvres odieuses, il est à craindre que l'arrivée des prisonniers d'État ne fournisse l'occasion de les renouveler avec plus de succès ; — considérant que les maisons de justice et d'arrêt sont remplies ; qu'il n'existe dans la ville aucun local propre à recevoir les prisonniers ; que, hors les murs et à peu de distance, il en est un qui, par sa position et sa construction, offre à la fois les moyens de retenir les prisonniers et les moyens de les garantir ; *que, par son nom même, il aura l'avantage de satisfaire en quelque sorte l'animadversion populaire et d'atténuer le sentiment de la haine en faisant naître des sentiments de mépris...* »

Tels étaient les expédients auxquels en étaient réduits les magistrats d'une grande cité, naguère le siège de la cour la plus brillante et la plus policée du monde entier. Telles étaient les phrases à l'aide desquelles on espérait conjurer les desseins de ces hommes que l'on voyait déjà apparaître dans les rues de Versailles, comme l'on voit

accourir les hyènes à l'approche des caravanes qui leur promettent une proie facile.

En même temps qu'elles prenaient cet arrêté, les autorités de Versailles envoyaient un exprès sur la route d'Étampes pour savoir si véritablement les prisonniers d'Orléans étaient dirigés sur leur ville, contrairement aux décrets de l'Assemblée. Ce fut à Arpajon que le messenger trouva les commissaires de la Commune qui, à la tête de l'armée parisienne, y étaient arrivés dans l'après-midi du 8, et attendaient, pour franchir les quelques lieues qui les séparaient encore de Versailles, le dimanche 9, jour convenu avec les organisateurs des massacres.

La réponse rapportée par le messenger est très-vague et ne lève aucune des incertitudes qui planent sur la marche du convoi. La municipalité se résout à adresser un nouveau message à Roland pour apprendre de lui ce qu'il a décidé. Comme si ce malheureux ministre décidait quelque chose et savait même ce que d'autres décidaient à sa place!

Pendant ce temps, le président du tribunal criminel, Alquier, ancien constituant, court à Paris avertir le ministre de la justice de ce qui se passe. Mais ce ministre était Danton; ce représentant de la loi était le chef secret des assassins. Alquier parvient à grand'peine jusqu'à lui; il expose les dangers que présentent ces attroupements d'hommes armés, mêlés d'agents provocateurs, qui, depuis quelques jours, affluent dans Versailles; il demande s'il doit interroger les accusés aussitôt leur arrivée. « Que vous importe? L'affaire de ces gens-là ne vous regarde pas, répond brusquement le ministre; remplissez vos fonctions et ne vous mêlez pas d'autre chose. — Mais monsieur, objecte le magistrat, les lois ordonnent de veiller à la sûreté des prisonniers. — Que vous importe? s'écrie Danton, sans répondre directement aux paroles d'Alquier, en ayant l'air de se parler à lui-même et en marchant à grands pas... Il y a parmi eux de bien grands coupables; on ne sait pas encore de quel œil le peuple les verra et jusqu'où peut aller son indignation. » Alquier veut encore parler, mais le terrible ministre lui tourne le dos, et le magistrat sort de l'hôtel de la place Vendôme, le désespoir dans l'âme et avec la certitude que les prisonniers sont perdus.

Le messenger, envoyé à Roland, revint le dimanche de bon matin avec une lettre annonçant que les prisonniers arriveront dans la journée à Versailles, accompagnés de deux mille hommes armés, et que l'on va aviser à ce que leur séjour dans cette ville ne soit pas de longue durée. Le doute n'est plus possible. Quelques officiers de Fournier, détachés en éclaireurs en avant du convoi, achèvent d'ailleurs de le dissiper. Ils viennent, disent-ils, s'assurer par eux-mêmes des

dispositions qu'on a prises pour la réception des accusés. Sous ce prétexte, ils parcourent la ville et s'abouchent avec les sicaires envoyés de Paris par le comité de surveillance ; ils leur donnent les derniers renseignements et reçoivent d'eux le suprême mot d'ordre.

VI

Le dimanche, 9 septembre, jour de douleur éternelle pour Versailles, toutes les autorités civiles siégeaient en permanence à la maison commune. Le maire était Hippolyte Richaud ; ce nom mérite d'être conservé à jamais par l'histoire. A dix heures le courageux magistrat monte à cheval, et, suivi de quelques officiers de la garde nationale, va publier lui-même, à travers les rues, une proclamation qui place les prisonniers, comme un dépôt sacré, sous la sauvegarde des habitants. Puis il se porte au-devant du convoi, qui, parti d'Arpajon avant l'aube, avait traversé Linas, Marcoussis, Orçay et touchait déjà à Jouy-en-Josas. Le projet de Richaud était de prendre la direction du cortège, de manière à le conduire par des chemins détournés jusqu'à la Ménagerie, sans trop s'approcher de la ville ; mais les chefs de l'armée parisienne, qui tenaient essentiellement, et pour cause, à leur premier itinéraire, refusent de s'engager dans les routes de traverse où les chariots et les canons, disent-ils, auraient de la peine à passer ; ils déclarent vouloir absolument suivre la grande route ; le passage par Versailles ne peut, suivant eux, être d'aucun danger, « leurs hommes étant assez nombreux et assez bien armés pour résister, s'il le fallait, à un attroupement de vingt mille hommes. »

On part de Jouy, un détachement de cavalerie en avant, un autre en arrière, les chariots au milieu, entre deux files d'infanterie. Aux abords de la ville, Richaud propose de ranger la cavalerie autour des voitures, entre les prisonniers et les fantassins. Fournier s'y refuse, disant que la précaution est inutile et qu'il répond de son monde. A deux heures, on entre à Versailles par la rue des Chantiers ; on longe l'avenue de Paris, la place d'Armes, la rue de la Surintendance. Le convoi chemine lentement au milieu d'une affreuse cohue, mais personne ne paraît disposé à se porter à des excès contre les prisonniers. Le maire, qui est en avant avec l'état-major, veut aller veiller de plus près sur les chariots ; les commandants et les commissaires le retiennent au milieu d'eux en soutenant que c'est là sa place et que, nulle

part ailleurs, il ne sera mieux à même de rappeler au peuple le respect dû à la loi ; il cède, passe avec eux la grille de l'Orangerie, et s'engage sur la route de Saint-Cyr. En ce moment un cri se fait entendre : « Les chariots sont arrêtés. » Richaud, sans regarder qui le suit, revient au galop et arrive près de l'ancien hôtel de la guerre, au moment où la première voiture était entourée par une troupe d'émeutiers, avant-garde ordinaire des assassins. « Ne vous déshonorez pas, s'écrie le maire, ces hommes n'ont pas été jugés, voudriez-vous frapper des innocents ? » La populace émue recule ; le chariot est dégagé. Mais, malgré les ordres de Richaud, ceux qui le conduisent ne se remettent pas en marche, la grille de l'Orangerie vient d'être brusquement fermée ; tout l'état-major se trouve, par cette manœuvre, séparé du reste de l'escorte.

Fournier et les commissaires de la Commune de Paris restent impassibles et ne font nul effort pour rétablir la communication interrompue entre eux et leurs soldats. C'est un administrateur du district de Versailles, Deplane, qui harangue et l'escorte et la foule ; mais il se voit bientôt contraint de se retirer devant les plus furieuses menaces. Richaud quitte les chariots et se jette au milieu des émeutiers. Ayant réussi à faire rouvrir la grille, il saute à bas de son cheval, se place entre les deux battants, au risque d'être écrasé, et appelle du secours. Commandant, officiers, commissaires, soldats de l'escorte, personne ne lui répond, personne ne le seconde. Enfin, on l'arrache de l'endroit périlleux où il s'est placé et on l'entraîne de force chez le suisse de la porte.

Vainement l'y veut-on retenir. « Non, s'écrie-il, ce n'est pas ici mon poste ! » Il s'échappe des bras de ceux qui l'empêchent de braver la mort une fois de plus, il se précipite du côté des chariots.

Pendant ce temps, quelques-uns des officiers municipaux, voyant croître le danger de minute en minute, avaient ordonné aux conducteurs de rebrousser chemin et de se diriger vers la maison commune, où ils se flattaient de pouvoir mettre les prisonniers en sûreté. Au moment où le maire, perçant la foule, arrive aux Quatre-Bornes, il aperçoit la première voiture arrêtée, les malheureux captifs se débattant dans leurs liens et poussant des cris de détresse à la vue d'une troupe de scélérats qui ont déjà le sabre levé sur eux. Richaud s'élance, couvre de son corps les prisonniers qui s'attachent à ses habits, il brave les coups des assassins et résiste à tous les efforts que l'on fait pour l'enlever. Par malheur tant d'assauts l'ont épuisé, il s'évanouit ; on l'emporte, mais déjà tout couvert du sang des malheureux frappés à ses côtés. A peine revenu à lui, il se dérobe aux soins qui l'entourent et retourne au lieu du massacre. Il n'y arrive que pour y recevoir les derniers soupirs des mourants ; tout était fini.

Les assassins, comme s'ils obéissaient à un signal, s'étaient rués sur tous les chariots à la fois et avaient égorgé, presque au même instant, ceux qu'ils renfermaient. Neuf prisonniers, quoique grièvement blessés, parvinrent à s'échapper sans qu'on ait pu découvrir ni leurs noms ni leurs traces. Quarante-quatre cadavres restèrent sur le terrain. Quant à l'escorte de mille cinq cents à deux mille hommes armés de sabres, de fusils, de canons, elle avait assisté impassible à cette boucherie ; comme si elle n'était venue là, avec cet attirail, que pour protéger les assassins et non les victimes. Pas un de ces *patriotes*, dont les commandants se disaient si sûrs quelques instants auparavant, ne brûla une amorce, ne fit un geste, ne dit une parole pour défendre le dépôt sacré dont ils s'étaient constitués les gardiens. Pas un de ces chefs, en qui les accusés avaient mis une confiance si touchante, pas un de ces commissaires qui leur avaient promis protection, pas un seul ne fit même semblant de les secourir.

Les assassins se dirigent vers les prisons de la ville, quelques-uns seulement restent sur les chariots et dépouillent les cadavres ; ils font main basse sur tout ce que les malheureux avaient sur eux, puis viennent déposer sur le bureau de la municipalité ce qu'il leur plaît d'abandonner à la nation des dépouilles sanglantes dont ils viennent de s'emparer. Pendant qu'à lieu *cette scène horriblement dégoûtante*, pendant que certains assassins portent en triomphe les membres encore palpitants de leurs victimes, les émules de Maillard renouvellent à la maison d'arrêt les égorgements de l'Abbaye ; vingt détenus sont massacrés dans un instant. Le maire Richaud, le président du département, Germain, et quelques autres administrateurs, y accourent et parviennent au péril de leur vie à sauver les derniers prisonniers.

Le lendemain, lundi, à six heures du matin, le greffier de la Commune de Versailles dressait, en présence de Fournier et de ses officiers, un état sommaire des dépouilles des prisonniers d'Orléans. Ces dépouilles une fois inventoriées étaient remises aux mains des chefs de l'armée parisienne pour être transportées à Paris et déposées au ministère de la justice. Quelques heures après, cette armée faisait son entrée triomphale dans Paris, avec ses chariots ensanglantés et ses six pièces de canon ; elle se dirigeait, tambours battants, vers la place Vendôme, où se trouvait, alors comme aujourd'hui, l'hôtel occupé par le haut fonctionnaire qui, pour ainsi dire, personnifie la loi dans notre pays.

Danton, l'hôte momentanément de cet hôtel, se présente sur le seuil. Après avoir recueilli de la bouche de Fournier le récit de l'événement qu'il connaissait déjà depuis la veille, il le complimente sur sa conduite et termine par ces mots que l'histoire doit conserver à la honte éternelle de celui qui les prononça : « Celui qui vous remercie, ce

n'est pas le ministre de la justice, c'est le ministre du peuple.»

Par un impudent mensonge que, pour l'honneur du nom français, nous devons répudier de toute l'énergie de notre conscience, Danton associait la nation, alors muette et terrifiée, au crime de quelques scélérats; il croyait peut-être qu'il suffit de multiplier le nombre des coupables pour anéantir l'iniquité. Mais non, Danton n'était pas plus le ministre du peuple qu'il n'était celui de la justice; il n'était que le ministre des conspirateurs et des assassins.

De la place Vendôme Fournier se rend avec sa bande à la place de Grève, d'où elle était partie quinze jours auparavant. Là, il reçoit de ses amis de l'Hôtel de Ville de nouvelles félicitations et leur laisse en dépôt ses canons, ses chariots, toute la défroque des morts, les malles, les valises et effets qu'il traîne à sa suite depuis Orléans.

Que devint une certaine cassette que l'infortuné Delessart avait confiée à l'Américain? Que devinrent les valeurs de portefeuille que Fournier s'était fait livrer, et surtout un certain paquet qui ne contenait pas moins, paraît-il, d'un demi-million? Nul ne le sait. Mais la Providence n'a pas voulu que toutes les traces des vols audacieux qui suivirent l'assassinat des prisonniers d'Orléans fussent à jamais ensevelies dans d'impénétrables ténèbres; elle nous en a conservé un témoignage irrécusable : c'est une lettre confidentielle écrite, dans un temps où l'on pouvait suivre encore la piste des voleurs, par un homme dont la probité ne peut être suspecte à personne. Cette lettre, datée du 19 pluviôse an III, est signée par le citoyen Cavaignac, membre du conseil général et du conseil des comptes de la Commune du 10 août :

« Je ne puis, mon cher ami, te donner des renseignements *positifs* sur ta demande. *Ce que je sais*, c'est que d'après les différentes déclarations consignées dans le registre du conseil des comptes, dans les trois premiers mois de 1793, il paraît qu'il est provenu des prisonniers d'Orléans *des objets bien considérables*. La déclaration, entre autres, de Dunoni contient des renseignements très-précieux; *un certain procès-verbal égaré* nous aurait bien appris ce que nous ne pouvions savoir; mais, pour nous le procurer, nous avons fait tout ce que nous devons et tout ce que nous pouvions. Ce que je puis te dire, enfin, c'est que bien des gens, qui seront, je l'espère, connus par la suite, se sont *fièrement enrichis des dépouilles des prisonniers d'Orléans*. »

Cette effroyable expédition peut donc se résumer ainsi : le vol sur toute la route parcourue, à toutes les étapes, à Orléans, à Étampes, à Arpajon; le vol avant le départ, le vol après l'égorgeement, le vol à Versailles, le vol à Paris; rapines de l'escorte, rapines des chefs, ra-

pinés des dictateurs de l'Hôtel de Ville ; voilà ce qui précède, accompagne et suit le crime.

Tous ces hommes de Septembre, tous ces suppôts du despotisme démagogique pratiquaient tour à tour le pillage et l'assassinat. Devant les preuves de leur turpitude, qui pourrait nous reprocher de les avoir à tout jamais dépouillés du prestige dont certains panégyristes maladroits avaient voulu les entourer, de les avoir saisis, ne craignons pas de le dire, LA MAIN DANS LE SAC ET LES PIEDS DANS LE SANG ? C'est ainsi que l'histoire vengeresse les représentera désormais.

MORTIMER-TERNAUX.

FRÉDÉRIC WINDISCHMANN

ET

LA HAUTE PHILOGOLOGIE EN ALLEMAGNE.

Dans la moitié déjà écoulée de notre siècle, les sciences philologiques ont pris un essor extraordinaire au sein des universités allemandes, et leurs intelligents promoteurs y ont trouvé de dignes élèves. La carrière littéraire du docteur Frédéric Windischmann, mort à Munich au mois d'août 1861, représente à merveille l'activité et l'émulation qu'ils déployèrent. Il fut du nombre des premiers initiés, qui étudièrent à fond les lois du langage, réduisirent en système tous les faits de grammaire, et, grâce à d'excellentes méthodes d'investigation, firent jaillir de la comparaison des idiomes antiques une très-vive lumière sur l'histoire des religions, des cultes et des doctrines philosophiques. Quoiqu'une grande partie de sa vie ait été remplie par des devoirs et des fonctions d'un autre ordre, il eut le bonheur de revenir plus d'une fois aux occupations favorites de sa jeunesse; il sut mettre toujours l'empreinte de la finesse et de la sagacité naturelles de son esprit aux travaux qu'il composa à des époques éloignées : c'est l'hommage unanime que se plairont à lui rendre ceux de ses amis et de ses confrères qui lui ont survécu.

Si je prends aujourd'hui la tâche de faire connaître en la personne

de Frédéric Windischmann le savant, le philologue et l'orientaliste, je me sens soutenu et enhardi par l'espoir de remplir plusieurs obligations à la fois. C'est d'abord une dette de reconnaissance dont il m'est doux de m'acquitter envers lui; car j'ai moi-même joui naguère des avis, des conseils, des enseignements du regrettable défunt, pendant l'année que je passai à l'université de Munich. Mais je croirai accomplir en même temps un acte de justice en recommandant son nom et sa mémoire au delà des frontières de la patrie allemande à laquelle ils appartiennent. Ce que j'aurai à dire du charme de son caractère, je l'ai éprouvé dans des relations fréquentes, autorisées par sa bienveillance sincère envers les jeunes gens; quand je parlerai de son savoir, je le ferai avec une conviction personnelle, fortifiée par d'imposants témoignages; quand je louerai son mérite, je ne serai que l'écho de la renommée qu'il avait, de son vivant, légitimement acquise.

Mais voici ce qui n'est pas généralement connu à son sujet. Appelé au sacerdoce, Frédéric Windischmann a tenu une place d'honneur dans la hiérarchie ecclésiastique de l'Allemagne¹. Il a personnifié de nos jours, dans le mouvement catholique de ce grand pays, cet esprit de sage prévoyance qui ne sépare point des intérêts sacrés de la religion les efforts multiples, les aspirations légitimes de l'intelligence humaine. Il a compris et prouvé combien il est urgent de mettre au service de la vérité religieuse, même au prix de durs sacrifices, toutes les sciences qui sont aujourd'hui en progrès et qui compteront désormais dans la haute éducation intellectuelle. C'est pour lui une gloire solide et vraie, mais qu'il importe de mettre en relief: si l'Allemagne a droit d'en être fière, les autres nations catholiques devront la considérer avec une sorte d'envie, afin de mieux s'instruire elles-mêmes d'un si bel et si rare exemple.

I

Frédéric-Henri-Hugo Windischmann naquit à Aschaffembourg, le 13 décembre 1811, dans une famille fort estimée établie depuis long-

¹ La présente notice était rédigée, quand a paru en Allemagne la biographie composée par un ami du défunt, M. le D^r M. Strodl: *Frédéric-Henri Hugo Windischmann. Tableau de son influence dans l'Église et de son activité scien-*

temps en Franconie. Il sortait à peine de l'enfance, quand il suivit sur les bords du Rhin son vénérable père, savant philosophe et médecin, Charles-Joseph Windischmann, appelé par le gouvernement prussien à l'université Frédéric-Guillaume, récemment fondée à Bonn. C'est au gymnase de cette ville, et ensuite sur les bancs de son université, que le jeune Frédéric acheva un cours complet d'études, couronné le 21 juillet 1832 par sa brillante promotion au doctorat en philosophie.

L'activité de son esprit fut nourrie de bonne heure dans la maison paternelle, non-seulement par les conseils du penseur profond qui en était le chef, mais encore par l'influence des hommes d'élite qui la fréquentaient chaque jour. Dans cette atmosphère, l'intelligence lucide et vive de Windischmann acquit promptement une maturité qui ne put échapper à personne; elle était excitée par le conflit quotidien des opinions et en quelque sorte fortifiée par la contradiction : car, dans la période dont nous parlons, la controverse philosophique et religieuse se mêlait incessamment aux tentatives et aux découvertes scientifiques qui attiraient les regards de l'Europe entière sur l'université naissante de la Prusse rhénane. Qu'on ne nous demande pas de citer ici des noms propres qui seraient presque tous des noms célèbres : c'est bien assez de dire que, dans la petite ville appelée tout à coup à une si haute fortune, se trouvaient en présence les confessions religieuses et les systèmes philosophiques entre lesquels la littérature, comme la société, était alors partagée en Allemagne. L'orthodoxie catholique trouvait à Bonn un adversaire dans le protestantisme, un contradicteur dans l'hermésianisme; la science rationaliste y faisait son chemin en dehors de toute théologie chrétienne, et les doctrines spéculatives étaient en concurrence avec la critique scientifique dans toutes les facultés. Le gouvernement de Berlin suivait ces conflits d'un œil jaloux, et il n'usait de son influence que pour parvenir à cet asservissement politique de l'Église qui fut un peu plus tard le mobile avoué de sa conduite dans les affaires de Cologne.

Rien de tout cela ne parut indifférent au spirituel étudiant qui aimait les discussions et s'apprêtait à y prendre part. Le jeune Fritz déféra aux désirs de son respectable père en suivant de près les controverses théologiques elles-mêmes dans toutes leurs phases, et on le vit se mouvoir à l'aise jusque dans les régions mystiques où s'élevait de préférence la pensée paternelle. Cependant il ne se laissa point absorber par un unique objet de méditations, par un seul genre de po-

tifique (Munich, Leutner. In-8°, en allemand). Malgré la différence de notre but, nous avons profité, dans la révision de cette notice, de plusieurs renseignements consignés par M. Strodl dans sa brochure.

lémique; il se forma au maniement d'autres armes dans le champ clos de la critique historique et littéraire, et bientôt il en fit usage avec l'assurance d'un lutteur exercé.

Les études de Frédéric Windischmann avaient été fort variées. Cependant il avait toujours voué une application particulière aux langues savantes. Dans ses cours d'humanités il avait poussé très-loin le goût des littératures anciennes, dont ses lectures lui avaient rendu familiers les principaux auteurs. Peu après il eut le privilège d'avoir pour guides en cette branche d'études des professeurs du plus haut mérite, des historiens et des philologues, tels que Niebuhr, Brandis, Heinrich, Naeke et M. Fr. Th. Welcker, qui est demeuré jusqu'à ce jour un des oracles de l'érudition classique au delà du Rhin. Sa notice, intitulée *Didascalix Plautinæ* en souvenir des notices du répertoire dramatique des anciens¹, montra combien il avait profité de leurs leçons. N'avait-il pas deviné comment il serait possible de restituer, par l'examen des Prologues, la chronologie des pièces de Plaute, afin d'assigner la date tant de leur composition que de leur représentation? Dans des articles du même titre², le célèbre éditeur de Plaute, M. Fr. Ritschl, a pu contredire Windischmann sur quelques points; mais ses propres recherches prouvent assez ce qu'avait d'intéressant la première tentative faite à ce sujet par le jeune docteur : le résultat fût-il plutôt négatif, le désaccord des savants venus après lui n'a fait que mieux ressortir la difficulté du problème littéraire qu'il avait abordé.

Une école de littérature et de philologie indienne s'était formée à Bonn, et elle le disputait alors en célébrité à celle de Berlin : c'était, suivant la comparaison que ses visiteurs étrangers ont diversement exprimée, « une autre Bénarès sur les bords d'un autre Gange. » Frédéric Windischmann fut un des ornements de cette école; il s'adonna avec pleine ardeur à la culture du sanscrit, sous la direction d'Auguste-Guillaume de Schlegel, et fit d'étonnants progrès dans cette « langue sacrée des Brahmanes³ » dont le maître expliquait les formes et les beautés avec beaucoup d'enthousiasme et un peu de coquetterie. Il suivit à courte distance l'éminent disciple de Schlegel, M. Christian Lassen, dont la renommée comme indianiste est à l'heure qu'il est portée au plus haut point.

Elle était bien plus qu'un essai, la dissertation philosophique qui valut à Windischmann le titre de docteur après cinq années d'études

¹ *Rheinisches Museum für Philologie*, B. I, Heft, I (Bonn, juin 1852).

² Voir la nouvelle suite du *Rheinisches Museum*, B. I, pages 29-88 (Francfort, 1842).

³ Les programmes latins de Bonn annonçaient la leçon de création nouvelle sous le titre de *Lingua Brachmanum sacra*.

académiques, comme on dit en Allemagne. C'était, en effet, sous le titre de *SANCARA sive de theologumenis Vedanticorum*¹, non-seulement la première édition d'un poëme sanscrit résumant la doctrine de l'école Védânta, mais encore un exposé critique des idées fondamentales de cette doctrine, et même une esquisse générale de son histoire, d'après des sources à peine connues². L'auteur confirmait, par la lettre des textes, la notion qu'on s'en était faite comme d'un système de panthéisme rigoureux et complet. Car la science véritable, suivant les Védantins, défend de croire à la réalité des phénomènes; elle consiste dans la méditation [de l'existence du seul Brahm, l'unité pure, et elle a pour but final l'union avec Brahm. Il est bien vrai qu'en cette vie la pratique des œuvres recommandées par la loi ou révélation védique n'a rien que de légitime; mais l'intelligence doit tendre sans cesse à s'unir avec l'Être par excellence, par le détachement des choses sensibles, par le rejet des illusions, enfin par la cessation de toute activité, condition de sa future délivrance.

Il importait de connaître une telle doctrine dans ses développements et dans ses transformations. Windischmann les a partagées en trois périodes. La doctrine fut d'abord toute mystique : c'était l'époque des contemplatifs qui en furent les auteurs, et l'on aurait peine à nier son influence sur la rédaction des plus anciens Oupanishads. La seconde phase du Védânta fut philosophique et exégétique : alors la tradition fut savamment expliquée, rédigée en corps de doctrines et résumée en aphorismes; Sancara, qui fleurit au huitième siècle de notre ère, assura par ses écrits la prépondérance de la principale école orthodoxe que le brahmanisme opposait à des sectes philosophiques moins dociles à ses lois, moins favorables à ses Écritures sacrées et à son culte. Enfin, dans sa troisième phase, qui est l'âge moderne, le Védânta est devenu une philosophie rationaliste, en définitive, un pur déisme représenté par Ram Mohun Roy³.

Dans ce travail, entrepris à l'âge de vingt-deux ans, le jeune docteur avait manifesté à la fois une aptitude extraordinaire à l'analyse des théories philosophiques et un tact philologique vraiment rare pour l'interprétation de textes d'un style antique et d'un contenu fort abstrait. Il ne se contenta pas de compléter le mémoire de Colebrooke sur le Védânta à l'aide de quelques autres documents indiens;

¹ Bonn, 1833, xvi-190 pages, in-8. — La première partie avait paru en juillet 1832 comme thèse académique pour l'obtention du grade.

² La bibliothèque particulière de M. de Schlegel lui avait fourni des livres alors rarissimes, imprimés à Calcutta, entre autres les aphorismes dits *Brahma-Sûtras* (1818), avec le commentaire de Sancara.

³ Ce célèbre brahmane, mort à Londres en 1833, s'était empressé de remercier lui-même le nouvel historien du *Védânta* en signe d'adhésion à son exposé.

il expliqua ce que l'ancienne langue brahmanique offre de termes obscurs ou de formes difficiles, avec un sens divinatoire qui surprit tout le monde; car on ne connaissait pas encore en Europe l'idiome sacré des Hindous dans l'original des Védas, et la grammaire sanscrite n'y avait pas encore été traitée scientifiquement, faute de la comparaison d'un grand nombre de livres et aussi de l'application des axiomes de Panini, le prince des grammairiens de l'Inde.

Devenu maître des sources qui lui ouvraient l'antiquité indienne, il fut donné à Frédéric Windischmann d'être tout d'un coup le collaborateur de son père, poursuivant dans un âge avancé des recherches approfondies sur la marche et le développement de la philosophie dans l'histoire du monde ancien. Il fournit à l'ouvrage important de celui-ci, qui s'étend à la Chine et à l'Inde¹, grand nombre de passages traduits avec précision sur le texte sanscrit : ainsi, dans les deux derniers tomes publiés en 1832 et 1834, le vénérable auteur fut-il redevable à la précieuse assistance de son fils de documents neufs et authentiques, infiniment supérieurs aux extraits dont il s'était contenté en commençant son livre. Ce sont là des pièces justificatives qui n'ont pour ainsi dire rien perdu de leur valeur : de ce nombre sont les Oupanischads et les poèmes philosophiques que Frédéric Windischmann a traduits directement, et souvent pour la première fois, de leur langue originale. A lui reviendrait donc l'honneur de la partie historique du livre, qui est excellemment traitée. Lorsque M. Albert Weber, professeur à Berlin, s'occupa, il y a peu d'années, d'une nouvelle classification des méditations théosophiques du genre des Oupanischads, il émit le vœu que l'habile traducteur publiât à part la version allemande de ces textes de philosophie indienne afin d'en rendre l'accès plus facile², et lui-même, en divers endroits de ses mémoires, il renvoya au travail de leur premier interprète.

¹ *Die Philosophie in Fortgang der Weltgeschichte*. Bonn, 1827-1834, 4 parties, in-8°.

² *Indische Studien*, I Band, 1850, pages 247-248. — Ce sont, par exemple, le *Védânta-Sûra*, les *Sânkhya-Kârikâs*, plusieurs Oupanischads de peu d'étendue, de longs passages du *Vrihad Aranyaca*, le premier livre des *Nyâya-Sûtras*, plusieurs extraits du *Chhandogya* et des *Brahma-Sûtras*.

II

Les maîtres de la science avaient sur-le-champ assuré leur estime à l'auteur du *Sancara*, et ils avaient fondé sur lui les plus belles espérances comme sur un des futurs révélateurs de l'antiquité indienne. Accueilli par leurs suffrages et bientôt après cité par eux à titre d'autorité, Frédéric Windischmann parut destiné à une chaire du haut enseignement dans l'une ou l'autre des universités de la Prusse. Mais, peu de temps après son premier triomphe, on le vit obéir à une vocation mûrie pour l'état ecclésiastique. Cette vocation répondait certainement aux vœux de son père, qui était un philosophe profondément religieux, et qui vit avec bonheur l'un des siens se consacrer à l'Église; mais elle ne répondait pas moins aux idées et aux sentiments exprimés par un si généreux fils au milieu des travaux qui complétaient ses fortes études.

Les vues de l'esprit étaient en parfait accord chez le jeune savant avec les dispositions du cœur. Qu'on en juge d'abord par l'attitude ferme et digne qu'il sut conserver en présence de la grande division qui régnait dans les cercles lettrés de Bonn, et malgré la persécution mal déguisée que le pouvoir se plaisait à exercer sans cesse contre les professeurs et les écrivains catholiques. Que Windischmann ait porté dans la culture de la philosophie et des autres sciences des convictions chrétiennes inébranlables, on n'en saurait faire doute quand on lit les réserves qu'il a inscrites en tête de sa dissertation de philosophie indienne¹. En offrant aux savants ce morceau si bien agréé par eux, il craint que quelqu'un se méprenne sur sa pensée et ses intentions; il se défend donc de l'idée qu'on pourrait lui prêter de chercher dans l'étude de l'antique théosophie de l'Inde autre chose que des éclaircissements, des lumières, sur une partie restée obscure de l'histoire, ou même d'en faire sortir une nouvelle source du savoir humain. Il est impossible, à son avis, de censurer trop sévèrement, de reprendre trop durement quiconque prétendrait expliquer les divers mystères de la religion chrétienne par la sagesse des Indiens, et leur assigner de ce côté des causes ou des moyens de développement. Windischmann déclare repousser avec horreur un pareil mys-

¹ *Sancara*, Præfatio, p. VIII (juillet, 1852).

ticisme qui confondrait la réalité avec des songes, la vérité pure avec des rêveries. Il lui paraît très-utile de comparer les dogmes chrétiens avec les croyances indiennes, parce qu'on montrerait aisément dans celles-ci en quelque sorte des figures ou des étincelles de la vérité même; mais il n'a pas assumé au débat une si vaste tâche : il s'est proposé spécialement l'interprétation du système Védânta par les monuments.

Peu de mois après, Windischmann ne mit pas la dernière main à son œuvre sans justifier de nouveau son intention de servir la science sans préjudice pour la foi. Faisant un retour sur le labeur assidu qu'il avait consacré à exposer les erreurs de la spéculation indienne, tandis qu'il importe à l'homme de vouer uniquement à la vérité tout ce qu'il a de force intellectuelle, voici en quels termes il répondait lui-même à un pareil reproche¹ :

« La connaissance du vrai tire un très-grand secours de l'exposition exacte et sincère de l'erreur : car, si une doctrine fautive est montrée dans un miroir fidèle, elle ne pourra jamais tromper des gens habitués à la lumière véritable. Or, que fournissent les présentes recherches ? La révélation la plus sacrée aux yeux des païens, les clartés les plus trompeuses de l'enthousiasme mystique, et avec cela des exemples peu communs de pénétration philosophique ! Vous trouvez ici la plus ancienne Gnose, la source de toute mythologie, la racine des systèmes gnostiques d'un âge postérieur, la mère ou du moins la proche parente du panthéisme qui a infecté l'Orient tout entier et qui n'a pas laissé l'Occident hors de ses atteintes; enfin la somme de tous les mystères où le paganisme vaincu par la croix a cherché son salut. Eh bien, cette doctrine n'a été surpassée ni en valeur ni en hardiesse par le fait de ceux qui, après la renaissance des lettres, ont imprimé au nom chrétien la souillure du panthéisme, ou bien par les prétendus sages de notre époque : car tous conspirent également en faveur de ce mystère d'iniquité que le premier ennemi du genre humain a autrefois divulgué, qu'il fait annoncer de nouveau présentement, et qu'il proclamera avec plus de force encore en d'autres temps.

« Quant aux Indiens, leur profonde erreur trouve son excuse en ce qu'ils n'ont pas reçu la grâce de l'Évangile. Faut-il s'étonner que des païens, en contemplant d'une manière abstraite l'idée de l'Être suprême, se soient imaginé que rien ne peut exister en dehors de lui ? Dépourvus qu'ils sont de la vérité, ils ne savent pas, en effet, qu'il est possible à Dieu, en raison de son amour, d'établir hors de lui des existences qui ne relèvent point d'elles-mêmes. Ils n'ont point com-

¹ *Sancara*, Epilogus, pages 187-189 (janvier, 1833).

pris les traditions antiques et obscures sur le Dieu triple et un, sur le Fils éternel et unique, parce qu'ils n'ont pas entendu parler du Fils incarné, et en conséquence ils pensent que le monde a été produit par cette génération qui est en Dieu seul. Ils n'ont pas connu la faute originelle de l'homme et la promesse d'un sauveur; ils se croyaient par la nature fils de Dieu, tandis qu'ils ne pouvaient le devenir que par la grâce de l'adoption. Ils reconnaissaient la nécessité d'une révélation pour atteindre à la vérité : mais ils se laissaient fasciner par les illusions trompeuses et factices de leurs rêves, produits d'une prétendue extase. »

Ainsi la foi chrétienne avait jeté de profondes racines dans l'âme de Frédéric Windischmann, quand il explorait les systèmes indiens avec tant de puissance, quand il composait sur les doctrines du Védânta un morceau d'un intérêt capital au point de vue scientifique. Assurément il était à même de poursuivre, d'accord avec ses fortes croyances, d'admirables conquêtes d'érudition orientale concourant aux progrès des hautes sciences : mais il avait résolu d'entrer dans les ordres, pour se consacrer entièrement au service de l'Église. Tandis que son frère aîné, feu Charles-Joseph Windischmann, se distinguait dans ses leçons d'anatomie à Bonn avant d'être appelé au même enseignement à l'université catholique de Louvain (1836-1839), Frédéric achevait un cours complet de théologie en partie à Bonn, en partie à Munich, où il devait désormais résider. Dans le mois de janvier 1836, il obtenait à Munich le grade de docteur en théologie, et, le 13 mars de la même année, il y recevait l'ordination dans une cérémonie où M. le professeur Döllinger prononça un discours sur la dignité du sacerdoce.

Le mérite de Windischmann s'était bientôt révélé aux maîtres et aux protecteurs qu'il avait trouvés dans la capitale de la Bavière : il fut appelé par eux sans délai à des postes importants qu'il occupa dignement. Il devint, en effet, tour à tour secrétaire de l'archevêché de Munich-Freysing (1836-1838), professeur d'exégèse et de droit canon à la Faculté de Théologie (1838-1840), chanoine de la métropole, puis vicaire général du diocèse (1840-1856). Lorsque Mgr Charles-Auguste comte de Reisach, archevêque de Munich, fut appelé à Rome après sa promotion au cardinalat, Windischmann rentra dans le chapitre métropolitain avec le rang de simple chanoine, et il continua à rendre à la religion des services signalés. Pendant de longues années il avait rempli des devoirs multipliés et difficiles, avec autant d'indépendance que de fermeté, avec l'intelligence de toutes les questions qui importaient le plus à l'honneur du clergé. Sans nul doute, il avait les meilleurs titres à la possession d'un siège épiscopal en Bavière, et l'opinion l'avait longtemps désigné comme le successeur de pieux

prélats de ce pays. Mais il ne convint point à Windischmann de rechercher une si haute charge, ni de combattre les préventions qui auraient pu s'attacher à sa personne, ni de surmonter les obstacles que diverses influences, politiques et administratives, auraient mis à sa promotion. Il exerçait encore tous les jours un très-heureux ascendant comme prêtre et comme homme instruit dans les rangs élevés de la société de Munich et dans plusieurs classes de la population, quand il fut enlevé le 23 août 1861, avant d'avoir atteint sa cinquantième année, des suites d'une fièvre aiguë qui avait de longue date miné son tempérament.

Bien qu'il n'entre pas dans notre plan de retracer la carrière ecclésiastique de Windischmann, je ne puis passer sous silence ce que j'ai entendu de sa bouche sur l'estime qu'il faisait des vertus et des devoirs pratiques du christianisme. Il se plaignait du relâchement de la discipline qui était allé autrefois si loin en Allemagne par la faute du clergé, et il se préoccupait des suites non effacées d'anciens abus : aussi est-ce de ce côté qu'il déploya toute sa vigilance dans les fonctions d'administrateur dont il fut plus tard revêtu. Il laissait échapper avec tristesse des mots courts, mais bien sentis, sur le contraste qu'il remarquait à cet égard chez les catholiques de France, sur les habitudes sévères de leur clergé, sur leur respect pour les prescriptions de l'Église. Ce n'était pas un mince mérite pour ce savant prêtre de reconnaître en toute franchise ce qu'il est resté de ferveur et de soumission chrétiennes en France; non-seulement il se mettait audessus d'un sentiment mal entendu de rivalité nationale, mais encore il savait se garder de l'espèce de morgue avec laquelle quelques théologiens allemands se croient autorisés à traiter le clergé d'autres pays, comme n'atteignant pas à leur philosophie ou à leur critique.

On peut lire dans les pages de M. le docteur Strodl quelle fut la conduite de Windischmann dans les affaires religieuses auxquelles il fut mêlé comme vicaire général de l'archevêché de Munich. Le temps n'est pas venu de la justifier en éclaircissant les faits par des noms propres : mais il est permis de la louer comme inspirée par les mobiles les plus nobles. Windischmann fut courageux, comme il devait l'être, après avoir vu de si près dans sa jeunesse la résistance des populations du Rhin et de la Westphalie à la politique de la Prusse; il se tint fermement à l'idée qu'il s'était faite par ses études, et qu'il avait exprimée dans ses leçons, de la mission surnaturelle de l'Église et de la libre action qu'elle réclame dans le cours toujours variable des événements humains.

On prouvera facilement que Windischmann reconnaissait les droits de l'État et qu'il ne fit jamais rien pour leur porter atteinte; mais il voulait concilier avec le respect de ces droits la liberté de l'Église.

Sans réclamer ce qu'on a appelé de nos jours la séparation complète des deux pouvoirs, il protestait contre toute organisation qui ferait de l'Église un instrument de règne au profit d'une dynastie ou d'un ministère. Telle était la raison de la lutte qu'il soutint pour dégager le catholicisme en Bavière des liens de la bureaucratie, pour assurer aux évêques le libre gouvernement de leurs diocèses, l'administration de leurs écoles, le patronage des associations religieuses; enfin, pour affranchir l'Église des mesures de défiance inscrites au commencement de ce siècle dans la législation bavaroise et ne s'accordant plus avec l'extension des libertés constitutionnelles pratiquées actuellement dans ce pays. La fermeté de son attitude souleva plus d'une opposition : c'étaient, d'une part, les récriminations des hommes qu'il avait le droit d'avertir, mais qui n'étaient pas à la hauteur de son dévouement; c'était, d'autre part, l'animadversion de la classe encore nombreuse de ces légistes qui sont jaloux de toute influence exercée en dehors du contrôle de l'État. Jamais Windischmann ne fut un dignitaire complaisant; jamais il ne se départit de la résistance qu'il croyait nécessaire, malgré les discours et les promesses qui eussent paralysé le zèle de bien d'autres. Des considérations personnelles ne l'ébranlaient pas, et d'ailleurs il avait assez de talent et de perspicacité pour tenir tête aux plus habiles. Le but qu'il poursuivait avec un complet désintéressement, c'était la défense de grands intérêts : la discipline, qui est la force et l'honneur du ministère ecclésiastique, et aussi l'indépendance réelle de l'Église, qui a plus besoin de liberté que de protection.

III

Voyons maintenant ce que Windischmann fit pour les sciences et pour les lettres. Les unes et les autres lui restèrent toujours chères, malgré la continuité et le poids de ses charges : toutes les fois qu'il donna au public le fruit de ses recherches personnelles, il justifia sa première réputation de philologue. On reconnut de prime abord son habileté et son tact dans les écrits qu'il tira du cercle de ses études théologiques. Dans les *Vindiciæ Petrinæ*¹, on admira la sûreté de sa dialectique. Cette dissertation latine élégamment écrite lui mérita à

¹ Ratisbonæ, apud Fred. Pustet, 1836, viii-155 pag., in-8.

Munich les honneurs du doctorat et lui valut peu après les félicitations du pape Grégoire XVI. Elle a pour objet, en premier lieu, de rechercher la date probable des deux Épîtres de saint Pierre, qui ne remonteraient pas au delà de l'an 63, époque de son second voyage à Rome, et aussi de prouver l'authenticité de la seconde Épître; ensuite, de confirmer les témoignages reçus par tradition, mais en vain rejetés par Baur ou torturés par l'argumentation sophistique de Mayerhoff¹, sur les derniers temps de la vie de l'Apôtre et sur son martyre à Rome.

L'érudition théologique de Windischmann s'est montrée un peu plus tard sous une autre face dans un ouvrage d'exégèse à la fois dogmatique et philologique : c'est son commentaire sur l'Épître de saint Paul aux Galates², qui fut réputé complet dans un cadre de médiocre étendue. On estima qu'il avait donné dans cet essai l'exemple d'une parfaite méthode, répondant à toutes les exigences de la science et de la polémique; il est à regretter que l'auteur ait été empêché par d'impérieux devoirs de donner suite au projet de composer un commentaire concis du même genre sur d'autres Épîtres du grand Apôtre.

Admirablement doué pour l'interprétation des textes, Windischmann eût sans contredit brillé dans les études bibliques; de même il eût pris une part très-honorable aux recherches d'ethnographie orientale fondées sur l'histoire des races et des idiomes sémitiques. Il voyait avec joie restituer les annales de l'Égypte et de l'Assyrie, lues dans des inscriptions et des sculptures au milieu des ruines de leurs monuments : c'étaient à ses yeux des témoins évoqués par la Providence après quatre mille ans en confirmation de la tradition sacrée. On n'ignorait pas à Rome, où il avait séjourné en 1854, le prix de son savoir : dans ses dernières années, assure-t-on, il aurait reçu du pape Pie IX l'invitation d'aller résider à Rome, pour s'occuper de la publication des livres orientaux, et pour traiter des affaires relatives à l'union des chrétiens d'Orient, à la réconciliation de leurs sectes dissidentes avec l'Église universelle³.

Alors même qu'il fut absorbé par les devoirs de ses dignités ecclé-

¹ Dans une introduction critique aux écrits de saint Pierre (Hambourg, 1835). — Voir Reithmayr, *Livres canoniques du Nouveau Testament*, trad. par le P. de Valroger, tome II, pages 376 et suiv.

² *Erklärung des Briefes an die Galater* (Mayence, Kirchheim, 1843, 1 vol in-8).

³ Ce poste était réservé à deux de ses plus savants confrères et compatriotes : le D^r Daniel Haneberg, abbé des Bénédictins de Munich, connu également comme théologien et comme linguiste, et le P. Pius Zingerlé, des Bénédictins du Tyrol, l'un des hommes qui connaissent le mieux en Europe la littérature syriaque, ont été appelés tout récemment aux fonctions de consultants dans la Congrégation de la Propagande créée expressément par le Saint-Père pour les affaires du rite oriental.

siastiques, Windischmann n'oublia point les lettres orientales qu'il avait aimées dans sa jeunesse. Son ardeur se réveilla à de longs intervalles, et l'emploi de rares loisirs donna satisfaction à ses goûts intimes. Il réussit de la sorte à livrer de temps en temps au monde savant des mémoires spéciaux, des morceaux de critique dignes de toute attention. On va voir jusqu'où s'étendait l'horizon de ses études profanes.

C'est avec le renom d'un linguiste ingénieux que Frédéric Windischmann fut élu, le 25 août 1842, membre titulaire de l'Académie royale des sciences de Bavière. La plupart des travaux qu'il communiqua à cette savante compagnie relevaient de la même spécialité. Quand il prononçait, dans la séance solennelle du 24 août 1844, un discours sur les progrès de la philologie et sur sa destination dans notre siècle¹, il parlait d'autorité sur une étude qu'il avait faite sienne.

Depuis son départ de Bonn, Windischmann avait si bien suivi toutes les découvertes opérées par l'étude des langues congénères d'Asie et d'Europe, qu'il n'eut pas de peine à montrer la fécondité des inductions de cette science toute moderne qu'on appelle linguistique ou philologie. Il en avait compris admirablement la portée et les procédés ; il l'avait vue se formuler et se développer sur le sol de l'Allemagne, et il lui était permis d'en esquisser les résultats incontestés et même les futures conquêtes. Déjà il aurait pu la représenter partagée en rameaux distincts, réclamant chaque jour pour son avancement le labeur persévérant de plusieurs hommes : la philosophie du langage, la linguistique générale, la synglosse ou grammaire comparée, l'ethnographie dans toutes ses branches, l'explication des ethniques et des noms propres, etc. Mais il préféra examiner la signification primitive de quelques mots pris dans le patrimoine commun des races japhétiques ou indo-germaines, par exemple, les noms de Dieu, de l'homme, des facultés de l'âme, et en faire sortir les notions plus ou moins spiritualistes sur lesquelles reposa la vie morale de ces races pendant une longue suite de siècles. Ainsi donna-t-il un chapitre lumineux de cette histoire des idées par les mots qui ne sera achevée que quand le nouveau système d'exégèse philologique aura reçu ses dernières applications. Ce fut aussi pour lui une occasion d'affirmer que le langage humain a un fond de vérité dont la recherche est toujours d'un grand fruit pour l'éducation de l'esprit, et de protester contre la tendance antisociale et antichrétienne de toute réforme qui, au nom du progrès matériel, sous prétexte des intérêts populaires,

¹ *Der Fortschritt der Sprachenkunde und ihre gegenwärtige Aufgabe* (Munich, 1844. 28 pp. in-4).

exclurait de l'enseignement public l'étude des langues et des lettres.

Windischmann avait antérieurement fait preuve d'une sagacité extraordinaire dans des rapprochements de noms et de mots, qu'il pouvait, soit dans l'analyse des éléments de discours, soit dans l'interprétation des traditions antiques. En vue de ses recherches sur les origines des Aryâs et sur le développement de leur civilisation, il avait joint de bonne heure la culture du zend à celle du sanscrit; il s'était pénétré avec toute sa force d'application des procédés mis en œuvre par Eugène Burnouf pour parvenir à une restitution scientifique de la grammaire zende que ne fournissent point les travaux d'ailleurs si étonnants d'Anquetil Duperron. Dès que parut la première partie du *Commentaire sur le Yaçna*, un des livres religieux des Parses ¹, il se livra de son côté à l'examen des textes qui y sont minutieusement élucidés, et bientôt il inséra dans un recueil allemand les nouvelles étymologies, les explications des noms sacrés et diverses conjectures fort curieuses que cet examen lui avait suggérées ². Le savant maître du Collège de France lui témoigna publiquement sa gratitude dans la seconde partie du même *Commentaire* publiée peu après, et loua sa critique pleine de vues ingénieuses qui rappelait, dans ces articles, l'interprète du Védânta. En mainte occasion Eugène Burnouf s'est plu à parler à ses élèves du talent d'analyse et de divination qu'il avait admiré dans les essais de Windischmann; il en faisait un digne émule de Jacquet, son disciple, dont il déplorait la mort prématurée à la veille d'explorations hardiment tentées à la fois sur plus d'un terrain ³.

L'étendue des recherches entreprises par Windischmann lui donnait plus d'un trait de ressemblance avec les plus brillants linguistes de la France et de l'Allemagne. Il entendait donner au zend la plus vaste application en philologie : il entra résolument dans cette voie à la suite de MM. Burnouf et Lassen, qui venaient de déchiffrer les inscriptions cunéiformes de la Perse avec une part égale de gloire pour l'un et pour l'autre. Il fit servir au même dessein l'étude de la langue arménienne qu'il avait commencée à Venise en se mettant six mois sous la direction des Mékhitaristes de Saint-Lazare.

Il y a lieu de croire que Windischmann se proposait d'abord un double but dans la connaissance approfondie de l'arménien; la première tâche qui s'offrait à lui était la traduction de plusieurs des an-

¹ Paris, impr. royale, 1843, in-4°.

² Voir la *Gazette littéraire de Iéna* (juillet, 1834, numéros 138-159).

³ Voir notre *Mémoire sur la vie d'Eugène Jacquet* et sur ses travaux relatifs à l'Orient (Bruxelles, 1856, in-4°).

ciens monuments de la littérature arménienne, qui sont d'un haut intérêt pour les annales du christianisme en Orient. Au retour de son voyage à Venise, il fit à son pays une première communication sur la littérature de l'Église arménienne dans les temps anciens et modernes, ainsi que sur le mouvement théologique dont elle fut l'organe¹. Vers la même époque, il avait composé, d'après l'édition de Venise, une version latine du traité de la *Réfutation des hérésies*, par Esnik, évêque du cinquième siècle². Mais c'est à la philologie comparée que profitèrent le mieux les études arméniennes de Windischmann : ayant mis en parallèle l'arménien avec d'autres langues asiatiques, il parvint à fixer un point important qui n'avait pas été décidé relativement à la filiation des idiomes de la famille indo-germanique; il constata l'étroite affinité de l'arménien avec un des rameaux principaux de cette famille, le rameau iranien, qui comprend avec les langues historiques de la Perse ancienne et moderne les langues de plusieurs peuples rapprochés du Caucase. La solution du problème devait être amenée de nos jours par l'explication des livres zends et par la lecture des inscriptions monumentales en caractères cunéiformes. La démonstration tentée par Windischmann présente d'autant plus d'intérêt, qu'il la poursuivit à ses risques et périls vers la même époque où M. le professeur H. J. Petermann, de Berlin, qui avait aussi étudié à Venise, l'établissait de son côté par des recherches personnelles. Celui-ci en consigna le résultat dès 1837 dans sa grammaire de la langue arménienne composée en latin; quant à Windischmann, il put imprimer seulement en 1844 sa dissertation telle qu'il l'avait écrite environ dix ans auparavant³. L'identité des conclusions prises par les deux auteurs sur le plus grand nombre des points, relativement aux éléments euphoniques de la langue, à son vocabulaire, à ses formes grammaticales, n'a pu que gagner plus de force à l'indépendance de leur travail respectif; ils avaient fait beaucoup l'un et l'autre pour donner à la grammaire arménienne un fondement scientifique qui lui avait si longtemps manqué.

Les amis de Windischmann avaient accueilli son projet avec une ferme confiance dans la réussite. Il est curieux d'entendre quelle idée

¹ Dans la *Theologische quartalschrift* de Tubingue, année 1835, 1^{re} livraison, pages 1-72.

² L'auteur de cette version ayant bien voulu la mettre naguère sous nos yeux en manuscrit, nous ne craignons pas d'affirmer qu'il l'a exécutée en connaissance de cause, en homme initié à la terminologie souvent subtile des systèmes gnostiques et des doctrines hétérodoxes qu'expose l'écrivain arménien.

³ *Die Grundlage des Armenischen im arischen Sprachstamme*, p. 49, in-4^o. (Extrait du tome IV, partie II, des *Mémoires de l'Académie de Munich*, classe de philosophie et de philologie.)

l'un d'eux s'en faisait à l'avance. Nous lisons dans une lettre inédite qu'Eugène Jacquet écrivait de Paris à son ami M. Lassen, en date du 15 octobre 1835 :

« Nous attendons de Bonn avec une vive impatience un autre travail qui nous avait été promis et qui avait excité tout notre intérêt; je veux parler des recherches de M. Windischmann sur l'affinité de l'arménien avec le zend et le sanscrit. Cette explication philologique est de celles qui doivent produire le plus de résultats inattendus; la matière est si abondante, qu'on trouve presque sans chercher. Confiée à la savante sagacité de M. Windischmann, cette étude sera bientôt aussi avancée que celle des rapports du zend avec le sanscrit. Une race indo-germanique ou aryenne, comme vous l'avez si convenablement nommée, a dû dominer autrefois dans des contrées qui sont aujourd'hui soumises à des peuples de race sémitique; car les plus anciens noms des fleuves et des montagnes de ces contrées sont aryens... »

Plusieurs mois s'étant écoulés, Eugène Jacquet s'enquérât une seconde fois auprès de M. Lassen du sort de la dissertation à laquelle il tenait tant : « M. Windischmann, lui disait-il dans sa lettre du 25 avril 1836, qui nous avait promis un grand travail de philologie comparative, paraît s'être endormi du sommeil d'Épiménide dans sa chaire de Freysing ¹. »

Le mémoire de Windischmann ne démentit point les espérances de ses anciens amis; il fut d'un grand secours aux savants qui tinrent compte de l'arménien dans leurs recherches de philologie et d'antiquités. C'est à son exemple que d'autres écrivains, parmi lesquels M. Richard Gosche², ont établi l'étymologie aryenne d'un très-grand nombre de mots arméniens. Mais le plus beau succès de son travail se trouve à coup sûr dans l'approbation que M. Franz Bopp a donnée à ses inductions grammaticales en les citant dans sa *Grammaire comparée* et particulièrement dans la sixième partie concernant la formation des mots³. Si, dans la seconde édition de cet ouvrage capital, le célèbre linguiste de Berlin a placé l'arménien au rang des langues les plus anciennes affiliées au sanscrit, servant de fondement à l'ap-

¹ Le bruit avait couru vers cette époque que Windischmann occuperait une chaire dans le gymnase épiscopal de cette ville.

² Dans sa dissertation : *De Ariana gentis linguæque Armeniacæ indole* (Berlin, 1847, in-8). — Voir aussi une notice anonyme sur l'histoire primitive des Arméniens, imprimée à Vienne et publiée à Berlin en 1854.

³ *Vergleichende Grammatik u. s. w.* (Berlin, 1852, pages 1269-1275). — La seconde édition qui vient d'être achevée porte sur son titre le nom de l'Arménien à cause des nombreux exemples que M. Bopp a puisés dans cette langue d'un bout à l'autre de l'ouvrage.

préciation générale de l'organisme et des lois de la grande famille des langues indo-européennes, on ne saurait oublier que Windischmann défricha le terrain, qu'il prit l'initiative d'un rapprochement aussi utile et aussi fécond.

Les autres mémoires dont nous allons parler concernent des problèmes fort intéressants d'histoire et de mythologie orientales, dont Windischmann a cherché l'explication en rapport avec le progrès tout récent des études qui devaient y concourir. Il a d'ordinaire formulé son avis fort brièvement, préoccupé avant tout des érudits à qui ces mêmes problèmes étaient familiers; mais, dans ces courtes notices, ces érudits qu'il prenait pour juges, ont facilement discerné la pénétration de son esprit, allant droit au but, présentant presque toujours avec bonheur une solution plausible et vraiment neuve; ils y ont retrouvé l'application toujours sûre de ses vastes lectures dans les auteurs classiques et dans les sources orientales écrites en plusieurs langues.

Dans la plupart de ses recherches, Windischmann avait porté son attention à la fois sur les Aryens de l'Inde et sur ceux de la Perse, les deux grandes ramifications de la race japhétique dont la culture en se développant a conservé des traits multiples de ressemblance. Les croyances, les idées, les cultes, les traditions attestent, en effet, d'une manière irréfragable l'origine commune de ces peuples et la naissance de leur civilisation dans un même berceau. C'est une donnée fondamentale de leurs anciennes religions que Windischmann essayait de mettre en lumière dans son mémoire sur le culte de Sôma chez les Aryens¹. Force lui fut de considérer ce culte et ses pratiques dans les Écritures védiques et dans les livres de Zoroastre pour reconnaître la signification différente qu'il eut chez l'un et l'autre peuple. La coutume, qui au fond était la même, consistait à préparer en manière d'offrande et de sacrifice une liqueur enivrante, produisant une vive exaltation d'esprit, et servant de breuvage aux Aryens dans les cérémonies quotidiennes de leur culte public et privé. Les effets de ce breuvage étaient identiques bien qu'on le tirât chez les Perses d'une plante des montagnes, qui n'est point à confondre avec l'asclépiade acide exprimée et distillée chez les Hindous. Mais des idées distinctes prévalurent de part et d'autre dans la symbolique représentée par des chants et des formules liturgiques. L'action d'un être supérieur était rattachée à la vertu matérielle de l'offrande même: cet être, c'était le génie de la vie, dispensateur de l'immortalité; et le breuvage sacré, c'était une communication de la force de vie qui est dans la nature.

¹ *Ueber den Somacultus der Arier*, p. 18, in-4°. (Extrait du tome IV, p. 2, des *Mémoires de l'Académie de Munich*.)

Mais, sous le nom de *Sôma*, les Indiens entendirent un dieu, et sous le nom identique de *Haoma* ou *homa*, les Aryens de la Perse, un génie. Dans l'Inde, la libation de *Sôma* était un sacrifice au dieu lui-même, et le dieu ainsi nommé devint un dieu panthée qui est en tout, qui pénètre tout; dans plus d'un hymne védique, *Sôma* prend les attributions et le rang des plus grandes divinités. Dans l'Iran, il n'y eut point de confusion semblable : *Haoma* est subordonné au Dieu suprême dans le Zend-Avesta; il n'est ni Amschaspand ni Ized; c'est un être qui flotte entre les êtres divins et les êtres héroïques, comme Dionysos dans la plus ancienne mythologie grecque. C'est donc avec une pureté relative que la même conception qui fut commune aux anciens Aryâs s'est formulée dans les dogmes du zoroastrisme.

Eugène Burnouf faisait grand cas de « l'ingénieuse dissertation » de Frédéric Windischmann sur le culte de *Sôma*. Dans une série de notices philologiques dont la plupart ont pour objet les invocations du Vendidad au personnage nommé *Haoma*¹, il s'est référé quelquefois à ses interprétations, et il se promettait de revenir à la thèse de son confrère dans son résumé comparatif du *Hôma* zend et du *Sôma* indien, qu'il n'eut pas le temps de publier, mais dont le plan s'est peut-être conservé dans ses manuscrits considérables sur le parsisme. Le sujet présente en lui-même une importance extraordinaire dans l'histoire des religions de l'antiquité : c'est en s'appuyant en partie sur les recherches de son regrettable collègue que M. J. de Doellinger a montré la haute signification de l'offrande du *Hôma*, qui était un véritable sacrement dans le culte transmis des anciens Iraniens aux modernes Parsis². Les vues exposées par Windischmann ont reçu le complet assentiment d'un des hommes qui ont porté le plus loin les études zendes au delà du Rhin, M. le docteur Spiegel, dans sa version allemande de l'*Avesta*³ : de son côté, M. Ad. Kuhn, dans un livre estimé où il les résume⁴, en a reconnu la justesse, au point que, si elles sont nécessairement complétées par le dépouillement de nouvelles sources, elles demeurent au fond comme des résultats bien acquis à la science.

Une autre dissertation du docteur Windischmann sur les *Traditions primitives des peuples aryens* appartient aux essais les plus fructueux que l'on ait faits pour restituer l'histoire des temps réputés fabuleux

¹ *Études sur la langue et les textes zends*, t. I, p. 234 et passim. (Extraits du *Journal asiatique* de Paris, 1840-1850.)

² Dans le volume servant d'introduction à sa grande histoire de l'Église : *Paganisme et Judaïsme*, livre VI, ch. XLV-XLIX (Ratisbonne, 1857, en allemand).

³ Tome I, p. 8, et tome II, p. 68 (Leipzig, 1852 et 1859).

⁴ *Die Herabkunft des Feuers und des Göttertrankes* (Berlin, 1859, 1 vol. in-8, pages 118-120).

par des inductions tirées des noms propres¹. Il s'agit, en ce genre de recherches, de reconnaître dans des récits fragmentaires, disparates au premier aspect, l'affinité et même l'identité des mythes des principaux peuples de même souche, de constater la haute antiquité de conceptions religieuses et morales qui ont passé dans les monuments littéraires de chacun d'eux, mais qui ont reçu une forme particulière de leur génie national; tout n'est pas pure fiction dans de tels récits; à travers les détails étranges de la plupart d'entre eux on retrouvera probablement un fond de vérité historique.

Dans le morceau cité, l'auteur a étudié à ce point de vue deux traditions communes aux Grecs et aux Aryâs. Il a d'abord commenté la tradition du déluge, telle qu'elle est exposée dans un ancien brâhmana du Vêda², en rapport avec le mythe grec du déluge d'Ogygès; il a même cherché dans le nom de la fille de Manou, Idâ ou Irâ, personnifiant le sacrifice, et d'autre part dans le nom grec d'Iris, donné à la messagère des dieux et à l'arc-en-ciel, un rapprochement resté inaperçu de ces vieilles légendes avec le récit biblique. Il a élucidé, en second lieu, la fable grecque de Minos et de Rhadamante, fils de Jupiter, juges des Enfers, que l'on peut aisément ramener au mythe aryen des deux frères Manou et Yama, fils de Vivasvat ou dieu du soleil. Il a conclu, d'après ces exemples, à l'âge reculé de pareilles traditions mythologiques que de grandes races ont conformées chacune à ses tendances et à sa civilisation.

L'investigation des souvenirs presque effacés des temps antéhistoriques a pour condition de succès l'alliance de la philologie et de l'histoire: il reste à Windischmann l'honneur d'avoir frayé avec quelques-uns la voie où plusieurs marchent aujourd'hui résolument. Des Aryâs de l'Asie, la même investigation a été étendue aux anciens habitants du sol de l'Europe, et particulièrement aux peuples germaniques; un spirituel indianiste de Berlin, que nous citions tout à l'heure, M. le docteur Adalbert Kuhn, en a donné l'exemple dans divers écrits aussitôt remarqués ainsi que dans une revue de linguistique comparée qu'il dirige depuis plus de dix ans avec le concours de philologues et d'orientalistes distingués. On en vient à soutenir avec eux que, si chaque peuple a donné à ses pensées une empreinte originale d'après les vicissitudes de sa vie morale et politique, les races qui sont venues les premières d'Asie en Europe ont apporté sur notre continent non-

¹ *Ursagen der arischen Völker*. Munich, 1852, 20 pages in-4. (Extrait du t. VI, partie I, des *Mémoires de l'Académie de Munich*, 1^{re} classe.)

² Voir notre notice sur *la Tradition indienne du déluge dans sa forme la plus ancienne*, analysée par le P. de Valroger dans le tome XXXII du *Correspondant*, 1855, pages 601-610.

seulement le fond brut de leurs idiomes, mais encore le noyau de traditions immémoriales.

Dans ses explorations sur le polythéisme de l'Asie occidentale, le docteur Windischmann a exercé sa critique sur le culte d'une déesse perse¹, *Anâhita* ou *Anâitis*, qui répondait par ses attributions à la Vénus des Hellènes plutôt qu'à leur Artémis, comme on l'avait longtemps cru. Son mémoire a pour but d'examiner à nouveaux frais tout ce que nous apprennent sur cette déesse les sources découvertes jusqu'ici. Il passe d'abord en revue les témoignages des auteurs classiques sur l'âge ancien du culte d'Anâitis chez les Perses. Puis il justifie l'assertion de Strabon sur l'existence de son culte en Arménie, où elle portait le nom d'Anahit, par des passages d'Agathangelos et de Moïse de Khorène, historiens arméniens des quatrième et cinquième siècles. Ces passages qu'on n'avait pas encore éclaircis et discutés au point de vue de la mythologie orientale lui servent à montrer l'accord de ces écrivains nationaux avec les écrivains grecs. Interrogeant ensuite les traditions iraniennes proprement dites pour découvrir la conception originelle d'Anâitis, il la retrouve dans les livres du zoroastrisme. C'est la déesse de l'eau supra-terrestre, faisant germer toutes choses; sous une triple dénomination (*ardvi câra Anâhita* — la pure, fécondante, puissante, elle est citée et invoquée dans toutes les parties du *Zend-Avesta*²; elle a été produite par le créateur Ahoura-Mazdâ comme source de toute fécondité dans la nature et dans l'humanité, comme protectrice des diverses régions du monde. Anâhita ne saurait donc être identifiée à des déesses asiatiques d'un nom analogue au sien, qui ont plutôt personnifié la guerre; son plus grand fond de ressemblance est avec l'Aphrodite des fables grecques.

Les écritures zendes ont encore fourni à Windischmann la matière d'une dissertation intitulée *Mithra*, qu'il faut malheureusement compter comme la dernière de ses productions littéraires³. « C'est une vraie perle dans l'écrin de notre philologie orientale! » m'écrivait peu après son apparition un célèbre orientaliste de Berlin; et, en

¹ *Die persische Anâhita oder Anâitis. Ein Beitrag zur Mythengeschichte des Orients.* Munich, 1856, p. 44, in-4°. (*Mém. de l'Acad. de Munich*, 1^{re} classe, t. VIII, p. 1.)

² Voir le *Paganisme et Judaïsme* du D^r de Döllinger, liv. VI, ch. LXXI-LXXIII, et les *Religions de la Grèce antique*, par M. Alfred Maury, t. III, pages 96-97, pages 168-170.

³ *Mithra. Ein Beitrag zur Mythengeschichte des Orients.* Leipzig, Brockhaus, 1857, p. 89, in-8°. C'est le 1^{er} fascicule d'un 1^{er} volume de dissertations et mémoires pour la connaissance de l'Orient, que la Société orientale d'Allemagne a décidé de publier sur toute espèce de sujets en dehors de son Journal. — Une étude analytique en a été faite, avec de justes éloges, par M. Alfred Maury (*le Culte de Mithra. — Revue germanique*, août, 1858).

effet, il serait difficile de mieux renfermer en un petit volume tout ce qui peut illuminer un phénomène imparfaitement expliqué d'histoire religieuse, de présenter sous une forme plus claire la discussion savante d'un problème de mythologie.

Faisant d'abord l'œuvre du philologue, l'auteur s'est livré à une interprétation littérale toute nouvelle des prières du sacrifice à Mithra : sous le titre de *Mihir-Yascht*, ces prières, accompagnées de bénédictions en forme d'éloges, font partie des textes liturgiques servant d'appendice aux principaux livres de l'Avesta. Il en a traduit les trente-cinq sections sur le texte zend, dont il a commenté mot par mot de nombreux passages¹, et fourni de cette façon un document d'une sûreté irréprochable à l'étude du zoroastrisme. Puis, reprenant la tâche d'historien, il a montré ce qu'était le Mithra des Iraniens, créé par Ahoura, mais loué et adoré à l'égal de lui comme son représentant; il a défini le rôle éminent qu'ils attribuaient à ce dieu, lumière vivifiante, médiateur entre les ténèbres et la lumière dans le monde moral comme dans le monde physique, mais qu'ils ne confondaient pas avec le Soleil et les corps célestes. Seulement alors il a comparé ces notions authentiques avec les assertions des anciens sur la divinité, du nom de Mithra, identifiée avec le Soleil, dont l'empire fut grand et populaire, pendant un millier d'années, dans le monde gréco-romain.

On aurait peine à contester les opinions de Windischmann touchant le rapport et les différences des mystères de Mithra avec le mythe des Perses, fondées qu'elles sont sur des sources de tout âge depuis Xénophon jusqu'aux apologistes chrétiens. Si, comme il l'affirme, l'intelligence du mythe primitif n'a plus rien à gagner aux futures investigations sur le culte qui en est sorti, il reste beaucoup à faire pour connaître l'influence de ce culte sur les arts, et principalement sur l'état religieux des populations de l'empire romain. Il serait important de rassembler à cet effet dans leur ordre chronologique, et aussi de classer d'après les lieux de leur découverte les œuvres d'art et les inscriptions en l'honneur de Mithra. On sait que des monuments de ce genre se retrouvent à toutes les frontières romaines, aussi loin qu'a pénétré le paganisme de la décadence, en Dacie, en Pannonie, en Gaule et en Afrique : de ce nombre sont ces sculptures mithriaques dont l'archéologie française doit à feu Félix Lajard la description et l'interprétation.

Les livres sacrés de la Perse avaient si longtemps sollicité le zèle de Frédéric Windischmann, qu'on espérait obtenir de lui un travail

¹ La version du même Yascht, dans le *Zend-Avesta* d'Anquetil (t. II, pages 204-232) est loin d'offrir l'exactitude désirable.

d'ensemble sur leur symbolique, ce qu'on appellerait la Théologie de l'*Avesta*. On se plaisait à croire que ses mémoires détachés, que nous venons de décrire, n'étaient que le prélude d'un livre qui eût fait suite aux études de son père sur les religions et la philosophie de l'Asie orientale. Malheureusement il n'eut pas le temps d'entreprendre et d'achever lui-même un tel ouvrage. Comme nous l'apprenons de l'un de ses amis qui a fait l'examen de ses manuscrits¹, il n'a laissé en quelque sorte que les travaux préliminaires : ce ne sont pas des matériaux à l'état brut, mais une collection de pièces soigneusement assemblées pour servir à une démonstration historique.

Tous les efforts de Windischmann se sont concentrés sur les textes zends et pehlvis de l'*Avesta* qui réclament la lumière de l'exégèse philologique pour être appliqués en toute sûreté à la critique des dogmes. C'est dans ce dessein qu'il a suivi attentivement les études parallèles que M. N. Westergaard, à Copenhague, et M. Fr. Spiegel, à Erlangen, ont accomplies avec autant de zèle que d'indépendance pour leur édition des Écritures zendes ; en même temps il élucidait patiemment grand nombre de traités qui en complètent les livres principaux, et il recueillait toutes les données que les inscriptions cunéiformes de la Perse fournissent sur le vocabulaire et sur la grammaire de l'idiome politique de l'empire des Achéménides. On lui sut gré d'avoir fait part quelquefois au public de ses conjectures pour le déchiffrement de célèbres inscriptions de ce genre, en particulier de la grande inscription de Bisoutoun, interprétée pour la première fois par Rawlinson, puis vulgarisée en Allemagne par Benfey².

Pour faire comprendre l'extension que Windischmann avait donnée à l'analyse des sources, nous citerons les titres de plusieurs de ses manuscrits relatifs au zoroastrisme : achevés ou inachevés, ces mémoires sont accompagnés de notes abondantes concernant les matériaux mis en œuvre dans chacun d'eux en particulier. C'est d'abord une traduction du *Boundehesch* faite sur le Pehlvi, et une longue dissertation sur la géographie de ce traité cosmogonique; ce sont ensuite deux dissertations sur la personne de Zoroastre, sur l'âge du système et des textes qui l'exposent; puis diverses notices sur les Pischdadiens, les Kaïaniens; sur Yima, sur Afrasiab, sur d'anciens personnages de la tradition zende; outre cela, des textes transcrits du *Minokhered* et des passages extraits de ce livre sur la mort, le jugement, le ciel et l'enfer. Enfin, on a conservé dans ses papiers

¹ En 1855, il consacra plusieurs articles aux études de M. Spiegel sur le Vendidad dans les *Gelehrte Anzeigen*, de l'Académie de Munich, pour en faire ressortir le mérite et la solidité.

² Dans les *Annonces savantes* de l'Académie de Munich, années 1845 et 1850.

le dictionnaire d'un volume considérable qu'il avait tiré de ses lectures et augmenté jusque dans ses dernières années sous le titre de *Vocabularium zendicum*. Maintenant que diverses publications et en particulier celles de M. Spiegel ont ramené l'attention sur les anciennes religions de la Perse, il serait à désirer que l'on utilisât les mémoires ou les fragments inédits de Windischmann qui en éclaircissent bon nombre de mythes ou de légendes, et que son lexique zend fût confié à celui des savants d'aujourd'hui qui a le plus de chance de mener à bonne fin la même entreprise. Ajoutons à cela que le soin qu'il a mis à rassembler les documents originaux, à les traduire, à les commenter, est justifié par plus d'un exemple : Burnouf et Jacquet avaient compris de la même manière la nécessité d'établir sur la base des textes la restauration historique de l'antiquité iranienne.

Le temps a manqué à Windischmann pour réaliser d'autres projets de sa jeunesse. Le premier gage qu'il avait donné aux études indiennes fut cette monographie sur le Védânta que les maîtres n'hésitent pas au bout d'un espace de trente ans à qualifier d'excellente. C'est encore à des monuments attestant le développement de ce grand système qu'il avait consacré de préférence ses lectures sanscrites. Il s'était promis de mettre en lumière la formation de cette philosophie qui a tant d'analogie avec la scholastique des écoles d'Occident, qui repose comme celle-ci sur une révélation écrite et qui est de même un système dogmatique avec sa méthode d'exégèse et avec sa dialectique¹. Sans admettre l'influence d'un système sur l'autre, il croyait faire chose utile à la science en prouvant l'application de la même méthode à deux religions opposées, dans la même période de l'histoire, il est vrai, mais à deux extrémités du monde. On attendait également de Windischmann une édition critique du *Chandogya Oupanischad*, une des méditations métaphysiques les plus vantées parmi les écrits du Brahmanisme se rattachant aux Védas. Il avait fait usage, dans ses premières œuvres de philosophie indienne, d'un manuscrit remarquable de cet Oupanischad, et il était revenu à diverses reprises à l'examen du texte ainsi que des gloses sanscrites que la bienveillance de ses confrères lui avait procurées. On recueillera sans nul doute parmi ses papiers quelques fruits de son intelligent labeur : les avis d'un tel interprète ne resteront point perdus, quand les progrès de l'indianisme requerront une édition européenne du *Chandogya*, ou du moins une version commentée servant de complé-

¹ Voir sa notice sur le *Vedânta Sâra* dans les *Annales pour la critique scientifique*, publiées à Berlin (n° de décembre 1855).

ment à l'édition sanscrite de Calcutta, enrichie d'anciens commentaires dans la même langue ¹.

Les vues que Windischmann avait émises en plusieurs occasions sur l'importance du Védânta en lui-même, sur ses rapports avec les autres doctrines indiennes, sur la ressemblance de son but et de ses procédés avec la scholastique du moyen âge chrétien, l'avaient fait considérer en quelque sorte comme arbitre de première autorité en cette matière : quand un gentleman anglais institua en 1857 un prix de grande valeur pour le meilleur travail sur le système Védânta envisagé à la fois comme philosophie et comme religion, la Société asiatique de Londres associa le chanoine Windischmann en qualité de juge du concours à deux indianistes célèbres, M. Chr. Lassen, de Bonn, et M. Max Müller, d'Oxford. C'est qu'en effet nul en Europe n'était capable de mieux juger que lui non-seulement l'exposé doctrinal du système, la critique de ses principes, mais encore la valeur intrinsèque des sources en partie manuscrites qui devaient être consultées et analysées pour l'obtention du prix.

IV

Les savants de tout pays qui avaient encouragé tout d'abord le jeune docteur de Bonn ne s'étaient pas trompés sur les capacités qu'il déploierait un jour. Ils lui avaient attribué assez de puissance d'érudition pour prendre une part active à la direction d'un mouvement scientifique, et en vérité, si l'on considère le prix de ses différents essais, on est forcé de reconnaître en lui une supériorité de critique égale à celle qui se manifeste d'ordinaire dans des œuvres plus étendues. Chacun de ses mémoires a le même caractère, le même mérite : les conjectures sont écartées, la discussion est portée en tout endroit sur le point capital, et l'opinion de l'auteur se dégage comme sans effort d'un exposé toujours simple et bref. Par un très-heureux privilège, plusieurs de ses conclusions ont été confirmées par des travaux postérieurs aux siens, et aucune peut-être n'a été renversée et mise à néant par ceux qui sont venus après lui. Est-il besoin de dire après

¹ Tome III de la *Bibliotheca indica*, 1850, 1 vol. in-8°, par les soins du D^r Ed. Rör.

cela combien étaient sincères l'estime et l'admiration que témoignèrent à Windischmann un si grand nombre d'hommes, de toutes les communions chrétiennes, de spécialités fort diverses et d'opinions très-opposées? Ce n'était que justice pour honorer en lui la sûreté du goût, l'originalité du coup d'œil et la fermeté des conclusions¹.

Le concours de Frédéric Windischmann avait garanti une force de plus à l'enseignement théologique dans une université qui a compté parmi ses maîtres Möhler et Klee, et qui se glorifie aujourd'hui encore des Döllinger, des Haneberg et des Reithmayr. Alors même qu'il n'occupait plus la chaire d'exégèse à Munich, il jouit d'une haute estime auprès des esprits distingués qui affluaient dans cette ville de savants et d'artistes. Il était venu prendre place autrefois parmi les célébrités de la rénovation catholique qui s'y trouvaient réunies, Joseph Görres, Ernest de Moy, G. Philipps, le docteur Ringseis, Clément Brentano, etc. Plus tard, il exerça une influence quelquefois fort utile sur de jeunes talents qui appartenaient à la seconde génération de la même école, mais dont plusieurs avaient besoin d'une direction ou d'un frein. C'était un de ses amis, le spirituel, mais aventureux Ernest de Lasaulx, qui l'a précédé de peu de mois dans la tombe : appelé de Würzbourg à Munich, il brilla dans d'éloquentes leçons sur l'histoire, les religions, la philosophie de l'antiquité ; il élucida tour à tour des fables célèbres de la mythologie et de curieux problèmes d'érudition classique, tantôt dans des programmes scolaires, tantôt dans des mémoires académiques dignes d'être conservés². L'on dirait qu'il s'est rencontré avec Windischmann dans des investigations en quelque sorte parallèles sur l'Orient et la Grèce, si son enthousiasme n'eût trop souvent mêlé d'étranges témérités à ces restitutions idéales de l'art et de la spéculation helléniques, où il se complut vers la fin de sa vie, et même ne l'eût fait rétrograder vers les hallucinations de l'idéalisme pythagoricien.

Les hautes qualités que l'on prêtait d'un commun accord à Windischmann étaient relevées par son esprit de sociabilité. Sa conversation animée, spirituelle, souvent piquante, faisait le charme des réunions privées qu'il fréquentait ou qu'il organisait lui-même. Il avait coutume d'exprimer sa pensée avec un certain sel, et la douce

¹ Au mois de mai 1861, la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique l'avait mis au nombre de ses associés.

² Mort au mois de mai 1860, le professeur E. de Lasaulx avait publié lui-même un premier recueil de ses *Études sur l'antiquité classique* (Ratisbonne, 1854, 1 vol. in-4°, en allemand).

ironie qui sortait de sa bouche pour s'attaquer aux travers des gens ne pouvait blesser que les esprits mal faits. On aimerait à croire que ce n'est pas de ce chef qu'il eût trouvé d'impitoyables contradicteurs sur la route des honneurs et des dignités. C'est bien plutôt sa franchise, son indépendance, son énergie, qui déplurent à des hommes puissants ou à des hommes plus souples, moins courageux que lui, sans être de malhonnêtes gens. Il savait discerner les intrigants, sous quelque robe qu'ils se cachent, et il se raillait d'eux avec beaucoup de finesse, comme pour le soulagement de sa conscience. Il fallait l'entendre, par exemple, faisant en peu de mots le portrait de ces habiles personnages qui jouèrent après 1815 un rôle emprunté dans les provinces rhénanes avant qu'on sût si elles appartiendraient définitivement à la Prusse ou à l'Autriche, et qui, après des simagrées religieuses pour être dans les bonnes grâces de la puissance catholique, sont devenus les agents dévoués, les fonctionnaires serviles de la puissance protestante. Il s'égayait aussi fort agréablement aux dépens des prétentions aristocratiques qui sont si loin de nos mœurs égalitaires, ou même d'un certain goût d'insignes et de distinctions que l'on taxe aujourd'hui de pédantisme jusque dans l'enceinte des écoles. Ainsi s'en prenait-il au savant helléniste et philhellène Frédéric Thiersch, le pompeux traducteur de Pindare, pour la motion qu'il aurait faite, pendant son rectorat à l'université de Munich, d'entourer d'une escorte de massiers le recteur toujours en toge et en toque dans l'exercice des moindres fonctions.

La gaieté et la franchise naturelles de son caractère avaient rendu Frédéric Windischmann doublement cher à ceux qui avaient pu en même temps apprécier ses talents. Guillaume de Schlegel ne parlait de lui qu'avec une affection toute paternelle : il l'avait embrassé avec effusion de cœur le jour où il avait réclamé l'honneur de présider à la défense de ses thèses; il regretta pendant bien des années son départ de Bonn, et ce fut pour lui une grande joie de revoir à de longs intervalles son ancien élève. Le traducteur de Caldéron, le coryphée de cette école d'esthétique qui avait tiré de l'étude des siècles de foi une nouvelle théorie littéraire sous le nom de romantisme, n'était pas devenu catholique à l'exemple de son frère Frédéric et de plusieurs autres littérateurs des salons de Iéna. Mais à coup sûr il eût trouvé de douces consolations dans la pieuse reconnaissance du jeune savant qui avait grandi sous ses yeux, du noble rejeton de la famille patriarcale des Windischmann, dont il avait aimé tous les membres. Les regrets durent être bien amers, si j'en juge par les paroles de M. G. de Schlegel lui-même. Quand je le revis en passant à Bonn, en 1844, peu de temps avant sa mort, il était triste, morose, abattu; il se disait abandonné, et, l'œil éteint, il regardait vaguement autour

de lui comme un homme qui n'a plus d'espérance ; il cherchait à l'aventure parmi les tableaux qui décoraient ses appartements les ombres de la société élégante où il avait brillé. Que n'a--il été digne par la pureté de sa vie d'avoir auprès de lui, dans la solitude de ses derniers jours, l'un de ces jeunes hommes à qui il avait révélé les beautés de l'art ancien et moderne, mais dans l'âme desquels il avait entrevu souvent avec quelque joie la douce et sainte lumière du christianisme !

FÉLIX NÈVE.

LES

RÉSIDENCES PRINCIÈRES

ET LES VILLES D'EAUX EN ALLEMAGNE

I

Johnson prétend qu'on voit, par la façon dont un homme se comporte à table, comment il en use dans les autres actes de la vie. Si j'avance à mon tour qu'il y a tout un fait historique et social à tirer de la manière dont un siècle se baigne, on croira que je veux plaisanter ; et cependant rien n'est plus vrai.

Les Grecs, dans le premier élan de leur naturalisme, accomplissaient en se baignant une sorte de rite sacré, et, du sein des sources vives où les nymphes les avaient enivrés de leurs caresses, ils sortaient la joie au front, le sourire aux lèvres et comme régénérés.

De même de l'Indien, qui, lorsqu'il se plonge dans le Gange, ne lave pas seulement son corps, mais aussi son âme. Plus tard, lorsque les Grecs se séparent de leurs anciens dieux, vous les voyez venir aux thermes, et le bain cesse d'être une institution politique pour devenir un prétexte à de licencieuses réjouissances.

Aussi longtemps que régna chez eux la forme républicaine, les

Romains ne connurent d'autres bains que le Tibre, et c'est dans ces eaux-là qu'ils trouvèrent la force nécessaire pour conquérir le monde.

Un jour cependant arriva où, leur besogne à peu près terminée, ils crurent que l'heure était venue de se reposer, non plus, s'il vous plaît, sur des peaux d'ours, comme les vieux Quirites, mais sur de moelleux coussins de pourpre bien douillettement emplumés. Aux simples et salubres immersions dans le Tibre, les bains chauds succédèrent, et, pour ce plaisir à la mode, on construisit des palais, des temples, des villes entières. Les thermes de Caracalla, à n'en juger que par leurs ruines, devaient être une véritable cité. Il y avait là des rues plantées d'oliviers, des squares ornés de fontaines jaillissantes, d'immenses vestibules où grésillaient incessamment des sources tièdes et parfumées des essences de toutes les zones, des salles de marbre et de porphyre où se jouaient des comédies auprès desquelles le paradis de Mahomet n'est qu'un enfantillage. — Les plaisirs de ce genre étaient devenus chez les Romains quelque chose de si effroyable, que c'en était à faire dresser les cheveux sur la tête des honnêtes gens. Hâtons-nous de dire qu'à cette époque les honnêtes gens n'avaient pas de cheveux.

César à vingt ans était chauve : *fructus belli*, non pas ! mais fruit des distractions thermales ; ce fut au contraire la guerre qui l'aida à réparer l'irréparable outrage que les bains lui avaient infligé ; d'une branche de laurier, il se fit sa coiffure ordinaire. Dès le matin, au saut du lit, il ceignait ses tempes d'une couronne de laurier et ne la déposait qu'en entrant aux bains, où naturellement le grand homme et le héros n'avaient que faire. Un autre fils des dieux que les joyusetés thermales eurent de bonne heure tonsuré, ce fut Néron. Sa Majesté l'empereur Néron, comme l'appelait un vieux diplomate infiniment correct à l'endroit du protocole, lequel avait des cartes de visite portant cette amusante rédaction : « Le baron de ***, conseiller en activité de feu Sa Majesté le roi de Bavière. » Quoi qu'il en soit, l'empereur Néron avait le sommet du crâne atteint de calvitie, et cela lui déplaisait fort quand on avait l'air de s'en apercevoir. Aussi, lorsqu'il lui arrivait de jouer à l'histriion et de *se donner lui-même en spectacle* aux Romains, les locataires de loges avaient pour mot d'ordre de ne point lorgner de haut en bas, attendu qu'il aurait pu leur en coûter cher de rappeler à l'illustre comédien les suites des excès commis aux bains.

Au troisième et au quatrième siècle, l'usage des bains diminue et se perd sous l'action du clergé, qui ne se lasse pas de les dénoncer et de les condamner comme étant des lieux de prostitution et d'abomination. Charlemagne, chez qui l'ardeur du prosélytisme n'excluait ce-

pendant pas un grand bon sens, fut le premier à reconstruire des édifices de bains, quitte à ne les point fréquenter. Ses bains à lui, c'étaient les fleuves et les torrents.

Avec les croisades, le goût des bains commence à reprendre. Les chrétiens, ayant connu les bains en Palestine, rapportèrent en Europe la mode de ce luxe alors tout oriental. Quant à cet emploi si général et presque universel des bains comme système curatif, il ne date guère que d'un temps tout moderne, d'une époque de fatigue et d'alanguissement où les lampes de la vie, *vitaï lampada*, commençant à s'éteindre, on a imaginé tant bien que mal d'en renouveler l'huile. Chez les anciens comme au moyen âge, les bains étaient simplement une affaire de religion ou de plaisir, de dévotion ou de débauche.

Quelques joueurs ennuyés s'agitant autour d'un tapis vert et luttant corps et âme pour gagner ou perdre moins de pièces d'or qu'un Romain de la *high life* n'en prodiguait jadis dans une seule de ses nuits thermales, des danseuses errantes, des ténors dépaysés, voilà-t-il pas la belle affaire! Aussi le plaisir ici n'est que prétexte; la vraie raison d'être des eaux modernes, sous quelque masque enrubanné, sous quelque dehors d'opéra-comique et de pastorale qu'elle se cache, c'est l'infirmité de notre pauvre espèce : goutte, hypertrophie, maladie de foie et d'entrailles; c'est la *cure*, puisqu'il faut l'appeler par son nom, ce nom d'hier que nous avons inventé pour désigner une chose toute nouvelle.

Jamais on ne s'est tant baigné qu'aujourd'hui. Nous avons en France dix sources de premier ordre toutes de plus en plus fréquentées. — L'Italie en a huit, la Hongrie douze, la Suède trois, l'Espagne et l'Angleterre deux, le Danemark une seule, et la Russie, l'immense Russie, pas davantage; mais, en revanche, l'Allemagne en compte cent quarante-neuf, j'entends par Allemagne tous les pays où résonne le *ia*, y compris la Bohême et la Suisse.

Comme c'est une industrie spéciale à ces belles contrées du Rhin et du Neckar d'offrir un rendez-vous annuel à tous les désœuvrés et à toutes les misères de notre triste globe, les sources minérales n'y sont pas toujours indispensables à la formation des établissements de bains.

Je connais là dix ou quinze bains plus ou moins renommés qui, depuis vingt ans, fonctionnent à merveille et se passent d'*eaux*.

Quand la naïade manque, on s'adresse à la dryade de la forêt prochaine. En d'autres termes, quand on n'a pas de source sous la main on s'en va dans la sapinière cueillir de verts et résineux bourgeons, qu'on fait bouillir, et voilà une *cure* inventée, la *cure de sapin*; il y a aussi la cure de petit-lait, la cure de sable et la cure de raisin. Une maison de conversation avec un tapis orné de ses croupiers, un

orchestre dirigé par un Strauss quelconque, et la chose va son train. Si plaisantes que paraissent ces inventions, on les rencontre partout en Allemagne pendant la belle saison. Il y a un nombre considérable de villes qui en vivent et un nombre plus considérable encore d'honnêtes bourgeois qui en meurent.

Il semblerait qu'on ne dût aller aux eaux que pour s'y purifier en quelque sorte des excès de la civilisation moderne, et c'est justement le contraire qui arrive.

Quiconque voyage pour se récréer et se distraire, s'il prend le chemin de fer, peut se dire d'avance que son but est manqué. La locomotive, en nous portant directement d'un point de la civilisation à un autre, n'a qu'un tort, celui de supprimer la nature. A droite et à gauche la nature passe et fuit, mais le citadin reste avec ses préjugés d'opéra-comique, ses toilettes imperturbables et ses ridicules de boulevard de Gand. — Singulière fatalité, qu'on ne puisse éviter le bruit de la ville et le train-train de la besogne quotidienne sans être à peu près sûr de retrouver cette éternelle rocambole de sottises et de *ren-gaines* auxquelles on voudrait pourtant échapper, ne fût-ce qu'un mois ou deux ! Dans les profondeurs des gorges des Pyrénées comme au pied du Taunus, à Bagnères-de-Luchon comme à Bade, à Vichy comme à Tœplitz, c'est la même vie de salon. La nature a beau faire pour notre soulagement et notre émancipation, c'est notre manie à nous de la corriger et de l'*expurger*, comme c'était jadis la manie de certains cuistres d'expurger Corneille et Molière. Là où ses sources vives bouillonnent, où s'élaborent mystérieusement les forces thérapeutiques dont nos membres alanguis, engourdis et fatigués ont tant besoin, nous construisons des salles de danse, nous dressons des tables de jeu où l'on se ruine, des théâtres d'opéra-comique où l'on bâille. Quant à la conversation, c'est merveille comme elle se ressent de la beauté pittoresque et du romantisme des lieux. Écoutez cette belle dame en chapeau de bergère, qui marche environnée de tant de crinoline, et ce joli monsieur tout habillé de blanc comme un pierrot : c'est la comtesse de V. et le jeune marquis de X. qui reviennent de la source. De quoi parlent-ils ? De l'hiver prochain et de ses amusements. Le jeune marquis annonce à la spirituelle comtesse qu'il y aura beaucoup de Russes à Paris, et la spirituelle comtesse en prend occasion de se réjouir du fond de l'âme sans trop se demander pourquoi. L'hiver est, en effet, ce qu'on souhaite, car l'hiver est en somme la vraie saison à Paris, le vrai champ de bataille pour ce monde routinier qui ne sait ni aimer ni haïr, ni mourir ni vivre, et qui, incapable d'adorer la nature, n'a de culte et de foi que pour les mille et une superstitions de l'étiquette.

Nulle part, moins que dans ces lieux de prétendu refuge au sein de

la nature, vous ne trouverez l'homme dans l'homme, la femme dans la femme.

Et peut-être y a-t-il à cela d'admirables raisons.

On se tient sur ses gardes, on s'observe, on n'admire toutes ces toilettes qu'avec défiance. Qui nous dit que, sous ces fraîches mousselines, sous ces touffes de roses, ne se cache pas le sépulcre blanchi?

C'est surtout là où le sentiment de nos misères nous rassemble, que nous excellons à nous les dérober les uns aux autres. Sauf quelques affections nerveuses généralement bien portées et qui rentrent dans la catégorie de ce mal agréable qu'on appelait autrefois des *vapeurs*, quelle femme, encore jeune et jolie, avouera jamais être aux eaux pour autre chose que ses plaisirs? Supposez un motif tout différent, elle n'en sera que plus acharnée à ses chiffons; car il faut alors, avant tout, donner le change. Et le plaisir ici couvre la marchandise si avariée qu'elle soit.

Je me résume et je termine par un aphorisme qui peut n'être point neuf, mais qui, en revanche, ne me paraît guère consolant. L'Indien qui plonge dans le Gange y descend avec un sentiment d'épouvante sacrée. Les Grecs, en se baignant, emportaient avec eux dans les flots l'idée de beauté; les Romains, l'idée de bravoure.

Quant à l'Européen moderne, au baigneur du dix-neuvième siècle, il ne saurait bouger sans traîner après soi l'encombrant appareil de sa civilisation, et c'est, précieusement muni de ce bagage, qu'il se présente aux sources de la nature.

On peut laisser au fond de l'Océan ses rhumatismes, laisser au fond d'une piscine sa goutte, sa gravelle, sa paralysie; on n'y laissera jamais ni ses ridicules, ni ses préjugés. Traverser le Rhin pour retrouver, en été, tout ce demi-monde et ce petit-monde! Eh quoi! toujours les coulisses là où pourtant on voudrait enfin, ne fût-ce que pour un moment, de vrais rochers et de vrais arbres! Ne saurions-nous donc un peu nous divertir sans un programme, et faut-il tant de façons pour jouir de la belle nature? La nature! Est-ce que par hasard le temps en serait passé parmi nous? Qui me rendra ces dix ou quinze huttes forestières, pittoresquement perdues dans la montagne où jadis, lorsque venait la belle saison, vous retrouviez pour quelques mois la solitude, le recueillement, la santé! Il n'y avait là ni salle de comédie, ni tapis vert, ni proverbes, ni bouts-rimés, mais une construction modeste servant d'établissement, et d'ordinaire, portant à son fronton ces trois mots consacrés :

Puis, juste en face, s'élevait la bibliothèque de l'endroit, avec cette épigraphe sur la porte :

SILENTIUM !

La santé, le silence, deux éléments de sagesse et de longue vie !

Ce n'est pas, au moins, qu'on y vécût en frères de la Trappe. La conversation n'abdiquait point ses droits ; seulement, les sujets se ressentaient du calme, de l'isolement, de la sérénité des lieux, et vous pouviez, sans passer pour un original tombé de la lune, ignorer le cours de la rente et le ballet nouveau.

En revanche, quels entretiens et quels monologues on avait avec soi-même ! comme on se retrempait l'esprit et le corps aux sources vives ! Et quand une voix s'élevait du fond de ces romantiques thébaïdes, quand l'écho de ces forêts et de ces grottes bouillonnantes vous jetait le son d'un cor lointain, quelles fanfares s'éveillaient en vous, quels mystérieux ressouvenirs de tous les orchestres de Weber !

II

Eil... est une petite ville d'Allemagne, toute jolie, tout éveillée, tout agréable. Laissons aux dictionnaires le soin de déterminer la province, le degré de longitude et de latitude, et le nombre des habitants que peuvent contenir ses deux cents maisons. Dirai-je combien de marmites y bouillent, combien on abat par jour de bœufs et de moutons, en un mot, de quoi vit ce bon peuple ? Il vit, et, pour peu que l'on tienne à savoir comment, qu'on s'informe auprès de ces visages épanouis, vermeils, florissants de santé, qui guettent aux fenêtres du matin au soir les étrangers qu'amène la saison des eaux ; car Eil... est une ville de bains, une de ces villes que l'Allemagne compte par dizaines, hier solitaires, désertes, délaissées dans le creux d'une ravine ou l'obscurité d'un bois de sapins, aujourd'hui vivantes, fréquentées, illustres ; de ces villes qui s'animent avec les abeilles au premier souffle de l'été, bourdonnent durant trois mois comme des ruches pleines, puis, aux brumes d'octobre, commencent à languir, à changer d'aspect, et finissent elles-mêmes par ne plus se reconnaître.

Le parc, dessiné par Repton, passe à iuste titre pour l'un des

plus vastes et des plus somptueux de l'Allemagne. Ce parc se divise en deux, selon les principes de l'art anglais : en un parc proprement dit, et en un jardin de plaisance, *pleasure-ground*, véritable royaume de Flore, environné d'imperceptibles haies de fil de fer d'invention anglaise, et couvert de fleurs exotiques, de plantes singulières, de précieux végétaux exportés à grands frais d'Amérique, et de tapis de gazon qu'on prendrait pour du velours.

Quant au parc proprement dit, il s'étend à perte de vue, et forme le paysage le plus merveilleux, le plus varié qui se puisse voir.

On dirait le jardin de Yuen-min-yuen dans le Sihol.

Évidemment la symétrie des jardins, entendue de la sorte, devient un art d'imagination, et, dans ce sens, le Nôtre et Repton sont des poètes, de véritables poètes. Pourquoi leur refuserait-on ce titre? N'inventent-ils pas des images, des scènes, des tableaux? N'idéalisent-ils pas au sein de la réalité même? Voyez-les ménager leurs effets, assembler les contrastes, éveiller les sentiments les plus divers, provoquer à leur gré et selon les caprices de leur génie, l'inquiétude, l'étonnement, la tristesse, la mélancolie et la paix du cœur! Leur œuvre est une idylle, un tableau, un drame, une mosaïque vivante, dont la nature fournit chaque élément.

Et leurs couleurs, comme elles se fondent à ravir! comme elles se nuancent! — Poème complet, symphonie admirable, qui prend ses notes et ses voix dans le murmure de la feuillée et des cascades, ses mélodies et ses rythmes dans le gosier du rossignol et de l'alouette, ses carillons dans les clochettes du troupeau.

Ne plaisantons pas, il s'agit ici d'un art, et d'un très-grand art, qui n'est autre que celui du paysagiste travaillant *sur le vif*. Erreur de croire que le terrain et le climat soient les seules conditions qui doivent déterminer le caractère d'un jardin. Il s'agit de mettre les arbres et les fleurs en harmonie avec les constructions, avec l'esprit et l'existence des hommes, de faire circuler partout le mouvement et le style, *sylvæ sint consule dignæ*, et cela sans que les lois primordiales de la nature en soient jamais ni affectées, ni sacrifiées à la fantaisie, au bon plaisir, au luxe d'un individu. — J'ai connu jadis un brave homme qui, depuis trente ans, s'évertuait à vouloir noter le chant des oiseaux, afin d'en arriver ensuite à les classer selon le diapason de leurs voix. Une fois parvenu de ce côté au terme de ses recherches, il comptait essayer d'un système de classification des fleurs d'après leurs parfums. — Voyez-vous les oiseaux du bois partagés en lyriques, en épiques, en élégiaques, peut-être même, qui sait! en classiques et en romantiques.

Ce qu'il y a de certain, c'est que, si la classification n'existe pas encore pour les oiseaux, elle existe pour les bois et les jardins.

Il y en a du genre classique et du genre romantique.

Il y en a même du genre ennuyeux.

Mais ce qui domine, c'est l'agréable.

L'agréable est aujourd'hui partout dans les arts, comme dans l'architecture, comme dans les lettres.

Et encore agréable n'est point ici le mot : il y a dans la langue anglaise un adjectif bien autrement pittoresque et qu'il faudrait emprunter pour rendre ce petit style aimable et charmant, ce quelque chose de naïvement raffiné, de pastoral, de galant, de joli, qui fleurit dans nos expositions, dans nos salles de concerts, nos théâtres et nos jardins.

Lovely! avez-vous jamais entendu, disons mieux, jamais vu ce mot si doux s'échapper des lèvres d'une Anglaise? car il faut à la fois entendre et voir pour apprécier comme il convient les délices ineffables du mot *lovely!* — Cela ne se prononce pas du bout des lèvres, mais s'exhale des profondeurs de l'être avec un regard chargé d'extase et de ravissement. *Sweet* est trop simple, trop modeste, trop terre à terre, et n'en dirait pas davantage que le *lieblich* des Allemands ou l'agréable français, épithètes qui ne savent pas se prolonger dans l'infini et ne vivent que ce que vivent les roses; tandis que le mot dont je parle est comme ces nuages teints de la pourpre du soleil et qui, se dissipant, s'en vont dorer tout un horizon; il émeut jusque dans ses cordes les plus intimes la voix qui le soupire et sur-le-champ écarte toute idée vulgaire et triviale de l'objet auquel il s'applique. — *Lovely* dans la bouche d'une Anglaise répondrait assez à ce qu'était, du temps de madame de Staël, l'exclamation de *romantique*, mais par occasion seulement, car encore y a-t-il la nuance. Le torrent qui roule avec fracas du haut des Alpes est *romantique*, le lac d'Enghien est *lovely*. Cette terreur mystérieuse, ce pressentiment de l'infini qu'éveillent les grands spectacles de la nature, voilà l'idée du romantique; le *lovely* n'affiche point tant de prétention. L'agréable, le joli, le sentimental lui suffisent. Les albums où s'épanouissent de frais et souriants visages d'enfant, où les jeunes filles cueillent des fleurs, où les petits garçons font voguer leur nacelle à travers les nénufars : *lovely!* Une fabrique, et, sur le premier plan, assise au milieu du feuillage et dans l'attitude des madones de Raphaël, une mère allaitant son nourrisson, un groupe de pêcheurs napolitains avec un saltarello grattant sa mandoline, tandis que les belles filles se trémoussent et que les chiens « intelligents prennent part à leurs jeux : » *lovely! lovely!*

La Malibran était *romantique*; madame Miolan-Carvalho est *lovely*.

Tout cela compose un art facile, aimable, agréablement *rococo*, amusant comme une porcelaine de vieux saxe; un art qui merveilleusement convient à notre indifférentisme, à notre goût du superficiel,

à cette sainte horreur que nous avons des extrêmes en toute chose.

Parcourez nos musées, arrêtez-vous à la devanture des marchands d'estampes, et vous constaterez, à n'en pouvoir douter, l'amour, le besoin de l'agréable à tout prix. Qu'est-ce que nous aimons en peinture? Le *Duel de Pierrots*, de M. Gérôme, un chef-d'œuvre d'anecdote! Comme dessin, c'est fort médiocre; comme couleur, c'est pire: mais peu importe, c'est AMUSANT, et cela vaut tout de suite vingt ou vingt-cinq mille francs; tandis que l'*Évêque de Liège*, une des plus magnifiques compositions de M. Delacroix, arrive à peine à six mille. Il n'y a pas jusqu'à la grave statuaire, qui, si peu faite qu'elle semble pour se prêter à de pareils caprices, ne nous offre ses petits anges endormis, ses petits enfants jouant avec des cygnes et toute sorte d'Amours et de Psychés en format Charpentier, et de galantes mignardises propres à devenir d'admirables sujets de pendule. — Au temps de Michel-Ange ou de Puget, le bloc de marbre eût été dieu; aujourd'hui, ne vous déplaît, il sera simplement cuvette, et l'artiste, après l'avoir façonné de main de maître, rêvera pour sanctuaire à son chef-d'œuvre le cabinet de toilette de quelque Marie Duplessis. Faut-il parler de tout ce qui s'imprime sur la pierre, de tout ce qui se grave sur l'acier et sur le bois en l'honneur de ce méchant romantisme de grisettes: des fleurs qui se métamorphosent, des étoiles qui sont des femmes, et *Ma sœur n'y est pas*, et *L'Enseignement mutuel*, et la *Bou-tique à deux sous*, et le *Petit Dieu malin* à qui l'on donne le fouet, et toutes les colombes, tous les papillons, toutes les cantharides de l'atelier de M. Hamon?

Mais revenons à nos jardins.

L'histoire de cet art date du jour où l'homme se mit en tête d'amener à un ensemble, conçu d'après son plan et son idée, le beau désordre de la nature, d'introduire son rythme à lui dans la symphonie universelle, de donner le *la* à la flûte de Pan.

D'Italie, où il semble qu'il ait fleuri d'abord sous les princes de la maison de Médicis et de la maison d'Este, ensuite sous l'action des magnifiques républiques de Gênes et de Venise, cet art passe en Hollande, puis en Angleterre. Ordonnance intelligente, utilité, commodité, confort, voilà quels furent dans l'origine les buts qu'on se proposa d'atteindre. A ces éléments nous fîmes, nous, succéder la symétrie géométrique; et, de même que, dans l'architecture, s'étaient mêlées jadis les formes du règne végétal¹, nous introduisîmes dans le règne végétal les formes de l'architecture.

¹ L'immense futaie, avec ses branches inclinées les unes vers les autres, ne semble-t-elle pas avoir servi de type au dôme gothique? Ne retrouvez-vous pas dans la corne d'Ammon la volute ionique, et dans la feuille d'acanthé l'ornement caractéristique de la colonne corinthienne?

Le Parnasse français avait eu ses législateurs, André le Nôtre vint, qui fut le Malherbe de cette période où les arbres portent des perruques et des hauts-de-chausses et s'alignent comme des alexandrins de tragédie classique.

N'importe, même alors qu'elle s'exerce aux dépens du pittoresque, la symétrie a quelquefois du bon. C'est grandiose, éternel et solennel, comme l'exposition d'*Athalie*. Aussi me préserve Apollon d'élever jamais la voix contre Versailles, ni contre ses pompeux jardins. André le Nôtre, comme Jean Racine, a créé dans le grand style et le grand goût du siècle de Louis XIV, et il serait aussi ridicule de vouloir rendre l'illustre jardinier français responsable de toutes les bévues qu'on a depuis commises en son nom, qu'il serait absurde de porter au compte du chantre d'*Andromaque* et d'*Iphigénie* toutes les tragédies, toutes les platitudes issues du système.

Le système, c'est chez les successeurs qu'il en faut suivre le développement. A force de vouloir embellir la nature, l'art arriva à la dénaturer. A cette mascarade du bois et de la campagne la bergère vint se mêler. On eut ce joli mouton sculpté dans l'if, et, pour garder le mouton, cet aimable petit épagneul fait de la découpe d'un rosier.

Du reste, arbres, prairies et constructions, tout fut bientôt en harmonie. Ce fut pour les jardins, comme pour le reste, le règne de la queue et de la poudre. Période fantasque, sans exemple, qui ne reconnaît et n'adore qu'un dieu : l'opéra. Quant à la forme, les dernières saturnales des élèves des Coppel et des Vanloo, et, pour le sentiment, je ne sais quelles réminiscences d'un faux catholicisme, d'un catholicisme mignard et pomponné, ayant mouche au visage et dans l'œil cette pointe d'ivresse amoureuse que j'appellerais volontiers l'extase du temps : quelque chose de précieusement naïf, des grâces décentes qui provoquent, un repentir prêchant la récidive : madame de Pompadour en Madeleine. — Les sculpteurs et les peintres ont des danseuses pour modèles, l'église chante le ballet sur ses orgues, carillonne des ariettes dans les nues ; il n'y a pas jusqu'à la grave architecture, jusqu'à la forêt séculaire, qui ne s'évertue au menuet.

A l'étranger, cette outrageante défiguration de la nature ne tarda pas à se répandre sous l'influence des modes françaises, et tellement ce mauvais style y fit des siennes, que la réaction dut s'en mêler. Addison et Pope, en Angleterre, furent les premiers à s'opposer à ce goût détestable. Qui dit poète, en matière de goût, dit précurseur. Ce holà de la conscience publique, nettement exprimé, fut compris par un peintre, William Kent, qui, rompant aussitôt en visière aux idées de symétrie géométrique, proclama ce principe que l'imitation de la nature doit être l'unique règle à suivre dans la disposition d'un

jardin. Et son principe émis prêcha d'exemple, aux applaudissements de tout le pays. On sait ce que devient en Angleterre l'engouement d'une mode. Avant peu, les nouveaux principes furent à leur tour poussés à l'extrême, et l'on n'eut désormais d'autre règle qu'un souverain mépris pour toute espèce de règle. Au lieu et place de l'édition *ad usum Delphini*, de cette nature expurgée, revue et corrigée de la grande école française, se montra le désordre à l'état d'effet de l'art; des entre-croisements d'allées sans plan ni raison d'être, un brouillamini de labyrinthes inextricables, des reproductions de paysage sur un espace de quelques toises, des gentillesses et des folies qui devaient aboutir à la période chinoise.

Personne n'ignore quelle part active Rousseau prit chez nous à ce retour vers la nature, dont après mille extravagances et le progrès du goût aidant, le règne a fini par prévaloir, tant en France qu'en Angleterre et en Allemagne, où se retrouve dans la plupart des résidences princières ce grand élément pittoresque partout mis en rapport avec les mœurs, le climat et le caractère du pays.

III

Le parc d'Eil...a pour lui tous ces enchantements. J'entends ici par le parc, non-seulement la vallée, mais les collines et les montagnes qui l'encaissent. Qu'on se figure une plaine immense, bariolée de fleurs de toute sorte, semée de frais ruisseaux qui serpentent, de transparences vives où se penche le saule échevelé de Babylone, tandis que le faisan doré *s'enseuille* un peu plus loin sous un thuya; une vaste plaine coupée de sentiers verts, d'ombreuses solitudes, où le *rhus cotynus* balance gravement sa tête à perruque, où se pavane dans les cimes la tulipe de Kentucky, *liriodendron tulipifera*.

Et, si vous descendez le long du fleuve, après avoir cheminé quelque temps entre deux remparts de verdure qui vous emprisonnent et vous ôtent pour un moment la perspective, vous découvrez tout à coup le plus délicieux cottage du Yorkshire : des murs de clôture tapissés de lierre et de vigne vierge, des allées, des haies, des plantations, où l'*amorpha*, le *rubus odoratus*, le *lonicera*, le cytise, se marient dans les plus harmonieux assemblages au peuplier blanc, au *takamahaka*, aux mélèzes, que sais-je? à toute une végétation évoquée, comme par la baguette d'une fée, d'un sol qui n'avait, il y a soixante ans, que des cailloux et du genièvre.

Voyez maintenant, sur la hauteur, cette maison tout avenante

devant laquelle un tilleul majestueux étend son ombre ; c'est la serre, et aussi la bibliothèque : les livres rares et les fleurs exotiques, le comte souverain de l'endroit a voulu tout réunir dans le même corps de logis. Mais, comme les chaudes et enivrantes vapeurs de la serre pourraient, à la longue, incommoder le lecteur studieux et porter dans ses sens une exaltation voisine du vertige, dont la lecture n'a que faire, la salle des fleurs et la salle des livres sont séparées l'une de l'autre par une porte de cristal, qui, toujours à demi ouverte et transparente, laisse venir dans la bibliothèque juste assez de parfums, de murmures et de frémissements balsamiques pour bercer votre imagination en d'agréables rêveries.

Il va sans dire que, pour le nombre des volumes, l'entassement des richesses typographiques, le luxe et l'éclat des manuscrits, cette bibliothèque ne saurait entrer en ligne avec les bibliothèques de Paris, de Londres, de Rome, de Vienne et de Berlin. Mais elle a sur toutes les autres cet avantage immense qu'elle est là, et contient, du reste, assez d'éléments curieux pour occuper d'une manière intéressante les loisirs d'une saison passée aux eaux.

Parlons d'abord des manuscrits :

Je trouvai là toute une liasse de lettres de l'impératrice Catherine, ainsi qu'un ouvrage inédit de Diderot ; malheureusement, l'ouvrage est du genre impie et *badin*. Mais, ce qui semblait fait pour m'intéresser davantage, c'est une étude historique d'environ cent cinquante pages, et des plus sévères, tendante à prouver que cette même Catherine II de Russie n'a jamais existé.

L'hypothèse que développe l'auteur de ce manuscrit, c'est qu'il pourrait bien se faire que l'impératrice Catherine que l'histoire nous montre ne fut point la princesse d'Anhalt-Zerbst, épouse de Pierre III, mais une audacieuse créature lui ressemblant à s'y méprendre, une sorte d'héroïque aventurière substituée à elle par Orlov, et qui, sous un nom et un titre supposés, joua ce rôle prestigieux, non-seulement pendant la tourmente révolutionnaire de l'avènement, mais encore toute sa longue vie durant et sans que la mort soit venue mettre fin à ce mensonge. Au dire de l'ingénieux fabricant de ce document, la véritable Catherine aurait été égorgée dans cette nuit tragique du 7 juillet 1762.

La Russie est le pays des miracles. C'est là surtout que tout arrive. — N'y avait-il pas déjà un faux Pierre III, un faux Démétrius ? Pourquoi donc n'y aurait-il pas aussi une fausse Catherine ?

Le concours de circonstances qui amena et accompagna l'exaltation de cette femme extraordinaire ne permettrait-il pas d'admettre que les deux Orlov, poussés à bout par la résistance de Catherine ou trompés dans leurs espérances par sa soudaine mort, aient instanta-

nément recouru à l'évocation d'une doublure que peut-être déjà ils tenaient en réserve pour cette éventualité dès longtemps prévue. D'ailleurs, la populace ne connaissait pas Catherine, laquelle, n'ayant vécu jusque-là que de la vie de palais, ne s'était que très-peu montrée en public, ce qui facilitait beaucoup aux intrépides meneurs de l'entreprise cette comédie de substitution.

Resterait, il est vrai, à se demander comment fit plus tard cette fausse Catherine pour prolonger impunément son rôle à travers toute une existence, et, question bien autrement impossible à résoudre, — quel fut le secret de cette obscure intrigante, de cette créature d'une soldatesque brutale, pour se trouver posséder, à heure dite, les talents et les dons qui n'appartiennent qu'aux grands monarques ?

Avec de l'esprit et du talent, tout se démontre en fait d'histoire.

Malgré tant d'*essais*, d'ouvrages, et de boutades plus ou moins remarquables, l'histoire *vraie* de Catherine reste à faire. Les biographes français ses contemporains n'ont guère produit que d'assez piètres panégyriques entrelardés de diatribes qui semblent jaillir du discours tout exprès pour en relever la louangeuse platitude. Il va sans dire que l'ouvrage de Ségur ne saurait être confondu avec ce genre d'écrits à la fois adulateurs et diffamatoires. Mais à celui-là non plus il ne faudrait point trop se fier. Ségur voulait être l'amant de Catherine, et, comme il ne réussit pas, peut-être un peu de rancune persista-t-elle qui, sans lui fermer les yeux sur les grandeurs du règne, lui souffla ce ton sarcastique qui perce à chaque instant. Quant aux Polonais, payés qu'ils étaient pour haïr l'impératrice, ils ont usé cordialement de leur droit à son égard, et ce n'est ni leurs épigrammes ni leurs libelles qu'on doit interroger pour savoir le vrai. L'histoire du règne de l'impératrice Catherine, c'est à Pétersbourg qu'il la faut chercher, car c'est là qu'elle est, et là, seulement dans les archives de l'état et les papiers de famille ?

IV

Je me souviendrai toujours d'un certain soir où nous nous trouvâmes quelques-uns réunis par force dans cette jolie bibliothèque d'Eil... Poètes, artistes, diplomates, gens du monde, une pluie d'orage nous avait surpris là pendant notre lecture quotidienne, et, quand vint l'heure de tirer chacun de son côté, impossible de mettre le pied dehors. Des flaques d'eau détrempeaient le sol, et, sur la basse fondamentale du tonnerre, mille grêlons, qui fouettaient les vitres de la coupole, se détachaient en notes suraiguës. Il était évident que nous

étions là prisonniers pour quelques heures ; il s'agissait donc de tuer le temps. Liszt s'assit au piano et laissait au hasard ses doigts battre la campagne et les buissons, d'où s'échappaient par instants des volées de mélodies. J'écoutais, suivant dans leur essor les vives abeilles et m'amusant au départ de chacune à nommer tout bas le maître de la ruche : Beethoven, Weber, Schubert, Donizetti, Hérold, quand tout à coup une voix sortie d'un groupe de fumeurs s'écria :

— Ainsi, vous ne croyez point aux apparitions ?

A ces mots la musique se tut : nous nous approchâmes. Une discussion venait de s'engager, et à cette époque nous n'étions point gens à n'y pas prendre part.

— Mais quand je vous affirme avoir vu de mes yeux, touché de ma main...

— Je vous crois de très-bonne foi, répondit celui d'entre nous auquel s'adressait cette interpellation ; mais qu'est-ce que cela signifie, sinon que vous étiez dans une disposition physiologique toute particulière, et qui vous faisait prendre pour des réalités les fantasmagoriques évocations de votre cerveau plus ou moins fiévreux, de votre conscience plus ou moins troublée ? Macbeth, lui aussi, voit le spectre de Banquo se dresser morne et sanglant à l'autre bout de la table du festin ; mais cette ombre terrible, comment l'aperçoit-il, sinon avec les yeux de l'âme et parce que son remords la lui montre ? La preuve, c'est qu'autour de lui personne n'assiste à l'apparition. Maintenant, au lieu de Shakspeare, prenez Voltaire, le grand Voltaire, et vous avez la scène de *Sémiramis*, où l'ombre de Ninus gesticule et péroré devant toute une multitude assemblée, scène d'une banalité toute mélodramatique et dont l'immense ridicule perce encore aujourd'hui à travers les magnificences de la musique de Rossini. Dans ce vieux monde de la tragédie classique, où les bouffonneries pourtant ne manquent pas, je ne connais rien de plus amusant que ce fantôme du père Ninus ; on dirait qu'il vient là se montrer aux gens en plein soleil, pour égayer un peu la pièce, et, de révoltante qu'elle était, rendre comique cette situation d'une mère célébrant ses fiançailles avec son propre fils. Il faudrait à cette incomparable apparition, pour que l'effet en fût complet une bonne fois, non pas de la musique de Rossini, mais l'assistance d'un maître de cérémonies, d'une manière de grand chambellan en grand uniforme, venant, la clef au dos et couvert de tous ses ordres, annoncer à l'illustre galerie l'entrée, dans les salons, de Sa Majesté le Spectre de la Cour. — Chose curieuse, le ricaneur imperturbable ici donne dans le panneau. Voltaire, lorsqu'il philosophe, se garderait bien de croire au miracle de la résurrection de Lazare ; mais, quand il rime une tragédie, il croit à l'ombre de Ninus « comme si c'était arrivé ! » *Philosophi gens credula!* Et ne

prétendez pas que je suis sophistique. Il y a dans ce désaccord entre le philosophe et le poète beaucoup de légèreté, sinon beaucoup de mauvaise foi. Les grands artistes sont plus conséquents avec eux-mêmes. Qui dit génie dit conséquence; mais Voltaire n'a que de l'esprit, et c'est avec de l'esprit qu'on commet les plus grosses bêtises. Assez sur l'ombre de Ninus, voyons la statue du commandeur.

« Tout au contraire, dans *Don Juan*, l'apparition du commandeur, en qui le spectateur bienveillant s'imagine voir un fantôme, n'est qu'un fait purement et simplement psychologique, et, si j'avais à discuter ici la question d'art, je ferais valoir cet argument à la gloire du génie de Mozart et de son instinct si profondément révélateur. Les personnages de Gluck, comme en grande partie ceux de la tragédie antique, sont des types; la vie individuelle leur manque, et, dans ce monde fabuleux, les ombres, spectres et revenants peuvent, comme dans les pièces de Voltaire et de Crébillon, se mouvoir sans que leurs allées et venues produisent sur nous d'autre effet que l'impression toute matérielle que nous cause un détail de mise en scène. Mais, avec Mozart, un immense abîme est franchi; nous avons passé du mythe au drame, à la réalité vivante: le spectre du commandeur, c'est la conscience du libertin traduite à la lumière et dramatiquement analysée, la reproduction du conflit qui se passe au fond de tout individu en révolte contre l'ordre social. J'en dirai autant des sorcières de *Macbeth*, de l'ombre du roi de Danemark dans *Hamlet*. Il ne s'agit plus ici de tailler de la besogne au machiniste d'un théâtre, mais d'évoquer à la lumière les secrets les plus cachés de la conscience, et de mettre l'homme vis-à-vis des troubles de son âme et de ses remords habillés en Furies. Le spectre de Banquo s'attachant aux pas du meurtrier Macbeth, Hamlet aux prises avec le fantôme de son père qui vient lui demander vengeance, voilà, selon moi, le surnaturel humain, celui qui ne nous montre au dehors que la réflexion pure et simple de ce qui se passe en nous, et auquel on peut croire sans avoir besoin de recourir à un ordre de phénomènes en parfait désaccord avec toutes les lois organiques qui régissent l'univers.

— Shakspeare! s'écria le poète, à la bonne heure! Citer Shakspeare, cela prouve au moins que vous savez à qui vous adresser. Immense et souverain génie, il féconde tout, il anime tout! Si inventive et si ingénieuse que la science historique et philosophique se soit montrée en France et en Allemagne en fait de notions nouvelles, je vous défie de le prendre jamais au dépourvu: posez-lui des questions, il les résout; des énigmes, il les devine.

— Bon! grommela le bohème de la compagnie, voilà maître Novalis lancé sur son dada. Je demande qu'on m'apporte un grog et des cigarettes.

— Quant à moi, poursuit sans s'interrompre celui qu'on venait d'appeler Novalis, Shakspeare me fait l'effet de ces étiages dont on se sert pour mesurer les cours d'eau. Je sais par lui si les eaux des grands courants humains sont plus ou moins hautes ou basses. J'applique ma mesure à une époque, et je sais aussitôt qu'en penser. Là où Shakspeare n'a rien trouvé à dire, c'est qu'il n'y avait rien, ni peuple, ni caractères, ni histoire. Lord Campbell, un chancelier d'Angleterre, s'il vous plaît, a trouvé bon d'écrire un livre sur « l'esprit des lois de Shakspeare. » On dit « la flore de Shakspeare, la faune de Shakspeare : » c'est donc un monde ! Dieu ou démon, peu importe ! puissance élémentaire, esprit, démon des mers du Nord, ton vrai nom est Shakspeare ! Le voyez-vous avec sa cape rouge sur les oreilles se rouler en plein Océan, culbutant les dauphins d'une passade, lutinant les nymphes effrayées et leur soufflant au nez, à bouche que veux-tu, l'éclat de rire et l'écume des vagues ? Enfant lascif, farouche et goguenard ! Le tableau change : place au rêveur, au mélancolique, à l'hypocondriaque. Ses longs cheveux blonds traînent sur ses épaules, son front s'incline, et de ses lèvres s'échappent, entrecoupées, je ne sais quelles paroles douloureuses, quelles sombres conjurations, qui s'en vont aussitôt remuer l'abîme dans ses profondeurs. Les flots écumant, les vents sifflent, la tempête gronde ; malheur aux navires aventurés de ce côté ! équipage et bâtiment, l'écueil brisera tout : pas un homme, pas même une souris n'échappera. Colères et furies de géant, qui tantôt regrettera ses méfaits et, l'âme ouverte aux grandes compassions humaines, poussera vers une île enchantée le jeune fils d'un pauvre pêcheur pour l'y marier avec une belle princesse ! — L'avez-vous jamais vu dans ses habits de gala : élégant, superbe, raffiné, grand seigneur au possible, avec ses cheveux bouclés, sa fine moustache et sa barbe en pointe, un Buckingham en manteau de velours tout flamboyant de pierreries ? A sa voix, les vieilles néréides se pâment d'ivresse, et les sirènes fascinatrices sont à leur tour ensorcelées. Par une claire nuit de juillet, lorsque la lune est doucement endormie sur le gazon :

How sweet the moon-light sleep upon this bank !

il chante en s'accompagnant de sa harpe d'or. Quels accents passionnés ! quelle mélodie ! Écoutons ; il rêve à l'Italie, et le firmament, attiré par le charme, dépouille ses derniers voiles, et, tout phosphorescent d'irradiations sidérales, étend à ses pieds son tapis d'azur dans les profondeurs de l'abîme : Mais psst ! le cristal se trouble, le ciel épouvanté remonte, la harpe d'or a roulé dans le gouffre, avec elle, le riche pourpoint enrubanné de nœuds de diamants, le

chapeau à plumes ; adieu le gentilhomme ! salut, hurra au matelot du port de Londres, au buveur de grog dont les joyusetés, les lazzi et les sauts de carpe font la terreur et le désespoir des honnêtes gens élevés dans l'imperturbable tradition du grand siècle !

— Vertudieu ! la belle divagation, et que nous voilà bien à mille lieues de notre sujet, remarqua judicieusement un homme de goût égaré dans ce monde bizarre et qui aurait volontiers donné quelque une de ses breloques pour être reconduit aux sages entretiens, poèmes et tragédies de l'école dite *du bon sens*.

— A mille lieues ? continua le romantique. Comme vous y allez ! Ne parlions-nous point du surnaturel, et n'a-t-on pas évoqué les figures de Macbeth et d'Hamlet ? A propos d'*Hamlet*, savez-vous une chose, mon ami Boileau ? c'est que Shakspeare n'est jamais fantastique dans le sens qu'il vous plaît, à vous et aux vôtres, de donner à ce mot. Son génie est, au contraire, ce qu'il y a au monde de plus sain, de plus positif, de plus organique. Mais, comme il a été dans sa destinée de nous apparaître en France au milieu d'une crise héroïque et d'être aux mains des superbes combattants une sorte de bélier révolutionnaire pour battre en brèche le temple du faux goût, il en est résulté contre lui des partis pris et des oppositions systématiques. — Il met en fuite la platitude, et la platitude crie à la barbarie. Il foule aux pieds le conventionnel et la routine, et la routine aux abois l'accuse de manquer de forme. — Il rend impossible l'absence d'imagination, le mauvais style et la mauvaise prose, qui jusque-là se donnaient insolemment pour de la poésie, et les éclopés lui reprochent son FANTASTIQUE !!! Fantastique ! lui qui, en plein moyen âge, lorsqu'il avait le droit d'abuser du surnaturel, ne touche au merveilleux que pour en faire une des formes de la conscience humaine ! — Nous parlons de *Macbeth* : une fable y sert de point de départ ; mais, à peine engagé, le drame tourne au réel, et l'infamale ambition du héros encore avivée par le souffle damné de sa femme, cette passion qui désormais ne reculera devant rien, suffit à l'intérêt. — Qui n'a saisi dans les trois sorcières la soudaine incarnation du remords, le dernier terme de la connaissance que l'homme puisse avoir de soi, l'effrayant symbole de la pensée mauvaise dont l'origine reste cachée dans les profondeurs de l'être, ce qui fait qu'elle a l'air de nous venir du dehors ? Macbeth prend son crime sur lui ; l'idée ne lui vient pas une seule fois d'essayer d'en éloigner la responsabilité, et l'action, en cela, se développe HUMAINEMENT. Vous y suivez l'étude impitoyable des grandes lois morales de la conscience. Les fantômes et les spectres ont beau s'y promener de long en large, le poète, en les évoquant, a beau avoir l'air de croire à leur réalité, il n'y a là que de pures visions de la conscience. — J'en dirai autant de « Hamlet, prince

de Danemark. » Hamlet ne croit pas au fantôme. Et la preuve qu'il n'y croit pas, c'est qu'il ne se laisse point guider par lui sans réfléchir. Au lieu d'obéir aveuglément, comme on obéit au surnaturel, *quia absurdum*, il se ravise, il doute, il se tâte. Il se dit que la parole d'un spectre ne suffit pas pour qu'on aille condamner un homme à mort, cet homme eût-il d'ailleurs contre lui toutes les charges qui pèsent sur le roi Claudius ; et il invente l'admirable scène de la comédie, aussi réelle que pourrait l'être une enquête judiciaire et combinée de manière à provoquer en public, chez le grand coupable, une émotion, un trouble, une perte de contenance qui équivaudront à un aveu. — Le spectre n'est donc ici qu'une incarnation de l'idée de doute qui tourmente le héros de Shakspeare. — Un esprit aussi *philosophe* que Hamlet ne saurait prendre au sérieux cette apparition ; et, s'il s'en préoccupe, s'il discute à part lui les motifs de croire à l'existence « surnaturelle de ce démon déguisé en fantôme » et venu pour tenter sa mélancolie, s'il s'évertue à se prouver à lui-même sa superstition ; je n'y vois qu'un répit de plus donné complaisamment à cette horreur d'agir qui fait le fond de sa nature. — *I'll have grounds more relative than this : the Play's the thing wherein I'll catch the conscience of the King!* — Pendant qu'il réfléchit et qu'il raisonne ou déraisonne, Hamlet n'agit pas ; c'est donc pour lui autant de pris sur l'ennemi, qui est l'action. — Conscience, action, deux mots qui vont s'excluant l'un l'autre ! Il n'y a que le penseur qui sache ce que c'est que la conscience. — Celui qui agit, presque toujours passe outre ; et, vouloir ne faire que des actes irréprochables à tous les points de vue, c'est se condamner d'avance à ne jamais agir.

« *Dixi!*

« Et maintenant, termina le romantique après avoir repris haleine un instant, trouve-t-on que je sois à mille lieues du sujet ?

— Non pas, certes, s'écria le personnage qui avait posé la question au début de l'entretien. De la créature au créateur, il n'y a que la main. — Ainsi, je le répète, vous ne croyez pas aux apparitions ?

— Non ! répondit le critique ; en dehors des limites que j'ai arrêtées, je n'y crois point.

— Telle est à peu près mon opinion, dit alors froidement, en abattant du bout de son doigt la cendre de son cigare, un individu qui jusque-là s'était tenu à l'écart de la discussion ; je pense comme vous, monsieur, et comme la plupart des bons esprits : et cependant, tout positif que vous êtes, si jamais il vous arrive de rencontrer le surnaturel sur votre chemin, croyez-moi, n'engagez pas la lutte.

— Ce qui veut dire, colonel, repliquai-je à mon tour, que vous avez sur ce sujet une histoire bien fantastique à nous conter.

— Conte fantastique ou nouvelle, poursuit mon interlocuteur, auriez-vous par hasard de l'éloignement pour ce genre de littérature ?

— Pas le moins du monde, répondis-je ; j'estime et goûte fort, au contraire, cette amusante variété d'amphibie que la nature a créée pour se mouvoir à la fois dans le lac paisible de la réflexion et sur le sol ferme et accidenté de l'aventure. J'aime ce double élément, j'aime la nouvelle, et, Dieu me pardonne, il me semble même que j'aperçois le bout de son nez chevauché de bésicles vénérables.

— Il se peut que ce que je vais vous raconter ne soit ni très-neuf ni très-original, reprit le colonel légèrement agacé par ce ton un peu pédantesquement exclusif que finit toujours par prendre une conversation où l'artiste est le lettré dominant. — Je ne me pique point d'être un conteur de nouvelles.

— Et vous avez diantrement raison, dit le critique en éclatant comme un serpenteau ; c'est là une littérature dont la floraison dénote chez les peuples une période d'asservissement. Car il va de soi que toutes ces grandes passions que, dans un pays libre, la vie politique dévore ou rend inoffensives, doivent, chez une nation réduite à l'inertie par le despotisme, produire dans l'existence privée toute sorte d'accidents plus ou moins dramatiques et tragiquement romanesques. — Décapitez un arbre des rameaux qui forment sa couronne, vous verrez soudain s'élaner brusquement du tronc toute une famille de branches gourmandes et parasites. Opprimez un peuple intelligent, et vous favoriserez la littérature anecdotique. — L'Italie, à ce compte, a donné au monde les chefs-d'œuvre du genre, et tous les jours il s'en ébauche là de romanesques, de pittoresques, de grotesques, qu'on pourrait suivre et raconter pour la plus grande joie du lecteur désœuvré. Nous sommes encore au lendemain de Magenta et de Solferino. J'ignore donc ce que l'émancipation politique, dont la période semble s'ouvrir, produira chez ce peuple en fait de développement intellectuel ; mais ce qu'il y a de certain, c'est que cette terre des morts en politique, a été la terre par excellence des conteurs de nouvelles et des chanteurs de cavatines ; des Boccace, des Cimarosa, des Rubini et des Bellini. Le despotisme et les orangers qui fleurissent sous son ciel d'azur ont produit en Italie des générations de novellistes et de bouffons. On se dédommage en chantant de ne pouvoir parler : — voilà la cavatine ! — On raconte au public bénévole, sous des noms héroïques, le scandale arrivé au prince un tel ; on met sur le compte de Pandolfe ou de Scaramouche les malheurs domestiques qui, dans le désœuvrement des mœurs publiques, fondent chaque jour sur le toit du voisin : — voilà la nouvelle ! — Voulez-vous un exemple de cette vérité ? Depuis que la

liberté règne en Italie, on n'y fait plus ni nouvelle ni musique.

— Au diable la discussion! interrompit le critique; on m'a promis une anecdote, je demande qu'on s'exécute.

— Va pour l'anecdote, répliqua le colonel, à la condition qu'on n'exigera de moi ni talent de romancier, ni poésie. — Naturels ou surnaturels, je raconte les faits tels qu'ils se sont passés, et je pourrais nommer tel de mes amis qui n'a dû qu'à cette fâcheuse manie d'affronter l'inconnu la bonne ou mauvaise fortune d'être marié à cette heure.

Le personnage qui venait de parler n'était autre que le comte L..., colonel d'état-major dans l'armée autrichienne et l'un des hommes les plus répandus de cette société cosmopolite qu'on rencontre à Paris, à Londres, à Pétersbourg et à toutes les eaux de l'Allemagne. S'il y avait un défaut qu'on pût reprocher à ce mondain, ce n'était pas l'excès de sa verve communicative; le comte n'aime point à parler, encore moins à se mettre en scène. Aussi, regrettant d'abord d'en avoir trop dit, essaya-t-il d'échapper à la narration. Cependant nous insistâmes tant, qu'il lui fallut céder et se résigner; ce qu'il fit, d'ailleurs, de la meilleure grâce, en prenant la parole en ces termes :

LES BONSHOMMES DE CIRE

I

— Un de mes plus intimes amis dont vous me permettrez de taire le nom véritable, et que j'appellerai tout simplement le capitaine Max Wrangel, avait fait avec moi la campagne d'Italie. Blessé grièvement à Solferino, il fut dirigé sur Vérone. — Ah! messieurs, c'est une épouvantable chose que la guerre! et le feld-maréchal Yorck avait raison quand il émettait cette maxime peu consolante, un soir qu'il visitait un champ de bataille, son cheval piétinant parmi les blessés, les mourants et les morts, et qu'il voyait ses soldats pourchasser comme maraudeuse une pauvre femme, venue là pour ensevelir son mari. — Mis à mal par un coup de sabre qui lui avait transpercé la poitrine, l'ami dont je parle fut relevé vers minuit et attaché, plus mort que vif, sur le marche-pied d'un wagon de la gare de Villafranca, pour gagner ainsi la *porta Vescovo*. Sa blessure, quoique fort

grave, ne lui donnait droit qu'à une place d'extérieur, l'intérieur du coupé appartenant à des malheureux plus à plaindre que lui, et dont tous ne devaient pas arriver vivants à l'hôpital des *Fate bene fratelli*.

— Un véritable train de plaisir, à ce que je vois, interrompt le neveu de Rameau.

— Oui, monsieur, vous avez dit le mot, un véritable train de plaisir : de pauvres diables hurlant, geignant, se désespérant; celui-ci avec deux balles dans le ventre, celui-là la cuisse emportée par un boulet de canon, et se tordant comme un ver de terre, en implorant des gens de l'escorte un coup de carabine pour mettre fin à ses tortures; et pas une botte de paille pour étancher tout ce sang qui suintait à travers les boiseries du wagon, et dont les chiens léchaient les larges gouttes sur le chemin.

— Horrible ! horrible ! murmura le romantique.

— Le traitement fut long et difficile, les circonstances n'étant point précisément des plus favorables. Un air pestilentiel, d'affreux miasmes rendus plus mortels encore par une chaleur suffocante, semblaient mettre au défi l'habileté des chirurgiens et l'admirable dévouement des bonnes sœurs de la Miséricorde.

— En effet, m'écriai-je, j'ai souvent ouï dire à des officiers de notre armée que jamais, même en Afrique, ils n'avaient autant souffert de la chaleur.

— C'était tuant ! reprit le colonel ; il faut avoir passé, sous ce ciel de bitume embrasé, les cent jours de cette campagne, pour comprendre à quel point l'armistice était devenu indispensable. De votre côté comme du nôtre, on y aspirait avec la même ardeur, avec la même soif.

— *Quasi cervus sitiens ad fontes aquarum*, murmura l'homme de goût dans sa cravate blanche.

— Et, pour vous en citer une preuve, lorsque le capitaine Urban, fils du lieutenant feld-maréchal de ce nom, fut envoyé à Veggio pour réclamer le corps du brave colonel prince Windischgraetz, du régiment *Khevenhuller*, il trouva vos avant-postes endormis; et vos officiers, lorsqu'il leur en exprima son étonnement, lui répondirent :

« — C'est chez nous comme chez vous, nous n'y tenons plus.

— Mais revenons à mon histoire.

« Trois mois s'étaient écoulés, et le capitaine Max quittait Vérone, ne conservant d'une si rude crise qu'un peu de cette susceptibilité nerveuse que les grandes pertes de sang ne manquent jamais d'amener.

— Vous avez raison, colonel, interrompt le médecin : *sanguis moderator nervorum*.

— Eh quoi ! deux citations latines en moins d'un quart d'heure, s'écria le neveu de Rameau ; eh ! messieurs, mais vous n'y pensez pas !

Et, tendant les mains vers le ciel, comme Joanny dans *Hernani*, il s'écria d'un air bouffonnement tragique :

Nous sommes trois chez vous : c'est trop de deux, madame !

— Notre ami se rendait donc à Vienne en voiturin. Après quelques jours d'un voyage assez désagréable, pendant lequel certains accidents avaient reparu, comme pour l'avertir que sa convalescence n'était point encore si avancée qu'il le croyait, il arrivait à G., dans l'intention d'y passer la nuit.

« M. de Wrangel connaissait beaucoup le général qui commandait la place, et il lui eût suffi de se présenter à son hôtel pour être reçu à bras ouverts. Mais le général possédait une fille dont les beaux yeux avaient naguère, avant la campagne, produit sur le cœur du jeune officier d'état-major une impression assez vive pour que celui-ci, qui, en ce moment du moins, se souciait très-peu du mariage, évitât soigneusement de les rencontrer.

« Peut-être aussi son visage altéré par de longues souffrances et sa maussade humeur lui disaient-ils que ce n'était point l'occasion d'aller courir les aventures, et que mieux valait jusqu'à nouvel ordre se tenir à l'écart dans sa robe de chambre et ses pantoufles. — Bref, il prit le parti d'aller s'installer à l'auberge, et c'est ici que le diable l'attendait.

« Il sonne, l'hôte arrive : point de chambre ! C'était l'époque de la foire : impossible de loger âme qui vive. Quant aux autres hôtelleries, il n'y fallait point compter davantage, toutes regorgeaient de monde.

« — Que faire ? se dit alors M. de Wrangel, à qui son état de maladie rendait insupportable la perspective de se remettre en route par une pluie battante.

« L'aubergiste, auprès duquel le jeune capitaine jouissait à bon droit d'un certain crédit, ne pouvait, lui non plus, se consoler de la mésaventure.

« — Quel dommage, répétait-il d'un ton piteux, que Votre Seigneurie ne soit pas venue un jour plus tôt ! J'aurais pu, à défaut d'un appartement plus convenable, l'installer dans une de mes grandes salles de bal ; mais, depuis ce matin, je n'en dispose plus, et c'est maintenant cet Italien qui les occupe, avec ses figures de cire ; il me reste bien à la rigueur le petit cabinet attenant à l'une de ces salles et dont

un grand rideau blanc masque l'entrée. On pourrait peut-être vous y dresser un lit ; mais qui voudrait dormir en compagnie d'un pareil monde ? et encore faudrait-il que l'Italien y consentît.

« — S'il ne s'agit que de cela, répondit M. de Wrangel, on peut toujours négocier. Comment se nomme votre personnage ? »

« — Le signor Camuccini, de Naples ; vous le trouverez au premier étage, dans la grande galerie déjà toute remplie de ses mannequins, dont l'exhibition ne doit commencer que demain. Probablement qu'il est en train de rédiger ses programmes et ses affiches ; allez toujours ; en attendant qu'il ait fini, vous passerez sa boutique en revue.

« M. de Wrangel se mit donc en mesure d'aller s'entendre avec le signor Camuccini, et jugea convenable de faire d'abord une visite aux illustres hôtes parmi lesquels il se proposait de s'installer pour la nuit. Bien que la galerie ne fût point encore ouverte ce jour-là, son admission ne souffrit aucune difficulté ; il jeta un florin au contrôle et se trouva dans une vaste salle, éclairée à *giorno*, où se tenaient le long des murs, et au milieu, des figures de cire de grandeur naturelle, les unes debout, les autres assises et formant divers groupes.

« L'ami dont je vous raconte ici l'histoire avait vu dans sa vie plusieurs collections de ce genre ; mais celle-ci lui parut avoir un caractère tout particulier. Vous connaissez l'étrange et mystérieuse impression qui vous saisit, en compagnie de ces bizarres figures, d'une réalité si vivante et auxquelles un certain sentiment d'effroi vous empêche d'adresser la parole, car vous n'êtes pas bien sûr que ces lèvres ne vous répondraient pas. Allez voir au château de Potsdam la figure du grand Frédéric, avec son uniforme de drap bleu râpé jusqu'à la corde, sa perruque d'étoffe, ses grands yeux cernés de bistre et dont le vermillon des joues parcheminées vous rend insupportable la translucide fixité. Ces bottes vraies que souille encore la vraie poussière des champs de bataille, cette épée, ce chapeau, cette flûte, toute cette réalité qu'à défaut du souffle animent les couleurs de la vie, c'est effrayant ! On recule et on se rapproche ; c'est comme une curiosité malsaine, hystérique, une sorte d'attrait répulsif. Que don Juan passe un beau soir avec Leporello sur la place des Tilleuls, à Berlin, la fantaisie pourra lui prendre d'inviter à souper la statue équestre du héros prussien, mais il reculera en plein midi devant le réalisme stupéfiant de cette poupée de cire. « L'horrible est le beau, le beau est l'horrible, » a dit Shakspeare. En présence de ces spectres immobiles qui vous regardent sans vous voir, vous écoutent sans vous entendre, toute l'horreur du fantastique vous pénètre et vous vous dites : « La vie c'est la mort, la mort c'est la vie. »

« Je ne m'étendrai donc pas davantage sur le caractère de l'émotion qui s'empara de M. de Wrangel, sitôt qu'il eut franchi le seuil de

ce bizarre monde. L'odeur d'abord, je ne sais quelle odeur résineuse doucement balsamique, revenant comme d'une autre sphère; puis la lumière qui, variant ses jeux, allumait sur tels visages les pourpres de la vie, reléguant les autres dans le mystère d'un demi-jour crépusculaire, — cette sorte d'assemblée, de conclave d'illustres mortels qui, par le génie de la guerre, de la politique, de la science, des beaux-arts, exercèrent sur leur âge une autorité dont l'histoire a tenu registre, — le bruit discret et sourd des allants et venants, leur partage à voix basse, comme s'ils avaient à respecter jusque dans leur néant la majesté de ces êtres dont la présence imposait jadis le silence; tout cela, je le répète, produisait chez notre visiteur une émotion de sanctuaire assez pareille à ce qu'on éprouverait en se promenant au clair de lune à travers des sépulcres blanchis.

« Autour d'un guéridon de laque, où s'étalait un cabaret de porcelaine de Sèvres, étaient assis Louis XVI et la reine Marie-Antoinette, ayant à leur droite Madame Royale et la princesse de Lamballe. Leur visage était pâle et impassible; mais, s'il ne souriait plus à toutes les joies de la vie, à l'acclamation d'un million d'âmes saluant l'avènement d'un règne, du moins toute trace avait également disparu de tant de douleurs et de misères. Leur sang avait coulé, ce sang qui, si pur qu'il fût, « ne l'était point trop pour ne pouvoir être versé, » s'il faut en croire l'avocat Barnave, lequel, bien qu'un peu en arrière, figurait dans leur cercle, et se trouvait là comme il s'était jadis trouvé dans la voiture du roi lors du retour à Paris.

« A quelques pas de ce groupe d'une indicible mélancolie, on voyait à la file, côte à côte, et provoquant un intérêt fiévreux par leur juxtaposition antithétique, Elisabeth et Marie Stuart, Henri IV et Ravailiac, Gustave III et Ankastrœm, le duc de Berry et Louvel, Cromwell et Charles I^{er}, l'impudique lady Hamilton et la belle marquise Éléonore Fonseca de Piementel, — les meurtriers auprès de leurs victimes : crimes refroidis, volcans éteints ! — Dans une embrasure de fenêtre, à l'écart, se montraient Galba, Othon, Vitellius, les pourceaux de la Rome impériale.

« En habit de taffetas gorge de pigeon, perruque poudrée à l'oiseau, épée au côté, — quelque chose entre le nain de cour et l'enfant de génie, — le petit Mozart, assis au clavecin, exécutait silencieusement une ombre de sonate.

Tel qu'un blond cardinal au temps de Raphaël,
Je vis aussi passer Bellini sur sa mule.

« Que vous semblerait d'une conversation à laquelle prendraient part Louis le Grand et le grand Frédéric, Catherine la Grande et Na-

poléon le Grand, ce singe de Voltaire et ce rêveur de Rousseau, Potemkine et Charles XII, Abdul-Ahmed et Ganganelli? Témoin d'une si prodigieuse conférence, vous aimeriez fort, je suppose, à savoir ce qu'on y dit. C'eût été aussi la bonne envie de notre ami le capitaine Wrangel; mais il avait beau tendre l'oreille, il n'y parvenait pas. Le vide de l'éternité dans lequel se mouvaient les divers interlocuteurs absorbant toute espèce de son, il n'y avait guère à chercher que sur leur physionomie le sujet de la conversation qui pouvait les occuper; et l'examen scrupuleux, d'après Spurzheim et Lavater, de ces physionomies respectives, animées chacune au suprême degré du sentiment personnel, laissait entrevoir au spectateur que, s'il eût été admis à entendre, il eût bien plutôt assisté à dix monologues qu'à un entretien quelconque. Il se fût convaincu, selon toute apparence, que Voltaire était en train de raconter sa tragédie de *Mahomet* à Potemkine, qui, de son côté, se faisait un vrai plaisir de lui narrer son fameux voyage en Tauride; et que si Catherine, parlant à Frédéric, ne tarissait pas sur la victoire de Tschesme, en revanche Frédéric, parlant à Catherine, s'évertuait à lui démontrer que l'homme qui avait tenu tête à l'Europe coalisée pendant sept ans était sans contredit le plus grand homme de guerre qui, depuis Annibal, eût existé; ce à quoi Napoléon, riant dans sa barbe, répondait : « C'est possible, car, de ce « temps-là, moi qui vous parle, je n'étais pas né. »

« Dans un coin, Héloïse et Abélard se tenaient en face l'un de l'autre. A leur tristesse morne, aux larmes figées sur leurs joues amaigries, on sentait que le désespoir des séparations éternelles avait brisé leurs cœurs, et que ce voisinage-là n'y pouvait rien. Non loin des romanesques cénobites du Paraclet se groupaient sept ou huit héros de cour d'assises; ceux-ci portant médailles ou rubans à leur chapeau, vêtus de la veste de velours classique à grelots d'argent; ceux-là en habit noir râpé, en gants paille. Fra Diavolo et Castaing, Galafredo et Lacenaire! Escopette en joue, poignard à la main, sur leur face vulgaire ou livide l'instinct de la bête féroce ou le sinistre ricanement du sceptique déclassé, ils posent là dans l'attitude où le destin les a surpris, pétrifiés en quelque sorte comme ces bandits d'Herculanum et de Pompéi, leurs ancêtres, qu'une autre Némésis également vint atteindre.

« J'allais oublier Marat expirant, hideux dans sa baignoire, et près de lui Charlotte Corday, *l'ange de l'assassinat*, brandissant le couteau vengeur.

« A cette extrémité de la galerie semblaient s'être donné rendez-vous les principaux acteurs de la tragédie révolutionnaire, ménagerie terrible où figuraient le chat-tigre Robespierre, le lion Danton, le crocodile Fouquier-Tinville, l'hyène Carrier. — Robespierre por-

fait le fameux costume qu'il avait le jour de la fête de l'Être suprême, habit bleu barbeau, gilet de piqué blanc à transparent de taffetas couleur de rose, culotte de nankin, bas de soie et souliers à boucles ; la simple fleur des champs, cela va sans dire, étoilait sa boutonnière. Chose étrange ! un moine à longue barbe, tenant un flambeau de cire à la main, avait l'air d'accompagner le sinistre membre du Comité de salut public. Vous eussiez dit l'ombre de Banquo escortant Macbeth, ou le Remords faisant conduite au Crime.

« Étonné de voir ainsi rapprochés l'un de l'autre deux jacobins d'espèces si différentes, M. de Wrangel s'informa auprès d'un amateur quel pouvait être ce moine fantasmagique, et il lui fut répondu que c'était le gardien des tombeaux de Saint-Denis.

« — Ah ! murmura le capitaine, et ce jeune homme et cette jeune fille liés à une planche à force de courroies, et qui semblent s'embrasser dans la mort, comment les nommez-vous ?

« — Ce groupe, poursuivit l'amateur en question, lequel était muni d'une copie du catalogue qu'il paraissait savoir par cœur, ce groupe vous représente deux fiancés de Nantes, à qui ce bon M. Carrier, dont vous avez là devant les yeux l'image au naturel, vient de donner la bénédiction nuptiale, et qui, pour que la cérémonie du mariage républicain soit consommée, n'attendent plus que d'être lancés dans la Loire par le bourreau !...

— Horrible ! horrible !

— Quoi qu'il en fût, aux yeux de notre ami le jeune capitaine, le signor Camuccini passait déjà pour un artiste incomparable, et son admiration, lorsqu'il aborda le Shakspeare-Curtius, ne manqua point de se donner libre carrière. Les éloges, on le sait, ne gâtent jamais rien, et M. de Wrangel pensait que les siens rendraient d'autant plus facile la petite négociation qu'il venait entamer, à l'effet de s'assurer un gîte pour la nuit. Du reste, le Camuccini l'accueillit de la meilleure grâce.

« C'était un petit vieillard très-pétulant, ayant dans les mouvements une sorte de roideur automatique, de sorte que vous l'eussiez pris lui-même pour une figure de cire ; son teint, d'un jaune de bougie rance, ressemblait exactement à celui de l'empereur Galba qui se voyait dans la galerie. Et pourtant cette physionomie ne prêtait point au rire le moins du monde. Le nez, recourbé à la manière du bec d'un oiseau de proie, commandait plutôt le respect, et dans la profondeur des cavités orbitaires reluisaient deux petits charbons noirs dont les éclairs perçaient comme des vrilles.

« Le signor Camuccini reçut fort galamment les félicitations très-sincères de M. de Wrangel, y répondit avec la modestie d'un artiste de tact qui connaît sa propre valeur ; mais, lorsque le capitaine arri-

vant au vrai motif de sa démarche, lui demanda de passer la nuit dans le cabinet attenant à la galerie, l'homme aux figures de cire se pinça les lèvres, et, mesurant d'un œil inquiet et scrutateur son personnage :

« — Il est certain, monsieur, dit-il, que, si vous l'exigez, je ne saurais vous refuser. Disposez donc de cette petite pièce, je vous la cède pour cette nuit ; mais je ne dois pas vous cacher que c'est tout à fait à contre cœur ; d'ailleurs, nous en recauserons.

« Ce « tout à fait à contre cœur » ne laissa pas que d'intriguer notre officier, lequel vainement cherchait à découvrir en quoi sa présence en cet étroit cabinet, resté vide, pouvait causer l'ombre d'un dommage soit au signor Camuccini, soit à ses bonshommes de cire.

« L'heure du souper venue, M. de Wrangel s'assit auprès du mystérieux personnage ; puis, lorsqu'au sortir de table les convives se furent dispersés dans les salles de billard et de lecture, le capitaine fit venir du punch, offrit un cigare à sa nouvelle connaissance, et l'entretien reprit son train.

« — Ainsi, poursuivit M. de Wrangel, avivant du bout de la cuiller les langues serpentines du bleuâtre et flamboyant liquide, ainsi vous persistez à vous défier de moi, signor Camuccini ? Soyez donc tranquille ! Vos illustres pensionnaires n'auront pas à se plaindre de mon voisinage cette nuit, et je vous promets qu'entre eux et votre très-humble serviteur les choses vont se passer à merveille.

« — J'aime à le croire, monsieur, répliqua l'Italien ; mais, vous savez, en ce bas monde, il ne faut jurer de rien.

« — Quoi ! pas même de ronfler quelques heures lorsqu'on se sent rompu de fatigue et de sommeil ? Je ne vous cache pas que cette froide brume de novembre m'a glacé les os et que je me trouve assez mal à mon aise.

« — Raison de plus pour que vous renonciez à cette idée d'aller vous établir là-haut.

« — Mais où diable voulez-vous que je couche ?

« — Ici même, sur ce sofa, au milieu de la tabagie ; et, quand vous ne vous coucheriez pas du tout, je le préférerais encore. A l'air ébahi dont vous me regardez, je vois que vous me prenez pour un maniaque. Erreur, mon capitaine, erreur ! je ne montre pas des figures de cire, moi ; je montre un cabinet de magie.

« — D'accord, répliqua notre officier ; vos figures sont des chefs-d'œuvre, et il ne me viendrait pas à l'idée un seul instant de les comparer aux mannequins de fabrique ordinaire ; mais tout chefs-d'œuvre qu'elles sont, qui pourrait m'empêcher, je vous prie, de dormir très-paisiblement dans leur compagnie ?

« — Vous ne m'entendez pas, reprit l'Italien en attachant sur le capi-

taine son regard ombrageux. Veuillez seulement vous rappeler les sensations de tout à l'heure. Qu'avez-vous éprouvé en vous promenant au milieu de ces comparses immobiles? Dites la vérité, vous étiez ému, vous aviez comme un pressentiment de ce monde mystérieux dont notre philosophie se refuse à reconnaître l'existence, mais que notre imagination s'obstine à supposer. Or, maintenant, songez à ce que vont devenir, dans la solitude et le silence de la nuit, des émotions qui, en plein jour, alors que vous étiez entouré d'un certain public, ont pu vous affecter de la sorte? Songez à ce que l'appréhension... la peur...

« — La peur! reprit en souriant le capitaine; décidément, mon cher monsieur Camuccini, je vois que vous voulez vous divertir à mes dépens. Je professe la plus sincère admiration pour les chefs-d'œuvre de votre industrie; mais, je le répète, cet enthousiasme ne m'aveugle pas au point de faire de moi un enfant qu'on effraye en lui parlant de l'Ogre ou de Rothomago. Je crois savoir ce qu'il faut craindre et ne pas craindre; et, si le diable avec ses cornes n'a jamais su m'inspirer qu'une médiocre terreur, je vous laisse à penser quelle action pourront avoir sur moi vos Ravailiac et vos bandits de cire.

« — Disons aucune, et n'en parlons plus, répliqua sèchement l'Italien. Il me reste une dernière observation à vous adresser; ne vous fiez pas trop à votre courage, dont la question ne saurait être mise en doute lorsque vous vous trouvez vis-à-vis d'un ennemi et d'armes que vous connaissez, mais qui, sauf votre respect, dans une lutte avec le surnaturel pourrait bien défaillir. Rappelez-vous ceci, monsieur: je ne suis pas un montreur de figures de cire, et sachez bien que, moi qui vous parle, moi le fabricant de ces prétendus mannequins, pour rien au monde je ne consentirais à coucher dans ce cabinet où vous vous entêtez à vouloir passer la nuit; sans quoi, je me fusse empressé tout de suite de vous offrir ma propre chambre.

« — Tout ceci, objecta le capitaine, témoigne simplement d'une chose: c'est que vous êtes un peu poltron, messer Camuccini, et que vous vous hâtez beaucoup trop de conclure de vos sentiments aux miens.

« — Mes sentiments à votre égard, continua l'artiste avec aigreur, vous seriez peut-être fort étonné, monsieur, si je vous les disais.

« — Aussi, je me fais un plaisir de vous en dispenser, s'écria M. de Wrangel, dont les oreilles commençaient à s'échauffer, et je vous demanderai même la permission de clore la séance.

« — A votre aise, monsieur, répondit l'Italien, qui se leva tranquillement de table, alluma son bougeoir, et, prêt à se retirer, salua le capitaine et lui donna le bonsoir d'un air assez rogue et narquois, accompagné d'un ricanement féroce et du plus diabolique regard.

« Le capitaine attendit encore quelques instants. Puis, vers onze heures, le lit étant dressé, il donna ses ordres de départ pour le lendemain sept heures, remit à l'hôtelier une carte pour le général, et, précédé de son domestique portant un flambeau, il monta prendre possession du fameux cabinet.

« Dans la galerie, une seule lampe veillait encore, dont la lueur blafarde et vacillante éclairait d'une sorte de jour crépusculaire ce bizarre musée, et donnait aux divers hôtes qui le peuplaient une apparence singulièrement fantastique.

« M. de Wrangel, il faut en convenir, ne traversa point cette pièce sans ressentir un certain tressaillement; l'émotion même qu'il éprouva fut telle, qu'il dut se dire à peu près comme Henri IV, entendant à Cahors siffler les premières balles : « Ah ! tu as peur, guenille, « tu recules ! Eh bien, donc, gare à toi tout à l'heure, car je te vais « conduire quelque part où il fera chaud ! »

« En effet, notre officier n'était point homme à se laisser déconcerter par ce frisson involontaire qui vous saisit sur le seuil du monde surnaturel. C'était assez d'avoir senti ce frisson pour qu'il voulût désormais aller au fond des choses. Il laissa donc son valet de chambre allumer les deux bougies sur la table de nuit, et se retirer tranquillement après s'être assuré que son maître n'avait besoin de rien; mais, lorsqu'il se vit tout à fait seul, notre ami, par un mouvement instinctif, retourna dans la galerie et marcha au fantôme, comme dans une rencontre ordinaire il eût marché à l'épée.

« La première figure qu'il rencontra sur son chemin fut mademoiselle de Lenclos, belle, enjouée, souriante, dans tout l'éclat éblouissant de son éternelle jeunesse et de ses charmes inaltérés. « Les « femmes, dit madame de Sévigné, ont la permission d'être faibles, « et elles se servent sans scrupule de ce privilège. »

« Il ne tenait qu'à M. de Wrangel de se croire en bonne fortune et de se mettre pour un instant à la place de Gourville ou de Villarceaux. Une bizarre fantaisie lui passa par l'imagination, et, s'approchant de la divine enchantresse, il lui adressa, sans trop de façon, quelques mots de galanterie, et lui prit la main.

« Mais ici l'attendait une effroyable sensation.

« A mesure qu'il la caressait, cette main, tantôt inerte et froide, semblait s'assouplir et s'échauffer. Les ongles se nacrèrent de rose, les veines qui couraient sur son dos lentement s'enflèrent et bleuèrent.

« Tout à coup : une, deux, trois, quatre, cinq, six... le poulx se met à battre !

« M. de Wrangel, ainsi que vous devez penser, commençait à éprouver quelque léger trouble, lorsqu'il vit clairement et distincte-

ment, à quelques pas de lui, s'allumer comme des lanternes, et rouler menaçants dans leurs orbites, les yeux de Charlotte Corday...

II

Arrivé à ce point de son récit, le comte de L... fut de tous côtés interrompu par les exclamations de l'auditoire. Chacun de nous s'évertuait à sa manière, cherchant à tirer du *fait* une preuve à l'appui de son rationalisme ou de son mysticisme. C'était véritablement à qui crierait le plus fort, les rationalistes surtout paraissaient triompher.

— Délire d'une imagination faible et surexcitée! disait un jeune médecin.

— Je gage, moi, que notre homme s'était couché et qu'il rêvait, remarquait l'auteur d'une symphonie réaliste.

— Effet pur et simple de l'eau-de-vie! répétait, en s'administrant avec un sérieux imperturbable un quatrième grog, le philosophe pratique que nous avons appelé le neveu de Rameau, lequel, soit dit en passant, avait, sur les grandes questions qui préoccupent l'humanité, les idées les plus nettement arrêtées, et divisait, par exemple, l'histoire en deux âges ou périodes absolues, — l'époque du vin ou grecque et romaine, — et l'époque de la bière ou germanique; — la première, républicaine et classique; période des héros, des poètes et des orateurs; — la seconde, monarchique et romantique; période des chevaliers et des moines. — Je le répète, grommela notre homme, l'eau-de-vie produit fréquemment des hallucinations du genre de celle dont vous nous parlez, surtout lorsqu'on commet l'imprudencence de la prendre trop étendue d'eau.

— Eh bien, messieurs, reprit le comte de L..., c'est ce qui vous trompe: notre officier ne dormait pas, ne délirait pas, et n'avait pas dans la tête un verre de punch de trop. Il voyait de ses yeux, touchait de ses mains, avait affaire à la réalité la plus incontestable. Je reprends mon histoire.

— A propos, remarqua l'un de nous, avant de vous laisser continuer, je tiendrais à savoir pourquoi vous ne parlez pas en votre nom; car il est bien entendu que c'est à vous que l'aventure est arrivée, et que le capitaine Wrangel n'a jamais existé que pour servir de paravent à votre trop discrète personnalité.

— En effet, poursuivit en rougissant presque le colonel de L... Je

n'aime point à me mettre en scène ; mais, puisque vous avez deviné le masque et que, d'ailleurs, me voici lancé *in medias res*...

— C'est cela, nargue des réticences ! s'écria-t-on de tous côtés, et sachons avoir le courage de notre position.

— Continuez, la belle Arsène, je vous écoute, moi, grommela sentencieusement dans son fauteuil l'épicurien émérite.

— Puisque vous l'ordonnez, monsieur, dit en souriant l'officier autrichien, il ne me reste qu'à vous obéir. Je reprends donc le fil de mon discours, et, cette fois, je parle en mon propre nom.

III

— Rappelant à moi toutes les forces de ma raison, pressé de réagir contre un mouvement de faiblesse dont j'avais honte au fond de l'âme, je résolus de tenir tête aux fantômes.

« — Que me voulez-vous ? dis-je à Charlotte Corday ; pourquoi ces farouches regards que vous m'adressez, comme si j'étais Marat ?

« Puis, revenant à mademoiselle de Lenclos, je renouvelai mon compliment et mes instances, si bien que sa main pressa tendrement la mienne, et que sa tête, sa délicieuse tête, s'inclina comme pour dire : *Oui*.

« J'avoue qu'en ce moment tout ne fut pas joie en mon être, et qu'à l'ivresse qu'un tel aveu vint me faire éprouver se mêla quelque peu de cette secrète épouvante que nous inspire, au théâtre, la scène où la statue du commandeur acquiesce du geste et de la voix à l'invitation de don Juan. Encore, au théâtre, parmi tous ces spectateurs qui sentent la chair de poule leur courir sur le dos, chacun sait à quoi s'en tenir sur la réalité de l'aventure, tandis que, moi, je voyais, je touchais, sans qu'il me fût possible de croire à une représentation quelconque : l'erreur et la vérité dans la balance pesaient d'un poids égal. A quoi sert le courage, que devient l'héroïsme en pareille circonstance ? J'avais beau en appeler à ma raison, le phénomène était là, sous mes yeux, pour la confondre, et la main remuait aussi vrai que j'existe, le pouls battait ses pulsations normales, la tête s'était incliné, puis relevée... Et cette Charlotte Corday, dont les regards flamboyaient sous d'épais sourcils noirs ! Je n'oublierai pas non plus une grande et belle nourrice occupée à bercer son poupon et qui me souriait d'un air hébété.

« L'idée ne me vint pas de chercher à me rendre compte d'une telle fantasmagorie ; mon cerveau commençait à se brouiller, et je

sentis que vouloir aller au delà c'était tenter la folie. Je ne songeai donc plus qu'à me ménager une honorable retraite, laissant les choses aller leur train, je regagnai tout doucement mon alcôve et me couchai comme si de rien n'était, en m'abstenant d'éteindre ma lumière.

« Le sommeil toutefois ne vint pas. Bientôt je sentis peser sur moi comme un nuage dont les yeux de mon âme cherchaient en vain à transpercer les ténèbres de plomb ; des frissons me couraient sur les membres ; j'avais beau me tourner et me retourner, mon affreux malaise ne cessait d'augmenter.

« Minuit sonna.

« Au dernier coup, il se fit un grand fracas dans la galerie, mes paupières s'ouvrirent, et j'aperçus là, devant moi, soulevant de sa jolie main les portières de mon cabinet, ma conquête de tout à l'heure, mademoiselle de Lenclos.

.....
 Cependant le bruit grandissait toujours dans la galerie; un vacarme effroyable, un branle-bas universel, des piétinements sur le parquet, des coups de poing sur les tables et des vociférations à ne pas s'entendre!

« — *Allons! enfants de la Patrie!* hurlaient Danton, Vincent, Ron-sin et Momoro.

« — Laissez-moi m'échapper d'ici, » s'écriait Robespierre, les habits en désordre, livide, la bouche souillée d'une bave sanguinolente; « je veux parler au peuple; ne me tuez pas, je vous dis que « j'ai à faire encore un acte, un seul acte, pour tout expier. Simon! « mon bon Simon! entends-tu gronder l'orage? La pluie tombe à « verse, une pluie de sang dont je suis trempé jusqu'à la moelle de « mes os; du sang! du sang! Être des êtres! que le peuple me juge « comme toi, tu me jugeras, Simon!!! La République! »

« Marat, hideux, son horrible guenille autour des tempes, se retournait en gémissant dans sa baignoire. Charlotte Corday brandissait son couteau. Je voulus crier : impossible! ma voix étranglée ne sortait pas, et, parmi cette infernale cacophonie, à travers ce tumulte où se confondaient tous les bruits d'une halle, d'un club, d'une ménagerie, dans ce tohu-bohu et ce pêle-mêle où la *Marseillaise* heurtait *Vive Henri IV*, où la ronde des *Girondins* coudoyait l'air de la *Reine Hortense*, mes oreilles obsédées distinguaient toujours l'implacable refrain de la nourrice chantant à son nourrisson, d'un accent monotone et nasillard :

Malbrouck s'en va-t-en guerre,
 Mironton ton ton, mirontaine.

« Je suffoquais, j'expirais, la salle entière et ses dépendances me semblaient emportées dans un effroyable mouvement de rotation; auquel ma pauvre cervelle s'efforçait vainement de résister.

« Enfin, pour comble d'horreur, je vis s'approcher de mon lit l'assassin Lacenaire, armé d'un fin stylet qu'il maniait en ricanant et d'un air qui semblait signifier :

« — Voyez : ce n'est pas plus gros qu'une aiguille à tricoter, et pour peu, monsieur, que le cœur vous en dise...

« Or, comme pour le moment le cœur ne m'en disait pas du tout, je sautai à bas de mon lit, je tirai mon épée, et j'allais le pourfendre, lorsqu'il disparut comme un vrai spectre qu'il était, laissant à découvert l'infortunée nourrice, laquelle, atteinte d'un coup de pointe en pleine poitrine, n'eut que le temps de pousser un cri et tomba roide morte.

« A ce cri déchirant, mille clameurs de haine et de vengeance répondirent.

« — Au meurtre ! au meurtre !... hurlait-on de tous côtés.

« Les républicains avec leur sabre, les bandits avec leur poignard, ce fut à qui m'accablerait, et je m'apprêtais déjà à vendre chèrement ma vie, quand une fumée épaisse, annonçant un commencement d'incendie, obscurcit tout autour de moi, et me fit perdre absolument connaissance.

« Lorsque je rouvris les yeux, je me trouvais dans un excellent lit, au milieu d'un très-confortable appartement, où les rayons de soleil pénétraient à travers d'épais rideaux de soie. A côté de moi était le général de S..., et debout, derrière son fauteuil, sa charmante fille Gertrude.

« — Où suis-je ? soupirai-je d'une voix exténuée par la faiblesse, et en retombant dans mes oreillers, après un effort inutile pour me soulever.

« — Chez vos amis, me répondit le général.

« Et il ajouta avec la plus affectueuse sollicitude :

« — Rassurez-vous, cher colonel, la crise est passée ; nous voici au septième jour, et la connaissance vous revient, comme le docteur l'avait prédit.

« — Eh quoi ! m'écriai-je, est-ce bien possible !... je serais resté sept jours sans connaissance ?

« — Sept jours, ni plus ni moins, reprit le général, sept jours avec un transport au cerveau, qui n'eût pas demandé mieux que de vous

envoyer dans l'autre monde... Heureusement qu'on y a mis bon ordre, et, maintenant que c'est fini, nous pouvons tout vous dire.

« Là-dessus, il me raconta, non sans quelques ménagements, les principaux traits de mon aventure...

Ici, les interruptions éclatèrent de nouveau, et, sans laisser le comte aller plus avant dans son récit, chacun de nous se mit en devoir de placer son explication.

— Votre aventure, s'écria le philosophe buveur d'absinthe, je vais vous en dire le fin mot. Vous aviez, à souper, par votre indifférence en matière de fantasmagorie, piqué au jeu le montreur de marionnettes, et le bonhomme s'était dès ce moment promis de vous donner une leçon. Lui-même n'avait-il pas eu soin de vous avertir en vous donnant à entendre que ces figures que vous preniez pour de simples poupées de cire étaient des automates fort habilement organisés pour se mouvoir, aller, venir, parler, soupirer, chanter, gesticuler, conformément au caractère des personnages dont elles portaient l'habit ? Une fois résolu à se venger de vos sarcasmes et de ces airs provocateurs dont le courage physique du soldat ne se fait jamais faute vis-à-vis des obstacles quels qu'ils soient qu'on lui oppose, rien n'empêchait le compère Camuccini de donner à ses ressorts un tour de clef et de lâcher ses mécaniques contre un adversaire que les fumées du punch, la solennité de l'heure de minuit et la bizarrerie des circonstances devaient nécessairement rendre fort impressionnable au merveilleux.

— Inutile d'invoquer les fumées du punch ou tout autre genre d'ivresse, reprit le médecin. M. le comte ne nous a-t-il pas dit qu'il relevait de maladie, et qu'il était même sujet à des retours de fièvre ? Un pareil état m'explique tout, et, du moment que vous me parlez d'un ébranlement du système nerveux, cette raison-là me suffit pour que j'admette à l'instant autant de spectres, fantômes et revenants qu'il vous plaira de m'en présenter.

— Automates ! accès de fièvre ! répliqua le poète ; au diable cette manie d'argumenter toujours à l'aide des faits matériels, comme s'il n'y avait pas, dans le cas que nous avons là sous les yeux, quelque chose de particulier et de mystérieux, dont il faut renoncer à se rendre compte par les moyens ordinaires ! Quant à moi, je l'avouerai franchement, ma bravoure ou plutôt ma bravade n'eût pas été si

loin, et rien au monde ne m'eût fait consentir à passer la nuit dans cette chambre. Chacun de nous porte en soi son grain d'imagination qui peut, des années entières, séjourner à l'état latent dans les profondeurs du cerveau, mais qui peut aussi, à un moment donné, et lorsqu'on s'y attend le moins, devenir un de ces nuages d'où sort la foudre.

— Très-bien, messieurs, dis-je alors ; tout ceci prouve une chose, ce que je soutenais en commençant, à savoir : que le SURNATUREL n'existe pas autrement que comme produit, invention, fantaisie de notre propre imagination, ou, si vous l'aimez mieux, de notre système nerveux surexcité. A ce compte, il ne me vient jamais à la pensée de mettre en doute l'histoire ou l'apparition qu'on me débite, si fantastique d'ailleurs que soit cette histoire, si phénoménale que soit cette apparition. Vous me dites cela et je vous crois, vous y étiez, vous l'avez vu ; c'est un fait acquis pour vous, lequel fait, tout irrécusable qu'il est, ne prouve rien, sinon, passez-moi ce mot, une disposition purement *idiosyncratique* et dont, en dehors de ce qui vous affecte personnellement, il n'y a pas à s'occuper.

— Je n'ai pas la moindre envie de vous contredire, reprit le comte de L. ; toutefois, je le répète, s'il vous arrive jamais de rencontrer le surnaturel sur votre chemin, n'engagez point la lutte avec lui : les armes sont trop inégales.

— Somme toute, colonel, vous en aurez été quitte pour quelques jours de fièvre chaude et vous avez pour dédommagement l'idée de vous être passé toute sorte d'émotions, sans compter certains avantages que votre bizarre aventure vous aura valus.

— De quelle manière l'entendez-vous ?

— Dame ! si vous n'aviez pas engagé bravement cette lutte, on n'eût pas couru éveiller le général ; si le général ne vous eût pas recueilli, sa fille Gertrude n'eût pas trouvé l'occasion de triompher par son angélique dévouement de vos antipathies contre le mariage : et voilà comme les histoires les plus fantastiques peuvent avoir le dénouement le plus réel, le plus *pratique*.

Ici le colonel fronça légèrement le sourcil, et, de l'air d'un homme revenu de toutes les illusions :

— Permettez, dit-il, ce sont là mes affaires, et je vous demande pour aujourd'hui de nous en tenir au surnaturel.

LE SALON DE 1863

Le Salon de 1863 fera époque, — non point à cause des chefs-d'œuvre qu'il produit, car somme toute il est assez pauvre, — mais parce qu'il ouvre, grâce à la contre-exposition ordonnée par l'Empereur, un vaste champ aux discussions artistiques. Toutes les questions soulevées à chaque Salon par les artistes et la critique, et qui se ressassaient toujours sans se vider jamais, faute d'arguments valables et de preuves à l'appui, qui devenaient par là même fatigantes et oiseuses, se réveillent palpitantes et veulent être résolues.

L'examen préalable d'un jury est-il indispensable ou même nécessaire ? Les membres de l'Institut sont-ils les juges légitimes de l'art contemporain ? Accomplissent-ils leur mandat en toute infailibilité, en toute science, en toute conscience ? Leur mode de jugement est-il entouré de garanties qui le rendent inattaquable ?

Voilà ce qu'on se demandait, et, pour mon compte, j'avais bien, quant aux derniers points, quelques doutes à éclaircir. Aussi ai-je été d'autant plus ravi quand l'Empereur a pris le grand parti d'envoyer juges et jugés en appel devant l'opinion publique, qu'ici même, il y a deux ans, je sollicitais cette mesure énergique et simple.

Je ne voudrais pas être forcé de décider lesquels se trouvèrent plus contents, des artistes rejetés aux ténèbres extérieures qui voyaient soudain s'ouvrir des limbes pour leurs chefs-d'œuvre méconnus, ou

des Aristarques qui allaient traîner leurs contempteurs aux gémonies de la publicité.

Quelques-unes des victimes, en lisant le décret, commencèrent à ressentir leurs premières inquiétudes de conscience et à se demander si vraiment elles subissaient un martyr ou une exécution ; quelques-uns des bourreaux à interroger leurs souvenirs pour savoir s'ils avaient bien frotté les verres de leurs besicles au moment solennel. Au demeurant, si le loisir leur en eût été laissé, peut-être auraient-ils fait une petite révision... mais point. Les condamnés seuls pouvaient se soustraire aux menaces de l'avenir en acceptant le premier verdict.

Quoi qu'il en soit, le 15 mai dernier, les curieux, qui brûlaient de savoir à quoi s'en tenir ou d'exercer leur droit de contrôle, purent, en y mettant quelque soin, découvrir les salles où l'on avait accroché les tableaux condamnés en premier ressort ; et, en y consacrant une persévérance vraiment méritoire, parvenir jusqu'au corridor de cave où gisait la sculpture déclarée indigne.

Les tableaux accrochés au hasard, réservés à l'incognito par l'absence de livret et de numéro, semblaient exposés « pour l'amour de Dieu, » selon la locution populaire qui fait peu d'honneur à nos sentiments de charité chrétienne. Quant aux statues, elles semblaient mises à l'*in pace*. Sérieusement, il était difficile d'apporter plus de mauvaise grâce que n'a fait l'administration, à mettre en pratique la décision impériale.

On sait d'ailleurs qu'il a fallu de nouveaux ordres pour que la vente des livrets fût autorisée, et pour qu'une porte apparente fût ouverte sur le corridor où gémit le sculpture refusée.

Encore est-il juste de dire que, dans le détail des mesures à prendre, l'administration s'est attachée à ne faire que l'indispensable. Serait-elle en cause comme le jury ? Nous allons voir.

Constatons d'abord que le résultat de la contre-exposition donne tort au jury.

Non pas que la majeure partie de ses condamnés ne le soit à bon droit ; — non pas même que le ridicule fasse défaut à l'ensemble de la contre-exposition. Mais sur cent œuvres refusées, si dix, — ou même cinq, — le sont injustement, il y a de la part du jury, ou incapacité, — ou incurie, — ou malveillance.

Or l'exposition des refusés renferme de bons ouvrages. — Pas un connaisseur impartial ne le niera. Ajoutons que, selon la rumeur publique, les meilleurs ont été retirés par leurs auteurs, auxquels l'administration ou des membres du jury auraient fait observer qu'il serait fâcheux, pour des artistes de leur mérite, de laisser voir leurs ouvrages au milieu d'un ramassis de choses ridi-

eules; de reconnaître et d'avouer hautement cette situation de *refusé* qui prédispose toujours défavorablement l'opinion, etc., etc.

Les académiciens eux-mêmes, poussés dans leurs derniers retranchements, avouent bien quelques inconséquences. — « Mais depuis dix heures du matin jusqu'au soir, disent-ils, nous voyons des tableaux. Il y en a tant et tant, l'administration est si pressée de savoir quels sont ceux qui doivent être accrochés, numérotés et inscrits au livret, qu'il faut nous dépêcher de juger. Au bout de deux heures nous avons les yeux fatigués, le sens comparatif émoussé. Si, par exemple, après une douzaine de bons tableaux nous en présente un treizième plus faible, nous le repoussons d'emblée. Que maintenant il en défile devant nous douze médiores, celui qui surviendra ensuite, s'il est un peu meilleur, sera reçu, quoique valant moins peut-être que celui que nous avons refusé tout à l'heure. »

Sans parler de la pitoyable figure que fait un tribunal qui s'excuse, l'argument, en lui-même, n'a point de valeur.

Les membres du jury ne peuvent-ils pas, ne doivent-ils pas faire une, deux et même trois révisions, si cela est nécessaire, pour éviter les erreurs? C'est en vérité un baume excellent à mettre sur la blessure du pauvre artiste qui voit jeter à vau-l'eau deux ans de travail et d'espérance que de lui dire : « Ma foi, mon ami, vous avez joué de malheur, revenez-nous une autre fois. »

Si l'on revisait consciencieusement un premier travail trop hâtif, il n'est pas probable que de déplorables méprises y résisteraient. — On ne verrait pas, comme toujours, tant de mauvais ouvrages reçus, tandis que de fort passables sont évincés. — Au dernier Salon, des statues très-suffisantes sont restées dans l'ombre, tandis qu'on exhibait quelques figures destinées, je crois, à la décoration de la cour du Louvre, et qu'il était honteux de voir figurer à une exposition française. Cette, année on trouvera facilement cinquante tableaux parmi les *refusés* qui sont meilleurs que cent autres tableaux reçus.

D'ailleurs la piètre défense de messieurs du jury s'applique seulement aux œuvres médiocres, et si les artistes lésés ne peuvent s'en contenter, le public, lui, s'en contenterait volontiers. Que lui importe, après tout, l'exclusion ou l'admission de quelques morceaux dignes de peu d'intérêt?

Mais elle ne peut expliquer le refus ni d'un tableau incontestablement bon, ni surtout celui d'une bonne statue!

Une statue ne saurait être condamnée par erreur. On ne peut s'excuser sur la fatigue des yeux, ni invoquer des qualités ou des défauts de couleur toujours contestables, puisqu'ils sont de convention. Une figure ronde-bosse se doit juger *mathématiquement* pour

ainsi dire. Elle est *oui* ou *non* dans de bonnes proportions, bien équilibrée, d'une bonne anatomie; ces choses sont palpables et ne supportent point l'incertitude. Quant au sujet de l'œuvre, à son inspiration, à sa valeur esthétique, c'est au public de juger.

L'exposition des *refusés* — si incomplète qu'elle soit, démontre donc des erreurs du jury. Maintenant, d'où proviennent ces erreurs? Est-ce incapacité du jury? — Comment le croire, quand on voit le jury composé d'artistes plus ou moins admirés, mais toujours estimés, de maîtres ayant fait leurs preuves et qui semblent ne pouvoir se tromper? — Est-ce incurie? — Souvent. — Malveillance? — Quelquefois.

Évidemment l'Empereur, en appelant des décisions du jury à l'opinion publique, a voulu ouvrir le champ aux critiques, porter la lumière dans une organisation défectueuse et donner le droit de relever les abus. Pourquoi donc n'userait-on pas de la liberté? — Moi j'en use.

J'écarterai pour le moment la première question : faut-il un jury? parce que, résolue négativement, elle supprimerait du même coup toutes les autres. Réservons donc ce point. — Maintenant le jury doit-il être composé des membres de l'Institut? Oui, sans doute. Une fois le tribunal admis, les académiciens sont les juges légitimes.

Prenons donc la situation où elle en est, et demandons-nous maintenant : Comment les membres du jury accomplissent-ils leur charge? j'allais dire leur magistrature?... — Quelle part revient à l'administration dans le résultat final? — Voilà les points délicats.

Selon le règlement, le jury est composé de toute l'Académie des beaux-arts, sauf la section de musique. Il comprend par conséquent des peintres, des sculpteurs, des architectes, des graveurs et des lithographes; plus, tous les membres libres et honoraires qui sont, en général, des amateurs.

« Chaque œuvre, de quelque nature qu'elle soit, » dit le second paragraphe du règlement, « doit être jugée par tous les membres du jury. »

Cette combinaison avait pour but précisément d'entraver les abus d'influence, les rivalités d'école, les antipathies personnelles; d'élargir l'examen, d'augmenter les garanties de l'artiste soumis au jury.

Malheureusement on a oublié, comme corollaire de cette disposition, de prescrire que le jury ne pouvait fonctionner qu'à une certaine majorité relative. On a également oublié de faire une obligation aux membres de l'Institut de ces fonctions de membre du jury, qui sont un honneur en même temps qu'une charge. Va qui veut aux séances; et nul besoin aux académiciens de demander un congé ni de se faire remplacer.

Or la plupart des membres de l'Institut, *artistes*, sont vieux et d'un tel âge, que c'est un supplice pour eux d'aller tous les jours, durant trois semaines, arpenter de grandes salles froides ou, pis encore, voir des statues dans les écuries où on les dépose avant leur admission dans le jardin. Ceux qui ne sont pas vieux ne manquent point de bonnes raisons pour ne pas faire une *corvée*, enfin, les membres libres, usent de leur liberté.

Il en résulte que, sur quarante-trois membres du jury, cinq ou six par jour, en moyenne, viennent faire les fonctions dévolues à quarante-trois personnes. On m'a dit même avoir vu fonctionner le jury à moins encore; mais, prenons cette moyenne de cinq ou six.

Le règlement ajoute : « Les décisions seront prises à la majorité absolue des membres présents. En cas de partage, l'admission sera « prononcée. »

Donc, à cinq, trois membres décident de l'acceptation et du refus; or, dans la pratique, avant de voter ensemble, les académiciens trouvent courtois de demander d'abord l'avis des membres de la section, et en général, ils s'y conforment. On voit qu'il n'est pas impossible que deux peintres décident du sort d'un tableau et un seul sculpteur de celui d'une statue.

On se représentera facilement, sans qu'il soit nécessaire d'en dire davantage, cette réunion d'une demi-douzaine de juges dont chacun a ses amitiés et ses protégés, dont tous sont heureux de se complaire mutuellement, à peu de frais, et qui, sous la direction d'un ou deux meneurs, sous la présidence très-influente du directeur des musées, règlent, à la volée, le sort des artistes.

Deux exemples, au reste, qui datent du dernier Salon, et dont je puis garantir l'authenticité, feront comprendre mieux que de longues explications les différents écueils où viennent se briser la clairvoyance et l'impartialité du jury.

— Comment, demandais-je à un des doyens de l'Institut, fort assidu au jury, dont la jeunesse a produit d'excellentes œuvres, mais qui a aujourd'hui dépassé son seizième lustre, comment, ayant refusé des statues fort sortables, avez-vous admis telles et telles mauvaises figures? — « Ne m'en parlez pas, je ne sais pas comment cela s'est fait. Mais il nous faut aller juger la sculpture dans les ruelles qui, au rez-de-chaussée du palais, servent d'écurie aux bestiaux lors des expositions d'agriculture. Il y fait un vent! il y fait un froid! en revanche, il n'y fait pas clair. On nous dit que nous avons beaucoup à voir et qu'il faut nous dépêcher. Ma foi, nous ne songeons qu'à nous en aller! »

Quelque temps après, je rencontrai chez un artiste un autre membre de l'Institut, — jeune celui-là, plein d'ardeur et d'autorité

dans les conseils. Il se trouvait face à face avec un buste qui avait été refusé, gracieux buste d'une gracieuse personne. Il faut dire que le même académicien avait, quelques mois auparavant, vu faire le buste et donné ses avis à l'artiste. — Pourquoi ne pas ajouter même, puisque c'est la vérité, qu'au moment où le jury faisait son choix, l'artiste et le membre de l'Institut se trouvaient en froid ?

Le juge avait l'air embarrassé. Le jugé ne disait rien ; mais peut-être l'académicien sentait-il un reproche dans le regard qui allait alternativement de lui au buste et du buste à lui, car il répondit à cette question muette : « Oui, sans doute, c'est dommage que ce buste ait été refusé. *Mais il était par terre, dans une des cases destinées aux bœufs et aux chevaux; d'en haut, nous ne voyions que le dessus de la tête et le nez. Cela ne faisait pas bien.* »

L'artiste aurait pu s'écrier : — Comment ! et parmi les membres présents il ne s'en est pas trouvé un pour dire qu'on ne jugeait point une œuvre d'art au fond d'un trou ? Comment ! et celui qui connaissait l'ouvrage a sanctionné un arrêt si dignement rendu ? — Mais il garda le silence et baissa les yeux pour éteindre une étincelle de colère. Peut-être craignait-il de s'attirer au Salon suivant, par quelques mots vifs et mérités, de nouvelles rigueurs... — Non ! car il n'est pas lâche. Mais sans doute il avait pitié de la position d'un juge, réduit à de si pénibles aveux, et ne voulait pas abuser, chez lui, d'un trop évident avantage.

Donc, quelques lacunes dans le règlement ; une assez triste indifférence du jury, qui ne s'astreint pas à ses fonctions comme à un devoir ; un superbe dédain de l'administration, qui, en définitive, règne et gouverne, telles sont les causes des inconséquences flagrantes que l'on voit sans cesse éclater dans les opérations du jury.

Pourquoi donc les artistes, si on les juge, n'auraient-ils pas droit à de sérieuses garanties ? Pourquoi ceux que le titre d'académicien fait membres du jury ne seraient-ils pas tenus, — comme les jurés de la cour d'assise, — comme les députés pendant la session, — de remplir leur mandat, à moins d'excuses qu'ils auraient à faire valoir ? Pourquoi enfin ne fixerait-on pas un nombre obligatoire d'académiciens en séance, pour rendre les opérations valables ?

On éviterait ainsi beaucoup des accommodements de conscience et beaucoup des petites malveillances qui sont si faciles en petit comité.

Mais une garantie admirable c'est celle de la contre-exposition ; et si MM. les juges avaient la perspective de se voir, de temps en temps à l'improviste, renvoyés en appel devant le suffrage universel, comme cette année, ils y regarderaient à deux fois avant de se montrer trop complaisants à leurs amis, trop indifférents pour ceux dont ils ne

portent pas, dans la poche, les numéros dûment recommandés!

Une autre réforme que tout le monde réclame avec instance, c'est que, — si le jury est maintenu, — personne ne soit plus exempt de son contrôle. Aujourd'hui les *décorés*, les *médillés* de première et de deuxième classe, entrent de droit au Salon. Eh bien! qu'on ouvre le livret! — les neuf dixièmes des œuvres détestables que chacun s'étonne de voir exposées sont signées d'artistes dont le nom est suivi de la formule (EX.) (exempt). Ils ont eu un jour, paraît-il, un peu de talent et beaucoup de faveur, mais ce jour passa, et, le lendemain... quelle déchéance!

II

Venons maintenant à l'administration, qui doit porter une forte part de la responsabilité; l'administration qui, moins encore que le jury, prend au sérieux ses devoirs et les droits des artistes.

M. de Nieuwerkerke, son chef, ne considérerait-il pas un peu — involontairement — la direction des musées et l'organisation des *Salons* comme un fief dont il serait le haut baron? et qui s'administre selon l'antique chartre du bon plaisir?

Jadis, au Palais-Royal et même aux Menus-Plaisirs, M. de Nieuwerkerke se donnait la peine d'ouvrir à l'art français des galeries dignes de lui : de les garnir de meubles et même de fleurs. — Au reste, l'arrangement actuel des salles du musée du Louvre nous montre ce qu'il sait faire lorsqu'il daigne s'occuper des choses. — Aujourd'hui, au palais de l'Industrie, il semble vraiment que les produits de l'art national soient déposés dans une grange. Ça et là, dans les salles de peinture, d'ignobles escabeaux représentent le mobilier. Quelques mètres de percaline, représentent les tentures. — Le jardin anglais, qui encadrait si bien la sculpture il y a quelques années, a été supprimé pour faire place à de chétifs parterres à la française, qui ont le seul avantage d'être plus économiques à créer et à entretenir.

Est-ce depuis qu'on paye pour entrer à l'exposition, que l'exposition a l'air d'un encan ouvert, dans une baraque, à la foire?

Et puisque nous parlons de cet impôt levé sur le public à l'entrée des salles, qu'il nous soit permis de demander quelques éclaircissements sur son mode d'emploi et sa répartition.

Au premier abord, il semblerait juste que cette rémunération don-

née par le public pour le plaisir qu'il prend à voir des tableaux et des statues, revint aux auteurs des œuvres qui constituent l'EXPOSITION; soit que, par un procédé élémentaire, on partageât, après la clôture du Salon, les sommes reçues entre les exposants, ce qui couvrirait peut-être quelques-uns de leurs frais; soit que, si cette répartition donnait un dividende trop minime à chacun, on employât la totalité en acquisitions d'œuvres d'art.

C'est ce que l'on fait, paraît-il. — Mais qui? Est-ce le jury qui doit choisir des œuvres à acheter comme il a choisi les œuvres à exposer et les œuvres à récompenser? — Fort bien! Alors, raison de plus pour que son action soit entourée de vraies garanties!

On m'assure cependant que le jury n'est pour rien ni dans le choix des œuvres achetées ni dans la répartition des deniers. Ce serait donc M. le comte Nieuwerkerke, plus ou moins assisté d'une commission nommée par lui, qui répartirait le budget, sans contrôle?

Entendons-nous bien.

Ou la *république des arts* a pour gouvernement une sorte de sénat de pères conscrits appelé jury, qui rend la justice, lève les impôts, distribue les récompenses et dépense le budget. — Alors c'est un État oligarchique comme fut jadis l'État vénitien. — Ou elle a pour souverain M. le directeur des musées, qui fait manœuvrer le jury comme un corps bien discipliné, lève un impôt que nul n'a consenti, et l'emploie comme bon lui semble, sans que personne ait droit d'examen. Alors la *république des arts* ressemble fort à une monarchie absolue et despotique, à la façon de l'empire de Russie, ou, au fief dont je parlais plus haut.

J'inclinerais, pour mon compte, vers cette dernière conclusion, d'autant plus que tout paraît prouver que M. le directeur des musées fait les lois, les interprète et les applique à son gré. Par exemple, il existait jadis une certaine disposition réglementaire qui défendait qu'on exposât sous un pseudonyme. Je n'ai jamais compris la raison d'être de cette restriction. N'importe : *dura lex, sed lex*. Mais la loi serait pour tout le monde, si nous ne vivions pas, dans l'art, sous un régime despotique; tandis que cette loi, tombée en désuétude pour les uns, est rudement évoquée contre les autres. Certains pseudonymes reçoivent le plus gracieux accueil de M. le directeur des musées; d'autres, qui passent pour des noms reconnus par leurs sujets et par le public, sont impitoyablement biffés sur le livret, même quand le sujet se borne à les ajouter, entre parenthèses, à son nom véritable.

Passons; ceci est un détail entre mille.

Je reviens à l'emploi des fonds provenant des entrées à 1 franc. — Ne serait-il pas rationnel que les exposants, auxquels appartient logiquement le revenu de leur travail, disposassent des fonds?

Ils pourraient, par exemple, nommer parmi eux une commission qui choisirait et désignerait les œuvres les plus dignes de représenter, dans nos musées de Paris et de la province, l'art contemporain.

Alors les choix motivés, mûrement délibérés par des hommes qui devraient compte de leur mandat à des commettants, ne risqueraient pas d'être influencés par la faveur. Ils tomberaient réellement sur les tableaux les plus remarqués, les plus discutés même si l'on veut, mais, par là même, les plus intéressants du Salon.

Les modes d'emploi ne manqueraient point aux artistes pour les deniers qui constituent, à leur égard, comme le revenu d'une sorte de dette publique; ils pourraient encore fonder une caisse pour fournir aux frais d'études de jeunes gens sans fortune qui montrent une vocation. Qu'importe, d'ailleurs, ce qu'ils pourraient faire? Je n'ai point la prétention de l'indiquer, mais j'ai celle de réclamer pour eux le droit de disposer de leur bien.

Au résumé, je voudrais que les artistes eussent pour l'exercice de leurs droits, pour la défense de leurs intérêts, des garanties analogues à celles qui nous protègent tous comme citoyens.

Puisque l'Empereur a porté un premier coup à l'autocratie, en ouvrant l'arène à la discussion, et puisqu'en général c'est de lui que nous devons attendre toutes les mesures libérales, de quelque genre qu'elles soient, je souhaite vivement qu'il octroie aux artistes une charte qui les délivre de l'impéritie et de l'arbitraire. — Napoléon I^{er} ne fit-il pas lui-même le règlement de la Comédie-Française? — Sire, une constitution s'il vous plaît!

III

La *master piece* de l'exposition de peinture de 1865, — qu'on me permette d'emprunter un mot à une langue étrangère pour rendre une idée que notre expression française de « chef-d'œuvre » ne représente pas, — la *master piece* du Salon, donc, c'est le portrait de l'Empereur, par M. Hippolyte Flandrin.

Devant ce portrait, chacun s'arrête et reste en contemplation : un groupe demeure constamment formé. C'est que le modèle et le peintre ont tous deux bien du prestige; c'est qu'on s'attend à voir, c'est qu'on voit, en effet, un portrait de l'Empereur qui ne ressemble point aux cent autres qui ont défilé devant nous depuis douze ans; têtes

stéréotypées, effigies de pièces de cent sous, qui nous montrent un empereur officiel à la parade. Sous l'Empereur interprété par Flandrin, on cherche l'homme et son étrange destinée, le héros d'une époque dont le dernier mot n'est pas dit, le reflet historique d'une personnalité sur laquelle discuteront encore les siècles à venir. On est anxieux de l'interroger des yeux, comme on le serait de contempler Napoléon III, seul, dans son cabinet, lorsqu'il donne audience à ses délibérations intérieures.

Apparemment la foule est satisfaite, car, de tous côtés, j'entends un concert d'éloges.

Pourquoi faut-il que je ne puisse faire ma partie dans cet ensemble? J'aime M. Flandrin et reconnais en lui le premier portraitiste de notre époque. Si j'eusse dû choisir le peintre de Napoléon III, certes, après M. Ingres, je l'eusse choisi. J'ajouterai même que, s'il a échoué, je ne vois personne qui puisse réussir.

Cela posé, je constate l'échec. Quoi! ce rêveur inspiré dont les yeux incertains semblent chercher un point de repère dans le vague; cette sorte d'halluciné qui paraît écouter des voix mystérieuses ou attendre l'inspiration d'un génie familier; cet homme accablé, qu'on dirait un poète méconnu fléchissant sous le poids d'une immense mélancolie, c'est Napoléon III! C'est l'homme du 2 décembre, l'Empereur parvenu et régnant de trente millions de sujets et le sphinx qui présente l'énigme à tous les diplomates de l'Europe? Allons, monsieur Flandrin, vous vous êtes trompé! — Au reste, vous aviez tenté l'impossible. C'était une noble ambition, et ces défaites, pour des hommes de votre valeur, seraient pour d'autres des triomphes.

Vous avez voulu traduire l'intraduisible, pénétrer l'impénétrable, mettre une expression concrète sur ce visage dont le propre est de n'en point avoir; et vous avez diminué l'inconnu en lui donnant une mesure; vous avez fait une tête d'étude, non pas un portrait; un tableau de genre, au lieu d'un tableau d'histoire.

Vous n'avez pas peint Napoléon III. Vous avez peint l'acteur qui, dans soixante ans d'ici, mettra sur la scène *l'homme du destin*, deuxième du nom!

Il faut qu'un portraitiste soit le maître ou l'esclave de son modèle, — qu'il le pénètre et le traduise, ou le regarde et le copie. Vous ne pouviez pas l'un et n'avez pas su vous résigner à l'autre.

Quelle que soit la valeur artistique de votre œuvre, j'aimerais mieux une photographie.

J'entends crier au blasphème. — Eh! n'ai-je pas entendu depuis six semaines crier au chef-d'œuvre?

Un chef-d'œuvre? — M. Flandrin l'aurait pu faire, s'il ne s'était pas, dès l'abord, placé à un faux point de vue; — s'il avait accepté

le visage de l'Empereur dans son apparente placidité qui recouvre des profondeurs infinies, comme souvent une nappe d'eau dormante recouvre des précipices insondables.

Le premier caractère du visage et de tout l'ensemble extérieur de Napoléon III, c'est une impassibilité flegmatique, une absence absolue d'accent, qui semble enfermer l'âme dans le corps comme dans une gaine de granit.

Toutes les personnes qui approchent l'Empereur dans son rôle officiel ont pu constater ce caractère. Or ce n'est point l'homme privé qu'a voulu peindre M. Flandrin ; il ne nous donne pas l'Empereur dans son intimité, mais l'Empereur devant l'histoire. Il fallait donc prendre le type historique, et peindre, de l'Empereur, ce qu'il veut laisser voir de lui.

Mais alors, me dira-t-on, M. Flandrin eût ajouté une effigie de plus aux cent que nous savons. Non pas, M. Flandrin se faisant naïf, serait resté M. Flandrin, c'est-à-dire, entre nos peintres, celui qui voit le mieux le vrai par son côté noble, et sait par excellence faire saillir les détails tout en les subordonnant à l'ensemble ; celui qui modèle les traits avec une pureté assez exquise, pour en faire deviner l'esprit ; qui savait consigner aux archives de l'art, l'énigme posée aux physionomistes de l'avenir.

La jeune fille à l'œillet reste le chef-d'œuvre de M. Flandrin ; et, assurément, c'est un portrait fait de bonne foi. Au contraire, le portrait de l'Empereur est composé, non pas sur la réalité, vue comme sait voir M. Flandrin, mais sur un idéal conçu dans son cerveau. Au lieu d'écrire l'histoire grande et simple à la manière de Tacite, le maître, cette fois, a mis l'histoire en roman, à la manière de M. de Lamartine.

Au résumé « *j'en appelle à Philippe à jeûn.* » Le portrait de l'Empereur est encore à faire, et je voudrais que ce fût M. Flandrin qui le fit.

IV

Dans le salon carré, le portrait d'un autre souverain attire les regards. Je ne veux point parler d'un portrait de Victor-Emmanuel, qui crève les yeux — comme un croquemitaine à ressort s'échappant d'une boîte à surprise ; — il s'agit de celui du roi Léopold par M. de Winne.

Ici, point de recherche quintessenciée; une simple, franche et solide image de la réalité, peinte comme les Belges savent peindre.

Voilà le roi Léopold; c'est bien lui, vivant, tel qu'il peut poser devant les contemporains et la postérité. Point de visée au sublime chez M. Winne, mais une sage entente de la noblesse dans la vérité; avec cela, une science admirable du métier de peintre, un modelé ferme et savant. Au demeurant, nous lui devons le meilleur portrait du Salon de 1865.

Vient après un portrait de douairière, par M. Rodakowski; portrait excellent, mais qui, mis à côté, semblerait petitement vu et petitement fait. On dirait que la peinture de M. Rodakowski est exécutée par un mosaïste, ou modelée au ponce par un sculpteur. Ce martelage efface trop le sens des grands plans, et par là, ôte du relief à son ouvrage. — Un beau portrait de femme, de M. Cabanel; un profil sur fond d'or de M. Lehmann; et, dans un tout autre esprit, deux têtes vivement touchées de M. Baudry, me paraissent, ensuite, les plus remarquables envois de nos portraitistes.

Ce n'est pas qu'on ne trouve encore au Salon, parmi les *admis* bien entendu, et même parmi les refusés, des portraits fort bons et que leur propriétaire peut être content de posséder; — car, cette année comme depuis longtemps, la moyenne du talent augmente en même temps que les œuvres hors ligne se font rares; — mais, dans cette rapide étude sur le Salon de 1865, nous nous arrêterons seulement aux ouvrages qui doivent marquer dans nos annales artistiques, soit par leur valeur intrinsèque, soit par leur importance relative, soit par l'influence qu'ils peuvent avoir sur notre école.

En un mot, procédant en général par grands plans, nous nous attarderons le moins possible dans les détails.

Dans le salon carré, nous trouvons la *Prise de Magenta*, par M. Yvon, le *Matin avant l'attaque* et le *Soir après le combat*, de M. Protais, et les deux grandes compositions décoratives que M. Puyis de Chavannes intitule : le *Travail* et le *Repos*.

Le peu d'intérêt qui s'attache au grand tableau de M. Yvon et la passion du public pour les petites toiles de M. Protais sont corollaires l'un de l'autre; tandis qu'on reste froid devant le drame à grand fracas dont voici, depuis Horace Vernet, la cent-unième représentation, qu'on ferme ses yeux à ce feu d'artifice de poudre, d'armes, d'uniformes, comme on bouche ses oreilles à une parade du Cirque, voilà qu'on demeure tout ému devant une poignée de soldats qui part au petit jour, pour marcher à l'attaque, sans tapage, sans mise en scène, qui revient le soir décimée, mais victorieuse, aussi simple d'allures, aussi vraie qu'au départ.

C'est que notre génération, lasse de tous les excès, éblouie de tous

les feux de Bengale, assourdie de symphonies à grand orchestre, cherche avant tout le vrai et le simple ; elle ne peut plus être étonnée et voudrait être touchée. Que lui importe cette bataille mise en action, où tout est dit, où rien ne reste à deviner, où tout est spectacle et spectacle de convention ? Cette épopée de la bataille est contenue, et bien d'autres encore, dans les deux toiles de M. Protais. Et ne devine-t-on pas, sous l'attitude calme, digne et résolue de ses soldats, qu'à l'heure de l'assaut ils vont donner comme des lions et se ruer sur l'ennemi, emportés par l'ouragan déchainé de la *furia francese* ?

M. Protais a le grand succès que trouvent chez nous tous les peintres qui savent éveiller la pensée. Que de drames et d'épisodes l'imagination ébauche devant ses tableaux ! Il ne nous sert pas des impressions toutes faites ; il évoque les nôtres. Il est de la famille de ces conteurs dont l'art magique touche, dans notre clavier passionnel, les notes qui font vibrer toutes les autres. Pour moi, il me montre la guerre comme, jusqu'alors, me l'avaient fait comprendre seulement quelques-unes des plus belles pages qui aient été écrites en français : une description de la bataille de Waterloo par Stendhal, dans la *Chartreuse de Parme*, et l'*Enlèvement de la redoute*, par Prosper Mérimée.

Chaque temps a ses types et chaque type son peintre. David devait peindre les volontaires de la République et leur enthousiasme un peu théâtral. Charlet, le grognard de l'Empire, vieux débris qui semble porter écrites dans ses rides nos campagnes d'Égypte et de Russie ; Horace Vernet, le *fameux troupiér* de l'armée d'Afrique. M. Protais peint le soldat moderne tel que nous le donne la conscription, tel que nous le forment l'éducation militaire, l'amour profond de la patrie, la forte croyance au devoir. Les soldats de David sont des païens qui vont mourir en héros comme les Grecs aux Thermopyles. — Ceux de M. Protais sont chrétiens, ils ont du sang des croisés dans les veines. On trouve dans leur tenue, dans le courage froid et simple avec lequel ils font leurs préparatifs, je ne sais quoi d'élevé et, par conséquent, de religieux. Rien ne l'explique ; tout le démontre. Ils ne bravent pas la mort, ils l'attendent. Ils ne s'enivrent pas de la victoire, car ils y comptaient ; mais ils regardent autour d'eux, cherchent les camarades tombés, les amis debout, pansent leurs blessures et semblent dire, pour toute conclusion : « Dieu nous protège ! et Vive la France ! »

Aux derniers Salons, déjà, j'ai signalé les soldats de M. Protais. Son succès de cette année ne m'étonne donc point ; je le prévoyais. M. Protais a créé un type tout moderne qui lui fournira plus d'un triomphe ; surtout si, craignant avant tout de s'arrêter et de se refaire, il hausse son talent au niveau de son inspiration. Il fait grand sur

de petites toiles ; il captive la pensée avant de captiver les yeux. Qu'il ne néglige pas cependant la partie matérielle de l'art. Ses tableaux sont excellents, mais seraient meilleurs encore, cependant, si, au service de son inspiration, il pouvait mettre la franche et solide facture des peintres belges.

Voici les deux grandes toiles de M. Puvis de Chavannes. Quelle couleur négative ! Comme le dessin est incorrect et l'anatomie défectueuse ! Que de défauts criants, enfin ! Mais, en même temps, quelle tournure épique ! Il ne faut pas juger les tableaux de M. Puvis de Chavannes en eux-mêmes seulement, mais il faut les juger surtout par comparaison avec ce qui les entoure.

Ne comptons pas les fautes... nous aurions trop à faire, mais cherchons, parmi nos contemporains, des peintres qui entendent mieux la grande peinture décorative que M. de Chavannes, et nous n'en trouverons pas un.

Il semble même que le génie de la grande peinture décorative ne se soit pas encore éveillé en France, au moins comme l'entendaient les Italiens de la Renaissance.

Chez nous, M. Puvis de Chavannes n'a de prédécesseurs que parmi les artistes inconnus qui dessinèrent les cartons de nos plus anciennes tapisseries de haute lice. Il entend comme eux les groupes de belle tournure, il les enveloppe dans de larges espaces où ils semblent se mouvoir à l'aise ; il leur donne enfin l'air ambiant qu'il leur faut pour y vivre.

Sa couleur, qui au premier coup d'œil attriste et repousse l'œil, le repose bientôt et aide à le captiver. Il ne faut pas oublier, en effet, que les grands panneaux de M. Puvis de Chavannes sont destinés à tapisser une salle ; qu'ils doivent servir de pendant à la *Paix* et la *Guerre* du dernier Salon. Or, toutes choses doivent être faites pour la place qui leur est destinée. Que l'on se représente, par exemple, une salle d'habitation, salle de palais ou de château, décorée de quatre panneaux comme la *Prise de Magenta* de M. Yvon. Ne serait-ce pas à rendre fou et aveugle ? Quels meubles y tiendront, quels habitants pourront y vivre ? Au contraire, revêtons cette même salle des peintures aux teintes grises mais harmonieuses de M. Puvis de Chavannes, nous concevrons parfaitement qu'on l'habite, et même qu'on s'y plaise. Nous y supposerons des meubles très-divers et de différents styles, nous y mettrons des fleurs, des femmes en toilette, ou bien des objets d'art, des livres et des armes. Jamais la peinture des panneaux, qui rappelle la peinture à fresque, ne blessera les yeux ; on pourra vivre là sans la voir ; on pourra également la regarder longtemps aux heures de rêverie, sans en être fatigué. Au contraire, la pensée fuira derrière les vastes horizons, s'égarera dans les cam-

pagnes arcadiennes et trouvera où se prendre le long du chemin.

Ainsi que je l'ai dit d'abord, je ne m'arrêterai point aux défauts, tant j'ai à cœur de louer le grand parti pris de l'ensemble. Toutefois, j'observerai en général que le talent de M. de Chavannes s'assouplit mieux aux inspirations calmes et pacifiques qu'aux inspirations fougueuses. Au dernier Salon, déjà la *Paix* l'emportait de beaucoup sur la *Guerre*; aujourd'hui le *Repos* est incomparablement au-dessus du *Travail*. Ici, point d'action; des poses mouvementées données à des mannequins immobiles; avec cela, des allégories insoutenables qui blessent la logique et le bon sens.

Au résumé, je souhaite cependant qu'une des salles de nos palais soit livrée à M. Puvis de Chavannes. J'en voudrais voir donner une autre à un second artiste, autant différent de lui qu'on peut l'être, et cependant, comme lui, décorateur.

Il s'agit d'un jeune homme déjà célèbre ailleurs qu'aux expositions de peinture, et qui s'y voit accueillir froidement par ceux qui applaudissent son nom au frontispice des livres illustrés. J'ai nommé M. Gustave Doré.

Autant M. Puvis de Chavannes *travaille* ses sujets et tâtonne avant d'arriver à l'inexpérience, autant M. Gustave Doré lance ses compositions du premier jet, avec un bonheur rare et une habileté suffisante. Nous n'avons point ici la grandeur que j'applaudissais plus haut. Au reste, M. Doré, en peignant ses trois tableaux : *Épisode du déluge*, la *Danse de gitanos à Grenade*, et la *Françoise de Rimini aux enfers*, n'a point compté faire des tableaux décoratifs. Mais, quand je vois cette facilité singulière d'inspiration et de réalisation, cette composition hardie, heureuse neuf fois sur dix, servie par une brosse adroite et vivement manœuvrée, je me figure que M. Doré couvrirait vite et bien de vastes murailles; qu'il trouverait des audaces heureuses, qu'il aurait enfin sûrement deux qualités rares : la jeunesse et la fougue. Ajoutons-y la qualité nécessaire de ce temps, la fécondité.

Je ne sais pas si, à cause même de cette fécondité, M. Gustave Doré arriverait jamais à la puissance. Les œuvres faciles, en raison directe de la légèreté avec laquelle on les a conçues et exécutées, produisent rarement des impressions profondes. Mais cette forte empreinte que certains tableaux doivent nous laisser, sous peine de rester des œuvres secondaires, n'est point indispensable à la peinture décorative. Ainsi, j'entends beaucoup mettre la *Françoise de Rimini* de M. Doré en opposition avec celle de Scheffer, et, bien entendu, on écrase le jeune homme avec cet écrasant souvenir. Comme si des choses si différentes pouvaient être comparées! Comme si on pouvait mettre en parallèle une *Pietà* de Pérugin, de Van Eyck ou de Luis Moralès avec un plafond de Lebrun!

Mais les Lebruns et les Pietre de Cortone sont rares. Il faut se garder de les méconnaître quand on n'a pas de Michel-Ange.

V

Que dirai-je de la peinture religieuse au Salon de 1865? Doit-on déplorer sa misère? doit-on chercher, parmi les œuvres qu'elle envoie, celles où se rencontrent, à défaut de l'inspiration chrétienne absente, le respect de l'art et du sujet, le talent et l'intérêt?

En prenant ce dernier parti, je traiterai la peinture religieuse comme la peinture d'histoire, comme l'art épique en général, qui descend de plus en plus jusqu'à la peinture de genre. — En revanche, parmi les tableaux de genre, nous trouverons, au dernier Salon, des tableaux religieux.

Ce sera, par exemple, cette fois, *Une messe sous la Terreur*, de M. Charles-Louis Müller, une scène pleine d'impression, comme sait en faire le peintre de *l'Appel des victimes*. Nous voyons là, dans un atelier d'ouvrier, devant une commode en marqueterie, épave de luxe qui éclate au milieu de la misère comme un bijou sur une robe de bure, un prêtre qui consacre l'hostie, et une demi-douzaine de fidèles à genoux. C'est, devant cette hostie qui s'élève au ciel, que tous les rangs sont confondus, que toutes les têtes se baissent au même niveau; têtes de grandes dames et de filles du peuple, d'enfants et de vieillards. Voici des fronts couronnés de vingt quartiers de noblesse; en voici d'autres qui inclinent devant le calice la cocarde tricolore, emblème du *civisme*. C'est le temps où l'on criait : Liberté, égalité, fraternité *ou la mort*. — O déesses! où donc étiez-vous si ce n'était pas là? Car la liberté est vivante, surtout lorsqu'on la persécute; l'égalité n'a pour niveau qu'une commune foi; et la fraternité, qui donc l'accomplit, si ce n'est la charité chrétienne?

Si j'ai parlé d'abord du tableau de genre historique dont le cours de mon inspiration a fait un tableau religieux, c'est que son souvenir est venu au bout de ma plume le premier, et non pas que j'aie cru devoir lui donner la première place; car cette année, bien que la peinture religieuse soit pauvre encore, et le semble d'autant plus qu'elle doit répondre à l'idéal le plus élevé qu'un peintre puisse concevoir, elle est moins dénuée qu'au dernier Salon, par exemple.

Nous avons, de M. Laugée, un *Saint Louis lavant les pieds aux*

pauvres, conçu dans un bon sentiment moderne; ne pastichant rien, n'affectant pas la naïveté, ne cherchant point à rentrer, coûte que coûte, dans le moule d'une école finie; bien composé, d'ailleurs, bien exécuté dans les conditions nécessaires à un tableau destiné sans doute à être placé haut et à ne recevoir que le demi-jour d'une chapelle. Les cintrés un peu durs que nous voyons autour des personnages et qui sembleraient indiquer l'intention d'imiter la peinture à fresque, ont pour but, sans doute, de détacher les figures dans la pénombre. Au reste, M. Laugée a surtout un sentiment exquis du clair-obscur et de l'harmonie, comme on le peut observer, non-seulement dans le *Saint Louis lavant les pieds aux pauvres*, mais encore dans deux autres tableaux qu'il expose : la *Bouillie* et le *Nouveau-né*.

Dois-je compter parmi les tableaux religieux deux *Christ marchant sur les eaux*, dus, l'un à M. Jalabert, l'autre à M. Brion, et qui, tous deux, frappent beaucoup plus par la bizarrerie que par l'inspiration? Non, certes; ils prouvent que, si certains tableaux de genre peuvent être des tableaux religieux, il est des sujets sacrés qui peuvent facilement servir d'exercice aux fantaisies des peintres.

M. Grellet, en religion frère Athanase, use comme M. Laugée, et pour le même motif sans doute, du procédé de cintrage qui découpe les figures sur le fond. Son tableau du *Saint Jean l'évangéliste* centenaire répétant aux fidèles : « *Mes petits enfants, aimez-vous les uns les autres,* » est un des meilleurs envois de la peinture religieuse.

J'en dirai autant du *Salvator mundi* de M. Dumas, beau Christ en croix, d'une inspiration religieuse et simple, d'une large et belle facture.

J'aimerais, dans un oratoire, la *Pietà* de M. Laville, pastiche des anciens peintres de Flandre et d'Italie, mais pastiche à peu près réussi, devant lequel d'ailleurs l'esprit de prière peut naître.

C'est un pastiche aussi que la *Sainte Famille* de M. Bouguereau, pastiche d'une autre époque, de celle où le sentiment ascétique et chrétien devenait secondaire à celui de la grâce; aussi trouvons-nous dans cette *Sainte Famille* plus de charme que d'impression. Telle que la voici cependant, elle est le meilleur tableau de son auteur au Salon de cette année. Comment, soit dit en passant, M. Bouguereau, qui, à son retour de Rome, donnait de sérieuses espérances, a-t-il pu peindre une *Bacchante*, dont les formes et les mouvements sont si peu en rapport, qu'on dirait les parties de différents corps, réunies par force majeure, et protestant les unes contre les autres?

Pasticheur encore M. Gendron, un de nos meilleurs peintres cependant. Ce n'est point une école passée que voudrait refaire M. Gendron. Il ne cherche pas à la suite des vieux maîtres ombriens l'immatérialité dans l'art, le supernaturalisme, pour servir de vête-

ment à l'idéal divin, ni comme M. Bonnat, l'auteur d'un *Martyre de saint André*, les effets violents de l'école espagnole. Non, ce qu'il voudrait, à la suite d'une école toute moderne, c'est refaire l'antiquité païenne.

Peu de nos peintres seraient en état de produire la *Sainte Catherine d'Alexandrie confessant la foi chrétienne dans le temple de Jupiter*. Il y a là une science du métier de peintre, un grand goût d'arrangement, une noblesse, une justesse d'effets et de mouvements que nous chercherions en vain dans la plupart des tableaux du même genre. On sent le maître ; et pourtant, on reste froid devant un tableau froid.

Comment M. Matout, un des peintres forts de notre école aussi, a-t-il pu faire le tableau fade, insignifiant, je n'ose dire bête, qu'il nous montre sous ce titre : *Rencontre de saint Joachim et de sainte Anne*? Est-ce un pastiche encore? Mais de quoi? M. Matout aurait-il eu pour type l'école d'Overbeck, qui se modelait elle-même sur l'école ombrienne? C'est à peine si on peut le supposer, et quoi qu'il soit de ses intentions, il fera bien d'en réparer le résultat.

La peinture religieuse doit des tableaux estimables à MM. Duval Lecamus, Jacquand, Sieurac, Genaille et Janmot (de Lyon).

Mais j'aime surtout la *Prière du soir en Italie* de M. Carolus Duran. Encore un tableau de genre bien qu'il soit peint sur toile gigantesque ; mais un tableau à l'impression vraiment religieuse. M. Carolus Duran est un Français qui habite Rome. Il appartient à cette jeune école réaliste avec bonne foi, qui cherche le vrai et non le grossier. Son tableau, il ne l'a point composé d'après les traditions académiques ; ni modelé sur aucun type convenu ; peut-être sait-il beaucoup et a-t-il fait table rase ; peut-être ne sait-il rien que le maniement de la brosse. Un soir, en se promenant dans la campagne de Rome, dans ce désert superbe dont les grandes lignes semblent des horizons choisis pour de hautes destinées, il a rencontré son tableau tout fait.

C'est l'heure du crépuscule : des moines passent, leur gourde au côté, leur bâton de voyage à la main ; l'Angelus sonne. Aussitôt ils tombent à genoux devant le premier signe chrétien qui leur apparaît, une croix vermoulue, mal assujettie par une poignée de pierres. Cette croix, qui l'a élevée là pour la première fois? De quel souvenir est-elle le témoin? De quelle histoire inconnue le point de repère?... — Mais d'où viennent les milliers d'ex-voto semés dans la campagne de Rome et dans les Apennins? Eh qu'importe? Autel rustique d'un anachorète, ou monument expiatoire élevé par un assassin sur la tombe de sa victime, elle est toujours l'acte de foi d'un chrétien, le signe où se rallient des chrétiens qui passent, pour réciter en commun la prière du soir.

VI

Assurément on s'arrêtera devant la *Vénus* de M. Cabanel; d'abord l'œil est attiré par un chatoyement de couleurs tendres; puis il se fixe sur un heureux agencement de lignes; puis il s'arrête, captivé par un charme inattendu, par une harmonie singulière de contours et de nuances. On peut rester longtemps devant la *Vénus* de M. Cabanel; rien n'y blesse.

Au contraire, il semble que la déesse mollement portée par la vague d'azur, accompagnée d'une nuée d'Amours, enveloppée d'une atmosphère d'opale, serve de frontispice à l'Olympe de nos rêves. Ce n'est point une belle femme; c'est l'idéale beauté incarnée dans la femme. Son corps ne semble pas fait de sang et de muscles, mais d'une substance éthérée dont la chair vivante serait l'essence rudimentaire.

Je ne vois rien au salon, et même je ne me souviens pas d'avoir vu jamais quelque chose à quoi se puisse comparer la *Vénus* de M. Cabanel. Si elle n'avait pas d'autres mérites, c'en serait un déjà, que d'être une manifestation nouvelle de l'art, de ne procéder de rien précisément, quoique la science de la tradition, tout entière, semble s'être réunie pour la produire. C'est bien la *Vénus* française, belle et jolie en même temps. Si je voulais absolument chercher sa généalogie, je remonterais jusqu'à Raphaël peintre de la Farnésine. Non pas que M. Cabanel se soit inspiré des peintures si gracieuses qui racontent la fable de Psyché; rien dans son œuvre ne rappelle Raphaël pas plus que Corrège; mais on dirait que la même inspiration a passé dans un talent nouveau, a trouvé un interprète moderne.

Je ne dirai pas tant de bien de la *Vénus* de M. Baudry, qui nous apparaît dans la salle suivante sous ce titre : *la Perle et la vague*.

Ici, la procession corrégiennne est évidente et l'inspiration est secondaire. Nous voyons une jolie figure et un beau corps de jeune fille dans une pose plus tourmentée que réussie; voilà tout. Sans doute la peinture est franche et lumineuse, et cette *Vénus* a des morceaux fins et exquis. Mais c'est une mortelle, et parmi les femmes de la terre ce n'est pas même une reine. Jolie à promettre le plus adulée des Phryniés : d'ailleurs point belle, la *Perle* de M. Baudry trahit une origine plébéienne par des pieds mal attachés, une épine dorsale droite et roide, par un manque général de noblesse et d'élégance, par

un je ne sais quoi de gauche et de provoquant qui inspire plus d'audace que d'admiration.

Voici venir une troisième *Vénus* signée de M. Amaury-Duval. Ce nom seul dit que nous n'avons point à craindre de nous heurter à l'écueil vulgaire de la réalité. Devant le peintre a dû poser un certain idéal de convention plus chaste que séduisant, type de cette école qui maintient l'art dans les régions supérieures, mais supprime ou néglige absolument le charme, et, faisant abstraction du plaisir des yeux, conçoit le beau par la pensée seulement.

La *Vénus* de M. Amaury-Duval n'est ni une déesse de l'Olympe, ni une femme vivante. Encore moins peut-elle représenter pour quelqu'un, sauf pour l'auteur peut-être, la beauté typique vers laquelle gravitent nos aspirations. Or, si *Vénus* n'est pas la beauté qui charme, que sera-t-elle donc? Une conception néoplatonicienne qui ennuie?

VII

Nous entrons dans ce domaine moyen où l'art se fait tout à tous, qui est aujourd'hui aussi riche que les régions plus élevées sont pauvres, parce qu'il devient la patrie de tous les transfuges : peintres d'histoire qui n'entendent point la grandeur épique, portraitistes qui réduisent leur sujet à l'état de tête d'étude, faiseurs de romans et conteurs d'anecdotes qui voudraient s'élever à la hauteur des moralistes et des historiens.

M. Gérôme, l'un des héros de ces contrées interlopes, nous donne trois tableaux qu'il faut classer ainsi : le *Prisonnier*, *Louis XIV et Molière* et le *Boucher turc*, si l'on veut tenir compte de la valeur et non de la prétention.

Le *Prisonnier* nous mène en Orient, chez ces fils de Mahomet pour lesquels semblerait avoir été inventé l'axiome : « Malheur aux vaincus! » Dans une barque qui s'éloigne du rivage aimé de la patrie, pour gagner une terre de douleur et d'exil, git un homme garrotté et jeté en travers comme un colis incommode. Un janissaire impassible qui commande la manœuvre, deux esclaves abrutis qui rament, un vil bouffon qui insulte à la rage impuissante du patient; puis des horizons solitaires, voilà tout. C'est assez pour produire une grande impression.

Le *Louis XIV faisant déjeuner Molière*, plein de jolis détails et de

recherches précieuses, manque d'élevation et rend une piteuse idée de cette cour où, au demeurant, s'étaient donné rendez-vous les grands hommes. Quoi? au petit lever du grand roi, se trouvait-il ce jour-là seulement un troupeau de valets? Que non point! M. Gérôme est trop soigneux de l'exactitude, trop investigateur des recoins de l'histoire pour ne les avoir pas amenés là tous, les héros du grand siècle. Mais alors pourquoi les a-t-il mis à cet uniforme de plat étonnement? Le roi faisant déjeuner Molière, cela peut être une leçon pour des capitaines de lansquenets; ce ne saurait être un scandale pour des grands seigneurs et de grands esprits.

Je ne comprends pas l'intérêt du *Boucher turc*, et j'apprécie médiocrement cette vulgaire et répugnante étude de mœurs orientales exécutée par un pinceau précieux dans une gamme triste.

Avec moins de recherche précieuse et un sentiment réaliste en même temps naïf et distingué, M. Heilbuth a peint trois petits tableaux excellents : *Promenade de cardinaux sur le monte Pincio*, *Promenade de séminaristes sur le monte Pincio*, et *l'Intérieur d'un carrosse de cardinal*. Cet intérieur tapissé de rouge, sur lequel se détache le cardinal vêtu d'un autre rouge, est d'un effet étrange et réussi qui donne la mesure du savoir et de l'adresse de M. Heilbuth, dont le talent semble monter à chaque exposition.

Beaucoup de nos artistes à la mode ont été à Rome cette année. Je le constate par les reproductions d'une mignonne fillette, Maria Abruzzeze, qui paraît au Salon à de nombreux exemplaires. M. Jablbert, le peintre d'une délicieuse miniature à l'huile, d'un bijou à monter dans l'or et les perles : *Portrait de madame la comtesse E. de P... en costume du temps de Henri III*, et d'un *Christ marchant sur la mer* que j'ai, plus haut, signalé comme l'erreur d'un homme de talent, a vu surtout dans *Maria Abruzzeze* la délicatesse et la grâce.

M. Hébert — qui avec la *Jeune fille au puits* présente aux femmes incomprises un type de héros de roman, à l'air fatal auquel bien des malheureuses feraient tous les sacrifices, si la privation des os frontaux ne forçaient, par bonheur, le don Juan à rester en peinture — a ramené la petite *Maria* au type de l'éternelle fillette souffreteuse qu'il expose tous les ans.

M. de Curzon s'est servi de la jolie enfant pour nous montrer qu'il n'est pas en progrès et que sa peinture s'attriste et s'alourdit.

Et M. Courbet? Mais M. Courbet, comme on sait, ne va pas à Rome, bornant toute son ambition à peindre la ville, les environs et les gens d'Ornans, pour fonder, dans la même patrie, le musée Courbet, comme, en Danemark, on a le musée Thorwaldsen. Donc, heureusement, M. Courbet n'a pas eu l'occasion de travestir en ignoble gar-

deuse de dindons la gentille Abruzzese. Il expose une *Scène de chasse* à laquelle, en toute bonne foi, je ne saurais trouver aucune espèce de valeur, et le portrait d'une femme noyée, bien sûr, depuis plusieurs jours lorsqu'elle a posé. — Mais qu'est-ce donc qu'on refuse? se demande le visiteur candide devant ces choses et quelques autres.

Moi, je crois qu'en recevant M. Courbet et en plaçant ses œuvres à côté d'une simple tête d'étude signée d'un nom encore inconnu, quelque ennemi a voulu donner à M. Courbet un de ces coups d'assommoir dont un artiste à prétentions ne se relève guère. — Vous êtes *réaliste*, monsieur Courbet? Eh mais! quelle piètre figure faites-vous auprès de la *Femme cévenole* de M. Cabane? Et qu'est-ce que cela peut être que le réalisme, si ce n'est pas cette franche, solide et sobre reproduction de la nature? En France, malgré la perversion moderne du langage, nous sommes encore un peu accoutumés à ce que les mots nous représentent des idées, et si le mot *réalisme* a un sens, M. Cabane l'explique, et vous le parodiez. — Vous seriez un de nos forts paysagistes; vous tenez à rester le plus rutilant des peintres d'enseignes.

M. Belly, le peintre des *Femmes fellahs au bord du Nil*, nous ramène à la belle peinture, au dessin noble et ferme, à l'art de bon aloi. MM. Alfred Stevens et Willems nous y retiennent avec leurs petits tableaux d'intérieur toujours si justes, si vivants et si simples. Ils valent Terburg, ces peintres belges, sans être le moins du monde ses imitateurs. Mais l'esprit qui l'inspira semble les inspirer à leur tour, comme l'esprit raphaëlesque a illuminé M. Cabanel. Ils peignent ces petits épisodes de la vie intime comme Terburg peignit ceux de la vie intime de son temps, avec naïveté et avec puissance.

Je veux noter, en passant, le début d'un jeune homme, M. de la Brély, qui appartient à la même école et expose un tableau très-bien peint : le *Baby*, auquel je ne ferai qu'un reproche, celui d'être conçu dans de trop grandes dimensions pour un tableau de genre.

MM. Millet et Fromentin continuent à être en faveur auprès d'une certaine coterie d'artistes littérateurs qui veut voir dans le premier un peintre simple et fort qui sent la nature à la façon d'Homère, et dans le second le plus habile, le plus spirituel, le plus fin des manieurs de pinceaux. Je reconnais à l'un le sentiment juste d'une certaine nature grossière : celle de l'homme des champs, du serf attaché à la glèbe, qu'on pourrait définir : une force brutale dans une organisation humaine. — Je reconnais à l'autre, une touche légère, habile et spirituelle, mais assez souvent une couleur fausse et violente. Au résumé, il faudrait que tous deux nous montrassent une œuvre sérieuse avant

de prendre le rang où les porte trop vite la faveur de leurs thuriféraires.

Constatons avec plaisir, au salon de 1863, une recrudescence de peintres étrangers. Outre les Belges, qui nous viennent toujours plus nombreux, les Allemands ajoutent de nouveaux venus à leurs représentants parmi nous. MM. Knaus, le spirituel peintre que l'on sait des scènes et des types populaires, a entraîné sur ses traces MM. Achenbach, Saal et Weber, que leurs succès ici nous garderont. La Hollande nous prête M. Israël, l'honneur de son école vivante. La Russie et la Pologne paraissent tout à coup avec des artistes d'une valeur relative que ne faisait point pressentir leur envoi à l'exposition universelle de Londres. Je remarque deux têtes d'étude, quelques *Effets de neige*, et une scène du *Massacre de l'évêque de Liège* où se rencontrent des qualités de composition, de la chaleur et de la fougue.

Mais si nous nous laissons aller à nous arrêter à tous les tableaux de genre qui se recommandent par le talent de leurs auteurs, ou qui offrent de l'intérêt, nous allongerions indéfiniment cette revue. N'est-il pas convenu que la peinture de genre et le paysage sont aujourd'hui les deux branches florissantes de l'art français?

VIII

Pour ne pas nous attarder au paysage, il conviendra de le juger d'ensemble, pour ainsi dire. Au fait, tous les représentants de l'école de paysage qui nous donnent ces études si vivantes et si nouvelles partent du même point, le réalisme, et vont au même but, le reflet, aussi vrai que possible, de la nature vivante. Sans doute, à côté de ces oseurs souvent heureux, subsistent les classiques disciples de notre école de paysage historique; mais qui s'en doute? Ils ont du talent, c'est possible; de la science, c'est certain. A quoi bon, s'ils nous laissent parfaitement froids et désintéressés?

Nous voyons des premiers un bout de pré, un coin de bois, et nous voilà séduits comme si nous nous trouvions transportés aux champs, dans les sainfoins ou sous les vertes ramures. Une senteur balsamique, qui nous enivre, s'exhale de ces études sincères et nous laisse indulgents pour le peu d'importance des études elles-mêmes.

Il me surpasse qu'un jury puisse refuser, comme l'a fait [cette

année celui des membres de l'Institut, la moitié des tableaux de MM. Blin, Castan, Harpignies et tous ceux de M. Chintreuil, qui est au-dessous des précédents, mais qui est un chercheur original et sincère, mais qui nous a donné si souvent de fraîches et jolies études.

De M. Gustave Castan, nous avons un seul tableau reçu : *Souvenir de Franche-Comté*, devant lequel je défie qu'on passe sans s'arrêter, frappé par un effet d'une saisissante vérité. De M. Blin nous en avons deux : *Souvenir de la Creuse* et *Une plage en Bretagne* — presque un chef-d'œuvre ! C'est la nature, sans plus ; mais comme il a su la choisir ! M. Blin, dont, au dernier Salon, j'ai déjà signalé les tableaux, a l'instinct de la grandeur et l'entente des belles lignes ; il ne voit pas *petit*, ce qui est un peu le défaut de cette école trop réaliste à laquelle l'amour du détail fait oublier le grand sens des choses. Aussi, comme il ne peut pas *composer* et par là se heurter à l'écueil qui a naufragé tant de beaux talents, va-t-il chercher ses modèles dans les pays aux vastes horizons et aux grands plans de terrain : la Bretagne, la Creuse ; en Italie, il deviendrait peintre prédestiné de la campagne de Rome. Où qu'il aille d'ailleurs et quoi qu'il nous donne désormais, il compte au premier rang de nos peintres d'avenir.

De M. Harpignies, j'aime mieux les tableaux refusés que le tableau reçu. Il nous rapportait précisément un *Souvenir de la campagne de Rome* d'un effet puissant, d'une vérité frappante. Le paysage a été particulièrement maltraité par le jury ; j'en trouverais vingt encore, et de bons, à nommer, si je ne craignais les nomenclatures.

Mais, après avoir donné la première place aux plus injustement frappés, revenons sur nos pas pour voir dans les salons des *reçus* et au premier rang, comme il convient aux gloires de notre école, tant d'autres paysagistes jadis repoussés aussi par les douaniers de l'Institut : Théodore Rousseau ; — comprend-on aujourd'hui, à voir ses tableaux, les rigueurs du jury d'autrefois ? — Corot, — un poète exquis.

Puis arrêtons-nous çà et là devant les paysages qui nous captiveront. Nous ne passerons pas certainement sans les voir devant ceux de M. Daubigny, qui peint comme personne les prés humides, les pommiers en fleurs, les bois épais et verts du mois de mai.

Toutefois, éveillons M. Daubigny, qui semble s'endormir au doux murmure des louanges. Éveillons-le pour qu'il ne s'immobilise pas, et pour qu'après nous avoir peint avec tant de succès le printemps par un temps humide et couvert, il nous fasse voir un rayon de soleil. Je sais bien que nous avons de lui, cette année, la *Vendange*, mais son automne est sombre, triste et noir. Il faut qu'il songe sérieusement à illuminer ses ciels et à égayer sa palette.

Nous ne passerons pas non plus devant le bel effet de neige de

M. Lavielle; encore moins devant les eaux éblouissantes et le soleil resplendissant que M. Aiguier semble avoir volé à Claude le Lorrain; ni devant les paysages de M. Bellel ni devant ceux de M. Bluhm, ni devant les poétiques *Vues d'Italie*, de M. Wyld.

Voici de M. Nazon trois toiles vraiment remarquables. M. Nazon, comme les derniers artistes que je viens de citer, et comme MM. Villevieille, Français, Cabat, Saal, Hanoteau, ajoute à l'étude bien sentie de la nature un cachet plus individuel que les réalistes purs dont je parlais d'abord. On sent que cette nature est spirituellement vue par des artistes au goût pur, qui savent prendre la vérité pour base, mais choisir dans les détails la place de l'accent et celle du sacrifice. Ce sont les délicats.

Nous devons à M. Français un paysage historique, comme s'il voulait servir de lien entre l'école académique qui a M. Paul Flandrin pour chef et la jeune école. Constatons, en tous cas, que son *Orphée parmi les tombeaux* est conçu avec un grand goût, et rendu avec beaucoup d'élégance. De M. Cabat nous n'avons rien, et c'est regrettable; M. Villevieille, rien encore, et c'est plus triste, car voilà deux ans qu'il demande en vain au climat de l'Afrique de rétablir sa santé chancelante.

Les *Chevaux libres dans les bois du Nivernais*, par M. Hanoteau. Voilà un beau paysage plein de profondeur et d'effet qui révèle un talent complet et promet un bel avenir. Je veux encore citer.... Mais non! Ici comme tout à l'heure lorsque je m'occupais des tableaux de genre, je citerais sans fin. Pourtant je ne saurais, ni par justice ni par courtoisie, négliger de rappeler le beau *Clair de lune* de M. Saal, les paysages des MM. de Cock, les marines de M. Weber, — des étrangers qui devraient bien être Français.

IX

J'ai dit, à propos de l'exposition de Londres, de quelle hauteur notre école de sculpture française primait aujourd'hui la statuaire européenne. Vingt figures, cette année, qui sont simplement estimables, pourraient, à l'étranger, passer pour des chefs-d'œuvre. D'où vient donc, toutefois, que l'abondance de notre exposition paraît pauvre? Ne serait-ce pas que l'abondance des figures insignifiantes ou médiocres projeterait une ombre défavorable sur les autres?

Nos louis s'égarer dans toute cette monnaie de billion.

Sans parler des statues malheureuses que la syllabe *ex* protège trop souvent, pourquoi faut-il qu'on voie au Salon toute une théorie de bustes grotesques, qui représentent, à ce qu'il paraît, l'élite intellectuelle de la nation. Je ne conçois pas trop quel intérêt ces héros de la guerre, des conseils et de la jurisprudence ont à se trouver face à face avec leur propre tête taillée dans le marbre, et je conçois moins encore l'intérêt que trouve un sculpteur à montrer au public un buste médiocre inspiré par un si fâcheux modèle.

Mais que servent ces doléances ? Faisons notre triage, et sans plus nous attarder dans les allées bien droites où les statues alignées semblent des bornes faisant l'exercice, enlevons par la pensée nos figures choisies, plaçons-les sous le péristyle d'un palais ou sous des arcades de feuillage.

Nous aurons au milieu, comme groupe majeur, l'*Ugolin et ses enfants* de M. Carpeaux ; puis, alentour l'élite parmi l'élite : le *Narcisse*, de M. Dubois et le *Saint Jean* du même, la *Bacchante* de M. Carrier-Belleuse, le *Mercur*e de M. Chapu ; l'*Esclave romain* de M. Lequesne, le *Marin mourant* de M. Franceschi, la *Psyché* de M. Aizelin, l'*Enfance de Bacchus* de M. Perraud, le *Pêcheur à la coquille* que M. Carpeaux a joint à l'*Ugolin*, son dernier envoi de Rome. Secondairement, nous grouperons la *Vénus polychrome* de M. Arnaud, le *Joueur de palet* de M. Lavergne, un *Nègre* de M. Bourgeois, la *Dévideuse* de M. Salmson, le *Joueur de boule* de M. Protheau, le *Printemps* de M. Mathurin Moreau, la *Tragédie* de M. Schœnewerk.

Nous irons chez les *refusés* prendre deux statues qui méritent les honneurs du premier rang, le *Silence éternel* de M. Émile Hébert et l'*Ignorance* de M. Schonenberg ; et le Salon de 1863 sera dignement représenté à son rang dans les annales de la sculpture française.

Lorsqu'il a paru au palais des Beaux-Arts parmi les envois de Rome, l'*Ugolin* a fait sensation ; je crois même avoir entendu crier au chef-d'œuvre. On saluait, en M. Carpeaux, l'espoir de notre école ; et sans doute on n'avait pas tort, car voilà qu'il nous donne une exquisite figure, le *Pêcheur napolitain à la coquille* et un beau buste, grandement vu, largement fait ; ferme et fin en même temps, de S. A. I. la princesse Mathilde.

L'exposition au grand jour n'est pas favorable au groupe de l'*Ugolin*, auquel déjà il fallait reconnaître des profils anguleux et bien des pauvretés lorsqu'il triomphait au palais des Beaux-Arts, dans la salle un peu sombre, que Sigalon a illustrée de sa belle copie du *Jugement dernier*. L'énergie de la figure principale est atténuée par l'entourage de petits cadavres maigrelets qui s'y rattachent. — Au demeurant, pas de grandes lignes et pas de grands plans. Une

anatomie pauvre, parce qu'elle est trop riche de détails, un ensemble peu sculptural, parce que l'œil, attiré de tous côtés et ne pouvant se reposer nulle part, ne l'embrasse pas dans un regard ; tout cela ne saurait constituer une œuvre magistrale.

Je sais bien que le sujet choisi par M. Carpeaux lui donnait naturellement ces pauvretés que je lui reproche ; que ces cadavres d'enfants sont modelés avec vérité, et que, pour combiner ses lignes tourmentées, il lui a fallu encore une énorme science d'arrangement ; je rends justice à un travail d'une rare importance et que peu de nos sculpteurs seraient en état de concevoir et d'accomplir. Mais je m'arrête au seuil de l'admiration, car je ne suis ni étonné, ni ému, ni conquis par le groupe de M. Carpeaux.

Le propre du chef-d'œuvre, c'est de répondre en même temps à presque toutes les aspirations de l'idéal ; un chef-d'œuvre, en sculpture surtout, touche plus qu'il n'étonne. Souvent il satisfera le premier regard sans le ravir ; puis, à mesure qu'on restera devant lui, on se sentira possédé par un charme profond que rien ne viendra rompre, que le temps augmentera au lieu de le détruire. On ne s'éprend pas au premier coup d'œil de la Vénus de Milo et de la Polymnie. Mais, comme on est conquis lorsqu'on leur appartient !

Eh bien ! si l'on reste longtemps devant le groupe de M. Carpeaux, ce sera par conscience et non par cet attrait puissant qui croît d'instant en instant. Mais que l'on cherche, parmi le peuple de figures qui entoure l'*Ugolin*, le *Narcisse* et le *Saint Jean* de M. Paul Dubois, un jeune homme inconnu qui débute, je crois, au Salon de cette année. Rien d'abord ne heurtera vivement les yeux ni l'esprit ; puis, peu à peu, on sera gagné par un grand calme, par une satisfaction complète, par je ne sais quel attrait durable qui maintient les pensées dans les hautes régions.

On se dira : « C'est beau, » et, avec une telle certitude, que rien ne prévaudra plus contre cette conviction lentement établie.

Tel est, à mon sens, le triomphe de la statuaire dans ses manifestations réussies et complètes, lesquelles ont pour caractère principal la grandeur et la simplicité.

Bienvenue à M. Dubois, qui nous apporte avec son *Narcisse* une figure qui mettrait en émoi le monde esthétique et inspirerait des volumes de commentaires, si on l'eût découverte en Grèce dans une fouille, ou si, à Florence, on la rencontrait dans les salles du palais Pitti ou du Palais-Vieux, parmi les trésors de la sculpture florentine de la Renaissance ; avec son *Saint Jean*, une figure à la fois expressive et sobre, qui affirme la vocation vraiment sculpturale de l'auteur, en montrant son talent mis en œuvre par une inspiration du génie moderne.

La révélation d'un artiste comme M. Paul Dubois pourrait suffire à la gloire d'un Salon. Voici cependant encore la *Bacchante* de M. Carrier-Belleuse, une figure remarquable assurément, et vers laquelle se tourne bien plus que vers le *Narcisse*, la curiosité de la foule et l'admiration des amateurs.

J'ai prouvé, alors que M. Carrier-Belleuse n'était point encore célèbre, que je savais l'apprécier ; et, au dernier Salon, j'ai fait à ses bustes en terre cuite un accueil plus chaud que personne ; tandis qu'on les reléguait encore dans les galeries extérieures d'en haut, qui semblent le dépôt de l'Exposition, je les signalais comme un événement artistique, et c'est à leur propos, je crois, ou à propos des beaux bustes en marbre de MM. Oliva et Sselin, que je fis la distinction entre les deux principes opposés qui doivent inspirer les deux manifestations divergentes de la sculpture.

Cette distinction renouvelée sera, aujourd'hui, la critique de la *Bacchante*, comme elle fut en 1861 l'éloge des portraits.

Qu'est-ce qu'un portrait ? En sculpture comme en peinture, c'est la recherche de la vie. Toutes autres préoccupations doivent disparaître devant celle-ci : rendre la forme extérieure et, autant que possible, le caractère intellectuel de son modèle. Il ne faut point d'ailleurs que l'artiste se propose de réaliser un idéal conçu dans son esprit à lui, mais qu'il s'applique à reproduire le reflet de la personnalité étrangère qui pose devant ses yeux. Ceci revient à ce que je disais plus haut à propos du portrait de l'Empereur, de M. Flandrin. Pourquoi donc MM. Oliva, Sselin et Carrier-Belleuse sont-ils de grands portraitistes ? Parce qu'ils taillent leur marbre ou modèlent leur terre dans le seul but d'en faire l'apparent tabernacle de la vie.

Je ne sais rien de plus illogique et de plus absurde que certaine tradition de l'école académique, qui classe les individualités par types et catégories, et force, bon gré mal gré, les visages à rentrer dans le moule de l'Apollon, du Jupiter ou du Socrate.

Je me souviens d'avoir entendu, un jour, à l'atelier de Pradier, un ort élève de l'école des Beaux-Arts, qui disait à un jeune sculpteur moins nourri dans les traditions académiques, à propos du portrait d'un mathématicien célèbre : « Ton buste de M. X... est vivant ; mais, puisque tu veux l'exposer, il faut maintenant le faire en conséquence. Termine-le d'après le Vitellius ! »

Ayez donc une personnalité, un masque, un caractère individuel, — une âme enfin que Dieu fit pour vous et qui n'a pas au monde sa pareille, — pour qu'on accommode, le tout, selon la tradition, et qu'on vous impose une grimace convenue !

Mais cette recherche de la vie qui doit posséder le portraitiste —

qui fait de lui un Prométhée à la poursuite du feu du ciel — n'est point le but du statuaire.

Ce but, M. Dubois l'a touché, tandis que M. Carrier s'en éloigne. Ici, l'artiste évoque l'idéal éternel de la *beauté* et l'oblige à poser devant lui. Ce n'est point *un homme* qu'il fait dans ce *Narcisse* ; c'est la beauté du jeune homme. — Ce n'est point *une femme* qu'il fait dans cette *Bacchante* ; c'est un certain côté fougueux et exubérant de la beauté féminine. Pour un statuaire, tous les modèles doivent être assujettis à l'idéal, tandis que, pour un portraitiste, le modèle doit rester l'idéal lui-même.

C'est faire descendre l'art de la statuaire que de le consacrer à rendre avant tout de la chair palpitante. Je ne cherche pas dans une statue une femme nue dont la peau frissonne. Alors — qu'on me pardonne cette idée à propos de la *Bacchante* de M. Carrier — les figures de cire du musée Tussaud, à Londres, seraient le terme suprême de la perfection.

Toutes les manifestations artistiques ayant leur raison d'être, doivent différer dans leur but comme dans leur origine. Les aspirations de l'âme humaine sont infinies. Si la statuaire répond aux plus nobles, aux plus élevées, aux plus pures, le *Narcisse* de M. Dubois en sera le triomphe, et la *Bacchante* de M. Carrier-Belleuse — statue excellente, d'ailleurs, d'exécution et d'arrangement — en sera la chute. Si nous demandons à la peinture des impressions nobles encore, mais tempérées de charme, la *Vénus* de M. Cabanel nous les donnera, et non point celle de M. Amaury-Duval. Si nous attendons du paysage l'illusion de la nature, notre jeune école réaliste aura raison, et les paysages de M. Paul Flandrin auront tort. Et ainsi de suite. L'art est multiple et simple.

Je ne m'attarderai ni à la *Psyché* de M. Aizelin, mignonne figure qui a le *joli* pour idéal ; — ni au *Mercur*e de M. Chapu, qui est pourtant, après le *Narcisse*, la meilleure figure du Salon ; — ni aux autres figures que, par une rapide nomenclature, j'ai levées tout à l'heure sur l'ensemble de l'Exposition, comme l'élite de la sculpture française en 1865. Les mettre à ce rang, n'est-ce pas les apprécier à leur valeur ?

Mais je veux, avant de finir cette revue, parler des deux figures que nous avons été reprendre aux *refusés* et pour lesquelles la critique doit réparer l'injustice du jury.

Certes, l'*Ignorance* de M. Schonenberg ne réalise pas un idéal de noblesse et de grandeur ; mais nier à la sculpture le droit et le pouvoir d'aborder certains sujets violents, ce serait nier Michel-Ange. et, lui défendre de représenter des monstres, ce serait s'en prendre à l'antique, qui nous a légué des hommes-boucs, des hommes-taureaux,

des faunesses, etc. *L'Ignorance*, voilà, je le veux bien, un sujet repoussant ; mais, étant donné le sujet, M. Schonenberg l'a rendu en maître, et je n'en sais pas beaucoup parmi vous, messieurs les juges, qui soient capables de jeter une figure comme voilà celle-ci ; d'exprimer une idée, en pierre ou en marbre, avec tant de vigueur, tant d'entrain, tant de fougue. Refuser cela ? et pourquoi ? et sous quel prétexte ? Ce serait à croire que vous en avez redouté le voisinage pour tant de plates académies que vous protégez.

Le *Silence éternel* de M. Émile Hébert n'a point la *maestria* de *l'Ignorance*, et je vois bien la raison que l'on peut invoquer pour excuser un refus. L'anatomie est incertaine, le modelé un peu mou ; — enfin ce n'est pas là une belle académie !

Mais admettez-vous que l'idée, que l'impression soient quelque chose en sculpture ? — Si non, comment laissez-vous passer certains morceaux dont la seule vue vous devrait faire bondir ? — Si oui, pourquoi repoussez-vous une figure d'une impression profonde, d'un aspect noble et simple, d'une exécution suffisante ? Il n'en manque point dans votre jardin à la française, dont la facture ne vaut pas celle du *Silence éternel*, et dont la présence n'a d'autre excuse que le privilège des *exempts*. Il n'en manque point même que vous avez reçues et qui sont d'une pitoyable faiblesse, sans être en même temps d'une incontestable grandeur.

Allons, le jury a bien quelque peccadille sur la conscience ! et la contre-exposition lui fournit l'occasion de faire son « *mea culpa* ». Espérons que désormais un bon règlement le garantira de toute déconvenue !

CLAUDE VIGNON.

LA PRESSE CATHOLIQUE

EN ITALIE

IL CONSERVATORE DE BOLOGNE

L'attention publique s'est détournée depuis quelque temps de l'Italie pour se reporter presque exclusivement sur la Pologne. Mais elle ne saurait rester indifférente ou étrangère à un pays où se débattent les plus redoutables problèmes de notre époque. La question polonaise se rattache d'ailleurs à la question italienne par des liens intimes et nombreux. Les Italiens piémontistes, malgré quelques apparences de sympathie tapageuse, sont évidemment refroidis pour la Pologne, par le caractère si profondément religieux qui éclate dans toutes les manifestations de la nation martyre. Des insurgés qui vont au feu avec le crucifix sur la poitrine et qui ne séparent jamais la religion du patriotisme ne sont pas faits pour intéresser les auteurs ou les avocats des spoliations sacrilèges dont l'Italie est le théâtre. D'ailleurs, ceux qui ont approuvé ou toléré le supplice du brave et loyal Borgès, du jeune et intrépide comte de Trazegnies, les incendies et les massacres commis au nom de Victor-Emmanuel dans les Deux-Siciles, ne sauraient affecter une indignation très-expressive à la vue des exécutions commandées par Mouravieff et autres bourreaux moscovites à Wilna et à Varsovie. En revanche, les catholiques italiens, du sein de leurs propres épreuves, témoignent à leur sœur du Nord un dévouement et une compassion dont les symptômes sont de plus en plus visibles et constatent d'une

façon consolante le progrès de leur intelligence politique depuis l'époque où l'insurrection polonaise de 1830, non moins légitime que celle de 1863, était si cruellement et si aveuglément réprouvée. Un savant jésuite, expulsé en même temps que ses confrères du collège qu'ils dirigeaient à Bologne, a publié récemment dans cette ville, un opuscule qui a produit, nous dit-on, un excellent effet dans toute l'Italie, sous ce titre significatif : *La Pologne et sa cause, par un Italien*¹. Nous venons de lire un témoignage d'adhésion non moins éloquent et non moins énergique dans la troisième livraison du *Conservatore*.

La presse catholique en Italie, que vient renforcer cette nouvelle revue, mérite à coup sûr d'exciter au plus haut point la sollicitude et la sympathie de l'univers catholique. Elle compte de nombreux organes, beaucoup plus nombreux qu'on ne le supposerait d'après la situation passée et présente de l'Italie. Malheureusement pour nous, ces feuilles nous sont presque inconnues; leur existence ne nous est guère révélée que par la nouvelle des procès qui leur sont intentés et des condamnations qu'elles subissent². Quelle que soit la répugnance que doit inspirer à tout homme de cœur ce ridicule acharnement des révolutionnaires piémontais contre leurs adversaires vaincus, nous n'hésitons pas à voir dans ces procès mêmes une preuve évidente de la vitalité des journaux catholiques, et je ne crains pas d'ajouter, de leur liberté.

Car, ce n'est pas un paradoxe d'affirmer que les procès de presse sont le signe incontestable et quelquefois la condition inséparable de la liberté de la presse. L'expérience de la France est décisive à cet égard. Les procès faits à la presse n'ont jamais été plus nombreux que sous la royauté parlementaire, et même sous la République : ils ont été infiniment plus rares depuis le rétablissement de l'Empire. Et cependant il n'entrerait dans la tête de personne d'oser prétendre que la presse est plus libre sous Napoléon III qu'elle ne l'était sous Louis-

¹ *La Polonia e sua causa. Discorso e cenni storici di un Italiano*. Bologna, typographia di Santa-Maria-Maggiore, 1863.

² Dans la correspondance italienne des journaux français d'un même jour (le 7 mai dernier), nous relevons les condamnations suivantes :

L'Unita italiana à vingt-cinq mois de prison et cinq mille francs d'amende, pour avoir republié un article de Mazzini, écrit en 1849, et portant pour titre . *La sainte Alliance des peuples*.

Le journal catholique, *Firenze*, trois mois de prison et mille francs d'amende.

Le *Contemporaneo*, journal catholique de Florence, géré par M. Angelo Gambi, quatre mois de prison et quinze cents francs d'amende, pour attaques à la constitution fondamentale du *royaume d'Italie*.

Et l'*Eco* de Bologne, pour son trentième procès, a été condamné par défaut, tout récemment, à dix-huit mois de prison et à deux mille francs d'amende.

Philippe. Même en Angleterre, avant d'arriver à l'impunité absolue, à l'*irréprochabilité* légale dont elle y jouit, la presse a dû traverser une phase où les poursuites judiciaires étaient fréquentes et aboutissaient à des pénalités souvent très-sévères ; et cela non pas sous les Stuarts ou dans les premières années qui suivirent la révolution de 1688, mais sous George III et George IV, au temps des splendeurs classiques du régime parlementaire. Les gouvernements qui croient leur existence incompatible avec la liberté de la presse ont, pour l'étouffer et l'enchaîner, des moyens bien autrement prompts et sûrs que les poursuites judiciaires. Celles que nous voyons intenter aux journaux catholiques d'Italie prouvent donc à la fois son importance et sa vitalité. Les violences de l'émeute, que les Piémontistes ont si souvent déchainées contre les feuilles indépendantes à Naples et ailleurs, nous démontrent encore que la justice, quelque imparfaite et quelque intimidée qu'elle soit dans le royaume d'Italie, ne sert pas assez docilement les passions de ces prétendus émancipateurs qui ne savent supporter ni la contradiction, ni la résistance. Mais jusqu'ici, ni les emprisonnements, ni les amendes, ni les bris des presses, ni les pillages des bureaux et des caisses n'ont découragé les journalistes catholiques, soumis au sceptre *paternel et libéral* de Victor-Emmanuel. Leur courageuse persévérance leur vaudra, dans les annales de leur patrie et du catholicisme, une place honorable à côté de la grande majorité du clergé italien. Ils marchent dignement à la suite de ce corps épiscopal qui n'a encore enfanté qu'un seul déserteur de la bonne cause, et dont la noble et calme attitude, au milieu d'épreuves si diverses et si prolongées, est une consolation et un encouragement pour tous les catholiques du monde.

S'il nous fallait une preuve de plus des franchises dont jouissent et dont usent avec une si salutaire activité nos confrères italiens, nous la trouverions dans les différentes livraisons qui nous sont parvenues du recueil que nous citions plus haut, intitulé *Il Conservatore*, récemment fondé à Bologne, et dont on nous demande de signaler l'existence au public français¹.

Bologne paraît être le centre de la résistance catholique dans les États nouvellement annexés au Piémont. Dans cette ville, si célèbre naguère par la grande université dont le fécond génie de l'Église l'avait dotée, on a vu s'étendre et fleurir la *Société de Saint-François de Sales*, qui compte déjà trois mille associés, et qui lutte par les seules armes de la parole et de la prière contre les efforts de la propagande protestante, laquelle, heureusement stérile jusqu'à ce jour, ne

¹ On peut s'y abonner chez Lecoffre, éditeur, 29, rue du Vieux-Colombier. Il paraît un numéro de douze feuilles par mois ; le prix est de 12 fr. 50 par an.

s'en exerce pas moins avec une liberté et une facilité que doivent envier les évêques et les prêtres condamnés à la prison pour avoir maintenu la liberté ecclésiastique contre les envahissements du pouvoir temporel. C'est à Bologne que paraît un de ces courageux journaux que nous citons tout à l'heure, l'*Eco*, lequel a inspiré au gouvernement turinois assez de terreur pour mériter, en vingt-huit mois d'existence, vingt-cinq saisies, vingt-six mille livres d'amende et douze ans de prison. Il s'y est établi en outre une *Œuvre des petites lectures catholiques* qui existe depuis deux ans, qui compte neuf mille abonnés, et qui publie chaque année, à des prix minimes, douze à quinze opuscules polémiques et historiques, destinés à soutenir la cause de la religion, de la papauté et des ordres religieux. Les échantillons que nous en avons sous les yeux nous donnent la meilleure preuve de la liberté dont jouissent les catholiques italiens, au moins dans le domaine de la presse.

Cette œuvre excellente est sous la direction de l'avocat Casoni, à qui nous croyons pouvoir également attribuer une part principale dans la fondation du *Conservatore*, et qui mérite, à ce double titre, les éloges et les encouragements de tous les amis de la bonne cause en Italie. L'épigraphe qu'il a donné à son recueil en indique suffisamment l'esprit : *Cattolici ed Italiani*. Ces mots annoncent la résolution de combattre la fatale désunion qui s'est établie entre la cause catholique et la cause italienne, et de défendre les droits et les intérêts de l'Église sans froisser le sentiment national et libéral qui s'est développé dans le cœur des populations italiennes. Catholiques avec le Pape, disent les rédacteurs du *Conservatore*, ils veulent également être Italiens avec le Pape. L'Italie sans la papauté leur paraît une nation décapitée, un corps sans âme. Vingt siècles d'une étroite solidarité entre l'Église et l'Italie justifient leur résolutions de travailler à la conciliation du patriotisme et de la foi, à la paix entre la religion et la patrie. Avec une mâle franchise, ils prennent fièrement l'Italie pour juge entre eux et leurs adversaires. Ils repoussent énergiquement le reproche d'être rétrogrades et obscurantistes, et ils rejettent, non sans raison, sur les ennemis de l'Église, la responsabilité de la division qui règne en Italie. « A qui la faute, » dit M. Casoni, dans un excellent article, intitulé *les Conservateurs en Italie*, « à qui la faute, si le « seul mot de liberté fait dresser les cheveux à tant d'honnêtes gens? « A qui la faute, si tant d'Italiens sont hostiles ou indifférents à la « conquête de l'indépendance nationale? si une Italie unie paraît à « tant des nôtres une utopie ou une calamité? N'est-ce pas celle des « hommes qui depuis cinquante ans ne voient dans la liberté que le « triomphe d'une secte ou d'une faction, qui se sont fait de l'indépendance nationale un prétexte pour satisfaire leur ambition person-

« nelle, et qui ne voient dans l'unité italienne qu'un moyen d'assouvir
« leur cupidité sacrilège. »

Vaincus dans la sphère des faits, nos amis de Bologne se réfugient dans celles des principes. Ils prétendent donner un organe au parti conservateur et catholique dont ils affirment l'existence en Italie. Ils ne veulent rester en arrière de personne dans la poursuite d'institution libres et équitables qui puissent mettre le peuple italien au niveau des nations les plus civilisées. Ils veulent, en un mot, le progrès moral en même temps que le progrès matériel, le triomphe simultané de l'Italie et de l'Église, *il trionfo non meno dell' Italia che della Chiesa*, la grandeur de la nation avec l'inviolabilité de la foi, l'indépendance de la patrie avec le respect du droit des gens.

Rien ou presque rien, dans les pages que nous avons lues de ce recueil, ne dément cet excellent programme. Nous exhortons de toutes nos forces nos nouveaux confrères à y persévérer, et nous espérons bien qu'ils rencontreront l'appui matériel et moral auquel ils ont droit.

Nous ne relèverons pas quelques légères dissonances, quelques appréciations inexactes sur les pays étrangers. Nous connaissons d'ailleurs les complications, les difficultés d'un ordre particulièrement délicat que rencontrent les écrivains catholiques en Italie. Qu'ils nous permettent toutefois d'exprimer une seule réserve. Nous n'aimons pas voir des catholiques mettre sur la même ligne Rome et Venise, la souveraineté du Pape dans la ville reine du monde, et la souveraineté de l'Autriche dans la ville reine de l'Adriatique¹. Nous croyons que le maintien de la domination autrichienne à Venise a été l'une des principales causes de l'avortement du régime fédératif en Italie et de la spoliation dont la papauté a été victime. Si l'Italie avait été affranchie depuis les Alpes jusqu'à l'Adriatique, la fédération des anciens États, sur les bases posées dès 1818 et dégagées de tout lien avec l'Autriche, serait peut-être devenue une réalité. Le traité de Villafranca a été deux fois cause des malheurs de l'Italie. Par son inexécution, il a assuré le triomphe de l'iniquité. Mais, dès son origine, il avait fourni à l'ambition piémontaise le prétexte patriotique dont elle avait besoin pour colorer tous ses attentats contre le Saint-Siège et le royaume de Naples.

Vieux soldats de la même cause, et parvenus presque au terme de la carrière où débutent nos confrères italiens, nous contemplons avec un affectueux intérêt mêlé de quelque tristesse leurs premiers efforts en même temps que les écueils dont leur route est bordée. Un vœu fraternel s'élève du fond de notre cœur pour eux et pour leur œuvre.

¹ *Il Conservatore*, 1^{re} livraison, p. 21.

Que Dieu leur accorde de profiter de notre expérience, d'éviter nos fautes, d'échapper à nos déboires, à nos mécomptes ! Ils en auront d'autres, à coup sûr, mais puissent-ils au moins ne pas trébucher sur les mêmes pierres d'achoppement ! Rien ne nous serait plus doux que de les préserver, même à nos dépens, des meurtrissures dont nous portons encore la douloureuse empreinte, et pour cela nous croyons pouvoir substituer à l'expression d'une vague et banale approbation quelques conseils dictés par la sympathie autant que par l'expérience.

Souhaitons-leur d'abord de bien comprendre l'importance de la mission qu'ils se sont donnée. La presse, et très-spécialement la presse périodique, est aujourd'hui l'intérêt le plus grave de l'ordre social. On peut le dire sans exagération : tout dépend d'elle, dans tous les pays du monde. Rien ne peut se faire sans elle, et, au fond rien de durable et d'efficace ne peut se faire contre elle. Elle est toute-puissante pour le mal, mais elle est aussi l'unique ressource du bien. Toute-puissante pour le mal : cela n'est que trop évident ; il suffit de lire les organes qui tiennent le haut du pavé dans les régions de la publicité la plus vaste, en France, en Angleterre, dans les salons et les cafés de l'Europe, *le Siècle*, *le Times*, *l'Indépendance*, *la Revue des Deux-Mondes* ! Mais pourquoi donc la presse ne serait-elle pas aussi toute-puissante pour le bien ? C'est le mystère du présent et de l'avenir. Toujours est-il qu'il ne sert à rien de gémir sur la licence de la presse et desoupirer après la censure. Un exemple décisif, celui de la France actuelle, a démontré que le système restrictif et préventif, appliqué avec autant d'habileté que d'énergie, n'a gêné et supprimé que les organes catholiques et conservateurs, et n'a servi qu'à accroître dans des proportions prodigieuses l'influence et la prospérité des journaux qui se qualifient eux-mêmes de révolutionnaires. Ce n'est pas un écrivain démagogique ou impie, c'est l'ennemi le plus acharné des idées modernes, c'est le panégyriste le plus résolu du premier et du second Empire, c'est M. Louis Veillot, à qui il a été personnellement interdit d'écrire dans son propre journal ! Et cette proscription privilégiée qui, appliquée à un adversaire, nous blesse et nous humilie bien plus que si elle avait frappé un des nôtres, n'est, après tout, qu'une interprétation naturelle quoique excessive de la législation que ce même journal avait vantée comme étant la *législation même de l'Église*.

Ce n'est pas en dehors, ni surtout au-dessus de soi-même qu'il faut chercher un remède aux dangers de la presse révolutionnaire, aux infirmités de la presse conservatrice. Ces infirmités sont ce qui doit éveiller le plus de sollicitude ; et elles sont presque toujours indépendantes de la législation. Seulement, si celle qui régit la presse

française était moins menaçante, nous serions plus à l'aise pour parler de nos infirmités. Nous en profiterions pour démontrer comment la réaction morale et religieuse, qui s'était heureusement opérée dans les esprits et les cœurs de 1848 à 1851, a misérablement avorté, faute d'une presse capable d'en propager les principes, d'en assurer les résultats et surtout d'en honorer le drapeau.

En Italie, où la liberté de la presse existe en droit, et même en fait, sauf quelques violences grossières et subalternes, espérons que nos confrères italiens sauront mieux comprendre et accomplir leur mission. Et d'abord, puisse le principe fédéral, dont ils sont les défenseurs naturels, prévaloir au moins dans le domaine du journalisme, et préserver le public d'y tomber jamais sous le joug odieux du monopole d'une ou deux feuilles toutes-puissantes! Que chacun garde sa liberté, sa sphère légitime d'influence et d'activité, mais que dans cette sphère il ne vienne plus à l'esprit des honnêtes gens de servir leur cause par des arguments ou des exemples qui outragent le patriotisme et l'humanité. Je souhaite au *Conservatore* de ne jamais publier, comme certaine revue romaine, des romans historiques où les plus beaux rôles sont réservés aux Autrichiens en guerre avec l'Italie. Je lui souhaite de ne jamais répéter les paroles du *Piemonte*, qui disait l'autre jour que les Polonais méritaient d'être secourus *uniquement* parce qu'ils étaient catholiques, et que, s'ils ne l'étaient pas, ils seraient tout aussi peu dignes d'être libres que les Grecs ou les Hongrois! Je lui souhaite surtout de comprendre les obligations morales que l'on contracte quand on a l'honneur d'invoquer un grand principe pour défendre la plus sainte des causes, quand on se sert de la liberté au profit de la vérité. Rien ne l'oblige à imiter les aberrations de ces journaux catholiques de France et de Belgique qui ont pu faire croire que la mauvaise foi était une sorte de vertu théologique, et qui professent hautement qu'on doit réclamer la liberté quand on est le plus faible, sauf à la refuser dès qu'on devient le plus fort. Aucune théologie ne saurait donner le droit d'avoir deux poids et deux mesures, selon qu'on est le plus fort ou le plus faible, sous prétexte que l'erreur n'a pas de droits et que l'homme n'est libre que de faire le bien. Aucun résultat pratique ou sensé ne sera jamais atteint par des écrivains qui, au lieu d'entretenir les catholiques de leurs véritables devoirs dans la vie publique, les nourrissent de ridicules utopies, les étourdissent et les endorment en leur chantant les merveilles d'un prétendu *état normal* de la société qui n'a jamais existé et qui assurément n'existera jamais. Ajoutons qu'aucun prétexte ne saurait justifier les écrivains qui, sans mission et sans droit, s'érigent en *docteurs ès encycliques*, en interprètes officiels ou officieux de la pensée de l'Église, excluent audacieusement du giron de l'orthodoxie tous ceux qui ont le

bonheur de ne pas penser comme eux, et, après avoir ainsi éclairci de leur mieux les rangs des fidèles, proclament à son de trompe que le chef de l'Église (dont, Dieu merci! ils ne sont pas même les acolytes) a solennellement réprouvé l'*esprit moderne* et le *libéralisme*¹.

Prétention qui serait aussi révoltante que périlleuse, si elle n'était surtout grotesque et puérile! Qu'est-ce donc que l'esprit moderne, si ce n'est l'esprit humain tel qu'il se comporte au dix-neuvième siècle? Avec quel esprit vivrait donc l'Église, si ce n'est avec l'esprit humain? Où est d'ailleurs l'esprit *antique* qu'il faudrait préférer à l'esprit de notre temps? Et s'il y en avait un, qui donc se chargerait de le ressusciter? Quel est encore l'esprit antique qui n'a pas été moderne en son temps, tout comme l'esprit moderne deviendra antique à son tour? Quant au libéralisme, se peut-il imaginer un plus imprudent métier que de s'en aller en guerre contre ce qui est l'air vital du dix-neuvième siècle, contre l'élément sauveur et réparateur de la démocratie, c'est-à-dire de la seule forme politique possible dans la société contemporaine?

Non, l'Église n'a jamais condamné et ne condamnera jamais le libéralisme, pas plus qu'elle n'a condamné l'absolutisme ou la féodalité, l'empire romain ou l'invasion des peuples germaniques, aucun des grands mouvements ou des grandes transformations de l'histoire. Les barbares apparemment ne valaient pas mieux que les démocrates. L'Église n'a épargné aucun de leurs vices, mais elle n'a répudié, elle n'a proscrit aucun de leurs instincts nouveaux et généreux, aucune des institutions qui, nées dans leurs forêts, nous avaient, pendant douze siècles, délivrés et préservés du césarisme. Ce qu'elle condamne, et ce que nous réproouvons avec elle et comme elle, c'est le mal qui se fait au nom du libéralisme, comme il s'en est tant fait au nom et dans l'intérêt de la monarchie et de l'aristocratie. Ce qu'elle proscrit, ce sont les souillures que l'infirmité humaine mêle aux institutions démocratiques et aux idées libérales, comme à toutes les choses d'ici-bas sans exception. Sans doute, il y a fort à faire pour dégager le libéralisme de ses scories, et surtout pour empêcher la démocratie d'aboutir à un régime social plus tyrannique, plus abrutissant que tous les régimes antérieurs, à celui où la liberté individuelle serait complètement absorbée et confisquée au nom de la multitude. Les catholiques pourraient et devraient revendiquer la plus large part dans cette tâche glorieuse et indispensable. Arracher le masque aux faux libéraux, aux éternels ennemis de la liberté, qui se servent précisément de son nom et de son drapeau pour l'étouffer; voilà ce qui

¹ Expressions textuelles du journal *le Monde*, du 18 mars 1865.

est utile, légitime, nécessaire. Mais confondre dans une même réprobation tous les libéraux et toutes les libertés *modernes*, c'est le comble de l'injustice et de la folie ! Quoi de plus inique, en effet, que de lancer, au nom des préjugés et des rancunes d'une école surannée, l'excommunication contre les aspirations invincibles et parfaitement légitimes de toutes les classes, dans toutes les nations du monde, qui se résument sous le nom de libéralisme ? Quoi de plus insensé que d'enseigner au clergé à maudire et à repousser les institutions et les garanties qui sont déjà ou seront bientôt l'apanage de tous les peuples, même les plus arriérés, et qu'aucun souverain, aucun, qu'on le sache bien, n'osera désormais refuser, au moins en principe, lors même qu'il serait parfaitement d'accord avec nos nouveaux docteurs pour en ajourner, en éluder ou en confisquer l'application ? Est-ce que Pie IX n'a pas été acclamé par toute l'Europe comme un pape libéral ? Est-ce que nos docteurs sont bien sûrs que le pape qui succédera à Pie IX n'aura pas, lui aussi, sa phase libérale ? L'empereur apostolique d'Autriche n'a-t-il pas intronisé le libéralisme dans son vaste empire, qui semblait la citadelle inexpugnable de l'absolutisme, et qui n'a puisé que dans le régime parlementaire les éléments de sa régénération si brillante, si heureuse, mais si inattendue ? Hier encore, dans son discours à l'ouverture du Reichsrath (18 juin), ne plaçait-il pas « la prospérité, l'autorité et la puissance de l'empire sous la protection des idées libérales ? » L'empereur de Russie n'en est-il pas réduit à promettre des institutions libérales à ses sujets, comme la condition inévitable des sacrifices qu'il leur demande, comme la seule issue de la crise qui le menace ? La reine d'Espagne, la fidèle et dernière alliée de Pie IX, ne règne-t-elle pas au nom et dans l'intérêt du libéralisme espagnol ? L'empereur Napoléon III, que l'on se plaisait naguère à vanter partout comme le restaurateur de la monarchie catholique et le chef de la réaction européenne, n'a-t-il pas toujours revendiqué, avec une jalouse sollicitude, le titre de libéral et les bénéfices que ce titre confère ? Enfin, aux récentes élections, y a-t-il un seul candidat catholique, non inféodé au pouvoir, un seul, même parmi ceux les moins entachés de *parlementarisme*, qui ait osé se présenter aux électeurs, sans revendiquer la qualification de libéral en même temps que de catholique ?

On est parfaitement libre de déplorer ces faits ; mais il est impossible de les nier. On a le droit d'avouer et d'exprimer toutes ses préférences comme toutes ses répugnances, mais on n'a pas le droit d'en rendre solidaires l'Église et la doctrine catholique.

En présence de cet ensemble de phénomènes si lumineux et si décisifs, prétendre, au nom d'une orthodoxie hargneuse, enrégimenter

les catholiques et le clergé dans une guerre systématique et implacable contre l'esprit moderne, contre la civilisation moderne, les enchaîner à des utopies, les inféoder à des fantômes, les rendre ainsi incapables de toute intervention dans la vie publique, de toute action et de toute influence sur la société contemporaine, impuissants à soutenir et même à comprendre les luttes qui doivent être leur pain quotidien, c'est commettre, à notre sens, l'attentat le plus dangereux et le plus inexcusable de tous ceux qui peuvent menacer l'Église en notre siècle. Je me trompe : il y a quelque chose de plus inexcusable. C'est l'aveugle docilité avec laquelle ces extravagances sont écoutées, répétées et propagées par un public spécialement tenu à user avec prudence et intelligence des dons de Dieu.

Nous disons tout cela sans détour et avec la confiance que peuvent justifier trente-trois ans de travaux polémiques au service de la cause catholique.

Nous désirons ardemment que nos frères d'Italie échappent à cette tendance qui a pris des proportions si périlleuses en France et en Belgique. Nous espérons surtout que leurs journaux religieux n'y contribueront pas, comme l'ont fait plusieurs d'entre ceux de France et de Belgique.

Nulle part le danger ne serait plus grand, les conséquences plus funestes qu'en Italie. Car c'est là aujourd'hui, plus encore que partout ailleurs, qu'il importe d'enseigner aux catholiques à comprendre l'esprit moderne, à en tirer parti, et à défendre, avec les institutions qu'ils lui doivent, la justice, la liberté de l'Église et la liberté de tous. C'est là surtout qu'il importe de ne pas se faire illusion et de reconnaître que tout retour au passé est impossible.

On nous dit que l'état actuel de l'Italie ne durera pas. Nous l'espérons bien; mais cela n'est pas bien sûr. Ce qui est sûr, de toute certitude, c'est que l'état ancien, l'état antérieur à 1859, ne reviendra pas. Non, quoiqu'il arrive, on ne rétablira jamais l'ordre politique et social qui s'est écroulé alors. Les noms, les personnes même pourront reparaître, comme cela s'est vu chez nous en 1814, mais les lois, les institutions demeureront radicalement transformées.

Nous demandons chaque jour à Dieu de voir le Pape rétabli dans l'intégrité de ses droits et remis en possession du royaume le plus ancien et le plus légitime qui soit au monde. Mais cette restauration, qui fera tressaillir de joie tous les cœurs catholiques, ne peut ni ne doit entraîner le rétablissement de l'ancien système politique et administratif des États pontificaux.

Non, l'ancien régime ne renaîtra nulle part, et pas plus en Italie qu'en France. Ce qui viendra vaudra-t-il plus ou vaudra-t-il moins que cet ancien régime? Nul ne le sait. Ce sera mieux ou ce sera pire;

mais, dans tous les cas, ce sera autre chose ; et cette autre chose ne peut être qu'une application plus ou moins équitable et sensée de la démocratie moderne. Malheur à ceux qui fermeraient les yeux à cette évidence !

Du reste, nous avons bon espoir. L'Italie présente déjà plus d'un symptôme rassurant. Sans pactiser à aucun titre avec l'iniquité, sans rétracter aucune des qualifications dont nous avons si souvent flétri l'usurpation piémontaise, ou le régime sanguinaire et spoliateur que cette usurpation a inauguré, nous voyons avec admiration l'Italie se régénérer peu à peu par la souffrance, et nous sommes persuadés que de meilleurs jours se lèveront pour elle. Déjà, nous l'avons dit, l'épiscopat et la grande majorité du clergé ont dépassé l'attente ou du moins répondu à celle des plus exigeants. Déjà le ministre actuel des cultes, M. Pisanelli, a sur plusieurs points reculé devant les résistances qu'il a rencontrées. Sa circulaire du 28 mai interdit d'exercer aucune pression à l'occasion de la fête du Statut, et prescrit d'accepter simplement le concours du clergé quand celui-ci l'offrira spontanément. Il a fait bien mieux encore, en repoussant le serment ecclésiastique, proposé à la Chambre des députés de Turin par l'ex-Père Passaglia, qui a réjoui par son échec parlementaire tous les gens d'honneur, comme il avait révolté jusqu'aux plus anti catholiques d'entre ses collègues par sa rage de renégat. Le gouvernement piémontais semble donc vouloir en revenir, au moins sur quelques points, au principe tutélaire de *l'Église libre dans l'État libre*, que nous avons eu l'honneur de proclamer les premiers, que M. de Cavour nous avait dérobé, et que les bureaucrates et les libérâtres piémontais n'ont pas appliqué un seul jour. C'est à la presse catholique et italienne qu'il appartient de rappeler sans cesse à ce principe le gouvernement italien. Ce ne sera pas la partie la moins laborieuse de sa tâche ! Mais que cette tâche est glorieuse ! Il n'en est point de plus importante, de plus féconde, de plus méritoire. Il n'en est point surtout qui exige plus de dévouement, plus de persévérance et plus de perspicacité. Convaincus qu'aucune de ces conditions ne fera défaut à nos frères d'armes de Bologne, nous leur souhaitons la bienvenue dans une carrière semée d'épines et d'écueils, où ils n'ont à attendre leur récompense que de Dieu et de leur conscience.

CH. DE MONTALEMBERT.

MÉLANGES

DES ÉLECTIONS DU 9 JUIN EN BELGIQUE

Il n'est pas inutile, avant de constater le résultat des élections qui viennent d'avoir lieu en Belgique le 9 juin, pour le renouvellement de la moitié de la Chambre des représentants et du Sénat, de rappeler sommairement les actes principaux du cabinet dit libéral de MM. Rogier et Frère.

Le ministère actuel date du mois de novembre 1857. On sait que pendant la discussion de la loi sur la charité, qui eut lieu au mois de mai 1857, sous le ministère conservateur de MM. Dedecker, Nothomb et Vilain XIV, loi empreinte d'un véritable libéralisme et faisant une large part aux défiances des adversaires ou des amis douteux du catholicisme, il éclata une violente agitation en Belgique. Cette émotion, qu'une lettre restée célèbre et émanant d'une main royale nomma contagieuse, dut son origine aux attaques injustes autant que passionnées, aux insinuations perfides ou aux accusations ouvertes mais fausses du parti libéral. Ce parti y vit une occasion de remuer l'opinion publique, d'ébranler le ministère de cette époque, composé de libéraux sincères, modérés et catholiques, d'ameuter les esprits, de surexciter les populations des grandes villes, et d'arracher au sein de cette agitation le pouvoir aux hommes honnêtes et considérables qui dirigeaient alors les affaires.

Les calculs du parti libéral eurent plein succès. Toute une nation fut la victime d'une intrigue puissante et habilement menée.

Les élections communales qui eurent lieu au mois d'octobre de la même année ayant, dans les villes importantes surtout et sur un mot d'ordre émané des associations libérales et politiques permanentes et des clubs des francs-maçons, bouleversé les conseils communaux dans le sens de l'agitation fébrile qu'on avait artificiellement excitée dans le pays, le cabinet Dedecker crut devoir donner sa démission.

On a beaucoup discuté la question de savoir s'il eut raison ou tort et s'il n'eût pas dû essayer lui-même de dissoudre les Chambres et de faire appel au pays, ou même de gouverner avec deux Chambres dont la moitié avait été renouvelée quelques mois auparavant et en vue de la loi de charité.

Des scrupules respectables l'en empêchèrent. Il quitta le pouvoir, qui fut confié à MM. Rogier, Frère et Tesch.

C'est ce cabinet qu'on désigne habituellement, en Belgique, sous le nom « de ministère de mai-novembre, » par allusion à l'agitation révolutionnaire que ses chefs excitèrent au mois de mai, époque de la discussion de la loi de charité et dont ils moissonnèrent les résultats au mois de novembre. On est même allé jusqu'à l'appeler « le ministère des pavés, » en souvenir des scènes de désordre qui eurent lieu dans quelques grandes villes et qui menacèrent la vie et la demeure de citoyens dignes du respect et de l'estime publics.

Le premier acte de ministère nouveau fut de dissoudre la Chambre et de provoquer en plein mois de décembre des élections générales.

Sous l'influence de l'agitation qui n'était pas encore entièrement apaisée, et sous la pression active du pouvoir qui ne négligea l'emploi outré d'aucun des moyens administratifs qu'il avait à sa disposition, le corps électoral envoya aux Chambres une majorité libérale. L'esprit de la constitution avait été méconnu, mais sa lettre avait été observée. Il régnait cependant un malaise évident dans le langage du ministère qui semblait comprendre le danger de l'artifice au moyen duquel il s'était emparé du pouvoir.

Il subit un premier échec en 1858, à l'occasion du plan de défense de la ville d'Anvers, qui fut repoussé par une majorité composée de catholiques et de libéraux.

Ce fut une année après que, ayant proposé un autre plan de défense d'une combinaison beaucoup plus vaste (estimé à 50 millions) et auquel il avait cette fois accolé un projet général de travaux publics, il parvint à les faire passer avec l'appoint de dix conservateurs qui lui prêtèrent leur concours sur cette question unique. C'est ce qu'on est convenu en Belgique de nommer « l'embastillement d'Anvers. » Ce plan une fois suffisamment connu ne tarda pas à exciter un vif mécontentement, d'abord dans cette grande cité qui se vit menacée dans son avenir commercial, puis dans le reste du pays, qui se considéra comme abandonné par la concentration de la défense nationale sur un seul point éloigné. Depuis lors, Anvers n'a pas cessé de faire une guerre acharnée au ministère. On ne peut se dissimuler qu'une aussi vio-

lente opposition, qui aurait sa gravité partout, en acquiert beaucoup plus dans un petit pays comme la Belgique.

L'annulation de l'élection de Louvain, l'un des arrondissements les plus importants et les plus conservateurs du pays dont la députation compte quatre membres, annulation qui eut lieu après plusieurs mois d'enquête, et qui fut le résultat d'un intraitable et étroit esprit de parti, irrita et mécontenta profondément le parti catholique. Aussi le collège électoral de Louvain envoya-t-il aussitôt après à la Chambre les quatre même députés ; et, peu de temps après, lorsque la mort eut fait un vide dans les rangs de sa députation, conféra-t-il le mandat de député à l'homme qui passait pour être l'agent électoral catholique le plus actif de cet arrondissement, M. Van Bockel, patriote éprouvé de 1850. C'était une énergique et puissante protestation contre l'exclusivisme et les haines ardentes du parti dit libéral.

Le ministre des finances, M. Frère, ayant obstinément refusé d'admettre l'or français au cours légal, M. Barthélemy Dumortier, l'un des plus actifs et des plus éloquents députés du parti conservateur et catholique, fit une proposition de loi établissant le cours légal de l'or français, et, malgré l'opposition passionnée de M. Frère, cette proposition fut votée à une grande majorité.

Quant à la loi de charité, le ministère, n'osant en affronter le débat, avait tourné la difficulté.

En face d'un arrêt solennel rendu par la Cour de cassation toutes chambres réunies, qui déclarait, en invoquant les dispositions de la loi communale, que les fondations hospitalières et charitables placées sous la direction d'administrateurs spéciaux étaient légales, moyennant l'autorisation préalable du gouvernement et sous le contrôle des corps communaux, il fit décider par la Chambre que l'art. 84 de la loi communale n'avait pas cette portée et que le législateur de cette époque ne lui avait pas donné cette signification. Ce moyen, qui manquait de dignité et de franchise, fut un premier et déplorable exemple d'un défaut de respect pour le caractère sacré des lois. Aussi cette altération ne fut-elle votée qu'au milieu des protestations énergiques des membres de la droite, auteurs de la loi, et de celle de M. Dumortier, qui en avait été le rapporteur. Le sénat, sur la motion d'un de ses membres libéraux M. Forgeur, sénateur de Liège, borna l'effet de cette interprétation forcée à l'avenir et lui ôta tout caractère de rétroactivité.

Les élections partielles de 1859 avaient modifié la Chambre dans le sens conservateur et accru les forces de la minorité. On put, à cette occasion, renouveler l'observation qui avait déjà été faite, que, lorsque le pays est abandonné à ses instincts, lorsqu'il n'est pas violemment agité ou livré à des surprises de parti, quand il suit ses penchants, il revient toujours aux conservateurs ou catholiques, comme à ceux qui pratiquent le mieux les vraies et saines maximes du libéralisme.

La loi sur l'abolition des octrois, que M. Frère considéra un instant comme un échelon destiné à l'élever au rang des grands réformateurs modernes, manqua absolument son effet et eut à peine les honneurs d'une éphémère popularité. Ici même, dans cette Revue, elle a été longuement et habilement analysée¹. Par une exception digne d'attention, si tous les économistes approuvèrent en principe l'abolition des octrois, il n'en est pas un qui ait adopté ou justifié les moyens par lesquels le ministère des finances l'a réalisée. En résumé, il a reculé les octrois et les a placés à la frontière. Il a immobilisé certains impôts, en a accru et doublé d'autres, entre autres l'accise sur la bière, objet de première nécessité en Belgique, où elle forme l'unique boisson du peuple, afin de constituer la caisse communale qui sert à rembourser aux villes à octroi le montant de leur octroi supprimé, et répartit le résidu aux autres communes du pays, afin de déguiser habilement l'accroissement d'impôts dont elles sont les victimes. Aussi la loi sur l'abolition des octrois a-t-elle eu cette fortune singulière de ne point plaire aux villes, qu'elle a privées d'une branche de revenu qui avait une valeur ascendante, en raison de l'augmentation de leur population et de l'accroissement de richesses qui en était la conséquence, et d'être fort odieuse aux campagnes où elle a augmenté, au détriment de la nourriture du pauvre, la consommation qu'il faisait d'un aliment important et salubre.

Il nous est d'autre part impossible de ne pas constater les résultats fâcheux de l'administration financière de M. Frère, résultat que sa fougue oratoire essaye en vain de dissimuler. M. Frère est l'auteur de toutes les augmentations d'impôts qui ont figuré aux budgets des voies et moyens depuis seize années. L'impôt sur les successions en ligne directe, qui frappe uniquement les propriétés immobilières, et l'aggravation des impôts d'accises viennent de lui. Il s'est obstinément refusé à la réforme postale et à la diminution de l'impôt sur le sel. Si les tarifs de douane ont subi certaines réductions, il faut dire qu'ils n'ont pas été introduits par suite d'un système national et financier mûrement réfléchi et successivement réalisé, mais par voie de traités conclus avec des nations étrangères, généralement soumis à l'approbation des Chambres vers la fin des sessions et en dehors de toute liberté d'appréciation.

Tandis que le revenu public augmentait par suite du mouvement de la richesse publique et du développement des ressources nationales, que le réseau des chemins de fer qui appartiennent à l'État donnait un bénéfice net de plusieurs millions, on a vu, ainsi que nous le disions tout à l'heure, les impôts accrus et d'importants emprunts contractés. Par un phénomène assez rare, la Belgique a été condamnée par M. Frère, en pleine paix, au milieu d'une grande prospérité, lorsque tant de calamités qui ont accablé

¹ Voir le *Correspondant*, N. S., t. XV, p. 266-417.

d'autres nations lui ont été épargnées, au régime qui pèse sur les nations les moins favorisées. Ce n'est pas tout : M. Frère a poussé plus loin ses témérités financières en absorbant d'avance, jusqu'en 1866, tous les revenus éventuellement disponibles. Loin donc de rien réserver pour les incertitudes de l'avenir, il l'a d'avance escompté. Ce régime économique si opposé à celui qui est suivi en Angleterre par exemple, où tout surplus de revenu profite aux contribuables, qui en reçoivent les bénéfices par une réduction des impôts, se lie d'ailleurs à l'ensemble d'un système obstinément suivi par le ministère et le parti dit libéral.

Ce qui lui importe, ce qu'il veut, c'est de fortifier la centralisation, c'est de Conférer au pouvoir le plus de droits et d'influences possibles, et d'introduire la main de l'État dans tous les grands intérêts sociaux. C'est pour mieux atteindre ce but que le ministère libéral propose périodiquement de vastes projets de travaux publics, déclarés *uns et indivisibles*, afin de forcer le vote de tous les députés ou de placer ceux qui offriraient une résistance quelconque en dissentiment avec les intérêts locaux. C'est ainsi qu'on affaiblit insensiblement le principe et l'énergie de l'initiative individuelle, qu'on atrophie le sentiment de la fierté nationale et qu'on abaisse la dignité des citoyens. L'État devient une sorte de divinité vers laquelle s'élèvent tous les regards. C'est lui qui a la puissance et qui seul a la faculté de répandre de nombreux bienfaits. Il est, non pas un guide, mais un maître auquel il n'est ni prudent ni utile de résister. Ses agents, en la personne des nombreux fonctionnaires veillent partout en sa faveur et ne considèrent leurs fonctions que comme un accessoire de l'influence morale qu'ils exercent sur l'esprit des citoyens et au profit du pouvoir.

Les ministères libéraux ont, sous ce rapport, fait en Belgique un mal immense à la liberté en général et en particulier à la liberté politique et sociale de leur pays. Sans oser s'attaquer ouvertement aux libertés publiques que proclame la charte de 1830, ils ont, avec une étrange ténacité, essayé et réussi à les affaiblir toutes. C'est ainsi que le ministère libéral n'a pas cessé d'affaiblir la liberté communale par des interprétations perfides de la loi et par des entraves mises à l'action des communes.

La liberté d'enseignement, depuis la simple école communale jusqu'à l'université, est combattue avec un incroyable acharnement. Partout l'influence religieuse est le point de mire des attaques. Ici les communes ne peuvent librement choisir, ni leurs instituteurs, ni leurs institutrices. On assiste ainsi à l'étrange spectacle que donne un pays chez lequel la *liberté d'enseignement la plus absolue* est proclamée, et qui se voit obligé de supporter le pesant fardeau d'une dépense de plusieurs millions, pour entretenir un enseignement officiel qui combat ses instincts conservateurs et ses principes religieux.

La liberté d'association forme une autre maxime fondamentale de la constitution belge, et, jusqu'à 1848, jamais aucun libéral n'avait imaginé d'at-

taquer l'existence des congrégations hospitalières qui, comme telles, obtenaient, sous certaines conditions, la personnification civile. Ces fondations si utiles ne peuvent plus exister désormais, à moins que les fondateurs ne consentent à remettre aveuglément la direction de leurs fondations aux bureaux de bienfaisance et aux commissions légales des hospices. En France, nous ne prétendons pas être en possession des libertés belges; cependant nous avons, sous le rapport des fondations charitables et hospitalières, grâce à la personnification civile de certains ordres hospitaliers, des avantages que les Belges ne possèdent plus depuis les dispositions illibérales des libéraux belges.

C'est ainsi encore que la liberté religieuse a été méconnue par les nouvelles dispositions du code pénal révisé, lequel expose tout ecclésiastique qui ferait une allusion trop évidente à un acte de l'administration publique ou à un fonctionnaire civil à être appelé devant les tribunaux.

La conscience des catholiques et les sentiments de la population en général ont été vivement froissés par la thèse soutenue par le ministère au sujet des cimetières. Les catholiques, fidèles en cela aux prescriptions de leur religion, prescriptions qui se rattachent aux croyances de tous les peuples et de tous les âges, veulent que leurs cimetières ne soient pas condamnés à une douloureuse promiscuité. Ils demandent que leur terre bénie, que l'église des morts, soit respectée à l'égal de l'église des vivants! Le ministère et ses adhérents prétendent que le cimetière n'est qu'un lieu d'ensevelissement, un dépôt de cadavres qui n'est régi que par les lois municipales et de salubrité publique. La morale et la religion doivent ici céder le pas à l'hygiène et à de simples règlements municipaux.

Ces prétentions, le ton arrogant du ministère, son intolérance, les attentats répétés qu'il multiplie contre la foi, les croyances des Belges et les maximes de leur constitution, froissent également leur amour de la liberté, leur conscience et le sentiment populaire. L'esprit de parti, la soif de tout sacrifier à de vaines, de dangereuses, de stériles théories, à des animosités ou des préjugés surannés, ont ainsi substitué à une généreuse modération, à un respect scrupuleux pour les droits de tous, des passions étroites et mesquines. Le libéralisme belge s'égare, il fait fausse route, il gâte la cause de la liberté à l'intérieur et au dehors. Il est un exemple de plus de l'usurpation qu'il y a pour certains hommes dans le titre de libéral.

La dernière mesure que le ministère a proposée au Corps législatif et qui a été longuement discutée à la Chambre des représentants, a mis plus en évidence que jamais ces déplorables tendances. Le dernier numéro du *Correspondant* a donné une courte mais substantielle analyse de cette malencontreuse loi, dite des bourses d'étude, qui blesse et viole les principes élémentaires du droit, la justice et la liberté de l'enseignement. Le rapporteur, M. Bara, emporté par la fougue de sa jeunesse, a singulièrement aggravé la position du ministère par la crudité des théories qu'il a dévelop-

pées et que celui-ci n'a pas osé désavouer. Il a tout attaqué et tout menacé. La Chambre belge et le pays ont vu se dresser devant elles tout un système d'absolutisme irrégulier.

C'est en vain qu'on avait espéré rallumer les passions anticléricales. Les poudres étaient mouillées. L'embrasement n'a pas eu lieu. Le mécontentement s'est glissé jusque dans les rangs des libéraux, qui, à l'occasion du legs de cent mille francs fait par M. Verhaegen à la commune de Bruxelles pour le haut enseignement et que le gouvernement voudrait absorber pour l'État, ont considéré la liberté communale comme entamée. Ce n'est pas sans difficulté qu'on est parvenu à prévenir une scission dans les rangs des libéraux, dont les jeunes voulaient se séparer des vieux. On a maintenu, mais péniblement, l'homogénéité et l'unité du parti.

La session a été close sous une avalanche véritable de projets de lois telle, qu'un membre de la gauche, M. Guillery, s'est écrié « qu'il lui avait été impossible de les parcourir et que tout examen sérieux en était dérisoire. » Parmi ces projets se trouvait un nouveau traité avec la Hollande qui contenait le rachat du péage de l'Escaut. Ce traité a pour effet de verser entre les mains de la Hollande un capital qui équivaut, pour elle, au montant du droit de tonnage et de péage qu'elle prélevait en vertu de l'arrangement européen de 1839 sur tous les navires qui remontaient l'Escaut vers Anvers. La Belgique remboursait ces droits, afin de ne pas entraver son commerce international. Le présent traité est donc le rachat onéreux d'une servitude, et, moyennant un capital que la Belgique aliène à jamais et dans lequel elle espère successivement faire prendre une part relative aux autres puissances qui ont admis le principe du rachat, mais aussi en abolissant tous autres droits que l'État belge ou la ville d'Anvers prélevait à son profit, elle modifie en ce sens les arrangements de 1839.

Cet acte, qui n'est pas sans importance, mais dont il ne faut pas toutefois exagérer la portée, n'a pas eu beaucoup de retentissement en Belgique. M. Rogier, qui depuis dix-huit mois avait échangé le portefeuille de l'intérieur pour celui des affaires étrangères, était disposé à en tirer la plus grande gloire pour son noviciat diplomatique. Mais il n'a pas eu le succès espéré, et les bruyants éloges des journaux libéraux se sont éteints sans trouver d'écho dans la nation.

C'est le 9 juin que les comices électoraux se sont réunis dans une moitié de la Belgique. La lutte était vivement engagée dans quelques districts. A Bruges, les catholiques conservateurs opposaient une liste complète à celle des libéraux, en tête desquels marchait M. P. Devaux, qui depuis trente-trois ans siège à la Chambre, où il a défendu le libéralisme doctrinaire avec talent, mais avec une âcre intolérance. M. Rogier, certain de n'être pas nommé à Anvers, s'était associé à un libéral obscur de l'arrondissement de

Dinant et y avait carrément posé cette double candidature en face de celles de MM. de Liedekerke et Thibaut, tous deux candidats conservateurs. Aussi cette élection avait-elle, par son importance, fixé l'attention du pays. Le ministère attachait un prix immense au triomphe de M. Rogier, non-seulement parce qu'il s'agissait de procurer un siège politique à un de ses membres, mais aussi à cause de l'effet moral que ce succès devait produire dans le pays. L'arrondissement de Dinant envoie au parlement depuis seize ans deux députés conservateurs : renverser ceux-ci eût été une victoire considérable pour le ministère.

A Bruges, M. Devaux n'a pas été nommé; à Dinant, M. Rogier et son associé inconnu ont succombé, en ayant contre eux une majorité écrasante de 170 voix. Le retentissement de cette double défaite a été considérable.

M. Devaux, par son talent, par sa vieille expérience, par la supériorité de son esprit et par l'ensemble de sa carrière, était regardé comme le bras droit du ministère, comme son conseiller le plus écouté. Appelé chef du doctrinarisme libéral, il diffère de MM. Royer-Collard et Guizot par son stoïcisme, qui est dépouillé de tout reflet religieux. Sa parole littéraire, mais froide et sèche, son intonation lugubre, son sarcasme glacé, un cri oratoire, mais caverneux, sont l'image assez exacte de son esprit. Sous des dehors austères et une apparente mesure, il cache une intolérance profonde; sa philosophie politique n'exclut aucun préjugé, et son talent consiste à les élever à la hauteur illusoire d'un axiome; le sophisme reste au fond de la forme. Son tempérament et la nature de son esprit le portent à respecter les grandes choses qui ont paru dans le cours des âges et qui subsistent encore. Mais sa raison est un juge suprême qui ne s'incline devant rien.

Aussi son scepticisme religieux, âpre et absolu, ne conteste pas la grandeur du christianisme, la puissance du catholicisme, mais il ne les considère pas comme des bases indispensables de la société, comme le fondement de notre civilisation. L'intégrité de sa carrière politique et la pureté de sa vie sont d'ailleurs à l'abri de tout reproche.

M. Rogier, qui a été plusieurs fois ministre de l'intérieur, est mêlé aux affaires depuis plus de trente ans. Une longue habitude lui a donné une certaine pratique administrative qui compense chez lui cette vivacité d'intuition qui existe à un degré supérieur chez son collègue des finances. Un fond incontestable de générosité est constamment troublé chez lui par l'irritation de l'esprit de parti; il est passionné plutôt par faiblesse que par nature. Il aime le pouvoir, et, l'aimant avec excès, il le voudrait fort et irrésistible. Centralisateur par excellence, il vise à tout ramener aux mains de l'État et il n'a rien compris à l'esprit de la constitution belge, dont la véritable portée est d'abandonner les grands devoirs et les plus importantes fonctions sociales à la libre initiative du citoyen. Il a le goût des règlements administratifs et des commissions. Sa carrière politique considérable lui a

donné une certaine tactique parlementaire, gâtée cependant dans les dernières années par des impatiences fébriles qui ont souvent étonné et attristé ses amis. Son talent oratoire atteint les proportions d'une discussion administrative, et sa parole, plutôt fâchée que passionnée, a une longueur diffuse dénuée d'éclat. Sa probité qui n'a jamais été mise en doute, la part active qu'il a prise à la fondation de la nationalité belge, une pauvreté honorable, un dévouement certain au pays, lui ont créé en Belgique une position respectable, et, disons-le, digne du respect de tous.

Le naufrage électoral de ces deux hommes, qui sont des chefs de parti, a été un coup sensible pour le ministère. C'est pour lui un échec fort grave que les journaux libéraux ont reconnu eux-mêmes, et toute la politique reçoit par leur élimination un solennel désaveu.

L'ensemble des élections n'a pas été favorable au ministère. S'il ne perd pas sa majorité, elle est du moins tellement affaiblie, qu'il lui sera difficile de pouvoir continuer à diriger les affaires. Car, s'il persévère dans une politique à outrance et s'il l'aggrave, il soulèvera de nouveaux mécontentements et finira par dissoudre tout le parti libéral.

S'il la modifie et en revient à une feinte modération, il désavoue son passé et décline.

Jusqu'aux élections du 9 juin, la Chambre était composée de 67 ministériels et de 49 conservateurs, cette situation vient d'être modifiée de la manière suivante :

Le parti ministériel perd cinq voix par l'élection d'Anvers; à Bruges, une voix, par la non-réélection de M. Devaux remplacé par M. Soenens, conservateur et avocat distingué; à Dixmude, une voix, par la chute de M. de Brègne, remplacé par M. de Coninck, conservateur; à Bastogne, une voix par l'élimination de M. d'Hoffschmidt, remplacé par M. Van Hoorde, conservateur.

D'autre part, le ministère a gagné une voix à Nivelles par l'élection de M. Mascars, qui remplace M. Mercier, et une voix à Gand par l'élection de M. Kerchove-Delinoy, libéral fanatique, qui remplace M. Van de Woestyn, conservateur et démissionnaire. M. de Kerchove ne l'a emporté qu'à une majorité de sept voix sur la majorité absolue.

Ainsi, en déduisant deux voix des huit que nous venons de désigner, la perte du parti ministériel est en définitive de six voix, et le nombre des membres ministériels à la Chambre des représentants descend de 67 à 61, tandis que celui de ses adversaires monte de 49 à 55.

Au sénat, la balance est plutôt en faveur du ministère. Les élections de Gand y amènent de nouveaux membres libéraux, et quoique la majorité qui les a nommés soit fort faible, elle n'en modifie pas moins l'équilibre qui existait jusqu'à présent dans la Chambre haute.

Les journaux libéraux attribuent au parti libéral dans le sénat trente-deux membres et au parti conservateur vingt-six. Mais on ne peut guère ranger,

d'après notre appréciation personnelle et nos renseignements, le prince de Ligne et M. de Labbeville parmi les libéraux absolus ; il en est de même de M. Haron, sénateur de Charleroi, dont tous les précédents sont catholiques, dont la famille est rangée parmi les adhérents les plus fermes du parti conservateur, et dont les deux collègues nommés en même temps que lui à Charleroi, MM. Pirmez et Houtart-Cossée, sont franchement conservateurs. On voit donc que cette majorité libérale au sénat n'est pas des plus solides.

Telle est la situation numérique des partis. Quant à leur position morale, celle-ci est sans contredit tout en faveur des conservateurs. Car leur système politique, comme leur conduite pendant ces dernières années ont été constamment marqués par une modération, une mesure et un libéralisme éclairé qui leur fait le plus grand honneur.

Le parti prétendu libéral et le ministère Frère-Rogier-Tesch ont successivement restreint toutes les grandes libertés qui poussaient naturellement sur le sol de la constitution belge. Ils ont, par tous les moyens qui étaient en leur pouvoir, amoindri ces nobles et puissantes manifestations du cœur et de la raison humaine qui laissent à une nation le soin de se diriger et de se gouverner elle-même. Ils ont fondé le règne des gros budgets et accru l'intervention du gouvernement dans l'ordre de tous les intérêts. La caisse de l'État est devenue la caisse du libéralisme et leur habileté d'hommes d'État a consisté dans cette adresse captieuse de légistes méticuleux qui mettent les libertés les plus importantes sous le harnais gênant et étroit des lois. Ils n'aiment pas la liberté, ils l'exploitent. Leur libéralisme n'est pas une foi, mais un calcul. Nous n'avons aucune réforme libérale à citer d'eux, et en consultant le catalogue des lois et des mesures dont ils sont les auteurs, nous ne rencontrons que des restrictions apportées aux libertés ou des preuves manifestes de leur défiance pour toutes celles qui ne servent pas directement leur ambition et la prééminence de leur parti.

Ils ont profondément divisé le pays, attisé les animosités de parti sans avantage dans le présent et au détriment de l'avenir.

La politique qui succédera à la leur aura beaucoup à réparer, et devra faire pénétrer dans l'administration un esprit de tolérance et de modération qui en a été banni ; elle devra aussi refaire les libertés politiques et sociales que leur imprudence et leur esprit de parti ont singulièrement dénaturées.

Nous n'avons point de reproches de ce genre à adresser aux catholiques. Ils n'ont dans aucune occasion fait une guerre déloyale ou odieuse au gouvernement ; loin de là, ils lui ont, par leur abstention, par leur long et patient éloignement pour toute discussion politique, donné des facilités constantes pour inaugurer une politique sincèrement libérale.

Il a fallu leur faire une véritable violence pour les obliger à sortir de cette attitude calme et modérée. Nous leur souhaitons de persévérer dans cette modération alliée à une juste fermeté. Cette mesure convient à un parti qui a le sentiment de ses devoirs, qui est animé d'un sincère et patriotique dé-

vouement pour le pays. C'est ainsi que les catholiques conservateurs prouvent une fois de plus que, si le catholicisme est la source de toutes les précieuses libertés dont s'enorgueillit notre société moderne, lui seul aussi peut les conserver grandes, pures et efficaces. Le dernier mot de notre civilisation chrétienne doit être le gouvernement le plus large des sociétés humaines par elles-mêmes avec la plus faible intervention possible du gouvernement. L'État sera alors tout le monde et non pas quelques-uns. Cet admirable couronnement du progrès moderne trouvera sa plus haute sanction dans les principes libéraux, féconds, invariables du catholicisme, foyer inextinguible de toutes les libertés individuelles et sociales.

Le Secrétaire de la rédaction,

P. DOUHAIRE.

L'INDUSTRIE HOUILLÈRE

De la propriété des Mines, par M. ÉDOUARD DALLOZ, député du Jura. 2 vol.

M. Dalloz poursuit l'œuvre de son père et de son oncle en recueillant les textes législatifs et les éléments de jurisprudence propres à guider ceux qui réclament la protection des lois, comme ceux qui sont chargés de les appliquer.

Il vient de publier un recueil qui est d'un grand intérêt pour l'industrie, deux volumes sur la législation des mines, non-seulement en France, mais aussi dans les différents pays de l'Europe.

Plus d'une fois déjà, au Corps législatif, les discours de M. Dalloz ont témoigné de son intérêt pour ces graves questions et de ses connaissances, étendues sur ces matières.

On ne sait pas assez ce qu'il y a de difficulté pour l'industrie dans l'application de ces lois peu connues et que la jurisprudence a souvent fait dévier des principes qui leur ont servi de base. Les contestations sont fréquentes ; il ne suffit pas à un ingénieur des mines d'être un géologue un chimiste, un mécanicien, un homme courageux et dévoué, habile à conduire une population ouvrière en présence de dangers qui se renouvellent sans cesse, il faut encore qu'il soit un légiste très-subtil et prêt à se

défendre sur une foule de questions très-ardues. M. Dalloz rend un véritable service en offrant un recueil où les principales questions sont commentées, étudiées, appuyées sur des citations d'arrêts ou sur des opinions des jurisconsultes et même sur l'analogie avec la législation étrangère.

Évidemment ce recueil devra prendre place dans la bibliothèque des jurisconsultes et des administrateurs publics, comme dans les bureaux de l'industrie.

Les gens du monde qui ne dédaignent pas les études sérieuses pourraient eux-mêmes y trouver des idées générales intéressantes sur ces grandes questions de l'industrie malheureusement peu connues. Dans un assez long préambule, M. Dalloz donne des aperçus statistiques sur les richesses minérales de la France, et il a réuni des documents fort intéressants, quoique quelques-uns pussent être l'objet de contestations comme tous les chiffres des statistiques.

Il indique, par exemple, les rapports de l'agriculture et de l'industrie, l'amélioration des terres par la chaux devenue plus commune et moins chère depuis qu'on la produit avec la houille. Il montre le développement graduel et considérable de l'exploitation de la houille en France. Nous comparons avec quelque tristesse notre richesse houillère à celle de l'Angleterre, mais nous ne tenons pas assez compte de ce fait que toute la houille connue en France n'est pas encore en exploitation, et que probablement toute celle qui existe n'est pas connue; l'existence de la houille ne se manifeste pas toujours par des signes extérieurs; l'exploitation des terrains houillers fait découvrir bien souvent de nouvelles richesses. C'est ainsi que les travaux très-anciens de Charleroi en Belgique ont mis sur la voie du prolongement de ces mêmes couches à Anzin, et plus récemment, dans d'autres parties du département du Nord et du Pas-de-Calais. C'est ainsi également que dans la Moselle on a poursuivi et retrouvé les couches du bassin de la Saarbruck. On poursuit au-dessous des couches de Saint-Étienne la recherche des couches de Rive-de-Gier. Nous sommes loin de connaître toutes nos richesses, et les évaluations qu'on en fait sont loin aussi de la réalité. Les nouvelles voies de communication ont déjà donné et donneront encore à des bassins houillers à peine explorés une importance sérieuse. Il ne faut donc ni se décourager, ni même s'inquiéter pour la houille, qui devient de plus en plus un besoin de la civilisation. L'emploi des machines augmente chaque jour; il y a soixante ans il y en avait à peine quelques-unes en France, on s'extasiait devant la pompe à feu de Chaillot. Puis quelques machines] sur des bateaux, essais timides et lents; puis les usines ont donné l'exemple; puis la navigation plus étendue et sur les fleuves et à la mer; puis sont venus les chemins de fer, et la locomotive a popularisé l'usage de la vapeur; partout on a fait de petites machines; puis on a essayé de les rendre portatives; la locomobile appliquée aujourd'hui partout aux travaux d'atelier et de construction comme aux travaux de l'agriculture, se multiplie à l'infini. Nous la voyons battre le blé, pomper de l'eau pour les irrigations, scier du bois, broyer du mortier, faire des briques. Déjà nous la voyons aussi labourer la terre; ce n'est pas une utopie, c'est un usage très-pratique, très-économique, très-applicable et qui se dévelop-

pera rapidement¹. La consommation de la houille augmentera chaque année dans d'énormes proportions ; et ce sera de plus en plus une grande et belle industrie digne d'appeler l'intérêt et la participation de toutes les intelligences.

Et ce n'est pas seulement de la houille et des minerais de fer qu'il faut parler ; les autres richesses minérales de notre sol ont aussi de l'importance. Sur une foule de points il existe en France des minerais de plomb, d'argent, de cuivre, qui ont été autrefois exploités et qui pourraient l'être encore avec de suffisants bénéfices et en fournissant à de nombreuses populations un travail utile. Les belles exploitations du Hartz en Hanovre ne sont pas dans des conditions meilleures. Tous les souvenirs de ces anciennes exploitations sont encore présents, les noms les rappellent, beaucoup de ces travaux ont été interrompus à l'époque des désastres causés par les guerres de religion. Sans doute le rapport entre la valeur des métaux précieux et le prix du travail de l'homme n'est plus ce qu'il était à ces époques anciennes ; mais aussi les moyens d'exploitation sont tout autrement puissants. Il y a certainement là encore un honorable champ pour le travail et l'intelligence.

Ce qui manque presque partout au développement des œuvres de l'industrie, ce sont les moyens de travail ; nous ne voulons pas dire seulement les capitaux, les machines, les voies de communication, mais les hommes. Il est plus difficile qu'on ne pense de réunir sur un point donné une population ouvrière considérable ; et même avec des salaires élevés on n'y parvient qu'avec beaucoup de temps et de soins. Il est curieux de voir tout ce qu'ont fait les grandes Compagnies intelligentes pour assurer le bien-être de ces populations qu'elles ont besoin de fixer : logements, Églises, écoles, magasins de vivres, secours de tout genre ; on peut juger là quelles sont les véritables nécessités de notre société ; ce ne sont pas des théâtres ou des jeux, mais des Églises ou des écoles, parce que c'est là le premier besoin des familles.

Et à ce sujet on pourrait suggérer une idée ; les mines sont concédées gratuitement par l'État à ceux qui les découvrent, et, s'il y a concurrence, à ceux qui présentent le plus de garantie pour les bien exploiter. Une des conditions que l'État pourrait mettre à ces concessions ce devrait être la possession, dans le voisinage de ces exploitations futures, de terrains suffisants pour établir le siège de l'agglomération de population qu'on veut former. Un peu de terre autour d'une maison suffit pour attacher une famille ouvrière et lui donner un grand bien-être. L'État y a lui-même un intérêt, car si l'industrie ne pourvoit pas aux besoins de ses ouvriers, elle

¹ Le nombre des machines s'est accru, de 1852 à 1859, dans la proportion suivante :

| | 1852 | 1859 |
|-------------------------|---------|---------|
| | — | — |
| Nombre. | 7,779 | 47,873 |
| Force en chevaux. . . . | 216,456 | 513,092 |

Soit, 500,000 chevaux de plus, ou l'équivalent du travail de six millions d'hommes.

crée des pauvres qui sont ensuite une charge publique. Ce prix mis à ces concessions destinées à devenir d'importantes exploitations ne serait pas une charge pour ceux qui les demandent ; ce ne serait que la prévision de ce qu'ils seront nécessairement obligés de faire plus chèrement ensuite.

M. Dalloz, au nombre des documents statistiques qu'il donne, parle des métaux précieux qui sont en circulation dans le monde entier, et reproduit les évaluations qui portent à dix milliards la valeur du numéraire effectif circulant en France. C'est là un calcul impossible à établir ou à contester ; le numéraire passe souvent d'un pays à un autre, ou pour solder les excédants d'exportation ou d'importation que les échanges ne suffisent pas à couvrir, ou pour pourvoir aux besoins momentanés de chaque pays obligé de chercher du numéraire à l'étranger au prix d'assez grands sacrifices. Mais en admettant même ce chiffre un peu élevé, n'est-on pas frappé de voir quelle faible somme de numéraire fait équilibre à la richesse générale d'un pays comme la France.

Qu'on considère une partie seulement, la ville de Paris, qu'on cherche à se rendre compte de ce que représentent toutes les valeurs renfermées dans Paris, sans parler même de ce qu'ont coûté les monuments publics, voie publique, les musées publics, les bibliothèques et toutes ces richesses accumulées par le travail graduel d'une grande nation. Qu'on pense uniquement à ce que vaut ce qui est dans le commerce habituel, les maisons, les meubles, les marchandises, les bijoux, les titres de valeurs mobilières ; il y a dans Paris seulement des valeurs représentant deux ou trois fois ce numéraire attribué à toute la France : que serait-ce si on prend la France entière ?

Et cependant qu'une crise arrive, le crédit se retire, chacun fait appel à tout ce qu'il peut réunir, craignant de manquer ou de voir ce qu'il possède compromis ; l'argent devient rare, dit-on alors, et toutes les valeurs s'abaissent. « Rien ne vaut plus rien » disait un grand financier en 1848, toute cette richesse générale est momentanément dépréciée, parce qu'elle n'est pas réalisable et qu'un grand nombre de personnes ont besoin de réaliser. Il n'y a pas moins de numéraire cependant, mais le crédit qui en fait ordinairement la fonction principale se trouve amoindri parce que personne ne veut acheter. Que ce numéraire national, au lieu de dix milliards, soit de quinze, la condition restera à peu près la même. Ce serait folie de croire que parce que toute chose peut avoir son expression de valeur en argent, il y a, en effet, une quantité de numéraire représentant toute chose. Il n'est pas juste non plus de dire que ce soit l'or de la Californie ou l'argent du Pérou qui élève aujourd'hui le diapason de toutes choses. Ce qui est vrai, c'est que le travail graduel d'une grande nation accroît chaque année le capital de sa richesse, et que ce capital augmente la valeur relative de tout ce qu'elle possède ; tant que les révolutions, les guerres, les désastres publics ne viennent pas arrêter ce mouvement progressif et faire reculer pour longtemps ces éléments de la richesse publique.

En parcourant ce livre de M. Dalloz, en songeant à ces capitaux immobilisés par l'industrie qui transforme en produits utiles tant de richesses minérales, on ne peut se défendre de jeter un coup d'œil sur la situation au-

jourd'hui faite à l'industrie depuis que les systèmes empiriques du libre échange sont venus prendre la place du système protecteur, à l'abri duquel elle avait grandi et prospéré. On a beau dire, l'expérience se fait chaque jour, les importations étrangères s'augmentent et sans compensation, les intérêts qui réclamaient avec le plus d'instance cette prétendue liberté commencent à s'éclairer, les vignobles du Midi voient bien que l'exportation des vins n'a pas augmenté, les armateurs des ports voient la navigation nationale perdue depuis qu'elle cesse d'être protégée. D'un autre côté, les craintes exprimées par les industries qui prévoyaient les conséquences de ce système se réalisent ; la filature, le tissage et une foule d'autres productions sont en souffrance, non pas seulement par le manque de coton, mais par l'effet de la concurrence. Dans les usines à fer, le travail se soutient à cause des besoins de la construction et de l'exploitation des chemins de fer, mais la concurrence étrangère maintient des prix qui ne sont pas rémunérateurs ; plusieurs usines travaillent sans bénéfices et n'ont rien pu donner à leurs actionnaires ; d'autres ne sont dans une meilleure position que parce qu'elles sont propriétaires de houillères ou qu'elles ajoutent à la production du fer des travaux d'élaboration ; certains travaux ont entièrement cessé.

C'est là sans doute un triste tableau, et il faut l'envisager sérieusement, parce que les apôtres du libre échange, dans la joie de leur triomphe, proclament que ce qui reste de protection à l'industrie n'est encore qu'un état transitoire qui devra disparaître un jour.

Mais ce n'est pas ici le lieu d'élever une discussion aujourd'hui sans objet. Il vaut mieux faire appel à l'énergie de ceux qui sont engagés dans ces grands et nobles travaux. La France traversera cette crise funeste, les esprits s'éclaireront, les souffrances seront un grand enseignement ; les conditions faites à l'industrie pourront se modifier et s'améliorer dans une proportion raisonnable, en tenant compte des intérêts du producteur et du consommateur. Il ne faut jamais désespérer d'un pays comme le nôtre.

L'industrie n'aurait rien à craindre si elle était mieux connue, et sous ce rapport le livre de M. Dalloz peut rendre de véritables services.

Comte BENOIST D'AZY.

BULLETIN D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE, par le chevalier DE ROSSI ¹.

Le Correspondant a rendu compte ² du premier volume des *Inscriptions chrétiennes de la ville de Rome*. M. le chevalier de Rossi, tout en prépa-

¹ *Bolletino di archeologia cristiana*, del cav. Giovanni Battista de Rossi. Roma, tipografia Salviucci, piazza dei S. S. XII Apostoli. Gennaio 1863. — A Paris, chez Vivès.

² N° du 25 janvier 1865.

rant les autres volumes de cet immense ouvrage, qui lui fait tant d'honneur, a entrepris, depuis cette année, d'écrire une revue mensuelle d'archéologie chrétienne. Cette revue, ou, comme l'appelle modestement son auteur, ce bulletin doit publier toutes les découvertes d'antiquités chrétiennes, dans quelque pays qu'elles soient faites, mais surtout celles de M. de Rossi. Les fouilles qu'il dirige à Rome lui présentent chaque jour les plus belles richesses archéologiques. Il n'a pu résister plus longtemps au désir de faire connaître ces précieux débris, à mesure qu'ils sont exhumés du sol ou des vieux édifices de Rome.

Le bulletin du chevalier de Rossi ne compte encore que quelques livraisons : c'est assez pour que l'on puisse prévoir avec quel intérêt il sera partout accueilli. Le nom de son rédacteur le recommande à tous les archéologues de l'Europe. Ils ont appris depuis longtemps à le connaître et c'est à eux seuls qu'il appartient de juger, d'apprécier leur illustre confrère, son admirable savoir, aussi bien que les systèmes qui le guident dans l'explication des monuments du passé. Mais, pour lire avec un vif plaisir M. de Rossi, il n'est pas besoin d'avoir pénétré les secrets d'une science difficile. Si le recueil des *Inscriptions chrétiennes* ne s'adresse guère qu'aux savants, le *Bulletin* est écrit pour un plus grand nombre de lecteurs. L'auteur a dit lui-même, dans sa préface : « J'offre ce Bulletin à tous les hommes qui ont à cœur de suivre le progrès des découvertes dans le domaine des antiquités chrétiennes... J'espère qu'il attirera de plus en plus vers cette science l'attention publique, déjà très-éveillée. » En parlant ainsi, le savant romain promettait moins encore qu'il n'a donné. Son bulletin n'est pas simplement le compte rendu, la nomenclature des inscriptions, des fresques, des sculptures qu'il retrouve dans telle basilique souterraine ou tel cimetière chrétien. C'est d'abord le récit de ses recherches et ensuite le commentaire de leurs résultats, parmi lesquels il a soin de choisir les plus importants, de façon à traiter à la fois une question d'archéologie pour les savants et, pour tous ses lecteurs, un point d'histoire ecclésiastique.

Voici, par exemple, dans les catacombes de Prétextat, près de la voie Appienne, une crypte ou chapelle, que l'on a récemment déblayée. La voûte en est toute recouverte de peintures symboliques, qui peuvent compter parmi les plus pures et les plus belles que l'on connaisse jusqu'à présent dans les catacombes. Sur une paroi de la chapelle, les peintures ont été en partie détruites par une de ces niches où l'on ensevelissait les chrétiens longtemps encore après les persécutions. Plus tard, la niche a été ouverte, en sorte que l'épithaphe est à demi effacée. Quelques mots pourtant sont restés lisibles : « *Que les martyrs Janvier, Agapit et Felicissimus prient pour son âme.* » (Il y a, dans le texte latin, *rafrâichissent son âme.*) De ces trois martyrs, le premier, saint Janvier, était le fils aîné de sainte Félicité, et les deux autres, diacres du pape saint Sixte. C'est une précieuse conquête pour M. de Rossi que cette inscription. Elle le met sur la trace des tombeaux, encore ignorés de trois illustres martyrs. Sans aucun doute ces tombeaux seront retrouvés non loin de la crypte. L'invocation adressée aux trois martyrs prouve assez que le chrétien pour qui l'on prie a été inhumé auprès de leurs restes, suivant la pieuse coutume, si chère aux premiers

chrétiens. Mais ce qui nous plaît surtout dans cette prière et ce que M. de Rossi s'empresse de signaler, c'est une preuve de la croyance aux mérites des saints et à leur intercession pour les fidèles. M. de Rossi nous montre l'importance de ce témoignage par le style de l'inscription, qui est d'une simplicité antique. Elle a été écrite pendant les dernières persécutions ou peu après la paix de l'Église, c'est-à-dire longtemps avant saint Augustin, saint Ambroise, saint Paulin de Nole, avant tous les Pères qui ont laissé la plus puissante autorité sur le dogme de la communion des saints.

Dans les vastes fouilles que l'on exécute en ce moment autour de la basilique de Saint-Laurent hors des murs, on a déterré un sarcophage chrétien, dont l'inscription porte le nom de Licentius, sénateur, mort à Rome l'an 406 de J. C. M. de Rossi a su retrouver dans ce Licentius un disciple et un ami de saint Augustin, qui tient une assez grande place dans les écrits philosophiques du saint docteur. Lorsque, en 386, Augustin embrassa la vie chrétienne et abandonna sa chaire de rhétorique, Licentius, sans imiter l'exemple de sa conversion le suivit de Milan à Cassiacum. Il reçut longtemps encore ses leçons et, dix ans après, le quitta pour aller à Rome briguer les charges publiques. Augustin essaya en vain de retenir son disciple. Pour le détourner de ses projets ambitieux, il lui écrivait les remontrances les plus tendres. Saint Paulin de Nole lui adressait les mêmes exhortations dans ses lettres et dans ses poésies. Rien ne nous apprendait jusqu'à présent que Licentius se fût rendu aux prières des deux saints. Nous savons maintenant, par son épitaphe, qu'il écouta enfin la voix de son ancien maître et que l'évêque d'Hippone eut la consolation de voir son disciple bien-aimé mourir dans la foi de Jésus-Christ.

Près du sarcophage de Licentius a été retrouvé celui d'un orateur célèbre à Rome, pendant la première moitié du cinquième siècle, Flavius Magnus. Son épitaphe lui donne les plus grands éloges : il enseignait les lettres classiques à la jeunesse patricienne ; il fut, à Rome, le premier professeur à qui le sénat conféra les honneurs que Théodose II avait accordés, en 425, aux professeurs de Constantinople ; enfin, pour l'éloquence, il ne pouvait être comparé qu'aux anciens orateurs. Flavius nous était connu par une dispute avec saint Jérôme sur l'enseignement des lettres païennes. Il avait reproché au grand docteur de trop aimer les auteurs profanes. Sa lettre est aujourd'hui perdue ; mais nous avons la réponse de saint Jérôme, qui écrit à Flavius : « Si tu n'étais pas toi-même livré tout entier à Cicéron, tu lirais les écrivains chrétiens et tu verrais à quel point ils ont étudié le style des païens. » Flavius pouvait donc jusqu'à présent passer pour un ennemi de la littérature profane. On ne peut plus douter aujourd'hui qu'il ne l'ait lui-même enseignée, tout chrétien qu'il était, et qu'il ne l'ait beaucoup aimée. L'épitaphe de Flavius est donc un fragment curieux pour l'histoire littéraire du cinquième siècle.

Mais, un monument beaucoup plus précieux, c'est le tombeau de saint Cyrille, retrouvé, il y a peu de temps, sous la basilique de Saint-Clément. Depuis plusieurs mois on creuse le sol de cette vieille église, construite au-dessus d'une autre, beaucoup plus ancienne et, peu à peu, l'on découvre les murs et en même temps les peintures, les ornements de la première

basilique. On savait qu'elle contenait le tombeau de saint Cyrille. Ce grand apôtre des Slaves, au moment où il leur prêchait l'Évangile avec son frère Méthodius, fut appelé à Rome par le pape Nicolas I^{er}. Il y vint, portant avec lui le corps de saint Clément, qu'il avait retrouvé dans la Crimée. Accueilli à Rome par le pape Adrien II, successeur de Nicolas, Cyrille y mourut bientôt et fut enseveli d'abord au Vatican. Peu de temps après, son corps fut transporté en grande pompe du Vatican à la basilique de Saint-Clément, et là, inhumé près de l'autel. C'est ce tombeau que l'on a cherché. Plusieurs biographies de saint Cyrille, slaves ou latines, en désignaient la place. Pour arriver à la reconnaître, il a fallu pourtant à M. de Rossi bien des lenteurs et bien des conjectures, dont il nous fait suivre toute la série dans sa narration. Aujourd'hui, il ne doute plus que le tombeau déterré dans l'ancienne basilique, à droite de l'autel, ne soit celui de saint Cyrille. Sur la muraille voisine est peinte une image de saint et, non loin de là, une autre fresque représente la translation solennelle de ses reliques. Voilà donc les monuments les plus antiques pour confirmer toutes les traditions et toutes les histoires sur la venue de saint Cyrille à Rome et pour attester le lien étroit qui unit, à son origine, l'Église slave à l'Église romaine. Les Slaves catholiques se réjouiront de cette découverte. Ils la désiraient et, depuis plusieurs années, ils la demandaient aux archéologues de Rome. Car l'année 1863, celle qui rend à la lumière ces antiques vestiges de saint Cyrille, est justement le millième anniversaire de l'arrivée du saint chez les peuples slaves, et les descendants de ceux qu'il a évangélisés se préparaient à fêter ce grand anniversaire. Hélas ! combien d'entre eux le célèbrent, à cette heure, par un glorieux martyre !

M. de Rossi, en continuant son Bulletin, aura bien d'autres récits et bien d'autres dissertations à nous faire. Qu'il décrive le tombeau d'un grand saint ou celui d'un personnage inconnu, il ne peut manquer de charmer ses lecteurs autant qu'il les instruit. A défaut du sujet, ce que l'on aura toujours à admirer, c'est la science de l'archéologue et surtout son zèle, son amour passionné pour ces pieux restes des premiers âges chrétiens. Avec quelle ardeur il court vers le lieu des fouilles, sitôt qu'on lui annonce quelque trace nouvelle d'une antiquité ! Il s'en empare, il n'a pas de repos qu'il n'ait reconnu tout ce que le temps en a laissé. Alors c'est un charme de suivre ces raisonnements et ces calculs savants, ces conjectures parfois hardies, mais toujours persuasives, qui l'amènent à rétablir, par la pensée, un marbre mutilé, à retrouver le sens d'une inscription ou d'une peinture à demi effacées. C'est une leçon d'archéologie ; mais elle est claire, simple, telle enfin que les hommes les plus étrangers à cette science, aussi bien que ses disciples y trouvent leur plaisir et leur profit. Plus d'un sans doute, qui aura entendu, à Rome, M. de Rossi expliquer les inscriptions et les bas-reliefs chrétiens de son beau musée du Latran, ou qui l'aura suivi dans le dédale des saintes catacombes, retrouvera en le lisant la vivacité, l'ardeur de sa parole et jusqu'aux accents de sa voix sympathique. Il est d'ailleurs d'autant plus aisé de suivre les interprétations du savant chevalier, qu'il prend soin de dessiner dans son bulletin, tous les monuments qu'il explique, et ces esquisses sont fidèles. Il est vrai qu'elles sont encore trop grossières

pour un si grand sujet. Mais bientôt apparaîtra la *Rome souterraine*, l'œuvre qui doit donner au monde catholique l'image exacte et complète des catacombes, leurs inscriptions, leurs fresques, leurs bas-reliefs. Déjà la *chromolithographie* pontificale a exécuté, avec un art merveilleux, un grand nombre de ces figures. C'est notre bien-aimé Pontife qui a ordonné cet admirable ouvrage. Magnifique jusque dans la pauvreté, il le fait exécuter à ses frais personnels, et c'est encore à M. de Rossi qu'il l'a confié.

Ce qu'il nous faut maintenant demander au savant romain, c'est une édition française de son Bulletin : Elle est nécessaire pour la France et pour toute l'Europe, où elle aura plus de chances d'être répandu que l'original italien. M. de Rossi, qui aime les lettres comme la science, écrit sa belle langue avec une pureté et une élégance toutes classiques. C'est un mérite de plus aux yeux de ses compatriotes, mais un surcroît d'obstacles pour les étrangers, qui entendraient plus aisément peut-être un italien plus moderne et plus vulgaire. L'œuvre de M. de Rossi, par le sujet qu'elle traite et par le nom de son auteur, est appelée à devenir universelle ; il faut donc avant tout qu'elle devienne française. C'est alors seulement que M. de Rossi trouvera, en dehors même du monde savant, ces nombreux lecteurs qu'il a conviés et qu'il a droit d'attendre. Ils se rendront à son appel. Rome, on l'a dit bien souvent et l'on ne peut assez le répéter, est la patrie de tous les chrétiens. Le plus beau trésor de cette patrie bien-aimée, ce sont ses antiquités sacrées. Qui donc ne suivrait avec joie, avec amour, les travaux qui augmentent chaque jour ce trésor, qui est notre patrimoine à tous ? Les fouilles, de plus en plus actives et heureuses, vont bientôt mettre sous nos yeux les vestiges des premiers apôtres de Rome. Cet essor, ces triomphes de la science chrétienne ne sont-ils pas plus beaux et plus touchants encore, au moment où les ennemis de Rome sont à ses portes et la menacent de leurs convoitises ? C'est un nouveau démenti que Dieu leur donne, c'est une gloire de plus pour le grand et malheureux Pie IX.

SAUVEUR JACQUEMONT.

LE DÉSERT DE SUEZ

Cinq mois dans l'Isthme, par N. BERCHÈRE (collection Hetzel).

Elle a le don, en rapprochant toutes les opinions, d'exciter toutes les sympathies, cette grande entreprise du canal de Suez. Les publications qui s'y rapportent, même les plus techniques, trouvent depuis six ans, dans notre pays, des lecteurs empressés. La dernière note diplomatique, on pourrait presque dire l'ultimatum ridicule envoyé aux gouvernements étrangers par sir Henri Bulwer sous le pseudonyme du ministre des affaires

étrangères ottoman, donne un nouvel à-propos au petit volume que vient de publier M. Berchère sous ce titre : *Le désert de Suez, cinq mois dans l'isthme.*

Chargé, comme il nous l'apprend, d'interpréter dans un ensemble de dessins les travaux qui s'exécutaient sous ses yeux, et bien plutôt touriste que savant, M. Berchère se borne à nous décrire ce qu'il voit, à nous peindre ce qui est avec l'exactitude et la sincérité d'un témoin intelligent et sans parti pris. Tout au plus en face des résultats acquis, remontant de quelques années en arrière et rappelant brièvement les difficultés vaincues, l'artiste se permet-il un cri d'admiration et d'espérance, disons plus, un cri de confiance. Nous affirmons que quiconque, lisant son livre, voudra bien s'arrêter avec lui à Port-Saïd, Timsah, l'Ouady et Suez, se sentira pénétré des mêmes sentiments.

A égale distance, à peu près, du point où va se jeter à la mer la branche du Nil qui passe à Damiette et du golfe de Péluse, sur un mince cordon de sables baignés d'un côté par la Méditerranée et détrempés de l'autre par les eaux de l'immense lac Menzaleh, là où l'on ne rencontrait, il y a trois ans, que des oiseaux marins se jouant dans les lames qui venaient mourir sur cette plage déserte, s'agite aujourd'hui une population de 2,600 individus, Arabes et Européens. Ce sont les habitants de Port-Saïd, ville située à l'embouchure du canal maritime. Non-seulement il a fallu faire venir d'Europe jusqu'au moindre madrier nécessaire à la construction des humbles maisons de cette ville improvisée, car l'Égypte est stérile en bois, mais encore les premiers travailleurs qui vinrent prendre possession du désert en y plantant leurs tentes, eurent à tenir en respect les indigènes excités contre eux par l'incorrigible politique qui espérait profiter des complications dans lesquelles la France se trouvait alors engagée en Italie. C'est cette même politique qui après avoir alors inutilement tenté d'étouffer l'œuvre naissante, s'épuise aujourd'hui en pitoyables efforts pour l'arrêter dans ses développements par des manifestations moins odieuses qu'impuissantes.

En suivant avec M. Berchère à travers les lacs Menzaleh et Bellah le chenal déjà creusé de la rigole maritime, nous arrivons au troisième bassin utilisé par la compagnie, celui de Tiemsah, relié depuis peu à la Méditerranée, et ici nous trouvons la seconde ville fondée sur le parcours du canal et récemment baptisée du nom d'Ismaëliah, en l'honneur du nouveau vice-roi d'Égypte.

Pour réunir le lac de Timsah aux lacs Amers, il reste à faire douze kilomètres de tranchée, et pour relier ceux-ci à la mer Rouge, également douze kilomètres. On n'a donc plus, pour achever la rigole maritime, que vingt-quatre kilomètres à ouvrir sur cinquante-six que comprenait la longueur totale des travaux puisque les lacs ont une étendue de quatre-vingt-quatorze kilomètres et que l'isthme tout entier n'en mesure lui-même que cent cinquante.

Ces détails et ces chiffres, que j'emprunte à M. Berchère, me paraissent, malgré leur aridité, mériter l'attention du lecteur ; car, bien qu'il s'agisse ici du désert de Suez en général, ce canal qui va le traverser et lui donner la vie en réunissant deux mers, on pourrait dire deux mondes, me semble

concentrer sur lui tout l'intérêt, et ici le gigantesque travail de l'homme laisse à peine le temps d'admirer celui de Dieu.

La partie pittoresque n'est pourtant pas l'accessoire dans l'œuvre de M. Berchère ; les descriptions y abondent, peintures gracieuses et vraies à la fois mélancoliques et souriantes comme le pays lui-même, ce pays si riche de passé et si riche désormais d'avenir.

Ce que j'aime surtout dans ces pages « écrites un peu au hasard, sous la tente, au pied des dunes ou sous le toit hospitalier des maisons de l'isthme » c'est, en même temps que la description des lieux, la peinture des sentiments qu'ils inspirent, des reflets que certains aspects viennent pour ainsi dire projeter sur l'âme, c'est, en un mot, à côté de l'observation physique poétiquement rendue, l'observation morale finement exprimée.

Je ne saurais toucher à ces tableaux délicats sans les ternir, et je préfère renvoyer le lecteur curieux de connaître cette partie si intéressante de l'Égypte au livre même qui fait l'objet de cet imparfait compte rendu. Quand on ne peut voir par soi-même, on est heureux de profiter des connaissances de ceux qui ont vu. Sous la plume de M. Berchère tout prend couleur et vie et l'on ne saurait assurément rencontrer un plus charmant compagnon de voyage.

MARCEIN.

LA JUSTICE ET LA PAIX

Discours prononcé au service funèbre des Polonais morts dans l'exil, par M. l'abbé HENRY PERREYVE, chanoine honoraire d'Orléans, professeur à la Sorbonne. 2^e édition, Paris. Douuiol.

Des prêtres viennent d'être fusillés ou pendus en Pologne, pour avoir dit, au milieu de leur patrie qu'on dévaste, ce que disent en France tous les prêtres dans leurs prédications, et ce que vient de dire M. l'abbé Perreyve dans son admirable discours, savoir : que l'on assassine une nation, et qu'il la faut sauver !

J'ai été rarement aussi ému qu'à la lecture de ce splendide et vigoureux appel à la justice contre la paix menteuse ; et je comprends ce que l'on raconte de l'émotion produite sur l'auditoire. Mais il ne s'agit pas de louer ce cri d'une âme pénétrée de douleur et d'horreur en présence d'un égorgement. Il faut crier aussi, sans cesse et de toutes nos forces, jusqu'à ce que l'Europe, réveillée par les cris, se soulève tout entière et chasse les assassins et les bourreaux !

O vous qui êtes assis à vos festins ! ô vous surtout qui êtes assis à vos tables

de jeu, ne vous lèverez-vous point ? empêcherez-vous, longtemps encore, ceux dont le cœur bondit de se lever ?

Les hommes de cœur seront-ils toujours arrêtés par les hommes de joie et de proie ?

L'Europe n'aura-t-elle permis qu'à la Prusse d'intervenir, pour aider les exterminateurs ?

L'Europe va-t-elle, demain, toucher au point le plus déshonoré de son histoire ?

A. GRATRY.

Prêtre de l'Oratoire de l'Immaculée Conception.

REVUE CRITIQUE

- I. *Les Antonins*, par M. le comte de Champagny, 3 vol. — II. *Les crimes et les peines dans l'antiquité et dans les temps modernes*, par M. J. Loiseleur, 1 vol. — III. *Les Fleurs monastiques*, par M. Maxime de Montrond, 1 vol. — IV. *Légendes et poèmes scandinaves* par S. M. Charles XV, roi de Suède, 1 vol. — V. *La France aux colonies*, par M. Rameau. — VI. *Le Sénégal*, par M. J. Mavidal, 1 vol.

I

La curiosité publique se porte depuis quelques années vers l'histoire de l'empire romain. Cette époque est devenue l'objet de nombreux travaux entre lesquels se distinguent, par des mérites rares, ceux de M. le comte Franz de Champagny.

Il y a vingt ans, M. de Champagny a commencé une histoire de l'empire romain à laquelle il n'a pas cessé de travailler depuis. Sous ce titre : *les Césars*, une première partie a paru en deux fois, et a été suivie, à quelques années de distance, par une sorte d'épisode lié de près au sujet, mais qui formait un tout trop distinct pour ne pas être traité à part, — la ruine de Jérusalem¹. On sait quel accueil ont reçu ces deux ouvrages et à quel rang dans les lettres contemporaines ils ont placé leur auteur.

Aujourd'hui, avec les *Antonins*², M. de Champagny rentre dans l'histoire générale de l'empire romain. La période qu'il aborde se distingue des autres par un caractère particulier : c'est la période la plus heureuse de

¹ *Rome et la Judée*, 1 vol.

² *Les Antonins* — suite des *Césars* et de *Rome et la Judée*, — par M. le comte Franz de Champagny. 3 vol. in-8° Ambroise Bray, éditeur.

l'empire, le meilleur temps de Rome et du monde. Elle semble un démenti aux prévisions inspirées par la précédente. C'est une renaissance en effet, et rien, sous Néron, ne pouvait faire supposer que Rome allait ressusciter. M. de Champagny en fait la remarque : « Dans de précédents ouvrages, j'ai peint, dit-il, l'empire romain, ou peu s'en faut, comme un malade à l'agonie. Et cependant, si je regarde le siècle qui a suivi les temps que j'ai racontés, le malade n'est point mort; il a quelque vie et même un peu de dignité. Voilà que de cette corruption a surgi une succession de souverains vertueux destinés à faire verser des larmes d'attendrissement aux sensibles académiciens du dix-huitième siècle, une ère de paix, un âge d'or, une dynastie de sages : Vespasien, Titus, Néron, Trajan, Hadrien, Antonin, Marc Aurèle. A-t-on exagéré leur sagesse? Je ne le recherche pas en ce moment. Toujours est-il que l'antiquité païenne les a défiés; que le moyen âge leur eût ouvert volontiers les portes du paradis; que les écrivains du dix-septième siècle ont vénéré avec cette candeur et cette simplicité croyante qui était en eux, la renommée traditionnelle de ces empereurs païens; qu'au dix-huitième siècle on a renchéri sur leurs louanges, que Voltaire les a célébrés, que Rousseau a composé leur panégyrique, qu'on s'est plu à faire de ces princes idolâtres quelque chose d'aussi pur et de plus éclairé que saint Louis, et que l'apothéose de Marc Aurèle a préparé celle de Julien. Et aujourd'hui même, bien qu'on examine les choses de plus près, une certaine école, qui a un parti pris de paganisme radical et sérieux, continue à faire de cette époque l'âge d'or, non-seulement de la race romaine, mais de la race humaine. »

Cependant, tout en trouvant hyperbolique la gloire universellement décernée aux Antonins, M. de Champagny n'entreprend pas de la nier; sous prétexte que ces princes étaient des païens, il n'entend pas leur refuser des vertus. A ses yeux le génie romain et la philosophie ne sont pas de vains noms. Seulement il se demande pourquoi ces vertus ont fleuri à cette date, d'où vient que le génie de Rome a retrouvé sa vigueur à ce moment, et comment la philosophie, jusque-là si stérile, est alors devenue féconde. Ce phénomène, selon lui, s'explique par la présence du christianisme au sein de l'empire, par l'action inouïe et inobservée peut-être qu'il exerçait sur les âmes, par l'attrait secret qu'inspiraient ses doctrines, par l'émulation qu'excitait ses mœurs. La foi chrétienne n'en était plus alors, il faut le remarquer, à ses premiers essais de propagande, à ses timides prédications, à ses obscurs cénacles; elle se prêchait ouvertement, elle affirmait ses droits à prendre place à côté des écoles philosophiques, elle se défendait même devant les princes, non sans se faire écouter et sans exciter une certaine sympathie. Ses œuvres se produisaient au grand jour, et la plupart du temps sans obstacle; car, durant toute la période dont il s'agit, il ne s'éleva que deux persécutions, dans l'une desquelles encore l'autorité laissa plus faire qu'elle ne commanda. Si l'on songe à l'ardeur entreprenante des premiers apôtres,

on se figurera ce qu'ils purent faire pendant ce siècle (69-180) de liberté à peu près constante et à peu près complète, surtout avec le fonds sur lequel ils opéraient; car, à Rome, il était excellent. M. de Champagny le proclame tel lui-même, au risque d'être accusé de naturalisme. Pourquoi, se demande-t-il pourquoi, dans les desseins de la Providence, cet empire romain si corrompu, cette société romano-hellénique si vieillie, si vicieuse, ont-ils été choisis pour recevoir le dépôt du christianisme? C'est, répond-il, qu'il y avait dans ce sol, et exclusivement dans celui-là certains éléments essentiels, certains grands principes de vie morale que le christianisme pouvait s'assimiler et transformer. Dans le nombre, M. de Champagny en distingue trois qu'on chercherait vainement ailleurs.

En premier lieu, les Grecs et les Romains, seuls peut-être dans l'antiquité, ne connurent jamais la polygamie. Elle fut pratiquée à Jérusalem, elle ne le fut ni à Rome ni à Athènes. « Ce fait n'est pas aussi secondaire qu'on peut le croire, dit l'historien : avec la polygamie, vous avez la femme méprisée, par suite les liens de la famille affaiblis, la paternité moins respectée et plus despotique, la personne humaine diminuée de valeur dans la famille et par suite dans l'État, la liberté individuelle et la liberté politique impossibles; le lien de la nation affaibli par l'affaiblissement du lien de la famille.... Avec la monogamie, au contraire, malgré les vices effroyables qui l'accompagnent souvent, mais dont la polygamie est loin de préserver, vous avez en général la race physiquement, moralement, intellectuellement, politiquement, militairement plus forte. Vous avez la femme plus honorée, la famille plus sérieuse, la postérité plus attachante; vous avez la solidarité de l'homme avec sa race, par suite avec sa ville, par suite avec son peuple; vous avez l'indépendance nationale et le dévouement à la chose publique. »

En second lieu, il y avait dans la société gréco-romaine, quoique cela puisse paraître étrange à dire, avec plus de liberté, plus d'égalité que nulle part ailleurs. Rome et la Grèce eurent des esclaves, il est vrai, la vie de famille y fut dure, la loi sociale oppressive, la loi de la cité impuissante; mais enfin ces États ne connurent pas le régime des castes; les classes n'y étaient pas murées chacune dans un compartiment; on pouvait, à Rome surtout, s'élever de l'une à l'autre, et l'esclave lui-même pouvait voir son petit-fils s'asseoir au Sénat entre les patriciens par qui il avait été acheté.

Enfin, principe plus fécond encore, la liberté de l'intelligence existait à peu près complète à Rome et dans la Grèce, et combien hardie, combien puissante, on le sait. L'enseignement direct de la philosophie ne connut, là, que peu d'entraves, en effet; quant à celui des lettres, jamais il n'éprouva d'obstacles. La dose de vérité qui fut distribuée par la chaire philosophique, par le théâtre et par les livres, ne fut peut-être pas bien considérable; mais les livres, le théâtre, la philosophie avaient tenu ouverte une voie d'enseignement dont le christianisme se servit, avec avantage.

Ainsi, par la loi de la monogamie qui relevait la famille et servait comme pierre d'attente à la morale chrétienne; par l'absence de caste et la faveur des affranchissements qui préparait la sociabilité chrétienne; par le labeur intellectuel et philosophique qui avait entr'ouvert les esprits au dogme et à la polémique chrétienne, l'Évangile entra dans le vieux monde, le purifia, le réchauffa, le raviva et faillit le sauver. Et, de fait, il y eut un moment où l'entente fut possible et la fusion prête à s'accomplir. L'ancienne civilisation n'aurait point péri alors, les barbares auraient été initiés à la vie sociale sans passer par l'invasion et les ruines, et l'avenir définitif des sociétés eût été avancé de dix siècles.

Il n'en arriva pas ainsi, mais la faute n'en fut pas au christianisme; car, dès le principe, il rendit avec usure à la civilisation classique l'aide qu'il avait reçue d'elle. A peine eut-il touché les germes de bien qu'elle recéléait plus ou moins engourdis, plus ou moins flétris, plus ou moins oblitérés, qu'il en ranima la sève et qu'on les vit reflleurir.

Cette renaissance est toute l'histoire des Antonins, tout le livre de M. de Champagny. C'est à la peindre dans son développement et sous ses différentes faces que s'est attaché l'éloquent auteur des *Césars*.

Nous ne donnerions pas une juste idée de ce nouvel ouvrage si, d'après ce que nous venons d'en dire, on était conduit à le considérer uniquement comme une étude philosophique. Il n'en est rien; les *Antonins* sont une histoire, dans le sens propre du mot, c'est-à-dire un récit. Avant tout, l'auteur raconte; seulement, à l'exposition des faits, il en joint d'habitude l'appréciation, et cette appréciation, se développant dans certaines circonstances, il en résulte parfois dans la narration des entr'actes un peu prolongés. Mais, loin de souffrir de ces espèces de haltes, l'exposition y gagne plus d'intérêt. Ainsi, quand, à la fin des Flaviens, l'historien se retourne, embrasse d'un coup d'œil l'espace de temps qu'il a parcouru et compte les degrés franchis par l'empire sur l'échelle du progrès intellectuel et moral, on se sent plus disposé à se remettre en route avec lui et à le suivre à travers les règnes qui vont venir. Du reste, plein de sympathie pour les souverains dont il retrace la vie, M. de Champagny fait vite partager à ses lecteurs les sentiments dont il est animé. On ne saurait avoir de goût pour Vespasien, soldat par trop grossier, mais on l'estime. Titus inspire de l'intérêt, malgré les fades couleurs dont l'ont peint quelques-uns et les doutes que d'autres ont voulu jeter sur la solidité de son retour à la vertu. M. de Champagny, qui se plaît à la peindre, n'en met pas en question la persévérance probable et nous fait partager sa conviction sur ce point. On partage aussi l'estime profonde et si méritée qu'il professe pour Trajan, et on se prend à aimer Antonin au portrait ému qu'il en trace. Nous ne résistons pas au plaisir de citer ce délicieux morceau.

« L'homme nous apparaît d'abord, préparé par sa vie de fermier toscan

à cette simplicité qui était l'article premier de la charte d'Auguste. Faire comme ses derniers prédécesseurs : refuser les titres fastueux, refuser de donner son nom à un des mois de l'année (niaise flatterie qu'Auguste lui-même souffrit) ; n'avoir ni gardes autour de lui, ni flambeaux sur son passage, ni statue en son honneur ; traiter ses amis en amis et ne pas se fâcher quand ils refusaient ses invitations : cela ne lui était pas difficile. Il n'avait pas eu et il ne prit même pas le luxe d'un particulier ; il resta avec son vêtement commun, sa nourriture frugale, sa vie laborieuse ; le seul adoucissement qu'il finit par s'accorder dans sa vieillesse, ce fut un morceau de pain avant son audience ordinaire du matin : après cela, il travaillait des heures entières. La santé de son âme faisait celle de son corps ; il se traitait par la vie réglée, par la sobriété, par la paix de l'esprit, non par des soins qui, en amollissant l'homme, appellent le médecin, mais par des soins qui, en fortifiant l'homme, écartent le médecin.

« Voilà ce qu'il est à Rome. Mais, où il faut le voir, c'est à la campagne, sous son toit paternel de Lorium, son seul caprice. Tout le luxe d'Antonin est d'embellir cette demeure, et de laisser dans sa famille, au lieu d'une villa qu'il a reçue de ses aïeux, quelque chose comme un palais, unique legs de son empire. Là seulement Antonin est chez lui. César y est fermier. Là, il quitte la pourpre ; sauf les jours où il va à *Tusculum*, il ne met pas la chlamyde impériale ; sa robe ordinaire est d'une étoffe simple, fabriquée à Lanuvium et achetée au prochain village. Là il vit de son bien et non du bien de l'empire ; c'est la pêche de ses esclaves, la chasse de ses veneurs, le butin de ses oiseleurs, qui alimentent sa table ; sa liste civile n'a pas un sou à lui payer..... On vit, là, familièrement et à son aise ; on se promène le matin en pantoufles devant sa porte ; on met pour aller saluer l'empereur, non la toge et l'habit de cérémonie, mais le sagum, l'habit du chasseur. On monte à cheval pour chasser, on revient ayant pris ou n'ayant pas pris de sanglier, mais riant toujours. Les chants des vendangeurs, le hallali de la chasse, troublent la savante retraite où étudie Marc Aurèle. On va à la vendange criant, s'agitant, riant des joyeux propos des villageois, soupant dans le pressoir ; on dine avec du pain et des sardines. César pêche à la ligne, César va à la palestres, César s'amuse des plaisanteries de ses bouffons, avec tout le monde, comme tout le monde, plus que tout le monde.

« On cause même. Marc Aurèle, alors César et empereur futur, après avoir étudié la nuit et chassé le jour, vient s'accouder auprès du lit où sa mère fait la sieste. Ils causent de leurs amis : « Que fait à cette heure Fron-
« ton, mon cher maître ? » dit le César. « Que fait sa femme, ma bonne
« Gratia ? » dit la mère de César. « Que fait, réplique le César, la petite Gra-
« tia, ma douce fauvette ? » Et Marc Aurèle écrit tout cela à Fronton, dans ces lettres dont le goût littéraire n'est pas parfait, mais où l'amitié est si vive, si tendre, si réciproque, si bien établie sur le pied d'égalité entre le précepteur, qui n'est qu'un rhéteur africain, et son élève, l'héritier des Césars. Là, en effet, on s'aime, on aime ses amis, ses enfants, sa mère, sa femme même, comme le dernier bourgeois de la voie Suburrane. » (Tome II, 162.)

Que pense le lecteur, après ce joli tableau, de la précaution que prend

M. de Champagny de nous prévenir que, cette fois, le pittoresque manquera à ses récits? (Tome I, 17.) Ajoutons, pour achever de nous édifier à cet égard, cette page sur l'éruption du Vésuve, sous Titus :

« Dès l'été de 79, les peuples voisins remarquèrent des symptômes effrayants. L'été fut sans eaux; la terre brûlait les pieds de l'homme; des commotions souterraines se faisaient sentir; il semblait que les montagnes chancelassent comme pour tomber; on entendait sous terre des bruits pareils au grondement de la foudre, dans les airs comme des mugissements, des frémissements sous les flots de la mer; et, pendant la nuit, de gigantesques fantômes, des formes étranges glissaient sur la plaine, disait-on, ou traversaient les airs.

« Enfin, le 9 des calendes de septembre (25 août), vers une heure après-midi, un nuage d'épaisse fumée semée de taches blanches et noires commença à se dessiner sur la cime la plus haute du Vésuve; il était étroit et allongé par le bas; puis s'élargissant, comme le fait un pin à l'endroit où naissent les branches inférieures. Pendant tout le jour il alla se dilatant, étant sans doute des pierres ou de la cendre, car les populations voisines, prises de terreur, cherchaient déjà à s'enfuir vers la mer. Vers le soir, des feux soudains se manifestèrent çà et là sur les flancs du Vésuve, comme si des incendies se fussent allumés de place en place. Il y eut des secousses de tremblement de terre plus violentes que celles des jours précédents, et qui semblaient près de tout renverser. Enfin, le matin suivant, à sept heures, le soleil, obscurci par la fumée, donnait un jour semblable au crépuscule; le tremblement de terre était plus violent que jamais; les maisons s'écroulaient, le sol manquait sous les roues des chars, et on ne pouvait les arrêter même avec de grosses pierres. De temps à autre d'immenses jets de flammes déchiraient le nuage; parfois il s'ouvrait en formes étranges et éclatantes et jetait une lueur aussi éblouissante et plus gigantesque que des éclairs. En même temps la mer, mugissante et soulevée, envahissait certains rivages, comme à Stabies; ailleurs, comme à Misène, elle reculait, effrayée, pour ainsi dire, des convulsions du sol, en laissant de vastes plages couvertes de poissons expirants. Mais, jusque-là, il était resté suspendu et laissait passer au-dessous de lui un peu de jour. Tout à coup il s'abaissa, couvrit la terre, couvrit la mer, enveloppa Caprée, cacha à la ville de Misène l'extrémité de son promontoire; bientôt, pour tout le pays de Misène à Stabies la nuit fut complète..... Cette nuit terrible dura à Misène vingt-quatre heures, à Stabies trois jours. Et lorsqu'enfin ces ténèbres, peu à peu diminuées, se furent réduites à l'état de nuages ou de fumée; que l'atmosphère, moins chargée de cendres, fut plus respirable; qu'il se montra un soleil livide comme au moment d'une éclipse; qu'en un mot on revêcut, on sut qu'un torrent de lave, marchant vers la mer, avait envahi Herculanium; qu'une colonne de cendres avait surpris et suffoqué Pompeï; qu'à Stabies les édifices avaient croulé de toutes parts. » (Tome I, 79.)

Il se peut que les biographes curieux comme Suétone, les historiens coloristés comme Tacite, aient manqué à M. de Champagny, comme il s'en plaint;

mais, en vérité, on ne s'en aperçoit guère ; tant il a su tirer parti des maigres ressources qu'offrent les documents de cette période. Mais ce ne sont pas seulement les calamités et les faits de politiques et de guerre qu'il a su raconter avec animation, il nous a donné du grand mécanisme de l'administration impériale un tableau rapide et plein d'intérêt. C'est un côté de l'histoire assez peu étudié jusqu'ici, que le régime économique des peuples, surtout des peuples de l'antiquité. Nous avons aujourd'hui à cet égard des exigences nouvelles, et M. de Champagny n'a pas manqué de s'y conformer ; son exposé, par exemple de la réorganisation administrative de l'empire, de l'assise et de la perception de l'impôt, de la formation et de la sévère observation du budget sous le vieux et économe Vespasien, est un morceau très-curieux. On n'y verra pas sans surprise que le système d'impôts d'alors était à peu près celui des nations modernes ; mais que, pour le même espace de terrain, l'impôt rendait dix fois moins qu'aujourd'hui. M. de Champagny ajoute qu'il faisait crier dix fois plus. Nous sommes donc, auprès des Romains, des modèles d'obéissance et de résignation civiques. Et l'on nous trouve ingouvernables !

Ces rapprochements malins entre le présent et le passé, M. de Champagny ne s'en prive guère. Néanmoins quoique l'esprit y brille à chaque ligne, le ton des *Antonins* est généralement celui de la grande histoire.

Nous nous bornons pour aujourd'hui à cette appréciation sommaire. Le *Correspondant* espère revenir bientôt sur ce savant travail et l'étudier avec tout le développement qu'il mérite.

II

Avec le droit de se défendre, la société, comme l'individu, s'est toujours cru le droit de se venger ; et, quand des considérations particulières ou des raisons d'un ordre supérieur ne l'ont pas retenue, elle a exercé ce droit avec cruauté. Aussi les pénalités ont-elles toujours été, chez les peuples, en raison de leur constitution politique ou de leur développement moral. L'histoire en est donc très-importante à étudier. On s'en est malheureusement peu occupé chez nous jusqu'ici ; nous n'avons pas une véritable histoire du droit criminel. Celle à laquelle, depuis vingt ans, travaille M. Albert du Boys nous promet, il est vrai, un livre remarquable ; mais elle est loin d'être achevée, et c'est d'ailleurs avant tout une œuvre de juris consulte : le criminaliste y domine l'historien.

Il en est tout autrement dans le livre que vient de publier M. Jules Loi-

seleur¹. L'auteur, plus philosophe que juriste, ne s'y occupe des châti-ments légaux qu'au point de vue de l'histoire et dans leurs rapports avec le développement moral des nations. Il a pu ainsi renfermer dans un volume de moyenne étendue un tableau d'ensemble très-complet des législations pénales de l'antiquité et des temps modernes.

C'est un sujet qui ne saurait se scinder en effet, que l'histoire du droit criminel : le passé et le présent s'y confondent ; il y a là tradition comme ailleurs et plus qu'ailleurs ; les codes des peuples chrétiens ont, dans l'ordre criminel, des dispositions qui sont un incontestable héritage des lois païennes. Il a existé un art de faire souffrir que les peuples se sont transmis et qui, chose triste à dire, n'a presque fait que se perfectionner en passant de l'un à l'autre. La plus ancienne législation pénale que nous connaissions, celle des Hébreux, était, comme le remarque M. Loiseleur, bien moins barbare à l'origine qu'elle ne le fut quand les Juifs se trouvèrent en relation avec les empires voisins. La cruauté dont elle porte la trace est presque toute d'emprunt et d'une date relativement récente. Dans l'habile analyse qu'il en fait, M. Loiseleur distingue très-bien ce qu'il y a d'indigène et ce qui est d'importation étrangère. La torture, par exemple, n'est jamais mentionnée dans la loi de Moïse, et l'humanité du législateur avait prescrit que, dans les cas de jugement à mort, un breuvage narcotique et propre à atténuer le sentiment de la douleur serait administré au condamné. La croix était-elle d'origine juive ? Il y a contestation à cet égard ; mais ce qui n'est pas douteux, c'est que les supplices atroces dont on trouve çà et là le récit dans la Bible sont le fait des despotes qui dominèrent de temps à autre sur le peuple de Dieu et corrompirent ses mœurs primitives. La cruauté va toujours de pair avec l'absolutisme du pouvoir ; c'est dans les vieilles monarchies de l'Orient où les rois disposaient à leur gré de la vie de leurs sujets que les tortures judiciaires ont pris naissance.

La Grèce non plus n'était pas cruelle ; il y avait de la violence dans ses mœurs primitives, mais point de dureté. Les peines afflictives qui s'introduisirent dans sa législation criminelle à mesure qu'elle se régularisa furent toutes importées de la Perse, dit M. Loiseleur, mais en se modifiant, croyons-nous, dans le sens de l'humanité. N'est-ce pas en effet à ce sentiment qu'il faut attribuer la condamnation si fréquente à la ciguë, genre de mort exempt de toute douleur, qui rappelle le toxique qu'on donnait chez les Juifs au condamné destiné à périr par le fer, et dont les effets ont été si admirablement décrits par Platon dans le récit de la mort de Socrate ?

Un caractère particulier des pénalités grecques et qui peint bien ce peuple chez qui l'esprit et le sentiment de l'honneur étaient si développés, c'est l'ignominie : c'était le supplice des suicides et habituellement aussi celui des adultères, parce que, dans ce cas, il unissait le ridicule à la souf-

¹ *Les crimes et les peines dans l'antiquité et dans les temps modernes*, par M. Jules Loiseleur, bibliothécaire de la ville d'Orléans. 1 vol. in-12. Paris, librairie Hachette.

france. En quoi consistait-il alors dans le dernier cas? Les gens d'humeur plaisante pourront aller demander là-dessus des détails au livre de M. Loiseleur.

Il est bien entendu qu'en parlant ainsi des pénalités généralement humaines de la loi grecque, nous ne nous occupons que de celle qui concerne les citoyens libres. Il en est toujours ainsi quand il s'agit de l'antiquité : ces admirables républiques se composaient d'un fonds plus ou moins nombreux d'esclaves ou d'étrangers admis à résider, et de quelques milliers de privilégiés pour la plupart d'origine conquérante. Ces derniers, aux beaux jours de la liberté athénienne, ne s'élevaient pas à plus de vingt mille dans toute l'Attique. C'est pour eux que la justice avait des châtimens mitigés; quant aux esclaves et aux étrangers, elle leur réservait le *barathrum*, la bastonnade ou la croix.

Pareille différence à Rome dans les temps primitifs : la décollation pour les patriciens, les fourches patibulaires pour les plébéiens et la croix pour les esclaves. Chaque classe même avait son bourreau à part. Du reste la pénalité se montre, dans les vieux temps, plus douce à Rome qu'à Athènes, Mais elle augmente d'intensité à mesure qu'elle se régularise et se codifie. M. Loiseleur l'a étudiée avec un soin particulier, non-seulement parce qu'elle est curieuse en elle-même, mais parce qu'elle a servi de base, avec celle des Hébreux, à tout le système pénal du moyen âge. L'esprit de la pénalité est le même à Rome et en Judée, et il y a dans certaines prescriptions de détail des ressemblances frappantes. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, à Rome, comme en Judée et chez nous, le bourreau était un être infâme qui ne pouvait résider dans les murs des villes où il exerçait son ministère de sang, et les exécutions capitales ne pouvaient se faire qu'en dehors des portes des cités. Ce que le moyen âge en emprunta surtout, c'est le raffinement dans les supplices. Les légistes, pour qui tout ce qui venait de Rome était sacré, surtout quand un texte de l'Écriture, si détourné qu'il fût, pouvait être apporté à l'appui, fouillaient avec une fanatique ardeur l'arsenal sanglant des lois impériales pour en enrichir la liste des châtimens nés des mœurs ou importés par la barbarie germanique.

Dans quelle mesure l'Église lutta-t-elle, avant l'invasion, contre cette dureté de la loi romaine, et, après l'invasion, contre les efforts des légistes pour en faire revivre les traditions? C'est ce que le travail de M. Loiseleur ne nous semble pas avoir suffisamment indiqué. A s'en tenir aux dispositions des lois publiées par les premiers empereurs chrétiens, on dirait que l'Église chercha plus à les mettre au service de la religion qu'à en adoucir la sévérité. Il n'est pas douteux qu'individuellement les évêques, les prêtres ne s'entremissent en faveur des malheureux condamnés pour adoucir leurs supplices : les chroniques sont remplies du récit de ces interventions charitables. Mais ce que nous cherchons en vain chez M. Loiseleur, c'est la trace des efforts tentés par le clergé pour la mitigation

légale des peines. Nous ne pouvons douter pourtant qu'il n'en ait été fait.

Où l'influence de l'esprit chrétien sur la jurisprudence se fait bien clairement sentir, c'est dans les établissements de saint Louis. M. Loiseleur y signale deux sortes de progrès : une tendance visible à l'unité et un adoucissement sensible dans la sévérité des peines. « La plupart, dit-il, toutes sévères qu'elles sont, contrastent par leur mansuétude avec celles que contiennent les coutumes alors en vigueur. Les faux-monnaieurs, par exemple, ne sont punis que de la perte des yeux. Les coutumes d'Anjou, au contraire, celle de Beauvaisis et plusieurs autres, condamnent ces criminels à être bouillis dans l'huile. La coutume de Bretagne, réformée en 1580, porte : *Les faux monnaieurs seront bouillis, puis pendus*. Cet horrible supplice, emprunté, selon toute apparence, à l'Allemagne féodale, resta usité en France, dans nombre de provinces, presque jusqu'à Louis XIV. »

Cette barbarie de la jurisprudence allemande au moyen âge est peu connue chez nous, et nous ne nous représentons pas généralement comme cruels les blonds enfants du Rhin et du Neckar. Leur poésie a jeté sur eux un reflet qui empêche, au premier regard, de les bien voir. Il est de fait pourtant que leurs lois pénales ont été longtemps les plus sauvages de l'Europe, et que c'est d'eux que nous vinrent tant d'horribles coutumes : la roue, l'écartèlement et ce affreux usage de couper en quatre les corps des suppliciés et d'en exposer les morceaux aux quatre points cardinaux des villes. Le livre de M. Loiseleur contient un long et curieux exposé de cette sauvage jurisprudence des contrées germaniques. Nous recommandons, entre autres, le chapitre sur les tribunaux secrets, *la Sainte-Vehme*.

Une justice exceptionnelle non moins terrible et plus célèbre, que M. Loiseleur rencontre sur son chemin, c'est celle de l'inquisition. Il en étudie avec calme l'origine, les développements, les procédés, et le jugement qu'il en porte est empreint d'une remarquable indépendance d'esprit. Laissant pour ce qu'elles valent, et les attaques déclamatoires, et les apologies insensées dont cette institution a été l'objet de nos jours, l'auteur s'est placé, pour l'apprécier, sur le terrain des faits. « Il faut, dit-il, pour bien juger des institutions, ne pas les séparer de l'époque qui les a produites, du milieu où elles ont fonctionné, des nécessités sociales qu'elles ont eu pour but de satisfaire. »

Or, ajoute-t-il, avec M. Lavallée, nul esprit de bonne foi ne niera les dangers qu'au douzième siècle le manichéisme et l'hérésie vaudoise faisaient courir à l'ordre politique et à la société féodale. L'Église et la société étaient alors unies par des liens intimes et vivaient de la même vie. Attaquer l'une, c'était frapper l'autre. Si donc l'hérésie albigeoise l'eût emporté, c'en eût été fait de la fédération chrétienne et de l'avenir de l'Europe. Le remède terrible que le pape Innocent III appliqua à la situation avait donc sa raison dans sa gravité et ne dut son efficacité qu'à son énergie. Ce ne fut pas, à proprement parler, le catholicisme qui descendit dans l'arène et qui sou-

tint la lutte ; ce fut la société elle-même qui défendit en lui son dernier lien.

La légitimité de l'inquisition du douzième siècle n'est donc pas contestable, aux yeux de M. Loiseleur : elle était une nécessité sociale. On ne saurait non plus, en se plaçant au point de vue de l'époque, lui reprocher sa rigueur : elle admonestait par deux fois avant d'intenter aucune procédure et ne faisait arrêter que les hérétiques obstinés et relaps. Jusqu'au quatorzième siècle, ce tribunal n'usa pas de tortures ; il était moins inhumain que la plupart des tribunaux du temps. La preuve, c'est que les Templiers réclamèrent la faveur d'être jugés par lui. « Néanmoins, ajoute M. Loiseleur, l'inquisition, aux yeux de l'histoire, a deux torts que rien ne saurait pallier : elle survécut aux nécessités qui l'avaient motivée et qui seules pouvaient excuser son existence. Du jour où elle ne fut plus un préservatif social, elle devint un contre-sens monstrueux, un obstacle opposé à la libre expansion de l'esprit humain... Un autre reproche, c'est l'absence de cette claire loyauté qui doit caractériser la justice ; c'est sa procédure pleine de ruses, de réticences, de pièges, de subtilités captieuses, basée sur la délation et sur la trahison, et qui forçait le dénonciateur, sous peine de la vie, à fouler aux pieds les droits les plus sacrés du sang et de la nature. C'est là ce qui plaidera éternellement contre cette institution. »

Du reste, elle n'était pas chose si neuve qu'on a pu le croire. Comme toutes les institutions qui ont vécu, elle avait ses racines dans le passé aussi bien que sa raison d'être dans le présent. Son germe était dans les décrets de Constantin, des deux Valentinien et des deux Théodose, que s'étaient déjà appropriés depuis longtemps les modernes législations. L'Église ne fit que développer et coordonner les prescriptions déjà en usage, et il est juste de remarquer que ce n'est pas sur elle que doit retomber le blâme que M. Loiseleur inflige justement à l'odieuse procédure de l'inquisition. Le quatrième concile de Latran, « la plus imposante assemblée qu'ait réunie le catholicisme au moyen âge, » dit M. Henri Martin, en posant les bases organiques de l'inquisition, avait établi des prescriptions pleines d'humanité et de sagesse, et conformes aux principes fondamentaux de toute équitable instruction criminelle. Mais une procédure toute contraire et de la plus monstrueuse iniquité ne tarda pas à s'introduire, par le fait, il n'en faut pas douter, de ce monde des légistes, héritiers fanatiques des traditions romaines, par qui toute cour de justice, tout tribunal était envahi.

Il y eut, au surplus, inquisition et inquisition. Celle de Rome fut plus douce qu'aucune autre et ne fit jamais couler le sang ; elle eut pour but, a dit le P. Lacordaire, d'amender le coupable et non de le supprimer. L'Italie lui doit en particulier de la reconnaissance, car elle fut entre les mains des papes un instrument au moyen duquel ils s'efforcèrent d'établir l'unité de la péninsule et d'y saper la domination des empereurs. L'inquisition de France fut toujours plus nominale que réelle, grâce à l'opposition du clergé et de l'université, et à la jalousie qu'elle inspirait aux rois.

Reste celle de l'Espagne, dont le souvenir est surtout sombre. « Cette dernière a cela de particulier, dit M. Loiseleur, qu'elle fut l'expression d'un système politique bien plus encore que religieux, un instrument destiné à fonder l'autorité absolue du monarque bien plus encore que l'unité religieuse du pays. Elle n'eut avec l'inquisition générale d'autres liens que ceux de la communauté d'origine et d'une certaine communauté de principes fondamentaux ; mais elle ne releva de la cour de Rome que par le droit que la papauté se réserva toujours de confirmer l'inquisiteur général ; les papes protestèrent souvent, et quelquefois en vain, contre ses actes. »

L'humeur cantabre de la population — *cantabrum indoctum juga ferre*, — le vieux droit wisigoth, la présence détestée des juifs et des Maures, et l'avidité des souverains de Castille et d'Aragon, suffirent en effet à expliquer tout ce qu'il y eut de persistant et d'atroce dans le régime de l'inquisition en Espagne. La royauté exploita habilement le christianisme jaloux et le farouche tempérament des Espagnols. L'inquisition lui servit d'instrument ; l'unité de la foi prépara l'unité du pouvoir monarchique. Le triomphe de l'inquisition sur les provinces qui avaient réclamé contre ses empiétements fut le prélude de celui de Charles-Quint sur les *comuneros*. Après la ruine de la *Sainte Ligue*, le Saint-Office ni la royauté ne connurent plus d'obstacles. Mais, à dater de ce jour aussi, l'Espagne cessa de grandir et bientôt étonna le monde par la promptitude et la profondeur de sa décadence.

Après cet aperçu remarquable sur l'inquisition qui se détache au milieu de son travail, M. Loiseleur en reprend la suite et étudie l'esprit et les caractères communs des lois criminelles aux quatre derniers siècles, en France, en Allemagne, en Angleterre et en Italie. Il montre le droit criminel s'uniformisant, à partir du quatorzième siècle, dans la plupart des États de l'Europe, l'Angleterre exceptée, la procédure féodale peu à peu délaissée, celle de l'inquisition partout adoptée, et l'inégalité des peines se joignant partout à leur exagération. A cet égard, comme à tant d'autres, la civilisation baisse et descend au-dessous du niveau où l'avait élevée, au moins en France, le siècle de saint Louis. L'espace nous manque pour suivre l'auteur dans les détails où il entre et dans les considérations qu'il développe. Notons du moins les chapitres sur la torture et les galères, qui sont pleins de faits nouveaux ou peu connus. Celui qui a pour objet l'Angleterre apprendra beaucoup de choses aussi. L'ouvrage se termine par un tableau rapide de la révolution opérée, à la fin du dix-huitième siècle, par toute l'Europe, dans le système des lois pénales, révolution à laquelle on ne saurait généralement qu'applaudir et dont il y aurait lieu peut-être à réclamer un plus complet développement. L'ouvrage de M. J. Loiseleur présente plus d'une lacune et contient plus d'une assertion contestable, sans doute ; mais il serait injuste de ne pas y reconnaître une science étendue et solide, une grande intelligence historique, enfin un excellent esprit.

III

Quand l'Église parle de la vie monastique, elle le fait toujours dans les termes les plus gracieusement colorés. Pour peindre cet idéal de l'existence chrétienne, la terre ne lui paraît pas avoir assez d'images ; elle en emprunte au ciel, aux astres qui y brillent, aux nuages qui y passent, à la rosée qui en descend, aux parfums qui semblent en venir, enfin à tout ce qu'il y a de plus éthéré dans la nature.

Ce n'est donc pas, comme le lui a reproché un critique étranger, dans un goût suranné pour les mièvreries du romantisme pieux, mais dans la tradition du poétique langage de nos offices, que M. Maxime de Montrond a pris le titre d'un livre charmant dont nous voulons depuis longtemps parler, *les Fleurs monastiques*¹. Ce livre, mal publié, n'a pas obtenu, à son apparition, toute l'attention qu'il mérite. C'est, nonobstant quelques défauts, — lacunes, faiblesse de plan, composition hâtive, — un bon et agréable travail, fait pour intéresser d'autres lecteurs encore que les jeunes gens auxquels il est destiné.

Comme leur titre l'indique du reste, *les Fleurs monastiques* se composent d'une suite d'études historiques et morales sur l'action des ordres religieux dans la société chrétienne. Les considérations les plus élevées s'y mêlent aux tableaux les plus gracieux sur un fond d'érudition solide. M. de Montrond, dont l'ouvrage a paru en même temps à peu près que les *Moines d'Occident*, s'est rencontré plus d'une fois, dans ses recherches ainsi que dans ses aperçus avec M. de Montalembert. M. de Montalembert se plaît à la reconnaître, du reste, et s'applaudit tout le premier de cet accord. Il n'y a pas, d'ailleurs, que ces rapports de détail entre les deux livres : leur terrain est le même. C'est presque exclusivement aussi des monastères d'Occident que s'occupe M. de Montrond. Après quelques pages en forme de prélude sur le Sinaï, le Carmel, la Thèbaïde et leurs antiques solitaires, l'auteur des *Fleurs monastiques* aborde nos contrées européennes pour ne plus les quitter. Dès lors, sans s'astreindre autrement à l'ordre des temps ni des lieux, il nous conduit, comme en un pèlerinage de science et de piété, dans la plupart des contrées où les moines ont laissé de grands souvenirs ou des monuments célèbres ; en Italie, en France, en Allemagne, au delà de la Manche et des Pyrénées, peignant,

¹ *Les Fleurs monastiques*, études, souvenirs et pèlerinages, par Maxime de Montrond, ancien élève de l'école des Chartres. 1 vol. grand in-8°. Vrayet de Surcy, éditeur, rue de Sévres, 49.

décrivant, racontant, faisant revivre pour nous ce monde des cloîtres emporté par le vent des révolutions, longtemps calomnié et encore trop généralement méconnu. Ses récits, même lorsque le fond n'en est point neuf, ont de l'attrait par la douceur du sentiment dont ils sont empreints ; des détails ignorés et des particularités originales les animent d'ailleurs fréquemment. Quand il raconte la fondation des couvents ou décrit leurs ruines, M. de Montrond, qui sait l'histoire comme quelqu'un qui l'a étudiée aux sources, ne manque jamais de rappeler les grands faits qui se rattachent à leur nom, ou les traits caractéristiques dont leurs chroniques sont remplies. Ces faits anecdotiques ont souvent un charme extrême. L'influence salutaire qu'ont exercée ces grands établissements ressort presque toujours du tableau même de leurs travaux. Ce tableau est quelquefois la seule réponse que l'auteur oppose aux attaques de l'ignorance ; il pense, et nous croyons avec lui que c'est là la meilleure apologie. Aussi regrettons-nous qu'il n'ait pas multiplié davantage les chapitres comme ceux qui ont pour titre : *les Moines artistes, les Moines laboureurs, l'Origine des villages et des bourgs*. Ces chapitres sont pleins de vues neuves et intéressantes, le dernier surtout, où la part qu'ont eue les monastères dans la formation de nos centres agricoles est très-bien observée.

Il nous reste un regret encore, c'est que, au lieu d'épancher un peu au hasard, dans les morceaux isolés dont se composent les *Fleurs monastiques*, le trésor d'érudition vraie, de sentiments élevés et de saine intelligence du passé que cet ouvrage révèle, M. de Montrond n'en ait pas coordonné les richesses de façon à nous donner, pour la jeunesse, une bonne histoire des ordres religieux. Nul mieux que lui ne pouvait nous rendre ce service.

IV

A côté de celui de régner, dont nous n'entendons pas médire, les souverains de l'Europe ont presque tous aujourd'hui un petit talent particulier dont, çà et là, ils font jouir le public. Les uns sont ornithologues ou entomologistes ; les autres écrivent des sermons ou préparent des histoires. Le roi de Suède, lui, est poète. Avant d'hériter de la couronne de saint Olaf, Sa Majesté Charles XV avait hérité de la harpe des Scaldes, et, n'étant que prince royal, il concourait comme un simple rimeur pour les prix de l'Académie de Stockholm, qui naturellement ne s'en doutait pas et le couronnait naïvement.

On ne copie plus aujourd'hui la France en Suède ; là aussi la poésie a repris sa nationalité, et, pour être plus sûre d'elle-même, elle a endossé la défroque d'Ossian. De Drontheim à Malmoë, il n'est plus question, dans

les vers que font les Suédois, que des *Runes*, des *Elfes*, des *Jotes*, de *Freyer*, de *Thor*, etc. Il ne passe plus sur l'horizon poétique de ce peuple que de grands nuages chargés d'âmes lamentables, et son ciel n'est rempli que de blondes formes qui se montrent dans la brume et ne se rencontrent généralement que pour se donner un baiser de mort. C'est peu récréatif, mais c'est national.

Le petit-fils de Bernadotte, du moment qu'il écrivait, ne pouvait qu'écrire dans ce genre. Aussi ses poèmes de jeune homme, qu'une plume admiratrice et d'ailleurs élégante vient de traduire en français¹, sont-ils marqués au coin de cet ossianisme littéraire qu'inventa Macpherson et qu'adorait Napoléon I^{er}. On dirait du Baour-Lormian. Sous l'éclat voilé de l'idiome suédois, et dans ses vers harmonieux qu'on prendrait au premier moment pour des accords italiens, nous ne doutons pas que *la Néréide*, *la Légende d'un Viking* et *les Trois nuits* ne soient des pièces charmantes; une oreille suédoise doit en être agréablement bercée. Comme toutes les langues musicales, la langue dans laquelle écrit Sa Majesté Charles XV se passe volontiers d'idées dans les vers : l'harmonie y tient lieu de tout. N'exagérons pas cependant; en fait d'idées, il y en a quelques fois dans les vers de S. M. Suédoise, et notamment une fort belle dans *Haydé, la fille du roi Gylphe*. Ce petit poème rappelle le grand drame de Zacharias Werner, *la Croix sur la Baltique*. C'est l'éclat suprême, mais en même temps la fin du règne des Ases et des religions du Nord. Odin, vaincu par Pompée, mais vainqueur de la Germanie orientale, pénètre en Scandinavie, défait le roi Gylphe, qui accepte son alliance et son culte et lui donne la main de sa fille Haydé. Les époux vivent des jours longs et pleins de gloire; mais, au moment de mourir, une vision céleste leur montre dans un prochain avenir une immense révolution. Le vieil Odin est seul dans une forêt, la nuit vient; il pose sa tête sur le tronc d'un pin couvert de mousse et s'endort.

« Aussitôt arrivent les Elfes apportant de charmants rêves et chantant le repos et la paix étendus sur toute la nature. Les pensées d'Odin s'envolent vers les sentiers du pressentiment, emportées par les rayons de la lune vers les voûtes du ciel. Il découvre alors le temple d'or où les dieux du Walhalla, résident dans toute la magnificence, où Valfader est assis, saluant la bienvenue des guerriers qui arrivent couverts de sang auprès de son trône.... Semblable au soleil lorsqu'il monte à l'orient, le doux Balder occupe un siège au centre des autres divinités. Baissant son bienveillant regard vers la terre, sa main fait à Odin un signe. L'œil endormi du héros découvre le char nuageux des rêves et suit le regard bienveillant du dieu. Il aperçoit alors un autel ensanglanté où la victime palpitante se débat contre la mort.

« A peine a-t-il eu le temps de surprendre émerveillé cette vision, qu'elle disparaît avec le temple d'or, et voilà que sur les ruines du temple ren-

¹ *Légendes et poèmes scandinaves par le prince royal de Suède, aujourd'hui S. M. Charles XV*, traduits du suédois par M. G. B. de Lagrèze, conseiller à la cour impériale de l'au 1 vol. in-12. Dentu.

versé une croix s'élève vers la voûte du ciel. Au milieu du chœur des Étoiles, il entend ce chant entonné par des esprits invisibles : « Voici l'expiation qui abolit le temple; voici la croix qui porte un caractère de paix. Désormais ce n'est plus dans le sang que l'humanité cherchera la paix et l'expiation : dans l'avenir, ce sera le cœur qui enseignera le choix de la victime. »

Ce poème d'*Haydé*, le plus long d'ailleurs, est aussi, comme on dit en peinture, le mieux réussi de tous ces pastiches.

V

Le Français n'est pas colonisateur ! Voilà une banalité passée à l'état d'axiome dans le monde entier et que nous acceptons tous les premiers comme parole d'Évangile. Rien n'est plus faux cependant ; tout au plus, pour rester dans le vrai, cela pourrait-il se dire du Français officiel et fait gouvernement. Celui-ci n'a pas généralement la main heureuse, en fait de colonies ; ses créations ont rarement réussi, et, quand, sous prétexte de les régulariser, il a touché à celles qui provenaient de l'initiative individuelle, il les a presque toujours tuées. Mais le Français laissé à lui-même et affranchi de la direction de l'État, s'est toujours montré en fait de colonisation, aussi entreprenant, aussi habile, aussi persévérant que pas un autre peuple et généralement plus humain et plus juste.

Il suffirait, pour s'en convaincre, de rappeler l'histoire de nos grands établissements de l'Inde. Qui les avait créés et portés en moins de cinquante ans à ce degré de prospérité et de splendeur qui excita la convoitise de nos voisins ? L'habile audace et l'honnêteté de quelques particuliers. Qui les désorganisa d'abord et les livra ensuite ? L'État. La perte de l'empire indien acquis par Dupleix est l'une des plus humiliantes et l'une des plus inexpiables hontes du gouvernement de Louis XV.

Que si l'on veut, dans un ordre de faits moins grands et moins connus, une autre preuve de cette aptitude du Français à coloniser, quand l'État veut bien lui faire grâce de sa direction, on la trouvera dans le volume publié, il y a quelque temps déjà, sous ce titre : *La France aux colonies*¹, et que nous avons à nous reprocher de n'avoir pas encore signalé. L'auteur de cet ouvrage plein de renseignements neufs et curieux sur l'origine et le sort de nos premiers établissements coloniaux dans l'Amérique, M. E. Rameau, l'a écrit sur les lieux, d'après les documents conservés aux archives de nos anciennes colonies et les traditions recueillies au foyer de nos compatriotes

¹ *La France aux colonies, études sur le développement de la race française hors de l'Europe*. 1^{re} partie. *Acadiens et Canadiens*, par E. Rameau. 1 vol. in-8°, avec carte. Jouby éditeur.

du cap Breton et du Saint-Laurent devenus anglais de fait mais restés français par le cœur. Ce ne sont point, qu'on se garde de le croire, des légendes de flibustiers, des récits de trapeurs qu'on trouvera ici; ce sont des documents du caractère le plus positif et où la statistique a plus affaire que la poésie.

Ce n'en est pas moins, surtout, pour la première partie, une odyssee très-touchante. Dans cette partie (la seconde partie concerne le Canada), M. Rameau raconte les luttes courageuses et le triste sort de cette poignée de Français établis au tour du golfe Saint-Laurent, dans cette vaste et riche presqu'île que les Anglais ont nommée Nouvelle-Écosse et que nous avons appelée *Acadie*. Il s'est passé là des choses glorieuses pour nous et qu'il est bon de rappeler. On verra, en particulier, dans le récit de M. Rameau avec quelle allègre décision, il y a deux cents ans, nos pères, quand le sol national n'offrait plus assez de ressources à leur activité, s'en allaient chercher fortune dans les contrées lointaines et quelles viriles qualités ils déployaient dans ces audacieuses entreprises.

Pour ce qui concerne l'Acadie, les premiers Français qui s'y établirent furent, dit M. Rameau, un singulier mélange de matelots et de pêcheurs *hivernants*, de traitants aventuriers, de soldats, d'artisans et même de cultivateurs amenés par les hommes entreprenants qui fondèrent cette colonie et les coureurs de fortune qui, à diverses reprises, y tentèrent la chance d'un établissement. Attaqués de bonne heure par les Anglais, négligés par la France qui concédait au hasard des brevets d'exploitation, les colons acadiens vécutrent longtemps au milieu des alarmes et dans une anarchie profonde. Cependant la population s'augmentait sans cesse des immigrants que conduisaient les aventuriers auxquels l'État offrait des concessions, et, chose singulière, elle fut presque toujours exclusivement agricole. Loin d'abattre ces braves gens, cette vie de hasard les aguerrissait. Au lieu de regarder en arrière, comme on l'a vu faire depuis à tant d'autres, et de tendre les mains vers la mère patrie, ils lui dirent à jamais adieu, et, pour s'ôter la tentation de quitter le pays, ils s'allièrent par des confédérations et par des mariages avec les indigènes et, de concert avec eux, marchèrent contre les Anglais ou les attendirent de pied ferme.

L'œuvre de la colonisation acadienne ne prit toutefois de la solidité que quand elle se fut donné le chef qu'il lui fallait. Ce chef fut le baron de Saint-Gastin, « type accentué, dit M. Rameau, des colons aventuriers que la France jetait alors sur tous les points du globe. Ancien capitaine au régiment de Carignan, qui venait d'être licencié au Canada, après la guerre des Iroquois, l'existence de colon militaire en ce pays lui avait paru sans doute trop vulgaire et trop fade pour son tempérament béarnais; il était donc venu, vers 1670, à travers les montagnes et les peuplades sauvages, s'installer dans les rochers et les ravins abrupts où habitaient les Abenakis, et il put y goûter la pleine satisfaction d'une vie d'embuscades, de dangers,

de combats et de pillages. Il devint en peu de temps l'idole de ses hôtes sauvages et il épousa la fille d'un de leurs chefs. A son appel, toutes les tribus de l'Acadie et de la Nouvelle-Angleterre levaient la hache de guerre et se concentraient autour de son fort de Pentagoët, où il vivait comme une sorte de baron du moyen âge avec quelques Français hasardeux qui s'étaient attachés à sa personne. »

A lui seul, ajoute M. Rameau, le baron de Saint-Castin retarda de trente ans la colonisation anglaise sur ces rivages. Les Anglais, dont le commerce souffrait énormément de ces agressions, en conçurent un ressentiment mortel. Le départ du baron de Saint-Castin pour la France, où il allait recueillir un héritage, ne les laissa pas reposer. Son fils aîné, qu'il avait eu de sa princesse indienne, lui succéda dans son fief sauvage et dans le commandement de sa bande, et reprit la suite de ses expéditions. La vie de celui-ci est un autre roman.

Ces entreprises attirèrent l'attention de Colbert, qui avait compris l'importance de nos colonies d'Amérique. Il voulut donner quelque impulsion au développement de l'Acadie. Un recensement de la population fut fait, recensement nominal, dont M. Rameau a retrouvé le texte officiel, et qui a, dit-il, une importance assez singulière, en ce que les quarante-sept familles qu'il mentionne ont été la souche de presque toute la race acadienne, et que leurs chefs, comme autant de patriarches, ont donné naissance à autant de tribus dont on pourrait encore assez aisément rétablir aujourd'hui la filiation. Les occupations que lui donna en Europe l'ambition de son maître empêchèrent le ministre du grand roi de réaliser les projets qu'il avait formés pour cette colonie.

Elle se soutenait pourtant et même répandait ses essaims autour d'elle. Unis à leurs frères du Canada auxquels ils donnaient la main à travers les montagnes, les Acadiens, non-seulement tinrent tête pendant trente ans aux attaques des Anglais, mais exercèrent contre eux des représailles terribles. Or, nos braves Acadiens ne formaient pas, y compris les femmes et les enfants et les cinquante soldats, plus un capitaine avec titre de gouverneur, que leur fournissait le roi, une population de plus d'un millier d'âmes. C'était l'époque lamentable des revers de Louis XIV; on suffisait à peine à la lutte, en France; Paris était menacé : qui pouvait songer aux colonies? Elles durent bientôt être sacrifiées en partie, et le traité d'Utrecht (1713) livra en particulier l'Acadie aux Anglais. L'Acadie, elle, ne se livra pas; les Anglais mirent garnison dans Fort-Royal, mais les établissements intérieurs du district des Mines et de Beau-Bassin, appuyés au Canada, bravèrent les conquérants, et, durant trente ans encore, restèrent Français en dépit des traités. Ils prospéraient, du reste, comme l'attestent les recensements officiels relevés par M. Rameau. Mais le gouvernement de Louis XV, qui les avait provoqués à attaquer les Anglais, ne sut rien faire pour les défendre. Livrés par le traité d'Aix-la-Chapelle (1740),

nos malheureux compatriotes furent arrachés de leurs villages, que les Anglais brûlèrent, et transportés dans d'autres colonies. Beaucoup s'enfuirent; beaucoup, retirés dans les bois, où ils furent chassés comme des bêtes fauves, n'échappèrent à la mort que grâce à l'hospitalité qu'ils reçurent dans la hutte des sauvages. Le traitement qu'éprouvèrent de la part des vainqueurs les quelques familles qui ne purent se décider à quitter leurs chaumières fut odieux. Et pourtant, si fort était l'attrait de ce pays pour les infortunés colons, que les plus maltraités y restèrent, et que, parmi les proscrits plusieurs y revinrent mourir. Telle a été la tristesse de ces derniers jours de l'existence de l'Acadie française, que le souvenir s'en est conservé jusqu'ici, même parmi les étrangers, et qu'il y a moins de vingt ans il inspirait au ministre-poète Longfellow les vers les plus touchants de son poème d'*Évangeline*.

Ainsi périt, grâce à l'incurie, à l'incapacité, à une misérable parcimonie du gouvernement, une colonie pleine d'avenir, qu'une garnison de cent hommes et un secours de cent mille francs auraient pu soutenir. « Et songer, dit M. Rameau, qu'à l'époque où elle fut sacrifiée, madame de Pompadour avait un budget de plusieurs millions de livres! »

VI

C'est un soulagement de passer de cette affligeante histoire de notre colonie acadienne à celle de notre établissement du Sénégal. Celui-ci, du moins, nous fait honneur; c'est, parmi les rares débris de notre ancien empire colonial, celui qui, dans ces derniers temps, a fait le plus de progrès. Un écrivain bien renseigné, M. J. Mavidal, bibliothécaire du Corps législatif, vient d'en tracer le très-intéressant tableau¹. L'ouvrage est court, animé, précis; on le lira avec plaisir.

C'est de nos jours seulement, et sous l'administration du colonel (aujourd'hui général) Faidherbe, que la colonie du Sénégal a pris un véritable élan, et c'est aussi de son développement, sous cette administration, que s'occupe exclusivement M. J. Mavidal. Nous ne nous en plaignons pas, et nul n'est plus disposé que nous à rendre justice aux talents du militaire à qui nous devons le changement survenu dans la situation jusque-là pénible d'un établissement appelé à de si grandes destinées. Mais sa gloire n'eut point souffert d'une appréciation plus développée des efforts tentés par ses prédécesseurs. D'ailleurs, pour bien juger de l'avenir du Sénégal, il n'est pas indifférent d'en bien connaître le passé. L'ouvrage de M. Mavidal ne dispense donc pas de ceux qui ont été publiés avant le sien sur le même sujet. Nous

¹ *Le Sénégal, son état présent et son avenir*, par M. J. Mavidal. 1 vol. in-8° avec carte. Benjamin Duprat, éditeur.

ne saurions trop recommander, parmi ceux-ci, le *Nouveau voyage dans le pays des nègres*, par M. A. Raffenet¹. Le second volume de ce curieux ouvrage, consacré tout entier au Sénégal, contient une histoire complète de cette colonie et des tentatives d'établissements que nous y avons faites depuis sa découverte. Les questions qui se rattachent à nos intérêts commerciaux dans ce pays y sont traitées aussi avec beaucoup de développement et en parfaite connaissance de cause. Seulement le travail de M. Raffenet, publié il y a six ans, date, en réalité, de quinze. Les choses ont bien changé depuis, de grands événements sont survenus dans notre colonie africaine ; elle s'est développée territorialement, et ses conditions d'existence sont tout autres qu'elles n'étaient. Autre aussi est l'avenir qu'elle présente et les devoirs qu'elle nous impose.

Ce sont ces circonstances nouvelles qui font le prix du travail de M. Mavidal. C'est en effet le nouveau Sénégal qu'il nous peint, le Sénégal tel que l'ont fait les brillantes expéditions du colonel Faidherbe, et tel qu'il nous appartient de le faire. Nous ne pouvons ici, on le comprend, ni raconter ces expéditions, ni exposer les idées que M. Mavidal suggère sur le meilleur moyen d'en tirer parti. Il n'appartient, d'ailleurs, qu'à un petit nombre de lecteurs d'apprécier ces plans. Ce que tous liront avec intérêt, c'est le récit des entreprises hardies du gouverneur du Sénégal, qui, comme ceux de l'Algérie, et à la même époque à peu près, s'est heurté, entre autres obstacles, à un prophète musulman. M. Faidherbe a eu à combattre dans Al-Hadji-Omar ce que M. Bugeaud trouva dans Abd-el-Kader, c'est-à-dire un fanatique ambitieux, plein d'astuce, de talent et de cruauté. Mais il n'a pas signé avec lui le traité de la Tafna. La lutte de dix ans contre cet homme n'a pas eu chez nous le retentissement qu'elle méritait ; il est juste que l'histoire dédommage du silence des contemporains l'habile officier qui l'a soutenue et en est sorti vainqueur. M. Mavidal y aidera par son livre. Du reste, M. Faidherbe reçoit en ce moment la récompense qui pouvait le plus l'honorer ; après l'avoir rappelé un instant pour l'entendre sur ses travaux passés et ses desseins à venir, le gouvernement l'envoie aujourd'hui en reprendre la suite. A l'heure qu'il est, le général s'en va achever l'œuvre du colonel.

P. DOUHAIRE.

P. S. En rendant compte dans *le Correspondant* du 25 mai dernier, de l'*Annuaire des faits*, publié par M. J. Mavidal, nous avons signalé des inexactitudes dans la table de cet ouvrage. Notre impartialité nous fait un devoir de reconnaître que cette critique n'est pas fondée. Les chiffres qui suivent les indications de cette table, très-complète et très-détaillée, renvoient aux numéros des articles de l'*Annuaire*. Nous nous étions reporté aux pages et c'est de là qu'est venue notre erreur. P. D.

¹ 2 vol. grand in-8°. Librairie Napoléon Chaix.

LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS

QUELQUES MOTS SUR LES ÉLECTIONS

23 Juin 1863.

I

Avant de parler d'un sujet qui divise, les élections, donnons carrière à un sentiment qui fait battre à l'unisson tous les cœurs français, le respect de l'honneur militaire, la passion de la gloire nationale.

Avant tout, saluons le drapeau français vainqueur à Puebla ! Saluons avec la plus patriotique émotion ces soldats français, toujours courageux, patients, disciplinés, ardents et solides, devant l'ennemi, devant la fièvre, devant le soleil, devant la mort, à mille lieues du sol natal. N'oublions pas que les guerres du commencement de ce siècle ont été plus pénibles encore. En Russie, en Portugal, des armées entières sont demeurées six mois sans solde, sans nouvelles, sans rations, vivant mal et de maraude, l'officier à la discrétion du soldat, le soldat à cinq ou six lieues du camp, mais revenant au premier coup de canon. Gloire aux progrès modernes ! La vapeur porte des vivres en quelques semaines, le télégraphe donne des nouvelles en quelques jours, la marine approvisionne l'armée, l'administration taille à chacun sa ration quotidienne, le crédit paye régulièrement la solde, la médecine militaire panse les plaies, et la charité entretient une petite compagnie de quarante sœurs au milieu de ces braves gens éloignés de tous ceux

qu'ils aiment. La guerre est adoucie, mais elle est toujours la guerre, la distance, la fatigue, la mort. Il y a même dans l'esprit du temps, précisément à cause de tous les progrès, une impatience fiévreuse, une succession d'ivresse et de découragement, une injustice au moindre revers, une lassitude au moindre retard, qui doivent troubler plus d'une fois autant qu'encourager les combattants ; ils se sentent sous le regard inquiet de la patrie. Au jour du triomphe que ce regard est doux ! Portez, rapides messagers, aux soldats de Puebla, les récompenses de l'Empereur et les remerciements de tous les cœurs français.

II

Pendant la fin de ce long siège, d'autres Français, soldats de la vie civile, livraient un autre combat. Ils tâchaient d'obtenir ce qui est promis aux Mexicains, une forme de gouvernement à leur convenance, mais sans révolution, par la manifestation légale de leurs opinions, interrogées par le scrutin.

Ont-ils réussi ? Que faut-il penser des dernières élections ?

L'émotion est à peine calmée ; un jugement net est difficile. Les vainqueurs étalent leurs lauriers, les vaincus pansent leurs plaies. Essayons cependant, au risque d'avoir à modifier peut-être sur quelques points une appréciation un peu prématurée. Entrons dans cette forêt ébranlée par l'orage, voyons les grands arbres que son souffle a jetés à terre, ou les cimes qu'il a fait reverdir. Faisons la part du bien et du mal, et disons-le tout de suite : tout compte fait, et à n'envisager que les résultats généraux, le bien l'emporte à nos yeux sur le mal.

A plus d'un esprit sage cette opinion semblera paradoxale. Tout le monde est frappé de deux faits saillants : on déplore dans les villes, et surtout à Paris, le triomphe des démocrates sur les libéraux, dans plusieurs départements la victoire de la médiocrité sur la supériorité de talent et de caractère.

Qu'est-ce à dire ? si ce n'est que le suffrage universel, dont nous ne sommes ici ni les flatteurs ni les détracteurs, est, dans les conditions actuelles, peu éclairé. Or, ce n'est pas là une découverte inattendue. Le peuple est ce que l'ont fait les siècles passés, les révolutions et nous-mêmes ; s'il n'est pas meilleur, c'est la faute de ceux qui sont chargés de l'améliorer, à savoir, les classes qui gouvernent, celles qui professent et écrivent, et celles qui possèdent. Comment se conduit l'immense majorité des hommes ? Presque

tous par l'espérance ou par la crainte, quelques-uns par le sentiment, un plus petit nombre par la conviction raisonnée. De là l'influence des fonctionnaires, là où on ne connaît qu'eux, celle des journalistes dans les villes où on n'entend qu'eux, et, dans quelques endroits, l'influence individuelle d'hommes diversement populaires. Peu à peu cependant, la lumière se fait, le discernement grandit. Le suffrage universel a un bon côté, il oblige le riche à s'occuper et à se rapprocher du petit, pour obtenir quelque influence; il donne aux classes souvent négligées une heure où elles font penser à elles. Le mauvais côté, c'est que, lorsque cette heure sonne, le petit nombre des savants, des riches, des artistes, des politiques, des hommes supérieurs, est conduit par le grand nombre des ignorants, des pauvres, des manœuvres, des hommes médiocres. Mais peu à peu, encore une fois, la lumière se fait, le discernement grandit. Quelle différence entre 1856 et 1863, et quel progrès, quel réveil ! En 1849, nous en étions aux barricades et aux utopies dangereuses, en 1852, à la peur et à l'abdication, en 1856, à l'indifférence et au sommeil. En 1863, le mouvement est régulier, universel, légal, raisonnable, et ce ne sont pas les classes laborieuses qui se montrent les moins éclairées, soit dans les villes, soit même dans les campagnes. On voit des ouvriers nommer M. Thiers, M. Lanjuinais ou M. Berryer, pendant que des bourgeois effarouchés nomment un chambellan ou un inconnu. Qui ne doute que M. Schneider, au Creusot, ou M. Fould, à Tarbes, ou M. Brame, dans le Nord, pourraient se passer de tout appui officiel ? Aucun effort n'a pu détruire la popularité qui entoure M. Plichon dans le Nord, M. de Grouchy dans le Loiret, ou M. Ancel au Havre. Dans le Gard, le Rhône ou la Bretagne, l'électeur oblige le candidat à s'engager pour le pape; à Bordeaux ou à Cette, il l'enchaîne au libre échange; à Saint-Quentin, il bat au contraire le libre échangiste; de plus en plus l'électeur a une opinion, une conviction, un intérêt qu'il entend servir. Voilà deux pauvres départements, la Haute-Saône, qui n'envoie, avec M. d'Andelarre, que des députés librement choisis; la Lozère, qui donne une des plus belles majorités de France à M. de Chambrun, en dépit d'une guerre acharnée, mais en souvenir de six ans de dévouement intelligent et sincère ! Qui aurait pu croire que des minorités nombreuses se produiraient partout, parmi les paysans des Vosges ou de la Loire, comme parmi les ouvriers du Nord ou du Pas-de-Calais ? Même dans les élections de Paris et de Lyon, où a-t-on vu le socialisme montrer la tête, et quel écho de 1848 a-t-on entendu ? Peut-on dire encore que Paris seul mène la France, et ne voit-on pas partout les mêmes besoins produire les mêmes vœux ?

Oui, il y a certainement dans les tâtonnements confus de ce formidable système, le suffrage universel, lancé si brusquement sur le pays, il y a progrès, meilleur usage, il y a dans les masses un instinct droit, qui se trompe souvent sur le moyen à employer, rarement sur le but à atteindre.

Seulement, le suffrage universel prend les questions par le gros bout, il

n'est vraiment apte à résoudre que les questions simples, et quand elles sont compliquées, comme une élection législative, il les réduit à un *oui* ou *non* ; il ne distingue que deux ou trois grosses couleurs voyantes, il ne saisit pas les nuances. Or, c'est de nuances que se compose et que se nourrit le parti libéral modéré, et il a raison ; car c'est de nuances que la vérité politique est faite, c'est par degrés et à petits pas que s'opère le progrès pacifique ; il a raison, mais il est battu, parce que le suffrage universel n'est pas encore une force réglée. Dans les moments d'agitation, l'Océan pousse les gros vaisseaux au port ou à la côte, il culbute les nacelles ; le suffrage universel agit par des mouvements semblables. Il porte pêle-mêle, sur une même liste, M. Simon ou M. Guérout, M. Pelletan ou M. Havin, M. Thiers ou M. Darimon, quelle que soit la différence de la marchandise, pourvu que le pavillon ou le courant soient les mêmes.

Assurément, si nous nous arrêtons à tel ou tel fait particulier, au lieu de porter sur l'ensemble un regard plus élevé, les sujets d'amertume ne nous manqueraient pas. Ici, le suffrage ingrat et aveugle préfère des banquiers suspects à d'honnêtes gens, des députés inutiles à des hommes éminents, des chambellans à des orateurs. Là, l'opposition entêtée ou partielle refuse de s'incliner devant des noms illustres, elle rend impossible par des candidatures intempestives des candidatures assurées, elle sacrifie à ses vieilles rancunes des triomphes désirables. Des amis, séduits par la candidature officielle, supplantent leurs amis. Des hommes dignes de respect sont abandonnés injustement. Des divisions inintelligentes ou des indifférences inexplicables réduisent à néant les meilleures chances. La calomnie des uns trouve dans la bêtise des autres une complicité victorieuse. Que de noms, que de faits, que de détails, nous pourrions citer !

Mais laissons les incidents, considérons l'ensemble, comparons à nos désirs si souvent exprimés les résultats obtenus.

Que désirions-nous, en dehors de tout esprit de parti ? Nous acceptons la formule donnée par la belle *Lettre* des évêques dont nous aurons à parler plus loin ; avec eux, nous souhaitons que le pouvoir soit respecté et que le pouvoir soit contrôlé.

Or la France répond par la voix des campagnes : *conservons*, et par la voix des villes : *contrôlons*. Les trente mille villages de France veulent conserver tranquillement, et les quatre-vingts villes veulent contrôler librement. C'est pourquoi les villages ont renvoyé à la Chambre les mêmes députés que nous avons vus (nous ne pouvons pas dire : que nous avons entendus), et les villes ont confié leur mandat à des orateurs comme M. Thiers, M. Berryer, M. Marie, M. Lanjuinais, M. Ollivier, M. Simon.

Ne pleurons pas trop, parce que plusieurs hommes éminents, honorés, parce que plusieurs de nos amis particuliers, ont été battus.

Ce qui est battu, c'est, avant tout, le système des candidatures officielles, servies à la pointe de l'épée des préfets. Il paraît impossible qu'une élection

à venir se passe de la même manière. Aux yeux de tous les bons citoyens, le scrutin n'est pas un duel, les candidats ne sont pas des ennemis, les fonctionnaires ne sont pas des soldats. Ce jeu terrible use les ressorts de l'autorité et change en une conquête violente les progrès naturels de la liberté. Oui, le chiffre des abstentions presque partout, le succès de l'opposition, représentée cependant par des noms très-discutables, dans les grandes villes, les minorités réunies même dans les campagnes par de nombreux candidats, surtout dans les départements où l'instruction est répandue, enfin les efforts, la pression, la lassitude de l'administration à peu près en tous lieux, démontrent à l'excès que les électeurs ne supporteront pas longtemps des choix imposés, surtout lorsque ces choix portent deux ou trois fois de suite à la Chambre des hommes dont l'insignifiance dépasse l'indépendance, et qui semblent là comme des débiteurs, honnêtement mais exclusivement occupés de rendre en six ans les votes qu'on leurs a prêtés. Combien est différent le rôle du gouvernement en Belgique ! Placé respectueusement au-dessus des partis par l'opinion de tous, il maintient impassiblement l'ordre pendant que la liberté suit ses goûts, change ses représentants, et frappe la Chambre à l'effigie du pays.

Ce qui est battu, c'est le système du pouvoir sans contrôle suffisant. La liberté régulière va grandir, bon gré mal gré, si la parole humaine a un sens, si la volonté nationale a une influence. Car la liberté, par un touchant accord, s'est trouvée à la fois la demande de tous les candidats de l'opposition et la promesse de tous les candidats du gouvernement. M. Havin doit à la France la liberté, et M. de Cassagnac également. Si nous devons bientôt assister à la cérémonie du couronnement de l'édifice, on pourra envoyer dans les deux cent quatre-vingt-trois collèges les deux cent quatre-vingt-trois députés pour la célébrer par des discours ; ils n'auront qu'à relire leurs circulaires de 1865.

Ce qui est battu encore, c'est le suffrage universel pratiqué sans la liberté de la presse, et sans le droit de réunion. J'entends déjà des hommes timides qui s'écrient : Vous voulez plus de liberté, voyez donc quel usage on en fait ? Etes-vous content de voir M. Havin, nommé deux fois ? Que pensez-vous du règne du *Siècle* et de l'*Opinion Nationale* ? A quoi nous devons tous répondre : Ce n'est point de la liberté qu'on a fait usage, c'est de l'absence de liberté, c'est du monopole. Croyez-vous donc que devant des électeurs réunis, M. Dufaure aurait eu de la peine à battre M. Vast ou M. Roy, M. Keller à battre M. West ou M. Migeon, M. Thiers à battre M. Bournat, M. de Montalembert à battre de M. Conegliano ? Croyez-vous qu'avec un ou deux journaux libéraux, une discussion libre et suivie et des réunions publiques, il eût été difficile, à Paris, de forcer M. Havin ou M. Guérault à s'expliquer, et M. Darimon à faire connaître ses plans financiers ? Croyez-vous que M. Odilon Barrot aurait eu de la peine à battre ainsi M. Kœnigswarter ou M. Fouché-Lepelletier ? Mais la liberté était sans armes ; on sait trop le sort des jour-

naux du parti libéral modéré, et le droit de réunion n'appartient à personne.

La prépondérance des journalistes est facile à expliquer. L'absence de la tribune donne à la presse une importance qu'elle ne mérite pas. Par l'absence du droit de réunion, le journaliste est le seul Français qui ait le droit de parler à plusieurs personnes à la fois, et la loi de la signature fait de lui le seul personnage connu, nommé chaque matin. Le gouvernement est le maître de la presse, et un rédacteur en chef de journal n'est pas pour lui un candidat d'opposition bien sérieux. Or, la direction actuelle de la presse fait du journaliste démocrate le seul écrivain impuni; la peur de l'avertissement fait du journaliste libéral le plus timide et le plus inconséquent des littérateurs; la politique d'abstention fait du journaliste légitimiste un conseiller impuissant; les méditations sur le moyen âge font du journaliste catholique un sermonneur détesté; les relations supposées avec le pouvoir font du journaliste officieux un important sans importance. Tout s'est donc réuni, la loi, le système du gouvernement, les circonstances, et, nous devons l'ajouter encore, la nonchalance des honnêtes gens qui ne savent pas soutenir et répandre leurs journaux, tout s'est réuni pour assurer, dans les élections dernières, le sceptre et la couronne aux journalistes démocrates, parlant quand on se taisait, unis quand on se divisait, prêts quand on hésitait, connus quand on était oublié, impunis en haut, populaires en bas, à l'aide du même moyen, la flatterie quotidienne. Un peu plus de liberté rendue à la tribune, à la presse, aux réunions politiques, un peu plus de zèle à nous défendre, les nouveaux députés mis à l'épreuve, et ces monopoles tomberont. Non, nulle force, nulle persuasion, nulle discipline, comme on dit aujourd'hui, ne pourra nous faire applaudir au double triomphe de M. Havin. Mais nul raisonnement ne nous conduira à l'attribuer à l'abus de la liberté; il est dû à ce qu'elle est absente, comme tout le mouvement actuel est dû à ce qu'elle est désirée.

Oui, tel est le sens, tel est le résultat, évident comme la lumière du jour, des élections du 31 mai.

La France déteste les révolutions. Soumise au gouvernement de l'Empereur, elle demande pacifiquement que ce gouvernement se transforme pacifiquement dans le sens de la liberté.

Les catholiques seraient bien peu soucieux de leur propre gloire autant que de leur intérêt évident, s'ils laissaient oublier que ce mouvement d'indépendance courageuse et calme est venu d'eux, qu'ils en ont donné le premier exemple à propos de la question romaine. De toutes les sentinelles endormies, la première qui se soit réveillée, c'est la conscience religieuse. Ils l'ont oublié, ces faux libéraux qui, forgeant contre nous une appellation nouvelle et stupide, nous poursuivent du nom de *cléricaux*. Ils semblent l'avoir oublié aussi, les catholiques zélés, mais imprudents, qui se plaignent et s'effrayent déjà du mouvement électoral. Heureusement les

événements sont plus logiques, en vérité, que les hommes. Il n'est pas un seul impie qui ait osé en public attaquer le pape, si ce n'est en adressant à l'Église les plus belles promesses de liberté. Il n'est pas un seul catholique, mis en présence des électeurs, qui n'ait été obligé de prêter serment à la liberté; chrétiens ou antichrétiens, nous l'avons tous invoquée au jour de la lutte; on aura raison de nous le rappeler, aux uns comme aux autres, si nous sommes jamais victorieux ou oubliés.

En même temps, quelques-uns de nos évêques ont pris la parole. Dans ce grand mouvement national, il était digne d'eux d'élever la voix; jamais il ne l'ont fait avec plus de gravité, d'élévation, de patriotisme intelligent. Les mêmes lèvres qui rappellent si souvent les devoirs envers le souverain, et prononcent chaque jour le nom de l'Empereur dans les prières publiques, nous ont hautement convié à l'accomplissement de nos devoirs de citoyen, ils ont prêché la confiance dans le principe et dans les moyens de la liberté. Attaqués par cette raison singulière que la dignité de l'évêque enlève quelque chose à la liberté du citoyen, ils ont, par la plume éloquente et inflexible de l'illustre archevêque de Tours, revendiqué leur droit, et rappelé leurs obligations. Il se peut que la langue juridique réserve à de semblables actes le nom d'*abus*; nous n'avons pas à discuter cette procédure de l'ancien régime; mais la langue civique moderne ne se sert pas des mêmes termes, elle nomme ce grand acte un grand service. On se souvient de la belle lettre où M. de Tocqueville se plaint de ne pas entendre assez souvent les chrétiens parler en citoyens, et le clergé recommander les devoirs de la vie publique. Il n'y a pas abus, en effet, de ce côté, et le regret de M. de Tocqueville est souvent partagé par tous ceux qui se préoccupent de l'avenir du pays. Combien de fois n'a-t-on pas rappelé l'Église de France aux souvenirs de 1789, à ces célèbres cahiers des états généraux, dans lesquels le clergé se montra si sage, si libéral, si national? Quelque chose de cet esprit respire dans la réponse des évêques; aussi a-t-elle été accueillie avec un respect universel, par tous les partis, précisément parce qu'elle est au-dessus et en dehors de tous les partis; elle demeurera comme la meilleure instruction générale sur les devoirs du citoyen.

III

Devons-nous chercher, après ces réflexions générales, à deviner quelle sera la conduite de la nouvelle Chambre, quelle sera l'attitude du gouvernement?

Cette recherche serait prématurée.

Bornons-nous à dire que la Chambre, dès les premiers débats, ne sera pas divisée en deux camps, comme le précédent Corps législatif, mais en trois, selon toute vraisemblance. Napoléon I^{er} disait de Ney : « Cet homme vaut une armée. » Toute la France dit de M. Thiers ou de M. Berryer : « Cet homme vaut une assemblée. » C'est un grand honneur et un lourd fardeau d'être ainsi, après une vie déjà longue et pleine, contraint d'accepter de son pays une sorte de mandat de confiance illimitée, de fixer les regards de tous, d'être l'espoir de la liberté régulière. Autour de M. Thiers et de M. Berryer va se grouper, venant de tous les côtés de la Chambre, le parti de la paix, de l'économie et du contrôle; avec eux va commencer l'ère de la discussion sérieuse des affaires publiques.

Que fera le Gouvernement? Il le sait, et nous ne le savons pas. On peut dire seulement que la tendance des élections dernières est de le rendre moins maître à l'intérieur et plus maître à l'extérieur. S'il fait des concessions libérales, tout le monde applaudira. S'il suit ses inspirations généreuses en faveur de la Pologne, on applaudira encore.

Nous parlons de la Pologne, et non pas de l'Italie, parce que les élections ne changent rien, selon nous, à la situation de la question italienne et romaine. Le résultat du débat soulevé par M. Ratazzi, devant le parlement de Turin, ne confirme pas moins cette opinion que les récentes déclarations de lord John Russell. Les journaux comme *l'Opinion nationale* et *le Siècle* ont beaucoup abusé, beaucoup profité de la question romaine, pour exciter à la haine des candidats catholiques. Ils triomphent de la défaite de quelques-uns, et cette joie les démasque, car elle prouve que ces fiers libéraux préfèrent un chambellan à M. de Montalembert. Mais ils savent bien que si nous avons perdu M. Keller, M. Lemercier, M. de Flavigny, nous avons gagné M. Thiers, et nous n'avons pas entendu dire que M. Pelletan, nommé avec M. Guérault, soit un grand ami de l'unité italienne. Laissons donc tomber ces attaques déloyales. En réalité, les opinions, à une ou deux voix près, seront, sur la question romaine, exactement les mêmes dans le nouveau Corps législatif que dans l'ancien, et les élections n'ont pas été faites, en général, sur ce terrain. Pour nous, comme par le passé, nous désirons que la solution soit prompte, et que le *statu quo* ait une fin, dans l'intérêt de la réconciliation des esprits en Italie, par amour de l'Église, et aussi pour l'honneur de la France, qui a pris volontairement la charge des destinées de l'Italie et des droits temporels de l'Église.

Notre politique, en ce qui touche la Pologne, n'est pas bien compliquée; elle se résume dans ce mot : *la justice!* Mais chaque jour d'une lutte héroïque, inégale, infatigable, horrible, ajoute au cri de la conscience le cri de l'admiration et de l'indignation. « Raisonnablement, nous dit-on; à quelle grosse aventure voulez-vous entraîner la France et l'Empire? » Raisonner froidement est précisément ce qui nous est impossible en présence de pareilles horreurs. Encore quelques mois, et l'hiver, plus froid encore que

les raisonnements, étendra son linceul sur la Pologne anéantie. Ah ! nous rendons justice à la diplomatie : l'accord de la France, de l'Angleterre et de l'Autriche est un grand résultat, mais un sermon à la Russie ne vaut pas un secours à la Pologne.

Voulez-vous donc la guerre?— Nous empruntons la réponse à un des plus courageux et à un des plus clairvoyants écrivains de la presse française, M. de Cumont, dans l'*Union de l'Ouest* du 24 juin :

« Si l'on voulait ne pas se mettre dans cette situation délicate et terrible, il fallait, dès le commencement, se prononcer de manière à ne point entretenir des illusions dans le cœur de ce peuple infortuné. Mais si on ne l'a pas fait, et si, faute de l'avoir fait, la Pologne a cru et dû croire à un encouragement tacite, à des secours ultérieurs qui seraient le prix de sa persévérance, comment faire pour l'abandonner maintenant sans assumer aux yeux des contemporains, comme aux yeux de l'histoire, la responsabilité redoutable du sang déjà versé et de celui qui sera répandu encore ?

« Encore une fois, nous ne sommes pas partisan de la guerre, nous ne voulons pas la guerre, nous ne poussons pas à la guerre. Mais, néanmoins, si, comme nous en sommes profondément convaincus, les choses en sont venues à ce point qu'il faudra bientôt se décider entre une paix qui voudrait dire : *abandon de la Pologne*, et une guerre qui amènerait sa délivrance, notre choix est fait, et nous préférons une guerre au nom de l'honneur et de la justice à une paix maintenue au nom de l'égoïsme... »

Ainsi donc, les luttes de la liberté à l'intérieur, les luttes de la justice à l'extérieur, voilà ce que vous annoncez pour l'an qui vient, triste prophète, sinistre augure ! Laissez-nous dormir, placer nos fonds, rentrer nos blés, cuver nos vins, et tant pis pour la gloire, la justice et les théories ! Ainsi pense tout bas plus d'un citoyen français. Où sont les beaux jours, où l'on disait : « Les orateurs sont des bavards, les libertés sont des tempêtes, la politique est une folle, l'Empire c'est la paix ! » Il faut en prendre son parti, l'Empire n'est pas la paix, parce que la terre n'est pas le lieu de la paix ; la grandeur se paye, la gloire oblige, la liberté s'impose, les devoirs ne s'abdiquent pas, la France est toujours ramenée à son grand rôle en ce monde, et la terre, a dit Vauvenargues, est ce qu'elle doit être pour servir de demeure à un être intelligent : elle est fertile en obstacles.

AUGUSTIN COCHIN.

P. S. *Le Moniteur* du 24 juin nous arrive tout à fait à la dernière heure, chargé des documents les plus importants, comme pour nous faire sentir plus cruellement l'inexorable nécessité qui pèse sur ce recueil périodique et l'insuffisance d'une publicité mensuelle. A peine avons-nous le temps de parcourir trois colonnes, dont chaque mot voudrait être médité. Trois mi-

nistres sortants — parmi lesquels celui qui, pendant ces derniers temps, s'est le plus entretenu avec le public — remplacés par trois noms entièrement nouveaux dans la politique; la réorganisation de deux départements ministériels; un oracle officiel traitant d'un des points les plus délicats de la constitution qui nous régit; enfin, une circulaire *in extremis* de M. de Persigny sur le résultat des élections. Que de choses à lire, à comprendre, à apprécier en un quart d'heure! L'intelligence la plus vive et la plume la plus prompte n'y pourraient suffire.

Obligé évidemment de renoncer à une telle tâche, nous nous en consolons pourtant par une réflexion. S'il est un point, en effet, que la lecture la plus superficielle du *Moniteur* permette d'apercevoir, c'est la résolution où est le Gouvernement de maintenir, de consacrer même de nouveau, comme le principe fondamental de nos institutions, le système de la responsabilité unique et absolue du chef de l'État. Ce principe nous est présenté une fois de plus comme la pierre angulaire de nos institutions; et, pour l'altérer, *le Moniteur* déclare qu'il ne suffirait ni de la volonté du chef de l'État, ni même de l'intervention du Sénat, dont la fonction principale semblait pourtant être de lever les obstacles constitutionnels. Il y faudrait le pouvoir constituant par excellence, le suffrage universel, et non pas le suffrage universel de tous les jours, celui qu'on laisse fractionner si complaisamment en circonscriptions; mais le suffrage universel des grandes occasions, celui qui consomme les révolutions, décerne les couronnes, soulève le fond de la société, pour en tirer, à la même heure, de dix millions de poitrines, un *oui* ou un *non* solennel. Pour introduire dans nos lois la responsabilité ministérielle, il ne faudrait rien moins que la majesté d'un plébiscite.

Dès lors, l'importance d'un changement de ministère devient ce qu'elle a été depuis dix ans, infiniment peu de chose. Du moment où les ministres ne sont que les instruments divers d'une même pensée, qu'importe que l'instrument change, quand la pensée demeure? Qu'importe même la répartition des attributions entre les ministres? C'est affaire d'intérieur et de famille, dans laquelle le public n'a rien à voir. Nous craindrions même de manquer à la règle de nos institutions et d'usurper sur les droits du plébiscite, en paraissant attacher trop de prix au nom d'un ministre; si nous parlions, par exemple, des réflexions et sens divers que suggèrent aux amis de la liberté de la presse la retraite de M. de Persigny et aux amis de la Pologne la retraite de M. Walewski. Au même point de vue, nous ne pouvons nous préoccuper beaucoup de savoir en quoi M. Billault, devenu ministre d'État sans attributions, diffère de M. Billault ministre orateur sans portefeuille. La nuance est sans doute sensible pour ceux qui voient de plus près que nous; mais à la distance où nous sommes, elle nous échappe: il nous suffit de savoir qu'à la cession prochaine comme aux précédentes, si c'est toujours M. Billault qui parle, ce ne sera jamais lui qui aura ni agi ni pensé.

Nous aurions sans doute plus à dire de la circulaire de M. de Persigny. Nous pourrions demander comment la satisfaction qui respire dans cette pièce, vu le résultat des élections, peut s'accorder avec les craintes exagérées que le même ministre exprimait la veille, dans des hypothèses qui se sont pourtant toutes réalisées ! Si des élections qui amènent M. Thiers à la Chambre n'ont pourtant (comme nous l'avons toujours pensé) rien de menaçant pour les institutions, si même elles consolident le gouvernement, comment le nom de M. Thiers était-il, il y a six semaines, un symbole de révolution qu'il fallait placarder sur les murailles, pour inspirer aux électeurs une terreur salutaire ? Évidemment, M. de Persigny était trop effrayé hier, ou, sans quoi, il serait trop rassuré aujourd'hui. Que ne pourrait-on pas dire aussi sur le mot étrange de *parti du Gouvernement*, employé dans un document où on conteste qu'aucune des institutions de l'Angleterre puisse jamais convenir à notre pays ? Assurément, s'il est un mot qui vienne d'Angleterre, c'est celui-là. Mais, en Angleterre, le Gouvernement, c'est le ministère, et le ministère, né de la Chambre, est toujours l'organe d'un parti, tandis que d'autres partis, également soumis à la constitution, également fidèles au souverain, lui disputent le pouvoir. En France, le Gouvernement, c'est l'Empereur : dès lors, le parti du Gouvernement ne peut être que le parti de l'Empereur, qui lui-même se trouve devenu le chef d'un parti ! Quelle conséquence et combien d'autres on en pourrait tirer ! Heureusement que l'heure nous presse et que l'imprimeur attend, sans quoi je ne sais ce que M. de Persigny allait nous faire dire.

A. C.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

LE DUC DE WELLINGTON

Supplementary Despatches, Correspondence and Memoranda of field marshal Arthur Duke of Wellington.

Dépêches supplémentaires du duc de Wellington, éditées par son fils. 10 vol. in-8. Londres. — Murray. (1865.)

S'il faut, comme dit Pascal, « sonder comme telle pensée est logée en son auteur, et comment, par où, jusqu'où il la possède, » il n'est pas moins utile de se livrer au même travail, quant aux nations, et de voir comme elles *logent* et *par où* elles possèdent, leurs grands hommes. Il y a de profonds enseignements dans la manière dont un peuple s'approprie, pour ainsi dire, certains caractères. La manière dont M. de Vendôme était populaire, et celle dont M. de Choiseul ne l'était pas, livrent bien des secrets à ceux qui dans l'histoire cherchent au-dessous de la surface. Il suffirait presque de sonder comme la France *logeait* le cardinal de Richelieu et par où l'Angleterre possédait Cromwell pour prévoir les fautes de l'émigration en 1793 et le succès définitif de la maison de Hanovre un demi-siècle plus tôt. Il y a échange d'influence, pour ainsi dire, entre les nations et les individus hors ligne : tantôt les peuples façonnent les hommes, tantôt un seul homme imprime un cachet à une époque et fait que toute une génération sort de lui. Lorsque les événements se succèdent rapidement, leur pression d'ordinaire s'impose aux individus, et un

nombre d'hommes se distinguent et représentent la nation, tandis qu'à la fin d'une période de paresse nationale il n'est pas rare de voir un homme prendre les devants sur la foule et façonner à la longue le pays à son image. Mais ce qui importe dans ce dernier cas, c'est d'étudier le genre de mérite par où tel homme domine telle nation, — ce qu'elle admire et veut imiter en lui — en un mot, et, pour revenir à Pascal, de sonder *par où* elle le possède. A cette étude on en apprend long sur les nations et sur les individus, et il n'en est aucune de plus instructive pour qui cherche vraiment à pénétrer le sens réel de ce qui s'est passé dans l'histoire et de ce qui se prépare.

Dans la liste de ses hommes distingués, l'Angleterre n'en compte aucun dont l'influence sur elle soit d'une plus étrange sorte que celle du duc de Wellington. Tout y est au dernier degré curieux et compliqué; mais tout y est suprêmement instructif; et, en suivant minutieusement ce qu'a de particulier l'attrait du duc pour ses compatriotes, on a la clef de la plupart des transformations qu'a subies l'esprit anglais depuis environ cinquante ans. Ce qu'il convient de constater avant tout, c'est que la fortune militaire du duc de Wellington est relativement pour peu de chose dans la dictature morale qu'il finit par exercer sur son pays. Il fût mort en 1816, par exemple, que l'impression produite par lui sur l'Angleterre se fût effacée, sa renommée l'eût placé à côté de Marlborough ou de Nelson, mais d'action sur l'âme nationale, on n'en eût trouvé nulle trace. C'est à force de vivre et *d'être* qu'il s'est imprimé sur l'esprit de l'Angleterre, y pénétrant toujours plus profondément à mesure qu'il s'éloigne de l'époque de ses succès et de ses services matériels. Sa gloire a une bien faible part dans sa puissance; il prédomine par le caractère, et c'est simplement pour ce qu'il est et non point pour ce qu'il a fait qu'on l'admire et qu'on cherche à l'imiter.

Ce qu'on appelle encore « la grande guerre » a beaucoup moins passionné la nation anglaise qu'on ne suppose, et même en admettant que, sur sa fin, la lutte eût produit un grand enthousiasme populaire, il y a pour le moins une trentaine d'années que l'Angleterre tend en principe à décréditer la guerre et à porter toute son énergie sur l'œuvre du développement pacifique de la société. Depuis le *Reform Bill* en 1832, et les Réformes de Peel en 1841, le mouvement des esprits en Angleterre est social, commercial, politique (par occasion seulement), *éducationnel*, surtout et toujours, jamais militaire. Or c'est au plus fort de ce mouvement et pendant les douze ou quinze dernières années de la vie du duc de Wellington que son pays s'incarne pour ainsi dire en lui, et pousse la vénération jusqu'à fonder, après sa mort, une institution, dont le but unique est d'élever des

jeunes gens à imiter les vertus civiques « l'excellence morale spéciale » de l'illustre duc¹.

L'Angleterre influe assez sur la civilisation moderne pour qu'il soit d'un véritable intérêt d'étudier les influences qui agissent le plus sur elle. Celle du duc de Wellington est si énorme et si singulière, si incontestée et si peu connue au dehors, elle est en même temps si parfaitement en rapport avec les modifications subies par le caractère national, qu'il peut y avoir quelque intérêt à l'étudier avec attention.

Devant à la fortune militaire de Wellington une prépondérance à part pendant quelques années dans les affaires du monde, ce n'est pas de cela que l'Angleterre lui sait gré : c'est par ses qualités secondaires qu'elle s'identifie avec lui, c'est par le genre d'excellence auquel chacun peut atteindre qu'il se soumet si entièrement l'esprit public. Des vertus anglaises possibles à tout Anglais : voilà ce que cette orgueilleuse Albion devine chez Wellington, et ce qui rend l'union indissoluble entre le pays et l'homme. Des qualités par lesquelles on gouverne, l'Angleterre semble n'en pas tenir compte chez le duc ; ce qu'elle lui demande, ce sont les qualités par lesquelles on se soumet ; celles par lesquelles on peut le mieux valoir dans les circonstances ordinaires de la vie. L'obéissance absolue au devoir, c'est là ce dont elle veut l'exemple.

Que si l'on désire après cela savoir par où l'Angleterre possède

¹ Ceci est à la lettre, et le fait unique dans son genre, vaut certes la peine d'être raconté : Le nouveau collège Wellington, fondé sous le patronage immédiat de la reine et du prince-époux, et doté par un grand nombre des hommes marquants de toutes les opinions, a pour but « d'élever » une génération à la pratique des vertus qui distinguaient le duc de Wellington. Le grand prix, appelé le *Queen's medal*, représente, dit expressément le règlement, « ce qui est représenté pour l'armée de terre et de mer par la *Victoria-cross*. » Mais ce prix ne s'accorde qu'à la supériorité du mérite *moral*. D'un côté de la médaille d'or se trouve l'effigie de la reine, de l'autre, ces paroles : *Devoirs envers Dieu et l'homme*. Sur l'exergue, on lit cette simple inscription : *en l'honneur d'Arthur, duc de Wellington*. Dans les statuts de fondation du grand prix, il est dit : « Sa Majesté désire proposer à l'admiration et à l'émulation des élèves les grandes qualités *morales* de l'homme d'État à la mémoire duquel ce collège est consacré. Ce n'est hors du pouvoir de qui que ce soit de montrer à ses supérieurs une imperturbable soumission ainsi qu'un franc et loyal attachement à ses égaux ; de faire preuve d'indépendance et de respect de soi vis-à-vis des forts, de couvrir les faibles desaprotection, de pardonner aussitôt toute offense personnelle, de chercher à réconcilier ses voisins entre eux, et surtout de se dévouer bravement, entièrement *au devoir*, de servir la vérité sans arrière-pensée aucune. Quiconque fera preuve de ces mérites-là, ou seulement de l'un d'entre eux, aura la satisfaction de penser que, dans une certaine proportion du moins, il est en voie d'imiter ce qui constituait l'excellence spéciale du duc. » On le voit : ce sont les qualités *morales* uniquement que l'on cherche à faire imiter. *Wellington-college*, il faut le dire, est déjà le rival de Harrow et de Rugby, sinon encore d'Éton.

le duc de Wellington, la réponse est facile : elle le possède plus encore par la paix que par la guerre. Au soldat elle pense déjà moins ; ce qu'elle honore et veut imiter, c'est le citoyen, le sujet de la couronne, le plus dévoué serviteur de la nation.

I

Deux choses rendent l'étude de la vie du duc de Wellington éminemment intéressante pour l'étranger : d'abord il n'y a guère d'événement politique important au dedans et au dehors où l'on ne saisisse la trace de son esprit modéré et conciliateur, et, depuis l'expédition danoise jusqu'au congrès de Vienne, en passant par les essais de reconstitution de la Pologne, on le retrouve partout prêchant le bon sens aux exaltés, et toujours cherchant à sauvegarder l'amour-propre de chacun ; ensuite, dans sa propre personne, non-seulement il simplifie en quelque sorte le jeu compliqué des institutions sociales anglaises, mais le hasard le met en contact, pendant toutes les premières années de sa carrière, avec les races que l'Angleterre a le plus longtemps travaillé à se soumettre. Tour à tour soldat et *civilian*, comme cela arrive plus ou moins à tous ceux que l'Angleterre rompt à son service, et dont elle s'adjuge toutes les facultés et toutes les puissances, Arthur Wellesley passe des Indes en Irlande, et, quand il ne se bat pas contre les Hindous, il s'escrime contre les mauvaises têtes irlandaises, ce qui n'est peut-être pas la partie la plus douce de sa besogne. Des dix ou douze premières années de sa carrière on peut dire que les Anglais d'aujourd'hui ont tout oublié, et pourtant chez Wellington c'est avant tout à l'homme qu'on a affaire, aussi faut-il voir dans la publication des *Dépêches supplémentaires*, un signalé service rendu à l'histoire par le duc actuel ; car les *Dépêches* rétablissent l'homme et le complètent.

Troisième fils du comte de Mornington et de l'honorable Anne Trevor, fille du vicomte Dungannon, femme remarquable et devenue plus tard célèbre dans son pays sous le nom de la « mère des Gracques, — Arthur Wellesley naquit le 1^{er} mai 1769. Le grand-père de ces quatre jeunes gens destinés tous à une si haute et si diverse renommée, faisait déjà partie de la pairie irlandaise, et les écrivains du continent, qui,

pour la plupart, représentent le père du duc de Wellington comme ayant été le premier anobli de sa race, commettent une grande erreur. Le titre de baron Mornington fut donné par le roi en l'année 1746 à Richard Colley, lequel dut prendre plus tard le nom de Wellesley, en succédant aux biens d'une autre branche de la famille que lui laissa par testament son cousin, Garret Wellesley. Le fils du premier baron Mornington devint comte en 1761, quarante ans avant l'Union, ce qui prouve l'inexactitude d'une autre assertion historique encore plus généralement répandue peut-être que la première, et qui tend à établir que le *Earldom*, distinction fort appréciée dans les Trois Royaumes, fut le prix du vote de lord Mornington en faveur de la réunion des deux parlements, anglais et irlandais, en un seul. Rien de tout cela n'est vrai. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette famille Wellesley marquait déjà dans le pays, et par conséquent prenait rang parmi celles qui avaient leur place assurée d'avance dans les hautes régions politiques. En attendant d'appartenir officiellement à la pairie les Wellesley appartenaient à cette « aristocratie naturelle » dont parle tant Burke, et qu'il regarde, lui, comme l'interminable source de toute force et de toute prospérité pour sa patrie. Le premier, et il ne manque pas de gens disant le plus grand des fils du comte de Mornington, fut ce fameux marquis de Wellesley qui se fit un nom si illustre aux Indes et dans les annales politiques anglaises ; le second fils devint baron Maryborough ; le troisième fut Arthur Wellesley ; le quatrième, Henri, lequel rendit assez de services diplomatiques à son pays pour qu'une pairie vint également l'en récompenser. Ce dernier a laissé, sous son titre de lord Cowley, d'excellents souvenirs à Paris, où il resta plusieurs années ambassadeur, et où son fils lui succède aujourd'hui.

Je l'ai dit, tout dans la carrière du duc de Wellington sert à démontrer de quelle façon chez nos voisins fonctionnent les divers rouages de la machine sociale, quel est le jeu des institutions. Arthur Wellesley appartient à cette race d'hommes à qui « l'empire britannique, » comme on l'appelle, doit tout ce qu'il est. Arthur Wellesley est cadet de famille. Or, n'en déplaise à notre esprit démocratique, il est impossible de nier que l'Angleterre, — telle qu'on la voit aujourd'hui, le *British Empire*, avec sa puissance conservatrice au dedans et sa puissance d'expansion au dehors, avec ses *Ships, Colonies and Commerce* de Pitt et son immuable principe d'absorption immédiate de tout mérite par le pouvoir, — n'existe qu'avec le droit d'ainesse et en vertu du droit d'ainesse ; et, comme on le répète souvent parmi les Anglais qui prennent la peine d'analyser leurs propres institutions : point de cadets, point de colonies ; *no younger-sons, no colonies!* On n'amènera jamais l'Anglais à

renoncer à cette croyance ; aussi voit-on que les rares rêveurs politiques, qui, de l'autre côté de la Manche, condamnent le droit d'aïnesse en principe, se résignent en même temps à la perte des colonies, voire même à celle des Indes, lesquelles, pour plus de sûreté du reste, viennent d'être légalement incorporées à la mère patrie. « Vous défendez les principes conservateurs sur lesquels reposait l'ancien système de société en Europe, dit M. de Tocqueville dans une lettre adressée à madame Grote durant l'été de 1850, — vous défendez aussi la liberté et la responsabilité individuelles qui en découlent, mais surtout vous défendez l'institution de la propriété territoriale ; et que vous avez bien raison ! Vous pourriez à peine concevoir l'existence sans ces lois primordiales ; *ni moi non plus !* »

Donc, en vertu de « ces lois primordiales » qu'un des esprits les plus foncièrement libéraux de la France déclare comprendre si bien, Arthur Wellesley se verra, dès le début, condamné à un mérite supérieur s'il veut avancer, et, n'ayant pour l'aider à se lancer dans une carrière quelconque, qu'un joli nom, excessivement peu d'argent et ce sentiment profond du devoir de se tirer honnêtement d'affaire qui si souvent chez ses compatriotes constitue le secret du succès. Il est impossible d'être plus cadet de famille que ne le fut le jeune Wellesley, et, s'il faut en croire ici la tradition, les trop grandes tendresses maternelles n'exercèrent aucune influence amortissante sur son caractère. La vieille lady Mornington était ce qu'on appelle vulgairement « une rude commère, » et n'avait d'aucune façon la main douce. Ses quatre fils forment son grand titre d'honneur, mais il est, je crois, douteux qu'eux-mêmes aient gardé de la classique matrone un souvenir très-tendre au fond de leurs cœurs. L'abandon du toit paternel a probablement peu coûté à Arthur Wellesley, et peut-être que chez lui, comme chez tant d'autres hommes voués à l'isolement du grand renom, la gloire ne résulte que de la difficulté du bonheur. On trouve plus tard un mot assez triste de lui qui semble justifier cette assertion. Lorsqu'à la fin de 1797, il écrit à son frère aîné pour le féliciter, sous tous les rapports, de sa nomination au gouvernement des Indes, il répond à quelques paroles de lord Mornington sur l'obligation où il va être de quitter sa famille, par ces mots : « Je reconnais que je suis fort mauvais juge de la douleur qu'une séparation pareille peut faire éprouver. »

Comme son aîné, Richard, le cadet de la famille Mornington, s'en va à Eton faire du latin et du grec en gentilhomme qu'il est, mais surtout se livrer au « *Cricket* » et à ces éternelles courses en canot qui font qu'à ce si fameux collège, la Tamise et les champs de récréation prennent une bien autre part que les salles d'étude à la formation

d'une génération d'hommes. Le duc de Wellington conserva toujours le plus grand et le plus affectueux souvenir d'Éton, où il allait souvent. « Toutes les victoires qu'a jamais gagnées l'Angleterre, c'est d'ici qu'elles datent, » dit-il, à l'une de ses dernières visites, en montrant du doigt les vastes pelouses ombragées, les célèbres *play grounds* du collège.

Le séjour d'Éton cependant ne se prolongea pas au delà d'un an ou deux, et l'on se décida à envoyer le jeune *Etonian* sur le continent, afin qu'il y reçût certaines notions purement spéciales sur la carrière déjà marquée pour être la sienne. On choisit l'*académie militaire* d'Angers, fondée vers le commencement du règne de Louis XV, et à laquelle trois générations de Pignerolles avaient rendu le nom de cette famille inséparable de l'institution même. Le but de l'académie d'Angers était précisément d'élever de jeunes étrangers de distinction avec les enfants de familles nobles françaises, et le commandant de l'école devait toujours être un officier supérieur nommé directement par le roi.

De cette période de seize ou dix-huit mois passés à étudier en France la science de l'artillerie et de la fortification, il est resté peu de traces, soit chez les Wellesley, soit chez les Pignerolles, si ce n'est celle de l'état que faisait dès lors le chef de l'école de « ce jeune Irlandais, » qu'il désignait quand on lui demandait s'il comptait quelques sujets distingués parmi ses élèves.

Il m'a toujours semblé fort regrettable que l'on fût parvenu à recueillir si peu de chose sur le séjour du duc de Wellington à Angers, au milieu de familles françaises d'une foi opposée, de mœurs et d'habitudes sociales si différentes de celles de son propre pays. Qui sait si la constante tendance à favoriser la France et à consulter les vœux du pays dans toutes les occasions qui s'en présentèrent plus tard, — tendances dont depuis 1815 jusqu'en 1816 chaque acte et chaque ligne écrite font preuve chez le duc; — qui sait si tout cela ne remonte pas aux impressions du tout jeune homme? et si son imperturbable tolérance en matière de religion ne se rattache pas, en définitive, à quelque souvenir de ce gai et pieux curé de Sérières, de ce pauvre et vieil abbé Gondon, qui vivait au milieu des élèves de l'académie, et faisait entre autres des vers à « sir Arthur! » ainsi qu'on l'appelait déjà, et longtemps avant que le roi l'eût fait chevalier? Le duc n'est devenu plus tard le *Iron Duke* que parce qu'il l'a voulu; et, pour avoir su toujours se soumettre, l'impressionnabilité de sa nature n'en est pas demeurée moins forte et moins vive. L'abbé Gondon mourut, sous la Restauration, chanoine de Paris. « Ce qu'il y a de sûr, écrit-il lui-même à une personne de qui nous tenons ces détails, c'est qu'une grande intimité exista toujours entre les deux

familles. » En 1793, le chef de la famille de Pignerolles fut massacré à Douai avec sa femme. Un cadet, devenu, en émigration, colonel et chevalier de Saint-Louis, passa en Angleterre et alla trouver le jeune officier qu'il avait connu étudiant chez son frère aîné, le marquis de Pignerolles ; l'accueil fait à l'émigré par les Wellesley fut des plus empressés, et, plus de trente ans après, un autre membre de la même famille eut occasion de voir que son nom lui était d'un grand appui de l'autre côté de la Manche. En 1832, M. de Pignerolles, maire de Laval, ayant suivi l'appel de madame la duchesse de Berry, fut condamné à mort, se réfugia également en Angleterre, et crut devoir se féliciter sincèrement de la part qu'avaient autrefois prise ses parents à l'éducation du duc de Wellington. Plus d'une personne survit du reste, qui encore maintenant, pourrait attester la peine que prenait le duc en 1815 de découvrir le moyen d'acquitter à Paris des dettes de reconnaissance contractées plus de vingt-cinq ans auparavant, à Angers, dont le séjour parut lui avoir laissé un souvenir toujours charmant. « De pareils faits ne sauraient marquer chez lui, disait un de ceux qui l'ont le mieux connu, car sa vie en fut remplie. Sa mémoire était infallible comme son cœur. »

Arthur Wellesley reçut son premier grade au mois de mars 1787, et devint ainsi enseigne dans l'armée royale avant d'avoir atteint sa dix-huitième année. C'était dans l'ordre des choses, et dans la destinée d'un cadet de famille. Pendant les neuf années qui s'écoulèrent entre cette première entrée du jeune Wellesley dans la carrière militaire et son départ pour les Indes, il devint successivement : lieutenant en 88, capitaine en 91, chef d'escadron (*Major*) en 93, et, après les campagnes du duc d'York et de Walmoden en Flandre, il arriva au rang de colonel, et partit en 1796 pour les Indes, ayant complété sa vingt-sixième année.

Comme chez la plupart des hommes désignés par la Providence pour jouer un rôle sur la scène du monde, tout, dans les premières années d'Arthur Wellesley, se tourna en chance. Par hasard, presque autant que par position sociale, il échappa à ce qui d'ordinaire sert à compléter, à parfaire le véritable « bon officier », le *regimental officer*, comme on l'appelle en Angleterre, qui avance, mais ne grandit pas, emmailloté dans la routine. Avec cette instruction spéciale, dont il profita si bien, de l'académie d'Angers, toute fraîche dans son esprit, le jeune élève de M. de Pignerolles, beaucoup plus attentif qu'on ne l'était communément alors dans son pays à la valeur de l'artillerie et du génie, passa un peu par toutes les variétés de la carrière, et, alternant l'infanterie avec la cavalerie légère, quittant une branche du service pour une autre avant d'avoir pu s'enraciner dans aucune, parvint aux rangs supérieurs avec tout juste cette mesure de connais-

sances *mixtes* qui, selon le caractère individuel d'un homme, en font ou un *dilettante* ou un vrai chef. Sa première campagne fut peut-être le plus précieux enseignement de toute sa vie, car elle se composa d'une suite de défaites méritées et de malheurs justement dus aux inepties des commandants de l'armée anglaise. L'expédition de Flandre sous les ordres du duc d'York a probablement gravé dans l'esprit si observateur d'Arthur Wellesley tout ce que sa vie durant il devait le plus soigneusement éviter; et à cette désastreuse retraite d'Ostende à Bremerlehe se rattachent peut-être, ce luxe de précautions prises à propos du commissariat, cette minutieuse attention à tout ce qui concerne le bien-être de l'armée, cette détermination de ne rien laisser au sort, et cette admiration pour les grands administrateurs militaires, tels par exemple que le maréchal Soult¹.

« Je n'ai rien vu, remarquait un jour, en Espagne, un ami de Wellington venu là pour se faire une idée d'une armée, et que, dans ce but, on avait promené partout, je n'ai absolument rien vu, si ce n'est de petits groupes d'hommes par-ci, par-là, les uns occupés à laver du linge, d'autres à faire la cuisine, d'autres enfin à dormir. — Ah! vous n'avez vu *que cela?* dit lord Wellington; eh bien, *cela*, c'est ce qui constitue *une armée.* »

C'était une de ses grandes préoccupations que « ces petits groupes d'hommes » qui blanchissent, cuisinent et forment en s'agglomérant cette « armée » dont aucun détail, si minime qu'il soit, ne lui échappe. Il en avait tant vu en Flandre de mésaventures, dues à cette négligence du bien-être des troupes, qui dormaient d'épuisement et manquaient de linge à blanchir et de mets à cuisiner!

Aussi, dès qu'il arrive aux Indes, voyez vers quoi tout d'abord se dirige son attention: vers « les détails du service? » — non, il laisse cela à ceux qu'il en rend responsables. — Mais là où on le trouve infatigable, c'est dans les soins minutieux qu'il donne à l'état physique de ses soldats. Ensuite, et en dehors de l'administration de l'armée, il est, comme nous le disions au commencement, tout autant « *civilian* » que soldat, s'il ne l'est davan-

¹ L'admiration du duc pour le maréchal Soult était extrême: « Quelle tête organisée pour la guerre! » disait-il vingt-cinq ans plus tard, en parlant de la soudaine arrivée du maréchal devant Pampelune, en 1814; et il se plaisait à raconter de quelle façon il avait fait connaissance avec la figure de son adversaire: « Un espion, nommé de la Rosa me demanda avant la bataille de Sauvogen (juillet 1815) si je désirais voir le maréchal Soult, « Je crois bien! » — Le voilà! me dit l'individu; et prenant ma longue-vue, je m'appliquai à étudier les traits de celui qu'on me montrait. — Je ne le vis plus qu'à Paris, mais le reconnus à l'instant; à cette période pourtant nous n'échangeâmes pas dix mots. Il était alors à peu près ce qu'est son fils aujourd'hui (1852), fort et d'une belle prestance. C'était dans l'administration un grand homme de guerre. »

tage. De routine, pas un indice ; d'esprit militaire dans ce qu'il a d'étroit ou de spécial, pas trace. A peine arrivé, il se met à examiner de quelle manière on parviendrait le plus promptement et le mieux à *gouverner* les Indes. Il fait cela pratiquement, simplement, humainement, surtout, bien plutôt que militairement. C'est le gouvernement qui lui tient à cœur, non pas la conquête. Pour ce qui regarde sa spécialité, il est encore pratique à désespérer tous les beaux fils de l'armée. « Le riz envoyé du Bengale est si mauvais, qu'il est inutile, écrit de Madras le colonel Wellesley à son jeune frère, Henri qui servait de secrétaire intime à l'ainé, alors comte de Mornington ¹. Ayez soin que les trente mille sacs qui nous viennent, soient d'une espèce convenable, et faites surtout comprendre que, en vue des guerres qui menacent, chaque département est tout bonnement tenu à faire son devoir. » Commencement et fin, c'est là son grand mot : le devoir ni plus ni moins ; il est vrai de dire que le devoir c'est tout.

« J'attends des recrues par un prochain vaisseau, écrit-il en une autre occasion, et par malheur il passera par le Bengale, car je sais comment on soigne les troupes au fort William ! Je vous enverrai une plainte officielle contre le capitaine ²... pour avoir souffert que l'eau envoyée à bord pour l'usage des hommes fût mauvaise. Cela nous a coûté quinze de nos meilleurs soldats. Avertissez-le donc d'avance qu'il ne donne pas de la mauvaise eau à ces recrues, car je crains que ma plainte régulière ne vous parvienne qu'après leur départ. »

Partout c'est le détail pratique, ce qui peut influer sur la santé ou sur l'état moral des troupes, qui lui tient à cœur ; il observe, se

¹ Richard Wellesley commença par s'appeler du titre de son père à la mort de celui-ci. Il fut fait marquis de Wellesley plus tard.

² Il serait fort à désirer que tous les éditeurs de *Mémoires posthumes* prissent exemple sur la suprême délicatesse avec laquelle le duc de Wellington actuel a conduit la publication des *Dépêches supplémentaires*. Tout s'y trouve, et, pendant cinquante ans de ce siècle, on peut y suivre pas à pas les grands incidents de la vie publique anglaise, à l'aide des documents tombés de la plume d'un des principaux acteurs, mais dans *ces huit mille pages* déjà livrées à la publicité on chercherait en vain une seule ligne qui pût compromettre la paix où l'honorabilité d'une famille. En ceci, du reste, plus qu'en quoi que ce soit, le fils s'est montré pénétré des préceptes du père. Ne jamais faillir en rien au service public, mais entourer d'un respect sans bornes l'individu et la famille, le duc portait ce principe-là tellement loin qu'il conseillait l'indulgence en certains cas, même pour les plus graves fautes militaires. On connaît ses nobles paroles au duc de Brunswick, à propos d'un officier de la légion allemande. « Les exemples de manque d'audace sont si rares parmi les officiers de l'armée, que l'exemple contenu dans le châtimeut n'est pas nécessaire. S'il se trouve *quelque infortuné* placé dans cette terrible position, je préfère le voir se retirer plutôt que publier sa faiblesse. Je suis donc d'avis que Votre Altesse accepte la démission du sieur X... au lieu de le faire juger par un conseil de guerre. »

rend compte du moindre détail. En dehors de ce qui est simplement avantageux pour ses hommes, il se préoccupe même de ce qui peut leur être agréable. Pour peu qu'on se donne la peine de constater ce qu'était à la fin du dernier siècle la condition du soldat dans l'armée anglaise de terre et de mer, on sera étonné de l'immense avance sur son temps prise par le colonel Wellesley : « Les habillements commandés pour le régiment pour 97 viennent d'arriver aux Indes, écrit-il à l'adjudant général (janvier 1798), or, les habillements de 96 sont encore mettables ; maintenant, vu que, outre ce qu'il faut pour vêtir mille hommes en 97, il reste en magasin de l'année 96 de quoi en vêtir deux cents ; vu que, l'année étant à sa fin, nous recevrons encore prochainement les habillements de 1798 ; il vaudrait infiniment mieux que les troupes reçussent de l'argent au lieu des vêtements d'une année déjà échue. Demande est donc faite d'une permission de distribuer aux hommes la valeur en argent de leurs vêtements de 97, et de se servir des vêtements qui viennent d'arriver pour l'année 98. » On conçoit jusqu'à quel degré cette habitude de juger tout par son propre bon sens, simple et droit, au lieu de s'emprisonner dans la routine, déplaisait aux autorités supérieures, à Londres et dans la colonie même. Mais heureusement Arthur Wellesley a pour appui son frère Richard, plus tard le marquis de Wellesley, gouverneur général des Indes ; lequel cède comme les autres et se laisse au fond mener par son cadet. Il y a vraiment quelque chose de charmant à voir la facile capacité de gouvernement qui distingue ce jeune homme. Il est peu d'exemples de quatre frères plus unis que ne le furent toujours les quatre fils de la vieille lady Mornington. Mais on n'a jamais entendu dire à personne de ceux qui pendant trois quarts de siècle, ont servi sous ses ordres ou vécu dans son intimité, qu'il fût aisé de plier lord Wellesley au gré d'une volonté quelconque. Or, comme vis-à-vis de son frère l'attache personnelle ne comptait pour rien, c'est à l'irrésistible raison du jeune colonel que lord Mornington dut se rendre. Tout illustre qu'il fût déjà, — et pour celui-là toutes les formules de l'éloge public étaient épuisées en Angleterre ; — tout flatté, suivi, gâté par l'opinion qu'il pût être, Richard Wellesley sentait chez son frère une supériorité morale, une supériorité de caractère qu'il ne pouvait ni définir ni éluder. L'ascendant d'Arthur Wellesley était insaisissable mais sûr ; lui seul semble ne point s'en douter. Il se contente d'aller droit son chemin, de dire la vérité sur toute chose ; et lui, qui, je le répète, n'a rien de la routine ou de la rouille militaire, prévaut partout et domine tout son entourage par deux qualités essentiellement militaires : sa droiture et sa simplicité. Il arrive à tout précisément parce qu'il ne vise à rien ; et lord Wellesley, qui pense beaucoup à lui-même, est le premier, grâce à

son grand esprit, à comprendre de quel poids pèse l'homme qui s'oublie toujours.

A dater du moment où lord Mornington arrive au siège du gouvernement, on peut dire que l'action du colonel Wellesley devient presque exclusivement civile. Son activité s'étend sur les divers points de l'administration, vous le trouvez éclaircissant tout à force de bon sens et de désintéressement. Je ne sais quoi d'encourageant éclate dans sa manière d'envisager les situations compliquées; il rassure tout le monde par le peu de cas qu'il fait de ce qui semble embarrassant à d'autres. Les difficultés pourtant ne manquaient pas à Hyderabad vers la fin de l'année 1798; le *Résident* avait commis de grosses méprises, le gouverneur de Madras, lord Clive, s'en mêlait, et on redoutait une lettre peu agréable adressée à ce dernier par le gouverneur général. A l'instant le jeune Wellesley intervient. « J'espère, écrit-il à son frère Henri (toujours intermédiaire naturel entre lui et lord Mornington), j'espère que ma dernière lettre vous est parvenue avant le départ de celle à laquelle vous faites allusion... Je suis fort inquiet à ce sujet, parce que je crains qu'une lettre tant soit peu dure ne fit grand mal. Lord Clive s'ouvre à moi librement sur toute chose. Je lui donne mon opinion toujours, et lui parle comme je parlerais à Mornington. La vérité est que la capacité ne lui manque nullement, mais il se méfie trop de lui-même : à cette heure où il commence à comprendre qu'il n'y a réellement aucune sorcellerie à conduire les affaires du gouvernement, il avance à vue d'œil, prend goût aux responsabilités, et bientôt placera heureusement moins de confiance dans le jugement et le talent de ceux qui, depuis si longtemps, mènent ce pays. Une lettre violente et dure de lord William gâterait tout. Ce que je recommande, c'est qu'on place en lord C. une confiance sur tous les points, et j'étendrais cette confiance-là à son gouvernement même, chaque fois que ce serait possible et sans un danger évident. Il ne devrait y avoir aucune jalousie d'une prétendue *immixtion* de ce côté-ci (Madras) dans les affaires et les prérogatives du gouvernement suprême. Ce n'est d'abord pas à craindre et ensuite, cette espèce d'intervention fût-elle tentée, même par ce gouvernement-ci, à propos de quelque détail sans importance capitale, il vaudrait mieux la laisser passer inaperçue, et ne prendre souci que de ce qui pourrait véritablement entraver le service public. Mon idée à ce sujet est de toujours éviter les petites disputes, car leur effet immanquable est d'élever les petits hommes qui s'y font remarquer et d'en faire des personnages. Les petites fautes et les petites désobéissances envers le gouvernement en chef, à moins que leurs conséquences ne soient mauvaises, doivent pour ces raisons mêmes ne jamais attirer l'attention. Soyez-en persuadés, la confiance parfaite et le silence à

propos des petites erreurs et à propos surtout des personnes que Mornington croit être ses adversaires, fera la meilleure impression..... Quant à mon séjour ici je suis prêt à le prolonger, tant que j'y serai nécessaire, bien que ma position soit, selon moi, irrémédiablement gauche. Voilà cependant ce qu'il ne faut pas que Mornington sache. »

Tout le secret de l'influence de ce jeune officier, sur un homme d'État déjà illustre, déjà éprouvé, est dans ces derniers mots ; lord Mornington ne peut pas ne point suivre ses avis, parce qu'il lui est impossible de douter un seul instant de son dévouement. Aussi n'y a-t-il pas une question sur laquelle il ne le consulte. Le nombre seul des *rappports* faits par Arthur Wellesley pendant l'espace d'un couple d'années est incroyable. Longs, détaillés, précis sans jamais être minutieux, toujours clairs, ils rempliraient des volumes et sont cependant d'une concision à laquelle on reconnaît les habitudes d'esprit militaire. Il y en a sur les finances, sur les droits territoriaux des indigènes, sur la propriété à bord des vaisseaux de ligne, sur le commerce libre, sur le cabotage, sur le climat, sur la légitimité du tribut payé à la métropole, enfin sur tout ce qui peut, de près ou de loin, porter sur l'œuvre du gouvernement des Indes par la mère patrie. Il y en a un entre autres sur le caractère des races indiennes où, depuis les séditions de 57, plus d'un haut employé anglais a dû reconnaître la justesse du coup d'œil du futur duc de Wellington; j'en extrais le passage suivant : « Autant que j'ai pu m'en assurer jusqu'ici, les indigènes sont fort mal dépeints. C'est bien la race la plus fautive et la plus malfaisante (*deceitful and mischievous*) que j'aie encore connue. Je n'ai pas encore rencontré un Hindou possédant une seule des bonnes qualités requises par son propre état de civilisation même ; et les musulmans moins qu'eux. Leur prétendue douceur et mansuétude n'existent nullement. Il est vrai que l'attitude de l'Européen les maintient en respect ; mais, partout où les indigènes disposent d'une supériorité numérique, *ils ne manquent jamais de détruire les Européens*, et, dans leurs disputes et querelles intestines, ils constituent le peuple le plus atrocement cruel dont j'aie de ma vie entendu parler. La cruauté a deux causes dans ce pays qui la produiront infailliblement partout où elles existent : 1° les croyances religieuses engendrent le mépris de la mort, et font de tout châtement une plaisanterie, sinon un honneur même ; or les seules punitions qui seraient en effet sévères, parce qu'elles entraînent la perte de la caste, la prison et le fouet par exemple, nous ne les infligeons point pour les crimes secondaires, et de toutes les autres on s'en moque. Les autorités musulmanes partagent cet embarras-là, du reste avec les nôtres ; les Hindous se rient de leurs punitions, à moins qu'elles ne soient de nature

à attaquer la caste. Voilà pour la première cause du mal. J'aborde la seconde, nous verrons qu'il n'existe dans la législation, soit musulmane, soit Hindoue, aucun châtiment pour le parjure. Leurs savants disent que ce crime-là étant puni par Dieu, l'homme ne doit pas s'en mêler; et, malgré cela, leur serment est prêté et reçu devant les tribunaux, et par conséquent personne ne peut avoir la vie ou la bourse sauve, quelque bon que soit le gouvernement. Il en résulte que la seule ville de Calcutta fournit plus de parjures que l'Europe tout entière, on en peut dire autant des autres grandes villes. »

Une des choses à remarquer chez Wellington, c'est son peu de penchant *a priori* pour la guerre. Depuis le commencement jusqu'à la fin de sa carrière, les conseils pacifiques viennent toujours de lui, et sa modération étonne même ceux qui le connaissent le mieux. Nul homme au monde n'a si profondément senti que lui tout ce qu'a d'inévitablement funeste la guerre la plus heureuse; et peut-être le plus grand de tous les éloges à lui donner, celui auquel il a le plus justement droit, serait de constater que jamais, dans toute sa longue carrière militaire, il ne se laissa entraîner une seule fois par l'attrait de la gloire, jamais cette sublime ivresse, à laquelle il est si difficile, même aux têtes les plus fortes, de résister, ne vint troubler la rectitude de son regard ni rendre confuse la ligne sèche, roide, prosaïque, si l'on veut, qui apparaissait à ses yeux comme celle du devoir.

La guerre avec Tippoo-Sahib semblait probable. On consulte le colonel Wellesley, qui, dans une succession de rapports les plus variés, opine toujours pour la paix. « Il faudrait éviter d'entrer trop avant dans les négociations, dit-il en 1790, afin de ne pas nous mettre, nous, dans une nécessité d'honneur de prendre certaines mesures qui conduiraient inmanquablement à la guerre. » Éviter les complications qui rendront la paix incompatible avec l'honneur; il ne connaît pas d'autre principe. Lorsque plus tard il devient clair que la guerre sera inévitable, c'est encore au colonel Wellesley qu'on s'adresse pour savoir comment s'y préparer. Pour prouver tout ce qu'a de pratique son esprit, il faudrait citer chacune de ses *Notes*, de ses *Minutes*, chacun de ses *Memorandum*, si simples et si précis. Avant tout, ce qu'il demande, ce sont des bœufs! Dans la plupart de ces volumineux documents dont je parle, reparait ce détail partout ramené avec ce ton net et convaincu qui chez Arthur Wellesley semble un trait de famille. « Vous parlez toujours de *préparatifs*, toutes les listes officielles et privées sont pleines de cette recommandation : *être préparé*; mais il n'y a pas de préparatifs sans BŒUFS! s'il n'y a pas un nombre suffisant de bœufs de trait, il n'y a point de préparation efficace à la lutte!» Les *Draught bullocks!* voilà ce dont le colonel Wellesley se préoccupe principalement, et

dans les écrits de sa main, à cette époque, les bœufs jouent un rôle bien autrement important que « l'honneur national, » la gloire, ou n'importe quelle autre idée infiniment plus poétique. Puis, comme personne ne négligeait moins ce qu'on appelle en termes techniques les « indices » dans l'art de la guerre, le colonel Wellesley fait remarquer que, pour l'ennemi, le grand signe de la détermination où l'on est de lui tenir tête sera précisément trouvé dans l'activité que mettent les Anglais à s'approvisionner de bœufs : « Vous voudriez être à même de frapper un coup à tout moment : or la guerre aux Indes sans bœufs est impossible, et en même temps, une quantité proportionnée aux besoins coûterait si cher, que je ne saurais vous conseiller une provision permanente. Donc, un seul moyen me semble praticable : ordonnez aux collecteurs des différents districts de s'occuper activement de ce détail, de savoir le nombre de bœufs que contient leur district, combien l'on en pourrait distraire sans préjudice pour l'agriculture, et d'adresser au gouvernement des rapports constants sur ce sujet. » Il n'y a peut-être rien d'héroïque dans tout ceci, mais cela « livre le moins possible au sort, » système, nous l'avons déjà dit, que, sa vie durant, Wellington ne cessa de poursuivre.

Pendant tout le temps que les deux frères sont aux Indes ensemble, on saisit la pensée du plus jeune dans chaque acte de l'ainé, ce qui d'ailleurs n'ôte rien à la supériorité intellectuelle de lord Mornington. Il obéit à l'ascendant moral d'Arthur Wellesley, voilà tout, et s'honore fort en reconnaissant, comme il le fait, la puissance dont son désintéressement absolu investit ce jeune homme : lord Mornington, ainsi que beaucoup d'hommes, supérieurs par l'intelligence, était paresseux physiquement. A un moment donné, le colonel vit que la présence de son frère devenait nécessaire à Madras. « Aurons-nous la guerre ou non ? Nous n'en saurons rien qu'après sa réponse (une réponse de Tippoo-Sahib) ; mais, comme vous resterez armé durant la négociation, il m'importe infiniment que vous arriviez ici. Bien des petits détails surviendront où votre décision sera nécessaire. Donc la négociation ne se pourrait jamais conclure dans un temps raisonnable si vous restiez à Calcutta. La différence sera d'un mois entier sur chacune de vos résolutions à prendre. La dépense mensuelle de l'armée de cinquante mille bœufs est énorme, et, dût-on tout bonnement n'épargner que cela, il est certain qu'un pareil avantage doit compenser pour vous toute la peine et le dérangement (*trouble and inconvenience*) que pourra vous causer le voyage. Non-seulement vous hâterez les négociations, mais Tippoo et nos alliés vous tiendront pour bien plus résolu dans vos projets si vous venez ici que si vous restez à Calcutta ; lui, Tippoo, sera bien plus prêt à faire ce que vous voudrez ; s'il refusait de le faire,

nos alliés seraient plus enclins à vous offrir un appui, et tout le monde recevra une vive impression de la détermination que vous aurez montrée, vous, de ne jamais souffrir qu'une gêne personnelle vous empêchât de vous dévouer *complètement au service public*. » On ne peut guère dire que lorsqu'il s'agissait de ses propres intérêts, le colonel Wellesley prit une allure moins ferme, et cela pour l'excellente raison qu'avec lui il ne s'agit jamais de lui. Telle est la vraie cause de la promptitude que met chacun à lui obéir. Il parle et procède au nom de la chose publique, son oubli de soi est si réel, si patent que les autres perdent de vue sa supériorité et oublient de s'en sentir blessés. Suffire à la situation toujours, se subordonner soi-même au devoir, voilà la règle de conduite qu'un certain instinct droit et élevé fait imperturbablement suivre à Arthur Wellesley.

Malgré tous ses conseils et tous ses infatigables efforts, le maintien de la paix devient impossible. Dès lors le devoir veut qu'on fasse tout ce qu'on peut pour que la guerre soit heureuse. Le commandement échoit au cadet de la famille Mornington. Les hostilités se déclarent, Seringapatam est réduit, Tippoo-Sahib tué et la puissance indienne indigène brisée¹. Ceci suffit à la situation. C'est la chose à faire, Arthur Wellesley l'a faite et n'en parle point. Il faut compulsuer deux ou trois mille pages de dépêches publiées soixante ans plus tard pour se rendre compte de ce que fut l'action aux Indes de ce tout jeune homme dont Pitt dit trois ou quatre ans plus tard : « Voilà le militaire avec lequel j'ai de ma vie éprouvé le plus de plaisir à causer. »

Si nous voulions aborder en détail les événements de l'histoire anglo-indienne, pendant la période à laquelle nous faisons allusion, on conçoit que les limites de ce recueil n'y suffiraient pas. Nous les mettons entièrement de côté, excepté dans la mesure où elles servent à faire ressortir le caractère du personnage que nous cherchons à dépeindre. Notre but est d'étudier la cause de l'influence *morale*

¹ Cette guerre si décisive pour l'Angleterre dura environ quatre ans, car le premier grand coup frappé par la destruction du fils de Hyder-Ali, les princes de moindre importance, qui n'avaient rien voulu tenter pour venir en aide à Tippoo-Sahib, se remuèrent vigoureusement pour essayer de partager ses dépouilles. Sir Arthur Wellesley, une fois forcé de se consacrer à la guerre, la mena énergiquement, et sans avoir à enregistrer un revers, il arriva à la bataille historique d'Assye où une victoire éclatante vint terminer la lutte en condamnant les indigènes à ne plus pouvoir tenter que des efforts désespérés et inutiles. On trouve au quatrième volume des *Dépêches supplémentaires* (p. 184) un document fort intéressant à propos de la bataille d'Assye ; c'est une longue lettre comprenant un récit détaillé de l'affaire et écrite de la main de sir Colin Campbell, alors lieutenant dans l'armée anglaise.

du duc de Wellington sur ses compatriotes, nous nous bornons à cela.

Une des principales causes de cette influence a toujours été le mépris invariable de Wellington pour les avantages pécuniaires. Il dédaignait l'argent, mais ne donnait dans le désordre sous aucune forme ; faisant au contraire tous les efforts imaginables pour payer des dettes qu'il ne dépendait pas de lui, dans sa position, de ne pas contracter¹. L'anecdote suivante, que la famille du duc n'a sue que récemment, et que je tiens du plus proche parent d'un de ceux qui y jouent un rôle, prouvera jusqu'où le colonel Wellesley portait la simplicité de son désintéressement. Lorsqu'il reçut le commandement à Seringatam, deux officiers supérieurs, deux vétérans distingués, le colonel Douglas et le colonel Roberts, durent se soumettre à l'idée de voir un tout jeune homme prendre sur eux le dessus. Il n'y eut même pas un murmure de leur part, tant la croyance était générale à la supériorité de sir Arthur, comme il s'appelait déjà ; mais, lors du partage du butin après la reddition de la ville, il échut au commandant en chef de quoi le tirer d'affaire pécuniairement parlant et le débarrasser de dettes qui l'ennuyaient. Entre autres choses, le turban de Tippoo-Sahib lui fut adjugé avec ses deux longues rangées de perles, deux chapelets dont chaque grain valait une rançon de roi. Sir Arthur, disant que les intérêts du service pouvaient bien exiger qu'il assumât sur lui de plus lourdes responsabilités que d'autres, ses aînés, mais qu'ils ne sauraient l'autoriser à se mettre entre ces derniers et leurs légitimes bénéficiaires ; — sir Arthur enveloppa le turban royal dans son mouchoir de poche, et le porta de sa main à madame Roberts, femme du colonel de ce nom, à qui tout resta définitivement, tissus d'or, pierres fines, grosses perles, tout enfin. La gloire qu'il gagna à cette mémorable campagne et l'estime publique dont il jouit n'en laissèrent pas moins sir Arthur fort empêché vis-à-vis de ses créanciers, il demeura aussi léger d'argent après qu'avant la prise de Seringatam.

Chez Arthur Wellesley la simplicité, cette qualité primordiale,

¹ « Ce qui me revient du reste des prises, écrit le colonel Wellesley à son frère le gouverneur général, me mettra à même de vous rendre la somme prêtée pour acheter ma *commission*... Depuis que je me mis en campagne en décembre 1798, (la date de la lettre est juin 1799), j'ai commandé une armée avec un nombreux état-major, cela est fort dispendieux. Il y a six semaines que me voilà ici en garnison (Seringatam) avec la moitié de toute l'armée et pas un shilling de plus qu'au fort Saint-George. » Lord Mornington répond : « Cher Arthur, nulle considération ne pourrait me forcer à accepter un *payement* de vous. Je n'ai aucun besoin d'argent, n'en aurai probablement jamais, si un jour cela m'arrive, il sera temps de faire appel à vous. »

l'oubli de soi domine tout, l'inflexible rectitude toujours inconsciente ne vient qu'après; le caractère même de Wellington peut servir d'exemple à tout le monde, ce n'est que par accident que ce caractère se développe au contact des grands événements. Voilà ce qui ressort de l'étude de ces quatre premiers volumes des *Dépêches supplémentaires*; ce qu'ont surtout compris les Anglais pratiques, et voilà pourquoi ils ont trouvé bon de fonder une institution dans le but de façonner une génération d'après le modèle du duc. Après mûr examen, ils ont décidé que la supériorité morale de Wellington était d'un genre fécond, et applicable partout, — qu'elle était « bonne à l'user, » comme dit Montaigne. En effet, de son séjour de sept ou huit ans aux Indes, il résulte des leçons profitables même pour ceux qui ne sont jamais sortis du cercle étroit de la famille. Car, je le répète, nous n'avons point affaire à un homme spécial réussissant dans telle ou telle carrière en raison de telles ou telles aptitudes, mais simplement à un *homme*, à un caractère dont la parfaite simplicité explique l'élévation. Comme partout ailleurs, Wellington se montre aux Indes pour le moins autant citoyen que soldat. S'il accomplit de grandes choses, ce n'est point par dessein, mais parce que son devoir lui commande de les faire.

En Irlande, où nous le retrouverons, nous le verrons déployer un autre ordre de qualités toujours subordonnées pourtant aux mêmes principes.

II

Deux ans après sa victoire d'Assye, sir Arthur Wellesley revint en Europe. Pendant l'automne de l'année 1805 et l'hiver de 1806, il poursuivit avec activité sa carrière militaire, quoique dans des positions évidemment inférieures à la renommée d'un jeune général qui venait d'affermir la domination britannique dans l'Inde. Selon sa coutume, lui seul ne s'en aperçut nullement, il mit la même sérénité d'humeur et le même empressement à diriger une expédition insignifiante dans le Hanovre, et à surveiller les opérations d'une brigade d'infanterie dans le Sussex, qu'il avait mis à tirer au clair les affaires embrouillées du gouvernement anglais à Madras et à Calcutta, ou à vaincre et à détruire la puissance coalisée des nababs et des rajahs de l'Hindoustan.

Mais, dès le mois d'avril 1806, la position de sir Arthur changea, et de militaire devint presque exclusivement civile sinon politique. Lord

Grenville, alors premier ministre, l'engageait à entrer au Parlement, et lord Castlereagh, auquel le général Wellesley demanda son avis, lui dit qu'il ne pouvait pas ne pas accepter l'offre du plus grand ami de son frère aîné. La raison donnée par les chefs de l'opposition en cette circonstance fut que nul ne saurait aussi bien que sir Arthur raconter à la Chambre tous les détails de l'administration indienne du marquis de Wellesley, laquelle administration faisait l'objet des critiques constantes d'un membre du Parlement nommé Paull. Les Communes, d'après leur habitude de tout temps, consentirent à passer quelques séances à discuter la question; il résulta de cette discussion, que M. Paull fut reconnu coupable d'avoir agi par des motifs d'envie assez misérables : on vota de grands éloges à lord Wellesley pour sa conduite dans l'Inde. Paull se suicida; « Il ne pouvait mourir d'une main plus ignoble, » dit l'homme auquel il avait cherché à nuire; et sir Arthur continua de représenter le bourg de Rye. Une année s'écoula, le ministère Grenville céda la place au cabinet Portland, et le général Wellesley fut nommé *chief-secretary* en Irlande.

Vu à la lumière de tant d'événements survenus depuis lors, quel singulier spectacle que la comparaison des *remplaçants* et de ceux qu'ils remplacent! Qu'à lord Spencer au *Home-office* succède lord Hawkesbury (le futur lord Liverpool), cela se comprend, et que Castlereagh, à la guerre et aux colonies (les deux départements étaient réunis à cette époque) supplante Windham, passe encore; mais on ne peut s'empêcher de sourire quand on voit en quel grand docteur en théologie on avait transformé Canning! Prenant les affaires étrangères au lieu de lord Howick (plus tard lord Grey), il entre au cabinet en champion de « l'Établissement protestant, » en chevalier armé de pied en cap pour la défense du *serment du sacre* prêté par son opiniâtre roi, — lui, le fin, spirituel et audacieux George Canning, le premier démolisseur de tant de choses, et qui était payé par le sort pour ne guère croire à rien, si ce n'est à la prodigieuse valeur de son propre esprit. Mais c'était bien là la raison d'être de ce ministère nouveau! On avait le *protestant Establishment* à sauvegarder, on avait à empêcher que « la paix de la conscience royale » ne fût un seul instant troublée par l'idée que les catholiques pussent obtenir une concession quelconque! Pacifier l'Irlande, pouvoir arriver à gouverner l'Irlande, — tout cela en l'année 1807, semblait bien moins important au plus obstiné et au plus consciencieux des rois que l'obligation de tenir à la lettre les promesses faites sous le serment du sacre! Les ministres parlaient politique, devoir du chef de l'État, nécessités gouvernementales, que sais-je? le roi George III répondait « *Coronation Oath!* » et devant ce « *Coronation Oath!* » si implacablement opposé à toute ré-

forme, Pitt, qui les aimait toutes, avait déjà dû se retirer. On essaya de revenir à la charge, et lord Howick imagina un moyen de prendre la réforme religieuse en sous-œuvre et de conduire doucement le roi à la mise en pratique d'une chose qui l'effarouchait en principe. Lord Howick élaborait son fameux *Bill sur l'Admission dans l'armée de terre et de mer des personnes n'appartenant pas à l'Église établie*; mais le roi n'en fut pas dupe; — il ne voulut d'aucune modification, soit présente, soit future, et alla jusqu'à déclarer catégoriquement que « sur ce point ses opinions ne changeraient jamais; » que *jamais* il ne consentirait à « quelque concession que ce fût, vis-à-vis des catholiques, » et que, cela étant, « son esprit ne pouvait être rassuré » (*His mind could not be at ease*) que par la *promesse formelle*, de la part des conseillers confidentiels de la couronne, qu'à *aucune époque future* ils ne l'inquiéteraient à ce sujet... »

Cette fois-ci, Sa Majesté n'invoqua pas le *Coronation Oath*, mais, pour calmer l'irritation de la conscience royale si troublée, le ministre se retira. Lord Howick, par le fait, le perturbateur principal de l'âme de son souverain, lord Howick, aussi vraiment chrétien que dévoué à ses principes, céda son portefeuille à Canning, dont les principes et le christianisme pouvaient se discuter à titre égal. Mais ce qui était pour le moins aussi agité que le cœur de George III, c'était l'Irlande; et dans le *Cabinet-minute* rédigé le 15 mars 1807, et déposé au pied du trône, les ministres parlaient de la situation de ce royaume comme de la « plus formidable partie des difficultés actuelles du gouvernement. » En effet, il n'est guère possible de concevoir une position plus compliquée et on ne saurait la mieux dépeindre en peu de mots que dans ce passage que nous extrayons de la *Préface* du cinquième volume des *Dépêches supplémentaires*. « Lorsque le duc de Richmond devint vice-roi et sir Arthur Wellesley secrétaire d'État en Irlande, le pays était tombé dans une sorte de confusion générale. On ne se remettait pas encore des rébellions de 1798 et de 1805; l'animosité religieuse éclatait de partout; les catholiques réclamaient la liberté politique que M. Pitt avait promise pour vaincre l'opposition à l'union législative en 1800, et les protestants refusaient de sacrifier une prédominance que depuis si longtemps ils regardaient comme leur droit. Ceci, ajouté à la désaffection patente de la majorité des classes inférieures de la société, transformait la milice et le *Yeomanry* en une défense peu solide vis-à-vis d'une invasion française. La violence de l'opposition au Parlement central (de Londres) augmentait aussi les difficultés du gouvernement, et on crut nécessaire de se pourvoir d'une forte majorité dans les deux Chambres à la fois. Une incontestable facilité pour atteindre ce but se trouvait dans le vaste système de patronage mis en jeu par l'établissement du

gouvernement exécutif séparé en Irlande, car celui-ci disposait à foison de places dont les devoirs étaient fort légers et les appointements extrêmement lourds. » Or, c'est pour aider à assurer au gouvernement central cette « forte majorité » parlementaire au moyen d'une distribution adroite de places lucratives que sir Arthur Wellesley est envoyé en Irlande. Il y va pour veiller à l'exécution d'un plan; pour faire que la corruption, regardée par le gouvernement comme la meilleure chance de salut, soit pour ainsi dire honnêtement pratiquée et qu'en toute occasion, la valeur exacte de la marchandise vendue soit livrée pour le prix stipulé. Le plan n'est pas le sien, il se borne, je l'ai dit, à l'exécuter, et là, comme partout ailleurs, une fois sa tâche acceptée, cette tâche est accomplie de façon exemplaire.

La conscience royale mise en paix, l'intérêt du pays exige qu'on trafique de la conscience irlandaise. La besogne n'est pas agréable, — je ne sais même pas si elle agréa au général Wellesley; mais ce qu'il y a de sûr, c'est que sa *manière* de s'en acquitter contribue puissamment à tirer tout le monde d'embarras. Épisode plus curieux ne fut jamais dans l'histoire d'une nation, attitude plus originale que celle de sir Arthur ne s'est jamais vue. Il organise et administre ce trafic universel comme il administrait son armée aux Indes, scrutant la valeur des adhésions et soupesant le poids des services, comme il examinait la qualité de l'eau et du vin pour ses troupes. La place que tenaient les « bœufs » dans ses lettres à lord Mornington, ce sont les *Boroughs* qui l'occupent dans celles qu'il écrit à lord Hawkesbury. « Donnez-moi des noms à mettre en avant pour tous ces endroits, » dit-il en annonçant au premier ministre qu'il a acquis une demi-douzaine de bourgs. Sous un point de vue, on avait peut-être bien fait de choisir Arthur Wellesley pour ce singulier poste, car toute autre probité que la sienne en eût pu souffrir, tandis que la pureté de renommée du jeune général était telle, que personne n'eut jamais à la défendre. Ici encore sa merveilleuse simplicité de caractère lui vient en aide, ce qui embarrasserait bien d'autres, en suscitant toutes sortes d'arrière-pensées, lui demeure à lui tellement étranger, qu'il peut ne s'en point inquiéter et n'y penser même pas. Qu'on ne découvre pas, au milieu de cette activité étrange, de cette indifférence accordée aux hommes et de cette importance attachée aux choses, qu'on ne découvre pas un soupçon de dédain pour les uns ou les autres, je n'oserais l'affirmer; mais distinguons bien : c'est en tout cas du dédain et non du mépris, et si lui-même s'apercevait de la nuance que j'indique là, il se le reprocherait à coup sûr, et s'en corrigerait. Du mépris? et pourquoi donc, s'il vous plaît? L'a-t-on envoyé à Dublin pour *juger* les humains? Ce n'est pas là son affaire! Son

affaire est de rendre possible le « gouvernement du roi » parmi les Irlandais. Si involontairement le dédain s'y mêle, c'est uniquement parce qu'il comprend si peu les gens dont les demandes et les *reçus* pleuvent sur lui de toute part. Eux sont d'une certaine espèce — lui d'une autre, voilà tout, et chacun va son chemin, — seulement sir Arthur m'a l'air de rester bien isolé sur le sien.

Si l'Angleterre, du reste, dépensait des sommes folles à corrompre l'Irlande au commencement de ce siècle, jamais, à coup sûr, une nation ne montra un plus grand luxe de corruptibilité que la nation irlandaise. A ce propos, la correspondance du *chief secretary* est bien véritablement le plus divertissant roman de mœurs qu'on puisse lire. Depuis les évêques jusqu'aux auteurs dramatiques, tout le monde poursuit sir Arthur Wellesley de ses requêtes. « J'ai lu votre pièce, monsieur, écrit-il à un poète désireux des honneurs de la scène, — et je la ferai recommander au directeur du théâtre, — mais vous savez que cela n'en assurera pas le succès, si elle vient à être jouée ! » Puis, à une *influence* qui veut bien promettre d'aller siéger à Londres et voter pour le gouvernement : — « Je ne pense pas, dit-il, que l'on veuille donner *deux* places dans la même famille ! ainsi il vous faudra choisir si ce sera à vous-même ou à votre fils qu'on donnera celle qu'il sera possible de vous attribuer. » — M..... voudrait nous les *escamoter* toutes les deux ! — écrit-il à lord Hawkesbury.

Les évêques lui causent infiniment de tracas. L'évêque de Waterford veut changer de résidence. — « Pourquoi donc ? cet évêché-là est excellent ! » s'écrie le général avec une sorte d'impatience militaire pour les exigences cléricales. Ensuite il y a le docteur Busby (un protégé celui-là du vice-roi même), qui entend obtenir un évêché modèle et refuse le seul que l'on soit en mesure de lui offrir ; un certain doyen allègue qu'on lui a promis « un bon diocèse ; » deux autres doyens se prennent de bec sur la valeur intrinsèque des évêchés qu'on leur propose. « Nous ne satisferons pas Leslie avec le moins bon des deux, remarque sir Arthur, et je doute que nous contentions Carleton même avec le meilleur ! — Ainsi en voulant obliger à la fois deux personnes, nous n'obligerons ni l'une ni l'autre. » Et la même chose arrive partout : avec les pensions et les places, et les gratifications, et toutes les mille formes que prend le patronage ministériel pour acheter cette forte majorité dont le gouvernement central pensait ne pouvoir se passer. On essaye de contenter trop de monde, et on finit par s'assurer à moitié d'une foule de gens qu'on ne pouvait malheureusement pas dédaigner tout à fait. Cependant c'était autant de gagné, même que ces demi-consciences, et on trouva moyen, tant bien que mal, de se maintenir et d'avoir l'air de gouverner un pays auquel peu de temps auparavant le premier consul

avait déclaré que « son intention était d'assurer son indépendance¹ ! »

Il est probable que le général Wellesley, quelque scrupuleusement qu'il accomplit les devoirs de son singulier office, préférerait un autre genre d'activité, car, dès le premier bruit d'une expédition à l'étranger, il rappelle à lord Hawkesbury, à lord Castlereagh, au duc de Richmond, à tous les ministres que cela concerne, qu'il n'a accepté une position purement civile que provisoirement, et, sous la date du 1^{er} juin 1807, il mande à lord Castlereagh : « Je suis bien déterminé à ne jamais abandonner la carrière militaire.... Si, donc, vous projetez une expédition quelconque, je vous en prie, faites comprendre à lord Hawkesbury qu'il doit me choisir un successeur, car bien positivement je ne continuerai pas à rester ici. Que je serve à l'étranger ou non.... mon zèle pour le service du gouvernement est toujours le même, et n'est en rien diminué. Je ferai tout au monde pour le servir, mais je n'aurai que la moitié du pouvoir dont je dispose à présent, si la moindre imputation peut m'atteindre. » L'imputation dont parle sir Arthur Wellesley est celle qui s'attacherait à lui, si l'on pouvait supposer qu'il échangeait sa position dans l'armée contre une place administrative mieux rétribuée. Quelques semaines plus tard, il écrit au duc de Richmond cette lettre si caractéristique : « Il était impossible que je n'exprimasse pas mon désir de faire partie de l'expédition. Je n'ai accepté cette position en Irlande qu'à condition qu'elle ne serait pas un obstacle à ce que je repris du service au dehors, — et je suis bien convaincu que, quel que soit pour vous l'inconvénient de mon absence, ou de la perte des conseils d'un ancien ami, vous seriez le dernier homme au monde à souhaiter que je me conduisisse de façon à être moi-même mécontent de moi. J'avoue que je le serais si je laissais échapper une occasion de servir activement. Voilà pourquoi j'ai demandé à être employé, et j'apprends que, si l'expédition part, je pars avec elle. Je ne sais pas si je dois revenir à mon poste en Irlande lorsque ce coup de main aura été frappé avec ou sans succès. — Je ne m'en suis pas enquis, mais ce que je puis affirmer, c'est qu'en tout temps rien ne me fera plus de plaisir que de vous être bon à quoi que ce soit. »

L'expédition en question n'était autre que celle de Copenhague, sir Arthur devait revenir à son poste à Dublin sitôt après ce coup de main et peu de choses sont plus curieuses dans l'histoire des hommes marquants de notre temps, que la manière dont justement, à cette occasion, sir Arthur Wellesley entremêla à son activité civile une entreprise militaire. Il administre l'Irlande jusqu'au moment où il se

¹ Réponse du Premier consul à la lettre de Robert Emmett. *Dépêches supplém.* Vol. V. p. 221.

trouve en pleine mer, et douze heures après son retour de l'expédition il recommence à l'administrer de nouveau. La page 135 du cinquième volume des *Dépêches supplémentaires* sert, à elle toute seule, à dépeindre l'homme. Cette page contient deux lettres : la première est datée de Sheerness, le 51 juillet 1807, et contient ces trois lignes pour le ministre de l'extérieur, écrites absolument en partant :

« Mon cher lord,

« Je m'embarque.

« Pressez donc lord Mulgrave d'employer lord Lecale en Irlande et qu'il remplace l'amiral Bowen à la tête des volontaires de la marine.

« Les gardes ont pris la mer cette nuit.

« A vous sincèrement

« ARTHUR WELLESLEY. »

La seconde lettre adressée au duc de Richmond porte la date de Londres et du 1^{er} octobre de la même année. Elle débute ainsi :

« Mon cher duc,

« Je suis arrivé en ville dans la nuit et je viens de lire votre dernière dépêche sur les troubles du Limerick. »

Entre ces deux lettres, il avait commandé l'expédition de Danemark ; seulement il lui semble de son devoir, puisqu'il est en quelque sorte ministre d'Irlande, de se donner tout entier à cette place tant que son pied foule le sol britannique ; par conséquent jamais vous ne saisissez la moindre trace de confusion ; tout est clair, net, bien défini ; il a « suffi à la situation » à Copenhague, mais, l'entreprise achevée, il n'y pense plus ; et *son affaire* maintenant est de suffire à la situation en Irlande. Il redevient absolument, exclusivement un administrateur civil, comme en Danemark il s'est astreint à n'être exclusivement qu'un énergique militaire. Il n'y a d'intervalle que les heures de la nuit même de son arrivée ; avec le jour, il reprend, là où il les a laissées, les affaires qu'il lui est donné de régler, et de nouveau il organise la corruption ministérielle, acquiert des adhésions, veille surtout à ce que le gouvernement reçoive la valeur exacte de ce qu'il achète et fait son service de *civilian*, comme si le souffle enivrant de la guerre n'avait jamais passé sur son âme.

J'appuie sur cette époque de la vie d'Arthur Wellesley, parce que ce qui constitue sa vraie grandeur morale, cette « excellence spéciale » qui a si fort impressionné ses compatriotes ne ressort nulle part autant que de cette incroyable position qu'il occupa à Dublin. Plus que tous les princes de Galles qui ont jamais porté cette fameuse de-

visé, Wellington a eu le droit de prendre pour cri de guerre : *Ich diene* ; car la vie ne compte pas d'heure où il n'ait *servi*. Quoi qu'il fasse, il *sert* toujours ; et son caractère distinctif étant précisément cette faculté illimitée de la subordination de soi, sa position en Irlande intéresse par cela même que jamais il n'a *plus servi* que là ; peut-être aussi a-t-il rarement *mieux* servi les intérêts de son pays que par la manière dont il rendit possible l'œuvre gouvernementale chez les Irlandais en 1807.

Nous n'avons nullement eu l'intention de suivre le duc de Wellington à travers toute sa carrière ; nous avons seulement voulu rechercher les vraies causes de l'influence morale qu'il exerce sur son pays, influence que des faits, quels qu'ils fussent, ne suffiraient jamais à expliquer, et qui n'a pu naître que du persistant développement de grandes qualités de l'âme pendant toute une très-longue existence. Attachez-vous à cette idée, et tout s'explique. Ne voyez chez Wellington que l'homme du devoir, et vous tenez à l'instant le secret de sa puissance. Or c'est surtout dans ses premières années qu'on peut saisir la simplicité de cette nature singulière, car là au moins il est impossible de prétendre que les circonstances l'aient modifiée. Ce qu'il fut plus tard, lorsqu'une sorte de suprématie lui échut, il l'était déjà lorsqu'il dépendait, soit de son mérite, soit de la fortune. Jamais il n'y eut de caractère plus *un*, parce que jamais il n'y eut d'âme aussi inaccessible aux mobiles impressions de la vanité. Ce parfait détachement de lui-même rendit faciles à Wellington bien des tâches où d'autres s'usent. La modération ne lui coûtait rien, le contraire lui eût coûté. Il ne pouvait pas ne pas admettre le point de vue de ses adversaires, parce qu'il n'identifiait jamais leur amour-propre avec le sien.

III

L'association entre le nom du duc de Wellington et les plus terribles désastres de la France a naturellement été cause qu'une grande ignorance et de grandes préventions ont longtemps entouré ce nom. Les années passent, de nouvelles générations s'élèvent, et la justice devient possible. Il y aurait, nous en sommes persuadé, une haute utilité

à étudier, jour par jour, la conduite d'Arthur Wellesley pendant tout le temps où sa destinée voulut qu'il menât la guerre contre l'empire. La conviction qui inévitablement en ressortirait serait que, — la situation donnée, — plus d'égards envers une nation ne se pouvaient témoigner que n'en a constamment témoignés pour la France l'homme qui a pu, fort à tort, passer pour être le plus grand de ses ennemis. De ce que le duc prime les autres chefs coalisés, on conclut qu'il est à la tête de leurs haines comme de leur puissance. Il n'en est rien, et toute l'autorité de Wellington s'exerce à maintenir ses alliés dans les bornes qui conviennent à leur propre dignité et à celle du peuple « chez qui ils sont. » La modération, nous l'avons dit, lui était facile, mais il y a aussi une chose qu'on oublie trop, et qui pourtant a de l'importance, car elle lui rendait à lui-même la modération aussi facile comme Anglais que comme homme : seule, de tous les pays coalisés, l'Angleterre n'avait rien à venger, et aucune injure subie ne motivait chez elle un désir de représailles barbares. La persuasion donc où était Wellington que l'on devait avant tout laisser la France parfaitement libre et maîtresse d'elle-même ne heurtait ni chez lui, ni chez la nation anglaise, aucune vanité blessée, aucune soif de vengeance. La volumineuse correspondance du commandant en chef de l'armée britannique avec les ministres à Londres atteste dans chaque ligne la complète impartialité de tous vis-à-vis de toutes les opinions. Ils ne veulent ni les uns ni les autres prendre aucun parti ni s'associer à aucune faction : « Le gouvernement de Sa Majesté, écrit lord Liverpool au comte d'Artois, en janvier 1814, a en effet quelque lieu de croire que dans certaines parties de la France il se manifeste le désir de restaurer le gouvernement de la famille de Bourbon ; mais le gouvernement anglais ne possède aucune preuve qui, dans son esprit ou dans l'esprit du feld-maréchal marquis de Wellington, établisse d'une manière suffisante la certitude que ce dessein soit aussi général en France que l'affirme la note remise au cabinet (par Monsieur). »

La veille même du jour où cette lettre fut écrite, lord Liverpool rend compte d'une entrevue avec le futur roi Charles X, où la mauvaise humeur de ce dernier perce abondamment. « Monsieur admet que nous sommes les maîtres de donner à lord Wellington les instructions qui nous plaisent, mais que lui et ses fils ont des devoirs de princes français à remplir... Il ajouta même que, bien que les probabilités de la paix ne fussent pas grandes, il n'ignorait nullement que telle circonstance pouvait arriver dans laquelle elle serait conclue avec Bonaparte. »

Et en effet voilà ce qui, pendant longtemps, paraît plus que possible, voilà ce qui semble presque tenter tous ces Anglais que l'on a plus tard représentés comme animés d'une si aveugle passion contre

l'Empereur. Qu'on médite bien sur les paroles suivantes adressées à lord Castlereagh par son frère, sir Charles Stewart¹; « Si nous commençons à négocier maintenant (juin 1814) je prends pour certain (*I take it fortraned*) qu'on est déterminé à faire la paix avec Bonaparte lui-même, plutôt que de prolonger la lutte *et de tenter d'obtenir par sa chute un autre gouvernement pour la France.* » Un peu plus loin, — faisant allusion à l'idée conçue par quelques personnes, que l'Angleterre penchait vers une restauration des Bourbons : « *S'il était cependant vrai, comme on le dit, que l'Angleterre désirât voir la France aussi abaissée, aussi réduite que possible, ce serait peut-être de fort bonne politique de maintenir Bonaparte sur le trône au lieu d'y appeler les héritiers légitimes, lesquels pourraient de nouveau briller de l'éclat de Louis XIV et devenir formidables à l'Angleterre et au continent.* » Et au moment même où le frère du *foreign minister* anglais émet ces opinions, Louis XVIII écrit de Hartwell à lord Wellington pour lui envoyer sans plus de façon son neveu, le duc d'Angoulême, qui, dit-il, — « partant sous un nom supposé, ne sera qu'un volontaire dans l'armée du marquis de Wellington, mais en Béarn, et pour la France, le petit-fils de Henri IV. »

Ceci, il est permis de le croire, touchait peu le pratique et impartial Wellington, pour qui le « petit-fils de Henri IV » représentait un si grand embarras qu'il demandait instamment au cabinet de Londres « ce qu'il en ferait s'il arrivait au quartier général² ? » Le ministre de la guerre se hâte de lui répondre : « Vous ne le recevrez pas³. »

Non que le marquis de Wellington eût l'ombre d'un sentiment d'hostilité contre la famille des Bourbons, mais il n'avait de *parti pris* ni pour ni contre personne. Il voulait voir venir, et que le pays où il se trouvait demeurât libre.

Au mois d'avril 1814, l'amiral Pennrose s'adresse au commandant en chef anglais pour savoir quelle est son opinion, et des bords de la Garonne lui envoie ces mots : « A mesure que j'avance le drapeau blanc se multiplie rapidement partout ; — mais comme je n'ai à cet égard aucune instruction, je désire, sur ce sujet si délicat, savoir comment me conformer aux vues de Votre Seigneurie. »

C'était précisément ce que cherchait à éviter lord Wellington, et au lieu de déclarer quelles étaient ses « vues » à lui, il demandait à

¹ *Dépêches supplém.*, vol. VIII, p. 498.

² Vol. VIII, p. 702.

³ Vol. VIII, p. 484. « Imprimez bien dans l'esprit des Français qu'ils ne doivent rien à une force étrangère, écrit lord Bathurst, c'est à eux-mêmes qu'ils sont uniquement redevables de la restauration de leur monarchie. »

connaître celles de la majorité de la nation, se refusant constamment à accepter les récits des parties intéressées¹.

Jusqu'au moment où la restauration de la branche aînée des Bourbons devient un fait accompli, et où, dès lors, c'est *avec et pour* le roi de France qu'agissent les gouvernements étrangers, jusqu'à ce moment il serait souverainement injuste d'accuser le cabinet de Saint-James ou le duc de Wellington de la moindre partialité envers les représentants du principe de la « légitimité » (mot que par parenthèse on ne rencontre nulle part dans ce temps-là). Les ministres anglais mettent même une sorte d'affectation à prouver combien ils sont libres de tout engagement du côté des princes de la famille royale, et le passage suivant, extrait d'une lettre de lord Liverpool, témoigne du peu d'empressement que l'on mettait à Londres à servir la cause du roi Louis XVIII.

« J'ai vu Monsieur (le comte d'Artois) ce matin, venant de Hartwell et porteur d'une communication de la part de son frère... Il m'a remercié de la franchise avec laquelle je m'étais exprimé en disant combien c'était douloureux pour son frère et pour lui de différer d'opinion, à cette occasion, avec un gouvernement auquel ils devaient tant et auquel tant de liens les rattachaient. Monsieur admet parfaitement que nous soyons les meilleurs juges de ce que notre honneur et nos engagements envers nos alliés exigent, mais il ajoute que leur honneur à eux, princes français, est également en jeu dans l'affaire, et qu'ils ne sauraient se regarder comme justifiés vis-à-vis du pays ou de leur propre conscience, si après l'appel réitéré du peuple français ils hésitaient à se rendre là où le devoir les réclame. Tout ce qu'ils nous demandent c'est donc des passe-ports, soit sous leurs propres noms, soit sous des noms supposés. Nous pouvons, disent-ils, donner à lord Wellington les instructions qui nous conviennent, et si ces instructions lui défendent de communiquer avec eux, ils se le tiendraient pour dit et chercheraient fortune ailleurs (*Wouldtry their fortunes in other ways*), mais ils auraient au moins le sentiment d'avoir rempli leur devoir. Monsieur a dit aussi que, tout problématique que dût paraître à ce moment une paix avec la France, il n'ignorait nullement qu'elle pût se conclure, et qu'elle se conclurait alors *avec Bonaparte*..... J'ai appuyé sur les manifestes avantages de la lenteur et du retard dans de pareilles occurrences, en remarquant que, si bien des choses nous séparaient aujourd'hui, d'autres circonstances pouvaient facilement, et pouvaient bientôt même nous conduire à une identité d'opinions et de vues.... En terminant, Monsieur m'a demandé si les princes recevraient les passe-ports et permissions

² Vol. VIII, p. 721.

« en question ? J'ai répondu à cela que le gouvernement anglais, « avec ses convictions sur le sujet en litige, ne me semblait pas libre « de les accorder. Il m'a alors déclaré qu'en ce cas ses fils pren- « draient à Falmouth le paquebot pour Passages — et qu'il savait à « merveille quelle serait la conséquence de cette démarche : qu'ils « ne pourraient quitter terre sans passe-ports, mais que sur le refus « qui leur en serait fait, le roi et lui publieraient au monde entier les « détails de l'incident et prouveraient à l'Europe et aux Français que « si les princes de la famille royale ne se trouvaient point en France, « la faute en était non à eux, mais au gouvernement anglais qui les « empêchait de partir. »

« Je dois constater, ajoute lord Liverpool, que Monsieur n'a, dans « tout ceci, jamais eu l'air de nous *menacer*, et ses manières, je me plais « à le reconnaître, sont demeurées ce que je les ai toujours vues, bien « qu'il fût naturellement fort impressionné, fort ému même, par le « sujet de notre conversation. »

Cette lettre contient un résumé de ce qu'était la situation entre la France et l'Angleterre, à la veille de la Restauration, et le grand nombre de documents divers, émanant des deux pays, que renferment les derniers volumes des *Dépêches supplémentaires*, n'ajoute rien de particulier à ce que nous apprend cet entretien du comte d'Artois avec lord Liverpool, mais confirme en tout l'impression qu'il nous laisse. Il est impossible, après lecture faite de la volumineuse correspondance de Wellington, de ne pas reconnaître la froide impartialité que conservait l'Angleterre entre les partis qui se disputaient la France.

Chez le duc de Wellington, cette froideur va si loin, que l'on conçoit à la longue, l'impatience qu'elle a pu exciter chez les très-ardents partisans de la royauté. Mais, il serait pour cela même injuste aux adversaires des Bourbons de persister à ne voir en lui qu'un ennemi personnel et acharné. Le duc cherchait si constamment ce que voulait la France, il était si éloigné de tout parti pris que, l'eût-on pu convaincre d'une préférence nationale pour l'empereur Napoléon, il se fût facilement, peut-être plus facilement que l'on ne croit, décidé à traiter avec lui et à aider à rasseoir l'Empire sur des bases solides. Si Wellington finit par donner son appui à la famille de Bourbon, c'est qu'il a fini aussi par croire qu'il servait les tendances et les intérêts véritables de la France. « Le gouvernement de Sa Majesté, écrit lord « Liverpool à une autre époque (janvier 1814), a quelque raison de « croire en effet, que, dans certaines parties de la France, il existe « un désir de rétablir la maison royale, mais on manque à cet égard « de *preuves suffisantes* ; et ni le gouvernement ni le marquis de « Wellington n'arrivent encore à la conclusion que ce désir de restau-

« ration est général en France. » Voilà le mot de toute la conduite du commandant en chef anglais : il veut savoir, autant que cela se peut, quel est « le désir général » de la France ; il ne veut à aucune condition devenir l'instrument d'un *parti*, mais faire exécuter la volonté du pays, dès qu'il sera persuadé de l'avoir pénétrée à fond.

Lorsqu'il se met au service de la monarchie française, il se rallie à une idée qui lui paraît être celle de la majorité de la nation. Prouvez-lui qu'au contraire, cette majorité veut Bonaparte, et il n'aura aucune peine à adopter ce point de vue. Il est, nous croyons, impossible à un lecteur sans prévention, de ne pas arriver à cette conclusion quand il aura attentivement parcouru les 1,500 pages des deux derniers volumes des *Dépêches*. Quelques-uns parmi les plus exaltés se fâcheront sans doute, de ce que l'homme qu'ils croyaient leur coreligionnaire politique, fût si peu partisan de leur cause en elle-même ; mais, les circonstances considérées, on se réconciliera peut-être avec l'apparente indifférence du Duc. Il était Anglais avant tout, et, bien que conservateur et tory en Angleterre même, il ne concevait pas la possibilité d'un gouvernement qui s'impose à une nation. Il n'y croyait pas, et qu'on s'appelât Bourbon ou Bonaparte, ce dont il tenait à s'assurer, c'est que l'on convint au pays, que l'on fût agréé par lui. Le duc de Wellington n'avait aucun sentiment instinctif en faveur de la royauté en 1814, mais lorsqu'elle lui apparut comme le désir général et par là légitime de la France, il s'y rallia ouvertement et sans effort ¹.

Ce qui donne un intérêt incomparable au dernier volume² des *Dépêches*, c'est la masse de documents qu'on y trouve rassemblés sur la question polonaise. Depuis les premiers jours d'octobre 1814, jusqu'au commencement de février 1815, nous suivons, pas à pas, les efforts que font les puissances européennes, l'Angleterre en tête, pour amener la Russie à sauvegarder ses propres intérêts et à assurer son propre avenir en Pologne, et, depuis la première *note*, de lord Castlereagh, où il déclare au czar que, sans l'opinion publique, il ne deviendra qu'un objet d'effroi général, jusqu'au *projet* rédigé par Alexandre lui-même, et que le prince de Talleyrand appelle « l'œuvre d'un franc-maçon fou, » nous assistons aux manœuvres

¹ Le roi (Louis XVIII) est l'homme le plus prudent que j'aie jamais vu (*The most cautions man i eaer sand*) et le meilleur souverain possible pour la France. (*Dépêches supp.*, vol. IX, p. 277.)

² Vol. IX.

et aux intrigues perpétuelles de ce souverain étrange dont l'existence semble divisée entre l'extase, la colère et la valse. « Le czar danse toujours, dit la lettre d'un attaché anglais à lord Liverpool¹. Il danse pendant que Rome brûle. Si j'essayais d'en parler sérieusement, je ne ferais qu'embrouiller Votre Seigneurie. Hier soir, fuyant la chaleur d'une assemblée, Pozzo di Borgo m'a tristement fait signe de venir, et m'a dit que l'empereur était positivement méchant (*quite wicked*). Il paraît qu'il a injurié Metternich, hier, il exaspère ses généraux et dit des sottises à Nesselrode ! Dans quelle fureur il sera quand il verra que la Prusse l'abandonne. »

La situation, ainsi qu'on le voit, a peu changé, et, pour le fond des choses, on pourrait presque appliquer la date de la réponse récente du prince Gortschakoff à la grande lettre par laquelle, en octobre 1814, l'empereur Alexandre répondit au premier *Memorandum* de lord Castlereagh. « La pureté de mes intentions me rend fort. Si « je tiens à l'ordre de choses que je voudrais établir en Pologne, « c'est parce que j'ai dans ma conscience l'intime conviction que ce « serait agir en faveur de l'avantage général plus que pour mon in- « térêt personnel. Cette *politique morale*, quelque nuance que vous « cherchiez à lui donner, trouvera peut-être des appréciateurs chez « toutes les nations, où tout ce qui est désintéressé et bienveillant est « accueilli. » Passe pour *désintéressé*, si l'on veut, mais en vérité, ce qui, dans la conduite de la Russie vis-à-vis de la Pologne, a pu jamais figurer comme *bienveillant*, on se le demande.

On a du reste, un peu plus loin, la satisfaction de voir de quelle façon le duc de Wellington traite ce qu'on a spirituellement appelé les « abus de conscience » du czar². Écrivant de Paris quinze jours plus tard à lord Castlereagh, il lui déclare que, « d'après une conversation avec M. de Blacas, » le roi Louis XVIII ressentait un plaisir profond de la conduite du gouvernement anglais. « Sa Majesté, dit le Duc, est pleinement satisfaite des assurances que j'ai données de votre détermination de vous opposer aux vues de la Russie, et de tenter de réunir « toutes les puissances européennes contre elle. M. de Blacas m'a « informé qu'aujourd'hui même des ordres seront transmis à M. de « Talleyrand, afin qu'il coopère avec vous de toutes les manières, et « qu'une opposition effective contre les plans polonais du czar « puisse se former; *le roi étant bien d'accord avec nous sur ce point :*

¹ *Dépêches supplém.*, vol. IX, p. 375.

² Le mot est d'un diplomate connu à Vienne pour ce que M. Villemain nomme le *piquant* de son esprit, à propos du style de la chancellerie impériale russe. « J'aimerais mieux, ma foi ! disait ce personnage, un bon abus de *confiance* que tous les abus de *conscience* de cette prose-là. »

« que tout le mal qui pourra résulter du congrès de Vienne a sa racine
« dans les affaires de Pologne¹ »

Nous invitons les soi-disant *conservateurs* en Europe à méditer ces dernières paroles ! Quant à ceux qui s'intitulent « hommes du progrès, » nous soumettons à leur *impartialité* cette politique polonaise de la Restauration et du *tory* duc de Wellington, politique stigmatisée aujourd'hui comme « révolutionnaire. »

Une seule chose manque à la ressemblance entre le passé et le présent de la question russo-polonaise : c'est le caractère personnel du souverain. Tandis qu'amis et ennemis rendent aujourd'hui le même témoignage aux excellentes intentions et à la nature élevée et sympathique d'Alexandre II, il est difficile de s'imaginer quelque chose de moins attrayant que la figure d'Alexandre I^{er}, telle qu'elle ressort de la masse de documents émanés de sources si diverses et rassemblés dans le neuvième volume des *Dépêches supplémentaires*. Ne pouvant tout citer, nous nous bornerons, en terminant, à l'extrait suivant d'un rapport de lord Castlereagh à lord Liverpool.

« ...Depuis le moment de mon arrivée au quartier général des
« alliés, en janvier dernier, j'ai dû perpétuellement essayer d'obtenir
« de l'empereur de Russie qu'il s'expliquât nettement et qu'il adop-
« tât une conduite, vis-à-vis de la Pologne, qui fût moins alarmante
« pour ses voisins..... Dans toutes mes entrevues, ainsi que dans le
« premier écrit de l'empereur, la question (celle de la Pologne) a tou-
« jours été posée par Sa Majesté comme *ne relevant que de la*
« *seule décision de la Russie*. Le langage impérial ne varie guère :
« Je donnerai ce qu'il faut à la Prusse, je ne donnerai pas un village à
« l'Autriche, j'ai conquis le duché, et j'ai 400,000 hommes *pour le*
« *garder*². — Ayant vainement tenté à Paris, à Londres et à Vienne,
« de produire quelque effet sur l'esprit du czar par des arguments
« conciliateurs, et d'amener la question à un point où la médiation
« pût être de mise, il m'a paru à la fin que l'unique espoir serait dans
« un retour aux traités, et dans l'impression qui pourrait lui être
« faite par l'idée des conséquences possibles de sa conduite..... Quel
« qu'en soit le résultat, je suis convaincu que le czar n'aurait con-
« senti à plier d'aucune autre manière, et que, loin de vouloir né-

¹ M. de Blacas met tant d'insistance à convaincre le Duc des sentiments du roi, qu'il lui dit et redit : « Voyez donc Sa Majesté, elle vous convaincra mieux que moi de la vivacité de ses sentiments. »

² « Ce que les Russes cherchent partout, c'est l'influence et la puissance universelles ; mais comme ils n'ont ni richesse, ni commerce, ni rien que d'autres désirent posséder, ils ne peuvent arriver à leurs fins que par le mouvement et par l'intrigue. — Ils n'ont rien au monde que leurs 400,000 hommes, dont ils font plus de bruit que ça ne vaut. » — (Lettre du duc de Well., Vienne, mars 1815.)

« gocier, il se serait roidi dans ses *droits* de despote militaire. Peut-être ne retirerons-nous que peu de fruits de ces concessions de sa part, mais c'est gagner quelque chose que de le forcer à accepter le niveau des autres puissances, et quoique mon expérience du caractère impérial me défende de rien attendre de son amitié pour ses alliés, de sa générosité ou de son sentiment de la justice, je ne suis pas éloigné d'espérer quelque chose de sa crainte. »

La même opinion sur Alexandre se retrouve chez tous les hommes politiques anglais. Lord Liverpool écrit à un attaché d'ambassade à Vienne : « Rien de ce que vous me dites du czar ne m'étonne : il est vaniteux, arrogant et opiniâtre, avec quelque talent, mais aucun tact, et il est dépourvu de sens commun. Je crois fortement que l'affaire de la Pologne sera tôt ou tard sa ruine. »

On le voit, le portrait n'est pas flatteur, mais on sent instinctivement qu'il est ressemblant. Lord Castlereagh ajoute alors sur la situation en elle-même ces lignes qui pourraient à coup sûr porter la date d'aujourd'hui : « Le mécontentement et l'épouvante qu'inspire l'attitude de la Russie sont trop forts et trop universels pour demeurer cachés au czar. Ces sentiments sont ceux de ses propres sujets, et il ne l'ignore point. Il se pourrait donc que, sous l'influence de cette certitude-là et de sa récente maladie, Sa Majesté arrivât jusqu'à modérer ses prétentions, auquel cas et avec le grand désir que j'ai d'éviter les complications nouvelles, je n'aurais nulle disposition à dicter des conditions impossibles. Il ne faut pas dédaigner l'avantage moral que nous remporterons, si nous arrivons à amoindrir tant et de si superbes prétentions ! Cela seul imprimera peut-être un temps d'arrêt à une carrière que la soumission rendrait insensée. *Si la Prusse et l'Autriche avaient voulu adopter le même ton d'autorité, je ne me serais pas préoccupé du tout des termes précis des concessions obtenues. Je crains bien que Sa Majesté impériale ne soit désormais assurée de l'asservissement d'un de ses alliés, et qu'il ne s'en fasse une arme.* »

Encore et toujours la Prusse !

En vérité, voilà tantôt trois quarts de siècle que le pays façonné par Frédéric II semble, dès qu'il s'agit de la Russie, possédé par le besoin de concilier la tyrannie intérieure avec la platitude au dehors ! et tout cela le plus maladroitement du monde et pour le plus grand bien de ses rivaux du reste de l'Allemagne.

Nous bornons ici nos emprunts aux deux derniers volumes des *Dépêches supplémentaires*, et, pour le reste, nous renvoyons au livre

même les lecteurs que la grande politique européenne et la politique contemporaine intéressent. Ce que nous avons surtout recherché, c'est les causes de l'influence morale du duc de Wellington sur ses compatriotes, les raisons qui font qu'une génération qui l'a l'a à peine entrevu le prend pour modèle, lui, homme de guerre, dans une époque vouée, ce semble, à la paix. Nous croyons les avoir trouvées dans cette perpétuelle soumission au devoir qui, chez le Duc, prime tellement tout le reste de ses qualités, que la partie la plus éclatante de cette vie n'apparaît en quelque sorte que comme accident. Ce dont nous sommes convaincu, c'est que quiconque lira consciencieusement ce document où les moindres incidents de la carrière d'Arthur Wellesley, sont pour ainsi dire, enregistrés heure par heure, renoncera à l'idée de voir en lui un ennemi de la France.

ARTHUR DUDLEY.

GIACOMO LEOPARDI¹

Giacomo Leopardi naquit à Recanati, petite ville de la Marche d'Ancône, le 2 juin 1798, du mariage du comte Monaldo Leopardi avec la marquise Antici. Son nom n'est pas populaire en Italie; il est presque inconnu en France. Son génie n'est pas de ceux qui s'imposent à une époque en s'associant à l'esprit, aux tendances, aux chimères qu'elle a nourris ou rêvés; il n'est pas de ceux non plus, qui méconnus de leur temps, trouvent dans la postérité immédiate, un dédommagement et une réparation éclatante. Leopardi, croyons-nous, n'est pas destiné à être lu ni goûté par la foule, mais ses œuvres seront l'aliment d'un petit nombre d'esprits élevés, qui lui voueront un culte durable et sérieux. Il doit prendre rang à côté de Byron, de Goëthe, de Chateaubriand, parmi ces penseurs mélancoliques qu'on vit surgir au commencement du siècle. Moins brillant peut-être que quelques-uns d'entre eux, il fut à coup sûr plus intimement, plus profondément frappé par le désespoir qui s'empara alors des âmes délicates et tendres.

Une période de scepticisme et de découragement précède d'ordi-

¹ *Opere del conte Giacomo Leopardi. Edizione accresciuta, ordinata e corretta, secondo l'ultimo intendimento dell'autore, da Antonio Ranieri. Firenze presso Felice Le Monnier. Epistolario presso il medesimo 1856 e 1857.*

naire les époques de décadence. A certains moments de l'histoire, ce sentiment plane comme une atmosphère lourde sur l'humanité. Au siècle d'Auguste si brillant au dehors, les plus grands génies en furent atteints. Virgile, Lucrèce surtout, furent remplis d'une mélancolie, tantôt douce, tantôt douloureuse. C'est lorsque l'humanité se dépouille de ses croyances, lorsque le vide se fait dans les cœurs, que ce sentiment apparaît parfois avec un éclat et un charme entraînants : le désespoir revêt une forme brillante chez les esprits d'élite. Mais bientôt, après que ce souffle desséchant aura balayé ce qui faisait la force et la vie de l'humanité, au milieu des ruines par lui semées, la carrière s'ouvre aux mauvaises passions, et le siècle d'Auguste touche de près à celui de Néron et de Domitien.

La mélancolie des anciens n'a pas toutefois beaucoup de ressemblance avec la mélancolie moderne. Si l'on excepte quelques pages de l'Écclésiaste et les vers de Lucrèce, nous ne trouvons pas dans les âges précédents, cette pleine connaissance du vide et de la vanité de l'existence qui est le caractère essentiel de la pensée moderne. Les anciens avaient le sentiment très-vif de la valeur de la vie, ils prenaient au sérieux les affaires de ce monde. Le souffle régénérateur du christianisme, en détachant les hommes des choses de la terre, leur fit reporter leurs désirs, leurs vœux, leur principal intérêt, dans les horizons sans bornes de l'immortalité.

Mais lorsque le matérialisme dogmatique du dix-huitième siècle eut frappé au cœur l'humanité, s'attaquant à la source même de ses plus douces espérances, et s'efforçant de les détruire à jamais, elle se rejeta pour un moment dans des illusions insensées de félicité terrestre ; elle s'imagina que le bonheur allait enfin descendre sur la terre, que toutes ses aspirations, ses désirs infinis allaient être assouvis dès ici-bas.

Un immense enthousiasme s'empara alors des sociétés humaines, et ce fut peut-être là le côté grandiose de 89. La déception toutefois ne se fit pas attendre ; les destinées du monde ne furent pas changées ; et l'impuissance de cette prodigieuse révolution à assouvir les désirs qu'elle avait irrités, à guérir les éternelles douleurs humaines révéla d'une manière plus éclatante la profondeur de la plaie. Ce fut alors que penseurs et poètes repoussèrent à l'envi leurs illusions et leurs espérances, et brûlèrent ce qu'ils avaient adoré. André Chénier, Byron, Goethe, Foscolo, Chateaubriand, chantèrent, chacun à sa manière, la palinodie de 89.

Cet amer découragement couvrit comme d'un voile de deuil toutes les intelligences ; notre siècle se leva au milieu du sang et des larmes, et la douleur, ainsi que l'a dit une femme de génie, devint la véritable inspiratrice du talent.

Ce sentiment mélancolique qui a produit Werther, René et Obermann avait pris en Italie une forme particulière. Les encyclopédistes français avaient nié, dans le premier enivrement, jusqu'à l'idée de l'infini, jusqu'aux aspirations ineffables de l'humanité. Moins superficiels que ces philosophes, les matérialistes italiens ne méconnaissent pas, du moins, la puissance de ces désirs, de ces aspirations. Ils affirmèrent seulement qu'ils n'avaient pas d'objet, qu'ils devaient toujours rester inassouvis. La nature, disaient-ils, dans sa prévoyance infinie, nous entoure d'un mirage éternel, d'un monde d'illusions qui nous voilent les maux de la vie et nous aident à les supporter.

Bizarre coïncidence ! au moment où la *Critique de la raison pure* se répandait en Allemagne, les sceptiques italiens allaient encore plus loin, et appliquaient la critique de Kant, non-seulement aux idées, mais à tous les sentiments sans distinction. « Les illusions sont le seul bonheur de la vie : il s'agit d'en multiplier le nombre ; » c'est l'idée que Melchior Gioia prend pour base de son système d'économie sociale, et cette philosophie, encore plus désespérante que le triple bandeau qui semblait voiler les regards des encyclopédistes, ne paraît pas avoir troublé son repos. Esprit superficiel, et essentiellement pratique, il ne songe qu'à en tirer des conséquences utilitaires, à l'appliquer à toute chose, religion, philosophie, économie politique ¹.

Foscolo, caractère plus élevé, semble avoir conscience de toute l'étendue de la blessure que le dix-huitième siècle a faite à l'humanité ; il s'émeut à l'aspect de ses luttes et de son impuissance ; il ne s'étonne point qu'elle se nourrisse d'espérances surhumaines, qu'elle se rejette de toutes ses forces par delà ce monde disproportionné et insuffisant.

C'est dans son *Cours* à l'université de Pavie et dans son *Jacopo Ortis* que cette pensée amère se montre d'une manière un peu confuse, il est vrai, mais énergique. Elle se reflète çà et là dans presque toutes ses œuvres. Mais, homme d'action avant tout, entraîné par le tourbillon de l'époque, distrait, d'ailleurs, par des passions ardentes qui jouèrent un grand rôle dans sa vie comme dans celle de lord Byron, Foscolo n'eut pas le temps de la développer et de l'ériger en système. Ses tendances mélancoliques exercèrent peut-être plus d'influence sur son caractère que sur ses écrits.

¹ Voir son traité, *Del merito e delle recompense*.

I

Cette forme nouvelle et profonde du scepticisme, qui n'avait été pour Gioia qu'une sorte de badinage et avait à peine effleuré l'âme de Foscolo, vint se concentrer en quelque sorte dans Leopardi. Elle devint sa préoccupation exclusive; la pensée à laquelle il ramena tous les phénomènes de l'existence, le miroir à travers lequel il vit la nature et le monde. Né et élevé au fond d'une province, au sein d'une famille austère; génie précoce, plongé depuis l'enfance dans de profondes et solitaires études, d'une santé délicate, d'une imagination ardente, il fut poussé presque fatalement vers ce doute amer qui devait absorber toutes ses forces. A dix-sept ans, il avait non-seulement approfondi le grec¹ et le latin et terminé ses études classiques, mais encore il avait appris, sans maître, plusieurs autres langues anciennes et modernes; il avait lu ou plutôt dévoré la riche et vaste bibliothèque de son père. Il recevait déjà les félicitations des savants, et l'on s'étonne de voir cet adolescent, enterré dans une petite ville des Marches, en correspondance avec Niebuhr, Boissonade et Bunsen.

On voit, par les paroles qui terminent un *Essai sur les erreurs populaires des anciens*, écrit en 1817, qu'à cette époque la foi chrétienne, dans laquelle il avait été élevé, n'était pas encore éteinte dans son âme. « La philosophie, disait-il, est souvent pour nous une cause d'erreurs; l'incrédulité elle-même est devenue mère de préjugés plus nuisibles que ceux que la crédulité eût jamais produits. C'est la honte éternelle de ce siècle qu'il ait su rendre malfaisant ce que l'homme peut par ses qualités naturelles se procurer de beau et de grand; et le nom de philosophe est devenu odieux aux esprits les plus sains... Oui, Bacon le dit, une teinture de philosophie nous éloigne de la religion; mais nous pouvons nous consoler par ce qu'ajoute ce profond connaisseur du cœur humain, qu'une connaissance solide de la philosophie nous reconduit dans son sein. Religion très-aimable, il est doux de pouvoir terminer en parlant de toi ce qu'on a commencé dans le but de faire quelque bien à ceux que tu éclaires chaque jour de tes bienfaits! Il est doux de pouvoir conclure avec

¹ A 17 ans il publia des odes en grec que des hellénistes prirent pour des odes d'Anacréon récemment découvertes, tant il excellait à imiter le style des anciens.

assurance et fermeté qu'il n'est pas philosophe celui qui ne te suit ni ne te respecte; et que, parmi ceux qui te suivent et te respectent, il n'en est pas qui ne soient philosophes. J'ose ajouter qu'il n'a pas de cœur, qu'il ne ressent pas le doux frémissement d'un amour tendre qui apaise et qui ravit, qu'il ne connaît pas les extases dans lesquelles jette une méditation suave et touchante, celui qui ne t'aime pas avec transport, qui ne se sent pas entraîné vers l'objet ineffable du culte que tu nous enseignes... »

Mais, bien peu de temps après, nous retrouvons cette âme passionnée en proie au scepticisme qui l'obséda toute sa vie et qui nous inspire une douloureuse sympathie, car la noblesse de son âme, la pureté de ses mœurs ne nous permettent pas de douter de sa sincérité.

Il y a deux sortes de scepticisme, le scepticisme vulgaire et satisfait, qui est le caractère de toutes les mauvaises époques de l'histoire, des temps où le genre humain dégénère et semble s'abâtardir : celui-là inspirera toujours une répulsion invincible aux esprits élevés.

Il en est un autre, triste, plein de mélancolie, et qui, au milieu de la douleur qu'il fait éprouver, n'est pas dépourvu d'un certain charme ni d'une certaine élévation. C'est une sorte de quiétisme dans le désespoir (et c'est là, nous le verrons, le trait caractéristique du poète dont nous nous occupons); celui-là a plus d'attrait pour les âmes d'élite; mais il a aussi plus de périls, car il peut, à la longue, décourager, abattre même les esprits généreux et les pousser au mal. Il frappe aussi parfois, et c'est ici le cas, les victimes innocentes, si je puis me servir de cette expression, des siècles d'incrédulité ou de corruption, ces âmes faites pour la foi, qui s'en fussent nourries avidement si elles avaient vécu à une autre époque, mais qui languissent étouffées par l'atmosphère lourde et malsaine qui les entoure et les oppresse comme des fleurs du midi transportées dans des steppes arides sous les bises du pôle.

Leopardi, qui sut se préserver du mal par la délicatesse exquise de ses sentiments, est au moins un exemple de toutes les souffrances, de toutes les indicibles angoisses que l'absence de la foi peut accumuler dans un cœur élevé et généreux. Nous verrons aussi les luttes sans nombre qu'il eut à soutenir avec lui-même; et c'est par une sorte de contradiction qu'il échappa toute sa vie à la logique de ses principes. Cela dit, nous pouvons aborder les idées mêmes de l'auteur.

Comment se fit cette métamorphose dans son esprit? Elle fut sans doute le résultat d'une révolution intérieure, d'un de ces combats solitaires qui ont lieu entre les diverses puissances de l'esprit humain

dans les désespoirs du cœur, dans les angoisses de l'âme. Mais qui pourrait en suivre la marche mystérieuse, les vicissitudes sans nombre? Nous ne saurions, quant à nous, qu'en mentionner les causes occasionnelles, extérieures, et nous allons le laisser parler lui-même dans sa *Correspondance* avec Pietro Giordani. Voici comment il nous fait assister aux luttes qui amenèrent ce triste résultat.

« Je me suis ruiné la santé par sept années d'un travail fou et acharné, au moment où ma complexion allait se former et se fortifier, et me voilà perdu sans ressource et pour toute la vie. Cela m'a rendu chétif et disgracieux, même dans l'aspect extérieur, dans cette partie de l'homme qui seule frappe le plus grand nombre... et ce n'est pas seulement le plus grand nombre : tout le monde est forcé de souhaiter que les facultés de l'âme ne soient pas entièrement dépourvues de cette beauté extérieure, dont, par une loi de nature, l'absence les attriste et les décourage presque d'aimer l'être bien doué qui n'a de beau que l'âme. Cette circonstance et d'autres malheurs ont brisé le cours de ma vie, en me donnant assez d'intelligence pour voir clairement et bien apprécier ce que je suis; en me donnant assez de courage pour comprendre que la joie ne sied pas à mon cœur; qu'il doit se revêtir d'habits de deuil en quelque sorte et prendre la mélancolie pour compagne inséparable et éternelle. Je sais donc et je vois que ma vie ne saurait être que malheureuse; toutefois, je ne me décourage pas. Puissent mes efforts pour la supporter sans lâcheté la rendre utile à quelque chose! »

Nous insistons sur ces paroles, car nous y trouvons le germe des idées qui reviennent le plus souvent dans ses œuvres, et alors sans réserve ni adoucissement. Courbé et maladif, d'une constitution frêle et épuisée avant l'heure, portant déjà le principe d'une maladie incurable; voilà ce qu'il était à dix-huit ans. Méditatif et inquiet, il était tout esprit en quelque sorte, et sa pensée le rongait dans l'isolement et la solitude.

« L'absence de santé, disait-il, tout en m'enlevant jusqu'à la ressource du travail, ne m'arrache pas à cette pensée qui me mine, qui a toujours été mon supplice, et qui finira par me tuer, si je continue à vivre en son pouvoir dans cette solitude. »

II

Ses premières compositions furent des chants patriotiques. La forme en est toujours admirable, et c'est là peut-être l'œuvre la plus

populaire de Leopardi. Elle lui valut, bien à tort, le nom de poète des *carbonari*. C'est une plainte mâle sur le sort de l'Italie et son asservissement. Il adresse de vifs reproches aux Italiens, qu'il accuse d'apathie et de mollesse, et leur rappelle les exemples héroïques des Grecs et ceux de leurs aïeux. Il compare le présent et le passé de l'Italie pour pleurer sa chute immense; il essaye de ranimer, d'entraîner cette génération faible et énervée par la tristesse même de son accent et l'émotion contenue qui règne dans ses vers.

On venait alors d'assister à la chute de Bonaparte. L'empire avait laissé dans toute l'Europe des traces sanglantes et de cruels souvenirs. On ne doit pas s'étonner que ses premières odes contiennent des expressions amères contre la France. Ces guerres sans but, ou plutôt n'ayant pour but que la domination d'un seul homme; ces carnages inutiles, commandés de sang-froid, étaient faits pour révolter une âme comme la sienne. Il ne faut pas être surpris que, dans son ardeur juvénile, il ait confondu la France avec son maître d'alors; qu'il n'ait pas vu que c'était plus encore à la France libérale et pensante qu'aux armes de l'étranger qu'on devait la chute du conquérant. Il pleure aussi cette vaillante légion italienne qui périt dans la campagne de Russie :

« Ils mouraient sur les plages désolées des Ruthènes, les preux de l'Italie dignes d'une autre mort; l'air, le ciel, les hommes et les bêtes féroces leur livraient un combat acharné. Ils tombaient par milliers, demi-nus, exténués, sanglants, et la glace servait de couche à leurs corps défaillants. Dans les trances de la mort, ils invoquaient cette mère regrettée, ils disaient : Oh ! pourquoi faut-il périr sous les frimas et les vents et non par le fer et pour toi, ô douce terre natale ! Voilà qu'au milieu du plus beau sourire de la jeunesse, dans une contrée lointaine, ignorés de tous, nous mourons pour ceux qui te tuent. »

D'ailleurs, Leopardi est d'autant plus excusable de s'en prendre à la France d'alors, qu'il y avait, comme on sait, en Italie, (de même qu'en Allemagne en 1812 et 1815), le grand parti des *misogalli* (gallophobes), qui comptait dans ses rangs presque tous les hommes d'élite. Pour les patriotes d'alors, l'étranger, c'était le Français, comme l'a été depuis le *Tedesco* lorsqu'il a voulu appliquer le système centralisateur français. Foscolo, Confalonieri, tous les personnages marquants de cette époque partageaient contre la France la haine d'Alfieri, haine que l'invasion brutale des jacobins et le séjour des armées impériales rendirent toujours plus populaire ¹.

¹ A Florence, lors de la première invasion française, les jeunes gens récitaient le

Mais cette ardeur juvénile ne fut pas de longue durée chez Leopardi. Dans la troisième de ses odes, adressée au cardinal Maï à propos de la découverte du manuscrit *de Republica* de Cicéron, il s'élève déjà à des considérations philosophiques plus générales. On le voit dès lors saisir avidement cette pensée que l'illusion seule fait le bonheur, si le bonheur est possible, et regretter ces erreurs anciennes et naïves de l'humanité que la science s'attache à détruire; qu'elle bannit à jamais. Après avoir parlé des résultats des grandes découvertes modernes auxquelles l'Italie a pris une si large part, il s'écrie :

« Hélas ! hélas ! le monde ne gagne pas à être connu, il se rapetisse, et l'éther résonnant, la terre et la mer paraissent plus grands à l'enfant qu'au sage.

« Où sont-ils allés, ces rêves charmants de contrées ignorées, peuplées d'habitants inconnus, de l'asile qui reçoit les étoiles pendant le jour, de la couche lointaine de la jeune Aurore et du Sommeil où va s'ensevelir chaque nuit le plus grand des astres ? Voilà le monde dessiné sur un morceau de papier ; voilà que tout est semblable, et, par nos découvertes, le néant seul s'accroît. Oh ! fantômes chéris de notre imagination, la vérité vous proscrit dès qu'elle apparaît ; notre esprit se sépare à jamais de vous ; les âges nous enlèvent à votre magique puissance, et l'adoucissement de nos maux disparaît avec vous. »

Nous trouvons une idée analogue dans Chateaubriand, mais ce n'est chez lui qu'une observation incidente, tandis qu'elle tient au fond même de la pensée de Leopardi. Il creuse, il retourne en tous sens cette pensée de l'Ecclésiaste : *Qui addit scientiam addit et laborem*. Leopardi est amené par là à une théorie ingénieuse et dont on ne peut s'empêcher d'admettre jusqu'à un certain point la justesse sur l'histoire de l'humanité. Elle se divise, suivant lui, en trois grandes périodes. L'antiquité, dans laquelle l'homme croyait à la vie terrestre, où il poursuivait de tous ses efforts la réalisation de ses rêves, de ses aspirations, de ses désirs ici-bas, espérant le bonheur dans ce monde et comptant l'obtenir. Le malheur pour lui n'était qu'un fait isolé, une exception à la règle, et chaque individu qui en était atteint se croyait une sorte d'anomalie, la victime peut-

célèbre sonnet de Filicaia : *Italia ! Italia !* etc., où l'on trouve ces vers injurieux pour la France :

Ch' or giù dall' Alpi non vedrei torrenti
Scender d'armati ne di sangue tinta
Bever l' onda del Pò gallici armenti.

On raconte que le général Championnet donna l'ordre de mettre immédiatement aux arrêts l'auteur du sonnet. Bien prit à Filicaia d'être mort depuis près d'un siècle.

être d'une vengeance supérieure et mystérieuse. De là cette fatalité, cette puissance redoutable du destin qui joue un si grand rôle dans les plus belles productions du génie antique, qui inspire les chefs-d'œuvre d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide. Mais, grandissant en savoir, l'homme aperçut bientôt la vanité de ses désirs, de ses espérances de félicité ; il reconnut que le malheur était non pas une exception, mais la loi même et la condition immanente de l'existence. Cependant cette lumière sinistre ne se fit pas tout d'un coup. Elle se présenta d'abord à l'esprit de quelques philosophes isolés de l'antiquité, qui jetèrent comme un cri d'alarme dans des paroles pleines de tristesse, avant-courrières de cette grande déception. Parmi ces paroles, Leopardi cite dans une *Comparaison des maximes de Brutus avec celles de Théophraste*, des expressions de ce dernier qu'il interprète d'une manière ingénieuse et nouvelle, et les mots bien connus de Brutus. C'est lorsque ce découragement se fut généralisé que l'humanité désabusée se tourna vers les espérances immortelles du christianisme. Puis, dans ces derniers siècles, la science, la philosophie semblent rejeter ce dernier lien qui rattachait l'homme à l'espérance et au bonheur. Tout est pour lui également vide, stérile et vain ; il renonce à tout espoir sur cette terre et ne croit à rien au delà.

Il faut le reconnaître ; il y a beaucoup de vrai dans cet aperçu de Leopardi, dans cette philosophie de l'histoire qu'il a été le premier, croyons-nous, à développer d'une manière aussi explicite. Nul parmi ceux qui pensent ou qui sentent ne saurait méconnaître le malheur et le néant de l'homme, sa condition misérable. Il y a eu, il est vrai, un état d'enfance des sociétés plus généralement heureux ; mais, de même que l'âge fait évanouir chez l'individu les illusions et les rêves de l'adolescence, de même tout devait amener l'humanité à reconnaître son état véritable, et préparer le prodigieux essor des idées chrétiennes qui ont assigné à l'homme sa véritable place, sa véritable valeur. Que serait l'homme, en effet, sans ces horizons et ces consolantes perspectives qui seules donnent du prix à l'existence ? Leopardi, tout étranger qu'il est à la foi, est forcé de le reconnaître ; et il regarde comme le plus grand des malheurs l'avènement de cette philosophie, dont il est peut-être la plus intéressante victime, qui a tari les sources de l'enthousiasme et de la croyance, et a amené ce qu'il appelle l'âge de fer de l'humanité.

Il y a plus ; ce rapport qu'il croit voir entre les progrès de la science et le malheur des peuples à travers les âges, il le retrouve dans les individus. Si quelques êtres entretiennent encore des illusions qui les consolent, ce sont les simples, les ignorants, le vulgaire en un mot. Mais, à mesure qu'on s'élève par la science ou par la noblesse et la

délicatesse des sentiments au-dessus du niveau commun, on perd toujours davantage ces illusions et ces espérances qui font le bonheur, on aperçoit dans toute sa nudité le néant de la vie. « Tes enfants seront malheureux ou bien ils n'auront pas de cœur, » dit Leopardi dans un chant qu'il adresse à sa sœur à l'occasion de son mariage.

Nous touchons ici à un point délicat et qui fait encore mieux ressortir tout le danger de ce scepticisme quelque épuré qu'il soit. Leopardi se maintint toujours dans la voie du bien ; il pratiqua la morale la plus élevée, et pourtant il est certain qu'avec sa manière de voir, il ne pouvait regarder la vertu que comme une belle et généreuse illusion. En paraphrasant le mot célèbre de Brutus, il met dans sa bouche ces amères paroles : « Vertu, vaine folie, le champ des illusions inquiètes est ton école et le repentir suit tes pas. » On le voit donc, Leopardi, malgré son admiration pour la vertu et le beau idéal, est amené inévitablement par la logique de sa doctrine à les regarder aussi comme vains. « Le beau est l'ennemi du vrai, a-t-il dit quelque part, mais cette beauté trompeuse, ajoutait-il heureusement, est préférable à la vérité, c'est-à-dire, à la réalité prosaïque des choses terrestres. »

III

Les principaux écrits de Leopardi sont ses *Œuvres morales* et ses *Odes*. Dans ses *Œuvres morales*, il nous expose ses pensées philosophiques et ses observations sur les choses et les hommes d'une manière piquante et humoristique, le plus souvent sous forme de dialogues, dans le genre de ceux de Lucien, et parfois aussi dans de petits traités ayant en apparence un but tout différent et où il développe ses doctrines comme dans la *Comparaison des maximes de Brutus avec celles de Théophraste* dont nous avons parlé plus haut. Son style, très-pur, rappelle celui des prosateurs grecs, surtout celui de Xénophon et d'Isocrate ; on voit même qu'il s'attache à imprimer à la langue italienne, altérée par le gallicisme et la mauvaise littérature des deux siècles précédents, l'allure et la manière grecques.

L'idée qui revient le plus souvent sous sa plume, c'est la petitesse de l'homme vis-à-vis de l'immensité de la création, et le peu de place que lui laissent, dans cet univers, les découvertes de la science moderne.

Voici quelques exemples de la manière dont il présente sa pensée. Pour nous montrer la révolution profonde que la science a exercée, suivant lui, dans les croyances générales de l'humanité, il établit un dialogue entre Copernic et le Soleil. Le Soleil s'avise un beau jour de ne plus tourner autour de la terre. « Qu'ai-je affaire, dit-il, de courir comme un fou pour éclairer quelques animalcules qui vivent sur un morceau de fange et que, malgré mes bons yeux, je puis à peine distinguer? » On lui fait observer que privés de sa clarté bienfaisante, ces malheureux vont infailliblement périr de froid et de faim.

« Et que m'importe? dit le Soleil, suis-je la nourrice du genre humain, et est-ce à moi à pourvoir à sa nourriture et à son chauffage?..... En tout cas, lorsqu'une famille veut se chauffer, c'est à elle de s'approcher du foyer et non au foyer à tourner autour de la famille. »

Alors le Soleil fit venir auprès de lui Copernic pour l'engager à persuader à la Terre de se mouvoir désormais elle-même autour de lui.

« Mais, dit Copernic, Votre Excellence ne voit pas que les conséquences d'un pareil fait pourraient être plus graves qu'elles ne le paraissent; qu'elles ne seront pas simplement physiques, mais que tout l'ordre et la hiérarchie des êtres en seront bouleversés; une grande révolution s'opérera du même coup dans la métaphysique et les sciences spéculatives, et l'homme, qui s'est cru jusqu'ici au premier rang de la création, se trouvera relégué à une condition infime. »

Veut-il montrer la puissance meurtrière, mystérieuse et terrible de la Nature, cette force aveugle de destruction qui s'étend à toute chose créée? il résumera, dans le *Dialogue de la Nature et d'un Islandais*, les plaintes et les griefs de l'homme contre elle. Cet Islandais a parcouru tous les climats, les contrées les plus diverses; partout il a trouvé la Nature hostile, inclemente, implacable; il énumère toutes les souffrances qu'il a endurées. La Nature, sans s'émouvoir, lui répond qu'il a tort de s'imaginer que tout est fait pour son propre agrément.

« Eh quoi! répond l'Islandais, supposons que quelqu'un m'invite dans son château avec grande instance, et que j'y aille uniquement pour lui complaire. Arrivé là, il me donne une chambre toute lézardée et menaçant ruine, humide, empestée, exposée au vent et à la pluie. Au lieu de s'efforcer de me faire passer le temps d'une manière agréable et commode, à peine me donne-t-il le nécessaire pour vivre, et, de plus, il me laisse insulter et battre par ses enfants et ses gens. Si, à mes plaintes légitimes, il répond que ce château, il

ne l'a pas fait pour moi, que ses enfants et ses gens, il ne les garde pas chez lui pour mon agrément, n'aurai-je pas le droit de lui dire : Puisque cette maison n'est pas destinée à mon usage ; puisque vous ne pouvez pas m'y garder sans peine et sans danger pour moi ; à quoi bon m'inviter ? N'ai-je pas le droit de vous tenir le même langage ? »

Dans le *Dialogue du Tasse avec son Génie*, il s'attache à nous faire bien comprendre le néant de nos joies et de nos plaisirs. Le Tasse, au fond de sa prison, désire ardemment voir la femme qu'il aime. Le Génie lui propose de la lui montrer en songe. « Eh quoi ! dit le Tasse, un songe à la place de la vérité ? »

« Le Génie. — Qu'est-ce que la vérité ? »

« Le Tasse. — Je ne le sais pas plus que ne le sut Pilate.

« Le Génie. — Eh bien ! apprenez que toute la différence qui existe entre la réalité et le rêve est tout à l'avantage de ce dernier, qui peut être parfois beaucoup plus beau et meilleur que la réalité.... Goûtez-vous jamais des plaisirs vrais ? Ne voyez-vous pas que toutes les jouissances de l'homme consistent dans l'espérance et dans le souvenir, c'est-à-dire, dans un rêve et une ombre ? qu'il se dit toujours : je jouirai dans l'avenir ; parfois, mais moins sincèrement : j'ai éprouvé de la jouissance dans le passé ; jamais il ne se dit : je suis heureux actuellement ? »

Aussi, suivant Leopardi, les choses les plus utiles sont celles qui contribuent le plus à donner carrière à l'imagination, à empêcher l'homme de penser à la réalité de la vie : — les divertissements, dirait Pascal. Les œuvres littéraires tiennent, par conséquent, la première place et sont bien préférables à ce qu'on appelle travaux et sciences utiles.

Il se résume enfin dans le *Dialogue de Ruysch avec ses Momies*, et dans le *Chant du Coq*, où il envisage la mort comme la fin suprême de l'univers, et arrive presque par là au nihilisme des Indiens, au Nirvâna. Dans le premier, les momies de Ruysch, ressuscitées pour un moment, à l'occasion de l'accomplissement de la grande année mathématique, au grand ébahissement du professeur, entonnent un hymne à la Mort :

« Seule éternelle au monde, autour de toi gravite toute chose créée ; c'est en toi, ô Mort, que repose notre nature dépouillée : joyeuse ? non, mais insouciant de l'antique douleur. »

Et dans le *Chant du Coq*, il s'écrie en s'adressant à l'humanité tout entière :

¹ Ce *Dialogue* semble être une réponse à ces vers ironiques de Lucrèce :

Denique si vocem rerum natura repente
Mittat, etc.

« Un jour viendra où nulle force du dehors, nul mouvement intime ne troublera le calme de votre sommeil, mais toujours et invariablement vous reposerez en lui. La mort ne vous est pas encore accordée; seulement il vous est donné par intervalles de jouir d'un simulacre du trépas, car la vie ne pourrait pas se conserver si elle n'était fréquemment interrompue. La vie est de telle sorte, que pour la supporter il est nécessaire de la déposer de temps en temps pour reprendre haleine et se rafraichir par un avant-goût et une parcelle pour ainsi dire de la mort.

« Il semble que le but unique de l'être soit de mourir : ce qui n'était pas ne pouvant pas mourir, il fallait que les choses qui existent surgissent du néant. Bien certainement la cause dernière de l'être n'est pas la félicité, car nulle chose n'est heureuse, bien que toute créature animée se propose le bonheur pour but de ses actes sans jamais l'atteindre; et c'est ainsi que toutes ses œuvres, ses fatigues et ses peines ne sont dirigées que vers cette fin unique de la nature, qui est de mourir.

« Un temps viendra où l'univers et la nature elle-même seront éteints; et de même que bien des grands royaumes et des empires humains, dont les révolutions admirables ont été célèbres dans d'autres âges, ont péri dans l'oubli sans laisser de trace aujourd'hui; de même du monde tout entier et de ses vicissitudes et des calamités infinies des choses créées, il ne restera nul vestige, mais un silence nu et un calme profond rempliront l'immensité de l'espace; ainsi ce mystère étonnant et effroyable de l'existence universelle, avant d'être expliqué ou entendu, se dissipera et s'évanouira ¹. »

Dans les *Dits mémorables de Filippo Ottonieri*, où il semble s'être attaché à réfuter point par point l'Ἐγγειφίδιον d'Épictète, il se peint lui-même et nous fait connaître, sous un pseudonyme, sa propre pensée, à l'exemple de quelques autres écrivains italiens qui ont usé du même procédé, notamment Foscolo, dans son *Didimo Chierico*, dont le Filippo Ottonieri peut passer pour l'imitation. Leopardi résume, en quelques mots profonds et ironiques qu'il met dans la bouche d'Ottonieri, sa manière d'envisager les choses de l'humanité. Ainsi, lorsqu'on lui demande ce que les hommes viennent faire au monde : « Ils viennent apprendre, répond Ottonieri en plaisantant, combien il vaudrait mieux ne pas y venir. »

Un jour que quelqu'un se plaignait à lui de je ne sais plus quelle souffrance, affirmant que s'il pouvait être débarrassé de celle-là les autres lui paraîtraient légères, il répondit : « C'est alors au contraire qu'elles vous paraîtraient lourdes. »

Quelqu'un ayant dit, en sa présence : « Si cette douleur avait duré davantage, je n'aurais pu l'endurer : — Au contraire, dit Ottonieri, l'habitude vous l'eût fait supporter bien plus facilement. »

¹ Leopardi a soin d'ajouter en note que cette conclusion est toute poétique et nullement philosophique.

Une autre fois, les exempts avaient arrêté un assassin qui était boiteux : « Vous voyez, dit Ottonieri, que quoiqu'on dise que la justice est boiteuse, elle sait néanmoins atteindre le coupable lorsqu'il est lui-même boiteux. »

Il termine enfin par cette épitaphe qu'il se fait à lui-même :

CI-GIT PHILIPPE OTTONIERI
 NÉ POUR LES ACTIONS GÉNÉREUSES
 ET POUR LA GLOIRE
 IL VÉCUT OISIF ET INUTILE
 ET MOURUT SANS RENOMMÉE
 N'IGNORANT PAS LA NATURE DES CHOSES
 NI SON PROPRE SORT.

IV

Mais c'est dans ses *Odes* que son émotion, qui restait cachée sous le voile de l'ironie et du sarcasme dans ses dialogues, déborde et éclate dans toute sa force ; c'est là qu'elle s'exhale dans des chants admirables et saisissants qui rappellent par la forme les plus beaux vers de Pétrarque ; c'est là que son cœur se révèle tout entier avec sa tendresse, ses facultés sensibles et aimantes. Il y exprime à la fois le dégoût profond que lui inspirent les biens les plus enviés d'ici-bas et l'aspiration invincible vers un bonheur inconnu et seul digne de l'homme, qu'il rejette néanmoins parmi les chimères et les illusions sans nombre de l'humanité.

Qu'on s'imagine l'auteur de l'*Imitation* perdant tout à coup, si c'était possible, la foi qui le soutient, restant sans appui et sans espérance avec la pleine connaissance de la vanité des choses, accablé par surcroît de maux extraordinaires ; tel est l'état de Leopardi ; voilà l'esprit qui anime ses chants. Cette nature insensible et muette, qui dans sa sérénité tranquille semble se faire un jeu des larmes et des angoisses de l'homme, lui fait horreur ; c'est contre elle qu'il fait éclater toute son amertume.

« La nature est sourde, s'écrie-t-il, soucieuse non du bien mais de l'existence seule ; pourvu qu'elle nous conserve à la souffrance, peu lui importe le reste. »

On voit qu'il ne peut pas se consoler de l'absence de cette Providence qu'il nie ; qu'il a peine à admettre l'inexorable doctrine des panthéistes.

« Oh ! s'écrie-t-il encore, s'il existait au moins quelque part, dans le ciel, sur la terre ou au sein des mers, un être, je ne dis pas compatissant, mais qui fût au moins spectateur de nos maux. »

L'amour est aussi son thème favori. C'est un amour tout idéal : sa nature timide et chaste n'aurait pu en concevoir un autre. Antonio Ranieri, son compagnon inséparable pendant les sept dernières années de sa vie, nous dit qu'il porta dans la tombe la fleur de sa pureté virginale. L'idée de l'école platonicienne, que l'amour de l'homme est une parcelle de l'amour éternel et divin, est prise en quelque sorte à rebours et retournée par Leopardi. L'amour n'est plus un sentiment inspiré par un objet déterminé, mais une aspiration infinie de l'âme qui, crée en quelque sorte elle-même son objet, et n'en prend que le squelette dans la réalité. Cet idéal vaut infiniment mieux que l'objet lui-même ; aussi Leopardi disait que, lorsqu'il avait vu en rêve la femme aimée, il évitait de la rencontrer le plus longtemps possible, de peur d'en effacer l'impression délicieuse. Son premier amour avait été brisé par la mort, et c'est ce souvenir, embelli par les mirages de l'imagination, qui lui inspire peut-être ses plus beaux vers : Voici le *chant* qu'il adresse à la jeune fille qu'il avait aimée et qui n'était plus :

« Sylvie, te rappelles-tu encore ce temps de ta vie mortelle, lorsque la beauté resplendissait dans tes yeux rians et mobiles, lorsque, joyeuse à la fois et pensive, tu montais le sentier de la jeunesse !

« Ta paisible demeure et les chemins d'alentour résonnaient perpétuellement de ton chant, lorsque, attentive aux ouvrages de ton sexe, tu te repaissais de cet avenir délicieux que tu avais dans l'esprit. C'était au mois de mai tout plein de parfum, et c'est ainsi que tu avais accoutumé de passer la journée.

« Quittant parfois mes études chéries et les livres où se consumait péniblement ma première jeunesse et la meilleure partie de moi-même, du balcon de la maison paternelle, je prêtais l'oreille au son de ta voix et de ta main rapide qui parcourait avec effort le métier ; je contemplais l'éclat azuré des cieux, les chemins dorés par le soleil et les jardins ; je voyais d'un côté la mer lointaine, de l'autre la montagne. Une langue humaine ne saurait dire ce que je sentais en moi-même.

« Quelles douces pensées, quelles espérances, quels cœurs, ô ma Sylvie ! Combien nous semblait belle alors la vie humaine et la destinée ! Lorsqu'il me souvient d'une aussi immense espérance, une émotion amère et inconsolable m'opprime ; je ressens mon malheur avec plus de force. O nature,

nature, que ne tiens-tu plus tard tes promesses d'alors? Pourquoi tendre à tes enfants un piège aussi cruel?

« Avant que l'hiver desséchât les herbes, consumée et brisée par la maladie, tu succombais, ô ma douce enfant, tu ne voyais pas la fleur de tes ans. De douces louanges adressées à tes noirs cheveux ou à tes regards amoureux et timides n'épanouissaient pas ton cœur, et tes compagnes aux jours de fêtes ne te parlaient pas d'amour.

« Bientôt s'envolait aussi ma douce espérance. Les destins refusèrent à ma vie jusqu'à la jeunesse. Hélas! comme tu as passé, compagne chérie de mon âge le plus tendre, mon espérance tant pleurée! Est-ce là ce monde? sont-ce là les plaisirs, les amours, les événements dont nous avons tant parlé ensemble? Est-ce là le sort de l'humanité? A l'approche de la vérité, tu mourus, infortunée, et ta main me montrait au loin la froide mort et une tombe nue. »

Consalvo est aussi l'expression de cet amour idéal, tel que l'entendait Leopardi. C'est le dernier entretien d'un mourant avec la femme qu'il a aimée, sans oser le lui avouer. La mort le rend plus audacieux, et il lui raconte les peines, les souffrances, les angoisses sans nombre qu'elle lui a fait éprouver. A cette révélation suprême, à cet accent venant du bord de la tombe, la femme attendrie hésite, et enfin imprime un premier et dernier baiser sur les lèvres éteintes de *Consalvo*, qui meurt au milieu d'une émotion ineffable quelques instants après.

Mais cette puissance d'idéalisme poussée à l'extrême finit par rendre presque indifférent l'objet lui-même et sa valeur réelle; aussi voyons-nous Leopardi adresser ses soupirs, ses magnifiques vers à une de ces femmes vaniteuses et coquettes qui s'amuse, dit-on, de l'amour qu'elles savent inspirer, toujours froides et dédaigneuses pour les amants sincères et passionnés. C'est cette disposition qu'un poète plus récent a résumée dans ce vers :

Qu'importe le flacon pourvu qu'on ait l'ivresse?

« Et vous, regards mobiles, dit Leopardi, vous rayons d'un feu surhumain, je sais que votre éclat est vain, qu'en vous ne brille pas l'amour.

« Nul sentiment intime et mystérieux ne brille en vous. Cette blanche poitrine ne renferme pas une étincelle d'amour.

« Oui, je le sens, le monde, la nature, le sort et la beauté font défaut aux âmes élevées, généreuses et pures.

« Et pourtant, si tu vis encore (ô mon cœur!), si tu ne cèdes pas à la destinée, je n'appellerai pas impitoyable celui qui m'a donné l'être. »

C'était à Leopardi d'associer l'idée de l'amour et celle de la mort, l'amour le plus doux mirage de l'existence, la moins vaine et la plus

persistante des illusions, le seul adoucissement de nos maux, et la mort qui en est le terme suprême. Ce rapprochement entre l'amour et la mort est le sujet d'un de ses chants.

C'est à la mort que vont aboutir toutes ses pensées les plus chères ; et, dégagé enfin par la douleur de toute affection terrestre, il l'appelle comme une tendre amante, comme une chaste maîtresse, il s'écrie :

« Belle mort, miséricordieuse, toi que j'invoque depuis mes plus jeunes ans, si j'ai jamais célébré tes louanges, si j'ai essayé de réparer les outrages dont t'accable le vulgaire, en rendant hommage à ta divine puissance, ferme désormais à la lumière mes tristes yeux. »

Puis il ajoute : « Je rejette loin de moi toute vaine espérance dont le monde se console comme un enfant ; je n'espère qu'en toi seule ; je n'attends avec calme que le jour où, endormi, j'inclinerai mon visage sur ton sein virginal. »

Il faudrait tout citer, tant nous trouvons de beautés, de sentiment, d'émotion véritable dans ces chants. Nous ne voulons plus que faire connaître au lecteur quelques passages de son *Chant d'un pâtre de l'Asie à la lune*, dans lequel on trouve une sorte de résumé des idées qu'il répand çà et là dans ses *Odes*.

Le baron de Meyendorff raconte, en parlant des tribus errantes de l'Asie, que plusieurs de ces bergers « passent la nuit assis sur une pierre à regarder la lune, en lui adressant des hymnes improvisés sur des airs tristes. » C'est dans la bouche d'un de ces pâtres que Leopardi met cette plainte touchante :

« Lune, que fais-tu dans le ciel ? Que fais-tu, dis-le-moi, lune silencieuse ? Tu te lèves le soir, tu t'en vas contemplant les déserts ; puis tu te reposes. N'es-tu pas encore rassasiée de parcourir les chemins éternels ? Es-tu encore désireuse de voir ces vallées ? Ne les as-tu pas encore prises en dégoût ? La vie du pâtre ressemble à la tienne. Il se lève aux premières clartés de l'aurore ; il promène son troupeau à travers champs ; il voit des troupeaux, des fontaines, des herbes : fatigué, il se repose le soir, il n'espère jamais autre chose. Dis-moi, ô lune, à quoi sert au pâtre sa vie, à toi la tienne ? quel est le but de mon pèlerinage rapide, de ta course éternelle ?...

« Mais toi, voyageuse solitaire, immortelle ; toi si pensive, tu comprends peut-être notre vie terrestre, nos souffrances, nos soupirs ; tu comprends peut-être cette mort, cette pâleur suprême du visage, ce départ de la terre, cet abandon des plus chères amitiés. Tu comprends certainement le pourquoi de toute chose ; tu vois l'emploi du matin, du soir, de la marche silencieuse, infinie, du temps. Tu sais, tu sais certainement à quel doux amant s'adresse le sourire du printemps, à quoi profite la chaleur et ce que prépare l'hiver avec ses glaces. Tu sais, tu découvres mille choses qui sont inconnues au simple berger. Souvent, quand je te

contemple ainsi muette au-dessus de cette plaine déserte, dont les bords lointains se confondent avec le ciel; ou lorsque tu me suis pas à pas, pendant que je conduis mon troupeau, et quand je vois les étoiles briller au ciel, je dis dans ma pensée : A quoi servent tous ces flambeaux, cet espace infini de l'air, cette sérénité profonde, et moi-même que suis-je? C'est ainsi que je raisonne. Et de cet univers démesuré et superbe, et de la famille innombrable des êtres, et de toute cette agitation, de tous ces mouvements qui font tourner toutes choses pour les ramener éternellement à leur point de départ, je ne sais découvrir ni le but ni l'utilité...

. . . . « Je ne sais, je ne connais que cette seule chose : Peut-être de ces révolutions éternelles et de ces frêles existences d'autres êtres retirent quelque profit ou quelque jouissance; pour moi la vie est un mal. »

V

Après bien des difficultés provenant de sa position de fortune et de famille, Leopardi put enfin quitter la solitude de Recanati, qu'il n'aimait pas, solitude morale, où il ne trouvait pas un être dont la nature et les sentiments fussent en rapport avec les siens ni qui sût l'apprécier. Il se plaint souvent dans sa *Correspondance*, et même dans ses œuvres, du peu de sympathie qu'il rencontra parmi ses compatriotes.

Après avoir parcouru différentes villes de l'Italie, il se fixa à Florence, qui était alors le rendez-vous des hommes les plus distingués de la Péninsule. Car, tandis que d'autres princes les repoussaient de leurs États, la maison de Lorraine, toujours douce et paternelle, leur accordait la plus large hospitalité. Manzoni, Pietro Giordani, Gioberti, Niccolini, Giuseppe Giusti, s'y trouvaient à cette époque. Leur lieu de réunion était le salon du marquis Gino Capponi, un des hommes qui honorent le plus l'Italie moderne, et qui dans sa vieillesse vénérable a toujours su se maintenir pur au milieu des défections et des défaillances qui ont si tristement signalé ces derniers temps. C'est là que Leopardi se mit en rapport avec nombre d'écrivains et de savants étrangers auxquels s'adresse en partie sa *Correspondance*. C'est alors qu'il fit connaissance avec l'abbé de Lamennais, dont il semble n'avoir conçu qu'une médiocre opinion. C'était vers 1832, Lamennais était à l'apogée de sa gloire. Il passait par Florence pour se rendre à Rome; et tout le monde se montrait curieux de le voir et de l'entendre. Les parents de Leopardi, catholiques ardents, lui font toutes sortes de questions sur

cet homme célèbre, qu'on admirait alors à l'égal d'un père de l'Eglise, et Leopardi ne trouve sous sa plume que ces deux mots équivoques : « C'est un grand parleur. »

Le temps qu'il passa dans l'Athènes de l'Italie eût été le plus heureux de sa vie si la maladie incurable qui le minait n'eût gagné tous les jours du terrain. A trente ans il en était réduit à s'abstenir presque entièrement de toute application d'esprit. « Je suis, disait-il, un tronc qui pense et qui pâtit. » Bientôt le climat de Florence lui-même lui devint intolérable, et, d'après l'avis des médecins, il alla habiter Naples, avec son ami désormais inséparable, Antonio Ranieri, qu'il avait connu à Florence. Il loua un petit chalet, sur les hauteurs de Capo di Monte, se contentant d'un simple pied-à-terre à Naples même, pour les jours les plus rigoureux de l'hiver.

Peu à peu la douceur de l'air, le charme de ce délicieux paysage, exercèrent une influence bienfaisante sur sa santé. Quelque temps après son arrivée, il fut en état de visiter tous les environs de Naples, ces lieux enchanteurs où la nature semble se parer de ses plus magnifiques atours, comme pour embellir ces plages si remplies de souvenirs. C'est surtout au pied du Vésuve, au milieu des ruines de Pompéi et d'Herculanum, qu'il se plaisait à porter ses pas. Il aimait à contempler ces rivages où florissaient autrefois les villes célèbres, dont il voyait les débris épars recouverts maintenant de mousse et de poussière et ensevelis sous les genêts et les bruyères du désert. C'est là que, après avoir assisté à une éruption formidable du Vésuve, il composa la dernière de ses odes : *la Ginestra* (le Genêt), dans laquelle il semble vouloir donner une forme plus précise et plus philosophique au scepticisme de sa pensée. On dirait qu'il veut consigner sa dernière plainte contre la nature sur les lieux mêmes où s'étale sa plus grande puissance de destruction.

« Ici, sur l'aride flanc de la montagne formidable qu'aucun arbre, aucune fleur n'égayé, tu répands tes branches solitaires, ô genêt odorant. . . . Dans ces champs désolés, où la couleuvre s'abrite et se déroule au soleil, où le lièvre retrouve son gîte habituel, c'étaient autrefois des cités célèbres, des palais splendides, que la superbe montagne en vomissant des torrents de flamme a engloutis avec leurs habitants.....

« De même que, vers la fin de l'automne, un fruit se détachant de l'arbre, par la seule force de la maturité, anéantit, disperse et ensevelit dans sa chute les demeures chéries d'un peuple de fourmis, creusées avec tant de peine dans la terre fraîche, avec les travaux et les richesses qu'y avait accumulés l'industrielle et prévoyante famille pendant l'été..... De même la lave ardente du volcan a détruit, broyé et recouvert en un instant les cités célèbres... et si chez l'homme cette puissance de destruction exerce moins de ravages que chez la fourmi, cela tient à ce que sa race est moins féconde. »

Dans *la Ginestra*, Leopardi semble vouloir faire un suprême effort pour sortir du scepticisme qui l'opprime ; il cherche son point d'appui dans un système, dans une doctrine quels qu'ils soient, et il tâche d'en tirer des conséquences pratiques. On le voit, il y a un pas de fait dans la doctrine de Leopardi : il semble renoncer pour un moment à son ancienne manière de voir. Mais il prend son point de départ dans le sensualisme du dix-huitième siècle et partant la base lui fait bientôt défaut. Après avoir recherché s'il n'y aurait rien à faire pour améliorer la condition des hommes, il conclut avec les matérialistes qu'il n'y a qu'à lutter contre la nature, cette puissance aveugle et meurtrière, et que ce n'est pas trop de toutes les ressources de la science, de toutes les forces de l'homme civilisé pour combattre une aussi redoutable ennemie. Le besoin de lutte qui est la cause et l'origine même du lien social doit donc le resserrer tous les jours.

Deux systèmes étaient alors en présence : la fameuse théorie de l'intérêt bien entendu si fort en vogue au dix-huitième siècle, théorie qui, développée par les encyclopédistes, aboutissait au progrès continu. C'est sur cette idée que Hegel a bâti tout un monde idéal, plein de chimères, il est vrai, mais semblable pourtant à ces ingénieuses fantasmagories qui vous retiennent occupé pendant des heures et que vous quittez à regret pour redescendre dans la réalité prosaïque ; l'autre doctrine était celle qu'avaient inaugurée Joseph de Maistre, M. de Bonald et Chateaubriand en France, Gioberti et Rosmini¹ en Italie. C'était aussi la croyance au progrès par le retour franc et sincère aux idées et aux pratiques chrétiennes.

Leopardi penche un moment pour le système des matérialistes, mais son scepticisme le ramène bientôt à douter de ce progrès qu'il désire néanmoins pour l'humanité et qu'il appelle de tous ses vœux, tant son cœur est plein d'une tendre commisération pour ses maux et ses souffrances. Il s'adresse aux deux écoles qui soutenaient à des points de vue différents cette doctrine et proteste encore une fois contre cette dernière forme de l'illusion humaine.

« Viens te mirer ici, s'écrie-t-il, siècle orgueilleux et vain. Tu verras peintes sur ces rivages *tes destinées magnifiques de progrès...* »

« Souvent je m'assieds la nuit sur ces plages à jamais désolées qu'une lave endurcie qui semble ondoyer recouvre comme d'un vêtement de deuil ; je vois les étoiles flamboyer dans l'azur le plus pur, au-dessus de la morne lande, et se réfléchir dans la mer comme dans un miroir lointain, pendant que l'univers resplendit tout autour d'étincelles innombrables, à travers le

¹ Voir sur ce dernier le remarquable travail publié ici-même par M. l'abbé Hugonin. Juillet et septembre 1859.

vide des cieux. Et lorsque j'attache mes regards sur ces lumières qui leur semblent un point, et qui sont tellement immenses, que la terre et la mer ne sont véritablement qu'un point auprès d'elles; à qui non-seulement l'homme, mais ce globe tout entier où l'homme n'est rien, sont entièrement inconnus... Que deviens-tu alors à mes yeux, pauvre humanité?
 Et lorsque je pense que tu te crois la souveraine et la fin suprême de l'univers¹, et combien de fois il t'a plu d'imaginer que les auteurs du monde descendaient à cause de toi sur ce grain de sable ignoré qui s'appelle la terre².... je ne sais si le rire ou la pitié l'emporte. »

Gioberti réfute avec raison cette manière de voir en faisant observer que le prix d'une chose ne consiste point dans sa grandeur, et Leopardi s'est réfuté lui-même dans cette belle pensée :

« L'ennui est en quelque sorte le plus sublime des sentiments. . . .
 Ne pouvoir être satisfait par aucune chose terrestre ni pour ainsi dire par la terre entière; considérer la grandeur incommensurable de l'espace, le nombre et l'immensité prodigieuse des mondes, et trouver que tout est petit et disproportionné à la capacité de notre âme; s'imaginer le nombre des mondes infini et l'univers infini, et savoir que notre âme et nos désirs seraient encore plus vastes que tout cet univers; accuser toujours l'insuffisance et la vanité des choses, et sentir l'inquiétude, le vide et partant l'ennui, n'est-ce pas là le plus grand signe de grandeur et de noblesse de la nature humaine? »

VI

Après quelques années de répit la maladie, dont le climat si doux de Naples avait arrêté à grand'peine les ravages, reprit le dessus; les symptômes les plus alarmants se déclarèrent chez Leopardi; sa poitrine fut violemment attaquée et il se vit menacé d'une mort prochaine. Voici ce qu'il écrivait à son père pour le prévenir de sa situation le 28 mai 1837 :

« Si j'échappe au choléra, aussitôt que ma santé me le permettra, je ferai mon possible pour vous revoir, en quelque saison que ce soit. Moi aussi je me hâte, persuadé que le terme fixé par Dieu à mes jours n'est pas éloi-

¹ Allusion à l'école hégélienne.

² Allusion à la philosophie chrétienne.

gné. Mes souffrances physiques, incurables, de tous les jours, sont arrivées avec l'âge¹ à un tel point qu'elles ne sauraient augmenter. J'espère qu'après avoir surmonté la faible résistance que leur oppose mon corps moribond, elles me conduiront au repos éternel, que j'appelle chaque jour de tous mes vœux, non point par une vaine bravade, mais forcé par la violence des maux que j'éprouve. »

Dix-huit jours après avoir écrit cette lettre, le 14 juin 1837, au moment où il se disposait à regagner sa maison de campagne de Capo di Monte, il fut pris d'un accès brusque et terrible de sa maladie qui était une hydropisie du cœur. Un prêtre mandé à la hâte eut à peine le temps de lui donner l'absolution dernière. Quelques moments après, il rendait le dernier soupir dans les bras d'Antonio Ranieri. « Il mourut, nous dit cet écrivain, le sourire sur les lèvres. »

« Il était, ajoute plus loin son ami, d'une taille moyenne, courbée et mince, d'un teint pâle. Il avait la tête grosse, le front large et carré, les yeux bleus et languissants, le nez droit, les traits délicats ; sa voix était basse et un peu voilée. »

Ses cendres reposent aux portes de Naples dans une petite église placée sous l'invocation de *San Vitale*. Une pierre, où son nom seul est inscrit, rappelle à peine au voyageur l'existence de ce puissant esprit.

Ranieri recueillit tous ses manuscrits et les publia en un volume quelques années après sa mort, sous le titre d'*Œuvres posthumes*. Ce volume contient ses dernières *odes*, quelques *dialogues* et ses *pensées*. Prospero Viani publia quelques années plus tard sa correspondance.

C'est ainsi que mourut, encore jeune, ce génie extraordinaire qu'on pourrait à bon droit nommer le dernier des Italiens, ce poète admirable dont les œuvres nous attristent et pourtant nous charment.

Sans doute, le désespoir, les souffrances indicibles d'une âme élevée sont faits pour nous toucher vivement. Nous sommes portés à nous attacher à ceux qui les éprouvent, car qui de nous n'a pas senti, ne fût-ce qu'un moment, ces amertumes et ces défaillances du cœur ?

Et pourtant, lorsque nous nous laissons entraîner sur cette pente ; lorsque nous nous endormons mollement sur ces perfides rivages, nous pouvons être assurés que le réveil est triste, que l'abîme n'est pas loin. Après avoir parcouru jusqu'au dernier anneau cette chaîne qui commence à Goethe et Byron et se termine à Alfred de Musset ; après avoir savouré avec délices le poison subtil d'une énervante phi-

¹ Il n'avait pourtant que 59 ans.

losophie, que nous reste-t-il ? Ces grands et malheureux génies, que nous avons tant admirés, dont l'amer scepticisme était au moins tempéré par le culte d'un idéal élevé, se sont éteints emportant dans la tombe comme un dernier regret, une dernière aspiration vers un passé qui s'efface tous les jours ! Nous nous trouvons, hélas ! sans phare ni flambeau, privés du dernier rayon de lumière au milieu d'une société sans principes à la fois et sans idéal, pressée de vivre et de jouir, enfoncée dans la matière et n'aspirant qu'au néant. Tel le voyageur surpris par les ombres du crépuscule admire le dernier rayon du soleil qui éclaire le paysage et dore les arbres des avenues lointaines, les vapeurs légères et rougeâtres qui s'envolent à l'horizon. Tout lui semble respirer la douce rêverie, les désirs vagues, les émotions ineffables. Mais bientôt le soleil disparaît, les vapeurs se dissipent et se décolorent, la nuit arrive enfin et à ces derniers rayons qui l'avaient tant charmé, au demi-jour poétique qui l'enivrait succède une teinte uniforme et grise ; d'épaisses ténèbres enveloppent la nature tout entière.

Leopardi résume, selon nous, cette tendance funeste ; il en est l'expression la plus achevée, mais aussi la plus touchante ; il est de ces esprits inquiets dont parle Pascal qui cherchent en gémissant ; et c'est bien à lui qu'on peut appliquer, ainsi que le fit Gioberti, ces paroles de saint Augustin : *Inquietum est cor nostrum donec requiescat in te.*

F. BOURBON DEL MONTE.

A V A N T

E T

PENDANT LA TERREUR

Histoire de la Terreur, par M. Mortimer-Ternaux. Michel Lévy. — *La Justice révolutionnaire*, par M. Berryat Saint-Prix. Cosse et Marchal, 1861. — *Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris*, par M. Campardon. Poulet-Malassis, 1862. — *Marie-Antoinette à la Conciergerie*, par M. Campardon. Jules Gay, 1863.

Les soixante et quelques années qui se sont écoulées depuis la Révolution française ne peuvent guère servir à mesurer l'intervalle qui nous en sépare. Considère-t-on les proportions épiques qu'ont prises aujourd'hui les hommes et les choses de ce temps, les poétiques couleurs dont les ont revêtus tantôt la réalité elle-même, tantôt les mensonges de certaines histoires, on a peine à croire que nous sommes au lendemain de cette épopée féconde en catastrophes. On imagine plus volontiers que les personnages sinistres ou héroïques qu'on y voit figurer appartiennent à l'âge des légendes, et l'on s'étonne de rencontrer encore quelques hommes qui ont vu ces personnages, et assisté à ces catastrophes. Si, au contraire, on considère la Révolution dans ses suites, si on jette les yeux sur ce qui s'écrit, si on médite sur ce qui se passe tous les jours, on ne s'étonne plus que d'une chose, c'est que la Révolution date de plus d'un demi-siècle, car elle paraît durer toujours. Nous vivons, en effet, sous l'influence

profonde, universelle, incessante, qu'exercent ses idées et ses traditions, au milieu des controverses qui s'agitent autour de ses principes et de ses souvenirs; et si on veut un exemple frappant du rôle qu'elle n'a cessé de jouer sur la scène du monde, on peut se reporter à cette séance étrange où le prince Napoléon affirmait au milieu du sénat frémissant que « l'établissement de l'empire avait sa raison d'être dans l'application des principes bien entendus de la Révolution. »

Cette période de notre histoire attire donc l'écrivain par un double prestige, la grandeur et l'actualité. Mais plus grand est ce prestige, plus ardent et plus continu est le mouvement de recherches et d'études qui en résulte, plus il importe, en même temps, que les travaux nés de ce mouvement soient conçus dans un esprit honnête et impartial, accomplis avec conscience et talent.

Les paroles citées tout à l'heure font voir, en effet, qu'il y a plusieurs manières d'entendre les principes de la Révolution. Il y en a deux tout au moins, la bonne et la mauvaise. La bonne conduit à l'empire, suivant le prince Napoléon; suivant d'autres, elle mènerait ailleurs. Des divergences d'opinion non moins tranchées s'élèvent à propos des événements et des personnages de ce temps. Septembre, suivant les uns, est un mouvement populaire, spontané, fatal. D'autres y voient l'effet d'une trame froidement conçue, savamment préparée, impitoyablement exécutée. Tel, que ceux-ci traitent de scélérat, est nommé par ceux-là « une de ces prodigieuses créations que la nature enfante dans ses jours de prodigalité. » On réhabilite Robespierre, on réhabilite Saint-Just : patience, Carrier, ton tour viendra peut-être!

Il ne faut pas s'attendre qu'on puisse jamais se mettre d'accord sur les principes; c'est chose trop élastique, comme on peut le voir par l'abus quotidien des principes de 89. Mais, si l'accord est impossible sur une abstraction que chacun façonne à sa guise, ne pourrait-on l'obtenir dans le domaine du concret, du réel, c'est-à-dire pour ce qui concerne les hommes et des faits? N'existe-t-il pas sur leur compte une vérité absolue, et si les investigations historiques ne peuvent pas toujours l'atteindre complètement, ne peuvent-elles pas du moins en approcher de très-près?

Ainsi, parmi les phases de la Révolution, il en est une qui se détache sur toutes les autres par son éclat sinistre, qu'il serait injuste de confondre avec la Révolution elle-même, mais qui en a été comme le point culminant et qui en restera l'inséparable opprobre; c'est la Terreur. Il semblerait que sur cette période on dût être unanime, que toute divergence d'opinions dût s'effacer devant des crimes avérés. Cependant il n'en est rien. Sur ce point comme sur tant d'autres, la

vérité historique ne se présente à nous qu'obscurcie ou altérée tant par l'étude insuffisante que par les passions et les préjugés. La Révolution a ses fidèles, on peut dire ses fanatiques, qui ne savent pas renier leur idole même en si triste occurrence. Sans doute, il n'en est pas, du moins parmi les plus autorisés, qui fassent nettement et franchement l'apologie du crime; mais peu à peu, et involontairement, je pense, ils arrivent au même résultat par des voies détournées. On confesse d'une manière générale que le mouvement révolutionnaire a pu amener quelques excès; on le déplore en phrases banales. Les habiles sacrifient quelques scènes et quelques noms, le moins possible, comme un prudent capitaine jette par-dessus le bord une partie de sa cargaison pour sauver le reste; puis, quand on s'est mis en règle avec les scrupules attardés qui peuvent rester au fond de la conscience publique, on procède à son aise aux apologies et aux travestissements. Les faits coupables sont atténués ou excusés, les hommes réhabilités tantôt par groupes et tantôt isolément. S'agit-il des grandes individualités, des chefs de parti, leurs défenseurs vous diront que leurs intentions étaient pures, leur caractère irréprochable, qu'il ne faut pas leur imputer les fautes d'agents subalternes qui ont dépassé ou dénaturé leurs desseins. Se tourne-t-on vers quelqu'un de ceux-ci, Joseph Lebon par exemple, son fils répondra, et ici avec quelque raison, que cet homme, né doux et humain, n'a été qu'un instrument malheureux dans des mains impitoyables; de sorte que l'histoire, sans moralité, en serait réduite à enregistrer des crimes sans condamner aucun criminel. Puis viennent les excuses tirées de la force des choses ou des résistances qu'il a fallu briser, excuses propres à justifier tout et tous, y compris le héros de grand chemin tuant le voyageur qui ne se laisse pas paisiblement dépouiller. C'est ainsi que les faits dénaturés et les théories malsaines marchent de concert, et, vulgarisés par l'histoire et par le journal, corrompent peu à peu la moralité politique d'une nation. Le meilleur remède contre ces erreurs n'est pas toujours dans l'éclat des réfutations; il est surtout dans l'étude scrupuleuse des événements et des caractères; dans la vérité nue, entière, établie sur des documents irrécusables. Sans doute l'esprit de parti est aveugle, les préjugés sont tenaces; mais les faits ont une éloquence irrésistible; devant des preuves incontables, devant l'évidence, il y aurait des thèses qu'on n'oserait plus soutenir et des circonstances atténuantes qu'on n'oserait plus plaider. Ce sera déjà un progrès immense quand il n'y aura de trompés que ceux qui voudront bien l'être. On n'en est pas là. Il est vrai que l'histoire de la Révolution se vulgarise tous les jours, que beaucoup de faits déjà sont acquis, avérés, et qu'il en ressort d'éclatantes leçons. Mais si l'ensemble est éclairé de vives lueurs, que de détails sont ignorés,

que de points restent obscurs, que de problèmes attendent une solution, que d'incertitudes et de préjugés enveloppent encore les points qui devraient ou qui semblent être le mieux connus! On a quelquefois comparé la tradition qui se transmet d'âge en âge à cette torche que, dans un jeu antique, des coureurs échelonnés se passaient de main en main, toute allumée. Trop souvent, hélas! ce n'est pas le flambeau du vrai que les historiens se lèguent l'un à l'autre; ce sont aussi des erreurs nées d'incomplètes recherches et accréditées par une déplorable et trop générale tendance à se contenter de l'à peu près. Quiconque n'acceptera pas des leçons toutes faites, mais saura remonter aux sources et porter sur un point quelconque de la Révolution les investigations assidues d'un esprit clairvoyant, trouvera matière encore à d'amples découvertes.

I

On en aura la preuve dans les deux volumes que M. Mortimer-Ternaux vient de publier¹; l'auteur en est encore aux temps qui ont précédé la Terreur proprement dite, et son livre est déjà riche en éclaircissements précieux et en documents inédits. Il a demandé la vérité à des sources incomplètement explorées, par exemple, aux registres des sections, aux enquêtes qui ont suivi certains événements, aux collections particulières, aux minutes de documents déjà

¹ Depuis que ces lignes ont été écrites, le troisième volume de M. Ternaux a été publié. Le récit qu'il contient, ne va pas au-delà du 15 septembre 1792 et n'embrasse par conséquent qu'un mois de l'histoire de la Révolution, mais pendant ce mois, la Commune insurrectionnelle a consolidé son pouvoir. Les provinces ont subi la révolution du 10 août, le premier tribunal révolutionnaire a été établi, et les massacres de septembre ont ensanglanté la France. Rendre compte de ce volume en même temps que des deux autres donnerait à cet article de trop grandes proportions. D'ailleurs ce beau travail et le drame épouvantable auquel il est principalement consacré demandent une étude spéciale et approfondie. Je me bornerai donc à signaler ici l'apparition de ce volume, mais, dès à présent, je crois pouvoir dire qu'il ne le cède en rien aux deux premiers. On y trouve la même conscience dans les recherches, la même sûreté de jugement et la même abondance de documents précieux et inédits. Au reste, les lecteurs du *Correspondant* ont déjà pu en juger par l'épisode du massacre de Versailles que renfermait la livraison précédente.

publiés, mais altérés dans leurs reproductions officielles ; quelquefois de vraies trouvailles ont couronné ses efforts, et il a pu de cette manière éclairer une face de la Révolution beaucoup trop restée dans l'ombre ; l'histoire se borne souvent à décrire avec plus ou moins d'exactitude et d'éloquence les dehors des événements, les péripéties du drame, telles qu'elles se sont déroulées aux yeux de la foule ; mais elle oublie ou elle ignore les ressorts secrets de ces événements et les obscurs préparatifs de ces péripéties. Ce sont ces ressorts et ces préparatifs que M. Mortimer-Ternaux s'est appliqué à retrouver ; son étude patiente et sagace met à nu, comme avec un scalpel, toute l'anatomie, toutes les fibres du mouvement révolutionnaire ; lorsqu'on voit de près comment s'élaborent et se confectionnent les grandes journées, il faut une foi robuste pour voir en elles les effets de je ne sais quelle force aveugle qu'on appelle tantôt la fatalité, tantôt le cours des événements, force qui entraîne les hommes et les affranchit de la responsabilité de leurs actes.

Cette étude a d'autant plus de prix qu'elle a été faite par un homme qui ne peut être soupçonné de préventions contre la Révolution, ni accusé de partialité en faveur de l'ancien régime. « Enfant de la Révolution, dit-il en commençant, nous ne blasphémerons pas notre mère. » Seulement, à la différence des idolâtres dont nous parlions tout à l'heure, il préfère à la Révolution la vérité et la liberté ; c'est dire que, quand il rencontre l'une, il la dit sans ambages, et qu'il ne confond pas l'autre avec les crimes de la démagogie.

M. Mortimer-Ternaux fait commencer la Terreur à la journée du 20 juin. Assurément, il avait le droit de prendre l'histoire de la Révolution à cette date, mais peut-être a-t-il tort d'en faire le point de départ de la Terreur. On est convenu de nommer ainsi la période qui s'étend de la chute des Girondins au 9 thermidor. Cette sorte de convention tacite est maintenant consacrée par une pratique constante. En changer les termes, n'offre aucun avantage et peut amener de la confusion. D'ailleurs sans discuter les raisons qui ont décidé M. Mortimer-Ternaux à innover sur ce point, j'en ferai observer que, si elles étaient bonnes, il aurait dû, pour être logique, remonter encore plus haut. La journée du 20 juin n'est pas beaucoup plus lamentable, par exemple, que les journées des 5 et 6 octobre. Dans celles-ci, comme dans celle là, le trône fut avili, l'autorité impuissante ; la famille royale abreuvée d'angoisses et d'outrages ; l'Assemblée constituante, quoique son attitude ait été plus digne, ne prêta pas au roi un secours plus efficace que plus tard l'Assemblée législative ; et si l'on ne saurait sans injustice assimiler la résistance sincère de Lafayette à l'hypocrite complicité de Pétion, il n'en est pas moins vrai qu'au

6 octobre comme au 20 juin l'émeute eut les honneurs de la journée et finit par dicter ses lois. Ceci, du reste, est une querelle de mots plus qu'un reproche sérieux, car après tout, il serait très-regrettable que, pour se conformer aux idées reçues, M. Mortimer-Ternaux eût commencé son livre à la chute des Girondins seulement et nous eût privés par conséquent des excellents volumes qu'il a déjà donnés et de ceux qu'il donnera encore sur les mois qui ont précédé le règne classique de la Terreur.

Au moment où s'ouvre le récit, la Révolution est déjà faite; les fruits sont mûrs, il reste à les cueillir. L'Assemblée constituante s'est séparée, léguant à l'avenir, pour fruit de ses immenses travaux, de nombreux bienfaits dont nous jouissons aujourd'hui, mais au présent, comme résultat immédiat, des ruines non moins nombreuses et une constitution impraticable. Rien n'existe plus de ce qui dans le passé avait fortifié la royauté. Les parlements, qui servaient d'intermédiaire entre le roi et le peuple, ont obscurément disparu. La noblesse s'est, pour ainsi dire, suicidée par des fautes accumulées, et n'est plus qu'un danger pour la monarchie, rendue solidaire des provocations coupables et imprudentes de l'émigration. Le clergé n'a plus d'empire. Une partie de ses membres, livrée au schisme, fait cause commune avec la Révolution; la partie saine, chassée de ses fonctions, est déjà signalée à la défiance et à la haine des populations, en attendant qu'elle soit proscrite ou immolée. L'armée est désorganisée par l'émigration ou désaffectionnée par l'esprit nouveau. On a enlevé au commandement suprême de la garde nationale la force qui résultait de sa concentration dans une seule main. Chaque chef de légion commande à son tour durant un mois; aucun d'eux, par conséquent, ne peut avoir une autorité sérieuse. Les hommes modérés commencent à s'abandonner eux-mêmes, en s'abstenant. Quatre-vingt mille électeurs ont laissé nommer Pétion par 6,000 voix. Le pouvoir exécutif, si peu secouru, est d'ailleurs désarmé. Les autorités supérieures le sont comme lui. Il n'y a de force d'action qu'au dernier degré de l'échelle administrative, dans le pouvoir municipal; pouvoir qui ne présente même pas la garantie de la responsabilité individuelle, puisqu'il est exercé par des assemblées collectives, pouvoir qui doit bientôt, grâce à la publicité des séances, devenir l'instrument obéissant d'auditoires pris dans la lie du peuple; l'Assemblée enfin, par une rare impéritie, a créé dans les sections des foyers d'agitation perpétuelle. « On aurait voulu, « de propos délibéré, organiser l'anarchie, qu'on n'aurait pu s'y « prendre mieux. » On peut imputer encore à cette Assemblée, outre ce qu'elle a fait, ce qu'elle a omis de faire. Elle a reculé devant une loi sur la presse, et laissé le champ libre aux journalistes

révolutionnaires qui étouffent, par le nombre et la violence de leurs publications, les efforts courageux des écrivains constitutionnels, tels qu'André Chénier et Roucher, efforts que la guillotine doit bientôt étouffer mieux encore. Elle a reculé devant une loi sur les clubs, et la puissante organisation des Jacobins étend son empire sur la France tout entière par 400 sociétés affiliées.

L'Assemblée législative, recevant de l'Assemblée constituante la royauté ainsi demantelée, va être pour elle un ennemi de plus, au lieu d'un appui. « Elle était, dit M. Mortimer-Ternaux, à bien « peu d'exceptions près, composée d'inconnus sans idées et sans précédents politiques, rassemblés au hasard, accourus de tous les coins « de la France, jetés tout à coup dans la fournaise ardente de Paris. « Aussi, dès le premier jour, donna-t-elle des signes de cette incohérence d'idées et de volontés qui devait être le caractère distinctif « de son passage sur la scène du monde. » Le parti révolutionnaire ne tarda pas à y dominer, non par le nombre, comme on put le voir par le vote qui repoussa la mise en accusation de Lafayette, mais par le talent, par l'audace, par la désunion de la droite, par la pression des tribunes et les menaces de la rue. Le trône enfin, ce trône, menacé, délaissé, miné de toutes parts, est occupé dignement, mais non comme il aurait dû l'être par ce temps d'orage. Toutes les vertus guerrières et toute la dextérité politique, toute la résolution et toute la finesse de Henri IV n'auraient pas été de trop pour sauver la monarchie, et ces grandes qualités n'étaient pas arrivées jusqu'à Louis XVI. Ce prince, le meilleur des rois, s'il eût reçu de ses pères une royauté constitutionnelle toute organisée, avait porté sur le trône des vertus privées qui en étaient depuis longtemps bannies ; il aimait le bien, et ne manquait ni de sens, ni de savoir, ni de ce tranquille courage qui fait supporter le martyre avec sérénité ; mais sa timidité lui ôtait tout prestige, et son indécision le faisait flotter au vent de tous les conseils. Marie-Antoinette enfin, noble et courageuse princesse, qui joignait, quoique la calomnie en ait pu dire, tant de vertus à tant de grâces, n'avait reçu malheureusement ni le génie ni l'éducation politiques qu'une telle crise aurait demandés, et d'ailleurs, elle n'était pas le roi.

Peu avant le 20 juin, le parti révolutionnaire et le parti modéré mesurèrent leurs forces dans deux solennités rivales, et par le résultat de cette escarmouche on put bien prévoir quel parti l'emporterait dans une lutte plus décisive.

La première de ces fêtes eut lieu en l'honneur des Suisses de Chateaufieux ; la rébellion de ce régiment à propos d'une question de solde avait exigé pour la réduire plusieurs milliers d'hommes, et avait coûté 40 officiers et 400 soldats tués ou blessés ; certains des

plus coupables avaient été condamnés au bague, l'amnistie générale les en délivra. C'était leur retour des galères qu'il s'agissait de célébrer publiquement. La seconde avait pour but de rendre hommage à la mémoire de Simonneau, maire d'Étampes, mort héroïquement pour le maintien des lois, au milieu d'une émeute. Collot d'Herbois prit l'initiative de la première ; Robespierre la vanta aux Jacobins, Hébert et Marat la prônèrent dans *le Père Duchesne* et *l'Ami du Peuple* ; Pétion, maire de Paris, la prit sous son patronage. La seconde, réclamée par une pétition de plus de 800 gardes nationaux, fut ordonnée par un décret de l'Assemblée elle-même. Par leur but, par leur origine, le sens des deux fêtes était donc bien marqué : l'une s'adressait à l'indiscipline et à l'émeute, l'autre au devoir accompli et au respect des lois. La première promena fastueusement dans Paris sa pompe triomphale, où l'on voyait glorifiées la galère et la rame, emblèmes du bague. L'Assemblée subit le défilé de l'ignoble cortège, la ville fut remplie de ses danses et retentit de sa joie. La seconde passa triste et morne, au milieu d'un peuple indifférent ; le contraste était complet, et le présage était clair pour quiconque savait ouvrir les yeux.

Le refus du roi de sanctionner les décrets de l'Assemblée sur la déportation des prêtres insermentés, et sur la formation d'un camp de fédérés sous les murs de Paris, le renvoi de Servan, Clavière et Roland, devinrent, comme chacun sait, l'occasion et le prétexte de la journée du 20 juin.

Mais celle-ci fut bien loin d'être, comme on l'a prétendu, « une « réponse instantanée des masses populaires » au veto royal. Elle se préparait de longue main ; on avait obtenu de l'Assemblée la dissolution de la garde constitutionnelle du roi, et les meneurs travaillaient les faubourgs sans relâche. Pour faciliter leur tâche, Pétion sollicitait du directoire du département l'autorisation d'établir dans l'église des Enfants-Trouvés une réunion « où plusieurs *citoyens paisibles* du « faubourg Saint-Antoine viendraient s'instruire de leurs devoirs. » Santerre et Alexandre, commandants des bataillons des Enfants-Trouvés et de Saint-Marcel, dirigeaient l'agitation. Dès le 16, le jour du mouvement fut fixé dans une pétition impudemment adressée au conseil général ; elle portait que « les citoyens des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marcel, ayant l'intention de présenter, le mercredi 20 courant, à l'Assemblée nationale et au roi des pétitions relatives aux circonstances, et de planter ensuite l'arbre de la liberté sur la terrasse des Feuillants, demandent l'autorisation de se revêtir des habits qu'ils portaient en 1789, *en même temps que de leurs armes.* » Le conseil refusa d'autoriser aucun rassemblement en armes ; mais Pétion était là pour tout préparer, tout permettre et tout légaliser.

Une lutte curieuse à suivre s'établit entre lui et le directoire du département. Le directoire, composé d'hommes honorables, veut empêcher le mouvement; mais la constitution ne lui permet pas d'agir directement, et tout son rôle consiste à presser le maire par tous les moyens imaginables de remplir sa mission. Celui-ci a bien le pouvoir, il a le devoir, mais non la volonté. Il désire même seconder le mouvement; seulement, il craint de se compromettre, et les injonctions pressantes, réitérées du directoire ne lui permettent pas d'agir ouvertement; il hésite, tergiverse, donne des ordres contradictoires, n'organise en somme aucune résistance sérieuse, puis au dernier moment, sous prétexte qu'il faut légaliser ce qu'on ne peut empêcher, il enlève à une réunion incomplète et illégale du corps municipal une délibération qui autorise le mouvement et met à couvert sa propre responsabilité.

Le cortège alors se met en marche, il frappe aux portes de l'Assemblée, la voix de Vergniaud et de Guadet les lui ouvre, la foule, menaçante, armée, se précipite dans la salle en chantant le *Ça ira!* et montre à l'Assemblée, non plus les emblèmes du bague, mais un cœur de veau tout saignant qui porte cette inscription: « cœur d'aristocrate. » Ce facile triomphe n'est qu'un premier pas; la porte qui sépare le jardin des Tuileries de la cour du manège est bientôt brisée, Santerre et sa bande défilent le long du Château, et rentrent dans le Carrousel. Le commandant de la garde nationale Romainvilliers refuse de défendre l'entrée du palais; Carle, officier de gendarmerie, demande ce qu'il faut faire des 200 hommes qu'il commande: « Oter les baïonnettes, » dit Romainvilliers. « Pourquoi, répond Carle, ne m'ordonne-t-on pas tout de suite de rendre mon épée et d'ôter ma culotte? » Des officiers municipaux arrivent au même moment, et, dignes lieutenants de Pétion, facilitent l'entrée du peuple. « Après tout, dit l'un d'eux, le droit de pétition est sacré. » On sait ce qui s'en suivit, à quels outrages et quels dangers la famille royale fut exposée pendant plusieurs heures et quel fut son courage. Pétion qui s'était, arrangé pour disparaître depuis onze heures jusqu'à cinq heures, arrive enfin, et la foule, rassasiée de son triomphe, finit par s'écouler à sa voix. « Mais à dater de ce jour les masses populaires savent le chemin de l'Assemblée nationale et des Tuileries; elles le reprendront bientôt. » M. Mortimer-Ternaux fait un curieux tableau des manœuvres qui ont précédé le 20 juin. Cette partie de son livre est vraiment nouvelle. Le récit de la journée elle-même porte naturellement sur des événements plus connus; mais, outre les détails inédits qu'il contient, il a le mérite d'être aussi complet que possible et de ne rien avancer que sur des documents si nombreux, si sûrs et si sé-

vèrement contrôlés, qu'on est très-porté à le considérer comme l'expression définitive de la vérité. Telle a été la très-louable ambition de l'auteur, et jusqu'à nouvel ordre il est permis de croire qu'elle est justifiée.

On put espérer un instant que les scènes du 20 juin amèneraient une réaction constitutionnelle. Pétion avait beau en donner au roi le résumé suivant : « Sire, le peuple de Paris vous a fait des représentations, il est tranquille et satisfait. » Il n'y avait pas un homme de bonne foi qui pût envisager l'événement avec cette béatitude, par trop niaise, si elle n'eût caché tant de duplicité. La droite de l'Assemblée était indignée ; le directoire du département ordonnait une enquête et menaçait sérieusement Pétion. Une pétition dite des vingt mille était adressée à l'Assemblée contre les excès du 20 juin, et différents départements envoyaient des adresses qui respiraient l'horreur la plus vive de ce qui s'était passé. Lafayette enfin accourut à Paris, brûlant du désir d'arrêter les progrès du mal. Mais tout fut inutile, l'Assemblée organisait avec énergie la résistance aux ennemis du dehors ; mais hors de là, honteusement faible, elle n'avait le sentiment, ni de ses devoirs, ni de sa dignité. Elle ne ressentit pas plus l'outrage adressée au roi que celui qui l'avait frappée elle-même. Sans force contre la populace, elle n'en montra que pour achever la royauté expirante. Les efforts courageux de quelques membres de la droite échouèrent devant la violence de la gauche et l'apathie du plus grand nombre, et n'aboutirent qu'à des mesures sans suite et sans portée. Lafayette repartit désespéré après s'être inutilement compromis dans une tentative aussi généreuse que vaine. A supposer que sa popularité usée lui eût encore permis de sauver la monarchie, la cour ne pouvait oublier qu'il avait été un des premiers leviers de la Révolution, et ressentait contre lui une incurable défiance. Quant aux démonstrations légales, elles servirent à marquer leurs auteurs pour l'échafaud qui commençait à poindre.

Que pouvaient les honnêtes gens par les voies régulières, quand toute autorité constituée était désarmée ou complice du mouvement ? Le directoire du département avait fait au 20 juin tout ce qu'il pouvait faire en prescrivant à Pétion les mesures à prendre, en lui réitérant l'ordre d'agir, puis en le suspendant de ses fonctions ainsi que Manuel, après une enquête consciencieusement faite. Mais l'Assemblée leva la suspension, et les honorables magistrats qui l'avaient prononcée donnèrent leur démission, laissant le champ libre à des manœuvres qu'on leur ôtait tout moyen de réprimer. Celles-ci, dorénavant, allaient marcher droit au but. Quand une armée assiège une place forte, elle accomplit un certain nombre d'opérations préparatoires. Elle s'en approche par des travaux successifs ; elle l'affaiblit, la

démantèle ; la brèche faite, on forme les colonnes d'assaut ; puis, au moment choisi, on les lance sur la place. L'armée révolutionnaire ne procéda pas autrement. Le second volume de M. Mortemer-Ternaux fait suivre à merveille et l'ensemble et le détail de ces opérations. Elles remplissent tout l'intervalle du 20 juin au 10 août, mais reprennent, surtout après la réconciliation éphémère connue sous le nom de *baiser Lamourette*. L'Assemblée en sera l'instrument principal. On a vu les échecs et les dégoûts de Lafayette et de quiconque essayait encore de y lutter pour la constitution. On a vu Pétion et Manuel rétablis dans leurs charges, malgré leur complicité si évidente que l'Assemblée, déterminée à ne pas y croire, fut obligée de défendre la lecture des pièces ; on ne pouvait mieux encourager le peuple à violer les lois, et les magistrats à trahir leurs devoirs. On ne s'en tint pas là ; la cause révolutionnaire obtenait les meilleurs résultats de la pression exercée par les tribunes, à l'Assemblée législative et à l'Hôtel de Ville. Mirabeau n'étant plus là pour leur imposer silence de sa voix tonnante comme il le fit le 5 octobre, les choses étaient venues à ce point, qu'un membre de la droite, Tarbé, demanda ironiquement que l'on entendit seulement les membres qui auraient à parler dans le sens des spectateurs. Il était donc utile de généraliser cette situation. Un dimanche, l'Assemblée étant peu nombreuse, car la séance ne devait être consacrée qu'à recevoir des pétitionnaires, la gauche, à l'improviste, fit décréter « que, la publicité étant la sauvegarde des intérêts du peuple, les séances des corps administratifs seront désormais publiques. » C'était mettre à la merci de la populace les délibérations de toutes les autorités constituées.

Il convenait aussi de ruiner les moyens de défense que le roi pouvait trouver dans le concours de la garde nationale. Les jacobins demandèrent donc la dissolution des états-majors qui, formés du temps de Lafayette, comptaient dans leurs rangs beaucoup d'officiers constitutionnels. Docile, l'Assemblée la prononça, Pétion, de son côté, décida que la garde du Château ne serait plus confiée à des bataillons entiers ; ce qui permettait, dans les moments de crise, de choisir les plus dévoués ; mais à une force composée de détachements pris dans tous les bataillons. On supprima les compagnies d'élite comme contraires à l'égalité, et on introduisit dans les rangs de la garde nationale les compagnies armées de piques, prises dans la plèbe la plus infime.

Le veto opposé par le roi au décret de Servan empêchait la réunion légale du camp des fédérés, c'est-à-dire de la force sur laquelle les révolutionnaires avaient compté pour en finir. Diverses municipalités ayant levé néanmoins leurs contingents et paraissant disposées à les

diriger sur la capitale, une circulaire du ministre de l'intérieur prescrivit aux autorités départementales de disperser ces rassemblements armés, réunis illégalement. L'Assemblée tourna l'obstacle. Elle répondit à la circulaire du ministre par un décret qui prescrivait les mesures à prendre pour recevoir, à Paris, les citoyens gardes nationaux « que l'amour de la constitution et de la liberté déterminerait à se rendre à Paris pour assister à la fête de la fédération. » Le décret ne leur permettait de séjourner à Paris que jusqu'au 18 juillet, mais une fois donnée l'autorisation de les réunir, « sans être prophète, on pouvait facilement prédire que les jacobins trouveraient mille prétextes pour retenir à Paris ceux au moins des fédérés qui paraîtraient disposés à seconder leurs projets d'insurrection. » Les jacobins, en effet, s'empressèrent d'organiser dans leur sein un comité central des fédérés qui se chargea de les accueillir, de les loger chez les adeptes, enfin de les monter par tous les moyens possibles au diapason voulu. Pétion couronna l'œuvre en refusant au chef de la garde nationale Mandat, les munitions dont il avait besoin, et en faisant distribuer aux Marseillais cinq mille cartouches à balles. Les forces de la royauté ainsi affaiblies, les forces de l'insurrection ainsi constituées, il ne reste plus qu'à établir un fantôme d'autorité qui puisse servir à l'émeute de base, de point d'appui. On va le trouver dans les sections.

Ce qu'on appelait ainsi n'était, à l'origine, qu'une circonscription électorale. L'assemblée primaire, composée de tous les citoyens actifs, était divisée à Paris en quarante-huit quartiers ou sections. Celles-ci, d'après la loi, ne pouvaient, une fois les élections faites, rester assemblées ni s'assembler de nouveau sans une convocation spéciale ordonnée par le corps municipal. Mais en même temps un autre article voulait que la convocation des quarante-huit sections eût lieu dès qu'elle serait demandée par huit d'entre elles, et pour l'exercice de ce droit on avait nommé, dans chaque section, un comité civil permanent composé de seize membres. « Comme les fonctions de ce comité n'avaient pas été bien déterminées, les membres qui le composaient devaient naturellement s'agiter dans le vide et chercher par tous les moyens à augmenter leur importance. » Il y eut bientôt, dans chaque section, un noyau de meneurs qui, par le moyen de ce comité, provoquait d'incessantes réunions, y faisait passer des motions révolutionnaires, les envoyait ensuite aux autres sections pour qu'elles eussent à s'y associer. Ces assemblées n'avaient ni autorité définitive, ni attributions spéciales. Elles échappaient, par conséquent, à la loi qui avait interdit les adresses et les pétitions collectives aux corps constitués, avantage précieux; mais, d'autre part, elles y perdaient le bénéfice de la permanence que la loi prescrivait

aux corps constitués, depuis que la patrie avait été déclarée en danger. Enfin, elles avaient bien entre elles des correspondances officieuses, mais elles n'avaient pas de centre, de trait d'union légal. Elles ne sont rien sans ces deux forces ; mais deviendront avec elles une véritable puissance. La municipalité leur donnera l'une et l'Assemblée l'autre.

Le 17 juillet, un arrêté municipal établit entre les quarante-huit sections un bureau central de correspondance qui avait pour mission de rendre leurs communications aussi actives que possible. Ce bureau, composé de quarante-huit commissaires, tenait à l'Hôtel de Ville des séances quotidiennes. Bientôt il fit nommer par les sections d'autres commissaires pour différents objets ; par exemple, pour rédiger l'adresse à l'armée ou la pétition sur la déchéance du roi. Les pouvoirs de ces commissaires étaient plus ou moins réguliers, plus ou moins authentiques. Ainsi, après la pétition sur la déchéance, une députation, composée de vingt membres de la section de la Bibliothèque, vint protester, à la barre de l'Assemblée, contre cette pétition, déclarer qu'elle n'avait nommé personne pour la rédiger, et « que, quelques recherches qui eussent été faites, on n'avait
« trouvé aucun acte qui contint le pouvoir *ad hoc* d'émettre ce vœu. » Mais ce sont là des minuties, et les révolutionnaires n'y regardent pas de si près. Ce qu'il fallait, c'était qu'on prit l'habitude de voir siéger à l'Hôtel de Ville, à côté du corps municipal, des réunions de délégués qui délibéraient avec toutes les formes des assemblées régulières, prenaient des décisions et s'arrogeaient le droit de parler au nom de la population parisienne. Quand le moment sera venu, une bande de commissaires, nommés de cette façon, viendra s'installer à l'Hôtel de Ville pour diriger l'insurrection du 10 août. Quant à la permanence des sections, elle fut prononcée sans discussion par l'Assemblée, le 19 juillet, et devint le signal de la plus affreuse anarchie. M. Mortimer-Ternaux a fait une étude approfondie des registres de ces assemblées, qu'il a, dit-il, maniés et remaniés cent fois, et il explique très-bien comment les choses s'y passaient, comment d'habiles metteurs en scène, avec un personnel d'émeutiers restreint, mais multiplié par une activité bien ménagée, arrivaient à éloigner, à force de violences et de dégoûts, les hommes modérés et à disposer des délibérations. Quand les révolutionnaires n'étaient pas en nombre dans la section elle-même, ils appelaient à leur aide les fureurs de la populace, qui garnissait les tribunes ou assiégeait les portes. « Ce dont on peut à bon droit s'étonner, c'est que quelques
« sections aient pu, à certains jours, se dégager de l'effroyable pression exercée sur elle et faire un instant acte de vigueur et de cou-
« rage. » Et cependant, la majorité était si peu avec les jacobins, que, jusqu'au 10 août, on trouve les traces de continuelles protestations

contre des décisions surprises par la ruse ou arrachées par la violence. Seulement, le bruit de ces réclamations se perdait dans le vacarme révolutionnaire, et, quand elles s'étaient produites, les jacobins trouvaient un moyen quelconque de *mettre au pas* la section récalcitrante. Il est fort instructif pour l'histoire non-seulement de la Révolution, mais de tous les temps et de tous les pays, de voir de près comment une minorité turbulente parvient, au moyen d'une fantasmagorie effrontée à donner ses caprices et ses passions pour l'expression de la volonté d'un peuple.

C'est ainsi que tout se préparait pour l'attaque. A mesure que le temps marchait, tout respect pour la constitution était laissé de côté; le langage à l'Assemblée et ailleurs devenait de plus en plus agressif contre le chef du pouvoir exécutif; le maire de Paris demandait la déchéance, au nom des sections. Il ne restait plus qu'à fixer l'instant du dénouement. On voulut successivement profiter le 26 juillet d'un banquet donné aux fédérés sur les ruines de la Bastille, puis, le 30, de l'entrée des Marseillais. Ces deux occasions manquèrent, les sections n'étant pas encore *chauffées* au degré nécessaire. Seulement, la seconde fois, comme il fallait donner un aliment à la fureur de cette horde, « l'écume du port de Marseille, » on les lâcha sur un petit nombre de gardes nationaux constitutionnels, réunis chez un traîtreur des Champs-Élysées pour un repas de corps. Un jeune agent de change, nommé Duhamel, fut massacré dans cette bagarre, et plusieurs de ses compagnons y reçurent des blessures plus ou moins graves. Enfin un arrêté de la section des Quinze-Vingts fixa officiellement la date de l'insurrection à la nuit du 9 au 10 août, et cette impulsion fut suivie; le 9 au soir, cependant, « à l'exception de cinq « ou six sections, très-fortement engagées dans le mouvement révolutionnaire, toutes les autres hésitent ou se déclarent énergiquement contre le projet des Quinze-Vingts. » Mais, à la dernière heure, on saura bien obtenir l'unanimité, il y a pour cela des moyens sûrs. Ainsi les trois délégués qu'au milieu de la nuit la section de l' Arsenal envoie à la future commune du 10 août sont élus par six votants. Ainsi des autres, ou à peu près. Les élections faites, cette bande d'hommes, sans nom et sans autorité, n'ayant de droits que ceux qu'ils tiennent de mandats donnés, on vient de voir comment, par un corps qui n'a lui-même qu'une autorité usurpée, cette bande, dis-je, s'installe à l'Hôtel de Ville au milieu de la nuit, y siège plusieurs heures à côté du véritable corps municipal, fait agir celui-ci tant qu'elle en a besoin « comme une marionnette dont elle tient les fils; » puis, quand elle en a suffisamment usé et abusé, l'expulse et prend sa place, l'escamote enfin, c'est le seul mot qui puisse donner l'idée de ce qui se passa à la Commune de Paris dans la nuit du 9 au

10 août. Et quels hommes composaient ce corps ainsi constitué? Parmi ceux dont les noms, sortant de l'obscurité, frappent d'abord les yeux, « nous trouvons le journaliste Robert ; l'instituteur Léonard Bourdon ; « Rossignol, aujourd'hui ouvrier paresseux, demain lâche général ; « des hommes de loi de la pire espèce, de ceux que M. Michelet, « appelle les scribes du ruisseau, comme Lhuillier et Truchon ; des « hommes de sac et de corde, comme l'ancien commis aux barrières, « Huguenin et le vendeur de contre-marques Hébert ; des prêtres « apostats, comme Bernard et Xavier Audoin ; le cordonnier Simon, « futur bourreau de l'enfant royal ; Cailly, Lenfant et Dufort, fu- « turs collègues de Marat, de Panis et de Sergent, au comité de « surveillance de septembre ; le reste c'est l'inconnu !... Et voilà les « hommes qui disposèrent dans une nuit de funeste mémoire des « destinées de la France. » On put du reste les connaître à leurs œuvres, comme l'arbre à ses fruits. Un de leurs premiers actes fut l'assassinat du malheureux Mandat. On voulait, avant d'entrer en campagne, achever de dissoudre tout élément de résistance ; le roulement établi entre les six chefs de légion avait mis ce jour-là le commandement de la garde nationale entre les mains du marquis de Mandat, dévoué aux idées constitutionnelles, de peu d'esprit, dit-on, et certainement de peu de lettres, mais, ce qui importait plus, loyal, et ne manquant pas d'expérience militaire. Cet homme n'était point de ceux qui trahissent ou qu'on effraye ; il fallait le tuer. Le corps municipal, sur l'ordre de la Commune insurrectionnelle, appelle le commandant général à l'Hôtel de Ville ; celui-ci obéit, avec une répugnance trop justifiée, aux ordres répétés de l'autorité, qui lui est hiérarchiquement supérieure, comparait un instant devant elle, mais pour être traîné bientôt en présence de la nouvelle Commune. Là, on l'interroge, on le destitue ; mais, comme il est encore seul reconnu aux Tuileries, on le somme de signer l'ordre « de retirer la moitié des forces « qui sont rassemblées. » Mandat comprend qu'il est tombé dans un guet-apens, mais n'hésite pas entre la mort et le devoir ; sur son refus il est emmené et tué sur les marches du grand escalier. « Nos « travaux de dix années sont payés en ce moment, dit M. Morti- « mer-Ternaux, puisqu'il nous est donné d'enrichir notre histoire « nationale d'un trait d'héroïsme complètement ignoré, d'un trait « que quelques autres actes de dévouement peuvent égaler, qu'aucun « ne surpasse. » Si les nouveaux magistrats qui prennent la direction du peuple sont parfaitement obscurs, les combattants ne le sont pas moins. Car, excepté Westermann, où vont être, lorsqu'il s'agira de marcher, tous les chefs du mouvement ? Je ne parle pas ici de ceux qui n'en sont qu'implicitement complices, et se bornent à le seconder dans l'Assemblée, s'imaginant qu'il est fait pour eux

seuls ; hommes d'État dont la race n'est pas perdue ! je parle de ceux qui ont tout préparé, tout combiné, et auxquels il ne manque plus que de donner l'exemple, sous le feu des Suisses, aux masses populaires qu'ils vont y envoyer. Où est Pétion, où sont Robespierre et Marat, Danton et Desmoulins, Barbaroux et Rebecqui, chefs des Marseillais, où est Santerre, le commandant en chef de l'armée insurrectionnelle ? Celui-ci, sous prétexte qu'un général ne doit pas se prodiguer, déclare qu'il dirigera le combat de l'Hôtel de Ville. Barbaroux et Rebecqui, par un scrupule étrange dans un pareil moment, déclarent à leur tour qu'ils sont obligés de renoncer à l'honneur de conduire au feu leurs compatriotes, parce qu'ils sont les représentants officiels de la ville de Marseille et du département des Bouches-du-Rhône. Danton et son ombre Desmoulins ne dépassent pas l'Hôtel de Ville et encore n'y vont pas volontiers. « Marat est blotti dans la cave » qui lui a si souvent servi d'asile, » Robespierre, caché on ne sait où ; Pétion s'est fait consigner, et, comme on l'oubliait, il a réclamé des gardes. Maintenant, peuple, en avant, du fond de leurs abris tes chefs te contemplent !

Suivre l'historien dans les développements qu'il a donnés au récit du 10 août nous entraînerait trop loin ; mieux vaut renvoyer le lecteur à l'ouvrage lui-même et ne pas déflorer par une analyse incomplète cette excellente page d'histoire. Mais il est impossible de ne pas signaler un fait très-important, qui présente sous un aspect tout nouveau l'entrée du peuple aux Tuileries. Les vainqueurs de cette journée ont eu soin, après l'événement, de donner au combat des proportions formidables ; ils en avaient besoin, d'abord pour se grandir, puis pour expliquer, par l'ivresse et l'irritation qui naissent d'une lutte acharnée, les horreurs qui suivirent la victoire. Comme ils disposaient de toutes les trompettes officielles de la renommée, ils ont pu dire ce qu'ils ont voulu et rehausser leur triomphe par la grandeur du péril, l'étendue des pertes, et l'éclat des faits d'armes. Le trouble qui en pareille occurrence grossit tout, aux yeux même des témoins les plus sincères, a fait le reste, et de là est résulté un rare exemple de la puissance avec laquelle un mensonge officiel peut quelquefois s'établir et régner longtemps sans controverse. Tout le monde s'y est laissé prendre. Non-seulement les écrivains d'un certain parti ont exalté la valeur des combattants révolutionnaires, ont tressé des couronnes et considéré cette journée comme glorieuse entre toutes les glorieuses, mais tous les historiens ont présenté la lutte comme ayant été sérieuse et meurtrière. M. Thiers donne du dernier assaut une de ces descriptions animées dont il a le secret. M. de Lamartine fait mieux ; avec cette précision chère aux poètes lorsqu'ils écrivent en prose, il a compté à ce même assaut 400 Mar-

seillais renversés dans le vestibule par deux feux de file effroyables. Or la vérité, telle qu'elle résulte pour M. Ternaux des documents qu'il a recueillis, étudiés, comparés, c'est qu'il n'y eut pas d'assaut du tout, et que la journée tout entière coûta aux assaillants une centaine de morts et environ soixante blessés.

Voyons comment il l'explique. Les forces rassemblées pour la défense des Tuileries se composaient d'un régiment suisse, d'une petite troupe de royalistes fidèles, ceux que les révolutionnaires nommaient les chevaliers du poignard, de quelque gendarmerie à cheval et de plusieurs bataillons de garde nationale. La gendarmerie refusa d'obéir et fit cause commune avec le peuple ; parmi les gardes nationaux, les dispositions étaient diverses, dévouées chez les uns, hostiles chez les autres, incertaines chez un grand nombre. Mais, chez tous, le départ du roi pour l'Assemblée fit cesser toute velléité de résistance ; les colonnes populaires purent donc pénétrer sans obstacle dans les cours évacuées et arrivèrent sans coup férir au pied du vestibule ; restait donc pour défendre le palais même le régiment suisse, et avec lui, peut-être, cinquante gardes nationaux, plus un petit nombre de gentilshommes, le reste ayant suivi le roi, ou réussi à s'esquiver par le jardin. Aucune passion n'animait les Suisses, si ce n'est le sentiment de l'honneur militaire ; ils ne demandaient qu'une chose, n'être pas forcés, et restaient impassibles devant les menaces et les provocations de cette foule, qui grondait à leurs pieds. Mais au bruit d'un coup de feu parti on ne sait d'où, ils tirèrent enfin, et alors leurs décharges balayèrent en un instant les cours et même le Carrousel, l'émeute s'étant sauvée à toutes jambes pour reformer ses colonnes à l'abri des maisons du Carrousel. Alors commença entre les défenseurs du Château et les insurgés une fusillade et même une canonnade très-bruyantes, mais peu meurtrières à raison de la distance qui séparait les partis. Bientôt, d'ailleurs, ceux-ci cessèrent même de se voir, l'intervalle qui les séparait étant obscurci par l'incendie des petits bâtiments de bois qui formaient l'enceinte du Château, du côté du Carrousel. Cet état de choses dure depuis trois quarts d'heure quand arrive l'ordre du roi de cesser le feu ; les Suisses obéissent lentement, se forment en bon ordre à l'entrée du jardin, et leurs derniers pelotons ont quitté le Château quand les plus déterminés parmi les insurgés, enhardis par la cessation absolue du feu, se risquent à y pénétrer. Ce qui suit est connu ; mais ce fait si important que le Château n'a pas été pris, mais abandonné volontairement, est en contradiction directe, comme nous l'avons dit, avec toute la tradition reçue jusqu'à ce jour. A ceux qui doutent, on ne peut dire qu'une chose, lisez et jugez. Mais si, comme tout le fait croire, le récit de M. Mortimer-

Ternaux est vrai, que deviennent les exploits de l'armée révolutionnaire et les lauriers dont elle s'est couverte dans ce jour fameux? Ne lui resterait-il que le sac du Château, le massacre des Suisses, tant d'assassinats isolés? Et n'en faut-il pas conclure que la monarchie n'a point succombé sous l'explosion de la colère du peuple, mais qu'elle s'est écroulée, minée par le mensonge, l'intrigue et la trahison? qu'attendre dès lors du régime qui va lui succéder, régime qui prend naissance sous de pareils auspices. Nous le savons déjà, et les prochains volumes de M. Ternaux nous l'apprendront mieux encore; des eaux pures ne peuvent sortir d'une source immonde; le 10 août, va engendrer les massacres de septembre, les tribunaux révolutionnaires, la Terreur enfin.

On le voit, quand elle est ainsi étudiée et ainsi comprise, l'histoire retrouve toute sa moralité, les faits ont un enseignement, les hommes une responsabilité. Au 10 août, la part la plus lourde sous ce dernier rapport revient à Pétion. « On peut le dire sans crainte d'être démenti, dans cette nuit fatale où s'accomplit la passion de la royauté, Pétion cumula le rôle de Judas et celui de Ponce Pilate. » La sottise figure de ce personnage, qui fut un instant l'idole de la Révolution, est mise en relief dans tous ses contours par M. Ternaux. Une infatuation de soi-même poussée aux dernières limites en est le trait le plus caractéristique. Ce fut ce qui perdit cet homme : il n'était qu'un niais, il devint un niais coquin, comme l'a nommé Bertrand de Molleville. Ce qui donne le mieux la mesure de cette incroyable outrecuidance, c'est le récit du retour de Varennes écrit par Pétion lui-même, une des pièces les plus curieuses du premier volume. Pétion ne craint pas de raconter que madame Elisabeth, cet ange de pureté, lui a fait des avances peu équivoques, et il se demande complaisamment s'il ne doit pas les attribuer aux avantages de sa personne plutôt qu'à la politique. «... L'amour-propre aussi m'insinuant que je pouvais lui plaire... » Mais il faut renoncer à citer, car le drôle, en cette occasion, parle un langage à la fois obscène et maniéré qui ne peut décemment sortir des pièces justificatives. Tel est l'homme que le mouvement révolutionnaire offrit un instant à l'adoration du peuple, comme un modèle de vertu, car on n'a jamais tant parlé de vertu qu'à cette époque. On a eu le vertueux Pétion, le vertueux Roland, le vertueux Robespierre, et Vadier, l'homme aux soixante ans de vertu. Ce qui est singulier, c'est que ces vertueux personnages paraissent avoir pris leur vertu au sérieux, et y avoir cru les premiers avec une foi imperturbable. C'est dans une lettre intime et non dans une défense publique que Joseph Lebon a écrit qu'il porte au dedans de lui « le témoignage d'une conscience irréprochable. » Du reste, les scandales financiers qui ont marqué l'histoire judiciaire de ces dernières années ont offert des exemples analogues, et on a vu des

hommes qui avaient plongé leurs bras jusqu'au coude dans les poches du public soutenir qu'ils en avaient eu le droit avec une conviction si entière, qu'ils parvenaient presque à la faire partager. Étrange cécité qui fait peu d'honneur à la nature humaine, mais qui peut servir à atténuer quelques-uns de ses écarts, à les atténuer, dis-je, mais à les justifier, jamais !

Avant de laisser le livre de M. Ternaux, je me permettrai une légère critique. Le langage révolutionnaire, aussi bien chez les grands orateurs que chez les clubistes de bas étage, a un caractère commun, l'usage et même l'abus des figures. On retrouve cette profusion d'images dans l'éloquence majestueuse de Vergniaud comme dans le galimatias frénétique d'Isnard. Il y a là quelque chose de contagieux pour l'écrivain qui vit dans un commerce quotidien avec le style de cette époque. M. Mortimer-Ternaux a peu donné dans ce travers ; cependant, de très-loin en très-loin, on peut trouver une phrase telle que celle-ci : « Vergniaud sort brusquement des phrases *vagues* ; il laisse le torrent « de son éloquence bondir jusque sur le trône et submerger la « royauté. » Ces phrases *vagues* qui deviennent un torrent ne sont pas d'un heureux effet, et M. Ternaux fera bien de s'en tenir au style simple et ferme qui lui est naturel. C'est là, du reste, une tâche bien légère, mais, dans un très-bon livre, on regrette d'en trouver une seule.

II

On vient de voir comment le gouvernement de la France était tombé dans les mains homicides qui devaient régner par la terreur. Le tribunal révolutionnaire, instrument principal de leur domination, vient d'être l'objet de consciencieuses études qui permettent de compléter ce tableau ; car dans l'histoire du tribunal se résume et se reflète toute la Terreur. Les massacres de septembre inaugurèrent le fatal régime ; mais ce sanglant épisode n'est qu'un avant-coureur, une première manifestation du système, hideuse, mais momentanée. La terreur proprement dite, la terreur passée à l'état normal, faisant partie des institutions et devenue un des rouages du gouvernement, la terreur étendue sur toute la France et lui tenant lieu de liberté, de prospérité et même de pain, ne fut vraiment établie qu'avec le tribunal révolutionnaire. Elle était contenue en germe

dans sa première organisation; elle se développa avec lui et par lui. Le tribunal fut pour les terroristes un instrument toujours prêt, toujours docile, susceptible de toutes les extensions et de tous les perfectionnements; c'est par lui qu'ils régnèrent, et, par un juste retour, c'est par lui qu'ils moururent.

M. Berryat Saint-Prix, conseiller à la cour impériale, et M. Campardon, archiviste aux archives de l'empire, ont récemment publiés, l'un sur la justice révolutionnaire, l'autre sur le tribunal révolutionnaire de Paris, deux monographies vraiment précieuses. Le choix du sujet, la conscience des recherches et l'honnêteté des vues, voilà les points sur lesquels se rencontrent les deux écrivains; mais du reste il est impossible de mieux se compléter et de moins se nuire. M. Berryat Saint-Prix a étudié le tribunal révolutionnaire en criminaliste, et M. Campardon, en historien. Le premier s'est préoccupé de la manière de procéder du tribunal; il a relevé les irrégularités de forme, les violations du droit, il a recueilli des faits et des chiffres, les a groupés avec méthode, exposés avec clarté. Le second dépeint la physionomie du tribunal à ses différentes phases; le suit pas à pas dans sa marche funèbre, et en esquisse les plus curieux épisodes. Le livre de l'un est plus substantiel; le livre de l'autre d'une lecture plus attachante. Je reprocherai seulement à M. Campardon de ne pas spécifier, au fur et à mesure, les sources où il puise. Il prévient, d'une manière générale, que les cinq cents cartons qui renferment les archives du tribunal révolutionnaire lui ont été communiqués, et que c'est d'après ces documents officiels qu'il a rédigé son travail. Ce n'est pas assez. Si le public contrôle peu les assertions d'un historien consciencieux, il convient néanmoins que celui-ci le mette à même de le faire et provoque ce contrôle. Il sera facile à M. Campardon de combler cette lacune dans une prochaine édition. Avec ce complément, son livre deviendra lui-même une des sources les plus utiles de l'histoire de la Révolution française.

Un tribunal révolutionnaire était le fruit naturel d'une révolution comme celle du 10 août. Un premier essai, dont Robespierre fut le promoteur, fut décrété par l'Assemblée sur les injonctions menaçantes de la Commune. Ce tribunal fut établi le 17 août, pour juger les crimes commis contre le peuple pendant la journée du 10; et bientôt, par un nouveau décret, il réunit à cette attribution particulière tous les crimes commis dans le département de la Seine, à l'exception de ceux réservés aux jurés spéciaux¹. Supprimé le 29 novembre, il siégea du 25 août au 30 novembre 1792. Fouquier-Tinville et Coffinhal firent là leurs premières armes. Parmi les victimes, il faut

¹ Voir sur l'établissement de ce tribunal le troisième volume de M. Ternaux.

citer Laporte, intendant de la liste civile et Cazotte, vainement arraché aux septembriseurs par le dévouement de sa fille. Il n'y avait là néanmoins qu'un faible prélude, une pâle image de ce qui devait suivre. Les formes de la justice étaient observées assez régulièrement, et sur soixante et un accusés vingt seulement furent condamnés à mort.

Mais les montagnards avaient bien compris le parti qu'on pouvait tirer de cette institution. Au mois de mars 1793, comme si le mot eût été donné, clubs et sections réclamèrent avec un merveilleux ensemble la création d'un tribunal chargé de juger sans appel les contre-révolutionnaires. Chaumette leur servit d'organe à la barre de l'Assemblée; certains représentants, envoyés aux sections pour encourager les citoyens à rejoindre les armées aux frontières, se firent aussi les échos du cri public, et sur une motion de Carrier, digne père d'une telle institution, la question fut agitée au sein de l'Assemblée.

Vergniaud combattit la mesure proposée; mais Danton fit entendre ces terribles paroles : « Il est nécessaire que des lois extraordinaires, prises hors du corps social, épouvantent les rebelles et atteignent les coupables; le salut du peuple exige de grands moyens et des mesures *terribles*. Pas de milieu entre les formes ordinaires et un tribunal révolutionnaire. Puisqu'on a osé, dans cette Assemblée, rappeler les journées sanglantes sur lesquelles tout bon citoyen a gémi, je dirai, moi, que, si un tribunal révolutionnaire eût existé, le peuple auquel on a si souvent reproché ces journées ne les aurait pas ensanglantées! Faisons ce que n'a pas fait la législation, *soyons terribles pour éviter au peuple de l'être*, et organisons un tribunal, non pas bien, c'est impossible, mais le moins mal qu'il se pourra, afin que le glaive de la loi pèse sur tous les coupables... »

La Convention plia sous cette menace, et rendit sans désespérer (11 mars 1793) un décret qui instituait à Paris un *tribunal criminel extraordinaire* devant connaître de toute entreprise contre-révolutionnaire, de tout attentat contre la liberté, l'égalité, l'unité, l'indivisibilité de la république, etc.

D'après ce décret, le tribunal est composé de jurés qui prononceront sur le fait et de juges qui appliqueront la peine. Les uns et les autres sont nommés par la Convention. Un accusateur public et des substituts sont chargés des accusations. Les juges voteront et formeront leurs déclarations à *haute voix*, à la pluralité des suffrages. Les jugements seront exécutés sans recours en cassation. Quant aux peines, rien n'est changé aux lois en vigueur. La déportation est réservée aux délits qu'elles n'auraient pas prévus.

Ainsi organisé, le tribunal ne tarda pas à justifier la confiance que

ses créateurs avaient mise en lui ; cependant, il faut le dire, il n'arriva pas tout d'abord à ce degré d'atrocité qui en a fait quelque chose d'inouï dans les fastes judiciaires. Plusieurs causes l'y amenèrent peu à peu. La première, c'est la surveillance jalouse et la pression incessante des comités. On ne saurait sérieusement, quoiqu'on l'ait essayé, faire peser exclusivement la responsabilité de la justice révolutionnaire sur les comparses qui furent chargés d'y présider et en affranchir les pères conscrits du terrorisme. Rien ne s'est fait au tribunal que par les ordres des Comités de salut public et de sûreté générale, où dominaient Robespierre et ses amis. Non-seulement cela résulte des affirmations persévérantes de Fouquier-Tinville et des autres membres du tribunal, lorsqu'ils furent jugés à leur tour ; mais on en a la preuve dans les arrêtés même de ces Comités qui établissent leur action continuelle sur le tribunal. On en a la preuve encore dans les détails qu'a fournis Senart, secrétaire-rédacteur du Comité de sûreté générale, sur la surveillance à laquelle le tribunal était soumis : « Le Comité de sûreté générale, raconte-t-il, faisait observer le tribunal révolutionnaire, et les observateurs employés étaient chargés de rendre compte de la conduite du président, de l'accusateur public, des jurés, de la contenance des accusés, de leur nombre, de leurs réponses, de l'esprit public manifesté dans l'auditoire et aux environs, à l'intérieur et à l'extérieur. La surveillance s'exerçait tant lors du jugement que lors du départ pour le supplice ; les observateurs étaient distribués, les uns dans la salle d'audience, les autres aux environs, et l'un d'eux à la barre du tribunal. Tous les jours, les rapports étaient remis par écrit au Comité de sûreté générale... » On ne s'en tenait pas à cette surveillance occulte. Vadier, Amar et Voulland se rendaient souvent à la chambre du conseil, porteurs des ordres du Comité. Fouquier, Dobsent, Dumas, Coffinhal venaient rendre compte de leurs opérations, recevoir des reproches et convenir de la conduite à tenir. Naulin, substitut de l'accusateur public, fait arrêter deux témoins en flagrant délit de faux témoignage ; il est blâmé par le Comité, et les deux témoins sont mis en liberté. Barrère, dans le but secret de compromettre Robespierre, met en avant la ridicule affaire de Catherine Théot, il imagine une conspiration, et la Convention met en accusation les conspirateurs. Aussitôt Robespierre comprenant le danger défend qu'on s'occupe de l'affaire, et malgré le décret de la Convention, elle est rayée du rôle. On le voit donc bien, Fouquier-Tinville et ses complices, quand ils prétendaient n'avoir fait qu'obéir, présentaient la plus triste des excuses, mais la plus vraie.

Les fureurs progressives du tribunal furent encore encouragées par les lois continuelles que rendit la Convention pour hâter, géné-

raliser, aggraver l'action de la justice révolutionnaire. On avait d'abord établi un comité composé de six membres de la Convention qui devait centraliser les dénonciations, et ne renvoyer au tribunal que celles qui paraîtraient mériter considération. Cet examen préalable parut une lenteur inutile, et, par un décret du 5 avril 1793, l'accusateur public fut investi du droit de faire arrêter, poursuivre et juger sur la dénonciation des autorités constituées ou même des citoyens.

Le 2 juillet, une indemnité de dix-huit francs par jour fut accordée aux jurés.

Le 31, le tribunal fut divisé en deux sections avec dix juges, trois substituts de l'accusateur public et trente jurés. Coffinhal et Scellier, de triste mémoire, y rentrèrent à cette occasion, et peu après Herman remplaça le président Montané.

Bientôt, la loi des suspects ayant rempli les prisons, ce personnel se trouva insuffisant ; il fallut le doubler ; le 5 septembre, le tribunal fut divisé en quatre sections, avec dix-neuf juges, un accusateur public, cinq substituts et soixante jurés. Dumas, cette fois, remplaça Herman, nommé ministre de la justice.

Le 8 brumaire an II, Fouquier-Tinville, embarrassé par l'éloquence des Girondins, sentant que les pathétiques accents de Vergniaud impressionnent l'auditoire, appelle la Convention à son aide, et Robespierre fait rendre un décret qui autorise le président, après trois jours de débats, à demander aux jurés si leur conscience est suffisamment éclairée, et à clore le débat, s'ils répondent affirmativement. Le tribunal reçoit en même temps le nom de révolutionnaire.

La loi du 17 ventôse an II, rendue sur le rapport de Merlin de Douai, établit qu'à l'avenir les jurés siègeront au nombre de onze, afin que la majorité soit nécessaire pour l'acquiescement, comme pour la condamnation.

Le procès des dantonistes amena un nouveau perfectionnement. L'épreuve était difficile pour le tribunal ; la veille encore, les accusés étaient les héros de la Révolution, Danton s'en souvenait et rugissait comme un lion captif. Tous se défendaient vigoureusement, et demandaient à grands cris une confrontation avec plusieurs de leurs anciens collègues. Un message de Fouquier-Tinville peignit la situation au Comité de salut public avec assez d'exactitude. Aussitôt Saint-Just, sur un exposé beaucoup moins fidèle, fit rendre un décret portant que les accusés qui insulteraient ou résisteraient à la justice nationale seraient mis hors des débats et jugés de suite (15 germinal an II). C'était l'arrêt de mort des dantonistes. Ils furent immédiatement mis hors des débats et condamnés.

Quelques jours après, un décret du 27 germinal ordonnait que

tous les prévenus de conspiration seraient traduits de tous les points de la république au tribunal révolutionnaire de Paris.

Enfin, la loi du 22 prairial an II, digne complément de la loi des suspects, remania toute l'organisation du tribunal et acheva de l'ériger en tribunal de sang ! le personnel fut épuré ; on ne conserva que les jurés *solides*. Les définitions des délits furent conçues en termes assez vagues pour embrasser les actions les plus insignifiantes ; il n'y eut plus qu'une peine unique, la mort. L'interrogatoire secret fut supprimé, comme ralentissant inutilement la justice du peuple ; le résumé du président également ; à vrai dire, les accusés perdaient peu à cette dernière suppression. Le nombre impair des jurés fut maintenu. Toute preuve devint suffisante pour condamner les ennemis du peuple. Enfin, les défenseurs officieux furent écartés ; la loi donnant pour défenseurs aux patriotes calomniés des jurés patriotes et n'en accordant point aux conspirateurs. Sous l'empire d'une telle loi, le tribunal devint une station de pure forme entre la prison et l'échafaud, et on put le nommer, à bon droit, l'antichambre de la guillotine. Par tous ces actes et bien d'autres, la Convention s'associa donc de la manière la plus intime aux méfaits révolutionnaires, et Carrier, accusé devant elle, eut pleinement le droit de lui jeter cette insulte : « Tout est coupable ici, jusqu'à la sonnette du président. »

Il faut reconnaître, au reste, que la loi de prairial, si tristement célèbre, ne fit que consacrer l'état de choses auquel on était arrivé par degrés. Sous l'empire des excitations qui leur étaient prodiguées, Fouquier-Tinville et les autres membres du tribunal avaient pris goût au sang ; d'instruments ignobles qu'ils avaient d'abord été, ils en étaient venus à opérer pour leur compte, et ils mettaient dans l'accomplissement de leurs fonctions une sorte de frénésie.

La plupart de ces hommes n'étaient pas nés pires que beaucoup de gens médiocrement honnêtes que l'on coudoie dans la vie commune. Mais le crime a son ivresse ; quand ils en eurent goûté, ils furent pris comme de vertige, et se précipitèrent dans des extrémités sans nom.

On peut en dire autant, du reste, de la plupart des grands coupables de la Révolution. Il peut être moins dangereux, mais il n'est pas plus exact d'en faire des demi-dieux infernaux que de les transformer en rédempteurs de l'humanité. Balzac disait, il y a deux siècles, que dans ces grandes pièces qui se jouent sur la terre, l'Atrée bien souvent n'est qu'un faquin. Cela est aussi vrai des Atrées révolutionnaires que des autres. Prenez la majorité des personnages qui ont joué le rôle odieux pendant la Terreur, prenez-les avant qu'ils se soient grisés avec leurs premiers forfaits, ou quand leur ivresse sera dissipée, vous serez étonnés de la placidité de ces physionomies. Toute la correspondance de Joseph Lebon respire l'honnêteté, et presque la candeur.

Hébert, l'infâme Hébert, une fois sorti de son rôle de père Duchesne, n'était qu'un homme de plaisir, et même, dit-on, un homme aimable! David, l'ami de Marat, David qui poussait ses lâches fureurs jusqu'à injurier Louis XVI dans la loge du logographe et Danton sous le couteau, la tourmente une fois passée, ne fut plus qu'un grand artiste; Merlin de Douai, jurisconsulte à tout faire, qui prépara la loi du 17 ventôse, destinée à aggraver les rigueurs du tribunal aussi bien que la loi de nivôse destinée à les diminuer, une fois rentré dans la sphère sereine du droit qu'il n'aurait jamais dû quitter, devint l'honneur de la Cour de cassation. M. Louis Blanc donnait récemment, d'une plume attendrie, des détails quasi touchants sur les derniers jours de Billaud-Varennes. Ainsi de beaucoup d'autres. Il ne faut donc pas s'imaginer que les crimes exceptionnels commis pendant la Révolution furent accomplis par des êtres d'exception, et il faut vivre bien persuadés que nous avons à côté et au milieu de nous une foule de gens très-capables, dans un moment donné, de nous rendre les journées de septembre et un tribunal révolutionnaire. *Dii avertite omen!* Pour en revenir à ce dernier, il alla de pis en pis. Dans les premiers temps, une défense, ou du moins des explications étaient possibles. Les formes étaient à peu près observées. Fouquier-Tinville lui-même ne fut pas sans donner quelques preuves d'humanité. Mais tout cela se modifia singulièrement par l'effet des causes indiquées plus haut. Quelques chiffres feront bien juger quelle fut cette épouvantable progression.

En onze mois, de sa fondation à la loi du 17 ventôse, le tribunal révolutionnaire jugea sept cent quatre-vingt-trois accusés, dont trois cent quatre-vingts (moins de la moitié) furent condamnés à mort. Dans les trois mois qui suivirent, du 19 floréal au 22 prairial, il en jugea mille cent quinze, dont huit cent quarante-quatre, plus des trois quarts, furent condamnés à mort. Le tribunal du 22 prairial, en six semaines, jusqu'au 12 thermidor inclusivement, envoya à l'échafaud, en y comprenant les individus mis hors la loi, mille quatre cent cinquante-six personnes sur mille sept cent soixante-dix-sept, près des cinq sixièmes. Il faut remarquer enfin que, pendant cette dernière période, il avait été jugé, du 3 au 9 thermidor, en sept séances, dix affaires dites *fournées*, qui comprenaient trois cent dix accusés, sur lesquels deux cent quatre-vingt-cinq, plus des neuf dixièmes, avaient été condamnés à mort.

Ces affaires dites *fournées* et les *amalgames* sont une des plus incroyables monstruosité de la procédure révolutionnaire. Voici en quoi cela consistait. Pour aller plus vite, on entassait à la fois sur les gradins du tribunal vingt, trente et jusqu'à soixante accusés qui étaient jugés en une seule séance, à raison de cinq minutes et même de trois minutes et demie par tête. A la fin, pour faire les *fournées*

meilleures, on imagina les conspirations de prisons, dans lesquelles on pouvait englober qui on voulait sous le moindre prétexte, et souvent sans prétexte. La conspiration du Luxembourg fournit cent quarante-quatre victimes en *trois lots*.

Les amalgames différaient des fournées en ce que les accusés étaient étrangers les uns aux autres et se voyaient poursuivis pour les causes les plus variées, de sorte que le tribunal avait à suivre jusqu'à treize affaires à la fois !

Quand on voit procéder de la sorte, on peut s'attendre à tout. On ne s'étonnera donc pas de voir traîner devant le tribunal, des octogénaires, des mourants, des vieillards en enfance, de voir le père condamné pour le fils, et le fils pour le père, de voir des femmes exécutées malgré leur déclaration de grossesse, un homme condamné à mort pour avoir mis en prairies artificielles des terres auparavant emblavées, de voir enfin les jugements préparés d'avance, d'autres fois laissés en blanc, les charrettes et la guillotine, attendant les accusés avant le jugement, et d'entendre enfin Fouquier-Tinville proposer de saigner les condamnés pour les affaiblir et leur ôter le courage qui les accompagnait jusqu'à la mort.

On croit rêver en lisant toutes ces choses, et surtout en les lisant, non plus dans des mémoires plus ou moins passionnés, ou dans des récits plus ou moins exacts, mais dans les pièces émanées du tribunal lui-même, qui s'accuse et se condamne ainsi par sa propre bouche. Enfin, si quelque chose est plus horrible encore, c'est de penser que ces assassinats juridiques se commettaient sur une échelle non moins grande et quelquefois plus grande encore dans toutes les provinces.

Le règne de la terreur dans les départements n'a été étudié jusqu'à présent que par fragments. Il faut espérer que M. Ternaux en donnera un tableau complet ; mais déjà la seconde partie du livre de M. Berryat Saint-Prix sur les tribunaux révolutionnaires des départements, et l'analyse du procès de Carrier par M. Campardon, aident beaucoup à s'en faire une idée. M. Berryat Saint-Prix compte jusqu'à cent quarante-trois tribunaux révolutionnaires ayant siégé sous différents titres, dans les départements. Parmi ces tribunaux, un des plus curieux est celui de Strasbourg, qu'Euloge Schneider avait rendu ambulante et qu'il promenait de ville en ville à travers l'Alsace. On a fait honneur à Saint-Just et Lebas d'avoir mis fin au règne sanglant d'Euloge Schneider, mais, si on se reporte aux dates de l'arrivée des représentants à Strasbourg, et de l'arrestation de Schneider, ainsi qu'aux motifs de l'arrêt qui le châtie, on verra bien que, tant qu'Euloge n'avait fait à Strasbourg, à Oberehnheim, à Barr, à Epfig, à Schelestadt, que pourvoir la guillotine, lever des amendes exorbitantes, et faire attacher les gens au poteau, Saint-Just et Lebas ne l'avaient

pas inquiété ; mais que, cet homme à son retour ayant fait une entrée triomphale telle que les représentants auraient pu à peine se la permettre, cette manifestation orgueilleuse fut aussitôt sévèrement punie.

La commission révolutionnaire d'Orange, du 1^{er} messidor au 9 thermidor, fit exécuter plus de trois cents contre-révolutionnaires.

Elle était présidée par le citoyen Fauvety, qui caractérisait ainsi le personnel du tribunal : « Ragot, Fernex et moi sommes au pas. « Roman Fontana est un excellent sujet, mais formaliste enragé et « un peu loin du point révolutionnaire où il le faudrait. Mulleraie ne « vaut rien, absolument rien au poste qu'il occupe... *il lui faut des « preuves comme aux tribunaux ordinaires de l'ancien régime...* »

Le tribunal criminel de Vaucluse se signala par la condamnation prononcée contre la commune de Bédoin dite l'*infâme*, qui fut incendiée, après que soixante-trois de ses habitants eurent été guillotines. Le tout pour attentats contre l'arbre de la liberté et le bonnet rouge qui le surmontait.

On peut remarquer dans la manière de procéder du tribunal de Bordeaux une louable préoccupation d'assurer le bien-être des sans-culottes ; près d'un million d'amendes fut recueilli à leur profit sans préjudice de trois cent quatorze condamnations à mort. Tallien et Ysabeau, qui dirigeaient le tribunal, tenaient à l'or autant qu'au sang. « Nous nous attachons, écrivaient-ils aux jacobins, à faire tomber les têtes des meneurs, des conspirateurs en chef, à saigner fortement la bourse des riches égoïstes... »

Mais ce fut à Lyon et à Nantes que les massacres prirent d'immenses proportions. La commission révolutionnaire établie à Lyon prononça du 14 frimaire (4 décembre 1793) au 17 germinal an II (6 avril 1794) mille six cent quatre-vingt-deux condamnations à mort. Elle en prononça jusqu'à deux cent neuf en une seule séance. La guillotine allant moins vite que le tribunal, on employa la fusillade, on employa même le canon pour tuer ces malheureux, et le sabre pour les achever. La Convention le sut et laissa faire. Enfin Carrier à Nantes dépassa tout. On sait ce que furent les noyades et les mariages républicains ; les enfants même ne furent pas épargnés : « J'accuse le comité révolutionnaire en général, dit le témoin Thomas, officier de santé, d'avoir fait noyer ou fusiller quatre à cinq cents enfants dont l'ainé n'avait peut-être pas quatorze ans. Mainguet m'avait un jour donné un bon pour prendre et choisir dans l'entrepôt deux enfants que je voulais adopter ; j'en choisais un de onze ans et l'autre de dix-sept ans. Le lendemain, plusieurs de mes amis, que j'avais engagés à nourrir et à élever chez eux plusieurs de ces êtres infortunés, se rendent avec moi pour les prendre ; ces petits innocents

n'existaient plus ! Ils avaient tous été noyés. J'assure en avoir vu la veille plus de quatre à cinq cents. » Et la réalité du fait est établie par les récriminations des accusés eux-mêmes, car tous les faits qui se rapportent au règne du proconsul de Nantes ont un caractère particulier d'authenticité, à raison du débat long et contradictoire auquel ils furent soumis. Cet homme, en effet, qui avait envoyé tant d'innocents à la mort sans jugement, ne fut lui-même condamné qu'après un long et sérieux examen devant le tribunal révolutionnaire de Paris. Il avait envoyé dans cette ville, pour obéir à la loi du 27 germinal, quatre-vingt-quatorze Nantais, patriotes, mais accusés de fédéralisme. On devait les fusiller en route, mais l'ordre ne fut pas exécuté, et, par bonheur, ils ne parurent devant le tribunal qu'après le 9 thermidor, alors qu'une procédure plus humaine laissait une place pour la défense. D'accusés, ils devinrent aussitôt accusateurs ; l'un d'eux surtout, Phelippes Tronjolly, ancien président du tribunal révolutionnaire de Nantes, qui avait jadis résisté aux ordres barbares de Carrier, dénonça celui-ci et ses agents avec une indignation si véhémement et si vraie, qu'elle fut bientôt partagée de tous les assistants ; et Phelippes et ses compagnons, acquittés aux applaudissements de l'auditoire, furent remplacés sur les gradins par leurs anciens persécuteurs. Cependant, le principal coupable manquait encore au débat. Mais l'opinion publique, exaspérée par tant d'horreurs, commençait à faire entendre sa voix.

Carrier, accusé à tout propos par ses anciens complices, réclamé par les cris du public, fut enfin sacrifié par la Convention devenue impuissante à le défendre, et subit un châtement trop longtemps différé. Un document cité par lui-même établit que le nombre des condamnations prononcées à Nantes, sous sa domination, s'était élevé à plus de quatre mille, et Dieu seul peut savoir combien de victimes périrent sans jugement.

Si le tribunal révolutionnaire de Paris fit peut-être tomber moins de têtes que ses pareils à Lyon et à Nantes, il racheta cette infériorité par la qualité des victimes. C'est ce qui donne à ses lugubres annales, consciencieusement analysées par M. Campardon, un intérêt si poignant. Il est impossible de parcourir une énumération plus variée, d'assister à des incidents plus divers. Il n'y a que le dénoûment qui ne change presque jamais, l'égalité règne vraiment devant la guillotine. Tout lui est bon, l'innocence comme le crime, et le sang royal comme le sang populaire.

Il semble que, pendant un certain temps, le tribunal révolutionnaire de Paris soit le pôle vers lequel gravitent toutes les existences engagées dans le courant de la Révolution. Tous les partis et toutes les classes vinrent tour à tour lui payer tribut, et ses

membres eux-mêmes finirent par y passer, réalisant ainsi presque à la lettre cette caricature du temps, qui représente l'exécuteur Sanson resté tout seul, et faute de victimes s'étendant lui-même sous le couteau.

Marat cependant sortit sain et sauf du tribunal; à la vérité, il y fut traduit un des premiers, après une victoire parlementaire des Girondins; mais l'influence de ceux-ci, c'est une justice à leur rendre, ne s'étendit jamais jusqu'au tribunal. Cette fois, juges et accusé étaient dignes de se comprendre; acquitté (24 avril 1793), Marat fut porté en triomphe à la Convention, où bientôt il décidait en maître du sort de ses accusateurs. La guillotine ne l'aurait pas manqué une seconde fois, mais une main trop pure pour une telle besognerait à l'échafaud cette épave, qui lui appartenait et fit justice du misérable. Aussitôt Fouquier-Tinville se hâta de réclamer Charlotte Corday comme une proie qui lui était due, et la noble fille vint devant le tribunal rendre compte aux hommes de cette action qu'il faut bien nommer un crime, quelque admiration que l'on ressente pour la criminelle. Elle parut dans tout le prestige de sa beauté, de sa jeunesse, et de son sublime courage, et fut jusqu'au bout la digne émule des Romains de son aïeul Corneille.

On vit bientôt après la reine Marie-Antoinette, non moins héroïque, mais plus chrétienne et plus touchante, car il n'y eut dans son courage aucune emphase, aucun souci de la gloire humaine, mais seulement cette dignité qui est inséparable d'une grande âme. Au reste, ce n'est pas de cette dernière épreuve qu'il faut plaindre Marie-Antoinette; pour elle « cesser de vivre, c'était cesser de souffrir! » et ce procès doit être pour sa mémoire tant calomniée la plus décisive des justifications. Que l'on songe, en effet, que la reine était depuis plus d'un an entre les mains d'ennemis aussi ardents qu'intéressés à la noircir, qu'ils étaient tout-puissants, que les calomnies dirigées contre elle étaient si nombreuses, si énormes et si variées, qu'une seule chose, la surabondance des preuves, aurait dû embarrasser les accusateurs, que la défense était placée d'ailleurs dans des conditions d'infériorité tout exceptionnelles. Qu'on se reporte ensuite aux débats du procès, qu'on lise et qu'on juge. N'est-il pas certain qu'une femme coupable, à quelque degré que ce fût, et, quelles que fussent ses fautes, aurait été vaincue dans une pareille lutte. Eh bien, devant la vie publique et la vie privée de Marie-Antoinette, l'accusation se trouva si pauvre, que, malgré les clameurs des clubs, près d'un mois après le décret de renvoi, on n'avait pu fournir aucune pièce à Fouquier-Tinville, et elle demeura si pauvre, qu'elle dut se renfermer dans de vagues imputations, dénuées de preuves; qu'enfin, pour articuler un fait

précis, il fallut imaginer de telles monstruosités, que l'ineptie des calomnieux dégoûta Robespierre lui-même.

Peu après l'exécution de la reine, le procès des girondins commença. Ces hommes avaient fait beaucoup pour la Révolution, quelques-uns même avaient eu la faiblesse de lui sacrifier leur devoir, sacrifice inutile pour leur vie, funeste pour leur mémoire... leurs votes régicides ne purent les sauver. L'un d'entre eux, Duchastel, plus heureux que ses amis politiques, put répondre fièrement au président qui lui demandait si c'était lui qui était venu en bonnet de nuit voter contre la mort du tyran : « Comme je n'ai à rougir d'aucune de mes actions, je déclare que c'est moi. » Boileau et Gardien essayèrent lâchement de se sauver aux dépens de leurs coaccusés. La défense de Carra fut misérable aussi. Vergniaud, Brissot, Gensonné, par une étrange illusion, firent au tribunal l'honneur de croire qu'il ne les avait pas condamnés d'avance, et se défendirent en conséquence mais bien vainement. Lasource dit à ses juges ces belles paroles : « Je meurs aujourd'hui que le peuple a perdu la raison, vous mourrez, vous, quand il l'aura retrouvée. » Quelques-uns furent à peine interrogés, le décret de brumaire ayant interrompu les débats. Les derniers moments des Girondins, même dépouillés de toutes les fantaisies légendaires dont on les a ornés bien inutilement, n'en furent pas moins dignes et touchants ! Au moment de se livrer à l'exécuteur, le jeune Ducos, fidèle à son caractère plein de verve, fit sourire ses amis par une dernière gasconnade. Cette mort courageuse et prématurée, les rares talents de quelques-uns d'entre eux, la jeunesse de quelques autres, et surtout l'indignité de ceux qui les renversèrent, feront toujours plaindre les hommes de ce parti quelles qu'aient été leurs fautes.

Après les girondins, ce fut le tour de Philippe-Égalité, accusé d'être leur complice ; de madame Roland, leur pédante Égérie ; de Bailly, jadis si populaire, devenu odieux pour avoir fait respecter la loi ; de Manuel, si coupable et si repentant ; de Barnave, l'un des premiers défenseurs de la liberté, l'un des derniers soutiens de la monarchie. Puis, vinrent Hébert et son infâme séquelle ; puis Danton, et Camille Desmoulins ; Chaumette, le prêtre de la raison ; Gobel, l'évêque apostat, qui mourut en pénitent. En entrant à la Conciergerie Danton s'écria : « Il y a un an, à pareille époque, j'ai fait instituer le tribunal révolutionnaire : j'en demande pardon à Dieu et aux hommes. » Les services militaires, pas plus que les services politiques rendus à la Révolution, ne mettaient à l'abri de cette fatale juridiction, qui n'épargna ni le vieux Luckner, ni Custines, ni Houchard, le vainqueur d'Hondschoote, ni Westermann, le terrible adversaire des Vendéens : elle attendait Hoche, quand survint le 9 thermidor.

On ne peut tout citer, mais comment oublier ces illustres et pures victimes, madame Élisabeth, l'abbé de Fénelon, le maréchal et la maréchale de Mouchy, les jeunes filles de Verdun, Lavoisier, Malesherbes, Roucher, André Chénier enfin, dont les lettres françaises pleureront toujours la mort prématurée !

Les deux poètes moururent ensemble le 7 thermidor; le 10, Robespierre et ses complices, vaincus sans honneur et presque sans combat, montaient à leur tour sur l'échafaud; la Terreur et le tribunal du 22 prairial finissaient avec eux. Le tribunal révolutionnaire fut bien conservé, mais renouvelé et ramené à des errements plus réguliers, par les lois des 14 et 23 thermidor an II, 8 nivôse an III; il termina sa carrière par un acte de véritable justice, le jugement de Fouquier-Tinville et de ses complices. Il était temps que cela finit; en moins de deux années, la justice révolutionnaire avait fait tomber au moins seize mille têtes, et l'on ne compte dans ce chiffre, très-approximatif, ni les victimes de Septembre, ni celles des exécutions en masse après la prise de Toulon, ou des exécutions sans jugement ordonnées par Carrier. Mais le mal le plus grand était encore l'affaissement moral du pays, conséquence d'un pareil état de choses.

Hormis sur les frontières, où les Français redevenaient eux-mêmes en présence de l'ennemi, la nation n'était plus qu'un troupeau de moutons gardé par quelques loups. Toutes les vertus publiques avaient fait place à une espèce de résignation passive, digne des peuples ensevelis sous la loi fataliste du Koran. La vie était changée en stupeur, la civilisation était suspendue. Au sortir d'un pareil régime, un peuple est mûr pour toute espèce d'anarchie ou de despotisme.

Voilà pourtant les choses sans nom que l'on essaye parfois de faire oublier en les couvrant des mots sacrés de justice, patriotisme, liberté.

Tantôt en effet on les présente comme de légitimes représailles après de longs siècles d'oppression monarchique et seigneuriale, tantôt comme une excusable réponse aux résistances et au mauvais vouloir des classes privilégiées. Il est plus ou moins patriotique de jeter ainsi aux gémonies le passé de son pays, plus ou moins exact de transformer en « despotes sassanides » et en suceurs de sang les princes et les classes qui, pendant des siècles, ont présidé aux destinées de la France, et lui ont donné sa grandeur et son unité; plus ou moins logique enfin de ne pas admettre le principe d'hérédité, et de trouver juste et simple qu'on ait vengé sur Louis XVI, sur la noblesse et le clergé de 1789, les torts accumulés de l'ancien régime. Mais laissons de côté ces questions qui demanderaient un trop long examen, et bornons-nous à dire qu'une conscience honnête ne reconnaît à personne, peuple ou prince, le droit de s'ériger en fléau de Dieu, ni de répondre par des crimes à des résistances même injustes, ou à des

provocations même imprudentes. Mais ces excuses immorales ne sont même pas d'accord avec la réalité des faits. Un écrivain non suspect, Prudhomme, a dépouillé la plus grande partie des dossiers des tribunaux révolutionnaires et relevé avec soin la profession des victimes. On a pu, dès lors, répartir celles-ci par catégories, et il résulte de ce travail que sur douze mille personnes condamnées, moins de trois mille appartenaient aux classes privilégiées ou de loisir (nobles, prêtres, religieuses, rentiers), douze cents environ à la bourgeoisie laborieuse (gens de loi, de science ou de négoce) et tout le reste aux classes les plus humbles (artisans, soldats, gens de campagne, servantes). On le voit, les coups de la Terreur n'ont pas été limités aux aristocrates et au clergé. Dans son aveugle rage, elle a frappé partout, et, en somme, ce sont les prolétaires qui ont fourni à l'échafaud le plus fort contingent.

Et maintenant qu'est-ce que le patriotisme et la liberté ont de commun avec de tels forfaits?

Oui, pendant qu'ils se commettaient, l'indépendance du territoire national était énergiquement et glorieusement défendue, mais malgré la Terreur et non par la Terreur. Celle-ci a bien servi à susciter ou prolonger des complications intestines; mais en quoi a-t-elle contribué à sauver nos frontières? Comment l'entendent les écrivains qui soutiennent cette opinion? Croiraient-ils par hasard que nos pères avaient besoin pour marcher à l'ennemi de se sentir placés entre lui et la guillotine. Mais surtout qu'on ne parle point de liberté à propos de la Terreur. Dieu merci! le patriotisme n'a pas été rendu solidaire de ses excès, et n'en a point souffert parmi nous. Malheureusement on n'en peut dire autant de la liberté. La Révolution nous a légué à la fois « la charge de soutenir la supériorité du droit nouveau et la « responsabilité des excès, que la première apparition de ce droit a fait « naître. Et qui n'avouera, si la passion ne l'aveugle, que l'œuvre générale d'affranchissement que s'étaient proposée nos pères nous serait « aujourd'hui plus facile, si de tels précédents ne la contrariaient! « A ce point qu'il serait plus avantageux, peut-être, aux intérêts de « l'avenir que le régime nouveau fût encore, comme en 89, dans la « région sereine des idées, que d'être entré, ainsi que la mémoire n'en « subsiste que trop, dans celle des faits. » (*Vie de Merlin de Thionville.*) M. Jean Reynaud n'a que trop raison, et le fait qu'il constate s'explique facilement. Deux partis nombreux sont aujourd'hui d'accord pour associer l'idée de liberté aux souvenirs de 93. Par suite de cette alliance étrange, les uns maudissent la liberté au nom de la Terreur, et les autres glorifient 93 au nom de la liberté. Si les uns et les autres voulaient ouvrir les yeux, ils comprendraient, les uns, que la liberté n'est pas plus responsable des crimes qui se commettent en

son nom que la religion des vices qui s'abritent sous son manteau ; les autres, que la démagogie « est la pire incarnation du despotisme, » et qu'en faisant de la liberté un épouvantail, on donne gain de cause au pouvoir absolu. Nous en savons quelque chose. Malheureusement ces deux partis sont plus faciles à signaler qu'à détruire ; mais, tant qu'ils vivront, la liberté n'aura pas de plus dangereux ennemi que la Révolution.

GASTON DE BOURGE.

BOUDDHISME ET CHRISTIANISME

Il y a deux ans, M. Barthélemy Saint-Hilaire publiait sous ce titre : *Bouddha et sa religion*, un volume qui résumait, avec une rare lucidité, les obscurités philosophiques des croyances bouddhistes, et depuis il a ajouté à la seconde édition de cet excellent ouvrage de nouvelles considérations sur le *Nirvâna*. Ce morceau est d'un intérêt très-profond. L'éminent auteur s'attache à y prouver que, dans la religion de Bouddha, le Bien suprême et seul immuable auquel les hommes doivent tendre et auquel les saints arrivent, n'échappant qu'alors qu'ils l'ont atteint à la fatalité de la métempsycose (que cette religion pose en fait certain sans l'appuyer d'aucune autre preuve que la croyance traditionnelle qu'en avait répandu le brahmanisme), Bien suprême appelé Nirvâna, exclut l'idée de la divinité et de l'immortalité de l'âme, et ne représente à l'esprit de ceux qui étudient les livres dogmatiques et en saisissent le sens métaphysique, que l'image du pur néant, la cessation absolue et complète de tout être. Il y a une vingtaine d'années déjà que l'on commençait à adopter, par induction, cette explication du sens réel du Nirvâna. M. Barthélemy Saint-Hilaire s'y est rallié, aussi bien que Burnouf en France, Kœpen (auteur d'un remarquable travail) en Allemagne, et beaucoup d'autres savants. Les

études et les importantes découvertes de ces derniers temps ont toutes confirmé cette interprétation, qu'on ne combat plus par des protestations scientifiques, mais contre laquelle on s'élève par la difficulté qu'éprouvent les esprits chrétiens à admettre qu'il puisse exister une religion de six siècles antérieure au christianisme, embrassant une population deux fois presque plus nombreuse que lui à l'heure qu'il est, et basée sur la foi au néant et l'aspiration au néant. Toutefois, comme il devient de plus en plus difficile de nier que les écrivains bouddhistes n'ont pas entendu autre chose sous le mot de Nirvâna que la conception d'un néant absolu, il devient intéressant de rechercher si effectivement cette religion, en s'étendant et se maintenant, a complètement oblitéré dans l'esprit des peuples les deux notions qui semblent innées dans l'homme, celles de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme.

M. Barthélemy Saint-Hilaire remarque fort justement la répugnance qu'éprouve l'esprit humain à l'idée du néant, et même la difficulté presque invincible qu'il ressent à la formuler nettement. De quelque manière qu'il se représente la continuation de l'*être*, il ne peut se résoudre à adopter pour dernier terme de ses transformations le *non-être*. Si quelques esprits rompus à la gymnastique philosophique arrivent à mettre en système l'athéisme, le matérialisme, le nihilisme, ils restent exceptionnels comme les hommes qui, à force d'exercices, parviennent à marcher la tête en bas; la multitude gardienne du bon sens ne saurait imiter ces absurdités, même après y avoir frénétiquement applaudi. Ce n'est point en vain que les plus grands apologistes de la vérité ont invoqué l'universalité de la croyance en Dieu et en l'immortalité de l'âme. Il n'est pas probable que ce témoignage, que de si grands génies ont proclamé être rendu par l'humanité entière, partout et toujours, à son Créateur, puisse être affaibli en se restreignant aux races occidentales; il n'est pas probable que l'intelligence des races indiennes soit façonnée de manière à n'avoir pas senti le besoin de l'adoration et de la rémunération éternelle, dont nous retrouvons les frustes vestiges dans les peuplades les plus sauvages. Cette supposition serait d'autant moins admissible que le bouddhisme est né et a grandi au sein du brahmanisme, qui, de toutes les religions en dehors de la vraie, a le plus profondément pénétré dans les mystères de l'objectivité de Dieu, dans la conception du pur esprit et dans l'espoir de s'y réunir par la vie contemplative. Le bouddhisme est l'antithèse du brahmanisme, mais il a commencé par opérer sur les mêmes populations. Il faut donc qu'il ait, partiellement du moins, satisfait à des besoins intellectuels qu'il trouvait largement développés. Nous en voyons la preuve évidente, non-seulement en ce qu'il adopte la métempsychose, faisant de ce dogme le pivot autour duquel roule toute

la doctrine de l'austère Çakyamouni, mais en ce qu'il reçoit toutes les traditions brahmaniques sur le ciel, l'enfer, les dieux, les anges, les démons, se contentant de transporter les dieux et les anges parmi les démons, et de faire du ciel et de l'enfer des séjours aussi transitoires (quoique démesurément allongés), que ceux de la terre. L'examen analytique et historique du bouddhisme parviendra à démontrer peu à peu comment cette religion a pu, tout en proclamant le néant comme seule béatitude finale, ne point entièrement enlever au peuple ses instincts d'adoration et de rémunération après la mort. En attendant que ces démonstrations soient réunies en un tableau complet, il n'est pas tout à fait impossible d'en entrevoir déjà quelques traits principaux, et d'imaginer avec quelque vraisemblance les procédés par lesquels de si étranges anomalies intellectuelles, de si étranges contradictions, de si bizarres faits, ont pu se propager, durer, et attendrir le cœur humain durant le cours de vingt-cinq siècles!

Appuyons-nous d'abord et principalement sur une observation de M. Barthélemy Saint-Hilaire, observation profonde et seulement trop légèrement indiquée. Il dit fort bien que les dogmes fondamentaux et spéculatifs des religions (sans en excepter le christianisme lui-même) ne sont jamais parfaitement connus ni parfaitement compris de tous leurs sectateurs. Il en a été surtout ainsi dans l'antiquité, où la science et la sagesse religieuses étaient le privilège de castes, de familles particulières, et souvent des secrets de sanctuaire. Les intéressantes études faites dernièrement en Allemagne sur la religion des Égyptiens nous révèlent en elle un système philosophique profondément élaboré, dont les axiomes métaphysiques ont nourri tous les penseurs de la Grèce, et dont les données élevées, sinon vraies, sont fort éloignées de ce culte ridicule des chats et des crocodiles, que nous avons appris à mépriser sur la foi du véridique mais superficiel Hérodote, et même de ces fables ingénieuses destinées à populariser certaines conceptions que nous a transmises Plutarque, bien moins initié que Pythagore et d'autres sages grecs aux doctrines sacerdotales de ce pays. De nouvelles recherches sur le culte de Mithra et la religion de Zoroastre, dont les conclusions partagent encore l'opinion des érudits, nous montrent également les questions fondamentales de la coéternité de l'esprit et de la matière, ou de la préexistence de l'un, dogmatiquement résolues en Perse aussi bien qu'en Égypte, dans le même sens, selon les uns, dans un sens différent, selon les autres. Or, on ne peut avoir le moindre doute qu'en l'Orient comme en l'Occident, la masse du peuple ne fût absolument ignorante de ces hauts problèmes et ne se contentât de grossiers symboles, source de superstitions plus grossières, à travers lesquels la

caste sacerdotale transmettait au vulgaire les notions les plus vagues et les plus informes sur la divinité et l'immortalité de l'âme. Pour le dire en passant, nous croirions volontiers que ces symboles et ces fables dont la multiplication et la désorganisation poétique ont engendré des mythologies aussi ingénieuses que scandaleuses pour notre sens éthique, sont bien plutôt nées de la nécessité de donner une forme sensible à des idées abstraites, que du penchant à diviniser les forces de la nature, selon l'opinion généralement répandue, et prédominante parmi les mythologues de l'Allemagne, qui s'en prévalent pour attribuer le sentiment religieux dans l'homme à la peur résultant de la vue de sa petitesse et de sa faiblesse au sein de l'univers, plutôt qu'à l'expansif désir de son âme d'adorer un être tout-puissant, absolument bon et juste, son créateur et conservateur.

Mais, dira-t-on, Bouddha, loin de sceller aux yeux des profanes les arcanes de sa doctrine, en ouvrit les sources à tous, avec une libéralité encore inconnue parmi les fondateurs de religion. Cela est vrai. Reste à savoir si tous puisèrent à ces sources, et si même tous ceux qui essayèrent de s'y abreuver en retirèrent une compréhension bien nette. Par cela même qu'il rendit la science accessible à tous, elle resta sans contrôle effectif sur les masses. Quiconque a un peu approfondi ce sujet sait quelles superstitions puérides, que d'innombrables légendes aussi conformes à la morale ascétique que diamétralement contraires au dogme nihilliste du bouddhisme, ont immédiatement recouvert ce dogme d'une couche si épaisse d'interprétations et de formules diverses, qu'il devient difficile aux penseurs les plus exercés de le saisir avec précision. L'adoration, ce premier des sentiments qu'un tel dogme semble exclure, pénétra simultanément avec lui dans le culte extérieur, à la faveur du symbole, cet inévitable appui des débilités de l'esprit humain; à la faveur de la croyance aux esprits bienfaisants et malfaisants, et de l'importance attachée aux reliques et à la mémoire des saints, importance inexplicable et en contradiction avec les idées qui forment la base du système de Çakyamouni. En considérant plus attentivement la coïncidence de certaines manifestations extérieures de sa religion avec le développement graduel de sa doctrine, on arrivera peut-être à trouver qu'un des caractères distinctifs du bouddhisme est précisément un manque de ralliement logique entre sa foi et son culte, comme aucune autre religion n'en présente l'exemple.

Rien jusqu'ici ne nous empêche de supposer que dans le brahmanisme (que Bouddha voulut *remplacer*, et non pas seulement réformer), le dogme des castes ne fut qu'une superfétation introduite peu à peu par des nécessités politiques, et sanctionnées par son grand législateur Manou, postérieur aux Védas. On voulut alors donner

aux races qui descendaient des hauts plateaux de l'Asie, pour s'emparer de la péninsule du Gange par des conquêtes successives, une supériorité d'origine conforme à la supériorité intellectuelle qu'elles possédaient sans doute sur les races indigènes, reléguées ainsi dans la catégorie des êtres impurs. Dans le cours des siècles, les vaincus eurent presque disparu, et le régime des castes, sévèrement observé, produisit tous ses inconvénients et finit par peser aux vainqueurs eux-mêmes. Comme il arrive souvent, on chercha d'abord à s'affranchir de ce mal par la théorie, ne pouvant le vaincre dans la pratique. L'esprit philosophique, si puissamment exercé dans la littérature théologique des brahmanes, recourut à la destruction de tout cet édifice si méticuleusement construit, pour se libérer d'une de ses affirmations devenue odieuse et insupportable. Les hérésies, puis le scepticisme apparurent ; les premières furent bientôt englouties par l'école sceptique qui fermenta longtemps dans les esprits avant de produire ses plus grands écrivains. Pour rejeter les conséquences très-logiquement déduites des traditions brahmaniques, la philosophie s'attacha à nier leurs prémisses, les dogmes dont elles découlaient, et surtout l'existence du Dieu objectif, pur esprit, préexistant à toute matière, du *Brâm*, dont Brahma, qui s'incarne dans la matière, n'est qu'une émanation, ainsi que toute création qui, venue de *Brâm*, retourne à *Brâm*, après avoir traversé le cercle purificateur de la métempsyose, sorte de purgatoire et d'expiation. Kapila fut le grand génie de cette période et de cette école antiorthodoxe et antireligieuse. Ses écrits résumant, avec un talent extraordinaire, tout ce que le scepticisme peut amasser d'arguments subtils. On ne retrouve, il est vrai, ni en lui ni en d'autres auteurs contemporains, voués à la fabrication des systèmes d'idées abstraites, comme les Kant, les Fichte, les Schelling et les Hegel de nos jours, le mobile secret qui révoltait les cœurs et les intérêts sociaux, contre la religion dominante. Mais il se reconnaît clairement dans toute l'histoire de Çakyamouni et dans les fantastiques légendes qui l'embellissent ; il se reconnaît dans cette immense explosion de pitié qui inspire toute sa vie, dans cette inépuisable compassion qu'il éprouve pour tous les hommes, principalement pour les pauvres et les malheureux, dans la généreuse impulsion qui l'anime à consacrer sa vie à la découverte du moyen de les sauver des horreurs de cette existence, et de leur procurer un salut éternel. Soit que son esprit ne pût échapper aux traditionnelles croyances en la métempsyose, soit qu'il comprit qu'elles étaient trop invétérées dans le peuple pour que sa religion fût acceptée et répandue s'il l'en excluait, il ne parvint point à briser ce moule brahmanique, ce corollaire de l'antique foi en l'immortalité de l'âme. En posant au centre de son système la métempsyose comme un fait

avéré, certain, indubitable, il reléguait la négation de Dieu, la foi au néant, dans des régions dont les imperceptibles distinctions métaphysiques devaient nécessairement rester inabordables au peuple. Il lui suffit, pour sa part, de déduire de ses prémisses philosophiques des conséquences qui bouleversaient de fond en comble l'ordre social, si longuement, si prudemment et si durement établi par les brahmanes. Le fait le plus marquant de sa prédication fut effectivement le renversement du principe des castes, l'établissement de la fraternité des hommes et d'une morale toute de charité, de pitié et de détachement. Les brahmanes, tout en admettant la métempsychose, se gardaient bien de confondre l'âme avec son enveloppe. Bouddha, pour effacer toute possibilité de distinction originelle entre les hommes, exagéra, dénatura leur fraternité en identifiant leur âme aux substances vivificatrices qu'il attribuait à la nature matérielle. Ses premiers et principaux disciples reçurent comme une révélation sa philosophie, puisée dans les écrits de Kapila et de son école, et qu'avec une naïve bonne foi il s'abstint d'étayer d'aucune légende cosmogonique, ni d'aucune autre démonstration que la série de pensées et de syllogismes qui lui avaient paru assez concluants pour le convertir lui-même à leurs assertions. Ces disciples, déjà familiarisés préalablement avec cette atmosphère intellectuelle, n'eurent aucune peine à se l'assimiler, et, à la vue de ses prodigieuses austérités, de ses vertus, de son tendre amour pour le genre humain, acceptèrent ses axiomes pour des dogmes et proclamèrent sa doctrine comme infaillible. Le vulgaire, ébloui par le récit d'innombrables miracles, mais plus encore attiré par sa belle et touchante morale, l'embrassa avec enthousiasme et idolâtrie.

Nous nous servons à dessein du mot d'idolâtrie, car à peine Çakya-mouni eut-il fermé les yeux, qu'elle envahit sa religion, sans nul souci du lien logique à établir entre ses principes et ses superstitions. On sacrifia aux bons génies pour se les rendre favorables, aux mauvais pour conjurer leur influence fatale. On ne se débarrassa pas totalement des monstrueuses extravagances de la mythologie populaire du brahmanisme, et le mysticisme continua de se perdre dans des rêves infinis, dans des chiffres fabuleux sur le monde surnaturel ; on inventa des enfers dans des enfers, des ciels dans des ciels ; on entassa périodes terrestres sur périodes, et il n'y eut pas de fin aux récits sur les existences antérieures du grand Bouddha, dont ceux qui ont cultivé cette littérature connaissent la fastidieuse absurdité. L'imagination religieuse était ainsi nourrie par des fables ; la sécheresse et la nudité de la charpente philosophique ne préserva pas la religion de Bouddha de ces excroissances qui lui répugnaient si vivement dans celle des brahmanes. Et au milieu d'elles, l'adoration, ce divin instinct

que rien ne saurait expulser du cœur humain, s'empara des prétextes les plus inattendus pour se faire jour. Le symbole s'attacha tout de suite à son culte, et s'enrichit promptement d'une multitude d'idoles, de représentations, qui firent naître les cérémonies des temples, les rites, les prières diverses et coutumes pieuses. Parmi les faits qui prouvent la bizarrerie des circonstances qui propagèrent l'idolâtrie, un des plus singuliers assurément se trouve rapporté par Kœpen. On sait que l'acte de foi quotidien des bouddhistes consiste en trois invocations répétées à l'infini dans toutes les prières orales et écrites : « J'ai recours au grand Bouddha; j'ai recours à sa doctrine; j'ai recours à son Église. » Lorsque la statue traditionnelle de Çakya-mouni orna le centre de tous les sanctuaires, il sembla au peuple qu'il fallait y adjoindre l'image de cette doctrine et de cette Église, qu'on invoquait aussitôt après lui. Le sacerdoce et la sculpture, dociles à ce vœu des esprits naïfs, réunirent à la figure du Bouddha deux autres figures symboliques et accessoires, représentant la Doctrine et l'Église, et les posèrent invariablement à ses côtés. Bientôt le commun des hommes y vit trois divinités supérieures, placées au premier et même rang dans les temples. Il ne se lassa point de les encenser et de les confondre dans ses invocations *comme diverses et pourtant identiques*, au point que l'origine de cette assertion s'étant perdue, l'association de ces trois idoles a longtemps fait croire à quelque vague conception bouddhiste d'une Trinité semblable à la nôtre. Un tel fait ne démontre-t-il pas suffisamment à lui tout seul que les abstractions philosophiques qui ont présidé à la naissance du bouddhisme sont restées assez étrangères au peuple? Celui-ci n'a nullement abdiqué ses instincts d'adoration en embrassant une religion qui semblait devoir les étouffer, car tout en adhérant en multitudes immenses à son dogme le plus sympathique sur la fraternité des hommes, à la douce et compatissante morale qui en découlait, il a aussitôt recouru à la mythologie pour pouvoir adorer, prier, invoquer, se réunir par les aspirations du cœur à un monde surnaturel, dont tous les hommes répandus sur tous les points du globe ont toujours eu l'infailible pressentiment. Il a suffi au bouddhisme de quelques traditions accessoires et intermédiaires, de quelques lambeaux de superstitions empruntés au brahmanisme, pour développer les formes du culte avec une telle exubérance, que l'affreuse nudité du néant dont elles recouvrent la croyance, disparaît totalement pour le vulgaire, et ne se dégage qu'avec peine aux yeux du philosophe.

L'universalité de la croyance en l'existence de Dieu s'étend aussi à celle de l'immortalité de l'âme. Toutefois celle-ci a subi comme celle-là les transformations les plus méconnaissables. Mais quelque diversement qu'elles aient été colorées par les diverses religions et

l'imagination des diverses races, elles se retrouvent dans toutes, sous un aspect : la rémunération. Quoi qu'en disent les hiérophantes, et les philosophes, sur l'essence de l'âme humaine, son origine et sa fin, la majorité des hommes sent son immortalité, par la crainte ou l'espérance de ce qui suit la mort. Or, c'est précisément cette crainte et cette espérance qui ne font pas plus défaut au bouddhisme qu'à toute autre religion. La *crainte* de la *Sansarra*, ce cercle des transmigrations de l'âme dont on ne peut sortir que par une sainteté qui implique le plus absolu détachement de notre volonté aux choses existantes, est presque identique pour le peuple à celle d'un enfer éternel, puisque c'est par milliards de milliards que se calculent les années de châtement ; et l'*espérance* du Nirvâna, représenté comme un repos qu'aucune mutation de l'être n'est plus à même de troubler, est équivalente, pour les populations avides de repos, à une béatitude éternelle. Si donc l'existence d'un Dieu créateur et conservateur, principe, providence et fin de toutes choses, et l'immortalité de l'âme humaine, sont des conceptions bien réellement absentes du système philosophique sur lequel Bouddha a échafaudé sa religion, ces conceptions ont pourtant continué de vivre et d'agir dans l'innombrable masse de ses adorateurs. La crainte de la *Sansarra* et l'espoir du Nirvâna, en impliquant les idées confuses mais virtuelles d'une espèce de libre arbitre dans l'homme, d'une rémunération éternelle, d'une sorte de justice définitive et absolue, correspondent aux émotions les plus vives par lesquelles l'immortalité de l'âme se révèle en nous, et ont suffi pour servir d'appui et de corollaire aux enseignements si pleins d'abnégation de cette religion.

Ceci explique, ce nous semble, comment depuis vingt-cinq siècles des nations s'élevant à trois et quatre cents millions d'âmes, n'ont pu exister sans aucune notion de divinité et d'immortalité, sans aucun sentiment d'adoration, de crainte ou d'espérance après la mort. Le phénomène, s'il avait existé, serait d'autant plus surprenant qu'il ne s'est pas rencontré dans des races incomparablement inférieures à celles-là, en Afrique, en Amérique, en Océanie, et que les productions littéraires, poétiques et philosophiques des peuples bouddhistes ne contiennent absolument rien qui puisse nous faire admettre chez eux une portée et des procédés d'intelligence autres que le reste du genre humain. Mais parce que les notions de Dieu et d'immortalité n'ont point été entièrement oblitérées, parce qu'elles se sont réfugiées dans le polythéisme bâtard, et dans les chances de la métempsycose, il n'en est pas moins vrai que l'absence de ces notions, dans les principes fondamentaux de cette religion, a exercé la plus fatale et la plus démoralisante des influences sur la plus grande partie de ses partisans.

Le bouddhisme s'est propagé : 1° dans l'Inde, comme protestation contre le brahmanisme, comme opposition à ses dogmes, à ses formes sociales ; et là il a recruté aussitôt des adhérents avec une incroyable promptitude ; 2° il a difflué sur les races tartares, mongoles, thibétaines, et 3° il a conquis la Chine, où il a trouvé un état religieux qui jusqu'à présent n'a été ni compris, ni défini par nos savants. Les écrits des grands moralistes chinois ne laissent rien percer de leur foi dogmatique, et d'autres sources n'ayant pas encore été découvertes, nous ignorons sur quelle religion le rameau de Bouddha a été greffé en ce pays. Le brahmanisme, après avoir rapidement perdu de vastes contrées, les regagna ; par le fer et le feu, dit-on : oui ; mais il a continué à en repousser le bouddhisme depuis des siècles, où sa puissance déchue ne permet plus d'attribuer sa suprématie à la seule compression. Il reste à rechercher quel est le secret attrait qui retient encore dans ces cruels enseignements, des populations qui résistent à ceux du christianisme. Si le bouddhisme fleurit encore à Siam, où il obtint ses premiers triomphes, et à l'île de Ceylan, où il eut ses plus fervents adorateurs, il n'en est pas moins tellement diminué dans les Indes, qu'on peut le dire relégué maintenant dans les contrées qui forment le centre de l'Asie, le Thibet et la Tartarie, et dans la Chine. Le bouddhisme trouva les races tartares et mongoles livrées encore aux ténébreuses horreurs du schahmanisme, que beaucoup de branches éparses, soit à l'occident, soit au nord de la Sibérie, continuent de pratiquer jusque aujourd'hui. Pour elles il fut évidemment un bienfait, un progrès. Son dogme sur la fraternité des hommes, sa morale si élevée par cela seul qu'elle se fonde sur le renoncement, devaient apporter des éléments civilisateurs à ces nomades, qui n'avaient encore appris que les barbares rits du culte de la terreur. Il n'est pas besoin de dire que parmi eux il ne se trouvait pas d'esprits capables de comprendre ni l'idée abstraite de Dieu, ni celle du néant. La Sansarra et le Nirvâna continrent toutes les menaces et toutes les promesses éternelles que ces intelligences pouvaient concevoir. Rien donc de surprenant si le bouddhisme y fut accueilli comme une religion sublime, s'il s'y maintient comme principe de paix, d'ordre et de civilisation, en regard des tribus qui lui résistent, pour rester en proie aux mœurs violentes et abrutissantes des schahmanistes. Mais les races converties au bouddhisme, soit pastorales, soit agricoles, n'en demeurent pas moins dans un état très-inférieur de développement social et intellectuel. Ils ne peuvent encore concevoir que les premiers rudiments de la religion ; ce n'est donc pas sur eux qu'on peut observer tous les effets des principes du bouddhisme.

Ceux-ci doivent être étudiés principalement en Chine. Il est vrai

que ses formes s'y sont fort éloignées de celles de l'Inde et du Thibet. Mais c'est là que les principes ont porté tous leurs fruits. Les Chinois n'imitèrent les Indiens ni dans leur goût pour ces spéculations abstraites qui les fit passer d'une haute conception primitive de Dieu à un panthéisme spiritualiste, lequel précéda le plus absolu de tous les pyrrhonismes, ni dans la désespérance passionnée avec laquelle, une fois arrivés à la conclusion de Bouddha, que la vie et l'être sont un mal, ils cherchèrent à en fuir les douleurs par un détachement constant de tous leurs biens et de tout leur intérêt. Les Chinois, peuple ingénieux, industrieux, astucieux, actif, avide, sensuel, sans généreux élans dans l'âme, sans élévation dans l'intelligence, interprétèrent les dogmes du bouddhisme dans un sens matérialiste, comme les élèves d'Épicure l'avaient fait des leçons de leur maître. Celui-ci avait dit : Il faut chercher à se procurer le plus grand bien de la vie. Or, la vertu étant son bien suprême, c'est par la vertu que nous arrivons à recueillir la plus grande somme de félicité. Ses disciples dirent : S'il faut chercher à se procurer le plus grand bien de la vie, nous le trouverons dans la volupté. Un raisonnement parfaitement analogue inspira les Chinois dans leur interprétation des doctrines bouddhistes. Si l'être, pensèrent-ils, aboutit un jour au néant, les chances de la transmigration étant incalculables et sans aucune donnée positive et probable, le plus sûr et le meilleur est d'oublier les maux de la vie, non en renonçant à ses biens, mais en en jouissant largement, tant que le sort les met à notre portée. Leur profonde et révoltante démoralisation fut l'éloquent commentaire de ce raisonnement. Ils allèrent plus loin que les épicuriens, car si ceux-ci, en se vautrant dans toutes les voluptés, méritèrent de leurs contemporains d'abjectes épithètes, leur renommée n'atteignit pas à cet équivalent de toutes les corruptions, de toutes les perfidies, de toutes les bassesses, dont le nom chinois est devenu le synonyme.

Dans le centre de l'Asie, le bouddhisme a un caractère tranquille, passif, sociable et liant. Aux Indes, il prend des teintes poétiques ; la vie contemplative, l'austérité, la charité, le dévouement, l'abnégation lui donnent quelque chose d'insinuant, d'attractif, de touchant, de persuasif et d'attachant. En Chine, il a dépouillé tous ses prestiges avec toutes ses inconséquences et se montre dans tout le hideux cynisme de son scepticisme absolu. Les hommes s'y considèrent comme frères, mais frères dans le néant, et cette fraternité ne leur inspire que dérision au lieu de respect, mépris au lieu d'amour. Le sacerdoce y est dégradé, ne servant qu'à perpétuer des usages qui ne renferment aucune émotion sainte, ne répandent ni onction, ni recueillement. La religion se conserve de génération en génération comme une des étiquettes traditionnelles, sans qu'on lui demande une autre in-

fluence sur la vie que l'apaisement des terreurs irraisonnées de l'âme, à l'aide des sacrifices aux dieux méchants, ou l'imploration des dieux propices par des offrandes, offrandes et sacrifices arrachés aux indélébiles instincts de l'homme, mais indépendants de toute foi intime et raisonnée, comme les plus grossières idolâtries.

Bouddha, inventant sa religion en vue de son pays et de sa race, avait une âme trop tendre et trop pure pour prévoir la modification que lui ferait subir une autre race, moins débonnaire, moins sincère, moins ingénue et moins efféminée que la sienne. Il eût certainement frémi d'horreur s'il avait pu deviner les interprétations que sa doctrine aurait à souffrir là, et les vils résultats qui s'ensuivraient dans des mœurs devenues un objet de dégoût. Il serait certainement injuste de méconnaître la noblesse si désintéressée de Bouddha, fils de roi et anachorète pour le bien de l'humanité ; il serait injuste de diminuer son mérite. Mais il n'est pas juste non plus de s'éprendre d'un enthousiasme exagéré pour ses préceptes et sa morale, comme des philosophes et des publicistes d'Allemagne l'ont fait en ces dernières années. Il y est devenu de mode d'exalter la vertu bouddhiste comme si elle surpassait toute comparaison. Kœpen, qui certes ne peut pas être suspecté de partialité pour le christianisme, et le catholicisme en particulier, fut le premier pourtant à faire remarquer le principe antisocial de cette religion, et combien, malgré la surprenante ressemblance de quelques-unes de ses formes avec celles du christianisme, la différence de leur sève était grande, par suite de la différence de leurs dogmes générateurs.

Rien, en effet, ne saurait être plus diamétralement opposé que les deux morales, chrétienne et bouddhiste, en dépit de l'analogie des termes dont elles se servent. L'une et l'autre prêchent la charité avant tout, le renoncement aux passions, la paix, le pardon des injures, les mortifications de la chair, la pauvreté, la chasteté, la prière, la contemplation, l'étude. Mais tandis que toutes ces vertus sont, dans le chrétien, l'expression de son amour pour Dieu en toutes choses, et pour toute chose en Dieu, de son repentir pour une faute, première origine du mal sur la terre, de son désir d'expier ses fautes personnelles par la foi et les œuvres, les œuvres étant mortes sans la foi, et la foi sans les œuvres : tandis que pour le chrétien, l'espérance en un Dieu vivant qu'il pourra posséder dans l'éternité bienheureuse, est non-seulement une consolation, mais une obligation, chez le bouddhiste, toutes ces vertus ne sont que les divers moyens d'un but implacable dans son égoïsme. Il ne sait pourquoi il est condamné à la vie, qui lui apparaît comme un mal affreux. Il ne s'explique ni le commencement, ni la durée, ni la fin de ce mal, qui s'étend au monde entier, à tout ce qui existe et semble doué d'être, sans pourtant être, car

le monde n'est qu'une *forme*, un fantôme (*maïa*), où les apparences de la vie se montrent et se dissipent en une minute, comme des *bulles d'eau*. Il croit que tout ce qui est encore renfermé dans ce cercle maudit de la transformation (*sansarra*) y reste par suite d'un principe vital qui se reproduit tant qu'il ne s'est point éteint. Ce principe vital étant entretenu et alimenté par les passions, les instincts, et tout exercice de volonté, d'autre part le suprême bien consistant à échapper à l'*être*, c'est-à-dire à toute renaissance, il doit tendre à amortir et à détruire en lui ce principe vital, pour rentrer dans le néant à l'extinction de sa *forme* si promptement périssable, le corps. Donc, pour lui, la charité, le renoncement aux passions, la pratique de l'humilité, de la douceur, de la pauvreté, de la chasteté et des mortifications de la chair étant le seul moyen de dompter la volonté, l'instinct, l'énergie de la vie, il doit les poursuivre jusqu'à leurs dernières limites. *Mourir au monde* est la devise des bouddhistes. Elle n'est pas étrangère aux chrétiens; mais les chrétiens ajoutent : *afin de vivre en Dieu*, et ce complément en change tellement le caractère et la physionomie, qu'elles cessent d'être les mêmes. Les vertus bouddhistes, malgré tout le charme que leur prête la poésie, sont des vertus énervantes, débilitantes, affaissantes, passives et mortelles à l'énergie, à l'invention, à la production, à l'activité de l'homme. Les vertus chrétiennes étant éminemment excitantes, fortifiantes, encourageantes, affirmatives, espérantes et aimantes, dévouées, non en vue d'un néant égoïste, mais d'une suprême adoration pour un Dieu qui se donne et se promet lui-même, son action sur les individus comme sur les sociétés est naturellement celle d'activer toutes les facultés, de stimuler toutes les énergies, de vivifier toutes les organisations, d'en centupler les forces expansives, tout en en apaisant les surexcitations désordonnées. Il n'y a pas jusqu'à l'existence de l'anachorète, si semblable par ses conditions extérieures, qui ne diffère essentiellement chez le chrétien et le bouddhiste. Le premier macère son corps, fait dépérir sa chair pour mieux vivre par l'esprit, pour mieux sentir Dieu, pour mieux le voir éternellement. Le second ne fait souffrir sa chair que pour tuer son esprit, ne plus rien sentir, ni bien ni mal, et se réduire à un pur néant. Que peut-il résulter d'un tel alanguissement systématique de tout l'être moral, sinon un abaissement du niveau intellectuel dans l'homme comme dans la société? L'expérience l'a suffisamment prouvé, sur les plus vastes proportions de temps et d'espace qu'il ait jamais été donné d'atteindre, à une religion qui n'est pas l'Église universelle. Il semble que la Providence ait voulu livrer à l'humanité un enseignement, incompris comme tant d'autres, dans les destinées du bouddhisme, afin qu'elle sache ce que produit l'athéisme le plus voilé sous des vertus d'em-

prunt, le plus dissimulé sous une poésie naturelle, quand il s'est formulé en doctrine, et qu'il a eu la haute main dans les sociétés. Il ne pouvait se produire dans des conditions plus favorables sous le rapport éthique, esthétique et politique. Il naissait dans un pays d'une haute culture intellectuelle, plein de vigueur morale, comme le prouve la merveilleuse richesse des littératures brahmaniques qui fleurirent environ dix-huit siècles après son avènement; mais toute cette richesse ne lui appartient pas. Il se propagea chez des peuples naïfs, d'une intelligence encore vierge, de mœurs primitives, comme on les voit dans le centre de l'Asie. S'il adoucit les férociétés que leur inoculait le schahmanisme, il les laissa pourtant tel qu'il les avait trouvés : incultes, ignorants, sans industries, sans arts. Il conquiert ensuite le plus peuplé de tous les empires, fortement organisé, possédant à un haut degré des industries, des commerces, des sciences, des arts, des découvertes inconnues aux autres nations, un empire fier de lui-même, traitant de barbares tous les étrangers, et ne voulant pas s'entacher par leur contact. Qu'en fit-il? il le déprava, il le démoralisa; il lui fit perdre le sens élevé de ses antiques moralistes; il l'étiola dans la débauche, il le dégrada dans la fraude, il le vicia dans tous ses pores, il le paralysa et réduisit le grand colosse chinois à une sénilité méprisée et maudite. Telles sont les conséquences de l'athéisme, revêtu des plus belles formes de la vertu, fondé par les meilleures intentions, prêché par la charité, et pratiqué dans le renoncement. Ceux qui de nos jours voient dans le bouddhisme le résumé d'une éthique sublime, une philosophie suprême et une poésie supérieure aussi à toutes celles que l'Occident a nourries depuis près de vingt siècles, ont-ils réfléchi à tous ces spectacles que l'histoire du passé présente, que l'histoire contemporaine étale encore sous nos yeux, que nous pouvons voir et toucher, dont nous pouvons nous convaincre avec toutes les preuves d'une certitude matérielle?

Ces considérations ne sont peut-être pas inopportunes en ce temps, où les études orientales marchent avec une telle rapidité, qu'elles attirent sur elles l'intérêt et les regards de toutes les intelligences cultivées, où la haine du christianisme y cherche et croit y trouver des armes. La force de ces armes est d'autant plus apparente, que, par un dessein providentiel peut-être, le bouddhisme, qui de toutes religions, fût-ce le fétichisme, s'éloigne le plus de la vérité par sa négation dogmatique de Dieu et de l'immortalité de l'âme, se rapproche le plus de la seule religion vraie, par ses pratiques extérieures : confession orale, réversibilité du mérite des prières jusqu'à un certain point, croyance à la fraternité des hommes, espèce de papauté, célibat du sacerdoce, couvents, jeûnes, mor-

tifications, pénitences, vie solitaire, pauvreté et humiliation volontaire, culte des reliques, pèlerinages, usage des cloches, du chapelet, de l'encens. Ces conformités sont assurément capables d'induire en de très-regrettables erreurs des esprits superficiels qui n'apercevraient pas les dissemblances fondamentales du sens qu'ont ces pratiques dans le bouddhisme et dans le catholicisme. Les protestants savants se trompent en prétendant que celui-ci a reçu, soit par les Esséniens, soit par Alexandrie, qui commerçait beaucoup avec l'Inde aux temps de saint Clément, les enseignements et les pratiques du bouddhisme. Mais, pour le leur prouver, il faut leur rendre évidente la distance incommensurable qui existe entre l'esprit de cette religion de mort et celui de la religion de vie. Nous avons essayé d'indiquer quelques points de cette nouvelle apologétique, que la science et la mauvaise foi provoquent à entreprendre. De plus habiles sauront continuer avec plus de preuves encore, et plus de succès.

C. RAMO.

LES NOUVEAUX HISTORIENS

DE L'EMPIRE ROMAIN

Histoire de l'Empire romain, par M. Laurentie ¹.

Le même genre d'intérêt qui, sous la monarchie de Juillet, dirigeait les études historiques vers la révolution d'Angleterre, les tourne aujourd'hui vers l'empire romain. Peut-être verrons-nous encore varier les goûts de nos historiens ; il est permis de le souhaiter pour le complément de notre instruction. On a tiré de l'ère des Césars à peu près tout ce qu'elle renferme d'enseignements, il ne reste plus de nouveau que l'inépuisable filon des paradoxes. Par amour de la nouveauté, on enlaidit parfois les plus nobles figures de nos propres annales ; mais sur les Nérons et les Tibères, le paradoxe s'exerce aux réhabilitations ; on ne saurait enlaidir des monstres. Comme on plaidait naguère pour les victimes de Boileau, on plaide pour les victimes de Tacite. La postérité à ce sujet est assez informée, et le sens commun peut répondre hardiment : La cause est entendue.

Notre siècle se vante, à bon droit, de sa supériorité dans la critique et dans l'histoire ; on peut dire que le moyen âge et l'antiquité elle-même ont été retrouvés de nos jours, tant le dix-huitième siècle les avait mal compris. C'est sans doute l'étude des documents originaux qui nous a rendu ces époques dans toute leur vérité ; mais c'est aussi

¹ 4 vol. Chez Lagny, éditeur.

la philosophie. Le goût des raretés s'est précipité sur les pas de la grande érudition, la France s'est couverte d'archéologues. N'est-il pas à craindre que l'histoire ne reçoive aujourd'hui plus de confusion que de lumière des amateurs de singularités et des observateurs de l'infiniment petit? L'archéologie, c'est l'histoire vue au microscope; ce n'est pas ainsi que l'on étudie de vastes contrées et de larges horizons, que l'on fait la géographie des temps pas plus que celles des lieux. Méfions-nous des théories nouvelles qui partent d'un cabinet d'antiquaire.

Lorsque, à la suite de Chateaubriand les études historiques ont été renouvelées, c'était surtout dans la couleur locale, dans le pittoresque de l'histoire qu'il s'agissait d'innover. Aller, aujourd'hui plus loin sur la même voie, c'est tomber dans le poëme et le roman. Si le seul danger de ce système était dans l'excès de la couleur et la puérilité des détails, ce serait déjà un vice capital qui corromprait le style de l'histoire; mais quand on part de ces trouvailles pittoresques pour réformer les jugements acquis sur les événements et les caractères, ce n'est plus seulement le goût qui risque d'être faussé, c'est la morale éternelle. Or, comme le dit si bien M. Laurentie, « de quelque façon que l'écrivain conçoive l'art de raconter l'histoire, son grand devoir est de faire de ses récits une leçon de morale publique. »

Sur les époques et sur les hommes trop rapprochés de nous et qui n'ont encore, pour ou contre eux, que le suffrage de l'opinion, fût-il universel, l'histoire ne peut dire encore son dernier mot. Mais sur la moralité des événements et des personnages lointains, vouloir réformer aujourd'hui ce qui a été jugé, *semper, ubique, ab omnibus*, justifier, par exemple, Néron et Caligula, après que la conscience de dix-sept siècles a prononcé, c'est plus qu'un paradoxe, c'est un crime de lèse-humanité, quand ce n'est pas une bouffonnerie. Tacite sur la sellette, devant un jury formé des douze Césars, quelle heureuse idée pour une farce travestie et quel effet en saurait tirer un costumier érudit! Ce curieux procès a été essayé récemment : la critique en a souri; elle n'avait rien de mieux à faire. Ces réquisitions contre Tacite, malgré le nombre et la grosseur des volumes, ne sont que des brochures de circonstance; ce n'est pas de l'histoire.

La véritable histoire poursuit son travail en face de ces pamphlets. L'empire romain a trouvé un juge impartial, et la morale historique un vengeur dans un écrivain depuis longtemps cher à la politique chrétienne, infatigable vétéran de la presse monarchique, qui sait ennoblir toutes les discussions par la hauteur de ses vues et de son langage. M. Laurentie vient de nous donner une histoire de l'empire jusqu'à Constantin, précédée d'une *Introduction sur l'histoire romaine*,

qui forme à elle seule un ouvrage de la plus notable importance. Dire à quel point cette introduction nous a frappé, quelles œuvres illustres elle nous rappelle, sans souffrir de la comparaison, c'est ce que nous n'oserions faire qu'auprès de ceux qui ont déjà lu ce livre, et nous ne l'essayerons pas tout d'abord : donnons avant tout, par un court extrait de la préface, une idée des sentiments qui ont dirigé l'auteur dans cette appréciation de la décadence romaine :

« De quelque façon que l'écrivain conçoive l'art de raconter l'histoire, son grand devoir est de faire de ses récits une leçon de morale publique.

« L'histoire n'est ni un enchaînement fatal, ni une succession fortuite d'événements. Dans l'histoire tout a sa raison, et tout se tient, les causes et les conséquences. Cette logique divine est sensible dans l'ensemble des faits qui constituent la vie d'un peuple, comme aussi dans les faits épars qui sèment son existence d'accidents soudains et de drames imprévus.

« Tout a sa loi, dis-je; ainsi l'histoire de l'empire romain, vue dans son ensemble, explique l'action souveraine qui conduit le monde à l'unité de la servitude pour le disposer à l'unité de la liberté ; et, vue dans ses détails, elle met à découvert le secret redoutable d'une expiation exercée contre les criminels du paganisme par la barbarie même des Césars, dont le paganisme mourant se fait des dieux.

« Dans le matérialisme des lettres modernes, cette appréciation de l'histoire semblera puérile, je le sais, elle a le malheur de se conformer au génie chrétien.

« Et, hors du christianisme, qu'est-ce pourtant que l'empire romain et qu'est-ce, en particulier, que l'histoire des Césars?

« Si ces quatre siècles de servitude nes'éclairent pas au rayon divin, il ne faut y voir qu'une fatalité inexorable : le monde est sous une loi de fer que le hasard a produite et qu'un autre hasard brisera peut-être, mais sans que la raison de l'histoire puisse expliquer cette alternative brutale d'abjection et d'affranchissement.

« On trouvera d'autres pensées dans le présent ouvrage. Tacite a flétri les crimes de l'empire; c'est tout ce que pouvait son grand génie; l'histoire chrétienne; va au delà, elle flétrit les crimes, mais elle les explique. Il ne suffit pas de maudire Tibère ou Néron; il faut savoir quelle est la fonction des monstres dans la marche de l'humanité.

« On se demandera peut-être si l'histoire de l'empire romain, ainsi

entrevue, a des analogies possibles avec l'histoire des révolutions contemporaines, ou bien s'il en peut sortir des exemples et des leçons applicables à la conduite présente de la société.

« Ce serait dénaturer l'histoire et la corrompre, que de la plier à des rapprochements où se pourrait exercer la malignité ! Tel ne saurait être le dessein d'un honnête homme.

« Mais il ne dépend non plus de qui que ce soit au monde d'altérer la puissance de l'histoire. Nul doute que, racontant les crimes et les dégradations de l'empire romain, l'histoire ne laisse échapper de ces temps hideux des avertissements pour toutes les époques où fermenteraient des vices semblables, avec des cupidités, des rivalités et des entreprises analogues ; c'est tout l'enseignement qui doit sortir d'une étude sérieuse et sincère du règne des Césars.

« Un rapprochement toujours permis est celui qui dérive de la similitude des passions et des crimes.

« L'humanité se transforme, mais elle garde sa nature; les mœurs changent et les lois avec elles, mais les instincts survivent, et avec les instincts les luttes d'ambition et de liberté; c'est ce qui fait que l'étude du passé est instructive, et le devoir de l'histoire est d'en faire une leçon, jamais une insulte. »

Cette partie du livre modestement intitulée *Introduction sur l'histoire romaine*, est une véritable histoire des causes de la grandeur et de la décadence des Romains; mais on sent, à la lire, qu'entre le dix-huitième siècle et nous un grand courant de philosophie religieuse a passé. Éclairé par nos propres révolutions, par une étude plus complète des civilisations antiques, notre siècle se fait une idée plus juste des conditions vitales de toute société. Nous avons restitué leur importance historique aux dogmes religieux ; dans les idées de chaque peuple sur la divinité nous cherchons la clef de son histoire. Un doux et profond théosophe, trop peu connu, et qu'on a rangé sans le le lire dans la classe des poétiques rêveurs, l'auteur d'*Orphée* et de la *Palingénésie sociale*, le libéral et catholique Ballanche nous a donné sur les débuts de la cité romaine des explications autrement vastes que celles de Montesquieu. Nous ne savons, si M. Laurentie a connu la *Formule générale de l'histoire appliquée à l'histoire du peuple romain*, qui n'est imprimée encore que par fragments ; son *Introduction*, plus claire, sans doute, et plus précise, plus imprégnée d'esprit politique et pratique, nous a rappelé, par l'élévation des vues, par le grand sens religieux et social, les nobles conceptions du philosophe lyonnais. Ce rapprochement est à nos yeux tout un éloge. Ballanche a pénétré plus avant que pas un de nos penseurs dans l'intime con-

stitution des cités antiques ; et les grandes lois sociales qu'il a entrevues n'ont pas changé, même depuis 89.

La vraie constitution de Rome, fondée sous les rois, détruite sous les empereurs, c'est le patriciat. La grandeur et la liberté romaines, la beauté morale des premiers siècles de la république avaient leur principe dans cette aristocratie héréditaire d'où sortait le sénat par l'élection. Le privilège le plus essentiel de ce patriciat, la source de sa puissance et de ses vertus, c'était la possession exclusive des choses religieuses. « Les patriciens furent seuls revêtus des charges sacerdotales ; seuls ils furent pontifes, seuls féciaux, seuls augures, seuls gardiens des livres sacrés, et par là ils dominèrent toute la constitution. » Ils avaient déjà perdu le droit d'être seuls consuls et même d'entrer seuls au sénat, qu'ils conservaient encore leurs privilèges religieux. C'est en s'attribuant le suprême pontificat que les empereurs complétèrent leur puissance absolue, basée d'abord sur le tribunal populaire.

Quoique en apparence la royauté et l'empire ne soient que deux noms divers d'une même chose, le pouvoir monarchique, il n'y eut rien au monde de plus opposé que le gouvernement des rois et celui des empereurs et le principe même de leur autorité. Ils eurent cependant cela de commun à Rome que l'hérédité fixe et régulière leur manquait et que l'élection intervint toujours dans le choix du monarque. Aussi, quand l'autorité passa des rois aux consuls et des consuls aux empereurs, ce ne fut pas une de ces révolutions radicales comme celles qui ont remplacé chez nous l'une par l'autre la forme républicaine et la forme monarchique. La vraie révolution à Rome, ne fut pas l'expulsion des Tarquins ou l'avènement des Césars, ce fut celle qui s'accomplit du vivant de la république elle-même et qui détruisit peu à peu au profit du peuple la prépondérance du patriciat. Les rois choisis par le sénat n'étaient en somme que les chefs d'une république, leur puissance se trouvait étroitement limitée par la religion et par les droits des classes nobles qui étaient en même temps les classes sacerdotales. Les empereurs, dont le mode d'accession au pouvoir n'avait rien de fixe, mélange d'hérédité et d'élection tumultueuse, ne représentaient plus la domination auguste et calme du sénat, mais la force désordonnée de la démocratie. Aucun droit religieux, aucun privilège politique ne bornait leur pouvoir sur ce peuple nivelé, sauf les caprices de ce peuple lui-même, leur despotisme n'était tempéré que par les droits rivaux de l'anarchie et de l'assassinat.

On doit faire deux parts très-distinctes des temps républicains de Rome : l'une, qui n'est, sous le consulat, qu'une continuation de la royauté patricienne ; l'autre, à partir des Gracques et de Marius, qui

prépare et commence l'ère impériale et démocratique. L'édifice de grandeur que la première avait lentement et sûrement construit, la seconde le démolit pièce à pièce.

Rome, cité patricienne comme tous les États où l'âme humaine s'est montrée sous son plus grand jour, ne connut dans aucun temps la vraie monarchie, la monarchie héréditaire. Du reste, la stabilité, la constance dans les desseins, la force régulière dans l'action, tous ces caractères de la royauté appartiennent aussi à l'aristocratie héréditaire. Mais le grand mérite qui leur est commun, c'est que ce sont des forces réfléchies, contenues, capables de se limiter elles-mêmes, de conserver, de respecter certains droits, en un mot, de vivre avec la liberté, un pouvoir démocratique et sans bornes de sa nature, comme le vague élément dont il dérive ; il est, comme la foule, sans puissance pour se contenir et se maîtriser. On ne sait respecter certaines limites et certains droits que si l'on est capable de se vaincre par une volonté réfléchie. Or, la foule ne se possède pas et ne se domine pas ; tout ce qui émane d'elle est sans frein comme elle-même. Entre la royauté élective et l'empire également électif chez les Romains, il y eut donc cette immense différence d'une origine patricienne ou démocratique. Ajoutez l'hérédité à l'une et à l'autre, vous ne comblez pas l'abîme qui les sépare ; vous ne ferez jamais de l'empire des Césars une monarchie stable, régulière et tempérée.

Et d'abord, la véritable hérédité y serait-elle possible ? A-t-elle jamais existé dans l'empire sous quelques faux-semblants qui ne sauraient faire illusion à l'histoire ? Le césarisme ne fut pas et ne saurait être héréditaire. Remarquons à ce propos qu'il n'y a jamais eu d'hérédité fixe et régulière que dans la monarchie tempérée, dans la monarchie occidentale et chrétienne. Les grands despotismes d'Orient, les seuls pouvoirs qui pour leur étendue et pour leurs excès puissent être comparés au césarisme romain, se transmirent rarement du père au fils pendant plusieurs générations et sans que l'ordre direct fût troublé. Circonscrit, il est vrai, dans une famille, le choix de ceux à qui les révolutions permettaient de disposer de la couronne ne le déférait pas toujours au plus proche parent, selon le sang et selon la loi. Or, tous les avantages de l'hérédité résident précisément dans ce qu'elle a de nécessaire et d'impersonnel.

Entre les despotes d'Orient et les Césars, malgré l'origine si diverse de leur pouvoir, théocratique pour les uns, démocratique pour les autres, nous trouvons ceci de commun : les prétentions du maître à la divinité. Le monarque oriental descend de chez les dieux, le César est en train d'y monter. Quel mépris n'auront-ils pas pour les hommes ! Le caractère de la royauté moderne, d'institution germa-

nique et chrétienne, c'est d'être dans son origine et dans ses prétentions exclusivement humainè ; n'en déplaie à ceux qui exploitent dans l'intérêt du despotisme ou de l'anarchie, ce vieux fantôme du droit divin. L'hérédité du roi n'était pas plus sacrée que celle du simple gentilhomme et du moindre propriétaire ; ce n'est pas tel ou tel droit particulier, c'est le droit de tous, c'est le droit en général qui au moyen âge, était considéré comme divin. Depuis les anciennes théocraties d'Orient, on n'a vu éclater de prétentions à la divinité que chez les princes d'origine démocratique. Tout ce qui sort de ce mystérieux élément qu'on appelle le peuple se présente comme absolu à la façon de ce qui vient du ciel. C'est une idolâtrie substituée à une autre ; sous toutes les deux la dignité de l'homme est anéantie, la personnalité est écrasée. En face du prince-dieu ou du peuple-dieu, la chose humaine par excellence ne saurait subsister ; la liberté disparaît.

Entre les royautés modernes et le césarisme, le nom commun de monarchie n'établit donc qu'un rapport très-superficiel. La royauté fut essentiellement légale et temporaire ; le pouvoir des empereurs était par sa nature même arbitraire et absolu. L'empereur, c'était une incarnation du peuple-dieu.

Malgré les tendances du pouvoir royal après le moyen âge à se modeler de plus en plus sur le césarisme romain, tendances favorisées à la fois par les puristes de la Renaissance et par les instincts démocratiques de la nation, on peut le dire hardiment : après les pouvoirs révolutionnaires, la France n'avait pas connu le pouvoir absolu. La royauté nous apparaît toujours dans l'histoire moderne avec des contre-poids nécessaires que la souveraineté populaire ne connaît pas. L'hérédité, lorsqu'elle est parfaitement fixe et régulière, est elle-même un de ces modérateurs de la royauté qui contribuent à restreindre les prétentions d'infailibilité et l'orgueil que l'élection surexcite. Le choix populaire semble donner un brevet de génie à celui qui a déjà la vanité du sang ; double source d'infatuation. Domitien et Commode, simples fils de rois et privés de la sanction populaire, eussent été moins prompts à se croire des dieux.

L'hérédité directe et certaine est dans le pouvoir une garantie de stabilité et de modération qui manquait à l'empire romain par suite même de son principe démocratique. Un peuple-dieu peut abdiquer par moment l'exercice de sa souveraineté entre les mains d'un prince qu'il divinise, mais il faut bien que cette souveraineté éclate de temps à autre par la révolte ou se fasse jour dans une incarnation nouvelle. Prétorienne, sénatoriale ou populaire, l'élection reparait forcément sous l'empire, et ce principe alimente à la fois

le despotisme et le désordre qu'exclut la transmission monarchique.

L'hérédité royale, chez les peuples modernes, ne consacrait pas un droit d'une autre nature que tous les autres droits héréditaires qui confirmaient, étayaient et limitaient celui-là. L'idée d'un droit divin, absolu, illimité dans l'État et dans la personne du monarque, d'un droit effaçant, écrasant, anéantissant tout droit individuel, s'est glissé peu à peu dans les monarchies européennes à partir de la Renaissance avec les traditions de l'empire romain. Le droit du roi était sans doute plus vaste que celui du dernier vassal, mais il ne passait pas pour plus divin. Le crime de lèse-majesté, l'idée de sacrilège dans la résistance au prince sont des inventions de la démocratie romaine renouvelées des théocraties païennes. Tous les essais de despotisme, toutes les doctrines de servitude qui ont compromis chez nous la royauté héréditaire auprès des amis de la liberté étaient des emprunts faits à la tradition impériale des Césars. Combattues surtout par les classes et par les institutions d'origine germanique et féodale, ces avilissantes doctrines eurent pour principaux propagateurs les érudits et les juristes imbus des souvenirs romains, et pour fauteurs les vieux instincts des races latines éblouies du nom de Rome et pétries pendant plusieurs siècles par le césarisme. C'était la liberté qui sortait des forêts de la Germanie avec les Barbares pour prendre possession de l'Europe romaine et pour l'affranchir. Toute victoire remportée chez nous par les noms, les choses et l'esprit latins fut un pas vers le despotisme. Le monde moderne se débat encore sous cette étreinte de la vieille Rome.

Les récents apologistes de l'ère des Césars ont trouvé en sa faveur un argument qui paraît goûté de la démocratie. « Tous ces crimes, nous disent-ils, toutes ces cruautés, tous ces actes d'oppression des empereurs romains ne pesèrent que sur la classe patricienne. Quant au peuple, sa condition fut plus douce; celle des esclaves ne fut pas pire; pour la classe la plus nombreuse ce fut un progrès. » Sans examiner si tant d'horribles attentats sont moins monstrueux parce qu'ils ne frappent que des têtes illustres, on pourrait facilement prouver que jamais l'espèce humaine, sans distinction de catégories, ne fut plus accablée de cruautés et d'insolences que sous la domination impériale. Le peuple de Rome recevait des largesses, des festins et des spectacles; c'est beaucoup sans doute, et c'est là tout ce que l'empire fit pour les plébéiens. Mais ces victimes immolées par dix et vingt mille dans les combats de l'amphithéâtre et les naumachies aux féroces fantaisies du maître et aux instincts sanguinaires de la multitude, étaient-elles donc choisies dans ce patriciat insoumis? n'était-ce pas le peuple, la foule des petits et des humbles, l'humanité elle-même

qui s'entr'égorgeait pour le caprice de César ? Mettons à part les victimes chrétiennes, ces milliers de martyrs légalement massacrés par les plus vertueux des empereurs. Soumis, en tout ce qui n'était pas l'apostasie, aux lois de l'État et aux ordres du maître, les chrétiens prêchaient et pratiquaient des vertus incompatibles avec l'existence du paganisme et de l'empire ; leur seule présence était une cause de dissolution pour la société antique ; ils s'en doutaient à peine, ne songeant eux-mêmes qu'à la cité céleste ; mais, condamnés par les lois et décrets du gouvernement établi, ils devaient mourir. Devant certains philosophes et certains juristes, les Césars sont innocents du sang chrétien.

Mais à quelle autre époque de l'histoire de Rome et de celle du monde l'égorgement des hommes par milliers a-t-il été la récréation habituelle du souverain et du peuple ? Sans doute les combats de gladiateurs avaient précédé le règne des Césars ; mais ils étaient, sous la république restreints à un petit nombre de victimes sacrifiées dans les jeux funèbres à d'horribles superstitions.

A partir d'Auguste, il se fit dans tout l'empire romain une moisson régulière de chair humaine pour assouvir de voluptés sanglantes de la Rome impériale. Tel jour de fête d'un César et de son peuple faisait plus de morts qu'une des grandes batailles de la république. Sous le règne de Claude, qui ne fut pas un des plus cruels, voyez dans Tacite et dans Suétone le récit du spectacle qui précéda le dessèchement du lac Fucin, un de ces grands travaux d'utilité publique qu'on cite à la décharge des Césars. Voici le tableau saisissant que nous en fait M. Laurentie :

« D'immenses travaux avaient été faits pour donner un écoulement aux eaux du lac Fucin. L'entreprise était gigantesque ; trente mille hommes y furent employés sans relâche pendant onze ans ; une montagne fut enlevée pour faire place au lit d'un canal ; et du reste, dit le biographe, le profit devait égaler la gloire, puisque des spéculateurs promettaient de rembourser les frais si on leur concédait les terres desséchées. Enfin, lorsqu'on crut le travail achevé, Claude voulut célébrer cet événement par un grand spectacle. On avait fait, dans le lac même, les apprêts d'un combat naval, mais d'un combat sérieux, où dix-neuf mille hommes, frappés de peines capitales, disaient les historiens, devaient monter vingt-quatre trirèmes et lutter entre eux jusqu'à se donner la mort...

« Tout fut disposé pour faire du combat une extermination. Sur les bords du lac se déployaient les soldats prétoriens avec des machines de guerre, des balistes, des catapultes qui devaient forcer les combattants divisés en deux flottes à faire sérieusement leur rôle, sous

peine de périr d'une autre façon ; et les multitudes accourues de Rome et des municipes couvraient au loin les collines, immense amphithéâtre d'où partaient des cris de plaisir à la vue de ces dramatiques apprêts de meurtre. Claude était là, superbement armé d'une chlamyde comme pour une bataille. Domitius à ses côtés, dressé de la sorte à l'apprentissage des barbaries ; plus loin, Agrippine, revêtue d'un habit de guerre tout resplendissant d'or ; hideux spectacle ! le peuple et ses maîtres s'excitant mutuellement à la joie du massacre. Rien de pareil ne se vit jamais chez aucun peuple.

« Enfin un triton d'argent sorti du lac donna le signal avec une conque, et les combattants vinrent passer devant Claude, lui jetant ces mots consacrés : *Ceux qui vont mourir te saluent, César !* Mais à ce moment il se fit une hésitation dans l'horrible fête ; César leur ayant répondu par un signe de salut, ils crurent que c'était une grâce qui les dispensait de se tuer. Le combat allait n'être qu'un jeu ; Claude, furieux, sortit de son siège et courut çà et là l'air hébété, la démarche incertaine, demandant que le combat fût réel et qu'on s'exterminât à l'envi, menaçant de tout faire périr sous le glaive et sous les machines de ses prétoriens. On le satisfit, et ces malheureux, bien que criminels, dit Tacite, se battirent en gens de cœur. »

Voilà quels étaient les divertissements du peuple divinisé et de César, dieu comme lui ; et ce n'étaient pas là les caprices d'un homme et d'une journée. Les combats de gladiateurs fonctionnèrent régulièrement comme une des institutions les plus chères aux Romains jusqu'à la conversion des empereurs au christianisme. On oublie trop ces effroyables souvenirs lorsqu'on juge d'ensemble l'histoire de la Rome impériale. Les historiens philosophes du dix-huitième siècle ont pu voiler l'horreur des persécutions ; les martyrs, après tout, n'étaient que des chrétiens ; le siècle de Voltaire leur devait peu de larmes. Mais ces gladiateurs, égorgés pour le seul plaisir des yeux et dont le chiffre dépasserait, comme celui des martyrs, plusieurs centaines de mille, ce n'étaient pas des chrétiens, pas même des patriciens ; c'était bien le sang du peuple, le pur sang humain qui coulait de leurs veines : et les jurisconsultes démocratiques de notre temps en tiennent vraiment trop peu de compte quand ils nous parlent des bienfaits apportés aux masses populaires par Auguste et ses successeurs.

Les annales de l'antique Orient, qui reste encore aujourd'hui le sanctuaire de la cruauté et dont les races ont été nourries au sein du panthéisme dans le mépris de la vie humaine, n'offrent rien d'aussi révoltant et d'aussi monstrueux que ces spectacles chéris de la Rome

des Césars. Dans toute l'Asie, sur cette terre qui n'a pas cessé d'être le théâtre des grandes immolations d'hommes, dans l'Inde, dans la Perse, dans l'Égypte, dans toutes les contrées dont la civilisation avait précédé celle de Rome et se fondait sur un paganisme encore plus impur que le sien, on avait vu, maintes fois, les superstitions, les haines de peuple à peuple, les méfiances des tyrans, susciter des massacres dont le récit fait frémir. Jamais l'égorgeement des hommes par milliers n'y avait été une institution de plaisir, le spectacle préféré des jours de fête, l'œuvre d'art la plus applaudie. Toutes les gloires de ses annales ne sauraient laver cette impitoyable race romaine de l'opprobre de ce sang versé pour la seule volupté du massacre. Car, il faut le dire, et c'est là une sorte d'excuse pour les Césars, ils n'ont pas créé chez les Romains ce goût du sang; ils n'ont fait que le cultiver et l'accroître. Le génie dur et féroce du peuple latin, comprimé sous la république par tant de vertus civiques, domestiques et religieuses, fit explosion sous les empereurs quand ces vertus ne furent plus seulement inutiles, mais nuisibles à qui les pratiquait.

Aujourd'hui qu'on nous parle tant de race et de traditions latines, qu'on nous vante si fort chez les Romains la vertu militaire, l'art du gouvernement, cette jurisprudence qu'on appelle encore la raison écrite, il faut bien que l'on juge, après toutes ces grandeurs, les crimes irrémissibles de la société romaine. Lorsque d'autre part on remet en question l'antiquité tout entière, il faut, pour être juste, distinguer profondément le monde romain et le monde grec. Cette distinction s'est faite quelquefois de nos jours, mais dans un sens tout à fait faux. Certains esprits qui croient servir la cause du christianisme en proscrivant les lettres antiques se montrent indulgents pour cette Rome qui domine par la force matérielle : ils réservent leurs plus chauds anathèmes pour la Grèce, cette institutrice de l'humanité qui règne encore par la poésie et par les arts et qui créa dans le monde la liberté politique. Est-ce donc la Grèce qui est coupable du sang des martyrs? Ce sang a-t-il cessé de crier avec tant d'autres contre la férocité romaine? Le génie du gouvernement absout-il un peuple du génie de la cruauté? Parce que l'empire de Rome s'étendit plus loin et dura plus longtemps que celui de la Grèce, l'orgueil et la brutalité des Romains leur font-ils des titres à notre préférence? Créateurs de l'art, de la philosophie et de la liberté, les Grecs furent le premier peuple, entre l'impitoyable panthéisme de l'Orient et l'impitoyable politique romaine, qui n'eut pas le goût du sang et même celui de la débauche, deux vices jumeaux. Quoi qu'on en puisse dire à l'encontre de leur mythologie, si connue et si mal comprise, les mœurs des Grecs, comparées à celles de l'Orient qui les précède et de l'empire

romain qui les suit, furent les plus pures des mœurs païennes. Les premiers ils connurent la sainteté du mariage quand tout l'Orient pratiquait la polygamie. Cherchez, même dans leur décadence, quelque chose qui égale en monstruosité les orgies romaines. Les Athéniens, vaincus, dégénérés, sujets de Rome avec le reste du monde, refusèrent obstinément de laisser établir chez eux les combats de gladiateurs : ils y réussirent pour eux et pour toute la Grèce. Cette horreur du sang suffirait, à défaut d'autres preuves, pour attester chez les Grecs des mœurs moins dépravées. Le sentiment du beau, inné chez ce peuple, est, de sa nature, un préservatif moral ; il garantit les Grecs de quelques-unes des monstruosités orientales et romaines.

Pendant que Rome faisait ses délices de voir des animaux et des hommes s'entr'égorger, la Grèce restait passionnée pour ses jeux de Delphes et d'Olympie, les plus nobles fêtes nationales qu'un peuple ait jamais imaginées. Les sacrifices humains, abolis en Grèce dès la plus haute antiquité, ne cessèrent jamais à Rome, et des temps primitifs allèrent rejoindre, à travers la république, les combats de gladiateurs et les massacres des martyrs. Rome, qui dans les arts, dans la poésie, dans la philosophie, dans la religion, dans tous les hauts produits de l'esprit humain, ne fut que disciple et copiste de la Grèce, qui lui emprunta, avec la loi des Douze Tables, les fondements mêmes de ce droit civil dont elle est si fière, Rome, qui a été précédée et enseignée par la Grèce dans l'institution de la république, la première forme de gouvernement libre et tempéré, Rome eut en propre une grande chose : le génie de la domination. Voilà l'originalité de Rome ; et, telle est l'idolâtrie naturelle aux multitudes pour toute force qui les opprime, que cet art de la tyrannie où Rome fut maîtresse lui soumet encore les souvenirs et les imaginations des peuples. La véritable création de Rome, renouvelée de l'Orient et que la Grèce eut la gloire d'interrompre par l'invention du gouvernement libre, c'est le césarisme. Voilà le legs le plus incontestable qu'ait fait au monde le génie romain. C'est ce qui lui vaut une certaine indulgence chez ces ennemis des lettres antiques qui professent le culte d'un pouvoir fort et le dédain des institutions libérales.

L'autre jour, dans un accès de mépris pour ce petit peuple grec moderne, qui a eu du moins le mérite de reconquérir sa nationalité par des prodiges d'héroïsme dont la France a épargné les efforts à l'Italie, un journal émettait le plus étrange regret qu'ait jamais enfanté l'esprit de paradoxe. Qui de nous, étant à l'école de cette perverse antiquité, n'a versé ses premières larmes d'enthousiasme politique au nom des Thermopyles, de Marathon et de Platée ? Nous sentions d'instinct, avant d'être capable de philosopher, que dans ce grand duel

de l'Occident et de l'Asie, c'est la dignité humaine, c'est la liberté, c'est la morale éternelle qui ont vaincu avec Athènes et Sparte. Larmes païennes et dépravées ! les hordes asiatiques de Xerxès venaient écraser en Grèce *la grande école d'immoralité* qui a corrompu tout l'Occident. Le harem du grand roi allait purifier la maison de Pénélope. L'Orient nous apportait la polygamie, le régime des castes et la sainte autocratie d'un monarque à douze cents femmes. Quel missionnaire bien choisi pour préparer l'Europe au christianisme en supprimant le siècle de Périclès ! Calculez ce que le monde antique, et toute l'humanité après lui, auraient gagné en moralité et en lumières, si l'invasion médique nous eût délivrés à l'avance d'Eschyle, de Sophocle, de Phidias, d'Aristote et de Platon. Nous étions exempts du même coup de Térence, de Cicéron, de Virgile et d'Horace, coupables élèves de la corruption athénienne et qui ne seraient pas nés sans cette initiatrice du génie latin. Mais, en revanche, l'Occident aurait vu, quelques siècles plus tôt, l'autocratie de Caracalla et d'Héliogabale ; et les bons exemples que la Rome des Césars nous a laissés seraient purs des souvenirs de la république romaine.

On ne saurait le dissimuler, il s'opère aujourd'hui dans certains esprits une conversion plus ou moins sincère en faveur de cette odieuse époque dont la main vengeresse de Tacite a buriné l'arrêt. Sous le masque de l'érudition raffinée, — une excellente chose, mais qui pourrait bien arriver à détruire le sens commun dans l'histoire, — la politique des faits accomplis accommode à sa guise les biographies des tyrans démocratiques de Rome. Ce n'est pas seulement sous la plume des juristes courtisans que l'histoire est ainsi défigurée. Quelques savants estimables semblent subir à leur insu cette influence de la cause victorieuse, et l'on entreprend de plaider pour elle jusque dans la peinture de la société antique. Appuyées quelquefois de spécieuses recherches, ces apologues de la décadence finiraient par faire dévier la moralité de l'histoire. Il s'agit de retenir la science du passé dans le grand courant de la droite raison. C'est un mince mérite d'être neuf, si l'on cesse d'être juste. Bien des gens ne prétendent ainsi à renouveler l'histoire que pour arriver à renouveler une morale qui les incommode. Dans ce déluge de paradoxes, d'utopies, de nouveautés hasardeuses, d'audacieuses palinodies, au milieu de ce chaos où s'entassent les ruines de tout ce qu'on avait adoré, où se dresse un piédestal éphémère à ce qui fut un objet d'horreur, c'est un vrai service à rendre à l'histoire et au bon sens que de maintenir dans les annales d'un monde aussi connu que le monde romain les jugements des grands esprits qui faisaient loi jusqu'à ce jour.

C'est là un des mérites de M. Laurentie. Il complète, en y faisant plus profondément pénétrer l'esprit religieux, les appréciations des

dix-septième et dix-huitième siècles sur l'ère des Césars ; mais il n'a pas la prétention d'innover. Son livre n'est pas d'un minutieux érudit, d'un théoricien à perte de vue, ou d'un sectaire de petite Église, il est d'un philosophe chrétien fidèle aux grandes traditions. Son style est large, noble, élevé, varié sans recherches, atteignant lorsqu'il le faut la plus haute majesté de l'histoire. Cette œuvre est le digne couronnement d'une des plus belles carrières de publicistes dont s'honore la presse militante. Il serait superflu de rappeler à un public lettré et catholique les titres de M. Laurentie. Depuis plus de quarante ans qu'il est sur la brèche, appuyant d'ouvrages considérables sa polémique de chaque jour, traitant avec sérénité les sujets éternels de la politique et de la morale, attaquant dans le vif toutes les questions du moment, il a forcé l'estime et le respect de ses adversaires ; et Dieu sait si, dans le camp dont il est un des chefs les plus vénérés, il faut faire preuve de talent pour triompher de l'injustice et de l'ignorance de l'autre portion du public. Glissons ici, à l'adresse des gens impartiaux, une remarque qui juge de quel côté est la liberté d'esprit, ou dans les classes révolutionnaires ou dans la société conservatrice et chrétienne : nous lisons les livres et les journaux des gens qui ne pensent pas comme nous ; la démocratie tient à ignorer toutes les objections qui lui sont faites ; elle ne lit que ses propres écrits, elle se nourrit de ses propres arguments, elle trace autour de ses adeptes un cercle que ne franchissent jamais les publications contraires à son esprit. La plus vive éloquence et la plus pénétrante raison, quand elles combattent ceux qui se targuent de représenter le progrès, ne sauraient percer cette muraille de la Chine derrière laquelle s'abritent les lecteurs du *Siècle* et de *l'Opinion nationale*. On connaît peu sans doute, dans ce monde-là, les excellents livres de M. Laurentie : *L'Histoire de France*, celle du *Consulat*, de *l'Empire* et de *la Restauration*, et tant d'autres ouvrages de haute littérature et d'enseignement, sans compter les œuvres de discussion politique. A la société cultivée, à la jeunesse libérale et chrétienne, nous ne ferons que rappeler des lectures de prédilection, en signalant, comme une mine d'excellents conseils et de profonds aperçus moraux, des livres tels que ceux-ci : *de l'Esprit chrétien dans les études*, *Introduction à la Philosophie*, *de l'Étude et de l'Enseignement des Lettres*. Toutes ces hautes questions, devenues plus importantes, aujourd'hui qu'un coup funeste a été porté aux études classiques, sont éclairées d'une vive lumière par M. Laurentie. L'éminent écrivain appartenait à cette forte Université de la Restauration qui a préparé à la France de si brillantes générations littéraires. En se vouant tout entier plus tard à la presse politique, il y porta ce profond savoir, cette gravité de pensées qui font de ses moindres articles des pages

doctrinales. Ce dernier ouvrage, le plus remarquable peut-être de M. Laurentie, met le sceau à sa renommée, mais il ne clora pas sa noble vie ; quoi qu'en dise le vénérable historien, la sévérité et la verdeur de ses quatre volumes promettent encore aux vérités que nous défendons bien des œuvres éloquentes. M. Laurentie qui a été trouvé l'année dernière assez jeune pour la prison vivra assez pour recevoir des événements et des hommes une plus juste récompense.

VICTOR DE LAPRADE,
De l'Académie française.

SAINT - ÉVREMOND

Les Français de distinction qui visitaient Londres vers 1690 ne manquaient jamais d'aller saluer madame la duchesse de Mazarin, qui faisait de son mieux pour oublier en Angleterre les chagrins d'une union mal assortie, et ils auraient cru avoir perdu tout le fruit de leur voyage, s'ils n'avaient profité de l'occasion pour se faire montrer un singulier personnage dont le salon de madame la duchesse de Mazarin était devenu comme la seconde patrie. C'était un homme d'assez belle mine encore, âgé pourtant de quatre-vingts ans environ. Il portait une grande calotte qui laissait passer quelques cheveux blancs, et qui tempérait par un caractère de sévérité douce une physionomie vive et spirituelle. Il avait le front large, les yeux bleus, la bouche bien faite, et l'habitude de ce sourire qui fait un bon mot de la plus simple parole. C'était un de ces vieillards que recherchent volontiers les jeunes femmes, parce qu'elles peuvent les écouter sans danger, les rides n'ôtant rien d'ailleurs à la grâce de leurs compliments. De temps à autre, la belle duchesse oubliait le jeu, son occupation invariable, pour jeter un regard du côté de celui qu'elle appelait son philosophe (et qui, quelques années auparavant, n'eût pas été homme à se contenter de ce titre), et se faisait accuser d'être moins attentive aux avis de maître Marin, son tailleur de bassette, qu'aux fines railleries de son hôte. Ajoutez que, entre deux sourcils épais, celui-ci avait une loupe

qui, sans trop le défigurer, marquait d'un trait de plus cette figure originale, et vous aurez le portrait de Saint-Évremond.

Saint-Évremond avait alors en France, et même en Europe, la réputation d'être un des hommes les plus aimables, un des écrivains les plus accomplis de son temps. Aujourd'hui encore, on a quelque peine à bien distinguer le grand seigneur qui se faisait écouter de l'écrivain qui se faisait lire.

Il faut cependant en convenir, si on nomme souvent, si on cite parfois Saint-Évremond, on ne le lit plus guère. On tient note de ses bons mots, de ses pensées fines, de ses jugements exquis, on parcourt à peine ses ouvrages. S'il me plaît de venir en parler aujourd'hui, qu'on veuille bien ne pas s'y méprendre. Mon dessein n'est pas d'écartier ou d'amoindrir, pour faire place à Saint-Évremond ou pour le grandir, tel ou tel de nos écrivains supérieurs. Notre siècle est plein de gens qui se font un jeu de déplacer la gloire et d'exhumer des renommées oubliées, comme pour protester contre celles que la postérité a consacrées. On conteste aux généraux leurs victoires, aux voyageurs leurs découvertes, comme si on devait par là détourner sur soi-même un peu de l'honneur qui en revient. Je n'ai pas, je l'avoue, ce genre d'ambition. En refeuilletant les œuvres d'un auteur trop négligé, pour y ressaisir la part d'influence qui lui appartient dans le développement des lettres françaises, je crois simplement accomplir un devoir et faire justice. Si ce travail ne devait aboutir qu'à remettre en question ce que l'opinion des hommes éclairés a décidé depuis longtemps, et à donner indirectement au talent sa revanche contre le génie, je ferais bon marché de mes recherches, assez récompensé du reste par le plaisir que j'y ai trouvé, chemin faisant. Je ne cache pas que cette figure de Saint-Évremond, entrevue à travers tant de pages dont la fraîcheur est un peu fanée, a pour moi un véritable charme.

Saint-Évremond est peut-être de tous les écrivains celui à qui la forme biographique convenait le mieux, parce que, à tout prendre, c'est à peine ce qu'on a coutume d'appeler un écrivain. C'est bien plutôt un homme du monde, un philosophe pratique, aimant à se rendre compte de sa pensée, et qui souvent écrit faute de pouvoir causer. Une conversation savante ou légère lui a-t-elle laissé un doute, une préoccupation, il prend la plume en rentrant chez lui, et, dans une lettre, dans un traité, dans une dissertation de quelques pages, dans un dialogue rapide, il développe son idée ou donne à celle d'autrui une forme achevée; un mot entendu par hasard, un avis qu'on lui fait passer, une nouvelle qui lui arrive, font naître au même instant dans son esprit une question, un problème qu'il a hâte moins de résoudre que de discuter.

« Quelque plaisir que je prenne à la lecture, a-t-il dit dans l'une de ses pages légères, celui de la conversation me sera toujours le plus sensible; » et ce qu'il dit de ses lectures, il faut l'entendre de ses écrits, il ne veut pas qu'on dise *ses ouvrages*. Il écrit comme il lit, parce que la conversation ne peut durer toujours, ou plutôt parce qu'écrire est une manière de converser avec soi-même. Saint-Évremond, cherchait à se rendre, en écrivant, les douces et passagères émotions de la causerie. Les voluptés de l'esprit l'emportaient pour lui sur toutes les autres, car c'était au fond un épicurien délicat et mesuré. A la différence du bon la Fontaine, qui n'aimait le choix qu'en poésie, Saint-Évremond le recherchait en toutes choses, dans l'amour, dans l'amitié, dans les belles-lettres, dans les jouissances les plus matérielles; sa vie va nous le montrer. Il l'a résumée lui-même en disant qu'il se louait de la nature et ne se plaignait pas de la fortune; parole d'une résignation admirable de la part d'un homme qui, d'une haute situation militaire, obtenue sous Turenne et sous Condé, tomba dans l'exil et y passa toute une moitié de sa vie, laquelle dura encore quarante-deux ans.

Charles de Saint-Denis, sieur de Saint-Évremond, naquit à Saint-Denis-le-Guast le 1^{er} avril 1613, selon Desmaiseaux, le mieux informé de ses biographes. Sa famille, l'une des meilleures de la Normandie, le destinant à la robe, l'envoya étudier à Paris d'abord, puis à Caen, où il se distingua surtout par ses progrès dans l'escrime. Ne pouvant donc déceimment faire un magistrat de celui qui avait inventé la *botte* de Saint-Évremond, ses parents se décidèrent à le pousser dans la carrière militaire. Il avait alors seize ans; il fit avec le grade d'enseigne deux ou trois campagnes, et après le siège de Landrecies, on lui trouva une compagnie. A l'instar de Descartes, à qui ses plus belles pensées venaient souvent au milieu de la tranchée, il ne laissait pas, chemin faisant, de poursuivre ses études. Il essaya successivement de toutes les sciences; mais il n'estimait guère que la morale, la politique et les belles-lettres. La théologie avait alors ce danger, (je parle ici la langue de Saint-Evremond,) qu'elle mettait en question, pour les prouver, des principes auxquels, dans la vie réelle, il fallait croire sous peine d'être brûlé. La théologie n'était qu'incertitude, et quant aux mathématiques : « Il n'y a point de louanges, disait Saint-Évremond, que je ne donne aux grands mathématiciens, pourvu que je ne le sois point. »

Le tour vif et enjoué que de bonne heure il eut dans l'esprit, joint à des manières aimables, lui concilia beaucoup d'amis à l'armée, entre autres MM. de Créquy, d'Estrées, de Turenne; les nommer, c'est faire à la fois l'éloge de l'homme et celui du soldat.

Devenu bientôt lieutenant des gardes de M. le duc d'Enghien, qui

trouvait grand plaisir à sa conversation, il combattit sous lui au siège de Fribourg et fut blessé à Nordlingue. Il entra si avant dans la confiance de ce prince que, en 1646, après la prise de Furnes, il en fut dépêché au cardinal pour obtenir la permission d'assiéger Dunkerque. L'événement prouva que le négociateur était bien choisi. Après s'être acquitté de sa mission, Saint-Évremond retourna auprès du prince qui était tombé malade, et qui eut à se féliciter d'avoir un lecteur intelligent dans le jeune lieutenant de ses gardes. Saint-Évremond lui lut Rabelais qu'il goûta peu (ce n'était guère l'écrivain de cette époque), et ensuite Pétrone, qui ne devait pas l'agréer plus, et qui pourtant le divertit davantage.

Mais c'est chose qui se perd aisément que la familiarité des princes. Le grand Condé aimait fort à découvrir les ridicules d'autrui. Saint-Évremond ayant osé en trouver un dans cette manie à chercher ceux des autres, perdit les bonnes grâces de son maître, et par suite sa lieutenance. Il y gagna quelques années de repos et de liberté dont il profita pour visiter sa famille en Normandie et revenir à des études qu'il reprenait toujours avec passion. Ce fut alors qu'il écrivit sa mauvaise satire contre l'Académie, et un pamphlet des plus agréables sur la retraite du duc de Longueville. Il sut d'ailleurs si bien se tenir entre les partis qui alors divisaient la France, que sa prudence lui fut comptée pour fidélité, et qu'en 1662, le roi lui donna le brevet de maréchal de camp. Il porta cette qualité en Guyenne, où il servit deux ans. Mais au retour, pour prix de ses services, ou plutôt de quelque innocente plaisanterie qu'il s'était permise contre le cardinal, si indulgent toutefois en pareil cas, il fut enfermé à la Bastille où il resta trois mois. Lorsqu'il en sortit, Mazarin eut l'air de s'être mépris et lui fit presque des excuses. Il voulait bien se venger, mais sans se brouiller irrévocablement avec un tel railleur. Échappé de la Bastille, Saint-Évremond continua à mêler les plaisirs aux affaires, aux fatigues de la guerre les délices de la table et les douceurs de la galanterie (il aima Ninon dont l'amitié lui demeura fidèle), apportant à toutes ces jouissances la délicatesse et l'élégance d'un épicurien de bonne compagnie. Après une campagne, il se délassait à écrire quelques pages étincelantes, quelque badinage plein de sel, *le Cercle*, par exemple, où, dès 1656, il dénonçait les précieuses au bon goût naissant, par cette définition piquante qu'on croirait dérobée d'avance au génie de Molière : « Si vous voulez savoir en quoi les précieuses font consister leur plus grand mérite, je vous dirai que c'est à aimer tendrement leurs amants sans jouissance et à jouir solidement de leurs maris avec aversion. »

En 1659, Saint-Évremond fut de ceux qui accompagnèrent le cardinal à ces conférences d'où sortit la paix des Pyrénées. Ce fut le grand

malheur de sa vie; car, témoin chaque jour des lâchetés de Mazarin, il les peignit trop bien dans une lettre d'une ingénieuse malice au maréchal de Créquy. De telles lettres ne se brûlent pas. Écrite en 1659, celle-ci fut en 1661 convertie en crime d'État. Mazarin n'était plus, et, au fond, Louis XIV devait être médiocrement jaloux de l'honneur du cardinal. Mais, outre que cette lettre avait été trouvée chez madame de Bellière, à la suite de l'arrestation de Fouquet, il fut aisé aux élèves du cardinal, Letellier et Colbert, de faire peur à Louis XIV de l'humeur un peu trop libre d'un écrivain qui, malgré sa fidélité durant la Fronde, n'en avait pas moins conservé toutes les allures d'un frondeur.

Saint-Évremond crut d'abord que l'orage serait passager. Il se tint caché pendant un mois chez le maréchal de Clérembault, un de ceux qui, dans le temps, avaient lu la terrible lettre; puis il se retira en Normandie. Mais le bruit se rapprochait toujours et les menaces devinrent plus sérieuses; il ne fut pas tenté de renouveler connaissance avec le gouverneur de la Bastille, et passa en Hollande, vers la fin de 1661.

Il avait dû songer d'abord à l'Angleterre, où il avait, cette même année, fait un premier voyage, à la suite du comte de Soissons, chargé de complimenter Charles II, et où il avait laissé des amitiés illustres. Mais ne pouvant se croire à jamais banni de France, il espérait que de la Hollande il lui serait plus facile d'y rentrer.

Il ne paraît pas avoir conservé longtemps cet espoir d'un prochain retour, car dès l'année suivante, il se rendit en Angleterre, où il fut admirablement accueilli. Tout ce que Londres avait d'esprits distingués s'empressèrent autour de lui, deux surtout : le duc de Buckingham, courtisan délicat, écrivain généreux, et l'abbé d'Aubigny, esprit ouvert et presque hardi, élevé à Port-Royal depuis l'âge de cinq ans, et que Charles II, après son mariage, avait nommé grand aumônier de la reine. Ce fut entre ces deux amis, et on peut dire sous leur influence, que Saint-Évremond écrivit ses traités les plus sérieux, et en particulier ses *Réflexions sur les divers génies du peuple romain*. Ce fut même de concert avec eux qu'il composa *Sir Politick*, très-pauvre comédie, où le talent fait presque toujours défaut aux intentions, mais où se trouvent pourtant çà et là quelques pages heureuses. Quant aux *Réflexions*, c'est, on le sait, le plus considérable et, je n'hésite pas à le dire, le meilleur de ses ouvrages.

Si on s'attendait à y voir un traité régulier et qui épuise la matière, on éprouverait sans doute bien du mécompte; les lacunes y abondent. L'auteur n'a touché qu'un petit nombre de points; mais sur ceux-là, il a presque toujours rencontré juste, et ses vues ne sont dépourvues ni de hardiesse ni de nouveauté. Son instinct épicurien et

sceptique nuit en plus d'un lieu à la profondeur et à la solidité de ses jugements. Rien de plus évident, par exemple, dans la manière dont il explique la vertu romaine et dont il comprend la lutte de Rome et de Carthage. Mais en maint autre endroit, son coup d'œil va nettement au fond des choses. Il réduit les rois à leur juste valeur, et n'a pas attendu la critique moderne pour ramener à un point de vue logique et humain cette diversité de talents et de caractères si fort admirée des historiens. Il apprécie bien les premiers âges de la république, surtout la mort de Lucrèce, qui fut, il le remarque avec finesse, l'occasion et non la cause de la révolution qui mit fin à la monarchie. Mais de toutes ses idées la plus belle, à mon gré, c'est cette observation que, dans la Rome primitive, la grandeur était générale et non individuelle. Elle prit plus tard ce dernier caractère avec les Scipions. Cette vérité a été, de nos jours, développée avec talent par M. Michelet dans son *Histoire romaine*.

Plus d'un portrait enfin se détache avec une certaine vigueur sur ce fond d'observations générales, celui de Pyrrhus, par exemple, ou encore celui d'Annibal. Auguste et Tibère sont sagement jugés. Sept chapitres étaient consacrés aux guerres civiles, mais ils furent perdus pendant la grande peste de Londres, et Saint-Évremond, cela seul suffirait à le peindre, n'eut jamais depuis le courage de les écrire de nouveau. C'est une regrettable lacune dans une œuvre déjà si incomplète. Mais, répétons-le, même avec ces chapitres, ce n'eût toujours été qu'un simple recueil de réflexions; le livre restait à faire, et Montesquieu s'en chargea.

A la même époque appartient le plus piquant des pamphlets de Saint-Évremond, et le seul que tout le monde lise encore, la célèbre *Conversation du père Cannaye et du maréchal d'Hocquincourt*.

Cependant les distractions, heureusement entremêlées, de l'étude et du monde n'empêchèrent pas Saint-Évremond de succomber à une sorte de mélancolie qui avait sa source dans les ennuis de l'exil. Il crut s'en guérir en repassant en Hollande. S'il n'y trouva pas le remède à son mal, il évita du moins la peste qui sévit à Londres, l'année même où il en partit. Il vécut quelques années à la Haye dans le commerce des beaux esprits. Il y connut le grand pensionnaire de Whitt et le jeune prince d'Orange qui n'avait alors que quatorze ans, et chez qui il entrevit quelque chose de sa grandeur future. Il s'y lia avec Spinoza, dont il aimait la personne et la conversation plus que la doctrine. Il a médiocrement réussi à le justifier aux yeux de la postérité de l'imputation d'athéisme; mais en cherchant à le défendre, il nous semble s'être mieux disculpé lui-même du scepticisme outré dont on l'a tant accusé. Qu'est-ce, au surplus, que le scepticisme de ces sages et honnêtes esprits, Charron, Montaigne, Saint-Évremond?

Une certaine curiosité philosophique, un désir inquiet d'explorer les régions périlleuses de la pensée, une démangeaison de l'esprit qui n'allait qu'à les faire tourner avec une sorte de convoitise prudemment contenue autour du fruit défendu. Ils mettaient à part leurs croyances qu'ils regardaient comme une chose sacrée et faisant partie du patrimoine et de l'honneur du gentilhomme, et de bonne foi ils se croyaient permis de suivre, en discourant de toutes choses, les fantaisies de leur libre humeur. C'était affaire de conversation, et qui jamais, à leur sens, ne devait entamer le fond. Mais le mal, à leur insu, était beaucoup plus grand qu'ils ne le croyaient. D'autres devaient venir, qui, plus pervers ou moins rebelles à l'entraînement de la logique, devaient s'autoriser d'un dangereux exemple pour attaquer le fond même. Mais Saint-Évremond ne doit pas être rangé parmi ces logiciens terribles.

Bon nombre de ses écrits, et des meilleurs, sont datés de la Hollande. Quoiqu'il accuse ce pays d'un peu de pruderie, on sent, en le lisant, qu'il y respire un air plus libre, et qu'il y a pris je ne sais quoi de l'humeur républicaine de ses hôtes. En faut-il d'autres témoignages que sa *Lettre au marquis de Créquy* et sa *Conversation avec le duc de Candale*, où il met en si vif relief les principales figures de la Régence?

Placé à distance du mouvement littéraire qui alors commençait en France, il le juge avec une remarquable liberté d'esprit. Il recevait par ses amis tout ce qui paraissait de nouveau en musique et en littérature, et il leur renvoyait en échange des jugements recherchés de tous avec avidité. L'*Alexandre* de Racine fut pour lui, entre autres, l'occasion et le sujet d'une dissertation pleine de vues sensées. Fils de la Fronde et devenu frondeur depuis que la Fronde n'existait plus, à Racine et à Despréaux il devait naturellement préférer Corneille, la Fontaine et Molière.

Parmi les personnes avec lesquelles il s'était lié en Hollande, se trouvait le comte de Lionne, neveu du ministre des affaires étrangères, qui lui offrit de l'aider à se faire rappeler en France. Il n'épargna rien, en effet, pour rouvrir à son ami les portes de la patrie commune. Turenne et Lauzun s'y employèrent chaudement aussi, et, pour seconder ce vif empressement, Saint-Évremond lui-même écrivit une lettre où les éloges donnés à Louis XIV sont tempérés d'une certaine dignité. Mais lettre et démarches tout fut encore inutile. La nouvelle de cet échec inspira à Saint-Évremond de belles paroles de résignation, mais qui aboutissent trop vite à un sentiment tout épicurien :

« Sept années de malheurs, écrit-il à M. de Lionne, ont dû me faire une habitude à souffrir, si elles n'ont pu me former une vertu à

résister. Je me contente de l'indolence, quand il se faut passer des plaisirs. J'avais encore cinq ou six années à aimer la comédie, la musique, la bonne chère; et il faut se repaître de police, d'ordre, d'économie, et se faire un amusement languissant à considérer des vertus hollandaises peu animées. »

Cependant ses amis d'Angleterre, Charles II lui-même, n'eurent garde de l'abandonner longtemps au charme un peu trop contemplatif, à son gré, des vertus hollandaises. Il revint à Londres en 1670, après quatre années de séjour en Hollande : « Il m'a pris envie, écrit-il encore, de sentir quelque chose de plus vif; » et Londres lui parut comme un milieu entre les courtisans français et les bourgmestres de Hollande. Une pension de trois cents livres que lui assigna Charles II lui fit trouver aussi plus de charme à ce milieu tempéré.

Chaque évolution dans sa destinée amenait dans son esprit un renouvellement d'idées qui s'épanchait en vives saillies. Ceux de ses écrits qui marquent le mieux cette époque de sa vie, entre son départ de Hollande et l'arrivée en Angleterre de la duchesse de Mazarin, c'est une *Lettre au comte d'Olonne* exilé; des *Réflexions sur la tragédie*, parfois remplies de justesse; un *Discours sur les historiens*; un autre *sur les traducteurs*; de piquantes *Remarques sur la comédie et sur l'opéra*.

Cette vivacité d'impression et d'idées commençait de nouveau à s'é mousser, quand l'apparition de madame de Mazarin, en 1675, vint à propos réveiller ce charmant et galant esprit qui, tenant pour ainsi dire toute sa verve du jeu de la conversation, avait besoin de temps à autre d'un nouvel interlocuteur.

Que venait faire en Angleterre la duchesse de Mazarin? N'avait-elle en vue que de se rapprocher de la duchesse d'York, sa parente? Le bruit courut que, se souvenant du goût très-vif que Charles II avait montré pour Hortense Mancini, les ennemis de mademoiselle de Kéroualle n'auraient pas été fâchés de lui susciter une rivale près du roi. Est-il vrai que Saint-Évremond, qui avait été l'ami de la favorite, prêta les mains à cette intrigue? Ceci est douteux comme le reste. On a dit encore que l'indolence naturelle de la belle duchesse de Mazarin, ou plutôt une passion qu'elle avait dans le cœur, sauva d'une chute certaine la duchesse de Portsmouth. Quoi qu'il en soit, si madame de Mazarin eut besoin alors d'être consolée, rien n'y pouvait servir davantage que les empressements de la petite cour qui, dès l'abord, se forma autour d'elle. Tout ce qu'il y avait encore en Angleterre de beaux génies et d'esprits délicats se piqua d'être de ces réunions, où la conversation était la grande affaire de chacun. Saint-Évremond était l'âme de ce salon où se sentit mal à l'aise le génie, à tout prendre simple et rapide, de l'abbé de Saint-Réal. Tout ce qui date de cette époque dans

les œuvres de Saint-Évremond nous montre un coin de ce cercle brillant et en fait revivre sous nos yeux la capricieuse souveraine. On l'y aperçoit de partout, entourée de ses chiens, de ses chats, de ses oiseaux, de ses singes, qui tous avaient leurs noms, de son Turc Mustapha, de son nègre Pompée, de son page Déry, enfin de son aumônier dont, un soir, elle coupa l'oreille, en voulant la percer. Si la porte s'ouvre, c'est pour donner passage à quelqu'un des personnages qui figurent aussi dans les *Mémoires du comte de Grammont*. Mais ceux que, dans le livre charmant d'Hamilton, on a connus jeunes et amoureux, souvent hélas ! on les retrouve ici vieux et moroses : ainsi vont les choses humaines.

Saint-Évremond eut bien voulu recommencer avec madame de Mazarin le roman de sa jeunesse, mais la duchesse fit semblant de ne pas entendre. Il resta donc simplement son ami, son conseiller, son lecteur, quelquefois même le complaisant éditeur de ses pensées. La duchesse de Mazarin, avec un sens droit et fin, avait le goût des choses de l'esprit. Ce fut de son salon que s'échappèrent parmi beaucoup d'autres bagatelles, plus ou moins ingénieuses, de nouvelles *Réflexions sur le théâtre*, la spirituelle *Satire de l'opéra*, enfin la *Dissertation sur le mot vaste*, pleine de sel, de jugement, de véritable érudition.

Bientôt cette vie tout intellectuelle ne suffit plus à la duchesse : les livres, même le chef-d'œuvre de Cervantès qu'elle avait tant aimé, furent un peu négligés, puis tout à fait abandonnés pour le jeu. Saint-Évremond maudit ce triste rival de son esprit dans des vers qui eussent mérité d'être meilleurs. L'humeur s'aigrit de part et d'autre, et les relations devinrent moins tendres ; la trace de ces irritations se retrouve en plus d'une lettre. Dans l'un de ces moments de dépit, il est du moins permis de le supposer, Saint-Évremond fit pour rentrer en France une nouvelle tentative, sans résultat comme les précédentes.

Charles II était mort, et ce fut peut-être aussi une des raisons qui ravivèrent au cœur de l'exilé le désir de revoir sa patrie. Les habitudes de la cour devaient changer avec Jacques II. Le nouveau roi avait supprimé la pension de Saint-Évremond ; il lui avait offert, à la place, la charge de secrétaire du cabinet, créée tout exprès pour lui, mais qu'il refusa. Enfin, lorsque, deux ans plus tard, s'accomplit la révolution de 1688, le roi Guillaume, qu'il avait connu très-jeune en Hollande, je l'ai dit, l'accueillit comme un ancien hôte. Saint-Évremond était devenu un des bijoux de la couronne d'Angleterre.

Pendant Louis XIV, qui jusque-là avait reçu si mal ses prières, et qui ne s'était pas davantage inquiété de sa faveur auprès de Charles II et de son frère, ne put sans ombrage le voir à côté de Guil-

laume, et au moment où la guerre allait éclater, il ne voulut pas laisser dans le camp ennemi un frondeur aussi redoutable. On lui fit dire par le comte de Grammont, son ami, qu'il pouvait revenir. Mais depuis sa dernière et inutile supplique, Saint-Évremond avait achevé de se résigner. Les années d'ailleurs étaient venues, et avec elles un commencement d'infirmités. Il refusa donc la grâce qui lui était offerte, mais simplement, sans ostentation, et en homme qui s'est arrangé pour mourir.

La duchesse de Mazarin avait aussi, de son côté, refusé d'obéir à son mari qui lui ordonnait de rentrer en France. Un procès s'ensuivit, dans lequel Saint-Évremond prit la plume pour répondre à l'avocat du duc.

En attendant, les affaires du monde allaient leur train. Mais de toutes les querelles qui se vidaient alors en Europe, une seule avait sérieusement agité les esprits dans le salon de madame de Mazarin, celle de Perrault et de Dacier. Saint-Évremond prit chaudement parti pour les modernes, on devait le prévoir, mais par d'autres arguments que Perrault, surtout avec des noms qui rendaient ses arguments meilleurs, à Chapelain substituant Corneille, et Despréaux à Saint-Amant.

Saint-Évremond s'était résigné à mourir loin de la France; mais il ne lui était pas venu à l'idée que madame de Mazarin pût mourir avant lui. C'est cependant ce qui arriva en 1699, et ce fut pour Saint-Évremond une grande douleur. Ses amis de France saisirent l'occasion pour renouveler près de lui leurs instances. Mais sa résolution était prise irrévocablement. « Il voulait, avait-il dit autrefois, rester avec des gens accoutumés à sa loupe. » Inconsolable de la perte de son amie, il essaya de la retrouver dans la personne de madame de la Perrine. Ainsi avait fait la Fontaine, s'en allant chez madame d'Hervert, après la mort de madame de la Sablière. Illusion touchante, mais vaine! Comme la Fontaine, qu'il aimait et qu'il avait même essayé d'attirer en Angleterre après son malheur, il ne fit plus que languir dans l'isolement de son cœur, et après une courte et douloureuse maladie supportée courageusement, il expira le 20 septembre 1705, âgé de quatre-vingt-dix ans. L'exilé s'était souvenu avant de mourir des pauvres Français réfugiés à Londres, et il leur légua une petite somme dans son testament. On l'enterra sous les voûtes royales de l'abbaye de Westminster, où j'ai lu son nom à côté de ceux de Casaubon, de Cambden, de Chaucer. Il y avait quarante ans qu'il vivait au milieu de leurs égaux et de leurs successeurs. Dans le buste très-ressemblant, c'est, je crois, plutôt un médaillon, qui décore son tombeau, on retrouve le type des belles physionomies du siècle de Louis XIV, moins la grande perruque, qu'il ne porta jamais.

Il appartenait déjà à l'âge suivant par la liberté de ses opinions, et on pourrait voir en lui un précurseur de Fontenelle, avec lequel il eut, dans le tour d'esprit et dans le caractère, plus d'un trait de ressemblance. Moins timide cependant, ou se sentant plus à l'abri, il n'hésitait pas à ouvrir la main, toutes les fois qu'il la croyait pleine de vérités.

C'est dans ses écrits qu'il faut chercher Saint-Évremond ; il serait aussi vrai de dire ses Mémoires. Car ces pamphlets d'une raillerie si fine, ces conversations si vivement dialoguées, ces lettres d'un ton si délicat, ces dissertations si piquantes, voilà bien les événements ordinaires de sa vie. Le sujet et l'occasion y mettent la date et marquent la succession des années.

Mais si tout cela ne parlait que de Saint-Évremond, serait-ce une raison pour dire qu'en donnant un nouveau choix de ses œuvres, on comblerait une lacune qui se fait sentir ? L'homme a-t-il été assez grand, l'écrivain assez supérieur pour qu'il y ait à s'enquérir de lui et de ce qui survit de son esprit dans les huit ou dix volumes publiés après sa mort ? Beaucoup en douteront. Mais, à part même les perles semées ou perdues dans ce volumineux recueil, il se trouve que ce long journal de l'esprit de Saint-Évremond est aussi, sous bien des rapports, le journal de son temps, journal littéraire, philosophique, moral, politique, écrit sur la France, loin de la France, c'est-à-dire à la fois sur la France majestueuse et soumise de Louis XIV, et sur cette autre France, un peu aventurière et quelquefois ennemie, que l'orgueil et le despotisme du grand roi créaient au dehors par toute l'Europe.

Mais, encore une fois, si je suis revenu sur ces légères productions d'un bel esprit un peu suranné, ce n'est pas pour réclamer en leur faveur une place plus haute, à côté des monuments de l'immortelle époque qui les vit éclore et commencer à se faner en naissant. Quel que soit encore leur mérite, elles manquent trop souvent de ce vrai naturel qui est la marque essentielle des œuvres du génie. Entraîné par le charme de la lecture, on n'y prendrait pas garde, que deux ou trois lettres de Corneille, de la Fontaine, un plus grand nombre de Ninon, lettres exquises semées dans le recueil, vous en avertiraient bientôt. Mais à défaut de ce naturel qui, chez Saint-Évremond, manque non pas à l'expression, si on veut, mais à l'accent de la pensée, que d'idées originales, que d'observations justes, que de mots heureux ! Enfin, ce qui m'a prévenu en faveur de Saint-Évremond, c'est que ses livres m'ont offert un type aimable, et d'autant plus rare, de ce qu'on est convenu d'appeler le style réfugié : c'est l'envers adouci et moins fruste de cette médaille française frappée à l'étranger. Au fond, et je le déplore, l'épicurien sceptique est un peu de

la famille protestante, malgré tout ce qui sépare le philosophe railleur du sectaire âpre et farouche. Mais il faut faire la part de l'exil et de ses tristes entraînements. Supposons Saint-Évremond dans le milieu où il méritait de vivre, et, si on osait parler ainsi, dans le vrai courant du grand siècle, et peut-être aurions-nous un digne précurseur de la Bruyère. Ce n'a pas été uniquement sa faute si, pouvant être un Vauvenargue presque complet, il n'a été que Saint-Évremond.

ANTOINE DE LATOUR.

LA FRANCE
DANS L'EXTRÊME ORIENT

POÈME QUI A REMPORTÉ LE PRIX PROPOSÉ PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE,
LU DANS LA SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU 23 JUILLET 1865.

De la lumière ! De la lumière ! Encore plus de lumière !

DERNIÈRES PAROLES DE GÖTTE.

C'est l'empire des fleurs ! Le merveilleux empire
Où les savants sont rois, où les sages sont dieux,
Où l'amour des beaux-arts est dans l'air qu'on respire,
Où le luth aux clous d'or vibre mélodieux ;

Ainsi qu'une forêt que la nuit enveloppe,
Son histoire se perd dans les siècles lointains ;
Quand l'avenir s'ouvrait à peine pour l'Europe,
Il semblait que la Chine eût rempli ses destins ;

Ruche immense, toujours active et toujours pleine,
Peuple qui du travail aimait les douces lois,
Dans les cieux miroitaient ses tours de porcelaine
Au temps où nos aïeux erraient au fond des bois ;

A l'heure où vous trainiez les lourdes catapultes,
Légions de César, phalanges d'Annibal,
Trouvant sa flèche lente à venger ses insultes,
Un Tartare donnait au tonnerre un rival ;

Longtemps, en tout, ce peuple a devancé les autres :
La boussole guidait ses voiles de bambous,
Ses poètes chantaient, rêvaient, avant les nôtres,
Il eut son Guttenberg, son Socrate, avant nous ;

Il connut, écoutant ses lettrés et ses prêtres,
La sagesse riante et l'utile raison :
Il faisait remonter la noblesse aux ancêtres
Et la gloire d'un homme à toute sa maison ;

Quand un héros, après les sanglantes mêlées,
Rentrâit vainqueur, c'est toi, Pitié, qui triomphais !...
Lui, sur ses vêtements, sur ses armes voilées,
Portait le deuil des morts que sa gloire avait faits¹ !

¹ Voir dans la *Revue des Deux Mondes*, du 15 août 1842, l'article de M. Ampère sur la religion du Tao.

« Il est doux de penser qu'à travers un nuage
 L'âme de l'homme passe ainsi qu'un astre errant,
 De ne rien regretter de l'éternel voyage
 Et de ne rien craindre en mourant !

« Que nous importent donc les conquêtes humaines ?
 Rien ne change, et tout meurt; l'homme à l'homme est pareil;
 Si la vie est un songe, à quoi bon tant de peines¹ ?
 Après le plaisir, le sommeil ! »

* * *

Tu ne dormiras pas encore,
 O peuple! Ce n'est pas la nuit,
 Ce n'est que la fin de l'aurore,
 Et le vrai jour à peine luit ;
 En vain ta coupable paresse,
 Pour qu'à jamais il disparaisse,
 Au soleil prodigue ses vœux ;
 En vain tu fermes la paupière,
 Dieu te condamne à la lumière
 Et te dit : Debout! je le veux !

¹ Si la vie n'est qu'un songe, pourquoi tourmenter son existence? (*Poésies de Li-Tai-Pé.*)

S'il est des peuples qui sommeillent,
Parqués comme de grands troupeaux,
Il est d'autres peuples qui veillent
Et que tourmente le repos ;
Un souffle incessant les soulève,
Ils portent la croix ou le glaive,
Rien n'abat ces hardis marcheurs,
Et, quand la nuit nous environne,
L'aube éternelle les couronne
De mystérieuses blancheurs !

Peuples-soldats, peuples-apôtres,
Pionniers de tous les chemins,
Éclairant la marche des autres,
Préparant tous les lendemains !
Cette gloire est surtout la tienne,
France militaire et chrétienne
A l'œil terrible ou souriant ;
C'est toi qui par Dieu fus choisie
Pour rajeunir la vieille Asie
Et pour réveiller l'Orient !

I

LE MISSIONNAIRE

Celui qui partira le premier, c'est le prêtre!
Son courage, lui-même il l'ignore peut-être ;
On lui dit : pars! Il part, sans prendre d'autres soins,
Son bréviaire à la main, libre, simple, tranquille,
Et les oisifs, tandis qu'il traverse la ville,
Disent en ricanant : « C'est un soldat de moins ! »

C'est un soldat de plus! Qu'un faux sage le raille ;
Mais vous qu'ont vu grandir tous nos champs de bataille,
Je vous atteste ici, héros armés par nous,
Vous dont la gloire sait comprendre toute gloire,
Répondez! N'est-ce pas que la soutane noire
Cache des cœurs vaillants à vous rendre jaloux?

L'apôtre part aussi pour des guerres lointaines,
Sans avoir comme vous les bannières hautaines,
Sans la pompe guerrière, enivrement du cœur,
Sans le regard du chef, qui déjà récompense,
Sans l'appel du clairon dans la mêlée immense,
Sans l'orgueil de mourir sous le drapeau vainqueur!

Il aborde à la rive où tous ses rêves tendent,
 La nuit, seul et furtif, sans amis qui l'attendent;
 Ce héros de la foi doit échapper aux yeux,
 Quitter l'habit français, refaire son visage,
 Et fuir loin des cités où le guette au passage
 Le mandarin obèse à l'œil astucieux !

A chaque jour nouveau de nouvelles épreuves;
 Il franchit les déserts, les monts, les lacs, les fleuves,
 Sous la bise ou la neige ou le ciel étouffant,
 Heureux si quelquefois un rare néophyte,
 Chrétien timide encor, de ses leçons profite,
 S'il fait entrer Jésus dans le cœur d'un enfant !

Cependant, en des jours moins tristes que les vôtres,
 Pékin même, Pékin s'ouvrit à nos apôtres :
 Sectateurs du Tao, bonzes du dieu Bouddha,
 Fils de Confucius, vous avez vu paraître
 Les envoyés du Christ dans le palais du maître...
 Mais le maître bientôt à vos terreurs céda ;

Oui, la peur les saisit, la peur de l'Évangile !
 Le colosse sentit trembler ses pieds d'argile,
 Un souffle les fit tous frissonner jusqu'aux os,
 Le despote inquiet pour son pouvoir sans borne,
 Se leva tout à coup, et, rouvrant son œil morne,
 Cria : « Chassez ce Dieu qui trouble mon repos ! »

Pour renverser, ô Christ, ton Église abhorrée,
 Rivalisent de haine et la rude Corée
 Et le Japon sinistre, Yeddo comme Pékin ;
 La persécution rapide et triomphante
 S'étend sur tout un monde, et chaque ville enfante
 Son Néron abruti de colère et de vin !

Un prêtre est dans leurs mains ! le tribunal s'apprête ;
 Le juge accourt joyeux comme pour une fête ;
 La victime attendra longtemps le coup fatal,
 Car le bourreau lettré veut montrer sa science,
 Prouver aux yeux de tous sa longue expérience
 Et mériter au moins le bouton de cristal !

Mais l'apôtre, évitant de lâches subterfuges,
 Répond, tranquille et doux, l'œil fixé sur les juges :
 « Je suis chrétien ! Je suis chrétien ! Êtes-vous prêts ?
 Versez mon sang, afin que pour vous il s'élève !
 Tombe, tombe au plus tôt ma tête sous ce glaive !
 Et que j'aie pour vous prier Dieu de plus près ! »

Ce calme du chrétien fait éclater leur rage ;
 Les semelles de cuir souffletent son visage ¹,
 La cangue, affreusement, charge et courbe ses reins,
 Les fouets coupent sa chair que mordent les tenailles,
 Les pinces et les crocs fouillent dans ses entrailles...
 Et dans l'ombre il entend rire les mandarins !

¹ Les Chinois ont inventé cet instrument spécial pour donner des soufflets.

* * *

Et, peut-être, pour nous c'est l'heure de la joie !
De nos plaisirs bruyants la pompe se déploie,
Les parfums, la lumière et l'or et le cristal
Changent en voluptés les fatigues du bal,
Une étrange langueur couvre tous les visages,
Un démon invisible envahit les plus sages,
Les femmes aux bras nus, qui passent doucement,
Jettent dans tous les yeux un éblouissement,
Et, lasse quelquefois, la valseuse s'incline
Pour respirer des fleurs... dans les vases de Chine !

II

LE COMMERÇANT

Puisque ce peuple, ô Christ, pour repousser ta loi
Lève son bras féroce,
Il verra succéder aux hommes de la foi
Les hommes du négoce.

Le prêtre, peuple ingrat, n'est venu que pour vous,
 Car le prêtre vous aime ;
 commerçant, avide et de son gain jaloux,
 Ne vient que pour lui-même !

Nos vaisseaux sans obstacle abordent, cependant,
 Sous les yeux du Tartare ;
 Le commerce, pour lui c'est l'or de l'Occident,
 Et la Chine est avare.

« De l'or ! — a-t-elle dit, — qu'ils apportent de l'or !
 Que pour nous ils l'amassent !
 Que les lingots pesants, demain, toujours, encor,
 Dans nos palais s'entassent !

« A vous le thé, la laque et les tissus légers !
 Venez l'un après l'autre !
 A nous rien que de l'or ! Tout l'or des étrangers !
 Nous garderons le nôtre !

« Mais ne laissons jamais le Barbare aux yeux bleus ¹
 Pénétrer dans nos villes,
 Et brûlons sans pitié les comptoirs orgueilleux
 De ces nations viles ! »

¹ On connaît l'horreur des Chinois pour les yeux bleus de l'Européen.

* * *

Eh bien ! peuple ennemi du commerce fécond,
Au commerce mortel tes portes s'ouvriront !
L'opium est entré dans tes mille provinces,
Partout, dans la pagode et le palais des princes ;
Tes juges aux yeux lourds, en leur vague torpeur,
Respirent l'enivrante et fatale vapeur,
Et le guerrier lui-même avec peine soulève
Ses membres éternés par les spasmes du rêve !

* * *

Ah ! détournons les yeux d'un spectacle pareil,
Arrachons l'Orient à ce lâche sommeil,
Poursuivons, malgré lui, notre grande entreprise,
Et ces portes qu'il veut nous fermer, — qu'on les brise !

III

LE SOLDAT

Partez, puisqu'il le faut, pour ce monde inconnu,
Soldats français : le jour de l'épée est venu !

* * *

Soldats, la cause est bonne et juste la conquête ;
Avec cet étendard qui flotte à votre tête
L'esprit chrétien prend son essor ;
Vous êtes, aujourd'hui comme dans un autre âge,
L'honneur, le dévouement, la force, le courage...
Vous êtes la pensée encor !

Ta plus puissante armée, ô France, c'est ton âme !
Ce n'est pas seulement le soldat qu'on acclame
Et qui part les yeux pleins d'éclairs ;
C'est l'écrivain habile à raconter nos gloires,
Le poète qui met au front de tes victoires
Le diadème de ses vers ;

C'est le savant qui veille et qui cherche sans cesse ;
C'est le législateur qui plie avec sagesse
Tes forces à la même loi ;
C'est l'orateur par qui s'explique ton génie,
C'est le prince dont l'âme à ton âme est unie ;
Ton armée, ô France, c'est toi !

C'est toi qui de la Chine abaissais les barrières ;
C'est toi qui foudroyais l'armée aux huit bannières,
Ces hordes d'affreux combattants ;
C'est toi surtout, après cette victoire épique,
Qui cherchais dans Pékin le temple catholique
Profané depuis quarante ans !

* * *

O désolation de l'église déserte !
La porte était murée et la toiture ouverte,
 Dans la nef s'engouffrait le vent ,
La pluie avait souillé l'autel, rongé les marbres,
Et, muets insulteurs, s'élevaient de grands arbres
 Sur l'image du Dieu vivant !

Mais, ô miracle ! Un jour ces portes se rouvrirent,
De nos soldats émus les fronts se découvrirent
 En pénétrant dans le saint lieu,
Et l'évêque, adorant la croix que l'on redresse,
Bénit, parmi les cris et les chants d'allégresse,
 La France qui lui rend son Dieu !

* * *

Vous avez, drapeaux de la France,
Sans vous reposer un seul jour,
Porté la crainte ou l'espérance
A tous les peuples tour à tour ;

Partout, dans ce siècle homérique,
Vos plis illustres ont flotté :
Sur le berceau de l'Amérique
Qui naissait pour la liberté,

Sur Milan, sur les Pyramides,
 Sur les forêts de Witikind,
 Sur le désert des rois numides,
 Sur les palais de Charles-Quint ;

Mais ces jours qu'on idéalise,
 Notre temps n'en est plus jaloux...
 Nous avons conquis cette église,
 Et le Ciel est content de nous !

* * *

Ce n'est pas, ce n'est pas le deuil et l'esclavage
 Que nous allons porter aux peuples éperdus :
 France, tu rougirais d'un triomphe sauvage,
 Ton nouveau cri de guerre est *Bonheur aux vaincus* !

*

De vos blêmes tyrans, de leurs sanglants caprices
 Nous vous délivrerons, peuples près de périr,
 Et nous délivrerons vos tyrans de leurs vices :
 Ceux qui souffrent, d'abord, puis ceux qui font souffrir !

Ce que nous t'apportons, sombre et muette Asie,
 C'est notre foi, chez toi ravivant son flambeau ;
 L'esprit de liberté, la mâle poésie,
 Nos sciences, un art plus puissant et plus beau ,

La dignité par qui le faible se redresse,
La fermeté du cœur que la vertu défend ;
Ce que nous t'apportons, c'est l'esprit de tendresse,
Le respect de la femme et l'amour de l'enfant !

Regardez donc ! Dieu se dévoile ;
Il vous parle, écoutez sa voix ;
Debout, peuples ! Suivez l'étoile,
Comme vos Mages autrefois !
Hâtez-vous, tandis qu'elle brille !
Rentrez dans la grande famille,
Dieu vous rouvre tous les chemins ;
En marche, esclaves de la veille !
Et louez Dieu qui vous réveille
Et vous délivre par nos mains !

V^{te} HENRI DE BORNIER.

QUELQUES MOTS

SUR LA

VIE DE JÉSUS

PAR M. RENAN.

Il y a près de deux mille ans, huit témoins, choisis parmi des hommes du peuple, simples et sincères, ont écrit les Évangiles et les Épîtres qui contiennent la vie et la doctrine de Jésus. Des milliers de témoins ont raconté cette existence, apparue dans la plénitude des temps historiques, à des millions d'auditeurs, et la tradition s'est transmise sans interruption depuis dix-huit cent soixante-trois ans, à partir d'un homme qui se nommait Pierre jusqu'à un homme qui s'appelle Pie IX. Tous ces hommes ont cru que Jésus était Dieu même. Divisés entre eux, catholiques, protestants, grecs, Européens, Asiatiques, Africains, Américains, tous les chrétiens s'accordent sur ce point suprême; ils vivent de cette croyance; plusieurs, à toutes les époques et encore en ce siècle, sont morts pour elle.

Huit ou dix hommes, depuis vingt ans, vivant à deux mille ans des événements, habitant à cinq cents lieues de leur théâtre, dans des régions qui doivent tout à la civilisation chrétienne, ont entrepris d'écrire de nouveau la vie de ce Jésus que nous nommons Notre-Seigneur. Ils affirment, après bien d'autres, mais par des arguments qu'ils disent nouveaux, que Jésus et ses historiens se sont trompés ou bien qu'ils ont trompé. Ils déclarent que Jésus est un mortel, l'un de nous, comme Socrate, Scipion ou Virgile.

Ces opinions, jusqu'ici demeurées ensevelies dans les nuages de l'érudition germanique, se présentent à la France, sous les auspices d'un savant et habile écrivain, M. Renan.

A la lecture de son livre, annoncé, applaudi, répandu avec une habileté retentissante, le premier mouvement de ceux qui croient, c'est de bondir, se sentant blessés au cœur. Nous ne serions pas sincères si nous demeurions calmes, et ce n'est pas M. Renan qui se plaindra de nos colères; elles prouvent que le coup est dur et que le point est sensible. Cette maison où vous entrez le chapeau sur la tête, comme dans une auberge, c'est la maison de Dieu! Ce corps vivant que vous étendez sur une table de marbre, que vous ouvrez, comme un cadavre, et dont vous décrivez avec une froide éloquence les fibres et les veines, c'est mon père! Vous profanez mon Église, vous disséquez mon père, vous tutoyez mon Dieu!

Ah! ne nous reprochez pas de crier, car vous savez bien que vous nous faites mal! Votre style ne nous magnétise pas assez pour endormir la douleur.

Sachons cependant imposer silence à cette émotion première, et honorons, même dans ceux qui nous blessent, la liberté sacrée des hommes. Dieu permet à tous de le chercher librement, et la divinité du Sauveur a besoin de preuves comme l'existence du Créateur. Laissons aux petits souverains de la terre l'abri d'une inviolabilité fragile. Devant la divinité de Jésus, la négation est aussi ancienne que l'affirmation. Tous ceux qui lui ont refusé le titre de Dieu lui ont décerné le nom de sage; aussi, la thèse de M. Renan est bien vieille; il prend la question et il la laisse au point où elle en était au premier siècle. Ses preuves ne lui appartiennent pas plus que sa conclusion; il emprunte les premières à la critique allemande du dix-neuvième siècle, la seconde à l'incrédulité savante de tous les temps. Il n'est nouveau que par sa manière et par ses aveux.

Trop de colère trahit trop d'épouvante, et il ne faut pas d'ailleurs que l'émotion nous mène à l'injustice. Ce livre nous blesse, mais il n'est pas écrit, je le crois, avec l'intention de nous blesser. Pourquoi le nier? Il offre un mélange inattendu de scandale et d'édification, de tendresse et d'insulte; c'est un livre de piété qui conclut à ne pas croire; il peut, selon la disposition du lecteur, servir d'instrument à l'irrégion ou d'aliment à la religion. Que d'autres voient dans cette tranquille audace et dans ce ton doux, un peu câlin, qui convient à notre temps, un artifice consommé et le signe d'un aveuglement devenu irremédiable; pour moi, je n'ai ni l'intention, ni le droit de prononcer si sévèrement. Sans trop de naïveté, on peut, à bien des pages, juger M. Renan en progrès sur lui-même, et presque en train de revenir sur ses pas. A nier ma foi, Voltaire apportait plus d'esprit

mais moins de respect, Rousseau plus d'éloquence, mais moins de savoir, Strauss, plus d'érudition mais moins de réserve. M. Renan a parcouru la Galilée, il a vu Jérusalem, il a gravi le mont Liban, il y fut visité par la mort, qui révèle au cœur tant de clartés. Jésus ressuscité ne lui a pas parlé, mais sur sa tombe sacrée, non loin d'une tombe chérie, il n'a pu se défendre d'un frémissement de respect.

J'ai ouvert ce livre avec une irritation douloureuse et une secrète frayeur ; au moment où je le ferme, la crainte est aisément tombée, l'irritation s'apaise, et il ne me reste que la douleur.

Je ne regrette point que l'écrivain pose la question au cœur même de la foi ; parce qu'il est ainsi déclaré par l'unanimité des incrédules que la grande question du temps, après dix-neuf siècles, après la Révolution française, après l'invention de la vapeur ou de l'électricité, après les progrès de la critique, de la physique et de la politique, c'est encore de savoir si le fils de Marie est Dieu. Et, en même temps, je suis bien aise de voir la polémique ramenée, après tant de divisions et de menus procès, sur un terrain où nous sommes tous d'accord, catholiques de toutes les nuances, chrétiens de toutes les communions, de toutes les langues, de toutes les races et de toutes les latitudes, membres de cette étonnante société des esprits, qui a été fondée au-dessus des frontières, des idiomes, et malgré la guerre, la distance et la mort, par Celui qui est en cause, par Jésus-Christ.

N'exagérons pas l'attaque ; elle n'est ni la première, ni la dernière, ni la plus forte dans l'histoire du christianisme. Ne la négligeons pas non plus ; elle compte un adversaire dans tous les croyants, mais elle trouve un complice dans chaque homme, à savoir notre cœur, toujours secrètement incliné et intéressé à ne pas croire afin de ne pas obéir.

Je conçois trois manières de répondre à l'ouvrage de M. Renan.

L'une a de quoi tenter la grande éloquence, et si saint Augustin vivait, si Bossuet était parmi nous, j'entends, comme un torrent qui descend de la montagne, leur cœur faire explosion. Ce que Michel-Ange a fait de Moïse, ils le feraient de Jésus. Ils tailleraient dans un marbre colossal le vrai Jésus, rénovateur du monde, pour le présenter à nos adorations, à côté de ce petit Jésus, en cire peinte, modelé par des mains de femme.

La seconde manière appartient à l'érudition ; on pèsera et on soupèsera les textes ; on fera la concordance du livre de M. Renan avec ceux de M. Ewald qu'il copie, et avec les Évangiles, qu'il arrange ; on opposera citation à citation ; on portera la lumière dans les obscurités,

l'ordre dans les contradictions ; on vérifiera le titre de cet alliage un peu suspect de science et de caprice ; on montrera que le caprice n'a pas de bornes et que la science en a.

Il serait trop dur enfin que, nous autres, simples lecteurs sans autorité, hommes du monde mêlés à la vie des affaires, parce que nous n'avons ni la science, ni l'éloquence, nous fussions privés de défendre notre maître. Le plus petit a le droit de se lever pour venger son bienfaiteur. Il pourra partir ainsi de nos rangs, au premier moment, plus d'une réponse incomplète, violente ou faible, ce qui revient au même, mais ayant toutes cependant la valeur d'un acte de foi opposé à un acte de doute, la supériorité de l'amour sur le dédain. Je parlerai donc¹, et voici ma méthode :

J'ai lu consciencieusement ce livre ; j'ai noté soigneusement ce qu'il raconte, ce qu'il accorde, et ce qu'il invente, et, malgré la séduction d'un style vraiment supérieur, bien que ça et là déparé par une subtilité bizarre, souvent ému, quelquefois indigné, toujours attaché, j'ai comparé l'art des récits à la simplicité de l'Évangile, la force des aveux à la fragilité des inventions ; j'ai vu se fondre les objections, grandir les preuves, et je serais bien mal inspiré si je ne parvenais pas, après cette lecture attentive, à préserver du venin qu'elle recèle quelques-uns de ceux qui n'auront pas songé plus que moi à se défendre contre son attrait.

I

La *Vie de Jésus* peut se diviser en deux parties : les faits et les résultats, la vie proprement dite et l'œuvre.

La vie est racontée avec beaucoup d'art, et un usage habile, bien qu'un peu affecté, de la couleur locale. Horace Vernet a jeté le burin sur les épaules d'Abraham et communiqué aux scènes bibliques quelque chose de vivant et de moderne. M. Renan parle, comme dirait madame de Gasparin, le patois de Chanaan ; il a vu les lacs de la Judée et contemplé son ciel, il en a senti sous ses pieds le sable

¹ A un livre lentement élaboré, on ne peut exiger qu'il soit répondu complètement dès le premier jour. *Le Correspondant* reviendra, par des travaux ultérieurs, sur chacune des questions qu'il soulève.

Parmi les réfutations de la première heure, à nous connues, nous citerons comme fort remarquables celles de deux prêtres, M. Freppel, dans le journal *le Monde*, et M. Loyson, et celles de deux laïques dont on connaît l'autorité M. Laurentie, dans l'*Union* et M. Poujoulat. (*Note de la Rédaction.*)

brûlant, il a rêvé pendant ses belles nuits ; la Galilée est sa province, il en nomme tous les hameaux. C'est l'Évangile en Terre sainte, et l'accord frappant des textes et des lieux ¹ a saisi son âme ; nous lui devons quelques paysages pouvant servir heureusement à un Évangile illustré.

Mais sur ce fonds tracé de main d'artiste, les faits sont agencés avec un aplomb d'affirmations sans preuves ou de preuves sans solidité qui étonne. L'auteur renvoie, le long des pages, à des textes qui s'étonnent aussi très-souvent, quand on les interroge, de tout ce qu'on leur fait dire, et il s'appuie sommairement, au début de son Introduction, sur des autorités savantes, parmi lesquelles on est surpris de ne trouver les travaux d'aucun auteur catholique ou protestant, pas même le beau livre de son confrère de l'Institut, M. Wallon ².

Prenons M. Renan, quoi qu'il en soit, pour guide, et suivons-le pas à pas dans cet essai de cinquième Évangile. Je n'écris plus, je copie, et dans ce qui va suivre, dix ou douze mots seulement, sous forme de points d'interrogation, m'appartiennent.

I. — L'existence de Jésus est certaine.

Ses historiens sont authentiques³, ou à peu près.

Mais il ne naquit pas à Bethléem. Il n'était pas d'une famille noble ⁴. Il avait des frères et des sœurs ⁵. Son nom était banal et non pas symbolique, comme on le pensa *plus tard* ⁶.

Il est douteux qu'il ait bien su l'hébreu ; il n'avait pas de principes d'exégèse ⁷ ; il ne savait pas le grec. Il ne sut rien des Esséniens et de Philon, ni de l'Orient. Mais Hillel fut son vrai maître. Pourquoi ? *Parce qu'on peut supposer que ses principes ne lui furent pas inconnus* ⁸.

Il fut frappé par la lecture de l'Ancien Testament, et surtout par celle de Daniel, un Juif *exalté* du temps d'Antiochus.

¹ Introduction, p. LIII.

² M. Wallon vient précisément de publier une édition complète des Évangiles, avec la traduction de presque tous les textes par Bossuet. Cette lecture est le meilleur contre-poison de la *Vie de Jésus*.

N'oublions pas de rappeler les savants travaux de M. Foisset, le premier qui ait répondu en bon français aux nouveaux germanismes par son *Histoire de Jésus-Christ*, nette, claire et respectueuse ; du P. de Valroger, de l'abbé Glaire et de M. l'abbé Meignan, dont les ouvrages estimés répondent d'avance par la science qui croit et prouve à la science qui nie et imagine.

³ Introduction, p. xxxvii.

⁴ Matth., 1, 1, *Filii David*.

⁵ Cela a été cent fois réfuté. Voy. Matth., 1, 21, 25.

⁶ Page 21. Pourquoi *plus tard* ? Saint Matthieu dit le contraire.

⁷ Page 30.

⁸ Page 35.

Il ne sut rien de Rome, sauf le nom de César, et détesta son luxe et son art officiel; il ne conçut la cour et la société aristocratique que comme un jeune villageois naïf¹. Il ne sut rien de Lucrèce, l'*admirable* Lucrèce, et du *progrès* qui consiste « dans l'exclusion des dieux et de cette idée que tout se produit dans le monde par des lois où l'intervention personnelle d'êtres supérieurs n'a aucune part. » Il croyait au diable; il était étranger à toute idée de physique...

Nous le verrons fouler aux pieds tout ce qui est de l'homme, le sang, l'amour, la patrie².

Jésus n'eut ni dogme, ni système, mais une résolution personnelle fixe³. Il setrouva pénétré d'idées qui ne s'enseignaient à aucune école. Elles venaient donc de lui? Non; *elles étaient dans l'air*⁴.

C'est à Cana qu'eurent lieu ses premiers *éclats*⁵. Quelle fut la marche de sa pensée pendant la période obscure de sa vie? *On l'ignore*. Il faut donc s'en taire? Non... il *n'est pas douteux* que la croissance d'une personnalité aussi puissante n'ait obéi à des lois très-rigoureuses. Quelle en est la raison? Parce que le développement des *produits vivants* est partout le même⁶.

Il n'a jamais dit qu'il soit Dieu, mais il *s'est cru* fils de Dieu, il *s'est senti avec Dieu*. Comment? Comme les femmes, par une perpétuelle attention à elles-mêmes et une extrême susceptibilité personnelle⁷...

Dans sa morale, il rend nouveaux des aphorismes trouvés depuis longtemps, des maximes empruntées à *ses devanciers*⁸.

Seul, il dit la chose d'une manière efficace⁹; mais après, il la compromettra; pourquoi? parce que *toute idée pour réussir a besoin de faire des sacrifices*; on ne sort jamais immaculé de la vie¹⁰....

II. — Il y avait alors un homme bizarre, nommé Jean. On a dit qu'il était parent de Jésus (Luc, I), mais c'est légendaire; pourquoi?

Il eût dû être jaloux, mais il reconnut dans Jésus un esprit *analogue au sien*¹¹, et ces relations furent le point de départ de *tout un sys-*

¹ Page 40.

² Page 45. Je lis à la page 51 : « Il ne pensa qu'à son œuvre, à sa race, à l'humanité. »

³ Page 46.

⁴ Page 55.

⁵ Page 72.

⁶ Page 73.

⁷ Page 76.

⁸ Page 84. Je lis à la page 55 qu'il ne les connaissait pas, sauf Hillel *peut-être*.

⁹ Page 80.

¹⁰ Page 91.

¹¹ Jésus n'avait aucune montre d'austérité, il ne fuyait pas la joie, il parcourait la

tème... Jésus ne développa son génie devant Jean que *timidement* ¹.

Jésus d'ailleurs, à toutes les époques, *céda beaucoup à l'opinion* ². Ainsi, pour le baptême, *il se crut obligé, pour gagner la foule, d'employer les moyens extérieurs qui avaient valu à Jean des succès, Jean dont il était le confrère affidé*.

L'influence de Jean fut un arrêt dans son développement. Pourquoi? *Tout porte à le croire* ³.

Il ne sera plus seulement un délicieux moraliste, ce sera un révolutionnaire transcendant, qui essaye de renouveler le monde ⁴. *Il se croit tout-puissant* ⁵. Méprisant la terre, convaincu que le monde présent ne mérite pas qu'on s'en soucie... (Alors pourquoi donner sa vie pour le réformer?) Il fonde la grande doctrine du *dédain transcendant* ⁶.

Il n'aurait pas réussi par sa morale seule, sans une part d'utopie, car le monde veut à la fois durer et changer. Mais il a fondé la liberté des âmes, bien qu'il ne soit pas spiritualiste, et qu'il n'ait pas la *moindre notion d'une âme séparée du corps* ⁷.

Pour fonder tout cela, il s'adresse aux pauvres, aux femmes, aux humbles. Il prend le nom de *fil de l'homme*, et se laisse donner celui de fils de David, *avec quelque embarras, mais avec plaisir* ⁸.

Il fait de Capharnaüm son centre ⁹.

Il prend pour disciples quelques hommes et quelques femmes. Pierre était une espèce de Joinville près de saint Louis. Jean avait beaucoup de charme, mais il a imprimé au christianisme naissant un *détour vigoureux*, il a écrit un Évangile *bizarre*, et il laisse parfois soupçonner sa *parfaite bonne foi* ¹⁰. Pourquoi? Pure assertion.

Pierre reçut une certaine primauté ¹¹. Pour les retenir, Jésus usait d'artifices innocents, il feignait de savoir,... il dissimulait, etc. ¹².

Galilée au milieu d'une fête perpétuelle, 189. -- Le triste Jean s'exténuaît, 194. -- Grand homme, *fort différent de lui*, 115.

¹ Page 107.

² *Ibid.* Notre respect de l'opinion d'autrui ne saurait être le fait de pareilles âmes, 76.

³ Page 115.

⁴ Page 116.

⁵ Page 119.

⁶ *Ibid.* Ce que vous aurez fait aux plus petits de ceux-ci, vous l'aurez fait à moi-même. — Quel dédain!

⁷ Page 128.

⁸ Page 132.

⁹ Page 140. Je voudrais reproduire ici l'agréable description du lac de Génésareth.

¹⁰ Page 157.

¹¹ Page 158.

¹² Page 162.

Voyant que les riches répugnaient à le suivre, il se fait de plus en plus révolutionnaire; il condamne les riches, et annonce l'avènement des pauvres. Il exaspère les hypocrites par de *fin*es réponses ¹.

Il se fait louer par des femmes et des enfants. Heureux qui a pu partager cette *illusion sans pareille*²! Dès lors, il *n'hésite plus guère* sur son rôle de Messie. Il invoque l'autorité de Jean, qui paraît avoir douté de la sienne³, mais qui meurt à temps pour sortir de ses perplexités, et occuper une *position unique* dans le *Panthéon* religieux de l'humanité⁴.

Jésus allait chaque année à Jérusalem; il s'y déplaisait : la vulgarité irréligieuse blessait son sentiment religieux, parfois porté *jusqu'au scrupule*⁵. Il y puise la conviction qu'il faut abolir l'ancienne loi⁶.

III. — Là commence sa légende, qui est le fruit d'une grande *conspiration toute spontanée*, qui s'élabore autour de lui⁷. Mais il n'a jamais songé à se faire passer pour Dieu⁸. Cependant, son *idéalisme transcendant* ne lui permit jamais d'avoir une notion bien claire de sa propre personnalité. Il est son père, son père est lui.

Il n'y a pas pour lui de surnaturel, parce qu'il n'y a pas de nature⁹. L'enthousiasme couvrait toutes ces hardiesses.... Pour nous, la conviction signifie sincérité avec soi-même. Mais l'histoire est impossible, si l'on n'admet hautement qu'il y a pour la sincérité *plusieurs mesures*¹⁰. De là les miracles, et quelques traits sentant *la jonglerie*. Comment s'y est-il pris? Le contact d'une personne exquise vaut les ressources de la pharmacie¹¹. L'exorcisme a consisté à en imposer à des gens qui étaient fous. Il ne fit tout cela que malgré lui...; encore une fois, comment s'y prit-il?

Il annonce le jugement dernier comme imminent. Mais, en acceptant les utopies de son temps, il en fit de hautes vérités, *grâce à de féconds malentendus*¹². Qui sait d'ailleurs si le dernier terme du progrès, dans des millions d'années, n'amènera pas *la conscience ab-*

¹ Page 186. L'auteur en donne cet exemple : « Le fils de l'homme est venu pour sauver ce qui était perdu. » Est-ce là de la *finesse* ?

² Page 194.

³ Page 196.

⁴ Page 203.

⁵ Page 214.

⁶ Page 222.

⁷ Page 240.

⁸ Pages 242, 244.

⁹ Page 246.

¹⁰ Pages 253, 257.

¹¹ Page 260.

¹² Page 284.

*solue de l'univers, et dans cette conscience le réveil de tout ce qui a vécu*¹?

Il fonde l'Église, mais d'une manière vague. Il semble bien instituer l'Eucharistie, toutefois cette *anecdote* n'est pas sûre². Il s'est servi de termes *extrêmement énergiques*, qui furent pris *plus tard* avec une *littéralité effrénée*. Il a dit : « Ceci est mon corps. » Mais il *n'eut jamais une notion bien arrêtée de ce qui fait l'individualité*³.

Il condamne la propriété, le mariage. Il prêche hardiment la guerre à la nature, la totale rupture avec le sang. Car il ne fit jamais aucune concession à la nécessité⁴. Ce n'est plus le fin et joyeux moraliste des premiers jours, il devient un *géant sombre*, de plus en plus hors de l'humanité⁵.

Or, pour obtenir moins de l'humanité, il faut lui demander plus, et l'immense progrès moral dû à l'Évangile vient de ses exagérations.

Jésus conçut peut-être le dessein de se faire tuer⁶. Parfois on eût dit que sa raison se troublait, il avait de la mauvaise humeur, et commettait des actes *absurdes*⁷.

Il était temps que la mort vînt dénouer *une situation tendue à l'excès*⁸.

Sa vie vagabonde lui pesait, il en venait à l'amertume et au reproche ; la passion, *qui était au fond de son caractère*, l'entraînait aux plus vives invectives⁹. Il pose les germes du fanatisme¹⁰. Il provoque une opposition formidable, qui éclate lorsqu'il se rend à Jérusalem, qui lui déplaisait, parce que, n'ayant nulle idée du monde, il lui échappait sans cesse des naïvetés¹¹, et il était inférieur dans les disputes¹². Ses ennemis se livrent à des machinations. Il se retire à Béthanie, *où se passe un fait singulier*. Désespéré, poussé à bout, il ne s'appartenait plus. Il *subissait* les miracles que l'opinion exigeait de lui. Il se passa donc à Béthanie *quelque chose qui fut regardé comme*

¹ Page 288.

² Page 301.

³ Pages 301, 404.

⁴ Page 309. Cependant, nous avons vu, p. 407, qu'il céda toujours beaucoup à l'opinion.

⁵ Page 312.

⁶ Page 316.

⁷ Page 319.

⁸ Page 320.

⁹ Matth., x, 14-15 ; nullement, car ce texte renvoie la punition *in die judicii*. Voyez aussi *ibid.*, 42.

¹⁰ Page 325.

¹¹ Page 326.

¹² Page 338.

*une résurrection*¹. Lazare et ses deux sœurs aidèrent le miracle à s'exécuter². Ce fait entraîna la mort de Jésus....

Suit un récit de la Passion qui serait beau, si l'Évangile n'existait pas.

Notons-en quelques traits fâcheux.

Jésus monta au jardin des Oliviers, où il se prit peut-être à douter de son œuvre³.

A sa mort, Jésus se retrouve tout entier.

Il est trahi par Judas, trop accusé, et chez lequel l'administrateur aura tué l'apôtre⁴.

Il subit son procès, il meurt. Sa mort est sublime, il est mis au tombeau.

La vie de Jésus, pour l'historien, finit avec son dernier soupir. Mais telle était la trace qu'il avait laissée dans le cœur de ses disciples que, durant des semaines entières, il fut pour eux vivant et consolateur. La forte imagination de Madeleine joua dans cette circonstance un rôle capital. Pouvoir divin de l'amour! Moments sacrés où la *passion d'une hallucinée* donne au monde un Dieu ressuscité⁵!...

II

Voilà la vie de Jésus, dépouillée, j'en conviens, de détails exquis et d'un beau langage, mais suivie pas à pas, en citant textuellement les phrases où de nouvelles assertions se mêlent au récit bien connu des quatre évangélistes, pour le transformer et lui imprimer, selon le mot appliqué à saint Jean, *un détour vigoureux*.

Comme on le voit, la vie de Jésus serait un drame en trois actes, que l'on pourrait nommer la pastorale, la jonglerie, la tragédie. D'abord, il répète ses devanciers; c'est un sermonneur naïf, un instituteur de village, ou mieux un roi d'Yvetot qui mit toute la Galilée en liesse; — puis, sous l'inspiration du fanatique Jean, il invente, il devient poète, tribun populaire, un peu sorcier; enfin, sous la pression de la multitude et pour la séduire, il s'exalte, et passe à l'état

¹ Page 360.

² Page 362. Il faut lire dans l'Évangile, puis relire dans M. Renan cet épisode défiguré, amoindri, arrangé, avec une peine extrême, de manière à changer un miracle en un mensonge, et à faire croire que Lazare se sera laissé enterrer vivant!

³ Page 378. «Se rappela-t-il les jeunes filles qui auraient peut-être consenti à l'aimer?» — Ce trait, en cette place, est risible et odieux.

⁴ Page 383.

⁵ Page 434.

d'halluciné et de sectaire. Il était temps qu'il mourût. Sa mort fut sublime. Il ne ressuscita que dans l'imagination malade d'une femme nerveuse.

Il était nécessaire de présenter ce résumé de la *Vie de Jésus*, racontée par M. Renan, afin de montrer par quels procédés, par quelle gradation presque imperceptible de nuances, et, si l'on me permet ce mot familier, par quelle quantité de petits coups de pouce, l'habile écrivain parvient à métamorphoser la grande physionomie traditionnelle de Jésus. Elle est, dans les quatre Évangiles, celle de l'HOMME-DIEU. Elle se réduit ici à celle d'un homme encore grand, mais imparfait. C'est ainsi que M. Renan la voit réellement, je ne le mets pas en doute; ce n'est pas ainsi que saint Pierre et saint Jean l'ont vue, et après eux le genre humain. Je connais des peintres malheureux, qui ne savent pas reproduire le beau; je n'accuse pas leur volonté, je plains leur âme; entre leurs mains, le plus noble modèle se transforme en une créature vulgaire, parce qu'ils ajoutent à faux une ombre, un trait, une ride, un pli, qui changent tout. Ainsi en est-il d'un mot, d'un peut-être, d'un doute, d'un point de trop, semés çà et là, et presque inaperçus, dans le récit de M. Renan. A mesure qu'il écrit, le Christ descend de l'autel des nations, il se rapetisse, il se défigure, le beau devient joli, le grand devient petit; en un mot, le Dieu tombe, le héros même s'évanouit, l'homme reste, et nous coudoyons un Jésus dont nous n'aurons que faire dans les moments difficiles de la vie, mais sans doute agréable, en ce temps de molles pensées, à ces âmes sensibles qui prodiguent aux œuvres de l'art le nom de *divines*, et le refusent aux œuvres de Dieu.

A tous ces récits préside une méthode de critique historique et philosophique qu'il importe de définir.

Cela importe à deux points de vue; ces règles sont la clef de ce livre, et aussi la clef du système et de la doctrine tout entière de M. Renan. Jusqu'ici, dans des ouvrages agréablement mystérieux, où le savoir, le style, la nouveauté s'agençaient et se soutenaient, il s'est en quelque sorte prophétisé lui-même; il annonçait toujours, il promettait sans cesse, un trésor; il soulevait le voile d'une main discrète et l'esprit humain, facilement épris des religions qui ont des mystères et n'ont pas de commandements, l'esprit humain, qui aime autant la poésie qu'il aime peu la morale, s'est complu dans ces nuées aux mille couleurs qui semblaient l'aurore d'un astre nouveau. Cette fois, il faut préciser et livrer son secret. On s'attaque à Jésus, si net sur les grands problèmes; il faut être net à son tour. M. de Talleyrand disait au chef des Théophilanthropes: « Puisque vous fondez une foi nouvelle, il convient de dépasser le précédent fondateur; mourez sur la croix et ressuscitez, c'est le moins à faire

pour qu'on quitte en votre faveur Jésus, qui a fait cela. » Sans aller si loin, nous avons droit d'exiger de M. Renan sur Dieu, le mal, et la vie future, rien que cela, des affirmations solides à la place de ces conjectures colorées, qui ont la fluidité, la transparence et l'incompressibilité des ondes.

Quelle est, dites-nous, quelle est votre méthode, quelle est votre doctrine? Nous allons le voir.

Je laisse à de plus savants le soin de relever d'assez nombreuses contradictions de textes, et l'abus fréquent de renvois à des citations que l'on ne reproduit pas, qui sont souvent insignifiantes, quelquefois inutilement surabondantes, quelquefois forcées. Je ne puis m'empêcher cependant de relever quelques textes, détournés selon moi de leur sens avec trop de sans-*façon*. On n'a pas le droit de manier ainsi les textes d'Homère, et à plus forte raison des textes sacrés, qui importent à tous les hommes, et que l'on peut nommer les phrases d'un testament dont nous sommes tous les héritiers. J'indiquerai quatre exemples :

— 1° Loin que Jean-Baptiste ait *abdiqué devant Jésus*, Jésus, pendant tout le temps qu'il passa près de lui, le *reconnut pour supérieur*, dit M. Renan ¹.

Or, saint Matthieu, III, 11; saint Marc, I, 7; saint Luc, III, 16; saint Jean, I, 27, disent tous les quatre le contraire.

— 2° *Jésus n'a pas la moindre notion d'une âme séparée d'un corps* ², dit M. Renan.

SAINTE MATHIEU, X, 28. Ne craignez point ceux qui tuent le corps et ne peuvent tuer l'âme, dit Jésus.

SAINTE LUC, XII, 20... Sot, cette nuit, on te redemandera ton âme; que feras-tu de tes biens?

— 3° *Jésus n'a jamais dit qu'il fût Dieu*.

SAINTE LUC, 24. Les Juifs lui disaient : Si tu es le Christ, dis-nous-le nettement ³;

30. Jésus leur répondit : Moi et le Père nous ne sommes qu'un.

38.... Croyez que le Père est en moi, et moi dans le Père.

— 4° Ceci est moins grave. M. Renan raconte qu'après la mise au tombeau, on roula la pierre à la porte, pierre très-difficile à manier, *mais on se promit de revenir* pour donner à Jésus une sépulture *plus complète*, et le lendemain étant un sabbat solennel, le *travail fut remis* au surlendemain. La pierre fut-elle scellée fortement? Cela importe à l'histoire de la résurrection, qui commencera l'histoire

¹ Page 107.

² Page 128.

³ Et ailleurs : *Cum tu homo sis, facis te ipsum Deum*, tu es homme et tu te fais Dieu.

des apôtres, objet d'un second volume. Le doute est laissé sur ce détail. Pourquoi, puisque saint Matthieu dit positivement : *Munierunt sepulcrum, signantes lapidem, cum custodibus?* Les princes des prêtres, pour s'assurer du sépulcre, *scellèrent la pierre*, et y mirent des gardes (xxvii, 66).

Je relèverai encore (comment, en effet, n'en être pas choqué?) cette incroyable affirmation :

« Pour faire l'histoire d'une religion il est nécessaire, premièrement, d'y avoir cru; sans cela, on ne saurait comprendre par quoi elle a charmé et satisfait la conscience humaine; en second lieu, de n'y plus croire d'une manière absolue; car la foi absolue est incompatible avec l'histoire sincère¹. »

Ainsi Lamennais, après sa chute, m'instruira mieux que Bossuet ! J'ai lu, dans les *Mémoires* de Le Dieu, je crois, que Bossuet, une nuit, fut mandé auprès du lit d'un célèbre incrédule. Celui-ci fit éloigner ses proches, resta seul avec l'évêque et son secrétaire, dans sa chambre à peine éclairée, et rassemblant toutes ses forces : « Monsieur, dit-il à Bossuet, ce n'est pas l'évêque que j'ai appelé, c'est l'honnête homme. Vous voyez dans quel état je suis; je vais mourir, votre réponse sera ensevelie avec moi. Parlez-moi donc franchement. Je vous adjure de me dire ce que vous pensez de la religion? — Monsieur, qu'elle est certaine et que je n'en ai jamais douté ! » répondit Bossuet, debout et la main levée devant ce moribond. Sentez-vous, à ce solennel témoignage, tout le poids, tout le poids de la foi d'un Bossuet s'ajouter à votre foi? Eh bien, non, je ne dois pas le croire; il est suspect, précisément parce qu'il est sincère, et c'est l'incrédule qu'il convient d'interroger !

Ceci est vraiment trop fort. Si le croyant veut prouver sa foi, est-ce que l'incroyant ne s'efforce pas de donner les raisons de son doute? Mais l'un offre sa vie à l'appui de sa foi, et ce motif de crédibilité a son prix. Autant il aurait valu que M. Renan nous dit sans détour : Je suis le seul dans les conditions convenables pour écrire cette histoire; il n'y a qu'un Évangéliste, et c'est moi !

Allons plus loin, et tâchons de mettre en pleine lumière les règles de critique historique ou philosophique, qui servent de fondation souterraine à toute cette construction si savamment échafaudée.

Elles peuvent être formulées ainsi qu'il suit :

— Ce qui est obscur peut être deviné, et on doit *réussir à combiner les textes d'une façon qui constitue un récit logique*²

¹ Int. p. LXVIII.

² *Ibid.*, p. LV.

— Ce qui est miraculeux *n'est pas impossible, mais ne s'est jamais vu*. Donc on peut le nier et le supprimer. *Cela est évident*¹.

— Le vrai grand homme vit au sein de Dieu par une communication de tous les instants; il ne s'en distingue pas²; il n'est pas déiste. Pour lui, d'ailleurs, c'est un progrès d'*exclure cette idée que tout se produit dans le monde par des lois ou l'intervention personnelle d'êtres supérieurs*³, et le dernier terme du progrès amènera peut-être, dans des millions d'années, la conscience absolue de l'univers, et dans cette conscience le réveil de tout ce qui a vécu⁴...

— Ce qui est singulier, un peu mensonger, ce qui touche à la *jonglerie*⁵ peut être excusé par la politique qui admet, pour la sincérité, plusieurs mesures⁶.

Appelons les choses par leur nom. Ces règles étranges se définissent ainsi :

— La négation du surnaturel et par conséquent de la Providence, pour système religieux.

— La liberté de la conjecture, en histoire.

— La duplicité, permise en politique.

— En philosophie, un panthéisme vague.

Je le demande, en vérité! Si nous trouvions ces règles au début de l'un des Évangiles, est-ce que nous ne le jeterions pas au feu? Si saint Luc ou saint Marc avait voulu nous faire entendre que Jésus n'était qu'un politique, ou qu'il était un halluciné de bonne foi, est-ce que le monde aurait cru à l'Évangile? Et s'il n'y avait pas cru, où en serions-nous?

La liberté de la conjecture, dans saint Luc, ôterait à son récit toute valeur historique, et la théorie de la supercherie légitime, dans saint Marc, enlèverait à son œuvre toute valeur morale. Or, ces deux règles sont nettement avouées par l'auteur de la *Vie de Jésus*!

Ne soyons pas plus sévères qu'il ne convient. L'à-peu-près, la demi-vérité, l'ombre se tolèrent, se conçoivent, dans l'art, dans la politique, dans la littérature, en toutes les applications imparfaites de l'esprit humain, en toutes choses, excepté une seule, la religion. Concevez-vous une religion ainsi définie : une erreur fondée sur un mensonge? Non, quand il s'agit de Dieu, du devoir, du ciel, il nous faut

¹ Introduction, pp. L, LI.

² Pages 74, 77, 244.

³ Page 40.

⁴ Page 288.

⁵ Page 259.

⁶ Page 255. Cette théorie du *haut mensonge* dans les grands rôles, elle est, M. Renan en conviendra, inquiétante, de la part d'un écrivain qui a un grand rôle.

la vérité, toute la vérité, rien que la vérité, et ce que j'appellerai une sincérité *absolument absolue*.

Il n'en est pas ainsi, aux yeux de M. Renan. L'hypothèse, voilà sa méthode ; le doute, voilà sa conclusion.

Quelle route et pour arriver à quel terme ! Pauvre humanité, tu as faim et soif d'une croyance, tu veux un flambeau dans ta nuit sombre, tu cherches un Dieu, un pardon, un bonheur. C'est pourquoi, ouvrant l'Évangile, tu colles tes lèvres sur ces paroles solides : « Ce que nous avons *vu*, ce que nous avons *entendu*, ce que nous avons *touché*, nous l'annonçons. » Efface désormais ces mots ; on t'offre un Évangile qui porte à sa première page : *peut-être*, et encore à la dernière page : *peut-être* !

Je ne sais ce qu'en diront les autres hommes ; pour moi, mon choix est fait ; et je préfère la source où mes pères se sont abreuvés à ces fruits charmants qui, selon la forte expression populaire, *trompent la soif* et ne l'apaisent pas. Je plains et je n'envie point ceux qui se contentent de si peu. Le doute éloquent ne pacifie pas mon âme. Je dois à Jésus-Christ la foi nette à un Dieu personnel et vivant, à une providence maternelle et de tous les instants, à un ciel, au jugement dernier, à une réunion future de tous ceux qui se sont aimés en Dieu. Je crois cela. Quelle joie ! quelle paix ! quelle clarté ! quelle vigueur !

Combien j'aime à répéter ici avec saint Augustin :

« O Dieu de vérité, ce n'est point par de hautes sciences qu'on parvient à vous plaire. Malheureux celui qui croit connaître quelque chose, et qui ne vous connaît point ; bienheureux celui qui vous connaît, alors même qu'il ignore tout le reste ! Parmi ceux qui ont votre science, ô mon Dieu, il en est qui savent ces choses qu'inventa la sagesse humaine, mais ils n'en sont pas plus heureux : ce qui fait leur bonheur, c'est de vous connaître et de vous aimer ; aussi ne cessent-ils de vous exprimer leur reconnaissance par d'humbles actions de grâces, mêlées à la crainte incessante qu'un vain orgueil ne vienne à les égarer¹.

III

Mais il est temps de montrer ce que M. Renan reconnaît à son tour comme la dette du genre humain envers Jésus-Christ. Il lui rend justice, et il lui fait, en termes souvent magnifiques, une part incomparable. S'il m'accusait d'avoir, dans le récit de la vie, affaibli les textes en les rassemblant par extraits, en retour, il conviendra que

¹ *Confessions*.

j'ai pris ici plaisir à fortifier par le rapprochement les textes qui louent et glorifient le divin Maître.

Écoutez cet éloquent début :

L'événement capital de l'histoire du monde est la révolution par laquelle les plus nobles portions de l'humanité ont passé des anciennes religions, comprises sous le nom vague de paganisme, à une religion fondée sur l'unité divine, la trinité, l'incarnation du Fils de Dieu. Cette conversion a eu besoin de près de mille ans pour se faire. La religion nouvelle avait mis en elle-même au moins trois cents ans à se former. Mais l'origine de la révolution dont il s'agit est un fait qui eut lieu sous les règnes d'Auguste et de Tibère. Alors vécut une personne supérieure qui, par son initiative hardie et par l'amour qu'elle sut inspirer, créa l'objet et posa le point de départ de la foi future de l'humanité¹.

Réunissons un à un les traits épars de cette noble image :

Jésus est l'honneur commun de ce qui porte un cœur d'homme...

L'histoire entière est incompréhensible sans lui².

Il est l'homme incomparable auquel la conscience universelle a décerné le titre de Fils de Dieu, et cela avec justice, puisqu'il a fait faire à la religion un pas auquel nul autre ne peut et probablement ne pourra jamais être comparé³.

Sa résolution, ayant dépassé en intensité toute autre volonté créée, dirige encore à l'heure qu'il est les destinées de l'humanité⁴.

Le Dieu de Jésus n'est pas ce maître fatal qui nous tue quand il lui plaît, nous damne quand il lui plaît, nous sauve quand il lui plaît. Le Dieu de Jésus est notre père. On l'entend en écoutant ce souffle léger qui crie en nous « Père »... Là est son grand acte d'originalité; en cela il n'est nullement de sa race⁵.

Le paradis eût été transporté sur la terre, si les idées du jeune maître n'eussent dépassé de beaucoup ce niveau de médiocre bonté au delà duquel on n'a pu jusqu'ici élever l'espèce humaine⁶.

La morale évangélique est la plus haute création qui soit sortie de la conscience humaine, le plus beau code de la vie parfaite qu'aucun moraliste ait tracé⁷.

Une idée absolument neuve, l'idée d'un culte fondé sur la pureté du cœur et sur la fraternité humaine, a fait par lui son entrée dans le monde⁸.

Dans la morale comme dans l'art, dire n'est rien, faire est tout... La palme est à celui qui a été puissant en paroles et en œuvres, qui a senti le bien, et au prix de son sang l'a fait triompher. Jésus, à ce double point de vue, est sans égal; sa gloire reste entière et sera toujours renouvelée⁹.

¹ Page 1, 2, chap. I.

² Introduction, p. LIX.

³ Page 18.

⁴ Page 46.

⁵ Pages 77, 78.

⁶ Page 81.

⁷ Page 84.

⁸ Page 90.

⁹ Page 95.

Ce que Jésus a fondé, ce qui restera éternellement de lui, c'est la doctrine de la liberté des âmes. Qu'importe au chrétien le maître passager de cette terre qui n'est pas sa patrie? La liberté pour lui, c'est la vérité. Par ce mot : « Rendez à César, etc., » il a créé quelque chose d'étranger à la politique, un refuge pour les âmes, au milieu de l'empire de la force brutale ¹. Le pouvoir de l'État a été borné aux choses de la terre. Mot profond qui a décidé de l'avenir du christianisme! Mot d'un spiritualisme accompli et d'une justesse merveilleuse, qui a fondé la séparation du spirituel et du temporel, et a posé la base du vrai libéralisme et de la vraie civilisation ². Le domaine des choses de l'esprit cesse de s'appeler « un pouvoir » pour s'appeler « une liberté ³. »

Grâce à Jésus, l'existence la plus terne, la plus absorbée par de tristes ou humiliants devoirs, a eu son échappée sur un coin du ciel ⁴.

Avoir fait de la pauvreté un objet d'amour et de désir, avoir élevé le mendiant sur l'autel et sanctifié l'habit de l'homme du peuple, est un coup de maître dont l'économie politique peut n'être pas fort touchée, mais devant lequel le vrai moraliste ne peut rester indifférent. L'humanité, pour porter son fardeau, a besoin de croire qu'elle n'est pas complètement payée par son salaire. Le plus grand service qu'on puisse lui rendre est de lui répéter souvent qu'elle ne vit pas seulement de pain.

... L'heure est venue où les vrais adorateurs adoreront le père en esprit et en vérité.... Le jour où Jésus prononça cette parole, il fut vraiment fils de Dieu. Il dit pour la première fois le mot sur lequel reposera l'édifice de la religion éternelle. Il faudra le culte pur, sans date, sans patrie, celui que pratiqueront toutes les âmes élevées jusqu'à la fin des temps. Non-seulement sa religion, ce jour-là, fut la bonne religion de l'humanité, ce fut la religion absolue; et si d'autres planètes ont des habitants doués de raison et de moralité, leur religion ne peut être différente de celle que Jésus a proclamée près du puits de Jacob ⁵.

Jamais tant de joie ne souleva la poitrine de l'homme. Un moment dans cet effort, le plus vigoureux qu'elle ait fait pour s'élever au-dessus de sa planète, l'humanité oublia le poids de plomb qui l'attache à la terre et les tristesses de la vie d'ici-bas ⁶.

L'orgueil du sang lui paraît l'ennemi capital. Il n'est plus Juif, il appelle tous les hommes à un culte fondé sur leur seule qualité d'enfants de Dieu. Il proclame les droits de l'homme, non les droits du Juif; la religion de l'homme, non la religion du Juif; la délivrance de l'homme, non la délivrance du Juif. La religion de l'humanité, établie non sur le sang, mais sur le cœur, est fondée. Moïse est dépassé, le temple est condamné ⁷.

Il dit pour la première fois le mot sur lequel reposera l'édifice de la religion éternelle.

Chacun de nous lui doit ce qu'il y a de meilleur en lui ⁸. Il est plus que le

¹ Page 122.

² Page 348.

³ Page 440.

⁴ Page 177.

⁵ Page 184.

⁶ Page 194.

⁷ Page 234.

⁸ Page 285.

réformateur d'une religion vieillie, il est le créateur de la religion éternelle de l'humanité ¹. Le fondateur des droits de la conscience libre, le modèle accompli que toutes les âmes souffrantes méditeront pour se fortifier et se consoler ².

Repose maintenant dans ta gloire, noble initiateur... Pour des milliers d'années le monde va relever de toi! Drapeau de nos contradictions, tu seras le signe autour duquel se livrera la plus ardente bataille. Mille fois plus vivant, plus aimé depuis ta mort que durant les jours de ton passage ici-bas, tu deviendras à tel point la pierre angulaire de l'humanité qu'arracher ton nom de ce monde serait l'ébranler jusqu'aux fondements... ³

Tous les siècles proclameront qu'entre les fils des hommes il n'en est pas né de plus grand que Jésus ⁴!

IV

Fermions à présent le livre, et tâchons de résumer sincèrement les impressions qu'il provoque.

Quelle opposition!

On dirait que l'auteur a rencontré dans sa vie deux Jésus, l'un grand et l'autre petit, l'un surhumain, l'autre vulgaire; il semble poursuivi par une grande ombre au moment où il trace une chétive image. Quel abîme entre cette vie et cette œuvre!

La vie de Jésus est celle d'un villageois obscur et singulier, qui vit en rêveur et meurt en héros.

L'œuvre de Jésus est la transformation des âmes, des cultes, des lois, des sociétés, jusqu'à la fin des temps, en un mot le renouvellement du monde.

Entre la vie et l'œuvre, le contraste est démesuré, l'incompatibilité est absolue. Entre ce petit Juif et ce colossal réformateur, il n'y a pas de proportion. Ou cet homme n'a pas fait cette œuvre, ou, s'il a fait cette œuvre, il n'est pas cet homme; bien plus, il n'est pas un homme. J'interpelle les monarques et les philosophes, un César, un Platon, un Charlemagne, un Newton. Ces noms immenses se rapetissent, et on ne peut les prononcer sans sourire à côté du nom de Jésus. Quelle épée a ainsi changé la face de la terre? Quelle parole, quelle plume, a ainsi changé le fond des cœurs? Non, non, cet homme n'est pas un homme, s'il a transformé les hommes. Il est Dieu, car il l'a fait. Il

¹ Page 532.

² Page 579.

³ Page 426.

⁴ Page 459.

est Dieu, car il l'a dit, et si vous l'avouez sage et véridique, il faut le proclamer Dieu, ou bien il a menti, en dépit de tous vos efforts pour dissimuler sa dissimulation. Il est Dieu, car les témoins le disent, et si vous les croyez sur les faits naturels qu'ils ont vus, pourquoi les contredire sur les miracles qu'ils ont vus de même? Pourquoi? Parce que, dites-vous, on n'a jamais vu de miracles. Or, ils affirment en avoir vu, ils sont morts pour cette foi. Non, cela est impossible. Impossible, excepté si Jésus est Dieu. Or, il est Dieu, s'il faut le croire, et s'il a fait ce que vous dites. L'œuvre et le miracle s'entrelacent et se soutiennent ainsi fortement, et, à moins de déchirer l'Évangile et de jeter au vent ses pages lacérées, on est poussé de force jusqu'à une conviction énergique et robuste, à la certitude, à la foi, non pas sans doute à l'évidence palpable, mais au plus haut degré de certitude où il soit possible de s'élever en ce monde où nous gardons toujours un peu d'ombre, afin de conserver un peu de mérite dans nos affirmations avec un peu de liberté dans nos actions. Si Dieu se montrait, parlait, descendait sous nos yeux, nous serions tous à plat ventre et lui seul agirait. Notre raison, comme nos yeux, ne voit qu'à demi, assez pour nous conduire; elle nous conduit, elle nous entraîne au pied de l'autel de Jésus-Christ.

Votre livre m'y conduit lui-même; il me mène en Galilée, puis à Jérusalem, il me fait vivre avec ces bateliers et ces pauvres femmes, il me fait toucher ce petit berceau, voir ces lacs riants, suivre cette foule émue, vivre à côté de cet aimable maître, monter sur cette colline sanglante où le despotisme et l'hypocrisie l'ont cloué à la croix. Cette idylle tragique me touche un moment, mais je vais passer à d'autres récits, lorsque, avec vous, je me retourne, et, du sommet du Calvaire, je vois s'ouvrir une autre histoire, l'histoire du genre humain, expliquée depuis son début, éclairée jusqu'à son terme, renouvelée et renouvelée à travers les siècles des siècles, par cette vie, par cette mort, par cette croix!

Quoi! cette anecdote surannée est encore, après dix-neuf cents ans, la grande, la première, la suprême question, la clef de l'histoire, de la vie, de la mort, de l'avenir!

Mon bon sens et ma bonne foi ne peuvent à ce degré se faire violence. Vos négations tombent sous vos aveux, et si Jésus n'est pas Dieu, je n'ai plus qu'à déchirer la moitié de votre livre avec la moitié des Évangiles.

Mais, hélas! ce n'est pas seulement ce livre, ce n'est pas seulement ces Évangiles qui tombent en morceaux, si Jésus n'est pas Dieu! C'est la vie, c'est l'âme, c'est l'espérance, c'est la consolation, c'est l'intelligence de ce monde mystérieux. Plus malheureux que si Jésus n'était pas venu, car il vaut mieux n'avoir jamais vu la lumière du soleil que

de la perdre, nous voilà plongés de nouveau dans ces froids et noirs problèmes qui assaillent tout esprit digne d'être compté!

M. Renan ne se soucie pas de ces problèmes ; il fait de la critique, il essaye la portée de son arme sur un but qu'il choisit ; il tire, ma maison croule ; peu importe ! il s'agissait de savoir si le canon portait bien, la chute de l'édifice n'est qu'un détail, la preuve est faite.

Non ! non ! il n'est pas possible, il n'est pas permis de séparer les preuves historiques qui établissent l'existence de Jésus des raisons philosophiques qui démontrent la nécessité d'une intervention de Dieu dans le monde pour pardonner et réparer le mal. Si le Messie n'était pas venu, il faudrait l'attendre et le chercher partout, car il nous est nécessaire pour expliquer la vie autant que pour la supporter. La raison démontre que la rédemption était nécessaire, l'histoire proclame qu'elle était attendue, la tradition affirme qu'elle a été réalisée, l'expérience atteste qu'elle a été, qu'elle est toujours efficace. Comment séparer les pièces de cette perspective, comment tout réduire à une notice biographique arrangée ?

Vous êtes contraint d'aller plus loin.

Si vous faites de l'histoire, parlez de ce qui a précédé, montrez ce qui a suivi, le monde s'enfonçant dans le mal avant lui, le monde s'élançant dans le bien après lui ; ne bornez pas votre peinture à un petit paysage de chevalet.

Si vous faites de la philosophie, et vous y êtes forcé, expliquez-moi, si Jésus n'est pas Dieu, expliquez-moi l'origine du mal et son remède, et dites-moi où nous en sommes, après quatre mille ans de lourdes ténèbres et de fatigantes recherches, sur les questions nécessaires, inévitables, qui s'imposent à chacun des hommes ?

Laissez-moi le dire, le beau style ne suffit pas, la littérature impatiente, la coupe d'or ne fait pas avaler le poison, en de pareilles questions. Et que m'importe que vous trouviez les tirades de saint Jean *lourdes et mal tournées*, si elles me donnent la clef du mystère de la vie ! Dans ces deux mots : *lux fiat* ; dans ces trois mots : *hoc est corpus*, je ne cherche pas l'éloquence, je lis une réalité, un ordre d'en haut, une loi vivante, un verbe divin, et non une phrase humaine. Dites-moi, sans style, sans lettres, sans phrases, nettement, grossièrement, si vous voulez, mais dites-moi comment vous m'obligerez à croire ce que Jésus enseigne, s'il n'est pas Dieu, et par quoi vous remplacerez ses doctrines, si je n'y crois plus ?

Pauvre laboureur ! la vie est dure, le travail est pesant, la mort est proche, tu n'as pas voulu naître et tu es né, tu ne veux pas mourir et tu mourras, qui es-tu ? où te mène-t-on ? que te veux cette main cachée, lourde, impérieuse et glacée ? Ah ! tu te résignes, tu te soumetts, tu t'endors, ou, malgré tout, tu crois, tu aimes, tu espères.

Mais il est un être plus malheureux que toi ; c'est le penseur qui cherche, et va s'asseoir sur les bancs de l'école, en quête de la vérité. Il écoute les maîtres, les philosophes, les devins, les prêtres... Quel fatigant labeur ! connaissez-vous rien de plus lourdement insipide que les métaphysiques, si ce n'est les mythologies ? Ennui, horreur, ténèbres ! Philosophes, ai-je une âme ? Oui et non, peut-être ; elle est personnelle ou collective, chimique ou nerveuse, réminiscente ou transformable, voyageuse ou mortelle... Prêtres, ai-je un Dieu ? Oui et non, peut-être, Jupiter ou Vishnou, Cakya, Mahomet, Tot, ou Isis, le grand Esprit ou le petit serpent, il est un ou plusieurs, débonnaire ou méchant, stupide, jaloux, sanguinaire, avare, impassible... Ennui, horreur, ténèbres ! Seul, Jésus tient au laboureur et au penseur ce langage, accessible à tous deux :

« Il est un Dieu, une âme, une vie future, une justice, un amour, une vertu, un idéal aux arts, à la vie, à la terre. Tu es le frère des autres hommes, et je suis votre frère ; j'ai prié, souffert, mérité pour vous ; j'ai vaincu la mort, j'ai ouvert le ciel. Relève-toi, essuie ta sueur et tes larmes ; ris, aime, espère ; je porte ta peine, tu goûteras ma joie. Je suis Dieu, ton Dieu, le seul vrai Dieu. Le monde a un sens, la vie a un but, l'homme a un père. Reconnais dans ta souffrance la justice de Dieu et porte à la souffrance l'amour que tu portes à la justice ¹. Contre la sévérité de ton créateur et de ton juge tu as l'amour infini de son fils, qui a voulu mourir pour toi, et dans ce consolateur de tes peines tu trouves le rédempteur de tes fautes. »

Mais non ! ce Jésus, c'était un homme distingué, un bon cœur, un discoureur aimable ; il n'était pas au courant de la science, il n'a pas fait de miracles ; ce n'est pas Dieu ; il a un peu trompé et s'est beaucoup trompé ; c'est un Juif poète, un Ossian galiléen, il n'est pas né comme on l'a dit, il n'a pas été prophétisé, il n'était pas de la race de David ; il est mort, et ce qu'on en raconte est douteux. Ennui, horreur, ténèbres ! Pauvre laboureur, pauvre penseur, rentrez dans la nuit, allez les yeux fermés au trépas ; riches, amusez-vous follement ! Jésus n'est qu'un homme, l'homme n'est qu'un malheureux, la vertu n'est qu'une chimère, et Dieu est toujours un problème !

Un problème à la place d'un ami ! que Dieu soit un ami, que Dieu soit venu en ce monde, cela paraît à bien des esprits un fait inconcevable. Pour moi, cette croyance éclaire et satisfait mon âme autant qu'elle la console.

Si j'en juge par ma raison, la rédemption m'aide à comprendre

¹ Rémusat, dans la *Vie de Channing*, p. xi.

la création. Oui, l'être parfait n'a pu créer librement d'autres êtres que pour sa gloire et par bonté; et si ces êtres deviennent malheureux et mauvais, n'est-il pas d'une suprême convenance qu'il les relève librement et qu'il les sauve, de même, pour sa gloire et par bonté? Sans ces motifs, je comprends mal la création. Sans cette intervention nouvelle, je ne comprends pas mieux, après la création, le mal et le malheur.

Si j'en juge par mon cœur, la venue de Jésus me semble plus simple encore. Cette visite, s'il est père, qui s'étonnera qu'il l'ait accordée à des enfants malheureux? Je n'ai jamais lu l'Évangile, je ne me suis jamais arrêté sur cette attention continuelle du Sauveur à guérir les perclus, à donner aux pauvres, à consoler les affligés, sans m'imaginer ce qui devait se passer dans ce cœur adorable. Le lendemain de la victoire, le grand capitaine, si son âme est pétrie de ce mélange de tendresse et de bravoure qui fait les vrais héros, passe sur le champ de bataille, et les yeux pleins de larmes, il recommande les blessés, il voudrait les panser lui-même; pauvres gens, il a dû les exposer aux coups de l'ennemi, mais comme il aimerait à cicatriser les blessures qu'il a dû causer! N'en est-il pas ainsi de Jésus-Christ visitant notre vallée de larmes? La justice et la miséricorde luttent dans son cœur, et il semble dire à ses disciples: « Consolerez ceux à qui j'ai été obligé de faire de la peine; guérissez et pansez les objets de ma justice. Je ne dois pas les sauver de la mort, mais je mourrai pour eux. »

Ma raison cherchait le Messie, et mon cœur l'attendait, avant même de connaître l'Évangile. Et maintenant, s'il est venu, s'il a parlé, ouvrez l'Évangile: *C'est lui!*

V

Je résumerai de nouveau, sous une dernière forme, l'impression que me laisse ce livre.

En dernière analyse, ce qu'il accorde suffit à le combattre.

M. Renan accorde deux choses, l'*existence de Jésus-Christ* et la *transformation du monde par Jésus-Christ*.

Nier l'*existence*, ce serait nier l'histoire dont tous les faits reposent sur ce fait; les annales de l'humanité sont une trame dont on n'arrache pas une pareille pièce sans jeter le reste en lambeaux.

Il en est de même de la *transformation du monde*, si évidente et si profonde, que sur la carte de la terre et dans la chronologie de ses habitants, on peut exactement couper en deux parties les espaces et les

temps où Jésus a été et est connu, les espaces et les temps où Jésus n'a pas été et n'est pas connu.

Existence *unique*, sans puissance, sans richesse, sans écrits, sans aucun des moyens ordinaires de l'action des hommes sur les autres hommes, et plus raisonnable, plus pure, plus chaste, plus noble, plus courageuse, qu'aucune autre existence quelconque.

Transformation *unique*, influence *unique*, à laquelle on ne peut comparer l'influence d'un autre homme, car personne n'a été ainsi aimé après sa mort; l'influence d'une autre religion, car le bouddhisme ou le mahométisme ont endormi, amoindri, et non régénéré leurs fidèles; d'aucune législation, car les lois ne régissent que les actes extérieurs; d'aucune philosophie, car la philosophie ne convertit pas un peuple; d'aucune conquête, car la force subjugué et ne persuade pas, d'aucune institution, d'aucun livre, d'aucune découverte, car les institutions, les livres et les découvertes ne renouvellent pas les âmes et ne fortifient pas les volontés; d'aucune révolution, car aucune n'a fait avancer la justice dans la paix au delà de toutes les frontières.

Existence unique et certaine, transformation unique et certaine.

Or, il faut choisir.

Ou bien le monde a été transformé, en vertu d'un dessein qui remonte à son origine et opérera jusqu'à la fin, par Celui qui l'a fait.

Ou bien le monde a été transformé, en trois ans, par deux ou trois paroles tombées des lèvres d'un jeune Juif, dont les actes nous sont imparfaitement connus, et dont la vie touchante est visiblement un peu entachée de comédie.

Je dis que la première explication conduit au miracle, et je dis que la seconde conduit à l'absurde.

Or le miracle dépasse la raison, mais l'absurde la renverse. Opinion pour opinion, ma foi suppose Dieu, la vôtre suppose l'impossible. La mienne console, la vôtre consterne. La vôtre a pour soutien deux ou trois arguments, un texte de Papias, beaucoup de savoir et d'art. La mienne a pour appui des textes vénérables, gardés par leurs adversaires non moins que par les fidèles depuis près de deux mille ans. La vôtre et la mienne ont besoin d'une autorité qui interprète les points demeurés obscurs; mon autorité, c'est l'Église; votre autorité, c'est vous-même. La vôtre m'oblige à croire à l' inexplicable, la mienne au miraculeux. Comment les concilier?

Je vous propose de ne plus raisonner et de nous en rapporter à deux témoins oculaires:

J'ai en effet devant moi deux témoins, l'un du premier siècle, l'autre du dix-neuvième siècle, tous deux croyables pour ce qu'ils ont

vu, récusables pour ce qu'ils n'ont pas vu. L'un, c'est saint Jean, auquel je m'en rapporterai pour la *vie* de Jésus, qu'il a vu, au premier siècle. L'autre, c'est vous, auquel je m'en rapporterai pour l'*œuvre* de Jésus, que vous voyez réalisée, après dix-neuf siècles.

Ces deux témoignages réunis font à mes yeux éclater sa divinité.

Tel n'était pas votre but, ou du moins le but de ceux qui comptaient sur votre livre ; vous n'avez pas répondu à leur attente, et je vous en remercie. Ils disaient que vous prépariez à notre maître une croix nouvelle, et que vous sauriez percer Jésus au côté d'un nouveau coup de lance. La main sur cette plaie, je m'écrie une fois de plus : *Dominus meus et Deus meus.*

AUGUSTIN COCHIN.

MÉLANGES

NECROLOGIE

M. LE GÉNÉRAL OUDINOT, DUC DE REGGIO.

L'honneur militaire et le courage civil, rarement réunis dans un même caractère et mis à l'épreuve dans une même existence, recommandent à jamais au respect public la mémoire de M. le général Oudinot, duc de Reggio, enlevé par une mort presque subite, le 6 juillet dernier.

Son père, le maréchal Oudinot, était l'un de ces Français extraordinaires qui répandirent la terreur, la victoire et l'admiration sur l'Europe pendant les vingt années si retentissantes (1794-1814), qui fermèrent le dix-huitième siècle et ouvrirent le dix-neuvième. Destiné par sa famille au négoce, mais par sa nature à la guerre, il montait la garde, en 1784, à 17 ans, comme enrôlé volontaire, à la porte du maréchal de Mailly, ne se doutant assurément pas que vingt-cinq ans après (1810), on l'appellerait lui-même M. le maréchal et M. le duc, et que son nom nouveau brillerait de tout l'éclat des noms les plus anciens. Il était, en 1791, colonel de ce régiment de Picardie, dont le bivouac servit au grand Condé pendant la nuit qui précéda la bataille de Rocroi. Général à 27 ans, maréchal après la victoire de Wagram, qu'il décida à la tête de ses grenadiers, illustré à Zurich et à Gènes, à Vienne et à Wilna, à Leipzig, dans la campagne de France, et encore, dix ans après, dans la campagne d'Espagne, Oudinot a prodigué, pendant plus de soixante ans, son sang et sa vie, sous le drapeau français, sur tous les champs de bataille de l'Europe. On put dire, quand il épousa mademoiselle de Coucy, qui devait répandre tant de bonheur sur sa longue

vie et, encore après lui, un éclat si pur sur son beau nom, que Coucy s'unissait à Bayard. Napoléon aimait à lui donner ce surnom et à redire cette belle parole : « Quand Oudinot est quelque part, il n'y a plus à craindre que pour lui. » Égal de Ney pour la bravoure, il fut l'égal de Davoust pour l'administration. La ville de Neuchâtel, qu'il administra (1806), et la Hollande, qu'il gouverna (1810), l'admirent et le bénirent. Ce fut à la fois le soldat et le citoyen qui furent glorifiés, lorsqu'en 1802, sa ville natale, Bar-le-Duc, inaugura son buste devant son père, et lorsqu'en 1849, elle éleva sa statue devant ses enfants.

Cette valeur et ce patriotisme se retrouvèrent dans ses deux gendres, le général Pajol et le général Lorencez, et dans ses quatre fils, tous les quatre soldats comme leur père; deux sont morts au service; l'un s'y distingue encore; l'aîné était le général de division, Victor Oudinot commandant en chef l'armée d'Italie, en 1849, et mort le 6 juillet dernier, le jour anniversaire de la bataille de Wagram, qui fit son père maréchal, et à laquelle il prit part.

On sait que si le général Oudinot ne fut pas maréchal à son tour, ce n'est pas à lui qu'il faut s'en prendre. Enfant, il jouait avec des balles, sous la tente de Masséna, à la bataille de Zurich. Il était à Wagram en 1809, en Espagne en 1810, en Portugal en 1811, en Russie en 1812, à Leipzig en 1813, à la campagne de France en 1814, à vingt-trois ans jeune lieutenant-colonel et déjà vieux soldat. La Restauration le fit colonel et maréchal de camp, et, sous ce gouvernement qu'il servit avec dévouement, il se consacra à la réorganisation de la cavalerie et spécialement de l'école de Saumur. Il n'avait pas voulu servir pendant les Cent-Jours, il ne voulut pas reprendre de service après 1850; il n'y consentit que pour aller venger la mort de son frère, colonel du 2^e chasseurs, tué au combat de Muley-Ismael, en 1855, et l'ancien soldat de la Moskowa commandait l'avant-garde à l'expédition de Mascara, dans cette vaillante armée d'Afrique où nos maréchaux actuels passèrent presque tous sous ses ordres.

La politique, depuis 1842, partage avec l'armée la vie du général Oudinot. La ville de Saumur n'eut pas de peine à reconnaître dans l'officier l'administrateur, le travailleur, le patriote; elle le nomma député en 1842, elle le réélut en 1846; et en 1848, le département de Maine-et-Loire l'envoya à l'Assemblée constituante; puis il eut à opter entre ce département et la Meuse, son pays natal, qui le nommèrent à la fois, en 1849, à un moment où il n'était pas mauvais que l'homme politique fût doublé d'un soldat. Revêtu de ces divers mandats, conservateur, libéral et indépendant, il parla peu, car il était timide partout ailleurs que devant l'ennemi ou devant le devoir, mais il agit, travailla et influa beaucoup, et sut se créer une place élevée dans l'estime de tous, parce qu'il était à la fois aimable et ferme, modeste et digne, unissant la bravoure qui impose à la douceur qui attire. Aux journées de février, il s'était jeté dans les rues pour rassembler à la hâte quelques gardes nationaux, et il s'en fallut de bien peu qu'il ne mit obstacle à l'envahissement de la Chambre des députés. Dès les premiers jours de la révolution de 1848, songeant à l'armée que l'on voulait follement désorganiser, il obtint la formation de la commission de défense na-

tionale, et il fut chargé de commander en chef l'armée des Alpes, en 1848, puis l'armée d'Italie, en 1849.

L'opinion, mobile, oublieuse et facilement injuste, a momentanément méconnu le caractère de l'expédition de Rome. Plus tard, on en relira le récit, admirablement tracé par M. de Gaillard. Cet élan d'une république volant à la défense d'une monarchie, cette entreprise d'une révolution portant secours à l'Église, seront alors jugés équitablement non-seulement par les amis du Saint-Siège, sauvé d'un si grand péril, mais par les amis de l'Italie, sauvée à la fois de l'Autriche et de l'anarchie. On rendra hommage alors aux auteurs de cette expédition, bien qu'elle n'ait pas produit tous les résultats espérés, et pour ne citer que quelques noms, au-dessous des Chefs du gouvernement républicain, on rendra hommage à M. Thiers, M. de Falloux, M. Barrot, M. Drouin de Lhuys, M. de Corcelle, enfin au vaillant général Oudinot, qui eut à triompher de tant de difficultés, devant lui, derrière lui, à côté de lui, et prit Rome sans abimer un monument et sans victimiser un citoyen, avec bravoure, et presque avec respect, siège mémorable que Sébastopol et Puebla ne doivent pas faire oublier.

Napoléon créa le général Oudinot grand officier de la Légion d'honneur, Pie IX le fit grand-croix de son ordre, et depuis ce jour, il l'honora de son affection particulière. Rome le nomma patricien, et le général put déposer, près de l'épée d'honneur offerte à son père par la ville de Neuchâtel, l'épée vraiment magnifique que lui offrit la ville de Lyon, avec cette inscription : *Genio ducis, virtuti militis, fidei christiani*. C'est à ce moment que deux départements lui rappelaient par leurs suffrages qu'il avait encore un autre titre, celui de citoyen, et il s'y consacra tout entier, pendant la difficile et courte carrière de l'Assemblée législative, jusqu'au 2 décembre 1851.

On trouverait déplacée dans une simple notice, une discussion sur le coup d'État, sur les fautes qui l'ont amené, sur les faits qui l'ont suivi, sur la sanction que le pays leur a donnée. Mais au point de vue élevé de l'histoire et de la conscience, le seul qui convienne sur un tombeau, nul ne peut nier que le droit était, en ce jour, du côté de l'Assemblée nationale, que ses membres surtout devaient être de cet avis, et que, dans sa dernière séance, l'Assemblée nationale est morte avec honneur. Quelle que soit notre opinion, souhaitons, pour la gloire du nom français, que les pouvoirs qui tombent, tombent dignement. Or, dans cette dernière séance, où l'on savait bien que tout était perdu, et où il s'agissait de sauver l'honneur, si un homme a été plus compromis que les autres, si le soldat a pris la consigne comme le citoyen entendait le droit, à la lettre, s'il a foulé aux pieds les conseils évidents de l'intérêt, s'il a fermé les yeux à tout un avenir, pour se donner tête baissée à ce que réclamait sur l'heure même un devoir, évidemment impraticable, mais évidemment impérieux, cet homme mérite l'approbation de toutes les âmes mâles et sincères. Qu'espérait-il? que voulait-il? que pouvait-il? demandent les égoïstes de la politique. Rien, si ce n'est accomplir en silence son devoir du moment. Telle fut la pensée, telle fut la conduite du général Oudinot.

De ce jour, sa carrière publique était fermée, et lorsqu'un bâton de maréchal fut le prix de l'expédition de Rome, il ne fut pas placé dans sa main.

Mais le duc de Reggio ne perdit pas ses titres à l'avancement dans la considération publique. On peut dire que sa dignité dans la retraite l'a grandi plus que ne l'eussent fait des honneurs brillants. Celui qui écrit ces lignes a été le témoin des dernières années du général Oudinot, il a assisté à son dernier combat, le combat qu'il eut à livrer dans son âme contre le poids de l'inaction et la sourde persécution des regrets. La victoire fut complète. Je lui désobéirais si je prononçais une seule parole qui pût sembler amère, car je ne l'ai jamais entendu proférer un mot qui ne fût, comme était son cœur, généreux et doux. J'ai vu sa joie, dans tous les succès militaires de la France ; il eût voulu combattre en Crimée, en Italie, au Mexique ; son cœur y suivit jour par jour notre armée ; il vit passer devant lui des noms plus jeunes, en applaudissant toujours. Si parfois il souffrait, il voulait souffrir seul, prenait le dernier compagnon de guerre resté près de lui, son cheval, qu'il maniait si bien, et partait au galop, comme s'il eût été suivi de son régiment ; puis il revenait bientôt s'enfermer dans sa chambre, écrire des souvenirs qui, je l'espère, ne seront pas perdus, s'entretenir avec sa femme, sa belle-mère, sa belle-fille, ses sœurs, son fils, ses petits enfants, cher et fidèle entourage, parlant de son père dont il aimait à montrer les armes, lisant l'histoire du premier empire avec passion et discernement, puisqu'il ne pouvait pas dignement prendre part à l'histoire du second, comme il eût aimé à le faire, soit à l'armée, soit à la Chambre, pour travailler à la gloire du pays ou à sa liberté.

Je l'ai vu, deux jours avant sa mort, animé jusqu'au bout de ces sentiments patriotiques, désintéressé, modeste et calme, apprendre l'élévation du maréchal qui l'avait arrêté au 2 décembre. Je l'avais vu quelques jours avant incliner son vieux front devant un autel de village, où il aimait à remercier Dieu de lui avoir permis de servir son vicaire ici-bas, et où il murmurait peut-être cette parole : « Pardonnez-moi, comme j'ai pardonné. » C'est peu de jours après, qu'allant à Paris pour une noce de famille, il y trouva la mort, une mort presque subite, mais précédée de cinquante ans de service dans la vie publique, et de dix ans de sacrifices dans la vie privée.

Français et catholiques, amis de la justice autant que de la gloire, nous serions bien ingrats, si nous ne rendions pas hommage à ce serviteur glorieux de la patrie, du droit et de la religion.

AUGUSTIN COCHIN.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES CATHOLIQUES A MALINES.

Le 18 août prochain doit s'ouvrir à Malines la grande assemblée générale de catholiques, préparée et annoncée depuis longtemps par plusieurs des plus éminents citoyens de la Belgique. Ce n'est pas un concile, ce n'est pas un congrès, ce n'est pas un conciliabule ; on n'y prêchera pas, on n'y décidera rien, on n'y complotera quoi que ce soit ; c'est une de ces grandes

réunions fraternelles que le développement des voies de communication rend si faciles, et que l'état du monde rend si désirables. Ouvriers de la même vigne, nous ne nous connaissons pas assez. Citoyens de la même époque, nous ne mettons pas assez souvent en commun nos expériences et nos désirs. Il est bon de se voir, de se consulter, de s'encourager, de s'aimer ; nous irons chercher ces bienfaits à Malines.

Quelques semaines après, le 14 septembre, aura lieu à Gand une autre réunion de l'Association pour le progrès des sciences sociales. On veut voir entre ces réunions un antagonisme. La chaleur des querelles politiques peut accréditer en Belgique ce malentendu. Pour nous, à distance, nous voyons là de l'émulation profitable et de l'enseignement libre. Plusieurs personnes appartiennent aux deux réunions. Si ces assemblées servent à quelque chose, c'est à montrer qu'au-dessus des intérêts mobiles de la politique s'élèvent les intérêts permanents des nations, qu'en dehors des enceintes où les partis se combattent, ils s'entendent tous pour poursuivre par une enquête perpétuelle le progrès en tous sens, et surtout le progrès des membres les moins favorisés de la famille humaine.

J'espère que ces sentiments prévaudront à Gand, je suis sûr d'avance qu'ils domineront à Malines, et j'engage tous les catholiques qui liront ces lignes, s'ils sont maîtres de leur temps, à faire ce voyage, à répondre à ce généreux appel, à se servir, sans en médire, des moyens que leur offre l'industrie pour se déplacer, la liberté pour se réunir. Ces jours seront remplis, variés, heureux, féconds ; nous reviendrons plus éclairés, plus unis, et plus forts contre les menaces de l'avenir ou les difficultés du jour.

Le Secrétaire de la rédaction,

P. DOUHAIRE.

S'adresser, pour tous les renseignements et les logements, à M. Ed. Ducpétiaux, 23, rue de l'Industrie, à Bruxelles.

REVUE CRITIQUE

I. *Œuvres de Molière*, publiées par M. L. Moland, 2^e vol.— II. *Les Contemporains de Molière*, par M. V. Fournel, 1^{er} vol. — III. *Les Contemporains de Shakspeare*, par M. E. Lafond, 1^{er} vol. — IV. *Les Brûleurs de temples. — Or et clinquant. — La Fin du procès*, romans, par M. de Pontmartin, 3 vol.

I

Jamais on n'a tant écrit sur Molière ; il n'est question que de lui depuis quelque temps. Son nom est partout en ce moment ; on le réimprime, on le commente ; les recherches sur sa vie se multiplient, les faits sur son compte s'amassent, les traditions surgissent, sa légende commence : un nouveau cycle va naître.

Au ton dont, en général, on parle de lui dans les écrits qui lui sont consacrés, il semblerait qu'il vient seulement d'être découvert et que le dix-septième et le dix-huitième siècle ne l'ont ni connu, ni compris. Chacun se pose, à son endroit, en révélateur de quelque chose, qui de ses idées, qui de ses sentiments, qui de son influence. Et c'est merveille que ce qu'on nous apprend de neuf sur tout cela ! Ne vient-on pas de nous démontrer quelque part, en deux bons gros articles, que sa morale était inférieure à celle de Bourdaloue ! Évidemment nous ne nous doutions pas de cela.

Notre intention n'est pas d'examiner aujourd'hui tout ce qui vient d'être écrit sur notre grand comique, pas même de l'énumérer ; nous ne voulons que rappeler la nouvelle édition de ses œuvres, par M. Louis Moland, dont le second volume vient de paraître, et celle de ses contemporains au théâtre que vient de commencer notre collaborateur, M. Victor Fournel. Le travail

d'éditeur, comme on l'entend et comme on le pratique aujourd'hui, n'est plus celui d'un manœuvre littéraire; c'est une œuvre qui exige les aptitudes les plus diverses, les talents les plus variés, l'érudition la plus robuste, la critique la plus déliée, le goût le plus délicat. MM. Fournel et Moland ont fait leurs preuves à tous ces égards, et le travail auquel ils viennent de s'attacher ajoutera, nous n'en doutons pas, à l'estime dont ils jouissent.

Dans son édition de Molière, M. Moland a moins visé à être neuf que complet, à ouvrir de nouveaux horizons autour de son auteur qu'à le présenter dans la pureté de son texte et sous son véritable jour. L'histoire de Molière, qui ouvre le premier volume, se distingue en conséquence moins par des découvertes et des détails inédits, bien qu'il y en ait, que par une exacte appréciation de ceux que l'on possède. M. Moland n'en apprend guère plus que l'on en savait sur Molière, et pourtant il le fait mieux connaître et mieux comprendre. L'historien chez lui domine l'érudit.

Le second volume du Molière de M. Moland¹ s'ouvre par une histoire très-curieuse de la troupe de Molière, de ses débuts, de son odyssée en province, de son établissement et de ses vicissitudes à Paris, de son gouvernement intérieur, de son régime administratif et économique, et de ses destinées après la mort de son chef. C'est un morceau intéressant pour l'histoire des mœurs du temps. On y trouvera, sur les rapports des comédiens avec la société, des faits peu connus, et, sur les conditions financières de leur existence, des renseignements assez piquants. Il en résulte, par exemple, que les premiers sujets de la troupe de Molière, hommes ou femmes, ne gagnaient pas moins que ne le font aujourd'hui nos premiers ténors et nos grandes tragédiennes. Pas plus que l'homme de notre temps, l'homme du dix-septième siècle n'était avare pour ses plaisirs. Seulement les pauvres partageaient dans des proportions moindres et d'une façon moins régulière avec les directeurs de théâtres. La contribution de ceux-ci aux charités de leur quartier était à peu près facultative, et il paraît qu'à cet égard Molière se faisait peu prier. Il y a de ce fait une preuve très-singulière; c'est la requête que lui adressent de pauvres Cordeliers pour être inscrits parmi les établissements religieux qui avaient part à ses aumônes, et qui s'excusent de la liberté qu'ils prennent sur ce qu'ils ont l'honneur d'être ses voisins.

Après cette introduction viennent, en tête de chaque comédie — ce volume en contient six : *les Précieuses ridicules*, *Sganarelle*, *Don Garcie de Navarre*, *l'École des maris*, *les Fâcheux*, *l'École des femmes*, — des notices historiques et littéraires qui se distinguent, pour la plupart, par d'excellents aperçus sur l'esprit de ces pièces et le caractère des personnages qu'y introduit le poète. Nous ne voudrions pas répondre cependant que l'éditeur

¹ In-8°. Paris, Garnier frères, éditeurs, rue des Saints-Pères, 6.

n'ait attribué au poète plus de suite dans les idées qu'il n'en avait en effet, et qu'il n'exagère point l'unité intentionnelle de son œuvre dramatique. Reconnaissons, rien de plus juste, que l'auteur de *l'École des femmes*, du *Misanthrope* et de *Tartuffe* avait sa manière de voir et ses principes sur la conduite de l'homme dans la vie et qu'il aimait à les produire ; mais gardons-nous de lui prêter le projet de faire de son théâtre une chaire de morale séculière. On peut tirer peut-être des pièces de Molière toute une théorie à cet égard ; mais on aurait tort, selon nous, d'en conclure qu'elles en sont sorties. Ce serait faire de ses comédies autant de thèses. Et en vérité, quand on compare ces œuvres pleines de vie aux froids cadavres des comédies philosophiques, on ne peut se figurer que les unes et les autres soient le fruit d'un même procédé de l'esprit. Que M. Moland se défende de la préoccupation où il nous semble engagé sous ce rapport ; il pourrait en résulter des inconvénients pour le travail auquel il se livre d'ailleurs avec tant de zèle. Après tout, l'exégèse n'est pas d'obligation pour un éditeur.

II

Sous ce rapport, M. Fournel est peut-être plus dans son rôle. Ses *Contemporains de Molière*¹ sont d'une érudition plus désintéressée. Cette publication, qui n'en est encore qu'à son premier volume et qui doit en avoir cinq ou six, a un but à la fois littéraire et historique : au point de vue littéraire, elle doit faire connaître les œuvres presque entièrement ignorées aujourd'hui de notre théâtre comique pendant la période qui s'étend de la mort de Louis XIII au règne effectif de Louis XIV, c'est-à-dire pendant la Fronde et la régence d'Anne d'Autriche, époque de fécondité et de désordre, de prodigalité et d'indigence, de tentatives hardies et d'échecs misérables, mais, à ce titre, époque pleine d'intérêt. Sauf quelques pièces restées au théâtre et pour cette raison publiées dans les répertoires spéciaux, les productions comiques de ce temps sont généralement d'une extrême rareté. En les rééditant ensemble, la collection de M. V. Fournel rend donc un véritable service aux lettres. Elle en rend un aussi à l'histoire en réunissant et en groupant des documents en général peu connus et qui, soit par eux-mêmes, soit par les introductions et les notes que l'éditeur y a jointes, jettent une lumière nouvelle sur les côtés intimes et familiers du dix-septième siècle, ses

¹ *Les Contemporains de Molière*, recueil de comédies rares ou peu connues, jouées de 1650 à 1680, avec l'histoire de chaque théâtre, des notes et des notices biographiques et critiques, par Victor Fournel. Paris, Didot.

habitudes domestiques, ses divertissements, ses goûts littéraires et autres, ses façons d'entendre et de pratiquer quotidiennement la vie. Ce qui s'en reflète dans les grands écrivains du siècle de Louis XIV, appartient à la cour et à la noblesse. Le bourgeois n'y paraît guère que sous la forme de caricature. Du peuple, il n'y en a pas trace. Ce n'est que dans ces pièces, faites pour les masses et où les auteurs, généralement très-réalistes, cherchaient à les montrer à elles-mêmes comme dans un miroir, qu'on peut rencontrer ces deux dernières classes. Elles y sont peintes au vrai. L'autre y figure aussi et même sous un jour d'ordinaire assez neuf, mêlée aux bourgeois et aux manants, plus libre et partant plus vivante que sous les yeux de M. le Cardinal ou du grand roi, mais elle y est en second ordre.

Les Contemporains de Molière intéressent donc à la fois la littérature et l'histoire. C'est aussi sous ce double aspect que les a envisagés M. Fournel; c'est ce double mérite qui a déterminé les choix qu'il a faits parmi eux. Il n'a pris dans leur foule que ceux qui ajoutent un trait à la physionomie littéraire du temps, ou qui en éclairent l'histoire d'un nouveau rayon. Ce qu'il a fallu de lectures, et quelle lecture! à l'intrépide éditeur, rien que pour inventorier ce domaine de la comédie pendant la première moitié du dix-septième siècle, effraye véritablement la pensée. Le nombre fut énorme, en effet, des écrivains qui, au milieu des guerres civiles, se jetèrent, soit comme acteurs, soit comme auteurs, et souvent comme auteurs et acteurs à la fois, dans la carrière du théâtre. Les troupes dramatiques couraient la France dans tous les sens, et le public, vite lassé de leurs pièces, en faisait une consommation formidable. Il fallait chaque jour du nouveau, et chaque jour trouvait des auteurs prêts. Leur fécondité était prodigieuse. Le vers, — car c'est en vers qu'ils écrivaient de préférence, — le vers, chez eux, coulait de source, et il était généralement de bon aloi. Il n'avait pas, il est vrai, l'ingénieuse perfection que lui donnèrent plus tard Racine et Boileau; mais en revanche il n'éprouvait pas de gêne aux entournures; il avait l'allure vive et délibérée du temps, un peu débraillé peut-être, mais leste, vif, plein de saillies. La langue n'avait pas les scrupules qu'on lui inspira depuis; elle avait gardé quelques-unes des libertés du seizième siècle et plusieurs des formes charmantes du moyen âge. Tout cela aidait aux improvisations dramatiques.

Ce qui ne leur aidait pas moins, c'était le fonds commun des fabliaux indigènes ou des farces italiennes et des intrigues espagnoles où ils puisaient à pleines mains. Une chose frappante en effet, c'est le peu de variété dans les sujets, le peu de nouveauté dans les incidents, le peu d'invention qu'accusent toutes ces pièces. Les données sont souvent les mêmes, et les développements identiques chez tous les auteurs. Une pièce réussit-elle sur un théâtre? tous les autres en ont bientôt une pareille. Chaque troupe a son faiseur qui, sur le canevas du voisin, brode en quelques minutes une œuvre

de concurrence où il met, sans scrupule, à contribution, le répertoire entier de ses rivaux. Tous se pillent comme de vrais larrons. On a relevé dans Molière les emprunts faits à ses contemporains, et nous nous rappelons que, dans notre jeunesse, la révélation de ces larcins nous scandalisait fort. Il n'y avait pas de quoi pourtant; ce procédé était reçu alors et chacun en usait, et il aurait bien ri des excuses que lui cherchaient nos professeurs. Les écrivains n'avaient pas encore imaginé de prendre un brevet d'invention ou de perfectionnement pour leurs idées et pour leurs hémistiches.

La production dramatique profita de ces libertés sans doute, mais ces libertés ne suffiraient pas à en expliquer l'abondance. Il y avait réellement alors dans les esprits une puissance de création qui s'est perdue depuis. A lire les auteurs de ce temps on sent que, s'ils prennent des choses toutes faites, c'est faute de temps plutôt que de ressources personnelles, pour aller vite, plutôt que pour suppléer à leur indigence. Le Gaulois, jadis déclaré prolifique au plus haut degré par César, l'était alors par l'esprit au moins autant qu'autrement. Aussi, si dépenaillés qu'ils soient, ces premiers-nés de notre scène comique ont-ils un air de vie et de santé qui fait plaisir à voir. M. Fournel, il est vrai, a trié parmi eux, écarté les galeux et les malingres; mais il en reste assez pour qu'on puisse prononcer sur la bonne constitution de la famille.

A ce mot de famille, on va croire peut-être que c'est par noms d'auteurs que les pièces de notre vieux théâtre comique sont classées dans le recueil de M. Fournel. Il n'en est rien. M. Fournel a choisi un autre ordre plus historique, mais moins naturel. C'est par théâtres qu'il les a rangées.

Il y avait à Paris, au temps dont nous parlons, plusieurs troupes dramatiques et plusieurs théâtres: l'hôtel de Bourgogne, le Marais, le Palais-Royal, le théâtre de la rue Mazarine, celui de Mademoiselle et celui de la Cour. C'est un choix du répertoire de chacun d'eux que M. Fournel se propose de publier. Mais, comme un auteur passait souvent de l'un à l'autre, ou écrivait simultanément pour plusieurs, il s'ensuit que les mêmes noms doivent se retrouver dans les différents volumes de la collection. L'écrivain dramatique perd un peu à cette méthode, qui ne permet pas de le suivre aisément dans le développement de sa carrière; mais l'histoire de l'art y gagne, et, après tout, c'est ce qui intéresse le plus; on saisit mieux sa marche, en le voyant ainsi personnifié dans des troupes qui en représentent les différentes directions, qu'on ne le ferait dans la biographie des auteurs.

Un volume de la collection sera consacré à chaque théâtre. Le premier renferme un choix des pièces jouées sur celui de l'hôtel de Bourgogne, depuis le jour où des Confrères de la Passion il passa entre les mains d'une société toute laïque, jusqu'à celui où s'y installa la troupe de Molière. Ce volume s'ouvre par une rapide mais très-neuve histoire de ce théâtre et

une biographie des acteurs qui s'y sont le plus distingués. Viennent ensuite, en totalité ou par extraits, les comédies les plus célèbres ou les plus remarquables qui y ont été représentées. Dix auteurs y figurent.

Le premier en date et le plus connu est Quinault, que les sarcasmes de Boileau n'ont pu entièrement tuer, et qui mérite, en effet, de vivre, non pas précisément peut-être pour ses opéras trop vantés, mais pour sa petite comédie de *l'Amant indiscret*, où l'on trouve des détails de mœurs assez curieux, et qui offre matière à d'intéressantes comparaisons avec *l'Étourdi* de Molière, avec lequel il a une ressemblance telle qu'on se demande si l'un n'est pas la contrefaçon de l'autre. Dire qui est le plagiaire n'est pas facile; mais qu'il y ait plagiat, cela n'est pas douteux.

Immédiatement après vient l'abbé de Bois-Robert, le singe du cardinal Richelieu. Certes, si on jugeait de l'esprit de ce bouffon par celui qu'il a mis dans les pièces qu'on nous donne ici de lui, il faudrait admettre que, sur le chapitre de la plaisanterie, le Cardinal n'était pas exigeant.

C'est un esprit médiocrement inventif et médiocrement gai, que Bour-sault, dont nous avons deux pièces peu connues. Boileau en faisait cas, et c'était, dans les relations sociales, un galant homme. Ses comédies, restées au répertoire du Théâtre-Français, nous ont toujours semblé glaciales : celles que nous fait connaître M. Fournel ne nous ont pas fait changer de sentiment.

Nous aimons mieux Lambert et sa *Magie sans magie*, qui n'est pas empruntée à Caldéron, quoi qu'on en ait voulu dire. Nous aimons mieux Chapuzeau; nous aimons mieux de Villiers, Poisson, de Brécourt et surtout Antoine Montfleury. Voilà de vrais poètes comiques, qui ont de l'invention, de la verve, du trait; qui savent mener une intrigue et pousser un dialogue comique. Quelle hardiesse dans la conception! quelle intrépidité dans la marche! quel feu dans les moments périlleux de leurs pièces! Ils ressemblent à des soldats imprudents, inexpérimentés, qui se fourvoient maintes fois mais se tirent de tout à force d'audace et de bravoure. Et dire qu'ils sont presque inconnus, même le dernier; car il n'est pas, à beaucoup près, tout entier dans *la Femme juge et partie*, que le Théâtre-Français redonne de temps en temps, estompée par la muse pudibonde de M. Onésime Leroy. Ces écrivains ne sont pas à jouer, la crudité de leur langage ne le permet pas, mais ils sont à lire, et nous remercions M. Fournel de nous en avoir procuré le facile moyen. Les notices, les notes, les gloses de toutes sortes dont il a entouré ces vieilles pièces avec la prodigalité d'un érudit qui a de la science à jeter par les fenêtres, en facilitent singulièrement l'intelligence, et leur ôtent tout ce que la distance des temps et la différence des mœurs leur donnent pour nous d'étrange, d'indécent ou d'obscur.

III

A côté des *Contemporains de Molière*, voici venir les *Contemporains de Shakspeare*¹, qu'un jeune écrivain, qui sait l'anglais comme s'il l'avait inventé, tire en ce moment de l'obscurité où ils étaient restés jusqu'ici pour la masse du public français.

Comme notre grand comique, le grand dramaturge anglais a absorbé dans sa gloire celle de presque tous ceux qui brillèrent à côté de lui au théâtre. C'est un soleil dans le rayonnement duquel ont disparu, pour l'étranger, tout un groupe d'étoiles fort brillantes par elles-mêmes et fort dignes de fixer le regard.

Entre ces étoiles du ciel de Shakspeare, il en est une dont la dure mais puissante clarté frappe tout d'abord. C'est Ben Jonson, — c'est ainsi qu'il orthographiait lui-même son nom qu'on a depuis écrit autrement, mais à tort. — Cet auteur, qui a conservé une grande réputation chez nos voisins, bien qu'on ne l'y joue plus, est à peine connu chez nous, où une seule de ses pièces, et non la meilleure, paraît avoir été traduite. Il méritait mieux que cela. Ben Jonson n'est pas un comique de la force de Shakspeare, ni du même genre. C'est d'abord un classique tout nourri de latin qui fait passer de force, dans ses dialogues, les meilleurs traits d'Horace, de Juvénal ou d'Ovide, et observe presque toujours fidèlement la loi des unités. Il n'a pas, d'autre part, l'invention féconde et gracieuse de son contemporain ; son imagination comique ne se joue pas en caprices imprévus et charmants ; sa verve ne s'épanche pas en éblouissantes fantaisies, en bouffonneries intrépides, comme l'auteur des *Commères de Windsor* ou de *Comme il vous plaira*. Mais il a de l'observation, du trait et une rare vigueur d'intrigue. Sans être précisément des pièces de caractères, ses comédies mettent volontiers en scène les vices généraux de l'humanité, accentués par la singularité des mœurs de son temps.

L'éducation classique qu'avait reçue Ben Jonson, et dont il faisait volontiers parade, le disposait à prendre ainsi par son grand côté l'art du théâtre : les anciens sont généralisateurs. On était d'ailleurs, en Angleterre, en pleine Renaissance et sous le roi Jacques I^{er}, de pédantesque mémoire. Imiter les anciens, autant que les mœurs de la nation le permettaient, était la prétention de tous les écrivains qui avaient la faveur du roi ; et Ben Jonson était de ce nombre, bien que sa profession le tint, au moins

¹ *Les contemporains de Shakspeare* : BEN JONSON, traduit par Ernest Lafond. 1 vol. in-8, Librairie Hetzel.

dans les premiers temps, à une certaine distance de la cour. En effet, il était acteur en même temps qu'auteur, comme Shakspeare, comme Molière, comme presque tous les écrivains dramatiques de la fin du seizième et du commencement du dix-septième siècle.

Ben Jonson était un enfant du peuple. Sa mère, mariée en secondes noces à un maçon, n'entendait pas lui donner un autre état que celui de son beau-père. Mais un protecteur de l'enfant le fit étudier à Cambridge, où il s'appliqua sérieusement, paraît-il, car il n'étudia jamais que là, et n'étudia pas jusqu'au bout, et pourtant fut bon humaniste. Son protecteur étant mort, Ben Jonson fut retiré, et, au lieu de la plume, dut prendre en main la truelle. Il quitta bientôt celle-ci pour le mousquet, s'étant enfui d'Angleterre pour ne pas être maçon et ayant pris du service dans l'armée des Flandres. Sa carrière militaire fut courte, mais non sans distinction. De soldat il se fit comédien ; c'était alors la grande ressource des gens d'esprit à qui la fortune n'avait pas souri. Il collaborait vraisemblablement aux pièces qu'il jouait ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il avait des rivaux dans sa troupe, car nous le trouvons, à quelques années de là, en prison pour s'être battu en duel avec l'un d'eux et l'avoir tué. Il rencontra sous les verrous un prêtre catholique, sans doute un de ces missionnaires qui, au péril de leur vie, allaient entretenir dans leur foi les catholiques persécutés d'Angleterre. Ben Jonson, touché par ses exhortations, se convertit au catholicisme, et, sorti de prison peu après, épousa une jeune fille de la même religion qui partagea sa misère avec courage et de laquelle il eut un fils dont Shakspeare, qui était catholique aussi — cela paraît prouvé, — fut, à ce que l'on pense, le parrain. Sa femme étant morte en 1618, Ben Jonson retourna au protestantisme, et ce ne fut pas la dernière des vicissitudes de sa vie ! Après avoir joui des faveurs de la cour, pour laquelle il composa avec un art et un agrément dont nul autre poète n'approchait, ces *masques* ou divertissements dramatiques dont il est tant question dans les Mémoires du temps et qui plaisaient si fort au roi, il fut atteint de paralysie au commencement du règne de Charles I^{er}, et passa les douze dernières années de sa vie au fond de sa chambre, réduit, comme Scarron, à mendier l'aumône des grands, mais n'ayant pas, comme lui, une femme jeune, spirituelle et charmante pour égayer sa solitude et adoucir ses souffrances.

Ces souffrances étaient, du reste, le seul rapport qu'il y eût entre Ben Jonson et Scarron ; au physique ainsi qu'au moral, les deux culs-de-jatte différaient de tout point. On sait, par lui et par ses contemporains, ce qu'était, quant au corps, le « malade indigne de la reine » de France :

Un pauvre
Très-maigre,
Au col tors,
Dont le corps
Tout tortu,

Tout bossu,
 Surané,
 Décharné,
 Est réduit,
 Jour et nuit,
 A souffrir,
 Sans guérir,
 Des tourments
 Véhéments.

Ben Jonson, lui, avait un corps robuste et athlétique. « Son portrait, dit M. Ernest Lafond, nous le montre avec une énorme face, une vigoureuse mâchoire, des yeux profonds et durs, un cou de taureau. Sa peau avait été de bonne heure couturée par le scorbut; et lui-même dit quelque part qu'il eut, dans le milieu de sa vie, une montagne pour ventre et un dandinement disgracieux pour démarche. Tous ses traits fortement accentués, anguleux ou carrés dénoncent l'énergie, l'orgueil et l'amour des luttes de toute nature. Il aimait la bonne chère et le vin... Malgré ses études classiques, il était loin d'être un Athénien : c'était un Anglo-Saxon enté sur un Romain de la décadence. »

Son esprit ressemblait à son corps, ajoute M. E. Lafond. En effet, ses pièces ont quelque chose de brutal et de raffiné tout à la fois; la recherche s'y unit, dans le langage, à une spontanéité grossière. Le cadre en est classique, mais la peinture violente, irrégulière et chargée.

Les scènes s'y croisent, les personnages y fourmillent, le dialogue y est heurté et les personnages y parlent en action presque autant qu'en paroles. Si le fond est humain, l'exécution est tout ce qu'il y a de plus anglais; cela n'en est pas plus séduisant, au premier abord, pour le lecteur étranger; il faut s'être bien dit qu'on va voir s'agiter devant soi le monde anglais du temps d'Elisabeth et de Jacques I^{er}, pour affronter les lourdes plaisanteries, les facéties de mauvais goût, les interminables scènes d'injures par lesquelles, par exemple, s'ouvre la pièce, d'ailleurs si remarquable, de *l'Alchimiste*, ou l'océan d'épaisses bouffonneries qu'il faut traverser pour arriver au spirituel dénoûment de celle d'*Épicène*. N'était l'intérêt purement archéologique qu'offrent ces détails, ils soulèveraient parfois le cœur.

Cette pièce d'*Épicène* que nous venons de nommer et dont nous voulons parler tout d'abord, quoiqu'elle ne soit ni la première ni la meilleure du volume, offre moins la peinture d'un caractère que celle d'un travers, travers tout anglais d'ailleurs. Il s'agit d'un gentilhomme atteint de spleen qui ne veut plus qu'il soit fait chez lui usage de la parole, ou qui du moins réduit la langue à l'unique emploi des monosyllabes. Tout se télégraphie, dans sa maison, entre ses domestiques et lui. Cependant le taciturne personnage n'a pas renoncé au mariage. Mais trouver une femme dans les conditions où il la désire, une femme silencieuse ! ce n'est pas chose facile.

Quelques jeunes gens, et en particulier un sien neveu qu'il a disgracié, s'en chargent, et, habillant en femme un de ses parents imberbe et que ne connaît pas l'oncle, il lui fait jouer un rôle de *miss* silencieuse qui ravit l'hypocondriaque. L'amour va vite chez le muet personnage : le contrat se signe et les fiançailles se font séance tenante. Mais aussitôt la prétendue *miss* retrouve sa langue, devient loquace, turbulente, impérieuse. « Qu'on m'en délivre ! qu'on casse le fatal contrat que je viens de conclure ! » s'écrie le fiancé. « Est-ce possible ? » répondent les amis et témoins. Il faut consulter les docteurs.

Il en vient deux, un docteur en droit civil et un docteur en droit canon qui discutent cérémonieusement l'un après l'autre tous les empêchements prohibitifs et dirimants : *Affinitas, error, conditio, votum, etc.*, et crachent beaucoup de latin. C'est une scène identique à la consultation des médecins dans *Pourceaugnac* et non moins plaisante. « Qu'on casse ce contrat à tout prix ! » s'écrie le malheureux fiancé. Et il signe un blanc-seing, dans ce but, à son neveu. Celui-ci y inscrit une bonne et irrévocable donation en sa faveur de tous les biens de son oucle. Après quoi, dépouillant son ami de ses habits de femme, il découvre le stratagème dont il s'est servi, à la grande confusion de plusieurs cavaliers accourus pour se marier et qui se donnaient pour avoir eu ses faveurs, mais sans que l'oncle trouve à redire au tour que lui a joué son « coquin de neveu. » Les peintures de mœurs, les traits de satire, les incidents comiques abondent, mais la pièce, au fond, n'est qu'une pantalonnade.

Bien supérieur est *l'Alchimiste*, quoique ce ne soit qu'une suite de scènes de mœurs ; mais ces scènes sont bien liées, et, ce qui est rare chez Ben Jonson, l'action qui les rattache marche rapidement. *L'Alchimiste* peint d'une façon très-dramatique la superstitieuse et cupide passion de l'or dont l'Angleterre fut saisie à la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième, et le règne, sous le premier des Stuarts, des successeurs de Paracelce et de Raymond Lulle. La pièce est de celles qu'on appelle *comédies à tiroirs*, c'est-à-dire qu'elle présente un défilé de scènes indépendantes dont le commun dénoûment forme tout le lien. Toutes les classes de la société passent dans le champ fortement éclairé de cette lanterne magique, les nobles, les marchands, les clercs de procureurs, les femmes galantes et jusqu'aux Puritains, tous attirés par l'appât de l'or, tous donnant celui qu'ils ont pour acquérir le secret d'en faire d'autre.

Bien que forcées en couleur, il y a une grande vérité dans ces figures alternativement niaisées, déifiantes, crédules, hypocrites, mais invariablement marquées du sceau de la cupidité. Les plus hardies et les plus amusantes sont celles des *Saints*, de *Tribulation Wholesome* et de son diacre *Ananias*, qui ont toujours l'Écriture sainte à la bouche et emploient la langue des enfants de Dieu à justifier leur œuvre d'enfants de Béhémoth. Le moment où ils se rencontrent dans l'ancre de l'alchimiste avec un Espa-

gnol, où ils se frottent involontairement à ses larges culottes, « ses culottes profanes, corrompues, superstitieuses, » à sa « fraise de vanité, » à son « chapeau dissolu, » ce moment est réellement, dans la pièce, un des plus amusants. C'en est un également très-gai que celui où le propriétaire de la maison occupée par l'alchimiste, survenant inopinément, le met en fuite, et fait main basse sur les dépôts apportés par ses dupes. L'indignation du diacre Ananias, à qui le propriétaire refuse de laisser reprendre « la part des justes, » est magnifique :

« O profane, as-tu bien la conscience de t'opposer à nous qui avons le sceau? Nos schellings n'ont-ils pas été comptés un à un pour faire des livres? Les livres n'ont-elles pas été comptées le second jour de la quatrième semaine, dans le huitième mois sur la table dormante, l'année de la dernière souffrance des saints, six cent dix?... Je suis fort, et je me tiendrai debout, je me ceindrai les reins contre toute armée qui menacera Gad en exil.

LE PROPRIÉTAIRE.

« Je vous enverrai à Amsterdam dans votre cave.

ANANIAS.

« J'y prierai contre ta maison; puissent les chiens souiller tes murailles! Puissent les guêpes et les frelons multiplier sous ton toit! Périssent cette demeure du mensonge, cette caverne d'imposture! (*Il sort.*) »

Walter Scott, dans *Guy Mannering*, peignant épisodiquement cette contagion de l'alchimie qui ruina tant de familles en Angleterre, au dix-septième siècle, a su répandre sur les scènes qu'il en a retracées un intérêt mélancolique. Rien de pareil dans Ben Jonson. Il n'a montré, lui, que les fripons et les dupes; les victimes touchantes de ces tristes folies n'apparaissent pas, comme chez le romancier écossais, dans le fond du tableau parmi les ruines de leur fortune perdue.

Cependant Ben Jonson n'est pas un satirique étroit, comme le sont trop souvent, chez nous, ceux du dix-septième siècle, qui ignorent l'art de faire contraster sur la scène, comme ils contrastent dans la réalité, le bien avec le mal, le vice avec la vertu. Cette opposition dramatique, pleine d'effets puissants, se rencontre plus d'une fois dans ses pièces et leur donne une incomparable vie. Des trois que contient le volume de M. Lafond, c'est la première, intitulée *Volpone*, qui se distingue surtout par là. Cette pièce, d'une rare profondeur de conception, est remplie de souvenirs antiques. L'auteur en a placé le sujet en Italie, et il a bien fait: on ne le comprendrait pas ailleurs. Un gentilhomme vénitien, du temps de la grande république, riche et sans héritiers, vieux mais vert encore et avide à la fois d'or et de plaisir, imagine pour satisfaire sa double passion de joueur la caducité et la maladie. Aussitôt les coureurs de testaments assiègent sa porte, comme à Rome, au temps de Juvénal, on faisait de celle des vieux célibataires. C'est

à qui se ruinera pour satisfaire ses avides caprices et être le premier, voire le seul inscrit dans ses legs. Il y a là un défilé curieux des bassesses humaines, où l'on voit des prodiges inouïs : les avarés offrent leurs trésors et les jaloux leurs femmes. Cette dernière infamie amène dans la pièce des scènes superbes. Là se montre un personnage de femme admirablement conçu, celui de Célia, que son indigne époux conduit lui-même à la porte d'où il devrait l'écarter et à qui il ne révèle ses desseins qu'au moment où il la jette au minotaure. Le cri de désespoir et d'indignation qui s'échappe alors de la bouche de la jeune femme est sublime.

« O Dieu, et vous saints anges, comment, comment la honte s'est-elle enfuie de tous les cœurs? Comment l'homme ose-t-il si facilement vendre son honneur et le nôtre? Faut-il que la vertu, *cette raison de la vie*, s'avilisse et tombe si bas que toute pudeur soit bannie, et cela pour de l'or. » La scène suivante, où Célia se trouve en face du vieillard, est de la plus haute éloquence. Le défaut d'espace seul nous empêche de la reproduire, car, malgré la nature de la situation, elle est pleine de dignité.

Cette scène touche au tragique ; d'autres sont d'une gaieté qui va jusqu'à la bouffonnerie, notamment certaine parade de tréteaux fort bien liée à l'action d'ailleurs, et qu'on dirait prise de quelque vieille farce italienne. Du reste, l'Angleterre du temps n'est pas épargnée dans cette intrigue soi-disant vénitienne ; les vices et les ridicules de nos voisins y sont joués avec une verve rare ; le *politique* avec ses mystères et ses crédulités, la femme bas-bleu avec ses cosmétiques et son érudition y circulent d'un bout à l'autre au milieu d'un monde d'avocats, de marchands, de voyageurs qui, sous des noms italiens, sentent leur Anglais d'une lieue. Le dialogue, dans cette pièce, ainsi que dans les autres, fourmille d'allusions aux choses de l'époque, et, pour être bien saisi, exige une connaissance un peu détaillée des faits. Des introductions ou des notes marginales pourraient y aider. M. E. Lafond l'a senti, mais ce qu'il a fait à cet égard est insuffisant. Nous lui conseillons de donner plus de développement à cette partie de son travail dans les volumes qui doivent suivre, et que nous verrons paraître avec plaisir.

IV

Des romans qui, sans scandale, sans avance envers les mauvaises passions, sans bruit de réclame, sans efforts de parti ou de coterie, font leur chemin et arrivent à une seconde ou troisième édition, sont chose assez rare aujourd'hui. Ceux de M. de Pontmartin ont eu cette fortune ; nous

avons sous les yeux la réimpression des trois principaux : *Or et clinquant*, *la Fin du procès* et *les Brûleurs de temples*, dans la *Bibliothèque nouvelle* de Michel Lévy¹, collection qui ne se distingue point par le luxe typographique, mais que son bon marché rend accessible aux lecteurs les moins riches.

Tout le monde connaît M. de Pontmartin comme critique ; sa réputation, sous ce rapport, est depuis longtemps faite, et l'estime publique l'a placé, dans ce genre, au premier rang et sur une ligne à part. Mais, pour cela même, il jouit d'une moindre renommée comme romancier. En France, on n'admet pas le cumul en fait de talent ; le public vous en reconnaît volontiers un ; mais ne lui en demandez pas davantage ; car, plus il se sera montré équitable envers vous une première fois, moins vous le trouverez disposé à l'être une seconde. Le sentiment jaloux d'égalité qui nous caractérise se révolte : qu'est-ce donc que cet égoïste qui, dans les dons de la nature et dans les récompenses sociales, prétend à deux parts ! On serait mal reçu à insister.

M. de Pontmartin a trop d'esprit et connaît trop bien son pays pour le faire. Quelque disposition qu'il se sente pour la fiction, il s'y laisse rarement aller. Sa critique est goûtée, il fait de la critique ; chaque année ajoute à ses mordantes *Causeries* un volume qui s'enlève rapidement et que, à moins de se presser, on est exposé, comme nous l'avons été personnellement, à ne plus trouver chez son éditeur. Quant aux romans et Nouvelles qui alternaient autrefois dans les journaux avec ses comptes rendus hebdomadaires, la source s'en est close, au grand regret de ses aristocratiques lectrices. Car c'est aux femmes, bien qu'elles n'en aient presque jamais été les héroïnes, que les romans de M. de Pontmartin plaisaient le plus. C'est que les femmes ont, plus que nous, l'esprit d'analyse et jugent mieux, dans les peintures du cœur, de la vérité et de la délicatesse des nuances. Elles courent moins que nous après l'action, elles n'ont pas nos curiosités brutales. C'est le drame du dedans plus que le drame du dehors qu'elles cherchent et qu'elles apprécient.

Or, c'est par ce côté que se distinguent les romans de M. de Pontmartin. Ce sont des études morales pleines d'observation, de finesse et, parfois, de profondeur, mais où, par suite, manque un peu le mouvement. Les caractères y sont bien saisis, mais autrement rendus qu'on ne le fait aujourd'hui. La peinture est vraie, mais n'a pas le relief auquel on nous a habitués. A des lecteurs qui ont du temps pour les jouissances de l'esprit ou savent s'en faire, comme les femmes, ou qui possèdent une grande puissance d'assimilation intérieure, comme on l'avait autrefois chez nous, ces fins crayons suffisent. Mais aujourd'hui, la pointe de toutes nos facultés morales est émoussée ; nous n'allons pas au-devant de l'image, il faut qu'on nous la

¹ Bibliothèque nouvelle à 2 francs le volume. Michel Lévy frères, rue Vivienne, 2 bis.

mette brutalement sous les yeux pour qu'elle nous frappe ; nous n'achevons pas par la pensée le travail esquissé de l'artiste et ne savons plus nous associer à lui. C'est à lui de tout faire ; il lui faut nous prendre, nous enlever de force. De là des procédés à effet qui répugnent d'instinct à certaines natures.

Nous ne doutons pas qu'avec son esprit, les ressources d'une des plus habiles plumes que possède aujourd'hui notre littérature, M. de Pontmartin, s'il le voulait, ne saisisse le *faire* des romanciers de profession : c'est chose qui s'acquiert. Mais ses Nouvelles, c'est son luxe d'écrivain, et pour rien au monde il ne le voudrait taillé sur le patron à la mode ; il se le donne à ses heures et comme il l'entend. Ces fictions où il place volontiers les lieux qu'il aime, les gens qu'il recherche ou ceux auxquels ils se heurte, Paris et la province, entre lesquels il se partage, ces fictions, il les a écrites pour lui, au lendemain de certaines crises de sa vie, en manière de Mémoires personnels, mais anonymes, pour fixer des impressions qu'il craignait de voir s'effacer par d'autres, pour arrêter des images que d'autres menaçaient de remplacer. C'est ainsi, par exemple, qu'au moment où la vie parlementaire finissait chez nous ; quand les aventures politiques de la France venaient d'aboutir à une révolution qui devait l'immobiliser pour longtemps dans la prostration de toutes ses forces généreuses, M. de Pontmartin peignit les suprêmes accès de notre fièvre politique dans un roman intitulé, si nous ne nous trompons, *Pourquoi je reste à la campagne*, œuvre remarquable, mais trop peu remarquée alors, — nous en pourrions dire la cause, qui n'est pas entièrement littéraire, — et où, dans le député Servais, l'intrigante Natalie Duvivier et les journalistes Anselme et Julien, il incarna le monde politique et littéraire du temps.

Ce roman est du nombre de ceux que vient de réimprimer la collection Lévy, sous ce titre meilleur que l'ancien, quoique trop symbolique peut-être : *Les Brûleurs de temples*. Nous l'avons relu avec un intérêt tout nouveau. C'était un temps singulier que celui qu'a peint M. de Pontmartin dans cette Nouvelle. Nous ne doutons pas qu'à la distance où nous en sommes, l'âpre et véridique tableau qu'il nous en a tracé ne soit mieux jugé qu'à l'époque où il parut et où sa crudité pouvait exciter des scrupules et blesser des susceptibilités malades. La préface dont l'a fait précéder l'auteur et dans laquelle il proteste contre les intentions qu'on a pu lui prêter, d'avoir fait des *portraits* et d'avoir recouru aux basses ressources des personnalités, est de nature à désarmer ce qui pourrait rester encore de préventions à cet endroit.

Les deux autres romans de M. de Pontmartin ont eu une destinée plus douce ; ils n'ont irrité ni blessé personne, n'ont excité ni récriminations, ni critiques. Quelques esprits délicats en ont charmé leurs heures de solitude. D'autres, il en est encore grâce à Dieu, feront de même. L'auteur, ou nous nous trompons bien, n'en demande pas davantage.

P. DOUHAIRE.

LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS

23 Juillet 1865.

I

Si nous étions embarrassés, il y a un mois, de donner notre avis à la minute sur un ministère né de la veille, nous le sommes un peu plus aujourd'hui pour avouer que nous n'en savons guère plus long le 25 juillet que le 25 juin. Cet aveu, qui eût cruellement coûté jadis à notre amour-propre, n'est que la triste et résignée constatation d'un état de choses que nous n'avons pas fait et dont nous espérons la prompte réforme. En attendant, il faut savoir prendre son parti de rester passif et de ne pas comprendre. La politique n'est pas sans ressembler quelque peu à ce jeu de 30 et 40 qui fait fureur en ce moment sur les tapis verts de Genève et de Wiesbaden. A vouloir suivre et prévoir les coups, on perd ses calculs et son temps, *times is monney!* Les uns mettent sur la rouge, les autres sur la noire, et tous paraissent avoir d'infaillibles raisons de croire qu'ils vont doubler leur enjeu. Nous ne croyons, quant à nous, qu'au bénéfice certain du banquier qui tient les cartes, dirige le jeu et profite nécessairement de toutes les fautes commises. Une seule chance est contre lui et suffit de loin en loin pour le perdre ; son règlement, fondé sur le hasard, n'a pu mettre le hasard complètement hors de cause, et les journaux parlent, à peu près tous les quinze ans, de quelque audacieux joueur qui a fait sauter la banque.

Sérieusement, se peut-il imaginer rien de plus contraire à l'idée d'un peuple qui fait lui-même ses propres destinées, que cette incertitude où nous sommes laissés, de la signification claire et formelle d'un remaniement ministériel qui a déjà un mois de date? On se plaît à croire que c'est un acheminement sans secousses vers la responsabilité parlementaire des ministres ; responsabilité facile en tout cas, si ces Excellences devaient continuer à garder une si majestueuse immobilité ! On devine que, dans ce silence inusité du gouvernement, les commentaires de la presse ont beau jeu.

L'Opinion nationale, revenue à ses instincts véritables, ne parle plus qu'avec dédain de ces libertés parlementaires dont elle avait juré la conquête quand il s'agissait de gagner à son directeur les voix libérales de la sixième circonscription de Paris. *Le Siècle* se hâte de se faire pardonner son opposition de personnes pendant la période électorale, en s'écriant tous les matins : « Ce sont les catholiques qui ont été battus et qui doivent payer les frais de la guerre ! » *La Revue nationale*, que nous ne sommes point habitués à confondre avec ces deux *Moniteurs* de la démocratie complaisante, ajoute, avec un renchérissement de détails qui prouve à quel point les affaires des catholiques sont devenues les affaires propres de M. Yung : « Ce sont les catholiques libéraux qui sont les véritables vaincus du 1^{er} juin ¹ ! » *La France*, elle, célèbre avec transports le triomphe de la démocratie et pousse le gouvernement à passer avec journaux et fonctionnaires dans le camp des vainqueurs. « L'Empire conservateur et libéral ! » soupirait, il y a dix mois, M. de la Guéronnière, en jetant au vent sa feuille d'automne ; « l'Empire démocratique et libéral ! » s'écrie-t-il depuis que le scrutin de Paris a parlé. Nous avons dit, nous : « C'est le gouvernement sans contrôle suffisant, c'est l'immixtion avouée de tous les agents de l'autorité dans l'acte souverain du vote, c'est le scandale de certaines candidatures officielles, c'est la servile insolence des feuilles officieuses, c'est tout cela qui a été dénoncé, flétri, repoussé par le vote du 1^{er} juin. » On voit assez à quelles conduites opposées aboutiraient ces diverses hypothèses. Si *l'Opinion nationale*, *le Siècle* et *la Revue nationale* ont raison, le gouvernement n'a pas à s'occuper d'élargir l'étroite sphère de nos libertés ; il n'a qu'à se hâter de livrer Rome aux Piémontais, comme on leur a déjà livré avec un si brillant succès le reste de l'Italie, et à jeter au vent ce que les décrets nous ont laissé de la liberté de l'enseignement. Si M. de la Guéronnière a fait autre chose que substituer une phrase à une phrase, il ne reste plus au pouvoir qu'à confier aux sénateurs qui ont fondé *la France* le soin d'appliquer la politique du prince Napoléon et de M. Piétri. Enfin, si, par impossible, c'était nous qui eussions deviné juste, il y aurait un seul moyen, mais un moyen sans réplique, de nous en convaincre, ce serait de nous rendre les deux conditions nécessaires d'un gouvernement libre ; nous voulons dire, la presse jugée par le jury, et les ministres jugés par la Chambre élective.

En attendant, nous en sommes encore à demander à tout venant pourquoi M. de Persigny a quitté le somptueux hôtel de la place Beauveau, acheté tout exprès pour lui, il y a trois ans.— Est-ce pour s'être fait accuser d'avoir abusé de la bonne volonté de ses nombreux agents pendant les élections ? Est-ce pour avoir signé la fameuse lettre à M. Haussmann, qui engageait le gouvernement tout entier, l'empire et l'Empereur, contre la candidature d'un seul homme nommé député trois jours après ? Est-ce pour sa dernière circu-

¹ Voir la *Revue nationale* du 10 juillet.

laire aux préfets, où il est établi qu'avoir contre soi le vote de Paris et des principales villes de France, quand on garde pour soi l'administration transformée en *parti du gouvernement*, cela ne s'appelle pas être battu? On le répète de tous côtés, mais personne n'a l'air d'en être bien sûr, et M. Boudet moins que personne. Il nous semble, en effet, que si M. de Persigny avait eu à subir le reproche d'en avoir pris trop à l'aise avec le suffrage universel, nous aurions déjà vu plus d'un préfet invité à suivre le fougueux ministre dans ce salutaire retour à la vie des champs. Nous espérons même ne pas estimer trop haut le sentiment de dignité personnelle de plusieurs de ces fonctionnaires, en affirmant que les plus compromis d'entre eux se seraient hâtés de partager volontairement la disgrâce du chef dont ils ont exagéré les passions.

Il n'en est pas autrement des ministres sortis des affaires avec M. de Persigny. Nul ne saurait dire pourquoi ils n'y sont plus aujourd'hui ni pourquoi ils n'y rentreraient pas demain. M. Baroche n'a pas moins négligé que M. Boudet de nous apprendre à quelle pensée il a obéi en acceptant le portefeuille de M. Delangle et la moitié de celui de M. Rouland. Quelques sages esprits voulaient que ce fût là une manière d'en finir avec l'appel comme d'abus dirigé contre les sept évêques signataires de la consultation aux électeurs, mais voilà qu'on assure que le rapport confié à la plume éprouvée de M. Suin a été déjà lu au Conseil d'Etat. Un seul résultat général nous reste donc acquis. Quelque mal disposée que soit la constitution de 1852 contre toute responsabilité autre que la responsabilité de l'Empereur, on a désormais le droit de prétendre que les ministres aussi sont individuellement responsables, ne serait-ce que dans la mesure de l'inévitable et du sens commun. Il y a encore, n'en déplaise au *Constitutionnel*, des crises ministérielles, des événements portant le nom d'un ministre. C'était hier M. Thouvenel, avant-hier M. Fould; c'est aujourd'hui M. de Persigny. Il est évident, par exemple, que ce dévoué serviteur de l'empire s'est tiré de la bagarre électorale un peu plus contusionné que M. le maréchal Randon, son honorable collègue de la guerre, et nul ne contestera que M. Rouland n'ait dû se sentir plus directement touché par la réponse de Mgr de Tours que ses collègues des finances ou de la marine. Ministre ou non, chacun répond de ses actes. Cet axiome de morale vulgaire n'avait connu jusqu'à présent d'autre démenti que la fiction constitutionnelle qui couvrait la personne du roi. Il serait par trop singulier que la fiction fût aujourd'hui placée à tous les degrés de l'échelle du pouvoir, excepté sur le plus élevé, où ni l'opinion ni la loi n'ont aucun moyen d'atteindre. L'esprit de système est prodigieusement entêté, mais la force des choses ne l'est pas moins. Grâce à elle, nous venons de voir tomber misérablement cette pauvre institution des ministres sans portefeuille, que les mêmes journaux qui la sacrifient aujourd'hui nous vantaient comme un trait de génie, il y a trois ans. Ces tribuns du gouvernement devaient avoir le sort des

tribuns du peuple au début de ce siècle. C'était la même idée fausse de fonctionnaires qui parlent pour d'autres qui agissent.

Désormais quand M. Billault paraîtra à la tribune, il n'y paraîtra plus comme un avocat chargé d'un dossier, mais comme un ministre chargé d'un portefeuille et même un peu comme un président du Conseil. Que le portefeuille ait été soigneusement vidé, il y restera toujours au moins son étiquette, et c'est assez pour engager tout le cabinet dans la bataille parlementaire. M. le ministre d'État peut bien n'avoir rien à faire par lui-même que ses discours, le public n'en sera pas moins assuré que rien ne se fera sans lui dans le gouvernement et que les décisions qu'il viendra défendre devant les Chambres seront son œuvre aussi bien que celle de chacun de ses collègues. C'est là un progrès fort louablement accompli au lendemain des élections; c'est un pas hésitant, mais un pas vers la responsabilité des ministres. Pour le reste, fions-nous à la discussion et à cette force invisible et toujours agissante que nous appelions tout à l'heure la force des choses.

Des ministres nommés le 23 juin, un seul jusqu'à ce jour a daigné se manifester à nous. M. Duruy, ministre de l'instruction publique, a parlé; M. Duruy a agi. Ce qu'il a fait en restituant à la philosophie la place qu'elle n'aurait jamais dû perdre dans l'enseignement officiel et qu'elle n'a jamais perdu dans l'enseignement libre, nous ne savons que l'approuver. Ce qu'il a dit en se donnant comme le représentant de l'Université appelée à faire elle-même « sa condition et sa fortune, » nous ne parvenons pas à bien le comprendre. Voilà treize ans que, grâce aux admirables efforts du clergé, de nos amis et des chefs les plus illustres de l'opinion libérale, la guerre de la liberté contre l'Université est finie. Va-t-on commencer maintenant la guerre de l'Université contre la liberté? Une assez triste revanche ne lui a-t-elle pas été assurée par les décrets dictatoriaux de 1852, qui ont défigurés la loi de 1850 en substituant dans tous les conseils qu'elle avait créés des membres nommés par le ministre, à des membres élus par leurs pairs? M. Duruy ne peut ignorer qu'en dépit de cette mutilation, la loi de liberté est restée féconde, qu'il y a bon nombre d'écoles libres à côté des écoles de l'État et qu'il est le ministre des unes comme des autres. L'instruction publique, dont sa fonction porte le titre, s'entend de l'enseignement tout entier et non pas seulement de l'enseignement officiel. Nous ne voulons pas chercher, après le *Progrès* de Lyon¹, si M. Duruy a eu le malheur de louer jadis en latin de Sorbonne le gouvernement de Tibère, ni s'il a, par une conséquence naturelle, diffamé le gouvernement des papes en français de brochure. Nous ne lui demandons qu'une chose, c'est de ne pas oublier qu'il est le ministre de tout le monde : *Rex Jupiter omnibus idem!* Si par hasard le titre de grand maître de l'Université devait suffire à son ambition il nous

¹ Voir, dans le *Progrès* de Lyon du 16 juillet, un curieux article de M. Frédéric Morin, sur la thèse latine soutenue, en 1855, par M. Duruy.

resterait à demander au pouvoir de désigner un ministre de l'instruction publique.

Une autre mesure de M. Duruy que nous approuvons autant que nous comprenons peu ses paroles, c'est le décret qui assure aux professeurs menacés de révocation la garantie d'une sorte de tribunal de famille. Désormais aucun membre de l'Université ne pourra être privé de sa place sans avoir été entendu par un conseil dont le ministre doit prendre l'avis avant de porter la sentence définitive. Ce conseil est composé du ministre, président, du secrétaire général du ministre, de deux inspecteurs généraux désignés par le conseil impérial d'instruction publique dont les membres sont à la nomination du ministre, enfin d'un chef de division du ministère. C'est peu sans doute quand on se rappelle la composition des conseils organisés par le législateur de 1850. C'est beaucoup, quand on n'a pas oublié qu'un professeur dont M. Duruy peut se donner le plaisir de temps en temps de lire de beaux vers dans *le Correspondant*, a été frappé de révocation par son prédécesseur, sans autre forme judiciaire que des considérants qui ajoutaient l'outrage personnel à la rigueur inusitée de la mesure. Nous aimons à penser que cet exemple d'un membre du haut enseignement apprenant sa destitution par *le Moniteur* au moment où il va monter en chaire, sans que ni lui ni ses supérieurs immédiats aient été seulement prévenus de l'accusation portée contre lui, s'est présenté à la pensée de M. Duruy quand il a signé cet équitable décret.

II

Que le ministère du 25 juin tienne à rester à l'état de sphinx, cela le regarde, pourvu toutefois qu'il s'abstienne de dévorer ceux qui n'auront pas deviné son énigme. En revanche, rien de plus clair et aussi de plus nouveau que la situation constatée par le scrutin du 1^{er} juin. Il y a dans le pays, il y aura à la Chambre ce qu'on appelait autrefois une opposition. La chimère de l'unanimité est à jamais détruite. Jusqu'à ce jour, aux mécontents qui parlaient des vœux secrets de la France, on répondait en montrant le Corps législatif donnant au pouvoir tous ses votes, moins une impuissante et courageuse minorité; puis, à ceux qui parlaient de ce fait pour réclamer la liberté promise, on la refusait sous prétexte que les passions hostiles étaient encore trop puissantes sur l'opinion. Le suffrage universel s'est lassé de cette contradiction fondée sur une double erreur. Il y a désormais une opposition, et le suffrage universel a bien fait de vouloir qu'il y en ait une : *Oportet et hæreses esse* ! Cette force, qui n'est jamais plus à redouter que lorsqu'on ferme les yeux pour ne pas la voir, a reparu dans la politique. C'est aux institutions à lui faire sa place et au gouvernement à s'arranger pour vivre avec elle.

En vain l'a-t-on traitée brutalement d'ingrate et de factieuse : pendant que le mot de guerre contre elle était *anciens partis* ; le mot de conciliation de la belle proscribite était : *Liberté !* Étonnez-vous, après cela, qu'elle se soit obstinée à frapper à la porte et que le suffrage universel lui ait ouvert !

C'est, croyons-nous, pour répondre à ce cri poussé par près de deux millions de voix¹, que l'Empereur vient de mettre solennellement à l'étude la question de décentralisation. Ce n'est pas nous, on le sait de reste, qui songerions à nous inscrire en faux contre cette interprétation toute pratique d'une idée qui doit une grande partie de sa séduction mais aussi de ses malheurs au vague prestigieux des trois syllabes qui l'expriment. On ferait toute une histoire philosophique du mouvement politique depuis 89, rien qu'en puisant dans les faits les éléments qui ont concouru à la définition de ce mot aux diverses époques.

Sous le régime de la constitution de 91, être libre, c'était proclamer théoriquement les droits de l'homme et fonder en réalité le droit absolu de l'État sur la ruine de toute indépendance individuelle ou collective. Sous la Terreur, être libre, c'était appliquer la fameuse devise inscrite sur les assignats : *Liberté, égalité ou la mort !* mais en commençant par le troisième terme. Sous le Directoire, être libre, c'était jurer sur les autels renversés haine à l'anarchie et en même temps haine à la royauté. Sous l'Empire, être libre, c'était confondre les commandements de l'Empereur avec les commandements de Dieu et vénérer la conscription comme la véritable fin dernière de l'homme². Sous la Restauration, être libre, c'était se faire repré-

¹ Aux élections générales de 1857, les voix réunies de l'opposition n'avaient pas atteint 600,000.

² Nous prions ceux qui, sur ce point de détail purement historique, refuseraient de nous croire au pied de la lettre, de se procurer le petit volume, assez rare depuis 1815, intitulé : *Catéchisme de toutes les églises catholiques de l'Empire français*, et d'y chercher l'explication du quatrième commandement. — Ils y liront à la leçon VII : « D. Quels sont les devoirs des chrétiens à l'égard des princes qui les gouvernent et quels sont en particulier nos devoirs envers Napoléon I^{er}, notre empereur ? — R. Les chrétiens doivent aux princes qui les gouvernent, et nous devons en particulier à Napoléon I^{er}, notre empereur, l'amour, le respect, l'obéissance, la fidélité, le service militaire, les tributs ordinaires pour la conservation et la défense de l'empire et de son trône ; nous lui devons, en outre, des prières ferventes pour son salut et pour la prospérité spirituelle et temporelle de l'État. — D. Pourquoi sommes-nous tenus de tous ces devoirs envers notre empereur ? — R. C'est premièrement parce que Dieu, qui crée les empires et les distribue selon sa volonté, en comblant notre empereur de dons, soit dans la paix, soit dans la guerre, l'a établi notre souverain, l'a rendu le ministre de sa puissance et son image sur la terre. Honorer et servir notre empereur est donc honorer et servir Dieu même. Secondement, parce que N.S. Jésus-Christ, tant par sa doctrine que par ses exemples, nous a enseigné lui-même ce que nous devons à notre souverain ; il est né en obéissant à l'édit de César Auguste ; il a payé l'impôt prescrit ; et de même qu'il a ordonné de rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu, il a aussi ordonné de rendre à César ce qui appartient à César. — D. N'y-a-t-il pas des motifs particuliers qui doivent plus fortement nous attacher à Napoléon I^{er}, notre empereur ? — R. Oui, car il est celui que Dieu a suscité dans les circonstances difficiles pour établir le culte public de la religion sainte de nos pères et pour en être le protec-

senter par des députés qui votaient l'impôt, amendaient et rejetaient les lois et pouvaient imposer au roi « des ministres désagréables. » Après 1830, être libre, ce fut ajouter aux droits un moment menacés de la Chambre le droit dangereux de décréter une déchéance royale et de voter une dynastie. Après le 24 février, être libre, ce fut applaudir la république et tout rapporter, tout sacrifier, s'il le fallait, à ce nouveau droit divin d'une idée. Sous la constitution de 1852, être libre, c'est tout subordonner au suffrage universel qui a relevé l'empire et se tenir pour satisfait d'avoir perdu à peu près toutes les anciennes garanties constitutionnelles, puisqu'on a conquis le droit électoral pour dix millions de Français.

Quelle conclusion à tirer de ce tableau que nous nous sommes efforcé de calquer sur l'histoire? Deux pour le moment : d'abord que la France n'a jamais connu la vraie liberté, puisque, sous tous les régimes, elle n'a cessé de la revendiquer; — en second lieu, que les partis ont toujours fait passer cette question égoïste : comment être maîtres? avant celle-ci : comment être libres? On continuerait vainement sur ce point des récriminations qui ont déjà duré trois quarts de siècle. C'est la même nécessité qui a imposé à tous les partis la même inconséquence. Voyant l'autorité renversée et voyant en même temps qu'elle est la première réclamation du pays au lendemain des révolutions, ils ont tour à tour tenté de la relever, ceux-ci sur un principe, ceux-là sur un compromis, les autres sur une apparence. Heureusement que le moyen de rendre à la liberté sa véritable application est aussi celui de rendre à l'autorité sa vraie mission. Être libre, dans le langage familier, cela veut dire être son maître, faire ses affaires sans tuteur, se gouverner soi-même dans sa maison, dans sa commune, dans son canton, dans son département, dans sa patrie. En 1775, Malesherbes, parlant à Louis XVI du droit des communes à s'administrer elles-mêmes, droit, disait-il, qui remonte plus haut que l'antique constitution du royaume, ajoutait : « C'est le droit même de la raison. » Disons-le à l'honneur de qui il appartient, les écrivains de l'école de 1814, que nous n'avons jamais séparés, quant à nous, de l'école de 89, sont toujours restés de l'avis de Malesherbes et ont été longtemps les seuls à rappeler au pays ce premier axiome de politique appliquée. M. Béchard, dès 1855, dans un essai critique sur notre système administratif et

teur. Il a ramené et conservé l'ordre public par sa sagesse profonde et active; il défend l'État par son bras puissant; il est devenu l'oïnt du Seigneur par la consécration qu'il a reçue du Souverain Pontife, chef de l'Église universelle. — *D.* Que doit-on penser de ceux qui manqueraient à leur devoir envers notre empereur? — *R.* Selon l'apôtre saint Paul, ils résisteraient à l'ordre établi de Dieu même et se rendraient dignes de la damnation éternelle. — *D.* Les devoirs dont nous sommes tenus envers notre empereur nous lieront-ils également envers ses successeurs légitimes dans l'ordre établi par les constitutions de l'empire? — *R.* Oui, sans doute; car nous lisons dans la sainte Écriture que Dieu, seigneur du ciel et de la terre, par une disposition de sa volonté suprême et par sa providence, donne les empires, non-seulement à une personne en particulier, mais aussi à sa famille. »

depuis, à la tribune, dans les commissions parlementaires et dans une foule de savants ouvrages où les lumières toujours accrues du jurisconsulte éclairent la foi de plus en plus affermie du publiciste ¹, M. Raudot (de l'Yonne), dans des écrits et des projets de loi justement remarqués et tout dernièrement en répandant ici même à M. Dupont-White, apologiste original mais attardé du système centralisateur, voilà les deux noms cités partout comme les initiateurs du mouvement dont nous commençons à voir les effets. L'école démocratique, toujours en défiance de l'ancien régime n'y est venue que tard, et n'y a encore engagé que quelques écrivains de ses premiers rangs ². L'ancien parti libéral nous a donné, il y a deux ans, un admirable manifeste de M. Odilon Barrot, où il est établi que, mise au service d'un gouvernement libre, la centralisation le pervertit, et, réunie à un gouvernement absolu pour qui et par qui elle a été inventée, elle lui apporte son dernier et irremédiable perfectionnement ³. Enfin, depuis que la lettre de l'Empereur à M. Rouher a tracé le mot décentralisation sur la page, blanche encore, des réformes promises, nous avons pu lire dans *l'Union* une série d'articles solidement étudiés et remarquablement écrits de M. Tiengou; dans *la Gazette de France*, un exposé de la question, par M. Béchard; dans *le Courrier du Dimanche*, de piquants aperçus sur les rapports à établir entre la décentralisation et la liberté électorale, par M. Prévost-Paradol; et dans le *Temps*, des lettres de M. Ferdinand de Lasteyrie, qui s'engage à examiner la question pratique, ministère par ministère et spécialité par spécialité.

Ce ne sont donc ni les faits ni les inductions à en tirer qui vont manquer à l'enquête solennelle ouverte par la lettre impériale, et des deux côtés, désormais, on saura du moins, ici, ce qu'on propose, là, ce qu'on repousse. Quant à ceux qui s'obstineraient à redouter dans la liberté administrative proclamée la reconstitution hypocrite de la France féodale ⁴, à ceux qui voient déjà les départements coupant les fils de leur télégraphe, les rails de leurs chemins de fer, et renvoyant le dernier préfet sur la dernière locomotive, pour se remettre à vivre dans l'ancien éparpillement des quarante mille paroisses et des trente-deux provinces; à ceux-là on demandera de vouloir bien être eux-mêmes de leur temps et de ne pas venir nous conter des sornettes de 93. A ceux qui croiraient que la réforme administrative va consister à transférer dans les antichambres de préfecture l'omnipotence enlevée aux antichambres ministérielles, en laissant les conseils généraux à l'état de bureaux d'enregistrement et les maires à l'état de commissaires

¹ Voir notamment son grand travail sur le *Droit municipal dans l'antiquité* et le *Droit municipal au moyen âge*, dont il sera rendu compte dans ce recueil.

² Nous citerons, entre autres, MM. Élias Regnault, Édouard Laboulaye et Nefftzer.

³ *De la Centralisation et de ses effets*, par M. Odilon Barrot.

⁴ M. Barrot raconte que dans la commission de constitution, nommée en 1848, on défendit l'institution des sous-préfectures, fort attaquée comme inutile et oppressive, en disant qu'elle seule formait barrière contre le retour de la féodalité.

de police sans appointements ; à ceux-là on prouvera que l'opinion est trop avisée pour se laisser prendre à de si grossières amorces. De sa nature la décentralisation n'est pas plus aristocratique que démocratique, elle est de droit commun et universel comme la justice et la vérité. Pendant que la paroisse d'Angleterre est parvenue à greffer la plus complète liberté municipale sur le tronc saxon du Comté gouverné par la *gentry*, le *town-shipp* américain développe au sein de la république fédérale sa petite république fondée sur les principes de la pure démocratie : là, le peuple assemblé formant à lui seul le conseil municipal et choisissant des *select men* toujours révocables pour gérer les affaires de la commune ; ici, un maire et des assesseurs nommés chaque année par un conseil municipal élu lui-même et revêtus des plus larges attributions. On voit à quelle distance ces deux libres pays nous laissent derrière eux et que nous pourrions passer indifféremment la Manche ou l'Atlantique sans courir le risque de perdre notre voyage.

Mais ici se dresse la grande objection historique et philosophique tirée de la différence des hommes, des choses et même des lieux. Chaque peuple, nous dit-on, a ses conditions de vie et de progrès : à l'Angleterre l'infatigable essor des initiatives individuelles convergeant vers un but commun, la grandeur de l'île ; à la France les glorieux résultats de la force collective organisée et centralisée par la monarchie. La France n'a ni le sentiment ni l'aptitude de la liberté municipale, et cela parce qu'elle n'en a ni la tradition ni le besoin. M. de Tocqueville n'a-t-il pas démontré dans son dernier ouvrage que la centralisation, arrivée à son apogée sous le premier Empire, avait ses sources dans les profondeurs de l'ancien régime, et que le préfet moderne, avec les galons qu'il a et ceux qu'il sait prendre, sort en droite ligne de l'Intendant ? C'est une loi de l'histoire, il n'y a qu'à s'y soumettre. Et là-dessus on établit, pour le plus grand honneur de notre régime administratif, un parallèle entre les deux peuples, qui débute par des axiomes comme ceux-ci : L'Anglais a la religion du droit, le Français n'a que la superstition du succès ; l'Anglais est le premier citoyen du monde, le Français n'en est que le premier soldat, etc., etc.

Une chose nous étonne tout à la fois et nous rassure, c'est que de semblables raisons puissent être propagées en France et ne rencontrer que l'adhésion du silence. J'ajoute que cela nous rassure, parce qu'un défaut aussi universellement confessé est évidemment un défaut corrigé. Oublie-t-on, puisqu'on cite l'histoire, que notre terre de France est par excellence la terre des communes, que les communes ont tout fondé chez nous, la nation et l'administration, les coutumes et la liberté ? La royauté elle-même, en aidant les communes à s'émanciper, ne leur a-t-elle pas dû sa propre émancipation ? Oublie-t-on que, malgré les empiètements du pouvoir central, la presque totalité des paroisses de France s'administraient encore elles-mêmes, il y a cent ans, et que proposer aujourd'hui pour la moindre d'entre elles le régime en vigueur à cette époque passerait pour une folie

révolutionnaire? Il y a donc eu une époque où l'initiative d'un Français valait au moins celle d'un Anglais; il n'y a donc pas, comme on se hâte trop de le poser en principe, d'infériorité d'individu à individu, mais seulement d'institutions à institutions. Dès lors ce n'est plus de loi de l'histoire qu'il s'agit, — ou plutôt la loi de l'histoire est pour la décentralisation, — mais seulement de loi de l'État, et l'on peut espérer que des réformes hardiment conçues et habilement ménagées auraient bientôt ramené la prédominance des mœurs municipales, qui sont la nation même, sur les mœurs administratives, qui ne sont que la révolution.

Malheureusement de si hautes visées ne sont encore que pure théorie, et il n'est question pour le moment que d'un projet d'améliorations de détails demandé par l'Empereur au Conseil d'État dans une lettre à son nouveau président. Cette lettre dénonce l'excès de réglementation comme la conséquence de notre système centralisateur, et se plaint en termes assez vifs des retards imposés aux affaires communales et aux entreprises industrielles. Une réforme étant déclarée *urgente*, les diverses sections du Conseil d'État devront la préparer en dressant « le tableau des formalités, des délais, des diverses autorités, des dispositions réglementaires auxquels chaque affaire aura été soumise... La section donnerait ensuite son avis sur les modifications ou sur les suppressions jugées nécessaires. » On voit qu'il s'agit de quelques abus à extirper et nullement d'un principe nouveau à introduire dans la loi. La seule précaution de s'adresser au conseil d'État prouve que ce n'est pas une réponse sur le fond même des choses qu'on désire. Cette puissance de la centralisation qu'on lui demande de limiter, c'est lui en effet qui l'exerce; il en est l'agent suprême et le plus haut tribunal. Supposez qu'on vint à découvrir que la Cour de cassation réunit un trop grand nombre d'attributions, est-ce à elle qu'on aurait l'idée de s'adresser pour arriver à les réduire? Consulté aussi en 1849, le Conseil d'État, qui se composait alors de membres nommés par l'Assemblée, adressa à la commission législative un plan d'organisation communale que celle-ci fut obligée de remanier profondément pour le mettre en harmonie avec les principes libéraux de la constitution d'alors. Le rapport général était confié à M. Odilon Barrot. Le 6 novembre 1851, M. de Laboulie avait déposé un remarquable rapport particulier sur le département. La discussion allait commencer, lorsque le coup d'État emporta à la fois la tribune et les travaux si considérables des diverses commissions. Tout n'a pas été perdu cependant : un des bons souvenirs laissés par M. de Persigny n'est-il pas d'avoir accru l'importance des conseils de préfecture en décrétant la publicité de leurs audiences? Or, l'extension de la compétence des conseils de préfecture était précisément le pivot trop peu solide, suivant nous, sur lequel tournait le système administratif projeté en 1851.

Remarquons cependant que la lettre impériale ne parle pas du Conseil d'État comme du meilleur juge, mais seulement comme du « *meilleur té-*

moins » en matière d'administration. Malheureusement, dans ce procès comme dans beaucoup d'autres, ce sont les témoins qui rédigent la sentence. Avec le Conseil d'État nous aurons, disons-le bien haut, une déposition honnête, éclairée, indépendante, mais non pas désintéressée. Il y a d'autres juridictions, il y a d'autres conseils dont on aurait dû s'empressez de provoquer les recherches et de prendre l'avis préalable. Nous voulons parler des conseils généraux, dont la session va s'ouvrir le 24 août. Eux aussi sans doute sont loin d'être indifférents à ce débat, car tout sérieux essai d'affranchissement administratif devra commencer par ouvrir la voie toute large à leur prérogative; mais du moins c'est vers la cause de la liberté qu'ils inclineraient, et cette cause est éminemment favorable. Puis, entre les conseils généraux, portés à trop accorder, et le Conseil d'État, enclin à trop retenir, le gouvernement, ou plutôt le Corps législatif ferait son choix. Quelle belle circulaire de début aurait à faire M. Boudet pour demander aux assemblées départementales de guider le gouvernement vers le second affranchissement des communes, qui ne serait pas une date moins féconde que celle du premier.

Le moment est d'ailleurs on ne peut mieux choisi pour les réformes sans danger et les innovations sans secousses. L'esprit public est aussi loin de la fièvre de 1848 que de l'atonie des années qui ont suivi. Il continue sans se soucier des obstacles qu'on lui suscite son mouvement lent et sûr de gravitation vers la liberté. Ce mouvement est tellement irrésistible qu'il agit sur ceux-là même qui voudraient l'entraver. A lire les circulaires des candidats officiels de 1865, on croirait entendre les candidats de l'opposition de 1857. Nulle part la lutte n'a eu ses phases de violence, excepté de la part de quelques fonctionnaires maladroits; nulle part le triomphe de l'opposition ne s'est traduit en insultes contre le gouvernement ou les personnes. Q'attend-t-on pour convoquer le Corps législatif et céder enfin au pays l'accroissement de franchises qu'il a mérité et qu'il attend? Si, comme on le prétend, le nouveau ministère ne doit s'expliquer que devant les députés, il dépend de lui de mettre fin dès demain en les convoquant à une situation sans profit pour le pouvoir et sans dignité pour le pays. Les tribunaux eux-mêmes semblent aller au-devant d'une ère d'apaisement et de libre expansion des opinions honnêtes. De toutes parts les procès intentés par l'administration soit aux journaux, soit aux candidats indépendants, se terminent par des acquittements. Rien ne prouve mieux l'irritation apportée dans la lutte par les agents de M. de Persigny que l'étrangeté de certaines de ces poursuites. Aucune n'a été vue avec plus d'étonnement et de regret, que celle qui a amené M. Casimir Périer devant la première chambre de la Cour impériale de Grenoble. On se rappelle que tandis que Marseille conquerrait glorieusement par sa liste, où M. Berryer, M. Thiers et M. Marie, se venaient mutuellement en aide, le titre de première ville politique de France que M. de Rémusat vient de lui donner dans la *Revue des Deux-Mondes*,

M. Casimir Périer, aidé par un de ces vaillants journaux de province que Paris a le tort de trop peu connaître¹, réveillait à Grenoble l'esprit de Vizille. Nul candidat, nous devons le dire, n'a tenu plus vigoureusement la campagne contre le véritable ennemi du moment, les candidatures officielles. Traduit en justice pour avoir qualifié la loi d'exonération militaire et la manière dont on s'en est servi *d'emprunt permanent et d'impôt déguisé*, M. Casimir Périer a voulu être défendu par M. Berryer. Ne disons rien de l'audience, puisque la loi a supposé qu'on n'en devait rien entendre du dehors, même quand c'est la plus grande voix oratoire de ce temps qui la remplit de ses émotions et de ses éclats. Mais quel spectacle ! Quel enseignement ! quel progrès ! M. Berryer défendant le fils du ministre qui a fondé la monarchie de 1830 ! M. Berryer reçu avec le plus touchant enthousiasme populaire dans la ville qui fut la ville de Napoléon en 1815 et la ville de la Fayette en 1828 !

III

Bien que nous ayons fait notre glorieuse entrée à Mexico et que les confédérés du Sud soient en retraite après avoir failli enlever Washington, le plus grand intérêt de la politique extérieure pendant le mois est dans les négociations engagées en faveur de la Pologne. La paix de l'Europe, le sort de la plus noble et de la plus malheureuse des nations chrétiennes, telle est en effet l'enjeu de cette cruelle partie. La guerre et la diplomatie, ces deux sœurs qui se suivent de près, mais qui rarement marchent à côté l'une de l'autre, ont entrepris de résoudre simultanément la question polonaise.

De la guerre, nous nous sentons à peine le courage d'en parler ; elle est atroce, révoltante, déshonorante, à ce point, pour les oppresseurs qui la font, qu'elle déshonore en même temps ceux qui la laissent faire. Quinte-Curce rapporte que certains peuples de l'Inde avaient l'habitude d'aller au combat avec des cages remplies d'animaux féroces qu'on lâchait ensuite dans les rangs ennemis. La Russie a lâché sur la Pologne ses Mourawieff, ses Dlotowski, ses Schamscheff, ses Brunner, ses Toll, ses Annenkoff, ses Braunschweig, ses Czengeri, les pires des bêtes féroces, les bêtes féroces civilisées. On ne peut plus lire les bulletins qui arrivent de ce champ de carnage. Ce ne sont que blessés qu'on achève, prisonniers qu'on pend, femmes que l'on fouette, paysans schismatiques qu'on déchaîne par l'appât du gain contre les propriétaires et les prêtres, familles entières qu'on transporte en Sibérie. A Ignacewo, à Sochaczewo, les généraux Brunner et Toll se sont donné un spectacle qu'aucun tyran peut-être n'avait eu la joie de se donner depuis Néron ; ils ont fait flamber devant eux 80 blessés polonais préalablement enveloppés de paille goudronnée. Près de Mirepol, trois

¹ *L'Impartial dauphinois*, rédigé avec un vrai talent par M. Maisonville et traduit devant la Cour avec M. Casimir Périer.

autres blessés ont été, chose horrible, enterrés vivants, et du fond de la fosse on a entendu sortir le chant d'agonie de la Pologne : « Dieu, rends-nous la patrie ! rends-nous la liberté ¹ ! » Voilà ce qui se passe en pleine Europe, en plein dix-neuvième siècle, à quelques heures de Vienne, de Dresde, de Berlin, à deux journées de Paris, cette capitale de la civilisation. Faut-il s'étonner que l'indignation publique crie vengeance, et qu'on dise de toutes parts que, s'il y avait une Europe chrétienne, elle serait debout et en marche sur Varsovie. Faut-il s'irriter contre ceux qui trouvent que, lorsqu'on s'appelle la France et qu'on vient de faire une campagne à tout risque pour délivrer les Lombards du joug de l'Autriche, il faut se sentir bien impérieusement retenu pour ne pas voler au secours de ce peuple qu'on égorge.

Nous serions embarrassés, nous dit-on, d'agir seuls ; cela est possible, mais nous le serons bien plus, croyez-le, de n'avoir pas agi. Il faudrait être de l'école de la critique transcendante, il faudrait ne plus croire au Christ, fils de Dieu et sauveur des hommes, pour ne pas voir que cette guerre inévitable serait bénie. Le czar, poursuit-on, est personnellement humain, généreux, éclairé ; il accorderait tout à la soumission, mais il ne peut rien céder à la révolte. Eh bien ! nous disons, nous, que le czar n'a qu'un moyen de prouver son humanité, et en même temps de sauver son honneur devant l'histoire : c'est de commencer par faire accrocher son Mourawieff à cette potence de Wilna où ce bourreau a fait monter tant de martyrs. Mais si, au lieu de cette justice trop douce, ce sont des éloges, des bravos, des ovations qu'on envoie de Pétersbourg et de Moscou au hideux gouverneur de la Lithuanie, que faudra-t-il conclure ? Que les sentiments généreux du souverain sont dominés par la férocité de son peuple, et que ce n'est pas le czar qui règne en Russie, mais la barbarie.

C'est le mot, en effet, qui explique tout, quand il s'agit des Russes, et qui devrait commander la conduite de l'Europe à leur égard. Passé subitement de l'état quasi sauvage à la civilisation du dix-huitième siècle, ce peuple, qui n'avait que vingt millions d'âmes il y a cent ans, et qui en compte soixante et onze millions aujourd'hui, ne connaît qu'une passion et une politique : soumettre ses voisins, agrandir sa domination ! *Tu regere imperio populos, Romane, memento !* Dans les écoles russes, on traduit probablement *Romane* par Romanoff. Beaucoup de Moscovites se nourrissent de l'espoir que leur César-pontife doit venir trôner un jour à Saint-Pierre de Rome à la place du pape. Tous les moyens sont bons pour cet Hercule au berceau dont M. Thiers menaçait le continent il y a vingt ans : la diplomatie à la façon de Byzance, la guerre à la façon de Tamerlan, l'oppression raffinée et cruelle à la façon des Chinois. C'est une honte et une fatalité de notre époque, qu'un em-

¹ Voir la lettre insérée dans *les Débats* du 14 juillet, « venant, dit ce journal, d'un de nos correspondants de Prusse en qui nous avons toute confiance et qui est à même de puiser ses renseignements aux meilleures sources. »

pire qui n'a encore touché à la civilisation que par ses hautes classes et qui ne se sert des progrès qu'il nous emprunte que pour propager la barbarie, occupe dans les affaires du monde la grande place qu'on a laissé prendre à la Russie. Il est juste d'en rapporter le premier honneur aux flagorneries des philosophes-courtisans du dernier siècle, que leurs propres lettres nous montrent lèchant la main de Catherine, toute fumante du sang des Polonais. Plus tard, l'avènement du régime des grandes armées permanentes, la coalition qui recrutait partout des baïonnettes contre la France, le radeau de Tilsitt, où le czar reçut l'offre du partage du monde; la guerre insensée de 1812, qui fit du vainqueur de Napoléon le libérateur de l'Europe; les traités de 1815, qui en furent la conséquence; les triomphes de la révolution dans plusieurs États, et ses menaces dans tous les autres; notre victoire de Crimée, arrêtée juste au moment où elle allait atteindre la Russie dans la Baltique, après l'avoir frappée dans la mer Noire; nos condescendances affectées pour notre ennemi de la veille, pendant la période qui a préparé la guerre d'Italie; toutes ces causes ont contribué à créer à l'empire des czars un prestige bien supérieur à sa force réelle.

Aussi n'aurions-nous aucune inquiétude sur le résultat définitif, si les trois puissances qui se sont entendues pour lui présenter un programme de pacification de la Pologne étaient fermement décidées à aller jusqu'au bout. Jamais la Russie, même aidée de la Prusse, n'accepterait d'entrer en lutte avec la France unie à l'Autriche sur le continent, et à l'Angleterre sur toutes les mers. Nous ne parlons pas de la Suède et de la Pologne, qui fourniraient on le sait, d'ardentes recrues à la coalition. Mais on n'ignore pas, à Pétersbourg, que l'Autriche ne peut marcher du même pas que nous, tant qu'elle trainera d'un pied le boulet de la Galicie et de l'autre celui de Venise. On y a lu l'incroyable déclaration de lord John Russel, montrant l'Angleterre prête à négocier, mais décidée à ne pas combattre¹, et l'on se croit sûr que la France refusera toujours de s'engager sans son alliée de Crimée.

La réponse du prince Gortschakoff que *le Moniteur* vient enfin de se décider à publier, ne témoigne que trop de cette intime assurance. On revient sur l'assimilation depuis longtemps exploitée par la Russie entre la cause de la Pologne et la cause de la révolution européenne, comme si la révolution n'était pas représentée sur les bords de la Vistule par le gouvernement soi-disant régulier qui provoque les paysans à courir sus aux propriétaires patriotes, en leur promettant le partage de leurs biens. On parle sans se troubler du « *terrorisme du comité national*, » comme si l'on n'était pas soi-même la plus affreuse personnification de la terreur que le monde ait vu depuis Marat et Robespierre; comme si, à Wilna, à Dunabourg no-

¹ Le *Morning-Post* du 20 juillet semble revenir à propos de la réponse du prince Gortschakoff, sur cette imprudente parole du chef du *Foreign Office*: « Il serait aussi absurde de prétendre que nous ne ferons jamais la guerre, dit l'organe de lord Palmerston, que de déclarer que nous préparons l'attaque. »

tamment, il y avait un autre gouvernement que le gouvernement du bureau ! On ose enfin appeler les puissances à partager la *solidarité morale* de la Russie qui défend en Pologne la cause de l'Europe. La solidarité de la France avec Mourawieff ! voilà tout ce qu'on nous offre en retour de nos vieilles sympathies polonaises exprimées avec tant de ménagement. Oh ! le prince Gortschakoff a raison de dire que le principal foyer de l'agitation polonaise est à Paris ! Il se trompe seulement quand il le dénonce dans le groupe patriotique de l'émigration ; c'est dans la population tout entière, c'est dans le cœur de la France qu'il faudra venir l'éteindre ! Quant à l'avertissement donné au gouvernement français « de ne pas laisser faire abus de son nom en Europe au profit de la révolution ; » ce sont là de ces choses que nous nous risquons quelquefois à dire, parce que nous sommes Français et de l'opposition conservatrice et libérale ; mais notre patriotisme s'offense de trouver ce langage dans la bouche de l'étranger, et nous avons la confiance que M. Drouin de Lhuys saura relever, comme il convient, cette exquise impertinence.

En combinant la réponse à la France avec la réponse plus détaillée adressée à l'Angleterre, on peut résumer en ces termes la situation diplomatique du moment. La Russie écarte le congrès proposé comme susceptible d'entretenir les illusions des Polonais et ordonne d'avance à ne pas conclure. Les six points sont déclinés non refusés ; les uns, nous assure-t-on, sont déjà appliqués, les autres sont « dans la direction des intentions de l'empereur. » L'armistice est nettement repoussé comme attentatoire à la dignité de la Russie. Une seule chose nous est offerte et c'est une mystification. Au lieu du congrès des huit puissances signataires de l'acte de Vienne, on a le cœur de nous proposer une entente préalable entre les trois puissances directement intéressées dans l'affaire de Pologne. L'Europe n'aurait plus tard qu'à sanctionner les résolutions délibérées entre la Russie, la Prusse et l'Autriche. On assure et nous le croyons pour son honneur, que la réponse négative de François Joseph est déjà en route pour Saint-Pétersbourg.

Reste cependant que la voie des négociations n'est pas impérieusement fermée par le cabinet russe. Lui-même se déclare prêt à discuter à trois et se résignerait évidemment à discuter à huit si les puissances savent se maintenir unies et résolues. Dès lors le moment ne serait-il pas venu de laisser sur le second plan les six points, en ayant soin de les tenir pour désormais acquis, et de mettre en avant la seule condition de l'armistice ? De subsidiaire en commençant, elle deviendrait principale, et la diplomatie serait ainsi arrivée par ses détours mêmes à tenir le langage de tout le monde. Nous vous avons proposé de négocier, dirions-nous, vous n'avez pas absolument refusé ; eh bien ! avant toute négociation, nous demandons que les deux parties posent les armes et que l'effusion du sang cesse ! Un *ultimatum*, quand il y aura lieu de l'envoyer, ne pourra porter que sur cette

question qui met tout le monde d'accord et que l'Autriche a la première mise en avant. Ou nous nous trompons du tout au tout, ou les réponses peut-être plus altières qu'habiles du prince Gortschakoff fournissent aux gouvernements de France, d'Autriche et d'Angleterre l'occasion de faire parler à la politique le langage même de l'humanité. Assez de massacres, et puisque vous reconnaissez qu'il y a lieu à délibérer, délibérons!

Un autre défenseur s'est levé pour la Pologne. Le 25 avril dernier, Pie IX adressait à l'empereur Alexandre une lettre, dont les journaux avaient parlé en termes contradictoires, et que *l'Europe* de Francfort vient enfin de publier. De même que la diplomatie réclame au nom des traités de 1815, qui sont sa seule base d'opération contre la Russie, le Saint-Père réclame au nom des promesses faites aux catholiques à l'époque des deux premiers partages. « Les catholiques romains, est-il dit dans les traités de Varsovie et de Grodno des 18 septembre 1775 et 15 juillet 1793, conserveront en tout et partout leur position précédente, c'est-à-dire le libre exercice de leur culte, de leurs devoirs envers les églises et la possession des biens ecclésiastiques qu'ils possédaient au moment de passer sous la domination russe; le nouveau souverain donnant la promesse irrévocable pour lui et pour ses successeurs de conserver perpétuellement auxdits catholiques des deux rites la paisible possession des privilèges et biens de l'Église, le libre exercice de leur religion et de leurs devoirs, en un mot, tous les droits qui s'y rattachent; proteste enfin que ni le souverain ni ses successeurs n'exerceraient jamais aucun droit de souveraineté au préjudice de la religion catholique romaine des deux rites dans les provinces polonaises soumises à la domination russe. »

On voit tout ce que ce texte donne d'autorité à l'intervention du Saint-Père. Quel contraste entre la cour de Rome « poussant la condescendance et la longanimité envers les prédécesseurs du czar actuel jusqu'à risquer de compromettre l'affection et la soumission des Polonais pour la personne du Saint-Père, » et les réponses dilatoires de la Russie cherchant à voiler des actes odieux de persécution et de spoliation! Nos journaux révolutionnaires, si prompts à jeter au clergé l'accusation de s'ingérer dans les questions temporelles, reprochent au Pape de n'avoir pas saisi cette occasion pour entraver l'œuvre pacificatrice des gouvernements et prêcher la guerre sainte. Il nous plaît de voir les ennemis de Rome reconnaître ainsi que le chef de l'Église universelle a droit d'élever la voix dans le monde au nom de la justice universelle. Mais qu'ils se rassurent! en parlant au czar de son « amour pour la vaillante et généreuse nation polonaise, » en affichant la longue liste des perfidies et des violences du gouvernement de Saint-Petersbourg contre les catholiques, en justifiant ainsi toutes les plaintes des Polonais, en déclarant, quant à lui, qu'il « serait bien malheureux à la pensée de paraître devant le tribunal inexorable de Dieu avec le remords de les avoir négligées, » Pie IX a fait pour la Pologne la plus utile des ma-

nifestations. Aussi n'est-ce pas le journal officiel de Saint-Pétersbourg qui a publié cette lettre au czar, comme il n'aurait pas manqué de le faire si elle avait pu avoir le sens que *le Siècle* et ses compères lui ont attribué. Si le Saint-Père a désapprouvé ceux des membres du clergé qui ont pris les armes eux-mêmes, ce n'est pas, comme le demandait l'ambassadeur d'Alexandre II, pour avoir trahi leur devoir de fidélité envers l'autocrate, c'est pour avoir « participé à des actes contraires à leur vocation et à leur auguste caractère. » Quant aux prêtres que Mourawieff et ses complices font incarcérer, pendre ou déporter pour avoir secouru les blessés, consolé les familles, prêché d'exemple le courage et l'espérance, ceux-là ont leurs noms inscrits dans ce long martyrologe de la Pologne où le vieil archevêque de Wilna, mort en se rendant en exil, vient de prendre place. Et puisque les adversaires du pouvoir temporel nous provoquent sur ce terrain, nous leur demanderons comment ils comprendraient cette résistance unanime de tout un clergé s'il obéissait à un chef national, comme ils disent, c'est-à-dire au czar lui-même, au lieu d'obéir à un chef divinement institué et indépendant par sa souveraineté même de toutes les souverainetés de la terre. Non, la nation de Sobieski et de Kosciusko n'a pas été abandonnée par l'Église. Que son martyr doive provoquer longtemps encore la justice de Dieu ou que son indépendance doive sortir, sanglante et radieuse, des événements qui se préparent, la catholique Pologne pourra tourner avec amour ses regards vers le Vatican. Le Pape aura noblement fait son devoir envers elle; souhaitons à l'Europe de faire aussi fermement le sien!

LÉOPOLD DE GAILLARD.

L'Académie française a tenu aujourd'hui sa séance publique annuelle. A la veille de mettre sous presse, l'espace et le temps nous manquent pour faire un compte rendu suffisant de cette solennité littéraire.

La séance s'est ouverte, comme à l'ordinaire, par le rapport du Secrétaire perpétuel sur les concours de l'année. C'est vraiment une des merveilles de nos jours que la jeunesse d'esprit perpétuelle de M. Villemain. Lui seul est capable de reprendre ainsi chaque année la même tâche, en se renouvelant toujours, et de faire d'une chose aussi sèche par elle-même qu'un rapport sur des ouvrages, le plus souvent du second et du troisième ordre, un morceau dans lequel brillent à la fois autant d'éloquence et autant d'atticisme. La collection de ses rapports académiques demeurera un monument incomparable de variété, de souplesse, de critique toujours ingénieuse, d'aperçus lumineux sur les sujets les plus divers. Il n'est pas pour l'esprit de meilleure fête que d'entendre ou de lire un de ces morceaux que chaque année voit éclore, et qui donnent seulement le regret que M. Villemain ne sorte pas plus souvent de la retraite où il s'est enfermé pour entretenir le public-toujours avide des brillantes productions de sa plume.

Nous ne parlerons pas des pièces couronnées dans les concours de poésie et d'éloquence, et dont la lecture a provoqué d'unanimes applaudissements. Qu'en dirions-nous à nos lecteurs qu'ils n'en pensent eux-mêmes, puisqu'ils auront la bonne fortune de les lire dans les pages de ce recueil? On a vu plus haut les beaux vers, à la fois chrétiens et patriotiques, de M. Henri de Bornier, sur *la France dans l'extrême Orient*. Le prochain numéro du *Correspondant* contiendra la remarquable étude de M. Michon sur le cardinal de Retz, qui a partagé avec celle de M. Taupin le prix d'éloquence.

Nous avons hâte d'arriver au discours de M. Saint-Marc Girardin sur les prix de vertu, car l'espace va bientôt nous manquer et les compositeurs nous pressent de livrer notre copie. Tout le monde connaît l'esprit et le talent de l'illustre professeur, dont la jeunesse intelligente de nos écoles aime tant à suivre les leçons. Aussi, dire que le discours d'aujourd'hui était digne des autres œuvres de son auteur est en faire le meilleur et le plus complet éloge; mais ce n'est aussi qu'en dire la vérité. Le rapport sur le prix Montyon, ainsi que celui sur les concours littéraires, n'est pas une tâche facile. C'est encore un sujet qui se répète tous les ans et qui roule constamment sur les mêmes données. Il faut un art infini pour le renouveler après tant de maîtres. C'est ce qu'a fait avec un rare bonheur M. Saint-Marc Girardin. Examinant l'essence même de l'institution des prix de vertu, il en a montré le pour et le contre dans une discussion où l'esprit s'alliait à la profondeur des pensées; il l'a défendue contre les principales objections de ses adversaires, et il a su amuser le public avec ce grave sujet, tout en éveillant l'émotion par le récit des nobles actions récompensées par l'Académie. Une chose surtout nous a frappé dans le discours de M. Saint-Marc Girardin, et tous les amis de la liberté y applaudiront avec nous. Il s'est plaint que les demandes soumises à l'Académie pour les concours des prix de vertu eussent presque toujours une origine et une forme administratives, et il s'est adressé au public de toute la France pour lui demander de faire connaître directement et en dehors de cette filière, à la Compagnie chargée du legs de M. de Montyon, les traits de vertu dignes de récompense. On ne saurait trop multiplier ces appels à l'initiative privée, dans notre pays où rien ne se fait que par l'administration. Les inconvénients de l'excès de réglementation dans tous les genres commencent à frapper la masse des esprits. L'individu dans notre état social est enveloppé de langes et d'entraves qu'il importe de rompre. L'entreprise n'est certes pas facile, mais, pour y réussir, il faut l'entamer dans tous les ordres de choses. C'est ce que fait dans sa sphère l'Académie française en provoquant, par l'organe de M. Saint-Marc Girardin, ce qu'il a si bien appelé la *décentralisation* des prix de vertu. FRANÇOIS LENORMANT.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

L'ÉGLISE LIBRE

DANS L'ÉTAT LIBRE

PREMIER DISCOURS PRONONCÉ

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES CATHOLIQUES TENUE A MALINES
DU 18 AU 22 AOUT 1865.

Deux motifs m'ont attiré au sein de cette nombreuse assemblée.

J'y viens d'abord pour rendre hommage à la libre et religieuse Belgique. Dès ma première jeunesse, avant même d'être rattaché à ce noble pays par un lien sacré, ma sympathique admiration lui était acquise. C'est au cri de *la liberté comme en Belgique*, que le parti catholique s'est formé en France, et que, de 1850 à 1850, il a noblement et victorieusement lutté. C'est à elle que nous avons emprunté les idées, les exemples, les solutions résumés dans une formule déjà célèbre : *l'Église libre dans l'État libre*, et qui, pour nous avoir été dérobée et mise en circulation par un grand coupable, n'en reste pas moins le symbole de nos convictions et de nos espérances. Ce que nous avons formulé, la Belgique l'a accompli. Dès 1850, avec un instinct merveilleux, avec une magnanime confiance qu'aucun mécompte ne doit abattre, ni aucune ingratitude affaiblir, la Belgique catholique et libérale a trouvé la solution des problèmes les plus difficiles du monde nouveau.

Elle a compris les conditions nouvelles de la vie publique et de l'indépendance réciproque du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel. Par la main de généreux catholiques, parmi lesquels j'ai le droit de nommer avec une piété plus que filiale l'illustre comte Félix de Mérode, elle a gravé tous les principes de la liberté moderne dans sa glorieuse Constitution, la meilleure ou du moins la moins imparfaite de toutes celles qui existent sur le continent européen, et dont le premier signataire a été ce catholique vénérable et courageux qui, après avoir présidé en 1831 le Congrès national, nous fait aujourd'hui l'honneur de présider le Congrès catholique ¹.

Attentif depuis plus de trente ans aux dangers, aux orages, aux vicissitudes de la vie nationale et religieuse des Belges, je leur apporte aujourd'hui, avec l'admiration désintéressée d'un spectateur et la sympathie passionnée d'un ami, un hommage qui ne sera désavoué par aucun de ceux qui pensent comme moi en France, en Angleterre, en Allemagne, en Italie.

Je viens ensuite, attiré par la publicité, par ce grand air de la vie publique, qu'on respire avec tant de bonheur. Je viens au sein de l'heureuse Belgique, de cette nation si restreinte dans ses dimensions matérielles, dans ce qu'on peut appeler son corps, mais la plus grande de toutes par son âme, puisqu'elle est la plus libre de l'Europe; j'y viens goûter la charmante plénitude des facultés sociales, politiques et morales de l'homme, délivrées de toute entrave policière, et soumises uniquement au frein de la conscience et du respect des honnêtes gens pour eux-mêmes. La vie publique, ce glorieux apanage des nations adultes, ce régime de liberté et de responsabilité, qui enseigne à l'homme l'art de se confier en soi et de se contrôler soi-même, (*self-reliance and self-control*); c'est là ce qui manque le plus, en dehors de la Belgique, aux catholiques modernes. Ils excellent dans la vie privée, ils succombent dans la vie publique. Ils y sont, sans cesse et partout, primés, dépassés, vaincus ou dupés par leurs émules, leurs antagonistes ou leurs oppresseurs; tantôt par les incrédules, tantôt par les protestants; ici par les démocrates, là par les despotes.

Mystère douloureux et profond, trop douloureux et trop humiliant pour qu'on se résigne à le croire permanent et universel!

Voulez-vous que nous en recherchions les causes et les remèdes? Je vous dirai sans détour ce que j'en pense, au déclin d'une carrière, consacrée tout entière à la défense des droits et des libertés du catholicisme. Si en traitant devant vous une ques-

¹ M. le baron de Gerlache.

tion si difficile, mais la plus essentielle de toutes, je m'expose à froisser des opinions et des affections infiniment respectables, qu'on veuille bien le pardonner à mes vieilles habitudes de franchise parlementaire, et aussi à l'urgence de cet examen, aux limites où je dois me renfermer et qui ne me laisseraient pas le temps, quand même j'en aurais l'envie, d'envelopper ou d'atténuer ma pensée.

Je me trompe peut-être : mais, à mon sens, les catholiques sont partout, excepté en Belgique, inférieurs à leurs adversaires dans la vie publique, parce qu'ils n'ont pas encore pris leur parti de la grande révolution qui a enfanté la société nouvelle, la vie moderne des peuples. Ils éprouvent un insurmontable mélange d'embarras et de timidité en face de la société moderne. Elle leur fait peur : ils n'ont encore appris ni à la connaître, ni à l'aimer, ni à la pratiquer. Beaucoup d'entre eux sont encore, par le cœur, par l'esprit, et sans trop s'en rendre compte, de l'ancien régime, c'est-à-dire du régime qui n'admettait ni l'égalité civile, ni la liberté politique, ni la liberté de conscience.

Cet ancien régime avait son grand et beau côté : je ne prétends pas le juger ici, encore moins le condamner. Il me suffit de lui reconnaître un défaut, un seul, mais capital : il est mort et il ne ressuscitera jamais ni nulle part.

Est-ce à dire que le nouveau régime soit irréprochable ? Bien s'en faut. Tiendra-t-il partout ses promesses ? Donnera-t-il partout la liberté que nous en attendons ? J'en doute. Jusqu'à présent il n'y a pas réussi, et s'il le fallait, je me ferais fort de démontrer, par exemple, qu'il y avait en France, il y a cent ans, en 1763, un certain genre d'indépendance, et tout un ordre de garanties, de libertés individuelles, locales, municipales qui n'existent plus aujourd'hui. Mais là n'est pas la question. La société nouvelle, la démocratie, pour l'appeler par son nom, existe ; on peut même dire qu'elle existe seule, tant ce qui n'est pas elle a peu de force et de vie. Dans une moitié de l'Europe elle est déjà souveraine ; elle le sera demain dans l'autre moitié, et elle ne changera ni de principe ni de nature tant que nous vivrons. Au contraire, elle ira toujours en se développant dans le sens de son principe.

Je m'arrête pourtant, avant d'aller plus loin, pour écarter jusqu'à l'ombre d'une imputation qui me blesserait au vif. Est-ce moi qu'on pourrait soupçonner de vouloir renier ou calomnier le passé pour prêcher le culte d'une idole nouvelle ? Si grandes et si nombreuses qu'aient pu être mes fautes, nul n'oserait m'accuser d'avoir jamais flatté la victoire et adoré le soleil levant. Ma main se sécherait plutôt

mille fois que de recommander cette bassesse vulgaire à mes frères ou à mes pères dans la foi ! Il n'y a déjà que trop de pages, dans nos annales, recouvertes de la fumée d'un encens regrettable. A Dieu ne plaise qu'il nous soit jamais infligé de revoir les catholiques courir d'un pôle du servilisme à l'autre, applaudir avec une béate confiance aux coups de la fortune, aux triomphes de la force, et verser encore une fois sur les pouvoirs qui se succèdent en insultant et en proscrivant leurs devanciers, ces *torrents de louange*, qui faisaient déjà rougir Fénelon¹.

Non, non, s'ils daignaient m'écouter, les catholiques ne seraient pas plus idolâtres de l'esprit moderne que de l'esprit ancien ; pas plus épris de la souveraineté du peuple que du droit divin ; pas plus confiants dans le suffrage universel que dans l'infailibilité royale. Rien, dans les pouvoirs d'ici-bas, n'est infailible ; rien n'est absolu, rien n'est parfait. Mais l'essentiel est de reconnaître, parmi les forces sociales et les principes politiques, ce qui est déjà hors d'âge et hors de service, bien que toujours digne de nos respects et de nos regrets. L'essentiel, dans tous les arts et surtout dans la politique, qui est le premier de tous, est de distinguer le possible de l'impossible, la fécondité de la stérilité, la vie de la mort.

Quant à moi, je ne suis pas démocrate ; mais je suis encore moins absolutiste. Je tâche surtout de n'être pas aveugle. Plein de déférence et d'amour pour le passé, en ce qu'il avait de grand et de bon, je ne méconnais pas le présent et je cherche à étudier l'avenir. Je regarde donc devant moi et je ne vois partout que la démocratie. Je vois ce déluge monter, monter toujours, tout atteindre et tout recouvrir². Je m'en effrayerais volontiers comme homme ; je ne m'en effraye pas comme chrétien ; car en même temps que le déluge je vois l'arche. Sur cet immense océan de la démocratie, avec ses abîmes, ses tourbillons, ses écueils, ses calmes plats et ses ouragans, l'Église seule peut s'aventurer sans défiance et sans peur. Elle seule n'y sera pas engloutie. Elle seule a la boussole qui ne varie point, et le pilote qui ne fait jamais défaut.

Cela étant, je vais droit au fond des choses, je pose hardiment cette formule : Dans l'ordre ancien, les catholiques n'ont rien à regretter ; dans l'ordre nouveau, rien à redouter. Qu'on me comprenne bien, je ne dis pas : rien à admirer dans l'ordre ancien, je dis : rien à re-

¹ Lettre au duc de Chevreuse.

² Vehementer enim inundaverunt : et omnia repleverunt in superficie terræ : porro arca ferebatur super aquas. Et aquæ prævaluerunt nimis super terram ; operitque sunt omnes montes excelsi sub universo cœlo. (*Genesis*, vii, 18, 19.)

gretter. Je ne dis pas : rien à combattre dans l'ordre nouveau, je dis : rien à redouter.

Nous aurons, au contraire, beaucoup et toujours à combattre : mais si nous savons nous y prendre, nous serons invincibles. Oui, si, descendus de l'arche sur ce sol que je vous montrais tout à l'heure recouvert par les flots du déluge démocratique, à mesure que ces flots, après avoir tout envahi et tout renversé, s'écouleront à leur tour et laisseront à découvert une terre nouvelle, si nous abordons franchement et courageusement ce nouveau monde pour y élever nos autels, y planter notre tente, le féconder par nos travaux, le purifier par notre dévouement, et y lutter contre les dangers inséparables des conquêtes de la démocratie avec les immortelles ressources de la liberté ; si nous savons comprendre et accomplir cette tâche, nous y serons, non pas inattaquables, mais invincibles :

Il importe de fixer le sens des mots et d'éloigner jusqu'à l'apparence de l'équivoque. Quand je parle de démocratie, j'entends la démocratie libérale, par opposition avec la démocratie purement égalitaire, ou avec ce qu'un publiciste français¹ a si bien baptisé du nom de *démocratie impériale*. Quand je parle de liberté, j'entends la liberté tout entière. Non pas la liberté politique sans la liberté religieuse, comme dans l'Angleterre d'autrefois et la Suède d'aujourd'hui. Non pas la liberté civile, sans la liberté politique, détestable hypocrisie qui consacre l'égalité sous le joug de n'importe quel maître. Non pas la liberté illimitée qui aboutirait au désordre universel. Non pas enfin la liberté ancienne, la liberté aristocratique, très-vénérable, très-solide et très-robuste, mais fondée sur le privilège. Rien de tout cela, mais simplement et uniquement la liberté moderne, la liberté démocratique, fondée sur le droit commun et sur l'égalité, réglée par la raison et la justice.

L'avenir de la société moderne dépend de deux problèmes : corriger la démocratie par la liberté, concilier le catholicisme avec la démocratie.

Le premier est de beaucoup le plus difficile des deux. Les affinités naturelles de la démocratie, d'un côté avec le despotisme, de l'autre, avec l'esprit révolutionnaire, sont la grande leçon de l'histoire et la grande menace de l'avenir. Sans cesse ballottée entre ces deux abîmes, la démocratie moderne cherche péniblement son assiette et son équilibre moral. Elle n'y arrivera qu'avec le concours de la religion.

Mais pour que les catholiques, condamnés bon gré mal gré à ne plus vivre qu'au sein de la démocratie, puissent exercer sur elle une

¹ M. Guérout.

action féconde et salutaire, il faut qu'ils sachent accepter les conditions vitales de la société moderne.

Surtout il faut renoncer au vain espoir de voir renaître un régime de privilège ou une monarchie absolue favorable au catholicisme¹.

Et il ne suffit pas que cette renonciation soit tacite et sincère, il faut qu'elle devienne un lieu commun de la publicité! Il faut nettement, hardiment, publiquement protester à tout propos contre toute pensée de retour à ce qui irrite ou inquiète la société moderne.

Rien de plus impossible aujourd'hui que de rétablir une ombre même de féodalité ou de théocratie. Tout homme éclairé sait que ce sont là de vains fantômes. Mais, sous tous les régimes et dans tous les siècles, on mène les peuples par la peur des fantômes. La Belgique en a fait l'expérience autant que la France. Tel homme très-éclairé et parfaitement convaincu du néant des craintes qu'il affecte ou des dangers qu'il dénonce, n'en sera pas moins ardent à les propager, à les exagérer, à les exploiter contre nous. Sachons éviter les pièges qui nous sont ainsi journallement tendus. Sachons refuser à l'ennemi les prétextes dont il a besoin pour alarmer contre nous les préjugés publics, et dont il sait tirer contre nous un si redoutable parti. Désavouons donc sans relâche tout rêve théocratique, afin de n'être pas stérilement victimes des défiances de la démocratie; et pour mettre à couvert des orages du temps cette indépendance du pouvoir spirituel, qui est plus que jamais le suprême intérêt de nos âmes et de nos consciences, proclamons en toute occasion l'indépendance du pouvoir civil, comme l'ont fait à diverses reprises et avec tant d'autorité les évêques de la Belgique².

Tout bien considéré, je crois qu'on peut ramener à deux principes les instincts, les tendances, les volontés invincibles de la démocratie :

¹ Écoutons sur ce point les enseignements tout récemment émanés d'un courageux évêque, qui jouit à juste titre de la plus haute autorité dans toute l'Allemagne. « C'est une erreur capitale de notre temps, mais commune à un grand nombre d'esprits, honnêtes d'ailleurs et bien intentionnés, et qui s'est enracinée dans les âmes par une longue habitude de l'absolutisme, qu'il faut attendre le salut des événements extérieurs et surtout de l'avènement de quelque prince illustre et habile. Nous ne nions pas assurément la valeur des bons princes chrétiens; mais leur action sera d'autant plus bienfaisante qu'ils se renferment davantage dans les bornes de leurs légitimes attributions. Le bien qu'un prince, animé du reste des meilleures intentions, veut opérer en outrepassant les limites de son pouvoir, n'est qu'apparent et illusoire; il causera à l'Église comme à l'État, peut-être sans qu'il s'en aperçoive, les plus grands dommages. » Mgr de KETTLER, évêque de Mayence. *Liberté, Autorité, Église*, 1862. Traduction de M. l'abbé Belet, p. 134.

² Lettre au Sénat, du 17 mars 1850.

d'abord, le droit qu'a chacun d'aspirer à tout, c'est-à-dire l'égalité politique : puis, la suppression de tout privilège et de toute contrainte en fait de religion, c'est-à-dire la liberté des cultes. Croire que ces deux conditions suffisent pour asseoir la démocratie sur des bases inébranlables, c'est à coup sûr une infatuation lamentable ! — Mais, au fond et telle qu'elle est, elle ne tient qu'à cela. Il est vrai qu'elle y tient invinciblement. Une fois rassurée sur ces deux conquêtes, la démocratie moderne s'endort facilement dans une périlleuse sécurité sur le reste. Pour lui instiller le sens, le goût et le besoin de la liberté publique, il faut un effort généreux et continu, un effort auquel la conscience des catholiques est plus propre et plus intéressée que toute autre, car c'est à la religion catholique surtout qu'il importe de voir la démocratie devenir libérale et la liberté redevenir chrétienne.

« Dieu n'aime rien tant au monde que la liberté de son Église, » a dit saint Anselme dans un texte mille fois cité depuis que nous l'avons remis en lumière au début de la lutte contre le monopole universitaire. La liberté est donc pour l'Église le premier des biens, la première des nécessités. Mais l'Église ne peut plus être libre qu'au sein de la liberté générale. Aucune liberté particulière, et celle de l'Église moins que tout autre, ne peut exister aujourd'hui que sous la garantie de la liberté commune. Il en était autrement dans les grands siècles de l'histoire chrétienne. Nos pères ne connaissaient guère la liberté que sous la forme du privilège ; et les privilèges étaient si nombreux, si divers et si bien défendus par l'esprit de corps et l'énergie personnelle, qu'ils formèrent pendant longtemps un ensemble formidable et suffisant de garanties publiques. L'Église surtout, qui avait la première conquis et assuré sa propre liberté, offrait souvent aux libertés publiques ou individuelles un asile, une protection qui leur faisait défaut. Et quand la monarchie absolue eut partout détruit et remplacé les libertés du moyen âge, la puissance et les immunités de l'Église, plus ou moins respectées, parurent aux yeux de certains peuples une compensation plus ou moins suffisante de tout ce que les princes leur avaient enlevé. Mais les temps sont changés. Les services rendus par l'Église, en tant que corporation privilégiée, sont oubliés. Tout privilège, si ancien, si inoffensif, si légitime qu'il soit, répugne à nos générations éprises d'égalité, et qui n'hésiteront jamais à sacrifier la liberté, non-seulement de quelques-uns, mais de tous, aux dangers factices que de faux prophètes leur feront entrevoir pour leur idole.

Cela étant, rêver ou réclamer pour la religion catholique une liberté privilégiée, comme un patrimoine inviolable, au milieu de la servitude ou simplement de la soumission générale, n'est pas seu-

lement le comble de l'illusion ; c'est lui créer le plus redoutable des dangers.

+ Pour moi, j'avoue franchement que, dans cette solidarité de la liberté du catholicisme avec la liberté publique, je vois un progrès immense. Je conçois très-bien qu'on en juge autrement, et que l'on regrette ce qui n'est plus avec une respectueuse sympathie. Je m'incline devant ces regrets ; mais je me redresse et je regimbe, dès que l'on prétend ériger ces regrets en règle de conscience, diriger l'action catholique dans le sens de ce passé évanoui, dénoncer et condamner ceux qui repoussent cette utopie.

Du reste, je ne fais point ici de théorie, ni surtout de théologie. Je parle uniquement en homme politique et en historien. Je ne réponds pas par des arguments dogmatiques aux dogmatiseurs qui me condamnent et que je récuse. J'invoque les faits et j'en tire des enseignements purement pratiques, que je vous propose. J'invoque l'expérience.

Il n'existe plus un seul pays du monde, j'entends un pays qui compte dans l'opinion et dans les destinées du monde, où l'Église puisse faire fond sur la protection exclusive d'un pouvoir quelconque. Toutes les tentatives faites pour consolider ou renouer l'antique alliance de l'autel et du trône sur la base de l'emploi du pouvoir coactif contre les adversaires de l'Église ont misérablement échoué. Au contraire, toutes les fois qu'il lui a fallu vivre et lutter contre ces adversaires, sans pouvoir armer contre eux le bras séculier, l'Église a retrouvé, avec une merveilleuse rapidité, les beaux jours de sa force et de sa jeunesse.

Au début des temps modernes, un prince généreux et habile, qui fut à la fois un grand homme et un grand roi, Henri IV, introduisit en France la liberté de conscience, sous une forme incomplète, mais la seule que pût comporter la société alors. Il donna l'édit de Nantes. Aussitôt éclata cette magnifique efflorescence du génie, de la discipline, de l'éloquence, de la piété, de la charité catholique, qui place le dix-septième siècle au premier rang des grands siècles de l'Église. Elle commence avec saint François de Sales, et finit avec Fénelon, ce tendre et courageux apôtre de la liberté de conscience. Le petit-fils de Henri IV, Louis XIV, de la même main qui venait d'imposer à l'Église de France la servitude des quatre articles de 1682, révoqua l'œuvre de son aïeul et proclama l'unité de croyance dans son royaume. Tout le monde y vit le triomphe de l'Église. On crut l'orthodoxie à jamais garantie et l'hérésie extirpée. Or c'est précisément le contraire qui arriva. C'est l'Église catholique qui, après un siècle entier de décadence, se vit à la veille d'être extirpée du sol de la France. La révocation de l'édit de Nantes ne donna pas seulement

le signal d'une odieuse persécution. Avec le cortège d'hypocrisies et d'inhumanités qu'elle traînait à sa suite, elle fut l'une des principales causes du relâchement du clergé, du débordement et des profanations du dix-huitième siècle. La foi et les mœurs disparaissaient graduellement, quand la Révolution vint proscrire l'Église. Celle-ci ne se releva que dans le sang, mais pour vivre de sa propre vie, pour user désormais, sans privilège et sans appui séculier, de son immortelle énergie, pour donner au monde le spectacle de la prodigieuse renaissance dont nos pères et nous-mêmes avons été témoins.

A la suite de cet exemple, combien d'autres ne pourrait-on pas emprunter à l'histoire contemporaine ? Peut-être y reviendrai-je plus loin. Mais, dès à présent, il faut remarquer que la simple apparence d'une alliance trop intime de l'Église avec le trône suffit pour la compromettre et l'affaiblir. De 1814 à 1830, nous avons vécu en France sous une Charte qui garantissait la liberté politique et la liberté religieuse, mais en déclarant que la religion catholique était la religion de l'État. Depuis 1824 surtout, le roi et ses enfants donnaient l'exemple public de la plus sincère piété. Il n'y eut jamais l'ombre d'une mesure violente ou arbitraire contre les dissidents. Mais le ministre de l'instruction publique était un évêque. Les instituteurs de toutes les paroisses étaient nommés par les évêques. Les professeurs de tous les collèges étaient épurés par Mgr Frayssinous. Or toute cette protection, si légitime et si naturelle chez les Bourbons, donnée à la religion, n'avait abouti qu'à lui faire atteindre les dernières limites de l'impopularité. En 1830, tous les prêtres, l'abbé Lacordaire entre autres, étaient réduits à ne sortir dans la rue que sous un déguisement laïque.

En 1848, ce même Lacordaire paraissait en froc dominicain dans l'assemblée des représentants du peuple, et un évêque était appelé à bénir l'inauguration de la constitution républicaine sur la place de la Concorde.

Comment expliquer ce contraste autrement que par l'attitude fière, digne et indépendante que le clergé avait dû prendre bon gré mal gré sous la royauté parlementaire ? Je ne dis pas que le gouvernement sceptique et indifférent de Louis-Philippe voulût du mal à l'Église ; toujours est-il qu'il ne lui a fait que du bien. Au contraire, le gouvernement de la Restauration, qui lui voulait tant de bien, ne lui avait fait que du mal.

Pourquoi cet étrange résultat ? Parce que, moins l'Église est solidaire d'un pouvoir quelconque, moins elle invoque son appui, et plus elle apparaît forte et populaire en face de la société moderne. Cette vérité était reconnue par tout le monde il y a quelques années.

Depuis lors, elle a été reniée par plusieurs, sous l'empire d'une étrange illusion. J'imagine que, grâce à de récents événements, elle redevient peu à peu évidente pour tous.

Ne craignez pas, messieurs, que je veuille raconter ici l'histoire de ce qui se passe en France depuis douze ans. Vous comprenez tous le sentiment de réserve et de dignité qui m'empêche d'user de votre bienheureuse liberté pour dire aujourd'hui tout ce que je pense du régime sous lequel je dois rentrer demain pour y achever ma vie.

Je me borne à rappeler en passant que, lorsqu'en 1852 l'Empire se releva sur les ruines de la république, en supprimant la liberté de la tribune et de la presse, un trop grand nombre de catholiques se persuadèrent que le pouvoir absolu allait rétablir la prépondérance politique de l'Église en s'inféodant à elle. On le lui demandait avec tous les transports d'un dévouement passionné. Malgré des avertissements aussi énergiques que sérieux, on se précipitait dans ses bras, ou plutôt à ses pieds, en lui disant : « Soyez à nous, nous sommes à vous ! » Et on lui montrait nos quarante mille prêtres prêts à devenir les auxiliaires de ses quatre cent mille soldats pour fonder le second Empire. Chacun sait aujourd'hui où tout cela devait aboutir.

Sans doute l'empereur Napoléon III pouvait user de sa dictature autrement qu'il ne l'a fait. Il pouvait montrer que la répression même extra-légale et violente de l'anarchie n'arrêterait le développement d'aucune de nos libertés antérieures. Il pouvait, sans porter aucune atteinte à l'égalité de toutes les confessions devant la loi, achever l'œuvre de l'affranchissement de l'Église, si heureusement commencée sous la royauté parlementaire et sous la république. C'est parce qu'il ne l'a pas voulu que, dès le début de sa dictature, je me suis séparé de lui. Mais reconstituer l'ancienne prépondérance de l'Église sur la base ou sous la forme du privilège ; lui donner à elle seule la parole au milieu du silence universel ; la laisser seule libre et seule active en face de ses ennemis enchaînés et bâillonnés, c'est à quoi ni lui, ni aucun autre potentat du monde actuel, ne saurait réussir, en supposant, par impossible, qu'ils en eussent la pensée. Toutefois la seule idée d'une pareille issue de nos crises perpétuelles, la seule expression de ces prétentions chimériques, ont suffi pour refaire à l'Église, en France, une situation périlleuse. Et s'il éclatait aujourd'hui une nouvelle révolution, on frémit à la pensée de la rançon qu'aurait à payer le clergé pour la solidarité illusoire qui a semblé régner pendant quelques années entre l'Église et l'Empire.

Ne cessons donc pas de nous rappeler et de répéter les belles pa-

roles de M. Guizot, de cet illustre protestant qui s'est couronné d'une gloire nouvelle en défendant contre d'ingrats et tristes catholiques la souveraineté pontificale :

« Les bienfaits du despotisme sont courts, et il empoisonne les sources mêmes qu'il ouvre. Il ne possède pour ainsi dire qu'un mérite d'exception, une vertu de circonstance, et dès que son heure est passée, tous les vices de sa nature éclatent et pèsent sur la société¹. »

Ici, sans doute, je ne prêche que des convertis. Dans la libre Belgique, le pouvoir absolu ne rencontre que de rares admirateurs. Mais je sors d'un pays où, depuis douze ans, l'on a entendu chaque jour, dans le camp catholique, proscrire et maudire la recherche des garanties politiques, la liberté de la tribune et les résistances parlementaires. En étudiant la généalogie de cette école, je lui ai trouvé un ancêtre qui a devancé et résumé toutes les diatribes contre la liberté politique, dans une fameuse lettre du 7 avril 1774 à Saint-Lambert : « Je ne suis pas parlementaire... j'aime mieux obéir à un beau lion qui est né beaucoup plus fort que moi, qu'à deux cents rats de mon espèce. » C'est Voltaire qui écrivait ainsi. Le *beau lion* était Louis XV. Les monarchies absolues finissent ordinairement par un Louis XV, après avoir commencé par un Louis XI.

Les catholiques, qui, en Belgique, en Autriche ou ailleurs, seraient tentés de se plaindre des inconvénients et des ennuis de cette forme agréable et honnête de la démocratie qui s'appelle la royauté parlementaire, me rappellent ces libéraux naïfs de la Restauration qui s'étonnaient, après la révolution de Juillet, de voir reparaitre le budget d'un milliard. L'illustre émule du grand orateur que je citais tout à l'heure, M. Thiers, leur disait : « Ah ! vous vous plaignez d'avoir un milliard à payer ; eh bien ! saluez au passage ces rives heureuses, car vous ne les reverrez plus ! » A ceux qui murmurent contre le régime constitutionnel tempéré par la royauté, il faut aussi dire : « Saluez ces rives heureuses, car une fois quittées, une fois perdues de vue, vous ne les reverrez plus. Il vous faudra désormais naviguer, éperdus et tremblants, en pleine démocratie, en pleine république, en plein suffrage universel, et tâcher de ne pas y perdre la tête. »

Nous voici revenus sur le vaste terrain des dangers de cette démocratie qui a envahi le monde moderne ; dangers que les catholiques sont condamnés à rencontrer partout et toujours, mais qu'eux seuls doivent envisager sans crainte, parce qu'eux seuls sont sûrs de trouver dans leur foi la force de les braver et de les surmonter. Souffrez

¹ Histoire de la civilisation en France, 2^e leçon.

que je résume ces dangers et que je les définisse en quelques mots.

Le premier de tous est cet esprit révolutionnaire qui n'est pas de l'essence de la démocratie, mais qui presque partout se confond avec elle; cet esprit plus fatal mille fois à la liberté, dont il empoisonne les sources, qu'à l'autorité, dont il ne subit que trop volontiers le joug en échange d'une pâture quelconque jetée à ses instincts destructeurs. C'est lui qui, par les terreurs qu'il inspire comme par les appétits qu'il excite, est le principal auteur de tous les abaissements de la vie publique de notre temps. C'est lui qui condamne la démocratie à s'abdiquer en se personnifiant tantôt dans un César, tantôt dans une Convention.

Là même où la démocratie n'aboutit pas au césarisme, elle est toujours exposée, en Europe comme en Amérique, à être dissoute et broyée par le niveau égalitaire. Il ne s'agit pas de cette égalité raisonnable et légitime qui n'est que l'équité naturelle appliquée aux institutions sociales; mais de cette égalité inique qui, en proscrivant toute indépendance et toute diversité, méconnaît à la fois la première loi de la nature et la première condition de la liberté; qui poursuit le talent et l'intelligence comme les richesses et la naissance; qui dit avec Fouquier-Tinville à Lavoisier : « La République n'a pas besoin de savants ! » et avec M. Louis Blanc, au Luxembourg, en 1848 : « La supériorité d'intelligence ne constitue pas plus un droit que la supériorité musculaire. » Là où elle règne, et elle aspire à régner partout, l'appauvrissement et le sommeil de l'esprit humain suit de près l'asservissement des cœurs. L'inviolable toute-puissance de la médiocrité propage et foment une défiance haineuse contre tout ce qui s'élève ou se redresse. Toute pensée libre et virile est mise au ban de l'universelle platitude. Toute dignité personnelle devient suspecte; toute résistance locale ou individuelle impossible. Le droit est étouffé par la force, comme la qualité par la quantité. Les inégalités naturelles et légitimes nées du travail et du mérite sont sacrifiées aux passions de la foule. Le talent, l'éloquence, la vertu, la justice, sont noyés sous les flots de ces masses aveugles et muettes, irresponsables et inviolables, que nul châtement n'atteint, que nulle leçon ne corrige, mais que d'indignes meneurs égarent et dominant trop souvent, pour les conduire, à travers les saturnales de l'émeute, aux honteuses douceurs de la servitude. L'individu, le citoyen isolé, demeure dépouillé de toute garantie comme de toute initiative; et la propriété n'est pas moins menacée, pas moins dépréciée que l'individu. Dernier abri du privilège, dernier et incontestable signe de l'inégalité et d'une inégalité choquante entre toutes, elle se voit assimilée à l'aristo-

cratie de naissance; car l'héritage se prête absolument aux mêmes objections que l'hérédité : minée chaque jour par les envahissements de l'expropriation appliquée, non plus à la nécessité ou même à l'utilité publique, mais à la convenance ou à la fantaisie des agents de l'État, son inviolabilité risque d'être bientôt reléguée parmi les préjugés gothiques et les obstacles impuissants que le progrès écrase en passant.

Ces symptômes du mal dont tous les peuples modernes sont atteints, éclatent surtout dans les progrès constants et quotidiens de la centralisation, inventée par les princes pour faciliter le triomphe de toutes les révolutions, et qui, après avoir été le tombeau de la royauté du vieux droit, menace de devenir la prison, l'ergastule de la démocratie moderne. Cette centralisation insensée commence heureusement à devenir suspecte aux démocrates intelligents et indépendants; mais nulle part, depuis nos efforts trop rapides et trop timides à l'Assemblée législative de 1849, on n'a songé à lui opposer une digue sérieuse. Elle continue partout à armer l'État d'une puissance que ne soupçonnaient pas nos aïeux, qui envahit des régions telles que l'enseignement¹, et la charité, où son action avait toujours été inconnue chez les peuples anciens, et qui s'exerce surtout par la distribution exclusive des fonctions publiques, dont le nombre s'accroît sans cesse et dont l'ardente curée enflamme successivement toutes les générations. Cette passion universelle et furibonde des places fait de la société une proie dont vivent des générations entières de parasites, en attendant que d'autres générations de sollicitateurs affamés aient réussi à les remplacer par des miracles de servilité ou par la marée montante d'une révolution. Cette lèpre sociale se reproduit dans toute l'Europe avec une régularité effrayante. Il en est de même de cette assimilation graduelle qui s'opère entre les législations et les institutions de tous les pays, sur l'échantillon de la centralisation française. Elle prépare l'avènement d'une sorte de cosmopolitisme nouveau qui finira par tuer la notion de la patrie, en même temps que le sentiment de la dignité individuelle. L'Europe marche ainsi par toutes les voies à ce hideux régime de l'empire romain, sorti, lui aussi, des flancs d'une démocratie corrompue, et qui trouve de nos jours, chez nos savants officiels, chez nos lettrés de cour, et même chez certains professeurs alle-

¹ « En établissant en principe que l'État seul enseigne, et qu'un homme ne peut communiquer oralement sa pensée aux autres à moins de se constituer le salarié de l'État, le parti libéral a fondé un énorme instrument de tyrannie qui fera courir les plus grands dangers à la civilisation moderne. » Savez-vous qui a dit cela? C'est M. Renan dans la *Revue des Deux Mondes* de 1858. Il est vrai qu'alors il n'était pas encore chargé d'une mission scientifique par l'Empereur et professeur salarié par l'État.

mands¹, de si effrontés panégyristes. Napoléon I^{er} a déjà montré à l'Europe continentale qu'il n'était pas impossible de courber les nations les plus civilisées sous le joug d'une universelle humiliation. Les lois et les mœurs des États centralisés et *démocratisés* à l'excès abaisseront désormais devant la conquête les barrières et les obstacles dont ne sut pas toujours venir à bout ce grand homme de proie. Me serait-il permis d'ajouter que les progrès de la centralisation ne m'alarment nulle part plus qu'en Belgique? Et si, en échange de la gracieuse et cordiale hospitalité qui nous est offerte ici, j'osais hasarder un conseil d'ami, je dirais aux Belges de tous les partis : « Résistez à outrance aux envahissements de la bureaucratie et de la centralisation. Résistez, non-seulement par amour pour vos libertés politiques et religieuses, mais encore et surtout dans l'intérêt de votre nationalité si chère à tous les cœurs vraiment libéraux. Ne votez pas d'avance dans vos lois l'annexion que répudient votre patriotisme et votre honneur. »

.

 ;

Voilà pour la vie politique. Mais dans la vie morale, dans la vie de l'âme, que de périls plus graves encore dans l'état social que les usurpations monarchiques des trois derniers siècles ont légués à la démocratie! La passion universelle et exclusive du bien-être; la disparition du frein de l'honneur, car la foule, disait déjà Machiavel, n'est pas tenue d'avoir de l'honneur; la folle confiance de l'orgueil humain, l'infatuation de l'utopie, le culte dépravé du succès immoral, l'humilité chrétienne remplacée par la servilité, d'incessantes et formidables tentations dans tous les domaines de la pensée et de l'action; la vogue d'une publicité sans bornes, acquise à tout ce qui attaque le dogme et la morale chrétienne; l'effrayante popularité d'écrivains sans pudeur et sans foi, si bien qualifiés par M. Guizot de *malfaiteurs intellectuels*; le théâtre transformé, sous la protection de la police, en laboratoire d'insultes et de calomnies contre nous; l'histoire, indignement falsifiée, transformée tantôt en réceptacle d'immondices, tantôt en réhabilitation systématique des persécuteurs et des bourreaux, depuis Henri VIII jusqu'à Robespierre; le roman devenu, non plus seulement comme autrefois, le pourvoyeur du sensualisme, mais le prédicateur de la théologie du mal et l'anatomiste des difformités sociales; l'éducation de nos enfants, celle même de nos filles, con-

¹ Au premier rang desquels il faut signaler MM. Mommsen et Droysen.

voitée, disputée par la main insatiable des monopoleurs incrédules qui, sous le nom et les couleurs de l'État, nous les arracheraient pour les enfermer dans des prisons intellectuelles et les y retenir jusqu'à ce que la trace des croyances domestiques soit oblitérée de leurs âmes ; la religion enfin, victime de l'indifférence des masses, de l'acharnement des lettrés, de la défiance ou de l'hostilité du pouvoir, en attendant que la vraie théorie révolutionnaire puisse devenir applicable. Et cette théorie, la voici, exposée à treize ans de distance par deux apôtres qu'il convient de louer au moins de leur franchise. En novembre 1849, un représentant du peuple, alors assez notoire, M. Félix Pyat, disait, dans une lettre publique aux électeurs :

« La République a les deux pouvoirs, les deux glaives, car elle pro-
« cède de la souveraineté du peuple, et le peuple est souverain spi-
« rituel comme il est souverain temporel. Plus de tiare ni de cou-
« ronne. Le peuple est pape comme il est roi. »

Et l'an dernier ici même, en Belgique, à Bruxelles, au congrès de l'association internationale pour le progrès des sciences sociales, un démocrate français a dit :

« Non, messieurs, nous ne voulons pas des deux glaives, nous n'en
« voulons qu'un ; mais nous voulons l'avoir dans la main ¹. »

Vous le voyez, ces aspirations à la fois naïves et féroces de la tyrannie future nous ramènent aux plus odieuses servitudes du passé. L'idéal de cette démocratie antichrétienne et antilibérale n'est autre que l'omnipotence concentrée dans une seule main, et l'écrasement de l'âme et du corps sous un pouvoir unique, comme en Chine, comme dans l'antique Égypte, comme dans l'empire romain ². — Et ainsi que l'a démontré dans trois pages admirables notre savant Dœllinger ³, le despotisme unitaire de l'empire romain était bien moins menaçant pour la liberté de l'âme et de la foi chrétienne que ne le serait l'absolutisme de l'État moderne : ces premiers Césars ne connaissaient ni la censure, ni la police, ni l'enseignement officiel, ni la bureaucratie,

¹ *Annales de l'Association internationale pour le progrès des sciences sociales*, 2^e liv., p. 160.

² Qu'on veuille bien réfléchir sur l'abîme de servitude que recèle une phrase comme celle-ci que j'extrahs du *Siècle*, c'est-à-dire de l'organe le plus répandu de la démocratie antichrétienne et antilibérale : *L'Etat doit obliger chaque citoyen à le servir de son intelligence comme de son bras* (n^o du 5 décembre 1861). Louis XIV disait bien : *L'Etat c'est moi* : mais il n'eût jamais osé en tirer cette conséquence.

³ *Heidenthum und Christenthum*, p. 415.

ni le télégraphe, ni les chemins de fer, ni la gendarmerie, ni aucune des ressources infinies que la civilisation moderne met au service de la tyrannie.

En voilà bien long sur les dangers qui menacent l'âme et la société sous le régime démocratique, et je n'ai pas tout dit. Mais j'ai tenu à ne dissimuler ni les périls du présent ni ceux de l'avenir devant une assemblée de chrétiens, appelés à lutter, eux et leurs enfants, avec la grâce de Dieu, contre toutes les inventions et tous les triomphes du mal.

Faut-il en conclure que ces dangers, que ces maux soient plus graves, plus terribles que ceux auxquels nos pères ont été exposés, et dont l'Église a triomphé jusqu'ici? Je répons hardiment : Non. Le monde a toujours été livré à des tentations et à des épreuves faites pour épouvanter les chrétiens, mais non pour les vaincre. Le régime féodal, cette glorieuse et féconde réaction contre l'abaissement monarchique de Rome et de Byzance, à côté de ses bienfaits et de son incontestable grandeur, de sa robuste et virile liberté, a vu se creuser dans son sein des abîmes de corruption et d'égoïsme, où il a fini par s'engloutir. Avec les seuls écrits des grands saints du moyen âge, tels que saint Bernard et saint Pierre Damien, je me charge de tracer de n'importe quel siècle, entre le septième et le treizième, ces deux âges d'or de la société du moyen âge, un tableau non moins lamentable et non moins vrai que celui qui vous a peut-être troublés tout à l'heure. D'ailleurs, en admettant que les maux d'autrefois aient été moindres que ceux d'aujourd'hui, nous n'avons pas le choix. Il ne nous est pas donné d'échanger les maux du dix-neuvième siècle contre ceux du douzième, mais il nous est imposé de lutter contre ceux de notre temps, et j'ajoute, avec une entière confiance, il nous est parfaitement possible de les vaincre.

Tous les périls que je viens de signaler menacent également l'Église et la société. Mais l'Église, bien plus sûrement que la société, en possède le remède. Après le secours d'en haut, qui ne saurait lui manquer, elle trouvera dans les idées et dans les institutions de la démocratie elle-même les armes et les ressources nécessaires pour combattre victorieusement les dangers et les infirmités que la démocratie a enfantés. *Salus ex inimicis tuis.*

Je ne vais pas jusqu'à prétendre que la religion seule puisse suffire à défendre le monde moderne de la ruine morale qui le menace. L'exemple de l'empire romain devenu chrétien, et tombé, sous le nom de Bas-Empire, au dernier rang du mépris des hommes, me préserverait de cette illusion. Mais j'affirme que la société contemporaine ne se sauvera pas sans un recours énergique au christianisme intégral, au christianisme dans sa forme la plus complète et la plus vitale,

celui de l'Église catholique. Ce ne sera pas assez de toute la sagesse, de tout le courage, de toutes les vertus des générations présentes ou futures, pour lutter contre de si formidables périls; elles y succomberont, si elles s'obstinent à s'y engager sans Dieu, sans le Dieu des chrétiens, le Dieu de l'Église. Oui, si la démocratie, devenue souveraine et seule arbitre de ses destinées, imite la bourgeoisie voltairienne dans sa répugnance pour le frein religieux, dans son indifférence pour le frein moral, dans sa haine du prêtre; si, comme sa devancière, elle se laisse pervertir et énerver par la prospérité, pour ne retrouver la foi et la raison que sous l'empire de la souffrance et de la peur; on peut lui prédire une prompte et honteuse ruine. Elle ne se relèvera, de temps à autre, dans un paroxysme de turbulence éphémère, que pour retomber chaque fois plus bas dans l'abîme du césarisme.

La religion, avons-nous dit cent fois, a besoin de la liberté; mais nous avons toujours ajouté : la liberté a non moins besoin de la religion; et plus, mille fois plus que toute autre, la liberté démocratique. Sans le secours de l'antique bienfaitrice du monde, toujours vivante et toujours jeune, jamais la liberté moderne ne viendra à bout des obstacles et des ennemis qui l'assiègent. Plus on est démocrate et plus il faudrait être chrétien; car le culte fervent et pratique du Dieu fait homme est le contre-poids indispensable de cette tendance perpétuelle de la démocratie à constituer le culte de l'homme se croyant Dieu. L'enivrement de soi, l'idolâtrie du bonheur terrestre, l'apothéose de la raison souveraine du peuple souverain, ce poison inhérent au développement de la démocratie, ne rencontre d'antidote que dans la foi et l'humilité du chrétien.

C'est pourquoi Tocqueville, cet illustre contemporain, que l'on cite déjà comme un ancien, a prononcé cette sentence immortelle : « Plus l'homme s'accorde de liberté sur la terre, plus il doit s'enchaîner du côté du ciel. S'il n'a pas de foi, il faut qu'il serve, et s'il est libre, qu'il croie. »

Ici encore, les faits parlent plus haut que les théories. Tous les pays qui ont conquis et conservé la liberté, toutes les révolutions démocratiques qui ont réussi, portent au front la marque indélébile de la religion; témoin la Hollande au seizième siècle, l'Angleterre au dix-septième, l'Amérique au dix-huitième, et je suis fier de pouvoir ajouter, la Belgique au dix-neuvième. Interrogez tous ceux qui reviennent des États-Unis, ils vous diront à quel point ce peuple immense, si grand, si belliqueux, si prodigieux au milieu de ses malheurs, de ses discordes, est dominé par la religion, et comment cette religion, sous une forme le plus souvent incomplète, erronée, mais sérieuse et sincère, demeure la première de ses institutions politiques, la seule même

qui soit universelle et invariable. Le crime des auteurs de la Révolution française, crime impardonnable devant Dieu comme devant les hommes, c'est d'avoir méprisé, outragé et persécuté la religion de la France. C'est pour cela qu'elle n'a point réussi ; et qu'on a pu dire d'elle avec une haute et triste raison : « Civilement, elle a fait son œuvre ; politiquement, elle n'est jusqu'ici qu'une grande espérance trompée¹. »

Insistons sur cette nécessité impérieuse pour la démocratie moderne de recourir humblement et cordialement à la religion de ses pères. Dans l'une des plus récentes phases de cette révolution *qui dure encore*, au 24 février 1848, une main ennemie pénétra dans le cabinet du grand et intègre orateur que l'émeute venait de proscrire, y déroba les notes qu'il se proposait de porter le lendemain à la tribune, et les livra à la publicité. On y lisait entre autres cet axiome : « Deux caractères essentiels du bon citoyen dans un pays libre : 1° savoir respecter et supporter la liberté d'autrui ; 2° savoir « se servir de sa propre liberté². »

Or, je le demande, qui donc enseignera l'art de pratiquer ces deux conditions au bon citoyen de la démocratie moderne ? Qui, si ce n'est la religion ? — Qui lui enseignera surtout à réagir contre le niveau écrasant de l'état moderne ? Qui lui inspirera cette force morale, cette patience virile, cette persévérance invincible, cette intraitable indépendance dont nous aurons de plus en plus besoin pour tenir tête au torrent ? Qui maintiendra la vie dans nos âmes et l'espérance dans notre cœur, quand nous aurons roulé de mécompte en mécompte, de servitude en servitude, quand nos votes, nos vœux, nos discours seront noyés dans les clameurs serviles de la foule, quand nos mains seront désarmées, nos lèvres cousues, notre plume brisée ? Qui, si ce n'est la religion ? Car elle seule est la source intarissable de cette force surnaturelle qui maintient le ressort des âmes, qui leur instille l'instinct du droit, de la dignité et de la liberté. J'ajoute encore et toujours : la religion personnifiée dans l'Église catholique ; car c'est elle et elle seule, qui, malgré certaines alliances regrettables et certaines apparences contraires, finira toujours, à un jour donné, par entrer en lutte avec le pouvoir absolu. Elle seule a su résister au premier des Napoléon, à l'heure où le continent tout entier se prosternait devant lui. Elle seule sait encore, comme aux jours de sa jeunesse, enfanter des martyrs ; et le martyre, a dit je ne sais plus quel philosophe, est une invention du ciel pour dompter les maîtres de la terre.

Qui encore parviendra à consolider, à rétablir dans la conscience

¹ Le prince Albert de Broglie, en 1855.

² Guizot, *Projet de discours* publié dans la *Revue rétrospective*, n° 28.

des masses, cette notion de la propriété qui a déjà reçu de si rudes atteintes et que menacent bien d'autres dangers? N'est-ce pas, encore une fois, la religion? car, on l'a dit très-justement, « pour croire à la propriété, quand on ne croit pas à Dieu, il faut être propriétaire¹. » Eh! qui donc pourrait contenir et réprimer cette passion universelle et exclusive du bien-être dont nous risquons tous d'être à la fois complices et victimes, si ce n'est l'Église catholique, elle qui a toujours consacré, avec une sollicitude toute spéciale, l'inviolabilité de la propriété, mais en inspirant au propriétaire l'esprit de sacrifice et d'abstinence, en imprimant à la propriété elle-même le caractère d'une charge, d'une obligation morale? elle, qui a donné au monde le type le plus complet, le plus universel et le plus varié de cette propriété corporative si sagement garantie et pratiquée en Angleterre comme en Amérique, si follement méconnue par nos législateurs modernes, et dont la coexistence est indispensable à la propriété individuelle, pour garantir et consolider celle-ci? elle enfin dont la spoliation inexcusable a donné le signal de tous les attentats commis au nom de l'État contre le droit privé et justifié d'avance tous les arguments du communisme et du socialisme moderne?

Je pourrais ainsi passer en revue toutes les plaies et tous les périls que je signalais tout à l'heure, montrer partout le remède à côté du mal, et ce remède toujours accessible et toujours efficace entre les mains maternelles de l'Église. Mais le temps presse, et je me borne à ceci. Toutes les aspirations libérales et légitimes de la société moderne impliquent le développement énergique de l'effort et de la responsabilité, de l'effort moral et de la responsabilité individuelle, c'est-à-dire des deux notions fondamentales de la vie chrétienne. A qui donc pourrait-elle s'adresser pour apprendre à discipliner l'effort, à définir et à mesurer la responsabilité, si ce n'est à la religion chrétienne? N'est-ce pas là qu'elle est assurée de trouver l'inappréciable et indispensable secours de ces grandes vertus naturelles que la religion adopte, conserve et propage; que l'Église catholique a consacrées sous le nom des quatre vertus cardinales, et qui, reconnues et vantées par la philosophie, n'ont cependant trouvé leur véritable sanction et leur entier développement qu'au sein des sociétés chrétiennes? Ce n'est pas à la politique, c'est au catéchisme que nous demanderons leurs noms et leurs attributs : la *prudence*, qui éclaire et gouverne notre esprit; la *justice*, qui repose sur le respect du bien et du droit d'autrui; la *tempérance*, qui réprime toute convoitise déréglée; la *force*, *fortitudo*, c'est-à-dire la force d'âme qui sait tout bra-

¹ L'Univers, en 1848.

ver pour accomplir le bien et tout souffrir plutôt que de manquer au devoir. J'ose dire qu'aucun régime n'exige la pratique exacte et constante de ces quatre vertus autant que la démocratie. Aucune constitution, ni aucun programme politique ne remplacera pour elle cette page du catéchisme.

Mais, pour appliquer ces remèdes souverains dont les catholiques sont dépositaires, pour exercer sur la société moderne l'action salutaire qui leur appartient, il leur faut autant de bonne foi que d'abnégation. Il faut surtout que des malentendus invétérés soient éclaircis et dissipés. Il ne faut plus qu'on puisse nous soupçonner de ne pas accepter les conditions d'une époque militante, ni de sacrifier les nécessités urgentes du temps actuel à des chimères, à des regrets, même les plus naturels et les plus honorables; ni surtout de vouloir ramener le monde, directement ou indirectement, à un passé éteint sans retour.

Aucune précaution n'est superflue pour rassurer la susceptibilité ombrageuse de l'opinion à cet endroit. On a toujours et partout les yeux ouverts sur notre conduite, sur nos écrits, sur nos discours, et dès que nous donnons un prétexte quelconque à croire que des doctrines hostiles à la société moderne sont au fond de notre cœur, nos ennemis s'emparent de ce prétexte, si frivole qu'il soit, pour l'exploiter contre l'Église et contre la vérité catholique, pour justifier leurs préventions, leurs violences et leurs iniquités¹.

D'ailleurs, de même qu'il ne faut pas juger l'Église, ni l'ensemble de la doctrine catholique, d'après les paradoxes ou les palinodies de tel écrivain excentrique, il ne faut pas non plus juger le fond des principes de la démocratie, ni le fond du cœur des masses démocratiques, d'après les invectives ou les dénonciations des romanciers et des journalistes en vogue. Tout condamner dans la société moderne parce qu'elle est démocratique, c'est s'abandonner à une aberration aussi puérile que de tout admirer dans la société ancienne, parce qu'elle était aristocratique ou monarchique. La classe moyenne, la bourgeoisie elle-même, que l'on attaque si volontiers aujourd'hui, d'en haut et d'en bas, et à qui l'on fait payer cher sa prépondérance momentanée; la bourgeoisie, qui a commis de si grandes fautes, n'a pas été tout entière coupable de ces fautes. A côté de ceux qui les ont commises et qui au besoin les recommenceraient, elle renferme

¹ « Avant tout, les Catholiques et la presse catholique doivent éviter tout ce qui pourrait faire croire qu'il y a dans le passé certaines institutions, certaines formes politiques et sociales qui échappent, selon nous, à tout perfectionnement ultérieur; que nos efforts tendent à les louer sans réserve et à les recommander à la génération future comme l'unique moyen de salut. » Mgr de KETTELER, évêque de Mayence. *Liberté, Autorité, Eglise*, 1862, ch. I^{er}, p. 8, de la traduction de M. l'abbé Belet.

beaucoup d'éléments honnêtes et précieux, beaucoup d'âmes qui ont toute sorte de droits à être étudiées, ménagées et ramenées. Que dis-je? N'est-ce pas elle qui peuple de ses enfants nos conférences de Saint-Vincent de Paul? N'est-ce pas elle qui a donné au catholicisme la plupart de ses plus généreux champions, tels que Lacordaire et Ozanam, pour ne citer que les morts? Il y a une certaine haine contre le bourgeois, dont certains catholiques se font imprudemment les échos, et qui n'est au fond qu'un symptôme morbide de la jalousie plébéienne dont notre société est atteinte. Ce qu'on poursuit en lui, c'est encore un semblant d'aristocratie, un dernier débris de hiérarchie sociale. Un dénigrement âcre et venimeux ne guérira aucune des plaies d'une société où la bourgeoisie et le peuple, où toutes les classes se confondent et se pénètrent par des influences mutuelles qui font retomber sur l'ensemble le bien et le mal que l'on serait tenté d'imputer à telle ou telle fraction du corps social. Ne soyons donc, ni les panégyristes, ni les détracteurs à outrance de la société moderne. Sachons l'étudier, l'avertir, la corriger, s'il se peut; mais sachons surtout reconnaître que nous n'en verrons pas d'autre. Mieux vaut mille fois le reconnaître et la servir, avec l'espoir de la purifier et de la relever par la justice et la vérité. C'est le meilleur, peut-être l'unique moyen d'empêcher les révolutionnaires et les Sardanapales de mettre la main sur elle pour l'exploiter au profit de leur cupidité ou de leur égoïsme.

Mais il ne suffit pas d'établir que le catholicisme peut et doit apporter un remède souverain aux maux de la démocratie, je prétends encore établir que le catholicisme n'a rien à redouter de la démocratie libérale, et à tout à espérer du développement de toutes les libertés qu'elle comporte.

Le catholicisme a tout intérêt à combattre pour son propre compte ce qui menace et ce qui compromet la société moderne et la liberté, qui en est le principe nouveau et vital. L'absolutisme, la centralisation, la démagogie, voilà les grands ennemis de la démocratie libérale : ce sont aussi les forces que l'Église rencontre partout sur son chemin, partout armées et partout implacables contre elle.

Refouler les envahissements de l'État, consacrer le droit de propriété, respecter la liberté individuelle, établir et maintenir le droit d'association, voilà ce qu'exige le progrès et la consolidation de la démocratie, voilà aussi ce que doit vouloir l'Église, car nul n'en profitera autant qu'elle.

Toutes les extensions de la liberté politique et civile seront favorables à l'Église, et toutes les restrictions tourneront contre elle. Quelle est donc la liberté moderne qui ne soit désormais ou nécessaire ou au moins très-utile à l'Église? Il y a des libertés dont la dé-

mocratie se soucie peu, et que les catholiques regrettent ou réclament avec raison telles que la liberté de tester, la liberté de la charité; il n'y en a pas une seule parmi celles même que la révolution a enfantées dont les catholiques n'aient encore plus besoin que les démocrates.

Partout aujourd'hui ce sont les catholiques qui ont besoin de la liberté, et qui bon gré mal gré l'invoquent ou la regrettent. Partout ce sont nos adversaires qui la restreignent, ou la violent, ou l'escamotent, en invoquant contre nous le maintien ou l'extension des usurpations de l'État sur le domaine de la conscience, de la famille, de la propriété et du libre arbitre.

C'est pourquoi il ne faut jamais se lasser de répéter les fortes paroles écrites il y a vingt ans par celui qui est devenu le plus illustre de nos évêques, et dont chaque jour écoulé depuis lors n'a fait qu'accroître la glorieuse autorité :

« Ces libertés si chères à ceux qui nous accusent de ne pas les aimer, nous les proclamons, nous les invoquons pour nous comme pour les autres...

« Nous acceptons, nous invoquons les principes et les libertés proclamés en 89...

« Vous avez fait la révolution de 1789 sans nous et contre nous, mais *pour nous*, Dieu le voulant ainsi malgré vous¹. »

Prenons une à une les idées les plus populaires, les institutions les plus acceptées au sein de la démocratie moderne, je défie qu'on en trouve une seule qui, dans l'état actuel du monde, ne soit acceptable ou même profitable aux catholiques.

Le dix-neuvième siècle se vante, et avec raison, d'avoir restauré l'idée de nationalité. Cette idée, comme je viens de l'indiquer, je la crois plutôt menacée que servie par les progrès de la démocratie cosmopolite. Transformée en principe absolu, elle peut, comme toutes les idées et tous les principes de ce monde, provoquer des applications immodérées, périlleuses, et tomber dans l'absurde. Mais, prise en soi, sans exagération, sans abus, elle est une vérité, et, comme toute vérité, elle est une puissance. Or, cette idée, d'où vient-elle? Qui donc a baptisé, béni, instruit, formé, consacré, toutes les nationalités chrétiennes; qui donc a veillé sur leur croissance avec la plus maternelle tendresse, si ce n'est l'Église? Dans l'antiquité, ne sont-ce pas les peuples religieux par excellence, comme les Juifs et les Romains, qui ont maintenu la flamme toujours vivante de l'esprit national, dans la bonne comme la mauvaise fortune? Et dans le monde moderne, qu'il s'agisse de nationalités triom-

¹ Dupanloup, *de la Pacification religieuse*, 1844.

phantes comme la France, ou souffrantes comme l'héroïque Pologne, de nationalités unitaires comme l'Espagne, ou mixtes comme la Hongrie; de nationalités d'origine latine, d'origine germanique ou d'origine mixte comme la vôtre, qui donc ont-elles toutes trouvées à côté de leur berceau et pendant toute leur carrière, si ce n'est l'Église, ses missionnaires, ses pontifes, ses apôtres, ses saints, ses moines, ses innombrables ministres perpétuellement courbés sur les sillons qu'ils creusent de siècle en siècle pour y semer la civilisation, la vertu, la justice et la liberté? Il faut supposer d'un côté le comble de l'ingratitude, et de l'autre un abîme d'inintelligence pour établir un conflit entre la régénération légitime des nationalités opprimées et l'inépuisable maternité de l'Église.

D'autres m'objecteront peut-être le suffrage universel. Le suffrage universel! Je n'en suis pas l'apologiste; j'en suis au contraire la victime. Mais il existe, et il menace de gagner chaque jour du terrain. Ceux qui le réprouvent ou le contestent en droit ne peuvent faire autrement que de le reconnaître comme un fait, et, sachez-le bien, ce fait, une fois introduit, deviendra un fait définitif et une conquête irrévocable. Mais ce fait, ou ce droit, qu'a-t-il donc d'incompatible avec l'Église, avec la vérité catholique? Nous autres, vieux libéraux, vieux parlementaires, hommes des anciens partis, comme disent les nouveaux courtisans, nous pouvons bien nourrir de graves appréhensions, de légitimes inquiétudes sur la possibilité de concilier la pratique du suffrage universel avec les lumières et l'indépendance qu'exige le gouvernement représentatif chez le corps électoral. Mais, nous, victimes ou vainqueurs du suffrage universel, nous avons le même intérêt à désirer, à exiger qu'il soit éclairé, affranchi, délivré de toute influence abusive, de la pression des menaces ou des promesses du pouvoir. Ce n'est pas seulement notre intérêt, c'est notre devoir, notre honneur, notre avenir moral qui nous imposent ce programme. En quoi ce programme peut-il blesser les intérêts ou les droits de l'Église? Pourquoi, d'ailleurs, l'Église, née pour éclairer, pour convertir, pour gouverner, non pas quelques hommes, mais tous les hommes; pourquoi craindrait-elle d'être en contact avec les masses sur le terrain du suffrage électoral? Ah! je suis mille fois de l'avis de ceux qui estiment que l'Église ne doit descendre sur ce terrain, comme sur tout champ de bataille électoral, qu'à très-bon escient, avec d'innombrables précautions et pour des motifs strictement impératifs. Mais, une fois admise la nécessité pour elle de sortir dans certains cas de sa neutralité politique, pourquoi donc reculerait-elle plutôt devant le suffrage universel que devant le suffrage restreint? N'a-t-elle pas, au contraire, d'autant plus de facilités pour parler aux hommes que la sphère de son action s'agrandit? N'a-t-elle pas

mille moyens légitimes d'arriver au cœur, à l'esprit, à l'oreille des masses? Et, dût-elle échouer une fois, deux fois, dix fois même, ne peut-elle pas espérer, à meilleur droit que personne, des retours salutaires, des revanches éclatantes? Dût-elle même n'y rencontrer qu'un perpétuel mécompte, s'y exposer avec bonne foi et avec confiance dans son droit serait mille fois moins humiliant que de tout attendre, soit de la faveur d'un prince, ce qui est le plus grossier des pièges, soit de la reconstruction d'une aristocratie, ce qui est la plus chimérique des utopies.

Que dirons-nous du grand principe démocratique de l'égalité devant la loi, de l'égale répartition des charges et des obligations civiles et sociales? En quoi peut-il nuire à l'Église, ou gêner son action, ou blesser ses principes? En vérité, cela n'a plus besoin d'être discuté. Ah! nous le savons bien, il y a encore de par le monde des privilèges, et on les invoque encore, et on en créerait très-volontiers de nouveaux; mais uniquement contre l'Église, contre nous, à notre détriment, et jamais ni nulle part à notre profit. Dans l'ordre temporel, l'avènement de tout le monde à tout; toutes les carrières envahies par un nombre illimité de prétendants pour un nombre limité de places; les plus hautes fortunes exposées en prime aux ambitions les plus obscures; des convoitises ardentes et innombrables allumées par l'éducation dans tous les cœurs, puis éteintes par d'inévitables mécomptes chez les naufragés de la concurrence universelle, toujours disposés à attendre d'une révolution ce que la chance ordinaire leur a refusé. Voilà ce qu'entraîne la démocratie moderne. Certes, il y a là un péril sérieux pour l'organisation politique, pour le repos social, et il peut être permis aux hommes politiques de s'en effrayer. La société en mourra peut-être. Mais l'Église! elle en a vécu, et depuis dix-huit siècles. Oui, que fait-elle autre chose, depuis qu'elle existe, si ce n'est de vivre de ce principe et de ce péril? elle qui n'a jamais admis dans sa puissante hiérarchie aucune condition de naissance ou de fortune, qui a toujours appelé aux plus éminentes dignités de cette hiérarchie les plus obscurs d'entre ses enfants, qui a eu pour premier pape un pêcheur du lac de Tibériade, et qui, en plein moyen âge, en pleine aristocratie féodale, n'a pas connu de pontife plus illustre et plus puissant que saint Grégoire VII, le fils d'un charpentier toscan?

Mais serrons la question de plus près. Prenons la constitution belge, la plus libérale en même temps que la plus démocratique de l'Europe. En venant ici, je me suis arrêté, comme toujours, avec une émotion profonde, devant ce monument qui orne votre capitale, le monument du Congrès et de la Constitution, élevé à votre indépendance nationale par les mains de la liberté satisfaite, et couronné par

la statue d'un roi honnête homme, d'un roi fidèle à tous ses serments, et dont le règne aura été, non-seulement le plus long, mais aussi le plus heureux, le plus populaire et le plus honoré de tous les règnes de ce siècle. Au-dessous de la statue de ce roi exceptionnel, j'ai vu quatre autres statues qui représentent les quatre grandes libertés que votre constitution a données à la Belgique pour patrimoine et au monde pour exemple : la liberté de l'enseignement, la liberté de l'association, la liberté de la presse et la liberté des cultes. Ce sont des catholiques, j'en appelle à tous les souvenirs, ce sont des catholiques qui ont le plus contribué à ce que ces quatre libertés fussent données pour bases fondamentales à votre édifice constitutionnel. Ils ont eu mille fois raison, quoi qu'en aient pu dire quelques fanatiques d'absolutisme et d'intolérance. Je les en remercie avec le plus tendre respect; l'expérience les a mille fois justifiés, car il n'est pas une seule de ces libertés qui, aujourd'hui comme en 1830, ne nous soit indispensable à nous, à vous, à tous les catholiques des deux mondes.

La liberté de l'enseignement! Inutile d'insister sur ce point. C'est nous qui l'avons surtout et partout réclamée; c'est à nous que surtout et partout elle profite; c'est contre nous, exclusivement contre nous, qu'elle est sans cesse méconnue ou violée par la force ou par la ruse; c'est à nous surtout qu'on la refuse là où elle n'existe pas encore.

La liberté d'association! Mais c'est encore à nous surtout qu'elle profite; c'est à nous surtout qu'elle est nécessaire, absolument nécessaire pour toutes nos œuvres de charité, d'enseignement, de dévouement, de vie spirituelle et pénitente; pour que l'Église, votre mère, puisse vivre de la plénitude de sa vie, sans être enchaînée, mutilée, comprimée dans l'essor miraculeux de son immortelle jeunesse, de sa prodigieuse fécondité. C'est contre nous seuls qu'on voudrait exhumer ces lois inhumaines, heureusement tombées en désuétude, misérables débris du régime despotique, qui refusent aux chrétiens associés pour le service de Dieu et du prochain l'égalité, la liberté et la fraternité civile.

La liberté de la presse! C'est-à-dire la publicité, c'est-à-dire la vie intellectuelle, morale, littéraire et scientifique, politique et sociale. Mais où en seraient les prêtres, où en seraient les évêques, où en serait le Pape lui-même, dans l'état actuel du monde, si la presse était partout, comme elle l'est dans certains pays, sous la main du pouvoir, censurée, mutilée, étouffée, au gré de quelques laïques. Comment s'y prendraient-ils pour faire connaître à leur troupeau la vérité, le devoir, la véritable et suprême autorité. A Dieu ne plaise que je méconnaisse les abus de la presse, ou que je veuille réclamer, comme quelques-uns, son impunité absolue, sa liberté illimitée! Je ne

suis même pas de ceux qui croient que les bons livres ou les bons journaux puissent réparer tout le mal que font les mauvais journaux ou les mauvais livres. Mais j'affirme que, dans les pays que nous représentons ici, France, Angleterre, Allemagne, Italie, toute restriction arbitraire infligée à la presse ne tournera qu'au profit des ennemis de la religion, ne servira qu'à accroître le monopole oppressif des vieux journaux, ne gênera et ne supprimera que les publications catholiques, ne laissera passer librement que le poison et ne confisquera que l'antidote. Nulle part elle ne profitera à l'Église; il n'en résultera qu'un état de choses comme celui que nous voyons en France, où sept évêques n'ont plus le droit de se concerter pour donner, par la voie des journaux, un avis aux fidèles sur leur devoir électoral, tandis que cent journalistes, officieux ou autres, tenus à la plus stricte réserve envers le dernier des sous-préfets, peuvent, chaque jour, discuter et décrier les droits, les intérêts et les vérités de la religion; tandis que les professeurs salariés par l'État pour instruire la jeunesse, peuvent impunément blasphémer contre la divinité de Jésus-Christ. J'appelle et j'approuve de tous mes vœux des mesures non préventives, mais qui réprimeront équitablement les abus de la presse là où il en existe; j'approuve et j'appelle bien plus ardemment encore toutes celles qui, en la dégageant des entraves fiscales ou policières qu'elle rencontre ailleurs qu'ici, lui permettront de créer une publicité loyale, sérieuse, complète. Car la publicité, c'est l'arme des faibles, c'est le refuge des vaincus, c'est le frein des forts, des méchants, des menteurs; c'est, dans une société démocratique, la garantie suprême, celle que nulle autre ne peut remplacer, et qui peut seule tenir lieu de toutes celles que trouvait l'ancienne société dans la hiérarchie des rangs, dans l'indépendance des situations, dans l'empire des traditions. Pour nous catholiques, qui sommes en minorité dans tant d'États modernes, et qui, là même où nous sommes en majorité, n'en avons ni les droits ni la force, c'est le premier de nos besoins. La liberté de la presse, c'est la liberté de la plainte, et la plainte, quand elle a pour auxiliaire la publicité, c'est le levier qui renverse les murailles des citadelles et des cachots. Oui, si oppressive que soit la légalité, si violents que soient les préjugés populaires, la plainte, armée du droit d'écrire et de parler, saura en venir à bout. C'est la liberté de la presse, aidée et dirigée par la liberté de la tribune, qui a arraché, après trente ans d'efforts, l'émancipation des catholiques au bigotisme de la protestante Angleterre. Ce sont elles qui, après dix ans de lutte, ont conquis la liberté d'enseignement sous la République française. J'entends dire quelquefois que les catholiques sont opprimés en Belgique; j'ai même lu très-récemment, dans une feuille française « que la Belgique était

« un théâtre d'expérimentation destiné à montrer tout ce que la religion avait à redouter sous une constitution libérale. » Mais, je vous le demande, à vous, Belges qui m'écoutez, lequel vaut le mieux d'être opprimé comme on l'est en Belgique, avec la faculté de parler et d'écrire librement, et de faire les élections que vous faisiez il y a trois mois, ou d'être protégé comme on l'est ailleurs.

Reste la *liberté des cultes*, que je ne sépare à aucun titre de ses sœurs : mais cette matière veut être traitée avec quelque détail. C'est une thèse immense et à quelques égards nouvelle dans une assemblée comme la vôtre. Vous êtes fatigués, et moi aussi ; permettez-moi de ne la développer que demain.

CH. DE MONTALEMBERT.

LES

INSTITUTIONS REPRÉSENTATIVES

EN AUTRICHE

I

La rapide transformation que subit l'empire d'Autriche sous l'influence bienfaisante de ses institutions nouvelles forme un des spectacles les plus instructifs et les plus consolants de notre temps. Affaiblie par les longues et terribles luttes européennes du commencement de ce siècle, éternée ensuite par le paternel absolutisme de deux règnes peu féconds, puis réveillée de sa torpeur politique par les grandes catastrophes de 1848 pour retomber bientôt dans le caline décevant de la dictature centralisatrice, cette vieille et vénérable monarchie a puisé dans ses dernières épreuves une vigueur morale et un courage admirables. Un homme d'État célèbre, peu suspect de partialité envers elle, a dit cette parole bien connue que répétait naguère, à la tribune de la Chambre des seigneurs, un poète populaire, Anastase Grün¹ : « Cette Autriche est un pays extraordinaire ; à peine la croit-on abattue, qu'elle tire de son sein un nouveau prodige ! » En effet, l'Autriche a traversé des crises plus dangereuses encore que celle dont nous voyons la fin. La guerre de Trente Ans, la guerre de Sept Ans, la révolution de 1789 et la tempête sociale de 1848 renfermaient

¹ Pseudonyme du comte Antoine d'Auersperg.

pour elle de plus grands périls que la situation actuelle. Et cependant elle a survécu aux sanglantes journées de Lutzen, de Prague, de Hohenlinden, d'Austerlitz et de Wagram, sortant chaque fois plus vivace de l'abîme où ses adversaires croyaient l'avoir ensevelie ! Elle triomphera des difficultés actuelles, elle qui n'a péri, ni devant Gustave-Adolphe, le plus ambitieux, ni devant Frédéric II, le plus astucieux, ni devant Napoléon I^{er}, le plus redoutable de ses antagonistes !

Cette surprenante élasticité de l'énergie politique de l'empire des Habsbourg s'explique par l'histoire même de sa formation séculaire et la solidité singulière des éléments variés qui le constituent. La grande hérésie civile de notre époque, c'est la croyance où sont plusieurs que l'homogénéité ou l'unité politique est la condition nécessaire de la force d'un État. Depuis des siècles, la monarchie autrichienne est là pour prouver que la variété politique, la fédération de provinces autonomes rattachées à un centre commun est une garantie certaine de durée, et que, trop souvent, au contraire, l'unité dans les moyens de gouvernement a conduit au despotisme.

Très-récemment l'Autriche a subi des secousses auxquelles peu d'États européens auraient résisté : grâce à la diversité de ses ressources et à la variété de ses moyens de résistance, elle a pu mesurer avec calme les blessures reçues. Nous sommes témoins qu'elle s'est appliquée à les guérir avec une ténacité et une persévérance qui sont les signes évidents d'une puissance réelle. Après avoir été menacée de tout perdre par la force, elle en a appelé au droit, dont elle est aujourd'hui, malgré de mémorables revers, un des défenseurs les plus redoutés. Ses désastres lui ont porté bonheur et ses embarras l'ont servi : si les événements de 1859-1860 l'ont jetée, naturellement, sans effort, dans les bras sauveurs d'une liberté pure de tout contact révolutionnaire, les difficultés qui lui ont été suscitées, en Hongrie par exemple, l'ont sauvée encore une fois, en l'arrachant pour longtemps aux dangers de la centralisation parlementaire. *Tu felix Austria !*

L'Autriche est aujourd'hui un des pays les plus sérieusement libres de l'Europe ; je le démontrerai. Je prouverai aussi que les immenses richesses de son sol, mieux connues et mieux exploitées, relèveront complètement son crédit, si l'on veut, et le feront entrer prochainement dans une situation économique meilleure.

En passant la frontière, à Salzbourg ou à Passau, le voyageur s'aperçoit immédiatement du changement considérable qu'a éprouvé ce ci-devant État de police (*Polizeistaat*), autrefois la citadelle de la prohibition et du protectionisme. Les passe-ports sont à peine demandés et les douaniers semblent partager complètement la politique libre échan-

giste du gouvernement actuel. L'absence de police ou plus exactement d'agents de police et de gendarmes frappe encore davantage à Vienne même où le seul sommelier de votre hôtel se permet de vous demander très-respectueusement votre nom pour le faire insérer dans le *Fremdenblatt* (feuille des étrangers), rédigé par le frère de H. Heine. Le droit d'aller et de venir, que les républicains de 1848 éprouvaient, non sans cause, le besoin de comprendre dans l'énumération officielle des libertés françaises, s'exerce en Autriche dans toute sa plénitude. Tous les jardins impériaux et même les parcs des grands seigneurs sont à la libre disposition du public. On y lit, comme en Suisse, des inscriptions dans le genre de celle-ci : « Ce jardin est confié aux soins délicats du public. » Point de gardien à la consigne sévère. Êtes-vous surpris par la pluie, vous avez la faculté de vous réfugier au palais de l'empereur, dans les corridors duquel il est permis de circuler comme dans les passages de Paris. Les gardes allemandes échelonnées devant vous ne sont réellement là qu'*ad honores*. Cette grande liberté de circulation et la variété des costumes nationaux, styriens, magyars, polonais, slovaques, valaques, etc., donnent à la capitale une physionomie très-pittoresque et pleine de charme.

De tout temps d'ailleurs a régné à Vienne une certaine liberté pratique, que les mœurs avaient conservée et développée, malgré les systèmes de politique restrictive et les règlements de police. La *malice* des Viennois est proverbiale en Allemagne. Le vieil esprit d'association des races germaniques n'a jamais pu être extirpé : Vienne et l'empire sont couverts de sociétés de toute espèce, auxquelles les nouvelles institutions politiques ont permis de prendre un plus grand essor. Il existait en 1862 dans l'empire 4,450 associations de tous genres. A Vienne on en compte 260. J'ose affirmer que presque toutes les professions ont actuellement leur *verein*. Le système représentatif de l'empire étant, comme en Angleterre, basé sur les intérêts communs et distincts, il est facile de prévoir qu'en peu d'années la liberté d'association produira en Autriche des résultats peut-être inattendus : le premier de tous sera d'offrir un inexpugnable rempart contre le retour de l'absolutisme.

La presse, dont les droits sont garantis par une législation que bien des pays envient, jouit en fait, grâce aux mœurs politiques du pays, d'une liberté presque illimitée. Les procès de presse, relativement rares, intentés depuis deux ans, ont eu pour cause des appels isolés à l'insurrection ou des attaques contre la constitution. La plupart des délinquants ont été graciés par l'empereur. Il paraît aujourd'hui, dans les diverses langues parlées dans l'empire, environ cinq cents journaux ou recueils périodiques. A Vienne, il se publie chaque semaine quatre journaux satirico-politiques dans le genre du

Punch : ils usent de la liberté commune avec une hardiesse que les mœurs publiques rendent presque toujours innocente. A Pesth s'impriment une trentaine de journaux et recueils périodiques, rédigés en magyar, en allemand, en serbe ou en roumain. L'instruction primaire étant plus répandue en Autriche que dans la plupart des pays de l'Europe occidentale, la plus grande partie de la population lit les feuilles publiques ; aussi est-il tel journal autrichien qui se tire journalièrement à vingt et même trente mille exemplaires ! Chaque province, formant un centre d'activité politique, les gazettes tchèques de Prague, les feuilles polonaises de Cracovie, les publications périodiques ruthènes de Lemberg ou de Czernovitz, les journaux slovènes en Carniole ou croates à Agram, etc., ont pour la politique intérieure une importance aussi grande que la plupart des journaux de la capitale. Il existe autant de *grands* journaux à Pesth qu'à Vienne ; les feuilles saxonnes, roumaines et magyares de la Transylvanie déploient une activité remarquable.

La liberté d'association, la liberté de la presse et leur pratique réelle, loyale, constitutionnelle comprennent, à vrai dire, tout le régime représentatif. Aussi ne faut-il pas trop s'étonner du prompt succès des institutions nouvelles. Elles étaient depuis longtemps dans les mœurs : il a suffi d'une parole sincère de l'empereur pour les faire entrer dans le droit public de l'empire.

Le régime nouveau ne se trouve pas longuement décrit dans une charte unique ou une constitution déclarée législativement inviolable. Les lois qui l'ont établi sont peu nombreuses, très-courtes, publiées successivement et dépourvues de déclarations philosophiques sur les droits de l'homme. Chaque jour, le pouvoir législatif développe l'œuvre constitutionnelle qui sera celle du temps. Ce fait est rare au dix-neuvième siècle, tellement rare, qu'il paraîtra au moins extraordinaire à beaucoup de publicistes français. Ces enseignements sont si importants, qu'il est utile et intéressant d'en rechercher les causes. Elles se trouvent toutes dans l'histoire de la formation de la monarchie autrichienne. Si l'on ne possède pas une notion générale de cette histoire si compliquée, il est difficile de comprendre exactement les mouvements politiques dont l'Autriche est aujourd'hui l'actif foyer.

L'*empire de l'Est* (littéralement *Oest-Reich*), s'est formé lentement, sous le sceptre et l'action d'une même famille régnante, par l'agrégation successive de divers États d'inégale étendue et de nationalité différente. Les Habsbourg l'ont créé, comme les Capétiens ont fondé la monarchie française. Le duché (plus tard archiduché) d'Autriche en a été le centre, comme l'Île de France a été le germe du royaume de Louis XI.

L'empire d'Autriche est la réunion des possessions héréditaires de la maison de Habsbourg-Lorraine. Chacune de ses provinces, en prenant rang, suivant le droit ancien, parmi ces possessions, conserva ses lois, ses coutumes, son organisation, en un mot sa constitution historique. C'est à partir du règne de Marie-Thérèse seulement que les provinces germano-slaves furent, peu à peu et sous de nombreuses réserves, soumises à un commencement de législation uniforme, au moins quant aux lois nouvelles. Il est donc rigoureusement exact de dire que jusqu'en 1847 le plus solide lien et, à certain égard, le seul lien qui maintint en un tout organique, pour ne pas dire, en une confédération monarchique, des provinces si différentes par leurs lois, leurs mœurs et leurs langues, c'étaient l'empereur et sa dynastie, personnifiant la monarchie et garantissant la sécurité et leurs droits respectifs à tant de peuples, forcés par la nature ou les événements de vivre l'un à côté de l'autre ou pêle-mêle.

Pour saisir rapidement le caractère particulier qu'a imprimé à l'ensemble de l'empire l'histoire si variée de sa formation, distinguons-le en quatre groupes territoriaux : les pays *allemands*, les provinces *slaves*, les États *hongrois* et les provinces *italiennes*¹.

On sait que les comtes de Habsbourg, possesseurs de quelques petits fiefs immédiats en Souabe et sur le Rhin suisse dans l'Aargau, ne commencèrent à jouer un rôle dans l'histoire générale de l'Europe qu'à partir du règne du comte Rodolphe, élu en 1263 empereur d'Al-

¹ J'emprunte cette classification à l'un des meilleurs travaux de M. le baron Ch. de Czoernig, directeur de la statistique administrative, à Vienne, et un des meilleurs publicistes de l'Allemagne. Voy. *Oesterreich's Neugestaltung*. Stuttgart, 1858, 1 vol. in-8.

lemagne. Son fils, Albert, fut investi par lui, à titre héréditaire, de la province d'Autriche (1282), vacante depuis l'extinction de la maison de Babenberg. Par succession, achat, mariage ou par la volonté directement exprimée du peuple, les petits duchés et comtés des Alpes germano-slovènes furent réunis successivement sous le sceptre unique des archiducs d'Autriche. Plusieurs fois détruite par des partages, cette agrégation de provinces resta définitive sous le règne de l'archiduc (empereur) Léopold I^{er}. Par la *bulle d'or* de l'empereur Frédéric III, l'archiduc d'Autriche avait, conformément aux idées de la Renaissance, acquis dans ces pays, sur les ordres et les corporations privilégiées, un pouvoir pour ainsi dire illimité, qu'à la faveur des troubles religieux du seizième siècle et du dix-septième on chercha plusieurs fois, mais vainement, à ramener dans ses anciennes limites. La noblesse ne parvint jamais dans ces contrées montagneuses à une véritable puissance politique : mais il s'y forma, de bonne heure, surtout en Tyrol, une forte classe de paysans libres¹. Après plusieurs siècles de vie commune sous le sceptre tout-puissant des archiducs d'Autriche, la Styrie, la Carinthie, la Carniole, le Tyrol, le pays de Trieste et le comté de Goritz et Gradisca furent, du moins en général, gouvernés d'une manière assez uniforme, surtout dans les grands centres de population. Toute l'administration inférieure était confiée aux seigneurs patrimoniaux. Les populations de ces pays alpestres, les Allemands, les Slovènes ou Wendes, les Croates, les Serbes (Dalmates ou Esclavons), les Forojuliens ou Frioulans, les Latins (*Ladiner*) et les Romains-Italiens ont toujours vécu en bonne intelligence depuis leur réunion sous la même dynastie. Les Slaves se développèrent rapidement sous l'action de la civilisation allemande. Les Slovènes se germanisèrent, comme les Celtes de la Bretagne se sont francisés.

Par l'acquisition de la Bohême (déjà précédemment réunie aux possessions de la maison de Habsbourg, sous Rodolphe I^{er}), Ferdinand I^{er} devint le plus puissant prince de l'Empire et fixa dans sa famille la couronne impériale. En Bohême, la noblesse héréditaire, en partie alliée aux anciens rois indigènes, occupait depuis les temps les plus reculés une place prépondérante. Ses chefs possédaient tous les sièges aux états du royaume et exerçaient, à côté du roi, un pouvoir considérable qu'accrut le régime féodal introduit par les Allemands. Ils gouvernaient tout le pays, à l'exception de quelques villes ou localités privilégiées, n'étaient justiciables que d'eux-mêmes, dis-

¹ Le comté de Tyrol a conservé sans interruption jusqu'en 1860, sa vieille constitution, dans laquelle l'élément rural jouait le premier rôle. Les droits de la diète étaient très-étendus. Au dix-huitième siècle ce petit pays formait une véritable oasis constitutionnelle.

posaient du vote et de la répartition des impôts et administraient au nom du roi. On le sait, cette puissance de la noblesse fut brisée à la bataille de la *Montagne Blanche*, en 1620, après que l'électeur Palatin eut tenté d'introduire la réforme et de détrôner la maison d'Autriche. Le droit d'élection royale, que s'étaient arrogés les états au mépris de la *bulle d'or* de l'empereur Charles IV, fut aboli ; les ordres furent contraints d'accepter une constitution nouvelle ; enfin ceux d'entre les nobles rebelles, parmi lesquels beaucoup de luthériens, qui n'avaient pas péri sur l'échafaud ou sur le champ de bataille, perdirent une partie de leurs biens et s'expatrièrent. Cependant la noblesse conserva un grand nombre de privilèges jusque sous le règne de Marie-Thérèse et de Joseph II. Alors seulement le gouvernement du pays passa réellement dans les mains du roi ; la justice et l'administration furent réorganisées, les corvées diminuées et la propriété mobilière assise sur des bases plus modernes. Ces réformes n'enlevèrent pas à la Bohême, à la Silésie et à la Moravie toute leur autonomie : ces trois provinces conservèrent leurs états particuliers. Les pouvoirs de la *chancellerie de la cour de Bohême*, supprimée en 1802 seulement, furent confiés jusque sous le règne de l'empereur Ferdinand à la *chancellerie de cour de Bohême-Gallicie-Autriche* ou *chancellerie de cour unie* (*Verëinigte Hofkautzlei*). La Bohême, la Moravie et la Silésie ayant fait partie pendant des siècles de l'empire d'Allemagne, et la moitié de la population de ces provinces ayant de tout temps appartenu à la race allemande, l'influence de cette dernière y est depuis longtemps prépondérante. — La Gallicie n'appartient à la confédération autrichienne que depuis le funeste partage de la Pologne. Les privilèges territoriaux de l'ancienne noblesse héréditaire n'en reçurent aucune atteinte ; ils furent même formellement confirmés par la constitution octroyée à la Gallicie en 1817. Il en fut de même dans la Bukovine, cédée à Joseph II par la Porte en 1775 et considérée depuis 1786 comme un cercle de la Gallicie. Aujourd'hui elle forme une province particulière de l'empire, habitée par des Valaques, des Ruthènes, etc. La dissolution du royaume de Pologne ayant fait en Gallicie table rase de toutes les anciennes institutions, c'est dans cette province que le gouvernement de Vienne exerçait le pouvoir le plus étendu, comme le prouve la loi sur l'organisation judiciaire de la Gallicie occidentale de 1796. C'est là aussi que fut publié d'abord le *Code civil général*. La nationalité polonaise était, depuis l'origine du royaume de Pologne, dominante en Gallicie. Ce n'est qu'à une date très-récente que la nationalité des Ruthènes, plus nombreuse que celle des Polonais, fut reconnue officiellement par le gouvernement autrichien. La langue judiciaire du pays a été, jusqu'en ces derniers temps, le latin ; mais l'allemand était la langue poli-

tique. L'influence germanique s'est accrue depuis la création des nombreuses colonies allemandes établies successivement depuis Joseph II sur les terres de l'État. Elle s'est propagée beaucoup aussi, grâce aux cinq cent mille juifs du pays, qui ont eu longtemps le monopole du commerce.

Les pays hongrois forment le troisième groupe important de la monarchie autrichienne. La couronne de Hongrie, autrefois élective, ne passa définitivement à la maison de Habsbourg qu'en 1526. Tandis que dans les autres provinces le pouvoir du prince s'accroissait insensiblement aux dépens des anciennes prérogatives des ordres, en Hongrie, au contraire, il avait été progressivement absorbé au bénéfice d'une oligarchie. La constitution était entièrement aristocratique ; les attributions royales strictement définies ; les droits de la haute noblesse illimités ; ceux des masses populaires nuls. Pour prendre place à la table des magnats ou Chambre des seigneurs, il fallait appartenir à la haute noblesse et être reconnu comme magnat par la diète et le roi. N'étaient éligibles à la Chambre des députés que les nobles. Ceux-ci jouissaient, en outre, de l'immunité d'impôts et d'autres privilèges exorbitants. Pour lutter contre une influence aussi considérable, le roi avait été obligé de s'appuyer sur le clergé et sur les villes dites royales, jouissant de privilèges particuliers, comme les villes libres de l'Allemagne. Par le clergé parvenaient au partage du pouvoir tous les déshérités de la politique, auxquels les rangs du sacerdoce n'étaient pas fermés. Protégés par la couronne et soutenus par les suffrages populaires, les évêques ne tardèrent pas à occuper dans l'État une place éminente. Le primat, archevêque de Gran, jouissant de revenus énormes, prit dans le gouvernement une position prépondérante, à côté du Palatin. Quant au clergé paroissial, amoindri par le patronat des seigneurs, il ne sut jouer que rarement auprès des masses populaires le rôle auguste qui lui est destiné. Les révolutions religieuses du seizième siècle et les doctrines anticatholiques qui furent appliquées, aux dix-septième et dix-huitième siècles, par les gouvernements, n'étaient pas faites pour améliorer cette fâcheuse situation. Saint Étienne et ses successeurs avaient échoué dans leurs tentatives d'introduire dans le royaume le régime féodal. Du reste l'*homagium*, base de toute l'ancienne constitution politique du pays, diminuait en effet singulièrement l'utilité de l'application du droit germanique : la fidélité envers le roi, constitutionnellement élu, était la première conséquence de ce principe de la législation hongroise. A vrai dire, toute l'ancienne nation magyare apparaît dans l'histoire comme une immense armée de hussards. En cessant son existence nomade, ce fier peuple de cavaliers, amis du luxe et du faste, doués à un degré très-rare d'éloquence politique et de

bravoure militaire, parlant une langue radicalement étrangère aux idiomes européens (sauf au finnois), a conservé, plus qu'aucun autre peuple de l'Europe actuelle, la physionomie de ses origines nationales. Quand les chefs de la noblesse se rassemblaient à cheval, aux champs de Rakos, près de Pesth, pour porter des lois, le cimeterre à la main ; quand leurs descendants s'écriaient, en 1741, aux pieds d'une femme à l'âme virile : « Mourons pour notre roi ; » quand à Presbourg, à son couronnement, le roi prête serment, à cheval, l'épée en l'air tournée du côté de l'orient, on ne peut s'empêcher de comparer ces scènes étranges avec les récits des annalistes du moyen âge sur la race hunnique. Descendu, avec les Ottomans, du plateau de l'Asie centrale, le peuple magyar n'a jamais complètement abandonné les traditions des compagnons d'Attila : il a toujours conservé une secrète sympathie pour les Osmanlis. J'entendais dire un jour par un zélé catholique hongrois : « Quel dommage que les Turcs soient musulmans ! Avec eux nous aurions conquis l'Europe ! » Ainsi, s'expliquent, à mon avis, et les alliances et les obstacles que les conquérants turcs ont rencontrés pendant plusieurs siècles sur les bords du Bas-Danube. Quand les magyars oubliaient la foi de saint Étienne, ils supportaient la domination turque plus aisément qu'aucun autre peuple de l'Europe. Quand ils étaient *fidèles*, ils n'avaient plus aucune considération pour les sympathies de race. Félicitons-nous de cette conquête du christianisme, dont la divine influence civilisa, aux neuvième et dixième siècles, les terribles hussards hongrois, effroi de la moitié de l'Europe, et fit d'eux, au douzième, la nation *apostolique* par excellence. L'administration du royaume et l'organisation judiciaire se développèrent dans le sens des mœurs et des usages que je viens d'indiquer. Toute la Hongrie fut divisée en autant d'arrondissements (comitats ou districts, etc.) qu'il y avait de juridictions ; tous étaient placés sous une sorte de régime municipal aristocratique dans lequel toutes les fonctions étaient électives, sauf la dignité d'*obergespan* (préfet ou comte suprême), conférée par le roi à des magnats quand elle ne leur appartenait pas à titre héréditaire. La direction supérieure des affaires appartenait, il est vrai, au roi ; mais elle ne consistait que dans l'administration des régales, l'intervention officielle dans les affaires ecclésiastiques et la protection des villes royales. Les dix ou douze nationalités qui vivent sur le sol du royaume, à côté de la minorité magyare, étaient traitées par celle-ci en vassales. Cette constitution se maintint intacte, à travers les siècles, par la force de la tradition plutôt que par celle du droit écrit, grâce surtout à son caractère militaire et aux perpétuelles incursions des Turcs. Cette immobilité politique fut sans danger aussi longtemps que l'Europe ne connut pas les armées permanentes et que

les magnats, intermédiaires *fidèles* entre la couronne et la nation, conservèrent la prépondérance dans le pays. On sait qu'à la diète et dans les assemblées des comitats, les votes étaient comptés, en vertu du principe, *vota sunt ponderanda sed non numeranda*, et que les décisions étaient prises conformément aux *vota saniora* et non aux *vota majora*. Tant que les mœurs suppléèrent à ces lois défectueuses, leurs dangereux principes pouvaient recevoir une application plus ou moins heureuse. Mais dès que les magnats perdirent leur influence conservatrice, une pareille constitution devait conduire à une lutte inévitable entre le pouvoir exécutif et la diète. Quelques magnats populaires et la noblesse sans terre jouèrent, depuis la fin du siècle dernier, le premier rôle dans les assemblées des comitats. En dehors de quelques villes royales, il n'y avait pas de classe moyenne : les israélites formaient, pour ainsi dire, tout le tiers état. Le reste de la population était corvéable. La diète accordait, non sans opposition, des levées de troupes ; mais elle ne donnait pas toujours des subsides suffisants pour les entretenir : elle ne votait pas un kreutzer pour le paiement des intérêts de la dette contractée par le gouvernement de Vienne pour maintenir la monarchie à son rang en Europe. Après les essais de réforme, infructueux et impolitiques, faits par Joseph II, non pour placer la constitution hongroise sur des bases plus larges, plus européennes, plus modernes, mais pour augmenter le pouvoir personnel du roi, la diète saisit avec empressement toutes les occasions pour étendre ses privilèges : les guerres de 1790 à 1815 favorisèrent cette tendance constante. Sous le règne de François I^{er} (II), le latin fut aboli comme langue officielle et remplacé par le magyar : innovation dangereuse, à laquelle ce prince n'aurait jamais dû consentir, car elle donna un aliment nouveau aux querelles de nationalités, de tous temps si redoutables sur les bords du Danube. Aux mécontents de l'ancien régime aristocratique, aux éléments d'agitation introduits par l'influence croissante des gentilshommes sans fortune jouant le rôle du tiers état, vinrent s'ajouter les ferments de discorde empruntés à ce qu'on a appelé de nos jours la *politique des races*. Un parti *anti-autrichien*, peu nombreux, mais fort par le talent et l'audace de ses membres et la popularité de ses chefs apparents, se forma, sous les imprévoyants gouvernements des empereurs François II et Ferdinand I^{er} (IV), sans provoquer un trop grand étonnement ; car ce parti était, comme on dit, en situation. Si sur les bases historiques de l'ancienne constitution l'empereur François avait, après 1815, entrepris avec fermeté une réforme dans le sens de l'extension des droits politiques des paysans et des autres citoyens non nobles, le pouvoir royal eût été affermi ; l'opposition n'eût pas été réduite au silence, mais à l'impuissance de nuire.

Les royaumes de Croatie et de Slavonie ont fait partie pendant des siècles du royaume de Hongrie, dont ils étaient les *partes adnexæ*. Le gouvernement royal y était représenté par le *Ban*. La langue slave y régna toujours en maîtresse, même après l'abolition du latin comme langue officielle.

Quant à la Transylvanie, tout en suivant plus ou moins les destinées de la Hongrie, elle en était politiquement séparée. Elle formait comme aujourd'hui encore une « grande principauté » (*Grossfürstenthum*). Trois races différentes y demeurent étroitement mêlées depuis plus de six siècles : les Roumains (Valaques), les magyars (magyars proprement dits et Szeklers) et les Saxons. Ces derniers, qui habitent surtout le *sol du roi* (*Kœnigsboden*) ou *pays saxon* (*Sachsenland* : Hermannstadt), le *Burzenland* (Kronstadt) et le *Nosnerland* (Bistritz), ont survécu à toutes les invasions turques et ont conservé intactes leur langue, leurs mœurs et leurs institutions nationales. Saxons, Roumains et magyars ont vécu jusqu'ici dans une sorte de fédération.

Je ne parle pas ici des *confins militaires*, créés, à une date relativement récente, aux frontières de l'empire pour la défense de son territoire contre les Turcs. Des terres y ont été distribuées, à titre de fiefs militaires, à d'anciens soldats, à la condition pour ces derniers de se tenir prêts, leur vie durant, eux et leurs parents mâles, à prendre les armes au premier appel de l'empereur. Ce territoire est divisé en *régiments frontières*. La langue officielle est l'allemand, quoique le pays soit habité par les diverses nationalités de l'empire : les Croates et les Serbes sont en majorité.

Le royaume de Dalmatie, réclamé par la dernière diète d'Agram, comme appartenant au « royaume triple et un » de Croatie-Slavonie-Dalmatie, forme maintenant une province directe de l'empire et possède, depuis 1861, un statut et une diète propres. Par leur histoire, les Dalmates se rapprochent de la Hongrie ; par leur civilisation du Frioul et de la Vénétie ; par leur langue, des Croates, des Slavons et des Serbes. Depuis longtemps Raguse, l'Athènes des Slaves du Sud, est un de leurs centres les plus éclairés. La langue « civilisatrice » est l'italien.

Le quatrième groupe des provinces de l'empire comprenait le royaume lombard-vénitien. La Lombardie, exclue sous l'empire romain et sous la république de l'Italie, faisait partie de la Gaule cisalpine. Elle a reçu son nom actuel du peuple germanique, qui la conquiert au sixième siècle et unit son territoire à la Toscie et au royaume de Naples. L'Italie actuelle est donc, historiquement, d'origine *barbare* ou teutonique. Le premier *royaume d'Italie*, contre lequel les Guelfes ont tant lutté et qu'ils ont enfin détruit, a été fondé par les Allemands. Jusqu'au douzième siècle, la Lombardie proprement dite, la marche de

Trévise et le Frioul (la Vénétie actuelle), complètement germanisés, furent régis par des institutions germaniques. A l'exception de la ville de Venise et des petites possessions de cette république sur le littoral de l'Adriatique, tous ces pays, provinces du *royaume des Lombards* ou fiefs immédiats de l'empire d'Allemagne, appartinrent à celui-ci pendant des siècles. Toute l'ancienne noblesse lombarde est d'origine germanique. Les *sette comuni*, entre la Brenta et l'Astico ; les *treddici comuni*, près de Vérone ; Sauris, dans le Frioul, sont les derniers restes des populations allemandes successivement *romanisées*. Cette influence du romanisme, un des grands faits de l'histoire moderne, s'observe de nos jours encore dans le Tyrol : Botzen, qui était complètement allemand il y a cinquante ans, est en ce moment une ville pour ainsi dire italienne, sous le nom de Bolzano. L'immense majorité des habitants de l'Istrie est slave (Slovène, Serbe, Croate) : dernièrement, quand l'évêque Dobrila proposa à la diète de Parenzo de substituer l'idiome populaire, le slave, à l'italien, adopté comme langue officielle, parce que les habitants d'une partie de la côte se servent de cette langue (quoiqu'ils ne soient que des Slaves romanisés), l'opposition fut tellement forte, que la motion dut être retirée. Au commencement du siècle dernier, quand la Lombardie prit rang, d'une manière durable, parmi les possessions héréditaires de la maison de Habsbourg, elle n'avait pour tout gouvernement que quelques anciennes formes communales, corrompues par diverses dictatures, depuis les Visconti jusqu'aux Espagnols. Marie-Thérèse mérita, par ses sages innovations, une popularité qui a survécu à bien des orages. Joseph II lui-même fut mieux inspiré dans le gouvernement de cette province.

Jamais les Allemands n'avaient essayé de conquérir la Vénétie proprement dite : cette province, Vérone, Padoue et la marche de Trévise furent échangées par l'empereur François, sur la demande de Napoléon I^{er}, qui les avait conquises, contre les provinces belges, lesquelles, depuis le quinzième siècle, faisaient partie des États héréditaires de la maison de Habsbourg. Le royaume lombard-vénitien a atteint, sous le gouvernement autrichien, un haut degré de prospérité. Après 1815, l'organisation municipale fut restaurée et améliorée. Deux congrégations représentatives centrales, l'une pour la Lombardie et l'autre pour la Vénétie, et des congrégations provinciales pour chaque province furent établies. Ces institutions étaient bonnes, mais insuffisantes et surtout trop bureaucratiquement appliquées. L'administration y jouait un rôle prépondérant. Les droits des membres des Congrégations étaient ou mal définis ou trop restreints. La publicité, qui est la première garantie d'un bon régime représentatif, faisait défaut. Enfin la police empêchait les meilleures intentions du pouvoir d'aboutir à des résultats favorables aux libertés de tous.

III

L'histoire constitutionnelle de la monarchie autrichienne est beaucoup plus simple à partir du dix-huitième siècle. La *Pragmaticque sanction* de l'empereur Charles VI du 6 décembre 1724 confirma solennellement la déclaration impériale du 19 avril 1713, en vertu de laquelle toutes les possessions de la maison de Habsbourg devaient être à l'avenir indivisibles, inséparables et héréditaires dans la ligne masculine directe par ordre de progéniture des archiducs d'Autriche, et en cas d'extinction de la ligne masculine dans la ligne féminine. Reconnue et approuvée par toutes les puissances de l'Europe, y compris la France, dont la garantie fut payée par la cession de la Lorraine, la Pragmaticque sanction fut régulièrement acceptée et jurée par les organes légaux des divers pays de la couronne et par la diète de Hongrie. Charles VI, chef *élu* de l'empire d'Allemagne, laissa à titre héréditaire, à sa fille unique, Marie-Thérèse, dernière descendante de sa maison, la plupart des territoires qui composent actuellement l'empire d'Autriche.

L'époux de Marie-Thérèse, François I^{er} de Lorraine, succéda à Charles VI comme empereur *élu* d'Allemagne. Ses fils Joseph II et son petit-fils François II ajoutèrent aux titres héréditaires de leur mère et aïeule, Marie-Thérèse, le pouvoir électif des empereurs d'Allemagne.

Par la patente du 1^{er} août 1804, conséquence nécessaire de la dissolution du « saint-empire romain de nation teutonique, » François II, empereur d'Allemagne depuis le 1^{er} mars 1792, prit, pour lui et ses successeurs, le titre héréditaire d'empereur d'Autriche, en réservant et confirmant aux divers royaumes, principautés et pays de sa couronne leurs anciens titres, constitutions, privilèges, et en répétant les déclarations de la Pragmaticque sanction sur l'indivisibilité des possessions de la couronne impériale. En résumé, la fédération monarchique, appelée depuis 1804 empire d'Autriche, n'a pris rang dans le droit public européen qu'en 1724, quoiqu'elle existât en fait depuis plusieurs siècles.

Les événements de 1815 n'eurent pour l'empire d'Autriche d'autre résultat qu'un échange de territoires. Il avait en 1804 une superficie de 12040,70 milles carrés d'Allemagne. En 1816, il était réduit à

une étendue de 11584,71 milles carrés. L'empereur François, dominé par une politique timide, ne voulut, à aucun prix, consentir à la restauration de l'empire d'Allemagne. J'ai montré ailleurs¹ combien ce refus avait été impolitique. Après la clôture du congrès de Vienne, l'empire d'Autriche, à moitié séparé de l'Allemagne, le fut davantage encore de l'Europe ; et son gouvernement, élevant sur les frontières une sorte de muraille de la Chine, ne fit plus parler de lui que par l'opiniâtreté avec laquelle il combattait partout et systématiquement les idées généreuses et libératrices de 1815.

L'empereur François était le meilleur des hommes, et ses ministres n'avaient ni les vices ni les qualités des tyrans. Ceux qui ont connu le prince de Metternich, le plus illustre d'entre eux, si spirituel, si calme, si doux, si serviable, si humain, se demandent souvent comment le gouvernement dont il était l'âme a pu produire des fruits si amers et a mérité, à plus d'un titre, de si graves reproches. Ce n'étaient pas les hommes qui étaient mauvais, ni surtout les intentions : c'était le système tout entier. Les anciennes institutions locales, mutilées par le faux libéralisme de la Renaissance, paralysées par l'absolutisme à la mode dès la fin du dix-septième siècle, enfin complètement corrompues au dix-huitième siècle, végétaient en Bohême et dans les autres provinces germano-slaves. Leur misérable existence n'offrait guère qu'un intérêt purement historique. Chaque province avait une représentation par ordres ; mais cette représentation, délibérant dans l'isolement, sans action par l'association ou la presse, sans garantie morale ou légale, n'avait qu'un pouvoir dérisoire. Cependant, et ce point est très-important, l'institution restait debout. La Hongrie avait conservé ses lois nationales dans toute leur étendue ; mais son régime purement aristocratique, se soutenant autant par le privilège que par l'indifférence de la foule et l'inertie du gouvernement impérial, ne jetait aucun éclat. La plupart des pays de la couronne étaient représentés auprès de l'empereur par des chancelleries de cour, comme les trois chancelleries actuelles de Hongrie, de Transylvanie et de Croatie. Les autres provinces étaient administrées aussi bien que possible, il faut le dire, par des gouverneurs ou chefs de pays. La justice était, du moins quant à la première instance, patrimoniale. Les communes jouissaient de droits précieux et de grands privilèges ; mais la vie politique y était arrêtée par l'immobilité générale de l'État. La législation josphiste avait gâté ce que n'avait pu corrompre l'influence délétère des mœurs du dix-huitième siècle. L'Autriche était, au point de vue religieux, l'idéal des gouvernements libéraux dans le sens de nos *libéraux anticatholiques*. Au

¹ Voy. *Correspondant*, novembre 1861 et janvier 1862, art. *Stein*.

point de vue administratif, c'était la terre promise des bureaucrates et des prohibitionistes. Toute la laideur de ce système était cachée par une grande politesse de formes, beaucoup d'étiquette, un certain respect de l'autorité de César, et surtout par la bonhomie de l'empereur et les intentions incontestablement bonnes des chefs de son gouvernement. En 1847, l'État faisait face à toutes ses dépenses courantes avec un budget de 154 millions de florins ou 385 millions de francs ! La vie matérielle était à un bon marché inouï. Les nationalités diverses de l'empire étaient respectées plus que dans aucun autre pays de l'Europe. En un mot, les habitants de l'empire étaient matériellement aussi heureux qu'ils pouvaient l'être sous un tel régime.

Mais l'Autriche avait besoin de se rajeunir et de revivre moralement.

On raconte que le feu roi, Frédéric-Guillaume IV de Prusse, dit un jour en traversant la cour du palais impérial de Vienne : « C'est ici que je vois que je suis un parvenu ; nos palais de Berlin et de Potsdam sont plus beaux que cela, mais ils n'ont pas cet air comme il faut. » Le char de l'État autrichien ressemblait à un vieux carrosse, attelé de vieux chevaux, conduits par de vieux domestiques et traînant un vieux seigneur personnellement très-respectable mais trop souvent absurde dans ses opinions. Ce vieux régime que n'animait aucune pensée d'avenir, si ce n'est les intérêts de la maison régnante et de quelques familles illustres, n'inspirait pas la vénération qu'on ressent en assistant, par exemple, à certains actes de la vie politique de l'Angleterre, où l'archaïsme des formes est unie à l'éternelle jeunesse des libertés publiques. En plein dix-neuvième siècle, le gouvernement de Vienne avait conservé je ne sais quel parfum de Versailles et de Potsdam, pendant que la cour, semblable à celle du bon Stanislas à Nancy, continuait les traditions patriarcales de la famille de Charles VI. L'honnêteté la plus pure présidait aux actes d'un gouvernement corrupteur.

L'armée seule était une par ses tendances, moderne par son organisation, forte par ses traditions : c'était l'empire.

« *Dans ton camp est l'Autriche (In deinem Lager ist Oesterreich),* » disait à Radetsky l'illustre poète Grillparzer, aujourd'hui membre de la Chambre des seigneurs. Là où est le drapeau là est la France, s'écriait un jour Napoléon au conseil d'État. Cette parole, plus applicable à l'ancienne France qu'à la France du dix-neuvième siècle, est vraie surtout en Autriche, parce que là où est le drapeau, là est le chef de l'armée, l'empereur, en la personne duquel viennent s'unir tous les intérêts si divers qui maintiennent l'empire, parce qu'en se combattant ils se neutralisent. Le général de Benedek faisait énergiquement ressortir cette pensée dans le discours qu'il adressait l'an passé à l'empereur en présence de l'armée de Vérone : « L'armée,

disait en substance le brave général qui est magyar de naissance, jure de défendre l'empire, et elle est fidèle : dans ses rangs, il n'est aucune différence de races, de nationalités, de cultes, de naissance ou de fortune. Nous sommes des soldats, des soldats *autrichiens*, dévoués jusqu'à la mort à notre chef, l'empereur, et à l'intégrité de la monarchie. » Est-ce à dire que l'armée soit la seule force de la monarchie? Tant s'en faut. Elle n'est que la plus haute expression du lien politiquement nécessaire qui rattache les diverses provinces à un centre commun. En elle se sont incarnés la fidélité et le respect, dont toutes les populations de l'empire entourent la dynastie. L'attachement héroïque des Tyroliens pour leur comte est devenu proverbial. Je lisais dernièrement, dans la *Gazette populaire des carabiniers* d'Inspruck, que cette année toute la population du comté fêterait solennellement son union cinq fois séculaire avec l'Autriche. A cette occasion, il y aura un tir de gala, dit le journal, « tel qu'on n'en a vu depuis cinq cents ans que flèches et balles volent vers les cibles. » Vienne est la ville la plus fidèle qui soit en Europe : la popularité constante de la maison de Habsbourg-Lorraine y a triomphé à toutes les époques des plus grandes difficultés¹. La révolution de 1848 était exclusivement dirigée contre le ministère : au milieu des désordres de la rue, les insurgés affichaient le plus profond respect pour la famille impériale. J'ai connu en Hongrie le rédacteur d'un journal radical, *anti-autrichien* à l'excès, qui ôtait respectueusement son chapeau quand il parlait de l'empereur actuel, « parce qu'il est l'héritier de la couronne de saint Étienne. » Un colonel de houveds m'a raconté qu'en 1848, pour faire marcher son régiment en avant, il avait été obligé de laisser croire à ses hommes qu'ils se battaient pour le roi Ferdinand contre les troupes de Windischgratz (qui se battaient pour l'empereur Ferdinand). Les meilleurs régiments de l'armée d'Italie en 1848-49 étaient hongrois. La garde de Radetsky était composée de grenadiers magyars. Les Styriens et les Slovènes de la Carniole et de la Carinthie ont pour leur duc un dévouement sans bornes. Les Croates ont prouvé, en 1848, que pour leur roi ils sont prêts à tous les sacrifices. On connaît aussi l'attachement des Ruthènes de la Gallicie, de la Bukovine et du nord de la Hongrie pour la dynastie impériale : l'évêque Litvinowics, député ruthène de la Gallicie, l'a dépeint en traits éloquents à l'une des séances de la dernière session du *Reichsrath*.

¹ L'empereur et les archiducs s'y promènent avec la plus grande simplicité dans la foule : il n'est pas rare même d'y rencontrer un archiduc, allant modestement dîner au restaurant dans la salle commune. J'ai été témoin de quelques-unes de ces scènes de la vie viennoise.

IV

En 1848, le paternel despotisme de l'empereur Ferdinand fut renversé comme par enchantement, au seul bruit, pour ainsi dire, des événements de Paris. Combien de gouvernements ont péri ainsi! Ils croyaient être forts parce qu'ils avaient brisé les légitimes et bienfaisantes résistances qui faisaient échec à leur omnipotence ou parce qu'ils avaient négligé dans leur aveugle imprévoyance de donner une existence légale à ces obstacles salutaires, quand ils avaient disparu. Je ne retracerai pas les développements que prit la révolution du mois de mars. Après en avoir dit plus haut les causes générales, j'en résumerai ici les effets principaux.

Ses chefs ne surent fonder rien de durable. La Constituante de Vienne discuta savamment sur les droits de l'homme et les théories de droit public, pendant que les étudiants de l'université terrorisaient la capitale et la basse Autriche. Lorsque, par hasard, les députés constituants s'occupaient d'une question pratique, c'était pour transporter dans l'arène parlementaire les doctrines absolutistes de Joseph II et de la bureaucratie dite libérale, ou pour tendre la main aux démagogues de Francfort, en attisant, au point de vue soi-disant allemand, les querelles de nationalité, et en s'alliant à des partis qui avaient au cœur la haine de l'empire et le mépris de la liberté.

L'absolutisme tolérant et doux de l'empereur Ferdinand était remplacé par l'absolutisme parlementaire, aggravé par le désordre de la rue. La Hongrie, qui avait eu le malheur de perdre, une année auparavant, son sage et populaire palatin, l'archiduc Joseph, s'était laissé, à son tour, entraîner par un parti plus ambitieux que patriote. Cependant il est juste de dire qu'abstraction faite des causes générales et anciennes de la révolution de Pesth, la responsabilité première dans la défection complète et inattendue de la Hongrie remonte aux mesures vexatoires, hautaines et bureaucratiques du nouveau gouvernement de Vienne. Le parti de M. Kossuth, parti purement révolutionnaire, exploita avec habileté les atteintes réelles qui furent portées d'abord aux droits légitimes des magyars. Et c'est ainsi que le mouvement Hongrois, juste dans son origine et jusqu'à un certain degré salutaire pour l'empire, fut dirigé vers un but injuste, impolitique. Quand le maréchal Radetsky, un des plus grands types de

l'honneur militaire en ce siècle, rentrait triomphalement à Milan, l'insurrection éclatait en Hongrie. Pendant que les fidèles Tyroliens organisaient des corps francs de chasseurs pour défendre leurs frontières contre les Piémontais, les Croates commandés par leur ban Jellaczicz marchaient sur Vienne insurgée et contre les Hongrois, en confondant leur dévouement envers l'empereur avec leur patriotisme. L'inutile parlement de Vienne fut transféré à Kremsier, en Moravie, non loin d'Ollmütz, où s'était réfugiée la cour.

L'empereur Ferdinand n'était pas à la hauteur des événements. Sa timidité, son indécision, les avis contradictoires qui lui furent successivement suggérés, l'avaient entraîné à commettre des fautes graves et même à sanctionner des actes politiques indignes de sa grande honnêteté. Après avoir nommé président du conseil des ministres un homme d'État célèbre, bien diversement jugé dans sa courte et brillante carrière, le prince Félix de Schwarzenberg, il eut la sagesse d'abdiquer en faveur de son neveu, qui avait déployé du courage dans les rangs de l'armée. Le prince de Schwarzenberg, dont la jeunesse ne peut être mieux comparée qu'à celle de lord George Bentinck, était ministre d'Autriche à Naples, quand éclatèrent les événements de Lombardie. La parole étant au canon, Schwarzenberg, abandonnant son poste diplomatique, accourut au quartier général de Radetsky et se battit bravement sur le Mincio. C'est le bras en écharpe qu'il alla à Vienne prendre la direction des affaires civiles.

Par un manifeste publié le 2 septembre 1848, le nouveau souverain, François-Joseph I^{er}, annonça à tous les peuples de la monarchie que son gouvernement aurait pour base des libertés constitutionnelles et l'égalité des droits des diverses provinces ; mais qu'avant tout l'ordre matériel devait être rétabli. Le 4 mars 1849, l'assemblée de Kremsier fut dissoute et l'empereur octroya une constitution qui promettait l'égalité devant la loi, la liberté des cultes, la liberté de la presse, la liberté de l'enseignement et une représentation nationale, composée de deux Chambres. Successivement, le gouvernement publia des lois provisoires sur la presse, sur l'enseignement, sur les communes, sur les provinces, sur l'organisation judiciaire. Toutes ces lois, fondées sur le principe d'une liberté modérée, devaient être soumises à la ratification du prochain parlement. La diète de Hongrie répondit à ces coups d'État par une protestation contre l'abdication de l'empereur-roi Ferdinand et l'avènement de son successeur, comme ayant eu lieu sans son consentement. L'armée impériale, envoyée pour dompter l'insurrection, dut battre en retraite jusqu'à Presbourg. C'est alors que le parti révolutionnaire hongrois, se croyant maître de la situation, proclama la déchéance de la dynastie et nomma gouverneur provisoire du royaume M. Kossuth (24 avril 1849). En même

temps, les Piémontais rentrèrent sans déclaration de guerre en Lombardie (mars 1849.) Le gouvernement impérial, redoublant d'énergie, ne recula devant aucune difficulté. Schwarzenberg, avec une promptitude vraiment extraordinaire, mit en œuvre toutes les ressources de l'empire, dont ses ennemis se partageaient déjà les débris. L'intervention russe, à défaut de l'intervention prussienne qui avait été refusée, fut demandée pour combattre l'insurrection hongroise, désormais plus dangereuse pour la Russie que pour l'Autriche. Le 25 mars, les Piémontais étaient écrasés à Novare. Le 13 août, l'armée hongroise capitulait à Vilagos. La monarchie était sauvée.

Aussi longtemps qu'il s'agissait de défendre l'empire menacé jusque dans son existence, à l'intérieur et à l'extérieur, le prince de Schwarzenberg avait été admirable de caractère, d'activité, de dévouement. Diplomate consommé, il avait rendu à l'Autriche la place qui lui est indiquée en Europe. Militaire, il avait anéanti les forces de la révolution et rétabli l'ordre matériel avec une indomptable énergie. Ces services étaient grands, sans doute ; mais ils restèrent incomplets. Schwarzenberg n'avait pas, comme homme d'État, les qualités les plus nécessaires à notre époque. Élevé sous le paternel absolutisme de l'empereur François, il n'avait pas appris à compter avec les éléments légitimes des révolutions de notre temps. C'était un guerrier diplomate, un Metternich militaire. Il n'avait pas les qualités civiques d'un Robert Peel. Tory dans sa politique étrangère, il était radical dans sa politique intérieure.

Au lieu de se livrer en Hongrie à d'inutiles et cruelles représailles et d'essayer de renouer la chaîne des vieux abus, en les transformant, le ministère Schwarzenberg aurait dû user de sa toute-puissance pour faire entrer l'Autriche dix ans plus tôt dans la grande voie où elle marche aujourd'hui. L'occasion était bonne : les révolutions qui avaient ensanglanté les diverses provinces de l'empire n'avaient pas eu un caractère social : elles avaient été purement politiques. L'existence de la dynastie avait été partout mise hors de cause, si ce n'est par M. Kossuth et le très-petit parti qui l'appuyait. N'était-ce pas le moment de prouver aux populations de l'empire et à l'Europe qu'en battant la révolution on avait voulu servir la liberté ? Maître absolu de la situation, après une révolution qui avait fait table rase de tout le passé, le ministère Schwarzenberg pouvait prendre de ce dernier tous les bons éléments en les unissant à des concessions conformes aux besoins et aux aspirations de notre époque. La Hongrie eût été à jamais reconnaissante, si on lui avait accordé en 1850 ce qu'on lui a offert depuis 1860.

Le ministère Schwarzenberg ne sut ou ne voulut pas s'élever au-dessus des mesquines doctrines des réactions politiques : il copia

les grands révolutionnaires de France et se fit, avec les meilleures intentions sans doute, un des précurseurs des fanatiques d'unité qui cherchent aujourd'hui à tout bouleverser en Europe : l'unité absolue de l'empire, qui permet dans certains cas un déploiement rapide et considérable de forces matérielles, et, dans certains autres, d'expédier une révolution ou un coup d'État de la capitale dans les provinces par le télégraphe; cette unité apparente qui tue toute vie politique et absorbe toute l'activité d'une nation au bénéfice de quelques privilégiés qui gouvernent; l'unité qui est la loi du monde moral, mais la négation du monde matériel et des besoins politiques des peuples; l'unité et rien que l'unité, ce mot résume tout le programme civil du prince de Schwarzenberg. *L'unité française* est le rêve de certains hommes d'État allemands comme la cour de Versailles servait de type à beaucoup de princes allemands du dix-huitième siècle.

Les journées de Février avaient été la cause occasionnelle de la révolution viennoise du mois de mars 1848. Le coup d'État français du 2 décembre 1851 semble avoir servi de signal à l'aveugle résistance des hommes d'États autrichiens. Le 31 décembre 1851 la Constitution octroyée du 4 mars fut déchirée, sans avoir jamais été mise en vigueur, les lois organiques provisoires promulguées en exécution de cette charte éphémère furent abrogées. Le gouvernement fit un vide complet, en promettant simplement de nouvelles institutions *conformes aux besoins du pays* !

Ces nouvelles institutions furent lentement élaborées. Un *Reichsrath*, nommé par l'empereur et n'ayant que les attributions ordinaires d'un conseil d'État sans juridiction, fut créé par la patente du 13 avril 1851. Le 31 décembre 1851 parut une nouvelle patente impériale sur les *principes fondamentaux qui doivent présider à l'organisation des pays de la couronne*. Cette organisation, tout en respectant les limites générales et les noms historiques des divers pays, est au point de vue administratif une imitation des diverses lois françaises rédigées sur le même sujet depuis Sièyes. En voici une esquisse.

L'Autriche est une monarchie absolue. L'empereur, sacré, inviolable, irresponsable, est le chef suprême immédiat de l'armée et réunit en sa personne le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. — Tous les Autrichiens sont égaux devant la loi. Tous doivent contribuer aux charges publiques dans la proportion de leur fortune. La loi garantit (sans contrôle toutefois) à chaque citoyen sa sécurité personnelle, sa propriété. Nul ne peut être distrait de ses juges ordinaires. La monarchie est divisée en confins militaires et en 21 gouvernements, sous-divisés en cercles (*Kreis*), comitats (Hongrie) ou provinces (Lombardo-Vénitien). Les cercles sont partagés en arrondissements (*Bezirke*) et ceux-ci en communes. L'administration de la

justice fut calquée sur l'organisation française : une cour de cassation, dix-neuf cours d'appel, des tribunaux d'arrondissement, des tribunaux de canton. Cependant les tribunaux spéciaux militaires, maritimes, consulaires, ecclésiastiques, etc., furent conservés. — Aucune loi n'ayant réalisé les promesses de la patente du 31 décembre 1851 sur l'administration des provinces et l'organisation communale, les provinces et les communes furent placées provisoirement sous l'autorité directe du pouvoir central. — La presse fut livrée à l'arbitraire de l'administration et le droit d'association soumis à la réglementation du gouvernement.

Ces quelques détails suffirent pour faire apprécier le système dans son ensemble. Les terribles révolutions par lesquelles venait de passer l'empire avaient été inutiles pour la liberté, dont l'avènement était indéfiniment ajourné; inutiles pour l'autorité, dont l'unique soin était désormais d'empêcher par un système de centralisation à outrance le retour des événements de 1848. Pour combattre la révolution, le gouvernement lui avait emprunté ses armes favorites, en oubliant qu'elles sont à deux tranchants.

Le prince de Schwarzenberg mourut bientôt, mais trop tard pour sa gloire. L'œuvre de la reconstitution de l'empire sur les bases de la patente du 31 décembre 1851 fut continué par ses collègues et principalement par le ministre de l'intérieur, ancien avocat qu'avaient mis en relief les événements de 1848, le baron de Bach, homme éminent, qui possédait tous les défauts et toutes les qualités politiques des doctrinaires français, sans partager toutefois tous leurs préjugés contre l'Église catholique. L'organisation financière fut confiée à M. le baron de Brück, protestant éclairé, homme nouveau aussi, pris en dehors de l'ancienne bureaucratie; l'instruction publique et les cultes, au comte Léon de Thun Hohenstein, adversaire déclaré des doctrines josphistes, administrateur infatigable, qui pendant un ministère de plus de dix ans réalisa plusieurs réformes utiles et bienfaites. Il est juste de reconnaître que ces hommes d'État et leurs collègues cherchèrent à tirer du système de gouvernement auquel ils s'étaient dévoués tout ce qui pouvait en sortir de bon. La sécurité matérielle de l'empire à l'intérieur fut mieux garantie. L'industrie et le commerce reçurent une impulsion nouvelle qui doubla la production et les échanges. Les voies de communication furent multipliées. L'instruction publique à tous les degrés fut organisée sur de larges bases et soustraite à l'influence délétère du josphisme. Les libertés religieuses reçurent un commencement de restauration. Le crédit de l'empire fut relevé : les paiements en espèces venaient d'avoir été repris à la *Banque nationale* de Vienne, quand éclata à Paris le coup de foudre que l'on sait. On aurait pu éviter peut-être les événements de

1859, et par conséquent prolonger l'existence du système de M. de Schwarzenberg, si la politique étrangère de l'empire avait été plus prévoyante ou plus nette aux approches du grand conflit oriental. Les tergiversations du cabinet de Vienne amenèrent son complet isolement et favorisèrent les complots de ses adversaires. Il fallait franchement marcher avec les puissances occidentales et déjouer ainsi les intrigues piémontaises ou combattre hardiment les ennemis de la Russie et se créer ainsi un solide point d'appui contre les projets, prémédités ou non, à Turin ou ailleurs. L'empressement que mit le gouvernement à se jeter dans les pièges depuis longtemps préparés par M. de Cavour, puis la lenteur avec laquelle il conduisit les opérations militaires trop vites décidées, compromirent entièrement une situation qui jusque-là n'avait rien de désespéré.

A quelque chose malheur est bon. On va voir qu'aucun État de l'Europe n'a su, en notre siècle, tirer un meilleur parti de ce vieil adage que l'Autriche.

V

Les événements militaires brisèrent les dernières résistances qui s'opposaient, autour du trône, à une meilleure organisation politique de l'empire, et provoquèrent indirectement la convocation du *conseil de l'empire renforcé*. (Patente imp. du 5 mars 1860.)

Ce conseil était composé des membres du *Reichsrath* institué en vertu de la patente de 1855, mais *renforcé* par un grand nombre d'*hommes de confiance* ou *notables*¹ choisis par le gouvernement dans tous les ordres de citoyens des divers pays de la monarchie. Les orateurs de cette assemblée d'élite, présidée avec beaucoup de dignité par l'archiduc Regnier, jeune prince de tact et de talent, étonnèrent l'Europe par l'élévation de leurs pensées, par leur modération et par leur esprit pratique. Les discussions roulèrent exclusivement, suivant le vœu du gouvernement, sur les meilleures constitutions à octroyer par l'empereur à la monarchie tout entière et aux différentes provinces. Les notables de la Hongrie y prirent une très-grande part, et les débats, conduits contradictoirement avec les organes officiels du pouvoir, furent intégralement publiés. L'as-

¹ *Vertrauens männer*, expression de l'ancien droit germanique. On se rappelle les conseillers de *crédence* des communes lombardes.

semblée se divisa en trois partis principaux : le *parti fédéraliste*, composé des notables Hongrois, des Polonais, de la plupart des tchèques, et de quelques personnages plus particulièrement connus par leur zèle religieux ; le *parti centraliste*, formé par la majorité des représentants du tiers état et quelques grands propriétaires élevés dans les doctrines josphistes ou partisans avoués ou compromis des divers essais de réforme constitutionnelle tentés depuis 1848 : enfin un *tiers-parti*, gouvernemental avant tout, parlant *sur* toutes les questions avec une grande indépendance, mais s'en remettant en définitive à la sagesse du gouvernement.

Les délibérations du *conseil de l'empire renforcé*, au lieu de simplifier la tâche de la couronne, la compliquèrent davantage ; car désormais celle-ci avait non-seulement à changer de principe de gouvernement, mais encore à choisir *seule* entre divers genres de gouvernement, qui lui étaient tous recommandés chaudement comme devant très-certainement fortifier la monarchie et asseoir la liberté des citoyens sur des bases inébranlables. La responsabilité qu'avait à assumer le gouvernement devenait ainsi plus grande que jamais. Peut-être avait-on commis une faute en publiant trop tôt les discussions du *conseil*. D'éloquents discours avaient été prononcés, des rapports dignes des vieilles assemblées parlementaires avaient été lus. L'opinion publique, travaillée en sens divers depuis 1848 et très-mécontente des insuccès de la dernière campagne d'Italie, s'émut davantage encore. Le *conseil de l'empire renforcé*, sans avoir aucune des qualités d'une assemblée parlementaire constituante, en eut tous les inconvénients. Cette observation me paraît très-importante : elle indique, selon moi, la véritable origine des graves difficultés en présence desquelles le gouvernement impérial s'est trouvé placé depuis 1860.

Ces discussions du conseil de l'empire démontrèrent jusqu'à l'évidence qu'il fallait changer de système ; et cette démonstration, pour qui connaît l'Autriche, n'était pas inutile. Elles prouvèrent encore que, dans tous les rangs de la société, les esprits étaient mûrs pour un sérieux retour aux libertés politiques, et enfin que l'empire d'Autriche renfermait des hommes d'État, des orateurs et des publicistes du premier ordre.

Le 20 octobre 1860, parut un diplôme réglant les rapports politiques intérieurs de la monarchie. Ce diplôme était précédé d'un *manifeste* dans lequel l'empereur exposait, avec une grande simplicité de style, comment les violentes commotions de 1848 avaient rendu nécessaire une « plus forte concentration » du pouvoir exécutif. « Je remplis un devoir de monarque, continuait l'empereur, en conciliant dans un juste équilibre les traditions historiques, les prin-

cipes de législation et les aspirations légitimes de mes peuples et de mes pays avec les besoins de la monarchie, et en abandonnant avec une entière confiance, aux réflexions mûries de mes peuples et à leur patriotisme le développement naturel et la consolidation des institutions que je leur donne ou que je rappelle de nouveau à la vie. » Les considérants du diplôme s'appuient sur la Pragmatique sanction de 1713, et affirment de nouveau l'indivisibilité et l'unité politique de la monarchie. Ses quatre articles peuvent se résumer ainsi :

1° L'empereur partage le pouvoir législatif avec les diètes provinciales légalement convoquées et le conseil de l'empire, auquel ces diètes enverront des députés en nombre à déterminer.

2° Toute matière de législation se rapportant aux droits, aux devoirs et aux intérêts communs des divers pays de la monarchie (monnaies, douanes, commerce, finances, voies de communication, postes, armée, etc.), ou les objets pour lesquels les diètes demanderont un examen en commun, seront de la compétence du conseil de l'empire (*étendu*).

3° Toutes les autres matières qui ont été, depuis une longue suite d'années, traitées d'une manière commune pour tous les pays non hongrois, l'empereur se réserve de les soumettre aux délibérations du conseil de l'empire (restreint), composé des députés de tous les pays non hongrois. (Remarquons-le, en passant, cette disposition excluait le principe fondamental du fédéralisme proprement dit, et faisait du *centralisme* la base du gouvernement de tous les pays non hongrois.)

4° Les objets non prévus dans les numéros précédents seront traités d'accord avec les diètes provinciales, dans les pays hongrois, conformément à leur constitution antérieure (?), et, dans les autres pays, conformément à leurs statuts respectifs.

Plusieurs rescrits impériaux adressés aux divers ministres furent publiés à la suite du diplôme. Les trois chancelleries de cour, pour le royaume de Hongrie, pour les royaumes de Croatie et de Slavonie, et pour le grand-duché de Transylvanie, furent rétablies. Le ministre d'État, comte Golukowski, était chargé de soumettre à la sanction impériale les nouveaux statuts provinciaux, dont l'empereur, en ordonnant leur rédaction, déterminait d'une manière générale les bases et les limites. Tous ces documents portent le signe évident d'une grande et noble sincérité; mais malheureusement ils manquent presque tous de la précision et de la netteté désirables dans les lois fondamentales d'un État. Ainsi, par exemple, croirait-on qu'en introduisant ou en restaurant en Autriche les institutions représentatives, on ait omis d'indiquer les bases certaines de la représentation nationale? Quant à la Hongrie, on parlait de sa constitution

antérieure, sans dire carrément quelle constitution, celle de saint Étienne ou celle du parti de M. Kossuth, celle de 1847 ou celle de 1848.

Ces lacunes étaient d'autant plus regrettables, que le diplôme est évidemment une concession faite aux Hongrois : la constitution qu'il ébauche n'est réellement *fédérale* que pour les pays de la couronne de Hongrie. Les *hommes de confiance*, choisis en Hongrie parmi l'élite des notables de ce pays, appartenaient tous au *parti fédéraliste*, qui seul pouvait franchement favoriser les tendances des divers partis dynastiques qui s'agitaient à Pesth. La couronne de saint Étienne étant quelque chose de beaucoup plus réel que la *corona cseska*, par exemple, et formant d'ailleurs le plus beau fleuron du diadème impérial, il importait avant tout de satisfaire les désirs des magyars. La pensée était excellente, mais elle fut inhabilement exécutée. L'empire étant une ancienne fédération monarchique de *pays d'États*, le diplôme du 20 octobre était conforme à la nature des choses ; seulement, au lieu d'être la base de l'œuvre constitutionnelle si courageusement entreprise, il aurait dû en être le couronnement. En d'autres termes, il fallait octroyer d'abord aux divers pays les constitutions qui leur étaient destinées, puis les relier au centre de l'empire et entre elles par un diplôme général, en faisant de cet ensemble d'institutions un organisme constitutionnel, placé au-dessus de toute discussion nouvelle. De cette manière, les impatients de la Hongrie auraient été réduits au silence, et ce pays n'aurait pas occupé dans l'empire une position à quelques égards privilégiée. *L'union personnelle*, proclamée pour toutes les frontières de la monarchie, n'aurait en réalité existé pour aucune. On procéda tout autrement, parce qu'on était forcé d'aboutir rapidement à un résultat qui ne laissât plus aucun doute sur les intentions libérales du gouvernement.

Le diplôme du 20 octobre, destiné à guérir les blessures de tous, ne convint entièrement à personne, pas même à ceux qui en avaient été les principaux inspireurs ; car ils le renièrent un jour. Les centralistes, fortifiés par les ultra-germanistes, les libéraux doctrinaires, les bureaucrates, les radicaux qui regardent toute tradition historique comme un fléau, et par les mécontents de toute nature qui s'agitent toujours autour du pouvoir aux époques de réforme constitutionnelle, avaient été complètement déçus dans leurs espérances ; ils formèrent le noyau d'une coalition formidable dont les efforts se seraient brisés contre une nécessité impérieuse et les intérêts supérieurs de la monarchie tout entière, si elle n'avait trouvé une alliée inattendue dans cette même Hongrie, en faveur de laquelle le diplôme avait été rédigé.

De tous les documents publiés le 20 octobre 1860, à Vienne, ceux

qui concernent la Hongrie sont les moins vagues; tandis que, dans les autres provinces, on maintenait *provisoirement* les anciennes institutions, on avait biffé immédiatement, d'un trait de plume, toute l'organisation politique que MM. de Schwarzenberg et de Bach avaient eu tant de peine à implanter au delà de la Leitha. Toutes les lois introduites depuis 1848, y compris le code civil et le code de commerce, furent abrogées en masse et remplacées par les lois magyares, dont plusieurs remontent au douzième siècle; les vieux tribunaux furent restaurés, etc. On ne conserva provisoirement que la seule administration financière. La diète fut convoquée et élue au milieu d'une confusion sans exemple par les comitats magyarisés la veille et conduits, tous ou presque tous, par les plus grands adversaires du gouvernement et les agents de l'émigration à Turin ou à Paris. La diète s'assembla, et son premier acte fut de nier le droit de celui qui l'avait convoquée, librement convoquée! En un mot, elle s'arrogea les prérogatives d'une assemblée constituante, et entendit traiter avec le gouvernement d'égal à égal, ou même comme autorité légitime en face d'un pouvoir usurpateur!

Ce déplorable résultat, dont les causes naturelles ont été exposées plus haut, était certes de nature à décourager le gouvernement, surtout en présence de défections inattendues et d'impolitiques défaillances. Ce sera l'honneur impérissable de l'empereur François-Joseph de ne pas avoir écouté les suggestions d'une réaction qui grandissait avec l'agitation magyare, et de ne pas avoir désespéré de l'avenir des institutions dont il avait résolu de doter l'empire.

Le *parti fédéraliste* proprement dit s'était suicidé : son impuissance avait affaibli l'empire, que ses ennemis accusaient déjà d'être incapable même de donner la liberté à ses peuples. Cet insuccès politique succédant à d'autres insuccès produisit un nouveau vide autour du trône, à la plus grande joie des publicistes unitaires dans diverses capitales de l'Europe.

C'est au milieu de ces circonstances que M. de Schmerling entra au ministère (décembre 1860). Cet homme d'État avait figuré au premier rang des notabilités politiques mises en relief par les événements de 1848. Ministre de l'éphémère empire d'Allemagne de cette époque, il avait quitté Francfort avec éclat le jour où l'on avait voulu y sacrifier les intérêts de l'empire d'Autriche. Après avoir donné ce gage de dévouement à la dynastie, il se retira, non sans dignité, de la scène politique, quand le gouvernement de son pays natal suivit d'autres principes que les siens. Magistrat distingué, entouré de cette gravité un peu sèche qu'affectionnent les Allemands, rigide dans son programme politique, parlant peu, ne reculant jamais, quoique modéré dans les formes et patient dans les désirs,

Viennois tout d'une pièce, issu du tiers état, le chevalier de Schmerling jouissait d'une incontestable popularité dans l'Allemagne tout entière. Autour de lui, ou plutôt derrière lui, se groupaient les diverses nuances du parti libéral proprement dit, les doctrinaires, les protestants rationalistes, les anticatholiques et même les joséphistes. Depuis neuf ans, il vivait dans cette retraite bruyante dont jouissent les hommes persévérants que les événements ont empêché de réaliser un programme populaire ou dont ils ont prématurément brisé les efforts. M. de Schmerling était le Deak de Vienne. Il n'avait pas pris part aux délibérations du *conseil de l'empire renforcé*, et n'avait, par conséquent, aucune responsabilité dans les derniers actes du gouvernement. Ses conseils n'avaient pas été demandés; plusieurs de ses opinions connues avaient même été contredites par les dernières mesures officielles. Sa popularité avait crû de toute l'importance des récents échecs, qu'on ne pouvait attribuer à sa politique.

M. de Schmerling était en situation. La couronne, prenant au sérieux son rôle nouveau, appela au pouvoir l'homme politique dont les antagonistes avaient été incapables de tirer l'empire d'une position périlleuse. Les centralistes et les divers partis coalisés avec eux applaudirent bruyamment à cette nomination. Beaucoup d'adversaires naturels du ministre et cette foule de citoyens qui dans tous les pays ne sont préoccupés que du calme matériel de l'État, acceptèrent volontiers un changement ministériel, en se disant : « Puisque les fédéralistes n'ont pas réussi, essayons du centralisme. »

VI

En acceptant la succession du ministère, au milieu de circonstances aussi critiques, M. de Schmerling assumait une lourde tâche, que les applaudissements de quelques partis n'étaient pas de nature à faciliter. L'opposition se calma. Quant aux partisans de l'ancien ministère, le choix de l'empereur les déconcerta, en leur imposant une réserve qu'il est aisé de comprendre. La nomination de M. de Schmerling, très-bien accueillie par les diverses nuances de libéraux doctrinaires en Allemagne et à l'étranger, donnait en même temps à tous les partis constitutionnels une preuve nouvelle du sincère désir de l'empereur d'en finir irrévocablement avec l'ancien système de gouvernement. Une réaction s'opéra dans l'opinion publique, et le gou-

vernement, harcelé jusque-là par des demandes contradictoires, obtint enfin quelque répit.

Il se hâta d'en profiter pour préparer les divers actes que le public a instinctivement appelés *Constitution du 26 février 1861*, quoique cette appellation ne soit pas matériellement exacte. Ces actes comprennent :

1° Une *patente* impériale confirmant la *Pragmaticque sanction* et le *diplôme* du 20 octobre 1860 ;

2° La *loi fondamentale sur la représentation de l'empire* ;

3° Les nouvelles *ordonnances du pays* (constitutions provinciales) et *lois électorales pour les diètes* dans les provinces germano-slaves ;

4° Une *patente* impériale dissolvant le *conseil de l'empire renforcé*, créant un *conseil d'État* et sanctionnant le statut de ce nouveau corps ;

5° Enfin une *patente* impériale convoquant les diètes des provinces germano-slaves, pour le 6 avril suivant, aux lieux de réunion légalement fixés.

Le conseil de l'empire (*Reichsrath*) était convoqué pour le 1^{er} mai suivant.

Ces actes ne modifièrent en rien le texte du *diplôme* du 20 octobre ; mais ils en changèrent sensiblement l'esprit, en en précisant les termes. Le *diplôme* du 20 octobre porte que « le droit de donner, « modifier ou abroger les lois ne peut être exercé qu'avec la coopération des diètes, et, relativement, du conseil de l'empire. » La *patente* du 26 février ajoute, avec raison : « Considérant que ce droit, « pour être exercé, a besoin d'un ordre et d'une forme DÉFINIS ; après « avoir entendu notre conseil des ministres, nous ordonnons, etc. » Suit alors la sanction de la nouvelle *loi fondamentale* sur la représentation de l'empire. Cette loi reproduit, en les définissant, les dispositions du *diplôme* d'octobre sur les attributions du *Reichsrath*, soit complet, soit restreint, mais le divise en deux Chambres : Chambre des seigneurs et Chambre des députés, dont chacune a le droit d'initiative et dont les séances sont publiques. Les diverses diètes nomment les membres de la chambre des députés, par voie d'élection directe ; mais dans le cas où l'une d'entre elles refuserait d'accomplir cette élection, l'empereur se réserve le droit d'y faire procéder directement par les territoires, villes et corporations : cette disposition est destinée à empêcher éventuellement le mauvais vouloir d'une diète d'arrêter la marche des institutions générales de la monarchie. La seconde Chambre du *Reichsrath* (Chambre des députés) émane donc de la nation par les diètes, qui existent en vertu de constitutions spéciales. Dans l'état actuel des choses, il importe de distinguer les diètes en trois catégories :

1° La Hongrie, la Croatie-Slavonie, la Transylvanie, ce qu'on appelle

les pays hongrois, ne sont pas encore représentés au *Reichsrath*. Dans sa patente du 26 février 1861, l'empereur déclare que « dans l'intention de rétablir les *anciennes* (?) constitutions de ces pays en harmonie avec le diplôme du 20 octobre 1860 et dans les limites qui y sont tracées, il a déjà décrété les dispositions nécessaires dans ses lettres patentes de la même date. » En d'autres termes, ces trois pays pourront restaurer toutes leurs anciennes institutions, en tant qu'elles se concilient avec les dispositions du 20 octobre 1860 et de la loi fondamentale sur la représentation de l'empire. On sait que les diètes de Pesth et d'Agram s'y sont refusées à divers degrés. La Transylvanie, qui n'a jamais fait partie de la Hongrie, négocie en ce moment les bases de sa constitution¹. La Hongrie, la Croatie-Slavonie et la Transylvanie jouissent provisoirement de toute l'autonomie conciliable avec les circonstances actuelles. Les proclamations emphatiques de Garibaldi sur la *tyrannie* qui règne en Hongrie, et les articles des journaux de Turin et de quelques feuilles françaises sur l'absolutisme autrichien à Pesth sont de mauvaises plaisanteries.

2° « En ce qui concerne notre royaume lombardo-vénitien, dit la « patente du 26 février 1861 (art. 5), nous avons chargé notre ministre « d'État de nous soumettre, en temps opportun, une constitution spéciale reposant sur les mêmes principes (que ceux qui ont servi de « base aux constitutions des provinces germano-slaves), et nous conférons, en attendant, aux congrégations du royaume qui en forment « la représentation actuelle, le droit d'envoyer un nombre déterminé (20) de membres au conseil de l'empire. » Une ordonnance du ministre d'État, du 24 mars 1861, a promulgué une loi électorale provisoire, que les circonstances ont empêché d'exécuter : la ville de Venise a une nomination, et chacune des provinces a le droit de nommer un nombre déterminé de députés : Udine, 4; Vérone, Padoue et Vicence, chacune 3; Trévise, 2; Mantoue, Rovigo, Bellune et Venise, chacune 1.

3° La troisième catégorie comprend les provinces germano-slaves. A toutes ont été octroyées des constitutions très-libérales, qui sont en pleine vigueur depuis plus de deux ans. Les monarchies de l'Europe qui avaient jusqu'ici les institutions provinciales les plus larges étaient l'Angleterre et la Belgique. L'Autriche les a devancées sous ce rapport et ne peut plus être comparée qu'à la Suisse; car chacune des provinces germano-slaves a récupéré toute l'autonomie administrative, politique et législative compatible avec l'unité politique de la monarchie, telle qu'elle est définie dans le diplôme d'octobre et la loi fon-

¹ Ces pages étaient écrites avant la récente convocation de la diète de Transylvanie.

damentale de février. Cette autonomie est telle, que chaque province a le droit de se choisir des institutions communales. Sous le nouveau régime, les communes de l'empire d'Autriche seront investies de plus de droits que n'en ont les paroisses anglaises et les communes belges.

Les députés des diètes des provinces germano-slaves représentent des intérêts. Ils sont nommés par les personnes jouissant du droit d'émettre une voix virile ou personnelle¹, par les corporations ecclésiastiques et les grands propriétaires fonciers, par les chefs-lieux de province, par les chambres de commerce, par les communes urbaines, par les communes rurales. Le tableau suivant donnera une idée générale de la représentation des provinces :

| ROYAUMES ET PAYS GERMANO-SLAVES | NOMBRE TOTAL DES DÉPUTÉS À ÉLIRE | NOMBRE DE DÉPUTÉS À ÉLIRE PAR | | | | | |
|--|--|----------------------------------|----------------------|--------------------|----------------------|-------------------|------------------|
| | | VOIX VIRILES | GRANDS PROPRIÉTAIRES | VILLES CHEFS-LIEUX | CHAMBRES DE COMMERCE | COMMUNES URBAINES | COMMUNES RURALES |
| | | | | | | | |
| Autriche sous l'Ems (Vienne) | 66 | 3 | 15 | 12 | 4 | 12 | 20 |
| Autriche sur l'Ems (Linz) | 50 | 1 | 10 | 3 | 3 | 14 | 19 |
| Salzbourg | 26 | 1 | 5 | 3 | 2 | 7 | 8 |
| Tyrol | 68 | 4 | 14 | 2 | 3 | 11 | 34 |
| Vorarlberg | 20 | 1 | | | | 4 | 14 |
| Styrie | 65 | 3 | 12 | 4 | 6 | 15 | 25 |
| Carinthie | 37 | 1 | 10 | 2 | 5 | 7 | 14 |
| Carniole | 37 | 1 | 10 | 2 | 2 | 6 | 16 |
| Triest ² | | | | | | | |
| Görz et Gradisca | 22 | 1 | 6 | 2 | 2 | 3 | 8 |
| Istrie | 50 | 3 | 5 | | 2 | 8 | 12 |
| Dalmatie | 43 | 2 | 10 | 1 | 5 | 7 | 20 |
| Bohême | 241 | 5 | 70 | 10 | 15 | 62 | 79 |
| Moravie | 100 | 2 | 30 | 4 | 6 | 27 | 31 |
| Silésie | 31 | 1 | 9 | 2 | 2 | 8 | 9 |
| Gallicie et Cracovie | 150 | 9 | 44 | 4 | 5 | 16 | 74 |
| Bukovine | 50 | 1 | 10 | 2 | 2 | 3 | 12 |
| Totaux | 1,014 | 59 | 260 | 55 | 59 | 210 | 393 |

¹ Ces voix viriles appartiennent aux *recteurs magnifiques* des universités de Vienne, Insprück, Gratz, Prague, Cracovie et Lemberg; aux *évêques grecs* non-unis de Zara et de Czernovitz; aux *archevêques catholiques* de Vienne, Salzbourg, Görz, Zara, Prague, Ollmütz et Lemberg; à l'*archevêque arménien* de Lemberg, etc., etc.

² Le *Conseil communal* est en même temps *diète provinciale*.

Ces dix-sept diètes se sont réunies le 8 janvier dernier pour la seconde fois, conformément au nouveau droit public de l'empire. Aucune d'elles n'a justifié les craintes qu'on exprimait, dans les journaux étrangers, à l'époque de leur convocation. Les inévitables querelles de nationalité, si fortement excitées depuis 1859, y ont naturellement trouvé une arène. Il ne faut pas le regretter : la discussion usera les petites passions, contre lesquelles la force est impuissante. Plusieurs diètes telles que celles de Prague, de Lemberg et de Brünn sont de véritables parlements, presque aussi nombreux que le *Reichsrath*.

Les différents partis qui s'agitent en Autriche se sont groupés dans les diverses diètes, mais avec des nuances particulières empruntées aux circonstances spéciales à chaque province. Ces querelles inoffensives de nationalité, ces luttes de partis également dévoués à la monarchie et aux nouvelles institutions, ce mouvement politique, cette vie de discussions calmes et indépendantes, font circuler dans toute l'immense étendue de l'empire une énergie morale qui élève les caractères et forme des citoyens. La diète de Lemberg a été seule accusée, par les Allemands, d'avoir manqué de modération dans son opposition contre l'influence et les intérêts des Ruthènes. Toutes les autres assemblées, même celle de Prague, ont tenu à honneur de se montrer calmes, pratiques, dignes de la liberté.

Ce sont les diètes, avons-nous dit, qui nomment les membres de la Chambre des députés du *Reichsrath*. Cette forme d'élection est empruntée aux usages du fédéralisme. Le tableau suivant fera ressortir d'une manière générale dans quelle proportion les divers intérêts sont représentés au parlement de Vienne :

| Province | Nombre de députés | Partis représentés |
|------------------|-------------------|------------------------------------|
| Autriche | 10 | Libéraux, Conservateurs, Nationaux |
| Bohême | 10 | Nationaux, Libéraux |
| Prague | 10 | Nationaux, Libéraux |
| Galicie | 10 | Nationaux, Libéraux |
| Lemberg | 10 | Nationaux, Libéraux |
| Styrie | 10 | Nationaux, Libéraux |
| Carinthie | 10 | Nationaux, Libéraux |
| Salzbourg | 10 | Nationaux, Libéraux |
| Tyrol | 10 | Nationaux, Libéraux |
| Vénétie | 10 | Nationaux, Libéraux |
| Italie | 10 | Nationaux, Libéraux |
| Hongrie | 10 | Nationaux, Libéraux |
| Transylvanie | 10 | Nationaux, Libéraux |
| Roumanie | 10 | Nationaux, Libéraux |
| Silésie | 10 | Nationaux, Libéraux |
| Prusse | 10 | Nationaux, Libéraux |
| Bavière | 10 | Nationaux, Libéraux |
| Wurtemberg | 10 | Nationaux, Libéraux |
| Bade | 10 | Nationaux, Libéraux |
| Hesse | 10 | Nationaux, Libéraux |
| Saxe | 10 | Nationaux, Libéraux |
| Brandebourg | 10 | Nationaux, Libéraux |
| Pologne | 10 | Nationaux, Libéraux |
| Autriche (Total) | 170 | |

| PAYS DE LA COURONNE | TOTAL DES DÉPUTÉS DU CONSEIL DE L'EMPIRE | NOMBRE DE DÉPUTÉS A ÉLIRE PAR | | | | |
|---|---|---|--|--------------------|----------------------|-------------------|
| | | TOTAL DES DÉPUTÉS A ÉLIRE PAR PROVINCES GERMANO-SLAVES | VOIX VILLES ET GRANDS PROPRIÉTAIRES | VILLES CHEFS-LIEUX | CHAMBRES DE COMMERCE | COMMUNES URBAINES |
| Royaume de Hongrie. | 85 | | | | | |
| Royaumes de Croatie et Slavonie. | 9 | | | | | |
| Grande principauté de Transylvanie. | 26 | | | | | |
| Royaume lombardo-vénitien | 20 | | | | | |
| Royaumes et pays germano-slaves. | 203 | | | | | |
| — — Autriche sous l'Ems. | | 18 | 5 | 4 | 1 | 3 |
| — — Autriche sur l'Ems.. | | 10 | 2 | 1 | 1 | 2 |
| — — Salzbourg. | | 3 | 0 | 1 | 0 | 0 |
| — — Tyrol. | | 10 | 3 | 0 | 0 | 2 |
| — — Vorarlberg. | | 2 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| — — Styrie. | | 13 | 3 | 1 | 1 | 3 |
| — — Carinthie. | | 5 | 1 | 0 | 0 | 2 |
| — — Carniole. | | 6 | 1 | 0 | 0 | 2 |
| — — Triest. | | 2 | 0 | 2 | 0 | 0 |
| — — Görz et Gradisca. | | 2 | 1 | 0 | 0 | 1 |
| — — Istrie. | | 2 | 1 | 0 | 0 | 1 |
| — — Dalmatie. | | 5 | 1 | 0 | 0 | 1 |
| — — Bohême. | | 54 | 15 | 1 | 4 | 15 |
| — — Moravie. | | 22 | 6 | 1 | 1 | 7 |
| — — Silésie. | | 6 | 2 | 1 | 0 | 1 |
| — — Galicie et Cracovie. | | 58 | 13 | 1 | 1 | 5 |
| — — Bukovine. | | 5 | 2 | 0 | 0 | 1 |
| Totaux. | 543 | 203 | 56 | 13 | 9 | 45 |
| | | | | | | 80 |

Les discussions de cette assemblée, ses actes et ses votes ont été l'objet de tant d'appréciations dans la presse française, qu'il n'est pas nécessaire d'en faire ressortir une fois de plus la grande importance. Je dirai seulement que la Chambre des députés, dans sa longue session de vingt mois, ne s'est pas laissé égarer une seule fois dans de stériles débats sur la métaphysique politique ou sur des questions de personne, étrangères aux objets directement mis à l'ordre du jour de l'assemblée. Sous ce rapport, comme sous bien d'autres, elle contraste heureusement avec les assemblées autrichiennes de 1848. Elle s'est continuellement tenue sur le terrain des faits constitutionnels, concrets, pratiques. Sans remettre en cause les principes

du nouvel ordre des choses, elle a exprimé sa volonté, ses désirs, ses vœux avec une sagesse qui a trouvé sa récompense dans les résultats obtenus. Chaque orateur ne pouvant parler plus de vingt minutes, de sa place, et les discours écrits n'étant pas tolérés, les délibérations ont été rapides. Et comme elles ne roulaient que sur des *questions ouvertes*, suivant l'expression anglaise, les votes ont toujours entraîné des conséquences immédiates pour la chose publique.

La Chambre des seigneurs se compose : de *membres de droit*, qui sont les princes majeurs de la maison impériale et les archevêques et évêques auxquels appartenaient, dans l'ancienne Constitution, le rang de prince ; de *membres héréditaires*, qui sont les chefs de familles nobles d'un rang élevé par leurs possessions territoriales très-étendues, et nommés par l'empereur ; enfin, de *membres à vie*, choisis par l'empereur parmi « les hommes distingués qui ont rendu des services à l'État ou à l'Église, à la science ou aux arts (§§ 2-5 loi fond.). » Il y a, je pense, en Autriche les éléments d'une aristocratie, dans la bonne acception du mot. La noblesse ancienne, qui n'a pas été, comme ailleurs, systématiquement combattue parce qu'elle n'a jamais séparé opiniâtrément ses intérêts de ceux des classes rurales, est généralement respectée par les masses. Par les fidéicommissaires, elle a conservé la fortune territoriale nécessaire pour maintenir son influence conservatrice. Entièrement dévouée à la grandeur de la monarchie, elle a été de tout temps très-attachée à la dynastie régnante. En Autriche, on ne connaît pas de *partis dynastiques* et il n'y a pas de *républicains*. Cette unanimité des citoyens en faveur du principe monarchique, représenté par la maison de Habsbourg-Lorraine, donne au gouvernement une force dont on se rendra parfaitement compte en France. La noblesse, par ses traditions historiques et par sa grande influence territoriale est, dans toutes les provinces, un des agents les plus actifs de l'unité politique de l'empire. Pour la défense de l'État, elle a prodigué son sang sur tous les champs de bataille de l'Europe. Sous les règnes de Marie-Thérèse et de Joseph II, et en 1848, elle a prouvé qu'elle savait aussi sacrifier ses biens à son patriotisme : en effet, on ne sait pas assez en Europe que la libération du sol, pour laquelle l'État a dépensé, depuis 1848, 1,500 millions de francs, a peut-être coûté à la noblesse trois milliards ! Les héritiers des grands noms historiques ne se contentent pas, comme en quelques autres pays, de jouir, dans l'isolement politique et l'égoïsme civique, des biens que protègent les lois nationales ; ils servent, soit dans la diplomatie, soit dans l'armée. Ce n'est pas assez ; il faut désormais qu'ils se mêlent davantage à la vie civile ; car l'empire d'Autriche a cessé d'être une monarchie militaire.

La noblesse n'est conférée que pour services éminents rendus à

l'État. Trois ordres la donnent de droit et ne sont décernés qu'avec une louable parcimonie. De cette manière, l'ancienne noblesse s'adjoint continuellement des éléments nouveaux, choisis dans l'armée comme le chevalier de Benedek, dans l'administration comme le baron de Hubner, dans la magistrature comme le chevalier de Schmerling, dans la finance comme le baron de Brück, dans les sciences comme le docteur de Litzow, dans les arts comme le chevalier de Fuhrich, etc., etc. La noblesse n'est plus un privilège : c'est une récompense de droit commun qui n'exclut pas l'égalité devant la loi.

Par la création de la Chambre des seigneurs, la noblesse est cependant redevenue en partie une institution civile, comme en Angleterre. La loi fondamentale du 26 février 1861 l'a associée à la défense des libertés publiques. Rôle glorieux et digne d'envie ! La dernière session du Reichsrath et les diètes provinciales qui siègent, en ce moment, ont montré que la grande majorité des membres de la noblesse des États autrichiens ont compris quel parti ils pouvaient tirer des institutions nouvelles, pour leur honneur, pour la conservation des libertés et des droits de tous, et pour la grandeur de la monarchie. La noblesse elle-même s'est divisée en whigs et en tories. Ce fait, me paraît-il, est heureux pour l'avenir des institutions nouvelles, parce qu'il rend impossible la division du pays en conservateurs (nobles et prêtres) et en libéraux du tiers état. Les nobles, partisans de l'absolutisme, sont tellement clair-semés qu'ils se sont tous réfugiés dans les rangs de l'extrême droite fédéraliste. Leurs fils, obligés de se rendre, par leur travail personnel, dignes de la position éminente que leur confère la charte des droits populaires, comprendront mieux encore qu'il n'est pas, dans un pays libre, de plus noble tâche que celle de mettre au service de ses concitoyens le prestige d'un grand nom et l'influence d'une grande fortune territoriale, rehaussés par l'éclat du mérite personnel. Que l'aristocratie autrichienne continue donc à soutenir et à développer les institutions nouvelles de l'empire ! Elle consolidera son influence ; elle sera louée par la génération actuelle et glorifiée par la postérité. L'histoire enseigne que les aristocraties véritables ne se soutiennent que par la liberté.

Les actes souverains du 26 février 1861 ont maintenu toutes les dispositions du diplôme du 20 octobre 1860 sur la compétence du Reichsrath, et sur sa division en *Reichsrath complet* et en *Reichsrath restreint*. Le 5 juin 1861, M. de Schmerling a déclaré, au sein du Reichsrath, que le gouvernement de l'empereur ne reconnaissait à l'assemblée que les pouvoirs de *Reichsrath restreint*. Toutefois, comme il importait de ne pas entraver la marche des affaires publiques, ce Reichsrath restreint a voté les budgets et diverses autres résolutions, réservées par la Constitution au Reichsrath com-

plet. Le gouvernement a donné, le 1^{er} janvier 1863, force de loi à ces votes dans les pays hongrois, par un simple décret impérial : il n'était guère possible d'agir autrement, dans les circonstances présentes.

En principe, la Constitution de février n'est donc pas plus *centraliste* que le diplôme d'octobre, comme au fond celui-ci n'est pas plus *fédéraliste* que celle-là. La première est le développement régulier, constitutionnel du second. A première vue, on n'aperçoit réellement de différence bien nette qu'entre les deux catégories d'hommes d'État, qui ont, à des époques si rapprochées, conseillé à l'empereur de promulguer ces deux règles constitutionnelles. Et encore convient-il de remarquer que plusieurs des signataires de la loi fondamentale du 26 février avaient déjà signé le diplôme du 20 octobre. En Autriche, pas plus qu'ailleurs, les partis ne portent leurs vrais noms.

Un étranger impartial, placé au-dessus des intérêts des partis qui s'agitent à Vienne, peut donc, à bon droit, se demander pourquoi ces deux actes de la nouvelle vie constitutionnelle de l'empire, si identiques au fond, n'ont pas chacun les mêmes adversaires. Pour comprendre ce fait, il faut remonter aux programmes et aux projets à demi avoués de ceux qui ont conseillé successivement la couronne. Les défenseurs exclusifs du diplôme d'octobre comptaient dans leurs rangs les Hongrois ou plutôt les chefs du parti conservateur hongrois, quelques partisans ardents du fédéralisme, un petit groupe de Tschèques et de Polonais, et un plus grand nombre de partisans des anciens privilèges d'ordre et de quelques institutions historiques surannées, par exemple, du rétablissement de la justice patrimoniale, forme d'administration judiciaire excellente autrefois, mais qui engendrerait certainement, à notre époque, de graves abus. Les défenseurs hongrois du diplôme ayant été abandonnés par la diète de Pesth, et les vrais fédéralistes ne pouvant pas prétendre trouver la réalisation de leurs idées dans ce document souverain, les Tschèques et les Polonais s'obstinèrent à l'invoquer, parce qu'ils espéraient obtenir pour la Bohême et pour la Gallicie les mêmes privilèges politiques qui avaient été restaurés en Hongrie. Cette espérance, quoique fort légitime, n'était conforme ni au texte, ni à l'esprit du diplôme invoqué : les hommes éminents qui guident cette fraction du parti fédéraliste auraient donc dû exprimer nettement leur pensée politique. Ils ne l'osèrent, parce que la Gallicie, dont les trois cinquièmes de la population ne marche pas toujours d'accord avec les Polonais, a perdu depuis plus d'un siècle ses institutions historiques, et que la Bohême, dont la moitié de la population est allemande, a bien changé de caractère politique depuis les mouvements du Hussitisme. La Hongrie, elle, avait conservé ses institutions, sans interruption jusqu'en 1848.

« Or n'est pas Hongrois qui veut, me disait un jour un des hommes d'État les plus éminents de l'empire : on n'est pas Hongrois pour son plaisir. » Voilà, me paraît-il, caractérisée en peu de mots l'erreur politique dans laquelle ont versé des hommes aussi distingués et aussi désintéressés que MM. le comte Clam Martinics, Palacky, l'éminent historien tschèque, le docteur L. Rieger, Smolka, etc. Le diplôme d'octobre n'a donc pas donné, à ceux qui l'appuyaient, tout ce qu'ils désiraient, et on en a tiré ce que réclamaient ses plus rudes détracteurs.

Il est évident, d'autre part, que la constitution de février n'a pas produit les mauvaises conséquences que redoutaient nos adversaires et qu'espéraient peut-être quelques-uns de ses plus bruyants défenseurs. En fait, si on continue à l'appliquer sagement comme aujourd'hui, elle donnera satisfaction à tous les intérêts légitimes. Séparée par un abîme de l'organisation politique octroyée sous le ministère Schwarzenberg, elle préconise une centralisation très-modérée, assez grande pour maintenir l'unité politique de l'empire, assez faible pour ne pas faire obstacle au développement des franchises locales et au libre déploiement des forces individuelles. La constitution belge est plus centraliste qu'elle.

La grande faute commise par le ministère de M. de Schmerling a été de vouloir réaliser à la hâte la centralisation parlementaire, qui diffère essentiellement de la centralisation administrative des États de l'Europe occidentale et de la Prusse. L'Autriche n'a pas été labourée, comme la France, par les révolutions pendant soixante ans, ou nivelée, comme la Prusse, par l'absolutisme protestant : elle a toujours été un *pays d'Etats*; la propriété n'y a subi que peu à peu des secousses naturelles provoquées par les mœurs, sans violence et sans spoliation. Les traditions historiques s'y sont maintenues plus que dans aucun autre pays de l'Europe continentale. Le vrai modèle à suivre par l'Autriche, c'est l'Angleterre, dont l'illustre parlement n'est pas l'œuvre d'un jour : les Écossais, les Gallois, les Irlandais ne s'y sont pas assis à la fois et le même jour, à côté des Anglo-Saxons ; il s'est formé lentement, successivement, par la force même des choses. Vouloir législativement, par un acte de puissance, implanter le parlementarisme de l'Europe occidentale en Autriche, ce serait oublier entièrement l'histoire de la formation de l'empire, nier les faits et compromettre à plaisir l'avenir des institutions représentatives. Si les quatre-vingt-cinq députés de la Hongrie étaient venus au Reichsrath, ils auraient pu rendre toute délibération impossible en parlant magyar. En se coalisant avec les Polonais, les Tschèques, les Croates, les députés des villes lombardo-vénitiennes, et quelques autres groupes de députés, les Hongrois auraient été les maîtres de la situa-

tion. Mais ils ne sont pas venus; et, par ce manque de tact politique, ils ont perdu, je le crains, la seule occasion qui leur restait pour sortir de la fausse position où ils se sont placés après la publication du diplôme du 20 octobre 1860, et d'où ils ont refusé de sortir le 26 février 1861. Après avoir été la cause volontaire de l'insuccès du diplôme du 20 octobre qui leur était favorable, ils ont fortifié à leur insu la constitution du 26 février qui, à l'origine, était irréalisable.

La constitution du 26 février vaut mieux que beaucoup de ses partisans. M. de Schmerling, qui, il faut le reconnaître, a grandi au pouvoir, a un passé de libéral doctrinaire. Le contact des affaires semble avoir modifié en lui les tendances systématiques de parti : sa politique a gagné en modération et en sagesse pratique à mesure qu'il s'affermisssait au ministère. En eût-il été de même, si son programme connu n'avait pas rencontré de si énergiques résistances? Il est permis d'en douter. Il est certain que, dans les rangs de la majorité parlementaire actuelle, il est un certain nombre de députés qui accepteraient avec enthousiasme le régime Schwarzenberg-Bach avec deux modifications : l'une portant sur les affaires religieuses des catholiques; l'autre sur la création d'une seule Chambre, avec droit de faire et de défaire les ministères. Si la constitution de février doit continuer à surmonter toutes les difficultés qui s'opposaient et s'opposent encore à son entière application, elle le devra, je pense, à la sagesse de ses fondateurs, qui auront sacrifié volontairement leurs plus dangereuses doctrines à l'impuissance de ses premiers et plus enthousiastes partisans et à l'opposition hongroise. Elle *dure* depuis plus de deux ans sans interruption. Pendant ces deux ans, l'opposition fédéraliste a commis des fautes graves : un de ses chefs les plus distingués, le comte Clam Martinics, s'est même retiré de la scène politique. En donnant sa démission de député, l'honorable comte a porté à son parti un coup sensible : il y a chez les fédéralistes autrichiens d'excellents éléments pour un futur parti tory, à la tête duquel le comte Clam aurait pu rendre d'éclatants services à l'empire. Mais si les chefs désertent, que deviendront les soldats?

La conduite politique des Hongrois n'a pas été plus adroite. En s'obstinant à ne pas quitter le terrain du formalisme légitimiste, ils ont laissé échapper l'occasion qu'ils avaient de faire disparaître la constitution de février comme un morceau de papier, et ils perdaient à la fois leur autorité à l'intérieur et leur prestige révolutionnaire à l'étranger. Les déclarations de M. de Schmerling sur la responsabilité ministérielle; les lois votées par le Reichsrath sur la liberté individuelle, sur la liberté de la presse, sur les fiefs, sur les limites de l'autonomie communale; la loi sur la banque, surtout la discussion publique, approfondie, minutieuse, des budgets de 1862 et 1863, et les

votes auxquels elle a donné lieu, entourent les institutions nouvelles d'un grand éclat dont il est impossible de nier la haute signification. Deux ans de liberté réelle et de vie sérieusement et tranquillement constitutionnelle, c'est beaucoup au temps où nous sommes; aussi est-ce avec une légitime satisfaction que l'empereur a pu dire, dans le discours de clôture de la première session du Reichsrath : « La confiance en la force de l'Autriche s'est puissamment accrue. Sa marche progressive et décidée dans une carrière nouvelle de pacifique développement lui a assuré l'estime des nations et a ranimé les sympathies d'États amis. Et cependant elle était grande et difficile, la tâche qui était imposée à mon Reichsrath. Vous vous en êtes acquittés, messieurs, avec résolution et intelligence. Vous avez compris tout ce qui pouvait être réalisé dans les limites de votre activité. Aussi, par les œuvres que vous avez accomplies, d'accord avec mon gouvernement, vous avez posé votre force. »

P. DE HAULLEVILLE.

ÉTUDE LITTÉRAIRE

SUR LE GÉNIE ET LES ÉCRITS

DU CARDINAL DE RETZ

« Retz jeta dans la langue française la verve et le
« mouvement de son imagination impétueuse. »

M. VILLEMAIN.

Lorsque la critique rencontre ces hommes qui ont pris une part active aux événements d'une époque, il doit, s'il veut apprécier leur influence et saisir leur caractère, se reporter avec eux dans le temps et dans la société où ils vécurent. Les génies les plus originaux sont ceux mêmes qui perdent le plus à être séparés de leur siècle. Le cardinal de Retz fut un de ces hommes extraordinaires qui ne peuvent pas être jugés isolément. Si l'on veut voir en lui l'homme du monde et le politique, il faut le replacer entre la maréchale de la Meilleraye et mademoiselle de Chevreuse, à côté de M. de Beaufort et de madame de Montbason, près de Condé et de madame de Longueville, avec le duc d'Orléans, en face d'Anne d'Autriche et de Mazarin. Et si l'on étudie l'écrivain, il faut se souvenir qu'il assista dans sa jeunesse aux triomphes de Voiture, qu'il vit, dans son âge mûr, les succès de la Rochefoucauld, et qu'il charma ses vieux jours par le commerce de Molière, de Boileau et de madame de Sévigné.

Jean-François-Paul de Gondi, d'abord chevalier de Malte, puis abbé

¹ Discours qui a obtenu le prix d'éloquence décerné par l'Académie française dans sa séance annuelle du 23 juillet 1863.

de Buzay, bientôt abbé de Retz, archevêque de Corinthe, coadjuteur de Paris, et, après avoir longtemps attendu, cardinal de Rais (c'est ainsi qu'il écrivit alors son nom), était le troisième fils de Philippe de Gondi. Son père, d'une noblesse, dirait-on aujourd'hui, de finance, avait sur l'ancienneté de sa maison des prétentions qu'il n'abandonna lui-même jamais, prétentions appuyées du reste sur la fortune qu'il tenait de son origine, et sur la faveur dont Catherine de Médicis avait entouré cette famille, amenée par elle d'Italie. Philippe de Gondi destina donc hiérarchiquement, comme il était coutume dans les grandes maisons, son fils aîné aux armes, le cadet à l'Église et le troisième à cette carrière mixte qu'on appelait l'ordre de Malte, et qui permettait, selon les goûts du chevalier, ou les aventures bruyantes d'un officier de fortune, ou l'intrigante oisiveté d'un religieux, peu gêné dans sa vie mondaine par les règles faciles de son ordre.

Paul de Gondi se fût accommodé de cette vie. Le malheur voulut que son second frère périt d'un accident à la chasse, et lui légua cette soutane qu'il chercha, nous dit-il, à rejeter par tous les moyens possibles, et qui fit le tourment comme les plus grandes fautes de sa vie. Abbé malgré lui, il vécut comme un soldat, se servit de la religion comme d'une épée, conquit le chapeau rouge comme une province; et ce caractère de prêtre, qu'il n'était pas né pour porter, lui a fait des crimes, auprès de la postérité, de toutes ces intrigues heureuses que la faiblesse des hommes excuse chez les gens du monde, lorsqu'elle ne les justifie pas.

Toujours abbé malgré ses duels et ses amours, toujours ambitieux malgré sa soutane, il prit son parti de faire son avancement à la fois, dans l'Église et par l'Église; il regarda les grandeurs ecclésiastiques, non pas comme un but, mais comme un moyen d'arriver plus haut encore; il se fit nommer coadjuteur de Paris, parce qu'il espéra acquérir, par l'influence qu'il exercerait sur le peuple, plus d'importance à la cour; il ne désira si ardemment d'être cardinal que parce qu'il vit cette dignité en Richelieu et en Mazarin, cardinal comme Richelieu et Mazarin, il voulut être comme eux premier ministre.

Il était encore fort jeune lorsqu'il commença à faire parler de lui; il débuta à dix-huit ans par un pamphlet resté célèbre, qui fut, sous Richelieu, comme l'essai de cette polémique dont il devait plus tard faire un si terrible usage contre le ministère de Mazarin.

On s'étonnera peut-être d'entendre appeler un pamphlet et ranger parmi les travaux du publiciste la *Conjuration de Fiesque*, que l'on considère ordinairement comme la primeur de l'historien et comme un avant-goût des Mémoires. Si la *Conjuration de Fiesque* n'était qu'une œuvre historique, il n'y faudrait voir qu'une composition d'é-

colier, d'un écolier à bonne mémoire, possédant parfaitement ses auteurs et donnant de belles espérances. Ce serait une bonne copie du *Catilina* de Salluste, enrichie peut-être de quelques larcins faits, malgré la vigilance du maître, au livre défendu de Machiavel. Ce que j'y remarque, ce ne sont pas ces maximes de conspirateur, ces idées hardies sur la politique, que l'on a prises pour des pressentiments et qui ne sont que des réminiscences; ces réflexions souvent justes sur la difficulté du rôle de chef de parti, dans lesquelles on a reconnu l'apologie anticipée d'une conduite future; en un mot, le plan arrêté d'une vie factieuse; j'y vois une attaque continuelle contre Richelieu. Ceux qui ont toujours joui de la liberté de critique ne savent pas deviner les allusions; il faut l'école du despotisme pour rendre perspicace, et le travestissement de la pensée sous le voile d'une idée romaine ou sous le manteau d'un héros de l'antiquité est un moyen précieux de se dérober au silence. Qu'est-ce que Fiesque? Un ambitieux qui veut changer la forme républicaine pour une forme monarchique à son profit. Ce n'est pas le cas de rajeunir en sa faveur les maximes romaines. Mais ce que le public voit alors dans Fiesque, ce sont ces jeunes gens, aussi imprudents que courageux, plus excusables que coupables, qui meurent sur l'échaud; ce qu'attaquent les maximes républicaines, c'est le ministre absolu. Le public s'intéresse aux victimes et applaudit aux attaques. Voilà la cause de l'enthousiasme qui accueillit la *Conjuration de Fiesque*, lorsqu'elle parut. C'était une œuvre du moment. Je m'étonne seulement qu'un jeune homme de dix-huit ans ait été assez habile ou assez heureux pour avoir fait goûter au public le plaisir défendu d'une critique de Richelieu, sans être victime de son succès.

Si la crainte d'un maître tel que Richelieu avait rendu adroit le jeune écrivain, la jeunesse d'un tel ennemi avait rendu le ministre moins ombrageux. Retz nous raconte en effet que Richelieu lui fit l'honneur de le juger « un homme dangereux, » pour son successeur, sans doute; car sa sévérité se borna à cette appréciation presque élogieuse pour un écolier indiscipliné.

Enhardi par l'impunité, Retz commit la sottise d'entrer dans un complot contre la vie de Richelieu; et, la tête encore fraîchement pleine des souvenirs de l'antiquité, il rêva d'être Brutus, sans songer qu'il risquait de finir comme Catilina. Cette étourderie, si l'on peut appeler ainsi, même chez un tout jeune homme, une entreprise qui allait à l'assassinat, n'eut pas de suites, et jusqu'à la mort de Richelieu, grâce à un voyage de quelque temps en Italie, Retz put continuer ses aventures galantes, son commerce assidu avec les mécontents, et ses sermons, accompagnés de larges aumônes, par lesquelles il établissait, pour l'avenir, son autorité dans Paris.

La domination de Richelieu avait contre elle deux choses qu'on ne supporte pas en France, la durée et le silence. Changer et parler était le besoin de tous; personne ne savait ni ce qu'il voulait ni ce qu'il dirait.

Grande avait été la politique de Richelieu : au dehors, suivre les idées de Henri IV et établir la prépondérance française sur les ruines de la maison d'Autriche; au dedans, continuer dans les finances l'œuvre réparatrice de Sully, affermir l'unité du royaume, et fonder cette monarchie absolue qu'il eut un instant entre les mains. Richelieu fut plus grand qu'habile, et plus fort que prévoyant. Son despotisme amena les troubles de la Fronde, et ce fut Mazarin qui, de la France frondeuse, fit le royaume de Louis XIV.

A la mort de Richelieu il y eut un moment de stupeur universelle, comme le tâtonnement du réveil après un sommeil profond. Retz, qui n'avait fait de la politique qu'en théorie, partagea l'étonnement général : trop jeune pour aspirer au premier rang, trop impatient pour se placer au second, ce fut alors qu'il voulut profiter de la bienveillance que lui témoigna Louis XIII, pour obtenir la place de coadjuteur de son oncle l'archevêque de Paris. Chavigny la lui fit refuser. Retz se rejeta du côté de la reine, qu'on représentait comme une victime, sans parti pris ni engagements, pouvant faire de l'opposition sans danger, critiquer à son aise les ministres dans les salons des mécontents, et attendre la fin prochaine du roi pour se faire jour.

Son ambition avait été jusque-là inexpérimentée et quelquefois même naïve; il se drapait à la romaine, et se posait en César, affectant de ressembler par ses débauches au grand pontife de Rome et déplorant que son modèle eût, à son âge, eu, six fois plus de dettes que lui.

On peut s'étonner qu'avec cette ostentation de libertinage et cette ardeur de rébellion il ne se soit pas jeté dans la cabale des Importants, d'autant plus qu'on l'en sollicita avec des instances qui durent flatter sa vanité. La mort du roi lui avait permis d'obtenir de la reine la place de coadjuteur. Il était encore trop près du bienfait pour se dispenser de reconnaissance. D'ailleurs Mazarin n'était pas affermi; il passait même pour peu capable d'occuper la première place dans le ministère. Sa modestie affectée donnait le change; il témoignait des égards au coadjuteur, qui put un instant penser qu'il était plus sûr d'arriver au pouvoir en servant la cour qu'en se joignant aux mécontents.

Retz savait aussi « qu'on ne recherche rien tant que les mœurs dans un évêque. » Il eût été malséant de voir un prélat qui ne rêvait qu'apostolat et conversions se mêler d'une affaire de femmes. La que-

relle de madame de Longueville et de madame de Montbazon, qui fut toute la Cabale, ne l'intéressait guère ; il n'avait jamais essayé de plaire à l'une, dont la vertu jusque-là sans reproche l'effrayait, et il avait toujours évité les faveurs de l'autre, dont l'impudeur lui faisait craindre les indiscretions.

Sa récente promotion avait d'ailleurs rajeuni la vogue de ses sermons ; il parlait en maître du haut de la chaire de Notre-Dame, que ne lui disputait guère son oncle ; et il mettait au service de son éloquence les ressources d'érudition théologique qu'il avait amassées pendant les dernières années de Richelieu.

Il nous apprend, en effet, lui-même qu'il avait étudié avec ardeur la théologie, et que la supériorité de son instruction l'avait fait triompher d'un neveu de Richelieu, même en Sorbonne ; triomphe qui avait failli mettre l'Université à la belle étoile. Téméraire en tout, il avait voulu débiter dans la chaire en prêchant devant toute la cour. Le succès avait été prodigieux ; comme plus tard Bossuet et Fénelon, il avait été jugé un grand orateur à vingt ans.

Ce n'était pas précisément dans son oratoire qu'il composait ses sermons, et cependant personne n'enseignait mieux que lui cette religion et cette morale qu'il pratiquait si légèrement. Il fit beaucoup de conversions, tout en restant dans le libertinage, et, entre deux intrigues, il eut l'honneur de préparer dans l'âme de Turenne l'influence de Bossuet.

On admire toute la puissance de son éloquence dans deux des sermons qu'il prononça comme coadjuteur, l'un pour la fête de saint Charles Borromée en 1646, l'autre pour la fête de saint Louis en 1648. Je ne suis pas de ceux qui ne trouvent dans l'éloquence de la chaire avant Louis XIV qu'un mélange de bouffonneries et de langage macaronique. Un éminent critique a fait ressortir les mérites de l'éloquence sacrée dès le quinzième siècle, en exhumant quelques fragments des sermons de Ménot et de Maillard. Mais ce sont les orateurs du grand siècle qui ont eu la gloire d'épurer, pour ainsi dire, cette éloquence, d'y introduire le choix des mots et la dignité des comparaisons, d'en retrancher le grotesque, et de changer l'hyperbole et l'emphase en une harmonieuse majesté.

Je ne sache pas qu'à l'exception de l'exorde où se trouvent une comparaison recherchée avec les cérémonies d'Athènes et deux ou trois métaphores un peu trop lumineuses, il soit possible de relever, dans le sermon sur saint Charles Borromée, une expression douteuse ou une image de mauvais goût. Le style est sobre, sans manquer d'ampleur ; les transitions sont toujours faciles, souvent heureuses, l'idée se développe avec suite et avec majesté. Il y a des saints à toutes les époques : saint Charles donne un exemple édifiant dans un siècle où

le débordement des passions ne laisse plus croire à la vertu ; il est presque le contemporain de ceux qui écoutent, et le rapprochement leur rend l'imitation plus facile. « Le monde est une mer agitée, sur laquelle les vaisseaux, pour porter les noms de *Foudre*, de *Victoire* et d'*Invincible*, n'en sont pas plus respectés des tempêtes, n'en sont pas moins menacés du naufrage. » Saint Charles échappe aux écueils de la grandeur, il triomphe des attaques de la calomnie ; « il demeure inébranlable dans ces agitations ; il regarde Dieu, fait son devoir, et dissipe les faux bruits par la vérité. » Il sort victorieux de toutes ces épreuves ; il n'en est que plus indulgent pour les faiblesses des hommes : « Ne vous emportez pas si vous voyez votre prochain dans le vice, reprenez-le plutôt avec douceur, ne le méprisez pas : peut-être que la fragilité humaine vous emportera dès demain dans le même péché. »

Le sermon pour la fête de saint Louis était prononcé tous les ans, devant le roi, par le prédicateur en renom ; Retz, prêchant devant la cour, choisit un texte plein d'à-propos : *Audi, fili mi, disciplinam patris tui*. A quoi il se sent obligé d'ajouter : *Et legem matris tuæ ne dimittas a te*. Le verset de l'Écriture semble composé à dessein pour la minorité du roi et la régence d'Anne d'Autriche. Peut-être y aurait-il plus de dignité à ne pas flatter les princes même du haut de la chaire. C'est un usage qui a toujours prévalu. Retz met du moins une certaine grandeur à relever ces compliments par de sévères avertissements ; et si l'on pouvait oublier que le conseiller sera bientôt un factieux, on admirerait sans réserve ces exhortations adressées au roi, au nom de Dieu, de rendre la paix à ses peuples.

L'historien perce déjà dans le récit animé de la vie militante du croisé ; le politique se montre dans l'appréciation de la clémence et de la sévérité du monarque ; l'orateur, toujours maître de l'effet qu'il produit, termine en faisant descendre saint Louis du ciel pour donner lui-même ses conseils à son petit-fils bien-aimé.

La parole du coadjuteur est ici aussi imposante que celle de Bourdaloue, aussi touchante que celle de Massillon. Combien ces beaux morceaux font regretter qu'une séditieuse turbulence ait enlevé à la prédication ces facultés extraordinaires qui eussent fait de l'abbé de Retz un des princes de la chaire et une des lumières de l'Église !

Tant de succès ne firent qu'accroître une ambition politique qui se mûrit, du reste, en grandissant. Les rêves d'écolier conspirateur avaient fait place à une saine connaissance des hommes et à une intelligence pratique des affaires. Le jeune chef de parti put prendre alors une attitude propre, et se tracer un plan original de conduite : ne dépendre de personne, et se rendre nécessaire à tous ; menacer les grands du peuple ; contenir le peuple, pour en être toujours le maître ; affecter le désintéressement parce qu'il ne désirait pas la

même chose que les autres, et ainsi, après avoir été l'instigateur de tous les troubles, en paraître le pacificateur.

La Fronde commença dans la rue, se continua au parlement et finit à la cour; elle eut successivement pour acteurs le peuple, les bourgeois et les princes. L'influence de Retz domine dans les deux premiers actes; c'est là que nous pouvons juger l'homme de parti. Dans le troisième, il est tellement embarrassé par le duc d'Orléans, que ce serait une injustice de lui faire porter tout le poids même de ses propres fautes. C'est surtout sur le troisième acte qu'on a condamné les frondeurs, et qu'on a tourné leur entreprise en ridicule: le dénouement, quelque important qu'il soit, ne doit cependant pas faire oublier toute la pièce.

Suit-on dans la Fronde les Bouillon et les Condé? on ne voit dans cette guerre que l'égoïste réveil d'ambitions particulières contre lesquelles la monarchie luttait depuis Louis VII, l'espérance, fondée sur la faiblesse d'une régence, de reconquérir, en démembraant le royaume, des principautés indépendantes; et alors le patriotisme des écrivains s'enflamme pour la royauté, en qui ils défendent l'allié naturel du peuple et de la bourgeoisie, le protecteur et le gardien des libertés civiles.

Suit-on Blancmesnil et Broussel? se reporte-t-on aux séances orageuses du parlement? on fait de cette révolte une légitime insurrection contre la tyrannie, la défense des libertés contre le despotisme, en un mot un grand mouvement d'idées, une puissante explosion de besoins nouveaux auxquels il n'a manqué que le succès pour être la Révolution française.

Telle n'a pas été la Fronde, par cela même qu'elle a été tout cela à la fois. C'est un assemblage confus d'ambitions diverses, de prétentions surannées et d'aspirations prématurées. C'est une prodigieuse alliance entre une noblesse qui veut reculer dans le passé et un peuple qui veut tout d'un coup avancer de deux siècles. Chaque parti perdrait beaucoup au triomphe de son allié; de là la communauté des plaintes, et la séparation dans l'action.

Retz, par son génie politique, se plaça entre ces deux extrêmes. L'importance du rôle qu'il a joué dépend de cette position moyenne qu'il a prise, de ces efforts qu'il a faits pour ouvrir chez lui un champ neutre à la conciliation des deux partis. Se servant de l'incapable duc d'Orléans, comme d'un costume officiel, pour entrer dans la noblesse, pénétrant, comme prêtre, jusqu'au fond du peuple, il songea, je crois, à la création d'un tiers parti, et, affublant le parlement d'un rôle public, il imagina, sans jamais étudier les rouages d'une telle machine, d'établir un corps politique entre le pouvoir et la nation. C'est donc, dans ces intrigues de la Fronde, entre des anarchistes de bas

étage et des princes turbulents pour leurs intérêts privés, le seul défenseur de ce qu'il appelle le bien public, qui veut faire sortir des malheurs de la guerre civile, pour le peuple, des garanties de liberté, pour la royauté, un salutaire contrôle qui l'eût empêchée de se perdre.

Lorsque la régence, d'abord timide et comptant avec tout le monde, s'enhardit des victoires extérieures et commence à croire que la gloire tient lieu de justice ; lorsqu'à chaque bataille gagnée elle établit un nouvel impôt, et que cependant les finances de l'État s'appauvrissent, tandis que Mazarin s'enrichit ; lorsqu'elle suspend le paiement des rentes, lorsqu'elle ne respecte même plus le patrimoine sacré du pauvre, les biens des hôpitaux, qu'y a-t-il d'étonnant que le peuple de Paris murmure ? Pour tirer parti de ce mécontentement du peuple, Retz déploie une merveilleuse activité ; il dirige les plaintes, coordonne les griefs, fomenté les émeutes, et fait aboutir ces premières hostilités au fameux arrêt d'union rendu par le parlement. Quel coup il porte à Mazarin ! il le frappe au point le plus sensible, le besoin d'argent.

Mazarin commet-il l'imprudencé de faire arrêter Broussel et de mettre ainsi le parlement à la tête de la rébellion ? Retz ne laisse pas échapper cette occasion de tout envenimer par ses offres de conciliation : il joue un double jeu : en sauvant la cour des fureurs populaires, il profite des terreurs d'Anne d'Autriche ; il devient l'homme du parlement et du peuple en leur rendant leur idole.

Le parlement usurpe les droits des états généraux. Mais alors que la cour refusait obstinément de convoquer les états, ne sortait-il pas, comme on l'a dit depuis, de la légalité pour rentrer dans le droit ? S'il s'élève par intervalles à la hauteur d'une assemblée politique, c'est à l'inspiration de Retz qu'il le doit. Quel admirable modèle de chef de parti nous offre en ce moment le disciple de Plutarque ! Comme il mérite d'être comparé à César, qu'il s'efforce d'imiter ! Il est partout, dans son église par ses prédications, au milieu du peuple avec ses prodigalités, chez tous les mécontents qu'il excite, avec ses promesses de les appuyer du peuple ; comme il est heureux de faire le soldat en armant les colonelles, debout le jour, la nuit, avec les pauvres, les hommes de loi, les officiers, les princes, sans négliger ses maîtresses !

Mazarin, qui voulait comme Richelieu, quoique par d'autres moyens, constituer la monarchie absolue, comprit bien où il devait frapper. Le peuple n'était pas encore à craindre, et la noblesse ne l'était plus. Quelques cris de république, tombés, sans écho, de la bouche d'avocats tapageurs, ne l'effrayaient pas, et il avait déjà fait le devis de l'achat des princes. Seul, Retz était un ennemi sérieux. C'est surtout Retz qu'il combat ; dans la guerre il lui oppose alternativement l'épée de

Condé et de Turenne ; dans le parlement, le grand génie de Matthieu Molé ; à la cour, les menaces, les prières et jusqu'aux coquetteries d'Anne d'Autriche ; il lutte avec lui de libelles ; il tâche enfin de le séduire par la promesse du cardinalat ; il dépense, en un mot, contre lui plus d'artifices, plus d'obstination et plus de sévérité que contre tous les autres frondeurs réunis. Retz devait succomber. On ne fait pas en un jour des hommes publics avec des procureurs, on n'improvise pas des principes, on ne fait pas table rase des préjugés. Certes c'est une main habile qui conduit le parlement pendant que les députés sont à Rueil, qui prépare cette séance où l'on demande à ces députés compte de leur conduite, qui ameuté la populace vociférant aux portes du palais. Ce coup de théâtre, bien amené, peut faire illusion et transformer un instant le parlement en les états de 89 et Retz en Mirabeau. Tout s'évanouit lorsqu'il s'agit de lutter face à face contre l'autorité royale, et Matthieu Molé, cet homme aussi habile que ferme, savait bien que le parlement ne franchirait pas cette limite.

Retz ne pouvait pas non plus se soutenir contre Mazarin par le peuple ; il comprenait, aussi bien que son ennemi, que le peuple n'était encore rien, et que la révolte échoue toujours lorsqu'il n'y a pas d'idées derrière les barricades.

D'ailleurs qu'eût-il gagné au triomphe des passions populaires ? Son but était, non pas de détruire l'État, mais de renverser le ministre. Si nous le voyions tout à l'heure émettre de grandes idées politiques, c'est, il faut bien le dire, qu'il espérait en être le représentant. Il n'y a pas de cause aussi lucrative pour les ambitieux que le bien public. Si Retz eût amené la royauté à une sorte de forme constitutionnelle, il était le successeur désigné et nécessaire de Mazarin. Succéder à Mazarin dans le cœur d'Anne d'Autriche peut-être, mais surtout dans le ministère, voilà ce qui le fit frondeur. L'originalité libérale de ses vues, son désintéressement pécuniaire, son amour de la chose publique, son soin constant de ne pas s'engager avec les Espagnols, qui, chez un homme tel que Molé, seraient autant de mérites, ne sont chez lui qu'autant de moyens, et toutes ses vertus ne sont que le masque de son ambition.

Le parlement était trop indécis, le peuple trop impuissant ou trop dangereux. Retz n'avait plus d'autre moyen de continuer la guerre civile que de se mettre, derrière un grand personnage, plus ou moins à l'abri des revers de la fortune. Il dut donc choisir son prince, et se vit dans l'embarrassante alternative de le prendre ou trop fort ou trop faible. Il n'hésita pas longtemps ; peut-être même l'incapacité de son patron ne l'effrayait-elle pas, en ce qu'elle laissait plus de place à sa personnalité.

Condé était trop fier pour se laisser conduire par d'autres que par les femmes, trop impatient du reste pour passer par les chemins tortueux que s'était tracés le coadjuteur. Le prince de Conti était plus propre à jouer ce rôle secondaire au premier rang. Mais il n'était déjà que le reflet de cet autre Condé, aussi fier, aussi ambitieux, aussi entreprenant, mais plus persévérant et plus fin que le vainqueur de Rocroy, le véritable chef de la Fronde des Princes, madame de Longueville. Restait le duc d'Orléans, sans aucun doute le plus habile des conspirateurs, si une longue expérience avait pu lui apprendre quelque chose. Aussi irrésolu qu'incapable, aussi défiant que poltron, c'était l'homme le moins prince du monde, et en même temps le plus ombrageux et le plus jaloux de son rang ; il subissait l'influence de tous ceux qui l'approchaient, mais il ne se laissait diriger avec suite par personne, ayant toujours sa santé pour prétexte, et la colique pour excuse. Amoureux de l'intrigue et ennemi de l'action, mécontent plutôt qu'ambitieux, il n'eût rien tant redouté que le pouvoir qu'il recherchait. Il trahissait ses amis pour ne pas déplaire à ses ennemis, et il perdait ainsi l'appui des uns, sans acquérir la reconnaissance des autres. Sa faiblesse en toutes choses, comme le fait remarquer Retz, un peu irrité d'en avoir été la victime, fit qu'il entra dans toutes les affaires et qu'il n'en sortit jamais qu'avec honte. Une fois il se résolut à un grand parti ; il fit tirer le canon de la Bastille sur l'armée du roi, et, du coup qui sauva Condé, tua le mari de sa fille. Ce fut lui qui fit Retz cardinal ; ce fut lui aussi qui fut cause de la captivité du cardinal à Vincennes.

Quand enfin Retz voit la Fronde tout à fait dégénérer, le peuple se fatiguer de troubles, les princes se vendre à l'encan, quand surtout il est bien convaincu qu'il ne peut rien faire du duc d'Orléans, et qu'il sent que le triomphe de la maison de Condé ne le ferait pas premier ministre, il songe aussi à faire sa paix fourrée, tire de la cour le cardinalat, et sort assez gaillardement de la Fronde, croyant que sa crose et son chapeau le mettront à l'abri des vengeances d'un ministre italien et cardinal.

L'événement ne lui a pas donné raison ; en France les hommes politiques ont toujours eu tort lorsqu'ils sont à Vincennes. Cependant l'abandon que Retz a fait de la Fronde, devenue condéenne, est une preuve nouvelle de sa sagacité. Il a été frondeur tant que Paris l'a été ; il était le chef de Paris. Paris n'a rien à gagner à l'élévation des Condé, et Paris le sent si bien, qu'il ne voudrait plus se laisser entraîner, même par Retz. Retz, sans Paris, serait dans ce nouveau camp à la merci de la Rochefoucauld ; il aime presque autant Mazarin.

Aussi les voyons-nous laisser rompre le mariage de mademoiselle de

Chevreuse avec le prince de Conti ; mariage qui, comme le remarque si bien M. Cousin, aurait ruiné Mazarin et fait M. le Prince tout-puissant. La jalousie ne fut pour rien dans la conduite qu'il tint alors : il n'eut jamais de ces faiblesses ; et, en tout cas, celle-là eût été bien tardive à l'égard de mademoiselle de Chevreuse. Il n'y vit pas son intérêt, et c'est là le vrai motif de son indifférence.

Dans une guerre où « les pamphlets, les triolets et les calembours eurent plus de poids que les batailles, » Retz, comme les autres, combattit de la plume et voulut renverser ses ennemis avec des traits d'esprit. Il avait formé autour de lui un petit corps d'élite, tout armé de flèches littéraires, escadron souvent indiscipliné, quelquefois transfuge, mais toujours ramené par les délices de la table du coadjuteur. Dans ce petit cercle, d'aussi joyeuse humeur que de bon appétit, où siégeaient Saint-Amand, Dulot, Blot et Marigny, à côté de Ménage, de Chapelain, de Patru et de Scarron, la gaieté la plus licencieuse était de mode, et les bons mots, auxquels leur crudité fermait l'entrée des salons, s'y vengeaient à l'envi de la pruderie du beau monde. Rien n'y était respecté, pas même Dieu, quoique ce fût à l'archevêché ; à plus forte raison ne ménageait-on pas Mazarin. On y faisait des pamphlets contre lui pour tout le monde ; des chansons grossières pour le peuple de la rue, des libelles pour le parlement et la bourgeoisie, de respectueuses représentations pour la reine. Retz ne travaillait qu'aux écrits les plus sérieux et laissait commettre à d'autres la *Mazari-nade*.

Aux époques de troubles, la curiosité des choses de l'État s'empare des esprits jusque-là les plus indifférents. Les artisans deviennent des politiques, et, le jour où ils ne courent pas à l'émeute, ils saisissent avidement le récit des événements dont un souffle peut, le lendemain, les rendre acteurs. Tous les excès de la passion ont leurs interprètes ; toutes les haines se font jour, toutes les ambitions se poussent ; l'orgueil froissé des uns, la cupidité réprimée des autres, le mérite incompris, la vertu méconnue, croient le moment venu de la satisfaction ou de la réparation ; il n'est pas jusqu'aux fous eux-mêmes qui ne pensent que le monde va enfin s'incliner devant les conceptions de leur génie. De là une littérature sans nom, que ne juge guère mieux la postérité que ne font les contemporains ; dans l'éloge, l'aveuglement de la passion ; dans le blâme, le dégoût inspiré par la violence. La critique équitable doit chercher dans ces écrits du moment les mérites réels que voilent les extravagances et les grossièretés. Retz est bien sévère, lorsque, dans le calme de la retraite, il dit que, de tous les libelles qui parurent pendant la Fronde, cent feuillets à peine méritent d'être conservés. L'on ne trouve, il est vrai, dans aucune de ces productions éphémères l'œuvre du publiciste moderne qui met au

service d'une noble idée une âme ardente, un esprit ingénieux, un style persuasif : qui respecte les lois et en signale les imperfections ; qui flétrit les abus et ne touche jamais aux hommes, excusable jusque dans ses erreurs, qui sont toujours généreuses ; entraînant, par ses aspirations vers le soulagement des souffrances, le progrès moral et le couronnement de tout édifice durable ici-bas, la liberté.

Mais si nous ne pouvons y admirer le caractère de l'homme, nous y étudions avec curiosité le travail de l'écrivain. Nous assistons, dans ce désordre même des idées, des phrases et des mots, à la transformation de la langue. Sous la passion naît le mouvement, sous la violence la force, sous la grossièreté la verve, sous l'incorrection la facilité d'allures ; et lorsque, après cette crise, la langue sera fixée, les défauts auront disparu, les qualités seules demeureront, de même que, chez les êtres vivants, les crises de la maladie et la violence des remèdes amènent l'économie régulière des fonctions et l'équilibre de la santé.

Non, la Fronde, stérile pour la politique, ne l'a pas été pour la littérature. Elle n'a pas empêché que plus tard avec la paix vinssent la politesse et une élégante perfection ; mais, comme on l'a dit excellemment, « la langue y a gagné ces formes rapides et naturelles que n'auraient jamais atteintes les orateurs académiques et les clients de Richelieu. »

Qui plus que Retz, qui même autant que lui a contribué à cette transformation ? Quel style plus que le sien a conservé les traces de ces crises et les marques de cette évolution ?

Nous avons vu le jeune homme, sous Richelieu, envelopper, dans la majesté pompeuse d'une diction classiquement recherchée, les allusions politiques. Dans la Fronde, le chef de parti n'a plus besoin de déguiser sa pensée ; il peut, il doit même, s'il veut être écouté,

Nommer un chat un chat, Mazarin un fripon.

On sait que le coadjuteur ne publiait pas ses pamphlets sous son nom ; c'était un inconnu, animé seulement par l'amour de la justice, qui défendait un homme de bien calomnié, en ayant toujours soin de dire : « quoique je n'aie pas l'honneur d'être connu de lui. » Cette fiction ne trompait personne. Mazarin et les siens savaient d'où partaient les coups. Et aujourd'hui, quand même nous n'aurions pas les aveux que Retz a faits dans ses Mémoires, nous saurions encore reconnaître la main du rival de Saint-Simon.

Dans les premiers pamphlets de Retz, on sent encore l'auteur de la *Conjuration de Fiesque* ; l'invective s'y allie gauchement à la forme

académique; les personnages allégoriques y sont déplacés, puisqu'ils ne cachent plus une allusion. Dans l'*Apologie des Frondeurs*, que Retz disait être faite contre son parti, mais où l'on saisit des traits de sa plume, on est un peu étonné de rencontrer des ennemis « qui ont recours à Circé pour prendre une flotte échappée des sirènes et qui a évité les écueils des Lothophages et d'Enarie. » Le précieux de l'hôtel de Rambouillet reparait dans ces accusations contre un ministre « qui a moissonné le froment d'une terre où il avait jeté la zizanie, » et dans le rapprochement hasardé entre les corbeaux et les âmes noires de la cour. Le goût classique perce encore dans une comparaison du reste pleine de justesse, et qui, depuis l'antiquité, se peut toujours appliquer à un grand nombre d'hommes politiques, semblables à « ce Romain, incertain du succès de la guerre d'Auguste et d'Antoine, qui instruisait diversement deux perroquets pour le retour glorieux de l'un ou de l'autre des deux prétendants à l'empire. »

Peu à peu toute cette affectation disparaît : le style devient moins majestueux, plus saillant; les images font place à des réflexions politiques, frappées en maximes; il y a plus de chaleur, plus de mouvement; il y a moins de pompe académique, plus d'éloquence oratoire. La raillerie et le ridicule deviennent des armes d'autant plus terribles qu'elles agissent non pas seulement par la profondeur des coups qu'elles portent, mais par cette sorte de poison dont elles aggravent les blessures.

Les mêmes idées sont développées dans tous les pamphlets du cardinal de Retz. Partout l'auteur fait l'apologie de sa conduite. Tous ses mérites sont résumés dans la *Défense de l'ancienne et légitime Fronde* : « La tyrannie renversée; Mazarin chassé; les rentes conservées; les princes en liberté; les taxes supprimées; la liberté publique établie. »

Tant de services rendus au peuple de Paris méritaient bien sa reconnaissance; aussi ce n'était pas contre les bourgeois que le coadjuteur avait besoin de faire protéger ses crieurs par des hommes d'armes.

Dans l'*Avis désintéressé*, dans le *Vraysemblable sur la conduite de monseigneur le Coadjuteur*, dans le *Vray et le faux de M. le Prince*, partout, enfin, il met toujours en avant son désintéressement; il rappelle, sous toutes les formes, son stoïque refus du cardinalat, de soixante mille écus payés comptant, et de l'abbaye d'Ourscamp. Cette insistance s'explique lorsqu'on lit les pamphlets dirigés contre lui. Il n'avait, en effet, pas précisément refusé le chapeau; mais il n'avait pas voulu se fier aux promesses que lui en faisait Mazarin: il ne dédaignait l'abbaye d'Ourscamp que parce qu'on la lui offrait à la place de celle de Saint-Denis, qui valait mieux. Quant aux soixante

mille écus, qui n'auraient pas beaucoup allégé ses dettes, il savait trop bien qu'on ne pardonne pas à un homme public d'avoir reçu de l'argent.

Tout cela était dévoilé soit dans l'*Anatomie de la politique du Coadjuteur*, soit dans la *Lettre d'un marguillier à son curé*, soit dans la *Lettre d'un Bordelais*, soit enfin dans les *Justes plaintes de la crosse et de la mitre* : ses conférences avec la reine n'étaient pas restées secrètes ; on l'accusait de devenir Mazarin, et son grand amour du bien public était traité, sans façons, comme un prétexte pour continuer la guerre civile. Mais ce qui le contrariait le plus, parce qu'il n'y pouvait guère répondre, c'était la chronique scandaleuse de sa vie privée.

Lorsqu'on lit tous les pamphlets attribués à Retz, en suivant l'ordre des dates, on y remarque que l'auteur, malgré ses plus formelles dénégations, a une tendance de plus en plus marquée à se rapprocher de la cour et à s'éloigner de M. le Prince.

En effet, les fuites de Mazarin lui faisaient toujours espérer le ministère, et il pouvait de moins en moins supporter les hautains emportements de Condé. Aussi dans l'*Avis désintéressé* ménage-t-il son retour en grâce, en prouvant que, quand même il entrerait au conseil, il ne serait pas pour cela Mazarin ; et, dans le *Vraysemblable sur la conduite de monseigneur le Coadjuteur*, ne manque-t-il pas de lancer contre M. le Prince cette phrase à effet : « Nous calomnions nos libérateurs, et nous couronnons nos tyrans. »

De cette série d'écrits politiques se détache la figure de quelques hommes contre lesquels Retz exerce sa vengeance et quelquefois sa satire. Ce ne sont pas des portraits comme il nous en donnera dans ses Mémoires ; ce sont des coups de crayon, jetés çà et là, qui trahissent les opinions du coadjuteur sur ses ennemis.

Chavigny, contre lequel il conservait une rancune de vieille date, y est peint sous de sombres couleurs : c'est le mélange d'une politique « basse par principe » avec « la continuation par un esprit étroit de la tyrannie de Richelieu. »

M. le Prince n'y est pas tant le grand guerrier, le vainqueur de Rocroy et de Lens, que l'homme impatient, dont l'ambition est d'autant plus ardente qu'elle a un objet moins défini, qui veut être « l'arbitre et le modérateur de l'État, » qui ne supporte pas d'être contredit : Retz en avait appris quelque chose entre les deux portes du palais ; qui méprise le peuple, et qui aurait volontiers dicté la *Requête de la noblesse pour l'assemblée des états généraux*, où le tiers état est traité comme un fournisseur nécessaire de contributions et de secours. La violence du Prince au parlement, la Fronde à Bordeaux, le passage aux Espagnols, semblent justifier ces reproches ;

et le beau portrait des Mémoires n'aurait pas fait oublier ces accusations du moment, sans l'oraison funèbre de Bossuet.

Mais ce ne sont là que des traits décochés en passant : c'est à Mazarin que Retz fait la guerre ; c'est contre lui qu'il s'allie avec les chansonniers obscènes et les séditieux égarés qui n'eurent pas honte de donner le *Tarif du prix dont on est convenu pour récompenser ceux qui délivreront la France du Mazarin*.

Retz n'a-t-il pas compris ou a-t-il feint de ne pas comprendre la politique de Mazarin ? Ce n'était pas un hypocrite vulgaire et un fourbe sans idées, un « ennemi timide et lasche qui ne peut avoir que de mauvaises nuits, des songes terribles et de fascheux réveils, » l'homme qui ne plia devant les difficultés que pour les vaincre, qui sut fuir à temps pour pouvoir encore revenir, qui triompha successivement du peuple, du parlement et des princes, dont la nuit fut la guerre civile, le songe l'établissement de la monarchie, et le dernier réveil le traité des Pyrénées.

Je comprends les invectives dans la lutte ; je regrette que plus tard Retz n'ait pas, comme Annibal dans le dialogue de Lucien, rendu justice à son vainqueur. Il n'aurait pas eu à rougir de sa défaite, s'il eût su voir en Mazarin le plus habile politique que la France ait eu depuis Louis XI.

Toute cette activité dans la lutte, tout ce déploiement d'esprit conduisirent Retz à Vincennes. Il était trop impatient pour se résigner à la captivité et pour supporter la douleur. Aussi perd-il toute son intrépidité dans sa prison et dans la meule de foin où le conduit la maladresse de son évasion. Il charge, pour sortir de la prison, sa conscience d'un serment dont les casuites ont grand-peine à le relever, et il risque sa vie pour respirer librement hors de la meule de foin.

Une fois sorti de France, il retrouve son infatigable amour de l'intrigue, et il recommence à Rome ses manœuvres comme à Paris. Dans le conclave qui s'ouvre, il travaille à la nomination d'un pape avec une ardeur plus politique que chrétienne ; il espère que ses bons offices détermineront le pontife qui lui devra la tiare à lui obtenir du roi la libre possession de son archevêché.

En même temps il ne veut pas se laisser oublier par le clergé de France, et il écrit sa *Lettre aux archevêques et évêques de France*, qui est un chef-d'œuvre de polémique. C'est un appel au clergé contre une décision royale ; acte bien hardi au dix-septième siècle. Mais avec quelle habileté il s'efforce d'amener le clergé à faire cause commune avec lui ! Il efface sa personne, et ne laisse voir que l'archevêque injustement dépossédé. Avec ce désintéressement que nous lui connaissons, ce n'est pas pour lui qu'il réclame, c'est pour la dignité

dont il est revêtu. Ce sont tous les archevêques qui sont attaqués ; c'est lui seul qui a le courage de prendre pour eux la parole. Il a bien soin aussi de séparer la personne du roi du décret royal qu'il combat ; il imagine une sorte de responsabilité ministérielle, et justifie du même coup Louis XIV et Théodose par une fiction politique dont ne songea certes pas à se prévaloir le grand empereur auprès de saint Ambroise.

Puis il discute la légalité des actes, et il voit dans ces actes un empiétement sur les droits de la cour de Rome ; moyen heureux de mettre dans ses intérêts une cour si justement jalouse de tout ce qui lui appartient. Sous quelles vives couleurs il peint ses infortunes et ses souffrances ! Prélat et martyr, il ne peut trouver le clergé insensible à ses plaintes.

Enfin, dans cette pièce où sont accumulées toutes les raisons que peut inventer un esprit plein d'artifices, l'ancien chef de parti perce toujours. Retz croit encore à ce peuple de Paris qui cependant l'a, sans murmurer, laissé conduire à Vincennes. Étrange illusion chez un homme qui devrait savoir que la faveur mobile du peuple ne survit pas au malheur !

Cet appel au clergé dut faire réfléchir Mazarin ; il fallait ou céder, ou frapper un grand coup. La France était pacifiée et avide avant tout de repos : la lettre de Retz fut brûlée par la main du bourreau. Le clergé, comme la noblesse, devait se soumettre ; et Retz ne pouvait plus rentrer en grâce que par la docilité.

Son rôle de publiciste était fini ; il continua, par quelques lettres, son commerce avec ses amis de France ; mais il savait bien que toute lutte était désormais impossible. Son opposition n'était plus « qu'une gageure d'honneur contre le Mazarin, » dont il attendait la mort pour faire sa soumission au roi, sans être obligé de s'humilier devant la fortune de son rival.

Au besoin d'indépendance politique a succédé l'admiration de la grandeur française. Louis XIV exerce son influence jusque sur le fougueux conspirateur d'autrefois. Si Retz se venge des taquines hostilités de de Lyonne, dont il publie, à la façon de Molière, les infortunes conjugales, il n'en est pas moins tout dévoué à la politique du grand roi. La rigueur du monarque envers lui ne l'empêche pas d'être courtisan. Quand enfin il voit que le maître absolu a conservé un trop vif souvenir des émotions dont le coadjuteur avait assombri son enfance, pour lui permettre jamais de prendre possession de l'archevêché de Paris, il préfère se faire payer ce qu'il ne peut pas obtenir. Il prie le pape de recevoir sa démission, laisse le roi acquitter ses dettes, accepte l'abbaye de Saint-Denis, et vient vivre pendant quelque temps à Commercy d'une vie tranquille et pénitente,

qui n'excluait cependant ni les distractions ni la bonne chère.

Deux fois encore son incomparable maniement de l'intrigue le désigna à Louis XIV pour représenter la France dans deux conclaves. Le vieux diplomate servit habilement son roi, et les deux papes nommés furent favorables à la France.

Ce fut dans sa retraite de Lorraine que Retz écrivit ses Mémoires, à la sollicitation de madame de Caumartin.

Le besoin d'occuper l'activité de son esprit, et cette disposition, inhérente à la nature humaine, qu'on observe chez tous ceux qui ont été mêlés aux affaires, à parler d'eux quand le public n'en parle plus, lui firent surmonter la fatigue physique de ce travail et affronter le chagrin qu'il dut éprouver, en retraçant sa vie, de s'être tant agité pour arriver à un tel repos.

Les motifs qui le déterminèrent furent donc, comme l'ouvrage, tout personnels. Je ne puis pas croire qu'un homme à qui la lecture de César avait tant tourné la tête, ait pu penser qu'il y ait profit pour des jeunes gens à apprendre les secrètes intrigues d'un chef de parti. Il connaissait trop le monde, et il n'aurait pas partagé sur ses propres œuvres l'opinion d'un intendant de police, d'une facilité depuis sans exemple, qui déclara au Régent qu'il n'y avait rien de dangereux dans ces Mémoires, et qu'on en pouvait permettre la publication.

L'exemplaire destiné à madame de Caumartin lui fut remis par les religieux de Saint-Mihiel, qui, plus sévères qu'un cardinal, en retranchèrent quelques passages comme contraires aux bonnes mœurs.

La curiosité en multiplia les copies, mais n'alla pas jusqu'à en faire une édition. Louis XIV ne l'aurait sans doute pas permis. Ils ne furent publiés pour la première fois qu'en 1747.

C'était la mode, au dix-septième siècle, d'écrire ses Mémoires. Tout officier bien né qui avait fait une campagne en devait le récit; toute femme qui avait eu quelque aventure ne pouvait pas taire ses succès. Le mérite de l'ouvrage dépendait surtout du rang que l'auteur avait occupé dans le monde. Les Mémoires de Montglat, de Gourville, de Montrésor et de tant d'autres, n'excitèrent pas autant la curiosité que ceux de la Rochefoucauld, de la duchesse de Nemours et de mademoiselle de Montpensier.

Dans tous les Mémoires, l'auteur apparaît toujours au premier plan : c'est pour cela qu'il écrit; il veut attirer sur lui les yeux du public; il se met en scène. S'il s'avoue des défauts, c'est pour parler de ses mérites; et s'il jette un peu trop d'ombre sur les traits de ses contemporains, c'est pour donner plus de lumière aux siens. L'anecdote y tient souvent lieu d'histoire, la médisance de jugement, l'esprit de vérocité.

Les Mémoires du cardinal de Retz sont, comme tous les autres, une œuvre de vanité. C'est pour se donner dans la postérité une place qu'il n'a peut-être pas toujours occupée de son temps, qu'il écrit. Il se vante des bonnes fortunes qu'il a eues, et il laisse comprendre qu'il était assez galant homme pour en espérer de plus hautes encore; il donne ses discours, il donne aussi ceux de ses partisans, peut-être pour servir de repoussoir aux siens, comme madame de Longueville pourrait tracer le portrait de madame de Montbazou, de façon à ne pas nuire à ses propres attraits.

La conscience et le monde ne jugent pas de même les mêmes choses. L'esprit, l'honneur, le courage, sont plus pour le monde que la sagesse, le bien et la justice. On rougit plus d'une sottise que d'une mauvaise action, et, pour rappeler un mot célèbre, d'une faute que d'un crime. Retz veut bien avoir été débauché, libertin, conspirateur, il a soin de ne jamais paraître avoir été dupé; tandis qu'il dévoile sans pitié les faiblesses des autres, il sait dissimuler les siennes, il désavoue toujours son ambition toutes les fois qu'elle a été trompée: son but constant a été le ministère; il se défend d'y avoir jamais songé, et les raisons qu'il en donne paraîtraient bonnes, s'il ne mettait tant d'insistance à nier.

Toutes les fois qu'il n'est pas directement en cause, ses vues larges lui font juger sainement les choses. Ayant pris part à toute l'action, il évite ce défaut capital des Mémoires, de ne garder aucune proportion entre les événements; il les embrasse tous; il fait voir comment l'un découle de l'autre; c'est une école de politique; il traite sévèrement ses ennemis; Mazarin excepté, il n'en défigure aucun.

Madame de Caumartin aimait les portraits; c'était le goût du temps. Et d'ailleurs il semble que le lecteur s'intéresse plus aux personnages dont il a la figure sous les yeux. Aussi un grand écrivain de notre époque n'a-t-il pas voulu parler de ces femmes illustres, les contemporaines mêmes de Retz, sans faire tout d'abord partager à ses lecteurs son admiration pour elles, en exposant leur image en tête de ses livres.

Retz met un soin complaisant à ses portraits: les traits d'esprit sont les coups de pinceau; les antithèses font l'office des ombres et des jours; les nuances des idées simulent le jeu des couleurs. Jamais avant lui on n'avait, pour ainsi parler, reproduit physiquement le moral des hommes. On a dit que ces portraits sont des caractères, mais il serait plus juste de dire: ce sont des caractères qui sont des portraits.

Cette galerie nous rappelle tous les événements de la régence. La Fronde, indécise avec M. de Longueville, « qui avait des idées au-

dessus de sa capacité; » imprudente avec M. de Beaufort, « qui avait oui parler des grandes affaires aux Importants, mais qui n'en avait retenu que le jargon; » impuissante avec le prince de Conti, « ce zéro qui ne multipliait que parce qu'il était prince du sang; » considérée avec M. le Prince, « qui ne put jamais remplir son mérite; » impétueuse avec madame de Longueville, « que la passion obligea à mettre la politique en second dans sa conduite; » la Fronde succombe avec le duc d'Orléans, « qui n'avait rien sans exception de tout ce qui peut distinguer un grand homme, et qui ne trouvait rien dans lui-même qui pût suppléer ni même soutenir sa faiblesse. »

Oublierions-nous cet admirable portrait du duc de la Rochefoucauld, qui serait sans égal si la Rochefoucauld n'avait pas fait le portrait du cardinal de Retz?

Pourquoi le peintre a-t-il été injuste envers Anne d'Autriche? N'avait-il donc jamais pardonné à la reine, dont il admirait les belles mains, la voix aigre avec laquelle elle terminait brusquement les conférences nocturnes de l'oratoire, dès que son interlocuteur voulait faire tourner la politique au sentiment? Anne d'Autriche a eu de grandes qualités de reine et d'éminentes vertus de femme. La reine a su choisir Mazarin; la femme lui est restée fidèle. Pourquoi Retz ne nous montre-t-il pas la patiente et courageuse habileté de cette princesse qui sut, comme il le lui disait du haut de la chaire, au commencement de la régence, porter au plus grand trône du monde l'enfant de ses prières et de ses larmes?

Nous n'étudierons pas les Mémoires du cardinal de Retz dans tous leurs détails. Ce serait retracer une seconde fois la vie de l'homme et les événements de la Fronde. La composition en est simple, les divisions en sont naturelles : la jeunesse de l'auteur sous Richelieu, sa conduite dans la guerre civile, ses manœuvres à Rome pendant son exil. Plusieurs pages manquent dans la première partie. Est-ce l'auteur qui jette un voile sur quelques-unes de ses actions? Le reste de l'ouvrage ne fait pas supposer chez lui ce respect envers lui-même. Ce sont plutôt des mutilations que des réticences.

La troisième partie finit brusquement : Retz est à Rome, manquant, comme il le dit lui-même, du nécessaire, parce qu'il n'avait jamais appréhendé de manquer du superflu. Veut-il taire les basses intrigues que lui reproche Guy-Joly? ou plutôt, sans nous arrêter aux calomnies d'un domestique infidèle, devons-nous penser que cet homme, qui avait toujours recherché le grand, éprouve une sorte de honte à raconter les minutieux détails de sa vie intime?

Cette fin a cependant quelque chose qui étonne. L'auteur avait visé à l'effet dans ses écrits comme dans ses actions; il dut avoir l'intention de terminer ce long récit par un résumé saillant, peut-

être par un portrait de lui-même, auquel il réservait les plus vives couleurs de son pinceau. Désespéra-t-il de se peindre tel qu'il se voyait, tel surtout qu'il voulait être vu? Son œuvre paraît interrompue plutôt que finie. Mais c'est là encore une image de sa vie, et ce grand ouvrage non terminé est comme une de ces colonnes brisées qui surmontent un monument.

Il y a plus d'incorrections dans cette dernière partie que dans les deux autres; elle paraît avoir été écrite plus vite. Le commencement, au contraire, présente plus de fini, peut-être plus de brillant que le reste de l'ouvrage. Est-ce une raison pour penser que ces Mémoires ont été écrits en plusieurs fois, et à des époques éloignées? Peut-on supposer, par exemple, que, commencés pendant la captivité de Retz, ils aient été achevés dans sa retraite?

Retz avait l'humeur trop inquiète pour se livrer à un travail suivi, malgré les vexations continuelles de son geôlier. Il songeait plus à son évasion qu'à son apologie. Il put bien, dans sa mauvaise humeur, aiguïser une satire, et tel a dû être le *Partus Vincennarum*; il ne put pas écrire l'histoire avec cette indifférence affectée de moraliste. Un maître de critique, qui excelle à analyser les pensées des hommes d'après leur langage, a remarqué que, dans le cours de ses Mémoires, Retz considère les événements politiques comme une *comédie*, et qu'il aime les mots de *théâtre*, d'*orchestre* et de *violons*. Vincennes rappelait trop le cardinal à la réalité, et, s'il eût écrit à ce moment, les mots de *prison* et de *victime* se fussent présentés plus souvent à sa plume que ceux de *parterre* et d'*acteur*.

D'ailleurs, quelque prodigieuse que fût sa mémoire, il se servit de notes qu'il avait conservées; il consulta les registres de l'Hôtel de Ville et ceux du parlement. Il n'aurait pas pu le faire pendant sa captivité. Enfin, il vécut, nous l'avons déjà dit, à une époque de crise de la langue; un intervalle de dix ans eût été marqué dans son style. Il a partout une certaine uniformité de langage, une teneur d'expressions qui indique une main non interrompue.

Il y a peut-être, dans ces Mémoires, quelquefois de la négligence, ailleurs un peu d'affectation. Partout le récit est vif et animé; la peinture a de l'éclat et du relief; les personnages remuent, et l'action recommence pour le lecteur. Retz est un historien qui a plus étudié César que Thucydide, et Salluste que Tite Live. Il a un grand style où l'on reconnaît toujours l'auteur de la *Conjuration de Fiesque*, le prédicateur de Notre-Dame et le pamphlétaire de la Fronde. L'emphase classique de l'œuvre de sa jeunesse, la pompe majestueuse de ses sermons se sont corrigées par la rapidité tumultueuse de ses écrits politiques. De ce mélange sont sortis le mouvement, l'ampleur et le pittoresque. La verve ne nuit pas au développement; le

trait ne tue pas la période; le comique de Molière déride parfois le sérieux de la Rochefoucauld, et la phrase de Bossuet n'empêche pas de rencontrer souvent les saillies de Voltaire.

Nous ne comparerons pas Retz aux principaux auteurs de Mémoires, ses contemporains; il aurait peu à gagner à ces triomphes faciles; et nous aimons mieux le mettre en face des deux plus grands historiens peut-être du siècle de Louis XIV, la Rochefoucauld et Saint-Simon.

Rivaux politiques, quoique dans le même parti, Retz et la Rochefoucauld sont devant la postérité rivaux dans la république des lettres. Tous deux ont joué un rôle important; tous deux ont écrit des Mémoires sur la même époque; ils ont raconté les mêmes événements, et l'un est le garant de la véracité de l'autre. Les appréciations seules devaient être différentes; l'horizon se borne à la longueur de la vie. Retz était partout; la Rochefoucauld n'était guère que chez madame de Longueville. Retz avait sur le peuple l'influence que la Rochefoucauld avait sur sa maîtresse. La Fronde que peint l'un n'est que la Fronde aristocratique; la Fronde des Condé; l'autre, qui court dans tous les camps, a écrit l'histoire de la Fronde tout entière. Les Mémoires de la Rochefoucauld ont plus de fini sans avoir plus de brillant; ils sentent le travail de l'écrivain; le laisser aller de Retz a des négligences qu'eût effacées la Rochefoucauld. Les Mémoires de l'un sont plus un livre, et sentent les *Maximes*; les Mémoires de l'autre sont plus un récit, et se rapprochent d'un journal.

C'est par là que les Mémoires de Retz touchent à ceux de Saint-Simon. Saint-Simon tient réellement un journal; il enregistre, jour par jour, tout ce dont il est témoin. Les temps sont bien changés; à l'activité des partis en lutte a succédé la tranquillité du grand règne. Ce ne sont plus les mêmes passions; la gloire et l'admiration ont effacé toutes les autres. Il y a toujours des intrigues; il y en a plus que jamais à la cour; mariages, galanteries, faveurs, voilà les sujets des petites guerres d'antichambre. Ce n'est plus pour la liberté qu'on combat; c'est pour une place devant le soleil. Être touché d'un de ses rayons, voilà le but suprême de l'ambition de tous; et parmi les mendiants de la bienveillance royale se pressent les plus grands hommes de guerre, les prélats les plus vénérés, les écrivains les plus illustres, Vauban et Catinat, Bossuet et Massillon, Boileau et Racine!

Comme Saint-Simon excelle à peindre cette époque; comme il fait jouer ses personnages; comme il fait vivre Versailles! On croit, après l'avoir lu, avoir été le familier de tous ceux qu'il met en scène. Ici, point de maximes politiques, mais de mordantes remarques; point de discours de tribun, mais une satirique amertume. Saint-Simon a un

style souvent incorrect; il dédaigne la grammaire lorsqu'elle gêne sa passion; comme certains marquis qui conservent une forme de carrosse passée de mode, il affecte aussi parfois une diction je dirai presque archaïque. Retz, malgré ses négligences, respecte plus une langue qu'il a contribué à fixer; il est plus français, et, quoique de beaucoup antérieur à Saint-Simon, il touche par bien des points au dix-huitième siècle.

Chacun de ces trois grands écrivains a ses mérites particuliers; il n'y a pas d'unité de mesure pour le talent; mais, s'il fallait distinguer le caractère dominant de chacun, je dirais que la Rochefoucauld est plus un penseur; Saint-Simon un peintre, et Retz un historien.

A ces titres d'orateur, de publiciste et d'historien, sans parler de l'homme politique, Retz voulut joindre celui de philosophe, et il s'adonna à l'étude du cartésianisme, je ne sais si ce fut par l'esprit de pénitence. Il acquit bientôt assez de savoir pour être choisi comme arbitre d'une dispute en règle entre deux sages de Lorraine. Mais il ne pût pas vivre longtemps avec les beaux esprits de province, et il revint à Saint-Denis, aimant mieux écouter le *Trissotin* de Molière que les arguments de Desgabets.

Retz trouva pendant ses dernières années une consolation de ses échecs politiques dans son amour des belles-lettres. Il éprouva que les amitiés formées par la ressemblance des goûts de l'esprit sont plus durables que les liaisons passionnées des partis. Dans sa retraite il oubliait volontiers les séances du Palais-Royal, pour se ressouvenir des soirées de l'hôtel de Rambouillet. Il ne fréquentait plus les hommes publics, mais il rendait tous les jours plus intime son commerce avec les grands écrivains. Corneille et Boileau lui lisaient leurs vers. Peut-être Corneille emprunta-t-il quelques-uns de ses grands caractères au souvenir du frondeur qui avait vu de près tant de héros et surtout tant d'héroïnes; peut-être devons-nous aussi à une satirique réminiscence du malicieux vieillard quelques-uns des personnages du *Lutrin*.

La mort de Retz arracha un cri de douleur à madame de Sévigné : « Plaignez-moi, mon cousin, d'avoir perdu le cardinal de Retz; vous savez combien il était aimable et digne de l'estime de tous ceux qui le connaissaient. »

Le cardinal de Retz a été un homme supérieur en tout, à qui le sens moral a manqué pour faire de grandes choses. Scandaleux exemple, et en même temps salutaire enseignement, qui nous montre un homme chez qui toutes les belles qualités ont été rendues stériles par le défaut de conscience. Il a eu les facultés naturelles d'un chef de parti; les voies coupables qu'il a suivies n'en ont fait

qu'un conspirateur. Il a eu les vues d'un réformateur; il n'en a pas eu les vertus, et il a passé pour un brouillon. Homme de génie, mais homme de mauvais génie, il a porté malheur à toutes les causes qu'il a embrassées. Il a assez vécu pour avoir le plus pénible châtement de l'orgueil, le sentiment de son impuissance.

Toutefois ces fautes, dont son siècle doit porter le poids autant que lui, ne peuvent pas faire oublier en lui l'orateur de la chaire avant Bourdaloue et Bossuet, le publiciste avant Montesquieu, l'historien avant Voltaire. Écrivain original, il a allié le style pittoresque du règne de Louis XIII à l'élégante perfection du style de Louis XIV. Il a été un des auteurs de la transformation de la langue, et il en est resté le témoin.

JOSEPH MICHON.

LA

RÉVOLUTION DE MADAGASCAR

LES EUROPÉENS ET LES MADÉCASSES

Introduction au voyage de Madagascar, de Leguevel de Lacombe, par E. de Froberville. 1840. — *Three visits to Madagascar*, by the Rev. W. Ellis. 1859. — *Madagascar, possession française depuis 1642*, par V. A. Malte-Brun (1859). — *Voyage à Madagascar*, par Madame Ida Pfeiffer, avec une introduction par F. Riaux. 1862. — *Voyage à Madagascar*, par le baron Brossard de Corbigny, capitaine de frégate (*Revue maritime et coloniale*. 1860). — *Connaissance de Madagascar*, par le Dr Lacaille. 1865. — *Trois mois de séjour à Madagascar*, par Dupré, capitaine de vaisseau. 1865. — *Madagascar et le roi Radama II*, par le R. P. de Régnon. 1865.

Le tragique événement dont Madagascar vient d'être le théâtre n'est pas le premier qui soit venu provoquer le dégoût de l'Europe depuis que les Madécasses prétendent avoir constitué leur nationalité. Radama I^{er} et son successeur, la reine Ranavalô, n'ont pas cessé, durant les quarante années qu'ont duré leurs règnes, d'épouvanter le monde civilisé par l'excès de leur cruauté. Mais aucun des innombrables crimes dont le farouche peuple hova remplit ses annales depuis un demi-siècle n'a soulevé plus d'indignation que le meurtre de Radama II. Le retentissement qu'a eu autour de nous la mort inattendue de ce prince mérite d'autant mieux de causer l'étonnement, qu'en France on se préoccupe peu de l'histoire des peuples exoti-

ques, et que d'ailleurs tous les yeux sont fixés depuis plus d'une année sur les graves événements qui se passent aux États-Unis, au Mexique et en Pologne. Il est vrai qu'il s'agit ici d'un cas où notre honneur national, notre intérêt et notre humanité ne sont pas moins engagés que dans la réussite des causes qui émeuvent en ce moment l'Europe et l'Amérique. Un traité considéré comme une victoire allait nous ouvrir cette île malgache aux rivages de laquelle nous avions si souvent abordé sans succès; un prince aimable, intelligent, épris de civilisation chrétienne, dévoué aux intérêts français, venait de se mettre tacitement sous notre tutelle; et subitement un meurtre odieux, attribué au parti qui depuis si longtemps ensanglante Madagascar, venait d'étouffer les germes semés si laborieusement, et parfois avec tant de courage, par nos agents et nos missionnaires.

L'impression, nous le répétons, fut vive. Chacun regrettait ce roi que les hautes qualités de son cœur rattachaient à notre religion, et que les dons de l'esprit préparaient assurément à un rôle heureux et considérable dans l'œuvre civilisatrice inaugurée dans cette partie du monde par les Anglais au Cap, par les Portugais à Mozambique et par la France à Mayotte, à Nossi-bé et à Sainte-Marie de Madagascar. Quelques-uns, nos compatriotes de la Réunion entre autres, qui n'ont cessé de rêver la conquête de l'île madécasse, ou tout au moins l'acceptation par la France du protectorat que Radama II lui avait offert à diverses reprises, ont été particulièrement atteints par la mort de l'homme qui seul pouvait satisfaire leur patriotique ambition; et leurs regrets n'ont pas été les plus inactifs. Nous avons sous les yeux plusieurs des lettres que l'événement leur a suggérées; ils y demandent hardiment l'occupation régulière de l'île. Les autres (et ce ne sont pas ceux dont les plaintes aient été le moins ardentes), les autres, disons-nous, qui représentent le vieux parti antibritannique, et qui voient partout la main de la diplomatie anglaise, accusent hautement la Grande-Bretagne d'avoir préparé le crime que nous regrettons; et notre honorable compatriote M. Lambert n'hésite pas à désigner, comme ayant armé le bras des assassins, le Rév. W. Ellis.

Ceux enfin qui demandent au passé l'origine et l'explication des événements que chaque jour apporte avec lui pensent que c'est ailleurs, dans la lutte permanente des éléments hétérogènes qui composent la nation madécasse, qu'il faut, jusqu'à nouvel ordre, rechercher les causes de la révolution de Madagascar. C'est des orages provoqués par les haines qui divisent les Malgaches, les Hovas et les partisans de l'influence européenne, disent ceux-ci, qu'est parti le coup qui a frappé Radama. La connaissance

des événements qui ont précédé celui-ci invite d'ailleurs à partager cette opinion ; et, bien qu'on ne puisse pleinement l'adopter dès maintenant, on peut, en attendant la fin de l'enquête en ce moment poursuivie par le représentant de la France à Madagascar, lui demander l'explication d'un accident certes très-imprévu, mais auquel les annales madécasses ont dû préparer les esprits.

De toutes les raisons que l'on donne aux droits de la France sur Madagascar, celle de sa découverte par un de nos compatriotes est assurément la plus puérole. Nous la consignons néanmoins, autant pour compléter l'énumération de ces droits que pour attirer de nouveau l'attention sur l'un des faits les plus intéressants de notre histoire maritime. Tandis que, selon les uns, la découverte de Madagascar appartient aux Portugais, les autres, attribuent cet honneur à un marin dieppois, Paulmier de Gonneville¹. D'après ces patriotiques érudits, en tête desquels figure le P. Labat, Paulmier, ayant doublé le cap de Bonne-Espérance en l'an 1500, aborda à Madagascar, sur les rivages de laquelle le porta une tempête.

Quoi qu'il en soit, l'attention de la France ne fut attirée par les avantages maritimes et commerciaux que pouvait offrir l'occupation de Madagascar que vers 1642 ; et il est hors de doute que, pendant près de deux siècles, à la suite de traités entre la France et les Malgaches, nous fûmes en possession exclusive du commerce sur la côte orientale de l'île. C'est ainsi que furent successivement fondés par les Français divers établissements parmi lesquels se placent en première ligne le Fort-Dauphin, Mangafia ou Sainte-Luce, Tamatave, Foulpointe, Pile Sainte-Marie, la Pointe-à-Larrée ou Tintingue, Louisbourg, et quelques autres comptoirs de la baie d'Antongil. Tour à tour occupés, abandonnés et occupés de nouveau, selon que l'exigèrent nos vûes, nos convenances, des circonstances locales et surtout l'indécision de notre politique coloniale, quelques-uns de ces postes acquirent néanmoins, à de certaines époques, une remarquable importance. C'est ainsi que le Fort-Dauphin fut, de 1667 à 1670, le chef-lieu des possessions orientales de la Compagnie des Indes, la résidence du gouverneur général et le siège d'un conseil souverain ; mais à la fin de 1671, presque tous les blancs ayant été massacrés par les indigènes, les Français cessèrent d'y résider d'une manière permanente.

Après l'abandon des établissements formés dans la baie d'Antongil par le romanesque et célèbre baron de Benyowski, vers 1786, la France n'eut plus à Madagascar qu'un commerce d'escale, et n'y con-

¹ *Recherches sur les voyages des navigateurs normands*, par Estancelin.

serva, sous la direction d'un agent commercial et sous la protection de quelques soldats fournis par la garnison de l'Île-de-France, qu'un petit nombre de postes de traite indispensables pour assurer l'approvisionnement de cette dernière île et de Bourbon, en riz, bœufs et salaisons. Pendant les guerres de l'Empire, ces postes furent concentrés à Tamatave et à Foulpointe, translation qui ne parvint pas à les soustraire aux coups des Anglais, qui s'en emparèrent en 1811, à la suite d'une capitulation conclue entre M. Sylvain Roux, agent commercial français à Tamatave, et le commandant d'une division de la flotte britannique. M. Linne, à qui obéissait cette dernière, n'ayant point d'ordre à ce sujet, se contenta de détruire nos comptoirs, qu'il abandonna ensuite aux naturels.

Lorsque fut élaboré, trois ans plus tard, le traité de Paris, on ne manqua pas d'y discuter nos droits à la possession de Madagascar ; ces droits ne furent point méconnus, car l'article 8 de ce traité stipule la restitution des établissements de tout genre que nous occupions hors d'Europe avant 1792, à l'exception de certaines possessions, au nombre desquelles ne figure point Madagascar. Cependant, comme cet article, insuffisamment clair, portait en même temps cession à la Grande-Bretagne de la propriété de l'*Île-de-France et de ses dépendances*, sir Robert Farquhar, gouverneur de cette colonie devenue anglaise sous le nom de Mauritins, prétendit que les établissements de Madagascar se trouvaient implicitement compris dans la cession, comme ayant été rangés au nombre des dépendances de l'*Île-de-France*.

Cette interprétation erronée du traité de Paris, donna lieu entre les cours de France et d'Angleterre, à une négociation à la suite de laquelle le gouvernement de la Grande-Bretagne reconnut que la prétention élevée par sir Robert Farquhar n'était nullement fondée, et adressa à ce gouverneur, sous la date du 18 octobre 1816, l'ordre de remettre immédiatement à l'administration de Bourbon les anciens établissements français de Madagascar. Cette décision, qui trancha, et une fois pour toutes, la question des droits de la France, laissa dès lors le champ libre à nos agents pour reprendre la colonisation où elle en était en 1811.

Certes c'était beaucoup pour le gouvernement français que de n'avoir plus à redouter les récriminations de la Grande-Bretagne ; mais ce n'était pas tout : il restait encore à lutter contre l'influence que celle-ci n'a pas cessé de chercher à se créer depuis lors à Madagascar, et enfin contre les indigènes. Cette tâche nouvelle était d'autant plus malaisée, que ceux-ci, autrefois désunis, venaient de se réunir presque tous sous un chef qui, en les groupant, essayait de former une nationalité malgache.

Bien que les géographes énumèrent jusqu'à vingt-cinq races sur le sol madécasse, il suffit de connaître la plus importante, celle des Hovas. La tradition les fait descendre de naufragés jetés sur la côte ouest. Quelques mots étrangers au malgache, conservés dans leur idiome, et le type de leur physionomie font supposer qu'ils sont d'origine malaise. Poursuivis et traqués à leur débarquement par les indigènes, ils se réfugièrent au centre de l'île (Ankove), où se trouve encore aujourd'hui le siège de leur puissance.

Jusqu'à l'époque où le chef dont nous venons de parler, Andrianampounémerine, devint le maître par excellence (*manjaka*) de Tananarivo, les Hovas n'étaient connus que comme un peuple intelligent et habile dans l'art de fabriquer les étoffes et de fondre le fer. Divisée en plusieurs souverainetés ayant chacune son chef particulier, la province était sans cesse le théâtre des petites guerres de ces petits rois. Le peu d'étendue de l'Ankove et son aridité étaient les seules causes de cette agitation. Un prince habile à leur tête et ils débordaient de toutes parts. Andrianampounémerine fut ce prince : chef obscur d'une principauté sise à environ quarante kilomètres de Tananarivo, il se rendit d'abord maître de tout le pays occupé par les Hovas, et sans doute il allait étendre plus loin le cercle de son autorité lorsqu'il mourut (1810). Après avoir régné vingt-cinq ou trente ans, Andrianampounémerine laissait à son fils Radama I^{er} un État relativement puissant. « Ce n'était pas encore l'*Africain éclairé* que nous ont peint sous des couleurs si brillantes les flatteries des missionnaires anglais, dit E. de Froberville, mais c'était un jeune homme intelligent, brave, ambitieux, désireux d'accroître ses connaissances par des relations avec les Européens que son père avait déjà attirés à Tananarivo.

Et ces étrangers, ce furent surtout des Anglais. Lorsque sir Robert Farquhar reçut de la métropole l'invitation d'avoir à interpréter l'article 8 du traité de 1814 dans un sens différent que celui qu'il lui avait donné, le gouverneur de Maurice se réservait de reconquérir à son pays cette prépondérance qu'une entente trop loyale du traité lui avait fait perdre. Déjà en 1815 sir Farquhar avait tenté de former un établissement à Port-Louquez ; ses agents ayant été assassinés, il renouvela sa tentative en 1816, après avoir hardiment châtié les meurtriers de ses compatriotes. Mais cette fois il voulut s'adresser directement au naissant gouvernement hova, qu'il songeait dès lors à faire entrer dans la catégorie des empires constitués. A cet effet, il envoya l'un de ses agents près du successeur d'Andrianampounémerine pour l'engager à conclure un traité de commerce avec l'Angleterre et à envoyer à Maurice quelques enfants de sa famille qui y seraient élevés aux frais du gouvernement britannique. Radama ac-

cueillit avec empressement ces premières ouvertures, et confia à l'envoyé de sir Farquhar, nommé Chardenaux, ses deux frères, Maroutafik et Rahovi, l'un âgé de douze à treize ans, l'autre de onze ans. C'est alors que, enhardi par cette marque de confiance de Radama, sir Robert Farquhar expédia, en qualité d'agent général à Tananarivo, le capitaine Lesage, qui venait d'arriver de Port-Louquez. Lesage fut accueilli par le jeune monarque avec une politesse et des manières nobles, qu'il n'avait encore distinguées chez aucun autre chef de l'île. Ils se plurent réciproquement, et lorsque Lesage quitta l'île, le serment du sang¹ l'avait étroitement uni au chef hova.

Avec la ratification du traité d'alliance et de commerce proposé au prince malgache, le capitaine Lesage, arrivé à Port-Louis le 13 avril 1817, apportait l'assurance des dispositions de Radama à seconder les vues de sir Robert Farquhar pour l'abolition de la traite à Madagascar, objet auquel tenait particulièrement le gouverneur anglais.

Pendant les deux jeunes frères de Radama envoyés à l'île Maurice avaient été confiés aux soins d'un homme qui devait un jour acquérir une grande influence à la cour de Tananarivo. Il se nommait Hastie et avait été sergent dans l'un des régiments de Maurice. Adroit, insinuant, peu scrupuleux sur le choix de ses moyens d'influence, cet homme avait été employé déjà dans l'Inde à des missions de confiance, mais peu honorables. Ce fut lui qui ramena les princes à Madagascar après leur avoir donné les premiers éléments de l'éducation. Radama lui fit l'accueil le plus cordial; mais lorsque Hastie lui parla de l'abolition de la traite, il se récria si vivement, que l'agent anglais comprit que tout était perdu s'il ne savait pas offrir au chef hova quelques compensations. Il lui promit donc deux mille piastres, des armes, des uniformes pour ses soldats, etc., ce qui leva tous les obstacles, et le traité fut signé. Bientôt une proclamation des ministres malgaches annonçait au peuple « que toute personne coupable de la vente d'un esclave destiné à l'exportation serait punie de la confiscation des biens et de l'esclavage. » De plus, trois des proches parents du roi, qui avaient prétendu que « l'Angleterre n'agissait que par des motifs d'intérêt, » payèrent de leur

¹ On appelle *serment du sang* à Madagascar l'engagement que prennent des personnes de s'aider réciproquement pendant la durée de leur existence et de se considérer comme s'ils avaient une origine commune. Cette fraternité qui s'établit entre elles les oblige à se porter mutuellement secours; ce serait un grand crime d'y manquer. Dans un cas pressant ou de nécessité, l'un des frères de serment a le droit de disposer des biens de l'autre, sans que celui-ci puisse s'en plaindre. Les pères de sang doivent se traiter avec plus d'égards encore que s'ils étaient de véritables frères, parce que c'est le hasard, disent les Malgaches, qui fait les frères, tandis que ceux-là le deviennent par l'effet de leur volonté. (Leguevel de Lacombe.)

tête ces imprudentes paroles. L'autre partie contractante ne montra pas la même loyauté. Le général Hall, ayant remplacé par intérim sir Robert Farquhar qui était allé faire un voyage en Angleterre, dédaigna la convention faite avec le *chef de sauvages* et refusa de remplir les engagements pris par l'agent anglais, qu'il rappela à Maurice.

Sir Robert Farquhar se hâta, dès son retour, de réparer la faute du général Hall, et renvoya Hastie à Tananarivo, en lui adjoignant un aide spirituel, le Rév. Jones de la Société des missions de Londres. Ceux-ci effacèrent de l'esprit de Radama la fâcheuse impression qui déjà s'y enracinait, et un nouveau traité fut signé, dans lequel il fut stipulé « que le gouvernement anglais élèverait à ses frais vingt jeunes Hovas, dix à Maurice et dix à Londres, et les instruirait aux arts et aux métiers européens. » Les Anglais et les Hovas se maintinrent dans ces excellents termes jusqu'en 1828, époque à laquelle mourut Radama.

Cette mort fut assurément un événement très-regrettable pour le peuple hova, et pour les Malgaches en général. Si cruel qu'eût été le règne de Radama, on ne saurait contester que ce prince n'ait été un homme d'une intelligence élevée, qui rechercha avidement et trouva même les moyens d'accroître l'importance de son peuple. La conquête de presque toute l'île, l'organisation d'une armée régulière et disciplinée, l'abolition de la traite, l'introduction d'une foule de métiers européens, l'adoption des caractères français pour l'écriture de la langue malgache, et l'établissement d'un système d'éducation publique, sont, entre autres, des événements qui attacheront le nom de Radama à l'histoire de la civilisation des races noires, et qui feront regretter que cet homme remarquable soit mort avant d'avoir accompli la grande tâche qu'il avait entreprise et qu'il était certainement capable de mener à bonne fin.

Cependant la mort de Radama ne fut pas une grande perte pour la nation hova seulement; elle fut pour les Anglais un événement beaucoup plus préjudiciable que ne paraît l'être pour les intérêts

¹ Voici le portrait que trace de Radama I^{er} M. E. de Froberville, d'après les nombreux documents dont il dispose : « Radama était de petite taille; il avait cinq pieds au plus, mais il était bien fait, et ses traits étaient agréables; ses yeux, petits et brillants, étaient surmontés de beaux sourcils et bordés de cils très-longs; sa couleur était olive clair; il avait la peau fine, une jolie main et un petit pied. Son caractère était affable; sa conversation douce, agréable et séduisante. Il avait l'esprit vif; subtil, méfiant et rusé. Il était excessivement orgueilleux, vain, plein d'ostentation en public, et si accessible à la flatterie que son peuple finit par lui rendre des honneurs comme à un dieu, sans qu'il en manifestât de déplaisir. Brave, intrépide, impétueux, il devait à ces qualités mêmes la violence de caractère qui lui fit commettre des actes injustes et sanguinaires. »

français la mort de Radama II. Les missionnaires anglais eurent surtout à souffrir de l'absence de l'homme qui les avait protégés contre les insinuations perfides des devins et des gardiens des idoles ; quand Radama eut cessé d'être, tout leur manqua, et c'est vainement qu'ils ont tenté de reconquérir jusqu'ici la sympathie du peuple malgache.

La mission anglaise avait été installée à Madagascar dans la personne du Rév. Jones, en vertu du traité dont nous avons parlé. Dès que le pavillon de la Grande-Bretagne eut été hissé à Tananarivo près de celui d'Emirne, M. Jones reçut l'autorisation d'ouvrir une école qui réunit quelques élèves. Ce fut en 1820 que commença l'enseignement des missionnaires ; l'année suivante, M. Griffiths et sa femme vinrent y coopérer. Leurs débuts à Madagascar se firent remarquer par une extrême tolérance et une sage attention à ne pas enfreindre les coutumes nationales. Nous nous plaisons à citer la conduite de madame Griffiths, qui vint offrir au roi les premiers ouvrages de couture achevés par ses élèves, pour suivre la coutume antique qui ordonne de présenter au souverain les premières productions, soit de la terre, soit de l'industrie, c'est-à-dire un échantillon de tout ce qui est nouveau pour le pays. « De tels actes, comme le remarque M. de Froberville, eussent pu, sans obstacles, faire leurs affaires de religion. C'est ainsi qu'ils se fussent montrés dignes du titre de civilisateurs d'un peuple à demi barbare ; c'est ainsi qu'ils se fussent montrés vraiment supérieurs aux missionnaires catholiques, et qu'ils eussent donné de la valeur à leur critique, souvent injurieuse, des travaux de ces modestes et dévoués propagateurs de la foi chrétienne, qui, eux, ne redoutaient pas la mort et n'attendaient pas de passe-ports pour pénétrer au sein des peuplades barbares ¹. »

Les progrès de la mission, à laquelle étaient venus se joindre plusieurs autres personnes envoyées par la Société, et notamment des imprimeurs avec des presses et des caractères, allaient toujours croissant chez l'intelligent peuple malgache. L'examen des écoles, fait, en 1826, par Radama lui-même, constata la présence de deux mille écoliers. Deux années plus tard, la mission comptait trente-deux écoles disséminées dans le pays d'Emirne et plus de quatre mille élèves. Il entra dans les vues de la reine Ranavalo, femme de Radama

¹ La supériorité des missions catholiques sur les missions protestantes comme doctrine et comme résultats est un fait tellement acquis aujourd'hui qu'on ne songe même plus à les comparer. Le parallèle a été fait d'ailleurs avec une solidité et une hauteur de vues extraordinaires par Mgr le cardinal Wiseman. On trouvera la traduction de ce morceau remarquable dans le t. XV des *Démonstrations évangéliques*, édit. Migne.

et successeur de ce prince, de détruire l'influence britannique, car son premier soin fut de proscrire les missionnaires anglais, qui durent quitter Madagascar. Ils partirent d'autant plus vite, que le premier acte de la nouvelle souveraine avait été d'annuler le traité fait par Radama; son avènement s'était signalé d'ailleurs par de trop cruelles rigueurs sur les hommes dont son époux s'était entouré pour que les missionnaires ne comprissent point aussitôt que demeurer davantage serait se vouer à un supplice certain.

Hastie était mort en 1826, et un autre agent, M. Robert Lyall, était venu le remplacer, au moment même où Radama rendait le dernier soupir. Non-seulement la reine ne voulut pas le reconnaître, mais refusa de le recevoir. Le jour où il fut proscrit, on déclara, dans un *kabar* (assemblée) convoqué à cet effet, que cette mesure, qui fut accompagnée de violences que nul gouvernement européen ne laisserait sans châtement aujourd'hui, avait été prise sur l'ordre exprès des idoles; puis on lut l'ordonnance qui déclarait nuls tous les traités faits par Radama avec les Anglais, parce qu'ils l'avaient, disait-on, ensorcelé, et qu'en lui faisant abandonner les usages de ses ancêtres, ils avaient causé sa mort prématurée. Les porcs et les chats que les Anglais avaient introduits à Tananarivo furent compris dans la proscription, et avant la nuit ils furent tous zagayés ou chassés de la ville. Cet événement fit tant d'impression sur M. Lyall, que peu de temps après il fut frappé d'aliénation mentale et mourut à Maurice des suites de cette maladie.

Cet agent fut le dernier qui ait représenté officiellement la Grande-Bretagne à la cour malgache, où devait à son tour dominer l'influence française. Quant à la mission anglaise, elle ne disparut pas si complètement qu'elle n'ait pu jeter encore un certain éclat, ainsi que nous aurons l'occasion de le dire tout à l'heure, en racontant ses efforts pour paralyser les tentatives de la France. Celle-ci, désireuse de justifier ses réclamations relativement à la fausse interprétation du traité de 1815 par sir Robert Farquhar, avait envoyé, en 1818, à la côte orientale de Madagascar M. Sylvain Roux, pour former une colonie. L'agent français se rendit en conséquence à l'île Sainte-Marie, qui par un acte du 30 juillet 1750 appartenait à la France, et dont il reprit possession solennellement, ainsi que de Tamatave, de Tintingue et de Fort-Dauphin. C'était compter sans Radama et ses conseillers. En 1821, la corvette anglaise *le Ménai*, commandée par le capitaine Moresby, parut sur la rade de Sainte-Marie pour demander, au nom des autorités anglaises du cap de Bonne-Espérance et de Maurice, à quels titres les Français étaient venus dans cette île, et quels étaient leurs projets sur Madagascar. M. Sylvain Roux, assez étonné de retrouver sur le tapis une question qu'il

croyait définitivement réglée, répondit qu'il agissait en vertu des ordres du roi de France, et qu'il avait d'ailleurs informé de sa mission le gouverneur du Cap; qu'au surplus il ne se croyait pas obligé de faire connaître les lieux de la côte où il pourrait lui convenir d'établir ses postes; que tout le littoral oriental appartenait à la France, et qu'il protestait d'avance contre toute atteinte qui serait portée à son droit de propriété. Le capitaine Moresby remporta cette réponse qui donna lieu à quelques explications entre le gouverneur de Bourbon et de Maurice. Ce dernier en profita pour déclarer alors: 1° Qu'il ne considérait Madagascar que comme une puissance indépendante, actuellement unie avec le roi d'Angleterre par des traités d'alliance et d'amitié, et sur le territoire de laquelle aucune nation n'avait de droits de propriété, hors ceux que cette puissance serait disposée à admettre; 2° qu'il avait été notifié par cette même puissance au gouvernement de Maurice et au commandant des forces navales britanniques dans ces murs, qu'elle ne reconnaissait de droits de propriété sur le territoire de Madagascar à aucune nation européenne.

Pendant que Sylvain Roux se trouvait en face de ces obstacles inattendus et s'efforçait de les écarter avec une maladresse dont la plupart des actes de son administration portent d'ailleurs l'empreinte, Radama, de son côté, faisait publier sur les domaines contestés une proclamation qui déclarait nulle toute cession de territoire non ratifiée par lui, et, afin de montrer qu'il était disposé à appuyer par la force cette prétention qui dénotait assurément plus de patriotisme que de connaissance du droit, il envoya sur la même côte un corps de trois mille hommes. Ces troupes, commandées par Rafaralah, étaient accompagnées de l'agent britannique Hastie et de quelques militaires anglais. Sur la fin de juin 1822, ils s'emparèrent de Foulpointe, ancien chef-lieu des établissements français de Madagascar. Radama en personne arriva sur les lieux le mois suivant; des troupes hovas se rendirent à la Pointe-Larrée, et incendièrent les villages de Fandaraze et de Tintingue. Puis deux années s'écoulèrent sans agression de la part du roi d'Emirne; et l'on supposait déjà qu'il avait renoncé à continuer les hostilités, lorsque, vers le commencement de 1825, un corps de deux mille Hoyas se présenta devant Fort-Dauphin, alors occupé par un poste français composé d'une garnison dérisoire de six hommes, et s'en empara. C'est alors seulement, en 1826, que, sur les instances de M. de Freycinet, gouverneur de Bourbon, la métropole songea à venir en aide à ses représentants et à ses colons. Sur le rapport de M. Hyde de Neuville, ministre de la marine, une ordonnance royale décida, mais seulement deux ans plus tard, le 28 janvier 1829, qu'une expédition, dont

la direction était confiée à M. Gourbeyre, aurait lieu au plus tôt. Le 15 juin de la même année, en effet, une petite division, composée d'une frégate, de deux gabarès, d'un transport, d'une corvette de charge et d'un aviso, se porta successivement à Tintingue, qui fut occupé, à Tamatave, dont les défenses furent détruites, à Foulpointe, d'où les compagnies de débarquement furent repoussées, et enfin à la Pointe Larrée, qui fut enlevée.

Le bruit de ces succès causa une terreur panique dans la population d'Émirne, terreur que ne partagea point la reine. « Qu'ils essayent d'une invasion, disait-elle; j'ai à mon service le général *Tazo* (la fièvre endémique), entre les mains duquel je les laisserai quelque temps, et je suis sans crainte sur les résultats. » Des envoyés du gouverneur hova n'en vinrent pas moins trouver M. Gourbeyre pour traiter de la paix. Ils déclarèrent que la reine était disposée à accorder toutes les réparations demandées par la France, et établirent les bases d'un traité dont la ratification par Ravanalo devait avoir lieu au plus tard le 31 décembre, mais qui fut alors refusée sans qu'on ait pu savoir pourquoi.

De nouvelles hostilités allaient devenir nécessaires; malheureusement l'esprit d'étroite économie qui avait jusque-là paralysé ou fait échouer les tentatives françaises sur Madagascar se montra de nouveau et d'une façon si regrettable que M. Gourbeyre dut se rendre en France pour éclairer le ministre. Ce voyage avait lieu à l'époque de la révolution de 1830. Au milieu des circonstances graves où cet événement plaçait la France, on reconnut qu'il était nécessaire de faire cesser le plus tôt possible les dépenses extraordinaires qu'occasionnait Madagascar. Le désir de s'attirer l'amitié de l'Angleterre, qu'une certaine condescendance à propos de Madagascar ne pouvait manquer de satisfaire, entra sans doute pour beaucoup dans cette détermination. En résumé, il fut décidé (27 octobre 1830) : 1° Que l'on rappellerait immédiatement en France les quatre bâtiments de guerre affectés à l'expédition, et tout ce qui, en infanterie et en artillerie, excéderait l'effectif des garnisons ordinaires de Bourbon et de Sainte-Marie; 2° que le gouverneur de Bourbon serait chargé de négocier avec la reine des Hovas un traité où l'on s'abstiendrait, au besoin, de discuter la question de souveraineté, et qui aurait pour but essentiel de régler les relations commerciales entre la France et Madagascar. L'évacuation de Tintingue et de Sainte-Marie devait servir de prétexte à ce traité, dont la reine, avertie des motifs qui faisaient agir la France, refusa nettement de prendre connaissance.

Mais l'île malgache comptait autour d'elle et dans son sein même trop de partisans de sa colonisation pour qu'on l'abandonnât complètement. Aussi, peu de temps après les événements que nous venons de

raconter brièvement, et qui terminèrent l'œuvre de la restauration à Madagascar, vit-on renaître à Paris les projets de conquête et d'établissement. En 1833, l'amiral de Rigny ordonna l'exploration hydrographique de la baie de Diégo-Suarez, un des plus beaux ports du monde. Mais on s'en tint là. Cependant les Sakalaves de l'ouest, fatigués du joug sanglant de Ranavalo, demandèrent notre protection au contre-amiral de Hell, gouverneur de Bourbon, offrant en échange une cession de territoire. M. de Hell accepta, tout en en référant à Paris (1839 et 1840) ; et les chefs Sakalaves abandonnèrent à la France, par des conventions formelles, les îles et les provinces qui leur appartenaient, notamment Nossi-Bé et Mayotte. Le roi Louis-Philippe ratifia les actes de M. de Hell, déclara possessions françaises Mayotte et Nossi-Bé, et, par un sentiment d'humanité et de bonne politique, y donna asile aux chefs sakalaves qui fuyaient la domination de Ranavalo. Quelques-uns de nos compatriotes établis sur le sol de la grande île avaient, eux aussi, bientôt besoin de ce refuge. Évitant de prendre part à toutes les complications politiques, ces négociants se croyaient à l'abri des défiances et des soupçons incessants du gouvernement hova ; il n'en était rien, et, en 1845, Ranavalo, que poursuivaient toujours la haine et la terreur des étrangers, somma brusquement ceux qui habitaient Tamatave ou de se faire immédiatement ses sujets en abandonnant leur nationalité, ou de quitter l'île dans quinze jours. Nulle réclamation, nulle demande de prolongation de séjour ne fut admise. L'ordre était péremptoire. Les navires français *le Berceau* et *la Zélée*, sous le commandement de M. Romain-Desfossés, et la corvette anglaise *le Conway* étaient sur la rade. Leur présence n'en imposa nullement aux Hovas, qui forcèrent les Européens de s'embarquer sans délai, et dévastèrent leurs propriétés. Indignés de ce spectacle, les commandants français et anglais canonnèrent la ville et y mirent le feu. Trois cents marins descendirent à terre et repoussèrent l'ennemi en lui tuant quelques centaines d'hommes. Mais ici, comme à Foulpointe, trop peu nombreux pour poursuivre l'ennemi et le détruire, et même pour occuper longtemps le rivage, il fallut nous retirer à bord de nos vaisseaux, et, le lendemain, Anglais et Français pouvaient contempler du haut des bastingages les têtes des Européens morts ou blessés que les Hovas avaient plantées sur le rivage¹.

Dès que la nouvelle de cet attentat fut parvenue en France, il n'y eut qu'un cri d'indignation. M. Guizot résolut avec l'amiral Mackau, ministre de la marine, d'en finir avec les demi-mesures, et ils propo-

¹ Riaux, *Introduction au voyage de madame Pfeiffer*.

sèrent aux Chambres d'envoyer à Madagascar une expédition sous les ordres du général Duvivier : celles-ci refusèrent.

Ce résultat, qui ne saurait étonner lorsqu'on sait combien peu sont connues les questions coloniales en France, émut profondément Bourbon.⁽¹⁾ La prospérité de cette île, il est vrai, repose en partie sur Madagascar, qui la nourrit. En conséquence, le conseil colonial de l'île envoya au roi une première adresse, suivie d'une seconde, dans laquelle il exposait la situation de ses administrés, tout en démontrant la haute importance de la colonisation de Madagascar. La presse et la tribune de la Chambre s'emparèrent de cette pétition, qui donna lieu à des débats véhéments. Mais le gouvernement ne voulait rien entreprendre sans le secours de la Grande-Bretagne, de son côté la Chambre se refusait à toute action tentée en commun avec l'Angleterre. La révolution de 1848, en faisant surgir de plus graves problèmes, allait d'ailleurs ajourner forcément la question malgache.

L'expédition de Gourbeyre est la dernière que la France ait essayée pour s'établir à Madagascar; mais, tandis que le gouvernement français échouait par sa lésinerie et sacrifiait maladroitement ses soldats et son argent, des tentatives individuelles cherchaient par d'autres moyens des résultats plus satisfaisants. De là, à côté du récit des efforts du gouvernement, une histoire qui, pour n'avoir rien d'officiel, n'en contient pas moins des faits et des noms qui doivent trouver place dans une histoire générale de la France à Madagascar, aussi bien que sur la liste si peu connue et cependant si longue des pionniers de notre civilisation au delà des mers.

Il serait trop long de reprendre un à un les efforts des hommes dont nous parlons; et c'est un espace considérable qu'il nous faudrait pour suivre en toutes ses phases l'existence difficile ou brillante, toujours hardie, des Lambert, des Laborde, des d'Arvoy, des de Lastelle, des Arnoux, des Carayon, des Schœll, des Albrand et de tant d'autres. A ne parler que des plus voisins de nous, Albrand et de Lastelle doivent être considérés comme les deux hommes qui ont le mieux préparé la voie où, avec tant de sollicitude, nous suivons aujourd'hui MM. Laborde et Lambert.

Fortuné Albrand, qui fut un négociant de premier ordre, était né pour être professeur; il avait achevé ses études à l'ancienne école normale. Lorsque, dans les premiers temps de la Restauration, il quitta la France, son intention était de fonder une maison d'éducation dans l'une de nos colonies. Mais, arrivé à Bourbon, le dégoût de la vie de collège le prit, et il se mit à voyager en qualité de commis de commerce; sa connaissance approfondie de la plupart des idiomes de l'Orient ne devait pas tarder à lui créer une position brillante

dans le mouvement commercial dont Maurice, Bourbon, Mascate et toute la côte de Zanguebar étaient le centre. Tour à tour agent commercial à Madagascar et représentant de notre gouvernement dans ces parages, le premier il a planté le pavillon français à Fort-Dauphin. Aussi, quand le gouvernement de Bourbon voulut faire de nouveau l'essai d'un établissement militaire à Sainte-Marie, songea-t-il à Albrand pour fonder tout auprès une colonie agricole propre à fournir les ressources indispensables à l'île, tout en contribuant à assainir le territoire. Cette entreprise offrait des obstacles sérieux, entre autres l'insalubrité du climat, le caractère défiant et vindicatif des naturels, la malheureuse issue des tentatives faites à diverses reprises depuis cent cinquante ans. Néanmoins Albrand n'hésita pas, et en moins de trois années il réussit de telle sorte, que Sainte-Marie, transformée, n'a plus cherché depuis à se soustraire à notre domination. Mais il n'a pas été donné à Albrand de voir le résultat de ses travaux et d'en assurer le succès définitif. Il mourut en 1826, la même année que Hastie, et comme l'agent anglais, au milieu de ses plus belles espérances. En mourant, raconte un biographe, il pensait encore à protéger cette petite île Sainte-Marie, sa dernière patrie, contre la réputation d'insalubrité qui lui était acquise; il cherchait à prouver qu'il succombait à une maladie de l'encéphale, « qui n'avait rien de commun avec la fièvre de Madagascar. » Ce furent là presque ses dernières paroles.

La vie de de Lastelle, quoique plus difficile, ne fut pas moins brillante. D'abord capitaine de la marine marchande de Saint-Malo, il fit connaissance de M. Arnoux, au moment où celui-ci, qui possédait une sucrerie à Mahéla, mourait à la suite des luttes qu'il avait été obligé de soutenir contre le gouvernement hova. De Lastelle, que M. Arnoux put faire agréer comme son successeur, prit aussitôt la direction de l'établissement dont l'importance augmentait chaque jour, lorsque survint l'expédition de Gourbeyre. De Lastelle reçut l'ordre de monter à Tananarivo. Ses amis le pressaient de s'évader; il se rendit néanmoins auprès de la reine, à laquelle il plut par sa hardiesse, et loin d'être chassé de Madagascar, il obtint le renouvellement de son traité, ainsi que le fermage des droits de douane de Manourou et de Mananzari.

Après deux voyages qu'il fit en France pour la reine, M. de Lastelle fonda deux grandes usines : une guildiverie, fabrique d'eau-de-vie tirée de cannes et une sucrerie, puis deux autres sucreries de compte à demi avec Ranayalo. Les frais d'établissement se montèrent à dix millions six cent mille francs et le produit des exportations de Madagascar à onze millions cinq cent mille francs. La maison Rataunay employait pour le seul commerce avec l'île malgache soixante-

dix-neuf navires à elle appartenant. Ces navires étaient montés par mille marins¹.

Lors de la collision de 1845, M. de Lastelle, grâce à la protection de la reine, échappa encore une fois à la proscription ; il espérait même relever ses affaires ; l'interruption continue des relations avec les étrangers ne le lui permit pas. Ne pouvant plus vendre les produits de ses établissements, il dut renoncer à son œuvre, et ces entreprises, conduites avec tant de persévérance, n'aboutirent qu'à la ruine de leurs auteurs. « Si M. de Lastelle eût été sujet anglais, dit M. Malte-Brun, il est hors de doute que son gouvernement l'eût secouru d'une manière efficace et qu'il eût saisi cette occasion d'imposer ses volontés aux Hovas ; mais il était Français, et le gouvernement de sa patrie, tout en songeant à prendre alors à Madagascar une position plus tranchée (c'était le moment où l'on formait l'expédition de Duvivier), était contrecarré par un fort parti dans les Chambres qui, loin de ressembler au parlement anglais, qui fait tout céder à l'intérêt national, refusaient de s'associer au projet, par cela seul qu'il émanait du ministère. Peu de temps après éclata la révolution de Février, suite naturelle d'une telle manière d'agir. »

Vers le même temps, un autre de nos compatriotes partageait avec M. de Lastelle la sympathie de la reine des Hovas. Nous voulons parler de M. Laborde, aujourd'hui consul de France à Tananarivo. M. Laborde est simplement le fils d'un sellier. Il est né en France, à Auch, et servit d'abord dans un régiment de cavalerie ; mais, tourmenté du désir de voir le monde, il prit un remplaçant lorsque son père fut mort, et s'embarqua pour les Indes. Arrivé à Bombay, il fonda plusieurs établissements pour la réparation des machines à vapeur et la confection des armes et établit une sellerie. Bien que ces industries lui donnassent de fort beaux bénéfices, la fièvre de l'inconnu ne tarda pas à le reprendre. Il céda ses ateliers à un ami et partit en 1851 pour l'archipel indien. Le vaisseau qui le portait, assailli par une tempête, échoua contre la côte de Madagascar. Cet événement ne priva pas notre compatriote de ses biens seulement, elle lui enleva aussi sa liberté ; car une loi existe à Madagascar qui veut que les naufragés deviennent esclaves. Saisi avec ses compagnons d'infortune, M. Laborde fut dirigé vers Tananarivo pour y être vendu. Heureusement la reine, ayant appris qu'il savait fabriquer des armes et autres objets, le fit venir à sa cour et lui promit la liberté s'il s'engageait à la servir fidèlement. M. Laborde accepta l'offre, établit un atelier où il reprit son ancien état d'armurier, et fabriqua jusqu'à de petits canons.

¹ V. A. Malte-Brun.

Doué d'un esprit vif, empreint de cette bonne humeur qui est en France une qualité nationale, serviable à l'excès, M. Laborde plut aussitôt à la reine ; lui-même ne resta pas insensible aux splendeurs du pays où la Providence l'avait jeté, au zèle intelligent des Malgaches qui le secondaient. Trouvant en eux des élèves dociles et attentifs, l'idée lui vint de leur apprendre les sciences pratiques de notre civilisation, bien qu'il ne les connût pas profondément lui-même. Il fit venir de France des *Guides-Roret*, et se mit à l'œuvre. Pour former des ouvriers, il se fit ouvrier, contre-maître pour les guider, tout en ordonnant et dirigeant l'ensemble des travaux. C'est ainsi que indépendamment de la fabrique d'armes et de poudre, cet homme industriel établit une briqueterie, une verrerie, des forges, une fabrique d'indigo, une savonnerie, une fabrique de bougies, une distillerie de rhum, une magnanerie et une filature de soie. Il apprit encore aux Malgaches à planter la canne à sucre d'une manière régulière, essaya avec succès la culture du blé et de la vigne, et dota l'île des fruits et des légumes de l'Europe.

Ces efforts furent appréciés de Ranavalô, qui accorda bientôt à M. Laborde toute sa confiance, faisant assez cas de lui pour le consulter fréquemment et sur les questions les plus importantes. Déjà fort aimé des Malgaches, chez lesquels sa cordialité, sa promptitude à rendre service ou à donner d'utiles conseils l'avaient, depuis longtemps, rendu populaire, il trouva également de chauds partisans dans la noblesse hova, qui le prit pour médecin et pour confident. Il n'est donc pas étonnant que les cinq années durant lesquelles il s'était engagé à servir la reine se soient d'abord augmentées de cinq autres, et qu'il ait fini par s'attacher à ce sol dont il avait entrepris la régénération. En lui rendant sa liberté, sa protectrice lui a d'ailleurs donné une maison avec des terres et des esclaves. C'est à Souatsimanampouviane, village situé à peu de distance de la capitale madécasse que se trouvait cette propriété de M. Laborde, détruite en partie après l'avortement du complot de 1857, événement dont nous parlerons tout à l'heure. « Un grand village régulièrement bâti sur le penchant d'une colline qui domine tout l'établissement, dit M. Dupré, abritait une population de huit à dix mille personnes. Le mouvement et la vie étaient donnés par une jolie petite rivière dont les eaux, emmagasinées dans un vaste réservoir, suffisaient en toute saison pour faire tourner une demi-douzaine de roues hydrauliques. Sur les bords de la rivière, entre la maison de M. Laborde et les vastes ateliers, sont disséminées les anciennes habitations que la reine, son fils et quelques membres de la famille royale, et les principaux ministres s'y étaient fait élever. C'était le Versailles et le Marly de Madagascar. Le temps s'écoulait en fêtes improvisées par l'imagi-

nation féconde de M. Laborde. La reine y passait des mois entiers, et n'était nulle part aussi heureuse que là.... »

C'est en vivant au milieu de l'aristocratie malgache que M. Laborde apprit à connaître cette Ranavalo qui fit peser pendant si longtemps son odieuse domination sur le peuple hova. Il les vit et les connut, tous ces ministres dont le nom seul provoquait l'épouvante, et c'est avec les traits qu'il a rassemblés qu'il est permis de tracer aujourd'hui la physionomie étrange de cette cour sauvage.

Ranavalo, nous l'avons dit, régnait depuis 1828. Radama, mort sans laisser d'héritier direct, destinait ouvertement sa succession à Rakoutoubé, fils de sa sœur, élevé par les missionnaires méthodistes. Mais la même superstition qui plus tard devait empêcher Ranavalo de proclamer directement son fils Rakout ne permit pas à Radama de faire monter son neveu sur la pierre sacrée pour le présenter officiellement, comme son successeur, au peuple assemblé. Aussi, au moment de sa mort, quelques chefs, encouragés par Rasendrasoa, une des veuves d'Andrianampounémérine, et dirigés par Andrianam-Cavoula, vieux ministre très-influent, qui espérait gouverner sous le nom de Ranavalo, peut-être même l'épouser, se rendirent auprès d'elle pour la décider à s'emparer du trône.

La tentation était puissante; elle accepta néanmoins les propositions de ses amis, mais un instant plus tard l'énergie lui manqua; elle protesta en sanglotant, et essaya de s'enfuir. Rainizouare, qui devait plus tard devenir tout-puissant, lui barra le passage avec son sabre dégainé, et la retint prisonnière dans le palais. En même temps ses partisans publiaient la mort de Radama, proclamaient Ranavalo en quelque sorte malgré elle, et on scellait son avènement du sang des plus proches parents de son mari. Rakoutoubé fut le premier égorgé. La boucherie s'étendit bien au delà de Tananarivo. Les parents, les amis, les partisans de Radama furent assassinés jusque dans les postes qu'ils commandaient sur la côte. Son cousin, Ramanétake, gouverneur de Mouzangaïe, prévenu à temps par des amis, parvint seul à s'échapper dans une pirogue et réussit à se créer une petite souveraineté dans une des Comores, à Mohéli, où règne aujourd'hui sa fille, Yomby-Fatomby.

Les vieux nobles qui avaient placé Ranavalo sur le trône, et qui, pour l'y maintenir, avaient versé des flots de sang, ne jouirent pas

¹ « La caractère gracieux, aimable et intelligent de cette jeune reine, aussi bien que ses malheurs, lui ont attiré la sympathie de la France. Dans toutes les îles voisines on ne parle jamais de la *petite reine de Mohéli* sans éprouver un sentiment d'affection sincère; et ce surnom, bien qu'elle ait déjà plus de vingt-cinq ans, sera probablement celui sous lequel elle sera le plus connue de la postérité. » Brosard de Corbigny.

longtemps de la puissance à laquelle ils avaient tout sacrifié. Ils en furent dépossédés par un roturier nommé Andémiaza, qui, à la tête de jeunes roturiers comme lui, fit cette révolution de palais avec l'assentiment de la reine, qu'il épousa secrètement. Un an après, il fut lui-même assassiné par une autre roturier, nommé Rainihiare, qui lui succéda dans sa double qualité, et resta pendant vingt ans le véritable souverain du pays, sous le titre de commandant en chef, auquel on peut donner le nom de pouvoir exécutif, et qui a, par ses prérogatives mêmes, une très-grande importance. Celui qui en est investi doit être plébéien, il semble destiné à balancer l'influence de l'aristocratie par les décisions du chef de l'État; il est inamovible, et sa charge est héréditaire dans sa famille, afin sans doute que, n'ayant aucune disgrâce à redouter, il soit plus indépendant dans ses appréciations, et puisse sans arrière-pensée défendre les intérêts du peuple dont il est représentant. Il commande l'armée et dispose de toutes les places et de toutes les charges.

Dès qu'il fut le maître, Rainihiare remit en honneur tous les vieux usages, culte des idoles, oracles, épreuves par le tanghin. Tous ceux que leurs fonctions ou leur service mettaient en rapport avec la reine furent soumis à cette épreuve monstrueuse; plusieurs en moururent¹.

Avec les années cependant, ses idées se modifièrent; peu à peu il se mit en rapport avec M. Laborde, arrivé à Tananarivo dans les premiers temps de sa puissance. On le vit alors passer souvent une partie de ses nuits à l'interroger sur l'état de l'Europe, et à l'entretenir des réformes qu'il serait possible d'entreprendre à Madagascar. Sa mort, qui eut lieu en 1850, plongea la reine dans une profonde douleur, dont on assure qu'elle ne s'est jamais consolée. Ce qui prouve le changement radical qui s'était opéré, sous l'influence de M. Laborde, dans les sentiments et dans les idées de Rainihiare, c'est qu'avant de mourir il exigea qu'on ne ferait prendre de tanghin à personne en cette occasion. La reine fit respecter cette volonté, ce qu'il faut remarquer, car le fait est à peu près unique dans les annales de Madagascar, si l'on en excepté toutefois le règne de Radama I^{er}. Dans ce pays où l'on trouve l'instinct du crime pour ainsi dire à fleur de toutes les consciences, pas un personnage ne mourait sans qu'on fit prendre le tanghin à une partie de ses parents, de ses esclaves, de ceux qui l'avaient soigné pendant sa dernière maladie, pour s'assurer que quelqu'un d'entre eux n'avait pas jeté un sort sur le défunt.

¹ Le tanghin est le suc d'une plante qui est un poison très-violent. Si l'accusé rejette le poison, ce qui est fort rare, il est déclaré innocent, et en est quitte pour de violentes douleurs dont une grave maladie ou la folie sont la suite presque inévitable; dans le cas contraire, le malheureux est déclaré coupable, et on le laisse mourir dans d'atroces souffrances.

Là encore M. Laborde se lia d'une étroite amitié avec Rakout. Ce prince était né à peu près deux ans après la mort de Radama I^{er}. Ranavalo, sa mère, pour justifier cette grossesse tardive, prétendit être descendue dans le tombeau de son époux et en avoir reçu une visite surnaturelle. Cette explication a encore aujourd'hui un caractère officiel ; mais les uns croient savoir aujourd'hui que Rakout aurait eu pour père un Européen arrivé depuis peu à la cour d'Emirne, tandis que les autres prétendent avec plus de vérité, ce nous semble, qu'il était le fils d'Andemiatza, favori de Ranavalo, assassiné plus tard par Rainihiare.

Ranavalo, qui avait plus de quarante-cinq ans à la mort de son mari et qui n'espérait plus avoir d'enfants, s'était empressée d'adopter Ramboasalam, fils de sa sœur, et de le proclamer comme son successeur. Mais après la naissance de Rakout, le fils de son ventre, comme elle disait en parlant de lui, elle avait fait ériger une pierre sacrée au milieu du champ de manœuvres, et, deux jours avant la cérémonie de sa circoncision, elle l'y avait fait monter et présenter à une foule immense. Il est certain que, si, de son vivant, quelqu'un avait osé mettre les droits de Ramboasalam en balance avec ceux de Rakout, elle l'eût fait tuer comme conspirateur. Elle se plaisait à répéter que Rakout était son seul fils, qu'il était le maître avec elle. Trois fois dans des circonstances solennelles, dans les palais de Tananarivo, de Souainérane, d'Ambouhimanga, elle a répété : « Rappelez-vous que je n'ai pas d'autre fils que Rakout, et que vous ne devez pas avoir d'autre maître. » Ces précautions prouvent qu'elle n'était pas sans crainte pour l'avenir ; mais la superstition l'emportait, et jamais elle n'osa ouvertement proclamer son fils comme successeur. Rakout usait de la tendresse que lui portait sa mère pour arrêter ce besoin de répandre le sang qui la dominait ou pour réparer impunément les malheurs qui suivaient ses incessantes exécutions, car jamais elle ne chercha à lutter contre ses instincts généreux et conciliants. Et ceux-ci n'étaient point inactifs ; la charité de Rakout était excessive, et l'excellence de son cœur restera comme le trait le plus saillant de la physionomie de cet aimable prince.

L'esprit du jeune prince n'était pas moins ouvert que son cœur à tous les nobles sentiments. M. Laborde profita de ces rares dispositions pour le gagner à la cause de la civilisation, en la lui faisant connaître et en déposant dans son âme ce germe des croyances chrétiennes qui devaient plus tard, en se développant, engager Radama à proclamer pour la première fois à Madagascar la liberté de conscience. On s'explique aisément l'influence que dut prendre notre compatriote sur l'esprit du prince. M. Laborde ne resta pas seulement le maître de Rakout, il en devint bientôt l'ami ; et en nous rappelant les marques

d'affection que le jeune souverain a si souvent données à notre compatriote, nous nous expliquons la douleur que les derniers événements ont fait naître dans le cœur de celui-ci.

Ce fut ainsi que, dès sa première jeunesse, Rakout se trouva tout porté à se servir de la France, qu'il jugeait dans son digne représentant, pour relever son peuple. M. de Lastelle, rapporte M. Riaux, les aidait de ses conseils dans cette noble tâche. « De concert avec eux, cet homme de bien s'efforçait d'éloigner et d'arrêter les progrès de l'influence anglaise qui ne tendait qu'à flatter les penchants tyranniques de Ranavalo, pour les exploiter dans un but de lucre et de domination. Car il y avait à la cour de Tananarivo un véritable parti anglais, formé de quelques Hovas des meilleures familles de l'aristocratie malgache, qui avaient été élevés en Angleterre, où l'influence de quelques missionnaires méthodistes leur avait ménagé un accueil habilement calculé. »

Ces efforts de notre compatriote, et les résultats satisfaisants qu'il en obtenait le plus souvent, ne pouvaient manquer d'éveiller la jalousie des protestants anglais, méthodistes et autres, qui essayèrent maintes fois de le séduire. Mais M. Laborde sut éconduire les révérends corrupteurs, qui ne lui ont pardonné ni son refus ni ses mépris. Il ne faut donc point s'étonner s'ils comprennent aujourd'hui M. Laborde parmi ces « hommes fanatiques, égoïstes et sans conscience, ces étrangers intrigants et pervers, » qui ont amené la révolution dont ces charitables esprits rendent grâces à la Providence sur un ton attendri¹.

Parmi « ces conseillers perfides de Radama II, » nous ne pouvions oublier un homme qui joue depuis quelques années un rôle non moins important, à Madagascar, que son ami ; nous avons nommé M. Lambert.

Établi à Maurice, où il possède une maison de commerce, les intérêts de ce commerce amenèrent M. Lambert à Madagascar ; un important service qu'il rendit à la reine lui ouvrit les portes de Tananarivo. Cet avantage était d'autant plus précieux pour M. Lambert, qu'il désirait connaître l'opinion de la reine sur un établissement qu'il avait fondé, depuis environ un an, à la baie de Bavatoubé, port magnifique situé dans la partie nord-ouest de Madagascar, cédée à la France par des chefs sakalaves, sous le règne du roi Louis-Philippe. Il y faisait exploiter une mine de houille par M. d'Arvoy, ancien consul de France à Maurice.

La reine reçut M. Lambert avec son costume royal, la couronne en

¹ Voyez les lettres de MM. Arthur Tidman, Ebenezer, Prout et W. Ellis adressée à tous les journaux de Londres quelques jours après la publication de l'assassinat de Radama.

tête, enfin, comme elle aurait reçu un prince allié. Après quelques paroles échangées, elle le fit passer dans le *Palais d'argent*, où se trouvait réuni le grand conseil, composé des princes et des principaux officiers hovas. Ceux-ci, par ordre de la reine, demandèrent à M. Lambert ce qu'il désirait pour le service qu'il avait rendu. La question était faite de façon à bien tenter la cupidité et l'ambition. M. Lambert ne succomba ni à l'une ni à l'autre, et pour toute récompense il pria la reine de donner un cours légal à la monnaie française ; ce qu'on lui accorda. Ce fut là que, pendant un séjour de six semaines, M. Lambert vit intimement le prince Rakout. A l'exemple de M. Laborde, il ne tarda pas à subir le charme que celui-ci exerçait sur les Européens. Comme lui, il s'attacha au jeune prince dont l'âge plus rapproché du sien qu'il ne l'était de celui de M. Laborde, lui voua, à son tour, une vive et chaleureuse affection. Il put ainsi apprécier par lui-même l'ardent désir qui dominait Rakout d'améliorer le sort de son peuple et de s'appuyer sur la France dans cette noble entreprise. Déjà Rakout avait tenté quelque chose en ce sens. En 1847, il avait fait connaître les sentiments qui l'animaient à M. l'amiral Cécille, alors en station sur les côtes orientales d'Afrique, et qui, par une lettre aussi courtoise que délicate sur la question de nos droits, n'accepta point les offres du prince. Rakout ne les renouvela pas moins en 1852, près de M. Hubert-Delisle, gouverneur de la Réunion, qui ne lui fit pas une réponse ni moins polie ni plus satisfaisante. Rakout songea alors à une démarche qui lui semblait, à lui et à ses amis, devoir être décisive. Il rédigea donc pour l'empereur Napoléon III, dans l'année 1854, une demande formelle de secours, et même offrit d'accepter le protectorat. Il adressa ensuite à l'un des Pères de la mission catholique de Madagascar à la Réunion une lettre pressante pour le prier de faire parvenir sa supplique à l'Empereur. Une longue et belle lettre, empreinte d'un chaleureux esprit chrétien et d'un patriotisme éclairé, fut tout ce qu'obtint Rakout des missionnaires, peu soucieux d'attacher leur nom à une entreprise politique.

Rakout fut plus heureux près de M. Lambert ; M. Lambert, comme M. Laborde, comprit que l'occasion était unique pour la France. Il accepta le message d'abord offert au missionnaire. M. Lambert emporta, en outre, une lettre, non moins explicite et formelle, des principaux chefs malgaches, qui, à l'exemple de leur prince, demandaient à la France de les protéger et de les aider. Ils y déclaraient qu'ils avaient en horreur la superstition et le fanatisme des courtisans de la reine, et, ce qui n'était point un mensonge, que Rakout était seul capable de comprendre et de désirer la civilisation. Ils rappelaient tous les fléaux qui désolaient leur malheureux pays, la

multitude des personnes assassinées chaque jour, les femmes et les enfants vendus comme esclaves, le tanghin administré sur de simples soupçons, les corvées continuelles qui enlevaient tous les hommes à leurs travaux sans la moindre rémunération, comme si le but des promoteurs de tant de maux était de dépouiller le peuple et de faire mourir de faim ce qui aurait échappé à la zagaye et au poison.

Les chefs malgaches terminaient leur lettre par une accusation qui parut grave alors, mais qui se trouve aujourd'hui justifiée. Ils disaient que le prince Ramboasalam, Rainizouare et plusieurs de ses partisans avaient fait le complot d'assassiner Rakout, qui se les était aliénés par son *européanisme*. C'est hier seulement, lorsque le parti hostile à Radama II se fut assuré des dispositions pacifiques des puissances européennes, que le projet a été mis à exécution. Quant au prince, il n'essaya rien alors qui pût le garantir de ses ennemis. Pouvant les dénoncer à sa mère, il ne le fit point. Lorsqu'il monta sur le trône sous le nom de Radama II, loin de faire disparaître les partisans du régime ancien, suivant les règles de la plus simple prudence, il ne voulut même pas que ses ennemis fussent inquiétés. Il se contenta de donner à de plus capables les postes où Rainizouare et Ramboasalam ne s'étaient signalés que par leurs cruautés et leurs exactions. Rainizouare fut chargé du tombeau de son ancienne maîtresse. Il vit encore. Quant à Ramboasalam, il fut interné à quelques lieues de la capitale, sous la surveillance d'une vingtaine de Menamosos. A sa mort, qui arriva le 22 avril 1862, Radama fit plus; voulant rendre hommage au pouvoir dans la personne de celui qui l'avait exercé si longtemps, il ordonna, pour son cousin, des funérailles splendides.

M. Lambert se chargea d'autant plus volontiers de la mission dont nous venons de parler, que au moment même où la reine l'accueillait si bienveillamment, Rainizouare, sans autre motif que l'édit d'expulsion maintenu contre les étrangers, faisait attaquer et assassiner M. d'Arvoy, qui exploitait la mine de houille de M. Lambert à Bavatoubé, massacrer un de ses commis, sa femme et une centaine d'ouvriers indigènes, vendre à la porte du palais de la reine un autre blanc, et emmener en esclavage quatre-vingt-dix-sept engagés mozambiques. Vers le même temps, cinq hommes de l'équipage d'un navire français naufragé, l'*Augustine*, trouvés errants sur la côte, étaient saisis, sous prétexte d'engagements de coolies, et amenés à Tananarivo pour y être suppliciés. Rakout obtint heureusement leur grâce, et M. Laborde, dont la fortune s'est usée en dépenses semblables, rachetait les infortunés naufragés.

Le gouvernement français fit le meilleur accueil à l'envoyé du prince malgache, et approuva le vœu émis par M. Lambert de fonder

une compagnie à Madagascar. Il regretta de ne pouvoir promettre le protectorat. Il est nécessaire d'ajouter que la France était alors engagée dans le plus vif de la guerre de Crimée. Nos armées étaient victorieuses, sans doute; mais le congrès de Paris allait se réunir; la diplomatie s'agitait, et le moment n'était guère favorable pour s'engager dans une entreprise qui allait demander peut-être des hommes, de l'argent et une persévérance que les esprits fatigués n'étaient peut-être pas en mesure de fournir. Lord Clarendon, à qui M. Lambert fut autorisé à parler de sa mission, reprenant l'interprétation donnée par sir R. Farquhar à l'article 8 du traité de 1815, s'opposait d'ailleurs à toute idée de protectorat, déclarant qu'il y entrevoyait le germe d'une prise future de possession. Il n'approuva ostensiblement que le projet d'une compagnie *anglo-française* ayant pour but d'exploiter les mines de Madagascar, d'y introduire les cultures perfectionnées, et d'y développer le commerce. Il y avait dans cet ultimatum du ministre anglais un dépit qui apparut plus nettement encore quelques jours après; car aussitôt M. Ellis quittait Londres et se rendait à Maurice, puis à Tamatave (juillet 1856). Là, s'établissant comme envoyé de l'Angleterre, il obtenait facilement l'autorisation de monter à Tananarivo, où il n'apportait aucune lettre d'intronisation, mais beaucoup d'argent et de brillants cadeaux pour la reine et les principaux chefs malgaches. Pour le prince, il avait tout un arsenal d'excellentes raisons contre son projet, qu'il considérait « comme le rêve d'un ambitieux et d'un fils dénaturé. » Il ajouta malheureusement un mot qui le perdit. Il dit que le gouvernement anglais voyait avec beaucoup de peine que ce ne fût pas à la Grande-Bretagne qu'eût été offert ce protectorat. Profondément ému des paroles de M. Ellis, et incertain sur la réalité de sa mission officielle, Rakout adressa sur-le-champ une lettre à lord Clarendon, où il lui faisait connaître très-clairement son but, qui n'était pas de satisfaire son ambition de régner, puisqu'il désirait se mettre sous la tutelle d'une puissance étrangère, mais de sauver et de régénérer le peuple malgache.

A défaut de tout ce que l'on sait déjà à propos du protectorat, avec cette lettre tombe l'allégation contenue dans le dernier ouvrage de M. Ellis, dans lequel il dit que « le prince ignorait complètement le sens du mot *protection*, et qu'il manifesta une grande inquiétude lorsqu'il en eut connu la vraie signification. »

Rakout ne fut pas le seul dont la conduite de M. Ellis ait provoqué le mépris; l'honnête madame Pfeiffer, qui se trouvait à Madagascar en même temps que lui, nous fait connaître le peu de popularité dont jouissait partout l'agent anglais. Disons en passant que les appréciations de madame Pfeiffer sont d'autant plus précieuses, que

l'intrépide voyageuse n'était ni Française, ni Anglaise, et qu'elle a, de plus, assisté comme témoin et involontaire complice à ce complot de 1857, dont elle fut par suite l'une des victimes. Avant le chaleureux historien de cette période de l'histoire malgache, M. Riaux, elle accuse MM. Ellis et Cameron de n'être venus à Madagascar que pour faire avorter les projets français, et au besoin « pour communiquer à la reine ce que M. Lambert avait entrepris contre elle. »

Nous avons dit les conseils de M. Ellis au prince : repoussé de ce côté, il songea à dissuader M. Lambert de persévérer dans la voie où il était entré. Le 24 septembre 1856, le gouverneur de Maurice publiait une proclamation qui menaçait de la déportation tout sujet anglais ou *tout étranger résidant à Maurice qui ferait une démarche pouvant être considérée comme faite au mépris des lois de Madagascar*. Or, comme M. Lambert était notoirement le seul résident étranger de Maurice qui s'occupât des affaires de l'île, il demeurait clair que c'était pour lui qu'avait été lancée cette proclamation, non moins destinée à effrayer notre compatriote qu'à montrer les excellentes dispositions du gouvernement anglais pour le gouvernement de Ranavalô.

La cruauté des deux scélérats qui composaient tout ce gouvernement, loin de s'apaiser aux conseils de quelques Européens qui se trouvaient à Tananarivo, semblait au contraire redoubler à mesure que vieillissait ce triumvirat sanglant. « Je ne saurais mieux comparer l'état actuel du pays qu'à notre règne de la Terreur, dit un témoin oculaire. A la moindre dénonciation d'un ennemi, l'accusé est un homme perdu : on l'exécute sans même l'avertir du motif de sa condamnation. Tous les jours presque, il y a cinq ou six individus condamnés juridiquement à mort, plusieurs pour cause de sorcellerie et sans preuves; d'autres, pour être les compagnons et les amis des condamnés; quelques-uns pour des fautes légères, très-peu pour des crimes. Le prince Rakout en sauve beaucoup; mais il ne peut suffire à tout, d'autant plus que les gardiens de ceux qui ne sont pas exécutés sur-le-champ répondent sur leur tête du prisonnier. Dernièrement le prince avait fait détacher un homme condamné à être jeté dans l'eau bouillante, comme accusé d'être sorcier. Les envoyés du prince ont été pris et mis à mort⁴. Je ne parle que de ceux qui sont exécutés par condamnation à Tananarivo. Que serait-ce, s'il fallait ajouter ceux qui succombent tous les jours à l'épreuve du tanghin! »

« Ranavalô, ajoute M. Riaux, auquel nous empruntons cette lettre, ne sachant plus qu'inventer pour torturer ses malheureux sujets, imagina d'ordonner une confession générale. Chacun devait s'accu-

⁴ Les Mena-Masos.

ser spontanément de toutes ses fautes, et les juges de la reine décideraient quel châtiment les *coupables* mériteraient. Un grand nombre, perdant l'esprit, s'accusèrent de fautes qu'ils n'avaient pas même pu commettre. D'autres, voulant sauver les membres de leur famille, se dénoncèrent comme coupables de sorcellerie, dans l'espoir qu'une victime dans une famille sauverait le reste de la même famille. Plus de quinze cents individus s'accusèrent ainsi. Le prince Rakout se multipliait pour empêcher ces innocents terrifiés de se charger ainsi de crimes imaginaires; mais un grand nombre échappèrent à ses conseils tutélaires. Une seule sentence en fit périr soixante-dix-neuf par le feu et le couteau. La reine faisait procéder aux exécutions par l'eau bouillante pour la plupart des cas. Le même jour elle fit mettre aux fers douze cent trente-sept individus. Et des fers dont le poids seul les faisait promptement succomber! Elle avait assemblé à Tananarivo tous les forgerons de Madagascar pour cette monstrueuse opération! Il va sans dire que les biens des condamnés étaient confisqués, et les femmes avec les enfants vendus comme esclaves. Dans cette seule catégorie on compte plus de cinq mille individus! »

La douleur de Rakout, en apprenant le refus du gouvernement français, fut des plus vives. Cette douleur s'exhalait en plaintes et en sanglots. « Ah! disait-il, on laissera donc périr ce malheureux peuple! Me prend-on pour un ambitieux qui ne veut qu'un trône! Je ne tiens pas à ma couronne; mais, de grâce, que l'on sauve mon peuple, mon pauvre peuple! » Il y avait, à cette époque, à Madagascar, un parti appelé *les religionnaires* ou hommes de la prière, parti politique malgré son titre, et qui aspirait simplement à un meilleur ordre de choses. Les religionnaires offrirent de se charger de l'expulsion de Rainizouare, et s'engagèrent, assurés de la supériorité de leurs forces et des intelligences qu'ils entretenaient avec les principaux officiers de la reine, à ne pas verser une goutte de sang dans cette révolution de palais, suivant le désir précis de Rakout et des Européens. Cela fut accepté. Malheureusement le chef des religionnaires se rendit à Tamatave, près du ministre méthodiste, qui venait d'y arriver, et, à son retour, un traître hova, dénonçait au gouvernement malgache ses amis et ses frères.

On devine le résultat de cet avortement : tous les religionnaires, accusés de haute trahison, furent condamnés à mort; et tous ceux qu'on put saisir furent exécutés. Quant aux étrangers alors à Tananarivo, c'est-à-dire MM. Lambert, Laborde, Marius Arnaud, Goudot, madame Pfeiffer, les PP. Finaz et Webber, etc., on décida d'abord qu'ils ne seraient pas plus épargnés que leurs complices malgaches. Toutefois, comme la reine aimait beaucoup MM. Laborde et Lambert,

les sorciers déclarèrent qu'il fallait se contenter de les exiler. En conséquence, un corps nombreux de soldats les conduisit à Tamatave, où ils devaient s'embarquer. C'est pendant ce voyage, prolongé à dessein dans les forêts malsaines qui se trouvent entre la capitale et le port de l'île, que madame Pfeiffer contracta les fièvres qui devaient l'emporter l'année suivante.

La proscription des RR. PP. Finaz et Webber, à peine arrivés à Tananarivo, fut d'autant plus regrettable, que ces religieux venaient à Madagascar pour y jeter les bases d'une mission. Bien que les Pères de la Compagnie de Jésus évangélisent les petites îles de Nossi-bé, de Mayotte, de Sainte-Marie et de Nossi-Faly, ils n'avaient encore pu rien tenter sur la grande île; quant aux Malgaches, bon nombre d'entre eux connaissent ces missionnaires de longue date. Ceux-ci ont, à la Réunion, deux maisons entièrement consacrées à l'enseignement religieux des Malgaches : la Ressource et Nazareth, écoles primaires et maisons de travail agricole aussi bien que d'apprentissage. « En 1850, une première colonie de cinquante jeunes Malgaches vint s'y installer. Elle fut bientôt suivie de l'arrivée de petites Malgaches, qu'on plaça dans un autre établissement, sous la direction des sœurs de Saint-Joseph. Leur nombre s'est annuellement accru par des émigrations successives, et aujourd'hui la maison de la Ressource compte déjà cent garçons et celle de Nazareth environ soixante filles¹. »

Ce n'était pas assez pour le zèle des Pères Jésuites et des Sœurs de Saint-Joseph; aussi, en juillet 1853 le R. P. Jouen, préfet apostolique de Madagascar, ayant exploré avec soin la côte ouest, jugea à propos d'établir à la baie de Baly, près de Bombetock, un poste de missionnaires. Le roi des tribus sakalaves de l'Ambongo, Rabouky, avait accueilli les Pères avec bienveillance, et le commandant de la station navale de l'Indo-Chine avait prêté à cette intéressante installation son généreux concours. Toutefois cette tentative, faite sous d'heureux auspices, devait être traversée par mille difficultés. Rabouky ne tarda pas à mourir; sa fille Otsinjo, qui lui succéda, n'avait point hérité de l'affection de son père pour les Européens. Des intrigues de toute sorte de la part des indigènes de race arabe qui peuplent cette partie de Madagascar, et dont la présence des Pères gênait les odieux trafics, et surtout les préoccupations de la reine, à la nouvelle de ce qu'elle nommait l'envahissement du territoire, amenèrent bientôt des événements dont la gravité eut du retentissement en Europe.

Rakout, comme toujours, donna en cette circonstance un nouveau gage de son admirable charité. Il réussit à découvrir quelques ministres

¹ *Annales de la Propagation de la foi*, année 1856.

de sa mère faisaient partir des émissaires chargés de se défaire sans bruit des missionnaires établis chez les Sakalaves; il envoya aussitôt près des Pères cinq de ses Mena-Masos, qui remplirent non sans peine leur délicate mission; car l'un d'eux mourut de fatigue en chemin, les quatre autres furent faits prisonniers. Le P. Jouen se hâta de les racheter, et put les renvoyer sains et saufs à leur généreux maître.

Mais puisque le nom de ces Mena-Masos se rencontre sous notre plume, nous ne saurions poursuivre ce récit sans parler de ces hommes, si tristement mêlés aux derniers événements. On sait le refus que fit Radama II de les livrer à ses meurtriers, « supplice pour lui pire que la mort. » En agissant ainsi, Radama ne voulait point sauver seulement ces hommes, que ses ennemis représentent comme les compagnons de plaisir du jeune souverain. D'autres liens que ceux de « la débauche » attachaient Radama à ses Mena-Masos, liens, nous venons de le voir, d'une origine plus noble que ne le disent ceux qui ont intérêt à excuser le crime en amoindrissant la victime. Si les Mena-Masos se sont trouvés mêlés aux innocentes folies d'un prince qui ne dépassa la mesure que dans le bien, ils s'étaient acquis, par des œuvres d'une incontestable valeur et un dévouement sans bornes à leur maître et ami, le droit de partager des plaisirs que l'esprit étroit et envieux d'un méthodiste pouvait seul grossir et dénaturer. Nous n'en voulons d'autre preuve que le portrait suivant tracé par le R. P. de Régnon.

« Les Mena-Masos, dit-il, sont des jeunes gens choisis parmi les plus intelligents, les plus actifs et les plus dévoués; ils forment la garde de Rakout. Ils n'ont aucun grade dans l'armée, afin de demeurer plus libres d'être toujours à la disposition du prince, qui les emploie dans des missions souvent délicates, car ils sont à la fois ses conseillers, ses aides de camp, ses ingénieurs et les instruments de ses œuvres de bienfaisance... Bien que les Mena-Masos n'aient eu pour se former aucune des études préalables qui, chez nous, constituent une instruction réelle, ils puisent dans leur dévouement pour le prince et dans leur spontanéité des ressources telles qu'ils accomplissent parfois des merveilles. Ils ont construit des ponts sur des rivières que les pluies transformaient en torrents où beaucoup de malheureux périssaient chaque année... Le dévouement des Mena-Masos pour Rakout n'a d'égal que l'affection dont ils sont l'objet de sa part; mais, précisément parce qu'ils comptent sur eux comme sur lui-même, parce qu'il sait qu'ils sont prêts à exécuter ses ordres, la nuit aussi bien que le jour, il fournit à leur active abnégation bien des occasions de se produire, il suffit qu'il leur dise : — Allez, et ils

vont; venez, et ils viennent; mourez, s'il le faut, et ils meurent. — C'est l'héroïque fin que plusieurs ont déjà trouvée dans l'accomplissement des nobles et périlleuses missions qu'il leur confie. »

Mais reprenons notre récit. La mission catholique avait donc fait peu de progrès lorsque, priés par M. Lambert, les PP. Finaz et Webber le suivirent à Tananarivo. Nous avons parlé déjà de la façon dont ils en partirent. Les Européens éloignés, un silence de mort s'étendit de nouveau sur l'île comme un linceul. Enfin, le 18 août 1861, Ranavalo mourut à son tour, et Rakout fut proclamé roi sous le nom de Radama II. Son premier soin fut de rappeler près de lui ses amis. MM. Laborde et Lambert accoururent, et sous leurs auspices, tous les individus enchaînés sous le régime précédent furent mis en liberté, les droits de douanes provisoirement abrogés, les étrangers accueillis et admis à pratiquer librement leur religion. Une ère nouvelle s'ouvrit alors pour les missions catholiques. Aussi, lorsque l'an dernier M. le commandant Dupré se rendit à Tananarivo pour assister au couronnement de Radama, trouva-t-il les missions en pleine prospérité. Il ne manqua pas de les recommander au roi. C'était un soin inutile. Radama connaissait le P. Jouen pour l'avoir vu en 1857 à la suite de M. Lambert, et il avait été tout porté pour apprécier l'esprit à la fois aimable et solide de ce missionnaire. Le roi lui fit un accueil que le Révérend Père a raconté en détail, dans le récit de sa mission, et que rapporte également M. Dupré. Les liens de sympathie qui unissaient la reine Rabodo¹ à nos missionnaires n'étaient pas moins anciens; et c'est sans étonnement que nous avons lu dans une correspondance récente que les tendances religieuses de la nouvelle souveraine de Madagascar seraient toutes pour le catholicisme. En 1856, elle avait déjà prié le P. Jouen de donner un nom de baptême au prince Ratahiry, son fils adoptif. Elle a fait plus en 1862. Elle s'est engagée avec nos missionnaires, par un acte d'une extrême importance. Elle a retiré le petit prince Ratahiry, qu'elle aime beaucoup, des mains des missionnaires anglais, à qui elle avait confié son éducation, pour le remettre dans celles des missionnaires catholiques. « Vous ne sauriez vous faire une idée de la tempête soulevée par cette mesure, écrit le Révérend Père à ce sujet : il y a eu littéralement, dans le camp protestant, des cris, des pleurs et des grincements de dents. On a crié à la captation, à l'enlèvement, au vol. Le Rév. ministre Ellis a porté ses doléances au général anglais, qui a cru devoir s'immiscer dans une affaire qui n'était nullement de sa compétence, et

¹ Femme de Radama, aujourd'hui reine de Madagascar.

en écrire officiellement à M. le commandant Dupré. Celui-ci a répondu nettement qu'il n'avait rien à voir dans les déterminations de la reine; qu'elle était maîtresse de sa volonté, comme de ses actions; et que si lui, général anglais, avait à se plaindre, c'était directement à elle qu'il devait s'adresser. — En effet, on est allé jusqu'à Rabodo elle-même, laquelle, justement froissée de voir qu'on semblait lui contester jusqu'à son autorité de mère, a répondu sèchement que la reine de Madagascar n'avait à rendre compte à personne, si ce n'est au roi son époux, de ce qu'elle jugeait à propos de faire dans l'intérêt de sa famille; qu'il lui avait paru bon de confier son pupille aux Pères, et qu'il resterait chez les Pères¹. »

Le roi, de son côté, avait cru, quelque temps auparavant, devoir donner lui aussi une leçon au Rév. Ellis. « Non content de l'influence réelle, et toujours hostile à la France, qu'il parvient quelquefois à exercer à force d'obsessions et d'intrigues, il tient à la rendre apparente et voudrait faire croire qu'il a réussi à enrôler le roi dans sa secte; c'est dans ce but qu'il a fait courir le bruit qu'il l'avait baptisé; pour donner quelque vraisemblance à cette invention, il a demandé et obtenu le titre de chapelain du roi. Mais, dès le lendemain, Radama, qui lui avait accordé cette faveur sans beaucoup réfléchir aux conséquences qu'on en pouvait tirer, nommait le R. P. Finaz son aumônier ordinaire, afin de montrer clairement que, si, sous son règne, catholiques et protestants étaient libres d'enseigner et de prêcher l'Évangile et la Bible à Madagascar, il n'avait, en ce qui le concerne personnellement, de préférence exclusive pour aucune des deux religions. »

La façon dont fut reçu l'auteur des lignes que nous venons de reproduire, M. le commandant Dupré, ne pouvait manquer d'aigrir encore le parti anti-français. On sait que cet officier, envoyé par notre gouvernement pour assister au couronnement de Radama II, était chargé, en outre, de négocier un traité de commerce et d'amitié avec le roi, et de lui faire ratifier la charte de la Compagnie agricole et industrielle accordée par le souverain malgache à M. Lambert. L'accueil que fit à M. Dupré le jeune souverain dépassa les espérances de l'envoyé français. Doué lui-même d'une excessive cordialité, M. Dupré apporta dans les relations qu'il eut avec le roi l'urbanité, l'esprit solide et les façons bienveillantes qui l'ont retenu si longtemps à l'un des postes les plus délicats de l'administration de la marine². « Plusieurs fois, dit M. Dupré, dans l'agréable récit qu'il a publié de son

¹ *Annales de la Propagation de la foi*, mars 1863.

² M. le commandant Dupré a dirigé le cabinet de M. l'amiral Hamelin pendant toute la durée de son ministère.

ambassade, Radama m'entretint de son pays et du désir ardent qu'il avait de le faire entrer dans les voies de la civilisation. Je lui donnai des conseils inspirés par le dévouement le plus vrai, sans craindre de les faire trop sévères. Je me rappellerai toujours l'intensité de l'attention avec laquelle il m'écoutait, les yeux fixés sur les miens; de temps à autre il traduisait mes paroles au commandant en chef, et tous deux me serraient la main avec effusion pour me remercier. — Il n'y avait ni duplicité, ni feinte de sa part; il était ému, profondément ému; je me sentais gagné par son émotion. Je sentais sa bonté native, ses instincts de droiture, de grandeur et de beauté morale; en les réveillant en lui, j'aurais voulu en même temps ce ferme vouloir, sans lequel les plus nobles aspirations restent stériles. J'ai conservé de ces conversations une impression triste et douce à la fois, et un sincère attachement pour cette bonne et généreuse nature dont on peut regretter la faiblesse, sans pouvoir se défendre de l'aimer. »

La reine ne montra pas moins d'affectueuse bienveillance que son époux à M. Dupré; et, certes, s'il eut à se féliciter de ses relations avec le roi, il n'a pas rapporté de sa mission un moins bon souvenir de la reine.

Cette femme qui, à l'exemple de Ranavalo, semble n'avoir accepté le pouvoir qu'avec répugnance, est fille de l'une des sœurs de cette dernière. « C'est, dit M. Dupré, une femme de quarante-cinq ans environ, bien conservée, d'une taille au-dessus de la moyenne, et d'un embonpoint ordinaire. Son teint est jaune, le visage sensiblement plus foncé que les épaules. Ses yeux sont petits, mais d'une extrême vivacité; son nez, un peu déprimé à la naissance, se redresse et se recourbe légèrement; ses lèvres sont peu épaisses. Elle sourit rarement, mais son sourire est d'une remarquable douceur. L'expression habituelle de sa physionomie indique une volonté ferme; son maintien est distingué et empreint d'une véritable majesté. » Radama avait pour elle une grande déférence, même du respect, dit à son tour M. Brossard de Corbigny; il la traite avec les plus grands égards et suit souvent, et avec juste raison, les conseils qu'elle lui donne; elle s'occupe quelquefois des affaires de l'État et y met le tact naturel à la femme. Indépendamment de cette épouse, Radama en avait une féconde, Ramona. Rabodo, elle, était reine dans toute l'acception du mot. Quant à Ramona, quoique également sa cousine-germaine comme sœur de Ramboasalam, elle vivait sans distinction au milieu des autres femmes de la cour. Radama avait, en outre, une maîtresse avouée, Marie, ancienne femme de service de Rabodo, avec laquelle il ne pouvait s'allier régulièrement à cause de sa naissance plébéienne, mais qu'il aimait beaucoup. Lors de la visite de M. Du-

pré, « le roi, dit-il, voulut me conduire chez elle, afin de me prouver qu'il me traitait en parent et en frère. Je la trouvai dans une pauvre case, accroupie dans une espèce de niche pratiquée dans un des angles, et allaitant son nouveau-né dans l'obscurité. Une demi-douzaine de femmes l'entouraient et lui donnaient des soins. Je l'ai priée d'agréer mes félicitations et les vœux que je formais pour elle et pour ses enfants ; elle a murmuré quelques mots inintelligibles, et nous nous sommes retirés. » Cette femme qui, selon M. Brossard de Corbigny, a eu sur le roi un grand empire, a trois enfants, dont un fils de dix ans nommé John.

De son côté, et peut-être pour lutter contre cette tendance qui naturellement lui déplaisait, Rabodo a adopté publiquement les deux enfants de Ratsimaimanga, neveu de Radama I^{er}, dont l'un est ce petit Ratabiry confiée par elle aux Pères Jésuites.

Lors de son séjour à Tananarivo M. Brossard de Corbigny sollicita l'honneur de voir la reine. « Je tenais d'autant plus à cette visite, dit-il, qu'on m'avait représenté Rabodo comme hostile aux idées libérales de Radama, et disposée à subir l'influence du vieux parti rétrograde. Je me rendis à son palais où je fus reçu avec les mêmes honneurs qu'à ma visite chez le roi. Radama était près d'elle, et la conversation s'engagea rapidement sur un terrain qui me fit comprendre tout l'empire que Rabodo a sur son mari ; loin de paraître hostile au progrès, il me semble qu'il n'y a chez elle pour principal mobile qu'un sentiment de dignité et de jalouse fierté. Elle n'ignore pas les démarches qui ont été tentées auprès de Radama en faveur de Marie et de son fils, et s'en indigne avec d'autant plus de raison que les promoteurs de cette idée impopulaire sont précisément les plus chauds partisans du progrès. Elle n'est en rien disposée à descendre de sa place d'épouse, et à abandonner à son ancienne servante les droits qu'elle a de régner si elle survit à son mari. »

Parmi les personnages les plus importants de la cour de Radama on distinguait encore le fils aîné de Rainihiare, Rainivouninahitriniouni, qui succéda à son père dans le titre de commandant en chef, mais dont l'emploi était en réalité exercé par Rainizouare, sous la vieille reine. Depuis l'avènement de Radama II, Rainivouninahitriniouni a été nommé premier ministre, et le second fils de Rainihiare, Rainilaiarivouni a pris le titre et les fonctions de commandant en chef. C'est un homme qui passe pour juste, mais de peu d'énergie ; son frère Rainilaiarivoni, qui lui a succédé, est au contraire un homme de décision et d'une grande activité et de beaucoup de valeur. Deux de leurs cousins, Rainimahavaro et Rahamelo, sont également deux hommes ardents dont l'avis et les conseils servaient souvent de guide à Radama. Mais l'homme le plus sérieux de l'entourage de Radama était

sans contredit le quatorzième honneur ¹, Raharolahy; c'est un homme mûr qui a passé plusieurs années en Angleterre. Venait enfin le ministre des affaires étrangères, Rahanizaka dont les dernières nouvelles nous ont appris l'assassinat. Le zèle que ce personnage avait montré lors de la discussion du traité serait, dit-on, le crime qui a provoqué son exécution. Cette allégation paraît d'autant moins douteuse que lors de la discussion de ce traité le roi, ayant convoqué pour l'examiner tous les fonctionnaires présents à Tananarivo, ils avaient presque tous voté contre l'acceptation.

« La majorité, dit M. Dupré, ne voulait pas d'engagement du tout; les modérés demandaient des changements qui auraient rendu tout traité impossible. Cette opposition générale, si violente que les hommes les plus éclairés n'ont osé la combattre, de peur de l'exaspérer, est tombée devant la volonté du roi qui a signé l'acte lui-même pour lui montrer que sa décision était irrévocable. »

Personne n'a soufflé mot, ajoute M. Dupré. Ils se réservaient de protester d'une façon moins aléatoire que par de vaines paroles. C'est là, en effet, dans ce traité qui ouvrait l'île aux Européens et paraissait devoir dépouiller la noblesse hova de ses privilèges et de ses revenus qu'il faut chercher le prétexte de l'explosion sanglante du 8 mai. Déjà le roi, en suspendant les droits de douane avait atteint profondément les intérêts de ses courtisans dont ces droits servent à former les ressources. D'autres mesures, empruntées aux nations civilisées, avaient également mécontenté ces hommes barbares. D'un autre côté, les charlatans, qui sous le nom de *Sikidis* ou sorciers avaient joui d'une si grande influence sous Ranavalo, n'ont pu voir sans regrets leur règne s'achever. Aidés des élèves des méthodistes « dont le principal but est de fermer l'accès à tout ce qui est étranger à leur secte, et surtout aux hommes capables d'exercer de l'influence sur les populations ², » tous ces sauvages se sont agités et se sont rués sur ce Joseph II malgache beaucoup trop civilisé pour eux, beaucoup trop humain pour les bien gouverner. Ce n'est donc ni la jalousie des seigneurs pour les Mena-Masos, ni les railleries du roi pour les convulsionnaires *Ramenanzanas*, ni cette prétendue mesure que Radama aurait prise, et qui devait, assurait-on, inaugurer la guerre civile dans le pays, ce n'est, disons-nous, aucune de ces choses qui ont donné lieu à la révolution malgache. Elles n'en sont que le prétexte;

¹ Ce mot d'honneur (*voniahitra*, mot à mot *fleur de l'herbe*), indique chez les Malgaches, où la hiérarchie des positions est toute militaire, le grade de la personne. Ces grades commencent par celui de simple soldat qui est *premier honneur*, le caporal est *deuxième honneur*, et ainsi de suite; le grade le plus élevé est celui de quinzième honneur; il n'y a que quatre dignitaires qui le portent.

² M. Dupré.

la cause du désordre est tout dans le chaos de ces esprits imparfaits et farouches comme l'a fort bien observé M. Brossard de Corbigny : « Les Malgaches sont encore au nombre de ceux qui, en portant le costume des Européens, en imitant leurs gestes et leur tournure, croient avoir acquis la civilisation. » Sous ces costumes envoyés la veille de Paris et de Londres, et dans lesquels on a cru que se plaisait le noble hova, il y avait le sauvage ; l'habit ôté, il a reparu dans toute sa mobilité violente, avec tous ses instincts de cruauté malaise. Ce peuple qu'on croyait façonné à la douceur par l'exemple du prince extraordinaire qu'il vient de perdre, et qui tant de fois l'avait arraché au bourreau, n'a point changé depuis l'époque où Radama I^{er} en utilisait les ardeurs sanguinaires au profit de son ambition ; Ranavalo seule l'avait compris en le maintenant par les spectacles des plus atroces supplices. Aussi ne remua-t-il point ; ne songea-t-il jamais à faire tomber des mains tremblantes de cette femme caduque ce sceptre qui était une zagaye, à ébranler un pouvoir qui représentait si parfaitement une race bien plus voisine de Bornéo que de la France, bien plus proche de l'anthropophagie que de la civilisation. Il suffira, pour se convaincre de ce que nous disons ici, de lire le rapport de M. Laborde et celui de M. Milhet Fontarabie. Cette révolte n'a aucun motif sérieux ; c'est une explosion de férocité, une ivresse d'assassinat. Pendant deux années on n'avait pas donné de sang aux Hovas ; il leur en fallait. Rakout leur en refusait, contrairement à Radama I^{er} et à Ranavalo, qui les avait menés au meurtre ou leur en avaient versé chaque jour sur la place de Tananarivo, ils en ont pris d'abord où ils se trouvaient ; ils en iront verser demain dans les tribus voisines qui elle-mêmes frémissent déjà et instinctivement saisissent leurs armes trop longtemps inactives.

LÉON RENARD.

ROMANCIERS ANGLAIS

MISS BRADDON

I

Il s'établit, depuis quelques années, un échange curieux entre la littérature anglaise et la nôtre. Les romans français, à peine imprimés, passent le détroit, sont traduits en anglais et reçus avec une faveur fanatique dans les trois-royaumes. Alexandre Dumas, Balzac, madame George Sand sont lus, admirés, discutés, critiqués jusque dans le dernier cottage de l'Écosse. Le puritanisme anglican fait bien à cette invasion étrangère, fort suspecte, d'honorables résistances. Le ministre recommande avec instance la lecture du saint Évangile, et tonne contre des distractions littéraires que Dieu condamne ; mais en dépit des sermons, des anathèmes, des surveillances maternelles, des recommandations maritales, les romans français se glissent dans la table à ouvrage des jeunes femmes, se cachent dans le tiroir de la table à thé, et troublent d'une manière plus ou moins dangereuse les jeunes imaginations d'Outre-Manche. Les femmes surtout sont séduites par l'influence de cette littérature frivole, émouvante, pleine de passion et de périls. Les héroïnes de madame Sand font battre le cœur de ces grandes jeunes femmes blondes, que l'on croirait faites de brume et de vent. Les hommes résistent mieux : les chevaux, les affaires, l'activité des grandes industries leur laissent peu de loisirs :

mais la consommation féminine suffit à épuiser les cargaisons littéraires expédiées de Paris à Londres.

La littérature anglaise nous rend ce qu'elle nous emprunte : depuis quelques années, un nombre prodigieux de romans anglais ont été publiés en France : Dickens et Thackeray sont presque aussi connus de ce côté-ci du détroit que de l'autre. *Nicolas Nickleby*, *Olivier Twist*, *Martin Chuzzlewitz*, *David Copperfield*, *la Petite Dorrit*, et *MM. Dombj père et fils*, forment un groupe fort connu, fort estimé. En ce moment même, l'attention publique est éprouvée par un débordement de littérature britannique. Deux romans, remarquables tous deux à différents titres, obtiennent une faveur passionnée auprès du public français. Il faut, pour trouver le souvenir d'un succès aussi général, remonter de quelques années, à l'apparition de *Uncle Tom*, l'œuvre célèbre de madame Stowe. *Lady Audley's Secret* et *Aurora Floyd* annoncés par les revues, proclamés par les journaux, sont en ce moment l'objet d'une attention générale : ces deux romans, par lesquels mistress Braddon se fait connaître au public français d'une façon si tapageuse et si triomphante, ne peuvent passer inaperçus de personne. Tout le monde les a lus, va les lire, en parle, en a entendu parler, veut en parler, et les lecteurs de cette Revue les plus étrangers aux événements, aux accidents de la lecture frivole, pourraient bien eux-mêmes demander des renseignements, si on ne prenait soin de les informer de ce qui se passe et de les mettre au courant de ce qui arrive.

Les romans de miss Braddon ont d'ailleurs, pour fixer l'attention, un titre spécial : ils offrent de curieux renseignements sur l'état intérieur des mœurs anglaises, sur les dispositions, les tendances, les goûts, les habitudes, les préoccupations actuelles de cette moyenne société britannique, intéressante pour nous à tant de titres. Miss Braddon est un révélateur, à son insu peut-être ; elle fait des aveux plus ou moins volontaires, souvent assez compromettants ; mais de ce qu'elle dit et de ce qu'elle ne dit pas, il est permis et il peut être utile de tirer certaines conclusions. Ce n'est pas en voyageant en Angleterre que l'on peut connaître la vie anglaise. Le *home* britannique est fermé aux curiosités indiscreètes ; autant la vie publique, la vie du Parlement, de la Cité, des clubs, des meetings est notoire et facile à étudier, autant est inconnue la vie privée, celle que l'on passe dans les cottages du Yorkshire, dans les petits bourgs du Sussex et dans ces retraites solitaires des hauts comtés. Qui nous apprendra ce qui se passe dans la famille, alors que la porte est fermée aux étrangers, que le soir venu, la lampe répand sa clarté voilée sur la table à thé et la table à ouvrage, que la bouilloire frémit devant le foyer, que les bruits du dehors,

absorbés par des tapisseries, s'éteignent sans troubler la tranquille monotonie d'une soirée de famille? Qui nous fera deviner les pensées secrètes de ces jeunes misses si sagement occupées de leurs travaux d'aiguille, si pieusement attentives à la lecture de la Bible, si courageusement appliquées devant leur tambour chargé de laine et de soie? Quel lutin, Ariel indiscret, nous fera, pour quelques heures, toucher ces mystères si bien clos, cette vie si bien murée, ces mœurs si intimes? Ce sera le roman anglais, ce sera le talent observateur, ingénieux et perspicace de miss Braddon. Par une trahison heureuse, elle nous initiera à des secrets qu'une vie de recherches et de conjectures ne nous aurait pas livrés.

Il y a dans le plaisir de cette étude mieux qu'un intérêt de curiosité. L'examen des mœurs, racontées par miss Braddon, peut fournir plus d'une utile leçon de ce côté-ci du détroit. Je n'en veux donner qu'un exemple. Les jeunes femmes de notre temps ne se sont pas toujours défendues contre une mauvaise tentation : elles ont entendu vanter l'indépendance, le sans-gêne, la braverie ou la bravoure des jeunes filles et des jeunes femmes anglaises. L'envie a pris à nos compatriotes d'imiter ces modèles imprudemment vantés. Plus d'une, par un effort bien fâcheux, a changé les délicates et gracieuses qualités de la femme française contre les mérites bruyants et quelque peu grossiers de la femme anglaise. Plusieurs ont forcé leurs jeunes mémoires de se charger d'une foule de mots étranges, bagage incommode du sport et du turf; plusieurs ont affecté ces goûts d'amazone élégante et d'écuyère aristocratique, parlant courses, chiens, jockeys avec un sans-gêne étudié et un abandon quelque peu forcé. Si c'est là une tentation mauvaise, les romans de miss Braddon peuvent fournir une bonne leçon et témoigner que, dans le royaume-uni comme chez nous, la réserve, la timidité, les bienheureuses ignorances de la jeune fille sont appréciées leur prix, et gardent leur valeur enchanteresse. La fille de M. Floyd est un repoussoir excellent : quand on la connaît, on sait tout le prix d'une jeune fille vraiment jeune fille, ignorant la chasse, les chevaux, les courses et le reste; mais toute prête demain, quand elle sera jeune femme, à tenir sa maison propre, à rendre son mari heureux et à élever bien ses enfants. Ces avis donnés et ces précautions prises, il doit nous être permis d'entrer dans le roman de miss Braddon comme on entre dans un lieu dont on a beaucoup entendu parler, et dont on veut, sans perdre son âme, ni même son temps, connaître la disposition intérieure et les détails les plus importants, mais où l'on se réserve de ne pas trouver tout irréprochable.

II

L'héroïne du roman de miss Braddon est la fille d'un banquier de Londres, et le fruit d'une union peut-être un peu inconsidérée. Archibald Floyd, après avoir été longtemps le chef d'une des grandes maisons de la Cité et avoir réalisé une immense fortune, a quitté les affaires : un beau jour, il a laissé sa maison à ses neveux, en leur conseillant de l'imiter et de ne point s'engager dans les embarras du mariage ; mais, peu de temps après, ses voisins de campagne, très-étonnés, l'ont vu ramener dans son élégante habitation du comté de Kent une jeune femme qui portait son nom : mince, élancée, brune, Élixa Floyd avait de grands yeux noirs brillants ; personne ne la connaissait ; on disait qu'elle avait été actrice... Quoi qu'il en fût, elle a répandu la joie dans la maison du riche banquier, et le bonheur tout autour d'elle ; les pauvres la bénissaient, et Archibald goûtait les joies du paradis sur la terre, au bout d'un an elle est morte en donnant le jour à une petite fille ; un dernier souhait de la mère mourante a fait donner à l'enfant le nom, quelque peu prétentieux, d'Aurore. D'un baby pâle, maladif, aux grands yeux noirs, en dix-sept ans, Aurore est devenue une belle jeune miss, idole de son père : la passion que celui-ci lui porte touche à la folie. Au milieu des innocentes corruptions d'un amour aveugle, Aurore a grandi sans plier jamais aucun de ces caprices devant un devoir. C'est une belle plante de serre, dont aucun jardinier n'a été là pour tailler et émonder l'exubérante nature. A l'âge qu'a miss Floyd au début du roman, elle est trois fois plus belle que sa mère, mais avec les mêmes traits irréguliers, illuminés par des yeux aussi brillants que les étoiles du ciel, et deux rangées de dents petites et blanches comme des perles ; les masses de ses cheveux noirs sont peut-être plantées un peu bas sur son front ; malgré cela un phrénologue trouverait sa tête pleine de noblesse, et un sculpteur n'aurait pas autrement rêvé le front de Cléopâtre ; sa beauté lui attire probablement des envieux, de sorte qu'à tort ou à raison, on dit dans le voisinage que ses goûts se ressentent de son origine. Elle n'aime que le mouvement et les chevaux : tous les jours elle part, suivie d'un groom attaché à son service spécial, et ne revient qu'à la nuit ; ce n'est pas sans chagrin que son père a vu se développer ces penchants un

peu grossiers. Mais Aurore est si belle, si franche, si décidée, si généreuse et si tendre, qu'il ne trouve pas la force de lui dire ce qui ne lui plaît pas en elle. Tout ce portrait de la jeune fille indépendante, enfant gâtée de la liberté et du *self-government*, est excellent. Miss Braddon a connu ces *gentlewomen* sur le champ de course, à Epsom : elle a saisi et rendu avec un rare bonheur tout le ridicule de cet idéal qui sert de type à tant de jeunes femmes.

Le dernier mot d'une éducation comme celle que reçoit Aurore Floyd est le nœud du roman. Elle admire dans les luttes émouvantes du turf un jeune sportman, beau, brave comme un homme qui a risqué cent fois sa vie ; elle se fait enlever par lui d'un pensionnat de Paris où son père l'a placée ; et, grâce aux facilités de la loi anglaise pour des mariages qu'un divorce peut toujours rompre, elle épouse le sportman ; celui-ci, dès le lendemain du mariage, lui apparaît comme un misérable, grossier, homme de chevaux, et véritable palefrenier par ses goûts et ses habitudes de vie. Miss Braddon ne nous dit rien de cette aventure au début du roman ; c'est le secret de miss Aurore. Le romancier ne nous en dira pas beaucoup plus long même à la fin. Quatorze mois se passent, au bout desquels, un soir du mois d'août 1857, l'auteur nous montre M. Floyd attendant le retour de sa fille en se promenant de long en large sur la terrasse de sa maison.

Une voiture de louage amène miss Floyd : son père la conduit dans la bibliothèque, l'examine à la lumière de la lampe.

— Aurore ! Aurore ! que vous êtes changée ! s'écrie-t-il douloureusement.

— Ne me parlez pas de moi, dit-elle, je me remettrai ; mais vous, père ! mon cœur se brise...

— Laissons cela. Un seul mot : Est-il mort ?

— Oui !

Dès le début du roman, et dans ce prologue, apparaît l'un des défauts les plus graves de miss Braddon, le dédain des vraisemblances. La liberté de vie des jeunes filles anglaises ne va pas jusqu'à leur permettre, aussi facilement, de se laisser enlever et d'épouser, malgré la volonté paternelle, le premier venu. Mais miss Braddon ne s'arrête pas pour si peu, et l'étude de son roman nous réserve bien d'autres étonnements. Miss Braddon aime à surprendre ses lecteurs au risque même de les heurter. Elle procède volontiers par coups de théâtre, et cette manière devient, à la longue, un peu fatigante.

La nature très-vive d'Aurore se remet promptement du changement que son séjour à l'étranger lui a fait subir ; la jeune héritière se livre de nouveau aux distractions, aux joies de la vie

mondaine. La femme d'un neveu de sir Archibald est venue, accompagnée de sa fille Lucie, passer quelque temps à Felden Wood, le superbe manoir de M. Floyd. Le banquier décide qu'il donnera un bal le jour de naissance de sa fille ; on va à Londres acheter les toilettes nécessaires. Là, pendant que sa tante et sa cousine sont occupées dans une boutique, Aurore, qui a parfois, depuis son retour, des instants de mélancolie, reste seule dans la voiture. Elle regarde, d'un œil distrait, par la portière. Tout à coup, un homme qui passe, tressaille à sa vue : c'est la dernière personne qu'on eût pu penser avoir le moindre rapport avec elle ; c'est un gros garçon, court, commun, les yeux avinés, le nez rouge, ignoble de tenue. Il pose familièrement ses coudes sur la fenêtre de la portière, et, sans retirer son cigare de sa bouche :

— Comment vous portez-vous ? dit-il à miss Floyd.

Puis, avisant un petit sac de voyage sur la banquette :

— Y a-t-il quelque chose qui vaille la peine là dedans ?

Il va le prendre lorsque Aurore, enflammée d'indignation, lui demande ce qu'il veut ?

— J'ai beaucoup de choses à vous dire.

Et, avançant sa tête dans la voiture, il parle à l'oreille de miss Aurore, écrit quelques lignes au crayon et les lui remet :

— Voici l'adresse, n'oubliez pas d'envoyer.

Elle fait un signe d'assentiment et détourne la tête avec dégoût.

— Vous ne voulez pas acheter un épagneul ? dit l'homme, élevant à la hauteur de la fenêtre de la voiture une vilaine petite bête qui rampe à ses pieds ; je n'en demande que quinze livres.

— Non.

A ce moment, mistress Archibald sort du magasin ; l'homme s'éloigne.

— Il vous demandait l'aumône, Aurore ? demande la vieille lady à sa nièce, en lui montrant l'inconnu.

— Non ; il m'a reconnu pour m'avoir autrefois vendu un chien.

On reprend la route du manoir ; les trois dames sont silencieuses tout le long du chemin.

Huit jours après, le bal a lieu. Splendide de fleurs, de luxe, de toilette, Aurore y exerce toute une soirée cette royauté que donne la beauté ; elle y est admirée, enviée, adulée ; elle y recueille de toutes parts les louanges entre lesquelles son dédain fait un choix difficile. Puis le bal fini, les lumières éteintes, Aurore se retire dans sa chambre ; là, seule, elle ôte de son bras un magnifique bracelet de diamants dont son père lui a fait présent le matin.

— Pauvre père, il pleurerait en me le donnant... s'il me voyait !

Puis elle le met dans l'écrin, enveloppe et cache le tout ; et, tirant

du fond d'un tiroir le papier sale qui lui a été remis dans la voiture huit jours avant, elle copie l'adresse sur le paquet ; le lendemain, ayant dirigé la promenade de sa tante et de sa cousine vers le bourg voisin, elle met ce paquet à la poste.

Aurore Floyd, au milieu de ses joies, de son orgueil satisfait, du luxe qui l'entoure, des distractions qui se succèdent, des plaisirs du monde, dont l'ivresse est si puissante sur elle, cache dans son jeune cœur un secret terrible : elle est l'esclave de ceux qui connaissent ce secret, et, reine par la beauté et la fortune, elle se voit forcée de détacher les diamants de son diadème pour acheter le silence de quelque misérable, prêt à l'insulter au coin de la rue. Il y a là une situation plus violente peut-être qu'il ne convient à la littérature élevée ; mais l'effet de la leçon n'en est pas moins moral. Celle-ci va devenir bien plus sévère quand Aurore, éprouvant de l'affection pour un homme d'honneur, se verra forcée de lui taire ou de lui confier le secret de sa vie passée : alternative dont les deux termes sont également horribles.

L'homme d'honneur, le parfait gentleman que miss Braddon met en scène à ce moment du roman, est Talbot Bulstrode. Il est difficile d'imaginer un caractère plus noble et plus sympathique tout à la fois que le capitaine Bulstrode ; c'est une bonne fortune que d'apercevoir sa figure loyale sur le chemin d'Aurore Floyd. Talbot Bulstrode, capitaine du 41^e de hussards de Sa Majesté. C'est le fils aîné d'un riche baronnet de Cornouailles, un de ses grands-pères a été anobli par le roi Jacques. Sa vieille famille s'est alliée plusieurs fois depuis deux siècles aux plus nobles familles des trois-royaumes. C'est une race pleine d'honneur et d'orgueil, la morgue héréditaire y tient au sang ; l'orgueil n'enfle le cœur humain nulle part plus qu'en Cornouailles, si l'on en croit miss Braddon, et les Bulstrode, peuvent compter pour la plus fière parmi les fières familles du comté. Talbot ne dément pas le caractère de sa hautaine maison : dès son enfance, la fierté a tout dominé en lui, c'est même à elle qu'il doit la prospérité de sa carrière. D'autres auraient pu prendre une route moins rude, se diriger par les voies faciles et fleuries que la richesse et la naissance ouvrent à leurs favoris ; mais Talbot Bulstrode est un homme à part : il craint l'oïveté, la mollesse comme un sage, il y a du stoïcisme dans son âme. Les vices et les folies du commun des hommes peuvent s'oublier et s'effacer, mais chez un Bulstrode, les vices et les folies tacheraient un écusson jusqu'à présent immaculé. Cet orgueil de la race, tout à fait indépendant de la richesse ou de la position, a une grandeur chevaleresque qui le fait accepter à la foule des parvenus ; plusieurs se seraient trouvés insultés par les manières hautaines de Bulstrode, qui

fléchissent devant l'assurance hardie de cette puissante personnalité. Contraste piquant, dans les affaires ordinaires de la vie, Talbot est aussi humble qu'une femme ou un enfant ! c'est seulement quand il est question d'honneur que le dragon endormi de l'orgueil, qui a gardé les pommes d'or de sa jeunesse, la pureté, la probité, la vérité, s'éveille et défie l'ennemi. A trente-deux ans, il n'est pas marié, non qu'il n'ait jamais aimé, mais parce qu'il n'a pas encore rencontré une femme d'une pureté d'âme assez grande à ses yeux pour qu'elle méritât de devenir la mère d'une noble race et pour qu'elle fût digne d'élever des Bulstrode ; il demande plus qu'une vertu ordinaire à l'épouse de son choix : il veut en elle ces qualités grandes et royales qui sont les plus rares chez les femmes : une véracité inébranlable, un sens de l'honneur aussi délicat que le sien propre, une parfaite loyauté d'intention, une absence complète d'égoïsme, une âme tout à fait étrangère aux misérables petitesesses de la vie quotidienne ; — il veut toutes ces conditions dans celle qu'il aimera ; — et à la moindre émotion causée par de beaux yeux, il se méfie de lui, se met en garde contre le sentiment qu'il éprouve, et cherche à découvrir dans l'astre qui l'éblouit quelques petites taches inaperçues au reste des hommes, mais ineffaçables à ses yeux. Il épouserait la fille d'un mendiant si elle atteignait son idéal : il rejetterait la descendante d'une race de rois si elle avait menti d'une ligne à son origine. Les femmes craignent Bulstrode ; les mères qui cherchent des maris à leurs filles se sentent écrasées sous le regard de ses yeux gris. Les misses à marier rougissent et s'intimident très-franchement devant lui ; elles comprennent qu'avec leurs petites mines affectées, leur minois doux, leurs *flirtations*, elles n'ont rien à gagner sur le cœur impassible du jeune officier ; chassées par la crainte qu'il inspire, elles l'évitent et laissent le domaine et le titre de Bulstrode à l'abri des filets matrimoniaux. Aussi à trente-deux ans Talbot est considéré comme un homme qui ne songe point à se marier. Il aime les recherches scientifiques. Il ne fume pas, ne boit pas, et ne joue jamais. Il n'a été au Derby qu'une fois dans sa vie, et il s'est éloigné tranquillement du champ de course au moment où l'attente et l'anxiété générales étaient au comble. Il n'a jamais chassé. Il fait des armes dans la perfection, mais il n'a jamais tenu une queue de billard. Son appartement est aussi propre et aussi soigné que celui d'une femme ; — des instruments de mathématiques remplacent des boîtes à cigares sur les tablettes de sa cheminée ; — des gravures d'après Raphaël, épreuves avant la lettre, tiennent, sur les murs, la place occupée d'ordinaire par les peintures du sport. On dit, en parlant de lui, qu'il n'a rien d'un officier ; mais certain régiment de cavalerie qu'il a conduit devant les bouches des canons russes, à Inkermann, té-

moigne du contraire. Il est revenu de Crimée avec une jambe roide qui l'empêche pour quelque temps de danser. C'est le type du gentleman anglais dessiné par ses plus beaux côtés.

Invité au bal de M. Archibald Floyd, Talbot Bulstrode a, du premier coup, été fasciné par le regard, la beauté étrange, la majesté mystérieuse et superbe, la mélancolique hardiesse d'Aurore. Il s'approche d'elle, la complimente sur la fête de son père, et cette première rencontre avec la jeune fille est marquée par un de ces traits, un peu violents, mais significatifs, par lesquels miss Braddon accuse la nature de son héroïne.

De ces jeunes et fraîches lèvres, qui semblent ne s'ouvrir que pour les charmantes niaiseries, miss Aurore, la sportswoman, laisse tomber des questions qui trahissent l'intérêt qu'elle porte aux nouvelles du turf. Dans la journée a eu lieu une de ces courses qui sont un des événements de la haute vie britannique. Talbot contemple la jeune fille en silence et se demande comment il va lui adresser la parole, lorsque tout à coup elle le regarde fixement et lui dit : — Savez-vous si *Thunderbolt* l'a emporté sur *Leger*?

Il était trop étonné pour répondre tout de suite. Elle continue :

— On doit l'avoir su à six heures à Londres, mais voilà plus de dix personnes auxquelles je le demande et qui ne peuvent m'en rien dire!

Des préoccupations d'un pareil genre devraient déplaire à Talbot : mais au risque de démentir le caractère qu'elle vient de tracer, miss Braddon nous avoue que le capitaine ne peut résister aux charmes fascinateurs de la belle Aurore ; il en devient en peu de jours éperdument amoureux. Il pardonne aux défauts de cette nature en faveur de leur loyauté même. Oubliant le stoïcisme, la philosophie et les charges d'Inkermann, il hésiterait peut-être à se déclarer, cependant, si l'arrivée d'un de ses amis, Joh : Mellish, dans lequel il prévoyait et veut prévenir un rival, ne le décidait tout à coup. Un soir donc, on était, au moment de se séparer, M. Floyd causait dans un coin avec le nouveau venu qui s'efforçait de lui plaire, Lucie, la jeune cousine d'Aurore, paraissait absorbée dans la lecture d'un keepsake ; Aurore, enveloppée dans un burnous rouge, sortit sur le balcon. Talbot la suivit. Là, il lui dit, avec cette éloquence qui part du cœur, tout ce que son cœur contenait d'amour. Elle l'écouta en silence : son profil se dessinait sur le ciel clair et ses lèvres tremblaient ; puis, en détournant le visage, et avec des paroles qui sortaient difficilement de son gosier serré, elle lui donna une réponse, — c'était un refus ! — non point ce *no* d'une jeune fille qui veut se laisser prier, mais un de ces refus, calmes et nets, qui veulent ôter tout espoir.

Il crut d'abord avoir mal entendu... Lui, Talbot Bulstrode, de

race saxonne, refusé par la fille d'un banquier de Lombard-street!...

— Est-ce qu'un autre attachement pour quelqu'un de plus digne?...

— Oh! non, non, non!

Ces *non* furent dits si précipitamment, qu'il tressaillit presque autant qu'au refus.

— Et votre décision est irrévocable?

— Tout à fait irrévocable.

— Pardonnez-moi si je suis indiscret, mais peut-être M. Floyd a pour vous des vues plus élevées?...

Il fut interrompu par un sanglot; Aurore, cachant sa tête dans ses mains :

— Plus élevées, oh non!... pauvre cher père!

Talbot se retira du balcon, prit congé de la pâle Lucie qui, de l'autre bout de la pièce, avait entendu tout ce qui venait de se passer, la chargea de ses adieux pour son oncle, et lui dit qu'il partait le lendemain pour le Caire.

Talbot ne partit pas.

Le lendemain matin, il se dit à lui-même qu'il ne pouvait s'éloigner sans prendre congé de la famille Floyd; il trouva mille excellentes raisons pour se rendre une dernière fois à Felden Wood. — Arrivé à l'élégante villa, on lui dit que sir Archibald était dans la bibliothèque. Talbot entra, Aurore y était, mais elle y était seule, étendue sur un canapé; elle tournait le dos à la porte. Le capitaine s'arrêta un instant pour admirer par derrière ce magnifique diadème de cheveux noirs qui lui rappelait l'enchantement du bal. Aurora ne bougeait pas, il avança, elle était évanouie, un journal à ses pieds.

Talbot saisit un vase de fleurs sur la table, jeta l'eau sur le front d'Aurore, roula le canapé devant la fenêtre; la jeune fille frissonna un moment, ouvrit les yeux, et s'écria : — Talbot!

— Aurore, votre décision de la nuit dernière est-elle irrévocable?

— Elle l'était quand je l'ai prononcée.

— Mais elle ne l'est plus?

— Voulez-vous que je la révoque?

— Si je le veux!

— Eh bien! je la révoque, capitaine Bulstrode, car vous êtes un homme bon et honorable, et je vous aime.

Le ciel sait quelles actions de grâce la joie aurait inspirées à Talbot, si Aurore n'avait pas fait un signe qui voulait dire : « Assez pour aujourd'hui, si vous m'aimez! » et elle disparut.

Talbot se laissa tomber sur le siège qu'Aurore venait de quitter. Malgré lui, il ramassa le journal qui était à ses pieds, c'était le *Bells-life*; l'exemplaire était sale, taché de bière et sentait la pipe. Sur la

bande était le nom de miss Archibald, mais l'adresse était mise sans orthographe.

Talbot parcourut sans intention fixe la première page, elle était remplie d'anecdotes, et quelles anecdotes ! mais dans la dernière colonne ses yeux tombèrent sur un récit intitulé : *Horrible accident en Allemagne. Un jockey anglais tué.*

Bulstrode n'aurait pas pu dire pourquoi il lut cet accident... le récit d'une course en Prusse... beaucoup de lamentations sur la mort de deux chevaux. En post-scriptum le nom du sportman Conyers. Qu'y avait-il là de singulier ? Quelle émotion avait pu donner à la belle Aurore la lecture de ce fait assez insignifiant ? Pourquoi le *non* de la veille, le *oui* du lendemain ?

Archibald Floyd apprit le choix de sa fille avec une évidente satisfaction. On aurait pu croire qu'il se trouvait déchargé de quelque lourd fardeau, ou qu'un sombre nuage avait cessé d'obscurcir l'existence du père et de la fille.

Depuis la matinée où Aurore avait accepté la main de Bulstrode, la beauté de la jeune miss semblait être entrée dans une nouvelle phase. On lisait sur son front je ne sais quoi d'orgueilleux et d'insouciant qui lui allait mieux que la grâce même du bonheur ; heureuse et gaie, superbe et impétueuse, Aurore était sans cesse en mouvement : c'était comme une belle cascade, très-bruyante, orageuse, toujours se précipitant, sautillant ; ses yeux brillants étaient pleins d'orgueilleux défis ; elle était toute triomphante dans son amour, et Bulstrode l'aimait avec toute la réaction produite en lui par une vie d'efforts contenus.

Une lettre de lady Bulstrode, la mère de Talbot, arriva, remplie de craintes maternelles, d'anxiété, de questions sur les principes religieux de la jeune fille. — Sur ce sujet, Talbot eût été bien en peine de répondre. La même enveloppe contenait un billet pour Aurore, si touchant d'amour et de tendresse, qu'en le lisant, les yeux de la jeune miss se remplirent de grosses larmes. Elle n'avait pas connu sa mère.

L'époque du mariage fut fixée pour le commencement de mai. En attendant, on menait une vie fort gaie à Felden. Aurore et sa cousine Lucie, escortées de Bulstrode, allaient faire de grandes promenades ; la charité était quelquefois l'objet de ces courses dans la campagne.

Au retour d'une de ces excursions, au moment où la voiture où se trouvaient Talbot Bulstrode, Aurore, et sa cousine, pénétrait dans la grande avenue de Felden, tout à coup un homme de mauvaise mine se jeta à la tête des poneys, qu'Aurore conduisait elle-même.

C'était l'homme qui avait accosté miss Floyd trois mois auparavant à la porte d'un magasin à Londres.

Talbot s'élança de la voiture, le saisit au collet.

— Lâchez cette bride ! Comment osez-vous arrêter les chevaux de cette dame ?

— Parce que j'ai besoin de lui parler : voilà la raison, laissez-moi !

— A cette jeune dame ?

— A miss Floyd ! à l'héritière ! elle me connaît bien.

Aurore, pâle et sans voix, jeta les guides à Lucie.

— Vous connaissez cette personne, Aurore ? lui dit Talbot.

— Oui.

— C'est un de vos pauvres, je suppose ?

— Oui ; ne lui dites rien de plus, Talbot. Il est grossier, mais pas méchant... Restez avec Lucie, je vais lui parler.

Rapide et impétueuse dans tous ses mouvements, elle sauta de la voiture et se dirigea, suivie de l'homme, vers les arbres qui bordaient la route, avant que Talbot pût faire la moindre observation.

— Vous auriez pu me parler tranquillement, sans tout ce tapage, miss Floyd, dit l'homme d'un ton offensé.

Aurore le regarda avec indignation.

— Pourquoi m'arrêtez-vous ici ? ne pouviez-vous pas m'écrire ?

— Parce que écrire n'est point parler ; parce que le père ou d'autres pouvaient prendre ma lettre, ce qui ne vous amuserait pas, n'est-ce pas ?

Les yeux d'Aurore lançaient des flammes.

— Si jamais il vous arrive d'ennuyer mon père, vous le payerez chèrement, maître Harrison... non pas que je craigne ce que vous pouvez dire, mais je ne veux pas qu'on le tourmente ; il a assez souffert ; je ne veux pas que sa tendresse pour moi soit torturée par un être de votre espèce ! je ne le veux pas !

Et elle frappa impatiemment du pied la terre : Bulstrode, de sa place, vit ce geste et s'en étonna ; il aurait bien voulu rejoindre Aurore, mais il n'osait laisser les impatients poneys à la timide Lucie.

Après une conversation qui lui sembla durer un siècle, il vit Aurore qui vidait sa bourse dans le chapeau de l'homme ; elle revint vers la voiture, qui reprit sa course.

— Aurore, dit-il en arrivant à la maison, un mot avant que vous montiez !

Elle le regarda d'un air défiant ; elle était très-pâle, et le feu que ses yeux avait lancé sur Harrison était complètement éteint.

Bulstrode ouvrit la porte de la bibliothèque ; la jeune fille passa devant lui aussi fière que Marie-Antoinette se rendant devant ses juges.

Là, dans cette pièce discrètement fermée aux curiosités du dehors, pleine de recueillement et de silence, Talbot adressa à Aurore quelques questions auxquelles il aurait voulu, tout le premier, trouver d'excellentes réponses : quel était l'homme qui l'avait abordée sur l'avenue d'une manière si étrange?

— Cet homme est un de mes pauvres; je n'entends pas que mes actions soient épiées, capitaine Bulstrode!

— Aurore!

Le ton de tendre reproche de ce mot la frappa au cœur.

— Croyez, Talbot, que je connais assez le prix de votre amour pour ne l'exposer ni en paroles, ni en action. Vous devez vous en rapporter à moi!

Quelques jours après cette petite scène, nous ne pouvons dire cette explication, Talbot reçut un matin une lettre de sa mère; elle lui annonçait l'arrivée à Bulstrode-Castle de sa cousine Constance Trevyllian : celle-ci avait été quelque temps compagne d'Aurore dans la pension des dames Lespard, à Paris. Bulstrode demanda à miss Floyd si elle se rappelait miss Trevyllian.

— Dieu, Aurore, qu'avez-vous? s'écria Talbot en voyant sa fiancée devenir tout à coup blanche comme un linge.

— Rien. Pourquoi?

— Vous êtes aussi pâle que...

— C'est le froid, je pense, dit-elle en frissonnant; parlez-moi de votre cousine, cette miss Trevyllian; quand est-elle arrivée à Bulstrode?

— Avant-hier; ma mère l'attendait quand elle m'écrivait.

— Votre mère l'aime-t-elle beaucoup?

— Beaucoup, non! Ma mère la trouve un peu futile.

— Avant-hier! dit Aurore; miss Trevyllian devait arriver avant-hier! Les lettres de Cornouailles arrivent ici dans l'après-midi, n'est-ce pas?

— Oui, ma chère.

— Vous aurez une lettre de votre mère aujourd'hui, Talbot.

— Une lettre aujourd'hui! oh non, Aurore. Elle n'écrit jamais deux jours de suite : rarement plus qu'une fois la semaine.

Miss Floyd ne répondit pas, mais la couleur ne revint pas à ses joues; elle remonta dans sa chambre; Talbot, inquiet, envoya Lucie, sa cousine, savoir si elle ne se trouvait pas souffrante. La porte était fermée au verrou.

— Allez, Lucie, allez, laissez-moi seule, à moins que vous ne vouliez me rendre folle!

La journée parut longue à Bulstrode; il n'osait franchir la porte des appartements d'Aurore; mais il errait dans les escaliers, espérant

toujours la voir sortir de sa retraite. La cloche sonna pour l'avertir de s'habiller pour le dîner. Il trouva sur la table une lettre. C'était de sa mère! Aurore le lui avait dit. Il lut ce qui suit :

« Mon cher Talbot,

« Je sais que je vais vous affliger, et cependant mon devoir m'ordonne de parler... Constance Trevyllian est arrivée hier; elle m'a dit qu'une miss Floyd avait été mise en pension chez les demoiselles Lespard par son père; il y eu un an au mois de juin, et que, moins de quinze jours après son arrivée, elle s'était sauvée de la maison... On a étouffé le scandale autant que possible; mais les plus mauvais bruits ont circulé : vous me dites que miss Floyd est revenue en Angleterre seulement au mois de septembre dernier... *Qu'a-t-elle fait pendant ces quatorze mois?...* »

On peut facilement s'imaginer la détresse de Talbot à la lecture de cette lettre.

Au moment du repas, il trouva enfin Aurore seule dans une petite pièce reculée... Il lui lut cette lettre.

— Aurore, Aurore, cela est-il vrai?

— Parfaitement vrai.

— Pourquoi vous êtes-vous enfuie de la rue Saint-Dominique, de la pension des demoiselles Lespard?

— Je ne peux pas vous le dire.

— Et où avez-vous été du mois de juin 1856 jusqu'en septembre dernier?...

— Je ne puis vous répondre, Talbot... C'est mon secret, je ne puis vous le dire.

— Vous ne pouvez pas me le dire! Vous ne pouvez dire à l'époux de votre choix l'emploi d'une des années de votre vie! Aurore Floyd, vous ne serez jamais ma femme!

Il s'attendait à une explosion de colère; il vit tout à coup Aurore, à genoux devant lui, dans l'attitude la plus humble.

— Talbot, lui dit-elle d'une voix tremblante qui lui fendit l'âme, depuis longtemps j'ai prévu et redouté cette heure... Ne croyez pas que ce secret soit tout à fait honteux...

— Tout à fait honteux? Aurore. Qui aurait jamais pu penser que je vous entendrai prononcer ce mot, comme si il y avait des degrés dans la honte pour une femme comme vous, Aurore? Il ne peut y avoir aucun secret entre ma femme et moi, ou il faut nous séparer pour toujours. Relevez-vous, Aurore; vous me tuez avec cette honte et cette humiliation.

Elle ne lui obéit pas, mais s'affaissa encore plus sur ses genoux.

— J'ai été privée de ma mère au berceau... ayez pitié de moi, Talbot!

— Pitié, Aurore!... Que ne demandez-vous justice? Une question encore, et la dernière? Votre père connaît-il ce secret?

— Oui.

— Merci pour cela, au moins! Eh bien! dites-moi seulement, et je croirai votre simple parole plus que le serment de toute autre femme, dites-moi s'il approuvait votre fuite et l'emploi de votre temps pendant cette année? Si vous pouvez dire *oui*, Aurore, je ne vous questionnerai plus, et je peux faire de vous, sans crainte, ma femme aimée et honorée.

— Alors tout est fini entre nous!

— Dieu vous pardonne, Aurore! Mais, de votre propre aveu, vous ne pouvez être la femme d'un honnête homme. Je ne me laisse pas aller à d'injustes soupçons, mais le passé de ma femme doit être une page blanche que tout le monde puisse lire.

Il marcha vers la porte; puis, revenant sur ses pas, il aida la malheureuse fille à se relever et la conduisit à un siège : leurs mains se rencontrèrent aussi froides que la mort.

Quelques instants après, Talbot quitta la chambre en fermant la porte derrière lui. Le bruit de cette porte qui se fermait rendit un son horrible pour son oreille. Involontairement il pensa à la légende de cette jeune fille qui fut abandonnée vivante dans un tombeau. Il eût préféré laisser Aurore couchée, avec la rigidité de la mort, dans sa bière, que dans l'état où elle était.

Le second coup de la cloche du dîner sonna; comme il passait de la demi-obscurité du corridor à l'éclatante lumière de la salle de billard, il rencontra Lucie, dans tout l'éclat d'une élégante toilette du soir. Il se sentit de la haine au cœur pour cette jeune fille, qui passait ainsi devant lui si radiieuse; il la comparait à la pauvre créature abattue qu'il venait d'abandonner. Lucie se recula à l'aspect du jeune homme.

— Qu'y a-t-il? qu'est-il arrivé, capitaine Bulstrode?

— Rien. J'ai reçu une lettre de Cornouailles qui me force à... Sa voix lui manqua avant qu'il pût finir.

— Lady Bulstrode ou sir John sont malades peut-être? hasarda Lucie.

Talbot mit le doigt sur ses lèvres blanches et secoua la tête. Ce geste ne signifiait rien, mais il ne devait pas parler. La salle à manger était pleine de monde et d'enfants qui se mettaient à table : c'est, en Angleterre, un privilège des enfants de dîner avec leurs parents le jour de Noël. La porte était ouverte; Talbot distingua la tête blanche

d'Archibald Floyd, à peine visible, au bout d'une longue file de lumières et de candélabres d'argent, au milieu de verres et de fleurs. Le vieillard se tenait entouré de ses neveux, de ses nièces et de leurs enfants groupés autour de lui... mais la place à sa droite; la place d'Aurore était vide. Bulstrode monta à sa chambre, puis redescendit précipitamment pour sortir de la maison.

Le banquier était sur la porte de la salle à manger lorsque Talbot traversa le vestibule; le vieux père ordonnait à un domestique de prévenir sa fille.

— Nous attendons tous miss Floyd, dit le vieillard; nous ne pouvons commencer à dîner sans miss Floyd.

Grâce à la confusion, Talbot sortit sans être remarqué, et se trouva bientôt au milieu du froid et de l'obscurité de la nuit; il marcha un quart d'heure sans se retourner; puis il chercha, au milieu de toutes les brillantes lumières de la maison, la pâle clarté de la petite pièce dans laquelle il avait laissé Aurore. Il pensa à tout ce qu'il avait perdu! Que serait désormais sa vie sans cette femme! Mais peut-on ne pas croire en celle que l'on aime, ne pas avoir toute sa confiance! Talbot Bulstrode ne le pensait pas.

Il est impossible de méconnaître le talent très-grand déployé par miss Braddon dans cette scène. Le caractère de Talbot Bulstrode s'y dessine avec une fermeté, une vigueur remarquables, et l'émotion produite chez le lecteur n'est pas le résultat d'un choc d'événements plus ou moins fortuits, mais de la rencontre de deux idées, de deux caractères. Aurore, superbe, orgueilleuse, fière jusqu'à en mourir, ne dira pas son secret: elle préfère voir s'éloigner l'homme qu'elle aime, que de s'humilier devant lui; le perdre, que de rougir un moment. Talbot, le vrai gentilhomme anglais, ne discute pas un moment devant le devoir, qui s'impose tout à coup à son honneur. Il est amoureux, il l'est jusqu'à la folie! N'importe, il ne l'est pas jusqu'à ce qu'il considérerait comme une lâcheté. C'est la situation de Rodrigue,

Préférant, quelque fût sa grande âme asservie,
Son honneur à Chimène, et Chimène à la vie.

La résolution de Talbot Bulstrode est prise d'une manière toute britannique: un Français eût hésité, il eût cherché des accommodements; il eût insisté davantage près d'Aurore pour connaître son secret, il eût demandé peut-être à miss Trevyllian une indiscretion; il se fût plus ou moins longtemps consulté: et ces hésitations auraient pu fournir au romancier une occasion précieuse d'indiquer la lutte

des sentiments dans un cœur déchiré. Le gentilhomme anglais n'a pas toutes ces recherches, il se porte au cœur le coup mortel avec un sang-froid, une fermeté de main admirable. Pas d'irrésolution, pas d'incertitude. il faut partir, il part. Il faut dire non, et le *non* s'accentue nettement sur les lèvres. C'est l'homme d'acier, dont le cœur est de feu !

Avant de m'éloigner de ce beau morceau, il doit m'être permis d'exprimer un regret. Talbot Bulstrode, avec ses grandes qualités, paraît étranger aux préoccupations religieuses : c'est un gentleman, mieux peut-être qu'un gentleman ; ce n'est pas encore ce gentilhomme chrétien dont le caractère admirable est un idéal réalisé quelquefois même de nos jours. Je voudrais que Talbot, au moment où il rompt les liens de son affection, ne demandât pas son courage seulement à soi-même : sa fermeté prend ainsi je ne sais quel ton dur, personnel, irrité, qui me choque. Je voudrais que, par un mot ou un regard, il demandât en haut la force d'âme que l'homme, si bien trempé qu'il soit par les luttes de la vie, ne trouve jamais en lui seul. Il y aurait, ce me semble, une majesté supérieure si la fermeté de Talbot lui venait d'une inspiration demandée à Dieu. Miss Braddon a senti la nécessité d'apporter au secours de Talbot une aide, elle lui a donné la plus puissante qu'il y ait au monde, après celle de Dieu, le souvenir d'une mère. La lettre de cette vieille lady, pleine d'honneur, de piété et de tendresse, renferme le cordial puissant, qui assure la fermeté du gentleman, et roidit son courage contre toute tentation de faiblesse.

III

Comment Aurore se releva-t-elle du coup terrible qu'avait porté à son orgueil et à son amour la retraite significative de Talbot Bulstrode ? Par quelle suite d'attentions pleines de sollicitude, de distractions habilement ménagées, de plaisirs tranquilles, sir Archibald parvint-il à guérir l'âme profondément blessée de son enfant ? Miss Braddon, comme les romanciers anglais, excelle à indiquer ces transitions ; elle procède un peu à la manière des peintres ses compatriotes, par dégradations habiles de tons et rapprochement calculé des nuances délicates. Le père ne pénètre pas le secret de la rupture, qui a éloigné Talbot Bulstrode de Felden. Aurore, par un mensonge, le plus innocent de ceux qu'elle prodigue autour de son secret, assure à son père que

le refus est venu d'elle; elle ajoute que Talbot Bulstrode s'est conduit en parfait gentleman; elle demande seulement qu'on ne prononce jamais son nom devant elle.

Sachant, comme on disait au siècle dernier que « l'amour seul peut guérir les maux qu'il a causés, » miss Braddon met en présence de la victime inconsolable un consolateur prévu. John Mellish et Aurore Floyd éprouvent bientôt l'un pour l'autre une affection, à laquelle le souvenir de Talbot ne fait pas tort pendant longtemps. Sir Archibald conduit sa fille aux bains de mer; sir Mellish s'y trouve; il lui fait faire un petit voyage en Normandie: sir Mellish les accompagne. Une promenade au château d'Arques, près de Dieppe, fournit aux deux jeunes gens l'occasion d'une confidence depuis longtemps attendue. Sir Archibald, explore les ruines, et recueille les traditions historiques attachées au vieux château. Aurore, assise sur le gazon maigre de la falaise, plongée dans ses pensées, oublie que John Mellish est à côté d'elle; elle s'abandonne à une rêverie familière, dans les nuages de laquelle flotte peut-être l'image de Talbot. Tout à coup ouvrant les yeux, elle voit à ses pieds John Mellish la suppliant de la manière du monde la plus humble de l'aimer, tout au moins de souffrir son amour.

— Je n'espère pas que vous m'aimiez: le pourriez-vous? Comment un gros garçon comme moi pourrait-il faire naître en vous un peu d'amour? Je ne demande pas tant, je vous supplie seulement de me laisser vous aimer. Vous ne m'avez pas souffert ainsi auprès de vous depuis cinq mois, pour me renvoyer maintenant? Non! non! Aurore, non! vous n'êtes pas si cruelle!

Miss Floyd regarda, presque effrayée, l'homme qui à genoux près d'elle lui tenait ce langage passionné? qu'avait-elle fait! encore du mal à un être inoffensif! Était-elle donc née pour causer le malheur de tous ceux qu'elle aimait!

— Oh! pardonnez-moi, dit-elle; je n'ai jamais pensé...

— Vous n'avez jamais pensé que chaque jour passé près de vous, rendrait la séparation plus horrible pour moi! O Aurore!... je mets ma vie à vos pieds; faites-en ce que vous voudrez.

Miss Floyd regarda sir Mellish avec un tranquille et triste sourire.

— Asseyez-vous, monsieur Mellish... Dois-je vous dire un secret?

— Un secret!

— Oui, le secret de ma rupture avec Talbot Bulstrode? Ce n'est pas moi qui l'ai renvoyé de Felden, c'est lui qui m'a refusé le droit de porter son nom.

Elle parlait lentement, à voix basse, comme s'il lui était pénible de prononcer ces paroles dont chacune révélait une humiliation.

— C'est impossible! s'écria John, se levant impétueusement comme s'il eût voulu courir après Talbot et lui demander raison d'un outrage.

— Ce que je vous dis est vrai, John Mellish; et il était en droit d'agir comme il l'a fait : vous eussiez fait de même.

— O Aurore!

— Vous eussiez fait de même : un secret s'élevait entre Talbot et moi.

Et Aurore raconta ce qui était arrivé.

John écoutait en silence : son front, d'abord chargé d'ombres, s'éclaircissait peu à peu à mesure qu'Aurore parlait. Un sourire illumina sa figure large et gaie quand, en se tournant vers lui, miss Floyd dit :

— Comment auriez-vous agi à la place de M. Bulstrode, monsieur Mellish?

— Comment j'aurais agi, Aurore ! J'aurais eu confiance en vous... Mais je peux faire une meilleure réponse à votre question, Aurore. Je vous renouvelle la prière que je vous ai faite il y a cinq minutes. Miss Aurore, soyez ma femme !

— Malgré ce secret?

— Malgré tous les secrets du monde : je ne vous aimerais pas comme je vous aime, Aurore, si je ne croyais pas que vous êtes la meilleure et la plus pure des femmes. Je vous confie ma vie et mon honneur...

Elle lui tendit ses deux petites mains, il les prit et s'agenouilla devant elle.

— Ne vous tourmentez pas, ma bien-aimée; laissez agir le temps.

Au retour du voyage en Normandie, le mariage se fait, célébré par des fêtes éblouissantes; le vieux banquier oublie ses sollicitudes et ses douleurs. Aurore entre comme une jeune reine dans la vie nouvelle dont John Mellish enchante pour elle tous les détails; mais l'amour passionné du mari fait la même faute que la tendresse aveugle du père. Aurore, au milieu des jouissances de la fortune, des caresses d'une vie pleine de plaisirs, des enivremments d'un monde plein de fêtes, reste ce qu'elle était, *une enfant gâtée*, tous les jours plus difficile à réformer.

Miss Braddon a accusé les défauts de ce caractère impétueux avec une violence de décision qui heurte quelque peu le goût français, mais frappe d'autant plus fortement l'esprit. Mistress Mellish a conservé tous les goûts d'Aurore Floyd : elle aime les chevaux, les chiens, les courses ; elle ne craint pas de fouler la litière des écuries, de respirer la lourde senteur des chenils ; elle a toujours à la main

une cravache dont le manche enrichi de pierres fines est un chef-d'œuvre d'orfèvrerie.

Un jour, elle revenait de la promenade avec John et son père. Au moment de rentrer, elle voulut aller dans l'écurie voir un de ses poneys malade. Pendant qu'elle regardait le cheval, elle entendit son vieux chien, un king-charles favori, qui poussait un cri de douleur: un palefrenier, Steeve Hargrave, qui joue dans le roman un rôle important, venait de donner au chien un coup avec une courroie garnie de fer; l'animal s'éloignait en chancelant. Aurore a vu d'un regard ce qui vient de se passer; elle s'élançe sur Hargrave comme une tigresse, le saisit au collet et fixe à la place où il est le palefrenier tout étourdi. Steeve ne peut se dégager facilement de l'étreinte de ces petits doigts roidis par la colère; pris complètement à l'improviste, il s'arrête frappé d'effroi, il subit cette brutale agression sans résister. Beaucoup plus grande que le palefrenier, Aurore est superbe dans sa colère: ses joues sont pâles, ses yeux lancent des flammes, son chapeau est détaché et ses cheveux noirs tombent en désordre sur ses épaules.

L'homme cherche à se dérober à l'étreinte de cette créature impérieuse.

— Lâchez-moi! murmure-t-il d'une voix que l'agitation rend rauque et sifflante; lâchez-moi, ou vous vous en repentirez!

— Comment avez-vous osé lui faire du mal? mon pauvre chien! mon pauvre vieux chien boiteux! comment avez-vous eu la hardiesse de le frapper, vil poltron!

Elle lâche le collet d'une main et avec sa cravache fait tomber une pluie de coups sur les grosses épaules d'Hargrave. La cravache n'est qu'une miniature, la poignée est enrichie d'or et d'émeraudes, mais elle siffle comme une baguette d'acier flexible dans cette petite main.

— Comment osez-vous! répète-t-elle plusieurs fois, ses joues devenant tour à tour rouges et pâles dans l'effort qu'elle fait pour retenir l'homme avec une main. Ses cheveux emmêlés sont tombés jusqu'à sa ceinture, et la cravache se brise.

A ce moment, le hasard amène John Mellish dans la cour des écuries:

— Aurore! Aurore! s'écrie-t-il; il délivre Hargrave en le jetant à douze pas de lui, et reste terrifié de surprendre Aurore dans cet accès de fureur brutale.

— Aurore, qu'est-ce que cela veut dire?

Elle lui raconte, d'une voix entrecoupée, la cause de son indignation. John retire des mains de sa femme le fouet brisé, relève le chapeau que dans sa colère elle foule aux pieds et la ramène doucement à la maison. C'est une honte amère pour lui de penser que cette créa-

ture adorée et sans pareille s'est donné un tort ou a attiré sur elle le ridicule. Il consentirait à ôter son habit et à se battre avec une demi-douzaine de charbonniers... Mais elle!

—Rentrez, rentrez, ma chère fille, dit-il d'un ton de tristesse affectueuse, les domestiques sont tous aux aguets, j'en suis sûr. Vous n'auriez pas dû faire cela, vous auriez dû me le dire.

Il laisse Aurore dans ses appartements; puis, revenant aux écuries, il chasse brutalement le palefrenier, qui, en s'en allant, s'arrête un moment dans la longue avenue, montre le poing à la maison et s'éloigne en murmurant.

En face d'une nature aussi impétueuse, aussi violente, j'allais dire aussi anglaise que celle d'Aurore, il faudrait chez John Mellish des trésors de dévouement et de patience, une grande élévation morale, un incessant travail d'éducation. Il n'avait aucune des qualités nécessaires pour ce rôle délicat. Il était mené par sa femme le plus docilement du monde; ce colosse si fier, si grand de taille, obéissait avec une facilité moutonnaire à sa jeune femme. Cette abnégation quelque peu ridicule de la puissance maritale est fréquente, si l'on en croit miss Braddon, chez ces hommes de six pieds qui terrasseraient le monde: il leur serait si facile de briser une femme délicate! ils se tranquillisent dans leur force, ils jouissent de leur empire sans l'exercer. L'entourage de sir Mellish conspirait d'ailleurs à aveugler le mari d'Aurore. L'architecte, qui ne manquait ni de talent ni surtout de sagacité, convenait que mistress Mellish avait dessiné le plan des écuries bien mieux qu'il n'eût pu le faire. Deux artistes de mérite, qui venaient quelquefois à Mellish, déclaraient que le croquis que mistress Mellish avait fait de son gros chien pouvait sans invraisemblance être signé du nom de Landseer. Les deux époux vivaient heureux sans se faire de bien l'un à l'autre.

Femme de lettres, sensible aux douces influences qu'ont sur l'âme les préoccupations littéraires, miss Braddon a très-bien marqué une des misères de M. et Mme Mellish. Ils ne causaient jamais entre eux que de turf, de sport; ils ne parlaient que d'Epsom et du Derby; ils n'avaient sur les lèvres que les noms des chevaux engagés et des jockeys célèbres. Ni l'un ni l'autre ne cherchaient à monter seulement d'un degré à cette échelle intellectuelle d'où l'on ne tombe jamais tout à fait bas.

La vie des époux Mellish, à Mellish-Park, est racontée par miss Braddon avec une complaisance heureuse: les progrès de la domination exercée par Aurore et subie par John Mellish, le développement de cette nature féminine, si riche en bons, mais surtout en mauvais instincts, le contraste délicatement indiqué de Lucie, cousine d'Aurore, type gracieux d'une beauté toute voilée et

toute poétique ; la rencontre d'Aurore et de Talbot Bulstrode, qui, devenu l'heureux époux de Lucie, garde au plus profond du cœur le souvenir de la fille de sir Archibald et la satisfaction intime d'un devoir d'honneur noblement accompli : toutes ces peintures paisibles, d'un intérêt un peu prolongé sont d'une main sûre et d'un pinceau excellent. Mais il ne s'agit que d'une suspension entre deux orages. Le drame recommence bientôt, pour se continuer sans repos jusqu'à la fin.

Comme tous les membres de l'aristocratie financière ou héraldique des trois-royaumes, John Mellish est un sportman, un *turfiste* passionné. Il se livre à l'élève des chevaux de course, cette occupation si nationale de l'autre côté du détroit ; il a des écuries, plusieurs *flyers* (chevaux de course) de première force ; des grooms, des jockeys, dont le long cortège le suit à Newmarket, à Epsom et à Ascot. A la tête des écuries, tout Anglais sportman a un *trainer*, espèce d'intendant chargé de tout ce qui concerne l'élève et l'entretien des nobles bêtes orgueil de leur maître. Le *trainer* d'un grand seigneur anglais est un homme d'importance, toujours très-habile dans son art, quelquefois très-savant ; il dirige le monde des écuries, prévoit les soins à donner, commande aux jockeys, surveille les croisements, règle le traitement des chevaux, les prépare aux grandes épreuves du Derby. La position du *trainer* est assez difficile à comprendre pour des Français et le mot manque comme l'idée bien juste de la fonction.

Or il se trouve que, peu de temps après le mariage, John Mellish a besoin d'un *trainer*. Il demande à ses amis. On lui recommande un homme plein de mérite ; on lui promet de le lui envoyer. De cette circonstance bien insignifiante va sortir le plus terrible épisode du roman.

Un matin, Aurore revenait d'une course à cheval, faite assez loin dans la campagne, et dont le but avait été une œuvre de charité. Arrivée à la porte du parc :

— Joseph, dit-elle à l'homme qui la suivait, j'ai envie de traverser le bois à pied, il fait si beau ! Ayez soin de Mazeppa, et si vous voyez M. Mellish, dites-lui que je vais venir.

Le domestique s'inclina en signe d'obéissance, et prit le chemin de la maison, emmenant le cheval d'Aurore.

Aurore avait désiré traverser ce bois en se promenant, parce qu'étant parfaitement heureuse, la douce atmosphère de ce temps d'été lui causait une satisfaction qu'elle voulait savourer. Le bourdonnement des insectes, les riches teintes du feuillage, le parfum des fleurs des champs, le murmure des eaux, tout s'accordait harmonieusement pour la satisfaction de la vie. Ce beau parc de Mellish, avec ses pelouses infinies, ses bosquets irréguliers, sa végétation libre, na-

turelle et toute rurale, ses routes onduyantes, ses solitudes et ses discrètes retraites, ses fleurs et ses foins, est bien le parc anglais, comme nos voisins l'entendent. La description qu'en donne miss Braddon est un petit tableau d'après nature, d'une couleur exquise et d'une vérité pleine de grâce. Vers le milieu d'un petit bois, groupe de beaux arbres pressés et majestueux, le terrain s'élevant tout à coup formait un petit monticule et à travers quelques éclaircies dans les arbres on apercevait la maison : la place était charmante, on y avait bâti un pavillon, on l'appelait le Pavillon du nord, lieu de repos plein de mystère ; quelques pas plus bas se cachait sous un rideau de saules verts un petit étang couvert de nénufars. Aurore se dirigea de ce côté ; l'endroit était solitaire, silencieux et d'un calme parfait. Elle tressaillit involontairement en voyant un homme endormi au bord de l'eau : c'était Hargrave le palefrenier renvoyé ; son sommeil n'était pas profond, car il se leva au bruit du léger pas d'Aurore et disparut dans les arbres. Cette rencontre inattendue dans ce lieu isolé fit peur à Aurore : elle chercha la cause de sa frayeur, mais sans en trouver aucune que le vague et incertain pressentiment de quelque danger. John permettait le passage à travers le parc, et les portes étaient toujours ouvertes. Mistress Mellish reprit le chemin de la maison. La vue d'Hargrave avait rompu le charme délicieux qu'elle avait éprouvé dans sa promenade du matin.

John Mellish avait, au rez-de-chaussée de sa maison, un cabinet où il se tenait la plus grande partie de la journée, et c'est là qu'entre le repas du matin et celui du soir il passait en revue ses fouets, ses cravaches, ses carabines pendues au mur, ses pistolets élégants, et toute cette collection d'objets de chasse et de guerre qui fait l'honneur de la vie d'un gentleman. John était assis devant une table couverte de papiers.

Aurore entra doucement et posa sa main sur l'épaule de son mari ; alors, se tournant à demi vers elle et du ton du plus tendre reproche :

— Ma chère amie, je suis content de vous voir ; comme vous avez été longtemps !

— Il n'est qu'une heure et demie ; pourquoi dites-vous que j'ai été longtemps ?

— Parce que j'ai quelque chose à vous apprendre : j'ai de bonnes nouvelles !

— De quoi ?

— Du *trainer*... Vous savez avec quelle impatience je l'attends. Mes chevaux ne sont plus soignés!...

Aurore haussa légèrement les épaules et un sourire vint plisser ses lèvres roses. M. Pastern, le célèbre sportman, auquel M. Mellish s'était adressé pour avoir un homme de confiance, écrivait s'excusant

d'avoir tardé si longtemps. Il avait perdu l'adresse de la personne qu'il souhaitait recommander et avait dû attendre qu'elle lui écrivit une seconde fois. « Je pense que c'est votre affaire, continuait-il : cet homme sait très-bien son métier, a beaucoup d'expérience ; il a été successivement groom, jockey, c'est un *trainer* de mérite. Il a trente ans ; mais un accident l'a rendu boiteux : il a été laissé pour mort à un steeple-chase en Prusse, et est resté un an à l'hôpital de Berlin. Il s'appelle James Conyers... »

La lettre échappa des mains de Mellish à un cri d'Aurore, mais un tel cri que « jamais le semblable n'est sorti du gosier d'une femme dans toute la longue histoire de leurs souffrances. » La jeune femme était méconnaissable.

— Aurore ! Aurore ! s'écria John.

— Ce n'est pas cela ! ce n'est pas cela ! cria-t-elle d'une voix rauque ; vous avez mal lu le nom !

— Quel nom ?

— Quel nom ? répéta-elle avec une furie sauvage. Je vous dis que cela ne peut pas être : donnez-moi la lettre.

Elle la ramassa, regarda quelques moments avec ses yeux horriblement dilatés ; ses lèvres tremblaient ; elle recula de deux ou trois pas, ses genoux plièrent sous elle et elle tomba lourdement sur le plancher.

M. Mellish s'efforça pendant toute une semaine de découvrir la cause de l'agitation d'Aurore à la lecture de la lettre de M. Pastern : elle était tombée comme une morte à ses pieds ; elle avait été en convulsions pendant vingt-quatre heures ; mais il ne lui était pas échappé un mot qui pût trahir le secret de cette étrange émotion.

Son mari ne quitta pas le chevet du lit. Il souffrait une douleur analogue à celle que Talbot avait éprouvée quand il avait reçu la lettre de sa mère. Il s'élevait peu à peu comme un mur sombre entre lui et sa femme. Aimer une personne jusqu'à la passion, la voir souffrir et ignorer la cause de sa souffrance, savoir qu'il y a dans son cœur une page douloureuse, et ne pouvoir la déchiffrer, épier dans ses regards une confidence et n'y trouver qu'un secret ; sentir un je ne sais quoi de mystérieux qui l'éloigne de vous, vous sépare d'elle... quel tourment horrible !

Quand, après quelques jours, elle se trouva mieux :

— Ma bien-aimée, vous avez été très-mal, lui dit-il.

Elle le regarda avec un sourire si différent de celui auquel il était habitué, qu'il aurait mieux aimé la voir verser des larmes ; elle lui tendit la main. Il prit dans les siennes ses petits doigts brûlants :

— Oui, ma chère Aurore, vous avez été très-mal ; mais le médecin assure que le mal est tout nerveux et que vous serez remise très-vite.

Seulement, dites-moi, ma chère, pourquoi le nom de ce *trainer* a-t-il produit un tel effet sur vous ?

— Le médecin vous a dit que c'était nerveux ? reprit-elle hardiment.

— Mais le nom, Aurore, le nom ! ce James Conyers ? qu'est-il ? pour l'amour de Dieu, dites-moi la vérité !

— Si vous voulez la vérité de moi, vous ne devez rien me demander, John. Rappelez-vous ce que je vous ai dit au château d'Arques. Un secret m'a séparée de Bulstrode. Vous avez eu confiance en moi, John... Vous devez avoir confiance jusqu'au bout.... Autrement...

Et les pleurs inondèrent son beau visage.

— Quoi, ma femme bien-aimée ?

— Autrement... nous devons nous séparer !

— Nous séparer ? est-ce que vous croyez qu'autre chose que la mort peut nous séparer ?... Ayez pitié de moi ! Pensez quel chagrin amer c'est pour moi d'être ainsi près de vous, votre main dans la mienne, et de savoir qu'il y a un secret entre nous... Aurore, dites-moi, cet homme, ce Conyers, qui est-il ?

— Vous le savez aussi bien que moi : un groom autrefois, un jockey ensuite, maintenant un *trainer*.

— Mais vous le connaissez ?

— Je l'ai vu...

— Quand ?

— Il y a quelques années, quand il était au service de mon père.

— James Conyers était au service de votre père ?... Mais pourquoi son nom vous a-t-il causé une telle émotion ?

— Je ne puis vous le dire.

— Cet homme, ce groom connaît votre secret ?

— Oui.

John cacha sa figure dans ses mains ; il sentit peser sur sa tête le poids d'une immense humiliation.

— Je ne vous ferai plus de questions, Aurore ; j'écrirai à Pastern et je lui dirai que cet homme ne me convient pas, et...

— N'écrivez pas à M. Pastern, John, dit-elle ; l'homme vous conviendra très-bien, je vous assure. Je préfère qu'il vienne.

— Vous souhaitez donc l'avoir ici ?

— Oui.

— Il vous ennuiera, il essaiera de vous tirer de l'argent, puisqu'il a un secret à vous.

— Il le fera de toute manière puisqu'il est vivant... je le croyais... mort.

— Réellement, vous souhaitez qu'il vienne ici ?

— Oui.

John Mellish quitta la chambre de sa femme très-soulagé. Le secret ne pouvait pas être si terrible après tout, puisqu'elle souhaitait que l'homme qui le connaissait vint à Mellish-Park. Peut-être ce mystère regardait-il les affaires de son père ou sa mère; il s'était peu inquiété de l'histoire de M. Floyd... Bah! il avait promis d'avoir confiance, il aurait confiance.

Le médecin ordonna un changement d'air. M. et madame Mellish quittèrent Mellish-Park. Ils n'étaient pas chez eux quand Conyers arriva.

Une fois Conyers entré dans la maison de mistress Mellish, le drame se précipite. Ce n'était tout à l'heure qu'un grondement de tonnerre lointain : voici les éclairs... à tout à l'heure le coup de foudre ! James Conyers était merveilleusement beau, de cette beauté de formes que les Anglais apprécient tant ; il aurait pu servir de modèle au sculpteur le plus difficile. Il fut reçu par mistress Powell, mauvais génie, placé par miss Braddon à Mellish-Park dans une situation mixte entre la femme de chambre et la dame de compagnie, qui lui permet tant d'indiscrétions; Conyers demanda seulement où il devait se coucher, et s'il était venu des lettres pour lui. La vieille femme passionnément curieuse voulait prolonger la conversation; elle lui offrit à boire pendant qu'on allait chercher ses lettres. Il y en avait cinq ou six. Mistress Powell se mit à coudre en face du *trainer*, et par-dessus ses lunettes, elle essayait d'attraper quelques mots. Elle sentit tout à coup la sensation la plus vive de l'indiscrétion satisfaite, quand elle reconnut l'écriture d'Aurore. Elle fit semblant d'avoir besoin d'un morceau de toile dans un chiffonnier derrière le *trainer* et distingua ces mots :

« Ne montrez aucune surprise, et... »

James Conyers se mit bien vite à son aise à Mellish-Park ; on lui donna pour logement le pavillon du Nord ; sa mâle beauté, ses manières insolentes exerçaient une sorte de prestige sur le bas peuple des jockeys, des palefreniers et des garçons d'écurie. Du premier jour, il rencontra Steeve Hargrave; celui-ci lui raconta qu'il avait été chassé après quarante ans de service, et que mistress Mellish lui avait cassé un fouet sur le dos. Conyers le prit à son service. La scène ainsi préparée, les principaux personnages peuvent y rentrer.

M. et madame Mellish reviennent chez eux une après-dîner. Conyers s'établit sur le passage de la voiture; mais aucune émotion, si ce n'est un peu de dédain, ne se montra sur le visage d'Aurore; on croirait qu'elle n'a pas remarqué le *trainer*.

Une heure après le retour des maîtres, Conyers appelle Hargrave :

— Tu vas porter une lettre à mistress Mellish et tu me rapporteras la réponse. Un oui ou un non, je n'en veux pas davantage.

Hargrave s'efforce d'éluder l'ordre. Il n'ose se présenter à la maison, devant mistress Mellish. Conyers l'exige ; — il ne comprend rien aux terreurs de Hargrave.

— Tu vas porter cette lettre à mistress Mellish, mon ami, et la remettre à elle-même. Les fenêtres seront ouvertes par ce temps chaud ; guette jusqu'à ce que tu la voies seule. Il n'y a pas besoin d'adresse, tu ne la remettras qu'à elle : sois tranquille, elle ne te dira rien quand elle verra de qui vient la lettre.

Comme Hargrave approchait avec précaution de la maison, il vit mistress Mellish appuyée sur une petite barrière de fer. Son gros chien était à côté d'elle : le bruit des pas lui fit lever la tête ; elle reconnut Steeve. Elle était très-pâle, presque aussi blanche que sa robe ; ses sourcils se contractèrent quand elle rencontra le regard de cet homme.

— Je croyais que M. Mellish vous avait défendu de venir ici ?

— Oui, madame ; il m'a chassé après quarante ans de service... Mais j'ai trouvé une autre place, et c'est mon nouveau maître qui m'envoie vous apporter une lettre.

Épiant l'effet de ces paroles, Hargrave vit le teint d'Aurore se plomber.

— Quel nouveau maître ? dit-elle.

Steeve Hargrave fit un signe, jetant son pouce par-dessus son épaule ; Aurore suivit le mouvement, et ses yeux semblèrent s'agrandir encore lorsqu'elle vit quelle direction il indiquait.

— Votre nouveau maître est le *trainer*, l'homme qui demeure au pavillon du nord ? dit-elle.

— Oui, madame.

Elle prit la lettre.

— Vous pouvez vous en aller !

— Madame, il me faut une réponse : il n'y a pas besoin d'écrire ; seulement oui ou non.

Elle lut la lettre, la déchira en mille morceaux.

— Oui, fit-elle ; allez dire cela à votre maître.

La cloche du dîner sonna comme Hargrave s'éloignait d'Aurore. Elle trouva John dans la salle à manger, gai et joyeux de la voir ; elle subit l'influence de cette tendresse bienfaisante, et reprit un air heureux qu'elle n'avait pas eu depuis sa maladie. Mistress Powell avait vu un homme, que la distance l'avait empêchée de reconnaître, parler avant dîner à sa maîtresse. La gaieté inusitée de celle-ci la frappa.

Après le dîner, Aurore persuada à Mellish d'accorder quelques instants à l'ancien *trainer*, qui voulait lui rendre ses comptes ; elle prit un châle, et, malgré les remarques de mistress Powell, qui lui

montrait l'horizon chargé de nuages et un orage prêt à éclater, elle se dirigea vers le pavillon du nord. Mistress Powell la suivit, se cachant derrière les arbustes qui bordaient l'avenue ; quand elle parvint au pavillon, elle distingua à travers l'obscurité mistress Mellish, debout le dos à la fenêtre ouverte, et James Conyers étendu dans un fauteuil, sa pipe à la bouche. Une petite table était entre eux, et la seule chandelle qui éclairait la chambre était près du coude de Conyers ; elle avait évidemment servi à allumer sa pipe. Aurore parlait, mais on ne pouvait entendre ce qu'elle disait ; on pouvait voir seulement que James écoutait attentivement, et à ses sourcils contractés on pouvait conjecturer qu'il n'était pas satisfait.

Tout à coup Aurore ouvrit la porte.

— Je ne puis supporter la chaleur qu'il fait ici ! s'écria-t-elle ; j'ai dit tout ce que j'avais à dire et n'attends plus que votre réponse.

— Vous ne me donnez pas le temps de réfléchir.

— Oui ou non ?

— Tout dépendra de la somme !... Donnez-moi deux mille livres.

Mistress Powell à ce moment retint un cri de terreur, s'apercevant qu'elle n'était pas seule à écouter. Une main se posa sur son bras.

— Silence ! dit Hargrave. Elle m'a donné des coups... Il a voulu m'éloigner ce soir, mais je me suis méfié de quelque chose.

De larges gouttes de pluie commencèrent à tomber. Mistress Powell comprit que ses vêtements mouillés trahiraient son espionnage ; elle s'empessa de regagner la maison.

A son retour, l'orage commençait à sévir violemment ; elle fit fermer toutes les portes et toutes les fenêtres. Un des domestiques avait vu sortir madame et voulait aller la chercher dans le parc : elle l'assura que madame était rentrée depuis une demi-heure. Il tomba une pluie torrentielle... Après dix heures, on frappa impatiemment à une porte. Sir John, qui, sur les assurances de mistress Powell, croyait sa femme couchée, voulut cependant aller ouvrir lui-même. Il se trouva en face d'Aurora.

— Ma chère, est-ce vous ?

Elle entra, la pluie dégouttait de tous ses vêtements.

— Pourquoi avez-vous laissé fermer les portes, mistress Powell ? vous saviez que j'étais dehors...

— Oui certainement, madame, je vous avais vue aller du côté du pavillon du nord, mais je pensais que vous étiez rentrée.

— Du côté du pavillon du nord ? dit John ; qu'avez-vous été faire là, Aurore ?

— Souhaitez-vous que je vous l'explique ici, afin de satisfaire la curiosité de mistress Powell, mon ami ?

Là-dessus elle sortit, traînant ses vêtements mouillés, mais avec

autant de majesté qu'une Sémiramis ou une Cléopâtre. Au seuil de la porte, elle se retourna.

— J'ai besoin que vous me meniez chez mon père demain matin, monsieur Mellish, dit-elle.

Le lendemain de l'orage, Archibald Floyd était à Feld en : il finissait de diner, lorsqu'une voiture s'arrêta devant le perron, et Aurore se jeta dans les bras de son père.

— Ma chère fille, quelle agréable surprise!

— Elle a voulu venir, le diable seul sait pourquoi; une affaire d'argent, c'est tout ce que j'ai pu en tirer. Nous repartons demain matin.

— Demain matin! s'écria M. Floyd. Déjà! c'est impossible!

— Que Dieu vous bénisse! répondit John. Qu'y a-t-il d'impossible à Lolly¹? Si elle voulait aller dans la lune, elle irait, c'est moi qui vous le dis. Pendant que nous étions en France, elle voulait voir jouer les grandes eaux de Versailles : ce n'était pas le jour; elle me dit d'écrire à l'empereur et de lui demander de les faire jouer pour elle. Parole d'honneur, c'est vrai!

On se remit à table, mais le diner ne fut pas très-gai. Sir Archibald était attristé du départ si prompt de sa fille; John Mellish était, en dépit de ses efforts, préoccupé de la promenade nocturne d'Aurore. Quelques amis d'Archibald Floyd vinrent le soir : on ne se retira qu'assez tard. A la fin de la soirée, Aurore emmena son père dans la bibliothèque.

— Ma chère enfant, qu'est-ce que vous voulez?

— De l'argent, mon père, deux mille livres. La dot que vous m'avez donnée est placée dans votre maison de banque, je le sais. Je sais aussi que je puis demander là tout l'argent que je veux. Mais un billet de deux mille livres aurait attiré l'attention, et j'ai pensé qu'il valait mieux m'adresser à vous-même.

M. Floyd devint très-pâle.

— Que voulez-vous faire de cet argent, ma chère? dit-il gravement.

— Ne vous inquiétez pas, mon père... Cet argent est-il à moi, oui ou non?

— Certainement, ma chère, certainement... vous pouvez dépenser tout ce qu'il vous plaira; je suis assez riche pour subvenir à toutes vos fantaisies, quelque extravagantes et extraordinaires qu'elles puissent être. Mais je doute que vous ayez le droit de toucher à votre dot sans la permission de votre mari, et surtout lorsqu'il vous donne assez d'argent pour satisfaire la femme la plus exigeante.

¹ Lolly est un petit nom diminutif affectueux.

— Eh bien, donnez-le-moi de votre bourse, mon père, vous le pouvez.

— Je le puis certainement, mon enfant. O Aurore, Aurore, pourquoi manquez-vous de confiance en moi ! que voulez-vous faire de cet argent ?

— Je ne peux vous le dire, je suis entourée de difficultés, dont je ne puis sortir qu'au moyen de cette somme, ou, ajouta-elle lentement, par la mort. — Si vous ne me donnez pas cet argent il faut que je meure. — Je n'ai pas envie de mourir, je suis trop jeune et trop heureuse. — Donnez-moi les moyens de fuir ce danger !

— Aurore, pourquoi ne prenez-vous pas le chemin le plus sûr ? Pourquoi ne dites-vous pas toute la vérité à votre mari ?

— Non, non, non !... pas pour le monde entier.

— Aurore, pardonnez-moi ce que je vais vous dire, mais n'y a-t-il pas là-dessous un nouvel entraînement, une nouvelle folie qui...

Il ne put finir. Mistress Mellish retira ses mains de devant son visage et regarda son père avec des yeux qui lançaient des flammes ; ses joues étaient pourpres.

— Mon père ! comment osez-vous me faire une telle question ? Un nouvel entraînement ! une nouvelle folie ! Ah ! pensez-vous que j'aie si peu souffert des fautes de ma jeunesse ? ou que je vienne d'une si mauvaise race, dit-elle en montrant le portrait de sa mère, que vous puissiez me croire si vile ?

Et elle tomba à ses pieds en fondant en larmes.

Il la releva, lui promit d'envoyer le lendemain matin un télégramme à Londres, et l'assura qu'elle aurait l'argent avant la fin du déjeuner.

Le calcul du vieux banquier était juste. Le lendemain M. et madame Mellish repartirent pour Mellish-Park. Aurore emportait, dans un petit portefeuille de cuir de Russie, les deux mille livres en billets de la Banque d'Angleterre, dont le vieux banquier avait gardé les numéros.

James Conyers s'ennuyait de l'absence de ses maîtres : le lendemain du jour où ils étaient revenus de leur visite à Felden, il envoya vers midi Hargrave à la maison, savoir si M. et madame Mellish étaient revenus. Toutes les persiennes étaient fermées à cause de la chaleur, et Hargrave arriva, sans voir personne, jusque dans le cabinet de M. Mellish. Les armes étaient sur la table, et on voyait que John s'était amusé le matin même à en fourbir plusieurs. Les regards d'Hargrave s'arrêtèrent sur un charmant pistolet qui aurait pu tenir dans la poche d'une dame, et, comme il le prenait pour l'admirer, Aurore entra dans la chambre.

— Vous ici ? s'écria-t-elle.

Hargrave, un peu embarrassé, ne répondit rien.

— Je croyais que l'entrée de cette maison vous était interdite, quoique M. Conyers ait jugé à propos de vous admettre au pavillon du nord? Qui vous envoie?

— Lui, répondit Hargrave d'une voix de bouledogue, en montrant d'un geste de sa tête le pavillon du nord.

— James Conyers?

— Oui.

— Que veut-il?

— Il m'a dit de venir à la maison et de voir si vous et le maître étiez revenus.

— Vous pouvez lui dire que nous sommes revenus, et que, s'il avait eu un peu plus de patience, il se serait épargné la peine de me faire espionner; mais attendez, je vais écrire quelques lignes.

Elle lui remit un papier dans une enveloppe. La gomme était fraîchement mouillée; arrivé dans le bois, Hargrave lut :

« Soyez au bout du bois, près du tourniquet; ce soir entre huit heures et demie et neuf heures. »

A peine Hargrave était-il parti, qu'Aurore trouva derrière son dos mistress Powell, aux aguets de ce qui s'était passé. Elle avait entendu parler dans le cabinet, elle aperçut Hargrave s'en allant, elle joignit M. Mellish dans le parc, et, à travers d'autres propos, elle trouva moyen de lui apprendre que madame venait d'écrire au *trainer*. Le pauvre sir John refoula au fond de son cœur son désespoir et ses angoisses.

Il y avait quelques voisins à dîner à Mellish-Park. A huit heures et demie Aurore s'esquiva, laissant mistress Lofthouse, une de ses amies, au piano; elle s'enveloppa dans un grand châle qui dissimulait mal sa toilette; trois étoiles de diamants, présent de John, surmontant admirablement son beau diadème de cheveux noirs, étincelaient dans la nuit. On se fût étonné qu'une autre femme fût habillée si richement pour recevoir des voisins de campagne; mais Aurore aimait les toilettes éclatantes par un goût inné de dépense et de luxe qui tenait à sa nature. D'ailleurs, elle avait été habituée à se considérer comme une riche héritière dont le principal devoir était de dépenser beaucoup d'argent.

Au moment précis où Aurore quittait par une porte la maison, une voiture s'arrêta devant une autre porte : elle débarquait un visiteur qu'on n'y reçut pas, un certain James Prodder, oncle d'Aurore, qui revenait des Indes, et qui voulait, avant de repartir pour un autre voyage, embrasser la fille de sa sœur. C'était un oncle d'Amérique, moins la fortune. James Prodder était pauvre. Il s'adressa à un la-

quais en grande livrée et demanda si mistress Mellish était à la maison.

— Oui, mais elle est occupée, lui répondit-on. Il fut impossible à l'oncle d'Aurore de rompre cette consigne qui protège si rigoureusement les loisirs des gens riches.

M. Prodder congédia sa voiture et dit qu'il allait traverser le parc à pied. En longeant le bois il entendit des voix, puis distingua un homme et une femme; un rayon de lune lui fit reconnaître dans l'ombre les grands yeux de sa sœur Élixa. Sa nièce parlait vivement et paraissait au désespoir; l'homme, peu ému, alluma son cigare.

— Un misérable! pensa M. Prodder. Ce n'est pas son mari, car il n'a pas l'air d'un gentilhomme. Que diable y a-t-il entre ma nièce et cet homme? Il fit un mouvement, et un bruit de feuilles attira l'attention de Conyers.

— On nous écoute!...

— C'est mon chien, dit Aurore!...

— Si vous n'étiez pas si en colère, nous pourrions en venir à l'affaire: que voulez-vous que je fasse?

— Que vous vous en alliez d'ici.

— Que je m'en aille pour toujours, satisfait de ce que vous me donnez!.. et si je ne veux pas!

— Prenez garde à vous! s'écria-t-elle les dents serrées... prenez garde à vous!

— Quoi! est-ce que vous voudriez me tuer, par hasard?

— Non, répondit Aurore; mais je dirai tout, et je serai délivrée de l'angoisse qui me tourmente!

— Oh! oh, vraiment! dit M. Conyers, ce sera un agréable récit pour M. Mellish et pour le pauvre père, et une bonne histoire pour occuper les journaux! J'ai envie de vous mettre à l'épreuve pour voir si vous aurez le courage de faire cela, milady!

Elle frappa du pied sur le gazon et la dentelle de son châle se déchira aux branches d'un buisson; mais elle ne lui répondit pas.

— Vous me regardez comme si vous aviez envie de me poignarder, de me tirer un coup de fusil ou de m'étrangler, n'est-ce pas vrai? dit-il traitreusement.

— Oui, répondit Aurore, je le voudrais....

Ils s'éloignèrent...

Quelques minutes après, M. Prodder, qui s'était rendu vers la grille pour congédier sa voiture, entendit un coup de pistolet:

— Ce sont des braconniers, dit le cocher.

— Suivez-moi! s'écria M. Prodder tout baigné d'une sueur froide.

Un hurlement prolongé, comme en poussent les chiens qui sentent un mort, les guida à travers l'obscurité du bois, et au plus épais, près

du petit lac et du pavillon, le capitaine vit deux ombres noires se dessiner dans la chaude atmosphère ; un corps étendu au bord de l'eau et un grand chien qui, la tête levée vers le ciel, hurlait piteusement.

L'angoisse avait fortement étreint le cœur de John Mellish pendant cette soirée où, en l'absence d'Aurore, il avait dû faire bonne figure à ses hôtes.

Dix heures et demie venaient de sonner, et elle n'était point rentrée !

Tout à coup on sonna violemment, et il se trouva face à face avec le capitaine Prodder.

— Qui êtes-vous ? demanda-t-il gravement.

Le capitaine ne répondit pas directement à cette question ; montrant le côté du bois :

— Un homme, dit-il d'une voix étouffée... un homme assassiné au bord de l'eau !

— Mort ? dirent plusieurs voix d'un ton d'effroi.

— Mort !

— Un homme tué dans le bois ! s'écria John Mellish, qui est-ce ?

— Pardonnez, monsieur, dit le vieux sommelier en posant sa main respectueusement sur l'épaule de John ; d'après ce que dit cet homme, ce doit être le nouveau *trainer*. M... M...

— Conyers ! s'écria John, Conyers ! qui l'aurait tué ?

La question fut faite d'une voix creuse. Il était impossible au visage de celui qui parlait de devenir plus pâle qu'il ne l'était à l'arrivée de Prodder ; mais cependant un changement terrible s'y était encore opéré.

John était comme pétrifié, il avait écarté ses cheveux de son front et regardait autour de lui sans rien voir.

Le vieux sommelier mit une seconde fois une main presque paternelle sur l'épaule de son jeune maître.

— Monsieur, monsieur Mellish, dit-il, désireux de tirer le jeune homme de l'état de stupeur dans lequel il était tombé ; pardonnez-moi, monsieur ; mais si ma maîtresse apprenait ceci tout à coup, cela pourrait la bouleverser. Ne faudrait-il pas ?...

— Oui, oui ! s'écria Mellish, immédiatement rendu à la vie au simple nom de sa femme. Oui, allez-vous-en tous. Et vous, s'adressant à Prodder, monsieur, venez avec moi.

Avant que M. Mellish rentrât dans le salon, avant que les domestiques se fussent dispersés, Aurore parut tout à coup à la porte de la salle.

— Ah ! ah ! pensa mistress Powell, qui écoutait tout, cachée derrière M. et mistress Lofthouse ; ah voilà madame prise une seconde

fois dans ses courses nocturnes ; je suis curieuse de voir ce qu'elle va dire !

Aurore offrait un singulier contraste avec la terreur et l'agitation de l'assemblée. Son teint était animé et ses yeux brillants : elle portait sa tête haut avec cet air de défi qui lui allait si bien. Elle marchait d'un pas léger, tous ses gestes étaient comme enveloppés d'aisance et de grâce.

— Qu'est-ce qu'il y a, John ? s'écria-t-elle, un malheur !

— Oui, ma chère, répondit-il tranquillement en lui prenant la main et en la conduisant dans le salon, un malheur est arrivé dans le bois là-bas ; mais il ne touche personne qui vous intéresse. Entrez, ma chère, je vous dirai tout cela en détail plus tard.

John Mellish conduisit Aurore à l'autre bout du salon, et la fit asseoir près de mistress Lofthouse et de mistress Powell ; puis, escorté de deux domestiques portant des lanternes, de ses hôtes, il se rendit dans le bois.

L'enquête fut faite autour du corps du *trainer*, qui fut déposé dans le pavillon du nord. On eut de la peine à réveiller Hargrave, endormi dans une pièce de derrière. On le questionna : son maître était sorti à sept heures et demie et lui avait dit de ne pas l'attendre. Le constable, resté seul avec le corps, visita les habits : il ne trouva point d'argent, mais un papier cousu entre la doublure et l'étoffe. L'espoir d'une récompense particulière l'empêcha de parler de cette découverte. Il réserva la pièce pour le *coroner*.

Il fit rechercher le capitaine Prodder pour l'interroger, ce fut ne vain : le capitaine avait disparu.

Aurore et mistress Lofthouse attendaient le retour de leurs maris.

— O John ! dites-nous tout ! s'écria Aurore ; cet homme blessé ?...

— Cet homme a été très-sérieusement blessé, Aurore, lui répondit tranquillement son mari.

— Quel homme ?

— Le *trainer* qui m'a été recommandé par John Pastern.

Elle le regarda quelques moments en silence.

— Est-il mort ? demanda-t-elle, au bout d'un instant.

— Il est mort.

Elle baissa la tête et retourna s'asseoir doucement sur le canapé qu'elle venait de quitter.

— J'en suis très-fâchée pour lui, dit-elle : ce n'était pas un brave homme, et je suis fâchée qu'il n'ait pas eu le temps de se repentir.

— Vous le connaissiez ? demanda mistress Lofthouse, qui était restée consternée de la mort du *trainer*.

— Oui; il avait été au service de mon père, il y a quelques années.

— Vous serez peut-être obligée de paraître à l'enquête, madame, dit mistress Powell.

— Paraître à l'enquête! Qui dit que ma femme paraîtra à l'enquête? interrompit John.

— Je dis seulement que cela est possible. Je pense que, comme madame se trouvait dans le bois au moment de l'assassinat, et que, de plus, elle connaissait cet homme antérieurement, elle pourrait jeter quelques lumières sur ses habitudes.

— Calmez-vous, mon cher John, dit Aurore en se levant et posant légèrement la main sur l'épaule de son mari; mon cher John, si impétueux, pourquoi vous agitez-vous ainsi au sujet de cette affaire? Si je suis appelée comme témoin, je dirai tout ce que je sais de la mort de cet homme; et tout ce que je sais, c'est que j'ai entendu tirer pendant que j'étais dans le bois.

Elle était très-pâle; mais elle parlait comme une personne résignée à tout.

— Je dirai tout ce qu'il sera nécessaire de dire.

Tenant toujours sa main sur l'épaule de son mari, elle cacha sa tête dans la large poitrine de John comme un oiseau fatigué qui s'abrite en sûreté dans son nid.

Mistress Powell se leva et alluma son bougeoir pour s'aller coucher.

— Dieu soit loué! elle est partie. Je hais cette femme, Lolly.

— Mon pauvre John! dit Aurore d'une voix dont la mélancolique tendresse alla droit au cœur de John! Mon cher, comme nous étions heureux ensemble, il n'y a encore qu'un instant!

— Toujours, Lolly, répondit-il, nous le sommes toujours, ma bien-aimée!

— Non, non, non! dit Aurore vivement; c'est fini! Quelle horrible fatalité nous a poursuivis! quelle malédiction s'est étendue sur moi! La malédiction de la désobéissance, John! Pensez que cet homme a été envoyé ici, et que...

Elle s'arrêta, tremblant violemment et se serrant contre le noble cœur qui la protégeait.

John Mellish la conduisit doucement à sa chambre et la confia à la fille qui la servait.

— Votre maîtresse a été très-agitée par les événements de cette nuit, tâchez que personne ne trouble son repos.

Il se retira dans une petite pièce attenante à la chambre d'Aurore, et où il avait coutume de lire les journaux le matin, gaiement dérangé à chaque instant par sa femme. Toute cette aile de la maison avait été remeublée avec amour pour recevoir Aurore. Tout était

confortable et élégant ; tout rappelait à sir John les joies passées.

Le lendemain, John Mellish fut appelé à déposer dans l'enquête ouverte devant le coroner. On l'introduisit dans une petite pièce où il trouva seulement le coroner et M. Lofthouse, tous les deux très-pâles.

Un coup d'œil suffit au pauvre John pour remarquer ces circonstances et même quelque chose de plus, une cuvette d'eau dont les bords étaient tachés de sang et une longue feuille de papier mouillé sur laquelle était posée la main du juge.

— Monsieur Mellish, j'ai dû réprimander Dork, mon constable, pour une infraction à son devoir. Il a trouvé un papier cousu dans les habits de la victime, et il ne m'a remis ce papier qu'après l'enquête.

— Ce papier a-t-il quelque importance ? demanda John, dans l'agonie de l'attente.

— Oui, répondit le juge, et croyez monsieur Mellish, à tout le regret que j'ai d'être obligé de vous donner communication d'une pièce....

John Mellish se saisit du papier que lui présentait le coroner : c'était l'extrait d'un acte de mariage dressé à Douvres, le 2 juin 1857, constatant l'union de James Conyers, *trainer* fils de Joseph Conyers, cocher, et de Susanne, son épouse, avec Aurore Floyd, sans profession, fille d'Archibald Floyd, banquier à Felden Wood, comté de Kent.

Le malheureux John poussa un cri d'horreur et se couvrit le visage de ses deux mains.

— Mon Dieu, s'écria-t-il d'une voix étranglée, cette idée ne me serait jamais venue ! je n'aurais pu imaginer cela !

Les deux spectateurs de cette triste scène ne disaient rien : ils comprenaient parfaitement qu'il n'y avait point de paroles devant une telle douleur.

Tout à coup, John se leva et d'une voix ferme et solennelle : — Messieurs, dit-il, je vous donne ma parole d'honneur que lorsque la fille de M. Archibald Floyd m'a épousé, elle croyait que cet homme, James Conyers, était mort !

Il regarda ces deux hommes d'un air d'orgueilleuse défiance, puis mettant le papier taché de sang sur sa poitrine, il se retira.

Aurore prévenue par mistress Powell de la découverte de son terrible secret, et de la connaissance donnée de ce secret à son mari, ne put souffrir l'idée de paraître devant lui ; elle prend la fuite, se sauva de Mellish-Park, et alla se réfugier au foyer paisible et vertueux de Talbot Bulstrode.

Il était neuf heures du soir. Lucie travaillait à l'aiguille ; Talbot lisait les journaux ; on sonna violemment à la porte et un domes-

tique vint dire que mistress Mellish était en bas et demandait à parler à monsieur.

— Aurore ! s'écrie Lucie s'élançant de son siège ; Aurore ! c'est impossible ! il n'y a que quelques jours qu'elle est partie !

— C'est M. et madame Mellish qui sont en bas ? demanda Talbot au domestique.

— Non, monsieur. Madame Mellish est seule. Elle vient de l'embarcadère je pense, dans une voiture de louage. Elle est dans la bibliothèque. Je l'ai engagée à monter, mais elle désire voir monsieur seul, m'a-t-elle répondu.

— J'y vais tout de suite, répondit Talbot ; dites à mistress Mellish que je descends.

Le domestique se retira et Lucie allait le suivre ; Talbot arrêta sa femme : il se rendit seul auprès d'Aurore.

La bibliothèque était faiblement éclairée, Aurore avait baissé la lampe : elle ne désirait pas que Bulstrode vit son visage.

— Ma chère mistress Mellish !... Il n'acheva pas sa phrase, Aurore se jeta à ses pieds, pâle et décomposée, et lui rappelant ainsi tout à coup l'horrible scène de Felden.

— Mistress Mellish, mistress Mellish ! que faites-vous ? pourquoi me causez-vous cette horrible douleur une seconde fois ? pourquoi vous humilier ainsi ?

— O Talbot ! Talbot ! répondit Aurore, je viens à vous parce que vous êtes bon et plein d'honneur. Je suis une femme désolée et j'ai besoin de votre secours ; j'ai besoin de vos conseils, et je les suivrai, Talbot, je vous le promets, et puisse le ciel m'aider !

Il la releva, et alors elle lui conta sa triste histoire.

James Conyers escortait Aurore dans ses promenades. Il s'introduisit peu à peu dans sa confiance et lui persuada qu'il était le fils d'un gentilhomme maltraité par le sort. Sir Archibald surprit une lettre que sa fille écrivait à Conyers ; il le chassa et mit Aurore dans un pensionnat, à Paris. Elle se sauva au bout de quinze jours, et profita des facilités déplorables de la loi anglaise pour épouser James, à Douvres. Huit jours après, elle avait mesuré toute l'étendue de sa faute en voyant à quel être abject elle était associée. Les désordres de Conyers lui permirent de s'échapper sans qu'il osât la réclamer : elle revint chez son père et lui dit que James Conyers était mort. Ce fut une grande faute que ce mensonge, mais elle voulait à tout prix tranquilliser le pauvre sir Archibald. Talbot pouvait comprendre maintenant l'évanouissement d'Aurore à la nouvelle de la mort de Conyers. Mistress Mellish lui raconta ses angoisses quand elle avait su plus tard, après son mariage avec John Mellish, que la

nouvelle était fausse, l'arrivée de Conyers à Mellish, et enfin la catastrophe des jours précédents.

— Dites-moi ce que je dois faire pour mon pauvre mari ; ne pensez pas à moi, ne songez qu'à lui.

Bulstrode ne répliqua pas ; toutes les forces de son esprit étaient tendues à coordonner les faits et à chercher un prompt remède au mal.

— Ce secret est-il connu de beaucoup de monde, Aurore ? demanda-t-il.

— Je ne sais pas au juste, répondit-elle, mais je le crains... Je crois qu'il a été découvert par un homme qui me hait, que j'ai maltraité.

— Vous ne soupçonnez pas qui peut avoir tué Conyers ?

— Pas le moins du monde.

Talbot fit deux ou trois tours dans la chambre ; il adressa à Aurore de consolantes paroles d'une tendresse toute fraternelle, puis se rendit près de sa femme.

— Lucie, allez trouver votre cousine, lui dit-il. Ne la questionnez pas, mais entourez-la de caresses, de soins et de sollicitude, car la pauvre femme est bien malheureuse !

IV

Ici commence un roman tout nouveau, d'un genre qui a, depuis quelques années, un grand succès en Angleterre. C'est ce qu'on a très-bien appelé le roman à surprises. Il s'agit de découvrir la main qui a assassiné Conyers. La police anglaise, avec ses recherches inquisitoriales, ses perspicacités machiavéliques, ses adresses merveilleuses, va d'indice en indice, de soupçon en soupçon, recueille des témoignages, regarde tout et partout, analyse les plus petits détails, relève les plus minutieuses circonstances ; et sa lutte avec l'inconnu, pleine d'incidents plus ou moins dramatiques, passionne l'attention. Edgar Poe, dans quelques-unes de ses nouvelles, a donné le modèle de cette littérature de policemen. Les Anglais sont fiers de l'habileté de leur police comme d'une *institution* nationale ; ils aiment cette chasse au crime, elle a l'imprévu, et, partant, l'attrait de la chasse au renard.

L'oncle d'Aurore, si inopinément présent à Mellish la nuit du crime, le capitaine Prodder, s'était rendu à Londres après cet assas-

sinat, si étrange et si inexplicable pour lui : aucune de ses pensées n'avait accusé l'enfant de sa sœur ; il avait un désir extrême de savoir le résultat de l'enquête, et cependant ne voulait, sous aucun prétexte, être appelé à dire ce qu'il savait de la colère d'Aurore contre la victime. Il se déguisa le mieux qu'il put et arriva à Doncastre, le village le plus voisin de Mellish-Park, à la nuit. Il descendit dans une petite auberge obscure, retint un lit, et, prenant place dans la salle commune, il demanda une tranche de jambon et de l'ale. En mangeant il écoutait une conversation qui se tenait près de lui. L'aubergiste et deux hommes causaient. Précisément on parlait du meurtre ; on disait que celui qui en avait apporté la nouvelle avait disparu. Puis un des hommes ajouta :

— Je connaissais James Conyers.

— Vraiment ? s'écria l'aubergiste, ouvrant de grands yeux.

— Oui, je le connaissais, et très-particulièrement.

Hargrave entra à ce moment dans la salle de l'auberge.

— En voilà un qui pourra nous donner des renseignements, dit l'aubergiste.

— Nous parlions de l'assassinat, Stevee.

— On ne parle que de cela, répondit l'ancien palefrenier de Mellish-Park.

— Qui donc pouvait lui en vouloir, à ce pauvre diable ? Est-ce qu'il avait eu quelque désagrément avec M. Mellish ?

— Il n'a jamais eu la moindre chose avec *monsieur* Mellish, répondit Stevee.

Il prononça le mot *monsieur* avec une intention si marquée, que les trois hommes levèrent involontairement la tête.

— ... Qui est-ce qui alla le voir à son pavillon la dernière nuit ? murmura Hargrave ; qui est-ce qui ne pouvait pas trouver de paroles assez dures pour les lui adresser ? qui est-ce qui lui écrivait ? ...

Personne ne répondit. Il continua :

— Elle s'est sauvée de sa maison et s'est cachée après le crime.... C'était la fille de M. Floyd ; elle avait épousé M. Mellish tandis que Conyers, son premier mari, vivait ; elle avait donné un rendez-vous à Conyers la nuit du crime.

Le capitaine Prodder sauta de sa chaise et saisit Hargrave à la gorge :

— Vous mentez ! cria le marin : c'est l'enfant de ma sœur Élixa que vous calomniez ainsi !

— Je n'ai rien dit contre elle à l'enquête ; mais quand on me demande mon avis... Et puis j'ai une lettre... Et il montra au capitaine le billet qu'Aurore avait écrit à Conyers le jour du meurtre,

que celui-ci avait jeté négligemment et que le palefrenier avait ramassé.

— Je vais tout droit trouver M. Mellish et je lui dirai les propos que vous tenez, misérable !

— Ah ! il en sait déjà bien d'autres maintenant ! chuchota malicieusement Steeve Hargrave.

En vain M. Mellish avait été chercher sa femme chez Bulstrode et l'avait ramenée à Mellish-Park, la fuite d'Aurore le lendemain de l'assassinat avait éveillé les plus fâcheux commentaires ; les conjectures s'étaient encore assombries lorsqu'on avait trouvé, au bord de l'eau, à la place où le meurtre avait été commis, un petit pistolet, très-riche et très-mignon : tout le monde savait que cette arme appartenait à M. Mellish ; elle était rangée habituellement dans son cabinet, ce cabinet où Aurore avait été vue le matin du meurtre.

Les soupçons devinrent si forts dans tous les esprits qu'ils gagnèrent John Mellish lui-même. Quand Bulstrode et sa femme arrivèrent à Mellish-Park, peu de jours après le retour de John et d'Aurore, ils trouvèrent un nuage noir qui chargeait d'ombres le ciel de Mellish. John soupçonnait tout bas Aurore du meurtre de Conyers. Les bruits du voisinage, le vide qui s'était fait autour d'eux lorsqu'ils avaient paru à l'église, surtout la découverte de ce petit pistolet : toutes ces circonstances réunies avaient porté le trouble dans l'esprit de John. Aurore sentait qu'elle avait perdu l'amour de son mari ; Bulstrode, une fois arrivé, confessa le pauvre John et n'eut pas de peine à le convaincre de l'innocence de sa femme. Aurore racontait très-explicitement tout ce qui s'était passé la nuit du crime : elle avait remis de l'argent à Conyers dix minutes avant qu'il fût frappé ; cet argent n'avait point été retrouvé sur lui ; les portes de la chambre où étaient les armes étaient ouvertes le matin du crime, et elle y avait vu Hargrave et mistress Powell. Bientôt la police, instruite de ces faits, trouva sur le lieu du crime un bouton de cuivre avec lequel le pistolet avait été chargé ; ce bouton ouvragé portait le nom du fabricant, Crosby Birmingham. Il s'agissait de découvrir le porteur de l'habit auquel avait appartenu le bouton ; on pensa qu'on y parviendrait quand il changerait une des bank-notes dont le prudent Archibald Floyd avait, en dépit de l'impétueuse Aurore, conservé les numéros. L'agent de police, intéressé par une énorme récompense que lui promet M. Mellish, parvint à découvrir le fripier d'où venait l'habit aux boutons de cuivre. Ce fripier l'avait vendu au jardinier de Mellish-Park, très-honnête homme, qui, interrogé habilement, se rappela l'avoir cédé à Hargrave.

La nouvelle de ces découvertes arrivait au fur et à mesure à Mellish-Park.

Un soir, après une journée d'attente cruelle, Bulstrode se décida, à la prière de John, à aller savoir, à Doncastre, de l'agent de police, s'il n'avait rien appris de nouveau sur l'assassin. Il partit seul, à cheval... L'agent n'avait rien trouvé de plus; il paraissait embarrassé. Bulstrode pensa que la trace du meurtrier lui était échappée; il revenait seul, méditant tristement quel sort attendait le reste de la vie d'Aurore sous le coup d'un pareil soupçon, lorsque passant près du pavillon du nord, il vit de la lumière à travers les fentes d'un volet. Il fut surpris : ce pavillon était fermé depuis la mort de Conyers, et une terreur superstitieuse en éloignait tous les domestiques. Bulstrode attacha son cheval à un arbre, et se glissa silencieusement vers la porte : elle était fermée; mais un treillage et quelques fleurs dérangées montraient que le visiteur nocturne était entré par la fenêtre. Bulstrode fit de même, et il avait à peine pénétré dans la pièce du rez-de-chaussée que Hargrave parut sur l'escalier; il portait une chandelle de la main droite et tenait un paquet sous le bras gauche; il n'était pas plus pâle qu'à l'ordinaire, mais sa figure prit une couleur cadavéreuse lorsqu'il aperçut Bulstrode.

— Que faites-vous ici, et pourquoi êtes-vous entré par la fenêtre? lui dit Talbot.

— Je ne fais point de mal, et ce que je fais ne vous regarde pas, répondit Hargrave d'un ton qu'il aurait voulu rendre assuré.

— Je suis le parent et l'ami de M. Mellish; j'ai le droit de vous questionner? Que portez-vous là?

Steeve saisit convulsivement le paquet et regarda Talbot avec la terreur sauvage d'un animal aux abois; on l'eût comparé à une hyène blessée à mort, si ce n'est que sa nature humaine avilie le rendait mille fois plus repoussant et plus odieux.

— Cela ne vous regarde pas, ni vous ni personne, murmura-t-il en grondant; je pense qu'un pauvre diable peut venir chercher de mauvais habits sans être questionné ainsi.

— Quels habits? je veux les voir!

— Qu'est-ce que cela vous fait : ce n'est qu'une méchante veste qui m'a été donnée par un homme de la maison.

— Je veux la voir!

Talbot était presque fou d'impatience.

Une lutte s'engagea entre les deux hommes. Tout brave et tout fort qu'était Bulstrode, il se trouva bientôt près de succomber sous l'attaque de Steeve Hargrave, dont les formes ramassées, les larges épaules et les bras nerveux avaient une puissance herculéenne. Le combat dura longtemps, — ou du moins le temps parut long aux combattants... Enfin il allait se terminer, et l'héritier de tous les Bulstrode comprit qu'il allait succomber sous la poigne de fer du

palefrenier de Mellish-Park. Les doigts calleux de Steeve s'enfoncèrent dans sa gorge, ses grands bras l'entourèrent fortement, et l'instant d'après, Talbot Bulstrode était étendu sur le plancher, le genou de son adversaire était sur sa poitrine haletante; une seconde s'était à peine écoulée, à la lumière de la lune, — la chandelle avait été jetée par terre et foulée aux pieds pendant la lutte, — Bulstrode vit Steeve Hargrave fouiller, avec la main qui lui restait libre, dans la poche de sa veste; il entendit le bruit d'un couteau qui s'ouvrait.

— Ah oui! murmura Steeve effleurant de son haleine le visage de Talbot, vous voulez voir l'habit, n'est-ce pas? mais vous ne le verrez pas, car je vous arrangerai comme *lui*. Ah bien oui! je vais bien vous laisser entre moi et deux millé livres!

Talbot Bulstrode crut voir briller une grande lame de couteau aux rayons de la lune; à ce moment ses sens devinrent confus sous la forte pression des doigts, il n'entendit que faiblement le bruit d'un carreau qui volait en éclats, des pas et un jurement de marin; tout à coup l'étreinte douloureuse cessa. Steeve fut lancé à un bout de la chambre, et Bulstrode se remit sur ses pieds, un peu étourdi et étonné, mais tout prêt à recommencer la lutte.

— Qui est là? cria-t-il.

C'est Samuel Prodder.

Les deux hommes se réunissent pour désarmer Hargrave et se rendre maître de lui. On trouve en sa possession la veste aux boutons de cuivre, et, dans une des poches, le petit portefeuille de cuir de Russie que Aurore avait remis à Conyers.

Cette dernière scène est l'avant-dernier mot du roman: le meurtrier est trouvé, c'est Hargrave. Aurore, innocente du crime dont on l'a un instant soupçonnée, doit être pardonnée des fautes qu'elle a commises si l'on considère les angoisses qu'elle a traversées: Miss Braddon n'est pas plus sévère, et le roman qui ne peut plus finir par un mariage finirait par un baptême, si nous le suivions jusqu'au dernier chapitre.

Cette dernière partie de l'œuvre de miss Braddon est, au point de vue littéraire très-inférieure aux deux premières. Ces surprises, ces scènes violentes, ces dramatiques émotions ne sont pas dans les ressources légitimes de l'art élevé: il faut laisser ces moyens quelque peu grossiers aux esprits qui se complaisent dans la lecture des crimes célèbres. Peut-être miss Braddon a-t-elle son excuse? et cette excuse est dans le spectacle des mœurs nationales de l'Angleterre. Les Anglais tiennent un compte bien plus grand que nous de la force physique. Ils estiment la force, l'honorent, et en ont fait quelquefois l'objet d'une sorte de culte « *muscular religion*. » On sait que dans les collèges anglais les exercices de la gymnastique sont hautement

en honneur. Les membres les plus distingués de l'aristocratie sont les premiers joueurs de *cricket* du royaume. C'est là comme un signe du sang, un caractère de race. En France, un gentilhomme aimerait presque autant recevoir que donner un coup de poing. C'était un axiome féodal de ce côté-ci du détroit « jeux de mains, jeux de *villains* : » il n'en est pas tout à fait ainsi en Angleterre, et plus d'un gentleman ne serait pas, dit-on, moins fier de la puissance de ses poings, et de l'énergie de sa taille que d'une branche de son arbre généalogique. Il faut tenir compte de ces différences pour juger le roman de miss Braddon. Ne nous plaignons pas de la violence un peu brutale des personnages de miss Braddon ; il y a là, dans son roman, la saveur du cru, l'arrière-goût des mœurs anglo-saxonnes. Le mérite du roman de miss Braddon n'est pas d'être une œuvre littéraire sans reproche. Son mérite est d'être un roman parfaitement anglais par ses qualités — et par ses défauts.

FRANÇOIS BESLAY.

LA TRÈVE DE DIEU

I

L'été frappe à la vitre avec son doigt vermeil :
Ouvrez votre maison et votre âme au soleil !
C'est Dieu dans ces clartés, c'est Dieu qui nous invite ;
Allons sur les hauteurs lui rendre sa visite ;
Dans l'ombre et dans le bruit nous vivions agités ;
Montons loin des rumeurs et des obscurités.

La campagne sourit, lumineuse et tranquille,
Et son calme fait honte aux fureurs de la ville ;
La paix de ces beaux lieux envahit tous les cœurs,
Il n'est, devant ce ciel, ni vaincus, ni vainqueurs.
Qu'il est bon d'écouter, au sortir des querelles,
Ces mille voix des champs, si bien d'accord entr'elles,
D'entendre la nature, aux pieds de son auteur,
Parler sans interprète, et sans contradicteur !

C'est là qu'il faut s'enfuir pour se trouver soi-même,
 Libre de qui vous hait, libre de qui vous aime,
 Accompagné du juge et du témoin secrets
 Et docile à subir leurs intimes arrêts.

Venez! élevons-nous assez loin de la plaine
 Pour perdre du regard la fourmillière humaine ;
 Et, d'un esprit plus calme, allons sur la hauteur,
 Voir sous ses grands aspects l'œuvre du Créateur.
 A l'air libre des champs vivons cette journée ;
 De rayons et de fleurs qu'elle soit couronnée,
 Et que son souvenir, dans les mois sans soleil,
 Brille au fond de nos cœurs tout plein de bon conseil.
 Abrisés dans ces bois du souffle de la haine,
 Faisons sur la montagne une halte sereine ;
 Et qu'enfin déridés par ce printemps joyeux,
 Nos fronts soient sans nuage aussi bien que les cieux.

Voulez-vous mieux goûter cette nature en fête
 Et la posséder mieux telle que Dieu l'a faite,
 Voir là-haut, reverdir vos espoirs triomphants?
 N'allez pas seul, menez avec vous les enfants.

Gravissons à pas lents, vers ce sommet bleuté,
 Ces coteaux étagés comme un amphithéâtre ;
 De la vigne aux sapins, par les prés, les blés verts,
 Respirons chaque site et ses parfums divers.

A chacun des degrés où l'on reprend haleine
Un plus large tableau correspond dans la plaine :
Jusqu'au monts opposés voyez, vers l'orient
S'étendre et s'éclairer ce pays souriant ;
Les ruisseaux ombragés de peupliers et d'aulnes,
Courent en noirs rubans parmi les moissons jaunes ;
Encadrés de cet or, et tels que des miroirs,
Les étangs argentés brillent près des manoirs ;
Des chemins blancs, bordés d'une verdure étroite,
Du couchant au levant, courent en ligne droite,
Et, là-bas, à nos pieds, liant la plaine aux monts,
Dort une humble cité, berceau que nous aimons.

Montons ; les chevriers nous ont tracé la voie
Vers ce reste de neige où le soleil flamboie ;
Dans un pli des forêts, il brille en ce moment
Au front du rocher noir, comme un gros diamant.
Bien ! nous avons franchi la zone où croît le hêtre ;
Sous les sapins géants, les myrtils vont paraître.
Voici dans la bruyère un tapis rose, doux,
Tout prêt pour y dormir ou s'y mettre à genoux.
Un filet d'eau jaillit sous ces blocs de basalte,
La place est bonne, enfants ! faisons-là notre halte.
Déposez vos paniers, cerises et pain bis ;
A vos fronts empourprés essayez ces rubis.
Nous voilà délassés de notre route ardue ;
Tous ces jeunes regards dévorent l'étendue ;
On se tait. Le grillon, les cloches des troupeaux
Troublent seuls, par moments, cet immense repos.

Tous sont comme enivrés de cette paix splendide,
Et le groupe ébloui se serre autour du guide.

Enfants! Sentez-vous bien, présent à vos côtés,
L'hôte qui nous reçoit dans ces lieux enchantés?
D'un bonheur qu'il a fait, donnons-lui les prémices :
Prions ! à mieux prier les hauts lieux sont propices.
Chaque fois qu'admirant la terre et ses splendeurs,
Enivrés de clartés, de musique et d'odeurs,
Vous atteindrez du pied ces régions sublimes,
Souvenez-vous, enfants, de prier sur les cimes.

Commençons par les morts, et demandons pour eux
L'active paix du ciel, l'essor des bienheureux ;
Qu'emportés à jamais dans les sphères bénies
Ils volent plus au fond des saintes harmonies ;
Que, dans le sein du Père, ils montent chaque jour
Plus haut dans la lumière et plus haut dans l'amour.
Prions pour les vivants ! ceux qui luttent sans trêve :
A la suite des morts que l'esprit les soulève ;
Que tout combat gagné, toute épreuve ici-bas,
Leur soit un échelon vers de plus grands combats ;
Qu'ils fassent vaillamment la route malaisée ;
Qu'au seuil de l'infini, leur tombe soit creusée,
Et dès avant la mort, sur leur calvaire obscur,
Que Dieu, pour leur sourire, entr'ouvre son azur.

Maintenant regardez, là-bas, ces champs prospères
Enrichis des sueurs et des os de vos pères,

Ces champs d'où sort le pain qu'ils ont semé pour vous ;
 Bénissons ce pays, enfants ! tous à genoux.
 Bénissons et la terre et ceux qui la fécondent,
 Les blés et les vertus qui sur ce sol abondent,
 Ces riches sans orgueil et ces pauvres sans fiel ;
 Bénissons les méchants... s'il en est sous ce ciel.
 Mêlons notre prière aux prières ailées
 Qui de ces vieux clochers s'élancent par volées ;
 Afin qu'à son retour l'essaim des oraisons,
 Chantant sur tous les cœurs et toutes les maisons,
 Suspende tous les deuils sous ces chaumes antiques ;
 Afin que la rosée et le miel des cantiques,
 Dans chaque goutte d'eau qui pleut sur chaque fleur,
 Versent en retombant un baume à la douleur ;
 Qu'en ces grains de froment une vertu pénètre,
 Suscite dans les ceps le raisin qui va naître,
 Pour que chacun récolte, au lieu d'un luxe vain,
 La joie et la santé dans ce pain et ce vin.

D'un long regard d'amour, parcourez cette plaine
 D'espairs, de souvenirs, d'amitiés toute pleine.
 Comptez dans ces hameaux, au bord des enclos verts,
 Les maisons et les cœurs qui vous sont grand ouverts.
 Voyez-vous fuir, au loin, sur toute la contrée,
 Cette ligne d'argent, dans la brume dorée ?
 C'est la Loire. Au milieu des jardins, sur ses bords,
 Est une humble chapelle où vous avez des morts¹.

¹ La chapelle expiatoire de Feurs (Loire), élevée à la place où vingt-huit citoyens du Forez furent fusillés après le siège de Lyon. Onze membres de la famille de l'auteur étaient parmi les victimes.

Arrêtez-vous ; prions, mes amis ! c'est la place
 Où tomba votre aïeul, avec dix de sa race ;
 Tous martyrs de leur foi, de modestes héros
 Par leurs mâles vertus désignés aux bourreaux.
 Oubliez d'où partaient les balles fratricides,
 D'où les vils délateurs, et les juges avides,
 Et ne vous souvenez de ces morts généreux
 Que pour aimer la France et la servir comme eux.
 Mais trêve aux souvenirs !... la nature est en fêtes ;
 Aux baisers du soleil livrons ces jeunes têtes.
 Qu'on soit libre et joyeux ! Allons, mes bien-aimés,
 Lisez dans le printemps, les livres sont fermés.
 Feuillotez dans les prés les blanches marguerites ;
 Sur ces pages de fleurs que de leçons écrites !
 Que d'augustes secrets, murmurés par le vent,
 Et qu'on atteint sans peine, ici... rien qu'en vivant !
 Vivez, courez, grimpez ! Suivez la chèvre agile ;
 Glissez, mes écureuils, sur ce bouleau fragile ;
 Soyez forts, soyez bons : c'est la meilleure part :
 Vous deviendrez savants, — si Dieu le veut, — plus tard.

II

Toi, libre pour un jour des assauts de la vie,
 Quitte la sombre armure où tu t'enveloppais ;
 Assieds-toi ! — la nature au repos te convie ;
 Et goûte intimement ton Dieu dans cette paix.

Ouvre à ce pur soleil, sur ces bruyères roses,
Ouvre un cœur pur ; reviens à tes jeunes saisons.
Laisse imprégner tes yeux de la beauté des choses,
Et grandir ta pensée avec les horizons.

L'homme ne trouble ici, ni les lieux, ni toi-même ;
Là point d'esprit rebelle et d'hôtes querelleurs.
Mets ton âme au niveau de ce calme suprême ;
Sois docile à ton Dieu comme l'onde et les fleurs.

Bénis la volonté que les astres bénissent,
Qui meut tant de soleils dans un même concert ;
Et qu'en ton propre cœur ses décrets s'accomplissent,
Ainsi que tu les vois s'accomplir au désert.

Soumets-toi librement à ses lois souveraines ;
Courbe ton front de fils sous son bras paternel,
Sans opposer jamais, dans les plus rudes peines,
L'obstacle d'un murmure à cet ordre éternel.

Pourquoi, d'un œil chagrin, scruter le fond des âmes
Et faire un crime au ciel des vices d'aujourd'hui ?
Est-ce à toi de juger si d'autres sont infâmes ?
Juge ton propre cœur ; tu n'as droit que sur lui !

Tu sais bien que cette ombre, où ton regard s'attache,
Disparaîtra plus tard dans un flot de splendeurs.

Il suffit qu'il existe une beauté sans tache
Pour absoudre le sort de toutes ces laideurs.

Attends la floraison, tu n'as vu que le germe ;

Le fruit sera fidèle à ton pressentiment.

Dieu qui sema le grain veut le mener à terme ;

Conçut-il l'univers pour un avortement ?

L'homme s'agite en vain, débile créature,

La vérité résiste à ses haines d'un jour ;

Il n'a pu réussir à gâter la nature...

Va ! tout s'accomplira, dans un immense amour.

En ce joyeux désert, prends donc ta part de joie :

Chaque oiseau, chaque fleur, chante un hymne à l'été ;

Le noir sapin se dore et le rocher flamboie ;

L'eau brille et te sourit dans sa limpidité.

Savoure, ici, la vie ; ailleurs tu la dévores.

Et durant que ton corps, doucement rajeuni,

Dans ces tièdes parfums, la boit par tous les pores,

Que ton âme, à longs traits, s'abreuve d'infini.

Appelle à toi d'en haut, d'en bas, de tout l'espace,

Tous ces vagues esprits, peuplant l'immensité,

Tous ces germes flottant sur la brise qui passe ;

Fais-leur produire en toi la vie et la beauté.

Aspire avidement toutes les harmonies ;
Comme un troupeau lâché dans la prairie en fleurs,
Fatigué de l'étable et des herbes jaunies,
Moissonne les clartés, les accords, les couleurs.

Alors, sentant la vie en toi qui surabonde,
Sors de ton propre cœur, fuis d'énervants sommeils,
Et darde ta pensée aux quatre coins du monde,
Et va saisir ton Dieu par delà les soleils.

Poursuis dans cet azur une libre carrière ;
Nul décret au penseur n'y barre le chemin.
Tu peux à l'infini nager dans la lumière,
Sans y choquer ton aile à nul obstacle humain.

Qu'importe à ton esprit, si, dans un coin du globe,
Quelques valets impurs s'érigent en tyrans ?
Ton vol sur ces hauteurs à leurs lois se dérobe ;
Nul d'entr'eux n'y salit tes yeux indifférents !

Reviens donc habiter en ce monde paisible
Où rien ne trouble l'œil et ne clôt l'horizon,
Où tu sens l'impalpable, où tu vois l'invisible,
Où Dieu seul t'enveloppe et borne ta raison.

III

Déjà le soir ! — Enfants, votre nid vous appelle ;
Rentrons, mes chers petits, sous l'aile maternelle. ---
Et là-bas dans les prés, là-haut parmi les bois,
Mille échos argentins répondent à ma voix.
La jeune bande accourt. — O mes folles abeilles,
Quelle moisson de fleurs à remplir des corbeilles !
En voilà pour couvrir tous ceux que vous aimez.
Nouez d'un triple jonc ces faisceaux embaumés.
Préparez une offrande à l'autel domestique :
Chaque cellule aura sa guirlande rustique ;
Et, devant le berceau du joyeux nouveau-né,
Chaque portrait d'aïeul en sera couronné.
Marchons ! le soleil baisse et l'âtre se rallume.
Là-bas, de ce chalet voyez le toit qui fume ;
A la voix du berger, voyez ce grand chien roux
Ramenant les brebis plus dociles que vous.
Les chemins sont pierreux ; avant que la nuit gagne,
Tâchons d'atteindre au moins, le pied de la montagne.
On part ; les plus petits trottent à qui mieux mieux ;
Autant que le matin le soir sera joyeux.

Les pâtres, les bouviers à la troupe connue
 Dans leur rude patois donnent la bienvenue.
 Tous ces pauvres hameaux ont pour nous même accueil :
 Un groupe curieux sourit sur chaque seuil ;
 D'un bonsoir amical tout passant nous accoste ;
 Le salut au salut allégrement riposte.
 Il faut, plus d'une fois, appelés par nos noms,
 Conter notre journée et d'où nous revenons :
 « Quoi de si loin ! Si grands et si forts à cet âge !
 C'est qu'ils ont respiré le bon air du village. »
 Et chez maint laboureur, vieil ami du manoir,
 Nous goûtons en trinquant le vin et le pain noir.
 Aimez à vous asseoir à ces tables champêtres ;
 Respect aux laboureurs, enfants, comme aux ancêtres !
 C'est le sol nourricier ; c'est sous leur chaume obscur
 Qu'avant de naitre illustre un sang se garde pur.
 Quand le temps a vaincu, sans lui demander grâce,
 C'est là que noblement vient finir une race ;
 Plutôt que de subir, sous un joug détesté,
 De serviles honneurs au prix de sa fierté.

Mais voici la maison, — inquiète, sans doute ; —
 La fenêtre est ouverte, on observe la route ;
 Courez ! on nous répond ; on entend nos hurrahs ;
 Un groupe est sur le seuil et l'on nous tend les bras :
 « C'est vous ! il est bien temps ! il fait presque nuit close !
 A demain les récits, qu'on soupe et se repose. »
 Et malgré tout, il faut, maitres et serviteurs,
 Recevoir longuement vos baisers et vos fleurs.

Le sommeil les a pris; c'est fait, plus un ne bouge.
 Mais sur le blanc chevet, voyez ce front tout rouge !
 On va jusqu'au matin rêver, revoir encor
 Les grands bois, les prés verts semés de boutons d'or,
 Et l'on voyagera dans quelque monde étrange
 Près du jeune Tobie, accompagné d'un ange,
 Et la nuit tout entière, en des tableaux charmants,
 Reproduira du jour les mille enchantements.

IV

Toi, retourne au devoir, la trêve est écoulée.
 Armé de cette paix rentre dans la mêlée.
 Sans jamais pardonner aux bassesses du jour,
 Conserve, en ta colère, un cœur rempli d'amour.
 Porte toujours présent, parmi la foule impure,
 Le dieu qui te parlait, dans la sainte nature ;
 Et sous le joug commun qui va peser sur toi,
 Garde à la liberté ton indomptable foi.
 Tu viens, sur ces hauteurs où la vie est si belle,
 Tu viens de respirer l'esprit qui renouvelle,
 Et dans l'œuvre de Dieu tu sens, avec transport,
 Ce qu'elle a de paisible, et ce qu'elle a de fort.
 Demande pour ton cœur non le repos vulgaire,
 Mais la sérénité dans l'éternelle guerre,
 Ouvrier toujours calme et toujours agissant,

Pareil à la nature aux mains du Tout-Puissant.
Tu sais, dans le désert, sous le frêne et l'érable,
La source aux froides eaux qui rend invulnérable,
Le buisson flamboyant où Dieu se laisse voir ;
Ce qui donne l'oubli, ce qui donne l'espoir.
Va donc, dans le mépris de ces grandeurs d'une heure,
Instruit de ce qui passe et de ce qui demeure,
Plein de ce large amour qu'on rapporte des champs,
Va mériter encor la haine des méchants.

V. DE LAPRADE.

Des montagnes du Forez, juin 1865.

MÉLANGES

MADAME MARIE GJERTZ

L'ENTHOUSIASME — GABRIELLE

Il y a un an, presque jour pour jour, une femme d'une grande imagination et d'un grand cœur s'éteignait au milieu de cruelles souffrances héroïquement supportées. C'était madame Marie Gjertz. Norvégienne d'origine, convertie à la religion catholique, déjà malade quand elle quitta son pays, madame Gjertz était venue à Paris sans autre pensée que de tirer parti de son beau talent de musicienne; mais bientôt l'état déplorable de sa santé lui interdit le piano. Ce fut alors que ses amis lui conseillèrent d'appliquer à la littérature ses éminentes facultés d'artiste : elle se mit au travail, et cette femme étrangère, inexpérimentée, placée en dehors de tous nos courants littéraires, forcée de créer l'instrument dont elle jouait, écrivit *l'Enthousiasme*.

Elle mourut dix mois après, laissant le manuscrit de *Gabrielle*, que ses amis ont publié. Elle laissait aussi trois enfants, et s'il nous était permis de trahir les secrets de cette charité chrétienne qui a sa pudeur comme la beauté, nous dirions tout ce qu'un dévouement sans faste et sans bornes a déjà fait pour ces trois pauvres orphelins; nous ajouterions que le succès de *l'Enthousiasme* et de *Gabrielle*¹ compte pour quelque chose dans les prévisions et les ressources de cette maternité adoptive, et que, si ce n'est pas là une raison suffisante pour vanter de mauvais ouvrages, c'est un motif de plus pour recommander et propager des livres excellents.

¹ *L'Enthousiasme*. — *Gabrielle*, chez Gaume et Duprey, 4, rue Cassette.

Bien que *l'Enthousiasme* et *Gabrielle* dérivent d'une même inspiration, et soient, pour ainsi dire, deux bouffées d'un même souffle, il sied de noter quelques différences. *L'Enthousiasme* appartient à un ordre d'idées, de sentiments, d'images, qui touche à la poésie pure plutôt qu'au roman proprement dit. *Gabrielle* est un roman dans toute l'acceptation du mot ; et il ne s'en faut que de l'épaisseur d'un cheveu que les figures traditionnelles de la femme sacrifiée, du mari vulgaire et de l'amant préféré n'y éveillent des émotions et n'y amènent des effets faciles à retrouver dans les bagages du roman ordinaire : seulement, ce cheveu, ou plutôt ce fil de soie et d'or, éclairé d'un rayon céleste, s'appelle le spiritualisme chrétien.

Spiritualisme, ai-je dit ? Je voudrais pourtant ne pas retomber pour la centième fois dans cet éternel parallèle, cet inévitable contraste qui a fini par devenir un lieu commun et envahir les discours de distributions de prix ; d'un côté, l'art matérialiste ou réaliste ; de l'autre, l'art spiritualiste ; les bassesses de celui-ci, les grandeurs de celui-là ; le texte est beau, les commentaires inépuisables ; après quoi, les lecteurs ou les auditeurs édifiés vont demander à leur libraire les œuvres de M. Flaubert ou de M. Feydeau. Tâchons de rester dans le vrai ; sans doute, puisqu'il existe un art qui se plaît dans la boue et y ramasse des inspirations et des admirateurs, il est bon qu'il y en ait un qui obéisse à des lois contraires et aspire à monter plutôt qu'à descendre : ce n'est pas nous que l'on accusera de lui avoir refusé notre concours et notre hommage. La chair et les sens ont leur littérature ; il faut que l'âme ait la sienne ; sans quoi l'esprit, par une sorte d'abdication dégradante, deviendrait le complice et l'esclave de ces instincts matériels qu'il doit diriger et dominer. Or, un roi qui abdique devant l'ennemi n'a, en général, que le choix entre la mort et l'exil.

Cependant tout n'est pas dit, quand on a remarqué qu'une œuvre relève de l'art spiritualiste et chrétien. Nous connaissons des ouvrages *réalistes* (mot nouveau exprimant une chose vieille) qui ont bien leur mérite, et des ouvrages spiritualistes qui sont froids, guindés, faux, ennuyeux, décourageants pour la moyenne des lecteurs. Le trait distinctif de madame Marie Gjertz, c'est la passion ; passion purifiée par la foi, par la souffrance, par l'exaltation mystique, par cette transfiguration surhumaine que subit une âme ardente, victorieuse des douleurs physiques qui la martyrisent et la dégagent chaque jour de son enveloppe mortelle, mais passion qui anime tout, qui chauffe tout, qui entraîne tout, qui rachète surabondamment les digressions, les longueurs, les pages esthétiques ou systématiques, éparses dans le premier livre de madame Gjertz. Elle a le feu sacré, je dirais presque comme Voltaire, *le diable au corps*, s'il pouvait être question d'un diable et d'un corps, quand il s'agit d'une femme aussi pieuse et d'une âme aussi éthérée.

Ceci s'applique surtout à *l'Enthousiasme*, le plus remarquable ou du moins le plus grandiose des deux ouvrages de madame Gjertz. Elle s'y est montrée tour à tour néophyte fervente, patriote exaltée, artiste inspirée. Néophyte, mais obligée de maintenir, chez ses personnages, la religion catholique à l'état d'aspiration lointaine et conjecturale, elle s'est placée en présence d'une difficulté dont elle n'a pas complètement triomphé. Le vœu de virgi-

nité, les immolations, les sacrifices, les scrupules, les remords qu'elle attribue à son héroïne Brigitte, ne seraient explicables que chez une jeune fille armée contre les faiblesses de son cœur de toutes les forces de la certitude. Réduite à de vagues pressentiments et à de confuses lueurs, la religion de Brigitte ne doit et ne peut résister à son amour pour un homme digne d'elle. Patriote, madame Marie Gjertz fait planer sur l'ensemble de son récit un projet de régénération de la Norwège que Brigitte voudrait réveiller de sa torpeur en l'initiant à la politique par la poésie, en la préparant aux réformes sociales par le culte du beau et de l'infini, par la création d'une Académie et d'un journal : beaux rêves qui feront sourire les lecteurs français, accoutumés à se méfier de l'intervention des poètes dans la politique, de l'autorité des journaux et de l'utilité des Académies. Artiste passionnée, madame Gjertz retrouve tous ses avantages. On lui pardonne l'appareil fantasmagorique qu'elle déploie pour justifier le trouble et l'agitation de Brigitte, les visions nocturnes, les puissances mystérieuses, les avertissements prophétiques de l'étoile *Sirius*, le cliquetis des armures dans la Tour du Nord ; on lui pardonne toute cette mise en scène romantique, chevaleresque et scandinave quand on entre avec elle dans le vrai et le vif de son sujet, quand elle nous fait assister aux combats intérieurs qui s'agitent dans l'âme de Brigitte, quand elle nous peint en traits de feu cette soif de l'infini qui est, à proprement parler, l'inspiration de son livre. Il n'y a pas d'inexpériences et d'inconséquences qui ne soient effacées et consumées par ces jets de flamme.

Nous serons plus bref à l'égard de *Gabrielle* : bien des lectrices pourtant, bien des gens du monde préféreront *Gabrielle* à *l'Enthousiasme*. On disait d'un grand seigneur de la Restauration, qu'il avait le privilège de traverser la boue sans se croter. On peut dire que la passion, sous la plume de madame Gjertz, a le secret d'aborder les situations les plus dangereuses sans rien perdre de son idéale pureté. Réduisez ce roman à sa plus simple expression. prenez un à un les principaux personnages ; que trouverez-vous ? Tout ce qui compose le personnel des romans vulgaires. Une jeune fille fascinée par un de ces héros irrésistibles que les imaginations féminines se plaisent à revêtir de toutes les séductions ; un don Juan aristocratique qui, au moment d'épouser une belle et admirable jeune fille d'un rang inférieur au sien, recule et bat en retraite ; un père ruiné par des spéculations hasardeuses, menacé de toutes les horreurs de la faillite si sa fille n'épouse pas le riche financier qui lui tend la main ; un mariage de dévouement ; plus tard, une nouvelle rencontre entre l'ingrat qui s'est enfui et la femme qui s'est immolée ; la reprise de leurs amours, favorisées par l'aveuglement ou la sotte vanité du mari, etc., etc... Toute l'aventure pourrait se noter d'avance, et chaque abonné de cabinet de lecture serait de force, en tournant chaque page, à réciter la page suivante, comme le parterre du Théâtre-Français soufflait autrefois les vers de Corneille et de Racine aux acteurs qui manquaient de mémoire.

Eh bien ! avec ces éléments, madame Marie Gjertz a réussi à écrire une œuvre inégale, mais vivante, élevée, chaste, originale, saisissante, où l'idéal reste maître de la place et force la passion domptée à venir lui

lécher les mains. Cette faculté d'épurer à son propre feu cette passion qui déborde, dont on sent le contact et l'étreinte jusque dans l'apaisement et le sacrifice, voilà ce qui nous a surtout frappé dans *Gabrielle*, et ce qui assure à l'auteur, parmi ceux qui s'essayent au roman chrétien, une place à part où il ne serait peut-être pas très-sûr de la suivre et de l'imiter. Personne, mieux que madame Gjertz, n'aura prouvé que le sentiment humain qui s'immole à une notion supérieure de la vérité et du devoir, que l'amour terrestre qui se fond et s'absorbe dans les divines aspirations de l'âme, peut être non-seulement d'un meilleur exemple, mais d'une ardeur plus communicative et plus vraie que ces passions livrées à leur libre arbitre par les romanciers à la mode et réduites presque toujours à périr d'inanition et de lassitude. C'est un grand mérite, et ce n'est pas le seul. Faut-il en conclure que madame Marie Gjertz ait eu le temps de donner toute sa mesure? Nous ne le croyons pas, et son œuvre, comme sa mémoire, n'en est que plus intéressante. Il y a, dans ces inspirations brisées par la mort, dans ces voiles qu'elle jette sur une pensée qui n'a pas tout dit, un charme mélancolique, en harmonie avec notre nature, altérée d'infini, mais malade d'impuissance, et qui, faute de pouvoir arriver au parfait, se complait dans l'inachevé. Madame Gjertz ajoute un nom à la liste de ces génies à demi perdus dans l'ombre, qui s'en vont avant d'avoir livré tous leurs secrets et compté toutes leurs richesses. Les beautés de ses deux ouvrages, le souvenir de ses souffrances, le dévouement de ses amis groupés autour de ses enfants, c'est assez pour la protéger contre l'oubli et faire du succès de ses livres une question d'honneur, de charité et de justice.

ARMAND DE PONTMARTIN.

LA FAMILLE D'AUBIGNÉ¹

Je ne sais si je me fais illusion, mais l'opinion publique me paraît devenir beaucoup plus favorable à madame de Maintenon, depuis qu'écartant les préjugés accrédités sur elle, on a voulu se rendre un compte exact des faits qui la concernent. Ce sera un mérite de notre temps d'avoir surtout recherché le vrai en histoire; et pour cela, d'être remonté aux sources, d'avoir patiemment dépouillé les archives, et consulté toutes les pièces, comme dans un grand procès. Aussi est-ce surtout par le côté historique que notre siècle prendra son rang un jour dans la grande république des lettres; et

¹ *La famille d'Aubigné et l'enfance de Madame de Maintenon, suivi des Mémoires inédits de Languet de Gergy, archevêque de Sens, sur Madame de Maintenon et la cour de Louis XIV.* — 1 vol. Chez Henri Plon, imprimeur, rue Garancière, 8.

cela, non-seulement par certaines œuvres capitales, par ses vues nouvelles et générales sur la marche et l'enchaînement des événements, sur les causes et les conséquences des grandes périodes de la vie des peuples, non plus que par la science historique que nous avons appliquée à toutes les branches de l'esprit humain, mais aussi par la recherche consciencieuse des détails, et sur les hommes et sur les choses, d'où sort souvent la vérité.

Pour nous en tenir au règne si fécond de Louis XIV, chaque jour voit éclore la vie profondément étudiée de quelqu'une de ses renommées, hommes ou femmes, qui nous fait réellement vivre avec ces personnes, nous fait apprécier à juste point leur caractère et leur temps, et achève de nous montrer cette belle époque sous toutes ses faces.

Parmi les écrivains qui s'adonnent à ce genre d'études, on doit compter M. Th. Lavallée, professeur d'histoire à l'école militaire de Saint-Cyr, éditeur du grand ouvrage de Malte-Brun, remanié et complété, auteur d'une *Histoire des Français* très-répondue, dont la quinzième édition va paraître, notablement perfectionnée par la réflexion et le travail, par de nouvelles rectifications et corrections, et qui, en outre, s'est particulièrement dévoué à la mémoire de madame de Maintenon. C'est le personnage qu'il a voulu mettre dans son vrai jour ; c'est le point historique qu'il s'est chargé de complètement éclaircir.

C'est en faisant des recherches sur l'origine de l'établissement de Saint-Cyr, et en pénétrant par là dans le détail de la vie de cette femme célèbre, qu'il a été frappé de tout ce qu'elle valait, et de l'injustice avec laquelle on la jugeait souvent ; il résolut alors de chercher à la faire revivre telle qu'elle était, plus encore par elle que par lui, et de convertir les autres comme il s'était de bonne foi converti lui-même.

Son premier ouvrage pour accomplir ce dessein a été l'histoire de l'institution de Saint-Cyr, cette belle création de madame de Maintenon, qui offre le singulier spectacle d'un couvent très-régulier au milieu d'une cour très-brillante, où l'édification ne le cède en rien à l'intérêt, où l'on voit passer devant soi tant de grands noms et de pieuses renommées, et où naissent deux chefs-d'œuvre de Racine : *Esther* et *Athalie*. Mais au fond, le vrai sujet du livre, c'est madame de Maintenon elle-même, car elle est constamment en scène ; nulle part elle ne se fait mieux connaître, et il est évident que cette personne, telle qu'on la voit à Saint-Cyr agir et penser chaque jour pendant trente-huit ans de suite, ne peut être la même que celle qu'on nous représente sous des traits si différents, en proie à des sentiments et à des préoccupations si opposés, et uniquement occupée d'affaires et d'intrigues de cour à Versailles. L'histoire de Saint-Cyr attentivement suivie, suffit à l'apologie complète de madame de Maintenon, et l'absout du rôle et du caractère qu'on lui a souvent imputés. Du reste, ce premier ouvrage, couronné par l'Académie française, retrace avec les plus intéressants détails la naissance de l'institut en 1682, ses développements et ses périodes successives, et sa mort au moment où tant de choses moururent, en 1793.

Le deuxième ouvrage, formant en quelque sorte l'appendice et les pièces

justificatives du premier, consiste en six volumes intitulés : *Lettres et entretiens sur l'éducation des filles, lettres historiques et édifiantes adressées aux dames de Saint-Louis, conseils et instructions aux demoiselles par madame de Maintenon*. Là se développe tout l'esprit de l'Institut de Saint-Cyr, mais surtout tout l'esprit, toute l'âme de madame de Maintenon : c'est elle en effet qui parle toujours, qui enseigne et inspire, qui fortifie et console, dirige et décide, pense à tout enfin en fondatrice consummée. Dans cette correspondance quotidienne et infatigable qui dure, avous-nous dit, trente-huit ans, où l'on voit bien que Saint-Cyr est sa passion et ce qui a tenu le plus de place dans sa vie, où elle se montra vraiment admirable par l'élevation de sa piété, la sûreté de son jugement, sa haute raison, sa profondeur et sa délicatesse d'idées, son abondance de cœur et sa fécondité d'esprit, une telle connaissance du cœur humain, tant de grâce et tant de sagesse, et dans un langage toujours si vrai, si net, si pénétrant, elle se peint elle-même au naturel tout en n'y traitant que des sujets pieux et de direction spirituelle ; elle se laisse aller néanmoins à d'assez fréquentes allusions, à des sujets mondains, aux événements et aux personnages du jour, à sa propre histoire, aux souvenirs de sa jeunesse, à sa vie à la cour ; et, comme l'observe M. Lavallée, « dans ces lettres, qui certes n'ont pas été écrites en vue de la postérité, elle se montre une personne très-différente de celle que l'imagination et la haine de ses ennemis ont inventée. »

Au reste, cette publication spéciale n'est que le prélude de la publication de la correspondance générale de madame de Maintenon, jusqu'ici si incorrectement et si incomplètement reproduite, à laquelle M. Th. Lavallée travaille assidûment, avec la plus scrupuleuse attention et la critique la plus éclairée, ne voulant offrir au public qu'un recueil aussi complet et aussi authentique que possible, digne pendant de la correspondance générale de madame de Sévigné. Cette publication, accompagnée de nombreuses notes explicatives, sera un éminent service rendu à la littérature et à l'histoire.

En attendant, il vient de publier un nouveau volume, toujours sur le même sujet, intitulé : *La famille d'Aubigné et l'enfance de madame de Maintenon, suivi des Mémoires inédits de Lanquet de Gergy, archevêque de Sens, sur madame de Maintenon et la cour de Louis XIV.*

La première partie de ce volume est consacrée, comme introduction à la seconde, à une notice historique sur la famille d'Aubigné et l'enfance de madame de Maintenon, elle a été composée en grande partie sur des documents originaux et inédits, recueillis dans le Poitou, pays natal de madame de Maintenon et de sa famille, par M. Th. Lavallée lui-même, et au moyen de lettres autographes, actes judiciaires, reçus, contrats, testaments et autres pièces authentiques qui en font la nouveauté, ne laissent aucun doute sur les faits produits, et rectifient divers points inexactly avancés, ou en éclaircissent d'autres laissés dans le doute par les historiens.

Là se retracent la vie et le caractère du père et du grand-père de madame de Maintenon, surtout de son grand-père Théodore Agrippa d'Aubigné, cette figure originale et frappante, si caractéristique du seizième siècle, soldat et théologien, controversiste et conspirateur, grave historien et coureur d'aventures, poète léger ou satirique, mais toujours le casque en

tête et la dague au poing, et à travers une vie sans repos, trouvant le moyen « d'être incontestablement, par la multiplicité de ses talents et de ses écrits pleins de verve et de malice, une des gloires littéraires de la France, un des écrivains les plus féconds et les plus spirituels de son siècle, l'un des créateurs les plus énergiques de la langue française, » comme le dit fort bien M. Lavallée, qui cependant n'appuie peut-être pas assez sur ce point.

Quant au fils d'Agrippa, Constant d'Aubigné, qui fut le père de madame de Maintenon, la même notice constate ses aventures et ses méfaits, que ne relèvent pas la même supériorité et le même éclat, mais qui peignent le temps aussi, et expliquent par l'enfance si malheureuse, si agitée, si abandonnée de madame de Maintenon, l'influence que ces malheurs et cet abandon ont dû avoir sur son esprit et son caractère, ses qualités et ses défauts, peut-être sur sa vie et ses destinées. Le mérite principal de ce travail, écrit du style clair, rapide et vif de M. Lavallée, est, comme nous l'avons dit, d'éclaircir et de fixer définitivement ces détails curieux concernant le grand-père, le père et la mère de madame de Maintenon, ainsi que ceux qui se rattachent à son enfance et à sa jeunesse. Tout en étant un trait de plus ajouté au tableau des mœurs de cette époque, c'est une page historique sur laquelle il n'y aura plus à revenir.

La seconde partie du volume publie un document important, resté jusqu'ici inconnu, et qui offre un des récits les plus vrais et les plus simples de la vie de madame de Maintenon, par un témoin oculaire, Languet de Gergy, archevêque de Sens, né en 1677, et mort en 1753. Languet de Gergy parut à la cour en l'année 1700, fut nommé en 1703, aumônier ordinaire de la duchesse de Bourgogne, et assista cette princesse dans ses derniers moments; il resta à la cour jusqu'à la mort de Louis XIV en 1715, fut alors nommé évêque de Soissons, membre de l'Académie française en 1721, archevêque de Sens en 1730, et membre du conseil privé en 1747. Ce fut, on le voit, un homme considéré, distingué d'esprit et de caractère, auteur de plusieurs ouvrages de piété et de polémique religieuse, et dont le jugement mérite d'être compté pour ce qu'il vaut. Pendant vingt ans il a vécu auprès de madame de Maintenon, a eu de fréquents rapports avec elle, a été employé par elle en diverses affaires, comme il le raconte, et est par conséquent pour nous une autorité à son sujet. Ses relations l'avaient pénétré pour elle d'une vénération profonde qui respire dans tout son récit, et l'on voit à quel point il reconnaissait et admirait ses mérites et ses vertus. C'est ce sentiment admiratif qui le porta à recueillir et par lui-même, et par les dames de Saint-Louis qu'il visitait souvent à Saint-Cyr, tous les renseignements et tous les manuscrits à l'aide desquels il a composé ces *Mémoires sur madame de Maintenon*, qu'il donna avant sa mort aux dames de Saint-Louis, avec un choix de lettres qu'il avait réunies, pour les publier quand elles le jugeraient convenable. C'est particulièrement le souvenir de cette dame illustre, dit-il dans l'avant-propos, qui m'excite à recueillir les Mémoires qui la concernent, et cela dans la vue de lui rendre une justice que le monde ne lui a pas rendue entièrement pendant sa vie, et que peut-être la postérité ne lui rendrait pas non plus, si elle n'était connue que par les Mémoires de gens pas-

sionnés ou mal instruits, qui ont écrit et pendant sa vie et depuis sa mort. Peu de gens ont bien connu cette femme dont la modestie égalait l'élévation, et qui cachant par humilité une vie sainte semblait consentir à être une espèce d'énigme pour le monde. »

Cet ouvrage ne révèle rien de bien nouveau sur madame de Maintenon, mais il confirme la vérité sur ce personnage historique si souvent discuté, et il fait justice par son autorité des calomnies et des mensonges répandus sur elle.

Toute son importance est dans la qualité de contemporain et de témoin oculaire qu'a l'auteur. Cette autorité est grande vis-à-vis de celle de Saint-Simon qui ne fut ni plus contemporain ni plus témoin oculaire que lui, et dont il est, par le fait, le contre-poids et le réfuteur. Tous deux furent à la cour dans le même temps, quoique Saint-Simon y soit arrivé quelques années plutôt en 1691, et Languet de Gergy seulement en 1700, et ni l'un ni l'autre n'en bougèrent jusqu'à la mort de Louis XIV en 1715. Tous deux même ne rédigèrent ou n'achevèrent leur travail que longtemps après les événements accomplis, Saint-Simon en 1743, Languet de Gergy en 1740. Sans être au premier rang à la cour, ce dernier regardait fort attentivement ce qui s'y passait, pouvait être fort bien informé, jugeait par lui-même, et quoique acteur de second ordre, n'était pas étranger aux affaires de son temps. Son récit, sans s'attacher aux événements de la fin du règne, et à tout ce qui a pu agiter la cour, se renferme dans la vie privée de madame de Maintenon; mais la connaissance exacte de la vie privée de quelqu'un peut suffire à faire préjuger de sa vie publique. L'auteur s'attache à peindre son caractère, à montrer la vraie nature de sa piété, à raconter ses charités abondantes et ses bonnes œuvres multipliées, à expliquer son rôle dans les questions religieuses où elle se trouva mêlée, à dire ses rapports avec le roi, les princes et les ministres, en quoi consistaient ses occupations, l'emploi de ses journées, toutes celles qu'elle passait à Saint-Cyr. « Pendant quinze années que j'ai été à la cour du vivant de madame de Maintenon, dit-il, il m'a paru comme à tout le monde qui y vivait alors, que la maison de Saint-Louis faisait sa principale occupation, elle y allait au moins de deux jours l'un passer la journée entière. » Il donne le détail de ses soins pour l'éducation de la duchesse de Bourgogne, dont il était témoin, aussi bien que des sentiments de respect et d'attachement de la jeune princesse pour celle qu'elle appelait *sa tante*; il cite enfin divers traits curieux qui servent à dessiner complètement une physionomie.

Sans traiter les questions politiques et rechercher précisément si madame de Maintenon y a été plus ou moins mêlée, il établit fort bien le peu de goût qu'elle avait pour elles. « Madame de Maintenon, dit-il, désirait de bonne foi de n'être occupée que de ses bonnes œuvres, et spécialement de l'établissement et de la conduite de la communauté de Saint-Louis; mais quoiqu'elle s'éloignât le plus qu'elle pouvait des affaires d'État, le monde n'en jugeait pas de même; il pensait qu'elle était continuellement occupée des affaires publiques, et qu'elle se mêlait de tout ce qui regardait le gouvernement. Nous avons vu ci-devant un historien de Louis XIV qui a avancé, sans preuves et contre la vraisemblance même, qu'elle entraînait dans tous les con-

seils. Ce qui donna lieu de le penser et de le débiter, ce fut l'assiduité du roi à aller chez elle et à y passer les soirées jusqu'à son souper. » Il explique en effet cette opinion toute naturelle que le monde devait avoir, et par la confiance dont on sait que le roi l'honorait, et par sa présence constante aux entretiens du roi avec ses ministres, avec lesquels il trouvait plus commode de travailler chez elle, et par l'empressement des grands personnages, des ministres, des princes et autres, à la mettre dans la confiance de leurs idées, de leurs projets, de leurs sollicitations personnelles, et, sous prétexte de prendre ses conseils, à la faire entrer dans leurs pensées. Quelque réserve qu'elle y pût mettre, on devine tout ce que cela faisait supposer et dire.

Nous n'irons pas plus loin sur cette publication, dont nous ne voulons faire ici que la simple annonce. Mais on comprend l'intérêt qu'elle peut avoir, quoique le sujet en soit connu. Elle tiendra certainement sa place dans les documents importants que M. Lavallée s'occupe de réunir pour l'instruction de cette sorte de procès historique qu'il veut que le public juge sur pièces, et qu'il instruit avec tant d'application et de persévérance, tant de richesses et de science acquises, tant de talent pour en faire usage, et l'on peut ajouter déjà avec tant de succès.

LE DUC DE NOAILLES.

ÉTUDES PHILOSOPHIQUES

PAR M. AUGUSTE NICOLAS.

Il n'y a pas, grâce à Dieu, que les mauvais livres qui aient du succès; les bons aussi sont recherchés, et même avec un empressement que ne ferait pas soupçonner parfois la gravité de leur sujet et la sévérité de leur forme. Nous en avons une preuve concluante sous les yeux. Tout le monde connaît les *Études philosophiques* de M. Auguste Nicolas, livre austère à tous égards. Eh bien! ce livre a eu, en moins de vingt ans, quinze éditions, et nous avons sous les yeux la seizième qui va paraître sous peu de jours.

C'est un fait qui parle de lui-même et qu'il nous a semblé bon de relever au moment où il n'est bruit que du rapide débit d'un livre écrit sous une inspiration directement opposée. La fortune de celui-ci est plus brillante sans doute au début que ne fut celle de l'autre; qui voudrait pourtant lui garantir d'ici à vingt ans le même nombre d'éditions?

Cette seizième édition du livre de M. Auguste Nicolas a sur les précédentes des avantages que nous voulons laisser expliquer à l'auteur. Voici la préface dont il la fait précéder.

P. D.

Cette édition diffère des précédentes en deux points que nous devons signaler. Le premier et le plus important concerne Moïse considéré dans son

rapport avec les sciences. La géologie s'est modifiée depuis vingt ans; elle a grandi, et ses premiers vêtements, pour ainsi parler, sont devenus trop étroits. Elle ne s'est que plus rapprochée par là de Moïse, et il était nécessaire de montrer que son rapport avec l'historien sacré, loin de perdre, avait gagné à ce développement. Notre Étude sur ce point a dû être refondue. Les nouveaux travaux auxquels nous avons eu à nous livrer à ce sujet ont été heureusement secondés, et leur résultat garanti, par le bienveillant concours d'un éminent géologue qui non-seulement nous a guidés de ses lumineuses informations, mais qui a bien voulu enrichir ces *Études* d'une note, où la situation présente de la géologie par rapport à la cosmogonie de Moïse est esquissée de main de maître, et qui offrira pour longtemps un cadre dans lequel les faits nouveaux pourront se classer. Nommer M. Barrande, c'est tout dire au monde savant.

La seconde modification apportée à l'ouvrage, a consisté à le dégager des circonstances qu'il a traversées et auxquelles nous l'avions plus ou moins rattaché. Pour le rendre plus actuel par des allusions contemporaines, nous l'avions rendu passager, et pour lui donner, par là, des traits de jeunesse, nous lui préparions des rides. Nous ne nous flattions pas, il est vrai, qu'il pût survivre à son temps. Aujourd'hui que, malgré ses imperfections, il paraît vouloir traverser l'âge ordinaire, nous avons dû le désintéresser de son époque, et le mettre au point immuable de la vérité.

Qu'il nous soit permis, à cette occasion, qui sera peut-être pour nous la dernière, de faire un retour sur la destinée de cet ouvrage qui fut le nôtre; mais qui a cessé de l'être, tant il nous a dépassé.

Il y a vingt ans, dans le fond de la province et dans l'obscurité d'une vie cachée, à l'insu de tous, à notre propre insu, ce semble, nous écrivions ces *Études*, pour un ami d'abord, et bientôt uniquement pour le sujet, qui nous passionnait de sa grandeur et de sa clarté. Il s'exprimait en quelque sorte lui-même sous nos doigts, tant son impression sur nous était dominante; mais sans aucun but défini, et en nous dérochant celui d'une publicité qui nous eût glacé de crainte. Un jour, cependant, un souffle apostolique vint à passer sur ces feuilles, elles furent enlevées sous notre plume, et elles arrivent aujourd'hui à leur seizième édition originale, après avoir été traduites dans toutes les langues, et avoir porté partout des fruits de conviction et de conversion.

Un tel résultat passe manifestement l'auteur et l'ouvrage, et remonte à la puissance de la vérité qui en est le sujet, et à une bénédiction toute particulière de Dieu. Nous avons à cœur de le restituer à notre Foi.

Elle en reçoit, en effet, plusieurs témoignages.

C'en est un d'abord, dont plus que personne nous sommes pénétré, qu'un simple laïque, sans études préparatoires, n'ayant devant les yeux que son *Credo*, et dans son cœur que l'adhésion à cet enseignement, en ait tiré une exposition aussi développée et aussi raisonnée de sa foi. Combien cette foi, sa doctrine, ses preuves, ses harmonies sont-elles donc vraies, puissantes, vivantes, pour s'être ainsi fait jour par un tel organe! Ce que disait l'Apôtre, nous pouvons le dire à plus juste titre : *Non in sapientia verbi, ut non evacuetur crux Christi.* « Non par le talent du bien dire, pour que la vertu de

la croix n'y perde rien ¹. » Et le talent lui-même, s'il n'y fait pas absolument défaut, est un témoignage de plus de la vérité de cette foi qui l'a inspiré, et qui y respire. Pour nous, qui l'avons éprouvé dans tout le cours de cette œuvre, et qui chaque jour, pendant quatre ans, avons été le sujet tout à la fois accablé et ravi de ce témoignage, nous pouvons dire que la manière dont le livre est sorti de nous, nous ferait croire toute seule à la vérité qu'il professe, et qu'elle a été pour beaucoup dans l'accent de conviction qui y retentit.

Le second témoignage qu'en retire notre foi, c'est l'effet moral d'un tel livre, effet si spontané, si rapide, si étendu, si prolongé. Quelle preuve de la vérité qu'il renferme, que l'assentiment qu'il a rencontré chez tant d'âmes différentes de caractère, de disposition, de situation, de région; qui l'ont reconnu, comme répondant à toutes les intuitions de leur esprit et à tous les instincts de leur cœur; et auquel elles ont elles-mêmes répondu de partout par un écho si sympathique! une grande somme de ce résultat nous est inconnue sans doute; mais que ne nous est-il donné de pouvoir ouvrir le trésor de témoignages que nous en avons reçu, véritable *témoignage de l'âme humaine naturellement chrétienne*, comme dit Tertullien, témoignage décisif s'il en fut jamais, alors surtout qu'il ne s'exprime pas seulement par les accents les plus pénétrés du langage, mais par la réforme de la vie et le renouvellement des mœurs!

A quoi peut-on attribuer un tel résultat, en l'absence de toute autre cause proportionnelle, qu'à la vérité seule, qu'à la vérité même?... Pour nous qui, nous trouvant placé au centre de cet effet, en avons ressenti toute la portée, osons le dire, il nous aurait rendu la foi que nous avons communiquée, si nous avions eu le malheur de la perdre, et à toutes les preuves de cette foi que renferme le livre, il y en a une qu'il faut ajouter : c'est lui-même; c'est ce que Dieu en a fait.

Il est enfin un troisième témoignage où ces *Études* n'ont à prendre qu'une part secondaire par rapport à tant d'autres travaux importants inspirés par le zèle de la même cause, mais qu'à l'honneur de cette cause commune nous devons apprécier : c'est celui qui ressort de l'apparition d'un livre qui témoigne à la fois de toute l'audace et de toute la faiblesse de l'impunité.

Nous nous féliciterions presque de cet événement, s'il n'était une pierre d'achoppement pour quelques pauvres âmes, tant il est appelé à être pour tant d'autres un sujet de réveil et de retour.

La *Vie de Jésus* de M. Renan suffit à la perte de sa cause. Il n'est pas de lecteur sérieux qui n'éprouve à la lecture de ce livre la vérité de cette parole de d'Aguesseau, qu'il est plus difficile de ne pas croire que de croire, et de croire à l'absurde qu'au divin. C'est ce qui est arrivé déjà, comme on le sait, à un célèbre critique, qui, avant même d'avoir achevé d'en couper les pages, a jeté le volume en disant : « Le contraire doit être vrai! » et qui a dû par suite à M. Renan sa conversion et une sainte mort ².

¹ I *Ad Cor.* 1, liv. XVII.

² M. Delécluse.

Ce qu'il importe toutefois de faire observer, c'est que, l'entreprise étant donnée, M. Renan ne pouvait s'en tirer autrement qu'il ne l'a fait. L'auteur de la *Vie de Jésus* a un talent réel; s'il a moins d'érudition qu'il ne paraît, il en a plus qu'on ne le pense; et pourquoi lui refuser, en outre, du bon sens et de la bonne foi? Si, cependant, ces qualités ont fait un tel naufrage, c'est que la cause a été fatale à l'écrivain, et qu'il est des vérités vengeresses.

Mais il faut voir, surtout, ces vérités dans les travaux consacrés à leur exposition ou à leur défense, pour bien juger la situation faite à l'impiété par la polémique chrétienne, et le terme où elle devait aboutir.

Ce terme, en effet, résulte du chemin parcouru, des positions prises, des avantages remportés, et de tous les assauts livrés par la vérité sur tous les points où l'erreur s'était retranchée. Si la place est maintenant démantelée, si la vérité y entre de toute part, si l'ennemi est acculé à l'impossible et s'il se jette lui-même hors des bornes de la raison, ce n'est pas là l'effet de son bon plaisir et de sa libre situation, mais de l'empire de la vérité qui l'y réduit et qui en reçoit l'hommage.

Ainsi, les aveux de M. Renan touchant l'antériorité des prophéties, l'authenticité des Évangiles, l'action régénératrice et à jamais sanctifiante de Jésus-Christ dans le monde, la tâche pour l'incrédule de concilier le caractère éminemment grand et pur que cette action suppose avec l'imposture et la folie que ne supposent pas moins la prétention et les miracles de Jésus-Christ s'ils sont faux : ces points considérables, et plusieurs autres sur lesquels l'incrédulité avait jusqu'ici fait résistance ou qu'elle avait éludés, et que maintenant elle concède, ont d'autant plus de portée qu'ils ne sont pas acquis seulement, mais qu'ils sont conquis, et que leur vérité a toute la force de puissance et d'évidence qu'il a fallu pour cette conquête.

Il en est de même des explications et des procédés par lesquels l'auteur de la *Vie de Jésus* cherche encore à sauver sa thèse. Si ces explications ne sont pas soutenables, si ces procédés ne sont pas avouables, s'il en est réduit à convenir, que dis-je? à soutenir que ce même Jésus, auquel chacun de nous, dit-il excellemment, doit ce qu'il a de meilleur, et qui reste à jamais pour l'humanité un principe inépuisable de renaissances morales ¹, n'étant pas Dieu, est nécessairement moins qu'un homme, et qu'il participe à la fois de l'halluciné ² et du charlatan ³; si, pour ne pas rester dans une si énorme contradiction, il se jette dans cette extrémité de prendre en main la cause de la folie et de l'imposture, en présentant celle-là comme le caractère de l'inspiration ⁴, et celle-ci comme la condition du succès ⁵; si enfin, avançant plus encore dans cette folle voie où l'impiété de son entreprise le pousse d'énormités en énormités, il arrive à ce parfait renversement de la raison, qui est à la fois tout le pivot et toute la condamnation de son système, de déclarer que si l'on part du principe d'après lequel nous évaluons aujourd'hui la santé et la moralité de nos actes (c'est-à-dire du sens com-

¹ *Vie de Jésus*, p. 451.

² *Ibid.*, p. 266, 318, 319.

³ *Ibid.*, p. 191, 265, 295.

⁴ *Ibid.*, p. 455.

⁵ *Ibid.*, p. 258.

mun et du sens moral), toute sa critique est en défaut¹, ce qui est manifestement convenir qu'elle roule sur l'absurde, ou que nous n'avons pas de critérium pour juger les faits anciens : ne croyez pas que des moyens aussi désespérés soient de son choix, et qu'il les estime lui-même plus qu'ils ne valent ; mais c'est que telle est la situation qui lui a été faite, qu'il n'en avait pas de meilleurs. Or, encore, pour le comprendre, il faut voir cette situation dans les travaux qui l'on amenée, et dans la polémique générale dont elle est le dénouement.

Sans nous donner dans ces travaux une part qui revient à tant d'autres, et ne revendiquant que le mérite d'en avoir profité en mettant en œuvre les données de la vérité et de la science chrétiennes, il nous paraît que ces *Études*, livrées une fois de plus au public, plus particulièrement le quatrième volume, qui traite des preuves évangéliques et historiques, viennent opportunément contribuer au jugement du livre de M. Renan, autant qu'elles en tirent une confirmation puissante. En les lui opposant, nous pouvons dire avec confiance ce que disait déjà saint Pierre, par allusion aux Renans de son temps : « Pour nous, ce n'est point par de *doctes fables* que nous vous annonçons Jésus-Christ² ; » et nous n'en sommes pas réduits à mendier au lecteur *une part de divination et de conjecture*³. C'est par le témoignage, c'est par le raisonnement, c'est par le caractère des faits, c'est par la raison des choses, c'est par les procédés les plus dignes de l'esprit humain que nous aspirons à l'honneur de le convaincre ; et nous avons un sentiment trop convaincu, nous-même, et trop fier de notre cause, pour vouloir la gagner à un moindre prix.

Les réfutations directes ne manquent et ne manqueront pas à M. Renan. Elles ont toutes une valeur admirable de protestation, et il en est qui semblent remplir toute la mesure d'érudition, de science, de critique, de logique, de sens commun et de verve indignée que la sainteté du sujet, l'honneur de la raison et la vindicte de la conscience chrétienne peuvent réclamer. Les réfutations, toutefois, si indispensables qu'elles soient, ne sont qu'un remède et non un aliment ; elles réparent et n'édifient pas : elles périssent même par leur triomphe. À côté d'elles, il est donc bon de poser et de maintenir une affirmation raisonnée de la vérité, qui, en faisant surabonder la conviction, exclue l'erreur, en prévienne les atteintes, fasse mieux que la réfuter en mettant chacun en situation de le faire, et lui survive.

Maintenant, il est une troisième méthode, qui n'est ni la réfutation proprement dite de l'erreur, ni une exposition pure et simple de la vérité, mais qui participe de l'une et de l'autre, et à laquelle la *Vie de Jésus* prête sin-

¹ « Si l'on part de ce principe que tout personnage historique à qui l'on attribue des actes que nous tenons, au dix-neuvième siècle, pour insensés et charlatanesques, a été « un fou ou un charlatan, toute critique est faussée. » (*Vie de Jésus*, p. 267.)

² Non enim *doctas fabulas* seculi, notam fecimus vobis Domini nostri Jesu Christi virtutem et presentiam, *II^e Epist.* I, 16.

³ « Dans un tel effort (d'expliquer la personne de Jésus en niant sa divinité), une part de divination et de conjecture doit être permise. » (*Vie de Jésus*, introduction, p. xv.) — Assurément, et une bonne part d'autre chose aussi !

gulièrement. Cette méthode, que nous voudrions lui voir appliquer (si par la rapidité de son discrédit elle n'échappait à cette épreuve), consisterait à édifier une apologétique nouvelle, en la tirant de ce livre et en l'asseyant sur lui : sur la force de ses aveux, contenant à eux seuls la preuve entière du christianisme ; sur l'impossibilité de ses explications, rejetant la raison dans celles de la foi ; et sur le caractère de ses procédés, soulevant les susceptibilités du sens chrétien, et l'attestant, le ravivant par cela même.

Le jour où un tel travail serait bien fait, la vérité chrétienne aurait remporté un de ses plus beaux triomphes ; car elle aurait fait plus et mieux que de ruiner le monument le plus hardi de l'incrédulité de ce siècle : elle se le serait converti.

Après cela, on n'aurait plus qu'un vœu à former : ce serait que l'auteur de la *Vie de Jésus* finit comme son livre.

Lorsque le christianisme eut achevé de passer des catacombes au Capitole, il ne renversa pas les temples des faux dieux ; il les conserva, comme les témoins futurs de sa victoire : il dressa même sur leurs colonnes les coupes de ses autels, aux pieds desquels ses ennemis, devenus ses confesseurs, s'agenouillèrent.

AUGUSTE NICOLAS.

REVUE CRITIQUE

- I. *Mademoiselle de la Quintinie*, par M^{me} George Sand. 1 vol. — II. *Essai sur la Jeunesse contemporaine*, par M. Gournot. 1 vol. — III. *L'Orestie*, trilogie dramatique d'Eschyle, traduite en vers par M. Paul Mesnard. 1 vol. — IV. *La pragmatique sanction de saint Louis*, par M. Gérin. 1 vol.

I

Notre littérature nous donne en ce moment le spectacle d'un combat assez curieux; on pourrait l'appeler le duel au roman. Il y a six mois, M. Octave Feuillet, membre de l'Académie française, l'un des plus charmants esprits de ce temps, publia une Nouvelle pleine de fraîcheur intitulée *Sibylle*, qui fit une vive sensation et dont le temps n'a fait que confirmer le succès. L'inspiration de cette gracieuse composition, aujourd'hui dans toutes les mains, est, comme l'on sait, toute catholique. L'héroïne, femme accomplie d'ailleurs selon le monde, s'y montre, sur les hautes questions de la vie, d'une délicatesse qui n'est plus guère de ce temps; bien que profondément éprise pour un homme que tout semble l'inviter à épouser, elle lui refuse sa main parce qu'il ne partage point sa foi religieuse, ne croyant pas, dit-elle, qu'il puisse y avoir union réelle entre deux âmes quand elles ne vont pas ensemble aux pieds de Dieu.

Cette noble façon d'entendre le mariage ne fut pas du goût de tout le monde, et madame George Sand, entre autres, y découvrit une attaque personnelle; il lui sembla voir dans la création de ce type de *Sibylle*, une insulte à ses types, à elle, à ses Indiana, ses Lélia, ses Valentine, femmes qui, en amour, se chauffent d'un autre bois, en effet, et qui, sur le chapitre du mariage, ont d'autres théories. Nous jurerions que M. Octave Feuillet

n'avait pas songé à faire d'épigramme ni à opposer un idéal à un autre. Sibylle était sortie, pour lui, tout naturellement de ses convictions intimes, de l'influence heureuse du milieu dans lequel s'est écoulée sa vie, du fonds de poésie délicate et pure qui distingue son talent. Madame Sand n'en crut rien, et, comme le personnage d'un vaudeville bien connu, elle murmurait à chaque ligne : « Vous dites cela pour m'humilier ! » C'est un critique fort bien renseigné d'habitude qui nous a appris le fait : « Le vieil aigle, dit M. Sainte-Beuve, se sentit blessé. »

Cela se comprend d'ailleurs ; on n'est pas écrivain, écrivain-femme, écrivain vieux, — le mot n'est pas de nous, — pour voir avec indifférence arriver un rival brillant et relativement jeune, qui prend le contre-pied de vos thèses et se fait applaudir, quand vous-même n'obtenez plus qu'une attention fatiguée. Aussi n'est-ce pas l'irritation de madame Sand qui nous surprend : nous connaissons assez le cœur des poètes et le vers d'Horace pour nous expliquer son dépit. Ce qui nous étonne, c'est sa bizarre idée de faire une contre-partie de *Sibylle*, une réplique sous forme de roman ! Un plaidoyer-nouvelle, pouvait-on imaginer rien de plus malheureux ! Comment ce grand critique qui paraît avoir eu la confiance des chagrins de l'auteur d'*Indiana* et de ses malencontreux projets de vengeance, ne lui a-t-il pas fait remarquer, ce qu'il comprend si bien, lui, qu'une œuvre d'art est morte du moment qu'on veut en faire un instrument ; que c'est tuer la fantaisie dans sa source que de la mettre au service d'une doctrine ; que cacher un sermon, quel qu'il soit, sous un roman, est la plus sûre façon de le rendre ennuyeux ? Il lui eût épargné un rude labeur, et à ses prôneurs obligés une tâche fastidieuse. Mais non, madame Sand n'a pas reçu le bon conseil de s'abstenir d'un défi ridicule, et la voici tirant l'in-42 contre M. Feuillet.

Eh bien ! nous nous verrons seul à seul chez Barbin !

Barbin, c'est Michel Lévy. *Sibylle* et *Mademoiselle de la Quintinie* sont côte à côte en effet chez le même éditeur, mais non pas *seule à seule* ; car, à peine *Mademoiselle de la Quintinie* a-t-elle paru, que la critique amie, à qui M. Sainte-Beuve avait donné la note, s'est mise en devoir de lui faire accueil. Eh bien ! qu'il faille l'attribuer à sa conscience, ou le mettre au compte de sa fatigue, elle est restée généralement terne et froide ; l'ennui de l'œuvre a gagné les plus décidés de ses apologistes.

En pouvait-il être autrement ? Pour les lecteurs habitués de madame Sand, il n'y a rien ici de neuf, dans les idées non plus que dans le style. Quant au langage d'abord, c'est toujours cette phrase qui, pleine ou vide, se déploie en larges ondes, mais paraît clichée, tant elle change peu. Pour les doctrines, c'est l'essence concentrée des vingt romans de l'auteur, saturée, en celui-ci, d'une dose à part de fiel qui ne la rend pas plus légère.

Rien n'est lourd en effet comme les déclamations interminables et sans cesse renaissantes dont cette fiction est le prétexte. Outre les belles choses auxquelles madame Sand nous a habitués, sur la liberté de l'amour, les droits de la chair, la sainteté des instincts, ces pages regorgent d'attaques contre le catholicisme, ses institutions, ses œuvres les plus populaires et les plus sympathiques. Le catholicisme est devenu pour Madame Sand un cauchemar qui l'obsède. Elle le voit partout comme un noir vampire s'abattant, dans l'ombre, sur le corps social, en suçant le sang le plus pur, prêt à se redresser quand il l'aura épuisé et à s'en proclamer orgueilleusement le maître. Écoutez les révélations frémisantes que fait à cet égard un père à son fils :

« ... Dès aujourd'hui il y a une prédiction que je veux te faire, c'est qu'en me suivant dans la voie où j'ai marché, tu cours le risque sérieux de rompre avec toutes les espérances comme avec toutes les sécurités de la vie. Quelle que soit la carrière ouverte à ta jeune et légitime ambition, l'homme du passé t'y guette et t'y attend pour se mesurer avec toi. Si tu es l'homme de sciences, il t'empêchera d'avoir une tribune pour professer; homme de lettres, il te fera railler, outrager, calomnier au besoin dans ta vie privée par les nombreux organes dont il dispose; artiste en contact avec le public, il te fera siffler, lapider, s'il le peut, par les bandes qu'il enrégimente ou par les passions qu'il soulève et qu'il égare; homme politique, il te fermera tous les chemins de l'action et s'efforcera de t'ouvrir tous ceux de la misère, de la prison, de l'exil; homme de loisir ou de réflexion, il suscitera des orages autour de toi, il troublera l'air que tu respires par des paroles empoisonnées, il aigraira contre toi jusqu'au plus dévoué de tes serviteurs; époux et père, il te disputera la confiance de ta femme et le respect de tes enfants, car il est partout! De tout temps il a ourdi une vaste conspiration au sein des sociétés les plus florissantes; il traite avec ses souverains, il les effraye. Il a pénétré dans tous les conseils, il a mis le pied dans tous les foyers domestiques; il est entré dans les armées, dans les magistratures, dans les corps savants, dans les académies, sur les places publiques et sur le navire en pleine mer, dans la campagne, à tous les carrefours, dans le cabaret du village, dans le couvent, dans l'alcôve conjugale. Il obsède et consterne l'honnête curé qui croit l'esprit préférable à la lettre. Il gouverne les pontifes, il raille, méprise, viole ceux qui une fois en leur vie ont tenté de lui résister sur quelque point. Et peut-être dans dix ans j'ajouterai: il faut redoubler de courage, car l'homme de la nuit s'est armé de toutes pièces; on a laissé faire, on a été confiant, on n'a pas prévu, et à présent, tout à coup il se dévoile, il injurie, il menace et il frappe, tenant aux pauvres d'esprit le discours terrible que tenait l'Éditue en l'Île-Sonnante: « Homme de bien, frappe, fêris, tue et meurtris tous rois et princes de ce monde, en trahison, par venin ou autrement quand tu voudras. Déniche des cieus les anges: de tout, auras pardon; mais à nous ne touche pas pour peu que tu aimes la vie, le profit, tant de toi que de tes parents et amis vivants et trépassés, encore ceux qui deux ans après naîtraient en seraient in-

fortunés. Amis, vous noterez que, par le monde, il y a beaucoup plus d'eunuques que d'hommes. Et de ça vous souviene.»

Le jeune homme à qui ces avertissements s'adressent rencontre aux eaux d'Aix, en Savoie, une jeune fille de bonne maison, dont il tombe amoureux. Cette jeune fille qui s'appelle mademoiselle de la Quintinie, appartient naturellement au genre de femmes découvert pour la première fois dans *Indiana* et qu'on pourrait appeler le genre Sand; c'est une variété, mais non la plus séduisante, de ce type à part qui défraye depuis trente ans les compositions de l'illustre romancier. Lucie n'a pas connu sa mère; quant à son père, soldat gourmé, formaliste, au cerveau étroit, que le gouvernement a fait général pour en faire quelque chose, elle ne l'a vu que par intervalle, et, depuis qu'il ne lui fait plus peur, c'est à peine si ce croquemitaine ne la fait pas rire. Elle a grandi en toute liberté au fond d'un manoir de la Savoie, entre une tante, vieille fille intrigante et dévote, et un grand-père voltairien. Quelques années de séjour au couvent ont jeté leur vernis pieux sur l'étrange éducation qu'elle a reçue dans ce milieu, mais sans lui enlever l'indépendance dont elle a pris l'habitude. De sorte que, rencontrant le jeune Lemontier (c'est le nom de celui qui l'aime) et le trouvant à son goût, nonobstant son incrédulité qu'il avoue, mademoiselle de la Quintinie, qui fait néanmoins profession de piété et chante aux saluts des Carmélites, l'introduit chez son grand-père, le reçoit à toute heure, le provoque à la discussion de tous les problèmes religieux et sociaux; et, quand le général de la Quintinie, révolté par les doctrines qu'il lui entend professer, lui signifie d'avoir à renoncer à la main de sa fille, celle-ci le retient. « Faites venir votre père, lui dit-elle; quand il sera ici et que nous aurons causé ensemble, nous verrons à faire entendre raison au mien, qui est bonhomme au fond. » Si ce ne sont ses paroles, c'en est le sens.

Conduite par mademoiselle de la Quintinie, la conspiration réussit. Bafoué par le père de son futur gendre, le général abandonne le terrain et retourne à l'armée laissant à sa fille l'ordre de se retirer au couvent et d'y méditer un mois, loin de toute influence, avant d'en venir à la résolution extrême qu'elle paraît décidée à suivre. Cela n'est pas d'un père barbare, et toutefois cela paraît trop sévère encore à la demoiselle qui, sous prétexte que la santé de son aïeul réclame sa présence, refuse d'obéir. Le reste se devine; fascinée par M. Lemontier, encouragée par son aïeul, vieillard hébété d'incrédulité, mademoiselle de la Quintinie épouse celui dont elle s'est éprise, non sans avoir déclaré qu'elle n'appartient plus à l'Église catholique.

Voilà le fond de l'action, qui se réduit à bien peu de chose, comme on voit, et qui n'a pas coûté grand effort d'invention. Nous passons les incidents épisodiques d'une histoire de prêtre tout à fait en dehors du sujet et introduite là uniquement pour amener une de ces rengaines contre le célibat et

la confession dont madame Sand ne fait jamais grâce à ses lecteurs. Selon cette histoire, mademoiselle de la Quintinie aurait eu pour mère une sorte de folle qui serait morte de désespoir à la pensée d'avoir commis un adultère moral, parce qu'elle aurait gardé dans son cœur, même après le mariage, un amour de pensionnaire pour le prêtre qui lui avait enseigné le catéchisme. Celui-ci, qu'on fait pourtant honnête, matériellement du moins, aurait reçu les confidences de ce cerveau malade et se serait cru, par suite, des droits spirituels sur l'âme de la jeune fille, qu'il entoure en conséquence d'intrigues pieuses et qu'il cherche à faire entrer au couvent. Démasqué dans ses menées, l'abbé Moréali (c'est le nom du prêtre) fait le récit de sa naissance et de sa vie romanesque au beau-père de mademoiselle de la Quintinie, au philosophe Lemontier, lequel lui démontre péremptoirement qu'en embrassant le célibat ecclésiastique, il a violé les droits de la nature; qu'il est responsable des idées saugrenues qu'une malheureuse insensée s'est mises en tête à son sujet ainsi que du désespoir et de la mort qui s'en sont suivis, et qu'un bon mariage serait le seul moyen de réparer tout ce mal. L'abbé Moréali en reste convaincu; s'il ne va pas jusqu'au bout de ses convictions nouvelles et si le roman ne finit pas par une double noce, celle de mademoiselle de la Quintinie et celle de l'abbé, c'est, chez ce dernier, inconséquence pure.

Mademoiselle de la Quintinie, quoique plus logique, ne l'est pas non plus tout à fait. Elle est convaincue « qu'elle reste chrétienne tout en posant une limite à l'influence du prêtre dans sa vie et en subordonnant cette influence à celle de son mari (lequel n'est pas chrétien, veuillez le noter). Elle a toujours nié l'enfer. Sur le reste, elle garde encore quelques doutes, ajoute l'auteur; mais elle doit les faire lever par son beau-père. »

Voilà donc l'idéal que l'on avait à opposer à celui de M. Octave Feuillet : à M. et à madame de Féria, les grands parents de Sibylle, si nobles et si beaux, si affectueux et si fermes, un vieux grand-père, égoïste et goguenard, une tante futile et sottie, un père ridicule; — au bon curé de Féria, si simple, si plein de foi, si fidèle à ses devoirs, un abbé Moréali, bâtard de caractère autant que de naissance, enfant du vice né pour l'intrigue, dont la vie est régulière mais le cœur impur et qui, perdant la foi du prêtre, en garde, on ne sait pourquoi, les mœurs; — à Sibylle enfin, si naïve, si pure, qui sacrifie son amour à sa foi, mademoiselle de la Quintinie, si savante et si discrète, qui immole sa foi à son amour. Entre les deux sociétés, le choix d'un homme de goût, quelles que fussent d'ailleurs ses convictions religieuses, ne saurait, ce semble, être douteux. Qui ne préférerait vivre dans le cercle des de Féria, même le jour où ils ont les Beaumesnil, plutôt qu'avec les la Quintinie, surtout quand ils ont les Lemontier? Là l'esprit se rafraîchit au spectacle des vieilles et dignes mœurs chrétiennes : ici, il s'enfièvre au contact des préoccupations passionnées de notre temps; là on cause, on discute doucement, on sème avec insou-

ciance dans les entretiens l'esprit et la gaieté ; ici, on disserte, on péroré, on déclame avec violence. S'il s'agissait d'un autre choix, l'hésitation serait moins longue encore. La jeune fille au cœur ouvert, qui adore ses parents, qui ne pratique sa religion que parce qu'elle y croit, et qui est capable de mettre sa foi au-dessus des penchants de son cœur, promet une épouse un peu plus rassurante que celle qui, à vingt ans, est d'une si belle force sur la pratique des restrictions mentales, qui borne la piété filiale à ne pas humilier son père en lui démontrant directement qu'il est un sot, qui enfin manœuvre dans les questions de sentiment avec l'aisance d'un diplomate glacé dans les questions de guerre ou de paix internationales.

On discutait, il y a quelques semaines de cela, dans une maison aux environs de Paris, sur ce dernier roman de madame Sand, quelque peu étouffé dès lors dans le bruit que faisait celui de M. Renan. Un jeune homme s'obstinait, sans égard pour l'opinion contraire d'un vieillard, à exalter le personnage de mademoiselle de la Quintinie. « Monsieur, dit le vieillard, qui n'était rien moins qu'un dévot, mais qui avait l'expérience de la vie, si j'avais vingt ans, ayant l'honneur d'être votre ami, je vous la souhaiterais pour femme. »

Le mot était leste et d'un goût douteux, mais bien en situation. Les interlocuteurs donnés, on ne pouvait mieux résumer l'impression que laisse le roman de madame Sand. C'en est toute la morale.

II

Quand on a vu les dispositions respectives de la jeunesse et de l'âge mûr, il y a quarante ans, et qu'on examine aujourd'hui leur attitude réciproque, on a, dans son symptôme le plus attristant, la mesure de la révolution qui s'est faite dans nos mœurs. Entre l'un et l'autre âge, il y avait alors estime, sympathie, confiance; une sorte de courant électrique les mettait en communication constante. Qui n'a ouï parler des chaleureux appels à la jeunesse faits du haut des chaires de la Sorbonne et des applaudissements enthousiastes avec lesquels ils étaient reçus ?

Nous sommes loin de ces temps et les choses ont bien changé; un mur de glace sépare la jeunesse de l'âge mûr; le fils, quand il n'est pas armé de défiance envers le père, ne comprend plus sa langue. On ne s'entend plus sur les choses les plus essentielles; c'est une des plus fréquentes causes de tristesse du foyer domestique. Si du moins la génération qui s'en va trouvait dans celle qui arrive un antagonisme positif, une opposition caractérisée, un ensemble contraire de sentiments et d'idées d'où l'on pût conclure quelque chose pour l'avenir! Mais il n'en est rien. L'attitude de la jeunesse est toute négative. On la dirait atteinte d'une sénilité native.

Et dans ce siècle usé les hommes naissent vieux.

Aussi n'inspire-t-elle pas plus d'attrait qu'elle n'en éprouve, pas plus de confiance qu'elle n'en ressent, pas plus de considération qu'elle n'en accorde. Nous n'exagérons rien; un écrivain de talent qui vient de prendre en main la défense de la jeunesse, M. Gournot, avoue lui-même, au début de son livre¹, qu'elle est tombée dans un profond discrédit.

« Le plus communément, dit-il, les pères ne ménagent point à leurs fils les promesses, les espérances, les flatteries même; ils aiment à se voir revivre en eux. — Nous avons pourtant de nos jours ce spectacle sous les yeux, que les hommes en possession du présent ne paraissent point compter sur ceux qui les suivent et qu'ils ont pour leurs enfants plus de reproches et de dédains que d'encouragements.

« Il faut reconnaître qu'à leur tour, ces derniers semblent donner prétexte et s'associer en quelque sorte à ces condamnations. En proie à une langueur singulière et le front couvert d'une langueur prématurée, on dirait qu'ils ne ressentent plus que la fatigue de vivre. »

Cet affaissement moral, cette « diminution de l'âme sous toutes ses faces, » M. Gournot, l'étudie sous tous ses aspects, mais en physiologiste, il faut le dire plus qu'en médecin, pour en reconnaître les causes plus que pour en chercher les remèdes.

Or, ces causes, selon lui, sont toutes originelles; le mal des fils vient des pères. Si la génération nouvelle n'a qu'une incomplète dose de vie, la faute en est à ses auteurs qui la lui ont transmise affaiblie et ne lui font respirer qu'un air débilitant. L'enquête de M. Gournot devient ainsi, par le fait, un acte d'accusation, la consultation un réquisitoire. Chaque symptôme que l'écrivain constate dans la maladie dont est atteinte la jeunesse se transforme, pour lui, en un grief contre l'âge mûr. Il y a dans ses peintures comme dans ses attaques de la variété, du mouvement, de la passion même, quelquefois du style. Voici, par exemple, une page charmante sur le contraste moral entre une de nos habitudes actuelles et une autre habitude du siècle dernier :

« Interrogez la fumée blanche du cigare que vous roulez sous vos doigts. Il n'est pas question des mille imprécations que lui prodiguent incessamment les amis de l'antique élégance et de la conversation. Son crime est plus grand, et ce crime, c'est de se prêter merveilleusement à notre goût d'excitation passive, et d'irriter, en l'amusant, la sensibilité stérile dont nous avons fait notre idole. Les temps se peignent dans les petites choses; une mode légère et ridicule par l'apparence jette parfois une éclatante lumière sur tout un côté du cœur humain. Le dix-huitième siècle ne s'était guère ménagé les excitants de toute sorte, et cette même plante qui gonfle nos budgets et dissipe nos forces, il ne s'en était pas refusé l'usage. Mais il est

¹ *Essai sur la jeunesse contemporaine*, par M. Gournot. 1 vol. in-12, Hetzel, 18, rue Jacob.

remarquable que l'emploi qu'il en faisait était l'opposé du nôtre. Le tabac pris sous la forme en vogue durant un demi-siècle éveille l'esprit au lieu de l'abattre : il fut l'instrument favori d'une époque faite pour la pensée, la lutte, l'action. On *prisait* au dernier siècle, puisqu'il faut le dire. Aujourd'hui tout est changé, il n'est plus d'homme à la mode avec

« Un nez de tout côté de tabac barbouillé.

« Mais, en revanche, nous ne saurions avoir les belles manières sans la fumée et l'acre parfum dont nous empoisonnons nos rues et nos maisons : — « moins sans raison, disent ce qui reste de personnes sages, contractée par imitation, suivie par habitude et sans qu'elle sache trop pourquoi. » — Bonnes gens, ce que vous ignorez, c'est que les esprits contenus dans ces feuilles séchées, les gaz enveloppés dans ces nuages gagnent le cerveau, échauffent l'imagination, lui communiquent une sorte d'excitation particulière, et, sans qu'il soit besoin de lui offrir jamais un objet précis, les bercent de rêveries et en font un instrument toujours occupé de sensibilité et de vague jouissance. »

Ailleurs, l'attaque prend un tour direct et presque oratoire qui surprend un peu dans un pareil ouvrage, mais qui plaît par son ardeur même, parce qu'il est une protestation implicite et plus démonstrative que l'autre contre l'énerverment dont l'auteur s'accuse ainsi que ses contemporains :

« Descendez en vous et répondez-vous à vous-même ; considérez non plus les différents hommes, mais le même homme ; cherchez-y tour à tour non-seulement les vues politiques, mais les lois, les croyances, les goûts, les habitudes, toute la substance du cœur humain. Dites si tout n'est pas en vous contradictions, croisement d'opinions, démentis donnés de l'une à l'autre, et si, dans ces tiraillements de vues opposées et d'impressions amorties, vous êtes, en quoi que ce soit, capable de volonté, d'esprit de suite et d'énergie.

« Vous tenez, n'est-il pas vrai, pour nos « immortels principes de 89, » comme on dit ? — Mais n'est-il pas vrai que vous voulez que le peuple soit gouverné, et qu'il faut une main forte pour le contenir ? Ne vous seriez-vous jamais surpris, ô homme plein de logique, à ne condamner le despotisme qu'après que vous avez vu un 18 brumaire et toute la série des institutions qui firent le despote !

« Vous êtes démocrate, sans doute, et mal venu quiconque s'aviserait de dire devant vous un mot contre l'égalité. Mais êtes-vous aussi sûr, dans le fond du cœur, d'être insensible à un titre qui vous arriverait. Rassurez-vous, du reste ; vous serez libre de marier mademoiselle Lucile Jourdain, votre fille, au comte Dorante, sans que madame Jourdain vous étourdisse de ses cris, » etc.

Cela est vif et témoigne d'une certaine chaleur de sang. Nous aimons mieux le mouvement d'où jaillit cette page, que le raisonnement qu'elle renferme. Ici en effet, comme partout, M. Gournot ne fait que récriminer.

Or, récriminer n'est pas prouver, dit le proverbe. Outre qu'il est monotone, ce procédé n'est pas toujours heureux. Évidemment le mal dont on accuse la jeunesse, et que M. Gournot n'entend pas nier du reste, n'est pas toujours le fait de la société. Pour ne parler que des mœurs, par exemple, à qui l'avocat de la jeunesse fera-t-il croire que les vénales amours, auxquelles elle prostitue ses belles années, ont pour cause la sévérité qui préside, dans le monde, aux rapports des deux sexes, au « savant système de prévoyance et de prohibition » organisé par les mères et les maîtresses de maisons pour empêcher tout commerce de pensée entre les jeunes hommes et les jeunes filles. « Pourquoi ce tumulte ? pourquoi ces danses sans intervalle et d'une rapidité inconnue jusqu'à nous ? s'écrie M. Gournot. — Vous le demandez ? répond-il. Ne comprenez-vous pas que ce mouvement perpétuel est ordonné contre les dangers de la parole et de l'esprit. »

Nous voilà donc prévenus : c'est l'austérité du monde qui fait fleurir le demi-monde, et tant que nous n'aurons pas établi parmi nous les mœurs pastorales de M. de Florian, il faut s'attendre à voir notre jeunesse se ruer dans celles de la Grèce ou de Rome. Donnez-lui Estelle, à cette jeunesse qui n'a évidemment au cœur que les goûts de l'âge d'or, si vous ne voulez pas qu'elle coure chez Phryné.

Ceci n'est que plaisant. Ce qui est triste, c'est l'excuse que, par la bouche de M. Gournot, la jeunesse donne de son scepticisme. Si nous avons bien compris, — mais nous ne nous en flattons pas, car ici, pour se faire grand, le style de l'auteur s'est hissé sur de hautes échasses, et s'est drapé d'un voile opaque à force d'être coloré, — si nous avons bien compris, le scepticisme de la jeunesse n'est pas une disposition où elle se soit jetée à plaisir, mais « un état de fait qui lui a été légué et imposé ; » ce n'est pas elle qui, « par lâcheté, refuse d'entrer dans des voies glorieuses et toutes préparées ; » ce sont ses « maîtres et ses devanciers qui ont perdu la trace et l'ont laissée les mains vides. » Ce qui veut dire qu'en toutes sortes de doctrines il n'y a plus, au jour où nous sommes, que des ruines ; que du moyen âge, de la Renaissance, du protestantisme du seizième siècle et de la rénovation catholique du dix-septième, il ne subsiste plus rien ; que les hommes des premiers jours de ce siècle ont épuisé le peu de suc qui pouvait rester à ces vieux fruits, et que leurs fils, à qui on les a offerts en aliment, n'y ont trouvé que « déception. »

Voilà certes qui est touchant ! Qui pourrait en vouloir de leur scepticisme à ces philosophes de trente ans qui, depuis dix ans qu'ils ont quitté les bancs de l'école, n'ont cessé d'explorer, à la lueur de leurs cigares, le fond de tous les dogmes ! Est-ce leur faute s'il ne s'y est trouvé que cendres et que ruines ? Est-ce une nourriture à la mesure de l'appétit de vérité qui est en eux, que le catholicisme de saint Thomas ou de Bossuet, le protestantisme de Luther ou de Calvin, la théocratie de Joseph de Maistre ou le socialisme de Jean-Jacques Rousseau ? Évidemment rien de ce qui a

jusqu'ici passionné les vieilles générations n'est digne de la nouvelle.

Sans discuter là-dessus avec M. Gournot, on pourrait lui demander, au moins, puisqu'il regarde comme « un mal, un mal profond, » l'État moral de la jeunesse, quel remède il y voit, quel moyen il propose pour en sortir. Vainement avons-nous cherché dans son livre quelques indications à cet égard. N'y trouvant rien, nous nous sommes demandé alors dans quel but il a pu l'écrire ? Si c'est pour la petite satisfaction de retourner contre les papas et les oncles les plaintes que ceux-ci font contre leurs scélérats de fils, et les autres contre leurs coquins de neveux, cela est peu philosophique. D'où qu'il vienne, après tout, il y a médiocrement d'honneur à subir le mal dont on souffre, sans faire aucun effort pour en guérir. Soyez conséquent avec vous-même : ou ne dites pas que « une plaie secrète est venue corrompre en vous quelque principe essentiel; » ou, si vous l'avouez, ayez le courage de porter le fer sur cette plaie. On n'est homme qu'à cette condition.

III

Les études d'après l'antique se multiplient chez nous. Nous avons grand plaisir à les signaler. Après l'élégante traduction de Térence par M. de Belloy, que nous avons fait connaître les premiers et que vient de couronner l'Académie; après la belle imitation du *Cyclope* d'Euripide, par M. Auran, voici une tentative plus vaste et plus hardie, toute l'*Orestie* d'Eschyle traduite en vers¹, trois drames en un seul, œuvre colossale, à la fois lyrique et tragique, et aussi loin des mœurs qu'au-dessus des forces de notre temps. Pour oser se donner une pareille tâche, il a fallu se sentir des talents de plus d'une sorte. Eschyle n'est pas seulement un des plus vieux poètes de la Grèce, c'est presque un prêtre; ses drames sont à demi liturgiques dans leur forme, et tout remplis de mystère religieux. Ce n'aurait donc pas été assez de posséder à fond la langue de l'antique Grèce, il était nécessaire d'en savoir la théologie, les légendes, les rites, les usages civils et religieux: donc, avec la science du linguiste, celle de l'érudit. Mais, tout en gardant encore une espèce d'enveloppe sacerdotale, les drames d'Eschyle n'en sont pas moins des œuvres poétiques au premier chef; les passions de l'homme s'y peignent avec une rare puissance et leur expression y prend des formes plus hautes et plus variées que dans nos modernes et pourtant toutes séculières tragédies. Le chant, dans ces pièces, alterne toujours avec le dialogue; le chœur y croise incessamment l'action. Tantôt les sentiments y sont aux prises dans des luttes frémissantes, tantôt ils s'y épanchent en

¹ L'*Orestie*, trilogie tragique d'Eschyle, traduite en vers par Paul Mesnard. 1 vol. in-8. Hachette.

mélodieuses effusions. De là une merveilleuse richesse de poésie, et de là aussi, pour le traducteur, le don du sentiment poétique au degré le plus élevé, et celui du vers dans ses modes les plus larges et les plus splendides.

M. Paul Mesnard s'est-il trouvé de tout point à la hauteur de sa tâche? Il n'a pas dû s'en flatter lui-même. Certes, M. Mesnard sait le grec; sa traduction l'atteste, et les savantes notes dont il accompagne les passages obscurs du texte d'Eschyle témoignent de l'étude sérieuse qu'il en a faite. Il a aussi un vif sentiment de la poésie, mais il n'en manie pas partout la langue avec une égale supériorité. Dans le dialogue, et principalement dans les parties narratives ou descriptives, son vers rend le vers grec autant qu'il est donné au nôtre de le faire. Sans s'égarer dans toutes les hardiesses de l'école romantique, l'alexandrin de M. Mesnard est de son temps, il use sans scrupule, mais sans excès, des progrès qu'a faits depuis trente ans la versification française; on en jugera par quelques brèves citations. Indiquons d'abord la magnifique entrée en scène d'Agamemnon à son retour de Troie :

Πρώτον μὲν Ἄργος καὶ θεοὺς ἐγγχωρίους, κ. τ. λ.

Il me faut, avant tout, saluer en ce jour
Notre ville et nos dieux, auteurs de mon retour.
J'ai fait justice à Troie, armé de leur sentence;
Le droit a devant eux plaidé, non l'éloquence.
Dans l'urne sans pitié, d'où l'arrêt sanglant sort,
Tous ils ont déposé le suffrage de mort;
Et de l'urne clémente où la grâce est cachée,
La main de l'espérance en vain s'est approchée.
Ilion brûle encore sous ses débris fumants;
L'orage y fait mugir ses derniers grondements.
Et de tant de trésors les vapeurs odorantes
S'exhalent en parfums de ses cendres brûlantes.
Oui, nos remerciements, etc.

Certes, quand on a sous les yeux les vers grecs d'une simplicité si noble, on trouve en ceux-ci bien de l'artifice et de l'effort. Considérés à part, on ne saurait pourtant leur refuser de la couleur et du nombre. Ajoutons qu'il n'était guère facile, avec les exigences de notre poétique, de suivre de plus près le texte.

Prenons un morceau d'un caractère tout opposé, un morceau plein de mouvement, cette scène si agitée des *Choéphores*, où l'esclave qui veille à la porte d'Égisthe, l'entendant exhaler son dernier soupir, court avertir la reine qu'on vient de l'assassiner :

Οἶμοι, πανοίμοι δεσπότης τελευμένου, κ. τ. λ.

Malheur sur moi! Malheur! Maître, c'est fait de toi!
Égisthe, tu n'es plus. Trois fois malheur sur moi!
Du gynécée, allons! qu'on nous ouvre l'entrée,
Qu'on ôte les verroux dont la porte est barrée.

Nous aurions grand besoin de quelque jeune bras,
 Non pour lui : tout secours est inutile, hélas !
 Oh ! je crie à des sourds ; et c'est perdre ma peine ;
 Tout le monde ici dort. Mais où donc est la reine ?
 Que fait-elle ? Je crois que la main du vengeur
 Lui tient déjà du fer la pointe sur le cœur !

Ces vers ont du naturel et rendent sans effort et avec une suffisante exactitude le mouvement et la couleur de l'original. On en peut dire autant de toute la partie purement dramatique des pièces.

La partie lyrique était un écueil ; les chœurs présentaient une double difficulté : à notre point de vue moderne, ils sont une superfétation dramatique, retardent l'action et en amoindrissent l'intérêt. D'autre part leur rythme si riche en grec disparaît presque entièrement en français où les ressources de la prosodie sont si bornées. M. Mesnard a fait de grands efforts pour triompher sur ce point des difficultés de sa tâche. Toutefois, bien qu'à notre avis, il ait moins réussi dans cette partie que dans l'autre, il est loin d'y avoir échoué. Pris séparément, plusieurs de ses chœurs sont très-beaux, dans *Agamemnon* surtout. Les dernières scènes de cette pièce, celles où le chœur dialogue avec Egisthe et Clytemnestre, sont d'un grand effet dans la traduction, et donnent à ceux qui ne le connaissent pas une bonne idée de l'original.

C'est là sans doute ce que s'est proposé M. Mesnard. Il a cru, et nous sommes de son avis, que, pour faire sentir à ceux qui ne peuvent les lire dans leur langue les chefs-d'œuvre de la poésie ancienne, une version en prose était insuffisante. Il en est de la prose vis-à-vis de la poésie, comme de la gravure par rapport à la peinture : elle rend le trait, mais non la couleur. Or, c'est dans la couleur que réside surtout la poésie. Nous applaudissons donc aux tentatives qu'on fait de toute part aujourd'hui chez nous pour faire passer dans notre poésie les plus belles œuvres des littératures anciennes. C'est dans ces fréquentations avec les muses antiques que s'est formée notre littérature. Elle n'a qu'à gagner à les reprendre. Son dépérissement est visible à tous les yeux ; l'absence d'études solides et l'incessante production l'épuisent. Le secret des artistes exténués pour se remettre en veine, on le sait, c'est de copier. Copions donc parfois, choisissons bien nos modèles et étudions-les attentivement avant de chercher à les reproduire. A cet égard encore, l'exemple de M. Paul Mesnard est à suivre. Avant de s'engager dans sa joute hardie contre Eschyle, il l'a étudié à fond, non-seulement dans sa langue, mais dans son génie personnel et dans l'esprit de son théâtre. L'introduction que M. Mesnard a mise en tête de sa traduction de l'*Orestie* atteste l'étendue des travaux préliminaires auxquels il s'est livré. Cette introduction est à elle seule un ouvrage, et voudrait un examen à part. Le jeune traducteur y a repris, après W. Schlegel, la question des origines du théâtre grec, celle des *trilogies* du drame sacerdotal, du rôle du chœur

dans les tragédies, toutes choses sur lesquelles on débite beaucoup de sottises depuis la célèbre préface de *Cromwell* et que M. Mesnard examine avec la réserve et la discrétion d'un véritable savant. Nous espérons pouvoir revenir un jour sur ce travail. Que M. Mesnard nous en offre l'occasion, en nous traduisant bientôt quelque autre pièce d'*Eschyle*.

IV

Les documents apocryphes ne sont pas chose rare dans l'histoire. Avant la découverte de l'imprimerie, quand les fraudes de ce genre étaient plus faciles à commettre, c'était une ressource dont la polémique ne se privait guère. La critique a dévoilé beaucoup de ces supercheries; mais il en est encore qui gardent un reste de prestige.

Il faut ranger dans ce nombre la célèbre *pragmatique sanction* attribuée à saint Louis et qu'invoquent toujours les ennemis du Saint-Siège et de l'Église.

A les en croire, le roi Louis IX, poussé à bout par les pontifes romains, aurait dû, par deux fois, nonobstant sa piété profonde, les remettre à leur place et opposer à l'audace de leurs entreprises une déclaration énergique et solennelle de l'indépendance de sa couronne et des libertés religieuses de son royaume. Car ce n'est pas une, ce sont deux pragmatiques qu'aurait proclamées le saint roi; la première en 1228, qui serait en réalité le fait de la régente sa mère, Louis IX n'ayant à cette date que treize ans; l'autre en 1269, au moment où il se préparait à partir pour sa seconde croisade.

Certes, c'était une arme bien trouvée que ce manifeste du plus pieux des rois chrétiens contre les chefs de l'Église chrétienne, et l'on comprend tout le parti qu'ont pu en tirer leurs ennemis. Ce que l'on comprend moins, c'est l'autorité dont a joui si longtemps un document d'une authenticité si louche. Depuis la fin du quinzième siècle où il en fut parlé pour la première fois, jusqu'au milieu de celui-ci, il a, bien qu'attaqué çà et là, gardé tout son crédit, même auprès de ceux contre qui on en faisait usage; nous nous rappelons en effet que, lorsqu'il y a trente ans, un ancien élève de l'école des Chartes, M. Raymond Thomassy, la dénonça dans ce recueil⁴ comme un insigne mensonge, son attaque surprit et fit une sorte de scandale. Le coup porta néanmoins; et, bien que, conformément à une tactique connue, les ennemis du Saint-Siège aient affecté à cet égard, un superbe dédain, et n'aient pas cessé de faire de la pragmatique un engin de guerre, on sent qu'ils ne s'en servent plus avec la même assurance. C'est qu'en effet, auprès des hommes compétents et désintéressés, elle a perdu aujourd'hui

⁴ V. *le Correspondant*, octobre 1844.

tout crédit. S'il lui restait encore quelques partisans de bonne foi, nous les engagerions à lire l'étude que vient de publier sur ce point d'histoire un jeune et savant magistrat du parquet de Paris, M. Charles Gérin, substitut du procureur impérial près le tribunal de première instance de la Seine¹.

Reprenant la question vingt ans après M. Thomassy, M. Gérin l'a éclairée d'un grand nombre de faits et de considérations nouvelles.

Et d'abord, M. R. Thomassy avait cru sincèrement être, avec M. Charles Lenormant, le premier qui eût dévoilé la fausseté de la pragmatique attribuée à saint Louis. Il n'en était rien; M. Gérin établit par les faits que cette imposture ne saurait réclamer pour elle le bénéfice d'une prescription quatre fois séculaire, que semblait lui accorder implicitement M. R. Thomassy. En effet, au temps même où elle fut alléguée pour la première fois, sous Louis XI (1461), elle rencontra un contradicteur dans l'épiscopat français. Elie de Bourdeille, archevêque de Tours, en contesta formellement l'existence dans un traité qui est parvenu jusqu'à nous et qui a eu plusieurs éditions. Il est probable que la protestation d'Elie de Bourdeille ne fut pas isolée et que, si l'on cherchait bien, on en trouverait d'autres encore à la fin du moyen âge. Toujours est-il qu'au retour des fortes études religieuses, en plein règne de Louis XIV, comme dit M. Gérin, sous les yeux jaloux des parlements, un écrivain qui est resté l'un des plus grands noms des lettres philosophiques et théologiques, le P. Thomassin, n'hésita pas à mettre en doute la réalité historique de la pragmatique de saint Louis. Et il paraît bien que de son temps cette opinion n'avait rien de paradoxal; car, dit le P. Thomassin, « bien des gens savants jugent cette pièce supposée, au fond douteuse. Aussi les auteurs de la grande Collection des conciles, les PP. Labbe et Cossart en rejettent-ils l'article principal et n'adoptent les autres qu'avec de grandes réserves. Même défiance et plus forte encore chez un janséniste, leur rival en érudition, Lenain de Tillemont, qui, après avoir admis dans le texte de sa *Vie de saint Louis* l'authenticité de la pragmatique, la combat longuement dans les notes.

A la même époque, l'un des premiers écrivains qui s'élevèrent contre la déclaration de 1682, Charlas, signala assez fortement la fausseté de ce document, pour que Bossuet se crut obligé de lui répondre. Sa réponse, pour le dire en passant, fut d'une extrême faiblesse.

Plus la science historique se développait, plus l'authenticité de la pragmatique était fortement contestée. Les Bollandistes consacraient un chapitre entier de leur vie de saint Louis à réfuter les auteurs qui lui attribuent cet acte. Le jurisconsulte de Hélicourt, que M. Dupin appelle le plus célèbre des canonistes français, la rejetait péremptoirement et sans phrase. « Il n'est

¹ Cette dissertation a paru dans les *Archives théologiques* publiées à Besançon, dans les premiers mois de cette année.

pas, dit M. Gérin, jusqu'à Voltaire (qui a tant calomnié, mais qui n'aimait pas les calomnies dont il n'était pas l'auteur) à qui il ne soit échappé de dire : « S'il est vrai que cette pragmatique soit de saint Louis ! »

Après avoir établi ainsi qu'il n'est pas d'époque où cette pièce n'ait été contestée, M. Gérin entre dans l'examen des raisons qui en doivent faire nier l'existence. Il se demande d'abord comment il se fait que l'existence d'un document de cette importance ne soit signalée par ceux qui ont tant d'intérêt à le produire que deux siècles après la date qu'on lui assigne, et que ce soit sous Louis XI seulement que les greffiers royaux s'avisent de l'alléguer. Est-ce par hasard que le temps qui s'écoula entre Louis IX et Louis XI aurait été un temps de paix et de concorde entre la royauté et la papauté? Philippe le Bel dans ses terribles démêlés avec Boniface VIII n'aurait donc pas trouvé à tirer parti de cette déclaration de son saint aïeul? Où serait-ce que Pierre Flotte aurait éprouvé un pieux scrupule à s'en servir? Pourtant l'article 5 eût été bon à alléguer pour lui, ce semble! N'en doutons donc point, si la pragmatique de saint Louis avait réellement existé, les papes en auraient eu plus tôt des nouvelles.

Mais non-seulement cette déclaration de principes injurieuse à l'Église ne fut pas faite par saint Louis : elle ne put pas l'être. Les dates assignées aux deux rédactions de cette pièce (car on sait que la pragmatique comprend deux actes distincts) tombent sur des années où l'on ne trouve pas trace de contestation dans notre histoire entre les souverains pontifes et les rois. En 1228, époque de la première déclaration, Louis IX n'avait que treize ans; sa mère gouvernait l'État et avait à lutter avec d'autres adversaires que les papes. En 1269, date de la seconde, le roi se préparait à sa dernière croisade, et n'avait ni la volonté ni l'occasion de repousser les entreprises de la cour de Rome sur ses États. Il y a plus, c'est qu'à aucune époque de son règne, le saint roi n'eut à lutter contre les abus auxquels on attribue gratuitement la pragmatique. M. Gérin entre sur ce point, en particulier, dans des détails très-développés, très-neufs, qui mettent à néant toutes les allégations mensongères accumulées par les historiens gallicans et philosophes, et rééditées avec une superbe assurance dans ces derniers temps par M. Henri Martin. Nous ne pouvons, on le conçoit, qu'indiquer cette partie du travail du jeune magistrat. Nous ne nous flatons pas même d'avoir exactement résumé l'ensemble de ses idées. Son mémoire est un plaidoyer serré, dont nous avons moins voulu, du reste, présenter l'analyse que signaler l'objet. Il offre un double intérêt pour l'histoire et pour la religion, et présente ce phénomène assez curieux, et dont nous ne serons pas seuls à nous réjouir, d'un magistrat français attaquant le plus cher des fétiches de l'ancienne magistrature française.

P. DOUHAIRE.

LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS

25 août 1865.

I

Grâce à l'invincible bravoure de nos soldats et au vote des 226 notables de Mexico, il y aura bientôt de par le monde un empereur de plus, et, sauf un refus que rien jusqu'ici n'a laissé pressentir, cet empereur s'appellera Maximilien de Hapsbourg-Lorraine, archiduc d'Autriche et frère de l'empereur François-Joseph. Pourquoi un empereur plutôt qu'une république ou un roi? Pourquoi le prince Maximilien plutôt que tout autre? S'il est tout à fait décidé que nous sommes allés au Mexique pour arracher ce vaste continent à l'anarchie et opposer une digue aux envahissements de la grande république américaine, on doit croire que le changement qui vient de se produire dans la forme de son gouvernement se confond avec le but même de notre expédition. Les partisans de Juarez pourront dire, il est vrai, que trois siècles de royauté n'avaient point préservé leur pays d'une mortelle décadence, et qu'une faible monarchie, pas plus qu'une dérisoire république, ne sauraient arrêter l'expansion des yankees vers des territoires qu'ils considèrent comme une dépendance de ceux qu'ils occupent. Laissons à l'avenir le soin de donner raison à qui a raison, et souhaitons au nouvel empire que les partis qui le déchirent depuis si longtemps consentent, comme nous, à s'en remettre à la décision des événements.

Le choix du titre d'empereur plutôt que de roi, n'est évidemment qu'affaire de courtoisie et de pompe espagnole. Il y a plus de trois cents ans déjà que Guatimozin, le dernier empereur mexicain, expirait sur le lit de roses dressé par un barbare vainqueur. Quant au souvenir de son successeur Iturbide, couronné en 1822, détrôné en 1823 et fusillé en 1824, il n'est pas de ceux qui s'imposent à l'imagination d'un peuple. On a cru flatter le gouvernement français en décrétant l'empire, comme on le flattait jadis

en demandant un prince de la maison de Bourbon ou en lui empruntant sa charte constitutionnelle. Il est littéralement vrai de répéter que les rois s'en vont. Notre temps infatué de démocratie ne se contente plus de ce vieux titre inoffensif et paternel :

Ainsi, passez, passez, monarques débonnaires,
Doux pasteurs de l'humanité!

Il nous faut des maîtres qui parlent plus haut et qui aient l'air de dominer la terre entière en nous dominant. *Imperare*, veut dire commander; *regere* ne veut dire que diriger. La démocratie est une armée, elle veut être commandée. Seulement, comme elle tient à passer pour choisir elle-même son général, nous avons créé, dès le lendemain de notre entrée à Mexico, une junte de notables qui, du premier coup, a tiré de l'urne juste le nom que la diplomatie y avait déposé depuis un an. On a cru, pour cette fois, pouvoir se dispenser de mettre en jeu le suffrage universel. Nous sommes tentés de savoir gré de cette réserve à M. Dubois de Saligny et au maréchal Forey. Ce principe d'une si délicate application, et sur lequel repose tout notre édifice politique, ne doit pas, en effet, être livré à toutes mains. Que penserait-on d'un défenseur du droit héréditaire qui affecterait de ne prendre dans l'histoire, que des exemples de souverains légitimes ineptes ou indignes? Comment d'ailleurs les mêmes journaux qui nous reprochent de n'avoir pas posé la question par oui ou par non entre la république et le candidat français, peuvent-ils absoudre le Piémont de n'avoir pas jugé les Napolitains dignes de se prononcer par le suffrage de tous sur leur nouveau roi et leur nouvelle nationalité? Que serait-ce donc des Mexicains? Sur huit millions d'habitants disséminés sur ce promontoire qui a sept ou huit fois l'étendue territoriale de la France, près de six millions sont indiens, race sans culture, à peine arrivée à la civilisation, catholique avec des restes invétérés de paganisme, inerte dans la paix, féroce dans la guerre, plongée dans de si épaisses ténèbres que la plupart ignorent leur nom et leur âge; opprimée tout à la fois par la race conquérante qui nous applaudit en ce moment et par les métis qui sont le parti de l'Amérique et de Juarez. Le nouvel empereur fera donc sagement de s'en tenir au vote des notables. Seulement qu'il se méfie, en prince d'esprit qu'il est, des premiers jours d'enthousiasme de son peuple. Le congrès de 1822 n'avait-il pas affublé le malheureux Iturbide du surnom de grand, à l'imitation de Charlemagne et de Napoléon?

Hâtons-nous de le dire, si une armée autrichienne était entrée triomphalement à Mexico, et qu'il fût question de donner à ce pays le souverain le plus capable de panser ses plaies et d'assurer son avenir, nous n'aurions que des applaudissements pour le choix de l'archiduc Maximilien. C'est un prince de bonne race impériale et catholique, frère du jeune et vaillant empereur que nous voyons, en ce moment même, tenter de régénérer l'Al-

Allemagne après avoir régénéré l'Autriche, gendre du Nestor des souverains constitutionnels de l'Europe, et qui a fait lui-même ses preuves politiques en forçant l'estime et même l'affection des Italiens dans son passage au difficile gouvernement de la Lombardie. On peut comparer, à l'honneur de la maison d'Autriche, la conduite de ce prince à Milan la veille de la guerre de 1859 avec celle du grand-duc Constantin à Varsovie, qui vient de lever son verre publiquement à la santé de Mouravieff. Mais enfin, ce ne sont point des soldats de l'Allemagne qui ont débarqué à la Vera-Cruz il y a dix-huit mois et qui, abandonnés par leurs alliés à deux mille lieues de la patrie, réduits par la fièvre jaune à n'être plus qu'une poignée de braves, se sont serrés tout un hiver autour de leur drapeau sur les plateaux d'Orizaba, ont repoussé l'ennemi chaque fois qu'il a osé se montrer, puis, ayant reçu des renforts, ont assiégé et forcé Puebla, rompu les bandes mexicaines qui couvraient la capitale et vu s'ouvrir devant eux, avec des clameurs d'enthousiasme, la ville de Fernand Cortez. A ces traits, on reconnaît les soldats français. Aussi, se demandera-t-on avec étonnement, comment il peut se faire que tant de sang français versé si loin de la France, tant de millions français enfouis sous les décombres de Puebla, toute cette héroïque aventure terminée et justifiée, nous dit-on, par le chaleureux accueil de la population, que tout cela n'ait eu pour aboutissant que l'offre de la couronne de Montézuma à un prince... allemand.

Notre étonnement s'accroît quand nous entendons des voix qui ne sont encore, il est vrai, que des bruits de gazettes, mettre pour condition au consentement de ce prince que la France achèvera la conquête commencée et lui assurera pendant un certain nombre d'années la garde de ses baïonnettes. Quel si grand intérêt nous condamne donc à nous mêler à ce point des affaires du Mexique ? Si cet intérêt existe, ne serait-il pas mieux défendu par nous-même que par un archiduc ? S'il n'existe qu'à l'état d'hypothèse, comment expliquer que nous allions nous engager à l'étourdie dans une entreprise dont le terme inévitable et peut-être prochain est une guerre à outrance avec les États-Unis ? Qu'on nous dise qu'il y a des compensations stipulées par nous en faveur de la Pologne, et sur-le-champ nous crierons avec les notables de Mexico : *Vive l'empereur Maximilien!* Mais nous n'en sommes pas là : les journaux de Vienne affectent de considérer cette offre d'une couronne comme une affaire très-peu politique, à peine autrichienne, bonne à régler entre l'archiduc et l'empereur des Français. Puis il est trop facile de répondre à ceux qui tiendraient à se payer de cette raison, que la candidature de l'archiduc était posée dans les documents publics une année avant le soulèvement des Polonais. Deux conduites s'offrent, en ce moment, au choix de la France. Elle peut déclarer l'honneur militaire satisfait et se dire prête à se rembarquer aussitôt qu'elle aura reçu les compensations pécuniaires auxquelles elle a droit; elle peut aussi garder ce qu'elle a conquis et tenter de faire du Mexique une colonie, un royaume ou

un empire, comme on le voudra, ne relevant que de son influence. Chacun de ces partis a ses avantages et aussi ses dangers. Mais le plus difficile, aurions-nous cru, serait de prendre les deux partis à la fois, de s'en aller comme gouvernement et de rester comme armée d'occupation, d'abdiquer l'action directe et de garder la responsabilité. Entre le drapeau qui porte dans ses plis les principes nouveaux de notre société civile et politique et la race purement espagnole qui va être appelée à réparer les désastres de quarante années d'anarchie, les conflits seront de tous les jours et sur toutes les questions. Les décrets portant séquestration des biens des partisans de Juarez et défense d'exporter les matières d'or et d'argent que M. Forey a eu tort de signer et que le *Moniteur* a eu raison de révoquer, nous ont prouvé dès le premier jour jusqu'où vont, chez ce peuple dépravé par l'habitude des révolutions, l'ardeur de la vengeance et l'oubli des premières lois de la justice. La présence, qui paraîtrait si étrange en France, de l'archevêque de Mexico dans le triumvirat provisoire où il n'est entré que pour revendiquer les droits trop longtemps sacrifiés de l'Église, est aussi un signe caractéristique d'une civilisation qui diffère en tout de la nôtre. Nous plaignons sincèrement l'archiduc Maximilien s'il est destiné à sentir sur sa couronne le contre-coup de telles contradictions et à régner dans ce chaos.

Serait-ce pour arriver à se couvrir de sa créance primitive et de ses frais de guerre que la France prendrait à sa charge une si lourde responsabilité? Ce qu'il y a de plus sûr à dire quant aux frais, c'est qu'ils sont déboursés et ce qu'il y a de plus sûr à faire, c'est de les porter au compte des profits et pertes. Les peuples donnent ce mauvais exemple de se libérer plus vite vis-à-vis de l'ennemi qui les rançonne que de l'ami qui leur rend service, surtout quand ce service n'est pas exempt d'une certaine humiliation. On paye en regimbant le prix de sa défaite parce qu'on y est contraint; on paye le moins et le plus tard possible le prix de sa délivrance, parce qu'on n'y est tenu que par la reconnaissance. La France a dû racheter, il y a quarante-cinq ans, son territoire des mains de l'Europe; jamais elle n'a pu se faire restituer ses avances d'intervention qui datent de la même époque, ni par l'Espagne avec qui M. Fould a transigé l'année passée, ni par la Belgique qui laisse seize millions pour mémoire à l'actif de notre trésor public, ni par la Grèce qui en est encore à attendre un roi comme le Mexique. D'ailleurs ne doit-on pas se demander ce que deviendraient en cas de rupture avec l'Angleterre, par exemple, ces dix à quinze mille hommes jetés en sentinelles perdues au delà des océans, toujours menacés par l'hostilité des États-Unis et les attaques des *guerilleros*, et qui nuiraient à la France moins encore à cause des forces dont leur éloignement la priveraient que de la gêne qu'elle en ressentirait dans tous ses mouvements. Qui sait les périls et les mystères que réserve l'avenir, s'écriait M. Rouher combattant en 1849 des projets d'expédition à Montévideo; souvenez-vous de l'immense regret que

nous aurions tous d'avoir engagé à trois mille lieues de la France une partie de notre armée et de notre flotte qui serait coupée ensuite sur mer par l'impossibilité où nous serions de lui porter secours¹!...

Nous le répétons, s'il y a dans la question du Mexique un intérêt français de premier ordre que nous n'avons pas su deviner, si pendant qu'on ne peut offrir que des consolations diplomatiques à la malheureuse Pologne, on doit mettre en mouvement nos bataillons et nos vaisseaux pour relever les misérables restes de la race latine en Amérique, pourquoi ne pas avouer hautement cet intérêt? Pourquoi livrer à des conseils étrangers la direction d'une entreprise si nationale? On a beaucoup reproché jadis à Louis-Philippe de n'avoir pas accepté pour le duc de Nemours la couronne que lui offrait la Belgique délivrée. D'où venait ce grief que la politique du moment dut écarter, mais que le sentiment populaire a longtemps maintenu? Uniquement de la crainte de voir l'influence anglaise s'établir à nos portes sous le nom d'un nouvel État et d'un nouveau souverain. Or l'Autriche n'est-elle pas l'alliée traditionnelle de nos voisins d'outre-Manche, et croit-on qu'ils vont mettre peu de prix à s'attacher ce riche et débile empire qui dominera les deux océans et devra ouvrir un jour à travers l'isthme de Panama une route qui abrégèrait de plus de trois mille lieues la distance des côtes de la Grande-Bretagne à la Californie? Une fois le trône de l'archiduc à peu près consolidé et nos troupes revenues en France, qui contrecarrera les tendances anglaises de l'empereur du Mexique, s'il avait des tendances anglaises? Comment protéger le Mexique contre un gouvernement voisin qui se croit dépouillé de tout ce qu'il ne parvient pas à s'annexer? Menacé par la République américaine, qu'elle reste une ou qu'elle se coupe en deux, le nouvel empire d'Anahuac sera contraint de chercher son appui dans une intime alliance avec la première des puissances maritimes. Déjà les journaux de Vienne nous ont appris qu'après l'autorisation de son frère, chef de la famille impériale, c'est de l'agrément de l'Angleterre que l'Empereur élu a tenu à s'assurer.

Un projet de solution plus conforme aux traditions de la politique française avait été exposé ici même, il y a près d'un an. Dans une remarquable étude qui est devenue tout un livre, M. H. Mercier de Lacombe démontrait que l'expédition du Mexique aurait dû être laissée par la France à l'Espagne, non pour qu'elle reprît possession de son ancienne colonie, mais, comme le demandait M. de Chateaubriand à Vérone, pour qu'elle la fit gouverner par un Bourbon. Nous sommes loin et depuis longtemps de cette politique patriotique de la Restauration qui voulait faire des États en révolution de l'Amérique du Sud des fiefs libres et pacifiés pour les cadets de la maison de France. Le tort du cabinet de Madrid a été d'avoir l'air d'accepter l'exclusion de ses princes posée comme condition première des né-

¹ *Moniteur* du 1^{er} janvier 1850, cité par M. H. Mercier de Lacombe dans son travail sur *le Mexique et les États-Unis*.

gociations par le gouvernement français¹. Quand à l'impopularité des descendants de Fernand Cortez en Amérique dont on fait tant de bruit aujourd'hui, il faut bien qu'elle ne nous ait pas semblé si effrayante à cette époque puisque l'armée française et l'armée espagnole ont marché ensemble jusqu'à Orizaba. Des deux alliés qui nous soutenaient à ce moment, l'un s'est retiré devant la candidature dès lors ouvertement posée par Almonte de l'archiduc Maximilien, l'autre n'a pu s'entendre avec nous sur le chiffre des réclamations à adresser au gouvernement de Juarez. Ainsi nous sommes restés seuls chargés de la conquête du Mexique comme nous restons seuls chargés de sa régénération. Ingrate besogne à poursuivre en face de l'Amérique qui se croit bravée, de l'Espagne mécontente, de l'Angleterre qui regarde faire, de l'Autriche qui déclare, tout en nous remerciant pour son archiduc, qu'elle compte bien ne hasarder ni un homme ni un écu dans cette aventure. Heureusement qu'il nous est démontré par les rapports du maréchal Forey que nous pouvons compter en toute assurance sur les Mexicains. Ce ne sera pas de trop pour nous tirer à notre honneur d'une situation dont la difficulté et les périls ne font que commencer.

II

Si nous ne saurions approuver avant d'avoir vu clairement quel profit nous en doit revenir, l'établissement par les armes françaises d'un empire non français sur les deux versants des Cordilières, on sait à quel point nous aimons l'Autriche chez elle, nous voulons dire l'Autriche du *Reichsrath* et des diètes provinciales. Personne n'a signalé de plus grand cœur que nous à l'admiration du monde et à la reconnaissance des catholiques, cette régénération sans révolution ni coup d'État, ce vieil État qui sort de son passé sans sortir de sa foi, de sa dynastie, de sa mission historique. Ceux qui vont prêchant avec une persistance qu'aucun échec ne déconcerte, l'incompatibilité absolue entre le catholicisme et les modernes institutions libérales doivent compter le jeune empereur actuel pour un ennemi de l'Église bien plus redoutable que son aïeul Joseph II. De la même main qui venait de signer le concordat, il a donné à ses peuples toutes les libertés qu'on ne cesse de dénoncer comme impies et funestes à la religion. Oui, il y a dans le gothique saint-empire une presse libre, c'est-à-dire qui relève de la loi et non de la police ; il y a des provinces et

¹ Dépêche de M. Thouvenel à M. Barrot, ambassadeur à Madrid, du 15 octobre 1861. La même dépêche exclut de toute prétention au trône du Mexique les princes anglais et français.

des communes qui s'administrent librement par leurs conseils locaux ; il y a des assemblées publiques librement élues dont les votes influent directement sur les actes du pouvoir ; il y a des ministres qui sont nommés par l'Empereur, mais qui rendent compte devant les représentants du pays ; il y a des évêques qui peuvent répondre publiquement à un conseil qu'on leur demande sans avoir à subir la réprimande d'un tribunal administratif. Osons le dire à l'honneur de François-Joseph et pour la leçon des peuples qui se laissent balloter au flux et reflux des révolutions, demander aujourd'hui pour la France la liberté comme en Autriche, nous ne pensons pas que ce soit un délit, mais nous craignons bien que cela ne semble un inacceptable utopie.

Cette liberté qui a produit ses fruits de concorde et de prospérité dans le vieil empire des Habsbourg, est peut-être au moment de créer une Allemagne nouvelle. Francfort a vu, il y a peu de jours, tous les souverains d'outre-Rhin se réunir dans la salle historique du Römer. Ils ne venaient pas cette fois pour donner un successeur à Charlemagne et relever contre la France la fantasmagorie du saint-empire que nous saurions une fois de plus dissiper à coups de canon. Ils ne venaient pas non plus pour traiter d'une guerre à entreprendre ou d'une paix à conclure, pour décréter des levées d'hommes et de tributs, se partager des sujets et des territoires. Empereur d'Autriche, roi de Bavière, roi de Saxe, roi de Hanovre, prince de Wurtemberg, grand-duc de Bade, électeur de Hesse, grand-duc de Hesse, prince de Hesse, prince des Pays Bas, duc de Brunswick, grand-duc de Meklembourg-Schwérin, duc de Nassau, grand-duc de Saxe, duc de Saxe-Meinigen, duc de Saxe-Cobourg-Gotha, grand-duc de Meklembourg-Strélitz, grand-duc d'Oldenbourg, prince héréditaire d'Anhalt-Dessau-Cothen, prince de Schwarzbourg-Sonderhausen, prince de Schwarzbourg-Rudolstadt, prince de Liechtenstein, prince de Reuss, bourgmestres des villes libres de Lubeck, Francfort, Brême et Hambourg, que venaient-ils donc faire à Francfort ? Ils venaient pour discuter des plans de réformes ; ils venaient faire œuvre de révolutionnaires ou plutôt de gouvernements qui veulent désarmer la révolution. Dans cette assemblée de rois, a dit un homme d'esprit, il y avait une reine plus puissante qu'eux tous, l'opinion publique. Ce congrès de Francfort restera comme un de ses plus éclatants triomphes. Qui aurait osé rêver, il n'y a pas cent ans mais il y en a dix, un parlement de souverains réunis par l'empereur d'Autriche, délibérant eux-mêmes sur leurs plus graves intérêts, faisant des discours, des projets de lois, des amendements, votant à mains levées, acceptant du même coup le droit de discussion dont on leur a fait peur si longtemps et la loi des majorités qui est toute la révolution, ayant un roi pour secrétaire ¹ et au dehors la presse libre pour repro-

¹ Le roi de Saxe, nommé secrétaire, a demandé et obtenu non sans peine de se faire assister pour cette besogne par un de ses ministres.

duire et commenter le compte rendu de leurs séances? La pensée de François-Joseph est, on le sait, de conduire la patrie allemande non vers l'unité, mais vers une représentation plus efficace de ses intérêts généraux. La constitution fédérale édictée en 1815 semble avoir eu pour unique but de condamner l'Allemagne au dedans à l'anarchie des souverainetés, au dehors à l'impuissance. Sa diète fédérale, organisée comme l'ancienne Pologne sur l'absurde principe du *liberum veto*, ne pouvait parvenir à s'entendre à l'unanimité sur aucune résolution. Encore moins aurait-elle pu se mettre d'accord pour se réformer elle-même! Toutes les tentatives dans ce sens, et notamment celle qui fut faite, il y a un an, par les envoyés de l'Autriche, appuyée de quelques États, avaient misérablement avorté. Cette fois, c'est l'empereur lui-même, réunissant sous sa présidence le conseil de tous les souverains, qui a voulu se charger de la besogne. La Prusse seule, humiliée du grand rôle pris par une puissance qu'elle a cru un moment supplanter, a manqué à ce rendez-vous du patriotisme germanique. En vain François-Joseph a-t-il couru à Gastein au-devant de son frère et cousin Guillaume II. En vain lui a-t-on, plus tard, dépêché le roi de Saxe porteur d'une lettre pressante signée par tous les membres du congrès. M. de Bismark tient à rester brouillé avec ses confédérés comme avec sa chambre élective. Moi seul, et c'est assez! Nous verrons où cette politique d'isolement conduira la cinquième grande puissance. C'est par son action supposée sur l'Allemagne bien plutôt que par ses forces propres que le royaume de Frédéric II avait dû de prendre un tel rang dans les conseils de l'Europe. Quant à sa vieille influence sur le parti libéral allemand, on peut voir ce qu'elle est devenue par l'assentiment que les 300 délégués des Chambres électives de tous les États de la Confédération, réunis aussi à Francfort, viennent d'accorder spontanément au projet de François-Joseph. La stipulation de l'élection directe remplaçant la délégation parlementaire pour former la prochaine assemblée fédérale n'est pas de celles qui peuvent faire reculer un homme d'État comme M. de Schmerling. Constatons en attendant que le discours d'ouverture prononcé par l'empereur d'Autriche respire l'heureuse audace d'un réformateur sûr de l'appui du peuple et d'un rival assuré de sa victoire.

Que va-t-il sortir pour la Pologne de ce rare accord entre les princes qui l'avoisinent, *rara concordia fratrum*? Sa cause véritable, nous ne l'ignorons pas, la cause non des six points mais des frontières de 1772, n'a jamais été populaire en Allemagne. D'autre part, un proverbe slave, qui a dû prendre naissance au temps de Frédéric II, assure que tant que le monde sera monde l'Allemand et le Polonais ne seront pas frères. En 1848, Berlin vit, on ne l'a pas oublié, des sujets prussiens du duché de Posen délivrés par l'émeute comme prisonniers politiques, puis massacrés comme Polonais dès qu'ils voulurent parler de l'indépendance de leur province. « On ne peut espérer, répondait à la même époque la diète révolutionnaire de Francfort, que pour refaire la Pologne nous consentions à défaire l'Allemagne. »

Heureusement qu'une vue plus juste de leur histoire d'hier et de leurs intérêts présents semble de jour en jour pénétrer plus avant dans l'esprit de nos voisins. Le danger de l'Allemagne, c'est la prépondérance de la Russie; la cause de cette prépondérance, c'est le partage de la Pologne; l'instrument de cette prépondérance, c'est la Prusse, naturellement subordonnée à la politique des czars. Comment expliquer qu'une puissance encore barbare, il y a un siècle, qui n'avait pu être admise à figurer, même en nom, dans aucun des grands traités qui ont fondé l'Europe moderne, et dont le souverain se voyait refuser par la cour de France le titre de Majesté Impériale, comment expliquer, disons-nous, qu'une telle puissance ait monté tout à coup au premier rang et aspire ouvertement à l'occuper seule? Ce n'est pas, à coup sûr, la conquête de la Sibérie ni même de la Crimée sous Potemkin qui ont pu lui valoir cette subite importance, c'est la conquête d'une terre civilisée, touchant par ses frontières à toute l'Allemagne et par sa religion à tout l'Occident. Ce jour-là seulement la Russie est entrée, mais entrée par effraction dans le monde moderne. Frédéric, qui venait de se découper un royaume au tranchant du sabre dans les possessions de ses voisins, ne pouvait évidemment compter sur l'amitié d'aucun d'eux. N'ayant point d'alliés, il chercha des complices. Le partage des provinces polonaises, dont il fut le machiavélique instigateur, lui en fournit deux; mais l'Autriche, honteuse et forcée, n'avait signé le pacte qu'en détournant la tête. La crainte de notre Révolution, les excitations et les guinées de l'Angleterre ont maintenu longtemps cette triple alliance sous le nom de coalition, mais nous l'avons vue toujours menacée et plus d'une fois rompue par le secret dépit de la cour de Vienne.

En 1815 l'Autriche voulut un moment avec nous l'indépendance de la Pologne; en 1831, elle avait promis de reconnaître le gouvernement de l'insurrection lorsque Varsovie succomba; en 1865, elle repousse avec indignation la solidarité du partage rappelée à dessein par la diplomatie russe. Celle-ci n'en poursuit qu'avec une persévérance plus astucieuse, son plan de s'asservir lentement l'Allemagne, comme elle s'est asservie lentement la Pologne. Tantôt elle couvre l'Autriche de sa redoutable protection contre la révolte des Magyars, tantôt elle excite dans son *Reichsrath* et dans ses diètes provinciales l'intraitable opposition des tchèques et des transylvaniens; tantôt elle gagne les petites cours par la vanité de ses alliances princières, tantôt elle les alarme par la propagande du panslavisme; ici elle se porte comme le champion du pouvoir absolu, là elle sait mettre en œuvre les moyens et les soldats de la révolution cosmopolite. Mais son affidé de tous les temps, son compère de tous les rôles, c'est le gouvernement de Berlin. Or la Prusse touche à la France, et c'est par là que, sans rien perdre de son caractère européen et germanique, la question de Pologne devient française. La France qui n'aurait rien à craindre d'une Allemagne confédérée et maîtresse chez

elle, croit avoir à se méfier d'une Allemagne agitée et dominée par la Russie. Comme l'écrivait Caulaincourt en 1813, le partage de la Pologne a rompu l'équilibre des forces entre les grandes puissances. Après 25 ans de triomphes et de revers inouïs, la France s'est trouvée, en définitive, la seule d'entre elles qui n'ait pas agrandi son territoire. Quoi d'étonnant qu'elle se soit sentie tout à la fois humiliée et menacée ? La Russie sur la Vistule, appelle la France sur le Rhin, voilà ce qu'il faudrait oser dire aux souverains réunis à Francfort. La barrière de la Pologne une fois relevée, nous n'aurions plus ni compensations à prétendre, ni frontières défensives à chercher. Il est utile sans doute de réformer le pacte fédéral ; mais la première condition de succès pour toute réforme, c'est la confiance de l'opinion, c'est la sécurité publique. Or, quelle sécurité espérer jamais pour l'Allemagne, si elle reste menacée au nord par la Russie qui penche sur elle de tout son poids et de l'autre côté par la France, justement inquiète, qui se tient prête, suivant sa vieille habitude, à repousser l'invasion par la conquête ?

On sait si cette division des forces du continent est de nature à déplaire au gouvernement britannique. Tout son art consiste à la maintenir dans ses causes et à l'aggraver dans ses effets. Le chef-d'œuvre de sa politique c'est de tenir la France isolée, car c'est la France seule qui pourrait réunir autour d'elle le continent. Isolée, elle est au contraire condamnée à n'avoir pour alliée que son éternelle rivale. Lord Palmerston a donc manœuvré en 1865 comme il avait manœuvré en 1840, lorsqu'il parvint à mettre la France hors du concert européen dans la question d'Orient. Les coups du vieux joueur doivent nous être connus, car ce n'est pas la première partie que nous perdons contre lui. Au moment où les négociations allaient faire un pas décisif par l'envoi d'une réponse identique, il a refusé de joindre sa signature à celles de la France et de l'Autriche. — Ainsi pas d'engagement collectif entre les trois puissances amies de la Pologne, et partant aucune action décisive par les événements. Devant une note résolue, la Russie n'aurait eu le choix qu'entre reculer ou accepter une lutte trop inégale pour se prolonger longtemps. Mais aujourd'hui qu'il est arrivé à nous diviser, l'Horace diplomatique de Saint-Petersbourg aura facilement raison des trois Curiace d'Occident. Déjà le bruit s'accrédite que la Pologne n'aura de nous aucun secours et qu'on se bornera à lui conseiller de mériter par une prompte soumission la bienveillance du czar à peu près décidé à lui accorder les six points. D'après ce plan, la Russie n'aurait à subir de notre part qu'une sorte de quarantaine diplomatique afin de donner au sentiment public une apparence de satisfaction. On lui répéterait les observations d'humanité et de politique déjà si mal accueillies ; on la préviendrait en finissant qu'on attend avec impatience les mesures qu'elle va prendre pour la pacification de la Pologne, en la laissant « responsable des graves conséquences que la prolongation des troubles peut entraîner. » trait-on jusqu'au rappel des ambassadeurs ? Rien n'est moins sûr. Avec Naples, un tel procédé ne

pouvait aboutir qu'au renversement de la dynastie ; mais comment ne pas voir qu'à Saint-Pétersbourg on n'aboutirait qu'à prolonger une menace de guerre, dont le monde des affaires a eu déjà tant à souffrir ? Or, puisqu'on ne veut pas du recours aux armes, comme lord Palmerston l'a dit, à quoi bon laisser plus longtemps cette épée de Damoclès se balancer sous le plafond de la Bourse ?

Est-ce donc la guerre immédiate que nous demanderions ? Non, ce ne serait pas même peut-être la guerre au printemps. Nous demandons simplement que la France, l'Autriche et l'Angleterre fassent aujourd'hui pour la Pologne ce que la Russie, l'Angleterre et la France firent en 1824 pour la Grèce, c'est-à-dire qu'elles la reconnaissent comme nation belligérante. Un membre de la Chambre des communes, l'honorable M. Monsell, a demandé et obtenu de lord Palmerston le dépôt des pièces échangées dans cette mémorable négociation. Il est extrêmement curieux de voir à cette époque la Russie provoquer au nom de l'humanité l'intervention de l'Europe en faveur des Hellènes, et il ne serait que juste de retourner contre elle aujourd'hui les raisons qu'elle dirigeait alors contre la Turquie. Remarquez, je vous prie, que nous n'avions aucun texte ni prétexte diplomatique à citer au Grand Turc. La Grèce était à lui par un droit de conquête bien plus ancien que le droit du czar sur la Pologne, et la diplomatie russe n'avait à faire sonner haut que les mots, qu'elle trouve révolutionnaires aujourd'hui, d'*indépendance*, de *nationalité*, d'*humanité*, de *justice*. Est-ce que par hasard Mouravieff, le bourreau de la Lithuanie, se croirait plus civilisé qu'Ibrahim-Pacha, le bourreau de la Morée ? Qu'on se hâte donc de suivre l'exemple et les conseils de la Russie, d'il y a quarante ans ; qu'on reconnaisse à la Pologne les droits de puissance belligérante, et si son héroïsme et les secours qui lui viendront alors de toutes parts, ne suffisent pas pour décider les Russes à rentrer chez eux, on pourra trouver plus tard une baie de Navarin dans quel coin de la mer Baltique.

III

Ce n'est pas malheureusement une transition trop brusque que de passer de la Pologne au canton du Tessin et des faits et gestes du gouvernement de Pétersbourg à ceux du conseil fédéral de Berne. On nous envoie de Suisse une brochure de politique locale intitulée : *La question du Tessin par un citoyen genevois*¹. Bien qu'un certain nombre des faits qu'elle raconte aient déjà circulé dans les journaux, nous l'avons lue avec un sentiment de stupéfaction non moins que de douleur. Nous ne pouvons nous faire, nous ne nous ferons jamais, s'il plaît à Dieu, à l'effronterie de cette école révolutionnaire et anti-libérale, qui professe que tout est permis contre l'Église et

¹ Juin 1863. — Chez tous les libraires de la Suisse et de Genève.

contre la conscience des catholiques. C'est cette exécrable école, à peu près maîtresse du journalisme en France depuis l'Empire, qui est maîtresse du gouvernement dans le Tessin. On sait quelle est par rapport à l'administration religieuse la situation exceptionnelle de cette enclave italienne dans la confédération helvétique. Elle ressort en partie du diocèse de Côme, en partie de celui de Milan; de là sont nés mille embarras qui ne datent pas d'aujourd'hui et un véritable antagonisme entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux. Jaloux de faire prédominer son autorité sur une autorité de provenance étrangère, le gouvernement dispute à l'Église ses droits les plus évidents et attire à lui les attributions purement ecclésiastiques. Le clergé et les fidèles ne veulent pas se soumettre, le gouvernement ne veut pas reculer et, par suite, une véritable persécution, où les actes bouffons se mêlent aux actes odieux, se trouve organisée dans la petite république sub-alpine. C'est ainsi que la paroisse de Stabio a vu, il y a quelques années, son curé destitué par le conseil d'État du canton et remplacé par un prêtre interdit et plus tard excommunié. Naturellement les catholiques sont restés fidèles à leur pasteur et n'ont pas voulu assister aux offices de l'intrus. Qu'ont fait les démocrates de Lugano? Ils ont décrété que toutes les églises de Stabio seraient fermées, hormis la cathédrale, ouverte au seul curé nommé par eux; ils ont en outre interdit l'usage des cloches et poursuivi les réunions religieuses jusque dans le secret du domicile privé. C'est, on le voit, une véritable bulle d'excommunication majeure fulminée contre toute une ville par quelques libérâtres. La population catholique répondit en élevant des autels en plein air, où quelques prêtres eurent le courage de monter pour célébrer le saint sacrifice. Aussitôt les pieux amis du nouveau curé d'organiser une grande procession où l'on vit les employés d'administration, les commissaires, les professeurs, les juges, les gendarmes surtout, accompagner le saint-sacrement porté par un excommunié. Malgré la menace officielle de se voir retirer le *placet*, c'est-à-dire le droit conféré par l'État d'exercer des fonctions ecclésiastiques dans le canton, trois prêtres seulement — et c'est encore trop — consentirent à se montrer dans cette parade sacrilège. L'un d'eux, le curé de Loco, ayant été privé par l'évêque de Côme du droit de recevoir les confessions, la municipalité décréta que la confession n'a point été instituée par Jésus-Christ, et fit brûler les confessionnaux sur la place publique.

Si la paroisse de Stabio a pu finir par se débarrasser de son faux curé en lui assurant une bonne pension sur la mense ecclésiastique, moins heureuse a été la paroisse de Vallegeto. Le conseil d'État a implanté là un mauvais prêtre chassé déjà de plusieurs diocèses d'Italie à cause des scandales de sa vie. Ayant reçu d'accablantes dénonciations contre ce digne protégé, le gouvernement a répondu par un arrêté du 6 octobre 1862, qui, tout en avertissant le curé de veiller de plus près sur sa conduite, déclare qu'il n'y a pas lieu de prononcer sa révocation.

Tout l'espoir des catholiques du Tessin était dans les élections du mois

de mars dernier, qui ont renouvelé le Grand-Conseil. Mais nous n'avons que trop lieu de craindre que cet espoir n'ait été déçu. Saisie de la motion radicale d'exclure le clergé tout entier de l'enseignement, cette assemblée n'a pu accorder à ses meneurs un vote qui eût été en contradiction avec la constitution fédérale, par laquelle l'exclusion des Jésuites est seule prononcée ; mais elle a donné la majorité de sa commission à un projet non moins subversif. Les curés qui, aux termes d'un ancien accord avec le Saint-Siège, étaient désignés jusqu'à présent à l'autorité compétente par l'élection de leurs paroissiens, seraient désormais soumis tous les quatre ans à la réélection. Cet incroyable projet a été lu le 10 juin dernier dans le Grand-Conseil cantonal et loin d'être repoussé comme un odieux empiètement sur les droits de l'Église, il a été renvoyé pour être discuté à la session de novembre prochain.

En tout cela, nous dira-t-on, que fait l'autorité méconnue du Saint-Père, représentée à Lucerne par un nonce éclairé et ferme ? Le nonce adresse protestation sur protestation au Conseil fédéral, et on lui répond, après de longs délais, qu'il n'y a pas lieu de revenir sur les décisions légitimement prises par le pouvoir cantonal. Le Tessin avait demandé, il y a nombre d'années, d'être autorisé à former un diocèse à part, et la cour de Rome s'y était prêtée avec empressement, en priant seulement le gouvernement local d'assurer des ressources convenables au nouvel évêché. Dans ces dernières années, ce projet excellent a été abandonné pour celui de l'adjonction du canton du Tessin au diocèse suisse de Bâle ou de Coire. Le nonce a fait remarquer que Bâle, ville tout allemande, est séparée de Lugano, ville tout italienne, par plusieurs cantons suisses et par les plus hautes chaînes des Alpes. Quant à l'évêque de Coire, qui a déjà juridiction sur dix États souverains, il serait isolé de son nouveau clergé tessinois par les chaînes formidables du Saint-Gothard, du Lukemanier et du Bernardin, c'est-à-dire absolument privé de relations avec ses ouailles pendant une partie de l'année. Il faut donc revenir à l'idée d'un nouvel évêché du Tessin ; d'autant mieux que l'assemblée fédérale ayant décrété en 1859 la séparation absolue de cette partie du territoire helvétique d'avec les diocèses lombards, et n'ayant pu s'entendre avec le nonce sur le choix d'un vicaire apostolique chargé des pouvoirs de l'évêque, il en résulte qu'il y a là une population de 117,000 catholiques répartis en 237 paroisses qui n'ont d'autres supérieurs ecclésiastiques que les membres du gouvernement tessinois.

Nous avons voulu signaler cette situation des catholiques du Tessin, non-seulement à tous les catholiques, mais à tout homme ayant quelque notion des droits de la conscience et du respect de la liberté. Quels que soient l'opresseur et le prétexte de l'oppression, nous nous devons à l'opprimé. Rien de plus ignoble ni de plus odieux que cette série d'indignités qui s'accomplissent en Suisse et qui durent depuis plus de vingt ans par la connivence du gouvernement fédéral, avec une minorité voltairienne et radicale du plus bas étage. Il n'y a pas de petit pays devant le droit, ni de petit tyran

devant la réprobation des cœurs honnêtes. Que le tyran s'appelle Pedrazzi de Bellenzona, Morosini de Lugano, ou Alexandre, empereur de toutes les Russies, il ne doit y avoir de différence dans notre façon de les combattre que celle qui peut exister entre un cri d'indignation et un coup de sifflet.

IV

Qu'on nous permette de terminer cette chronique entièrement consacrée, contre notre habitude, aux affaires du dehors, par deux évènements, l'un triste, l'autre heureux, qui viennent de se passer, l'un chez nous, l'autre à nos frontières. L'évènement triste, c'est la sentence d'abus portée par le conseil d'État contre les sept évêques signataires de cette belle lettre aux électeurs qui fut applaudie, il y a deux mois, même par *le Siècle* et *l'Opinion nationale*. Nous acceptons ce jugement sans le discuter, et dans le même sentiment que nos évêques, qui ont refusé de se faire défendre. Mais il doit en être autrement du rapport de M. Suin. Pour arriver à démontrer la culpabilité de la lettre des sept prélats, qui conseillaient on s'en souvient, l'action électorale mais en laissant à la conscience de chacun le libre choix du candidat, ce magistrat, qui n'en est pas à son coup d'essai en fait de réquisitoires, s'est demandé à qui cette lettre a pu être logiquement adressée. Ce n'est pas, se hâte-t-il de répondre, aux amis des institutions impériales. — Et qui vous a dit cela, monsieur le Conseiller? Voudriez-vous prétendre que les amis des institutions impériales s'en tiennent aveuglément aux candidats choisis par le gouvernement? Êtes-vous bien sûr qu'aucun d'eux, au moment d'émettre un vote qui pouvait décider de l'indépendance temporelle de la papauté, ne se soit senti troublé dans sa conscience et porté à s'abstenir plutôt qu'à obliger une fois encore M. le préfet? Ce n'est pas non plus, ajoute M. le rapporteur, pour les électeurs du parti démocratique que les prélats se seraient mis en frais de conseils. Et qu'en savez-vous? S'il y a, comme vous n'en doutez pas, des démocrates qui vont prendre le mot d'ordre du pouvoir, pourquoi n'y en aurait-il pas qui soient bien aises d'écouter librement l'avis des représentants de leur foi? Et remarquez, s'il vous plait, qu'il suffit qu'on vous montre un seul impérialiste ou un seul démocrate ayant loyalement causé avec son évêque la veille des élections pour que votre raisonnement s'écroule et laisse à nu l'arbitraire sur lequel il est échafaudé. Mais il fallait arriver à la conclusion, qui est tout entière dans de telles prémisses. Puisque ce n'est ni aux impérialistes, ni aux démocrates que cet avis a pu être destiné, c'est donc aux anciens partis... Ah! voilà le grand mot et le grand crime! Écrire pour les anciens partis, éclairer les anciens partis, s'occuper des anciens partis autrement que pour les dénoncer et les maudire, voilà ce qui ne peut se pardonner à des évêques! Qu'ils ne parlent pas des élections, même quand il

peut s'agir du pape, de la liberté de l'enseignement, de l'existence des corporations, ou qu'ils en parlent correctement comme tous les fonctionnaires de l'empire. Les anciens partis ne valent ni un conseil, ni un secours charitable ; évêque ou gendarme on ne leur doit que la proscription, telle est le fond habilement dissimulé de la doctrine de M. le rapporteur. Sérieusement, nous demandons à tous ceux qui ont étudié, discuté, appliqué nos lois ; justiciable, nous demandons à toute la magistrature ; avocat, nous demandons à tous les barreaux, si l'on avait jamais vu, avant le rapport de M. Suin, incriminer une réponse à cause de l'opinion supposée de celui à qui elle est adressée. Aussi, nous hâtons-nous de le dire, n'est-ce pas sur ce motif mais sur la vieille législation gallicane, qu'est fondée la sentence du conseil d'État. Il nous est donc permis de renvoyer M. Suin à la lettre du prince Gortchakoff qui prend la peine d'expliquer à l'Europe pourquoi Mgr Felinski, archevêque de Varsovie, a été appelé comme d'abus à Saint-Petersbourg.

Pendant que *le Moniteur* enregistrait un réquisitoire qui refuse aux évêques les droits reconnus à tous les autres citoyens, les évêques de Belgique ouvraient à Malines une assemblée où des catholiques de tous les pays venaient librement discuter de leurs intérêts et prendre de communes résolutions. Que notre esprit public éloigné depuis si longtemps des habitudes de la liberté, ne s'étonne ni ne s'alarme d'une telle initiative. Le congrès catholique de Malines, comme on l'a appelé, n'est point une innovation. Il y a longtemps que nos frères d'Allemagne et de Suisse nous ont donné le bon exemple du *pius verein*, et l'an dernier, à pareille époque *le Correspondant* publiait avec une entière adhésion la déclaration votée par l'assemblée générale catholique d'Aix-la-Chapelle ¹. Organisée par les soins infatigables de M. Ducpétiaux si connu pour ses travaux sur le système pénitentiaire, bénie en présence du nonce, au nom de Pie IX, par le vénérable cardinal-archevêque de Malines, qui s'est imposé la tâche d'assister à tous les séances, la session a été ouverte par un admirable discours du baron de Gerlache, premier président de la Cour de cassation. « Si nous touchons à la politique, a dit ce vétéran du glorieux congrès de 1851 qui fonda la nationalité belge, c'est qu'il est réellement impossible de séparer la liberté de la religion et de la charité elle-même, de la liberté politique. Et comment ne pas en parler ? Sans nos libertés politiques, nous ne serions pas ici, messieurs. » Ces paroles étaient le programme et sont devenues le résumé des discours prononcés et des délibérations prises par les quatre mille catholiques accourus à Malines. Il y en avait, comme MM. Wilberforce et le docteur Manning, qui étaient venus d'Angleterre avec l'illustre cardinal Wiseman ; d'autres, de Rome, de Bologne, de Florence ; d'autres, des provinces rhénanes ; d'autres, de la Suisse, de l'Espagne, du Portugal et de la malheureuse Pologne ; d'autres, même du Chili et du Mexique. Le plus grand nombre, naturelle-

¹ *Correspondant* du 25 septembre 1862.

ment, appartenait aux provinces flamandes; mais naturellement aussi, après la Belgique, c'était la France qui avait là le plus de représentants. Invité par les organisateurs de cette réunion, M. de Montalembert n'avait pas hésité à s'y rendre. Tout le monde sait déjà qu'il y a prononcé deux discours, l'un sur la célèbre formule si audacieusement volée et violée par M. de Cavour : *l'Église libre dans l'Etat libre*; l'autre sur la liberté des cultes. Les lecteurs du *Correspondant* trouveront le premier en tête de ce numéro. Ce qu'ils n'y pourront pas trouver, mais ce qu'ils devineront sans peine en le lisant, ce sont les applaudissements sans fin qui ont accueilli cet éclatant et vigoureux manifeste de l'alliance entre la religion la plus soumise et la liberté la plus hardie. On nous dira que c'est à l'athlète illustré par trente ans de lutte pour la cause de l'Église, à l'effort magnifique d'une éloquence qui jamais ne s'était élevée plus haut, que tout cet enthousiasme a été prodigué. Non mille fois; la dette de la reconnaissance a été payée au moment où M. de Montalembert, entrant dans la salle, a vu tout le monde se lever pour saluer son arrivée. Quant à l'admiration pour l'orateur, elle ne peut évidemment se séparer de l'adhésion à ses idées. Et qui donc penserait à s'en étonner? N'étions-nous pas en Belgique, dans ce pays qui seul au monde a eu la gloire de fonder sa révolution et sa nationalité sur la revendication des droits des catholiques? A voir cet immense auditoire soulevé par les plus généreux mouvements du patriotisme et de la foi; à voir les visages émus de MM. de Gerlache, de Theux, Dechamps, Dumortier, de Lafaille, chanoine de Hærn, Nothomb, Liedekerke, Schollaert, et de tant d'autres patrons et défenseurs de la liberté belge, on se fût cru au congrès national de 1831; on eût dit que par un miracle qui n'est point impossible à l'éloquence, l'esprit de cette époque planait sur l'auditoire et montrait, par-dessus le trouble et les tourments de la situation présente, le grand exemple de concorde et de courage dont la Belgique reçut alors la magnifique récompense. Les catholiques et les vrais libéraux de tous les pays doivent prendre leur part de ce triomphe. Il n'est celui ni d'un homme, ni d'un recueil, ni d'une école; il n'affiche surtout aucune prétention de solution théologique et doctrinale. Étant données les conditions de jour en jour plus avérées de la société moderne, rechercher en quoi elles peuvent blesser, en quoi elles doivent servir les intérêts de la conscience chrétienne. Étant donné comme un fait irrésistible l'avènement de la démocratie dans le monde, rechercher si c'est à la démocratie qu'on a appelée autoritaire ou à la démocratie libérale qu'il convient de confier la défense et la propagation de nos croyances. Quelle conduite paraît la plus juste et la mieux justifiée par de récentes épreuves, d'entrer franchement dans le siècle qui veut que le pouvoir civil et le pouvoir religieux vivent d'accord mais à part l'un de l'autre, ou de rêver un César catholique qui asservirait l'Église sous prétexte de la protéger, et dont le type purement imaginaire ne s'est d'ailleurs réalisé en aucun siècle? Telles sont les questions toutes politiques, toutes de pratique traitées

à Malines par M. de Montalembert et que les applaudissements enthousiastes de l'auditoire ont résolues avec lui dans le sens de la liberté.

Il ne saurait entrer dans le cadre habituel de cette causerie de raconter les délibérations d'une assemblée dont le compte rendu sténographié qui s'imprime en ce moment sera l'un des volumes les mieux remplis de notre temps. Comment ne pas rappeler cependant ces belles séances où l'on a entendu M. Casoni, le vaillant journaliste de Bologne, nous apporter le cri des douleurs et des espérances de l'Italie ; le cardinal-archevêque de Westminster nous parler de la multiplication miraculeuse des œuvres et des conversions sur le sol de la libre Angleterre ; M. de Melun se faire l'historien et le défenseur des droits de la charité dont il est depuis si longtemps l'apôtre ; M. Dechamps, une des grandes voix de la tribune belge, définir le triple but du congrès : union, publicité, liberté ; M. Schollaert, jeune député nommé aux dernières élections, parler de l'union de l'Église et de l'esprit moderne en éloquent disciple de Lacordaire et de Montalembert ; M. Périn, le célèbre professeur d'économie politique à l'université de Louvain, exposer la mission sociale de la charité ; M. Woeste, élève de l'université de Bruxelles, refaire l'émouvante histoire des luttes et des triomphes de l'Église à travers les siècles ; M. de Haulleville traiter du droit d'association en philosophe et en citoyen d'un pays libre ; M. Verspeyen, rédacteur du *Bien public* de Gand, peindre avec de vives paroles et de chaudes couleurs l'origine et les progrès de l'œuvre du Denier de saint Pierre ; M. l'abbé Mermillod appeler, avec une éloquence qui n'est que l'élan de l'âme traduit en beau langage, le jour divinement promis de l'union des Églises chrétiennes. Que de noms applaudis, que d'œuvres remarquables qui devraient trouver place ici et dont le souvenir nous restera ! Notre résumé serait cependant par trop infidèle si nous nous abstenions de parler du grand succès obtenu par M. Cochin et le prince de Broglie. Parce que l'un et l'autre tiennent de très-près au *Correspondant*, ce n'est pas une raison pour passer sous silence l'accueil qui leur a été fait et le talent de paroles dont ils ont donné la preuve. Leur caractère connu, et j'ose dire aussi l'indépendance personnelle de celui qui tient la plume en ce moment, doivent garantir de tout soupçon de complaisance l'hommage que le *Correspondant* rend ici à deux de ses collaborateurs les plus éminents et les plus aimés. Nous n'aurions rien dit de leurs discours, s'il eût été possible à aucun de ceux qui les ont entendus d'en avoir une autre opinion que nous-même. Répétons donc après tous les journaux de Belgique que M. Cochin venant déployer à la tribune sa verve inouïe d'improvisation familière et élevée, allant d'une anecdote piquante aux plus grandes vues de la philosophie, démontrant sans un mot de pédantisme que toutes les sciences prouvent Dieu et que tous les progrès servent Dieu, rattachant bon gré mal gré à la révélation l'économie politique, la civilisation, l'honnêteté vulgaire, qui sont chrétiennes sans s'en douter ; mettant les larmes dans tous les yeux par la simple comparaison de la lettre adressée par M. Renan à sa sœur en lui dédiant sa

triste *Vie de Jésus* avec la lettre toute récente d'un pauvre missionnaire ignoré qui écrivait aussi à sa sœur pendant que les sauges faisaient autour de sa cage les apprêts de son supplice; terminant par faire voter une résolution unanime en faveur de l'abolition de l'esclavage, répétons, dis-je, que M. Cochin, poursuivi jusqu'à sa place par les plus bruyants témoignages d'admiration et de sympathie, a obtenu le succès peut-être le plus original du congrès. Répétons aussi que M. le prince de Broglie, répondant au toast porté par M. Dechamps au banquet de clôture en l'honneur des étrangers venus à Malines, remerciant la Belgique en termes empreints d'un tendre et fier respect pour la France, de sa liberté d'association si redoutée chez nous par tous les gouvernements et dont elle vient de nous révéler pendant quatre jours tant de profits et pas un seul inconvénient, félicitant nos voisins, avec l'accent d'un père qui n'ignore pas le doux orgueil des triomphes scolaires, de leur admirable jeunesse de Louvain, fleur de la Belgique épanouie sur le sol fécond de la liberté de l'enseignement, répétons que M. de Broglie a mérité la reconnaissance de tous ceux au nom desquels il a parlé autant que les applaudissements de tous ceux qui l'ont entendu.

Dans peu de jours, un congrès des sciences sociales va se réunir à Gand. Quelques journaux malintentionnés se sont plu à répandre qu'il devait être la contre-partie de l'assemblée de Malines. Et pourquoi cela, s'il vous plaît? Quel antagonisme sérieux à établir entre des questions de législation comparée, d'éducation et d'instruction, d'art et de littérature, de bienfaisance et d'hygiène publique, d'économie politique, qui forment le programme du congrès scientifique de Gand, et des questions sur les moyens de faire annoncer l'Évangile dans toutes les parties du monde, d'étendre et de fortifier les œuvres de charité, de propager l'instruction et l'éducation chrétienne, de relever et d'épurer l'art chrétien, de réclamer et d'assurer la liberté religieuse par la liberté politique qui formaient le programme du congrès catholique? Nous espérons au contraire et nous savons déjà qu'un grand nombre de ceux qui ont été à Malines n'hésiteront pas à porter à la réunion de Gand le tribut de leur zèle pour les sciences et pour le bien. Nous pouvons affirmer, en attendant, que tout ce que nous avons entendu à Malines pourrait être redit à Gand. Après Pie IX dont la bénédiction a ouvert et fermé les délibérations de cette assemblée de catholiques, aucun nom n'a été plus applaudi que celui du sage souverain qui assure depuis trente-deux ans le bonheur de la Belgique, aucune image plus souvent évoquée que celle de la liberté pour tous. Heureux et intelligent pays où l'on peut crier du même cœur: Vive le roi! vive l'Église! et vive la liberté!

LÉOPOLD DE GAILLARD.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

TABLE ANALYTIQUE

ET ALPHABÉTIQUE

DU TOME CINQUANTE-NEUVIÈME

(VINGT-TROISIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE¹)

Il y a dans la pagination de ce volume, à partir du folio 558, une erreur de cent pages. Nous la rectifions chaque fois en indiquant par le chiffre supérieur (²) le folio erroné.

NOTA.— Les noms en capitales grasses sont ceux des collaborateurs du Recueil dont les travaux ont paru dans ce volume ; les autres, ceux des auteurs ou des objets dont il est question dans les articles.

ABBREVIATIONS : — C. R., compte rendu ; — Art., article.

- ACADÉMIE FRANÇAISE. Séance annuelle. Art. de M. François Lenormant. 563.
- ALEXANDRE II (l'Empereur). 150.
- ALLEMAGNE. Frédéric Windischmann et la haute philologie en Allemagne. 501. — Les résidences princières et les villes d'eaux en Allemagne. 528.
- ANGLETERRE. Le duc de Wellington. 457. — Romanciers anglais. 686.
- Antonins (les)*, par M. le comte Franz de Champagny. C. R. 426.
- AUBIGNÉ. *La famille d'Aubigné et l'enfance de madame de Maintenon, suivi des mémoires inédits de Languet de Gergy, archevêque de Sens, sur madame de Maintenon et la cour de Louis XIV*, publié par M. Th. Lavallée. Art. de M. le duc de Noailles. 745.
- AUDEVAL** (Hippolyte). La fiancée de Lesueur, nouvelle. 107. — 214. V. *Demi-dots*.
- AUTRAN (Joseph). 225. V. *Cyclope*.
- AUTRICHE. Les institutions représentatives en Autriche. Art. de M. P. de Haulleville. 592.
- BAIGNÈRES (Arthur). 211. V. *Histoires*.
- BARANTE (baron de). 42. V. Royer-Collard.
- BARTHÉLEMY-SAINT-HILAIRE. 547.
- BAUDRY (Mgr), évêque de Périgueux et de Sarlat. Art. nécrologique par M. l'abbé Henri Perreyve. 189.
- BAUDRY. 365. V. Salon.
- BEAUX-ARTS. Le salon de 1865. Art. de M. Claude Vignon. 365.
- BELGIQUE. Les fondations universitaires et la confiscation bureaucratique au parlement belge. 200. — Les élections du 9 juin en Belgique. 404. — Assem-

¹ Cette table et la suivante doivent se joindre au numéro d'août 1865.

- blée générale des catholiques à Malines. 551.
- BENOIST D'AZY** (le comte). L'industrie houillère. 414.
- BERGÈRE** (N). 425. V. Suez.
- BERRYAT-SAINTE-PRIX**. 514. V. *Justice*.
- BESLAY** (François). Les romanciers anglais : Miss Braddon. 686.
- BORNIER** (le vicomte de). La France dans l'extrême Orient, poésie. 488.
- Bouddhisme et christianisme. Art. de M. C. Ramo. 547.
- BOURBON DEL MONTE** (le marquis de). Giacomo Leopardi. 491.
- BOURGE** (G. de). Avant et pendant la Terreur. 514.
- BRADDON (Miss). 686.
- BROSSARD DE CORBIGNY (le baron). 655. V. Madagascar.
- Brûleurs (les) de temples*, par M. le comte A. de Pontmartin. C. R. 514.
- Bulletin d'archéologie chrétienne*, par M. le chevalier de Rossi. Art. de M. Sauveur Jacquemont. 418.
- CABANEL. 363. V. Salon.
- CAMPARDON. 514. V. Marie-Antoinette et Terreur.
- CASONI. 595. V. Italie.
- CHAMPAGNY (le comte Franz de). 426. V. *Antonins*.
- CHARLES XV, roi de Suède 459. V. *Légendes*.
- CHINE : L'insurrection chinoise, ses débuts et son état actuel. Art. de M. Léon Renard. 246. — *The Chinese and their rebellions*, by T. Meadows. — *The taeping rebellion in China*, by com. Lindsay Brine. — *L'Empire chinois*, par M. l'abbé Huc.
- COCHIN** (Augustin). Les événements du mois (juin). 446. — Quelques mots sur la *Vie de Jésus*, par M. Renan. 504². — M. le général Oudinot, duc de Reggio. Art. nécrologique. 528².
- Courboxon (les) scènes de la vie cléricale*, par M. Ferdinand Fabre. C. R. 216.
- Crimes (les) et les peines dans l'antiquité et les temps modernes*, par M. Jules Loiseleur, bibliothécaire de la ville d'Orléans. C. R. 452.
- Cyclope (le), d'après Euripide*, par M. Joseph Autran. C. R. 225.
- CZOERNIG (le baron Ch. de). 592. V. Autriche.
- DALLOZ (Édouard). 414. V. *Mines*.
- Demi-dots, (les)* par M. Hippolyte Audeval. C. R. 214.
- DORÉ (Gustave). 363. V. Salon.
- DOUMAIRE (P). Histoire et dictionnaire de la langue française, par M. Littré. C. R. 207. — Histoires modernes. C. R. 211. — Les Demi-dots. C. R. 214. — Les Courbezou. C. R. 216. — Le Cyclope d'après Euripide. C. R. 225. — Les Antonins. C. R. 426. — Les Crimes et les peines dans l'antiquité et les temps modernes. C. R. 452. — Les Fleurs monastiques. C. R. 458. — Légendes et poèmes scandinaves. C. R. 459. — La France aux colonies. C. R. 441. — Le Sénégal. C. R. 444. — Œuvres de Molière. C. R. 555². — Les contemporains de Molière. C. R. 555². — Les contemporains de Shakspeare. C. R. 539². — Les brûleurs de temples. — Or et clinquant. — La fin du procès. C. R. 544². — Mademoiselle de la Quintinie. C. R. 716. — Essai sur la jeunesse. C. R. 761. — L'Orestie, trilogie d'Eschyle. C. R. 765. — La pragmatique sanction de saint Louis. C. R. 768.
- DUBOIS (Paul). 563. V. Salon.
- DUDLEY** (Arthur). Le duc de Wellington. 457.
- DUPRÉ (le capitaine). 653. V. Madagascar.
- DURAN (Carolus). 363. V. Salon.
- ÉGLISE. L'Église libre dans l'État libre, discours prononcé à Malines par M. le comte Ch. de Montalembert. 565.
- Élections (les) du 9 juin en Belgique. 404.
- ELLIS (le Rév. W.). 653. V. Madagascar.
- Empire romain (les nouveaux historiens de l'). Art. de M. V. de Laprade. 461². — *Histoire de l'Empire romain*, par M. Laurentie. 461².
- Enthousiasme (l')*, par madame Marie Gjertz. Art. de M. le comte A. de Pontmartin. 742.
- Épisode (un) des massacres de Septembre. Art. de M. Mortimer-Ternaux. 280.
- Essai sur la jeunesse contemporaine*, par M. E. Gournot. C. R. 761.
- Études philosophiques sur le christia-*

- nisme, par M. Aug. Nicolas, extrait. 750.
- Évêques (sept) devant le conseil d'État. 241.
- ÉVÈNEMENTS (LES) DU MOIS.
- Mai.* Le scrutin des 31 mai et 1^{er} juin. — Les candidatures officielles. — Lettre de M. de Persigny. — Les candidatures de l'opposition. — La circulaire de M. Jules Favre. — M. le premier président Troplong et les réformes proposées par les Gracques. — Les candidatures sous l'Empire romain. — *Le régime des rhéteurs.* — M. Thiers et M. Berryer. — Les trois journaux démocratiques et leur liste électorale. — La candidature de M. Aug. Cochin. — Suspension du *Journal de Rennes.* — Les anciens partis. Art. de M. L. de Gaillard. 227.
- Juin.* Victoire de Puebla. — Les élections, leur résultat. — Insuccès des candidatures officielles. — Pourquoi. — Le suffrage universel et la liberté de la presse. — Lettre circulaire des sept évêques. — Que fera la nouvelle chambre? — Le changement de ministère. — Quelle signification peut-il avoir? Art. de M. Augustin Cochin. 446.
- Juillet.* Comme quoi l'on est pas mieux renseigné ce mois-ci, sur la signification du nouveau ministère, que le mois dernier. — M. de Persigny et la lutte électorale. — M. Billault. — M. Duruy et ses premiers actes. — L'opposition. — La Liberté sous les divers gouvernements qui se sont succédé en France depuis 89. — La lettre impériale et la décentralisation. — Procès de M. Casimir Périer. — M. Berryer. — Mexico. — La question polonaise. — Lettre de Pie IX à l'empereur Alexandre. 547².
- Août.* Élection de l'archiduc Maximilien au trône du Mexique. — Question mexicaine. — La liberté en Autriche. — La Pologne. — *La question du Tessin.* — Déclaration d'abus contre les sept évêques auteurs de la lettre relative aux élections. — Le congrès de Malines. Art. de M. L. de Gaillard. 771.
- FAVRE (Ferdinand). 216. V. *Courbezon.*
- FAUGÈRE (A. P.). 220. V. *Journal.*
- Fin (la) du procès,* par M. le comte A. de Pontmartin. C. R. 544².
- FINANCES (les) de la France en 1862. Art. de M. Henry Moreau. 5.
- FLANDRIN (Hippolyte). 363. V. *Salon.*
- Fleurs (les) monastiques, études, souvenirs et pèlerinages,* par M. Maxime de Montrond. C. R. 458.
- Fondations (les) universitaires et la confiscation bureaucratique au parlement belge. 200.
- FOULD (Ach.). 5. V. *Finances.*
- FOURNEL (Victor). 535². V. *Molière.*
- FRANCE. Les Finances de la France. 5. — Royer-Collard. 42. — Sept évêques devant le conseil d'État. 241. — Un épisode des massacres de Septembre. 280. — Avant et pendant la Terreur. 514. — Le génie et les écrits du cardinal de Retz. 630.
- France (la) dans l'extrême Orient, poésie par M. le vicomte Henri de Bornier. 488.
- France (la) aux colonies; études sur le développement de la race française hors de l'Europe. 1^{re} partie: Acadiens et Canadiens,* par M. E. Rameau. C. R. 441.
- FRÖBERVILLE (E. de). 653. V. *Madagascar. Gabrielle,* par madame Marie Gjeriz. Art. de M. le comte A. de Pontmartin. 742.
- GAILLARD (Léopold de). Les événements du mois: Mai, juillet et août. 527, 547², 771.
- GÉRIN (Charles). 768. V. *Pragmatique.*
- GÉROME. 363. V. *Salon.*
- GIERTZ (madame Marie). Art. de M. le comte A. de Pontmartin. 742.
- GOURNOT (E.). 761². V. *Essai.*
- GRATRY (le R. P. A.). La justice et la paix. 424.
- GRELLET (A.). 363. V. *Salon.*
- GUÉRIN (Eugénie de). *Journal et lettres publiées,* par M. Trébutien. — Maurice de Guérin, nouvelle édition. Art. de M. le comte A. de Pontmartin. 78.
- HAMBERG. 246. V. *Chine.*
- HAULLEVILLE (P. de). Les institutions représentatives en Autriche. 592.
- Histoires modernes,* par M. Arthur Baignières. C. R. 241.

- HONG-SIOU-TSIOUEN. 246. V. Chine.
 HUC (l'abbé). 246. V. Chine.
 Industrie (l') houillère. Art. de M. le comte Benoist d'Azy. 414.
 Institutions (les) représentatives en Autriche. Art. de M. P. de Haulleville. 592.
 Insurrection (l') chinoise, ses débuts et son état actuel. Art. de M. Léon Renard. 246.
 ITALIE. La presse catholique en Italie : *Il Conservatore* de Bologne. Art. de M. le comte Ch. de Montalembert. 595. — Un poète italien : Giacomo Leopardi, Art. de M. le marquis de Bourbon del Monte. 491.
JACQUEMONT (Sauveur). Bulletin d'archéologie chrétienne, par M. le chev. de Rossi. C. R. 418.
 Jésus. Quelques mots sur la *Vie de Jésus*, par M. Ernest Renan. Art. de M. Augustin Cochin. 504.
Journal d'un voyage à Paris en 1657-1658, publié par M. A. P. Faugère. C. R. 220.
Justice (la) et la paix, discours prononcé au service funèbre des Polonais morts dans l'exil, par M. l'abbé H. Perreyve. Art. du Rév. P. Gratry. 424.
Justice (la) révolutionnaire, par M. Berryat-Saint-Prix. Art. de M. G. de Bourge. 514.
 LABORDE. 653. V. Madagascar.
 LACAILLE (le docteur). 653. Id.
 LAFOND (Ernest). 539². V. Shakspeare.
 LAGRÈZE (G. B. de). 439. V. *Légendes*.
 LAMBERT. 653. V. Madagascar.
Langue française (Histoire de la). — *Dictionnaire de la langue française*, par M. E. Littré. C. R. 207.
LAFRADE (V. de). La trêve de Dieu, poésie. 729.
LATOURE (Antoine de). Saint-Évremond. 476².
 LAUGÉE. 365. V. Salon.
 LAURENTIE. 461². V. Empire romain.
 LAVALLÉE (Th.). 745. V. Aubigné.
Légendes et poèmes scandinaves, par le prince royal de Suède, aujourd'hui S. M. Charles XV. Traduit du suédois par M. G. B. de Lagrèze, conseiller à la cour impériale de Pau. C. R. 439.
LENORMANT (François). La séance annuelle de l'Académie française. 563.
 LEOPARDI (Giacomo). Art. de M. le marquis de Bourbon del Monte. 491.
 LESUEUR (la fiancée de). Nouvelle par M. Hippolyte Audeval. 407.
 LIH. 246. V. Chine.
 LINDESAY-BRINE (the com.) 246. V. Chine.
 LITTÉRATURE. Maurice et Eugénie de Guérin. 78. — Un poète italien : Giacomo Leopardi. 491. — Saint-Évremond. 476². — Le génie et les écrits du cardinal de Retz. 630.
 LITTRÉ (E.). 207. V. *Langue française*.
 MADAGASCAR. La révolution de Madagascar. Les Européens et les Madécasses. Art. de M. Léon Renard. 653. — *Introduction au voyage de Madagascar* de Leguevel de Lacombe, par E. de Froberville. — *Three visits to Madagascar*, by the Rev. W. Ellis. — *Madagascar, possession française depuis 1642*, par V. A. Malte-Brun. — *Voyage à Madagascar*, par madame Ida Pfeiffer, avec une introduction par F. Riaux. — *Voyage à Madagascar*, par le baron Brossard de Corbigny, capitaine de frégate (*Revue maritime et coloniale*. 1860). — *Connaissance de Madagascar*, par le docteur Lacaille. — *Trois mois de séjour à Madagascar*, par Dupré, capitaine de vaisseau. — *Madagascar et le roi Radama II*, par le Rév. P. de Régnon.
 MAGNE. 5. V. Finances.
 MALINES. Assemblée générale des catholiques à Malines. 531².
 MALTE-BRUN. 653. V. Madagascar.
MARCEIN. Le désert de Suez. 422.
Marie-Antoinette à la Conciergerie, par M. Campardon. Art. de M. G. de Bourge. 514.
 MAVIDAL (J.). 444. V. *Sénégal*.
 MEADOWS (T.). 246. V. Chine.
MERCIER DE LACOMBE (Ch.). Royer-Collard. 42.
 MESNARD (Paul). 765. V. *Orestie*.
MICHON (Joseph). Étude littéraire sur le génie et les écrits du cardinal de Retz. 630.
Mines (de la propriété des), par Ed.

- Dalloz. Art. de M. le comte Benoist d'Azy. 414.
- MOLAND (Louis). 533². V. Molière.
- MOLIÈRE. *Oeuvres complètes de Molière*, publiées par M. Louis Moland. C. R. 533². — *Les contemporains de Molière*, recueil de comédies rares ou peu connues, jouées de 1650 à 1680, avec l'histoire de chaque théâtre, des notes et des notices biographiques et critiques, par M. Victor Fournel. C. R. 755.
- MONTALEMBERT** (Ch. de). La Presse catholique en Italie : *Il Conservatore* de Bologne. 393. — L'Église libre dans l'État libre. 565.
- MONTROND (Maxime de). 458. V. *Fleurs*.
- MOREAU** (Henry). Les finances de la France. 5.
- MORTIMER-TERNAUX**. Un épisode des massacres de Septembre. 280. — 514. V. Terreur.
- MULLER (Charles-Louis). 565. V. Salon.
- NÉCROLOGIE. Mgr Baudry, évêque de Périgueux. 189. — M. le général Oudinot duc de Reggio. 528².
- NÈVE** (Félix). Frédéric Windischmann et la haute philologie en Allemagne. 301.
- NICOLAS (Auguste). 750. V. *Études philologiques*.
- NOAILLES** (le marquis Emmanuel de). La Pologne et ses frontières. 150.
- NOAILLES** (le duc de). La famille d'Aubigné. 745.
- Or et clinquant*, par M. le comte A. de Pontmartin. C. R. 544².
- Orestie (l')*, trilogie dramatique d'Eschyle, traduite en vers par M. Paul Mesnard. C. R. 765.
- ODINOT (le général), duc de Reggio. Art. nécrologique par M. Augustin Cochin. 528².
- PERREYVE** (l'abbé Henri). Mgr Baudry, évêque de Périgueux. Art. nécrologique. 189. — 424. V. *Justice*.
- PEIFFER (madame Ida). 753. V. Madagascar.
- POÉSIE. La France dans l'extrême Orient, par M. le vicomte H. de Bornier. 488². — La trêve de Dieu, par M. V. de La-prade. 729.
- POLITIQUE. — Les finances de la France. 5. — Royer-Collard. 42. — La Pologne et ses frontières. 150. — Sept évêques devant le conseil d'État. 241. — Les élections en Belgique. 404. — L'Église libre dans l'État libre. 565. — Les institutions représentatives en Autriche. 592. — La révolution de Madagascar. 655.
- POLOGNE. La Pologne et ses frontières. Art. de M. le marquis de Noailles. 150. — La Justice et la Paix. Art. du Rév. P. Graty. 424.
- PONTMARTIN** (le comte Armand de). Maurice et Eugénie de Guérin. 78. — 544². V. *Or, Fin, Brûleurs*. — Madame Marie Gjertz. 729.
- PORTALIS. 245. Citation.
- Pragmatique (la) sanction de saint Louis*, par M. Gérin. C. R. 768.
- Presse (la) catholique en Italie. *Il Conservatore* de Bologne. Art. de M. le comte Ch. de Montalembert. 393.
- PROTAIS. 365. V. Salon.
- PUVIS DE CHAVANNES. 565. Salon.
- Quintinie (mademoiselle de la)*, par madame George Sand. C. R. 756.
- RABUTAUX. 246. V. Chine.
- RADAMA. 655. V. Madagascar.
- RAMEAU (E.). 441. V. France.
- RAMO** (C.). Bouddhisme et christianisme. 547.
- RANAVALO. 655. V. Madagascar.
- RÉGNON (le Rév. P. H. de). 655. Id.
- RENAN (Ernest). 504². V. Jésus.
- RENARD** (Léon). L'insurrection chinoise, ses débuts et son état actuel. 246. — La révolution de Madagascar. 655.
- Résidences (les) princières et les villes d'eaux en Allemagne. Art. de M. Franz Villers. 528.
- RETZ. Étude littéraire sur le génie et les écrits du cardinal de Retz, par M. Joseph Michon. 650.
- RIAUX (F.). 655. V. Madagascar.
- ROMAN. La Fiancée de Lesueur. 107. — Romanciers anglais : Miss Braddon. 686.
- ROSSI (le chevalier de). 418. V. *Bulletin*.
- ROYER-COLLARD. *La Vie politique de M. Royer-Collard, ses discours et ses écrits*, par M. de Barante. Art. de

- M. Charles Mercier de Lacombe. 42.
 RUSSIE. 150. V. Pologne.
 SAINT-EVREMOND. Art. de M. Antoine de Latour. 476².
 Salon (le) de 1865. Art. de M. Claude Vignon. 365.
 SAND (madame Georges). 756. V. *Quintinie*.
 SCHONENBERG. 565. V. Salon.
Sénégal (le), son état présent et son avenir, par M. J. Mavédal. C. R. 444.
 SHAKSPEARE. *Les Contemporains de Shakspeare : Ben Jonson*, traduit par M. Ernest Lafond. C. R. 559².
 STRODL (le docteur M.). 301. V. Windischmann.
 SUEZ. *Cinq mois dans l'isthme de Suez*, par M. N. Berchère. Art. de M. Marcein. 420.
 TAI-PINGS (Les). 246. V. Chine.
- TERREUR. Avant et pendant la Terreur, Art de M. G. de Bourge. 514. — *Histoire de la Terreur*, par M. Mortimer-Ternaux. — *Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris*, par M. Campardon. — *La Justice révolutionnaire*, par M. Berryat-Saint-Prix.
 TRÉBUTIEN. 78. V. Guérin.
 Trêve (la) de Dieu, poésie, par M. Victor de Laprade. 729.
 VIGNON (Claude). Le Salon de 1865. 365.
 VILLERS (Franz). Les résidences principales et les villes d'eaux en Allemagne. 328.
 WELLINGTON (le duc de). Art. de M. Arthur Dudley. 457.
 WINDISCHMANN (Frédéric) et la haute philologie en Allemagne. Art. de M. Félix Nève. 301.
 WINNE (de). 365. V. Salon.

TABLE

DU TOME VINGT-TROISIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE

(CINQUANTE-NEUVIÈME DE LA COLLECTION.)

MAI 1863.

| | |
|---|-----|
| Les finances de la France en 1862 et 1863, par M. HENRY MOREAU. | 5 |
| Royer-Collard, par M. CH. MERCIER DE LACOMBE | 42 |
| Maurice et Eugénie de Guérin, par M. A. DE PONTMARTIN. | 78 |
| La fiancée de Lesueur, nouvelle, par M. HIPPOLYTE AUDEVAL. | 107 |
| La Pologne et ses frontières, par M. le marquis DE NOAILLES. | 150 |
| Mgr Baudry, évêque de Périgueux, par M. L'ABBÉ H. PERREYVE. | 189 |
| MÉLANGES. — Les fondations universitaires et la confiscation bureaucratique au parlement belge. | 200 |
| REVUE CRITIQUE. — Histoire de la langue française, par M. É. Littré. — Dictionnaire de la langue française, par le même. | 207 |
| Histoires modernes, par M. A. Baignères. | 214 |
| Les demi-dots, par M. H. Audeval. | 214 |
| Les Courbezou, par M. F. Favre. | 216 |
| Journal d'un voyage à Paris en 1657-1658. | 220 |
| Le Cyclope d'Euripide, par M. J. Autran; P. DOUHAIRE | 223 |
| Événement du mois. Scrutin des 31 mai et 1 ^{er} juin, par M. LÉOPOLD DE GAILLARD. | 227 |

JUIN.

| | |
|--|-----|
| Sept évêques devant le conseil d'État. | 241 |
| L'Insurrection chinoise. — Les Tai-Pings, par M. LÉON RENARD. | 246 |
| Un épisode des massacres de septembre, par M. MORTIMER-TERNAUX. | 280 |
| Frédéric Windischmann, par M. FÉLIX NÈVE | 301 |
| Les résidences et les villes d'eaux en Allemagne, par M. FRANZ VILLERS. | 328 |
| Le salon de 1863, par M. CLAUDE VIGNON. | 363 |
| La Presse catholique en Italie. — <i>Il Conservatore</i> , par M. le comte DE MONTA- LEMBERT de l'Acad. fr. | 393 |
| MÉLANGES. — Les élections en Belgique | 404 |
| L'Industrie houillère, par M. le comte BENOIST-D'AZY | 414 |
| Bulletin d'archéologie chrétienne, par M. de ROSSI; SAUVEUR JACQUE- MONT. | 418 |
| Le désert de Suez, par M. V. de Berchère; MARCEIN. | 422 |
| Un sermon sur la Pologne, par le P. GRATRY, de l'Oratoire. | 424 |
| REVUE CRITIQUE. — I. Les Antonins, par M. le comte F. de Champagny. | 426 |
| II. Les crimes et les peines dans l'antiquité et les temps modernes, par M. J. Loiseleur. | 432 |

| | |
|---|-----|
| III. Les Fleurs monastiques, par M. Max. de Montrond | 438 |
| IV. Légendes et poèmes scandinaves, par S. M. Charles XV, roi de Suède. | 439 |
| V. La France aux colonies, par M. E. Rameau. | 441 |
| VI. Le Sénégal, par M. Mavidal ; P. DOUHAIRE | 444 |
| Les Événements du mois. | 446 |

JUILLET.

| | |
|---|------------------|
| Le duc de Wellington, par ARTHUR DUDLEY | 457 |
| Un poète italien. — Giacomo Léopardi, par M. le marquis BOURBON DEL MONTE. | 491 |
| Avant et pendant la Terreur, par M. GASTON DE BOURGES | 514 |
| Bouddhisme et Christianisme, par M. C. RAMO | 547 |
| Les Nouveaux historiens de l'Empire romain, par M. V. DE LAPRADE de l'Ac. fr. | 461 ² |
| Saint-Évremond, par M. ANTOINE DE LATOUR. | 476 ² |
| La France dans l'extrême Orient, poésie, par M. le vicomte HENRI DE BORNIER. | 488 ² |
| La vie de Jésus, par M. Renan ; AUG. COCHIN. | 504 ² |
| MÉLANGES. — Nécrologie. Le général Oudinot, duc de Reggio. | 528 ² |
| Assemblée générale des Catholiques à Malines. | 531 ² |
| REVUE CRITIQUE. — I. La Nouvelle édition de Molière, par M. L. Moland, tome II. | 533 ² |
| II. Les Contemporains de Molière, par M. Victor Fournel. | 535 ² |
| III. Les Contemporains de Shakspeare : Ben Jonson, par M. E. Lafond. | 539 ² |
| IV. Or et Clinquant ; la Fin du procès ; les Brûleurs de Temples, romans par M. A. de Pontmartin ; P. DOUHAIRE. | 544 ² |
| Les Événements du mois, par M. LÉOPOLD DE GAILLARD. | 547 ² |

AOÛT.

| | |
|---|-----|
| L'Église libre dans l'État libre, par M. le comte DE MONTALEMBERT, de l'Ac. fr. | 565 |
| Les Institutions représentatives en Autriche, par M. P. DE HAULLEVILLE . . . | 592 |
| Le génie et les écrits du cardinal de Retz, par M. JOSEPH MICHON. | 630 |
| La Révolution de Madagascar, par M. LÉON RENARD | 635 |
| Romanciers anglais. — Miss Braddon, par M. FRANÇOIS BESLAY. | 686 |
| La Trêve de Dieu, poésie, par M. V. DE LAPRADE, de l'Acad. fr. | 729 |
| MÉLANGES. — Madame Marie Gjertz, par M. A. DE PONTMARTIN. | 742 |
| La famille d'Aubigné, par M. le duc DE NOAILLES, de l'Acad. fr. | 745 |
| Études philosophiques, par M. AUG. NICOLAS. | 750 |
| REVUE CRITIQUE. — I. Mademoiselle de la Quintinie, par madame Georges Sand. | 756 |
| II. Essai sur la jeunesse contemporaine, par M. Gournot. | 761 |
| III. L'Orestie, trilogie d'Eschyle, traduite en vers par M. Paul Mesnard. | 765 |
| IV. La Pragmatique sanction de saint Louis, par M. Gérin. | 768 |
| Les Événements du mois, M. LÉOPOLD DE GAILLARD. | 771 |

GETTY CENTER LINRARY



3 3125 00669 6328

